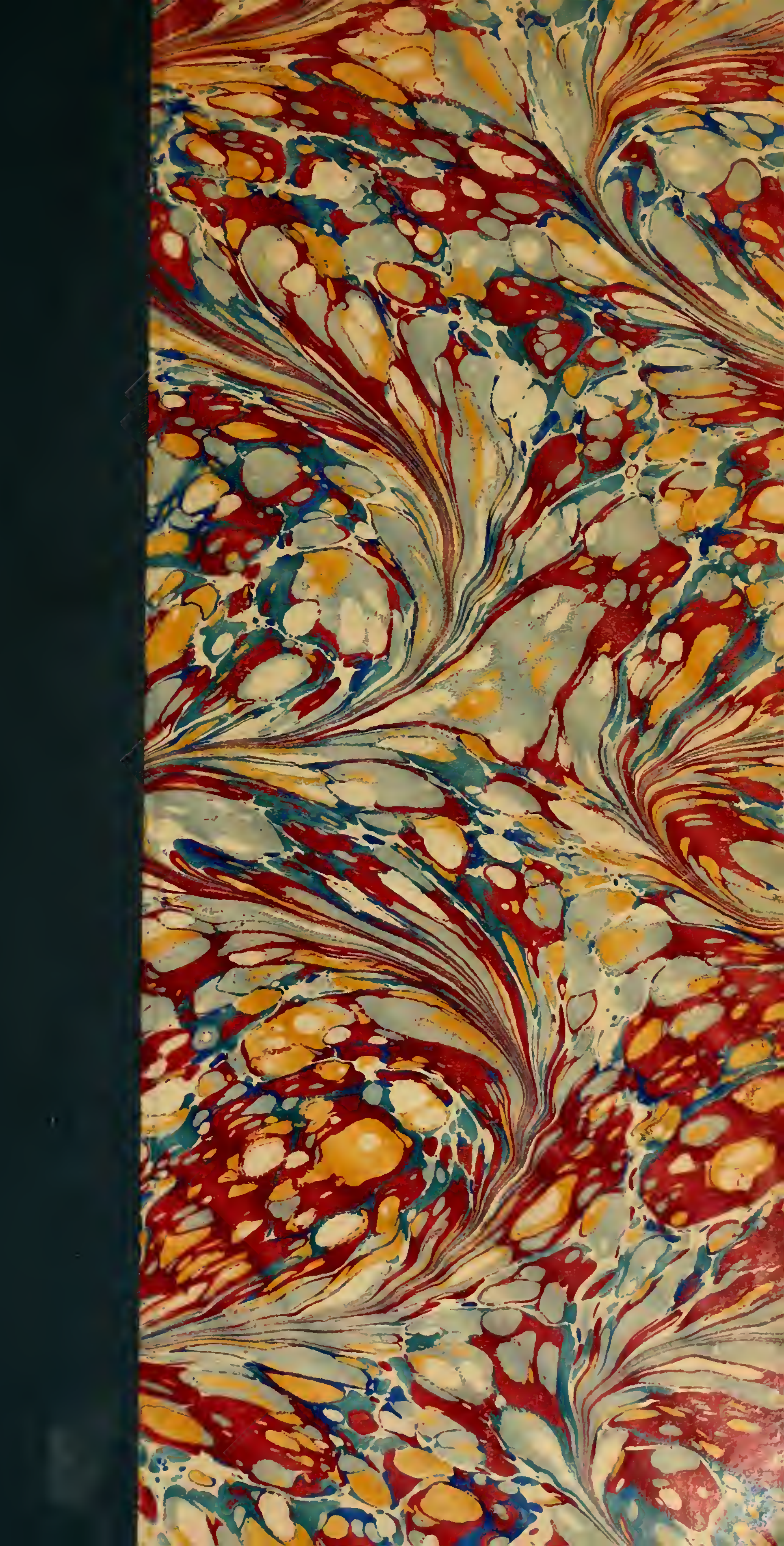


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

49e ANNÉE — 1914

PREMIER SEMESTRE

VOLUME LXIX

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis



LE SAINT-GRAAL DE VALENCE

Communication de M. le Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

LXIXe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Janvier 1914

N° 1387

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

NOTRE CINQUANTENAIRE

—

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *entre, avec 1914, dans sa cinquantième année.*

Son premier numéro porte la date du 15 janvier 1864.

Depuis cette époque jusqu'à présent, sauf pendant les jours qui suivirent la guerre de 1870, il n'a cessé de paraître.

Cette continuité invariable, durant l'espace d'un demi-siècle, et alors que tant de choses, par décret de la mode ou du besoin, se sont transformées dans le monde de la littérature et du journalisme, prouve combien ses fondateurs ont eu, du premier coup, le sens d'un organisme qui manquait à la controverse et à l'érudition.

Sa fortune a été crescendo et sa réputation s'est aujourd'hui universellement établie ; son autorité a grandi avec le nombre de ses adhérents. Ils se désignent par un nom qui finira bien, un jour, par passer dans le Dictionnaire de l'Académie française : ils s'appellent et on les appelle les intermédiairistes. *Ce mot désigne une phalange d'hommes de savoir et de bonne confraternité, qui ont pris pour devise : « Il se faut entr'aider ».*

100.000 questions posées, dont plus de moitié suivies de réponses, disent l'importance de ce labeur désintéressé.

Il a semblé à plusieurs d'entre nous que nous nous devions de ne pas laisser passer cet anniversaire sans le fêter.

Notre intention est de nous réunir dans un dîner qui sera celui des **Cinquante ans de l'Intermédiaire.**

Dès maintenant, et par cet appel, nous sollicitons des adhésions.

Nous sommes persuadés que ce projet recevra de tous le meilleur accueil et que nous serons nombreux à porter le toast qui unira, au souvenir du succès passé et présent de **l'Intermédiaire,** *la certitude de sa continuité dans un long avenir.*

—

Questions

—

Jules Favre a-t-il oublié l'armée de l'Est lors de l'armistice du 28 Janvier 1871 ? — Je croyais ce fait acquis à l'histoire jusqu'au jour où j'ai lu dans un intéressant ouvrage, paru récemment : (*Un méconnu, le général Trochu*, par Vital Cartier) dont l'*Intermédiaire* a parlé avec éloge, les lignes suivantes :

> Trochu a fait justice de l'absurde légende qui impute à Jules Favre *l'oubli de l'armée de l'Est* dans les stipulations relatives à l'armistice. Ce sont les Allemands qui, maîtres absolus des communications, maitres de tout, ont *voulu* que les troupes de Bourbaki soient exclues de la Convention.

Quelle est la vérité ? Un de nos confrères pourrait-il nous éclairer sur ce point ?

J. W.

—

Régiment de Bourbon-Cavalerie. — Ou se trouvait vers 1680-1700 le régi-

ment de Bourbon-Cavalerie dont Victor, ami de Choiseul, marquis de Lanques, était mestre de camp ?

A quelles campagnes a-t-il pris part ? Quel en était l'uniforme ?

Baron A.-H.

—

Hussards du Haut-Rhin. — Qui était M. Beauvallon, se qualifiant de capitaine des Hussards du Haut-Rhin ? Ce titre est-il celui d'un régiment de l'époque impériale ?

Nisiar.

—

Les Esclaves en Europe. — Jusqu'à quelle époque y a-t-il eu des esclaves dans l'Europe Occidentale, particulièrement en France ? Quelle était leur condition ? en quoi différait-elle de celle des serfs ?

De divers documents il paraît résulter que les esclaves ont existé dans l'Europe Occidentale, tout au moins jusqu'à la fin du XVe siècle. Leur marché principal était à Venise du XIIIe au XVe siècle.

Il avait lieu sur le quai des Esclavons. Il résulte d'une statistique du XIVe siècle que la majorité des esclaves vendus à cette époque provenait de la région du Danube. (N'y aurait il pas lieu de penser que le nom de slaves a été donné aux populations de cette région en raison du grand nombre d'esclaves qu'elles ont fournis ?)

La même statistique établit que des français, italiens et espagnols étaient également vendus comme esclaves.

de L.

—

Fête de la Visitation de la Sainte Vierge. — La date des plus anciennes fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge a été fixée par la tradition, comme celle du 25 décembre pour Noël, ce qui impliquait le 25 mars pour la fête de l'Annonciation.

La fête de la Visitation, instituée par Urbain IV en 1389, a été fixée au 2 juillet, 8 jours après celle de la Nativité de saint Jean-Baptiste, quoique la Sainte Vierge ait visité sa cousine Elisabeth peu avant la naissance de ce dernier.

Sait-on le motif qui a déterminé la date anormale de cette fête, qui ne se présente pas dans les calendriers orientaux sauf ceux des rites maronite et syro-malabar qui se sont inspirés du calendrier latin ?

A. E.

—

Maison de Bildstein. — Où pourrait-on trouver une généalogie de la maison de Bildstein d'ancienne chevalerie lorraine ?

R. de Cressia.

—

Bosselman. — Le Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale possède 2 vol. in f° ne comprenant pas l'œuvre complète de ce graveur qui exposa au *Salon*, je crois, à partir de 1802 ; qui fut aussi un miniaturiste distingué, si j'en juge par une œuvre de lui, en ce genre, signée, datée, « Bosselman, 1790 », représentant la Famille Royale de France. On en trouve la gravure au 2e vol sus-mentionné ; de plus, elle est citée dans le tome IV, p. 403-404 du *Grand dictionnaire allemand*.

Pourquoi les lieux, dates de naissance et de décès de cet artiste sont-ils encore inconnus ?

De qui fut-il élève ? A quelle époque vint-il en France, si toutefois il n'y est pas né ?

J. C.-Alfred Prost.

—

Cardon. — Dans les notes bibliographiques concernant la Pipe et les fumeurs, publiées récemment par l'*Intermédiaire* à propos de cette question : « les Romains ont-ils fumé » ? n'est pas mentionné l'ouvrage suivant :

« Le Musée du fumeur, traitant du tabac et de la pipe, et comprenant le récit du voyage de l'auteur en Orient, par E. Cardon, fabricant de pipes en écume de mer. Paris, chez l'auteur, maison E. Cardon et Illat, boulevard de Sébastopol 63, et chez les principaux libraires, 1866. »

Ce Cardon, introducteur en France de la fabrication des pipes en écume, voyageur et auteur, a-t-il eu quelque notoriété de son vivant ?

P. Kaltenbach.

—

D'Hastrel. — Qui était Adolphe d'Hastrel, qu'une lithographie de Ch. Hancké, d'après nature, représente muni d'un crayon et d'un album, sur lequel

figurent les armoiries de famille ? En marge de mon exemplaire, cet envoi autographe : *A Mlle C. L. de la part du voyageur. A d'Hastrel.*

Un d'Hastrel, suivant une pièce manuscrite que j'ai entre les mains, commandait une division pendant les Cent-jours.

P. K.

—

Une œuvre inédite de Mme Lafarge — Boyer d'Agen a reçu du regretté Jules Claretie une lettre dans laquelle le maître, se rappelant ses origines limousines, a voulu s'associer par un éloge à la récente publication de la Correspondance de Mme Lafarge, l'infortunée héroïne du Glandier.

En réponse à ses compliments, notre confrère écrivit à Jules Claretie pour lui rappeler que dans un de ses feuilletons dramatiques du *Soir*, le 14 juillet 1874, à propos du *Postillon de Fougerolles*, de Gabriel, il avait signalé une pièce identique et inédite qu'avait écrite Mme Lafarge dans sa prison.

« Gabriel, ajoute M. Claretie, possédait le manuscrit, il vint me le soumettre. Il y avait des situations profondément touchantes et rigoureuses dans cette œuvre inconnue de Mme Lafarge. L'empoisonnement du Glandier y était curieusement dramatisé. Qu'est devenue cette pièce depuis la mort de Gabriel. Où est-elle ? Qui la possède ? »

La réponse que la mort n'a pas permise à Jules Claretie, ses *Mémoires* qu'on va lire ou son fils qui a recueilli les souvenirs de son père, nous la feront peut être connaître.

La Presse-Associée.

—

La mort du Cardinal Loménie de Brienne. — Dans la publication par la *Revue hebdomadaire* du 11 octobre 1913 d'un manuscrit du XVIIIe siècle, les *Heures perdues de Barthès,* le baron de Batz dit que Loménie de Brienne, l'ancien ministre de Louis XVI, se suicida en prison pour échapper à la guillotine Ce prélat fut, en effet, incarcéré par deux fois, bien qu'il eût adhéré à la Constitution civile du Clergé et qu'il se fût démis du Cardinalat. Mais une version, généralement accréditée, veut que sa mort, survenue en février 1794, soit due à une attaque d'apoplexie, d'autant plus vraisemblable que Loménie de Brienne était d'une santé chancelante.

Quelle est la vérité ? Sir Graph.

—

La mort de Joseph de Maistre. — D'après une opinion assez répandue, Joseph de Maistre n'aurait pas rempli ses devoirs religieux, et même, au moment de sa mort, il n'aurait pas reçu les sacrements.

Quelle est l'origine de cette opinion, contre laquelle s'élève d'abord le caractère de J de Maistre ? Elle est contredite par le fait que, dans son Journal, écrit lors de son séjour à St-Petersbourg, il fait régulièrement mention de la fête de Pâques, et ajoute même une fois : « J'ai communié ce matin des mains du supérieur des Jésuites » Dans son *Cours de Littérature,* Lamartine écrivait même à son sujet :

Il se levait avant le jour ; il commençait par la prière et par la lecture des Psaumes le cours nouveau du temps, souvent, il allait à la messe à l'heure où les servantes pieuses y vont avant que les maîtres ne soient levés ?

(Tom. VII, p. 414).

Elle paraît être une légende, et la famille de J de Maistre l'a toujours combattue ; n'aurait-elle pas été accréditée par une lettre attribuée à sa fille Constance, lettre dont l'authenticité a été contestée ?

Dans quel ouvrage a paru cette lettre, et ne faut-il pas la considérer comme apocryphe, ainsi que le prétendent les enfants de J. de Maistre ?

Mandel.

—

Le régicide Monnot. — Jacques-François Charles Monnot, représentant du Doubs à la Convention, était-il prêtre ? Jusqu'ici, on l'a généralement affirmé : dans mon récent travail je l'ai dit à mon tour Mais depuis cette publication, revoyant le dossier de ce conventionnel, j'ai remarqué un détail qui m'avait échappé précédemment, et ce détail (Archives nationales C. 353), je l'avoue, m'incline fort à modifier mon opinion.

Dans une note autographe où Monnot répondait à la question que la Convention avait posée à chacun de ses membres sur son état de fortune, il écrit qu'il avait alors « deux fils aux frontières ». Or c'était le 5 vendémiaire an IV (27 septembre 1795) qu'il donnait cette précision. On peut supposer que l'aîné des jeunes

soldats avait au minimum 19 ans : ce qui le fait naître vers 1776 et assigne comme date au mariage de son père les environs de 1775. Comme ce dernier était né en 1743, il eût alors eu 32 ans.

A propos de ces dernières conclusions qu'il paraît impossible d'attaquer, on voudra bien remarquer, d'une part, qu'en 1775 les mariages de prêtres étaient à peu près inconnus, qu'en tout cas le scandale causé par Monnot eût été assez grand pour qu'il en restât quelque trace ; que d'autre part de telles apostasies ne se perpètrent pas d'ordinaire 6 ou 7 ans après l'ordination sacerdotale.

La cause est donc entendue, semble-t-il : Monnot n'était pas prêtre. Si néanmoins quelques-uns de nos confrères pouvaient m'aider à éluder plus complètement encore ce petit point historique, je leur en serais reconnaissant. P. BLIARD.

—

Beuverand de la Loyère, accosté de... ? — Il existe un ex-libris aux armes Beuverand de la Loyère, *accostées d'un écu d'azur au lion d'or percé d'une flèche en barre, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

Il porte la signature du graveur Peigné Populus, Galerie Véro Dodat 22. A quelle famille appartiennent ces armes d'alliance et quel était le possesseur de cet ex-libris ? NISIAR.

—

Un livre du comte de Modène attribué à Molière. — J'ai sous les yeux *l'Histoire des révolutions de la ville et du royaume de Naples*, par le comte de Modène, Paris 1668. Un catalogue de librairie, au sujet de cet ouvrage, déclare que Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) le considérait comme *ayant été écrit par Molière* sous l'inspiration de l'auteur désigné. Je demande où et quand Paul Lacroix a formulé cette assertion, et sur quoi il se basait ? Inutile de s'étendre sur les relations de Molière et du comte de Modène, connus de tous les Moliéristes. H. L.

—

Abréviations données par Stendhal. — Que signifient ces abréviations qu'on trouve dans Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, chapitre 43, p. 323, note 1 (Paris, Michel Lévy, 1862) :

Esprit per. pré. gui. Il. A. 30.

A. C.

Réponses

—

Le serment demandé aux victimes de septembre (LXVIII, 762). — C'est dans la séance du 14 août 1792 que l'Assemblée Législative vota le décret relatif au nouveau serment de liberté et d'égalité.

La formule ne pouvait être la même que celle du serment précédent (26 décembre 1790) : après la journée du 10 août, c'est-à-dire après la proclamation de la déchéance de la royauté, pouvait-on, sans se contredire, jurer encore fidélité « au roi », en même temps qu'à la nation et à la loi ?

On s'empressa donc de faire disparaître, dans la rédaction du nouveau texte, tout vestige de la royauté, et on adopta finalement la formule suivante : « Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ».

L'obligation de prêter ce serment, d'abord restreinte aux seuls membres de l'Assemblée Législative, fut étendue bientôt « à tout Français qui recevait un traitement de l'Etat », puis « à tous les fonctionnaires publics », jusqu'à ce que, enfin, le 3 septembre, elle fut imposée « à tous les citoyens sans exception ». Ce jour-là 3 septembre, la formule du serment fut modifiée comme suit : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi ».

C'est ce second serment de liberté et d'égalité, décrété le 14 août 1792, qui fut demandé aux martyrs des Carmes, et non pas celui du 26 décembre 1790, qui n'avait plus de cours. On leur demanda de le prêter avec la première formule : « Je jure d'être fidèle à la nation, et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ».

Nous avons là-dessus un témoignage irrécusable et absolument décisif sur la question. Il s'agit d'une relation écrite quelques mois après le massacre des Carmes par M. Frontault, docteur en théologie, curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé

(Maine-et-Loire), qui avait échappé lui-même au massacre.

Voici ce que M. Frontault écrivait, de Maëstricht, à M. de Villelle, élève du Séminaire de Saint-Sulpice, à la fin de l'année 1792 :

La surveille du massacre (31 août), à dix heures du soir, un commissaire de la commune de Paris vint nous signifier et nous lire le décret de déportation (c'est-à-dire la loi du 26 août), et le fit afficher dans plusieurs endroits de la prison. Pouvions-nous nous imaginer que c'était une nouvelle insulte à nos malheurs, et une dérision outrageante qu'on ajoutait à tant d'autres qu'on avait faites jusqu'à ce moment ? Nos cœurs reprirent donc de nouvelles espérances : mais elles furent bientôt troublées et détruites par cette pensée que la déportation ne nous serait accordée que *comme le prix de notre obéissance au serment nouvellement inventé de liberté et d'égalité* (c'est-à-dire du 26 août).*Nous le connaissions ce serment ; nous l'avions pesé devant Dieu, et nos évêques nous avaient ouvert leurs cœurs et fait part de leurs alarmes sur cette nouvelle tentation qui allait éprouver l'Eglise de France. Nous étions tous résolus de ne pas même toucher des lèvres cette coupe qui pour mieux être préparée que celle qu'on nous avait offerte une première fois, n'en renfermait pas moins un poison réel et mortel.*

La relation de M. Frontault a été publiée dans les *Etudes Religieuses* (décembre 1867), et récemment dans *l'Anjou historique* (XIII, 575.)

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Les emmurés d'Amasia (LXVIII, 667, 831). — *Errata.* — A la dernière ligne de la colonne 831, lire : « et se trouve par 33° 36' est de Greenwich au lieu de 33° 30'. — Lire ainsi les deux premières lignes de la colonne 833 : « Ils consistent : 1° en un article du journal *Le Bosphore Egyptien* en date du « 16 octobre » 1891. »

E. de C.

—

Prince Impérial. Dévouement d'un officier (LXVIII, 762). — Il devait être,en effet,très facile de changer la route du canot où se trouvaient l'Impératrice Eugénie et son fils,pour éviter le rocher dont il est parlé. A quoi aurait servi, d'ailleurs que l'officier supérieur qui commandait l'embarcation interposât sa poitrine entre l'avant du canot et le rocher ?

Nauticus.

***

La barre de la baleinière qui conduisait l'impératrice à Saint-Jean de Luz était tenue par l'amiral Jurien de la Gravière. Un homme qui, je crois, était un pilote de Saint-Jean de Luz, était posté à l'avant de l'embarcation pour indiquer la route. C'est lui qui se jeta à l'eau au moment où l'embarcation allait être jetée sur un rocher.

Walterus.

***

M. P. des Aubiers demande, à propos d'une anecdote reproduite par Fr. Loliée dans *La Vie d'une Impératrice,* quel est le nom de l'officier de marine qui sauva la vie de l'impératrice Eugénie et de son fils en s'interposant entre l'embarcation montée par la souveraine et un rocher contre lequel cet esquif allait s'écraser.

M. des Aubiers a mal lu la phrase de Loliée. Cette phrase la voici :

L'officier supérieur de la marine qui avait pris la barre se trompa à l'entrée du port et dirigea l'esquif droit sur un rocher, *malgré les signes d'étonnement que manifestait un matelot de Ciboure.* Le choc était inévitable. Alors sans dire un mot, *cet homme* que poussait un mouvement d'abnégation sublime se jeta à l'eau...etc ;

Il appert clairement de la phrase ainsi reconstituée que c'est le matelot de Ciboure qui se dévoua et non l'officier supérieur de la marine. D'ailleurs s'il s'était agi d'un pareil acte de la part d'un officier supérieur, on peut tenir pour certain que son nom eût été transmis à la postérité. On conçoit — hélas ! — plus aisément que le nom de l'humble matelot de Ciboure ait été oublié !

Jean Allemès.

***

Le trait rapporté dans *La Vie de l'Impératrice*, p. 186, se trouvait mentionné dans le manuscrit de l'abbé Bauer, qui passa entre mes mains. Cet acte de dévouement demeuré obscur, du moins chez son auteur, n'eut point, pour héros, l'officier de marine, mais le matelot de Ciboure, le simple et vaillant « Cascarot », dont il est question dans la même

phrase. L'abbé Bauer faisait partie de l'excursion aventureuse ; aussi, des gens superstitieux rappelaient-ils, à ce propos, « que la robe du prêtre porte malheur en mer ».

FRÉD. LOLIÉE.

—

Le régiment de Rouergue (LXVIII, 716, 822). — Consulter sur le *Corps d'officiers*, *l'Etat militaire de France* par de Roussel.

Il a paru annuellement de 1758 à 1793 inclus sans interruption.

En 1786, Rouergue infanterie portait le n° 69 de l'arme et avait pour mestre de camp commandant le marquis de la Tour du Pin Montauban, brigadier pour mestre de camp en 2e le comte de Toulongeon et de Chanterenne pour lieutenant colonel.

Rouergue avait l'habit blanc et en 1776 la couleur distinctive vert foncé

COTTREAU.

—

Le crime rituel La bulle d'Innocent IV (LXVIII, 622, 771, 828). — La question du meurtre rituel a été très bien étudiée par E. Vacandard, aumônier du lycée de Rouen, dans deux numéros (1er et 15 août 1911) de la *Revue du Clergé français* (Letouzey et Ané, éditeurs, rue des Saints-Pères, 76 *bis*, Paris).

Nous y lisons :

Dans une bulle adressée aux archevêques et aux évêques d'Allemagne, Innocent IV, après avoir énuméré les horribles cruautés exercées dans ce pays contre les juifs, continue ainsi :

« Bien que l'écriture sainte prescrive, entre autres règles, de ne pas tuer et défende aux Juifs de toucher un cadavre quelconque pendant la solennité de Pâques, quelques-uns leur imputent faussement (falso imponunt eisdem) de se partager, précisément aux fêtes de Pâques, le cœur d'un enfant tué par eux ; ils croient que la loi des juifs leur commande cela, alors qu'elle y est manifestement contraire. Et si l'on trouve quelque part un cadavre, on accuse malicieusement les juifs d'avoir commis le meurtre.

... Comme nous ne voulons pas que les juifs soient punis injustement, nous ordonnons que vous vous montriez favorables et bienveillants à leur égard, et que vous ne souffriez pas qu'ils soient molestés injustement sous le prétexte susdit ou d'autres semblables ; les contrevenants devront être réprimés par la censure ecclésiastique sans appel. »

(Bulle datée de Lyon, le 5 juillet 1247, imprimée dans Raynaldus *Annales* ecclésiastici, ad ann. 1247, n° 84, tirée des *Regesta* du pape Innocent IX, ann. V n° 28, fol. 442. Cf. *Elie Berger*, *Les Registres d'Innocent IV*, Paris, 1884, p. 463, n° 3077. Cette bulle fut renouvelée par Grégoire X, le 7 juillet 1273).

FLAVIUS.

—

Le Saint-Graal (LXVIII, 12, 55, 157, 253, 389, 546, 585, 635, 733). — Des *Débats* :

Le trésor de la cathédrale de Valence possède depuis 1428 un vase hémisphérique de dix-huit centimètres de hauteur, taillé dans une agate orientale de couleur vert émeraude, que les jeux de la lumière incidente font varier jusqu'au pourpre. C'est un don du roi d'Aragon Alphonse V le Magnanime, dont l'un des prédécesseurs, Martin, avait obtenu le précieux vase, trente ans auparavant, des moines du couvent de San Juan de la Pena, où il était conservé L'acte de donation, daté du 26 septembre 1399, déclare qu'il s'agit de *illum calicem lapideum cum quo Deus noster Jesus Christus in sua sancta Cœna sanguinem suum preciosis imum consecravit* D'après la légende, ce calice qui n'est autre que le Graal, fut expédié à Huesca par saint Laurent diacre du pape saint Sixte, à l'époque des persécutions de Valentinien ; pour le soustraire aux profanations des Arabes envahisseurs, les Espagnols l'ont porté dans l'inaccessible monastère forteresse de San Juan de la Pena, au milieu des sites les plus sauvages des Pyrénées aragonaises. Les abbés s'en servaient pour officier. Le couvent, où les rois de Navarre se faisaient enterrer, où les enfants, avant de partir en guerre, venaient se faire bénir et armer chevaliers du Saint-Sépulcre servit maintes fois de refuge aux chrétiens molestés par les Maures Les abbés y organisaient des expéditions contre l'infidèle ; les chevaliers qui fondèrent le royaume de Sobrarbe y tinrent leurs assemblées. On peut croire que Wagner connaissait le vase de Valence et sa légende quand il plaça en Espagne le royaume du Graal : Mont-Salvat, oasis sacrée au milieu d'une contrée sauvage, n'est-ce pas San Juan de la Pena ?

D'après une autre tradition espagnole, conservée par une ancienne chronique, lorsque la ville d'Almeria fut reconquise sur les Maures par ses habitants, avec le concours des Génois, ceux-ci ne demandèrent pour récompense qu'un objet découvert dans les dépouilles des infidèles : un plat d'émeraude qui avait servi pour la Cène. On retrouve donc en Espagne la trace des diverses traditions relatives à la forme du vase sacré dont

le *Parsifal* de Wagner a rendu pour jamais visible à l'humanité le radieux éclat.

***

M le docteur Stephan Kekule von Stradonitz a bien voulu nous offrir le cliché qui figure en hors texte dans ce numéro et représente le Saint Graal de Valence.

—

Croix de consécration (LXVIII, 668, 799). — Aux indications que l'*Intermédiaire* a déjà reçues sur les *croix de consécration* j'ajouterai seulement celles-ci :

A N. D. d'Etampes (S.-et O.) une sorte de médaillon ménagé contre les colonnettes de la nef... avait reçu la peinture d'une croix grecque. Mais à Moret comme à Rully (Oise) au lieu d'un médaillon, c'est un petit édicule rectangulaire soutenu en dessous par des supports de bon gout et terminé en haut par un Gable trilobé que couronne un Fleuron. Ces deux spécimens paraissent appartenir au XIIIe siècle. Le nombre des croix de consécration devait être de douze pour commenter le passage de Saint Paul aux fidèles d'Ephèse : « Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres ». Voir encore Haramont (Aisne) XIIe siècle, Plailly, XVe siècle.

ELEEM DE CANTILIACO.

—

Banières, débutant à la Comédie-Française, arrêté, puis fusillé (LXVIII, 716). — Les *Tablettes dramatiques* du chevalier de Mouhy (1752) notent, à la page 75, où sans doute Lemazurier est allé la chercher, l'anecdote suivante :

Banières, dit le Toulousain, débuta, le 9 juin 1729, par Mithridate, dans la tragédie de ce nom. Il joua le rôle avec tant d'emportement qu'il fit rire tout le monde. A la fin de la pièce, il se présenta au parterre et lui dit qu'il le suppliait de revenir le samedi suivant, pour juger s'il avait profité de la leçon Il joua ce jour-là avec tant d'intelligence qu'il fut fort applaudi. Quelque temps après, ce comédien ayant été reconnu comme déserteur, fut arrêté et condamné, par un Conseil de guerre, à avoir la tête cassée. Beaucoup de gens s'employèrent pour lui : rien ne put le sauver

D'E.

***

Je crois l'anecdote authentique ; en tous cas elle fait l'objet d'un roman d'Alexandre Dumas, *Olympe de Clèves*.

Du point de vue historique et documentaire la référence est plutôt suspecte, mais Dumas père prenait son bien partout où il le trouvait et de six lignes imprimées tirait un gros roman, à moins qu'il ne signât tout bonnement l'œuvre d'un imitateur : on dit que cela lui est arrivé souvent. J'ai lu autrefois *Olympe de Clèves* et il m'est resté une impression lointaine mais plutôt agréable de ce récit du XVIIIe siècle. Je crois, mais n'ose rien affirmer, qu'une note finale établissait l'exactitude du fond même de l'aventure.

H. C. M.

—

Le secret de Campi (LX ; LXVIII, 836). — Voici un renseignement que je tiens de Laguerre lui-même.

Il ne viole pas le secret professionnel, il ne résout pas la question, mais il peut servir à la solutionner.

Après la condamnation, Laguerre demanda, suivant l'usage, audience au président de la République qui était alors M. Jules Grévy, pour solliciter la grâce de l'assassin. Le Président parut assez mal disposé et pour l'intéresser à son mystérieux client l'avocat lui dit :

— Si vous vouliez connaître la véritable personnalité du malheureux, qui appartient par ses origines à la bourgeoisie, vous n'auriez qu'à consulter l'état des officiers des régiments d'artillerie en garnison à Toulouse ; le frère de Campi sert dans l'un d'eux : il est capitaine.

A cette époque, il y avait à Toulouse deux régiments d'artillerie qui y tenaient garnison le 11e et le 20e, si je ne me trompe.

M Jules Grévy fit-il faire les recherches indiquées ? C'est peu probable ; Il refusa la grâce dans tous cas. Avec ces données, on pourrait serrer la question et préciser. Ce n'est pas au dessus de la perspicacité de nos confrères intermédiairistes.

JEAN-BERNARD.

—

Descartes. Ses funérailles (LXVIII, 766). — Les funérailles de Descartes n'ont pas été interdites. Quand, seize ans après sa mort, ses restes eurent été ramenés en France, ils furent transférés à Ste-Geneviève-du-Mont en grande cérémonie. Il y eut une solennité magnifique, à laquelle

assistaient nombre de hauts personnages, de membres du clergé, de magistrats, et que suivit un banquet où on célébra la gloire du philosophe

Mais, au cours de la cérémonie, un ordre de la cour était survenu, interdisant au P. Lallemant, prieur de Ste-Geneviève et chancelier de l'Université, de prononcer l'oraison funèbre qu'il avait préparée. Ce fut le premier acte de ce qu'on a pu appeler la « persécution du cartésianisme ». De son vivant déjà, Descartes avait eu, non seulement avec des protestants hollandais qui l'accusaient d'athéisme et réussissaient à faire interdire l'enseignement de sa doctrine dans certaines universités, mais avec des membres de l'Eglise catholique, plus d'une difficulté. Si des prélats comme le cardinal de Bérulle l'avaient encouragé, si nombre de religieux, surtout parmi les bénédictins, les oratoriens, les génovéfains, les minimes (dont était son intime et correspondant habituel, le P. Mersenne), et de fervents chrétiens jansénistes comme Arnaud, avaient adopté en grande partie ses idées, d'autres résistaient. Malgré ses précautions, poussées jusqu'à celle de ne pas publier, d'abord, l'ouvrage où il adoptait les théories condamnées de Galilée, l'atteinte mortelle qu'il portait à l'aristotélisme, considéré depuis longtemps comme le soutien de la foi, la difficulté, qui le préoccupa si souvent, de concilier son système avec le dogme de l'Eucharistie, un vague pressentiment, peut-être, de tout ce qui, spinozisme, rationalisme à la Fontenelle, développement autonome de la science, devait sortir de ses idées, tous ces motifs le rendaient suspect à bien des croyants. Après sa mort surtout, les attaques se firent souvent violentes Les Jésuites, dont il avait été l'élève, et qui jusqu'à la fin du XVIIIe siècle devaient interdire dans leurs collèges la doctrine cartésienne, furent ses adversaires d'autant plus déclarés que les jansénistes, en grand nombre, étaient ses partisans. En 1662, sur la dénonciation du nonce apostolique, l'université catholique de Louvain condamnait le cartésianisme. En 1663 la congrégation de l'Index condamnait les œuvres de Descartes « donec corrigantur », et cette condamnation fut renouvelée tout au moins en 1722, sans l'atténuation de la première décision, contre l'édition des « Méditations » de 1709

En France, après l'interdiction de l'oraison funèbre, ce fut, en 1671, un ordre verbal du roi aux Universités de ne laisser pénétrer les idées cartésiennes ni dans l'enseignement ni dans les thèses. Puis l'Université de Paris voulut provoquer une condamnation par le Parlement, qu'empêchèrent, avec le cartésianisme de plusieurs membres de cette assemblée, un savant mémoire que lui adressa Arnauld, et le plaisant « Arrêt burlesque » dans lequel Boileau et Racine parodièrent d'avance celui que l'Université réclamait. En 1675, sur l'invitation du Roi, l'Université d'Angers condamna le cartésianisme et le Parlement de Paris, sur appel d'un professeur, ayant annulé cette condamnation, son arrêt à lui fut cassé par le Conseil du Roi. D'autres arrêts analogues, des suspensions, des exils de professeurs, intervinrent dans d'autres universités ; une sorte d'inquisition s'exerça sur les ordres religieux eux-mêmes Les Bénédictins, les Génovéfains, durent interdire à leurs professeurs d'enseigner le cartésianisme.

Les jésuites et l'archevêque de Paris, particulièrement acharnés contre la congrégation de l'Oratoire, l'obligèrent, quoiqu'elle eût pris une décision analogue, à faire plus, et à adopter, en 1678, un formulaire que tous ses membres durent signer, et qui consacrait et en théologie et en philosophie son adhésion aux idées soutenues par les jésuites. Cartésianisme et jansénisme à la fois étaient visés dans cette mesure, à la suite de laquelle quelques-uns des membres les plus éminents de l'ordre, comme le P. Duguet et le P. Quesnel, préférèrent en sortir et quitter la France. La guerre au cartésianisme, ou à la doctrine dérivée de Malebranche, se poursuivit encore pendant une trentaine d'années, soit dans les Universités, soit même en dehors, les conférences cartésiennes qui se faisaient à Paris étant interdites, les auteurs cartésiens se voyant refuser les privilèges et étant mis dans la nécessité d'imprimer leurs œuvres à l'étranger. IDÈRE.

*
* *

Quand M. Jean Finot écrit dans la *Revue* que les « funérailles de Descartes furent interdites » par l'autorité ecclésias-

tique, il dit une chose incontestablement inexacte. S'il veut s'en convaincre, il n'a qu'à lire la description que fait de la cérémonie le contemporain Baillet, description que reproduit M. Charles Adam dans sa *Vie de Descartes* (1910), pp. 600 et suiv. Non seulement les obsèques solennelles du fameux philosophe ne furent point empêchées ; elles se firent, au contraire, avec le plus grand éclat, au point que « depuis la mort du cardinal de la Roche-Foucaut, réformateur de leur Ordre, l'on ne se souvenait point d'avoir rien vu de plus pompeux dans l'église » des religieux de Sainte-Geneviève (*Ibid.*, p. 602).

Toutefois, continue le véridique narrateur, « à travers de tout cet appareil, il vint un ordre de la Cour, portant deffense de prononcer publiquement l'oraison funèbre. » (*Ibid.*, p. 602).

Pourquoi cette défense subite et inattendue sur un point de détail, ne faisant d'ailleurs nullement partie intégrante des funérailles catholiques ? C'est, affirme Baillet, que « l'on avait reçu quelque avis que, parmi la foule des auditeurs qui seraient ravis d'entendre prononcer cette oraison, il se glisserait infailliblement quelques censeurs mal intentionnez qui pourraient en faire un mauvais usage ». (*Ibid*).

On crut donc faire acte de sagesse, peut-être même de sympathie à l'égard d'un grand penseur, en interdisant son éloge maladroitement confié à un admirateur trop enthousiaste.

Au reste, la crainte manifestée « parut assez bien fondée » à l'un des disciples de Descartes, et « l'événement fit connaître tout à propos que M. Clerselier, (en conseillant la soumission à l'ordre royal) avait conseillé le meilleur parti. » (*Ibid*).

Ainsi parlent des amis.

Dans de telles circonstances, je ne vois pas comment on pourrait loyalement accuser l'Eglise d'intolérance, alors surtout que nul contemporain ne dit mot de son intervention en cette affaire.

J'ajoute même que Rome se montra bien plutôt pleine de tolérance et de mansuétude, à l'égard du philosophe novateur, attendant pour censurer ses œuvres que la mort l'eût frappé et permettant que son corps reposât à l'ombre des autels, dans l'église Sainte-Geneviève. P. DARBLY.

—

Madame de Dolomieu (LXVIII, 190, 493). — A M. Lucien Verus qui devrait bien nous dire pourquoi il s'intéresse tant au ménage Dolomieu, j'adresse un renseignement nouveau trouvé par hasard en feuilletant les contrôles du Régiment de Saintonge, dont une partie suivit Lafayette, en Amérique.

Alphonse-Louis-François, de Gratel, Chevalier de Dolomieu (sans doute marquis à la mort de son père) est né le 13 janvier 1755, à la Coste-St-André, en Dauphiné.

Ses états de service sont consignés sur le Contrôle seulement. Il n'y a malheureusement pas de dossier, où nous aurions pu trouver d'autres renseignements. Il fut : sous-lieutenant le 11 mars 1769, sous-aide-major le 9 nov. 1772. Aide-major le 17 mars 1774. Lieutenant en 2e à la formation de 1776. Lieutenant en 1er de Chasseurs toujours encore dans Saintonge Infanterie, le 8 avril 1776 à Valogne, capitaine en 2e le 15 avril 1780 en Amérique, Capitaine Commandant le 19 septembre 1786. Démissionnaire le 15 septembre 1791. H. R.

—

Juliette Drouet (LXVIII, 766). — M. V. demande les origines, la descendance de Juliette Drouet, l'amie de Victor Hugo. Il ajoute que l'exécuteur testamentaire de Juliette Drouet fut son neveu M. Kock, professeur d'allemand, conservateur du Musée Victor Hugo, il demande par suite de quelle alliance cette parenté existait entre eux.

Peut être les registres de l'Etat-civil de Creuznach, actuellement ville du Grand Duché de Hesse, ou ceux de Mâcon pourraient ils donner les éclaircissements désirés ?

Drouet, le fameux maître de poste de Sainte-Menehould, qui a joué un rôle si décisif dans l'affaire de Varennes, avait à la Convention, voté la mort de Louis XVI et fut, en 1816, banni du Royaume en sa qualité de régicide.

Il vivait avec une femme divorcée, nommé Menké, originaire de Creuznach, ville thermale des Etats de l'Electeur palatin, devenue après la paix de Lunéville, une commune du département du Mont-Tonnerre. Cette ville est située non loin de l'embouchure de la Nahé dans le Rhin.

Ayant obtenu un faux passe-port au nom de Mergès, Drouet vint s'établir, sous ce faux nom, à Mâcon où il fit le commerce d'eaux de vie, pendant que sa femme vendait des pâtisseries suisses.

Pour dépister les recherches de la police, Drouet eut soin de produire le faux passe port et un acte de naissance au nom de Mergesse ou Maergesse. Il mourut à Mâcon le 11 avril 1824 Sa supercherie fut découverte après sa mort ; la femme Mencke, femme divorcée Normand, se disant veuve Drouet, s'était retirée à Sainte-Ménéhould après la mort du conventionnel.

Il eut plusieurs enfants de cette union avec la femme Normand, née Mencké. Victor Fournel donne dans son remarquable ouvrage *L'événement de Varennes* (Champion-Paris) des détails précis sur la famille Drouet.

FROMM, de l'*Univers*.

*
* *

Extrait du tome X p. 218 (Paris, octobre 1913, in 8) de la *Flore populaire, ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*, par Eugène Rolland Ce bien curieux ouvrage est continué par M. H Gaidoz, à partir du tome VIII, depuis le décès d'Eugène Rolland, d'après son manuscrit et ses notes :

Dans les dernières années que vivait Victor Hugo, je l'ai entendu appeler facétieusement *Monsieur Drouet* et voici l'origine de ce nom.

Madame Drouet était le dernier nom d'une actrice très belle qui, en 1833, joua le rôle épisodique de la *princesse Negroni* dans la Lucrèce Borgia de V. Hugo, au théâtre de la Porte St-Martin, et qui fut une de ses maîtresses Plus tard il se mit en ménage avec elle, Mme V. Hugo (du reste le Divorce n'existait pas encore en France) subissant cette humiliation ; et V. Hugo vécut la vie de ce que G. Paris appela ailleurs la légende du *Mari aux deux femmes*. Mais à Guernesey et plus tard à Paris, la légende était une réalité.

Plus tard, *Madame Drouet* survivant à Mme V. Hugo devint officiellement, en quelque sorte, la maîtresse de la maison. Comme tout le monde connaissait cette histoire, et que l'on passait à V. Hugo ce que l'on a passé aux rois, on l'appelait quelquefois, par plaisanterie *Monsieur Drouet*. J'ignore si ce nom figure dans l'histoire imprimée et je le rapporte ici, *ne pereat*.

Cette ancienne actrice ou plutôt figurante a un article dans le *Dictionnaire des Pseudonymes*, de G. d'Heylli, édition de 1887, p. 217, sous le nom de *Juliette* (Mlle), tout court. Son nom patronymique était Gauvain ; mais elle avait pris pour le théâtre celui d'un de ses oncles, le général Drouet ; du reste, elle n'a été appelée *Madame* que par courtoisie, et il n'y eut jamais d'autre *Monsieur Drouet* que V. Hugo.

M. d'Heylli gaze la situation de Mme Drouet dans la maison du poète, en disant « qu'elle prit, après la mort de la femme du poète, le gouvernement et la direction de la maison ». Elle mourut deux ans avant V. Hugo, et on lui fit, dit M. d'Heylli, « des funérailles quasi solennelles ». La situation de ce *ménage à trois*, forme occidentale et presque avouée de la polygamie, pourrait s'appeler ici *licence poetique*, c'est-à-dire licence de poète adulé et traité comme un roi.

L'*Intermédiaire* (LXVI, 357) s'est occupé de Mme Drouet à propos du sculpteur Pradier.

J. LT.

—

Xavier Eyma (LXVIII, 813). — Xavier Eyma, écrivain, naquit à Saint-Etienne (Martinique) le 16 octobre 1816. On lui doit plusieurs ouvrages pour la cause de l'émancipation des esclaves : *Les Peaux rouges* 1854. *Les Peaux noires*, 1856. Deux vol in-18. Il a collaboré dans les journaux : *Le Pays*, en publiant des feuilletons sur « les femmes de Paris » : *La Mansarde de Rose* et *La Baronne topaze. La Patrie.* Dans une nouvelle intitulée : *Adam et Eve*, 1875.

Il avait été, en 1854, à la direction du *Courrier du Havre*.

On lui doit aussi quelques vaudevilles, qu'il a signés de son anagramme *Amey* — entre autres : *Le Renard et les raisins*.

Il avait demeuré à Paris, 24 rue de Vintimille et plus tard, 10 rue des Martyrs, où il est mort le 29 mars 1876.

VICTOR DÉSÉGLISE.

*
* *

Eyma Louis-Xavier est né à Saint-Pierre (Martinique), le 16 octobre 1816. Il a signé des traductions et quelques vaudevilles du pseudonyme anagramme, Amey. Ses romans sont : *Le Médaillon*, *Emmanuel*, *Le Grand Cordon et la Corde*, *Le Masque blanc*. etc. Les œuvres plus sérieuses sont : *Introduction à une politique générale ; Les femmes du nouveau monde* ;

les deux Amériques ; *De la Circulation des coupons à revenu fixe* ; *les Trente-quatre étoiles de l'Union Américaine*, etc. V. Vapereau, 4e éd.

Ayant attaqué dans le *Figaro*, le gouvernement de la Défense Nationale, il fut dénoncé pendant la Commune, mais parvint à s'échapper. E. GRAVE.

—

Famille Filippin (LXVII, 572 786). — En 1594 l'archidiacre Fillipini publia une Histoire de Corse d'où il donne en tête quelques indications sur sa famille, venue de Sardaigne en Corse au xve siècle, à la suite de rixes avec d'autres gentilshommes voisins. L'évêque de Vescovato donna des biens et des fiefs à l'un de ses membres, qui l'avait délivré d'un turbulent voisin. C'est peut-être en souvenir de ce fait que la famille Filippini timbre ses armes d'une mitre. Elle appartient à la catégorie des *magnifiche famiglie* de l'île, qui ne voulurent pas s'astreindre à produire, lors de la Recherche ordonnée par Louis XV, qui fut menée très et trop fiscalement. Les armoiries sont : *d'azur à l'arbre (pin* aliàs *poirier) arraché d'argent sur le fût duquel passe un cheval du même.* — On trouve quelquefois, mais à tort, le cheval contourné et le pin surmonté d'une mitre d'or. — Devise : *Semper, fecunda.*

LA COUSSIÈRE.

—

Mlle Sedaine (LXVIII, 759). — L'*Intermédiaire* publie une lettre de Mlle Sedaine en date du 20 février 1841, dont le destinataire n'est point indiqué.

Or Alfred de Vigny, à la date du 15 janvier 1841, adressa à MM. les Députés une longue lettre au sujet de l'infortune de Mlle Sedaine.

Il y raconte la vie littéraire de Sedaine, et il y étudie, avec son habituel talent les deux ouvrages capitaux de l'écrivain : La *Gageure imprévue* et le *Philosophe sans le savoir*. Il expose l'injustice de la loi sur la propriété littéraire, qui a pour conséquence de laisser Mlle Sedaine, presqu'aveugle, dans le dénuement, tandis que le théâtre fait de beaux bénéfices en représentant les pièces de son père.

La lettre de Mlle Sedaine ne serait-elle pas adressée à Vigny en remerciement, pour le secours qui lui fut sans doute accordé, et dont elle reçoit l'avertissement ?

La lettre de Vigny, assez longue, se trouve dans ses œuvres sous le titre de *La Propriété littéraire*. Dans les éditions modernes elle se trouve dans le volume de *Stello*.

F.X.T.

—

Où est le tombeau de Léonard de Vinci ? (LXVIII, 809). — Dans la chapelle du château d'Amboise se voit une plaque de marbre portant une inscription, dont le sens est à peu près celui-ci :

« Léonard de Vinci, mort à Amboise, fut inhumé dans une chapelle aujourd'hui détruite, proche de la chapelle actuelle. »

Des nombreux ossements furent extraits du sol, parmi lesquels ceux aussi de Léonard de Vinci. Rien toutefois ne permit de les identifier. Tous ces ossements furent réunis dans la chapelle actuelle ; par suite, c'est probablement là, avec celui de bien d'autres, le tombeau de Léonard de Vinci.

J. CHAPPÉE.

—

Mort de Voltaire (LXVIII, 761). — M. Frédéric Lachèvre a publié en 1908, chez Champion, sous ce titre : *Voltaire mourant*, une enquête faite en 1778 sur les circonstances de la dernière maladie, du patriarche de Ferney dont le manuscrit, intitulé « Mort d'Arrouet de Voltaire », formant un volume in 18 de 187 pages, relié en veau ancien, sans lieu ni date, figurait au prix de cinquante francs sur le catalogue n° 57 (novembre 1907) de la librairie Dorbon aîné.

Ce manuscrit anonyme n'était pas le manuscrit original Celui ci était conservé avant la séparation dans la bibliothèque de Saint-Sulpice et portait la signature de son auteur : l'abbé Baillard du Pinet, docteur en Sorbonne, chanoine de Notre-Dame du Puy, vicaire général et official de l'évêque de ce diocèse, puis chanoine de Notre-Dame de Paris.

Jean-Jacques Baillard du Pinet était issu d'une famille d'excellente bourgeoisie de Sainte-Sigolène, en Velay, anoblie au début du xviiie siècle par une charge de secrétaire du roi, maison et couronne de France, remontant sa filiation à Jean Billard, écuyer, capitaine chatelain de Sainte-Sigolène en 1540, homme d'armes de la Compagnie du comte de

Levis-Ventadour, et divisée au XVIIe siècle en deux branches portant le nom des seigneuries des Combeaux, paroisse de Saint-Pal de Mons, et du Pinet près Sainte-Sigolène. (Armes : *d'or, à trois palmes de sinople réunies en pointe par le bas des tiges*).

Il naquit à Montbrison dans les premières années du XVIIIe siècle, bien que ses parents habitassent ordinairement le Velay. Son père était Pierre Baillard, célèbre par la visite que lui fit Mandrin à Montbrison (Fr. Funck Brentano. « Mandrin », Paris, 1908, p. 244 et suiv.) et parmi ses oncles,il comptait Jean Baillard, chevalier de l'Aigle d'Or, qui épousa le 8 janvier 1696 Anne de Charlonnel du Betz et acheta le 13 octobre 1719 la charge de juge mage en la sénéchaussée et siège présidial du Puy.

En 1752, l'abbé du Pinet était vicaire général de l'évêque du Puy ; Jean-Antoine Barthélemy, avocat et premier consul du Puy, lui donnait alors une délégation d'une créance de 1000 livres qu'il possédait sur les religieux de Gondet (Arch. Haute-Loire, G. 573) et nous possédons une requête de Jean-Dominique Malon, chanoine de la collégiale de St-Georges de St-Paulien, en vue de la réunion de la cure de Notre-Dame du Haut-Solier, de la désignation de deux canonicats à la Collégiale et la supression du bas chœur d'icelle contresignée le 7 juin 1754 par le même en qualité de commissaire désigné par l'évêque.

A la suite de la résignation de son canonicat du Puy en faveur de Jacques-Ignace-Louis-Armand Bergonhon de Rachat, Jean-Jacques Baillard prit possession d'un siège analogue dans l'église de Paris le 22 juin 1761. Il l'occupait encore en 1790.

Sans doute avait-il été puissamment aidé pour l'obtention de ce canonicat par son oncle Jean-Jacques Baillard du Combeaux, ancien instituteur des enfants de France, doyen de Sorbonne, abbé de la Bussière, ordre de Citeaux, diocèse d'Autun, mort à Paris le 22 janvier 1758 à l'âge de 84 ans.

Dans quelles circonstances l'abbé du Pinet rédigea t-il sa relation des derniers jours de Voltaire ? Fut-il en relations avec le patriarche de Ferney ? Peut-être, car il était lettré et on lui doit une note des éditions du XVe siècle qui sont dans la bibliothèque de la cathédrale du Puy qui le prouve (Mss. Bibl. Lyon). En tout cas, l'œuvre originale, qui a été compulsée il y a quelques années par un de nos amis, est beaucoup plus intéressante que la copie éditée, car elle abonde en références.

Il serait très désirable que des recherches soient faites dans les collections de Saint-Sulpice pour remettre la main sur le travail de l'abbé et en donner une édition conforme à l'original.

ULYSSE ROUCHON.

—

Le Carolin (LXVIII, 673, 805). — Je n'ai jamais rencontré, dans les nombreux catalogues de monnaies étrangères que je reçois, de monnaies d'or appelées, en Allemagne, carolins, ni une monnaie suédoise en argent du même nom. Mais, en revanche, j'ai sous les yeux une pièce d'or du roi de Suède Charles XV, de 1868, qui a le poids, le titre et le module de nos pièces de dix francs, avec au revers la légende *10 francs — Carolin*. La frappe n'en a pas été continuée.

En ce qui concerne les *florins* d'or, il n'y en a pas eu, en France,avant Philippe VI de Valois (1328-1350),qui a fait frapper des pièces d'or d'environ 4 1/2 gr., connues sous le nom de florins-Georges, sans avoir du reste le type classique des florins de Florence : d'un côté, St-Jean debout ; de l'autre, la longue fleur de lys de Florence. Ces dernières pièces n'existent que sous le règne de Jean le Bon (1350-64) et de son successeur Charles V, comme dauphin du Viennois. Je ne crois pas que les agnels et autres pièces d'or de leurs prédécesseurs, depuis St-Louis, et de leurs successeurs, jusqu'à Charles VII, puissent être appelés florins ; le type en est différent. Depuis Louis XI, presque toutes les pièces d'or sont des *écus* d'or, jusqu'au XVIIe siècle. A ma connaissance, il n'y a jamais eu, en France, de florins d'argent, les pièces de cette importance étaient des francs ou des testons (depuis Louis XII).

En Allemagne, les florins d'argent (*gulden*) ont été la monnaie courante dans tous les Etats du Sud, jusqu'à l'unification de la monnaie pour tout l'Empire, sur la base du mark, en 1871 ; le florin allemand valait 2 fr. 15 En Autriche, le florin était plus lourd et valait 2 fr. 45 ;

mais, pendant bien des années, on ne se servit dans ce pays que de papier-monnaie et le florin-papier ne valait que 2 fr. 10. Lorsque, vers 1890, on songea à remplacer le papier par du numéraire, la loi du 2 août 1892 donna pour base au nouveau système la couronne (*krone*), valant 1 fr. 05 ; les anciens florins d'argent rentrèrent alors dans la circulation et y sont encore, mais pour la valeur des anciens florins-papiers ou de deux couronnes (2 fr. 10).

En Angleterre, le florin d'argent vaut 2 shillings (2 fr. 30) et le double florin, 4 shillings (4 fr. 60) ; la couronne (*crown*) de 5 shillings, vaut 5 fr. 81.

PAUL.

—

Livre de prières irlandais (LXVIII, 723). — Aucun doute n'est possible, et la question étonne un peu, car rien n'est plus connu. Le livre est écrit en gaëlique irlandais, autrement dit : *Gaoidheal eirionnach* C'est un des trois dialectes gaeliques britanniques, dont les autres sont : l'Erse ou *Gaïdheal albannach*, (m. a. m. gaëlique des montagnards) parlé en Ecosse, et le *Manx* ou « Manna », de l'île de Man.

Pour l'histoire de cette langue, dialecte irlandais, consulter O'Connor dans — *Rerum Hibernicarum Scriptores Veteres*.— On parle encore cette langue dans les campagnes d'Irlande.

L'écriture nationale irlandaise est dérivée de l'Ancien *Ogamique*, lequel est sans doute l'alphabet celtique primitif. Cette écriture rappelle le latin comme valeur de lettres ; mais la formation de ses caractères est unique, suit immédiatement les bâtonnets primitifs de l'humanité, et a inspiré sans doute les *Runes*. Son nom vient de la lettre principale, de valeur *Ng*, et dite *Agmà*. (Voir d'Arbois de Jubainville dans *Académie des Inscriptions et B. L. comptes rendus 1881*), Ses caractères n'ont, en tout cas, pas le moindre rapport avec les alphabets grecs ou russes. Cependant il y a eu des runes slaves, dont certains éléments, dit la tradition auraient été utilisés par Cyrille et Méthode. Aussi que H. T. se console de sa méprise, il est en bonne compagnie, et Tacite fit la même confusion que lui pour les runes germaniques : « Quidam opinantar monumenta et tumulos quosdam, græcis litteris inscriptos, in confinio Germaniœ Rhœtiœque adhac exstare... » — Tac De mor. germ. cap. III.

EL. KANTARA.

—

Wackes (LXVIII, 723). — Tout le monde en Alsace s'accorde à dire que ce mot, quelle que soit son origine, signifie « voyou » Il se peut qu'il ait été introduit chez nous par les bandes de romanichels qui en tout temps ont infesté le pays ; mais il n'a pas proprement la signification de « vaquesco » « vaquesi » : souteneur, canaille. Toutefois, dans certain canton de l'Alsace, il correspond sur un autre point avec la langue du zingaro et signifie ce que n'ose écrire M. Camille Pitollet.

Wackes équivaut donc à voyou, dans la conversation aussi bien que dans les productions en vers et en prose de nos écrivains du terroir. C'est une injure grossière et qui fait monter le sang à la tête de celui à qui on l'adresse. Mais dans le langage familier ce mot, comme ceux de fripon, canaille, est susceptible de nuances jusqu'à devenir semi-caressant, appliqué à un enfant dégourdi et espiègle.

Des additions au mot Wackes en accentuent ou en précisent la signification. p. e. : « Ertz ou Kritzwackes » voyou fieffé ; « Galeewackes ». fleur de bagne, qui n'est pas d'un usage général et à Colmar est remplacé par « Galjestréck, » gibier de potence. A Strasbourg on a les « Stadswackes », voyous des rues, en opposition à Kanalwackes, désignant les individus louches qui rôdent aux environs des canaux. Les Bâlois disent « Sundgauerwackes », wackes du Sundgau (partie de l'Alsace qui confine à la Suisse). A Cologne, « Drückes » est, paraît-il, synonyme de Wackes.

P. KALTEMBACH.

—

Orvilleur (LXVIII, 576,795). — Depuis ma question, le hasard qui vient souvent en aide aux chercheurs, m'a mis en main un acte de maîtrise d'orvilleur où il est dit que la maîtrise a été concédée sur le vu de son chef-d'œuvre consistant en « ung milhier de crochets et un milhier ailles de perdrix. ». Bien que je ne puisse interpréter la signification des « ailles de perdrix ». J'ai tout lieu de croire que l'or-

villeur était tout bonnement un fabricant d'agrafes qui se composent en effet de 2 parties : le crochet et la boucle.

L.

—

Marguillier. Signification et étymologie (LXVIII, 242, 321, 356). — On lit dans le *Lutrin* de Boileau (qui date de la seconde moitié du XVIIe siècle) au chant I, à propos du vieux chapelain Sidrac :

Et son rare savoir, de simple marguillier
(en note : c'est celui qui a soin des reliques).
L'éleva par degrés au rang de chèvecier.
(en note : c'est celui qui a soin des chapes et de la cire).

Si le marguillier, au temps de Boileau, était de plusieurs degrés au-dessous du chèvecier, qui lui-même paraît avoir été un agent assez subalterne, c'est que cette appellation a bien changé entre l'époque de Boileau et celle de la Restauration, où Béranger pouvait écrire :

Et bientôt le banc des ministres
Sera le banc des marguilliers.

Pour moi, j'avais toujours cru que le mot désignait un membre du conseil de fabrique. D'après Littré, il s'applique au Président, au Secrétaire et au Tresorier du dit Conseil. — Etymologie : MATRICULARIUS, selon Du Cange.

V. A. T.

—

Théorie des nombres (LXVIII, 287). — Il y a, (colonne 288, 2e ligne) un singulier « en nombre entier « qui jette une certaine obscurité sur la question. Ne faut il pas lire au pluriel « en nombres entiers », (c'est-à-dire que a, D, x, y et z sont tous entiers ?)

Si, dans ce cas, je comprends bien la question posée par M. de Ventron, il part d'un théorème regardé comme démontré (et que j'ignore) à savoir que lorsque un nombre premier P peut se mettre sous la forme $Dx^2 - y^2$ l'équation

$$4a\,Dx + 4\,Da^2 + y^2 = z^2$$

est impossible à exprimer pour x plus grand que $a+y$, si l'on s'astreint à l'obligation que a, D, x et z soient des nombres entiers.

Ainsi exprimé sous cette forme générale, ce théorème semble être vrai quel que soit D ; s'il ne l'est pas pour des valeurs 2 ou 5 données à D, cela doit résulter de la démonstration même du dit théorème, démonstration qu'il faudrait connaître.

Comme le fait remarquer la rédaction de notre *Intermédiaire*, les problèmes mathématiques rentrent peu dans le cadre de ceux qui se posent dans ces colonnes. De plus, la théorie des nombres constitue un chapitre bien technique de la Science déjà si technique des mathématiques.

Je crois que M. de Ventron pourrait utilement poser des questions de ce genre au journal l'*Intermédiaire des mathématiciens* auquel j'ai été jadis abonné. Publié sous la direction de M. Laisant, il est, je crois, édité chez M. Gauthier-Villars, 55 quai des Grands-Augustins.

G. DE MASSAS.

—

Rien n'habille aussi bien que le nu (LXVII ; LXVIII, 802) — Tout l'intérêt de la question posée par notre confrère est dans le mot « tendancieux » : la représentation tendancieuse du nu n'implique-t elle pas la misère du peuple et la dépravation des classes supérieures ?

Pour la misère, je n'en crois rien. Elle n'est guère inspiratrice de l'art, non pas seulement parce que l'égoïsme détourne les yeux des spectacles qui lui semblent un reproche direct, mais aussi parce que tout ce qui s'écarte des lignes tranquilles et des formes normales dans la nature, agit d'une façon pénible ou fatigante sur notre physique, comme le sentent fort bien les gens aux nerfs irrités. Je ne puis comprendre, notamment, que les cirques continuent, depuis tant d'années, à nous offrir les abominables *clowns* d'importation anglaise, et d'ailleurs assez récente, qui se font un mérite de violer toutes les esthétiques : le *clown* représentant le rustre, le paysan balourd, le *colonus*, bon tout au plus pour amuser des peuples aux fibres rudes. Certains le font venir même de l'Extrême-Nord, de l'Islande, qui n'est pas le pays des beaux marbres ni des joies ensoleillées.

Quant à la moralité des classes supérieures, il est à peu près impossible, à qui n'est pas « le Diable boiteux », d'en juger au point de vue intime ; et nous retombons dans l'éternelle querelle de l'art et de la morale, avec la censure forcément arbitraire pour les départager. Elle écla-

tait de nouveau, l'autre jour, cette querelle, en Angleterre, à propos de la danse de Mlle Gaby Deslys, entre l'évêque de Kensington et l'irrépressible M. Bernard Shaw (Le *Times*, éd. hebd., 14 nov. 1913, p. 922 ; 21 nov., pp. 939 941) : le plus comique est que M. Shaw, à la même heure, mettait à la scène une pièce où un Anglais de son invention prêche la morale à Catherine II, qui, justement, était très rigoriste sur le chapitre de la décence extérieure, et qui, probablement eût mis M. Shaw, avec ses théories pour ou contre, à la porte de l'Empire russien. — La même querelle s'allumait en Allemagne où les tribunaux ordonnaient la saisie de cartes postales représentant une statue que Guillaume II a fait placer dans un parc impérial (*Débats*, 6 dec. 1913). N'essayons pas d'en disputer nous-mêmes.

On ne peut donc tabler, pour juger une époque, ni sur son apparence vivante, ni sur sa littérature, encore plus tendancieuse que tout le reste. Juvénal, par exemple, qui drape ou déshabille si bien les dames romaines, était un « gendelettre », qui commença d'écrire fort tard, se montrait avide de gloriole, et détestait, en qualité de bourgeois, l'aristocratie de son temps ; il ne demandait qu'à généraliser les scandales, ainsi que fera tel romancier d'aujourd'hui (Martha, *Les Moralistes sous l'Empire romain* ; pp. 315 et suiv. ; — Samuel Dill, *Roman Society from Nero to Marcus Aurelius*, Londres, Macmillan, 1904 ; pp. 58 et suiv. ; — *Rev. d'Edimbourg*, « Le bas-peuple à Rome, au début de l'Empire, juillet 1913 ; pp. 94 et suiv.). Reste le simple extérieur, dont rien n'est plus trompeur et qui dépend du climat, des convenances, d'une foule de conditions. Les Grecs eussent été abominablement scandalisés de nos réunions mondaines, où nos femmes se promènent en liberté, montrant leurs épaules avec une innocence plutôt « tendancieuse » (Mahaffy, *Social Life in Greece from Homer to Menander*, Londres, Macmillan, 1re éd., pp. 305-11, passage supprimé dans les éditions suivantes : voir, 4e éd. p. 330). Mais on peut être assuré qu'une bourgeoise d'Athènes, avec ses filles, passait devant les Hermès dont la mutilation fit un si beau tapage, sans y attacher plus d'importance qu'une Hindoue aux sculptures scabreuses des temples et au *lingam* vénéré. Il y a trois ans, un jeune Français, qui essayait de photographier une famille prenant son bain sacré dans le Gange, à Bénarès, notait dans son journal et gardait sur son cliché l'attitude indignée d'une jeune fille s'enfermant dans son *sari* pour éviter l'indiscrétion du kodak. Les traits ne sont pas rares dans l'antiquité, — de la Reine Candaule à Lucrèce, et Polybe en cite un exemple particulièrement typique, — qui prouvent que la femme d'alors ne différait pas autant qu'on l'imagine de nos contemporaines ; et les comédies de Térence, si appréciées de Saint Jérôme et de Saint Augustin, nous montrent la famille d'il y a 2000 ans très semblable à celle du XXe siècle.

Dès lors, l'art explique ou traduit moins qu'on ne pense les mœurs du temps. La sculpture et la peinture de la Renaissance nous représentent des bourgeoises de Nuremberg très « collet monté » dans leur costume, au point que les manches parfois recouvrent les mains presque jusqu'au bout des ongles. Pourtant, c'était l'époque où, dans cette ville, si je me souviens, les demoiselles de petite vertu, organisées en une sorte de syndicat, se plaignaient à l'autorité de la concurrence que leur faisaient les « honnestes dames » mariées en juste nopces : — plainte protectionniste qu'un spirituel écrivain des *Débats* et du *Tour du Monde*, M. Louis Sonolet, a réentendue dans nos colonies d'Afrique, en étudiant « la dame noire ». — Nulle part la reproduction de la figure humaine n'était plus interdite, nulle part la femme n'était plus voilée qu'à Constantinople, vers le même temps ; or, tel y était le dévergondage que les mamans vénitiennes refusaient de laisser leurs fils y aller comme « jeunes de langues », faire leur apprentissage d'interprètes. Grâce à ces enjôleuses Turquesses, comme on disait alors, capables *di fare di un santo un diavolo*, il fallut renoncer à envoyer de jeunes Vénitiens, et se contenter de drogmans, fils de drogmans, nés sur le terroir de Stamboul même (*Revue d'Edimbourg*, « La Diplomatie vénitienne et la Sublime Porte au XVIe siècle. » Avril 1906, p. 400). — La Chine possède les seuls livres sacrés qui soient d'une absolue décence ; la vue de nos musées choque profondément les Chinois novices. Chez

eux, la réclusion féminine est, ou était naguère, presque hermétique. On sait, du reste, que la Chinoise ne doit pas montrer les pieds et que les Chrétiens indigènes s'accusent en confession s'ils ont regardé ceux d'une femme. Cependant, la moralité générale est très médiocre. « Dans un district voisin » me disait un missionnaire américain du Fokien, « il n'y a presque pas de mari qui ne soit trompé ; et, dans le mien, beaucoup le sont aussi » (Pierre Leroy-Beaulieu, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er janv. 1899, p. 56). Rapprochement singulier : les Espagnoles, au XVIIe siècle, devaient pareillement éviter de laisser entrevoir leurs pieds ; mais, sans même nous en référer à Mme d'Aulnoy dont le témoignage est suspect, la morale n'en était pas beaucoup plus sauve. — Aux Etats-Unis, actuellement, on proscrit le nu trop affiché dans l'art, on mesure les décolletages sur le vif, on interdit les robes trop transparentes. Pourtant, il n'est pas certain que le Diable y perde beaucoup plus qu'ailleurs, sans même faire entrer en compte le divorce, dont l'effrayante multiplication Outre-Atlantique stupéfiait récemment la commission parlementaire chargée d'en élargir l'application Outre-Manche.

Conclusion : rien ne prouve rien en si délicate affaire. Et puisque nous venons de mentionner les Anglais, dont on sait sur tant de points l'extrême réserve, nous pouvons terminer par eux. Mme Juliette Drouet, l'amie de Victor Hugo, dans ses notes sur Jersey, relève à la fois la grande religiosité et la grande naïveté des habitants, — remarque faite par quantité d'autres voyageurs :

Aux bains, « les deux sexes, sans se mêler positivement, se côtoient d'assez près. Les mœurs anglaises s'opposent à ce que les baigneurs se mettent en caleçon. Des Français ayant persisté à porter ce vêtement sommaire dans l'eau furent hués et presque lapidés par les hommes et par les femmes et furent forcés de se voiler de leur pudeur. Les femmes se déshabillent et s'habillent en plein air, sans rien qui les abrite contre la curiosité plus ou moins discrète du public, avec autant de tranquillité que si elles étaient dans leur cabinet de toilette. Leur costume de bain se compose généralement d'une chemise très décolletée ou d'une robe de toile que l'eau colle sur le corps en accusant toutes les formes autant que si on était nue. Quelquefois, la transparence causée par le soleil ajoute de singuliers effets d'ombre et de lumière, à certaines parties du corps. D'autres fois, la vague et le vent relèvent la chemise par dessus la tête, et il se passe beaucoup de temps avant que la baigneuse se dégage la tête. Du reste, ce ne sont pas seulement les femmes du peuple et les bourgeoises de la ville qui se montrent avec cette facilité, ce sont aussi les femmes du monde et les jeunes misses ».

C'est la même île où un brave *clergyman* suppliait un Français de se promener le dimanche, non avec une canne, mais avec un parapluie, qui est d'une allure plus « respectable » ce jour-là.

(P. J. Barbier, *Juliette Drouet*, pp. 138-9 ; — Henri Boland, *Tour du Monde*, 1893, II ; 172).

Chaque peuple a ses usages, « Honni soit qui mal y pense » : accordons aux Anglais le bénéfice de leur devise.

BRITANNICUS.

Panorama (LXVIII, 576, 758). *Fulton et le marquis de Jouffroy d'Abbans.* — Par une coïncidence, peut-être toute fortuite, la réponse de M. L. Capet, sur le mot *Panorama*, dont je ne m'occupe pas, renferme une insinuation que je suppose involontaire de sa part, mais qui ne se produit pas moins dans des circonstances absolument analogues à celles où, maintes fois recommencèrent à paraître des attaques injustifiables contre ce beau, sublime caractère français que fut le célèbre marquis de Jouffroy d'Abbans et ses admirables inventions.

Sans vouloir causer à notre confrère « aucune peine même légère », ni le renvoyer à mes 3 ouvrages (un quatrième est prêt à paraître), sur ce génie si longtemps incompris, dont je m'occupe depuis 27 ans, il me permettra de lui faire observer : que de Jouffroy, né le 30 septembre 1751, dont les restes sont aux Catacombes de Paris, fit naviguer son premier bateau sur le Doubs, à Beaume-les-Dames, pendant les mois de juin et juillet 1776, avec une machine à vapeur de son invention ; qu'après s'être fixé à Lyon, en janvier 1782, il y remporta, le 15 juillet 1853, son grand succès, qui

consistait à faire remonter le courant de la Saône, alors au-dessus des moyennes eaux : « avec un bateau de 130 pieds de long, 14 de large, tirant 3 pieds d'eau, ce qui suppose un poids de 327.000 livres » ; bateau qui navigua sur cette rivière, pendant 15 mois, entre Lyon et Mâcon, voir Trégold, *Traité des machines à vapeur et de leur application à la Navigation et aux Mines, 1828, p 56*; que ses droits de priorité d'inventions ont été confirmés : — par Prouy, (qui connut personnellement Watt), dans sa *Nouvelle architecture hydraulique*. 1re Partie), p. 251; — par Arago, *Annuaire du Bureau des Longitudes*, années 1829 et 1830; — par les deux commissions de l'Académie des Sciences, nommées les 4 mai et 2 novembre 1840, composées de MM. Arago, Ch. Dupin, Poncelet, Ségurer, Gambey, Piobert, Cauchy, dans leur Rapport du 2 novembre de la même année; — par le ministre Duruy, dans son discours devint les membres des Sociétés Savantes des départements, le 21 avril 1865; par Louis Figuier : « L'honneur d'avoir exécuté le premier, dans le monde entier, un bateau à vapeur, revient à de Jouffroy, qui, dès lors, doit être considéré comme le créateur de cette grande invention ». *Histoire des principales Decouvertes*, T. I, p. 313 et 314; enfin, par Fulton, lui-même, voir : 1° Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Lyon, dans la *Revue du Lyonnais*, T. IX, p. 251 ; 2e dans sa lettre du 4 pluviôse an XI, adressée aux Directeurs du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, qui est à la Bibliothèque de cet établissement.

Quant à Fulton, né à Litte-Britain, Pensylvanie, en 1765, d'abord apprenti joaillier, puis dessinateur et peintre, il arriva en Angleterre en 1793; s'y fit recevoir ingénieur civil en 1795; vint à Paris en 1796. Il n'avait donc que onze ans en 1776; 18 ans, en 1783, lors des deux succès de Jouffroy et ne pouvait guère être : ni son devancier, ni même son concurrent.

Bonaparte, fort peu sympathique aux inventeurs qu'il traitait volontiers « d'extravagants et d'imbéciles, ajoutait à l'égard de Fulton, *que cet Américain était un charlatan, un escroc, qui voulait seulement attraper de l'argent.* » Propos cités par M. Maurice Delpeuch, dans : *La Navigation sous-marine à travers les siècles*. In-8. Paris. 1902. p. 126.

Quoique si durement traité par Bonaparte, Fulton trouva moyen de fonder, à Paris, une société au capital de deux millions quatre cent mille francs. Les actions étaient frappées d'un timbre portant ces mots : HONNEUR A FULTON ; les statuts, (nous en avons eu en mains un exemplaire), étaient annotés et qualifiés par Jouffroy d'ESCOBARDERIE.

Fulton fit naviguer sur la Seine, le 9 août 1803 un bateau dont nous avons parlé en 1889, puis, le 17 août 1807, son bateau sur l'Hudson.

Au centenaire du lancement de ce dernier, l'Académie des Sciences s'y fit représenter par une délégation de ses Membres, il n'est pas encore à notre connaissance que le nom de Jouffroy y ait été prononcé.

Lorsque trop de gallophobes ont été comblés de tant d'honneurs et de profits pour s'être si bien appliqués à amoindrir nos plus grandes gloires nationales : qui a parlé, en France, des centenaires de ce cœur loyal, chevaleresque, héroïque, de ce vrai gentilhomme de notre race, que fut l'illustre Jouffroy d'Abbans ?

C'est honteux, navré, que je suis obligé d'écrire encore : — que le nom de la rue Jouffroy, à Paris, n'a peut-être été orthographié ainsi, qu'afin de confondre facilement celui qu'on voulait honorer avec un de ses homonymes; — que le « monument érigé, en 1884, à Baume-les Dames n'a point encore été inauguré, tant il est grotesque » ; — que rien ne rappelle, près du château d'Abbans, l'application qu'y fit de Jouffroy de sa belle théorie de l'hydrodynamique ; — que rien ne porte trace, à Lyon, du grand événement du 15 juillet 1783, consacrant une des plus grandes découvertes du XVIIIe siècle, une de celles qui pouvait, devait le plus contribuer à enrichir notre pays et le monde entier !..

En 1896, la ville de Chalon-sur-Saône donna le nom de Jouffroy à l'une de ses rues; et, en 1913, la Société des Amis du Musée de l'Armée fit placer, dans une des salles de ce Musée, une plaque commémorative rappelant, comme nous le lui avons demandé, les nom, prénoms, inventions, dates de naissance et de décès de Jouffroy, mort du choléra, à l'infir-

merie des Invalides, le 18 juillet 1832, à 2 heures du matin.

J.-C.-ALFRED PROST.

*
* *

Rendons à César ce qui appartient à César.

C'est, en effet Fulton qui importa en France l'invention de Robert Barker, mais Fulton ne fut que l'organisateur de l'entreprise et confia au paysagiste Prévost le soin de peindre le premier panorama.

Paris fut d'abord le premier tableau de Prévost qui en exécuta ensuite 17 autres dont les plus remarquables furent ceux de Rome, de Naples, d'Amsterdam, de Boulogne, de Tilsitt, de Wagram, etc.

Prévost est mort le 9 janvier 1823, au moment où il s'occupait de la peinture du panorama de Constantinople.

Les biographes disent que peu de peintres ont su avec autant de talent que lui rendre les différents aspects de la campagne et reproduire avec une vérité aussi frappante la nature dans tous ses détails et sous toutes ses formes. Aucun panoramiste, dit-on, ne l'a égalé.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Le Tango (LXVIII, 75, 373, 804). — Il est regrettable que l'article que j'avais envoyé d'Espagne cet été à l'*Intermédiaire* et que j'avais annoncé, en août, de Palma, à son directeur, ne lui soit jamais parvenu. J'y faisais l'historique du tango d'après des sources inédites, recueillies à Madrid Mais l'article de la « Nacion », communiqué par « America », a, en tout cas, besoin d'être rectifié sur un point. La « région de l'Indo-Chine » d'où proviendrait le tango s'appelle, en réalité, « Tang-Ho », comme je l'établissais. Je produisais, en outre, l'original d'un très curieux document : l'excommunication, en 1637, du gouverneur d'une province argentine, qui s'était permis d'esquisser, en public, quelques pas de cette danse, déjà réputée « inconvenante ». Décidément, l'Ecclésiaste avait bigrement raison : « Nihil sub solo novum... » ; pas même, peut-être, la future pièce de l'Athénée, qui s'appellera : « Le Tango ! »

Mais laissons la pièce de M. et Mme Jean Richepin. Les journaux annoncent que le Tango est sérieusement menacé en France, en Italie, ailleurs aussi. L'église catholique s'est émue, et, chez nous, plusieurs évêques ont, dans leurs *Semaines Religieuses*, condamné cette malheureuse danse.

Les *Annales Religieuses* du diocèse d'Orléans, il y a quelques semaines, ont même prétendu que le « Tango » n'était que la « dégognade » d'Auvergne, revenue, sous un nom nouveau, d'Argentine en France.

Cette assertion, qui apparaît, à première vue, paradoxale, pourrait avoir son fond de vrai. D'abord, qu'est-ce que cette « dégognade ? » On lit dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, à la date des 26 mai et 8 juin 1676 :

Il y a ici (c'est-à-dire ; à Vichy) des femmes fort jolies. Elles dansèrent hier des bourrées du pays, qui sont en vérité les plus jolies du monde. Il y a beaucoup de mouvement, et l'on se dégogne extrêmement. Mais si on avoit à Versailles de ces sortes de danseuses en mascarades, on en seroit ravi par la nouveauté, car cela passe encore les bohémiennes... Tout mon déplaisir, c'est que vous ne voyiez point danser les bourrées de ce pays, c'est la plus surprenante chose du monde : des paysans, des paysannes, une oreille aussi juste que vous une légèreté, une disposition; enfin, j'en suis folle...

D'autre part, voici un curieux passage antérieur à Mme de Sévigné — du moin quant au fait — et qu'on trouvera à la page 257 des *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne en 1665*, dans l'édition Hachette de 1862, avec notes de Chéruel :

... On ne laissa pas de danser encore quelques bourrées et quelques goignades. Ce sont deux danses qui sont d'une même cadence, et qui ne sont différentes qu'en figures. La bourrée d'Auvergne est une danse gaie, figurée, agréable, où les départs, les rencontres et les mouvements font un très bel effet et divertissent fort les spectateurs.

Mais la goignade, sur le fond de gaieté de la bourrée, ajoute une broderie d'impudence, et l'on peut dire que c'est la danse du monde la plus dissolue. Elle se soutient par des pas qui paroissent fort déréglés et qui ne laissent pas d'être mesurés et justes, et par des figures qui sont très hardies et qui font une agitation universelle de tout le corps. Vous voyez partir la dame et le cavalier avec un mouvement de tête qui accompagne celui des pieds, et qui est suivi de celui des épaules et de toutes les autres

parties du corps, qui se démontrent d'une manière très indecente. Ils tournent sur un pied, sur les genoux, fort agilement ; ils s'approchent, se rencontrent, se joignent l'un l'autre si immodestement, que je ne doute point que ce ne soit une imitation des bacchantes dont on parle tant dans les livres des anciens. M. l'évêque d'Aleth (1) y excommunie dans son diocèse ceux qui dansent de cette façon. L'usage en est pourtant si commun en Auvergne, qu'on le sait dès qu'on sait marcher, et l'on peut dire qu'ils naissent avec la science infuse de leurs bourrées...

Quiconque connaît l'histoire des relations séculaires entre l'Auvergne et l'Espagne n'hésitera pas à admettre qu'il n'est nullement chimérique de croire que ce furent de gitanos espagnols que les Auvergnats apprirent les figures hardies de leur « dégognade », qui n'eut, par suite, « nullement » besoin, comme on l'a supposé, d'être importée, *viâ* Paris sans doute, à l'Argentine pour nous revenir sous la forme ancienne et un vocable nouveau.

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Des *Débats* :

Les *Débats* ont publié, au sujet de la genèse incertaine du tango argentin, la version donnée par la *Nacion* de Buenos-Aires et reproduite par l'*Intermédiaire des Chercheurs*, d'après laquelle cette danse, d'origine asiatique, aurait été importée par les Bohémiens d'Indo-Chine en Espagne et de là en Argentine. Or cette these, fondée notamment sur la définition du mot « tango » dans le dictionnaire hispano-américain « réunion et danse de Bohémiens », semble, ainsi que toutes les autres émises jusqu'ici sur le grave problème, confondre le tango argentin à la mode avec le tango espagnol-primitif, le tango tout court, qui n'offre guère avec son homonyme que cette analogie de nom.

En effet, le tango tel qu'il était dansé et qu'il se danse encore en Espagne et surtout en Andalousie, appartient à la famille des danses espagnoles dites « flamencas » (par opposition aux « bolèras » accompagnées de castagnettes) et que la danseuse ou le danseur — généralement coiffée d'un chapeau andalou, exécute seule, et non à deux tandis que les assistants en scandent le rythme de leurs « palmadas » (battements de mains). Il consiste en une série de déhanchements et de gestes plus ou moins lascifs, mais d'un caractère beaucoup plus esthétique et pittoresque, quand il est bien dansé, que le tango argentin. Ce tango andalou semble bien remonter, effectivement, sous différents noms, comme la plupart des pas « flamencos », aux danses picaresques (telle la fameuse « zarabanda » réprouvée au XVIIe siècle par le P. Mariana) qu'introduisirent en Espagne les gitanos venus de l'Inde en Europe, ainsi que les autres Bohémiens, leurs congénères, à la suite des invasions turques et mongoles. Mais il se rattache aussi sans aucun doute aux danses des Maures d'Andalousie, voire à celles qu'avaient rendues célèbres dans l'antiquité romaine, selon les textes cités à propos du tango par M. Richepin, les ballerines de Gadès (Cadix). Précisément, on regarde en Espagne le tango comme originaire de Cadix, où ont lieu, à chaque carnaval, des concours traditionnels de tangos chantés et dansés par des groupes de masques. Seulement, n'en déplaise à M. Richepin, le tango argentin ne peut être considéré comme légitime du lointain passé du tango ibérique, dont il diffère essentiellement en ce qu'il est dansé par un couple enlacé, au lieu d'un sujet seul ou de deux sujets séparés, ce qui est la caractéristique de toutes les danses espagnoles authentiques, où le jeu des bras et des doigts est le principal. Le tango argentin n'est donc, comme la matchiche brésilienne, la habanera cubaine ou la « macueca » péruvienne, qu'une de ces danses « créoles » d'Amérique, nées d'une combinaison de réminiscences espagnoles et d'éléments cosmopolites apportés par l'émigration avec la chorégraphie primitive des Indiens aborigènes ou des esclaves noirs. Mais il ne saurait, à la faveur d'une similitude de nom, usurper l'histoire de l'antique danse gaditane, mimique de l'amour, devenue de nos jours, à travers maints avatars, le pas « flamenco », suggestivement décrit par Pierre Louys dans « la Femme et le Pantin », et par Paul Reboux, dans la « Maison de Danses ».

(1) Le ms. porte : « Alez ». Mais il n'y a eu d'évêché établi à Alais qu'en 1694. L'évêque d'Aleth fut, de 1637 à 1677, Nicolas Pavillon, célèbre par sa résistance aux ordres de Louis XIV.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La lettre du petit Ponsard. — Janin et Ponsard furent des inséparables. Voici une lettre aimable et touchante que le poète de *Charlotte Corday* dictait à son jeune enfant, et qu'il lui faisait écrire en tenant sa petite main dans la sienne.

François Junior à son ami J. J
Si vales, bene est ; ego autem valeo.

Ne t'étonne pas, ami J. J., de m'entendre parler latin ; quoique je n'aie que treize

mois, je suis très avancé pour mon âge. Je joue de la trompette, je tourne mes doigts dans le nez, je ris quand on m'amuse, je pleure quand on m'ennuie, et je crie comme un beau diable quand on me lave la figure.

Je trouve même que tu as été trop bon pour mon papa. Qu'est-ce que tu vois donc de gentil dans ce qu'il fait ? Il passe des heures à mettre deux lignes l'une au-dessous de l'autre ; que dirais-tu de moi qui en fais dix sur le sable en une minute avec mes dix doigts ? Je n'en suis pas plus fier pour ça, et je ne crois pas avoir été grand, simple, touchant, profond ; et quand le jardinier efface mes lignes avec son râteau, je ne me mets pas à crier, à m'arracher les cheveux, à maudire l'injustice des hommes et le mauvais goût du siècle.

Non, je fais d'autres lignes sur un autre tas de sable. Je ne prétends pas à l'éternité, je sais qu'elles ne dureront qu'un jour. Ce sera au moins autant que les œuvres de papa... Mais la *nounou* m'appelle, je retourne à mes tétons. Merci cependant de tout mon cœur pour les joies que vous donnez à mon bonhomme de père.

Acceptez mes adieux.

François Ponsard Junior, dit *Bébé*, dit *Lili*, dit *Loulou*.

—

Ponsard et le quémandeur de billets. — Le poète du *Lion amoureux* dont on va célébrer le centenaire à Vienne recevait, un jour, cette supplique signée N. Martin.

Poète illustre, ô cher poète heureux !
Je voudrais voir le *Lion amoureux*
Sans rien payer — qu'un tribut légitime
Des cris prouvant combien on vous estime.
Obin, je crois, n'aurait pas un tel creux.
Pour applaudir, j'ai de longs doigts nerveux,
Et vos acteurs se tourneront vers eux,
Dans ce concert de bravos unanime,
Poète illustre !
Ma femme et moi, car je parle pour deux,
Qui répétons vos vers à qui mieux mieux,
Et connaissons votre cœur magnanime,
(Si j'en doutais, je croirais faire un crime) :
Nous serions fiers d'un don si généreux,
Poète illustre !

A ce rondeau il était difficile de ne pas répondre par l'envoi des deux places demandées. Le poète du *Lion amoureux* crut devoir faire mieux encore, c'est-à-dire répondre par l'offre d'une loge entière et l'improvisation d'un autre rondeau, hérissé des mêmes rimes.

Pour être illustre, en est-on plus heureux ?
Musset l'a dit : Heureux les amoureux !
— Vous l'êtes donc à titre légitime,
Car vos doux vers le prouvent, et j'estime
Qu'aimer est tout ; le reste est vain et creux.
Aux chants d'amour usez vos doigts nerveux
Et tous les cœurs se tourneront vers eux ;
— Les cœurs épris, quel public unanime,
Pour être illustre !

Vous désirez deux places, rien que deux ;
En voici quatre ; et si c'est trop tant mieux !
Fût-ce autrement, de mon cœur magnanime
Vous douteriez : je vous épargne un crime,
Comment d'ailleurs être assez généreux
Pour être illustre ?

Ponsard.

—

De l'utilisation des Archives. — Nous avons trouvé, il y a quelques mois, aux Archives Nationales (*Série T. 1679. Doss. 1631*) la lettre suivante à laquelle de récentes polémiques donnent peut-être quelque intérêt.

Elle est écrite sur un papier dont l'en-tête imprimé est souligné dans notre copie.

Ecole de Santé de Paris

Liberté. Egalité.

Paris ce 30 fructidor de l'an IV de la République une et indivisible.

Le Directeur de l'Ecole de Santé aux membres composant le Bureau du Domaine National.

Nous avons souvent besoin, citoyens, de vieux parchemins, tant pour fermer les locaux que pour les différents usages des Cabinets de recollections et des laboratoires de l'Ecole de Santé. Nous avons pensé qu'on pourrait éviter à la Nation cet article de dépense et qu'il vous serait facile de subvenir à cet égard à nos besoins : je vous prie en conséquence de vouloir bien faire mettre à ma disposition cent livres pesant de vieux parchemins pour l'Ecole de Santé.

Salut et Fraternité
(*Signé*) Thouret.

(*Au dos*) « Aux membres composant le Domaine du Bureau National, maison Uzès rue Montmartre ». Une note en marge porte : *Citoyen Dupré, est-ce à nous ou au Bureau du triage des titres.*

Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure on a donné satisfaction au désir exprimé par le savant Thouret.

A. B. S.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXIXe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Janvier 1914

N° 1388

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Le dîner de notre cinquantenaire.

*L'idée de marquer, par un dîner tout confraternel la cinquantième année de l'*Intermédiaire, *que nous avons exposée dans le numéro du 10 janvier, a réuni de chaleureuses adhésions.*

Ces premières adhésions doivent en entraîner d'autres. La plupart des « intermédiairistes » habitent les départements: ils nous expriment le regret d'être si loin : nous partageons leur regret.

Nos confrères de Paris, qui n'ont pas cet empêchement, se doivent de participer à cette réunion qui marque, grâce à eux, une date, non seulement dans l'histoire de notre chère Revue, mais dans l'histoire de la presse périodique.

Ce dîner aura lieu dans la seconde quinzaine de février. Nous en donnerons la date exacte, qui n'est pas encore arrêtée.

—

Questions

—

Mlle de Fontanges. — Les historiographes ne semblent pas d'accord sur la date ni sur le lieu de naissance de Mlle de Fontanges, dont le règne de favorite occupe les années 1679-1680.

On ne sait pas davantage — croyons-nous — où et comment se passa la jeunesse de la belle favorite, ni dans quelles conditions elle fut amenée à la cour du Grand Roi, et par qui ?

Il serait intéressant d'élucider ces divers points de notre histoire. Quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* sont sans doute exactement documentés ; ils nous rendraient un précieux service en nous éclairant de leurs lumières.

André de Régis.

—

Entretien des édifices cultuels. — On parle beaucoup depuis quelques années des réparations à faire aux édifices cultuels. Comment les choses se passèrent-elles sous la première séparation, qui dura de 1794 à 1802 ?

V. B.

—

Les prêtres constitutionnels et les sacrements. — Les prêtres constitutionnels avaient-ils vraiment le pouvoir reconnu par l'Eglise romaine d'administrer les sacrements ?

V.

—

La Société patriotique bretonne. — Où peut-on trouver quelques renseignements sur cette société qui existait en 1789 ?

T. M.

—

La loi Cincia. — Qu'était-ce que cette loi ? Ordonnait elle aux avocats de plaider gratis ? C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter la légende ci-après, mise au bas d'une gravure de Jasper Isac qui représente Steph. Paschasius regiarum rationum patronus (avocat du roi ?). Les mains du personnage ne figurent pas sur

cette estampe, et la légende est celle ci :

NULLA HIC PASCHASIO MANUS EST : LEX
[CINCIA QUIPPE
CAUSSIDICOS NULLAS SANXIT HABERE MANUS.

Qui était ce Paschasius?

V.A.T.

—

Nomination des conseillers d'arrondissement sous le Premier Empire. — On sait que les conseillers d'arrondissement étaient alors à la nomination de l'Empereur, qui devait en principe choisir sur une liste de deux noms, présentée par le collège électoral d'arrondissement. (Constitution de l'an 10, art. 28)

Je désirerais savoir : 1° quel recueil officiel publiait les Actes de Nomination, qui ne paraissent pas avoir jamais figuré au Bulletin des Lois ou au Moniteur ?

et 2° à quel dépôt d'archives je pourrais m'adresser pour avoir connaissance des Dossiers qui devaient être constituées à l'occasion de chaque nomination. Il est certain notamment que les Préfets devaient renseigner le Gouvernement sur le passé et le loyalisme des candidats à cette modeste fonction ; leurs rapports ont dû être conservés quelque part.

Est-ce aux Archives du Ministère de l'Intérieur, aux Archives nationales, ou à celles des Départements, qui ont peut-être copie de certains documents de ces dossiers qu'il faudrait demander des renseignements ?

A. MARTIN DE MEREUIL.

—

Aller voir danser la fille du bourreau. — Avant le percement du boulevard Magenta, survenu, je crois, vers 1866 il existait depuis 1847, rue du Château d'eau, une salle de bal dite « Salle Barthélemy », du nom de l'architecte qui l'avait construite, et l'on avait l'habitude de dire que l on « allait y voir danser la fille du bourreau ». — La famille Sanson habitait tout à côté, 31 rue des Marais, dans une maison démolie vers 1860. S'agit-il d'une fille du petit-fils Sanson, Henri-Clément (quel contraste que ce dernier prénom !) mort le 25 janvier 1889, à 89 ans ?

Et qu'est-ce encore que cette histoire de la petite maison du bourreau peinte en rouge ?

H. L.

Famille d'Andlau ou d'Andlaw. — Pourrait-on me donner quelques renseignements généalogiques, (dates de naissance, de mort, de mariage) sur le comte d'Andlau, sa femme et ses enfants ? Le comte d'Andlau avait épousé la fille d'Helvétius. A ma connaissance, ils eurent deux fils : l'aîné, Félix, fut major d'un des régiments de la garde d'honneur en 1813 ; le cadet, Gustave devint écuyer de l'impératrice Joséphine. Mais le comte et la comtesse d'Andlau n'ont-ils pas eu aussi une fille et qui cette dernière aurait-elle épousé ?

P. M.

—

Portrait de M. Edouard André, par Winterhalter. — Le rédacteur du catalogue du Musée Jacquemart-André, et après lui beaucoup de critiques dans des articles de journaux, disent que M. André figure dans ce portrait en tenue de maréchal des logis des Guides. C'est une erreur, Edouard-André est en grande tenue de service, de *sous-lieutenant*. Le rédacteur du catalogue a dû être abusé par les galons, qui sont de la forme de ceux d'un sous-officier de nos jours. Mais les officiers des Guides avaient de larges galons plats, à l'imitation des hussards du premier Empire (Voir l'officier de la cavalerie légère de Géricault) et ne portaient qu'en petite tenue les grandes soutaches à la hongroise.

D'ailleurs, un sous officier n'aurait pas eu les brandebourgs d'or, la dragonne et les bandes dorées du pantalon qu'on voit sur le portrait. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir les uniformes d'officier et de troupe des Guides qui figurent au Musée de l'Armée : les diverses tenues de ce régiment sont encore fort exactement reproduites dans les belles photographies qui illustrent l'ouvrage du capitaine Richard : *La Garde Impériale.*

Il est même vraisemblable qu'Edouard André n'a jamais été maréchal des logis aux Guides. l'Annuaire de 1856 le portant en effet comme sous-lieutenant, et en fort belle compagnie : marquis de Massa, comte de Comminges, M. Froidefond ; tué en Italie, marquis de Galliffet.

Mais autre détail : Le portrait est daté de 1857. Or M. André porte la médaille commémorative d'Italie (1859) et la croix des saints Maurice et Lazare, qui lui a été

vraisemblablement conférée à la même époque. Ces décorations, au lieu d'être portées, comme c'était la mode, sous l'Empire pour les officiers en dolman, sur le premier brandebourg, presque sur l'épaule, ont été placées sur la poitrine, au-dessous du cordon de pelisse à peu près à la hauteur où elles se portent aujourd'hui. Madame André aurait elle retouché Winterhalter ? Je n'aurais pas osé le faire, mais cela se fait, et Nélie Jacquemart ne manquait ni d'habileté, ni même de talent, ainsi qu'en témoigne le portrait qu'elle a fait de son mari, et qui fait pendant au Winterhalter. En tout cas, la retouche est récente, et ne semble pas avoir été faite par Winterhalter, dont la manière était plus précise. Ou bien l'officier des Guides aurait-il quitté le service assez tôt après la campagne d'Italie pour que Mme André n'ait jamais vu ses décorations sur son uniforme ?

Un ancien Guide, ou un familier de l'hôtel du boulevard Hausmann, pourrait peut-être donner quelques détails, soit sur la carrière militaire d'Edouard André, soit sur la retouche au Winterhalter.

JOSEPH TEISSIER.

—

Mlle Caillou et le naufrage du « Saint-Géran ». — On lit dans la déposition du pilotin Jean Janvrin, faite au Port-Louis, Ile de France, le 24 août 1744, qu'au moment où le « Saint-Géran » allait s'engloutir « Mademoiselle Caillou était sur le gaillard d'avant avec MM. Villarmois, Gresle, Guiné et Longchamps de Montendre, qui descendit le long du bord pour se jeter à la mer, et remonta presque aussitôt pour déterminer Mlle Caillou à se sauver. »

En 1823, lors de la publication des procès-verbaux du naufrage du « Saint-Géran », jusqu'alors conservés au greffe de la cour d'appel de l'île Bourbon, on ignorait encore le prénom, la patrie, la famille de celle qui devint la « Virginie » du roman de Bernardin de Saint Pierre. Est-on mieux renseigné aujourd'hui sur cette intéressante passagère du « Saint-Géran » ?

M. Regnault de Beaucaron, dans ses « Souvenirs de Famille », nous apprend que Virginie Caillou était fille de Louis Caillou et de Catherine Panon, et dit tenir ce détail d'un sien parent. Or, selon son biographe, Bernardin de Saint-Pierre a déposé les affections de son cœur jusque dans la dénomination des personnages de son roman, et l'héroïne « Virginie » lui rappelait une jeune étrangère dont la main lui fut offerte, et que sa mauvaise fortune l'obligea seule de refuser : c'était Mlle Virginie Taubenheim, fille d'un régisseur des fermes à Berlin.

Je pose donc la question : Quel était le prénom de Mlle Caillou et de qui était-elle fille ?

Dr P.

—

Famille Corday. — Je désirerais savoir quelle est l'alliance que représente un cachet du XIXe siècle portant 2 écus accolés sous une couronne de comte.

A dextre : *D'azur à trois macles de...* ; *au chef de.. chargé d'une croix de...* ; à senestre, l'écusson de la famille de Charlotte Corday : *D'azur à 3 chevrons brisés d'or.*

E. DES R.

—

Comtesse de Komar. — Dans une lettre écrite de Paris, le 13 mars 1815, et adressée à un abbé Jouffroy, résidant à Vienne, une comtesse de Komar déplorait les frasques de l'Empereur. Sait-on qui était cette comtesse de Komar, qui était son mari qui alors vivait à Vienne, et enfin qui était cet abbé Jouffroy ?

JÉROBOAM.

—

Montesquiou. — Je désirerais savoir si la veuve du général de Montesquiou (mort en 1798), belle-mère de la maman Quiou, née Jeanne-Marie Hocquart de Montfermeil, vivait encore lors du retour de Napoléon de l'Ile d Elbe.

JÉROBOAM.

—

Sainte-Beuve et Victor-Hugo. — Un intermédiairiste pourrait-il me faire savoir où a paru la correspondance, ou du moins une partie de la correspondance de Sainte-Beuve et de Victor-Hugo, à l'époque qui précéda et suivit leur brouille. Ces documents ont été publiés, il y a quelques années, en revue. A quelle date précise, et où ?

E. H.

—

Salnove. — M. Benjamin Fillon, d'après ses « papiers authentiques », « a extrait » une généalogie des Salnove,

mais telle que M. Ressac l'a reproduite, elle est d'un vague peu ordinaire.

Il présente d'une part Robert de Salnove (qui est qualifié dans le privilège du Roi de la « Vénerie Royale », seigneur du dit lieu), comme aîné de trois enfants, dont deux enfants non désignés, issus du mariage de François de Salnove, sieur de la Mongie et des Fossés-de-Luçon, et de Marie Besnier : d'autre part nous trouvons un Charles de Sallenove, seigneur de la Mongie et des Fossés-de-Luçon, qui signe en 1623 dans un acte du notaire Juppin à La Rochelle, et désigné aussi aux années 1617 et 1631.

Un aimable intermédiairiste expliquerait-il comment et pourquoi Robert de Salnove n'aurait-il pas porté les qualifications de son père bien qu'étant l'aîné, et justifierait-il celle de « Seigneur du dit lieu », justification omise par Benjamin Fillon ?

Quelle parenté y a-t-il entre Robert et Charles ? Les demandes de vérifications des papiers Fillon ont été si multipliées à la mairie de Fontenay-le-Comte que ni le Maire, ni le Secrétaire de Mairie ne veulent plus communiquer les copies Fillon, et les conservent sous clé.

Nous demandons que l'on veuille bien dire où sont les *papiers authentiques* avec lesquels M. Benjamin Fillon a fait un *extrait* qu'il a mis à la disposition de M. Ressac, et grâce auquel, ce dernier a publié la généalogie de Robert de Salnove dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XVIII, 1850 p. 477-483, Bibliothèque Nationale L. C [18] 100.

[Voir *Intermédiaire*, LXVIII, 441, 488, 676, 726].

G. DE M.

—

Famille Warnet. — Quelle est la famille (nom, prénoms et armes) du père et de la mère de Antoinette-Louise-Aimée de Warnet, mariée à Joseph Barthélemy Clair de Bongars, lequel vécut de 1762 à 1833 ? Borel, dans l'*Annuaire de la Noblesse*, année 1854, article Barbentane, dit qu'elle était « d'une ancienne maison d'Irlande ».

BÉNÉDICTE.

—

Supports d'armoiries. — Peut-on, à côté de l'écusson d'une femme, faire figurer les supports de sa maison, même si la forme de l'écu est un losange ? Je ne me rappelle pas en avoir vu, mais y a t il des textes faisant connaître qu'elles n'y ont pas droit ?

Si, par habitude, les supports ne sont pas représentés, peut-on les faire figurer pour une dernière héritière d'une famille, ayant droit aux titres et armes pleines de sa maison ?

R. DE CRESSIA.

—

Armoiries à déterminer : lion d'azur. — Je possède les *Essais sur la noblesse de France* par feu M. le comte de Boullainvilliers, à Amsterdam, 1732. Cet ouvrage est revêtu de son ancienne reliure de veau ancien ; les plats sont ornés d'armoiries que je ne sais à qui attribuer, je soumets le problème aux sagaces héraldistes de l'*Intermédiaire* :

Le plat est remarquablement conservé, d'une grande finesse, mais comme certains émaux ne sont pas indiqués, je ne puis lire que ce qui suit :

Ecartelé au 1 de... au lion d'azur (?) *aux 2 et 3 d'azur aux fleurs de lys sans nombre de... au franc quartier de... a l'oiseau passant de* ; *au 4 de gueules à la quintefeuille d'argent* (?).

Timbre, couronne ducale ; supports : deux lions. Le tout d'une parfaite exécution et d'une jolie facture XVIIIe.

R. DE R.

—

Tott : Armoiries. — Quelles sont les armes de François, Baron de Tott, maréchal de camp, gouverneur de Valenciennes, mort avant 1789 et de sa femme Marie Rambaud ou de Rambaud ?

BÉNÉDICTE.

—

Manneville : Armoiries. — L'ascendance paternelle et maternelle (huit quartiers, noms, prénoms et armes) de Charlotte-Nathalie de Manneville, mariée (1751) au duc de Mortemart, fille de Henry-Joseph, et de Anne-Françoise-Charlotte Asselin de Fresnel.

BÉNÉDICTE.

—

Lebeau : Armoiries. — Je désirerais savoir : Quelles étaient les armes d'un Président Lebeau, du Parlement de Bourgogne, dont la fille avait épousé (fin du XVIIIe siècle ou début du XIXe) le marquis de Cordoue. Quels étaient les pré-



DAGUERRE
Inventeur du Diorama.

Intermédiaire, LXIX, col. 59.

noms de ce marquis de Cordoue et de sa femme ?

BÉNÉDICTE.

—

Pamphlet manuscrit sur la noblesse (1715 à 1723). — J'ai acheté récemment un manuscrit de 17 p. in-12, intitulé « Extrait de la lettre du Parlement « de Paris à M le duc d'Orléans Régent... « au sujet de l'extraction de la plupart « des divers pairs du royaume ». Ce parait être un pamphlet composé entre 1715 et 1723 où l'on signale l'humble origine ou la toute récente noblesse d'une vingtaine des familles alors les plus en vue.

Je désirerais savoir si ce document est un simple pamphlet, ou s'il y eût bien réellement vers cette époque une lettre adressée par le Parlement de Paris dont le manuscrit que je possède serait effectivement un extrait.

Cette lettre — ou son extrait a-t-elle été imprimée ? — Où pourrait-on la retrouver ?

ELVEN.

—

Aut Diabolus aut nihil. — Quelqu'un des intermédiairistes connaîtrait-il la date, et surtout l'éditeur londonnien (?) d'un roman anglais paru sous ce titre vers 1890 ? Ou plutôt ce n'est que le récit tout nu d'une apparition diabolique (ou palladique) à Paris : espèce de reportage cinématographique d'une réalité tellement immédiate qu'on a le sentiment que « c'est arrivé ». Ce singulier récit, que n'importe quelle église chrétienne, comme aussi les positivistes, ou les sectes démoniaques — s'il en reste — ont un intérêt pareil et différent à étouffer, est en effet resté fort inconnu. Il est signé X. J., et pas n'est besoin de marquer que c'est là le monogramme inverti de Jésus-Christ.

Peut être les *Notes and Queries* voudront-elles là dessus fournir une réponse. On trouve un exemplaire de ce livre au Cercle de Canton à Chamine. Mais les petits bateaux n'y vont pas.

M. DU PAUR.

—

Ouvrages traitant de la fabrication des clous de fer forgés à la main. — Connait-on quelques titres d'ouvrages relatifs à cette industrie, jadis si prospère, aujourd'hui presque disparue par suite de l'apparition de la pointe de Paris et des clous fabriqués à la machine ?

La clouterie des environs de Charleville était célèbre au XVIIIe siècle.

N...

—

Répertoire de la Comédie française en devants de gilets. — Je lis : « M. Grimod de la Reynière, richissime fermier général, s'était fait fabriquer tout le répertoire de la Comédie française en devants de gilets. » — Veut on parler seulement des personnages du répertoire ? Qu'est-ce que cela pouvait bien être ? Ces gilets sont ils dans quelque musée ?

H. L.

—

Jeu de paume. — Où pourrait on trouver les règles précises de l'ancien jeu de paume et des indications concernant la façon dont il se jouait ?

En quoi le jeu de tennis anglais ressemble t-il au jeu de paume français ; en quoi en diffère-t-il Subsidiairement, où pourrait-on trouver une étude sur les anciens jeux français adoptés par les anglais et repris ensuite par nos nationaux avec un engouement anglomane ?

Beaucoup de snobs qui ne pratiqueraient par goût aucun « exercice physique » se croiraient déshonorés s'ils ne se livraient avec passion aux « Sports » à cause de leur origine anglo-saxonne.

G. DE LA VÉRONNE.

* * *

Un confrère pourrait il me signaler des livres ou des articles traitant des Jeux de Paume parisiens — notamment du Jeu de Paume de l'Ile St Louis — en dehors du livre d'Ed. Fournier ?

A. CALLET.

—

Bagnolet. Origine du nom — Nous lisons dans le journal *Paris-Est* du 13 décembre la lettre suivante :

Taverny, le 8 décembre 1913.

Monsieur Goulhot,
directeur du journal *Paris-Est.*

Dans votre estimé journal du 6 courant, vous posez la question : « Qui nous renseignera sur l'origine du nom de la commune de Bagnolet » ?

Je vais essayer de répondre à votre question et de faire un peu de lumière sur ce sujet intéressant.

J'ai entre les mains une copie d'un acte dressé par M Garnier Deschenes, notaire à Paris, le 9 mai 1769, qui nous apprend que

le 17 août 1437, Tanneguy du Chatel a fait donation à Préjent de Cointigny de l'hôtel ou manoir de Beau Olet qui avait été donné au dit du Chatel par la reine de France Elisabeth de Bavière

A quelle époque et pourquoi Beau Olet est il devenu Bagnolet ? Je laisse à de plus érudits que moi le soin de trouver l'explication.

Il est bien permis de supposer qu'autour du manoir seigneurial se trouvait un étang où les quelques habitants de la contrée se livraient aux douceurs de la baignade. La clef de notre énigme est dans le mot Olet Tout est là. Il nous faudrait le secours d'un philologue de l'*Intermédiaire* pour nous faire connaître la signification du mot Olet? Est-ce le nom du canton où fut construit par Charles V le château ? C'est ce qui paraît le plus plausible. En attendant d'autres versions je considère celle que je viens d'exposer comme très sensée.

Veuillez agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

A. GRAINDORGE.

—

Voltaire — « La Henriade ». — « *Evenements sur lesquels est fondée la Henriade,* » imprimés ordinairement à la suite de *La Henriade*.

Je désirerais savoir de quelle date est la première édition de ces *Evénements*. — Ont ils été publiés séparément — ou bien, dès le début, à la suite de *La Henriade* — et à quelle édition de *La Henriade* ont-ils été joints pour la première fois ?

DUQUESNE

—

« Le Sicilien », de J.-B. P de Molière, 1668 — Riche exemplaire, demeuré vierge. — A la vente sensationnelle qui vient de s'effectuer à l'Hôtel Drouot, sous la direction de l'expert Henri Leclerc, de la Bibliothèque de feu le marquis de Piolenc, on a pu remarquer, sous le nº 18 des « Livres anciens », un rare exemplaire de l'édition originale de *Le Sicilien ou l'Amour peintre*, comédie de J.-B. P. de Molière, à Paris, chez Jean Ribou, in-12 de 81 p. p., relié en maroquin rouge par Trautz Bauzonnet.

Ce bel exemplaire, qui s'est modestement vendu 610 francs, offre cette particularité qu'il est « relié sur brochure et entièrement *non rogné* et *non coupé*. »

Non coupé ! vous lisez bien. Que M. le marquis de Piolenc, en fin bibliophile qu'il était, ait ainsi conservé ce volume, dans toute la fleur de sa virginité, vu l'extrême rareté d'une aussi exceptionnelle condition, je le comprends si bien que j'en eusse fait tout autant, si le livre me fût passé par les mains. Mais que tous ses possesseurs unanimement, y compris les tout premiers de l'époque, même aujourd'hui presque tri centenaire de son apparition, aient pu, à son endroit, professer le même profond respect : voilà qui me dépasse !

La liste des premiers possesseurs de ce si virginal petit joyau, lequel, depuis longtemps doit être coté, mériterait bien en vérité, si elle est connue, d'être conservee, par l'organe de l'*Intermédiaire*, pour l'édification de nos arrière-neveux.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Bals de l Opéra. — Le premier bal de l'Opéra eut lieu le 2 janvier 1716, le dernier en 1903 Je demande si ces bals eurent lieu *sans interruptions* pendant ce laps de temps, et dans toutes les salles occupées par l'Opéra, au Palais-Royal 1716 1763, aux Tuileries 1764-1770, au Palais-Royal 1770 1781, à la Salle des Menus Plaisirs 1781, à la Salle de la Porte St Martin 1781-1794, à la Salle Louvois 1794 1820, à la Salle Favart 1820, à la Salle Le Peletier 1821-1874 ? Que devinrent les Bals de l'Opéra pendant la période révolutionnaire ? H. L.

—

Souvenirs de voyage de Fenimore Cooper. — Cet écrivain a, me dit on, publié des Notes de voyage, au cours desquelles il parle de la Wallonie et de Liège. Ces souvenirs ne se trouvent pas dans l'edition Defaucompret ; ils ont pourtant été traduits en France, puisque c'est en français qu'on les a lus, il y a quelque vingt-cinq ans, dans une édition ou un journal in-4º. Quelque intermédiairiste en a-t-il connaissance et voudrait-il nous signaler une édition qui les contient ? O. COLSON.

—

Devise des Noailles. — A propos des obsèques (24 décembre 1913) de Madame la duchesse de Noailles, douairière, les journaux ont rappelé la devise de cette illustre famille :

Lædimus Haud Andra Lethali

Pourrais je savoir le sens de cette devise et aussi son origine ? A. D'E

Réponses

Tombes de Molière et de La Fontaine (LXVIII, 669, 824). — Bournon, dans son *Supplément* à Lebeuf (pp. 36-37) a établi que La Fontaine fut enterré au cimetière des Innocents, et non à Saint-Joseph. D'après lui, c'est l'abbé d'Olivet qui, dans son *Histoire de l'Académie*, se fit l'éditeur responsable d'une erreur que, jusqu'à une époque récente, les historiens ont répétée sans songer à la contrôler. Ce n'est donc pas le vrai La Fontaine qui a partagé la réclusion de Molière dans la cave de Saint Joseph et dans le grenier du corps-de-garde ; c'est un pseudo fabuliste qui a été honoré dans le petit Westminster imaginé par Lenoir aux Augustins, et qui repose depuis 1817 dans le monument du Père-Lachaise.

PARISINUS.

Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits (T. G., 534 : XLIX à LXI ; LXIII a LX ; LXV à LXVII, LXVIII, 775).

Egalité	Liberté
Guerre aux partisans de la terreur	Guerre aux partisans des émigrés et de la royauté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Convention nationale
Comité de sûreté générale
Section de la police de Paris

Du 20 Prairial l'an trois de la République française une et indivisible.

Houdeyer salue fraternellement le citoyen Pelletan et lui adresse bien vite un arrêté du comité qui autorise à placer une garde-malade au Temple en l'invitant à en donner communication au citoyen Dumangin.

Houdeyer dira en même temps, mais confidentiellement au citoyen Pelletan, qu'il lui semble que le comité verra avec plaisir qu'aucun bruit, aucun propos ne s'échappera dans le public sur la maladie dont il s'agit, c'est un avertissement pour recommander le plus grand secret et c'est le cas pour ne rien négliger pour éviter les imprudences même les plus légères.

HOUDEYER.

P. c. c., J. DE SAINT LÉGER.
B B[30] 964 f° 19

Opinion des Américains sur la Révolution (LXVII). — Je signale, sur ce sujet *Le Mémorial de Gouverneur Morris*, traduit en 1842, par Augustin Grandais.

L'auteur, ami de Washington et l'un des meilleurs diplomates du temps, représentait les Etats-Unis auprès de la République française ; les lettres qu'il adressait à Thomas Jefferson ou à Washington sont des plus intéressantes pour l'histoire de la Révolution.

La situation de la République, la lutte des partis, les fautes du gouvernement et leurs conséquences inévitables y sont déterminées et jugées avec une étonnante clairvoyance par Morris qui, le 30 décembre 1794, quelques années avant le coup d'état de Brumaire, terminait ainsi l'une des lettres qu'il écrivait à Washington :

En France, on a été bercé par de vaines espérances, on a couru après des chimères, qui, tour à tour, ont abusé les esprits jusqu'à ce que l'on se soit trouvé plongé dans un abîme de misère et d'esclavage, esclavage d'autant plus avilissant que les hommes dégradés qui l'ont fait subir ne méritent que le plus profond mépris *Vous savez que j'ai, depuis longtemps, prédit un despote*, et vous avez vu que la France a été bien près de voir réaliser cette catastrophe ; le hasard, ou plutôt le défaut d'énergie dans l'usurpation l'a sauvée jusqu'à ce jour. Pourtant, *je suis convaincu que c'est le port où se réfugieront les Français* quand ils auront fait la paix avec tous leurs ennemis extérieurs en passant par la guerre civile. »

EUGÈNE GRÉCOURT.

La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon III (LXVIII, 574). — La dernière maréchale de Richelieu est morte le 7 décembre 1815, à 74 ans. Le fait rapporté par le journal parisien est donc faux, comme bien d'autres égrenés actuellement dans la presse. D'ailleurs certains clichés historiques ou anecdotiques sont inusables malgré leur emploi continuel. Celui de la veuve ou du vieillard qui a connu... en est un. Mme de Bawr a déjà raconté dans ses *Souvenirs* une anecdote identique sur la maréchale de Richelieu. L'*Intermédiaire* du 25 septembre 1879 a fait de même. On sait aussi l'histoire du cardinal de Belloy qui, décédé en 1808 à 99 ans, avait vu jadis Françoise de Narbonne, belle-fille de Charles IX. Un autre conte fort utilisé est celui du cadeau, qui se résume ainsi : Une femme veut se faire

offrir un bijou par son mari. Elle va chez son orfèvre, verse une petite somme et met le commerçant dans la confidence. Le mari arrive. Séduit par le bas prix de l'objet, il l'achète et le donne... à sa maîtresse. Cet ana qu'a publié la *Chronique Indiscrète du* XIXe *siècle*, imprimée en 1825, est reproduit chaque année avec ou sans variantes. Je l'ai encore lu dans le *Temps* la semaine dernière et il ne semble pas hors de service.

MARQUISET.

—

Régiment de Bourbon cavalerie (LXIX, 2). — Une coquille a rendu ma question quelque peu incompréhensible. Il faut lire Victor-Amé de Choiseul, au lieu de Victor, ami de Choiseul

Je profite de cette rectification pour ajouter que ledit Choiseul vendit son régiment le 14 mars 1701 à François Emmanuel Royer, seigneur de Saint Micaud.

Baron A.-H.

—

Uniforme militaire à identifier (LXVIII, 715). Le Régiment de Rouergue-infanterie portait en 1750 un uniforme gris blanc — à collet et parements rouges. Le costume de l'officier représenté doit être probablement celui d'un officier de Cavalerie, appartenant à un régiment, qui portait les ornements d'or et non d'argent, comme la plus grande partie des régiments de « cavalerie ».

B. DE P.

* * *

La tenue décrite par M. de Guenyveau ne peut être celle de Rouergue Infanterie qui portait l'habit blanc à revers verts. L'uniforme en question correspond plutôt à celui du régiment allemand Alsace-Infanterie qui avait pour colonel en 1750, le prince de Deux Ponts :

Habit bleu, veste, culotte et doublure blanches ; collet, parements, revers et collet rouges ; poches en travers garnies de 3 gros boutons ; 7 petits sur chaque revers et 13 gros au dessous : boutons blancs.

HUMANUS.

* * *

Vers 1750 et jusqu'à 1786, l'uniforme de toute l'infanterie française et de la majeure partie de la cavalerie comportait l'habit et le gilet gris blanc, avec des couleurs distinctives aux parements, aux revers, aux poches. Les boutons étaient de cuivre ou de métal blanc ; certains régiments alternaient même un bouton blanc avec un jaune

La bordure du chapeau était or ou argent.

Les dragons avaient en général l'uniforme tout rouge Rouergue-infanterie, en particulier avait l'habit gris blanc. Pourtant le Royal artillerie avait seul dans l'infanterie française, l'habit bleu, avec veste, parements, culotte et bas rouges, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or.

L'uniforme dont il est question ressemble aussi aux 4 régiments suivants : Royal cavalerie, Le Roy-cavalerie, Dauphin-cavalerie, Anjou-cavalerie.

Mais il est difficile d'identifier sûrement un uniforme sur une succincte description.

Il est à noter que l'épaulette des officiers, très mal accueillie du reste, sous le nom de guenille de M. de Choiseul, ne date que de 1759. Et ce n'était pas la grosse épaulette actuelle, ni même la petite épaulette de Napoléon, mais un très large galon terminé par des franges d'or ou or et rouge suivant le grade. Les lieutenants portaient des losanges or et rouges sur le corps de l'épaulette.

FXT.

—

Les régiments suisses de Planta et de Vigier (LXVIII, 475, 580, 630, 727). — Le renseignement donné dans la col. 727, concernant le régiment de Vigier-suisse, est en partie inexact ; ou tout au moins il pourrait induire en erreur un lecteur non averti

En 1792, Vigier suisse, sous les ordres du colonel Robert de Vigier de Steinbrüg (Soleure), portait en effet le n° 69 dans la série des régiments royaux. Mais il est opportun de ne confondre ces derniers ni avec les demi-brigades de bataille qui absorbèrent les régiments royaux, ni avec les demi brigades de ligne, et encore moins avec les régiments de 1803.

En 1792 Vigier était bien à Strasbourg, et c'est là qu'il fut licencié avec les mêmes égards que tous les autres régiments suisses, par décrets des 20 août et 17 sep-

tembre. Vigier n'entra donc pas dans l'amalgame des demi-brigades. Toutefois ses hommes, en grande partie, y prirent du service à titre individuel.

EXT.

—

Gardes d'honneur (LXVIII, 716). — Le département de la Haute-Loire a fourni 61 gardes d'honneur au 4me régiment dont le rassemblement se fit à Lyon et dont le colonel était le général de division comte de Saint Sulpice.

La levée des gardes d'honneur eût lieu sans de trop grandes difficultés et sans incidents graves dans le département de la Haute Loire, à l'encontre de ce qui se produisit dans un grand nombre de départements. La levée était complètement terminée le 18 mai, le décret de création des quatre régiments étant du 3 avril 1813.

Dix gardes d'honneur désignés avaient adressé des réclamations au préfet, chevalier Cahouet, contre leur désignation. Elles furent rejetées à l'exception de deux : celle du sieur Ferrier auquel son état de santé ne permettait pas de servir dans un corps de cavalerie et celle du sieur Jules Bertrand, du Puy, qui par suite de la mort récente de ses parents, se trouvait à la tête d'une maison de commerce considérable.

Il n'existe jusqu'à ce jour aucun historique d'aucun régiment de gardes d'honneur.

Dr Lomier.

—

Une exécution au Puy (LXVIII, 674). — Aucun des historiens de la Révolution dans la Haute-Loire n'a parlé de l'exécution de deux frères signalée par M. Gustave Arsac, et nous ne croyons pas que la consultation de la série L des Archives départementales permette de découvrir aucun document sur ce sujet.

M. Arsac s'est inspiré dans son ouvrage de mémoires plus ou moins sincères jalousement conservés par leur détenteur et dans lesquels un contre-révolutionnaire du Puy a consigné l'expression de ses convictions politiques et donné aussi le témoignagne de son aversion pour certains de ces concitoyens. Cela l'a conduit à se faire souvent l'écho de conversations visant des actes dont il est maintenant difficile et même impossible de contrôler l'authenticité. Le lecteur de tels récits ne doit pas les rejeter *a priori*, mais la prudence est de règle.

U. R.

—

Château de l'Herm, en Périgord (LXVIII, 763) — A propos du château de l'Herm en Périgord, je serais désireux de savoir quelle est l'étymologie de ce mot que j'ai trouvé pour la première fois en Vendée dans St-Michel-en-L'herm et que je rencontre encore dans plusieurs noms de lieux soit seul comme Herm dans les Landes, soit comme radical dans l'Hermenault (Vendée). Il y en a très probablement d'autres qui m'échappent et qu'on retrouverait en compulsant le *Dictionnaire des communes*.

Ne serait-ce pas simplement une abréviation de : Hermitage ?

Dehermann.

* * *

C'est par un de ces errata beaucoup trop fréquents dans l'*Intermédiaire*, qu'il est imprimé « Jacquon-le-Croquant » ; le titre du roman d'Eugène Le Roy est *Jacquou-le-Croquant*. Roman historique, l'admirable facture de Le Roy, mais non pas livre d'histoire : ne confusionnons pas, ce n'est pas autretelle chose. Eugène Le Roy est encore le factiste d'un autre chef-d'œuvre, *Le Moulin du Frau*, et de ces livres périgourdins de premier ordre, *Nicette et Milou*, *Au Pays des pierres*, *Les Gens d'Auberoque*. Il a même publié un volume de traditionnisme, *L'Année rustique en Périgord*. Je fus en relations avec Le Roy ; c'était un caractère, il ne voulut oncques accepter la légion d'honneur, et il eut raison : le talent est au-dessus de cela.

B. — F.

* * *

M. Le Roy, grand observateur de mœurs locales et bon écrivain — il est permis de faire des restrictions sur ses idées — m'a dit que tout était fictif dans ses romans périgourdins.

Certains personnages certainement ont leur caractère inspiré par des personnes ayant existé et dont l'auteur avait entendu raconter les histoires. Il a fait un amalgame voulu et en a tiré des types très originaux, très réels. L'Herm est en ruine depuis

longtemps (ancienne seigneurie des Calvimont) et les romans de Le Roy se passent au milieu du siècle dernier, alors que depuis plus de cent cinquante ans l'Herm n'était plus habité par ses seigneurs. PETRACORICENSIS.

—

Panoramas — Dioramas (LXVIII, 576, 758 ; LXIX, 32). — Du Panorama au Diorama, il n'y a pas si loin que le portrait de Daguerre, son inventeur, ne puisse illustrer cet article. On le trouvera en hors texte.

—

Origine du nom du Boulevard du Crime LXVIII, 763). — On lit dans l'*Almanach des spectacles* de 1823 :

Une âme sensible voulait qu'on appelât le boulevard du Temple, *boulevard du Crime*. Hélas ! Ce nom ne serait que trop mérité. On a fait le recensement de tous les crimes qui s'y sont commis depuis 20 ans. En voici le résultat : »

Suit une statistique très fantaisiste naturellement. Je me permets d'y joindre quelques notes biographiques.

« Tautin (de la Gaîté, 1770-1841) a été poignardé 16302 fois, Marty (de la Gaîté, 1779-1863) a subi 11000 empoisonnements avec variantes, Fresnoy (de l'Ambigu, 1780-1840) a été immolé de différentes façons 27.000 fois, Mlle Adèle Dupuis (Ambigu, puis Gaîté, 178?-1847) a été 75 000 fois innocente, séduite, enlevée ou noyée, 6400 accusations capitales ont éprouvé la vertu de Mlle Levesque (Ambigu) et Mlle Olivier (Ambigu) à peine entrée dans la carrière, a déjà bu 16000 fois dans la coupe du crime et de la vengeance. Voilà, sauf erreur, 132.902 crimes à partager entre cinq individus qui, cependant, jouissent au fond d'une santé excellente et de l'estime générale. O mélodrame ! ô type admirable de scélératesse et de vertu ! Et tu trouves d'obscurs blasphémateurs !

Voilà ce que l'on écrivait en 1823, douze ans avant l'attentat de Fieschi.

Il n'est donc pas exact de dire que le nom de Boulevard du Crime fut donné au Boulevard du Temple après l'attentat du 28 juillet 1835. Cette appellation existait déjà sous la Restauration, surtout à cause des mélodrames joués à la Gaîté et à l'Ambigu. Car, ceci est indispensable à dire, le théâtre de l'Ambigu avant l'incendie du 13 au 14 juillet 1827, se trouvait situé boulevard du Temple, et non boulevard St-Martin, où nous le voyons aujourd'hui. HENRY LYONNET.

La « Frégate-Ecole », de Paris. (LXVIII, 188, 343, 468, 560). — Ce n'est pas en 1900, mais bien en 1883, que la frégate dite « La Ville de Paris » a été démolie.

Ce bateau qui servait d'établissement de bains et qui stationnait contre le Pont-Royal, devant la Caisse des Dépôts et Consignations, se trouvait dans un tel état de délabrement et présentait de tels dangers, que le Préfet de Police dut, par arrêté du 25 juin 1883, en interdire l'accès au public et ordonner son transfert en dehors de Paris.

La démolition complète eut lieu le 3 octobre suivant.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

L'Alcazar d'Hiver, à Paris (LXVIII, 669). — L'Alcazar d'Hiver a été construit vers 1859 ; son premier propriétaire et directeur fut un chanteur nommé Mayer qui mourut quelques mois après.

Il eut pour successeur Joseph Kelm, le premier chanteur des Folies Nouvelles (aujourd'hui théâtre Déjazet) et le créateur du *Père Framboise*.

Gaubert était alors directeur de la salle Barthélemy, rue du Château-d'Eau, et ce n'est que quelques années plus tart qu'il prit à son tour la direction de l'Alcazar.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Le régicide Audrein (LXVIII, 669, 784). — Comme contribution aux articles précités, je trouve dans la petite *Biographie Conventionnelle*, publiée chez Alexis Eymery, libraire à Paris rue Mazarine 30 1815, et aux pages 6 et 7 :

Une troupe de chouans commandée par Lecnt ayant arrêté dans l'hiver de 1800, la diligence de Morlaix à Quimper, où se trouvait cet évêque de nouvelle fabrique, on demanda à parler à l'abbé Audrein. On le fit descendre *seul* de la voiture. On lui demanda s'il n'était pas le député Audrein qui avait voté la mort du roi ; et sur sa réponse affirmative on lui annonça qu'il allait subir le même traitement. Malgré sa résistance, il tomba bientôt sous les coups de sabre et de fusil aux yeux de ses compagnons de voyage à qui l'on permit alors de continuer leur route.

Telle fut la mémorable fin du régicide évêque instituteur de Robespierre.

DEHERMANN.

*
* *

Voir *Le Finistère pittoresque*, de G. Toscer (Brest, 1908), IIe partie, Cornouaille p. 326, V. Landrévarzec.

C'est sur le territoire de Landrévarzec, à la descente de la côte St Hervé, sur la route de Quimper à Chateaulin, que fut assassiné par les Chouans, dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800 (28 brumaire an IX) l'évêque constitutionnel du Finistère, Yves Marie Audrein

L'auteur cite le chanoine Peyron : *La fin de l'Eglise constitutionnelle dans le Finistère* et P. Hemon : « Audrein Yves Marie, député du Morbihan, évêque constitutionnel du Finistère » ; et il analyse le récit de ce dernier.

Voir *Dictionnaire* d'Ogée, Vo Briec : « En 1800 les assassins de l'évêque de Quimper, M. Audrein, se réfugièrent au Manoir de Trémflez. »

(Landrévarzec, autrefois paroisse, et Trémflez, autrefois trève font actuellement partie de la commune de Briec).

Em. G.

*
* *

H. P. Hémon a publié chez Champion, en 1903, une biographie d'Audrein, œuvre indigeste et partiale, mais dont 200 pages sur 330 sont consacrées au récit de la mort d'Audrein et au procès de ses assassins. Notre confrère y trouvera, sans doute, tous les éclaircissements qu'il désire sur cette tragique affaire.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que M. de Pancemont, le curé insermenté de Saint Sulpice, devenu évêque de Vannes au Concordat et complètement rallié à l'Empire, fut victime d'un guet-apens analogue et faillit avoir le même sort.

P. J.

—

Le maréchal de Berchény (LXVIII, 764). — La fille unique du maréchal de Berchény, épousa en 1790, le marquis d'Hennezel, comte de Beaujeu-Vereux qui était capitaine dans le régiment de hussard du Maréchal.

Elle mourut, en 1863, laissant deux filles : Gasparine-Antoinette d'Hennezel de Beaujeu, qui avait épousé, en 1821, le marquis de Puysegur ; et Clémence Adélaide d'Hennezel de Beaujeu, mariée en 1828 au comte de Maupeou

A. — La marquise de Puységur, née d'Hennezel, eut trois enfants :

1° le marquis Maurice de Puységur, qui épousa la fille du Marechal de St Arnault dont il eut deux filles : Eugenie, mariée à M Roger de Féligonde ; Madeleine, mariée au vicomte de Lorgeril.

2° Le comte Jacques de Puységur qui, de sa femme, Mlle de Beauffort, eut deux filles : la vicomtesse de la Rupelle et la vicomtesse du Boisdulier.

3° Clémence de Puységur, mariée au Comte de Revel du Perron, dont cinq enfants parmi lesquels deux officiers qui ont chacun plusieurs enfants.

B. — La comtesse de Maupeou, née d'Hennezel, n'eut qu'une fille, qui épousa le comte de Mailly-Châlon, prince de Lisle-Montréal, et fut mère, elle-même, des comtesses Jacques et Stanislas de Gontaut Biron.

Les descendants du Maréchal de Berchény sont donc nombreux et sont représentés actuellement dans les familles : de Feligonde, de Lorgeril, de la Rupelle, du Boisdulier, de Revel, et de Gontaut-Biron.

Vicomte de Hennezel d'Ormois.

—

Sur le maréchal de Berwick (LXVIII, 717). — « Le duc de Berwick naquit en 1671 à Moulins, où sa mère le mit au monde en revenant des eaux de Bourbon. » Extrait de l'article Fitz-James (Jacques de) duc de Berwick ou Barwick, fils naturel du duc d'Yorck, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II, et d'Arabelle Churchill, sœur du duc de Marlborough. (*Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique*. T. VI. Paris, Mame freres, 1810).

F. Jacotot.

—

Un mot de Bossuet : « Deux bras levés au ciel .. » (LXVI, 488). — C'est dans l'*Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche* (p. 133 ; Paris, Dezobry, s. d.) que Bossuet a prononcé la phrase en question, plusieurs fois signalée à l'attention de nos Ministres de la Guerre :

Les Machabées étaient vaillants ; et néanmoins il est écrit qu'ils combattaient par leurs prières plus que par leurs armes : *per orationes congressi sunt*, assurés, par l'exemple de Moïse, que *les mains élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent.* Albert Cim.

Les restes de Christophe Colomb (LXVIII. 665). — Mgr Ricard, auteur d'une *Vie de Christophe Colomb*, renvoie ceux de ses lecteurs qui désireraient approfondir certaines questions, aux divers ouvrages publiés par le comte Roselly de Lorgues. Peut être trouverait-on une réponse satisfaisante dans l'un d'eux : « Les deux cercueils de Christophe Colomb » in-8°, chez Didier, quai des Grands-Augustins.

Mgr Ricard dit ceci : « En 1795, St-Domingue passait sous la domination française ; l'Espagne alors fit transporter à la Havane les restes de Colomb... mais les commissaires espagnols prirent un cercueil pour l'autre. Celui de Christophe Colomb était resté à St-Domingue où il fut découvert et reconnu *authentiquement* le 10 septembre 1877.

R. DE CRESSIA.

—

Danton et ses descendants (T. G., 260 ; LVII à LIX ; LXVIII, 640, 784). — Une école de Besançon, de laquelle j'étais élève reçut, en 1865, je crois, la visite d'un M Danton, inspecteur général de l'Enseignement ?..., qu'on nous dit être neveu ou petit-neveu du conventionnel ; il était accompagné du recteur de l'Académie, de divers personnages semblant lui témoigner une déférence purement officielle.

De taille au-dessus de la moyenne, d'assez forte corpulence, il paraissait âgé de 40 à 50 ans, et avait une dureté de physionomie et de regard peu commune.

Plusieurs élèves (je ne fus pas du nombre), interrogés devant lui, répondirent sans hésiter aux questions posées : il n'eut pas un mot aimable pour aucun d'eux. J'avais alors 19 ans et je me souviens que tous nous gardâmes de lui un souvenir pénible.

J.-C.-ALFRED PROST.

—

Le docteur Fleury (LXVIII, 527, 641). — Le Dr Fleury, né à Saint-Pétersbourg (et non aux environs de Mars la-Tour), le 28 novembre 1810 (vieux style) de parents français, est mort à Paris le 15 décembre 1872. A. Chéreau lui a fait, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre, une courte notice biographique, d'où j'extrais le passage suivant :

Il convient, dit-il, ce nous semble, d'oublier les circonstances singulières et peu avouables qui ont fait sortir, presque subitement, ce médecin de la voie qu'il s'était tracée à l'origine de sa carrière, et qui l'ont jeté dans le précipice, pour ne voir en lui qu'une belle et solide intelligence mise au service d'un travail persévérant.

Interne des hôpitaux de Paris en 1836, Louis Fleury soutint, le 13 mars 1839, sa thèse pour le doctorat en médecine, qu'il dédia « à M. le baron Léon Le Couteulx, membre du Conseil général du Loiret, etc., etc. » ; puis il entra à Saint-Lazare comme interne. En 1844, il fut reçu au concours d'agrégation de la Faculté de médecine, premier sur 22 candidats ; ensuite il fonda l'établissement hydrothérapique de Bellevue, près de Meudon. Chevalier de la Légion d'honneur en 1847, et de l'ordre de Léopold en 1851, il devint médecin de Napoléon III « par quartier » lors de la création de la Maison de l'empereur, en 1852, et quelques années plus tard « médecin consultant ».

L'aventure à laquelle Chéreau fait allusion, se passe en 1860. En 1861, Fleury est dans la Hesse Electorale et fonde à Schwalheim, près de Nauheim, un établissement hydrothérapique, dont il est le médecin en chef (la source de Schwalheim était alors affermée à un français). En 1865, il dirige les bains de Mondorf. Finalement il rentre en France, en 1866, et devient médecin en chef d'établissements hydrothérapiques, à Plessis-Trévise (Seine et Oise), à Passy, etc.

Les dictionnaires biographiques sont chiches de détails sur la vie très agitée de Fleury, auteur de nombreux ouvrages de médecine. Un de ses élèves, le Dr A. Tartivel, lui a consacré plusieurs pages dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (4e série, t. XIV, p 721-723, Paris, 1888), à l'article « Hydrothérapie ». Après l'avoir proclamé « le créateur de l'hydrothérapie scientifique et rationnelle », il s'exprime ainsi : « Ecrivain de talent, habile à saisir les défauts de la cuirasse de ses adversaires, les côtés faibles de leur argumentation, il s'était rendu redoutable, non-seulement à ses ennemis, mais encore à ses amis eux-mêmes, auxquels il n'épargnait guère les traits mordants de sa critique Plus préoccupé du besoin de frapper fort que de frapper juste et de s'atti-

rer par la vigueur de ses coups les applaudissements de la galerie, il avait fini par nuire à sa propre cause auprès des esprits sages et modérés dont il décourageait les sympathies par les intempérances de sa plume et les ardeurs excessives de sa polémique ».

Aussi ne faut-il point s'étonner que, lors de sa mort, survenue en 1872, aucun journaliste médical n'ait retracé la vie de ce terrible confrère.

P. DORVEAUX.

—

Le peintre Forest (LXVII, 381, 496; LXVIII, 642 735) — Dans le recueil *Le Musée Philippon*, album en deux volumes, grand in-4° qui fut publié vers 1845, il existe plusieurs bois de Forest ; ce sont des charges amusantes et qui témoignent d'une réelle maîtrise de la main

Il me souvient aussi d'un portrait étrange du peintre, par lui-même.

Il s'est représenté debout, de profil, dans son atelier ; plutôt replet et court, mais sans être pot à tabac pour autant, il a une tignasse énorme et ébouriffée ; un vrai rapin du temps. C'est un morceau très agréable. H. C. M.

—

Famille Gassies (LXVIII, 625, 785). — Il existait à Bordeaux en 1910 et il existe probablement encore aujourd'hui, une rue de la Tour-de-Gassies qui va de la rue des Argentiers, 16, à la rue des Bahutiers, 25. J'ai cherché dans l'histoire de Bordeaux de M. Jullian, sans pouvoir trouver le nom de Gassies, soit comme personnalité, soit comme édifice.

On pourrait probablement avoir plus de renseignements en s'adressant à la Société archéologique de Bordeaux qui a son siège à l'Hôtel-de-Ville. Son secrétaire est M. Charolles, rue Combes n° 3.

V. A. T.

*
* *

Il y a à Bordeaux une rue de la Tour de Gassies Il y a aussi, à ma connaissance, dans la commune de Saint-Pierre de Mons, canton de Langon (Gironde) une propriété qui porte le nom de « Gassies », et le propriétaire à qui je demandais l'origine de ce nom m'a répondu qu'il venait du seigneur Gassies des Appas qui a laissé des traces que je crois assez nombreuses dans l'*Histoire du Bordelais* et en particulier de Langon, au moyen âge. Par ailleurs, le nom des Appas (qui semble éteint aujourd'hui), était porté au XVIe siècle par Adrienne des Appas de Vaquedona qui épousa Henry de Noaillan, seigneur d'Espeyroux et de Gajo, gentilhomme de la chambre du Roi Il y aurait, je crois, des recherches à faire dans ce sens. CAPTAL de PUYCHAGUT

*
* *

La famille Gassies ou de Gassies était très anciennement connue dans le Bordelais, appartenant et alliée à la meilleure noblesse de Guyenne. Elle est en effet alliée à une famille de Brutails des Astars. Ses armes sont : *écartelé d'azur* (alias de *gueules*) *au lion d'or, et d'argent à 3 fasces de gueules.*

L'Armorial du Bordelais la dit originaire des Lannes et ayant possédé les seigneuries de Beauredon, Labargne, etc. On devra consulter à son sujet les volumes des *Archives historiques de la Gironde* (tables) et les *manuscrits Drouyn* aux Archives municipales. — Ont peut supposer que les armateurs de ce nom n'appartenaient pas à cette famille. Dans Camiac (Entre-Deux Mers) il y avait des Gassies chirurgiens.

D'autre part, M. Drouyn dans ses *Variétés Girondines* cite beaucoup de Gassies. L'un d'eux, Arnaud, reçut en 1255 à fief nouveau le moulin de Saint Quentin dans Romagne. Je mentionne cet acte pour prouver combien ce nom est ancien en Bordelais, et dans toutes les classes de la société, du reste.

SAINT-SAUD

—

Anne de la Borde (LXVII, 765). — Courgenard est une petite commune de la Sarthe, comptant 750 habitants environ ; elle fait partie du canton de Montmirail, arrondissement de Mamers, et n'offre rien de remarquable si ce n'est son église du XIIe siècle. Anne de la Borde, signalée par notre confrère Nisiar, comme habitant cette petite localité en 1740 pourrait appartenir à la famille du même nom qui a fourni au XVIIe siècle trois religieux dignitaires de l abbaye royale de Vaas. En 1667 une demoiselle de la Borde relevait de la Seigneurie de la Roche de Vaas.

Sous le même nom, on trouve un colonel de l'arrière ban, (Anjou) en 1689 ; un lieutenant des Gardes du Gouverneur du Maine, à la même date ; un capitaine au Régiment d'Anjou en 1780.

Dans l'aveu rendu le 11 septembre 1529 à Charles de Bourbon, par Antoinette d'Illiers pour Maisoncelles et Bouloire, on rencontre parmi les vassaux de cette dernière baronnie, les représentants de feu Gilet de la Borde, détenteurs de Bourdigné et Raganne, et son fils René de la Borde qui rend foi et hommage pour la Sauvagère qu'il tient « tant en fié qu'en domayne », de la dite dame.

Vers 1840, le Colonel Rottier de la Borde, chevalier de St-Louis, grand cordon de la Légion d'honneur, habitait la Ragotterie, en Yvré l'Evêque : mais il ne devait pas se rattacher aux précédents qui se rencontrent à Parennes, Vaas, Valennes et Vallon.

P. LE VAYER.

—

Le Maçon de Trèves (LXVIII, 719). — On s'est un peu mépris sur l'étendue de mon savoir. J'ai de nombreuses notes sur les Le Maçon, originaires du Maine, mais aucune n'est postérieure à la Révolution. De plus, presque toutes concernent les Le Maçon de la Cornillère. Cependant, sur la liste des émigrés du département de la Sarthe, je rencontre René Jean-Baptiste Le Maçon de Trèves, bourgeois, de Sainte-Cécile, au district de château du Loir.

Seigneur de Ste-Cécile (1) et d'Ourne, il s'était fait représenter à l'Assemblée du Maine de 1789.

Ses biens, situés au district de Château-du-Loir, furent vendus à la Révolution.

Si le collabo G. désirait avoir quelques notes sur les Le Maçon de Trèves, antérieurement à la Révolution, je suis tout disposé à lui communiquer le peu que j'ai. LOUIS CALENDINI.

(1) Sainte-Cécile, paroisse réunie à la commune de Flée, Sarthe, canton de Chateau du-Loir, arrondissement de Saint-Calais.

—

Michaux, comédien du XVIIIe siècle (LXVIII, 625, 693, 744, 840). — C'est Michot qu'il faut lire, et non point Michaux selon la désignation faite par un expert sans doute ignorant de choses du théâtre, et qui aurait pu mieux se renseigner. Ce Michot était un excellent comédien, né à Paris le 12 janvier 1765, et qui mourut le 23 novembre 1820, des suites d'une attaque d'apoplexie.

Il avait débuté en 1781, à l'âge de seize ans, à l'Ambigu Comique d'Audinot, qu'il quitta en 1785 pour passer une année au petit théâtre des Beaujolais (devenu plus tard le théâtre Montansier et qui est aujourd'hui le Palais-Royal) après quoi il entra aux Variétés Amusantes du Palais Royal, qui par la suite devinrent le théâtre de la République avec Talma, Grandmesnil Dugazon, Mme Vestris et Mlle Desgarcins. Après la crise de ce théâtre et celle de la Comédie Française, il alla donner des représentations en province, puis lors de la réunion générale de 1799, précisément dans la salle du théâtre de la République, il fut compris dans le personnel de la Comédie-Française reconstituée, d'abord comme sociétaire à demi part, puis à sept huitièmes en 1807, et enfin à part entière en 1809 Il ne se retira qu'en 1821 et donna, le 24 février de cette année, sa représentation de retraite, qui lui rapporta près de 20 000 fr.

Michot jouait les comiques, non ce qu'on appelait la grande et la petite livrée, c'est-à dire les valets de haute comedie, mais les paysans et les niais, où il apportait une bonhomie et un naturel qui plaisaient beaucoup au public. Par cette raison il paraissait peu dans le répertoire classique, et se montrait surtout dans les pièces modernes On citait surtout, parmi ses meilleurs rôles, Antoine du *Philosophe sans le savoir*, Burl dans *les Deux frères*, Coop dans *la Jeunesse du roi Henri V*, Michaut dans *la Partie de chasse*, Boniface dans *la Belle fermière*, Leleu dans *Orgueil et vanité*, etc. « Ainsi que Talma, dit un annaliste, il a refusé les secours de la religion (son corps fut porté directement au cimetière), Cartigny a prononcé un discours sur la tombe de son ancien camarade, qu'il a très bien qualifié de *La Fontaine du théâtre*. »

ARTHUR POUGIN.

—

Metternich avec un bracelet de cheveux (LXVIII 480 589, 742). — L'anecdote gauloise citée par M Quæsitor se trouve dans un ouvrage qui a beaucoup de folâtre : l'historiette de M. d'Or-

léans (Gaston) de Tallemant des Réaux, écrite longtemps avant celle de M. Aug. Le Prévost et mieux racontée, naturellement. PITON.

—

Le Régicide Mounot (LXIX, 7). — Deux lignes avant la fin, corriger la faute typographique et lire *élucider* et non *élu der*.

—

Pfeffel, conseiller royal (LXVIII, 720, 841). — M. P. B trouvera tous les renseignements qu'il demande sur Chrétien Frédéric Pfeffel, dans le *Dictionnaire de Biographie des Hommes célèbres de l'Alsace*, par F. E. Sitzmann, volume II, p. 441. NISIAR.

*
* *

Sur Chrétien-Frédéric Pfeffel (1726-1807) et ses missions diplomatiques comme attaché aux Affaires étrangères à Paris (1768-1792), consulter le *Livre des Etrangers* de son frère le fabuliste, publié en 1892 sous le titre de *Fremdenbuch*, en un vol. in-8° avec notes en allemand, par l'archiviste du département à Colmar, Dr Pfannenschmid. Les notes sur Pfeffel « jurisconsulte du roi » (pages 55 à 117) formeraient un volume et constituent une biographie des plus complètes du personnage. Dans l'année 1780, il parait surtout avoir participé aux opérations de delimitation des frontières entre la France et les territoires voisins ; à l'occasion il donnait son avis sur les droits des princes étrangers possessionnés en Alsace, conduisait un procès s'y rattachant, ou bien allait remplir une mission de confiance auprès des cours d'Outre-Rhin. Sa compétence était très appréciée ; elle le fut de même plus tard, sous le Consulat et les premières années de l'Empire, lorsque Talleyrand eut recours à lui pour toutes les questions relatives à l'ancien régime. Il écrivit un jour de Paris à son frère : « On me considère ici comme un oracle ambulant. » Pfeffel est l'auteur d'un *Abrégé de l'histoire et du droit public d'Allemagne*, qui a eu quatre éditions.

Voir encore : *Eloge de Chr. F. Pfeffel* par de Gérando (*Moniteur universel* du 4 avril 1807), reproduit par Auguste Stoeber dans son travail sur les Pfeffel, 1859 ; la *Biographie universelle* de Michaud ; les *Biographies alsaciennes*, 1re série, n° 34. Les lettres de Pfeffel à son frère sont conservées à la Bibliothèque communale de Colmar.

P. KALTENBACH.

—

Maurice Rollinat (Un quatrain de) sur Barbey d'Aurévilly (LXVIII, 144, 263, 392). — M. Ulric R D. s'est mépris sur le remarquable quatrain de Maurice Rollinat ; il n'est pas contre le célèbre auteur des *Diaboliques*, mais bien pour, et c'est même un cri d'enthousiasme. J'ai eu l'honneur, pendant 20 ans, d'être le voisin et l'ami du grand poète, et je garantis formellement ce que j'avance. Le quatrain précité devait même, si j'ai bonne mémoire, faire partie d'une poésie en l'honneur d'un certain nombre de poètes du XIXe siècle, et il y avait, je crois, dans cette poésie, un quatrain que Maurice Rollinat m'a dit regretter : il était consacré à Théodore de Banville, et Théodore de Banville (vers 1884, année où j'ai dû entendre dire la pièce en question) — avait cessé de plaire à l'auteur des *Névroses* : il le trouvait à coup sûr inférieur à Lamartine, à Hugo à Musset, à Vigny, à Leconte de Lisle et à bien d'autres, — et il avait raison.

A. PONROY.

—

Saint Lambert (LXVIII, 721). — Notre confrère trouvera tous les renseignements désirables dans l'intéressant travail de M. Louis Bossu : *Le poète Jean-François de Saint Lambert et sa famille*, lu en séance de la Société d'archéologie lorraine, pour paraître dans les *Mémoires* de cette Société savante en 1914.

E. DES R.

—

Ex-libris à identifier. Armes impériales d'Autriche (LXVIII, 768). — L'Ex libris du XVIIIe siècle avec les armes impériales de la Maison d'Autriche, le collier, la toison d'or et l'inscription :

« Joseph Benoit Auguste, archiduc
d'Autriche, fils à (*sic*), l'empereur »

ne peut être que celui de l'archiduc Joseph le premier né du mariage de François Etienne de Lorraine, empereur François Ier d'Allemagne, et de l'impératrice Marie Thérèse, archiduchesse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême.

L'ex-libris en question date au plus tard, d'août 1764 car l'archiduc Joseph, né le

13 mars 1741 fut élu Roi des Romains en 1764 et devint l'année suivante Empereur du Saint-Empire sous le nom de Joseph II, par suite de la mort de son père, l'empereur François Ier.

FROMM, de *l'Univers*.

—

La collection héraldique de Ledebur (LXVIII, 529). — Les journaux, qui ont annoncé la vente de cette magnifique collection de sceaux à un amateur de Rouen pour le prix fabuleux de 140,000 frs. se sont trompés ou ont été trompés. La collection est toujours en Allemagne et le propriétaire actuel, un M. Wagner de Wiesbade, qui l'a achetée dans le temps des héritiers de feu le baron de Ledebur, de Berlin, pour le prix de 10.000 marcs (12,5000 fr.) cherche dans ce moment par des annonces, un acheteur.

STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

—

Portrait de Louis XVI par Greuze (LXVIII,724). — Suivant le *Bryan's Dictionnary of pointers and engravers* (Londres, G.Bell 1903) tome 2 p. 279, le portrait de Louis XVI se trouve dans la galerie du palais royal de Hampton-Court.

D'autre part la *Royal Gallery of Hamton Court*, publiée chez G. Bell en 1898, donne à la page 164 une courte notice sur ce tableau avec ce titre : « Louis XVI en ses ornements de couronnement inscrit sous le nom de Greuze mais par Collet » et une bonne photographie du tableau. Ce portrait en pied dont il y a une réplique au musée de Madrid est d'après le *Dictionnaire des peintres et graveurs*, une œuvre de Antoine François Collet, peintre d'histoire français de l'Ecole de Vien, né en 1741, mort en 1823.

DEHERMANN.

—

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV à LXVI ; LXVII ; LXVIII). — A Bucarest : rue Jules Michelet et rue Edgar Quinet, en signe d'hommage de reconnaissance, les deux grands Français ayant beaucoup fait pour le triomphe de la cause roumaine. Ensuite : rue de Paris, en souvenir de la visite faite à Bucarest, il y a deux ans, par le Conseil municipal de Paris sous la présidence de M. Roussel.

FLAVIUS.

Les Francs Archers de Bagnolet (LXVIII, 432, 544, 599) — Parmi la documentation abondante qu'a soulevée dans l'*Intermédiaire* la question actuelle des Francs Archers, je n'ai pas vu mentionner deux chansons fort remarquables qui figurent dans le recueil de Leroux de Lincy. — Elles se composent, l'une et l'autre, d'une quinzaine de couplets sur le même rythme, et présentent, pour l'une et l'autre chanson, le même refrain. Le ton de ces deux pièces, qui datent de 1562, montre en quel mépris étaient tombées, une centaine d'années après leur création, ces anciennes compagnies de Francs Archers ou Corporeaux, milice bourgeoise que Villon raillait déjà. Citons seulement un couplet de l'une d'elles, qui donnera une idée du reste :

Un corporeau en son écu portait
Le rouge et blanc de la somellerie ;
D'ongles de porcs sa lance était garnie,
Et sa devise était : « Nous enfuirons ».

Voir aussi, sur ce sujet : *Recherches historiques sur l'ancienne gendarmerie française* — ouvrage anonyme (Avignon, 1759).

MORENNES.

—

Querelle d'Allemand (LXVII, 1.770) — Oudin, dans ses *Curiosités françaises* écrit « querelle d'alleman » : (et non d'allemand), fondée sur peu de sujet, et facile à appaiser ».

L'origine de cette expression date, dit Le Roux de Lincy, dans *Le Livre des Proverbes français*, du XIIIe ou du XIVe siècle, époque à laquelle existait, dans le Dauphiné, la famille des Alleman dont tous les membres se prêtaient un mutuel appui. Dès que l'un d'eux était troublé dans son héritage ou dans son honneur, le conseil de famille votait la guerre par acclamation et l'on voyait bientôt déboucher, dans la plaine de Grenoble, les bandes armées que guidaient au châtiment de l'agresseur les bannières d'Uriage et de Valbonais.

De là vient aussi une expression proverbiale longtemps en usage dans le Dauphiné « Gare la guerre des Alleman ».

EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Quelques personnes prétendent qu'Allemand, dans ce proverbe, dérive d'all-

man (tout homme) ; d'autres disent que le mot Allemand est pris au propre, et que ce proverbe fait allusion au caractère des Allemands.

XUATREB.

*
* *

Furetière indique déjà, au XVIIe siècle, l'expression « querelle d'allemand », pour dire « une querelle faite sans sujet et de gaieté de cœur » Il y a sans doute d'autre origine à en chercher que l'opinion qu'avaient donnée d'eux, par leur humeur brutale, les Allemands avec qui des Français s'étaient trouvés en contact. C'est là une de ces expressions proverbiales, exprimant le jugement d'un peuple sur un autre, qui ont pour auteur la foule anonyme.

IBÈRE.

—

Moche (LVIII ; LXVIII, 49 222, 310, 515). — De *Comœdia :*

C'est moche !

L'*Intermédiaire des Chercheurs* a fait auprès de ses lecteurs une enquête pour rechercher l'origine du mot moche. Encore que le terme ne soit pas élégant, il est devenu cependant plus que boulevardier et M. Capus lui-même ne dédaigne pas de l'employer.

Or les réponses vinrent, nombreuses et diverses, mais aucune n'éclaira avec certitude la curiosité des chercheurs. Un de nos amis, qui est en même temps un grand filateur et un délicat lettré, nous a donné le mot de l'énigme.

Un *moche* est un écheveau de laine filée qui se termine d'une façon baroque et informe. Le mot « moche » entraîne donc l'idée d'inélégance et d'absence de grâce.

Et c'est pourquoi le filateur, un jour qu'il faisait visiter son usine à quatre clients provinciaux d'aspect balourd ne put expliquer à ses compagnons la remarque d'un de ses ouvriers :

— Tiens ! un paquet de Bordeaux.

Car un paquet de Bordeaux est l'ensemble de quatre *moches*.

—

Accaparer (LXVIII, 673, 794). — Dans la judicieuse réponse du confrère Ibère, il y a cependant un « peut-être » de trop En italien, donner des arrhes se dit : dar (ou far) la caparra.

ZANIPOLO.

—

Bouffard, bouffarde, pipe (LXVIII, 338, 462, 558, 604, 795). Je n'ai nulle envie d'entamer avec l'érudit Cᵗ L. Abet une polémique sur les méthodes de la linguistique, qui serait peu à sa place dans l'*Intermédiaire.* Je me contenterai de noter, à côté de son opinion, celle-ci. Aux yeux des maîtres qui ont constitué et qui développent en tout pays la science linguistique, il y a en effet, si j'ai bien compris leurs leçons, pour les recherches étymologiques, une méthode scientifique, et d'autres qu'on peut appeler méthodes d'amateurs. Mais la méthode scientifique est essentiellement historique, en même temps que comparative.

Elle ne consiste pas à prendre dans une ou plusieurs langues, ne fussent elles pas du même âge, français et latin par exemple, un groupe de mots, de sens d'ailleurs très divers, mais où on croit retrouver, ce qui est facile avec quelque ingéniosité d'esprit, une même idée abstraite, plus ou moins dissimulée, et un même groupe de deux ou trois lettres, plus ou moins transformé ; puis à dire ensuite : ce groupe de lettres est un radical, et il a pour sens cette idée. Elle prend, en français par exemple, un mot, avec ceux qui lui sont le plus incontestablement apparentés ; elle remonte à ses formes antérieures, jusqu'à la plus ancienne ; dans les langues connues comme apparentées au français, dialectes de France, autres langues romanes, elle fait sur les mots correspondants comme sens et comme forme le même travail ; elle a ainsi un groupe de formes parentes et diverses, relativement primitives. En les considérant *tout entières*, dans leur substance sonore et dans leur sens, elle cherche si, étant données les lois de transformations phonétiques et de dérivation que la comparaison d'un grand nombre de cas a permis d'établir, il existe, soit en latin, soit dans les langues germaniques ou autres dont l'influence sur les langues considérées est historiquement admissible, un mot dont la forme et le sens puissent rendre compte du groupe de mots étudié, puissent permettre de s'expliquer l'origine de tous les sons, de toutes les articulations dont ils se composent.

Ce mot-là — quelquefois on est amené à le reconstituer par conjecture, aucun texte ne l'ayant conservé — est la forme primitive du mot cherché, ou le mot souche d'où il s'est formé par addition de suffixes, par composition, etc. Ce genre de travail permet de ramener à un

certain nombre de mots souches, latins, germaniques, grecs, celtiques et autres, la grande diversité des mots français, en les groupant par familles. Là, l'étymologie française est achevée. Si on veut remonter plus haut, on fait le même travail sur le latin, et en le comparant à son tour aux langues apparentées, on arrive à de très incomplètes hypothèses sur l'Indo-européen, comme on dit, dont toutes ces langues sont des déformations, des dérivations divergentes, mais qui, lui aussi, était une langue parlée ayant succédé à d'autres parlées antérieurement, auxquelles il faudrait pouvoir remonter, auxquelles on n'arrivera peut être jamais à remonter, à moins que comparant a son tour l'imparfaite restitution de l'Indo-européen avec celle qu'on aura su faire du prototype des langues sémitiques, par exemple, on ne soit amené à reconnaître entre eux une parenté qui permette de jeter quelque lumière sur ce qu aura été un état de langue commun antérieur à leur séparation

Mais tout ce travail fait remonter de langue parlée en langue parlée. de mots en mots. Ces éléments abstraits, les radicaux, groupes de lettres associés à telle ou telle idee primitive, reculent de plus en plus, se perdent dans la nuit des temps et le chaos des conjectures. Et ce qu'on voit en tout cas clairement, c'est que le jeu des transformations phonétiques, d'une part. et celui des associations d'idées d'où résultent les élargissements, rétrécissements, changements de sens des mots, sont tels, que dans nos langues modernes des mots de formes très analogues se rattachent incontestablement à des mots anciens qui ne se ressemblaient guère, et que des idées très voisines peuvent se trouver contenues dans des mots dont les primitifs, au point de vue du sens, étaient entre eux sans aucun contact.

En supposant par exemple qu'on puisse, sans arbitraire, trouver une idée commune entre « paix » et « foi », l'histoire les sépare en rattachant sans contestation possible l'un à « fascis », faisceau, paquet, et, par sens dérivé fardeau, l'autre (ital fede) à « fides » et à sa famille, la même que celle du grec « peitho », persuasion.

Il n'y a peut être pas d'ordre de recherches où, plus que dans les recherches étymologiques, se soient gaspillées des sommes énormes de savoir et de travail, et de sérieuses qualités d'esprit ; et cela parce que des chercheurs, qui en physique ou en chimie, par exemple, n'auraient pas l'idée qu'on puisse travailler en dehors des méthodes consacrées par le commun accord des savants, et sans prendre pour point de départ les dernières découvertes des hommes les plus compétents, en linguistique au contraire ou bien s'en tiennent à des conceptions périmées — et il n'y a pas de science qui se soit plus transformée depuis cinquante ans —, ou bien même pensent que la patience à colliger des faits, l ingéniosité d'esprit pour les rapprocher et les interpréter, et la hardiesse à conclure suffisent au travail scientifique et dispensent de se soumettre à la discipline, à la méthode, qu'ont peu à peu précisée les spécialistes.

IBÈRE.

—

Macramé (LXVIII, 673, 796, 844). En Piémont, on appelle ainsi ce qu'en français on nomme serviette-éponge. Voilà. P. A. T.

—

Orvilleur (LXVIII, 576, 795). — Une pièce des archives de l'Hérault (série C. 2774) dont une copie me tombe aujourd'hui sous les yeux et qui est un « état des corps des arts et mestiers de la ville du Puy » en 1691, indique qu'à cette date les orvilleurs Claude Chambon et Martin Carrier

ont dict ne scavoir si dans leur art il y a des statuts et qu il ne leur en est remis aucuns par les bayles de l'année dernière Ils sont environ 15 maistres. Ils n'en ont pas receu de long temps et mesmes il y en a fort peu de ceux qui composent le dict art qui s'appliquent à y travailler s'occupant a d'autres emplois ; ils font faire l'office divin à leurs despans par égale portion a l'honneur de sainct Bonaventure dans l'église de saincte Claire.

L'« art » des orvilleurs ne consistait pas à vendre de l'« orve » ou farine criblée, comme nous l'avons avancé en nous appuyant sur les assertions de deux écrivains locaux, mais bien, comme l'a dit L., en la fabrication de crochets et boucles à laquelle était souvent adjointe celle des épingles.

U. R.

Phalène : son genre grammatical. (LXVIII 531). — D. R est quelque peu prompt à « protester.» Puisqu'il réunit au titre vénérable de philologue celui d'entomologiste, nous l'engageons vivement à se reporter aux *Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes par M. de Réaumur, de l'Academie Royale des Sciences*, t. I[er], (Paris, MDCCXXXIV), p 285-342. Il y trouvera le *Septième Mémoire* de ce savant : *Des caractères des classes et des genres des phalènes ou papillons nocturnes*, et y constatera que le vocable phalène y est constamment employé au masculin On sait que *Littré*, III, p. 1094, a cru devoir, adoptant le genre feminin, écrire : « V. Hugo l'a fait, à tort, masculin « Si j'avais, ô Madeleine, l'œil du nocturne phalène », Ball. 9. » Mais, outre que, depuis 1874 le *Larousse*, qui cite ce passage, y a ajouté celui de Musset :

Le phalène doré, dans sa course légère
Traverse les prés embaumés,

il est étrange que le grand lexicographe ne se soit pas souvenu que, si l'Académie n'avait point encore accuilli le terme nouveau à la 3[e] éd. (1740) de son *Dictionnaire*, il y figure, dès la 4[e] (1785), t. II, p. 281, comme masculin :

« *Phalène*, s. m. — Nom que les naturalistes donnent au papillon nocturne pour le distinguer du papillon de jour. » (1)

Et, d'autre part, comment s'étonner que Hugo ait dit : le phalène, si le *Dictionnaire Universel* de Boiste, alors sur les tables de tous les littérateurs, et dont la VIII[e] éd (Paris, 1834) contient une si intéressante préface de Ch Nodier, qui l'a revu, continuait, p. 539, à faire de phalène un subs masc ? Mais Littré nous a donné, de ses raisons, un curieux témoignage, dans une lettre du 2 novembre 1872, qu'on retrouvera sans doute ici avec plaisir. On sait qu'Eugène Rambert, dans un poème intitulé : *Le Phalène et la Soldanelle*, a, lui aussi, attaché le brillant lépidoptère aux féminines amours de sa jeunesse. Quelqu'un lui ayant signalé Littré, il rima à l'adresse de ce dernier les vers suivants :

Pourquoi dans ton dictionnaire,
Mon cher Littré,
Toi qui n'es pas un doctrinaire,
Sec et lettré,

Veux-tu qu'on dise : « la » phalène ?
Je sais hélas !
Qu'ainsi parlaient la belle Hélene
Et Ménélas ;

Mais si le grec a ses méprises,
Laissons les lui ;
N'ajoutons pas à nos sottises
Celles d'autrui.

Victor Hugo dit : « le » phalène,
Musset aussi :
Et c'est l'instinct de l'âme humaine
Qui parle ainsi.

Au papillon qui se présente
En épouseur,
Voit-on la rose complaisante
Dire : « Ma sœur » ?

Partout la fable les marie :
Elle a raison
Vas donc les voir dans la prairie
En leur saison.

A ce français que l'on s'impose
Entre savants,
Préférons celui de la rose
Et des vivants !

Il a pour lui la poésie,
Qui l'a choisi,
La vérité, la fantaisie. .
Tenons-nous y !

Et toi, Littré, fais-lui sa place,
Cède au courant ;
Ne permets pas qu'il se la fasse
En conquérant !

Il se l'est faite, puisque MM. Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas admettent les deux genres, p. 1728 de leur *Dictionnaire Général de la Langue Française*, et, sur le point en litige, renvoient au § 554, où sont expliqués les changements de genre, — le grec est féminin, et des idiomes néo latins, comme l'espagnol et l'italien, ne connaissent aussi que le féminin — dus « à des causes logiques » Mais Littré ne se laissa pas désarmer par le charmant et touchant plaidoyer du poète. Il lui répliqua ceci, qui est un peu trop unilatéral et pèche comme incomplet et autoritaire :

Je vous remercie de vos vers... Mais que

(1) *Id* dans les rééditions de Lyon, chez Joseph Duplain, 1777, t II, p. 237, et de Nismes, chez Pierre Beaume, 1778, t II, p. 259. A la V[e] éd. de l'Académie, l'an VI (1798) de la République, t. II, p. 278, la définition est la même, mais on a mis : « *subs masc.* »

voulez-vous que fasse un pauvre lexicographe ? Il trouve « phalène » féminin dans le dictionnaire de l'Académie. L'Académie a-t-elle péché en quelque chose ? Point ; le grec lui donne raison Je ne pouvais qu'enregistrer ces faits et donner tort à ceux qui ne les reconnaissent pas A vous maintenant, messieurs les poètes — qui assurez avoir besoin « du phalène » et non « de la phalène » et qui dites :

Au papillon qui se présente, etc.

à faire prévaloir votre usage ; et les lexicographes l'enregistreront. Non pas moi, sans doute, car bien que j'aie terminé complètement mon dictionnaire et donné il y a trois semaines le dernier bon à tirer, je n'ai pas la prétention, à soixante et douze ans tout à l'heure, de voir une seconde édition, si tant est que mon œuvre la mérite...

Quarante ans ont passé, la deuxième édition de Littré a paru, en 1882, un an après la mort de l'auteur, et l'on y fait toujours phalène féminin, et l'on y condamne toujours Hugo. La pièce du *Vaudeville* aura-t-elle la vertu de convertir l'Académie, qui, elle, est immortelle ? *Chi lo sa* ?

CAMILLE PITOLLET.

P. S. — Le passage où Musset fait phalène masculin est dans *La Saule*, p. 187 des *Premières Poésies, 1829-1835* (*Nouv. éd.*, Paris, 1859) Dans son *Supplément*, paru en 1879, Littré, qui avait trouvé dans les *Poésies* de Rambert publiées en 1874, p. 180, la pièce « *du* » phalène et, p. 188, celle à lui-même, que nous avons transcrite ci-dessus, se crut obligé de mentionner brièvement, *s. v.* : *Phalène* p. 262, le cas de ce « poète de la Suisse contemporaine », qui était, en outre, un excellent professeur, et de lui opposer la docilité de Mme Ackermann, laquelle, dans ses *Poésies Philosophiques*, p. 44, cite « la phalène imprudente ». — « Je laisse, déclarait il dédaigneusement, les poètes s'arranger avec le genre de phalène. Un lexicographe ne peut que constater l'usage... »

C. P.

—

Calidus, cold, Kalt (LXVIII, 769). L'opposition de sens entre des mots à racine commune est chose bien connue des étymologistes. J'ai lu dernièrement une étude sur « le double sens contraire des racines primitives » mais ne puis en retrouver l'auteur.

Dans le même ordre d'idées, le « res » latin signifiant « quelque chose » a donné le négatif « rien ». DU VERNOY.

—

Les pierres d'attente des morts (LXVIII, 578, 708, 803, 853). — Je remercie nos collègues de leurs précieuses communications, qui viennent prouver ce que je voulais démontrer : à savoir que les « Pierres d'attente des morts » n'ont, en réalité, rien à voir avec les « pierres à cupules » ; et que la célèbre « Pierre d'attente du sud du bourg de l'Ile-d'Yeu (V) » n'est qu'une ancienne « Pierre à cupules, christianisée » (puisqu'elle présente une Croix sculptée en son milieu), parce que, dans cette île, presque tous les rochers présentent des cupules néolithiques.

J'en viens maintenant aux « Pierres d'Exposition ». Nous sommes d'accord ; il s'agit-là de choses très différentes.

Mais je crois que la « Pierre d'exposition » n'est qu'une « survivance de l'époque néolithique », où l'on laissait les cadavres se « décarniser » et se dessécher à l'air libre : ère pendant laquelle, au moins dans certains centres, de telles pierres semblent avoir existé (les fameuses « Taula » des îles Baléares, voisines des Sépultures de ces îles).

Pour être affirmatif, il faudrait trouver plusieurs transitions entre les « Taula » (tables de pierre, en forme de T latin majuscule) et les pierres analogues à celles citées (p. 804). MARCEL BAUDOUIN.

—

Encriers célèbres (LXV ; LXVIII, 322, 364, 658). — Dans mon ouvrage *La Révolution de 1848 en Alsace*, un vol. in-8°, 1912, où je parle accessoirement de l'esprit public en Alsace jusqu'en 1871, je raconte l'histoire de l'encrier de Laboulaye. En 1866 l'opposition offrit la candidature à Laboulaye, dont le roman politique, *Paris en Amérique*, avait popularisé le nom. Cette campagne électorale donna naissance à la célèbre affaire de l'encrier. Une souscription, ouverte à Strasbourg, offrit à Laboulaye, un magnifique encrier. Quand l'auteur de *Paris en Amérique* eut adhéré à l'Empire libéral, un journaliste radical, ami des républicains strasbourgeois, J. A. Lafont, plus tard, conseiller municipal et député de Paris, imagina que les donateurs de 1866 récla-

maient l'encrier. Les journaux de l'opposition publièrent une lettre fabriquée à Paris : *Rendez l'encrier* ! Et le professeur du Collège de France fut accueilli, à l'ouverture du cours du semestre d'été 1870, par les cris : *Rendez l'encrier* !

J'ai assisté à la manifestation de mai 1870, ce fut un tapage infernal. Laboulaye sortit, monta dans un fiacre et fut hué jusque sur le boulevard St-Michel. Il lutta pendant plusieurs leçons, et finit par demander la suspension provisoire du cours.

Laboulaye, en se ralliant au cabinet Ollivier, avait-il abdiqué ses opinions antérieures ? Non, car dans le *Parti libéral*, publié en 1864, il avait développé son programme, le régime parlementaire ; en se prononçant pour l'Empire parlementaire, il se conduisait logiquement. Mais à Strasbourg, où la candidature lui avait été offerte par la coalition des anciens partis, les irréconciliables avaient dominé dans le comité électoral ; ils avaient mis à leur tête Maurice Engelhard qui devint, en 1870, préfet de Maine-et-Loire, et plus tard président du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris. Au mois de mai 1870, ils regardèrent Laboulaye comme un transfuge ; l'un d'eux, un républicain de 1848, septuagénaire, lui renvoya son portrait qu'il avait reçu en 1866. Mais aucun ne songea à réclamer l'encrier. J. A. Lafont, qui venait souvent à Strasbourg, imagina la plaisanterie qui obtint un énorme succès.

La manifestation de mai 1870 n'empêcha pas Laboulaye (il s'appelait Edouard Lefebvre de Laboulaye) d'être élu représentant de la Seine le 2 juillet 1871, et d'être appelé, en 1873, par ses collègues au poste d'administrateur du Collège de France.

Après avoir occupé une situation considérable à l'Assemblée nationale, il fut nommé sénateur inamovible, le dixième sur 75. Il est mort entouré de la considération générale.

PAUL MULLER.

—

La couleur jaune des maisons de déménagement (LXVIII, 724) — J'ai constaté en Allemagne que toutes les voitures des services de factages, de colis postaux et tout le matériel ainsi que les façades des bureaux de ces services publics, étaient aussi peints en un jaune serin des plus violents.

LÉOPOLD OLIVIER.

—

Ni fleurs ni couronnes (LXVII). — Dans les Mémoires de Charles Bocher (1816-1907), Ernest Flammarion, Editeur, l'auteur dit ceci, page 456 :

L'hiver de 1846-1847 fut attristé pour moi par la mort de ma sœur (Madame de Thorigny). Ce grand malheur survint le 28 janvier.

La cérémonie funèbre réunit à Saint-Louis d'Antin un grand concours d'amis, parmi les hommes les plus en vue de la société parisienne.

A cette époque, les femmes ne venaient pas aux enterrements ; *on n'envoyait ni fleurs ni couronnes*, ce qui donnait à la cérémonie religieuse un caractère de simplicité et de recueillement plus touchant.

Les anciennes familles ont conservé ces traditions de deuil qui sont de bon exemple.

La mode des fleurs et couronnes qu'elles ont rarement adoptée, *nous vient de Russie*, et c'est la Comtesse de Morny, notre Ambassadrice à St-Pétersbourg, russe de naissance, qui l'a presque imposée, grâce à l'influence de son mari, si puissant sous l'Empire.

Cet usage tend à se perdre de nos jours.

Ne vaudrait-il pas mieux (comme cela entrait autrefois dans les vœux testamentaires) distribuer aux indigents l'argent que l'on consacre à un sentiment d'ostentation.

R. D.

—

Le Saint-Lundi (LXVIII, 630, 806). — La coutume de fêter le Lundi existe à Paris depuis plusieurs siècles. C'est cette coutume qui, avec celle consistant chez le bourgeois, à offrir encore à manger le lendemain d'un festin, a donné naissance au proverbe, « Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain ».

Autrefois, les gens du peuple qui se divertissaient le dimanche, faisaient déjà ce qu'ils appelaient « le Lundi ».

Aujourd'hui cette coutume tend un peu à disparaitre et n'est plus guère en usage que dans les corporations obligées de travailler le dimanche.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Le denier à Dieu des concierges (LXVIII, 578). — Le denier à Dieu existe depuis des temps immémoriaux.

Ainsi que sa dénomination même l'in-

dique, c'était le *denier* que tout acheteur donnait pour témoigner, *devant Dieu,* qu'un marché était conclu.

Aujourd'hui les arrhes ont remplacé le denier à Dieu dont le nom n'est plus appliqué qu'à la somme versée en garantie de la location d'un appartement, et que la plupart des concierges désignent sous le terme de *dernier adieu*.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Trouvailles et Curiosités

Tartufe ou la pomme de terre : origine d'un mot ?. — Je lisais, dans le *Journal d'Alsace-Lorraine* du mercredi 17 décembre dernier, l'écho suivant :

Parmentier, dont on célèbre le centenaire, déclarait lui-même que la pomme de terre « était connue en France depuis plus d'un siècle et très répandue ».

Cela était si vrai..., que « Tartuffe » doit son nom à notre patate. A l'époque où il écrivait son faux dévot, Molière, en effet, voyageant dans le Comtat Venaissin, fut frappé par la sonorité amusante du mot *tartiflo*, qu'il entendait constamment prononcer autour de lui. On lui apprit que ce mot désignait un « tubercule sournois » qui se cachait sous terre « pour tromper son monde ».

Il ne lui en fallut pas davantage : son hypocrite était baptisé. Mais tout cela n'empêchera point Parmentier de rester « l'inventeur » de la pomme de terre.

Les échos circulant d'une feuille à l'autre, je ne saurais dire que celui ci fût original. Mais, d'où qu'il vînt, il avait son intérêt. Je le découpai donc, comme je fais pour tout ce qui m'amuse et le collai dans mon carnet à souches. Puis j'ouvris mon « Tartufe », au t. IV du *Molière* des « Grands Ecrivains de la France », paru, comme on sait, en 1878. J'y trouvai, à la p. 396, un renvoi à un passage où il est dit — d'après Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, 288, note — que

Tartuffe, Onuphre, Panulphe (*le nouveau nom lui-même n'était donc pas mal imaginé*), ou encore *Montufar* chez Scarron, tous ces noms présentent la même idée dans une onomatopée confuse, quelque chose en dessous et de fourré.

Après quoi les éditeurs — E. Despois et P. Mesnard — ajoutaient que Tartuffe, par son étymologie, définissait bien un trompeur, si dans notre vieille langue, « truffe » ou « truffle » signifiait « tromperie ; truffer : tromper » (1). Mais, observaient ils, le nom de mets « truffe » avait aussi autrefois la forme « tartufle », en italien : « tartufo ». Enfin, ces Messieurs opinaient qu' « il n'était pas impossible que Molière l'ait rencontré dans le monde réel ». Quelques personnes se souviennent de l'avoir remarqué, il y a une vingtaine d'années, sur l'enseigne d'un artisan établi dans un de ces villages de la banlieue de Paris. Un pareil nom de famille devait dater d'avant la comédie de 1664 et avoir eu une signification qui le rattachait plutôt à « truffe » ou « tartufle » (tubercule) qu'à « truffer » (tromper) ; il pouvait marquer soit un métier de chercheur ou vendeur, soit quelque singularité physique ; il pouvait d'ailleurs avoir une tout autre origine et n'être que la transcription française du mot allemand « der Teufel (le diable) ».

C'était, en effet, cette dernière étymologie qu'en 1754 le *Longueruana*, recueil de l'abbé de Longuerue (Berlin, 1754, première partie, p. 199), avait hasardée, voulant — contre toute évidence — y voir l'explication du nom donné par Molière à son hypocrite. *Littré*, IV, 2152, s. v. « Tartufe », est pour l'étymologie italienne, et ce, parce qu'il a trouvé dans les *Récréations* de Génin, I, 292, que la « Malmantile » de Lippi — qui circulait manuscrite en France avant le « Tartufe » — a un « Tartufo », ou personnage à l'esprit méchant. « Tartufo », d'ailleurs, n'est qu'une contraction de « tartufolo », truffe, et l'on sait que le vocable « tartaufle », nom vulgaire de la pomme de terre, a été admis par Littré p. 325 de son *Supplément* de 1879. Mistral a combiné tout cela dans son article « Tartufo » du *Trésor du félibrige*, II, 961 :

Conférer ce mot, mis en vogue par Molière, à l'it. *tartufo*, truffe ou à l'all. *der teufel*, le diable.

Le *Dictionnaire* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, a, enfin, omis de présenter aucune étymologie, p. 2126, et même d'en discuter aucune.

Il me semble que, d'une part, on n'a pas assez creusé l'étude de l'origine fran-

(1) Ceci était déjà dans le Duchat, dans ses notes sur Ménage, ce que les auteurs ont omis de dire.

çaise du vocable « Tartufe ». Notre ancienne langue a, pour truffe, les formes : « tartufle, tartuffe, taltufle », qui rejoignent les formes provençales. — « Des truffles ou tartufles », lit on dans l'éd. de 1528 de la *Platine de honneste volupté*, CLV. Et voici un passage de Lefranc, *Champ. des Dam.*, Art. 3121, f° 62 c :

Aincore les affaitiez ritaulx
De certain huile se font oindre,
Etais, effensonatt sureatt s,
Et maintes choses qu'aucuns prennent
Pour leurs luxurieuses truffes
Soustenir... »

Enfin, dans le *Voy. de L. de Barth.*, p. 9, ap. Léon, *Description de l'Afrique*, t. II de l'éd. de 1556 :

Il s'y trouve aussi de taltufles en grandes quantités, de sorte que quelquefois en un jour on y apporte des champs vingt ou trente chameaux chargés de cette marchandise.

Or, cette « tartufle », qui se cache si bien, qui est d'une découverte si difficile, ne suggère-t-elle pas, et comme spontanément, l'idée de l hypocrite, sans que, pour la dégager, Molière ait eu besoin de l'épisode du Comtat ! Au demeurant voici une anecdote, où il est encore question de « truffe » et que nul n'a songé à extraire du *Dictionnaire Etymologique, Historique et Anecdotique des Proverbes et des Locutions Proverbiales de la langue française* de P. M. Quitard (Paris, 1842), p. 662, où elle a été prise dans A.-V. Arnault :

On raconte que, dînant avec un *monsignor* de la suite du légat, Molière fut si frappé de l'accent de sensualité que ce béat mettait à prononcer le mot *tartufo*, qu'il en fit le nom caractéristique de son faux dévot, auquel il avait donné d'abord le nom de *Panuphle*

On aimerait à voir confirmée cette timide et personnelle hypothèse par un riche apport documentaire d'intermédiairistes plus doctes que l'auteur de ces lignes.

CAMILLE PITOLLET.

P. S. — Cet article était écrit, quand mon excellent collègue du lycée de Nîmes, M. Corvez, me fit remarquer que « Comœdia » a cru récemment devoir rompre une lance en faveur de l étymologie « Tarfufe = Kartoffel, pomme de terre), » lequel vocable allemand ne serait qu'une corruption de l'italien « tartufo ». Mais, au n° du lundi 15 décembre de ce quotidien, M. le Dr A. Vercoutre s'élève avec raison contre cette hypothèse. En effet, M. le professeur E. Perrier a établi, dans le *Monde vivant* de 20 novembre 1913, que « Kartoffel » vient de l'italien vulgaire « Taratoufli » (truffe). Ceci, sans doute, est de peu d'importance. Mais ce qui en a davantage, c'est d'apprendre que l'historien des légumes, M. G. Gibault, a établi que c'est seulement en 1680 que la pomme de terre — connue en Espagne, soit dit en passant, dès les alentours de 1534 — fut introduite en Allemagne — en l'espèce, en Saxe — et qu'elle ne fut cultivée en Prusse qu'en 1738, et en Alsace, qu'en 1770. — L'étymologie « Tartufe = Kartoffel », n'est, donc, qu'une fantaisie nouvelle à ajouter à d'autres, plus anciennes.

—

Lettre inédite de M. Emile Ollivier sur la guerre de 1870. — Cette lettre qui nous est obligeamment communiquée par M. Noël Charavay, peut s'ajouter comme un document intéressant au dossier de la discussion ouverte sur le rôle de Bazaine à Metz. M. Emile Ollivier, dès le procès de Trianon, était hostile à l'idée de trahison.

Les dernières pages de son livre, publiées à la veille de sa mort, prouvent que l'étude et les années l'avaient ancré dans cette conviction.

Saint Tropez, 30 novembre 83

Monsieur,

Je vous remercie de votre bonne lettre et je suis heureux d'avoir apporté quelque joie à votre cœur de brave soldat.

J'ai une affection passionnée pour cette armée martyre du Rhin et je serais bien heureux de profiter des renseignements que vous avez eu l'obligeance de m'offrir. Vous pouvez me les envoyer ici. Si vous venez à Paris d'avril à juillet, j'y serai, et je serai très enchanté de causer avec vous.

Ce que vous m'avez écrit ne m'a nullement fait de la peine, et je suis bien loin de contester toutes vos appréciations.

Parlez-moi un peu de Ladmirault et dites-moi comment vous le jugez, comme chef militaire.

Quelle est votre opinion sur les mobiles de Bazaine, car je n'admets pas l'idée de la trahison. Il me semble bien que le 16 il pouvait sauver la France et l'armée et selon moi, c'est ce jour-là surtout qu'a eu lieu son impardonnable défaillance, comme chef militaire. Le malheur de la France a été que ce malheureux empereur moribond ait été à

la tête de l'armée, et que Mac Mahon n'ait pas été à la place de Bazaine. Bazaine avec son tempérament circonspect n'eût jamais livré la bataille de Werth ayant les Vosges derrière lui avant d'avoir appelé Failly et Douai. Mac-Mahon aurait recommencé la bataille le 17 au lieu de se retirer en arrière, et il n'aurait certainement pas laissé écraser Canrobert à Saint-Privat, ni laissé son armée mourir de faim dans des retranchements. C'est un pauvre cerveau, mais un véritable soldat, animé de la vieille conviction qui nous avait autrefois rendus victorieux et qui a valu aux Prussiens leurs succès, que la victoire est aux audacieux qui attaquent et se jettent en avant !

Quand je songe qu'on n'a presque rien su faire de cette incomparable garde qui, à elle seule, était une admirable armée ! Je vous assure qu'il faut bien souvent vaincre son cœur pour creuser ces lamentables événements, alors qu'on touche du doigt tout ce qu'il eût été si facile de faire pour les convertir en triomphe. Mon but en écrivant mon livre, n'est nullement de faire œuvre de parti, encore moins de me défendre, ce qu'on pense de moi m'est absolument indifférent.

Je n'ai qu'une idée, relever le moral de mon pays pour le préparer à la revanche, lui prouver qu'il n'était pas irrémédiablement condamné à la défaite, et que dans l'avenir il pourra vaincre, s'il le veut, comme il l'aurait pu dans le passé, si on ne l'avait pas si pitoyablement conduit.

Croyez à mes sentiments les plus cordiaux,

EMILE OLLIVIER.

—

Lettre de Madame de Beaumarchais. — Elle adresse une requête en faveur d'un pauvre. Le sujet est banal ; ce qui ne l'est pas c'est le tour vraiment supérieur de ce billet. Nous établissions récemment que les écritures du mari et de la femme avaient des similitudes. Le style en avait aussi.

13 Auguste 1811

Je suis aussi étonnée qu'affligée, monsieur, de n'avoir pas entendu parler de vous, depuis le billet que j'ai pris la liberté de vous écrire pour vous demander une place à Bicêtre pour un pauvre homme de 78 ans qui n'a que du pain et de l'eau pour tout aliment, etc. Je ne sais que penser de votre silence, ni comment l'expliquer. Sortés moi de cette inquiétude, je vous en supplie au nom de l'humanité, l'existence d'un homme de cet âge, et qui est dans le dénuement ne s'ajourne pas. J'attends avec impatience un mot, qui m'apprenne ce que je dois espérer.

J'ai bien l'honneur de vous saluer, rancune tenante.

BEAUMARCHAIS.

A monsieur,
Monsieur Blin, chirurgien herniaire
Cour du Commerce
Quartier de Bussy. boul. Saint-Germain.
Paris.

(Timbre de la poste : *13 août 1811*).

[De la Collection d'autographes de Raoul Bonnet].

—

Maubreuil. — Le vol des diamants.

Boulogne, 24 avril 1814.

Monsieur le Commissaire,

Le sieur Maubreuil qui, le 21 de ce mois, a volé sur la route de Lens, des diamants et de l'or à la reine de Westphalie, est présumé devoir s'embarquer sur un des points de la côte du premier arrondissement maritime.

Voici son signalement que le télégraphe vient de me transmettre :

Petite taille
Figure pâle
Œil égaré
Agé de 30 ans
Né en Bretagne
Decoré de la croix de la Légion.

Ses complices sont déguisés en chasseurs de la garde impériale,

Veuillez, au reçu de cette lettre, transmettre ce signalement à tous les syndics et surveillants de votre quartier, en leur enjoignant de prendre toutes les précautions convenables pour que cet individu ou ses complices ne puissent trouver à s'embarquer et pour les faire arrêter partout où l'on pourrait les rencontrer.

Le chef maritime par intérim.
Signé : Illisible.

[Probablement Le Jauln].

La lettre ci-dessus était adressée à M. Letestu, commissaire de marine du port de Saint-Valery-sur-Somme. Elle se trouve dans les archives de ce port, au dossier : « Correspondance 1814. »

J'en ai fait état dans un travail, encore en partie inédit, ayant pour titre, les *Annales du quartier maritime de Saint-Valery-sur-Somme.*

Dr LOMIER.

Le Directeur-gerant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond.

LXIX° Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Janvier 1914

N° 1389

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Le dîner du cinquantenaire de l'« Intermédiaire des chercheurs et curieux »

La presse, par la plume de MM. Mantenay (Soleil), *Fromm* (Univers) *G. M.* (*Georges Malet*) (Gazette de France) *dans le* (Temps) *à deux reprises, dans l'*Homme libre, *l'*Autorité, *l'*Eclair de l'Est, *la* Liberté du Sud-Ouest, *le* Journal de Genève, *le* Journal d'Indre et-Loire, *a parlé du cinquantenaire de l'*Intermédiaire *dans des termes qui nous ont profondément touchés.*

*Les collaborateurs de l'*Intermédiaire *ont accueilli chaleureusement l'idée d'une réunion amicale, en un dîner tout intime, pour la célébration de cet anniversaire. Ce dîner aura lieu le jeudi 19 février.*

Le prix du dîner est de 10 *francs.*

Questions

—

La plus belle parole française : quelle est-elle? — Par là il faut entendre — en dehors de tout esprit de parti — une parole écrite ou prononcée qui ait le son du patriotisme le plus pur, du nationalisme le plus noble, de la tradition la plus forte.

Il nous semble que la réunion même de ces paroles ignorées ou très célèbres, formerait un ensemble d'une réconfortante lecture.

V.

—

Encore une fille de Louis XV. — Dans l'un des derniers fascicules d'*Historia*, il y a un article signé T. G., qui regarde Caillard, — celui qui, avec Laffite, créa les *Messageries générales* — article dans lequel j'ai relevé le passage qui suit :

Peu de temps auparavant (vers 1789) étaient venues se fixer à Orléans deux personnes étrangères à la région ; c'étaient une vieille dame et une jeune fille. Bien que leur séjour défrayât les commérages, personne n'avait jamais pu apprendre d'où elles venaient et qui elles étaient. Elles vivaient honorablement, menant avec décence un train fort modeste. La vieille dame, d'aspect tout à fait aristocratique, avait l'air hautain d'une femme de cour ; la tenue était recherchée et elle se promenait, poudrée à frimas, tenant en main une canne à pomme d'or, qui impressionnait les passants. Quant à la jeune fille, elle était d'une admirable beauté. La curiosité était d'autant plus piquée que le nom sous lequel vivait la vieille dame — on ne l'ignorait pas — était un nom de fantaisie. La jeune fille s'appelait Madeleine Trotereau ; mais nul ne doutait que ce ne fût là également un faux nom. Le bruit courait qu'elle était une fille naturelle de Louis XV.

Vincent Caillard épousa Madeleine Trotereau. Comme la future n'avait pas de dot, l'amoureux époux lui en constitua une, sous forme d'une vigne, à Meuny-sur Loire. Le mariage célébré, la vieille dame disparut au lendemain de la cérémonie et on ne la revit jamais à Orléans.

M. Léo Mouton, consacrant à l'histoire du quai Malaquais, une monographie qui est un modèle d'érudition attrayante, a croisé sur sa route cette jolie anecdote ; il a consciencieusement cherché à se renseigner sur l'origine

mystérieuse de la belle inconnue ; il a retrouvé à Beaugency l'acte de mariage de Caillard avec Madeleine, acte daté du 9 février 1790 et dont le texte ne laisse place à aucune supposition romanesque : le père et la mère Trotereau y sont désignés et le signent. Mais, suivant la tradition conservée dans la famille Caillard et recueillie par M. Léo Mouton, c'étaient là figurants de complaisance, et la naissance de la belle Madeleine n'en était pas moins et demeura toujours une énigme.

L'acte d'état civil découvert par M. Mouton, peut bien avoir la même valeur que tant d'autres se rapportant à des enfants naturels de la Maison de France, sur l'origine desquels il n'y a pas de doute possible. C'est donc là une objection d'un poids assez relatif.

Mais il y en a une autre qui, je pense, est plus sérieuse : c'est le manque de dot de la future, ou, du moins, qu'on ne lui en connaît pas. Ce qui, que je sache, ne s'est jamais vérifié pour les autres filles naturelles de Louis XV, malgré leurs noms d'emprunt ou de fantaisie.

Peut être la date du mariage — 1790 — expliquerait-elle, ce détail : les temps étaient changés.

Quoi qu'il en soit, je m'adresse aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* dans l'espoir d'être renseigné à ce sujet.

J. P. Le Lieur d'Avost.

—

Une passe d'armes en Espagne. — D. Lobineau dans son *Histoire de Bretagne* (Paris, 1707, T. I. p. 673) dit que le duc de Bretagne, François II, envoya l'an 1459, Jean Ruffier en ambassade près du Roy de Castille, Henry IV, pour renouveler les anciennes alliances.

On voudrait savoir si d autres auteurs français, tels que Morice, dans son *Histoire de Bretagne* (Paris, 1726. 2 vol. in-fol.), Alain Bouchard, dans *Les Grandes Chroniques de Bretagne*, (Caen, 1518, in-fol.), ou n'importe quels autres, ont parlé de cette ambassade, mais surtout si les fêtes et la passe d'armes que Diego Enriquez del Castillo, chroniqueur du Roy de Castille, parle, eurent lieu en son honneur.

Nazario de Calonje.

—

Reddition de Lunéville, le 12 août 1870. — M. Duquet (in *Frœschwiller, Châlons, Sedan*, p. 153) écrit : « Le maire de Lunéville, M. Parmentier, chevalier de la Légion d'honneur, remit au capitaine prussien de Poncet *les clefs d'or de cette ville* » etc ..

Le commandant Rousset (in *Histoire de la guerre franco-allemande*, T. I, p. 267) flétrit ainsi la conduite du maire Saucerotte :

De semblables défaillances, heureusement rares, sont douloureuses à relater ; mais il serait indigne de l'histoire de les faire et surtout de ne pas les stigmatiser.

1° Quel était donc le maire de Lunéville le 12 août 1870 ? Parmentier ou Saucerotte ?

2° Quelle était la provenance de ces clefs en or ?

3° Dans quel musée allemand se trouvent actuellement les clefs de Lunéville ?

Dr Bonnette (Toul).

—

La Bergerie. — Certains journaux qui ont relaté la manifestation de la Ligue des patriotes à Buzenval ont terminé ainsi leur compte-rendu :« Le cortège s'est ensuite rendu au monument d'Henri Regnault, dans le parc de la Bergerie, où Marcel Habert a prononcé un nouveau discours ».

Le monument d'Henri Regnault s'élève dans le parc de Buzenval et rien ne permet de différencier cette partie du parc de l'autre partie, par conséquent rien ne permet de reconnaître dans cette région le parc de la Bergerie. Un collaborateur connaissant bien la topographie de ces lieux pourrait-il me dire : 1° la situation exacte du parc de la Bergerie en janvier 1871 ; 2° en quoi consistait la ferme de la Bergerie qui a servi de citadelle imprenable aux Prussiens le 19 janvier 1871 ?

Rhamnus.

—

Buste de général à identifier. — Nous donnons ci-contre le croquis d'un buste en marbre grandeur nature, représentant un général de division que nous serions heureux de pouvoir identifier.

Le personnage, fortement lippu et au nez particulièrement écrasé et camard, a le type mulâtre très accusé.

D'après son uniforme, il semble être un général du commencement du Second Empire. Les boutons portent un aigle impérial, et la croix présente dans on médaillon central une tête de femme, semble-t-il.

X.X.X.

Curé de Fromentières. — Pourrait-on me dire quel était le curé de Fromentières, dans la Marne, à l'époque de la Révolution, s'il a été publié sur lui dans les revues locales quelque article bio-bibliographique ?

LOUIS CALENDINI.

—

Echelle (curé de l'). — Qui était curé de cette paroisse (Marne) avant et pendant la Révolution ? Ne mourut-il pas à la Guyane ?

LOUIS CALENDINI.

—

Joseph Bouché. — Extrait des *Mémoires* d'un aïeul.

Un mot de la famille de ma mère, la famille Bouché. La famille Bouché descendait de ce Jacques Bouché, trésorier, qui était au siège d'Orléans, en 1429 sous Jeanne d'Arc. Cette famille Bouché possédait de grands biens sur le plateau de la Beauce entre Paté et Cloyes... Je crois même que cette branche a porté le nom de Bouché de Querville.

1° Quel était ce « Jacques Bouché » ? Où trouver des renseignements sur lui ?

2° Existe-t-il, soit dans la famille des Bouché, soit dans celle des Querville, un blason de famille ?

M. (BLOIS).

—

Enguerrand de Marigny. — Les journaux ont signalé, ces jours-ci, les tristes aventures d'un pauvre hère qui dit s'appeler Enguerrand de Marigny et descendre authentiquement du célèbre personnage de ce nom.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ? Pourrait-on établir la filiation du Marigny de nos jours et la rattacher de façon certaine à celui dont il prétend descendre ?

DUQUESNE.

—

Alain Fournier. — Je serais très désireuse d'avoir des renseignements biographiques sur Alain Fournier, auteur d'un curieux roman : *Le Grand Méaulnes*.

EDMÉE LEGRAND DUMONTET.

—

Gilles le Bel. — Quelqu'un pourrait-il me donner des renseignements sur la famille de Gilles le Bel conseiller secrétaire du roi, époux de Marie Papelard. Il résidait, je crois, à Paris et sa fille Françoise-Marie le Bel épousa, vers 1690, Remy-Claude de Bullion, comte de Montlouët.

Vicomte DE NOÜEL

—

Hégésippe. — Ce nom ne se rencontre pas dans le calendrier ; il a servi de prénom littéraire à Hégésippe Moreau. La mystification de Paul Birault, dans l'*Eclair*, vient de lui donner, avec Hégésippe Simon, une notoriété universelle.

Y a-t-il eu d'autres prénommés Hégésippe ? Pourquoi le poète du *Myosotis* a-t-il pris ce prénom ?

V.

—

Le comte Le Veneur de Carrouges. — A quel titre servait-il une rente de six cents francs à Marie-Marguerite-Françoise Goupil, ex-religieuse des Dames de la Conception et dès avant son mariage avec Hébert — le père Duchesne.

ROBERT GERAL.

—

L'Abbé Montfaucon de Villars et Anatole France. Un ouvrage de cet abbé, paru en 1670 et relatif aux Sociétés secrètes, porte une note manuscrite ancienne où l'on prétend que l'auteur de cet ouvrage fut assassiné en plein jour par les Roses-Croix dont il avait dévoilé les mystères.

Une autre note, également manuscrite, et récente nous dit que cet ouvrage a servi de thème à une œuvre d'Anatole France.

Quelle est cette œuvre d'Anatole France ?

Qu'était-ce que cet abbé de Montfaucon de Villars ?

Que sait-on sur son assassinat ?

G. DE MASSAS.

—

Mlle Oudéoud. — Qui était exactement une demoiselle Oudéoud, que l'on dit avoir posé la Diane de Houdon, mais sur laquelle les dictionnaires biographiques sont muets ? Est-ce elle qui a, en effet, servi de modèle au célèbre sculpteur ? A-t-on quelques détails sur sa vie ?

M. S. K.

Pradier, album et autographes. — Il est à ma connaissance que le sculpteur James Pradier a publié un album de romances illustrées par ses soins. Cela en 1829. En admettant que les romances ne soient pas de lui, les vignettes sont certainement son œuvre, et doivent porter au moins les initiales J. P.

Quelqu'un connait-il cet album ?

Plus généralement, et en dehors des dix-sept lettres à Canonge que possède la bibliothèque municipale de Nimes, quelqu'un connaît-il des autographes de Pradier ?

LOUIS GUIMBAUD.

—

Famille de Reboul de Lambert. — On désirerait connaître la généalogie et les parentés de : de Reboul de Lambert, conseiller à la Cour des Aydes, XVIIe siècle ; — Jean-François de Reboul, seigneur de Lambert, Conseiller au Parlement de province en 1702 ; — Pierre François Xavier de Reboul de Lambert, évêque de St-Paul Trois Châteaux en Dauphiné né en 1704 à Aix en Provence, sacré en 1743 ; Honoré de Reboul seigneur de Lambert, père et fils, conseillers à la Cour des comptes de Provence.

Quelles étaient les armoiries de cette famille ? Etait-elle de la même souche que celle qui a compté Jean Reboul et Guillaume Reboul, notaires royaux et grands propriétaires à Meynes près Beaucaire au XVIIe siècle ? A-t-elle une parenté avec un Reboul échevin à Marseille au XVIIIe siècle ?

Enfin, y a-t-il une parenté entre les divers personnages et Guillaume Reboul, auteur de la « Cabale des Réformés » dont il est question dans l'*Intermédiaire* du 25 juin 1881 ?

SÉARCHER.

—

Duc de Troïa. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il donner quelques renseignements sur le duc de Troïa qui joua un certain rôle pendant le grand schisme d'Occident et vivait en Savoie ? Quelles seraient les sources à consulter ?

E. D.

—

Armes à déterminer : Lorraine. — Je possède une belle matrice aux armes de Lorraine en plomb de 0m,11 centimètres de haut sur 0 m. 08 cm. 1/2 de largeur : l'écu ovale est tri-parti, coupé aux 4 royaumes (Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon) et aux 4 duchés (Anjou, Gueldres, Juliers, Bar), au centre, Lorraine. Couronne de duc et manteau ducal portant à dextre : Jérusalem et Aragon ; à sénestre Anjou et Hongrie : pas de colliers d'ordre. Mais il existe deux particularités : 1° le lambel de Naples est brochant sur Jérusalem, et 2° l'écu entier porte une bordure de gueules à 8 besants d'argent.

Je voudrais savoir à quel personnage ou à quelle branche de la maison de Lorraine on peut attribuer ces armes.

CARDENAL.

—

Tableau d'Isabey figurant un carrosse. — Je suis curieux de savoir si le grand peintre Isabey a fait un tableau figurant un carrosse et sa suite franchissant en Savoie le tunnel des Echelles, premier travail d'art de ce genre construit sous le Ier Empire, en 1810 ? — Cette percée ouvrait à la route d'Italie, alors si fréquentée, un facile passage dans la direction de Chambéry.

Suivant la maquette d'Isabey, un carrosse attelé de six chevaux, peinant à l'intérieur du tunnel, gravit la pente à la lueur des torches. Pourtant, l'orifice du tunnel apparaît assez lointaine à l'arrière des voitures.

Ce tableau existe-t-il ? a-t-il existé ? Peut-on savoir où il se trouve, quel en est le détenteur ?

ISÈRE.

—

La vérité sur les mémoires de Saint-Simon. — Un journal du soir publiait récemment cet écho :

« On sait que le manuscrit des *Mémoires* de Saint-Simon, composé de 2500 pages in-f°, entièrement, écrites de la main du duc fut confisqué par Choiseul à la mort du célèbre mémorialiste et déposé aux Archives du Ministère des affaires étrangères ; il n'en sortit que sous le règne de Charles X en 1828, sur un arrêté du comte de La Ferronnays... »

D'abord, quand Saint-Simon mourut en 1755, Choiseul ne put « confisquer » le



Buste de général à identifier.

manuscrit des Mémoires, puisqu'il n'était pas encore aux Affaires étrangères. Mais, bien qu'enfermé aux Archives du Ministère, le manuscrit fut consulté par des historiens et des hommes de lettres du temps, Duclos entr'autres. Le maréchal de Richelieu, dans les *Mémoires* écrits et publiés sous son nom, prétend avoir vu l'œuvre de Saint-Simon entre les mains de Mme de Pompadour.

Des fragments du manuscrit furent imprimés en 1788, et Soulavie, en 1792, faisait paraître, sous le titre de *Mémoires de Saint-Simon*, trois volumes plus ou moins judicieusement extraits de ce même manuscrit. Mais celui-ci ne fut, en effet, publié intégralement que de 1828 à 1829.

D'autres écrits de Saint-Simon parurent, il y a plus de trente ans ; il en est encore d'inédits ; seront-ils jamais imprimés ? Est-il vrai que certaines particularités, se rattachant aux *Mémoires*, non comprises toutefois dans le manuscrit, sont pareillement inédites ?

ALPHA.

—

Non raggionardi loro... — Dans quel passage de la Divine Comédie se trouve le vers suivant et à quel propos Virgile le dit-il au Dante :

Non roggionardi loro, etc.

Je ne connais pas le texte exact.

H. G. H.

—

« Tout m'en fait souvenir et rien ne lui ressemble ». — De qui est le délicieux vers où l'auteur, parlant de la dame de ses pensées, s'exprime ainsi :

Tout m'en fait souvenir et rien ne lui res-
[semble.

Saint-Marc Girardin, qui en acceptait l'attribution au fameux abbé Cotin, qu'ont immortalisé en le ridiculisant Boileau et Molière, disait à ce propos : « Le vers est si charmant qu'on voudrait qu'il ne fût pas de lui ». Mais l'écrivain qui rapporte cette opinion du brillant collaborateur des *Débats*, ajoute qu'ayant lu, croit-il, toute l'œuvre de Cotin, il n'y a pas trouvé le vers en question. Si ce dernier a raison contre Saint-Marc Girardin, quel est, je le répète, le vrai auteur de cet alexandrin ?

NAUTICUS.

Couronne d'or : Ordre de Malte. — Je lis dans la Chesnaye :

Achille Maurice de Folin,... a été choisi pour porter l'épée de la victoire le 8 septembre 1777 par le Grand Maître régnant des mains duquel il a reçu une Grand'Croix d'or.

Qu'était cette cérémonie ? En quoi consistait-elle ?

R. DE CRESSIA.

—

Feux de joie. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me faire savoir si, à l'occasion des fêtes des solstices, on allumait des feux de joie et ce qu'il sait sur ces feux de joie ?

L. LÉON DUFOUR.

—

Le verre d'eau-de vie de Berthollet — Je lis, dans la notice consacrée au chimiste Berthollet par la *Biographie portative des Contemporains*, l'anecdote suivante :

A l'époque de la Terreur, et peu de temps avant le 9 Thermidor, un dépôt sableux, trouvé dans des barriques d'eau-de-vie, destinées à l'armée fit avancer qu'on avait voulu faire périr les soldats ; et déjà nombre d'individus étaient dans les fers et attendaient leurs sentences Berthollet, chargé d'analyser cette eau-de-vie, prouva, dans un rapport, qu'elle ne contenait aucun principe nuisible, ce qui dérangeait les plans du Comité de Salut Public.

On fit venir l'auteur :

— Comment oses-tu soutenir, lui dit Robespierre, que cette eau de vie que tu vois si trouble, ne contient pas de poison ?

Pour toute réponse, Berthollet en avala un verre en disant

— Je n'en ai jamais tant bu !

— Tu as bien du courage ! s'écria le féroce dictateur.

— J'en ai eu davantage quand j'ai écrit mon rapport.

Et la conversation finit là.

Evidemment, ce n'est pas un ami de Robespierre, ni du Comité de Salut Public, qui a rapporté cette anecdote. Mais elle peut-être vraie. L'est-elle ? Et à quelle fourniture ou à quel fournisseur de l'armée fait-elle allusion ?

d'E.

Réponses

Rabelais et l'Anjou (LXVIII, 480, 540) — Aucun texte contemporain ne prouve que Rabelais, après avoir étudié à Seuilly (Indre-et-Loire), fut envoyé à la Baumette-les Angers, avant d'aller à Fontenay-le-Comte, mais la tradition est formelle.

Un avocat d'Angers, Bruneau de Tartifume qui écrivait en 1623, nous parle du séjour de Rabelais chez les religieux Cordeliers de la Baumette :

En ladicte maison de la Basmette y a une voulte en laquelle les premiers religieux mettaient leur vin, qui peult en recepvoir cent tonneaux ou e viron. Pour y aller, il fault monte u escalier qui a environ... degrez dont M François Rabelais, docteur en médecine, qui a esté novice en ladicte maison, fait mention en son Pantagruel. »

(Bibliothèque d'Angers, manuscrit 995.) — Dans un autre ouvrage, composé en 1626, le même auteur parle encore deux fois du séjour de Rabelais à Angers.

Au commencement du XVIIIe siècle, Joseph Grandet, supérieur du Grand Séminaire et curé de Sainte Croix d'Angers, l'un des pères de l'histoire angevine, nous a conservé cette particularité.

Rabelais a demeuré à la Baumette, et on dit que, par une allusion impie, il trouvait qu'il y avait autant de degrés pour descendre dans la cave que de mots dans le *Pater*, et aux dernières marches il disait *Libera nos a malo* allusion au mauvais vin ».

(Bibliothèque d'Angers, manuscrit 1757.)

L'éditeur des *Œuvres de Maître François Rabelais*, publiées en 1732, dit dans sa préface :

Rabelais fut en ses jeunes ans mis sous les moines de l'abbaye de Seuilly et pour ce qu'il y fit peu de profit, son père l'envoya à Angers faire ses humanités au couvent de la Baumette, où il ne fit pas grand' chose; seulement il y acquit la connaissance de MM. du Bellay, dont l'un fut depuis cardinal.

Enfin au commencement du XIXe siècle, Toussaint Grille, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, ancien religieux Génovéfain, écrivait :

Rabelais a demeuré au couvent de la Baumette Les religieux montraient autrefois la cellule qu'il y avait occupée

(Bibliothèque d'Angers, manuscrit 1776).

C'est vers 1510-1511 que Rabelais a dû demeurer au couvent de la Baumette. Dans son savant *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, M. Port nous apprend qu'en 1517 il y avait 20 religieux Cordeliers à la Baumette, dont un professeur et cinq prédicateurs

Rabelais s'est souvenu de son séjour à la Baumette lès-Angers (Livre I, chapitre XII) :

Cet enfant nous abuse ; car les estables ne sont jamais au hault de la maison. — C'est, dit le maistre d'hostel, mal entendu à vous ; car je sçais des lieux, à Lyon à la Basmette, à Chaisnon et ailleurs, où les estables sont au plus haut du logis ».

M Port, membre de l'Institut, archiviste de Maine et-Loire, commente ainsi ce passage :

Il s'agit ici de la cave, qui pouvait contenir cent tonneaux Elle ne servait en dernier lieu qu'à loger l'âne du couvent et un portrait du roi René ».

(*Description de la ville d'Angers*, page 232).

C'est « à Angiers, ville de France, limitrophe de Bretaigne », que Rabelais a placé une des quatre grosses chaînes que Gargantua avait fait faire pour lier Pantagruel.

(Livre II chapitre IV).

C'est à Angers qu' « en son jeune eage » Pantagruel vint « à trois pas et un sault, où il se trouvoit fort bien et y eust demouré quelque espace, n'eust eté que la peste l'en chassa ». *Item*.

Des critiques avisés se sont demandé si dans ce passage Rabelais ne faisait point allusion à un incident de sa propre existence.

Au chapitre premier du deuxième livre, Rabelais parle de « Pied de-Boys médecin d'Angiers, dont le nez sembloit la fleute d'un alambic, tout diapré, tout étincelé de bubelette, pullulant, purpuré, à pompettes, tout esmaillé et brodé de gueules ».

Rabelais ne dédaignait pas ces « vins blancs d'Anjou, qui font la jambette, collet à collet, à la mode Bretaigne ». (II, 12).

Enfin dans le premier prologue du livre IV, Rabelais s'amuse à décrire un prodige, qui se passa à Angers : il s'agit d'un combat de geais et de pies :

Des contrées de Levant advola grand nombre de gays d'ung cousté, grand nombres de pies de l'autre, tirans tous vers le ponant Et se coustoyoient en tel ordre que sus le soir, les gays faisoient leur retraicte à

gauche (entendez icy l'h ur de l'augure), et les pies à dextre, assez près les uns des autres. Par quelque région qu'ils passassent ne demeuroit pie qui ne se raliast aux pies, ne gay qui ne se joignist au camp des gays. Tant allerent, tant volèrent, qu'ils passèrent sur Angiers, ville de France, limitrophe de Bretaigne, en nombre tant multiplié, que par leur vol, ils tollissoient la clarté du soleil aux terres subjacentes. En Angiers étoit pour lors un vieux oncle, seigneur de Sainct-George, nommé Frapin : c'est celui qui a faict et composé les beaulx et joyeux Noëlz en langaige poictevin. Il avait un gay en délices à causes de son babil, par lequel tous les survenans invitoit à boire, jamais ne chantoit que de boire, et le nommoit son Goitrou. Le gay, en furie martiale, rompit sa caige, et se joignit aux gays passans. Ung barbier voisin, nommé Bahuart, avoit une pie privée, bien gallante. Elle de sa personne augmenta le nombre des pies, et les suivit au combat. Voici choses grandes et paradoxes, vraies toutesfois, veues et avérées. Notez bien tout. Qu'en advint-il ? quelle fut la fin ? Qu'il en advint, bonnes gens ? Cas merveilleux ! Près la croix de Malchara fut la bataille tant furieuse, que c'est horreur seulement y penser. La fin fut que les pies perdirent la bataille, et sus le camp furent felonnement occises jusques au nombre de 2 589.362,109, sans les femmes et les petits-enfants, c'est-à-dire sans les femelles et les petits piaux, vous entendez cela. Les gays restérent victorieux, non toutefois sans perte de plusieurs de leurs bons souldards, dont fut dommaige bien grand en tout le pays... A propos, les Goitrou, trois jours après, retourna tout hallebrené et fasché de ses guerres, ayant un œil poché. Toutesfois peu d'heures après qu'il eust repeu en son ordinaire, il se remist en bon sens. Les gorgias, peuple et escoliers d'Angiers par tourbes accouroient voir Goitrou le borgne, ainsi accoustré. Goitrou les invitait à boire comme de coustume, ajoustant à la fin d'un chascun invitatoire : *Crocquez pie*. Je présuppose que tel était le mot du guet au jour de la bataille, tous en faisoient leur debvoir. La pie de Bahuart ne retournoit point. Elle avoit esté croquée. De ce fut dit en proverbe commun : « Boire d'autant et à grands traitz, estre pour vray croquer la pie ». De telles figures à mémoire perpétuelle feist Frapin peintre son tinel (*salle à manger*) et salle basse. Vous la pourrez voir en Angiers sus le Tartre Saint-Laurent.

Le Tertre Saint-Laurent, qui existe encore aujourd'hui, était alors le quartier aristocratique de la ville d'Angers.

M. Abel Lefranc, dans ses *Œuvres de Rabelais*, publiées en 1912, dit ceci :

Une tradition veut que Rabelais, après avoir reçu le rudiment à Seuilly, ait quitté cette abbaye pour le couvent de l'Observance de la Baumette.

(Tome I, pages 124 et 125.)

F. UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Révolution de 1830 Une démarche du Duc de Mortemart auprès de Lafayette (LXVIII, 810). — Le rôle du Duc de Mortemart dans la dernière phase de la Révolution de juillet fut beaucoup plus important que ne semble l'indiquer la Duchesse de Gontaut. Nommé Président du Conseil par Charles X, il fut chargé de rapporter les premières ordonnances et de réorganiser le gouvernement.

Son secrétaire, Alexandre Mazas, donné un récit détaillé de sa mission dans un ouvrage, paru en 1833, à Paris, et récemment réédité, sauf erreur, par la librairie Fayard, (Collection illustrée de Mémoires Historiques à 1 fr. 50).

BERNARD LATZARUZ.

* * *

L'épisode est relaté dans *La Fayette et la Révolution de 1830*, par B. Sarrans jeune, Paris 1832, tome I, p. 247 :

M. de Sussy, porteur d'une lettre de M. de Mortemart, nouveau premier ministre de Charles X, et d'un pli renfermant le rappel des ordonnances, trouva La Fayette entouré de ses officiers et d'une foule de citoyens : « Nous n'avons pas à nous gêner, dit-il à M. de Sussy, je suis ici avec mes amis, pour qui je n'ai pas de secrets » ; et, ouvrant le paquet dont il lut le contenu à haute voix : « Eh bien, dit-il au peuple, que répondrons-nous ? » — « Plus de transactions ! » s'écria-t-on de toutes parts. « Vous l'entendez, reprit La Fayette; *il est trop tard* ».

P. KALTENBACH.

—

Napoléon III dans les Romagnes, (LXVIII, 763). — La part prise par Louis-Napoléon aux mouvements de la Romague en 1831 (non en 1830, comme écrit Curiosus) est secondaire et ne justifie pas cette phrase, que j'extrais du grand journal italien *Il Secolo* du 10 janvier 1873 : « Appena seppe dell' insurrezione di Romagna volo dalla Svizzera a Bologna per la libertà d'Italia. . » Dans le tableau de cette année-là, le conspirateur de 23 ans, la figure de Louis-Napoléon apparaissent à l'historien comme déplacés, surfaits

par les événements, auxquels il s'est mêlé avec ferveur, mais qu'il n'a — sauf quelques minces épisodes — jamais guidés ou inspirés, dans le sens propre du mot. A son âge, d'ailleurs, et avec un nom comme le sien — suspect, je ne dirai pas aux gouvernants, mais à la majorité révolutionnaire elle-même — une influence décisive lui était impossible. S'il n'était pas devenu l'Empereur des Français, après avoir été le neveu proscrit de Napoléon Ier, les annales des Temps n'enregistreraient son nom patronymique, dans cette affaire de Romagne, que mêlé à ceux des mille héros obscurs des débuts du Risorgimento. Aussi s'explique-t-on que l'archiviste aux Archives Nationales, M. Bourgin, ait tu son nom à la page 67, note 7, de son très important travail : *Les études relatives à la période du « Risorgimento » en Italie (1789-1870)*, (Paris, L. Cerf. 1911) (1) et que M. Fr. Loliée, dans son récent ouvrage sur *Napoléon III* — où il passe sous silence ce que j'ai produit ici-même de neuf sur le séjour de Louis-Napoléon en Suisse, — n'apporte rien d'intéressant sur cette participation aux tentatives de Bologne-Ancône de celui qui, sans être — comme on le croit communément — affilié aux Carbonari, conspira audacieusement avec Ciro Menotti et partagea la foi et l'enthousiasme suscités par les premiers actes politiques — aussitôt démentis — de Louis-Philippe, parmi les meilleurs patriotes italiens. Mais, si le rôle de Louis-Napoléon fut celui d'un obscur comparse, il est certain que son passage à travers les conspirations ne fut pas perdu pour l'avenir et que le germe jeté dans son âme par le vent des Révolutions mûrira plus tard et donnera ses fruits. Napoléon III, quoi qu'on dise, n'a pas renié le proscrit de 1831, une fois sur le trône. Témoin son entente secrète avec Cavour, son digne complice... Et si le principe des nationalités, auquel l'Italie doit son rachat, est né dans son esprit, c'est seulement parce que l'insurrection de Romagne en a permis l'éclosion...

Curiosus trouvera des renseignements précieux dans les *Souvenirs* de France, d'Italie et d'Angleterre de la reine Hortense ; dans les lettres pleines de ferveur patriotique et d'audace que, de Bologne, de Spolète, de Terni, de toutes les glorieuses étapes de la petite, mais vaillante armée qui se dirigeait, à grandes marches sur Rome, Louis-Napoléon écrivit à sa mère ; dans les supplications désolées du père, cet étrange et mélancolique comte de Saint-Leu, qui, dans sa retraite de Florence, n'eut jamais pour ses fils qu'une affection négative ; dans celles, enfin, du roi Jérôme et du cardinal Fesch : bref, de toute la famille, acharnée à tenir « ce jeune homme qui se croit un prince » — ainsi que l'écrivait avec colère un diplomate d'alors — à l'abri de ses rêves généreux, qualifiés d'illusions : à quoi Louis Napoléon, inébranlable, répliquait : « Nous avons pris des engagements, nous ne pouvons y manquer... Le nom que nous portons nous oblige à secourir les peuples malheureux qui nous appellent. »

CAMILLE PITOLLET.

—

Prince impérial. Dévouement d'un officier (LXVIII, 70 ; LXIX, 9). — En 1867, la cour était à Biarritz.. L'Impératrice allait faire une excursion en mer, à bord du stationnaire, un petit aviron à vapeur, le Faon...

L'Impératrice s'embarqua avec le Prince impérial, l'amiral Jurien de la Gravière, ses deux nièces, filles de la duchesse d'Albe, Mlle Marim, demoiselle d'honneur, le Dr Corvisart et Mme Carette. La première partie de promenade se passa bien et on alla jusqu'à San Sébastien ; le vent s'étant levé, la mer grossit, et le commandant du Faon déclara qu'on ne pouvait pas débarquer au Port Vieux, à cause de la violence de la mer à Biarritz et qu'il fallait aller à Saint-Jean-de-Luz. On arriva plus tard qu'on ne l'avait pensé, la nuit se faisait déjà... Il fallut, pour descendre à terre, se servir des embarcations de bord. On transporta à terre Madame Carette et Mlle Louise d'Albe qui, par suite du ma

(1) Tirage à part de la *Revue de synthèse Historique*. Voir cet ouvrage à l'endroit que nous indiquons, pour de bonnes références sur la rébellion de Romagne en 1831 et aussi l'article de M. G. Rondoni : *Due opere recenti su Napoleone III e l'Italia*, dans l'*Archivio Storico Italiano*, année 1911. Quant à l'ouvrage de M. F. Loliée, c'est : *Rêve d'Empereur. Le destin et l'âme de Napoléon III* (Paris, Emile-Paul, 1913).

de mer, étaient à peu près sans connaissance.

Par suite d'une erreur du pilote qui dirigeait l'embarcation où l'Impératrice avait pris place avec le prince Impérial, l'amiral Jurien, le commandant du Faon, l'abbé Bauer et le Dr Corvisart, au lieu de faire le chemin suivi par le bateau précédent et gagné le chenal, s'était aventurée de l'autre côté de la jetée sur une plage semée d'écueils et l'embarcation poussée par la force des vagues était venue se briser sur une des plus grosses roches que la mer balayait.

L'obscurité était si profonde, qu'on ne pouvait pas distinguer à quelle distance on se trouvait du rivage. Les marins se placèrent sur la roche et aidèrent l'Impératrice à s'y maintenir au milieu des vagues qui déferlaient avec violence. L'Impératrice tenait son fils dans ses bras.

Un des marins déclara qu'il pensait pouvoir arriver à terre pour amener des secours et se mit à l'eau. Il sentit la terre sous ses pieds, alors les autres hommes de l'équipage, imitant son exemple, se mirent à la mer et formant la chaîne, ils parvinrent à déposer sur le rivage l'Impératrice, le prince Impérial et les autres passagers.

Quand vint le tour de l'abbé Bauer, personne ne voulait s'en charger.

Cette excursion eut un bien triste épilogue. Le malheureux pilote qui avait tout conduit fut noyé et le lendemain la mer rejetait son corps tout meurtri, sur la plage même où s'élevait sa maison, dont la lumière habituellement lui servait de signal.

L'Empereur ordonna la construction d'un phare, et voilà pourquoi on voit aujourd'hui un phare sur le môle de St-Jean-de-Luz.

(*Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*, par Mme Carette, tome I, p. 95).

* * *

Je regrette que le trait rapporté dans *La Vie de l'Impératrice*, page 186, n'ait pas été reproduit en entier par Jean Allemès ou par Fréd. Loliée, auteur de cet ouvrage, ce qui m'aurait permis de discuter plus à fond les circonstances où il s'est produit et la conclusion à en tirer. D'autre part, Walterus est-il bien sûr que la barre de la baleinière qui conduisait l'Impératrice Eugénie à Saint-Jean-de-Luz était tenue par l'amiral Jurien de la Gravière ? J'ai tout lieu de croire, pour des raisons essentiellement maritimes, qu'il n'en était pas et n'en pouvait pas être ainsi. NAUTICUS.

—

Le Théâtre du Marais (LXVIII, 715, 825). — L'histoire des théâtres de Paris au début du XVIIe siècle a été encombrée d'erreurs, soit par les hypothèses hasardées de Félibien et des frères Parfait, soit par l'impudente fantaisie du chevalier de Mouhy, dans ses manuscrits de la Bibliothèque nationale ou son Abrégé de l'histoire du théâtre français, soit par l'imagination romanesque dont Paul Lacroix avait l'habitude d'assaisonner sa hâtive érudition. Des précisions qui semblent, sur certains points, définitives, y ont été apportées par M. Eugène Rigal, le savant professeur de l'Université de Montpellier, dans son *Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris de 1548 à 1635* (Paris 1887) et dans son livre *Le théâtre français avant la période classique* (Paris 1901), où il a repris et complété ce premier travail. M. Rigal a montré comment c'est la fausse interprétation d'une sentence du Châtelet de Paris qui a induit la plupart des historiens du théâtre à placer en 1599 ou 1600 la fondation d'un théâtre à demeure au Marais ; comment, parmi les nombreuses troupes françaises en tournée, qui, à l'Hôtel de Bourgogne ou ailleurs, venaient donner des représentations temporaires à Paris, celle qui avait Valleran Lecomte pour acteur principal semble avoir fait sa première apparition à l'Hôtel de Bourgogne en 1599, y être revenue de la fin de 1600 à 1603, s'y être à peu près installée de 1607 à 1622, mais d'une façon définitive seulement à partir de 1628 ; comment, pendant tout ce temps, « ce qu'on a pris pour un théâtre du Marais, est tout bonnement les asiles provisoires — et nullement placés au Marais — des troupes qui ne voulaient pas aller chez les confrères de la Passion à l'Hôtel de Bourgogne ; comment l'un de ces asiles provisoires a été l'Hôtel d'Argent, situé rue de la Poterie dans le quartier de la Grève ; comment enfin une des troupes ambulantes, qui portait d'abord le titre de « comédiens du prince d'Orange », après avoir loué de 1625 à 1627 l'Hôtel de Bourgogne, abandonné à ce moment par la troupe de Valleran Lecomte, joua en 1629 la *Mélite* de Corneille au jeu de paume de Berthault, quartier St-Martin, y joua encore en 1631, joua en 1632 et 1633 au jeu de paume de La Fontaine rue Michel-le-Comte, et s'établit enfin définitivement au printemps de 1634 au jeu de paume de la

rue Vieille-du-Temple, fondant ainsi et alors seulement le « Théâtre du Marais ».

IBÈRE.

—

Manufacture des acides à Javel (LXVIII, 523, 582, 683, 825). — Dans les renseignements sur cette manufacture donnés dans le *Guide* indiqué par notre confrère. P. Dorveaux, je lis :

On a vu avec quel zèle elle (la manufacture) s'est portée à seconder la découverte des aérostats, tant pour la fabrication de l'air inflammable, que pour la construction d'un ballon, au moyen duquel il a été fait des expériences qui ont prouvé la possibilité de la direction, et ne leur (aux directeurs de la manufacture, sans doute) laissent à désirer que d'avoir un aérostat plus considérable, pour qu'en multipliant les forces, on puisse surmonter la résistance de l'air d'une manière plus authentique

Où pourrait-on trouver le compte rendu des expériences dont il s'agit, qui ont prouvé la possibilité de la « direction » des ballons ?

NAUTICUS.

—

Le Pet au diable à Paris (LXVIII, 820). — La rue du Pet-*au*-Diable et non *du* diable faisait communiquer le chevet de Saint Jean-en Grève avec la rue de la Tixeranderie. On l'appelait aussi rue du Chevet, ou du Cloitre-Saint-Jean. Son emplacement est occupé par la caserne Lobau.

Le Pet-au-Diable était une grosse pierre (en grec : mégalithe, si l'on veut), et même un aérolithe, s'il est vrai qu'elle fût tombée du ciel.

Son nom provenait de sa forme de cylindre irrégulier, qui suggérait un rapprochement sur lequel je demande la permission de ne pas insister, et de son volume qui portait à croire que son auteur était le diable en personne.

Ses dimensions n'étaient que relativement colossales : on raconte, en effet, qu'après avoir longtemps servi de borne dans la rue du Mont-Saint-Hilaire, au quartier Latin, le monolithe avait été enlevé, une belle nuit, par des étudiants en goguette, qui l'avaient transportée près de la place de Grève, sans doute devant la porte d'un de leurs professeurs.

On ne voit pas la relation que cette pierre aux surfaces curvilignes pouvait avoir avec les blocs ayant constitué l'une des enceintes de Paris.

PARISINUS.

—

Esnandes (Eglise d') (LXVIII, 719). — En réponse à la question posée, nous répéterons brièvement ce que nous avons dit dans le *Guide de la Société française d'archéologie* fait pour le Congrès de la Charente-Inférieure, en 1894 :

La façade de l'église d'Esnandes est du XIIe siècle. Des réparations ont été faites aux murs latéraux du XIIIe siècle. Il y a eu une réfection de chœur et un établissement des défenses avec sa tour fortifiée au XVe siècle. (Mais les défenses et la tour ont subi de nombreuses transformations au XVIIe siècle, après la démolition partielle qui en fut opérée par les protestants en 1622.)

L'abside aurait été remplacée au XVIe siècle par un chevet droit. Ce remarquable monument aurait été restauré, avant 1894, sous la direction de M. Ballu.

En plus, en ce qui concerne les études qui ont été faites sur cette curieuse église, nous nous contenterons de renvoyer à la plus importante, celle de M. Ch. Des Moulins, dans le *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie*, année 1857, t. 23, p. 17. — Voir aussi *Congrès d'archéologie susvisé, à La Rochelle*, en 1894 (p. 127, gravures avec détails) ; — *Le Magasin pittoresque*, année 1843, pp. 243-234 (gravure) ; — journal *La Charente-Inférieure*, publié à La Rochelle, article de Mareschal, année 1836, n° 34, etc.

GEORGES MUSSET.

—

Jean Boué (LXVIII, 765). — Durant quelques années avant 1870, j'ai connu à Paris rue de Douai n° 19, un vieux professeur à grande barbe grise, du nom de Boué, qui, autant que je me rappelle, disait avoir refusé de prêter serment à l'Empire à cause de ses opinions républicaines, et paraissait en relations avec beaucoup d'irréconciliables comme lui. Il donnait quelques leçons pour vivre, mais, absorbé par la politique, ne gagnait pas grand'chose. Sa femme, Mme Germaine Boué, intelligente, assez lettrée, et plus ordonnée que son mari, avait eu l'idée d'écrire de petites notices pour cha-

cun des Squares de Paris, et les faisait vendre par les gardiens. C'était le meilleur revenu du ménage.

A la fin du Siège de Paris Boué devint communard, et occupa même une fonction quelconque dans le gouvernement insurrectionnel. Après la Commune je vis la pauvre Mme Boué qui était sans nouvelles de son mari Avait-il été tué? Etait-il en prison? S'était il enfui à l'étranger? — Elle n'en savait rien. Quelque temps après elle quitta son appartement de la rue de Douai, et je n'en entendis plus parler.

Cet ancien professeur, républicain exalté, pouvait bien être ce Jean Boué auquel Charles Hugo, en 1853, dédiait la photographie d'une maison de Jersey.

P. F.

—

Famille Barrois (LXVII, 475). — Nicolas Philibert Gabriel Barrois de Tonville, de son mariage avec Mlle Léger, eut, au moins, trois enfants :

1° Pierre-Nicolas Marie ;

2° Marie Geneviève Victoire, femme de M. Langlois d'Abbeville ;

3° Charles Nicolas (Saint-Alais : *Nobiliaire universel*, t IV, p. 133 ; t. V. p. 565.

Leur postérité existe encore à l'ile Bourbon, *Etat présent de la noblesse 1883-1887* ; Ch. d'E. A. *Dictionnaire des familles françaises*, t II, p. 389).

G.-P. Le Lieur d'Avost.

—

Le secret de Campi (T G , 164 ; LX ; LXVIII, 836 ; LXIX 14) La perspicacité de nos confrères intermédiairistes ne pourrait elle s'exercer plus opportunément que sur la question du secret de Campi ? Si l'avocat de cet assassin est mort, il n'en est peut-être pas de même de tous ses parents, du père officier dont on nous révèle l'existence. Faut-il, pour un motif de pure curiosité sur un sujet en soi aussi peu intéressant, s'attacher à dévoiler la honte d'une famille, et lui infliger l'épreuve que ce membre indigne lui-même a tenu à lui épargner ? C'est une révélation, ce semble, dont on pourrait au moins laisser le soin aux contemporains du second cinquantenaire de l'*Intermédiaire*, s'ils s'en soucient encore. Ibère.

[Rassurons notre éminent collaborateur : aucun nom ne sera imprimé.]

—

Famille Chamier (LXVIII, 140, 260). — Me trouvant en voyage, je n'ai pas sous les yeux les numéros de l'*Intermédiaire* où M. de St Saud demande des informations sur la famille Chamier ; mais ayant pris note de sa demande, j'y réponds aujourd'hui :

Je connais l'ouvrage de Charles Read, intitulé : *Daniel Chamier, journal de son voyage à la cour de Henri IV en 1607 et sa biographie*, qui contient un beau travail généalogique.

Voici les adresses de quelques membres vivants de la famille Chamier :

Général Chamier C. B.
55, Warrick Road
Kensington,
London.

Edwin Chamier Esqre
Goodrest
Exmouth
England.

Adrian Chamier
19 Nevern Square
London S. W.

Daniel Chamier Esqre
Mapledene
Worcester Road
Sutton
Surrey
England.

Anthony F. Chamier
Pélerin Palace Hôtel
Mont-Pélerin-sur Vevey
(Suisse).

Le Général Chamier pourrait donner des renseignements détaillés sur la famille. Vicomte de Faria.

—

La mère de Delille (LXVII ; LXVIII, 163, 261, 347) — Adrien Raffeneau de Lille, président de la Société d'agriculture à Arras, chevalier de la Légion d'honneur, est mort, à Arras, le 19 décembre 1870, âgé de 54 ans.

Marie Alice de Raffeneau de Lille décédée, à Versailles, le 28 février 1909, âgée de 62 ans, avait épousé, le 15 avril 1873 (à Arras) Louis-Pascal de Réals, comte de Mornac, dont postérité.

G.-P. Le Lieur d'Avost.

Galoppe d'Onquaire (LXVIII, 625, 748, 837). — Dans une critique du 5 octobre 1859, (*Paris Mystérieux* par Mané-Dentu), l'auteur qui était, je crois, Fiorentino, après avoir assisté à la première représentation des *Gens vertueux de province*, à l'Odéon, raconte l'anecdote suivante :

M Cléon Galoppe d'Onquaire, lié avec Pitre-Chevalier, porte généralement à la main, une badine très flexible qu'il fait tourner, ployer, virer comme ses alexandrins, il use plus d'escarpins que de bottes et de bottines et il a dû son plus grand succès de théâtre à une bouteille d'encre bleue. Du reste, parfait galant homme.

Oui, c'est à une bouteille d'encre bleue, que la *Femme de quarante ans*, le chef-d'œuvre de notre poète picard, aujourd'hui âgé de 50 ans, dut d'être jouée et partant, applaudie à la Comédie Française, en novembre 1844. Voici l histoire : le manuscrit reçu, et depuis longtemps, languissait en attendant son tour qui, peut-être, se fût fait bien attendre, lorsqu'un jour, en furetant dans les cartons, une autorité qui avait le droit et le devoir de ces investigations, fut attirée par le beau bleu de l'encre que le copiste de M. Cleon avait employée. Les entrepreneurs de spectacles sont fatalistes comme les joueurs, surtout lorsqu'ils perdent. En ce temps-là la grande Rachel vivait, et pourtant le théâtre de la rue de Richelieu n'était pas encore le californien seigneur que nous voyons aujourd'hui. Le directeur écouta la voix d'en haut qui lui parlait par cette encre voyante et frappante ; il tira le manuscrit des limbes et le porta sur la scène où son succès fut éclatant et productif. EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

Jean-Hyacinthe-Adonis Galoppe, connu en littérature sous le nom de Galoppe d'Onquaire, né à Montdidier en 1805, mort a Paris en 1867, a laissé une œuvre comprenant : *Le Diable boiteux à Paris, Le Diable boiteux en province, Le Diable boiteux au village, Le Diable boiteux au château*, 10 pochades, opéra-comiques, opérettes, comedies et un drame, le spectacle au coin du feu, un poème héroïque, un poème didactique et deux ouvrages de piété.

Au sujet desquels je pourrai donner tous renseignements bibliographiques au confrère Flavius, s'il le desire.

DEHERMANN.

*
* *

Galoppe d'Onquaire fut un écrivain assez actif, en vers et en prose, tour à tour conteur, poète, journaliste et auteur dramatique. Né à Montdidier en 1810 selon les uns, en 1805 selon d'autres, il mourut au Vésinet le 10 janvier 1867. Collaborateur pendant de longues années du *Corsaire*, supprimé en 1851, il se fit connaître par un grand nombre de publications : *Feuilles volantes*, prose et vers ; *le Siège de la Sorbonne* ou *le Triomphe de l'Université*, poème héroï comique en six chants : signé : « un bedeau de Saint-Sulpice » ; *le Diable boiteux à Paris* ; *le Diable boiteux en province* ; *le Diable boiteux au village*; *Hommes et bêtes*... Comme auteur dramatique, Galoppe d'Onquaire a donné à la Comédie Française, le 21 novembre 1844, une aimable comédie en trois actes et en vers, *Une Femme de quarante ans*, qui était jouée par Maillart, Leroux, Régnier, Mmes Volnys, Naptal et Doze ; puis, en 1846 un drame en vers, *Jean de Bourgogne* ; il a fait jouer quelques vaudevilles, *l'Amour pris aux cheveux* (Palais-Royal), *le chêne et le roseau* ; et enfin il écrivit les paroles de quelques opéras-comiques de salon : *la femme de Socrate*, musique d'Edmond Hocmelle, *la Bourse ou la vie*, musique de Charles Maury, *la Laitière de Trianon*, musique de Werkerlin, etc En somme sans être une personnalité brillante, Galoppe d'Onquaire n'était pas le premier venu.

ARTHUR POUGIN.

*
* *

Extrait du *Dictionnaire universel des Contemporains* (Vapereau) ; 2e édition, 1861 :

Galoppe d'Onquaire (Cléon), littérateur français, né à Montdidier en 1810, a été tour à tour militaire, poète, romancier, journaliste et dramaturge. Attaché pendant plusieurs années à la rédaction satirique du *Corsaire* supprimé en 1851, il est passé à la *Revue des Beaux-Arts*.

On a de lui : *Fumée* (1838, in-8º) ; *Feuilles volantes* (1841, in 8º) prose et vers ; *Mosaïque* (1844) ; *Le Siège de la Sorbonn sur le triomphe de l'Université* (1844, in-8º) poème héroï-comique en six chants d'abord signé : Un bedeau de Saint-Sulpice, *La Femme de quarante ans*, comédie en trois actes, en vers, jouée avec succès aux Français en novembre 1844 ; *Jean de Bourgogne* (1846), drame en vers avec M. Pitre-Chevalier ; *Le Jeu de whist* (1847), en vers ; *L'Amour pris aux cheveux*, vaudeville (Palais-Royal, 1851) ; *Le Chêne et le roseau* (1852) vaudeville avec M. Decourcelles ; *Le Diable boiteux à Paris, Le Diable boiteux en*

province (1858, 2 vol. in-12°) ; *Le Diable boiteux au village* (1860), etc. ; des articles philosophiques et littéraires fournis aux *Mémoires de l'Académie* de la Somme (1842-1849).

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

Je crois me souvenir que cet écrivain a aussi collaboré au *Figaro*.

—

Groffier, chirurgien - militaire (LXVIII, 6). — Le « brevet nommant le Dr Groffier membre de la Commission militaire de santé. Paris 1790, » fait partie du « Musée médical historique » de Henry S. Wellcome à Londres, dont le *Catalogue* a été publié à l'occasion du Congrès international de médecine tenu à Londres du 6 au 12 août 1913. V. ledit *Catalogue*, p. 93, n° 80.

P. DORVEAUX.

—

Maison de la Ferté Sénectère (LXVII ; LXVIII, 61, 262). — Jeanne-Marie Amelot, femme du comte de la Ferté Sénectère, mourut à ... (?) le 21 avril 1817 (Potier de Courcy : *Cortin. P. Anselme*.

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Est-il vrai que M Pierre Loti ne lise jamais (LXVIII, 815). — C'est M. Pierre Loti lui-même qui a déclaré *qu'il ne lisait jamais*. Voici la phrase, telle qu'elle se trouve dans le discours prononcé par cet académicien lors de sa réception à l'Académie française :

JE NE LIS JAMAIS. . Par paresse d'esprit, par frayeur inexpliquée de la pensée écrite, par je ne sais quelle lassitude avant d'avoir commencé, JE NE LIS PAS.

La maréchale Lefebvre était dans le même cas ; elle ne lisait jamais. Achetant, vers 1810, un hôtel où se trouvait une pièce affectée à la bibliothèque, elle décida d'en faire un fruitier :

Lefebvre est peu *lisard* ; moi, rien du tout [*lisarde*.
Tiens ! dit-elle, achevant son opinion *bizarde*,
Ces rayons sont très forts : j'en vas faire un [fruitier.

(François Fertiault, *Les Légendes du livre*, p. 27.)

A quoi sert-il de lire ? On sait tout aujour- [d'hui !

a dit Chéron, dans son *Tartuffe de mœurs*, III, 5.

ALBERT CIM.

Jehan de Luxembourg (LXVIII, 767) — Ce Jean de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny est le fils d'Antoine II, et de Marguerite, fille de René, bâtard de Savoie. Jean était chevalier de l'ordre du roi, c'est-à dire de St-Michel, capitaine de cinquante hommes d'armes ; ce fut un fidèle serviteur de Charles IX. Il avait épousé Guillemette de la Mark, fille de Robert IV, duc de Bouillon. Né en 1537, il mourut à Brienne, le 1er juillet 1576 Sa femme ne mourut qu'en 1647. Voir le P. Anselme, Moreri, etc.

E. GRAVE.

—

Nugent (LXVIII, 335). — Voir, pour une branche française de cette famille, vicomte Révérend : *Titres de la Restauration*, t. V. p. 263 ; pour les branches en Autriche, Hongrie et Irlande : *Gothaisches genealogische taschenbuch der graflichen haüser* (entre autres, années 1860, 1887, 1910) et aussi, probablement, le *Peerage* anglais.

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Alphonse Pasquier, médecin militaire (LXVIII, 335).

Sa famille

Pasquier (Jacques-Alphonse) fils de Jacques Pasquier (né en 1767) et de Marianne Kahler.

Né le 10 février 1815 à Ottensen (Danemark), marié le 22 octobre 1868 à Marie Chassin.

Tué au combat de Courbevoie le 2 avril 1871.

Sans postérité. Avait une sœur mariée à un M. Widiking, un allemand, qui laissa sept ou huit enfants.

Ses études. Ses campagnes

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris le 29 avril 1840, il obtenait la médaille au concours de chirurgie de 1844.

Chirurgien sous-aide auxiliaire aux ambulances de l'Algérie le 25 avril 1840.

Chirurgien sous-aide titulaire le 1er mai 1841.

Employé à l'hôpital de Saint-Denis le 7 juillet 1841

Passé à l'hôpital d'instruction de Metz le 18 octobre 1842.

A partir de 1843 passe à l'hôpital du Gros Caillou et est détaché à l'hôpital des Invalides.

Préparateur d'anatomie à l'hôpital de

perfectionnement du Val-de Grâce ; puis successivement chirurgien aide-major de 2e classe d'abord, puis de 1re classe de divers régiments d'infanterie et d'artillerie.

Passe ensuite à Alger, à Metz, à Marseille (1848).

Est employé au corps expéditionnaire de la Méditerranée (1849), revient au Val de-Grâce, et tour à tour chirurgien major, médecin major, médecin principal de 1re classe en 1868, médecin en chef du 13e corps d'armée le 27 août 1870, il rentre à la garde républicaine le 18 janvier 1871.

Médecin en chef provisoire de l'armée de Versailles le 22 mars 1871, il est tué au Combat de Courbevoie le 2 avril 1871.

Campagnes

Algérie, du 17 mars 1840 au 29 mai 1841 ; Rome, du 20 avril 1849 au 3 juin 1850 ; Intérieur, 1851 ; guerre franco-allemande 1870-1871 ; intérieur, 1871.

La carrière d'Alphonse Pasquier fut aussi brillante au point de vue militaire qu'au point de vue médical. Le cadre de cette réponse nécessairement longue ne me permet pas de mentionner ici toutes les citations à son brillant actif. Mais puisque notre collègue intermédiairiste fait allusion dans sa note au siège de Rome en 1849, j'ajouterai qu'Alphonse Pasquier fut cité à l'ordre général du corps expéditionnaire de Rome le 4 mai 1849 Dans la journée du 30 avril, chef de la 1re ambulance active, il soigna et opéra sous la mitraille et à portée de mousqueterie de la place, la presque totalité des blessés.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1849, il obtenait la rosette en 1863. Il était également décoré d'ordres étrangers : chevalier surnuméraire de l'ordre de Charles III d'Espagne en 1849 et chevalier de l'ordre pontifical de Saint Grégoire le-Grand en 1850.

Alphonse Pasquier était le cousin germain du baron Pasquier (Joseph Philippe-Adolphe) fils d'Antoine Philippe Pasquier (né à Loches le 2 mars 1777, décédé à Paris le 6 février 1847).

Le baron Pasquier dont notre collègue rappelle les titres officiels fut également un de nos plus brillants médecins militaires. Il avait été attaché, on s'en souvient, pour accompagner le duc d'Orléans en Algérie en 1835 d'abord, puis en 1839 et finalement en 1840, chef du service de santé de la division commandée par le duc d'Orléans. Son père le baron 1845) Antoine Philippe Pasquier laissa de non moins brillants états de service sous la Révolution, sous le premier Empire et sous le règne de Louis Philippe ou il termina sa carrière en 1845 comme chirurgien-inspecteur.

Comme on le voit les Pasquier furent une famille de médecins militaires — les plus brillants de notre armée — tels les Larrey.

Un jeune Pasquier, le Dr Robert Pasquier, est même actuellement aide-major dans la territoriale. C'est le fils de mon excellent ami le baron Ferdinand Pasquier, fils lui même du baron Adolphe Pasquier, chirurgien de Louis Philippe, et chirurgien en chef des Invalides. A la mort de celui ci (185 2) il eut pour tuteur Alphonse Pasquier — son oncle à la mode de Bretagne — qu'il me dit avoir beaucoup connu.

J'ai là sous les yeux tous les documents officiels qui m'ont servi pour cet article qui contient les renseignements utiles à notre collègue intermédiairiste.

Je serais de plus très heureux de pouvoir lui fournir les facilités de les compléter.

Dr G. Baschet.

—

Petitot, peintre en émail (LXVIII, 767). — En 1685 et aussi le 16 janvier 1686, Jean Petitot demeurait rue de l'Université. C'est là que le visita Bossuet, pour le convertir, le roi le désirant beaucoup, à cause de l'estime particulière dans laquelle il tenait cet artiste. Petitot avait perdu un enfant qui fut enterré le 22 décembre 1668 au cimetière des Saint Pères: c'est donc qu'il demeurait dès cette époque, déja dans la rue de l'Université et non pas au Louvre.

E. Grave.

—

Roger de Piles, peintre, (LXVIII, 816). — Il existe un portrait gravé de Roger de Piles par Bernard Picart. De format in folio, il est signé B. Picart fecit aqua forti et daté 1704 Cf. Catalogue n° 29 de M. Godefroy Mayer 41 rue Blanche Paris n° 2264.

C. Dehais.

Sainte-Beuve et Victor Hugo (LXIX, 46). — La correspondance en question a été publiée dans la *Revue de Paris* en 1896, si je ne me trompe. Mais M. Gustave Simon l'a donnée ensuite en volume, encadrée de commentaires, dans son livre *Le Roman de Sainte Beuve*, Librairie Ollendorff, 1906.

IBÈRE.

—

Livres inspirés au baron de Trenck (LXVIII, 818). — Avant d'inspirer des livres, les *Mémoires* du célèbre baron ont fait un succès au non moins célèbre Curtius « Peu d'ouvrages, dit Grimm (T. XV.) ont eu le succès des *Mémoires du baron de Trenck* ; il s'en est vendu, dit-on, quinze à vingt mille exemplaires. Le sieur Curtius et ses rivaux, au Palais-Royal et sur le boulevard, ont gagné beaucoup d'argent à faire valoir cet illustre prisonnier représenté en cire, chargé de toutes ses chaînes, etc., *à deux sous en sortant.*

E. GRAVE.

—

Où est le tombeau de Léonard de Vinci(LXVIII,809 ; LXIX.22). — On trouvera de curieux renseignements sur cette question dans la très intéressante *Chronique médicale* du docteur Cabanès, n° du 1er octobre 1911, pp. 628 630. En 1854, une commission fut nommée à l'effet de retrouver la glorieuse poussière, mais les recherches restèrent vaines (Cf. l'*Athenæum français*, 19 août 1854). En 1863, Arsène Houssaye entreprit, dans la même intention, des fouilles qui n'eurent pas plus de succès. Il lui arriva même, à ce sujet, une plaisante aventure qu'a contée M. Paul Ginisty et qu'ont reproduite la *Chronique médicale* (lieu cité) et *Mon Journal*, n° du 13 septembre 1913, pp. 781-782. Voici cette anecdote :

... Une dizaine de jours après le commencement de ces travaux, Arsène Houssaye apprit qu'un vieillard, habitant dans le voisinage du Clos-Lucé, affirmait connaître l'endroit exact de la sépulture tant cherchée. Mais ce vieillard, par une étrange obstination, se refusait à l'indiquer.

« Oui, je sais très bien où est le tombeau de Léonard... Je connais très bien l'emplacement ; mais je ne veux rien dire

— Pourquoi ? Pourquoi ce silence ?

— Ah ! parce que ! »

A force d'insistance, Arsène Houssaye réussit à lui délier la langue. Le vieillard, quasi centenaire, consentit enfin à parler, Sans doute, les fouilles avaient été jusqu'à présent infructueuses, mais il n'était pas impossible, après tout, que le bonhomme possédât le secret d'une tradition.

L'écrivain, qui s'était chargé d'une mission si difficile, ne cessait d'interroger le vieillard, de tâcher de tirer de lui quelque indice.

« Allons, venez avec moi ! fit un jour le vieux paysan en prenant sa canne et son chapeau. Je vais vous conduire... »

Son mutisme habituel avait fait place à une certaine loquacité.

« Vous allez voir, puisque vous y tenez tant... Ah ! ce cher Léonard ! »

Il parlait très familièrement du génial artiste, mais l'admiration se traduit comme elle veut et comme elle peut. C'est la réflexion que, tout en marchant, se fit en lui-même Arsène Houssaye.

« Ce brave Léonard ! poursuivait l'autre. Il me semble encore le voir aller du Clos-Lucé au château d'Amboise. Tenez, voici le chemin qu'il prenait... »

Houssaye le considérait avec quelque surprise Le campagnard était fort âgé assurément ; pourtant il ne pouvait tout de même se souvenir d'un événement datant de trois cents ans. Mais peut-être s'exprimait-il ainsi par ouï-dire.

Cependant il abondait en détails sur l'illustre peintre, contant que celui ci se faisait suivre d'un enfant qui portait sa boîte à couleurs, narrant ses habitudes familières, évoquant cent curieuses et typiques anecdotes.

A l'étonnement d'Arsène Houssaye avait succédé un très légitime scepticisme. Le vieux paysan protestait de sa bonne foi et se fâchait presque qu'on la mît en doute.

On arriva au cimetière, ce qui, comme le remarqua Houssaye, était assez imprévu, tous les documents qu'on possédait attestant que Léonard de Vinci avait été inhumé ailleurs que dans ce cimetière.

Le vieillard ne tarda pas à s'arrêter ; puis il se baissa, arracha de mauvaises herbes, et découvrit une inscription :

CI-GIT LÉONARD, ARTISTE PEINTRE

Il s'agissait d'un obscur rapin, mort depuis longtemps, mais pas depuis trois siècles, et qui avait été jadis employé en sous-ordre à certaines réparations du château d'Amboise

C'était de ce Léonard qu'entendait parler le bonhomme. Mais pourquoi, au début, faisait-il mystère de la chose et refusait-il de fournir le moindre renseignement ?

C'est ce qu'Arsène Houssaye ni personne ne put s'expliquer.

ALBERT CIM.

*
* *

Il paraît hors de doute que Léonard de Vinci a bien été inhumé en France, à Am-

boise, dans le cloître de l'église du chapitre royal de Saint-Florentin, ainsi qu'en fait foi un document daté du 12 août 1519 et cité par M. Müntz dans son ouvrage sur Vinci (Hachette, 1899, p. 484).

Il y a une cinquantaine d'années, dans des fouilles exécutées dans l'ancienne église de St-Florentin quelques ossements furent jugés avoir dû appartenir à la dépouille de Léonard ; après plusieurs vicissitudes, ils furent enfermés dans une boîte de plomb et placés sous le dallage de la chapelle Saint-Hubert, située à l'ouest de la cour du château. En 1911, la société des artistes italiens de Paris, accompagnée du professeur Venturi et de l'ambassadeur d'Italie, M. Tittoni, y vint faire un pèlerinage artistique.

Mais le document cité plus haut portant que le Vinci fut inhumé, non dans l'église, mais dans le cloître, on peut toujours dire que l'artiste n'a pas de tombeau.

Cf. Joanne. *De la Loire à la Garonne* Paris, Hachette, 1881, p. 43. *Excelsior*, n° du 4 septembre 1911.

C. Dehais.

—

Voltaire « La Henriade » (LXIX, 51). — D'après Bengesco (*Bibliographie des œuvres de Voltaire*) « l'histoire abrégée des événements sur lesquel est fondée la fable du poème de la Henriade » aurait paru pour la première fois dans l'édition de 1730, in-8°, datée de Londres et en réalité publiée à Paris.

Ibère.

—

Pamphlet manuscrit sur la noblesse (1715 à 1723) (LXIX, 49). — Je crois qu' « Elven » trouvera dans la *Revue Rétrospective* (ancienne) des renseignements utiles à ce qu'il demande.

Voici la cote à la Bibliothèque nationale :

Revue Rétrospective 8° Z 10260 (tome VI).

Grandmesnil.

—

Armoiries sur une cuillère (LXVIII, 722). — Les armoiries de Genibrouse sont : *Ecartelé* : *aux 1 et 4* : *de gueules, à 3 fasces ondées d'or* ; *aux 2 et 3 : de gueules, à 3 épis d'argent, mis en pal* (d'Aubais : Pièces fugitives). La branche de Castelpers écartelait aux 2 et 3 : *d'argent, au château de sable, sommé de 2 tours du même*, alias : *d'azur, au château sommé de 3 tours d'argent*, qui est de Castelpers.

G.-P. Le Lieur d'Avost.

—

Armoiries à identifier à Mennetou (LXVIII, 627). — L'écusson à 3 *fleurs de lys, au filet en barre brochant*, est probablement celui d'une bâtarde de la maison de France, ou d'une demoiselle appartenant à une des branches bâtardes de cette maison.

J'ai fait quelques recherches à ce sujet, mais je n'ai jamais rencontré aucune demoiselle dans ses conditions, alliée à un personnage portant pour armes *deux fasces*.

G.-P. Le Lieur d'Avost.

—

Ex-libris : D. B. (LXVIII, 768). — *Benit et ardet* me paraît une mauvaise lecture, car bénit n'est pas un mot latin. Ne serait-ce pas : *Lucet et ardet* ?

L'archevêque actuel de Rouen, Monseigneur Fuzet, a pris pour armes parlantes (ou luisantes, si l'on veut) trois fusées (Fuzet) avec la devise ci-dessus.

P. J.

—

Vue cavalière (LXVIII, 768). — Ces mots veulent dire sans doute : vue en perspective cavalière, laquelle perspective est définie comme suit par *Larousse* : « perspective de convention, destinée à donner une représentation nette des objets ».

V. A. T.

* * *

La perspective a pour objet de représenter les corps non tels qu'ils sont, mais tels qu'ils apparaissent au spectateur avec les altérations motivées soit par son éloignement du corps observé, soit par leurs positions respectives l'un par rapport à l'autre.

Il y a donc autant de genres de perspectives que d'hypothèses réglant les conditions de ces situations.

Dans la perspective *cavalière* l'œil est supposé placé à l'infini : par suite les lignes de l'objet observé qui sont parallèles dans l'espace le sont également sur le tableau.

Si ce procédé de représentation n'est pas conforme à l'impression ressentie par l'observateur (dont l'œil n'étant jamais situé à l'infini voit en réalité dans la na-

ture concourir en un même point des lignes que la perspective cavalière fait figurer comme parallèles sur le dessin), en revanche elle fournit une représentation nette permettant à un architecte de traduire sa pensée et à l'ouvrier de l'exécuter en des travaux pour l'usage desquels une représentation uniquement artistique eût été absolument insuffisante.

Ce mode purement conventionnel est employé pour la coupe des pierres, mais surtout pour la figuration des *charpentes* et il semble que c'est l'exécution de ce dernier genre de travail qui, en principe, en a motivé l'emploi.

Or l'ossature d'une charpente se présente sous la forme d'un vaste *chevalet*. J'ai toujours supposé que c'est pour ce motif que l'on a attribué le qualificatif de *cavalière* à un mode de perspective dont le but principal était la représentation d'un *chevalet*.

G. DE MASSAS.

—

Lugdunum (LXVIII, 769). — On m'a enseigné que Lugdunum venait de Lugdus, personnage que les traditions fabuleuses présentent comme un roi des gaulois, fils de Narbon et fondateur de Lugdunum.

XUATREB.

* *

Le *Dictionnaire Universel d'histoire et géographie* de Douillet nomme comme l'un des quatre principaux Lugdunum la ville de Laon : Lugdunum Clavatum.

Larive et Fleury donnent au nom Lugdunum une origine celte : lug corbeau, dunum colline.

Ne pourrait on pas croire avec autant de raison qu'il vient du nom du dieu celtique Lugus dont Lugdunum — antérieurement Lugudunum — était la forteresse ?

R. DE CRESSIA.

* *

L'origine du mot « Lugdunum » est dans le celtique « Lug » qui signifie brouillard, brume, obscurité et par extension tristesse — et « Dun » qui signifie monticule, hauteur et par extension force, puissance — (Exemple : dune, donjon, dynaste).

On peut rapprocher le premier terme du « Gaélique loch, luach » (sombre) du « Cornouaillais lugen » (brouillard), du « Grec lugé » (obscurité, crépuscule), « lugaios » (obscur), « loigos » (malheur), et du « Latin lugere » (se lamenter), « lugubris » (lugubre, de couleur sombre).

On voit donc que Lugdunum, c'est la ville du bouillard, la colline des brumes, et l'on sait si ce nom est justifié.

Faisons remarquer ici que le nom de « Lugano » ville de Lombardie sur le lac du même nom, est de même origine.

Ct L. ABET.

—

Prépotence (LXVIII, 769). — C'est un italianisme, de « prépotentia », abus de pouvoir. Il vient aussi du latin, « prœpotentia ». *Larousse* qu'on devrait bien consulter avant de poser des questions dans nos colonnes, cite un exemple tiré de Portalis, un autre de Proudhon.

O. S.

* *

Le mot est certainement plus vieux que le grand quotidien où on l'a cueilli, mais il n'a jamais été employé par aucun écrivain de marque qui lui ait créé un acte de baptême. Il est assez peu employé, peut être aussi parce que dans notre monde moderne, il ne reste guère de prépotence.

E. GRAVE.

* *

Prepotenza, en italien, signifie supériorité, prééminence, prépondérance, et, au sens péjoratif : esprit de domination on de despotisme. Le mot a été naturalisé comme un certain nombre d'autres, dont le besoin ne se faisait pas beaucoup sentir, Magistère (de l'église), dicastères (pontificaux) font double emploi avec Enseignement et Tribunaux ; ce sont de simples barbarismes, mais qui sont bien portés dans un certain milieu. Quant à Prépotence, c'est un terme qui a été emprunté à la philosophie scolastique qui aurait pu le garder.

ZANIPOLO.

* *

Ce mot me paraît heureusement imaginé, mais bien que je fréquente volontiers chez les auteurs du XVIIe siècle, je ne l'ai jamais rencontré chez l'un d'eux, non plus, d'ailleurs, que chez ceux du XVIIIe. Je le crois

donc moderne et l'attriburais à quelque auteur, un journaliste, peut-être, de la première moitié du XIXe.

H. C. M.

*
* *

Il ne semble pas que les lexicographes, dans leurs dépouillements, aient rencontré ce mot dans des textes du XVIIe siècle. Il ne figure ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans celui de Furetière, ni dans celui de l'Académie en 1694. Littré ne paraît pas connaître son usage avant le XIXe siècle, puisqu'il n'en donne qu'un exemple, emprunté à Armand Carrel. Darmesteter-Hatzfeld en donne un du XVe siècle, emprunté à Arnoul Gréban. Mais il y a beaucoup de chances pour que, de même que bien d'autres mots tirés du latin au XIVe et au XVe siècle, oubliés depuis, et créés à nouveau plus tard par des emprunts analogues aux premiers, « prépotence », un instant entré dans la langue française, en soit sorti pendant deux ou trois siècles, pour reparaître chez quelqu'un de ces publicistes de la fin du XVIIIe ou du début du XIXe siècle, qui ont usé de tant de néologismes souvent fort peu utiles. En tout cas, Richard de Radorvilliers, dans ce « Dictionnaire de mots nouveaux » où il a proposé, pour « l'enrichissement de la langue française », quelques milliers de barbarismes dont quelques-uns y sont entrés depuis, a inscrit sur ses listes « prépotence », (2e édit. 1845), et croyait sans doute être le premier à le forger.

IBÈRE.

—

Military (LXVIII, 769). — Ce mot à désinence anglaise n'est pas inconnu des anglais. Je le trouve, avec l'étymologie militaris, la traduction en français « militaire » et la prononciation *militeri*, à la page 383 du *Dictionnaire anglo-français* de L. Smith et H. Hamilton (Ch. Fourault et fils, 1875).

V. A. T.

*
* *

Ce mot est parfaitement anglais. Le cercle de la Méditerranée (de Toulon) est abonné à une revue anglaise. *The Naval and Military Record.* Le mot « military » est un adjectif qui a exactement le même sens et la même origine que notre mot français « militaire ».

La « military race » (course militaire) et par abréviation la ou le « military » (en anglais du genre neutre) a passé de l'anglais au français avec la plupart des termes de sport hippique ou autre.

DU VERNOY.

*
* *

Le confrère « E. X. B. » se trompe en affirmant que le mot « *Military* est inconnu des anglais », car c'est l'expression très courante, non seulement pour les courses d'officiers, mais pour tout ce qui appartient à l'armée.

BOSTON.

*
* *

Military, course réservée aux officiers, diverse aux autres en ceci que les prix ne sont pas une somme d'argent, ains des objets d'art, des flots de rubans.

B. — F.

*
* *

Le military, du moins en France, est une course purement militaire, c'est-à-dire à laquelle ne peuvent prendre part, aussi bien comme cavaliers que comme montures, que des cavaliers ou des chevaux figurant sur les contrôles de l'armée.

Un officier, par exemple, ne peut prendre part à un military avec un cheval qui serait sa propriété personnelle ; en revanche il peut y monter non seulement son propre cheval d'armes, mais encore celui d'un camarade quelconque ou une bête prise dans n'importe quel escadron ou batterie.

En principe donc, on ne verra dans un military figurer aucune bête exceptionnelle soit comme prix d'achat, soit comme soins particuliers reçus, soit surtout comme dressage dirigé uniquement en vue des courses, comme en peuvent présenter les grandes écuries civiles, mais seulement des bêtes soignées dans les écuries des casernes, recevant les soins de soldats quelconques et les rations réglementaires auxquelles elles ont droit, prenant part aux divers exercices journaliers de la troupe et aptes demain, si l'ordre de mobilisation est donné, non pas seulement à sauter des obstacles, mais à entrer en campagne et à résister aux fatigues d'une guerre.

Les prix des military consistent en objets d'art, jamais le cavalier ne peut recevoir en prix une somme d'argent.

Je ne connais pas l'anglais ; mais je possède dans ma bibliothèque un dictionnaire anglais français de Clifton et Mac

Lauglin et j'y vois bien figurer le mot military comme signifiant militaire. Il ne doit donc pas être inconnu des anglais

G. DE MASSAS.

—

Tartuffe ou la pomme de terre (LXIX, 85). Il y a quelque vingt ans j'ai relevé le nom de Tartuffe sur une enseigne dans une petite ville de Normandie. Le notable commerçant qui l'inscrivait en lettres d'or ne semblait guère se soucier de la valeur actuelle du mot, peut être emprunté par Molière à une enseigne appartenant à la même famille.

ARD. D.

—

Déférent ou différent (LXVIII, 819). — Tous les numismatistes disent *différent monétaire*, mais si on consulte par exemple le dictionnaire de Bescherelles, on ne trouve rien au mot *différent*, tandis que le mot *déférent* y est traité dans le sens de M. Maurice Lecomte. J. B. A Barthélemy, dans les anciens *Manuels* Roret, dit *différents monétaires*. V. t. I, pages 64 et 65. La nouvelle édition du *Manuel de Numismatique* de M. J. A. Blanchet, a conservé le mot *différent*, p. 133. Comme ces différents étaient divers suivant les ateliers, ils servaient à les différencier, en même temps qu'à les reconnaître. Il n'y eut pas seulement des points, mais aussi des figures dès 1393 : des croisettes, un agneau, un trèfle, un croissant, etc. Le mot différent paraît donc justifié.

E. GRAVE.

—

Autour d'une table (LXVIII, 630, 849). — Que M. J. P. veuille bien consulter l'étude des permutations (analyse combinatoire) dans un traité d'algèbre ; la démonstration qu'il demande était trop longue et trop classique pour être traitée ici.

O'PORNY.

***

On trouve dans tous les traités d'algèbre, à la théorie des combinaisons, la démonstration que, pour avoir le nombre des permutations dont n objets sont susceptibles il faut faire le produit de tous les nombres entiers dequis 1 jusqu'à ce nombre d'objets.

DE MORTAGNE.

***

Cette question semblerait plus exactement posée, semble-t-il sous la rubrique « Combinaisons » ou « Permutations ».

Pour trouver toutes les permutations possibles d'un nombre quelconque de termes, l'algèbre fournit des procédés aussi simples que faciles. On peut les résumer en disant que pour trouver de combien de permutations est susceptible un nombre quelconque *n* de termes, il faut faire le produit continu des termes de la progression naturelle, depuis et y compris 1, jusqu'à ce terme *n*, inclusivement = 1. 2. 3 4... 12 = 479.001.600.

THIX.

***

Douze personnes donnent lieu à 479 millions 001.600 combinaisons et 15 personnes à 1307 milliards 674 millions 368 mille combinaisons.

Progression arithmétique :

1 × 2 × 3 × 4 × 5 × 6 × 7 × 8 × 9 × 10 × 11 × 12 × 13 × 14 × 15 = 1307 milliards 675 368.000. — et 1 × 2 = 2 pour deux personnes, 1 × 2 × 3 = 6 pour trois personnes, 1 × 2 × 3 × 4 = 24 pour quatre personnes.

. . . .

1 × 2 × 3 × 4 × 5 × 6 × 7 × 8 × 9 × 10 × 11 × 12 = 479.001.600 pour douze personnes.

XUATREB.

***

Dans sa réponse à la question, G. de Massas dit : « Quel est le joueur d'écarté qui se doute, en s'asseyant en face de son partenaire (il a voulu écrire adversaire), qu'il peut lui être servi 5 millions 437.152 jeux de cinq cartes differents ? » Où notre confrère a-t-il pris ce chiffre ? Je trouve en effet, dans l' « Algèbre » de Catalan :

Combien y a-t il de parties d'écarté essentiellement différentes ? Réponse : 354 milliards 883.858.560.

NAUTICUS.

***

Le placement de 12 personnes à table donne lieu exactement à 558.835.200 permutations.

Ce chiffre s'obtient par l'application de la formule :

$$Pn = n(n-1)(n-2)(n-3)(n-4)\ldots(n-n+1)$$

qui dans le cas qui nous occupe devient P12 = 12 × 11 × 10 × 9 × 8 × 7 × 6 × 5 × 4 × 3 × 2 × 1.

Pour 14 personnes, la formule donne 101.708.006.400 permutations et pour 15 personnes : 1.525.620.096.000.

PAUL DE MONTZAIGLE.

* * *

Prenons deux objets, ou deux personnes, que nous appellerons A et B, et mettons les sur une même ligne droite. Faisons abstraction, bien entendu, de la distance qui les séparera, et qui peut varier à l'infini. Ne considérons que leur position réciproque. Pour aller de A à B, suivant que nous aurons AB ou BA, il faudra aller dans deux directions différentes, à droite ou à gauche ; donc, deux arrangements différents. Faisons entrer dans l'arrangement un troisième objet, C. Il est évident que dans chacun des deux groupes AB, BA, nous pouvons le placer en tête, au milieu, ou à la fin, soit dans trois positions différentes : donc, six arrangements ; nous dirons que pour 3 objets, le nombre des arrangements possibles est 2 × 3 ; ou, ce qui revient au même, mais donne une formule plus satisfaisante, 1 × 2 × 3.

Faisons entrer un quatrième objet D. Dans chacun des six groupes de trois, nous pourons le placer en tête, ou entre le premier objet et le second, ou entre le second et le troisième, ou après le troisième, donc dans quatre positions différentes ; donc en tout, quatre fois six, vingt-quatre arrangements ; pour 4 objets, le nombre des arrangements possibles est 1 × 2 × 3 × 4. On verrait de même que pour 5, c'est 1 × 2 × 3 × 4 × 5, ou 120 ; pour 6, 1 × 2 × 3 × 4 × 5 × 6, 720 ; pour 7, 720 × 7, 5040 ; pour 8, 5040 × 8, 40320 ; pour 9, 40320 × 9, 362880 ; pour 10, 362880 × 10, 3628800 ; et ainsi de suite ; pour un nombre quelconque N, le nombre des arrangements possibles sera égal au produit de tous les nombres depuis l'unité, jusques et y compris le nombre N : 1 × 2 × 3 × 4 × 5 × 6 × 7 × 8... × N. Au lieu de les mettre sur une ligne ouverte, mettons maintenant nos objets ou personnes, A et B, sur une ligne fermée, une circonférence par exemple, comme le tour d'une table, en faisant toujours abstraction de la distance qui les sépare. De A à B, on pourra toujours aller quelle que soit la position de B, en suivant la circonférence dans un même sens, qu'on ait choisi la droite ou la gauche. Il n'y a donc plus, pour deux objets, qu'un arrangement possible.

Introduisons l'objet C ; nous pouvons le placer entre A et B à droite de A, ou à gauche de A ; pas autrement ; donc, pour trois objets, deux arrangements.

Introduisons l'objet D ; dans chacun des deux arrangements précédents, il peut être placé entre A et B, entre B et C, ou entre C et A, donc de trois façons différentes ; donc, en tout, six arrangements possibles ; nous dirons que pour 4 objets, le nombre des arrangements est de 1 × 2 × 3. Si nous prenons un cinquième objet E, il est facile de voir que dans chacun de ces six arrangements seuls possibles des quatre premiers il y a entre eux quatre intervalles où il peut se caser ; soit en tout quatre fois six, ou vingt-quatre arrangements ; pour 5 objets, le nombre des arrangements est : 1 × 2 × 3 × 4. Pour 6, ce sera ce nombre multiplié par 5, soit 120 ; pour 7, 120 × 6, ou 720 ; pour 8, 720 × 7, ou 5040 ; pour 9, 5040 × 8, ou 40320 ; pour 10, 40320 × 9 ou 362880 ; pour 11, 362880 × 10, ou 3628800 ; pour 12, 3628800 × 11, ou 39916800 ; pour 13, ce nombre multiplié par 12, ou 477001600 ; pour 14, ce nombre multiplié par 13 : 6201020800 ; pour 15, ce nombre multiplié par 14 : 86814291200 ; sauf erreur de calcul, dont je m'excuse s'il y a lieu. Pour un nombre quelconque, N, le nombre des arrangements possibles sera égal au produit de tous les nombres depuis l'unité, jusques et y compris le nombre immédiatement inférieur à N : c'est-à-dire 1 × 2 × 3 × 4 × 5 × 6 × 7 × 8... × (N-1).

IBERE.

—

L'Alcazar d'hiver à Paris (LXVIII, 669 ; LXIX, 60). — Lire 1° : le créateur du *Sire de Framboisy* et non du *Père Framboise*.

2° *tard* et non tart. E. G.

—

Querelle d'Allemand (LXIX, 72). — Lire : Gare la *queue* des Alleman et non la guerre.

E. G.

La Callistrate (LXVIII, 674, 845). — Le mot callistrate ne me disait rien, mais la *caristade* a réveillé mes souvenirs Je l'ai souvent entendu employer sous cette forme, non seulement parmi les typographes, mais aussi parmi les ouvriers menuisiers. Et le *Dictionnaire de Trévoux* semble avoir raison, car le mot n'était pas employé par des mendiants, mais par des gens qui voulaient se faire un jeu de la bonté des autres.

E. GRAVE.

—

N'en pouvoir mais (LXVIII, 769). — Il me semble que Rabelais, aidé d'un de ses extracteurs de quintescence, seraient parfois les bienvenus à l'*Intermédiaire*. Je n'en puis mais ! Est-ce donc si compliqué ? Prenez qui vous voudrez ; surprenez le ; embarrassez-le ; accusez-le Infailliblement son premier mot sera : *mais*. Est-il un mot d'usage plus fréquent, plus commun ; de mot répondant mieux, souvent, à quelque chose d'inexprimé : mais enfin, mais encore, mais pourquoi. Mais est le mot qui vient à l'esprit et annonce une idée qui ne viendra peut-être pas. De là, peut-être aussi cette expression simple, bien expressive : je n'en puis mais. Ce mais est-il latin ou grec ? je n'en sais rien, mais il exprime énergiquement pour moi, ce qu'on veut lui faire dire. Je ne sais qui s'en est servi le premier, mais celui là a fait une jolie trouvaille pour notre langue française.

E. GRAVE.

—

Le mot snob (LXVIII, 97, 223, 268, 310, 360, 515, 847). — Afficher une admiration sans limites pour le romancier, le poète ou le philosophe à la mode, alors qu'on n'a ni l'intelligence, ni l'instruction nécessaires pour pouvoir se former une opinion personnelle, — aller écouter de la musique savante, et principalement exotique, prendre des airs pénétrés quand la salle applaudit, même et surtout si l'on n'est pas capable de distinguer le majeur du mineur, — adopter les usages, prôner les artistes étrangers non à cause de ce qu'ils ont de bon, mais parce qu'ils sont étrangers, parce qu'en les adoptant et les prônant on ne fait pas comme tout le monde, — affecter en toute chose le dédain du convenu, non par horreur de la banalité, mais pour singer le dilettantisme de quelques originaux et braver le gros bon sens de la majorité de ses contemporains, — c'est, semble-t il, la formule du Snobisme.

La chose existait avant le mot ; dans ma jeunesse, on disait « faire de l'épate », ou « de la poussière » ; en français, un « snob » est un « poseur » et le métier est bon puisqu'il y a toujours des gens pour le faire...

Un « snob » trouve toujours un plus snob qui l'admire.

ZANIPOLO.

—

Calidus, cold. Kalt (LXVIII, 769 ; LXIX. 79). — E. M. P. demande quelle explication l'on a donnée de l'opposition de sens entre des mots dont les radicaux semblent les mêmes ?

L'explication est simple. C'est que les radicaux ne sont pas les mêmes.

Les mots chaud en Français, *caldo* en Italien viennent du Latin, calidus, tandis que cold en anglais, *kalt* en allemand ou *kold* en danois viennent du vieux saxon *cald* qui veut dire « froid ».

WALTERUS.

—

A. Coypel (La colère d'Achille, Iliade, livre premier) (LXVIII, 817). — Le tableau, dont on cherche la piste, doit être le n° 266 du musée de Dijon, une grande composition de Charles-Antoine Coypel n'ayant pas moins de trois mètres de haut sur huit de long, et toute peuplée d'une multitude de gens en grandeur naturelle Le sujet est bien la dispute d'Agamemnon et d'Achille au 1er livre de l'Iliade. Imaginez une énorme machine au style d'opéra dans une tonalité rougeoyante, une épopée à tout prendre plutôt ridicule, mais d'un ridicule moins amusant que celui de la *Belle Hélène*.

Il faut voir ces costumes guerriers, ces casques empanachés, ces chairs briquetées de ce ton dit « historique » en faveur alors. Et cet Achille galamment posé en danseur de ballet, ce bon vieux Nestor barbu qui gesticule en ganache bénisseuse et cordiale, ce Calchas assis en arbitre au centre de la figuration, le geste imprécis de ses mains, avec l'air navré d'un homme qui s'ennuie et trouve les

deux adversaires également raseurs ! La seule note agréable et donnée par la Minerve qui planant en draperies froufroutantes et claires, arrête la main d'Achille prêt à tirer un glaive qui semble avoir été dessinée par David. Déjà !

C'est en 1872 que le gouvernement s'est débarrassé de cet énorme navet au préjudice du musée de Dijon. Bien que peinte sur toile la *Colère d'Achille* doit être un modèle de tapisserie ; mais existe-t-elle sous cette forme ? En passant de l'état de tableau à celui de tenture décorative présentée dans une bordure ornementale, l'œuvre gagnerait du tout au tout. Et c'est un effet très ordinaire ; les grandes compositions de Jouvenet, par exemple, nous ennuient plutôt au Louvre, eh ! bien elle font de très beaux Gobelins. Il en est de même de la suite d'Esther par Jean-François de Troy.

N'est-il pas singulier que l'on ait considéré si longtemps comme le seul art officiel et royal les plus ennuyeuses machines du style dit classique ? Le Régent, par exemple, était un homme de goût, eh ! bien, quand il voulut faire décorer une galerie du Palais-Royal, il s'adressa non à Watteau qu'il avait sous la main, mais à un Coypel quelconque, à Charles-Antoine, je crois, qui, sous prétexte de mettre l'Enéide en images, lui servit des *Colères d'Achille* à foison.

On fit mieux plus tard, quand Louis XV demanda à Boucher la décoration de la salle du Conseil à Fontainebleau : un des chefs-d'œuvre de l'art décoratif français au XVIIIe siècle, de l'art français tout court.

H. C. M.

—

Jeu de paume (LXIX, 50). — Il y a sur les anciens jeux français, souvent encore vivants dans nos provinces pendant que quelques anglomanes croient les avoir découverts à l'étranger, un excellent livre du savant ambassadeur de France aux Etats-Unis, M. Jusserand : *Les Sports et Jeux d'exercice dans l'ancienne France*, librairie Plon Nourrit. 1901.

IBERE.

—

Le peintre Forest (LXVII ; LXVIII, 642, 735 ; LXIX, 65). — M. H. C. M. me permettra de craindre quelque méprise dans le souvenir qu'il évoque d'un portrait charge d'Eugène Forest par lui-même ; passe pour le toupet que l'on retrouve dans le buste de Dantan et qui avait disparu plus tard, mais la maigreur et la taille élevée de l'artiste avaient persisté jusque dans sa vieillesse. Je ne connais pas d'ailleurs le portrait en question et je serais fort reconnaissant d'une indication plus précise.

M. Tx.

* * *

Erratum. — LXIV, 65. — Le peintre Forest 2e alinéa, au lieu de « un portrait étrange » lire « un portrait en charge. »

—

La sympathie dans l'écriture (LXVIII, 807). — On trouvera d'autres exemples de la sympathie dans l'écriture en considérant les autographes des rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII, ainsi que les signatures de quelques contemporains parmi lesquels M et Mme Edmond Rostand, MM. Jules et Georges Claretie, M. et Mme Franc-Nohain.

U R.

* * *

Il y a certainement plus que du spécieux dans la graphologie ; l'acte le plus ordinaire de la main, celui où le geste physique est le plus teinté d'intellectualité, peut et doit normalement révéler quelque chose du caractère et des facultés directrices de l'esprit. Mais tout de même il ne faut pas trop s'y fier, et j'ai connu des gens dont l'écriture n'était nullement révélatrice de leur moi intérieur. On me dira, peut-être, que ceux-là cachaient leur véritable nature qui apparaissait malgré eux et à leur insu dans leur écriture courante et non surveillée ; soit Mais l'objet de la citation faite par le collaborateur Dr L. et la question qui la suit, sont autres ; il s'agit en effet de similitudes provenant d'une origine et d'une vie communes. Ici, sans doute, il faut faire une large part à l'imitation qui me paraît être un facteur non moins important, plus important, peut-être, que l'atavisme. Mais dans les exemples donnés, je trouve beaucoup à dire et ne suis pas frappé le moins du monde de certaines ressem-

blances prétendues. Il y en a peu, selon moi, entre les signatures de Beaumarchais et de sa femme; la première étant plus appuyée, plus lourde, plus bonhomme que la seconde sensiblement plus aiguë, volontaire et pincée. J'en dis autant de celles de Lamartine et de Madame de Lamartine ; le poète jette sa plume comme il jette ses vers, tandis que sa femme, Anglaise et de sens plus rassis, écrit posément en tenant sa plume plus serré. Très caractéristiques ces deux signatures-là.

Je ne vois aucune identité bien frappante entre la signature de Fromental Halévy et celle de sa femme, non plus qu'entre celle de Paul Louis Courier, assez personnelle et si l'on veut révélatrice, et celle de madame. Je m'arrête et peut-être en ai-je trop dit. Les graphologues de profession ont, en effet, des yeux — je ne dis pas cela ironiquement — qui voient par méthode et raison démonstrative des choses illisibles et indéterminables pour le profane qu'est

H. C. M.

***

Il y a peut-être longtemps que l'on a avancé — et sans doute prouvé — que, lorsqu'un homme et une femme ont vécu de longues années ensemble (mettons soixante ans, pour fixer les idées !), ils finissent par se *ressembler*. On a publié des photographies probantes. On a expliqué cela par l'habitude prise de contracter de la même façon les muscles de la face ou de les avoir sous le même *tonus*, en présence d'un phénomène donné.

Le même raisonnement physiologique, peut-être, pourrait s'appliquer à l'*écriture*, en dehors de la question « *copie inconsciente* et simple » des mouvements (l'écriture n'étant que la résultante de la pensée et des actes physiques qui l'expriment), qui paraît jouer ici le principal rôle

MARCEL BAUDOUIN.

—

Marchand de coco. Origine (LXVIII, 289, 758). — On rencontre, au XVIIe siècle, l'ancêtre du marchand de coco faisant concurrence au crieur d'eau-de-vie.

Dans son *Tracas de Paris en Vers burlesques*, (1665) François Colletet le décrit, comme suit :

L'autre, qui court de rue en rue
Avec sa lanterne menue,
Portant sa boutique à son col,
Pendue avecque son licol,
S'en va frapper de porte en porte,
Suivy de son chien pour escorte,
Et réveille les artisans
Avecque ses discours plaisans.
(Que l'on croît des mots de grimoire)
« Vi, Vi, vi, vi, à boire, à boire !
« Excellent petit cabaret,
« Remply de blanc et de clairet,
« De rossolis, de malvoisie
« Pour qui n'aime point l'eau-de-vie ! »

Plus tard, le marchand de rossolis et de malvoisie se transforma en marchand de tisane ou de *ptisane* comme on disait alors, et cette tisane n'était autre qu'une eau de réglisse légèrement sucrée et aromatisée, c'est-à-dire à peu près le *coco* d'aujourd'hui.

Le marchand, la fontaine sur le dos, enguirlandée et empanachée, le bonnet garni de plaques et de plumes de héron, ceint d'un tablier blanc, avec deux gobelets attachés à sa ceinture, parcourait les divers quartiers en faisant retentir sa sonnette et en criant. « A la fraîche, à la fraîche, qui veut boire ? Deux coups pour un liard ».

A la fin du XVIIIe siècle, le coco remplaça la tisane,mais l'aspect général et les allures du marchand ne se modifièrent presque pas jusqu'à la fin du second Empire.

Depuis, comme sa bonne amie, la marchande de plaisirs, le marchand de coco a fini par disparaître peu à peu, et il y a une vingtaine d'années que sa sonnette ne retentit plus dans les rues de Paris où les bars pullulent suffisamment pour étancher la soif de nos concitoyens.

EUGÈNE GRÉCOURT.

***

En faisant appel à leurs souvenirs d'enfance quelques vieux parisiens peuvent encore se rappeler la figure bien typique d'un vieux marchand de coco et de sucre d'orge à la barbe hirsute (il cumulait les emplois, celui là), qui, entre les années 1840-1848, exerçait aux Champs-Elysées sa double profession.

Faisant la navette dans les endroits les plus fréquentés des mamans,des nounous, des enfants, ce vieux roublard cherchait à placer sa marchandise en chantant d'une voix grave et traînante cette phrase trompeuse à l'égard des enfants qui s'y laissaient toujours prendre :

« A qui t'encore un énorme bout là ? » (Puis élevant la voix).

« Je les vends toujours deux liards le bout et un sou le morceau ! »

Attiré par le bon marché de la friandise, le gamin qui possédait deux liards n'hésitait pas à se payer cette fantaisie. Alors, au moment de solder son achat, le bambin présentait ses deux liards et le dialogue suivant — toujours le même — s'engageait entre le marchand et l'acheteur :

— Un sucre d'orge, mon ami, bien, donne ton sou ?

— Mon sou ?... mais c'est deux liards que vous les vendez.

— Oui, deux liards... le bout. Mais, comprends bien, comme il y a deux bouts dans un morceau, cela fait bien un sou le morceau.

Dans sa démonstration, le vieux type avait beau s'efforcer d'apporter le plus d'amabilité possible en cherchant à ménager la susceptibilité du client, le gamin ne s'en retirait pas moins désappointé.

L. CAPET.

Trouvailles et Curiosités

Les œuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre. Une lettre de Lainé, ministre de l'intérieur. — Après la mort de Bernardin de Saint Pierre, survenue le 21 janvier 1814, sa veuve, née Désirée Pelleport, eut l'idée de faire une publication des œuvres complètes de son mari Elle sollicita pour cette édition le concours du gouvernement. Mais si l'Empire avait comblé l'auteur de *Paul et Virginie*, la Restauration se montra, peut-être en raison de la pénurie du trésor, moins généreuse Elle refusa de souscrire à l'édition projetée. Du moins, ce refus s'entoura t il des plus flatteuses expressions de regrets, sous la plume de Lainé, l'ancien député au Corps législatif, qui avait provoqué par son rapport, le courroux de Napoléon le 1er janvier 1814, et encouru sa disgrâce, et qui était devenu le ministre de Louis XVIII.

C'est son élégante réponse — nous la supposons inédite — qu'on va lire. Nous en devons la communication à notre ami le docteur Cabanès, qui la possède en original.

Paris, le 16 novembre 1816.

Ministère de l'Intérieur
2e division
Science et Beaux-arts

—

Madame, j'ai lu avec intérêt la lettre que vous m'avez récemment adressée. Vous avez le dessein de publier une édition complète des œuvres de *Bernardin de Saint-Pierre.* C'est une entreprise louable, importante et à laquelle personne ne restera indifférent. Par mes fonctions et par mon caractère, par l'estime particulière que j'ai toujours professée pour le style et les sentiments de l'écrivain que nous regrettons et que vous pleurez, je dois des premiers prendre part au succès de l'opération que vous projettez, et éprouver le besoin de vous seconder dans votre entreprise.

Jugez donc de la peine que je ressens lorsque je me trouve hors d'état, du moins en ce moment, de rien faire qui vous puisse être favorable.

Les ouvrages que vous voulez réunir en une seule publication sont de ceux que j'aimerai à envoyer à nos bibliothèques publiques, cependant, il ne m'est point permis d'accorder la souscription que vous réclamez et je dois renoncer à la répartition que j'eusse été flatté de faire dans la province de ces œuvres recommandables.

Le roi prescrit à tous ses ministres l'économie la plus rigoureuse, parce que celle-ci est devenue indispensable dans l'état actuel de nos finances. Il faut remettre à d'autres temps les mesures que l'on aurait le plus de penchant à prendre. Il m'eût été doux, Madame, de décider selon vos désirs dans l'affaire qui vous regarde, mais je n'y puis penser. Je suis contraint de me priver du plaisir de vous être utile.

Croyez que s'il se présente une occasion qui me laisse plus de latitude, je la saisirai avec empressement.

J'ai l'honneur de vous offrir, madame, l'assurance de ma considération.

Le ministre, secrétaire d'Etat de l'Intérieur. LAINÉ.

A Mme veuve de St-Pierre, à la Sorbonne.

Mme Bernardin de Saint-Pierre suivit une autre voie : elle donna, avec Aimé Martin, un successeur à son mari Celui-ci s'attacha, par reconnaissance, à publier de 1818 à 1820, en 12 volumes, les *Œuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre.*

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

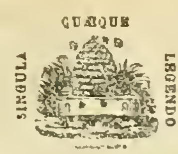
Imp Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXIXe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Février 1914

N° 1390

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Le cinquantenaire de l' « Intermédiaire »

NOTRE DINER

Nous rappelons aux souscripteurs que le dîner du cinquantenaire de l' « Intermédiaire » des chercheurs et curieux aura lieu le 19 février, à 8 heures, au restaurant Marguerry, boulevard Bonne-Nouvelle, sous la présidence de notre éminent collaborateur, M. Ernest Daudet.

La souscription au dîner est de 10 francs.

Habit ou tenue de ville, à la volonté de chacun.

Questions

Epaves des vaisseaux de l'amiral Tourville. — L'*Echo de Paris* du 29 janvier 1914 annonce que le 27 février aura lieu l'adjudication du marché d'entreprise d'exploitation des épaves des vaisseaux de l'amiral Tourville détruits à la Hougue en 1692.

A la salle d'armes du port de Cherbourg se trouve l'un des deux canons enlevés du vaisseau dont la carcasse fut découverte à la basse mer du 7 mars 1833. Le musée des constructions navales du même port conserve deux petits morceaux de bois retirés du fond à la marée très basse du 14 septembre 1837.

Moi-même, je possède un buste de 32 centimètres de hauteur du maréchal de Tourville (véritable objet d'art), buste sculpté, en 1838, avec du bois sauveté cette même année après être resté immergé pendant 146 ans. Sous le buste, le bois porte, gravée au fer, l'inscription :

Le buste de Tourville est fait avec du bois d'un des vaisseaux brûlés à la Hougue en 1692 retiré du fond à une très basse mer en 1838.

Connaît-on, présentement, différents autres souvenirs ayant cette même origine, soit dans des musées, soit chez des amateurs ?

G. A.

Napoléon à Leipzig. — On sait que l'Empereur était souffrant pendant la bataille des Nations. Le baron Tain prétend que pendant l'évacuation de Leipzig, « Napoléon a pu dormir tranquillement « deux heures sur un fauteuil : l'explo- « sion du pont vint le réveiller » (p. 290 in *Mémoires du baron Tain*).

Un intermédiairiste pourrait-il me dire comment l'Empereur traversa l'Elster après l'explosion du pont et vers quelle heure il franchit cette rivière ?

Dr Bonnette.

La Défense de Montmartre en 1814. — Existe-t-il des relations particulières relatives à cet événement. Le vieux Montmartre en connaît-il ?

V.

Les seigneurs de Château-Thierry. — Un intermédiaire pourrait il me renseigner sur les derniers seigneurs de Château-Thierry. Le titre de duc de Château-Thierry qui a appartenu aux La Tour d'Auvergne (Bouillon) au XVIIIe siècle a-t-il encore un titulaire authentique.

R. E.

Tapisseries : la série des Singes. — On demande si l'on a connaissance d'une série de peintures ou de tapisseries

du XVIIe siècle représentant des « Singes » avec des costumes d'hommes et de femmes, se livrant à des jeux, des danses — un tournoi — un marché, etc., etc.,

On recherche également une série de six grandes tapisseries de haute lice représentant « Les arts libéraux » et dans la bordure desquelles sont tissés (peut être) les armes de Sully, le ministre de Henri IV.

—

Andecavi molles. — Un vieux magistrat du XVIe siècle a écrit : *Andecavi molles ; sunt mites atque benigni.* Quel est le nom de ce magistrat ?

UN PROVINCIAL.

—

La fondatrice du prieuré de Redonespic en Sarladais. — J'adresse, pour commencer, mes remerciements aux aimables collaborateurs qui ont répondu à ma première question sur Redonespic.

Malheureusement leurs réponses m'ont confirmé mes craintes au sujet des archives religieuses du Sarladais.

Voici une nouvelle note qui peut orienter différemment la question et peut-être donner quelque lumière.

Je trouve dans les archives du château de la Roque (en Sarladais) un factum généalogique sur la maison de Beynac, qui paraît avoir été rédigé vers 1750.

On peut y lire :

« Du mariage de François de Beynac et de Françoise de la Marthonie (15 octobre 1523) sont issus :

1° Geoffroy, marié à Gaspare de Lur.

2° Gaston, protonotaire apostolique.

3° Guy, prieur de Beynac.

4° Marie, « religieuse dans l'Abbaye de Fontevrault », de la dot et habillement de laquelle quittance fut donnée le 15 juin 1542 ».

Or Redonespic fut fondée par une fille de la maison de Beynac, qui se voit encore représentée sur le tombeau de l'Eglise qui subsiste bien que le couvent soit détruit.

Serait ce Marie de Beynac qui aurait quitté Fontevrault pour cette fondation ? ou est-elle l'œuvre d'une autre religieuse issue de la même maison.

Quelque correspondant ayant la facilité de consulter les archives de Fontevrault pourrait me fixer sur ce point. On doit trouver trace de cette fondation.

R. DE R.

Corps de cadets en Russie. — Où pourrait on trouver (en langue française) quelques détails sur l'organisation et l'historique des corps de cadets en Russie, de ceux notamment de Tsarskoe Sélo.

E. N. F.

—

Alfred de Bréhat. — Ce romancier n'abusait-il pas du pseudonyme lorsqu'il se faisait encore passer pour comte ?

Il a écrit (1857) : *Scènes de la vie contemporaine*, dont il a envoyé un exemplaire, aujourd'hui en ma possession, à Mme A..., en signant : Comte Alfred de Bréhat.

Ne s'appelait-il pas Alfred Guézennec tout court ?

P. KALTENBACH.

—

Le chevalier Croft. — En 1815, le chevalier Croft, baronnet anglais, fit imprimer chez Pierre Didot l'aîné un *Commentaire sur le Petit-Carême*, où il examine à la loupe le chef d'œuvre de Massillon. Dans sa préface, il se propose de donner aux Français une série de Commentaires semblables sur leurs meilleurs auteurs, d'éditer un *Télémaque* et de publier un *Discours sur la langue française*, qu'il tenait prêt depuis 1808.

Je désirerais savoir si ce *Discours* a paru, soit encore du vivant de l'auteur ou comme ouvrage posthume. Je dis posthume, parce que le chevalier Croft, qui mourut en 1817, avait chargé un Français, Froment l'aîné, de mettre après son décès ses manuscrits au jour et de compléter son œuvre littéraire.

P. K.

—

Un texte de Camille Desmoulins. — Je lis dans les *Débats* du 22 décembre 1913 aux variétés « La Chancellerie d'Orléans ».

Pour qui a essayé de pénétrer les mystères du drame national, l'hôtel de la rue des Bons-Enfants apparaît comme la coquille même de l'œuf d'où sortit la Révolution. Là en effet travaillèrent dans l'ombre « les machinistes » de la formidable pièce, là s'en distribuèrent les rôles.

Ces menées occupent alors Camille Desmoulins... Il sait où est le corps à qui appartient « la main invisible » que La Fayette sent conduire la populace.

A qui fera-t-on croire, dit-il, lorsque je montai sur une table le 12 juillet et que j'appe-

lai le peuple à la liberté que ce fut mon éloquence qui produisit ce grand mouvement une demi-heure après et qui fit sortir de dessous terre les bustes d'Orléans et de Necker? Croit on que dans ces quinze jours que j'ai habité à Versailles chez Mirabeau, immédiatement avant le 6 octobre où je le quittai, je n'aie rien vu du mouvement précurseur de la journée du 5 au 6? Croit on que lorsque j'allai chez Mirabeau au moment où il apprit que d'Orléans venait de partir pour Londres, sa colère de se voir abandonné et ses imprécations dignes de Philoctète et la figure pétrifiée de Servan ne m'aient rien fait conjecturer ?

Dans le recueil d'œuvre de Desmoulins que j'ai actuellement en main, je n'ai pu trouver le texte de cette citation. Quelque intermédiairiste bienveillant pourrait-il me renseigner ? Je le remercie d'avance.

Ed. Martin.

—

Fables de Habert. — François Habert d'Issoudun en Berry (1520-1562) le Banny de liesse, a écrit une quantité d'ouvrages en prose et en vers. On lui attribue aussi des *Fables*. Les *Annales Poétiques* en citent même quatre qui, je crois, ne sont pas de lui, mais de G. Guéroult.

Si quelqu'un connait les fables de Fr. Habert et veut bien me renseigner à ce sujet, je lui en serai très reconnaissant, car je les ai cherchées inutilement.

J. L.

—

Dr Lucien Leclerc. — Le Dr Lucien Leclerc, né à Ville-sur-Illon (Vosges) en 1816, fut médecin militaire et servit longtemps en Algérie où il s'adonna à l'étude de la langue arabe. Il a publié l'*Histoire de la médecine arabe* et d'autres ouvrages analogues. Pourrait-on me dire le lieu et la date de sa mort ? Lui a-t-on fait quelque notice biographique ? Dans quelle publication ? Que sont devenus ses manuscrits arabes, ses papiers et sa bibliothèque ?

P. Dorveaux.

—

Lettres autographes de Lescure. — On croit que le brevet delivré à Cathelineau, le 12 juin 1793, à Saumur, fut écrit par Lescure. Connaît-on des lettres autographes de Lescure ?

F. Uzureau.

Remi, membre de la Convention — L'un des doctes collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire quel est le véritable nom d'un certain Remi que *Le Moniteur* signale parmi les orateurs à la séance du 4 décembre 1792, et dont M. Biliard dans ses *Conventionnels Régicides* cite une phrase singulière (p. 21) ? Je ne trouve ce personnage, sous ce nom, dans aucune des listes connues des membres de la Convention.

P. Darbly.

—

Irénopolis. — La *Nouvelle Biographie* de Firmin Didot, t. XXX, col. 196, et la *Biographie universelle* de Michaud, tome XXIII, p. 513, attribuent au mot Irénopolis indiqué comme lieu d'impression d'un ouvrage de Leclerc (*Epistolæ Liberii de Sancto Amore*) le sens de Saumur. Qu'en faut-il penser ? La Bibliothèque nationale possède le volume en question. Il est coté D. 2. 3686. Mais ce n'est nullement une impression Saumuroise.

Le *Dictionnaire de géographie* de Deschamps indique plusieurs ouvrages protestants, comme celui-ci, imprimés à Amsterdam et portant comme lieu d'impression Irénopolis. Or l'examen de l'impression et l'étude des caractères employés par l'imprimeur pour les *Epistolæ Liberii de Sancto Amore* révèlent à coup sûr une imprimerie étrangère à la France, soit anglaise, soit hollandaise. En tenant compte de l'article de Deschamps, on peut incliner de préférence pour la seconde origine.

René Villès.

—

Ordre des chevaliers de Bayard. — Frédéric II de Prusse, alors qu'il était prince royal et séjournait à Rheinsberg, avait fondé l'*Ordre des chevaliers de Bayard*, qu'il laissa tomber dans l'oubli, dès qu'il fut monté sur le trône. Le roi ne tient pas toujours la promesse du prince royal, et c'est quelquefois heureux. Mais, ici, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi l'existence de l'*Ordre des chevaliers de Bayard* fut aussi éphémère. Si Frédéric II fut toujours sans peur, il ne fut pas toujours sans reproche. Et la loyauté de Bayard contrastait singulièrement avec l'absence de scrupules du roi de Prusse. Le général de Lamothe-Fouqué dans sa Correspondance avec Frédéric II

en 1759, lui demande des nouvelles de cet ordre de Chevalerie.

Sait-on quels en étaient les principaux membres et les insignes ?

ALPHA.

—

Ex-libris Francisci d'Apples. — J'ai un ex-libris ancien ainsi libellé : Ex-libris Francisci d'APPLES.

V. D. M.

Je suppose qu'il s'agit d'un ex-libris de médecin, comme semblent l'indiquer les lettres D. M. Mais quelque confrère pourrait-il m'indiquer ce que signifie alors la lettre V, et me donner en même temps quelques détails sur ce médecin, sa nationalité, l'époque où il vivait.

INQUIRER.

—

Ex-libris : 3 bandes d'argent. — A quelle famille appartient un joli ex-libris du XVIIIe siècle, gravure sur cuivre à double filet, composé de deux écus piriformes reposant sur un cartouche rocaille, couronne de marquis, console Louis XVI, portant ces mots : « ex-bibliotheca Castelli Villiacei.

Armes : 1er écu : *d'azur à un cerf d'or issant d'une mer de sinople ; au chef de gueules chargé de trois molettes d'argent.*

2e écu, écartelé : *au 1 et 4 de gueules à trois bandes d'argent* ; *au chef d'argent à trois molettes de sable ; au 2 et 3, d'azur au chevron d'argent chargé de 3 merlettes de... accompagné de trois besans d'or 2 et 1.*

INQUIRER.

—

Fers de reliure à déterminer : 2 merlettes. — *Panégyrique de St-Pierre* ; le premier feuillet donnant le nom de l'éditeur et la date manquent. Reliure en maroquin rouge aux armes d'un abbé : *de... à l'arbre de... soutenant 2 merlettes affrontées de...*

Aux angles et entre les nervures, rappel de l'arbre. Cette reliure semble être du XVIIe siècle. J. F.

—

Reliure d'almanach à déterminer. — Un almanach royal de 1762. Très belle reliure en maroquin rouge, toute ornée de rocailles. Au centre un écusson portant *de... à un lion de... cantonné à senestre d'une étoile de...*

Couronne de marquis. Entre les nervures, une fleur de lys. J. F.

Reliures à déterminer, 1 lion couronné. — *Nouveaux dialogues des morts*, par M. de Fontenelle, Paris, Brunet 1692. 3 vol. Reliure en veau fauve portant sur le recto les armes de Châtillon brisées d'une merlette.

Au verso *: un écu coupé d'un, parti de 2. Au 1 : de... à 3 coupes de...* ; *au 2 de... à un lion de...* ; *au 3 de... à 3 lions couronnés de. . au 4 de Châtillon...* ; *au 5 de... à l'aigle éployée de...* (peut-être Coligny) ; *au 6 de... semé de billettes de... au chef de... ; au 7 de Chabot ; au 8 de... à la bande de... chargée de 3 besans ou tourteaux de...* Sur le tout : *de... au lion couronné de...* couronne ducale.

Aux angles et entre les nervures, rappel d'une pièce de vair et d'une moucheture d'hermine. J. F.

—

Gustave IV. — Quels sont les ouvrages à consulter relativement aux tribulations de Gustave IV après son exil.

Je désirerais connaître quelques détails sur la vie de son fils, le prince de Vasa, qui fut feld-maréchal dans l'armée autrichienne. E. N. F.

—

Théodore N*, Adrien P***. Auteurs dramatiques à identifier:** — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner quelques détails biographiques sur deux auteurs dramatiques qui signaient, l'un Téhodore N*** et l'autre Adrien P***.

Théodore N*** a signé, entre autres, en collaboration avec Benjamin, le *Chasseur noir*, joué à la Porte Saint-Martin en 1828, et *Rochester* joué au même théâtre en 1829.

Quant à Adrien P***, je désirerais aussi connaître les ouvrages qu'il a pu faire jouer, en dehors de *Roc l'Exterminateur*, donné à l'Ambigu en 1828.

J. G.

—

Vieilles filles. — Balzac, dans *Le Curé de Tours*, écrit à propos de son héroïne Mlle Gamard :

> D'une taille assez élevée, elle se tenait très droit, et *justifiait l'observation d'un naturaliste qui a physiquement expliqué* la démarche de toutes les vieilles filles *en prétendant que leurs jointures se soudent.*

Quel est donc le naturaliste à qui Balzac se réfère ? SIMON.



Guy-Claude ROLAND DE LAVAL MONTMORENCY
MARÉCHAL DE FRANCE (1677-1751)
(*d'après Nattier*)

Réponses

—

De l'utilisation des Archives (LXIX, 40). — Si notre confrère veut être édifié sur l'utilisation des archives, aux temps révolutionnaires, il peut se reporter à l'étude de M. Boutaric, dans la *Revue des Questions Historiques*, d'octobre 1872. — On en fit surtout des gargousses, ce qui permit, — étonnant paradoxe, — de sauver ainsi quelques parchemins, le Second Empire s'étant avisé, en 1854, qu'il y aurait intérêt pour l'érudition à rendre aux archivistes ce qui restait des vieux coups de canon économisés sous le Grand Empereur. 4000 gargousses rendirent ainsi 3000 pièces relatives surtout à la Chambre des Comptes, de Saint-Louis à François 1er. Quelle » manière de conserver les archives que d'en faire des gargousses ! Et quand on songe au nombre de coups de canon qui ont été tirés pendant la Révolution et le Premier Empire, on est stupéfié, et certes on n'est pas consolé par la grande et belle phrase de Chateaubriand, que « ces canons chargés avec notre vieille « gloire firent éclater une gloire nouvelle ». (Boutaric, pp. 331-2, 350). BRITANNICUS.

—

La dernière abbesse de Montmartre (LXVIII, 571). — Marie-Louise de Laval-Montmorency, née le 31 mars 1723, morte sur l'échafaud le 6 août 1794, était la fille aînée de Guy Claude Roland de Laval Montmorency, maréchal de France, qui avait épousé le 28 juin 1722, Elisabeth Rouvroi de St-Simon, nièce de St-Simon, l'auteur des Mémoires.

De ce mariage naquirent sept enfants, dont quatre moururent en bas âge ou dans un âge peu avancé. Les survivants furent : Marie-Louise, qui devint abbesse de Montmartre ; Joseph Pierre, tué à la bataille d'Hastembecke à l'âge de 28 ans ; et Henriette Louise, mariée, à l'âge de 14 ans le 18 Mars 1747, à Bleikardt Maximilien, comte d'Helmstadt ; cette dernière vivait encore en 1806.

Marie-Louise de Laval-Montmorency s'était retirée à Franciade (St-Denis) pendant la tourmente révolutionnaire. Ce fut là qu'on vint la chercher pour la conduire au Tribunal révolutionnaire.

A soixante et onze ans, la fille du maréchal confessa son Dieu sur l'échafaud de la place du Trône. Avec André Chénier, Roucher, Créqui, Montalembert et tant d'autres victimes, elle répondit le 7 thermidor 1794 au suprême appel des bourreaux, barbouilleurs de « lois » dont le règne finissait le lendemain.

La fin des Montmorency, par Charles de Bonnechose, Extrait du *Correspondant* du 10 février 1878). — Consulter le *Répertoire général de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, par Tuetay (Tom I. II. III).

Ce fut elle qui donna son nom à la rue de Laval, aujourd'hui rue Victor Massé, percée sur les terres dépendant de l'abbaye.

Les actes de sa vie privée ne doivent pas avoir été assez variés ni assez importants pour donner lieu à des monographies ou à des publications spéciales. Ils doivent se confondre avec les actes de son administration abbatiale, qu'il faudrait rechercher dans les documents relatifs à cette période de l'histoire de Paris et de Montmartre. On trouve aux Archives de la Sarthe sous la cote G. 397, Chambre ecclésiastique du Diocèse du Mans, 1757-1759 : Présentation du prieuré simple de St-Louis desservi dans la chapelle de Rougemont, paroisse de St-Pavin-des-Champs, au nom de Marie-Louise de Laval Montmorency. Celle-ci devait avoir d'autres attaches au pays du Maine, dont sa famille était originaire. Son père, Guy Claude Roland de Laval Montmorency, né au château de Pescheray dans la paroisse du Breuil au Maine, était seigneur de Vallon, Crénon, Maigné et Châtons, toutes ces seigneuries étaient au Maine. Il mourut en 1751 à l'âge de 74 ans, dans son château de Châtons, situé paroisse de Parigné l'Evêque, où il s'était retiré et qu'il affectionnait beaucoup. C'est de ce château de Châtons dont il est question dans l'interrogatoire de Damiens du 9 janvier 1757 ; Damiens, qui fut valet de chambre de la maréchale, accompagna celle-ci dans un des voyages qu'elle fit de Paris à Châtons, après la mort de son mari, détail omis par l'abbé Voisin dans son ouvrage *Damiens au Maine*. Le château et la terre de Châtons apportés en dot par Henriette Louise au comte d'Helmstadt, restèrent à celui-ci jusqu'à la Révolution et furent vendus en 1795 comme biens d'émigrés. Le château et la terre de Vallon qui revin

rent aux enfants de Joseph Pierre après la mort de celui ci, eurent le même sort. Enfin, Marie-Madeleine de St-Simon, sœur de la maréchale était abbesse du Pré, au Mans (Bulle de provision de 1730, Chambre ecclésiastique du Diocèse du Mans, Archives de la Sarthe G. 386).

Il résulte de ce qui précède que Marie-Louise de Laval de Montmorency, dernière abbesse de Montmartre, dut avoir de fréquentes relations dans la province du Maine, mais qui, en raison de leur caractère privé, ne paraissent pas avoir été connues. L'examen des nombreux documents que j'ai eu l'occasion de consulter sur cette famille, ne m'a rien appris d'autre que ce que j'ai dit plus haut, sur l'abbesse de Montmartre, dont les faits et gestes doivent plutôt, je le répète, être cherchés dans les documents relatifs à l'abbaye ou à l'histoire ecclésiastique du Diocèse de Paris. O. D.

—

Les prêtres constitutionnels et les sacrements (LXIX, 42). — Il faut distinguer entre le pouvoir d' « ordre » et le pouvoir de « juridiction ». Le baptême, la confirmation, l'eucharistie, l'extrême-onction et l'ordre étaient administrés illicitement, mais validement, par les prêtres constitutionnels. Quant aux sacrements de pénitence et de mariage, les prêtres constitutionnels ne pouvaient les exercer ni licitement ni validement, parce que n'ayant jamais eu de juridiction, leur intrusion ne leur en conférait aucune

Mais il faut faire une distinction importante entre les curés légitimes qui jurèrent et les « intrus », c'est-à-dire ceux qui déplacèrent les curés légitimes insermentés.

Les pasteurs légitimes qui firent le serment et restèrent dans leurs paroisses, encoururent la suspense et même tombèrent effectivement sous cette censure : cela rendait leurs actes illicites et les faisait irréguliers ; mais leurs absolutions et leurs mariages étaient valides tout en étant illicites. A chaque fois que ces pasteurs restés dans leurs paroisses administraient un sacrement, ils encouraient une irrégularité de plus, mais tous leurs sacrements n'en étaient pas moins valides aux yeux de l'Eglise romaine.

F. UZUREAU,
directeur de l'*Anjou historique*.

*
* *

Avant de répondre à cette question, il est indispensable de poser quelques données préliminaires.

Les pouvoirs sacerdotaux sont de deux sortes : les pouvoirs d'ordre et les pouvoirs de juridiction. Tout prêtre reçoit, par le fait de son ordination, le pouvoir de dire la messe : pouvoir d'ordre. Mais, pour donner validement l'absolution (en dehors du danger de mort), il doit être « approuvé » par son supérieur hiérarchique, faute de quoi l'absolution qu'il donnerait serait nulle : pouvoir de juridiction. Pour bénir, comme on dit, un mariage, ou, plus exactement, pour être le témoin authentique et nécessaire dont la présence est requise pour valider le consentement mutuel des futurs époux, il faut être le « propre curé » ou le délégué de celui-ci, c'est-à dire être pourvu de la juridiction.

Je fais remarquer que pour conférer le baptême, il n'est pas même nécessaire d'être prêtre ; que donc, en ce qui concerne le baptême, il n'y a pas lieu d'examiner le cas.

De ces principes, il résulte que toutes les fois que les prêtres constitutionnels n'ont eu à user que de leur pouvoir d'ordre, ils ont fait des actes valides. Leurs messes étaient de vraies messes et, quand leurs évêques en sacraient d'autres, ces nouveaux évêques étaient véritablement évêques. La preuve, c'est que pour les évêques constitutionnels passés dans l'épiscopat concordataire en 1802, il n'a jamais été question de réitérer les cérémonies du sacre, même sous condition, ou comme on dit : *ad cautelam*.

Au contraire, quand l'administration valide du sacrement requérait un pouvoir de juridiction, les intrus faisaient des actes nuls. Et je dis les intrus, parce qu'un curé qui avait prêté serment ne perdait pas *ipso facto* ses pouvoirs de juridiction, qui n'auraient pu lui être enlevés que par un jugement canonique ; mais l'intrus, se substituant au prêtre pourvu du pouvoir de juridiction n'acquérait pas la juridiction par son intrusion. Il faut excepter les trois diocèses (Sens, Orléans et Viviers) où l'évêque constitutionnel était l'ancien évêque légitime ; et encore seulement dans les limites de son ancien diocèse, le seul territoire pour lequel l'institution canonique lui eût conféré la juridiction et

la faculté de la transmettre. Dans ces trois diocèses, les curés nouvellement institués dans les cures vacantes par mort ou démission recevaient une véritable juridiction. Nous allons voir qu'ils n'avaient pas le droit d'en faire usage.

* * *

Tout ce qui précède répond à la question : Les prêtres constitutionnels avaient-ils le pouvoir d'administrer validement les sacrements ? Mais il faut chercher maintenant s'ils le faisaient licitement, et si, pour user des termes mêmes employés par le consultant, « ils avaient un pouvoir reconnu par l'Eglise romaine » ? et je réponds que non.

Les prêtres et à plus forte raison les évêques constitutionnels avaient encouru des censures qui, tout en leur laissant le droit qu'ils tenaient de l'ordination, leur enlevaient temporairement l'exercice de ce droit. S'ils passaient outre à la suspense, ils aggravaient leur cas en encourant l' « irregularité ». Ils ne pouvaient donc célébrer sans commettre une faute grave, en sorte qu'ils étaient liés, au for intérieur, par le péché, et au for extérieur, par les censures.

D'où résultait que les fidèles qui demandaient les sacrements à des prêtres interdits se trouvaient en quelque sorte complices de leur rébellion et commettaient une faute dont ils n'étaient excusés que s'ils agissaient de bonne foi. Tout catholique instruit de la situation du prêtre assermenté devait s'abstenir de recourir à son ministère, sous peine de tomber lui-même dans un péché dont il avait à se faire absoudre par un prêtre muni de pouvoirs spéciaux.

En ce qui concerne le mariage, la présence du « propre curé » était une règle purement disciplinaire établie par le Concile de Trente et le cas pouvait se présenter où les futurs conjoints se trouveraient dans l'impossibilité physique et même morale de comparaître devant lui. Dans ce cas, on pense généralement que les prescriptions du Concile cessaient d'être obligatoires et qu'il suffisait d'un simple consentement manifesté devant un prêtre quelconque ou deux témoins, comme cela était admis, dans les pays où le Concile de Trente n'était pas publié et, par suite, n'avait pas force de loi.

Je pense donc que le sacrement de pénitence n'était pas validement administré par les constitutionnels, et que si les confessions reçues par eux devaient être recommencées, on ne pouvait sans excès de pouvoir imposer aux fidèles de faire rebénir leur mariage, aux prêtres de faire réitérer leur ordination ; quant à renouveler le baptême, c'était une prétention abusive contre laquelle les constitutionnels étaient en droit de s'élever, sauf le cas où on aurait eu des doutes sérieux sur l'accomplissement des rites essentiels.

P. PISANI.

* * *

Les prêtres constitutionnels avaient-ils vraiment le pouvoir reconnu par l'Eglise romaine d'administrer les sacrements ?

La question ainsi posée est assez complexe et je vais essayer de la délimiter pour donner des réponses aussi précises que possible suivant les divers cas.

1° Tous les prêtres constitutionnels ont toujours eu le pouvoir d'administrer les sacrements à l'article de la mort à tous les fidèles qui les leur demandaient. Cela est un point hors de toute contestation. Un prêtre couvert de l'excommunication majeure et personnelle, comme, par exemple, les trois évêques schismatiques anglais excommuniés par Pie X en 1912, peuvent, non seulement validement, mais aussi licitement, en cas de mort, administrer les sacrements.

2° Dans la période qui s'écoula entre la prestation du serment à la constitution civile du clergé, et les brefs de Pie VI qui la condamnèrent (*Charitas quæ docente*, 13 avril 1791) on peut peut être faire bénéficier les prêtres jureurs de la bonne foi au moins relative. Sans que l'Eglise leur eût reconnu la continuité de l'exercice de leurs droits sacerdotaux, elle ne l'avait pas encore nettement et clairement condamné. Il y avait, comme disent les canonistes, erreur commune et titre coloré, puisque ces ecclésiastiques restaient dans les paroisses qu'ils occupaient avant la prestation du serment et les fidèles, sans épiloguer sur des choses qu'ils connaissaient peu ou mal, recouraient à leur pasteur ou à celui que l'évêque constitutionnel leur donnait. L'évêque catholique avait, dans la plus grande partie des cas émigré, et ne pouvait pas gouverner ses

fidèles et leur faire connaître leurs nouveaux devoirs.

3° Quand Pie VI condamna la constitution civile du clergé, il est clair qu'à ce moment tous les fidèles se trouvèrent dépourvus du droit de recevoir les sacrements des constitutionnels et ceux-ci de les administrer. Ils étaient non seulement en état de péché mortel, en révolte contre l'Eglise, mais encouraient les censures portées par elles comme usurpant la juridiction ecclésiastique ou mettant entrave à celle des légitimes pasteurs. D'ailleurs à ce moment la conscience des fidèles avait en quelque sorte prévenu la formule pontificale, et les catholiques dignes de ce nom s'écartaient des prêtres jureurs qu'ils reconnaissaient comme traîtres à leur mission. Le Pape avait pourvu les diocèses d'administrateurs apostoliques, les prêtres restés fidèles continuaient souvent, la nuit et au milieu de mille périls, d'administrer les sacrements aux fidèles, et la délimitation était bien nette.

A cette période, un prêtre jureur pouvait *validement* baptiser, donner la sainte communion, administrer l'extrême onction. Il ne pouvait ni confesser, ni marier ; n'ayant pas de juridiction nouvelle et ayant perdu, par suite des censures, celles qu'il avait auparavant.

Voilà, je crois, ce que l'on peut dire très brièvement sur la question. C'est une thèse générale, et dans les cas particuliers pour apprécier tel ou tel acte fait par un prêtre jureur, ou par le fidèle qui demandait son ministère, il faudrait les juger un par un et les résoudre par rapport aux circonstances locales où ils se sont produits.

Dr A. B.

Jules Favre a-t-il oublié l'armée de l'Est lors de l'armistice du 28 janvier 1871 ? (LXIX, 2). — Dans son beau livre, *Jules Favre*, M. Maurice Reclus a traité abondamment et serré de très-près la question posée. Les pages, qui y sont consacrées, montrent que le fait est loin d'être « acquis à l'histoire » et emportent, au contraire, la conviction que Jules Favre a été pendant 40 ans injustement accusé d'avoir commis la plus impardonnable des fautes.

Le doute, en effet, n'est pas possible : l'armistice était général ; il s'étendait à toute la ligne des opérations, et si Jules Favre a été coupable d'une défaillance, c'est d'avoir, pour l'interprétation et l'exécution du traité, cru en la bonne foi allemande ; mais encore serait-il injuste de faire peser ce tort sur Favre seul : les autorités militaires françaises, qui l'assistaient et à qui incombait le soin exclusif d'apporter les précisions techniques nécessaires, doivent en prendre leur bonne part.

Aussi bien, je ne saurais qu'imparfaitement présumer ici ces pages, à mon avis, décisives, et me borne à renvoyer notre confrère à la lecture de l'ouvrage.

ROAN.

—

Hussards du Haut-Rhin (LXIX, 3). — L'historique des Corps de troupe de l'Armée française — édition du Ministère de la Guerre — donne le régiment de Hussards du Haut Rhin comme créé en 1816 et organisé à Strasbourg. Il fut dénommé depuis 1825 « 6e Régiment de Hussards ».

R. DE CRESSIA.

—

Régiment Bourbon - Cavalerie (LXIX, 2). — Le régiment de Cavalerie levé le 17 janvier 1649 par le duc d'Enghien, fils du Grand Condé, fut dénommé « Bourbon » en 1686 et devint « Bourbon-dragons » en 1776 (c'est le 3e Dragons actuel).

M. de Choiseul, marquis de Lanques, fut mestre de camp en 1692, son frère, du 30 mai 1693 au 6 décembre 1702.

Pendant la guerre de 1688, Bourbon a servi sur le Rhin ; il était aux sièges de Philisbourg, de Mannheim et de Frankenthal. En 1692, il était en Flandre et perdait son mestre de camp, le comte de La Chapelle-Balon, devant Namur. En 1693, il se trouve à la prise et à la bataille de Nerwinden et il achève la guerre sur cette frontière. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Bourbon a servi en Italie et dans le Tyrol de 1701 à 1706.

Bourbon avait des étendards bleus brodés et frangés d'or, avec le soleil et la devise du roi et quatre fleurs de lys dans les coins.

Ce régiment portait l'habit et le manteau bleu de roi, avec la couleur distinctive rouge écarlate pour les revers et les parements ; les boutons étaient d'étain et

les galons d'argent. Les housses et chaperons d'équipage étaient bleus et le galon bordant les diverses parties de l'équipage était de couleur aurore.

Ces renseignements sont pris dans l'Historique des Corps de troupe de l'armée française, édition du ministère de la guerre, et dans l'histoire de la cavalerie française par le général Susane.

R. DE CRESSIA.

Garde d'honneur du drapeau (LXVIII, 812) — Je trouve dans les « Tenues des troupes de France » (texte et « dessins de Job », vol. II) les renseignements suivants qui répondent entièrement à la question de M. Dehermann :

L'existence des porte-aigles date du décret impérial du 18 février 1808 relatif à la composition des régiments d'infanterie de ligne et légère.

L'article 17 dit que chaque régiment aura un aigle porté par un enseigne ayant le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant, comptant au moins dix ans de services et ayant fait les quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, Iéna, Friedland. Cet officier aura la solde de son grade.

Deux braves pris parmi les anciens soldats non lettrés qui, par cette raison, n'auront pu obtenir d'avancement, ayant au moins dix ans de services avec le titre de second et de troisième porte aigle seront toujours placés à côté de l'aigle. Ils auront rang de sergent et la paye de sergent-major ; ils porteront quatre chevrons sur les bras.

L'aigle restera toujours là où il y aura le plus de bataillons réunis. Les porte-aigles font partie de l'Etat-major du régiment. Le décret ajoute que les trois porte-aigles de chaque régiment sont nommés et destitués par l'empereur seul.

Les dispositions relatives à la tenue et à l'armement des 2e et 3e porte-aigles sont contenues dans une circulaire ministérielle du 18 septembre 1809, qui s'exprime comme il suit :

« L'empereur a ordonné que les 2e et 3e porte-aigles de chaque régiment fussent armés d'un esponton formant une espèce de lance à laquelle sera attachée une banderolle rouge pour le deuxième porte-aigle, blanche pour le troisième.

D'un côté de la banderolle sera inscrit en lettres dorées le nom de l'empereur, et de l'autre le numéro et l'indication de l'arme et du régiment.

« L'esponton devra avoir dans toute sa longueur six pieds, six pouces, savoir cinq pieds depuis sa base jusqu'à la banderole dont la hauteur sera de huit pouces et qui aura dix-huit pouces de long et se terminera en pointe ; le fer de la lance qui dépassera la banderole, et en sera séparé par une pointe horizontale d'un côté et un tranchant arrondi de l'autre, devra avoir dix pouces. On se servira de cet esponton dont la hampe sera de bois dur noirci comme d'une baïonnette et les banderolles blanches et rouges serviront à marquer le lieu où se trouve l'aigle.

« Les 2e et 3e porte-aigles porteront, indépendamment de l'esponton, une paire de pistolets qui seront dans un étui, sur la poitrine à gauche, à la manière des orientaux.

« L'étui aplati du coté du corps et rond à l'extérieur sera en cuir fort, verni en noir comme les gibernes ; le haut et le bas garnis d'un rebord de deux pouces, dentelé.

« L'extrémité inférieure sera passée et contenue dans une courroie attachée à un ceinturon portée sur l habit au moyen d'une boucle, recouverte par une plaque carrée ornée d'un N en relief. Cette plaque et le coulant destinés à recevoir le bout arrondi du ceinturon seront en cuivre poli, et le ceinturon en cuir noir verni. La coiffure des 2e et 3e porte aigles sera un bonnet d'oursin orné d'une tresse blanche. »

C. N.

*
* *

Décret Impérial relatif à la composition des régiments d'infanterie de ligne et légère du 18 février 1808 :

Article 17. — « Chaque régiment aura un aigle qui sera porté par un porte-aigle ayant le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant et comptant au moins dix ans de service en ayant fait les quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. Il jouira de la solde de lieutenant de première classe. »

« Deux braves pris parmi les anciens soldats non lettrés qui, pour cette raison n'auront pu obtenir d'avancement, ayant au moins dix ans de service avec le titre, l'un de second porte-aigle et l'autre de troisième porte-aigle, seront toujours placés à côté de l'aigle. Ils auront rang de sergent et la paie de sergent-major, ils porteront quatre chevrons sur les deux bras. L'aigle restera toujours là où il y aura le plus de bataillons réunis. Les porte-aigles feront partie de l'Etat-Major du régiment. Ils sont nommés tous les trois par nous et ne peuvent être destitués que par nous ».

— Bardin dans son *Manuel d'infanterie*, 4e édition 1813, explique que la garde du drapeau se compose au 1er rang des porte-

aigles, au 2e se trouvent un fourrier et deux caporaux, au troisième rang trois fourriers.

L'Empereur régla lui-même les détails d'armement et d'équipement des 2e et 3e porte-aigles, d'ailleurs la conscience avec laquelle ont été exécutés les costumes militaires exposés au Louvre, dispense d'entrer dans le détail de ces objets. On peut avoir toute confiance dans ces excellentes reconstitutions.

COTTREAU.

—

Esclaves en Europe (LXIX, 3). — De L. fait erreur en pensant que le nom de « Slaves » vient d' « esclaves ». Dans ce splendide ouvrage d'Elisée Reclus *L'Homme et la terre*, on lit que le nom de Semite est analogue à celui de Slave et signifie « les gens de la gloire ». Elisée Reclus cite ses références. Dans le *Nouveau Larousse illustré*, M. Louis Léger écrit :

L'origine du nom de Slave est inconnue ; elle se rattache à une racine *slav* qui veut dire *gloire* ou *parole*... Par suite des guerres avec les Allemands au moyen âge, le nom des Slaves prisonniers a donné le mot *esclave*.

Doctus cum libro. Donc c'est le mot *esclave* qui vient de *Slave* et non *Slave* qui vient d'*esclave*.

AUGUSTIN HAMON.

***

Il y a eu des esclaves en France bien après le XVe siècle, puisqu'il y en avait encore sous Louis XIV, et ces esclaves étaient français. C'est un fait connu. J'ai cherché, moi aussi, à savoir jusqu'à quelle époque cet état de choses avait duré, mais sans succès. J'espère que « de L. » sera plus heureux que moi.

H. T.

—

Irlande. Terre d'Emeraude (LXVIII, 80). — Il faut comprendre que les mots *sceller d'une émeraude* veulent dire simplement appliquer sur de la cire molle, soit en placard, soit en sceau pendant, une émeraude gravée d'un sujet lequel restera visible sur la cire.

Si donc la *bulle* en question est encore visible aujourd'hui, on trouvera soit pendante, soit en placard, l'empreinte de l'émeraude sur la cire.

Mais les documents nous parviennent bien souvent sans leurs sceaux, l'emplacement seul reste visible.

J. CHAPPÉE.

—

Le Pet au Diable à Paris (LXVIII, 820 ; LXIX, 107). — Dans le numéro d'avril de la *Cité*, Bulletin de la Société Historique des 3e et 4e arrondissements, *Place Baudoyer*, paraîtra un article sur les Menhirs.

A. CALLOT.

***

Le *Larousse* mensuel de janvier répond en partie à la question de M. Nauticus, soit : « Le premier poème de Villon, aujourd'hui perdu, fut consacré à célébrer l'affaire du Pet-au-diable, à laquelle il fut sans doute mêlé.

Le Pet-au-Diable était une pierre grosse et de forme singulière, qui se dressait devant l'hôtel de Mademoiselle de Bruyères sis rue du Martroi, près de la place de Grève. Cette pierre amusait beaucoup les étudiants. En 1451, ils se mirent en tête de la transporter sur la montagne Sainte Geneviève, en plein Quartier Latin, et dans la rue St-Hilaire. De là un long conflit avec les gens du Prévôt. Un étudiant fut tué par un sergent. L'université suspendit ses cours jusqu'au jour où elle obtint la punition du sergent, lequel eut le poing coupé. Tel est l'épisode que chanta Villon.

NOEL.

***

Une pierre de dimensions colossales, qu'on appelait le Pet-*au* Diable et qui était fixée, comme une sorte de borne, à la façade d'une importante demeure *avoisinant l'église de Saint-Jean-en-Grève*, joua un rôle dans les troubles de l'Université en 1451. Villon avait écrit un *Rommant du Pet-au-diable* qui n'est point parvenu jusqu'à nous : il en est fait mention au vers 858 du *Grand Testament*. Voir l'édition des Œuvres de Villon par Longnon, pages XI et suivantes de l'Introduction et page 333.

S. X. T.

***

Une de mes cousines, abonnée à la *Revue du Foyer*, me communique à ce sujet ce qu'elle y a lu dans le numéro de mai 1913, page 529)

L'année 1451, les étudiants arrachèrent de la cour d'une veuve une pierre historique, dite le pet au diable, et la transportèrent dans leur domaine du Mont Saint-Hilaire. La dame se plaignit et les gens de police reprirent la pierre que les étudiants vinrent reconquérir et scellèrent, avec du plâtre et des barres, à la place qu'ils lui avaient choisie. Ils en firent une sorte de fétiche grotesque. » Villon composa un roman comique dit le *pet au diable*.

Dr A. B.

—

Boulevard du Crime (LXVIII, 763). — J'avais toujours cru que c'était le crime (ou attentat) de Fieschi en 1835 qui avait fait donner ce nom au boulevard du Temple. Mais ce n'est qu'une opinion, et j'ignore absolument à quelle époque le vulgaire l'aura baptisé ainsi.

Quant au musée Curtius, est il bien certain qu'au boulevard du Temple on n'y ait exposé que des figures de criminels ? Et le cabinet du boulevard du Temple n'était il pas le principal, avec expositions plus ou moins permanentes aux foires Saint Laurent et Saint Germain ?

PIETRO.

—

L'alcazar d'hiver, à Paris (LXIX, 60). — Je ne crois pas me tromper en donnant le nom de Duval pour celui de l'architecte qui construisit la salle de l'Alcazar, au numéro 10 de la rue du Faubourg Poissonnière ; mais ce que je puis assurer, c'est que c'est le même que celui qui avait construit celle de Ba-ta-clan, au boulevard Richard-Lenoir. En somme, en édifiant ce long boyau qui constituait l'Alcazar d'hiver, il avait tiré tout le parti possible du terrain mis à sa disposition.

La vogue, on pourrait dire la célébrité de l'Alcazar, on sait ce qu'elle fut il y a près d'un demi-siècle. C'était au temps du second Empire, alors que, comme dans la valse de Fahrbach, on était « tout à la joie », alors que M. le duc de Morny, président du Corps législatif, employait ses loisirs d'homme d'Etat à faire représenter aux Bouffes-Parisiens, avec la collaboration d'Offenbach et sous le pseudonyme de M. de Saint-Rémy, une opérette de sa façon, *M. Choufleury restera chez lui*, et qu'au palais des Tuileries, sous l'influence de Mme la princesse de Metternich, ambassadrice d'Autriche, on jouait la comédie de société et l'on faisait des charades en action. Les cafés concerts étaient dans tout leur éclat, et les deux plus importants d'entre eux, l'Eldorado et l'Alcazar, rivalisaient de zèle et se disputaient la faveur du public. Le premier était dirigé par Lorge, le second par Arsène Goubert. Lorge avait Judic, la charmeuse, une étoile qui attirait la foule. Goubert cherchait, de son côté, un astre qui balançât la fortune de son heureux rival. Il le trouva dans la personne d'une chanteuse jusqu'alors inconnue ou à peu près, et qui du premier coup, s'empara du public et conquit la multitude. C'était Thérésa, celle qu'on appela « la Patti du peuple » celle qui, comme César, put dire : *Veni, vidi, vici*, car à peine s'était elle montrée qu'elle fit courir tout Paris. Et je dis bien tout Paris et toutes les classes de la société, car il fallait voir, en ces temps de splendeur pour l'Alcazar, les files de voitures s'allonger chaque soir depuis les portes de l'établissement jusqu'à l'angle du boulevard.

Thérésa obtint ses premiers succès avec *Le Rossignol, On y va, Le Chemin du Moulin, Les Cerises de Jeannette, Une Espagnole de carton.*

Puis les auteurs, alléchés par le succès, se mirent à travailler pour elle : c'était pour les paroles Louis Houssot, J.-B. Clément, Francis Tourte, Paul Burani, pour la musique Darcier, Hervé, Villebichot Chautagne, Blaquière... Vinrent alors *la Gardeuse d'ours, Ça n'peut pas durer comm' ça, la Femme à barbe, Rien n'est sacré pour un sapeur, C'est dans l' nez qu' ça m'chatouille, la Tour Saint-Jacques*, etc.

Chaque soirée était un triomphe, et cela dura quelques années. Goubert donnait à Thérésa 300 francs par jour, et il y gagna une fortune.. qu'il ne sut pas conserver. Thérésa partie, enlevée par le théâtre, les vaches maigres succédèrent aux vaches grasses, la guigne vint, l'établissement périclita et Goubert dut passer la main.

Combien lui succédèrent et disparurent à leur tour ! Un jour, un homme entreprenant se présenta, qui voulut transformer le long boyau qu'était l'Alcazar en une salle de spectacle élégante et très confortable. C'était un acteur de talent, M. Chelles, ancien elève du Conservatoire, qui donna à ce nouveau théâtre le

nom de Théâtre-Moderne. Il y essaya un peu de tout : de la bouffonnerie avec *le Pardon* de Léon Gandillot : du drame avec *Marie Lafond* de MM. Jean La Rode et Georges Rolle et *Marie Stuart* de MM. Charles Samson et Cressonnois, de la pantomime avec *Madame Pygmalion* de M. Louis Xanrof, de la revue avec *Tout à la scène* de MM. Victor de Cottens et Paul Gavault. Rien n'y fit, le public avait désappris le chemin du Faubourg Poissonnière Comme jadis Goubert, M. Chelles fut obligé de passer la main. Comme jadis aussi, ses successeurs ne furent pas plus heureux que lui, et le Théâtre-Moderne passa à l'état de scène intermittente, plus souvent fermée qu'ouverte. On y vit quelques représentations du Théâtre d'Art, puis des Escholiers, puis de l'un peu trop fameux théâtre de M. de Chirac. puis .. plus rien ! Ce que voyant, le propriétaire de l'immeuble, trouvant le local un peu trop improductif, se décida à faire ce que, quelques années auparavant, avait fait le propriétaire de feu le théâtre Beaumarchais, c'est-à-dire à détruire la salle pour élever sur ses ruines une maison d'un rapport plus certain Et au mois de juin 1897 les maçons, à coups de pioches, firent disparaître ce qui avait été l'Alcazar, et dont il ne reste que le souvenir dans l'esprit de quelques Parisiens

Arthur Pougin.

P. S. — En corrigeant les épreuves de cet article, je retrouve dans mes notes quelques renseignements complémentaires. D'abord, cette annonce, publiée dans *Les Petites Affiches* :

LIQUIDATIONS CONVERTIES EN FAILLITES

Jugement du 10 février 1893

Lechien, dit Chelles (Paul-Clément), directeur de théâtre, demeurant à Paris, rue du faubourg Poissonnière, 10 — Ouverture au 4 novembre 1892. — Nomme M. Mandard, juge-commissaire, et M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts, syndic. (N° 0,11195 du greffe).

Et quelques jours après, dans le même mois de février, cette autre annonce, faisant connaître la vente manquée du Théâtre-Moderne :

Hier, à quatre heures, devait avoir lieu, chez Me Naret, notaire à Paris, la vente aux enchères publiques du matériel et du droit au bail du Théâtre Moderne. La mise à prix de vingt-mille francs ayant été successivement abaissée jusqu'à quatre mille sans qu'aucun acquéreur ait fait une offre, l'adjudication n'a pas eu lieu.

On voit que la fin fut lamentable de ce qui avait été le brillant Alcazar.

A. P.

—

Etat-Civil de Saint-Domingue (LXVIII, 715) — Une pièce des archives municipales de Boulogne-sur-Mer datée du 22 fructidor an 2 et signée Berger, chef de bataillon, Bannière, capitaine et R. Dujat, lieutenant du 3e bataillon des Gardes Nationales volontaires du Pas-de-Calais contient la liste des officiers, sous-officiers, 2 soldats boulonnais du bataillon « morts à diverses époques dans la Colonie de St-Domingue où ils sont passés avec ce bataillon en juillet 1792. » Il y est dit notamment : « attendu les événements de cette colonie nous ne pouvons assurer le moment du décès desdits citoyens, les papiers et registres du bataillon ayant été la proie des flammes dans l'incendie lors du saccage (sic) de la ville du Cap où étaient les extraits mortuaires desdits citoyens morts antérieurement à l'époque du 20 juin 1793 et depuis, sur les nouvelles que nous avons reçus du Bataillon ».

On peut conclure du contenu de cette pièce, que si des papiers militaires mieux gardés et avec des moyens de protection et de sauvetage plus efficaces qu'ailleurs, n'ont pas eu un meilleur sort, vraisemblablement les registres de catholicité ou d'état civil moins protégés n'ont pu davantage échapper au sinistre.

J. d'Hardicat.

***

Je viens d'apprendre qu'il existe des registres Paroissiaux de St Domingue, aux archives du Ministère des Colonies.

Quelles sont les formalités, pour pouvoir les consulter ?

Pierre B.

—

Les Baillet, seigneurs de Tresmes, au début du XVIe siècle (LXVIII, 764). — René Baillet, seigneur de Sceaux n'épousa nullement Marguerite Brinon, à en croire La Chesnaye-des-Bois (réimpression II, 197). En effet, ce fils de Thibault et de Jeanne d'Aunoy s'allia, le 3 juin 1542, avec Isabeau Guillart, fille d'André, chevalier, seigneur de l'Isle,

maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, et de Marie de la Croix. Tresmes passa à la famille, ducale depuis, des Potier de Gesvres, par le mariage de Charlotte Baillet, leur fille, avec Louis Potier. — La confusion ne viendrait-elle pas de ce qu'un autre René Baillet, fils d'un autre Thibaut président au parlement de Paris, fut seigneur d'un *Saulx* et président au parlement de Paris ? Il eut un fils, André, et Isabeau Guillart eut aussi un fils appelé André. Il est *très étrange* qu'à la même époque il y ait, chez deux familles différentes, une succession identique de prénoms dans trois générations : *Thibaud*, *René* et *André*.

Il faudrait consulter les *Carrés de d'Hozier* 52. Le *Dictionnaire des Familles du Poitou* ne commence les Baillet de la Brousse qu'à un François Baillet, sieur de La Brousse, (que La Chesnaye place de suite après l'André Baillet, fils du seigneur de Saulx, président au parlement). Il dit que cette famille, encore existante en Guyenne, est originaire de l'Angoumois.

SAINT-SAUD.

—

Mort du cardinal de Brienne (LXIX, 5) — M. Perrin, dans sa biographie du cardinal de Brienne (Sens 1896), s'étend sur les circonstances de la mort de ce personnage et conclut à la mort naturelle, précipitée par les mauvais traitements ; il rejette l'hypothèse du suicide.

Voir aussi : Pisani. *Répertoire de l'Episcopat constitutionnel*, p. 83.

P. J.

*
* *

M. le baron de Batz nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre numéro du 10 janvier une interrogation au sujet de la mort du cardinal Loménie de Brienne. On demande s'il est mort d'une apoplexie, ou s'il s'est suicidé, comme je l'ai écrit dans l'article qu'on cite, paru en octobre dernier sous le titre de *Pierre Barthès et ses heures perdues* dans la *Revue Hebdomadaire*.

Je renvoie sir Graph aux mémoires du comte Beugnot. M. et Mme Beugnot étaient parmi les amis de la famille de Brienne, les plus empressés et les plus dévoués. Au moment où on arrêta à Sens l'archevêque et ses frères et neveux, Beugnot était lui-même en prison à Paris, il raconte que « l'agent chargé d'arrêter les Brienne se met en devoir d'exécuter les mandats d'arrêts. Cependant il laisse la nuit pour se préparer au départ. L'archevêque avait eu la précaution de se munir, depuis le commencement de la Révolution d'une pastille de Cabanis, il l'avale en se couchant, le lendemain on le trouve mort dans son lit ». Pour montrer combien ce témoignage est irrécusable, ce fut à l'arrivée à Paris du reste de la famille de Brienne, Mme Beugnot qui fit l'impossible pour les sauver. Dans mon dernier livre *Vers l'échafaud*, j'ai montré combien étaient confiantes en la bonté de leurs causes ces victimes de la Terreur. Les Brienne crurent aussi qu'on leur rendrait justice et refusèrent d'être cachés. On les exécuta promptement. Ce fut même en voyant passer les voitures qui menaient les condamnés à l'échafaud, que Mme Beugnot fut frappée d'une méningite en reconnaissant M. de Brienne dans l'une d'elles, et mené à la mort. Et c'est en apprenant l'état désespéré de sa femme que Beugnot résolut de se suicider lui aussi avec une de ces pastilles qui avaient servi à l'archevêque de Sens. Le célèbre docteur Cabanis avait donné à un certain nombre de ses amis des pastilles qu'on croit être un composé d'opium, et grâce auxquelles ils pouvaient se soustraire à cette terrible mort par la guillotine et voici ce qu'en dit Beugnot : « Je résolus de mourir et j'aurais infailliblement exécuté cette coupable résolution si ma femme eut succombé. Il nous avait été recommandé de ramollir par trois ou quatre gouttes d'huile la pastille de Cabanis, si nous étions quelque temps sans nous en servir. J'usai de cette précaution. Je brûlai mes papiers, etc., etc. ». Il ne se tua pas car sa femme se remit. Mais non seulement il était, comme on le voit, admirablement placé pour connaître la triste fin du cardinal, mais portait sur lui le même poison qui servit à ce prêtre apostat. Je crois bien que ce témoignage est de premier ordre ; d'autant mieux que rien n'exaltait la fureur des pourvoyeurs de la guillotine qu'échapper au châtiment par le suicide, et ainsi que je l'ai raconté pour Clavière dans *Les conspirations et la fin de Jean baron de Batz*, ils se livraient à des manifestations indécentes autour des cadavres qui leur échappaient e les notaient presque toujours comme mortst d'apoplexie foudroyante. La règle révolutionnaire pour ces cas-là comme pour les conspirations contre révolutionnaires étant de faire le silence le plus absolu pour éviter les imitateurs.

Avec l'assurance de mes sentiments dévoués.

LE BARON DE BATZ.

—

Le tableau de David. La mort de Michel Le Peletier (T. G. 511 ; LXVIII, 633). — Je ne connais pas l'étude con-

sacrée par M. Maurice Tourneux au tableau de David représentant Michel Le Peletier. Mais je retrouve dans mes notes, prises sur les manuscrits du baron de Trémont appartenant à la Bibliothèque Nationale, l'indication suivante qui concorde parfaitement avec diverses particularités de l'article de M. Jacques de Biez :

Les fils de David consentirent à vendre cent mille francs le tableau de la mort de Le Peletier, mais à la condition qu'il ne fût pas détruit. La famille l'avait racheté pour soustraire aux regards du public ce tableau dont le mérite devait rappeler chaque jour la conduite politique de la victime

(Biblioth. Nationale Fonds français Mss. 12757).

D'E.

—

Juliette Drouet (T. G., 290 ; LXVIII, 766 ; LXIX, 18). — Bien avant le vol. LXVI, l'*Intermédiaire* s'était déjà occupé de Mlle Juliette Drouet, et je dois dire que pour nos anciens collaborateurs, les origines ou descendance de ce personnage ne semblent pas concorder avec les indications récentes.

En 1883 (XVI, 378), Jules Richard lui donne comme nom véritable celui de *Juliette Pelletier*.

ROLIN POETE.

* * *

Les deux derniers correspondants de l'*Intermédiaire* (n° du 10 janvier 1914) semblent ignorer le véritable état-civil de l'amie de Victor Hugo. Mme Drouet n'avait aucun lien de parenté avec le maître de poste de Sainte Menehould qui fit arrêter Louis XVI et Marie-Antoinette à Varennes. Elle s'appelait Julienne Gauvain, était née à Fougères, et après la mort de ses parents, avait été recueillie par un grand-oncle nommé Jean-Baptiste Drouet, garde-général des forêts, dont elle avait pris le nom

Cela est raconté tout au long par M. Léon Séché dans son livre sur *Sainte-Beuve* paru au *Mercure de France* en 1904.

J. DE LA R.

—

Lieu de naissance de Dumont d'Urville (LXVIII). J'ai déjà posé cette question ; mais on n'y a pas répondu. Tout le monde prétend que l'illustre voyageur est né en *Normandie*, à Condé-sur-Noiveau (Calvados). Or, une phrase de ses *Voyages de découvertes autour du monde* (1836), est très nette et affirme qu'il naquit sur les bords du golfe du Poitou (Sèvre-Niortaise) [D'après Troyon. *Hab. loc.*, p. 236].

Mais on prétend que le récit de son voyage en *Océanie*, d'où cette phrase est extraite, n'a été publié qu'après sa mort par Vincendon-Dumoulin. Le passage en question n'aurait-il point été écrit, en réalité, par cet auteur, se substituant à Dumont d'Urville ? Dans ces conditions, ne serait-ce point ce Vincendon-Dumoulin, qui serait né sur les rives de la Sèvre-Niortaise ?

Je livre cette hypothèse, qui est de M. Gelin (de Niort). à la sagacité de mes érudits confrères, outillés pour résoudre ce problème jusqu'à présent insoluble pour moi.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Famille Gassies (LXVIII, 625). — Voir sur cette famille, une notice très sommaire dans l'*Armorial du Bordelais* par P. Meller (t. II. p 148) qui en donne aussi la description des armoiries : *Ecartelé : au 1 : de gueules au lion d'or ; au 2 : d'or à 2 vaches de gueules ; au 3 : d'argent, au cep de vigne de sinople, fruité de gueules, posé en bande ; au 4 : de gueules, à 3 besans d'argent.* Alias : *Ecartelé : aux 1 et 4 : d'azur au lion d'or ; aux 2 et 3 : d'argent, à 3 fasces de gueules* (*Armorial général de 1696*).

D'après les *Parlementaires français au XVIe siècle*, par M. Henry-Vindry (Toulouse, p. 179), auteur toujours très bien renseigné, c'est Philippe des Astards, conseiller au Grand Conseil, en 1494, et ensuite au Parlement de Toulouse, en 1503, décédé le 6 mai 1513, qui épousa Gratiane de Gassies.

Est-ce bien au Dauphiné qu'appartient la famille des Astards ?

Elle n'est citée ni dans l'*Armorial du Dauphiné* de Rivoire de la Batie, ni dans le *Nobiliaire du Dauphiné* de Chorier, ni dans le *Dictionnaire historique du Dauphiné* de Guy Allard, ni dans les *Généalogies et armoiries dauphinoises* par E. Magnien ni dans l'*Inventaire des archives dauphinoises* de M. Morin Pons.

Une famille de ce nom appartenait, au

contraire, au Vivarais. V. d'Aubais : *Pièces fugitives* (*Guerres du Comtat* p. 250 et 307 et *Quartiers de François-Joseph de Solas*) et Benoît d'Entrevaux : *Armorial du Vivarais*, p. 27-28

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

J. Glasco (LXVIII, 813). — Dans une lettre du 6 novembre 1570 adressée à M. de la Mothe-Fénélon, Catherine de Médicis parle de « l'évesque de Glasco », ambassadeur de Marie-Stuart, « qui est ici ». (*Corresp. de Cath. de Médicis*, IV, 15).

Le J. Glasco en question ne peut être que Jacob Beaton, évêque de Glascow, lequel mourut en exil, à Paris, en 1603.

DE MORTAGNE.

—

Famille d'Hénin Liétard (LXVIII, 237). — D'après Saint-Allais (*Nobiliaire Universel*, t. VIII, p. 55 et suiv.) Jacques-Antoine d'Hénin-Liétard, marquis de Saint-Phal, était fils d'Antoine d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Bleincourt, etc., décédé avant le 10 avril 1636, et d'Anne Le Clerc de Brévonelle (*sic*) [veuve, en 1632, de Geoffroy de Fontaine, écuyer, seigneur d'Omattre (ou Aumâtre) en partie et de Fœuffles], qu'il avait épousée par contrat du 6 mai 1633, signé Gouverné, notaire.

Antoine était fils d'autre Antoine d'Hénin-Liétard de Cuvilliers, chevalier seigneur de Roches, de Sémide, d'Espaigne, de Blincourt, etc., qui vivait encore le 6 mai 1633, et d'Anne-Louise de Sémur de Trémont, mariés par contrat du 1er avril 1589, signé Ancel, notaire au bailliage de Vermandois.

Anne Le Clerc était fille de René Le Clerc, seigneur d'Arnonville (*sic*) et d'Anne Hennequin (La Chesnaye-des-Bois: *Dictionnaire de la noblesse*. Article *Fontaines*).

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Famille du Hecquet (LXVIII, 572). — Marie-Adélaïde du Hecquet, fille de Ferdinand-Auguste du Hecquet et de Rose-Aimée Le Cavelier de Saint-Jacques, décéda le 9 mars 1887, étant veuve d'Alfred du Hecquet, son cousin. Ce dernier devait donc être issu de l'un des deux fils aînés de Jean-Baptiste Louis-Léonor du Hecquet et de Victorine Le Cloutier.

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

Désiré Laverdant (LXVIII, 142). — Désiré Laverdant est né le 20 novembre 1809 — et non en 1810 comme l'écrit un correspondant — à l'île de France, aujourd'hui Ile Maurice depuis le traité de Paris de 1814, époque à laquelle l'île devint colonie anglaise.

Envoyé à Paris dès l'âge de neuf ans, il suivit avec succès les classes de Sainte-Barbe. Il fait ensuite son droit, et reçu avocat, il partit pour le pays natal où il exerça pendant deux ans. Dès cette époque il s'occupe de l'amélioration sociale de ses compatriotes, et crée un établissement de bienfaisance. Mais Paris l'attire. Il revient donc en France et se livre avec ardeur à des études sur la philosophie religieuse, le socialisme et l'art, et ne tarda pas à devenir un des plus fervents adeptes de Fourier. Ecrivain remarqué, il collabore à plusieurs journaux et revues.

En 1848 il fut un des fondateurs de *La Démocratie pacifique* qui était alors 10, rue de Seine, et dont le rédacteur en chef était Victor Considérant.

Deux autres créoles — de la Réunion, l'île voisine de l'île Maurice — Leconte de Lisle et Lacaussade y collaborèrent également.

Les événements de juin dispersent ses amis, il va lui-même passer deux ans en Italie. Bientôt il devient un catholique sincère et militant. D'après une note que je retrouve dans les papiers d'un de ses compatriotes et amis, l'histoire de cette quasi conversion serait assez curieuse. La foi l'aurait touché par la parole d'un prêtre, l'abbé S... curé de R... dans l'Isère.

Un collègue intermédiairiste S. G. (LXVIII, 253) fait allusion à ce sujet, mais n'indique pas la même localité. On raconte même qu'une pauvre domestique qu'il eut à son service pendant un séjour à Cannes n'aurait pas été étrangère à cette conversion.

Désiré Laverdant a beaucoup écrit. Economie politique, histoire, littérature, art, philosophie, il a touché toutes les grandes questions, apportant à tous ses travaux la bonne foi parfaite, l'attirance, la candeur, l'enthousiasme, ce sens ému du vrai et du beau, ce tendre regard vers l'adversaire, qui voit en lui moins un ennemi à combattre qu'une âme chérie à éclairer et à ramener » (*Notice nécrologique*, Désiré Laverdant).

La correspondance de Laverdant est des plus précieuses ; il s'y trouve des lettres signées de noms célèbres dans la religion et la philosophie, la littérature et l'art. Il a laissé nombre de manuscrits intéressants qui n'ont pas été publiés, que je sache.

La liste complète des ouvrages et différents écrits de Desiré Laverdant ne saurait trouver sa place ici. Je la tiens toutefois à la disposition de M. Paul Muller, notamment sa profession de foi politique en 1848 « aux habitants de l'île de la Réunion » et qui est un exposé vibrant et profond des questions coloniales à l'ordre du jour de cette époque — et peut-être même de la nôtre.

Désiré Laverdant mourut le 1er Juillet 1884 à près de 75 ans. Je crois que sa veuve lui a survécu. Il a encore, en tous cas, quelques descendants à l'île Maurice, près desquels il serait facile de se renseigner.

Dr G. Baschet.

—

David Marat (LXVIII, 815). — M. H. de B. possède une petite carte des Comtés de Neufchâtel et Vallangin, dessinée à la plume et signée David Marat. Il demande si c'est un parent du conventionnel.

David Jean Mara était le quatrième enfant de Jean Mara, prosélyte de Cagliari en Sardaigne et de Louise Cabrol, de Genève. Ledit prosélyte, Jean Mara, vint après son mariage s'établir à Boudry, localité de la Principauté de Neuchâtel dont le souverain était alors le roi de Prusse, Frédéric II.

C'est dans cette petite ville que naquirent : 1° Jean Paul Mara, le farouche conventionnel et révolutionnaire ; 2° Albertine Mara ; 3° Jean-Pierre Mara ; 4° David Jean Mara. Jean Paul et Albertine ajoutèrent plus tard un *t* à leur nom de Mara pour lui donner une orthographe française.

J'ai consacré dans l'*Univers* du 27 juillet dernier un Carnet du Dimanche aux frères du conventionnel.

Jean-Pierre Mara, qui conserva l'orthographe de son nom, horloger de son état, est mort, en 1849, dans un âge très avancé, à Carlsruhe, où il était horloger fournisseur attitré de la Cour.

David Jean-Mara, sur lequel M. H. de B. demande des renseignements, eut des destinées moins modestes. Il chercha fortune en Russie et l'y obtint. Les premières années il y vécut de leçons de français et d'expédients. Puis il eut soin d'ajouter à son nom de famille celui de son lieu natal, comme le font encore aujourd'hui nombre de ses compatriotes ; il fit ainsi croire à une noblesse qui n'existait pas. Puis il se fit appeler M. de Boudry tout court.

Il dut sa fortune ultérieure à la faveur personnelle dont il jouissait auprès de l'impératrice Marie Féodorowna, née duchesse de Wurtemberg Montbéliard, qui l'avait fait nommer professeur de français à l'Institution de filles nobles.

Mon Carnet du dimanche, publié dans l'*Univers* du 27 juillet, donne des détails fort précis sur la vie et la carrière de David Jean Mara, dit de Boudry, frère puîné, né de Jean-Paul Marat, deux êtres qui se touchaient de si près et qui étaient séparés par un abîme : l'abîme entre la Révolution française et l'autocratie russe.

Fromm, de l'*Univers*.

—

Le régicide Monnot (LXIX, 6). — La notice, signée S S., consacrée à J. F. C. Monnot dans la « Biographie des hommes vivants » publiée chez Michaud en 1818, donne l'ancien conventionnel comme ayant été « homme de loi avant la Révolution »

Ibère.

* * *

La petite Biographie conventionnelle (Paris, Eymery, 1815), que j'ai déjà eu l'occasion de citer dans les colonnes de l'*Intermédiaire* qualifie Jacques-François-Charles-Monnot *d'homme de loi.*

Dehermann.

* * *

La note que lui consacre la *Petite biographie conventionnelle*, semble confirmer qu'il ne fut pas prêtre : « Monnot (J. F. C.), *homme de loi*, député du Doubs à la Convention, y vota la mort de Louis XVI. Ayant passé au Conseil des Cinq-cents à la fin de 1795, il en sortit en mai 1798. » Le *Dictionnaire de Robinet*, le dit né à Besançon, le 21 juillet 1743 et chanoine au même lieu. Il y a donc, sur le compte de ce conventionnel, une équivoque qu'il importe de dissiper. C'est ce que parviendra bien à faire un intermédiairiste de la Franche-Comté.

E. Grave.

*
* *

Petite biographie conventionnelle donne Monnot G F C, homme de loi, député du Doubs, vota la mort de Louis XVI ; paru au Conseil des Cinq-Cents à la fin de 1795, en sort en 1798. L'exemplaire que je possède est privé de sa première page, il a dû être imprimé vers 1814

*
* *

Je possède une *Petite biographie conventionnelle* publiée en 1815 qui indique le régicide J. F. C. Monnot, député du Doubs à la Convention, simplement comme « homme de loi ». De même le *Dictionnaire des hommes vivants* publié en 1818 donne une assez longue biographie de Monnot en le désignant comme ayant été « homme de loi avant la Révolution.»

Il n'était donc pas prêtre.

N'y aurait-il pas confusion avec Monnel, curé de Valdelaucourt, député de la Hte-Marne à la Convention où il vota la mort du Roi. Ce Monnot a publié, en 1829, sans nom d'auteur, *les Mémoires d'un prêtre régicide* où il prétend répliquer son vote en disant que dans son émotion il monta à la tribune. Comme un homme ivre inconscient de ses actes :

Je ne voyais ni n'entendais : j'appartenais à un autre monde ; toutes mes facultés étaient suspendues. Encore aujourd'hui je cherche inutilement à me rappeler que les mots s'échappèrent de ma bouche, je n'en ai aucun souvenir. Je sais seulement qu'après deux heures d'une sorte de sommeil léthargique, où rien de ce qui s'était passé autour de moi n'avait pu rompre mon assoupissement, je m'éveillai et me retrouvai à ma place, ayant en face de moi l'horrible figure de Marat, et que le premier son qui parvint à mon oreille, fut le mot *mort* ; il me secoua comme l'étincelle électrique, je retrouvai ma raison mais le passé ne revint plus à ma mémoire... Un de mes collègues, que j'interrogeai, m'apprit que j'avais dit : *la mort* ! mais que j'avais prononcé d'autres paroles incohérentes, désordonnées et dont le sens n'avait pu être saisi. Je retombai à ce mot dans ma première agonie, une sueur froide m'enveloppa, etc

J. W.

—

Le lieu de naissance de Villars (LXVII ; LXVIII, 171, 348, 401, 460, 497). — A ce sujet, on peut lire, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, l'article que lui consacre M. Champagnac. Il débute ainsi :

Villars (Louis-Hector, marquis puis duc de), l'un des plus illustres successeurs de Turenne et de Condé, naquit à Moulins-en-Bourbonnais, en 1653, d'une noble famille originaire de Lyon.......

En revenant en France, Villars déjà très affaibli, tomba malade à Turin, et vint mourir dans sa patrie le 17 juin 1734.

La question ne pourrait-elle pas se trouver résolue ainsi ? Villars malade quittant l'Italie pour venir mourir dans son pays.

J. C.

—

Un Winterfeldt, sauveur du roi de Prusse, Frédéric II (LXVIII, 816). — Winterfeldt, qui mourut le 8 septembre 1757, n'a pas pu sauver Frédéric II à Zullichau (23 juillet 1759). Le roi ne prit du reste aucune part directe à cette affaire. La défaite du général Wedel l'affecta sans l'accabler. C'est après Kunersdorf (12 août 1759), où son armée fut anéantie par sa faute, que Frédéric II, appréhendant de tomber entre les mains de ses ennemis, eut des velléités de suicide ; mais à ce moment, comme il est dit plus haut, Winterfeldt était mort depuis près de deux ans.

P. K.

*
* *

La bataille de Zullichau (23 juillet 1759) fut perdue par Wedel, un des généraux de Frédéric II, qui n'y prit aucune part et que cette défaite de peu de conséquence n'affecta pas trop. C'est après Kunersdof (12 août 1759), où son armée fut anéantie, que ce prince eut des velléités de suicide ; mais à ce moment Winterfeld était mort depuis deux ans (8 septembre 1757).

P. K.

*
* *

Je ne puis rien dire sur l'authenticité de l'anecdote citée par M. d'E. Mais attention aux dates !

Le général Hans Karl de Winterfeld, M. en 1707, a été tué à Moys, près Gœrlitz, le 7 septembre 1757, et la bataille de Zullickau est du 23 juin 1759. Ce n'est donc pas après cette défaite de l'armée prussienne qu'il faut placer l'anecdote rapportée par Fleuriot de Langle. Une inexactitude n'est d'ailleurs pas pour surprendre chez cet auteur. Peut être le fait s'est-il passé quelques années auparavant,

alors que les Prussiens et leurs alliés venaient d'être écrasés à Kollin (18 juin 1757), à Jagerndorf (30 août 1757) et à cette bataille de Hastembeck (26 juillet 1757) qui devait amener la convention de Closter-Seven (8 septembre 1757). A ce moment en effet, Frédéric II, un instant désespéré, eut l'idée d'échapper par la mort à une ruine qui lui semblait inévitable. (Cf. Correspondance de Voltaire, août-novembre 1757).

QUISETTI.

—

Le nombril dans l'art. Adam et Eve avaient-ils un nombril (LXVIII, 696). — Voici ma réponse à la question de M. le Dr M. Baudouin : Ne confondons pas, une fois de plus, *art et réalité*. « Mme X, qui habite Paris, et Mlle Y..., sa sœur », présentent, je le crois volontiers, les caractères les plus nets de la stéatopygie, car *nul ne songe à mettre en doute l'existence de cette anomalie physique*. Mais Mme X et Mlle Y ne peuvent pas être considérées comme des œuvres d'art, et quand on passe du monde de la réalité vivante au monde des formes figées dans la matière inerte, bois, pierre, argile, il faut prendre garde que d'autres facteurs nombreux peuvent intervenir. Quand on rencontre en art ce qui semble être la stéatopygie, on est en droit de se demander si l'œuvre est la transcription fidèle de la nature vivante, ou s'il ne faut pas interpréter cette hypertrophie des formes par quelque autre cause. J'ai montré ailleurs que tel était le cas (*Revue des études grecques*, 1910, p. 395-7 ; id., *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, II, p. 239 sq. ; id., *L'expression des sentiments dans l'art grec*, 1914, p. 317 sq. L'expression involontaire), et dans ces travaux, auxquels on me permettra de renvoyer, j'ai donné une abondance d'exemples de cette confusion facile et très naturelle, que l'on commet souvent, prenant une forme plastique, inexpressive, ou signifiant tout autre chose, pour la copie fidèle de la réalité, d'un trait spécial à une race, d'un détail expressif, etc.

Les Corés de l'Acropole d'Athènes étonnent le visiteur par leur ressemblance avec le type mongol, et que de fois ne les a-t-on pas qualifiées de Chinoises, de Japonaises ? Nul ne croira cependant que l'artiste grec du VIe siècle a copié les traits ethniques de la race jaune, et l'obliquité des yeux, les pommettes saillantes s'expliquent par des facteurs techniques. Mais, parce qu'ils ne veulent pas identifier ces œuvres avec ce qu'elles semblent être, ira-t-on accuser les archéologues de nier l'existence des Chinois ? C'est pourtant un raisonnement analogue que m'attribue M. le Dr Baudouin.

Je ne *crains* pas de le répéter, — et ces questions de méthode sont utiles à scruter, pour éviter les erreurs d'interprétation, — l'image n'est pas toujours la transcription fidèle de la *réalité physique* (cf. p. 696), pas plus qu'elle ne reproduit souvent avec fidélité le *dogme* (p. 553).

W. D.

—

Un écu obscène (LXVIII, 817). — La « vilenie » dont parle M. du Paur est très contestable. C'est une anecdote qui traîne un peu partout en Italie. Mais des scènes de ce genre se voient dans les sculptures de nombreuses cathédrales gothiques (voir le livre de G. J. Witkowski, l'*Art profane à l'Eglise*) et je ne suppose pas que les naïfs imagiers du moyen âge fussent des carbonari.

On les eût bien surpris, ces braves sculpteurs aussi réalistes que bons chrétiens, en les accusant de commettre des « vilénies ».

M. P.

—

Vue cavalière (LXVIII, 395, 768). — Je ne sais d'où vient le nom de cavalière donné à ce genre de perspective. Mais la perspective cavalière a été fort employée depuis le XVIIe siècle — elle diffère de la perspective aérienne en ce que les lignes parallèles qui s'éloignent de l'observateur restent parallèles au lieu de converger vers un point de fuite situé sur la ligne d'horizon — les lignes perpendiculaires au tableau reçoivent une inclinaison conventionnelle (à droite). Il s'ensuit que les derniers plans ont la même grandeur que les premiers plans et que les détails peuvent y être aussi distincts.

Ce genre de perspective est très utilement employé pour les plans et vues d'ensemble annexés à des ouvrages militaires ou topographiques. Le château de Vaux-le-Vicomte contient de superbes

Perspectives cavalières sur les murs d'un des salons (Guerres de Louis XIV, je crois).

J. A. L.

—

Livres inspirés du baron de Trenck (LXVIII, 818 ; LXIX, 117). Je connais « Le baron de Trenck ou le Prisonnier de Magdebourg », par Clémence Robert, 1 vol. in-18, chez Calmann Lévy. Je rappelle également qu'il est question de façon épisodique du fameux baron dans « La comtesse du Rudolstadt » de George Sand : Consuelo, servant les amours de la princesse Aurélie, sœur de Frédéric II, roi de Prusse, avec le baron de Trenck, refuse de trahir leur secret, ce qui lui vaut d'être jetée en prison par ordre du monarque.

Quisetti.

—

Dictionnaire topo-bibliographique belge (LXVIII, 819). — A la suite de la *Bio-bibliographie*, ou première partie de son Répertoire des Sources historiques du moyen âge, M. le chanoine Ulysse Chevalier a publié une *Topo-bibliographie* qui renferme un article sur la Belgique (c. 349-59 tirage à part, Montbéliard, 1893, in 16 de 24 pp.), et d'autres sur ses provinces et localités.

Alfred Dujet.

***

Il en existe un ; M. Edmond Somville, de la Bibliothèque Royale de Belgique, a publié en 1903, à Bruxelles, *La Belgique historique, monumentale et pittoresque : répertoire bibliographique à l'usage du touriste.*

Regrettons avec tous ceux qui ont pu apprécier la haute valeur de ce répertoire aussi bien pour les chercheurs que pour les excursionnistes, avec tous ceux qui connaissent l'auteur, savent les notes nombreuses rassemblées par lui depuis onze ans, qu'une deuxième édition tarde tant à paraître !

A. Boghaert-Vaché.

—

Une génération (LX) — En revoyant l'année 1909 de l'*Intermédiaire* je trouve une question sur la durée moyenne des générations qui n'a pas fourni, me semble-t-il, de réponse satisfaisante. La carte de visite d'un diplomate chinois avec qui j'ai été en rapports et qui figure dans ma collection de cartes de visites singulières ou bizarres, permet de donner une réponse catégorique. Elle est ainsi conçue :

KONG HIEN-HO
attaché à la légation de Chine
72e descendant de Confucius

Voilà une noblesse de bon aloi, qui laisse loin derrière elle les plus illustres aristocraties européennes, dont les représentants plus ou moins authentiques remontent tout au plus à quelque détrousseur de grands chemins du XIIIe siècle, et encore ! Confucius est né il y a 2465 ans. En divisant ce chiffre par 72, on obtient pour une génération environ 34 ans et 3 mois.

M. P.

—

Prononciation latine (LXVII ; LXVIII, 66, 266, 557, 843). — Je voudrais bien que quelqu'un de compétent m'expliquât comment « la question de « la prononciation du latin est intime- « ment liée à celle de la restauration du « chant grégorien » ; on nous dit bien que « l'accent et la prononciation du « latin eurent une grande influence sur « la formation mélodique et rythmique « de la phrase grégorienne » mais c'est précisément là ce qui m'empêche de comprendre En effet, dans le chant grégorien tel que l'ont restauré les Bénédictins, il n'est pas tenu compte de l'accent tonique des mots latins ; les syllabes brèves et longues sont indifféremment allongées et on chante, par exemple : *Domi-i-i i-i nus*, alors que la philologie nous demanderait de poser l'accent tonique sur la première syllabe, qui est longue et de vocaliser : *Do-o-o-o-o-minus*. Quel est donc cet accent qu'on nous dit « influer sur la formation de la phrase « rythmique » alors que nous le voyons se mettre en travers ? Serait-ce que le plain-chant des Bénédictins n'est pas le vrai et que c'est d'une autre notation que le Saint-Père nous recommande l'adoption ?

D'autre part, est-il bien certain que tous les gosiers soient également capables d'émettre certains sons ? Supposons qu'un pape français ait voulu imposer à toute la Chrétienté la prononciation française : il se serait heurté en Italie à des impossibilités physiques, car, si l'on excepte les

Lombards et les Piémontais, aucun italien n'est conformé de manière à pouvoir prononcer le son U.

Il ne suffit pas d'avoir la bonne volonté et il faut quelques aptitudes qui ne sont pas données à tous. Le Français est en majorité un être monoglotte, réfractaire à saisir le génie et même le mécanisme d'un autre idiome que le sien et je ne parle pas ici des paysans : j'ai connu des hommes cultivés, prêtres, magistrats ou professeurs, qui, lorsqu'ils essayaient de répéter le nom de villes étrangères, n'arrivaient qu'à des résultats ridicules. Pour prononcer le latin à l'italienne, il faut d'abord s'assimiler une cadence que les français n'arriveront jamais à saisir ; et ceux qui la saisiront ne seront plus entendus des autres. J'ai entendu des bonnes gens, sortant d'une église où on avait chanté du grégorien, se dire les uns aux autres : « Je croyais que c'était de l'allemand ». Ailleurs des prêtres que l'obéissance n'a pas rendus polyglottes s'évertuent pour copier le rythme sautillant de la « Schola » qu'ils ont entendue et n'arrivent qu'à s'attirer la compassion des quelques auditeurs qui connaissent la vraie prononciation italienne. Ils font de leur mieux, mais ils ne savent pas et sont trop vieux pour apprendre. Quant au peuple, il se désintéresse de ce qu'il considère comme une nouveauté inutile et il vient de moins en moins à l'église. Etait-ce le résultat attendu ?

ZANIPOLO.

—

Chanson dansée (LXVIII, 242). — Danser aux chansons, mais cela va de soi, c'est danser aux sons d'une musique chantée et non instrumentale. La duchesse de Bourgogne, selon le *Journal* de Dangeau aimait à danser aux chansons. Et le vers d'Andrieux :

Venait à Sans-Souci pour danser aux chansons

n'est-il pas classique ?

Dans ma jeunesse il m'est arrivé parfois de figurer dans des bals où l'on dansait aux chansons et c'était fort joli.

H. C. M.

—

N'en pouvoir mais (LXVIII, 769). — Cette expression a-t-elle, comme origine, quelque rapport avec une autre très peu usitée : « Ne pouvoir mal » que je n'ai jamais entendue que dans le pays Wallon (Liège ou Verviers) sans savoir quel sens exact on lui attibue ?

ROLIN POETE.

—

Orvilleur (LXVIII, 576, 795 ; LXIX, 73). — De nouveaux renseignements sur cette profession détruisent l'explication que nous avons donnée en nous appuyant sur les assertions de deux écrivains locaux. L'orvilleur n'était pas marchand de farine : il fabriquait des agrafes, crochets, attaches, mors de chape. Il joignait souvent à son industrie la fabrication des épingles.

ULYSSE ROUCHON.

—

Wackes (LXVIII, 723 ; LXIX, 26). — Wackes ne viendrait-il pas du mot wacon que je trouve dans un poème de 2072 vers, datant du XIVe siècle et intitulé : De la guerre des IIII Rois qui mirent le siège devant la bonne cité de Metz en l'an MCCCXXIIII ?

Les auteurs de la publication du poème, MM de Bouteiller et Bonnardot, donnent la définition suivante dans le commentaire à la fin de leur ouvrage :

Wacon : Cailloux, gravoirs, décombres (cf. l'allemand Wacke). Quelques manuscrits du même poème assourdissent l'a en au : vaucons en même temps qu'ils modifient le w en v.

Ce terme est resté dans la campagne de Metz pour désigner un terrain caillouteux, wacons est assez fréquent en noms de lieux-dits. Les wacas sont des cailloux roulés par la Moselle.

CONTRIBUTEUR.

—

Rien n'habille aussi bien que le nu (LXVII ; LXVIII, 802 ; LXIX, 28). — J'ai lu, et avec plaisir comme avec profit, dans le n° du 10 janvier, l'article étendu signé Britannicus, sur le rôle social et moral — j'emploie ce dernier mot au sens de mœurs — du nu dans l'habillement féminin. Il y a là des détails et des exemples ingénieusement choisis et présentés mais qui me paraissent exciter un peu le sujet, et dont personne ne se plaindra. Le mot qui a donné lieu à cette dissertation érudite et copieuse, est bien connu et on le peut attribuer soit à quelque femme d'esprit des temps passés, soit à un « tailleur » pour dame, un grand « couturier », comme on dit maintenant.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de nudité, tenue fort difficile à porter pour des raisons plastiques bien connues des artistes en quête de beaux modèles, sans compter les raisons morales.

La question se réduit en fait à ceci : pour être en grande toilette il faut montrer beaucoup de peau, et je crois que les femmes ne s'en font pas faute aujourd'hui. J'en parle du reste par ouï dire et d'après les images, n'allant plus depuis longtemps dans le monde où les belles dames montrent leurs épaules, leurs bras et même un peu plus. On connaît à ce sujet une vieille anecdote devenue classique, je ne sais qui l'a produite le premier, il me semble que c'est Paul Louis Courier, mais je n'en suis pas assuré. Voici : nous sommes sous l'ancien régime, à un office de cour arrive une princesse en habit de chasse, c'est-à-dire hermétiquement clos, boutonné jusqu'au menton et aux poignets. Le prédicateur déjà en chaire avise ce costume familier et crie au scandale ; docile la princesse se retire et un instant après reparait bras nus jusqu'à l'attache, épaules étalées par devant et par derrière, gorge liberalement présentée. « A la bonne heure, dit le bon Père, voilà une tenue convenable » et il commence.

L'anecdote est assurément jolie et caractéristique, aussi je la crois vraie parce que je la souhaite telle.

Il est certain que la pudeur musulmane, par exemple, a de singulières compromissions ; dans son livre *Au Maroc*, Pierre Loti nous montre des femmes dévoilant et très haut la partie inférieure de leur corps pour se cacher le visage. Le fait d'ailleurs, est bien connu.

Ne serait-il pas intéressant de remonter le cours des âges et de suivre à travers les siecles l'évolution du costume féminin au point de vue du nu ? Il est certain que les dames païennes d'Athènes et de Rome étaient beaucoup plus vêtues que les chrétiennes du moyen âge et des temps modernes ; le décolletage, cet art savant de montrer sa chair ou ses os selon l'occurence, était inconnu dans les mœurs antiques. Je parle bien entendu des nudités mythologiques A quel moment les femmes ont-elles dévoilé leurs épaules et même un peu plus ? Je ne crois pas que ce soit avant le XIVe siècle, mais n'affirme rien. Quant au motif qui a inspiré une telle mode, il est, selon moi, très apparent, c'est de plaire à l'autre sexe. Je ne parle pas des raffinements et outrances de certaines époques comme le Directoire ou le premier Empire.

J'ai parlé seulement de la toilette féminine, les hommes sont en dehors de ces recherches ; on dit cependant, que plusieurs ont cherché à lancer le décolletage masculin ; tant pis pour eux. Mais pour ce qui est des femmes, la question est résolue selon moi en ce sens que, de temps immémorial, la grande tenue de cour, de salon et de théâtre a toujours comporté une large exhibition de nu. Et cela ne veut pas dire le moins du monde que les mœurs soient en raison directe de la plus ou moins grande surface de peau montrée aux yeux. A la cour des Valois, par exemple, où certes la moralité était ce qu'on sait, les dames allaient au bal engoncées, bastionnées jusqu'au cou dans des vêtements rigides, et distants ainsi qu'on le voit dans le tableau des « Noces de Joyeuse » au Louvre.

Et je suis convaincu que nos Françaises du XXe siècle qui font si peu mystère des beautés de leur buste n'en sont pas moins en immense majorité de très honnêtes femmes. Elles suivent la mode, voilà tout. Mais pourquoi la suivent-elles au lieu de la faire, et qui la fait ?

H. C. M.

Roues de Fortune (LVI à LIX). — On lit dans A. Leport [*Descript. de l'Eglise et de la Sainte Trinité à Fécamp*. 1879. p. 13], que Roger d'Argences au XIIe siècle, trouva, dans l'intérieur de l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp, « une *roue*, qui, par un moyen quelconque, *tournait toujours*, et rappelait aux religieux l'inconstance des choses d'ici-bas ».

Il résulte de là que les *Roues*, dans les églises, remontent au moins au XIIe siècle.

M. B.

Armoiries de la famille Jousselin (LXVIII, 672). — Gontard de Launay *Les familles des maires d'Angers*) donne pour armes de la famille Jousselin, en Anjou : *d'argent, au lion passant de gueules ; et d'argent, à 3 têtes de loups, arrachées de gueules.*

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

Crébillon et la rue Quincampoix (LXVIII, 718). — Prosper Joliot (c'est la véritable orthographe) naquit à Dijon le 15 janvier 1674, de Melchior Joliot, greffier en chef de la Chambre des Comptes, et de Henriette Gagnard. Les Joliot possédaient au village de Brochon, à 11 km et au sud de Dijon, aujourd'hui canton de Gevrey-Chambertin, un petit domaine de vignes, un clos, pour mieux dire, appelé le Crai Billon, dont le tragique a pris le nom suivant en usage très répandu dans le monde des lettres. Le Crai Billon a du moins l'avantage d'avoir existé et même d'exister encore, bien modifié d'ailleurs. Il est devenu, en effet, une propriété considérable par les adjonctions faites, d'abord par M. Jean-Baptiste Liégeard, ancien maire de Dijon, puis par son fils, M. Stephen Liegeard, ancien député de la Moselle, président de la Société nationale d'encouragement au Bien, le poète inspiré et généreux qu'il suffit de nommer.

De l'époque de Crébillon, il subsiste seulement un petit pavillon isolé et carré, à deux étages, grand comme une cabine de bain, qui a servi souvent de retraite et de studio à M. Stephen Liégeard. Quant au château proprement dit, il est tout moderne et ne remonte qu'à une vingtaine d'années, tout au plus. Crébillon n'a donc rien à voir dans cette ample et magnifique demeure de style Renaissance, qui ne s'élève même pas exactement sur le terrain de l'ancien Crais Billon.

M. Stephen Liégeard possède, à Brochon dans sa riche bibliothèque, beaucoup de documents, des lettres surtout, de Crébillon. Il a aussi son portrait en buste et au pastel par La Tour. Comme il est fort attaché à la mémoire de son auteur lointain — j'entends bien entendu ce mot au sens notarial d'origine de la propriété — il serait à souhaiter qu'il se décidât à apporter sa contribution inédite autant qu'authentique, à l'histoire de ce très brave homme qui fut un poète rocailleux et dur mais eut son heure et conserve encore une place, oh pas grande, dans la nomenclature tragique française Mais la formation d'un tel dossier est lente, continue et le moment de la publication n'arrive jamais parce qu'on veut faire quelque chose de définitif or c'est un horizon qui recule à mesure qu'on croit s'en approcher.

Je ne sais si Crébillon fit fortune par le système de Law et le Mississipi; si comme tant d'autres il gagna d'abord, ce fut une fumée de richesse qui se dissipa bientôt. En effet, il semble n'avoir été jamais riche, il s'en fallut de plus que d'un peu. Dans les dernières années de sa longue vie il était à peine dans l'aisance; il mourut sur la paroisse Saint-Gervais le 17 juin 1762 et fut enterré dans l'église. Le roi commanda un tombeau en marbre qui se composait d'une Melpomène pleurant sur le buste du tragique. Le curé trouva assez légitimement que cela était bien trop païen et n'en voulut pas, si bien que le monument demeura dans l'atelier du sculpteur où Alexandre Lenoir le trouva quand il constitua le Musée des monuments français. Il figure sous le n° 341 dans le catalogue de 1810. Quand par une mesure on ne peut plus fâcheuse le Musée des Petits Augustins eût été supprimé en 1816, le tombeau, j'entends le groupe, fut envoyé à Dijon où il est encore au musée, dans la salle dite des Gardes, mais placé à contre jour entre deux fenêtres et peu visible. Si La Melpomène est un peu lourde et noblement banale le buste est très beau.

On donne à Dijon le monument de Crébillon pour une œuvre de Jean-Baptiste Le Moyne, 1704-1778, et la tradition repose sur l'acte d'envoi du monument en 1820. Mais Lenoir l'attribue à un élève distingué de Le Moyne, D'Huez.

Que croire ? Il y aurait peut-être moyen de s'entendre, j'ai entendu dire autrefois que le buste seul était de Le Moyne.

H C. M.

La couleur jaune des maisons de déménagement (LVIII, 724; LXIX, 81). — On lit dans l'*Echo* :

Un de vos lecteurs se demandait dernièrement pour quel motif nos déménageurs arborent la couleur jaune sur leur matériel et leurs voitures.

Je crois qu'il n'a pas encore été répondu à cette question et je me permets de vous présenter ma solution.

De tout temps, les voitures de messageries et de roulage ont été peintes en jaune : il suffit de se reporter aux estampes de 1830 du premier Empire, du règne de Louis XVI qui, heureusement, foisonnent encore dans nos musées rétrospectifs, dans nos intérieurs et chez les libraires, pour se rendre compte que les véhicules destinés au voyageurs et aux bagages sont peints en jaune ; ce n'est pas sans raison que nos grands-parents appelaient les diligences coucous.

Même de nos jours, en Bavière, par exemple, les voitures qui transportent les lettres sont peintes en jaune, et sans aller si loin, les guimbardes qui desservent encore nos campagnes, là où le chemin de fer néglige de passer, sont peintes en jaune.

Nos carrossiers d'autos eux-mêmes peignent généralement en jaune les grosses limousines de route

Le jaune a donc été, je crois, de tout temps, la couleur traditionnelle des voitures de transports publics et autres.

C'est, sans doute, par respect de cette tradition que nos déménageurs recherchent cet éclatant badigeonnage.

Je n'ai pas la prétention d'avoir pleinement satisfait le questionneur de l'*Eclair*, mais je pense avoir trouvé une modeste solution.

*
* *

J'ignore à quelle époque précise fut adopté ce mode de couleur spéciale pour l'enjolivement des devantures de maisons de déménagement, mais ce que je puis assurer, c'est que son usage remonte à des temps, relativement, déjà anciens.

En 1860 et 1861, — je précise, — place Saint Sulpice, à Paris, en regard de la belle Fontaine centrale des grands Evêques et jusqu'à l'encoignure de la rue Bonaparte, la large façade de la maison de déménagement Bailly, dans toute sa hauteur, était enluminée d'une épaisse couche de jaune de chrome, barriolé d'enseignes-réclames, alternativement bleues et noires

Je n'habitais pas alors le Quartier latin, mais pour y gagner la Bibliothèque Sainte-Geneviève et en revenir, régulièrement, matin et soir, passant devant cette façade, d'un ton si crûment ensoleillé, je pus, dans tout son beau, en contempler souvent la resplendissance.

Je m'en souviens d'autant mieux qu'en ces temps, s'abritait, dans cet immeuble, sous une porte cochère toujours ouverte, et derrière une barrière à claire-voie grillagée par le bas de fil de fer, un jeune marcassin, attire-l'œil, qui, dans ce rôle placide, fit longtemps l'admiration des enfants et des badauds. Très doux, il se contentait de bruire légèrement en fouillant de son groin la paille de sa litière ou de happer au vol les bribes de pain qu'on lui jetait Toutes les grisettes du quartier, le connaissaient et, sur le coup de midi, tout en croquant leurs « frittes », venaient lui faire des risettes En faut-il plus, pour faire s'épanouir d'espiègles minois de quinze ans ?

Mais, non seulement les façades et les devantures, aussi bien encore les camions et les hautes voitures bâchées des maisons de déménagement étaient, tous et toutes, peints de cette même nuance jaune uniforme, comme de même l'étaient également, les grandes et monumentales Diligences des fameuses messageries Laffite et Caillard, et, du reste, toutes les diligences et voitures publiques qui sillonnaient les routes tant de la France entière que des contrées circonvoisines.

De ces jaunes et poussiéreuses diligences de la célèbre entreprise « Laffitte et Caillard » et du reste, toutes les diligences, le plus fort et plus curieux rassemblement qu'il me fut donné de voir, de mes yeux, en ma prime jeunesse, se réunit à Châteauroux, en 1845 ou 1846, peu avant l'ouverture de la ligne ferrée d'Orléans à Limoges, à ce moment en construction. C'était à l'occasion de la Cérémonie officielle, à cette date, de la translation des restes du maréchal Bertrand, du cimetière de Châteauroux en l'Eglise de l'Hôtel des Invalides, à Paris, dans les premières années qui suivirent le triomphal retour des cendres du grand Empereur, de 1840.

Toutes les grandes villes du centre, à vingt lieues à la ronde, avaient expédié, là, bondées de voyageurs, toutes les diligences toutes les grandes voitures, dont elles avaient pu disposer.

Les villes, les châteaux, les bourgs, les domaines et jusqu'aux moindres hameaux des campagnes, s'y virent, partout, représentés par l'arrivée de leurs plus notables habitants.

Jamais peut-être, jusqu'alors, Châteauroux, n'avait vu dans ses murs, une sem-

blable et si recueillie affluence de visiteurs.

La cérémonie, superbement ordonnée, aussi vraiment émouvante que grandiose, fut, en tous points, digne du renom si populaire du fidèle Compagnon du captif de l'Ile d'Elbe et de Sainte-Hélène.

Ma jeune âme d'enfant en demeura longtemps, comme éblouie.

L'avouerai-je, cependant? Les Diligences et leur couleur ne restèrent pour rien, en moi, dans ce beau sentiment d'admiration.

ULRIC RICHARD DESAIX.

—

Panorama Diorama (LXVIII, 576, 758 ; LXIX, 32) — Si, en citant Fulton comme introducteur des panoramas en France, j'ai ajouté que ses études mécaniques le conduisirent à la découverte de l'application de la vapeur à la propulsion des navires c'était pour bien préciser que le Fulton, qui s'adonnait à la peinture — il est en effet peu connu sous ce jour — était le même qui s'occupait de mécanique.

Mon intention n'était pas en effet de lui attribuer l'invention exclusive du navire à vapeur. Du reste, chacun sait qu'elle est bien française, cette invention, et que le marquis de Jouffroy d'Abbino a précédé Fulton dans cette voie et que celui-ci n'en est que le continuateur, de même que de Jouffroy a repris les essais tentés par Denis Papin, un autre français, non moins illustre.

La très intéressante note avec références à l'appui de M. J. C. Alfred Prost n'en est pas moins précieuse en ce qu'elle rappelle que notre compatriote de Jouffroy peut, sans contradiction aucune, être regardé comme le véritable inventeur de la navigation à vapeur.

Je suis donc d'accord avec notre érudit collègue pour reconnaître que c'est à notre pays que revient l'honneur de cette belle découverte, ce qui clôt toute controverse.

L. CAPET.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Henri Murger. — Cette lettre qui nous est communiquée par M. Noël Charavay et qui figure au catalogue de la vente qu'il fait à l'hôtel Drouot le 18 février, est des plus intéressantes pour l'histoire de l'auteur de *La Vie de Bohême*.

A qui peut-elle bien être adressée ?

Mon cher ami,

Que deviens-tu donc qu'on ne sait point de tes nouvelles et ne me crois tu donc plus de tes amis pour penser que je demeure indifférent à ce qui te concerne, tu étais déjà parti sans venir nous voir, moi et gothique et ce n'est que par d'autres que nous avons appris ton départ. Pour nous il nous est arrivé bien des choses, d'abord gothique a été pendant 1 mois malade au point que j'ai craint lui voir prendre le même chemin que son frère, maintenant il va mieux et est à Orléans près de Noël. Mais j'ai resaisi encore une fois sa queue de la fortune. Je suis rentrée chez M. de Tolstoy et avant peu j'espère reconquérir la splendeur dont je jouissais rue de la Tour-d'Auvergne. Je suis chez moi dans des meubles en acajou, ce rêve de toutes les grisettes. J'ai remonté un peu ma bibliothèque et si M. de Tolstoy est de parole dans les demi-mots il se pourrait que je reçusse 5 à 600 fr. d'ici 2 ou 3 mois. Voilà, dépêche toi donc de revenir, nous pendrons une légère crémaillère. Je demeure boulevard Pigalle à Montmartre et je jouis de la vue de ces célèbres moulins. Pour le quart d'heure je littérature avec Adrien un roman : Mystère de la Révolution pour le compte d'un quasi homme de lettres. Ses deux volumes pourront bien nous rapporter 100 écus pour nous deux. La robe de Descinère est parue et Tournachou se fait des réclames babyloniennes. A propos de ça lis donc Misères d'une Courtisane par Balzac. Tu serais bien gentil de m'écrire ce que tu as fait pendant tes vacances et de me dire aussi si tu espères émarger sur les registres d'un ministère quelconque. Quant à moi j'intrigue plus que jamais pour devenir pensionnaire de l'instruction publique. Si M. de Tolstoy veut s'en mêler ça pourra peut-être se faire.

Ecris-moi donc, mon cher Jules et fais-le promptement et longuement, jaurais bien du plaisir à savoir de tes nouvelles et j'en aurai encore plus à te serrer la main quand tu viendras à Paris.

Ton ami dévoué,
HENRI MURGER.

Jeudi 20 septembre
92, boulevard Pigalle
Montmartre.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIX° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Février 1914

N° 1391

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Le dîner du cinquantenaire ajourné

Nous avons eu le regret d'avoir à ajourner le dîner du cinquantenaire pour cause d'indisposition persistante de M. Georges Montorgueil.

Dès que son état de santé le permettra, et nous voulons espérer que ce sera prochainement, la nouvelle date du dîner sera portée à la connaissance des souscripteurs, qui ont tous été avisés de l'ajournement en temps utile.

—

Questions

—

Les hôtes de Clément V à Poitiers. — Est-il vrai que le pape Clément V, de résidence à Poitiers en 1307, logeait chez les Cordeliers ?

Connaît-on d'anciens témoignages ou documents de ce séjour ? E. A.

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV. — L'*Almanach de Liège de 1754* relate que le jeune roi Louis XIV, venu au monde avec deux dents, blessa plus ou moins grièvement plus de 50 nourrices. Le premier médecin de la Cour se promenant dans les environs de Saint-Germain, aperçut au village de Poissy, une grosse paysanne assise sur un fumier et donnant le sein à un enfant de trois mois. Il l'emmène près de la reine et elle devient la nourrice du roi.

Elle se nommait Jacqueline et était mariée à Martin Ancelin.

Elle eut 4 enfants : 3 garçons et une fille, Madeleine Ancelin, qui épousa Marc-Philippe de Béry d'Essertaux dont Louis XIV érigea la seigneurie en riche marquisat.

D'où Jacqueline et son mari étaient-ils originaires ?

Venaient-ils de la Picardie comme on le croit ?

R. M.

—

La condamnation de la danse. — Dans un article de M. Jean de Bonnefon, publié dans le *Journal* du 4 février 1514, il reproduit une requête des maîtres de danse de Vienne, protestant contre l'interdiction du *tango*. On y lit :

> Un fameux *Traité* dédié par les protestants au roi de Navarre est un violent pamphlet contre la danse, où les danseurs sont menacés de peines éternelles.

C'était d'ailleurs l'opinion du pape Benoit XIV.

Pourrait-on savoir de quel *Traité* il s'agit ? Et à propos pourrait-on citer des autorités religieuses — de n'importe quelle religion — qui aient condamné la danse en général ou certaines danses en spécial ?

M. A.

—

Dames du Saint-Sacrement à Nancy. — Le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, fonda douze places d'éducation en faveur de demoiselles des duchés de Lorraine et de Bar dans le couvent des Bénédictines du Saint-Sacrement de Nancy. Cette fondation fut réglée par un contrat du 13 juin 1753 et une déclaration du 14 janvier 1754.

Je désirerais connaître les conditions d'admission aux dites places qui étaient

accordées pour 5 ans (âge d'admission, services rendus par le père, degrés de noblesse, etc.) ainsi que les documents y relatifs.

Existe-t-il des relevés des places concédées, imprimés ou manuscrits. Où se trouvent les dossiers correspondants soit pour le règne de Stanislas, soit pour ceux de Lous XV et de Louis XVI.

A. E.

—

Les religieuses de Poissy. — Joseph Crowe, journaliste et diplomate anglais, rapporte dans ses *Mémoires* (1825-1860) qu'un Français, le professeur Geffroy, obligé de se rendre en Suède pour y copier la correspondance de Gustave-Adolphe, laissa sa femme à Poissy aux bons soins des religieuses du couvent. Cette dame y resta six mois, et chaque matin, à sa profonde stupéfaction, elle entendit les religieuses prier Dieu en latin de les préserver des fureurs des Normands !

On sait bien qu'à l'époque des invasions des Normands, et encore du temps de Guillaume-le-Conquérant, les populations de l'Ile-de-France invoquaient chaque jour l'aide du ciel contre les entreprises de ces aventuriers. Mais quelle raison le couvent de Poissy avait-il de réciter cette prière à perpétuité ?

P. KALTENBACH.

—

Le duc de Chartres et les tombes d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. — Quelqu'un pourrait-il me dire s'il est vrai, comme le dit la marquise de Créquy dans ses souvenirs, que le duc de Chartres, le futur roi des Français, étant à Vendôme en 1791 avec son régiment, ait fait ouvrir et fouiller les tombes de l'église collégiale de St-Georges, où les anciens comtes et ducs de Vendôme étaient inhumés. Il aurait fait briser les cercueils du duc Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, en disant à ses officiers qu'il voulait leur faire connaître le père et la mère d'Henri IV.

Qu'est-ce que c'était que cette église collégiale ?

Comment Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret qui étaient protestants, y avaient-ils trouvé place ?

F. G.

Coqueley de Chaussepierre. — Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur C. G. Coqueley de Chaussepierre, avocat réputé de la seconde moitié du XVIIIe siècle dont il existe un portrait, en médaillon, finement gravé en 1780 par J.-Fr. Rousseau d'après Cochin, et un bel ex-libris ?

Quels étaient les noms de ses parents ? Qui épousa-t-il ? Quelle fut sa postérité ?

JEHAN.

—

Foley. A. E. Qui était-il ? — J'ai trouvé récemment sur les quais, dans une boîte à deux sous, un volume in-8° de 300 pages, *Quatre années en Océanie*, par A. E. Foley, ancien élève de l'Ecole polytechnique, lieutenant de vaisseau démissionnaire, docteur-médecin, avec l'épigraphe « le progrès est le développement de l'ordre. Auguste Comte. » Paris, librairie Hetzel, 1866.

Polytechnicien, marin, médecin, cette trinité m'attirait. J'achetai le volume pour deux sous, il mérite d'être lu. L'auteur a enseveli le Père Enfantin ; il était donc aussi un peu saint-simonien. Un de nos collaborateurs peut-il me dire ce qu'était ce singulier personnage, intellectuel de la génération qui nous a précédés ? P. M.

—

Famille Gauthier d'Urbin. — Cette famille étant éteinte il sera plus facile de répondre D'où était originaire J.-B. Séraphin Gauthier, correcteur à la Chambre des Comptes de Paris, nommé en 1783 président du Conseil supérieur de Corse ?

Acquit-il une terre titrée en Corse appelée Orbani ? Dans un acte de l'état-civil de Bordeaux, de 1821, il est appelé marquis d'Orbani (il était à cette époque procureur général à Pau).

Son fils, Charles, est désigné sous le titre de marquis d'Orbani-Gautier (*sic*) dans le même acte. Ses enfants s'appelaient d'Urbin. Comment et pourquoi le nom fut-il francisé ? Les armes portées par eux : *d'azur à 3 poignards d'or lamés de gueules*, sont-elles bien exactes ? Que saurait-on sur cette famille ?

SAINT-SAUD.

—

Le Clerc de Brevonelle, seigneur d'Arnonville. – Comme suite à ma première question sur la famille d'Hénin-Liétard, je demanderai, après avoir remer-

cié l'aimable collaborateur qui m'a répondu, si cette famille le Clerc de Brevonelle possédait des armoiries, et quelles étaient-elles ?

R. DE CRESSIA.

—

Famille Moreau. — M. de Frémilly dit dans ses Mémoires que le Vicomte de Chézelles (Le Scellier de Chézelles) avait épousé la fille de M. Moreau, architecte. Je voudrais savoir si cette famille Moreau avait des armes et lesquelles. Puis, quels étaient les prénoms de ce vicomte de Chézelles et de sa femme.

BENÉDICTE.

—

L'origine des Proux. — Le Gros Bourg du Guerlesquin (Finistère) verra bientôt s'élever sur sa place un modeste monument à Prosper Proux (1811-1873), l'un des meilleurs chansonniers bretons de son temps et qui a laissé quelques œuvres populaires qui lui ont survécu.

Prosper Proux naquit aux mines de plomb argentifère sous le Premier Empire, et de ses ancêtres vivaient à Carhaix au commencement du XVIII[e] siècle. L'un de ses biographes dit que ces Proux étaient d'origine suisse, sans appuyer cette affirmation d'aucune preuve identique.

Comme il y a encore, épars sur le territoire français, plusieurs familles Proux, apparentées ou non à la dite famille, nous demandons d'où tous ces Proux peuvent être originaires, surtout ceux qui sont venus dans la Cornouaille bretonne au XVIII[e] siècle.

RENÉ D'YS.

—

Famille de Wallenrode. — Je voudrais savoir qui étaient le père et la mère (nom prénoms et armes) de Caroline Catherine de Wallenrode, mariée en 1673 à Philippe, Hermann, Dominique d'Hinnisdael, baron de Zumal.

BÉNÉDICTE.

—

Ladre, synonyme d'avare. — D'où vient qu'on ait fait de ladre, qui signifie : lépreux, le synonyme d'avare ?

RUSTICUS.

—

« Naitre, vivre et mourir dans le champ paternel » ou « sous le toit paternel » : Vers à attribuer. — J'ai lu quelque part ce vers qui était attribué à Victor Hugo. Mais où se trouve-t-il dans l'œuvre de Victor Hugo, si tant est qu'il soit de lui ?

Ce vers ressemble étrangement à celui de Sainte-Beuve :

Naître, vivre et mourir dans la même maison.

PATCHOUNA.

—

Pentalpha. — La famille Degelin de Wangen, de Souabe et Silésie porte *de gueules à un pentalpha d'argent, dont les angles sont ornés de plumes de coq de sable.*

Qu'est-ce qu'un pentalpha ? Comment le représenter ainsi orné de plumes ?

R. DE CRESSIA.

—

Armoiries d'un La Baume. — Dans la muraille intérieure d'un château des environs de Bordeaux, appelé jadis Terrefort (pas celui des Chaperon), est encastré un grand écusson sculpté ; *de... à la bande vivrée de...* posé sur 2 bâtons de maréchaux, surmonté d'une couronne ducale et entouré d'un collier (Saint-Esprit ?) — Ce sont là les armes des Labaume, mais le seul maréchal de cette famille vivait au XV[e]. Or la sculpture en question semble contemporaine du château (commencement du XVII[e]). Je suis d'autant plus intrigué que les La Baume ne furent pas possessionnés en Bordelais et je me demande si cette grande pierre sculptée (1 m. × 1 m.) ne vient pas d'ailleurs et n'a pas été posée là après coup par fantaisie.

Le Père Anselme nous donne bien : Antoine de La B... comte de Montrevel, colonel général d'infanterie, né en 1595, père de Claude-François, chevalier des Ordres, maréchal de camp, tué en 1621 ; celui-ci père de Ferdinand, maréchal de camp, aussi chevalier du Saint-Esprit, mort en 1661, mais cela n'explique ni l'écu de maréchal de France ni la présence de ces armoiries dans un château du Bordelais. — Je suis extrêmement désireux qu'il me soit donné une réponse satisfaisante.

SAINT-SAUD.

—

Fer de reliure à déterminer : trois têtes de lévrier. — Je possède l'*Histoire de la vie et actes mémorables de Frédéric-Henry de Nassau, prince d'Orange*, par J. Commelyn, à Amsterdam chez la

veuve et les héritiers, de Indocus Iansso-nius 1656 in-folio, très nombreuses planches gravées, par Meurs.

Cet ouvrage, revêtu d'une reliure en veau, a malheureusement le dos anciennement refait ; le plat porte un fer armorié très bien conservé. Je ne sais à quel bibliophile du XVIIe siècle l'attribuer

« *Ecartelé aux 1 et 4 de... au chevron de... chargé de trois aiglettes de... — aux 2 et 3 de... aux trois têtes de lévrier de... colletées et couronnées de...* » timbre : couronne de marquis. Supports : deux aigles reposant sur quatre drapeaux en sautoir — croix de l'ordre du Saint-Esprit (?)

Facture XVIIe siècle.

R. DE R.

—

Un Villiers de l'Isle Adam à la Hougue (1692). — Les journaux annoncent que l'Inscription maritime de la Hougue (Manche) va procéder à une adjudication ayant pour objet intéressant de faire relever du fond de la mer, à la fois dans un but utile de prudence maritime et de conservation historique, les vestiges des navires français coulés à la suite de la grande bataille navale de la Hougue (6 mai 1692) et qui, aujourd'hui, à marée basse, surgissent des eaux en écueils couverts d'algues et de coquillages.

Sans nul doute la cueillette de ces débris de la flotte de Tourville nous indiquera à quels navires ils ont appartenu, tout en conservant pour nos musées maritimes de précieux échantillons de notre armement naval de la fin du XVIIe siècle.

Or, j'ai retrouvé, dans une note d'archives de marine, qu'un Jean de Villiers de l'Isle Adam était à ce périlleux combat de la Hougue et qu'il faisait partie de l'équipage du navire commandé par le Comte d'Aufreville. Quel était ce navire, puisqu'il y avait, si je ne fais erreur, deux officiers de la marine de ce nom à la Hougue, dont l'un fut tué ou noyé dans le combat ? Il serait d'ailleurs très intéressant de savoir aussi quel était le Villiers de l'Isle Adam en question et le grade qu'il occupait à son bord dans la marine de l'Etat Nous avons des raisons de croire qu'il s'agit d'un des aïeuls directs de l'écrivain des *Contes cruels*, que sa ville natale va glorifier au printemps, d'autant plus qu'il y eut un Jean de Villiers de l'Isle Adam qui mourut enseigne de vaisseau à Brest en 1710.

TH. JANVRAIS.

—

Fer de reliure à identifier : deux oiseaux. — Je serais fort obligé de savoir à qui appartenait cette marque, que je trouve sur un volume daté de 1749 : *Ecartelé aux 1 et 4 de... à 3 losanges de... posés en bande, aux 2 et 3 de... à une tour de...* Supports : deux oiseaux contournés ; couronne de marquis.

MARGEVILLE.

—

Ex-libris à identifier: deux coqs. — *D'argent au chevron d'azur accompagné de deux coqs de gueules* (ou au naturel ?) *en chef et d'une étoile de sable en pointe.* Supports : deux lions ; couronne de comte ; style du XVIIIe siècle. Je remercie à l'avance les aimables confrères qui voudront bien me renseigner sur cet ex-libris. On le dit normand.

MARGEVILLE.

—

« Bella gerant alii. » Auteur latin à retrouver. — De qui sont les vers si connus :

Bella gerant alii, tu, felix Austria, nube :
Nam quae Mars aliis, dat tibi regna Venus ?

NAUTICUS.

—

Vaudeville sur les Philippiques.— Charles Collé, parlant dans ses *Journal et Mémoires* (édition Bonhomme, I, page 335), des *Philippiques* de Lagrange-Chancel, fait cette remarque :

Le principal mérite de cette œuvre d'iniquité a été le vaudeville que cela fit composer dans le temps, et sa méchanceté.

Un biographe désirerait avoir des renseignements sur le « vaudeville », auquel a fait allusion le fameux chansonnier.

D. D.

—

Le vœu de Robert le libéral. — A l'occasion du couronnement de la Vierge, à Honfleur, en juin dernier, tous les journaux locaux et régionaux publièrent des historiques de la chapelle de Grâce sise sur la côte du même nom

Dans l'un d'entre eux, on lit :

Ce n'est cependant qu'au IIe siècle que fut



LE GÉNÉRAL DUHESME

construite la première chapelle, résultat d'un vœu de Robert le libéral, ou le magnifique, duc de Normandie.

Ce seigneur qui régna de 1028 à 1035 après avoir guerroyé contre des vassaux révoltés, résolut de faire rendre aux fils d'Enlherlbert, leur trône d'Angleterre, usurpé par Knut le Danois.

A cet effet, il part avec une flotte de Fécamp en 1034. mais en plein océan, l'expédition est prise dans une si violente tempête que Robert voyant ses jours et ceux de ses compagnons en danger promit à la Vierge si lui et les siens ont la vie sauve, d'édifier trois chapelles sur les rivages de la mer.

La bonne Mère le prit en pitié et lui permit de débarquer sur les côtes de Guernesey.

De retour dans son domaine, Robert le libéral accomplit son vœu ; la chapelle s'élève.

Je serais curieux de savoir si Robert le libéral a accompli entièrement son vœu, en bâtissant les deux autres chapelles, et dans quels lieux elles ont été édifiées ?

AND. L.

—

Preuves de Malte à retrouver. — Serait-il possible de retrouver expédition ou original du procès-verbal des preuves de Malte de Charles d'Audric, reçu chevalier de St-Jean de Jérusalem en 1591, — fils de : noble Jean d'Audric de Savignac, lieutenant du Roy et viguier d'épée de Narbonne, conseiller et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy (mort en 1592) — et de Marie d'Alcoynes de Lastours. Ces preuves doivent remonter environ à l'an 1395.

R DE R.

—

Menanda ! — Dans des notes de lecture qui remontent, hélas à 45 ans, au moins, je trouve le mot « menanda ! » qualifié par moi d'interiection en usage au XVIIe siècle, et que, autant qu'il m'en souvienne, j'avais extrait des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, qui donnait lui-même ce mot comme employé par Bonaventure Desperriers. Je crois que cette interjection doit équivaloir à « Bran ! » Mais je serais bien aise d'en avoir la confirmation, et qu'on m'indiquât l'étymologie.

RUSTICUS

—

« Tout par l'opinion ». — C'est le titre d'une parodie qui fut jouée, sans grand succès d'ailleurs, au Théâtre Montansier, en juillet 1792.

Sait-on si elle a été jamais imprimée ?

Michelet et la géographie de l'Allemagne. — Une leçon de Michelet sur la Géographie de l'Allemagne. Dans sa préface de *Rome* publiée en 1891, Mme Michelet dit (page 5)

que, en 1828, à peine arrivé d'Heidelberg, Michelet fit à l'Ecole normale une leçon des plus remarquables, au point de vue des idées générales, sur la *Géographie de l'Allemagne*, qu'elle a recopié et complété cette conférence pour la donner à une revue.

Où a paru cette leçon ?

P. M.

—

Le général baron de Laplane : en existe-t-il un portrait ? — Le général de Laplane, né le 13 octobre 1766, fut nommé général de division en 1813. Ce vétéran des guerres de la Révolution et de l'Empire qui servait depuis 1782 fut chargé de la défense de Glogan. Cette place se rendit en avril 1814 par ordre du Gouvernement provisoire, après la chute de l'Empire. Existe-t-il un portrait peint, dessiné, gravé ou lithographié de ce général retraité à la seconde Restauration et mort en 1837 ?

COTTREAU.

—

Bibliothèque du Baron Pichon. — Pourrait on m'indiquer ce qu'est devenu, et en quelles mains se trouve actuellement, un catalogue de vente que je cherche. Il s'agit d'un numéro de la Vente de la Bibliothèque du baron Pichon, février-mars 1898 désigné ainsi : n° 2459. 3 catalogues de Huquier, *exemplaire de Mariette* et annoté par lui.

J'aurais le plus grand intérêt à consulter ces catalogues si le propriétaire actuel voulait bien m'en donner communication.

J. V. P.

—

Un grand veneur : M. de Boderu. — C'était un chasseur en renom en Bretagne et qui fut, paraît-il, pair de France. Où habitait-il et qui pourrait fournir à son sujet quelques notes biographiques ? Quels ont été les descendants ou héritiers de M. de Boderu ?

TH. J.

Réponses

—

La loi Cincia (LXIX, 42). — Dans la Rome primitive, où la connaissance des lois fut longtemps le privilège des patriciens, c'étaient eux d'habitude qui se chargeaient de défendre en justice leurs concitoyens. Il y avait là, quand les plaideurs étaient leurs « clients », une des obligations naturelles de leur patronat ; c'était aussi pour les jeunes nobles un moyen de se faire connaître, et d'acquérir la popularité qui les ferait élire aux charges publiques.

Cet office d'avocat était gratuit, tout d'abord Peu à peu, on le fit payer ; et c'est pour mettre fin à cette exploitation des plébéiens par les patriciens (v. le Discours de Caton, *Tite Live*, livre XXXIV, § 4), que le tribun Cincius Alimentus, en 204 av. J.-C., dans la loi qui porte son nom « de donis et muneribus » fit inscrire la défense de recevoir, pour plaider une cause, de l'argent ou des présents. Cette défense, comme on pense, fut souvent éludée. Auguste jugea nécessaire de rajeunir la loi par un sénatus-consulte, qui condamnait les avocats qui auraient reçu un salaire à la restitution du quadruple. Ceci encore resta sans effet.

Sous l'empereur Claude (Tacite, *Annales*, livre XI) il arriva qu'un avocat, après avoir reçu d'un client 400.000 sesterces, s'arrangea pour lui faire perdre sa cause (il n'y avait alors, dit Tacite, pas de marchandise plus à vendre que la perfidie des avocats). Le client vint se tuer dans la maison de son défenseur infidèle. Grand scandale. On réclame au Sénat la remise en vigueur de la loi Cincia. D'autres font remarquer que l'éloquence, maintenant, ne conduisant plus comme autrefois aux grands rôles politiques, et d'autre part bien des gens sans fortune se consacrant au barreau, il faut cependant que le métier d'avocat, comme les autres, fasse vivre son homme. Ainsi en jugea l'empereur, qui autorisa les avocats, à l'avenir, à recevoir des honoraires, mais en fixa le maximum à 10.000 sesterces. Des mesures analogues furent encore prises par Néron, Trajan, Dioclétien, et leur fréquence prouve qu'elles restèrent toutes inefficaces, et que les avocats réputés trouvèrent toujours le moyen de faire passer leurs clients par où il leur convenait.

IBÈRE.

*
* *

On lit dans *Rome au siècle d'Auguste* de Ch. Dezobry (2e éd., t. III, p. 192) :

Les orateurs calculaient le prix de leurs paroles, ne se chargeaient plus gratuitement de la défense des clients et les rendaient tributaires, leur vendaient leur protection. Cela fut poussé si loin que vers le milieu du sixième siècle (549 A. C.) on fut obligé de leur interdire par une loi expresse, la loi *Cincia*, de recevoir ni argent ni salaire pour leurs plaidoyers.

Références : Cic. de Offic. II, 19. — Q. Cir. de Pet. consul. 9. — Tit.-Liv. XXXIV, 3. — Cic. de Orat. II, 71 ; de Senect. 4. — Tac. Ann. XI, 5.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Où est le tombeau de Léonard de Vinci? (LXVIII, 809 ; LXIX, 22, 117). — Un Comité franco-italien se forma en 1906 dans le but d'entreprendre des fouilles pour retrouver au château d'Amboise, dans la chapelle où il aurait été enterré les restes de Léonard de Vinci. Je ne sais ce que fit effectivement ce Comité : quelque intermédiairiste au courant de cette particularité pourrait nous renseigner.

On sait que Léonard, installé par François Ier dans le petit Castel de Clos ou Cloux (depuis Clos-Lucé), dans un site ravissant, sur les bords de l'Amasse, y mourut le 2 mai 1519 Son testament, rédigé le 23 avril, renfermait l'expression de son désir d'être inhumé dans l'église de Saint-Florentin d'Amboise. De fait son corps fut enterré dans la collégiale du château fondée par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et connue par des gravures anciennes. Le tombeau, sans doute, fut modeste, car nulle description ancienne de l'édifice, aucun récit de voyageur n'en fait mention.

La dépouille mortelle du grand artiste n'attira pas l'attention, lorsqu'au commencement du XIXe siècle fut détruite l'église collégiale.

Des fouilles exécutées en 1863 sous la direction de A. Houssaye firent mettre à jour sur l'emplacement de cet édifice, des ossements mélangés lors de la destruction, et, tout auprès de ces restes, un fragment d'inscription portant les trois lettres N C I que l'on considère comme

une partie de l'inscription funéraire. Le buste en marbre de Léonard, par H de Vauriel, fut érigé en cet endroit avec cette inscription : *1452-1519. H. de Vauriel. 1869.* Les ossements non identifiés furent déposés dans l'élégante chapelle Saint-Blaise, proche de l'ancienne église collégiale et dans le dallage en 1874 on y grava cette inscription à laquelle M. J. Chappée songe evidemment (colonne 22) mais en la rapportant à peu près :

Sous cette pierre reposent les ossements recueillis dans les fouilles de l'ancienne chapelle royale d'Amboise parmi lesquelles on suppose que se trouve la dépouille mortelle de Léonard de Vinci, né en 1452, mort en 1519. — 1874.

Puisqu'il est question du lieu où fut inhumé Léonard de Vinci (certainement la chapelle royale du château d'Amboise), il n'est pas hors de propos de se demander où fut enterré un autre italien, différemment célèbre, le duc de Milan, Ludovic Sforza ou Ludovic le More, fait prisonnier à Novare et conduit dans le château de Loches. Parmi les peintures dont il orna les murs de son cachot, étaient des semis d'étoiles, des arabesques, son propre portrait, des inscriptions dont celle-ci : « Celui qui net pas contan ». Ludovic mort en 1508, fut inhumé dans l'église collégiale du château de Loches, dite Notre-Dame puis St-Ours, mais sans que l'on jugeât opportun de lui édifier un tombeau en rapport avec son rang distingué. Cette sépulture était suivant Duchesne, devant le crucifix ; suivant Du Buisson qui visita Loches au XVIIe siècle, dans une chappelle latérale.

Un mot encore. On a répété à satiété que François Ier avait fermé les yeux à Léonard de Vinci. Des peintres, des graveurs et sans doute aussi des poètes, ont dépeint la scène d'une manière fort émouvante. Il convient de remarquer que Léonard mourut le 2 mai 1519 et que le roi était fort tranquille à Saint-Germain-en-Laye le 1er et jours précédents et aussi le 3. Alors..... les érudits doivent se défier des gens d'imagination Il y a d'autres légendes sur Léonard de Vinci en France. MAURICE LECOMTE.

—

La plus belle parole franç ise, quelle est-elle ? (LXIX, 89). — *Gesta Dei per Francos.* H. DE L.

*
* *

Dans cet ordre d'idées on pourrait citer les paroles prononcées par notre Président au banquet du Cercle « la Plume et l'Epée » :

Il n'y a pas, a dit le chef de l'Etat, de plus belle devise que la vôtre... *Glorifier le passé*, c'est reconnaître ce que la France doit au long travail des siècles ; *Honorer le présent*, c'est être de son temps et contribuer à rendre la société chaque jour meilleure ; *Préparer l'avenir*, c'est accroître le patrimoine de la France et ensemencer pour demain les champs illimités de l'espérance.

« En dehors de tout esprit de parti » comme le dit notre confrère, glorifier le passé, honorer le présent, préparer l'avenir formerait un ensemble séduisant. . s'il ne fallait faire quelques réserves..... pour le présent.

ROAN.

*
* *

Le peintre Jacques Onfroy de Bréville, sous son habituel pseudonyme de Job, a illustré, il y a quelques années, un beau livre d'étrennes, intitulé « Les Mots historiques de France ». Je ne sais si la plus belle parole française, qui peut être la plus ignorée s'y trouve, mais il y en a, Dieu merci, de fort beaux.

C. DEHAIS.

*
* *

Il me semble que le « Quand même ! » du grand patriote Paul Déroulède, qui vient de s'éteindre à Nice, mérite de figurer dans la collection dont parle notre confrère V. Cette parole répond, en effet, à la condition posée par ce dernier : « être le son du patriotisme le plus pur, du nationalisme le plus noble, de la tradition la plus forte ». NAUTICUS.

Rabelais et l'Anjou (LXVIII, 480, 540 ; LXIX 99). — Cette quetion a été posée dans l'*Intermédiaire* peu après l'avoir été par le Fureteur angevin dans la *Revue d'Anjou*, où M. Uzureau a déjà adressé tout ce qu'il reproduit encore dans l'*Intermédiaire* en y ajoutant les réponses des autres correspondants de la *Revue d'Anjou* Est-il utile de rééditer ce que chacun sait de ce que Rabelais a dit d'Angers et ne serait-il pas bon de se rappeler que la question posée est précise. Est-il vrai qu'après avoir étudié à Seuilly, Rabelais fut envoyé à la Baumette ? On

sait qu'il y a, à ce sujet, une tradition : ce qu'il importerait de trouver c'est un document sérieux.

Toutefois il est intéressant de noter que Rabelais en parlant de la Basmette « où les estables sont au plus hault du logis » montrait qu'il connaissait le lieu, car on accédait — et on accède encore par en haut — au logis bâti sur le roc dominant la Maine, tandis que le cloître, la chapelle et les jardins se trouvent en contre bas et n'ont un accès par le rivage de la Maine que par un escalier. Les étables se trouvaient donc « au plus hault du logis ». RENÉ VILLÈS.

—

Mort de Voltaire (LXVIII, 761 ; LXIX, 22). — Pendant que M. Ulysse Rouchon trouvait l'Abbé Jean Jacques Baillard des Combeaux appuyant son parent en vue de l'obtention d'un Canonicat, je le rencontrais, moi, propriétaire des terrains sur lesquels s'élèvent, aujourd'hui, les immeubles de la Banque de Paris (Rues d'Antin, Louis le Grand, des Petits Champs, et Avenue de l'Opéra).

Nous sommes au début du XVIIIe siècle. L'architecte Bullet a vendu « les places à bâtir » sur les nouvelles rues, à l'abbé Baillard. Celui-ci ne les garde guère. Peut-être en est-il dégoûté par le voisinage du marquis de La Fare, chez lequel, précisément, le jeune Voltaire fréquente en joyeuse compagnie !

En tous cas, il les rétrocède toutes, sans grand bénéfice, et par l'intermédiaire d'un mandataire le sieur Pollard, entrepreneur des bâtiments du Roi.

L'abbé Baillard des Combeaux, prêtre, n'est encore (1710) que docteur de Sorbonne, Prieur et Seigneur de St-Julien-la-Tour.

Je voudrais savoir où était ce Prieuré là. Je trouve, dans Lebœuf (édition de Bournon) une liste de St-Julien, dont un à Tours, mais pas « la Tour ». Si quelque collaborateur voulait me donner, par la même occasion, des renseignements sur ce que fit, en dehors de l'instruction du Dauphin, l'ancien propriétaire de la Rue d'Antin, durant ses 84 ans de vie, je lui en serais bien reconnaissant.

L. V. P.

—

Aubusson (Marche) (LXVIII, 716, 836). — Pour se renseigner sur l'origine des familles encore existantes, il faut toujours consulter le *Dictionnaire des familles françaises* par M. Ch. d'E. A. Or, d'après cet ouvrage (t II, p. 39), la famille d'Aubusson est une des plus anciennes de la bourgeoisie de sa région et connue depuis les dernières années du XVe siècle.

La filiation des derniers degrés de la branche de Soubrebost est donnée par le vicomte Révérend (*Titres de la Restauration*) puisqu'elle reçut le titre de chevalier héréditaire le 1er février 1817.

Consulter aussi le *Nobiliaire du Limousin* par Nadault.

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le Régicide Audrein (LXVIII, 669 ; LXIX, 60) — Yves-Marie Audrein, évêque constitutionnel de Quimper et député du Morbihan avait voté la mort de Louis XVI avec condition d'examiner « s'il est expédient ou non de la différer. » Un chef de chouan, ancien métayer de M. de Marigny et dont le père avait été tué par les bleus Pierre Le Cat (1) averti qu'Audrein revenait de Paris, arrêta la diligence, l'en fit descendre et le remit à sa troupe pour être jugé comme régicide. Il fut condamné. On lui laissa le temps de se préparer à la mort puis il fut exécuté près de la *Croix aux liserons* sur le chemin de Rosporden non loin de la route de Quimper. A quelque temps de là, Pierre se trouvant au marché de Rosporden et reconnu par une petite dame qui était dans la diligence, fut dénoncé par elle, suivi, arrêté jugé et fusillé. Ces détails nous sont donnés par le vicomte Oscar de Poli, dans son intéressant ouvrage *Jean Poigne d'Acier*, récits d'un vieux chouan, publié chez Palmé. Même si le fait avait été un peu dramatisé dans ce récit il n'en est pas moins absolument exact et ne peut être mis en doute ; il est confirmé par nombre d'ouvrages, notamment par l'*Histoire de Maximilien Robespierre*, éditée chez Thery, rue St-Aubert, à Arras, en 1850.

J. d'HARDICAT.

—

Famille d'Andlau ou d'Andlaw (LXIX, 44). — Les d'Andlau ou d'Andlaw

(1) Il descendait, je crois, d'Antoine le Cat, marchand en la ville de St-Malo originaire de Bazinghen ou Audembert en Boulonnais (1630).

sont une des premières et des plus anciennes familles de l'ordre équestre de la Basse-Alsace. La famille forme plusieurs lignes, branches et rameaux, établis en Alsace, dans le pays de Bade, en France et dans l'ancienne principauté ecclésiastique de Bâle. Elle figure dans l'édition comtale et dans l'édition baroniale de l'*Almanach de Gotha*. Le Manuel de cet Almanach, publié en 1855 donne des détails sur les origines et les établissements de cette famille.

De même le Dictionnaire de biographie du Frère Sitzmann de l'Institut des Frères de Benfeld donne des notes biographiques sur divers membres de cette famille.

Celui qui a épousé la fille du fameux Helvétius, fils d'un spécialiste, nommé Schweitzer, s'appelait Frédéric-Antoine Marc d'Andlau. Il était né le 15 avril 1735 au château de Hombourg, petite localité de la Hardt, non loin de Mulhouse. Le château et le domaine de Hombourg appartiennent aujourd'hui à la comtesse de Maupeou, fille de l'industriel mulhousien Koechlin.

Les parents du Baron d'Andlau Helvetius étaient François - Joseph - Frédéric d'Andlau et Marie-Anne de Reinach-Werth de cette vieille famille alsacienne qui a donné à l'Eglise plusieurs princes-évêques

Entré au service militaire il fit sa carrière dans le Régiment Royal allemand. Il était maréchal de camp quand il fut élu le 4 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg. Il adhéra au Tiers-Etat et joua un rôle effacé à la Constituante. Peu après il fut président du district de Huningue dont sa terre de Hombourg dans le Hardt faisait partie.

Un de ses fils, Benoit d'Andlau, né à Hombourg en 1761 fut le dernier prince-abbé de Murbach. Lui aussi fut député aux Etats-généraux ; il émigra lors de la Révolution, et se fixa en Souabe, puis en Franconie Il ne rentra pas en France et mourut en 1841 à Eichtœtt, capitale d'une principauté ecclésiastique dont l'évêque était suffragant de la province métropolitaine de Mayence.

FROMM, de l'*Univers*.

***

Le comte d'Andlau, maréchal de camp, député d'Alsace aux Etats généraux de 1789, lieutenant-général des armées du roi et Ambassadeur à Bruxelles, mourut à Paris le 20 juillet 1820. Il avait épousé à Paris en 1772 Geneviève-Adélaide d'Helvétius (morte au château de Voré. Orne, le 20 novembre 1817).

Il y eut six enfants de ce mariage :

1° *Armand Gaston-Félix*, comte d'Andlau et de l'Empire, chambellan de Napoléon Ier, maréchal de camp, pair de France (né à Paris le 16 novembre 1779 † à Verderonne, Oise, le 16 juillet 1860) qui épousa à Nancy, le 4 février 1823, Pauline-Joséphine d'Hennezel, fille de Charles François, comte d'Hennezel de Gemmelaincourt et de Marie-Joséphine-Cécile du Parge de Bettoncourt.

2° *Hardouin-Gustave*, baron d'Andlau, écuyer de l'impératrice (né à Paris, 27 septembre 1787 † 8 juin 1850) qui épousa Mlle d'Orvilliers.

3° *Anne-Catherine* (née 1773 † 1855) qui fut femme du comte d'Orglandes, pair de France.

4° *Henriette Geneviève* (née 1774 † 1826) qui épousa le marquis de Rosambo, pair de France.

5° et 6° Un fils et une fille morts au berceau.

La comtesse d'Andlau, née d'Hennezel, mourut à Paris le 26 janvier 1873 ayant eu trois enfants :

a) le général comte d'Andlau, sénateur de l'Oise.

b) la comtesse de Charrin.

c) la générale comtesse de Chanaleilles.

Le général d'Andlau, mort en 1892, ne laissa que deux filles.

Vicomte de HENNEZEL D'ORMOIS

***

Antoine-Henri d'Andlau, marié le 14 octobre 1772 à Geneviève-Adélaïde Helvétius morte en avril 1812 dont : I. Anne Catherine, née le 9 juillet 1773, morte le 3 juin 1855, mariée à Nicolas François-Dominique, comte d'Orglandes, député de l'Orne sous la Restauration, pair de France (1823) né à Argentan en 1767, mort en 1857 : dont 4 fils : l'aîné, marié à Mlle Dentzel, et le dernier marié à la seconde fille de d'Orvilliers, et sœur de Mme La Tour du Pin de La Charce, petite-fille de Mme Rilliet (Voir sur eux *Frénilly* 306 ; II. Henriette Geneviève, née le 4 décembre 1774, morte le 5 mai 1826, mariée à

Louis Le Peletier, marquis de Rosambo (1777-1856) pair en 1815 : dont : 1° Marie, née en 1800 ; 2° Ludovic, né en 1801, marié le 27 juin 1825 à N. de Mesnard, fille de Mesnard, l'écuyer de la duchesse de Berry ; 3° Pauline, née en 1805 ; 4° Madeleine, née en 1813 ou 1814 à Toulouse, mariée au comte de Bernis ; 5° Antonie Pauline, née le 26 mai 1807, mariée le 30 avril 1829 à Antoine Théodore Viel, marquis de Lunas, seigneur du Puget né en 1803 ; III. Elisabeth Adélaïde Eléonore, née le 16 juin 1777 ; IV. Armand Gaston Félix, né le 16 novembre 1779. V. Jean Stanislas né le 27 décembre 1783 mort le 17 avril 1789 ; VI. Hardouin Gustave, né le 2 septembre 1787.

P. Cordier.

—

Rose Barreau (T.G., 89). — En 1894, l'*Intermédiaire* demandait des renseignements sur Rose Barreau, femme soldat de la Révolution.

Aucune réponse n'a été faite à la question ; doutant que le curieux qui signait Valerius ait encore malgré les ans la constance de penser à son héroïne, j'hésitais à envoyer cette tardive notice. Notre sympathique directeur pressenti l'ayant souhaitée, je la résume et la trouve encore trop longue pour les précieuses colonnes de notre Revue. Les archives départementales du Tarn, une étude de M. Léon Heunet parue dans la *Revue du Tarn*, telles sont les sources de ces renseignements.

Rose Barreau, née en mai 1773, à Sémalens, de Louis Barreau, ménager, et de Jeanne Cabal, était tailleuse d'habits quand elle épousa, le 4 mars 1793, François Layrac, né à Sémalens (Tarn) en 1767.

Rose ne tarda pas à s'enrôler pour suivre son époux qui faisait déjà partie du bataillon des volontaires.

Le 5 mars elle était immatriculée à la compagnie de grenadiers :

N° 1220 Liberté Barreau

fils (*sic*) de Louis et de Jeanne né à Semalens, district, de Castres, département du Tarn.

Agée de 22 ans, taille 5 pieds 2 pouces (1 m. 67). Grenadier recrue du 5 de mars.

Voici brièvement résumés ses états de service :

A l'armée des Pyrénées sous La Tour d'Auvergne ;

— Le 2 mai 1793, baptême du feu ;

— Le 12 mai, escarmouche de la Croix des Bouquets ;

— Le 14 juillet, La Tour d'Auvergne cite Rose « qui s'est montrée plus qu'un homme » dans l'attaque du retranchement de Biriaton, où son mari tomba percé d'un coup de feu, elle transporta le blessé avec l'aide de son frère volontaire à la même compagnie.

Dans une autre adresse au citoyen Garrau, La Tour d'Auvergne parle élogieusement de la conduite de Rose : « Si j'avais auprès du Pouvoir Exécutif l'influence du citoyen Garrau, je n'hésiterais pas de solliciter une place d'officier pour cette héroïne républicaine. »

De leur côté les officiers de Rose Barreau veulent porter sa conduite à la connaissance du département : « A côté du nom de la Pucelle, que leur a transmis le vil amour des rois, nos enfants liront celui de Rose que le génie bienfaisant de la Liberté offre au crayon de l'Histoire. »

L'héroïsme de Rose est enfin officiellement signalé à la Convention par les Représentants du Peuple en mission.

L'Assemblée lui accorde une gratification de 300 livres.

Liberté Barreau resta à l'armée pendant la convalescence de son mari et n'interrompit « ses nobles actions que pour donner de nouveaux défenseurs à la patrie. »

Prétextant les rhumatismes et l'affaiblissement de sa vue et de l'ouïe, elle obtient son congé le 10 septembre 1793.

Sa solde de retraite était de 100 francs (27 juillet 1805).

Elle eut cinq enfants : Victoire, Françoise, Sophie, Basile et Paul.

Son mari avait obtenu une concession de 8 hectares, 10 ares, 92 centiares dans les camps militaires de vétérans.

A leur dissolution ils se retirèrent à Chambéry, puis à Dijon, puis à Castres, enfin à Montpellier où le mari reçoit un doublement de solde.

Le marechal Soult (31 juillet 1832) leur obtint l'entrée aux Invalides ; ils rejoignirent la succursale d'Avignon, François Leyrac mourut le 10 février 1833 et Rose le 24 janvier 1843.

L'*Echo de Vaucluse* lui consacra un article élogieux.

R. de R.

Bathéon (LXVIII, 812). — Il y a un dossier Bathéon dans le volume 214 de la Collection des Pièces originales, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

La première pièce de ce dossier est un extrait du testament (24 décembre 1714) d'Antoine Bathéon, écuyer, conseiller honoraire en la Cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon.

Antoine Bathéon, qui avait épousé Jeanne Gaultier, avait pour fils : Léonard, écuyer, seigneur de Vertrieu, Quirieu, St-Bodile et autres lieux, conseiller du Roy en sa Cour des monnaies..., et Pierre Gaspard, écuyer.

De Mortagne.

***

La généalogie suivante répondra, je crois, à la question de M. De Nenohire.

I. — Antoine Bathéon, marié à Bonne Thomas, eut :

1° Léonard qui suit.

2° Benoite, née en 1619, mariée en 1636 à Paul Boussin, dit La Croix (tige des Lacroix-Laval).

II. — Léonard Bathéon, échevin de Lyon (1678). Marié à Anne Des Brosses (1647), d'où :

1° Antoine, qui suit.

2° Bonne, morte en 1729. Mariée en 1668 à Annibal Michon (frère de Louise M., mariée à Gaspard Gaultier), d'où 17 enfants.

III. — Antoine Bathéon, seigneur de Vertrieu (le personnage qui intéresse notre collègue De Nenohire), conseiller au présidial de Lyon, marié en 1683 à Jeanne Gaultier, fille de Gaspard et de Louise Michon, d'où :

IV. — Léonard Bathéon, seigneur de Vertrieu et Amblagnieu, conseiller au présidial, marié en 1713 à Bonne Pupil de Craponne, d'où :

1° Jean Antoine, premier président au bureau des finances de Lyon (reçu 1739), mort en 1746, cinq mois après son mariage avec Françoise Anne Nicolau.

2° Pierre, de la Compagnie de Jésus.

3° Barthélemy Joseph, marié en 1752 à Marie de Lacroix-Laval, d'où postérité.

Bathéon : *D'argent, au sautoir dentelé de sinople, cantonné de quatre tourteaux de gueules, au chef d'azur chargé d'une tête de lion arrachée d'or.*

Jos. Balloffet.

Bosselman (LXIX, 4). — Le premier problème à résoudre serait le suivant : Y a-t-il eu un ou deux Bosselman (n) ? Le grand dictionnaire allemand que cite M. Prost (*Allgemeines Lexikon der Bilden den Künstler*, vierter Band, Leipzig, Engelmann, 1910) identifie avec apparence (*warscheinlich*) le miniaturiste et graveur Bosselman (n) qui exposa aux Salons de l'Empire, avec A. Bosselman, connu sous la Restauration. Mais cette opinion ne semble pas la plus répandue.

En second lieu, si la miniature dont parle M. Prost et qui « représente la famille royale de France » est bien, comme il le dit, celle qui est mentionnée dans le dictionnaire allemand, c'est celle qui faisait partie de la collection Richard Schweder, dispersée à Berlin en novembre 1900. Or, dans le catalogue de cette collection (*Sammlung des herrn Richard Schweder... Versteigerung zu Berlin... den 22 bis 30 novembre 1900...* Köln, 1900, in-4°), cette miniature est donnée comme signée, mais il n'est pas fait mention de la date 1790. Voir, p. 79 : « Miniaturen... 1319. — Vier Profilbrustbilder mit der Familie Ludwig XVI, in reichen Gewandungen und gepudertem Haar. Bezeichnet : Bosselmann — Höhe 6, Breite 8 cent. » Il y a donc aussi à éclaircir ce point.

F. L.

—

De Bourguignon Dumesnil (LXVIII, 379). — N. Le Bourguignon du Mesnil prit part aux assemblées électorales de la noblesse du bailliage de Caen, en 1789 [Magny : *Nobiliaire de Normandie*].

Je pense qu'il pouvait appartenir à la même famille que Constantin Le Bourguignon de Lile du Perré, avocat au bailliage de Caen, anobli par lettres patentes de 1776, dont on trouve le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, qui fut aussi convoqué aux assemblées de la noblesse des bailliages de Caen et d'Exmes, et qui reçut pour armes, d'après le règlement de 1776 : *de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants du même, et, en pointe, d'une rose d'argent ; au chef d'argent, chargé de 2 branches d'olivier de sinople, passées en sautoir* (Ch. d'E. A. *Dictionnaire des familles françaises*, t. VI, p. 194).

G.-P. Le Lieur d'Avost.

Le secret de Campi (T. G., 164; LX; LXVIII. 836; LXIX, 14, 109). — Au cours de son réquisitoire M Q. de Beaurepaire apostrophant Campi s'écria : « Vous croyez que je ne sais pas qui vous êtes, eh ! bien, je vais vous le dire. » Ici l'accusé et son défenseur eurent un soubresaut d'émotion et l'avocat général continua : « Vous êtes l'assassin de la rue du Regard. Et vous vous êtes souillé d'une tache de sang indélébile, que, suivant la sublime expression de Shakespeare, toutes les vagues de la mer ne suffiraient pas à laver ».

C'est ainsi qu'on s'exprimait en ces temps déjà lointains. Souvent, je me suis rappelé cette phrase sonore, depuis que l'*Intermédiaire* a posé cette question nouvelle, en me disant qu'il y avait bien des chances pour que Campi ne fût jamais connu que de la façon dont M. de Beaurepaire le connaissait lui-même.

Du reste, j'ai beau m'appliquer à comprendre les curiosités les plus variées, je ne puis encore arriver à saisir l'intérêt que pourrait présenter l'identification du personnage en question si, toutefois, elle était possible.

La réussite d'une pareille tentative risquerait de plonger dans une tristesse nouvelle une famille que je sais honorable, sans du reste la connaître, et pour quelle mince satisfaction !...

Le soir du jour où les électeurs d'Apt chargèrent Georges Laguerre, malgré sa jeunesse de les représenter à la Chambre, le jeune candidat fatigué s'était couché avant la fin de la bataille. Ce fut le lendemain matin, que le garçon d'hôtel qui le réveilla, lui apprit qu'il était député d'Apt et que Campi n'était plus.

La visite au président Grévy dont parle le collègue Jean Bernard avait été inutile et Laguerre, depuis son retour de l'Elysée, n'avait gardé, du reste, aucun espoir.

Le président avait parlé de son confrère assassiné avec une pointe de malice : « J'ai connu maître Ducros de Sixt au palais. C'était un avocat peu occupé. Il se nommait Ducros, mais c'est l'usage en certaines contrées de joindre à son patronymique le nom de son village ». Ce qui avait, semble-t-il, le plus frappé ce vieux jurisconsulte, c'était, chose étrange, la situation sociale des victimes. A plusieurs reprises il répéta : « Je suis stupéfait, Me Laguerre, de cet assassinat en plein jour d'un *bourgeois de Paris* ». Et cette expression au dire de son interlocuteur prenait dans sa bouche une importance que les générations prochaines ne comprendront peut-être plus.

J'ai entendu Laguerre raconter plusieurs fois cette visite, et faire allusion une seule fois à l'officier visé par l'article de notre collègue. Mais il lui assignait une autre garnison et une autre arme qui devaient être aussi fantaisistes.

J'ai eu l'occasion d'entendre assez fréquemment Laguerre parler de son mystérieux client. Il en causait du reste assez volontiers, tout au moins avec ses confrères, mais bien entendu rien de ce qu'il en disait n'avait trait à l'identité du personnage.

Cependant, il y a quelques années, au cours d'une promenade archéologique que nous fîmes ensemble dans certain quartier du vieux Paris, il fut étonné de se trouver tout à coup dans une rue où il ne croyait pas aboutir si rapidement et qu'il reconnut de suite à une vieille maison assez caractéristique, du reste. Il avait eu dans ces parages un long entretien avec une femme charmante de la famille de Campi. [Il m'indiqua même le degré de parenté] et il ne se rappelait pas cette entrevue sans émotion. Les hasards de la vie ne l'avaient jamais ramené dans cette rue. En revenant à pied vers le centre, je lui dis en riant de prendre garde ; que je savais déjà quelque chose sur son ancien client ; qu'en rapprochant deux conversations séparées par plusieurs années de silence et que je lui rappelai, je pouvais fixer la province sinon le département où il était allé voir un autre membre de la famille ; j'indiquai ensuite deux autres détails d'une importance tout aussi vague et déclarai qu'il y avait là, le point de départ d'une enquête.

Ce n'était de ma part qu'une taquinerie et je m'attendais à ce qu'il ripostât sur le même ton. Il n'en fut rien. Il s'arrêta et me dit avec un sérieux imperturbable : « Evidemment vous ne savez à peu près rien, mais je vous affirme que grâce à votre mémoire infernale vous devez être celui qui, après moi, en sait le plus long. » Je fus stupéfait et crus à une mystification. Il reprit : « Je vous affirme que c'est ma conviction absolue. »

Or ce que je sais est si opérant pour la recherche de Campi que plutôt que de l'essayer je préférerais, je crois, entreprendre la démolition de l'Arc-de-triomphe avec une cuiller à pot.

Je revins à la charge en lui citant le volume de l'ancien chef de la sûreté Macé. *Mon Musée Criminel*, dans lequel celui-ci prétend que la police et la magistrature sont aujourd'hui fixées sur l'identité du personnage et que, du reste, son avocat, le sait bien (P. 223).

Et Laguerre me déclara qu'il ne voyait là qu'une bravade ou une erreur.

Je ne sais si j'aurai découragé mes collègues, mais comme notre devise dit « qu'il se faut entr'aider », j'ai cru bien faire en leur montrant la difficulté de l'entreprise. C'est s'entr'aider que se faire gagner du temps.

Ajouterai je qu'il y a déjà des faux Campi comme il y a eu jadis de faux Masques de fer ou des faux Dauphins. On a mis en avant le frère d'un général, un officier de marine, que sais-je ? Voilà maintenant que la police et la magistrature ont leur candidat. Si l'un d'entre eux arrivait au poteau bon premier et voyait son identité établie d'une façon indiscutable, ceux qui auraient obtenu ce résultat seraient peut-être étonnés de son peu d'intérêt et certainement désolés d'avoir blessé des innocents.

Si je n'ai découragé personne et que la discussion continue, Laguerre, qui raffolait de l'*Intermédiaire*, pourra marquer les points dans l'éternité. Mais il faudrait veiller sur cette terre à ne pas faire passer aux yeux du vulgaire notre cher intermédiaire pour celui des curieux et des indiscrets. CHAMPVOLANT.

—

Le général Duhesme (LXVIII, 10, 59, 118). — On a demandé des détails sur ce général, on trouvera son portrait dans ce numéro.

—

Descendance d'Alexis Dumesnil (LXVIII, 718). — Louis Alexis Le Maistre-Dumesnil, né à Caen en 1783, mort à Paris le 23 septembre 1858, fils de Claude Louis Le Maistre et de Madeleine-Charlotte-Henriette Robichon (peut-être de la même famille que le célèbre écuyer La Guérinière, dont le nom patronymique était Robichon et qui était également de Caen) épousa, à Lunéville, le 27 pluviôse an XI, Marie-Barbe L'Hotte, née le 23 novembre 1783, morte à Paris le 12 février 1858.

Aucun enfant ne naquit de cette union.

Je ne sais si Alexis Dumesnil eut des frères ; mais il eut plusieurs neveux du côté de sa femme et ses petits-neveux sont nombreux.

Marie-Barbe L'Hotte eut, en effet, sept frères et sœurs, dont deux se marièrent et eurent postérité :

1° Joseph Louis-Nicolas L'Hotte, capitaine de cavalerie, marié à Henriette-Marie-Françoise des Brissonneries-Dalancourt, dont :

A) Joseph-Anatole, lieutenant-colonel du génie, marié à Amélie Françoise-Elisabeth Boyé, dont :

a) Marie-Fanny-Henriette, mariée à Louis-Joseph-Auguste Grillot, capitaine de cavalerie.

b) Henri-Arthur lieutenant-colonel au 4e hussards, marié à Antoinette Deschars, dont cinq enfants.

B) Alexis-François général de division, président du Comité de cavalerie, mort célibataire.

C) Marie-Lucie-Clotilde, mariée à Jean-Baptiste François Gustave de Conigliano, lieutenant colonel d'état major, dont :

a) Clotilde-Marie Joseph, mariée à René Gadel, dont trois enfants.

b) Henri, chef d'escadrons au 8e dragons.

2° Nicole-Marie-Joseph L'Hotte, mariée à Florimond Guérin, d'Angers, capitaine au 2e carabiniers, dont :

A) Auguste, mort célibataire.

B) Antoine-Lucien, marié à Sophie-Laure-Isabelle Parrain, dont :

a) Christine, mariée à N. Mordret, président du tribunal de Saumur, morte sans postérité.

b) Albert, mort célibataire

c) André, marié à Fernande Godbert, dont trois enfants.

Il se peut que M. Du Mesnil, dans la propriété duquel, à Montmorency, vient d'avoir lieu le duel entre le lieutenant bulgare Torcom et M. G. Breitmayer, soit parent d'Alexis Dumesnil, car ce dernier possédait à Montmorency une jolie villa. Un dessin qui la représente en 1849, la montre au milieu d'un jardin entouré d'un mur bas.

Elle a cinq fenêtres de façade ; un balcon, soutenu par deux colonnes, surmonte la porte d'entrée. Un pavillon, contenant, sans doute, des dépendances, est au bout du jardin qui forme l'angle d'une rue et de la route de Paris.

Peut-être cette description sommaire permettrait-elle d'identifier cette propriété avec celle que possède actuellement M. Du Mesnil ?

H. C. L.

—

Mlle de Fontanges (LXIX, 41). — Dans quelles conditions, et par qui fut-elle amenée à la Cour du Grand Roi ? Il sera difficile de faire à cette question une réponse précise. Mais il est certain que la gravure publiée par M. Armand Dayot, dans son livre-album de *Louis XIV*, page 161, montrant Louis XIV à genoux devant Mlle de Fontanges, assise, et lui pressant la taille, ne concerne pas celle-ci.

Il y a là une grosse erreur. La suscription porte les lignes suivantes :

Première entrevue de Louis XIV avec Mlle de Fontanges, dans un bois revenant de la chasse,

d'après une vignette du temps (Cabinet des Estampes).

Il s'agit de Louise de La Vallière, et de sa fameuse rencontre avec le Roi, dans la forêt de Fontainebleau.

F. G.

—

Famille Gassies (LXVIII, 625. 785 ; LXIX, 65, 164). — Nous avons trouvé récemment dans le livre que vient de faire paraître M. André Rebsomeu, *La Garonne de la Réole à Bordeaux* (Féret, Bordeaux, 1913) page 98 et seq :

Il existait jadis à Bordeaux une famille noble de *Gassies* dont les seigneurs, connus dès 1360, vivaient aux XVe et XVIe siècles, et avaient donné leur nom aux anciens remparts de Bordeaux.

Leur maison noble existe encore et a gardé leur nom. Après avoir appartenu au XVIIIe à Joseph de Borie, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, elle est aujourd'hui la propriété de Madame Henri Cuzol.

La famille de Gassies avait des liens avec la *maison noble de Pardaillan* : Marguerite de Gassies, dame de la maison noble de Pardaillan, se mariait en 1568 avec Geoffroy Daulède, écuyer, sieur de Castelmoron, fils du seigneur du Cros.

Cela n'ajoute pas grand chose à l'article si documenté de mon savant collègue M. de Saint-Saud, mais j'ai cru intéressant de corroborer par cette citation l'explication véridique qu'il a donnée sur la famille *de Gassies*.

CAPTAL DE PUYCHAGUT.

—

Lagrèze-Fossat (LXVIII, 813). — C'est par alliance que Lagrèze ajouta à son nom celui de Fossat. La famille de Fossat est éteinte : j'ai connu, à Moissac, deux vieilles demoiselles, dernières du nom.

Lagrèze-Fossat n'est pas uniment l'auteur des brochures décachées. On lui doit des ouvrages remarquables : la *Flore de Tarn-et-Garonne* (1847 ; in-8°), *La Ville, les Vicomtes et la Coutume d'Auvillar* (1868, in-8°), et les *Etudes historiques sur Moissac* (Paris, J.-B. Dumoulin 1870-1874 : 3 vol. in-8°) ; le quatrième volume de ces études est resté regrettablement inédit. Une rue de Moissac porte le nom de Lagrèze-Fossat. Cet homme modeste fut un savant de premier ordre, qui aurait pu maîtroier certains haulsaires universitaires parisiens.

B.—F.

—

Famille Lorgnier du Maisnil (LXVIII, 814). — Un de mes amis, très savant généalogiste, connaissant admirablement le Boulonnais, me communique les renseignements suivants :

Si l'on veut se documenter sur la famille Lorgnier, il y a lieu de consulter l'*Inventaire des Archives du Pas-de-Calais série G. Evêché de Boulogne*, par l'abbé Haigneré, tome I. On y trouvera, çà et là, bien des notes sur cette famille (dispenses de bans et de parenté, titres sacerdotaux, nominations aux cures, etc.)

Le même abbé Haigneré a publié vers 1868 1870 (?) dans la *Semaine religieuse d'Arras*, une notice sur les curés de Bourthes, où figure la biographie succincte d'Antoine Lorgnier, curé de Bourthes, 1779-1791.

Dans les anciennes archives de la seigneurie de Longvilliers, on trouve des notes sur une branche de la famille Lorgnier, qui posséda au XVIe siècle la terre de La Motte de Recques.

Un compte de 1510 nous dit que les *terrements* de La Motte « furent bailliez à rente à feu Mahieu Le Pletier, père de...

demyselle Marye, par feu Monseigneur Jehan Blondel (seigneur de Longvilliers et de Recques), pour en joïr héritablement par led. Mahieu, ses hoirs ou ayans cause.. ». Marie Le Pletier était, en 1510, « vefve de feu Jehan Lorgnet » ; les comptes de la seigneurie donnent beaucoup de détails sur ses propriétés.

Damoiselle Anthoinette Lorgnet, dame de La Motte de Recques, paraît avoir été petite-fille de Jehan Lorgnet et de Marie Le Pletier. Elle était mariée en 1571 et 1576 à Pierre de Saubruicq (ou Salperwick), écuyer ; puis, en secondes noces, avant 1584, à Philippe Bouffelle, alias Boufflet ou Bouffel.

Charles et Louis de Saubruicq, fils du premier lit, héritèrent de leur mère. Ainsi s'éteignit cette branche de la famille Lorgnier.

Par ailleurs, je relève :

1663. Jean du Lorgniet (*sic*), sieur du Bocquet, et honeste femme Jeanne Cousture sa femme, marchands laboureurs demeurant en la paroisse de Resty.

1681, 30 septembre. Philippe Delattre et Anne Le Sergeant, sa femme, font vente à Christophe Lorgnier, marchand, paroisse de Réty, et lieutenant de cavalerie des troupes boulonnaises.

P. c. c. A.B.L.

—

Le régicide Monnot (LXIX, 6, 168). — *Errata* — Col. 169, ligne 21 lire Monnel et non Monnot. Ligne 23, lire *où il prétend expliquer*. Ligne 25, supprimer un point qui n'a pas de raison d'être. Ligne 30, lire *à me rappeler quels mots*.

—

La reine Pomaré (T. G. 716 ; LXVI ; LXVII ; LXVIII). — Je me permets de signaler aux amateurs que cette question intéresse, un document que je m'étonne de ne pas avoir encore vu citer et dans lequel on trouvera les renseignements les plus précis et les plus détaillés. Ce sont les *Mémoires de Céleste Mogador, comtesse de Chabrillan*.

Céleste Mogador, qui fut une des étoiles de Mabille, en même temps que la reine Pomaré, a longuement parlé, dans les Tomes I et II (Paris Lib. Nouvelle 1858), de cette rivale qui devint bientôt sa meilleure amie. Elle a assisté à sa mort et c'est elle qui a commandé la pierre tombale sur laquelle elle fit graver : — *Ici repose Lise. — née le 22 février 1825, morte le 8 décembre 1846. Son amie Céleste.*

G. Q.

—

Pradier, album et autographes (LXIX, 95). — Au Catalogue de Saffroy frères, un autographe de Pradier à Juliette Drouet (n° 60092).

H. DE B.

***

Je puis indiquer au questionneur toute une série de considérables autographes de Pradier.

CHARLES OULMONT.

—

Famille Saltet (LXVIII, 336). — Je ne possède pas des renseignements sur la famille Saltet, dont Rietstap cite le blason incomplet, car, d'après cet auteur, la dite famille appartient à la Hollande.

Il y en a une autre, du même nom, originaire du Rouergue, avec des armoiries différentes de celles que donne Rietstap, qui a une notice dans les *Titres de la Restauration*, du vicomte Révérend.

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Perducat d'Albret (LXVIII, 573). — Le confrère Auribat a été mal inspiré en s'adressant à moi au sujet de ce personnage, mes connaissances étant tout simplement le résultat de recherches pratiquées dans quelques ouvrages généalogiques d'une consultation très courante.

Or, je viens de vérifier que dans la notice de la famille d'Albret du *Dictionnaire historique* de Moreri, édition 1759 (qui a suivi le P. Anselme), il n'y a aucun Perducat.

Faut-il en conclure qu'il était étranger à cette famille ?

Cette conclusion peut être est-elle quelque peu hâtive

D'ailleurs la famille d'Albret a été une pépinière de chefs de routiers.

Les *Titres de la maison de Bourbon*, publiés par M. Huillard Bréholles, citent plusieurs de ces chefs du nom d'Albret, qui travaillaient entre 1357 et 1366.

Ce sont Bérard (qui, vivant postérieurement à 1360, doit être le seigneur de Sainte-Bazeille, et non le seigneur de Verteuil, qui testa en 1340) ; Bertrand bâtard, seigneur de Malemort et de Brives ; Arnaud, seigneur de Cuysac ; Amanieu,

seigneur de Langoiran (père d'Arnaud), tous cités dans la généalogie d'Albret, et enfin Bertucat ou Bertuquat, qui n'y figure pas.

N'a-t-on pas calomnié quelque peu ces pauvres routiers ?

D'après les *Titres de la maison de Bourbon*, ils se sont bien emparés de la plupart des domaines du duc de Bourbonnais : mais ils s'empressent de les lui restituer, à des conditions plus ou moins onéreuses, en réalité, pour l'époque.

Mais, d'ailleurs ils agissent en hommes qui traitent leurs affaires au grand jour, bien légalement, sinon correctement, comme il résulte des actes rédigés avec toutes les clauses que peut prétendre le tabellion le plus méticuleux, et comme s'il s'agissait d'une affaire la plus simple et la plus honnête possible.

Et comme au cours des négociations et de la rédaction des paperasses, qui étaient même des parchemins, le seigneur de Langoiran vient de décéder, en laissant un fils sous âge, c'est ce dernier qui, après son père, traite avec le duc, autorisé par son curateur.

Pareillement, après le décès du seigneur de Cuyzac, c'est Arnaud-Amanieu, seigneur d'Albret, son cousin, et chef de la maison, qui intervient au nom des héritiers.

Et le seigneur d'Albret n'était pas un mince personnage, puisque peu après (1368), il devait épouser une fille du duc de Bourbon, et devenir, plus tard, grand chambellan de France.

Quoi qu'il en soit, Bertucat d'Albret, même en travaillant à la même époque, dans les mêmes régions et avec les mêmes systèmes que les autres, ne figure jamais dans les mêmes actes où paraissent ses homonymes et confrères.

Le *Trésor généalogique* de Don Villevieille, publié par MM. Passier, donne bien des renseignements sur la famille d'Albret (t. I, pp. 183 à 211), tirés, en général, des titres originaux. Mais il ne cite qu'une seule fois Bertucat (t. I, p. 197), et même d'après les manuscrits de Doat, pour nous apprendre qu'il reçut en don, du roi Charles V, au mois d'août 1370, la ville de Bergerac.

On serait tenté de croire qu'il y a eu, comme le pense M. Auribat, deux personnages du même prénom, car les Noms féodaux de Dom Béthencourt (t. I, p. 8) rapportent que Bernaut, alias Bertuguat-Hemenion de La Bret, alias d'Alebret, avait vendu au duc de Bourbonnais les terres et seigneuries de Felletin et d'Espuilly, en 1355.

Mais c'est tout simplement une bévue ou une mauvaise lecture de cet auteur. Le personnage qu'il cite est le même que Harnaut-Hemenion sire de Lebret, qui règle, avec le duc, le prix d'achat (ou de rachat ?) de Felletin d'Epineuil, et de Villiers, le 25 juillet 1365, et non pas 1355 (*Titres de la maison de Bourbon* n° 2921), c'est-à-dire le seigneur d'Albret, dont on a déjà parlé.

Cependant, je pense que Perducat ou Bertugat était bien de la même famille que les autres, puisque dans mes notes j'ai trouvé (d'après un renseignement tiré, il y a longtemps, de l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissette) que le comte de Foix fit prisonnier, en 1362, Perducat, chevalier, Morin, dit Besats, Bérard, seigneur de Sainte-Bazeille et Gérard, frère de ce dernier, tous du nom d'Albret.

Ce même auteur nous apprend aussi que Perducat était chef d'une compagnie de routiers, en 1366, et qu'il était au service des Anglais, de 1372 à 1379.

Je ne suis pas à même de compléter ces renseignements, par l'indication des volumes et des pages, ne l'ayant pas, malheureusement, relevée en son temps : mais M. Auribat pourra les vérifier à l'aide, soit des tables qui — il me semble — se trouvent dans cet ouvrage, que je crois avoir été réimprimé au siècle dernier.

J'avais même tâché de résoudre la question avec les armoiries de Perducat ; mais j'ai consulté, à ce sujet, sans profit, l'*Inventaire des Sceaux* de Douet d'Arcy. Peut-être avec l'*Inventaire des Sceaux de la collection Clairambault*, par Demay, pourrait-on aboutir à un résultat définitif, puisque ce personnage, au cours de ses exploits, doit avoir eu très souvent l'occasion de donner quittance de sommes perçues en conditions analogues à celles qui figurent dans les *Titres de la maison de Bourbon* en les scellant de ses armes.

M. Auribat demande enfin si Perducat était, ou non, un bâtard.

Je penche pour la négative, car dans le *Titres de la maison de Bourbon* on l'ap-

pelle toujours Perducat d'Albret, chevalier, tandis que les bâtards y figurent comme tels ainsi que Bertrand, qui est bien dit : Bertrand, bâtard d'Albret, seigneur de Malemort et de Brive.

Pour conclure, je pense que les routiers doivent avoir été l'objet de maintes études, particulières études que je ne suis pas à même de citer, et moins encore de consulter, et qui, probablement, pourront fournir à M. Auribat tous les renseignements qu'il demande sur ce personnage.

N'y a-t-il pas à ce sujet le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par Ulysse Chevalier pour faciliter les recherches de ces travaux ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Le vicomte de Vormeuil (LXVIII, 721). — A propos de la question posée par M. le comte de Saint Saud, dans l'*Intermédiaire*, au sujet de la paternité des *Mémoires* du vicomte de Vormeuil, M. Dujarric Descombes, vice-président de la Société historique et archéologie du Périgord, est en mesure de fournir tous renseignements désirables sur leur auteur, qui n'est autre que le comte Alfred du Lau d'Allemans, grand'père du marquis actuel.

D. D.

—

Supports d'armoiries (LXIX, 48). — Au cimetière de Dalheim (Grand-Duché de Luxembourg), on voit une ancienne dalle tombale qui doit avoir appartenu à une demoiselle de Chévisey, laquelle était issue de la branche luxembourgeoise de cette illustre famille. L'inscription s'est effacée sous les pas des fidèles, mais on voit encore très bien les armoiries : sous une couronne de marquis, un écu en losange supporté par deux lions. La pierre doit dater du dernier quart du XVIIe siècle.

Emile Diderrich.

—

Tott : Armoiries (LXIX, 48). — La famille du Tott ou du Tot, très répandue en Normandie, a pour armes : *De gueules, à 3 têtes de griffon d'or, arrachées et posées 2 et 1*. Je ne connais pas les armes de la famille Rambaud. En a-t-elle ?

E. Grave.

Armoiries à déterminer : lion d'azur (LXIX, 48). — Ce sont les armes de la famille de Romance encore existante. Il existe aussi un ex-libris aux mêmes armes.

E. des R.

*
* *

D'après Guignard, ces armes sont celles de Germain Hyacinthe de Remont, marquis de Romance, chevalier de Mesmon, né en 1745, mort à Neuilly en 1831. Elles se blasonnent : *Ecartelé, au 1 d'argent au lion de sable* ; *aux 2 et 3, d'azur semé de fleurs de lys d'or au franc quartier d'argent, chargé d'une merlette de sable* ; *au 4, de gueules à la quintefeuille d'argent*. Ce bibliophile possédait une fort belle bibliothèque qui fut brûlée en 1792 en son château de Mesmon (Ardennes).

Nisiar.

—

Armoiries des familles Boisgautier et Puget (LXVIII, 767). — Boisgautier (Jean-Antoine de) conseiller du roi au conseil souverain d'Alsace :

De gueules à trois têtes et cols de cygnes arrachés d'argent, becqués de sable, 2 et 1.

N... sa femme ;

D'azur à trois colombes d'argent becquées et membrées de gueules, 2 et 1.

(*Armorial général de 1696. — Alsace*)

N. du Puget.

D'or à trois pals de gueules à un chef d'argent chargé d'un aigle éployé de sable (id. *Bresse*).

Il y a d'autres familles du Puget au Puget citées à l'Armorial général, elles sont du midi de la France : Provence, Languedoc, etc.

Francopolitanus.

—

Un moine dans les Armoiries des Grimaldi (LXVII, 96, 313 ; LXVIII, 65, 176, 308, 593). — La question déjà ancienne avait abouti à demander pourquoi les deux moines, supports des armes du prince de Monaco, avaient été supprimés à la façade de l'Institut Océanographique de Paris.

Pensant faire plaisir à un collabo, j'ai posé, ces jours derniers, la question à la source la plus sûre, qu'on me permettra de ne pas préciser, ici, et j'ai obtenu une réponse bien nette : « ni la Politique, ni la Religion, ni le Conseil municipal de

Paris, ni l'Université ne sont à mettre en cause. »

Si M... veut me faire savoir pourquoi il a posé la question et conserve pour lui la réponse que je lui ferai ultérieurement parvenir, je lui communiquerai avec plaisir tous détails, trop heureux d'avoir pu lui être agréable.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Bibliothèque du comte de Fortsas (T. G., 357 ; LXVIII, 548, 697). — Quelques-unes des pièces de vers en question ont, en effet, Félix Bovie pour auteur. Les autres sont bien plus anciennes et datent probablement du XVIIIe siècle. On les trouvera dans les vol. XXXI à XXXIV de l'*Intermédiaire*. Voir T. G., 340 : « La femme aux différents âges ».

PIETRO.

—

Le Télémaque en vers (LXVIII, 577, 755). — Je ne sais par quel tour de passe-passe typographique, ma communication parue sous la rubrique ci dessus, a été amputée de son premier paragraphe. Le voici :

A la Bibliothèque Mazarine existe un manuscrit *Les Avantures de Télémaque ou les Leçons de Nestor*, datant de 1762, poème en dix-huit chants d'après le *Télémaque* de Fénelon. ST-J.

—

A. Coypel (La colère d'Achille, Iliade livre premier) (LXVIII 817 ; LXIX, 130). — Dans son *Répertoire des tapisseries des Gobelins exécutées de 1662 à 1892* (Paris, Le Vasseur 1893, p. 114), M. Gerspach cite comme sujets de l'Iliade exécutés d'après Antoine Coypel : « La Dispute d'Agamemnon et d'Achille » — « Andromaque », « Le départ d'Achille » « Didon et Enée », « Le sacrifice d'Iphigénie (cette dernière peut-être d'après Charles Coypel). Mais la tenture des quatre premières a été commencée en haute lisse en 1708, il ne s'agirait donc pas de la suite entreprise par l'artiste à la fin de sa vie.

Au musée de Tours se voient deux peintures de A. Coypel : « La Colère d'Achille et les « Adieux d'Hector et d'Andromaque ». Ce sont de simples modèles de tapisseries, dit Adolphe Joanne, dans son *Guide de la Loire à la Garonne* (Paris, Hachette. 1881, p. 53).

Ch. Blanc, l'abbé de Fontenay dans son *Dictionnaire des artistes* (Paris. Vincent, 1776, t. I, p. 441), d'Argenville dans son « Abrégé de la vie des peintres », ne sont guère plus explicites, au sujet de ces compositions inspirées de l'Iliade, que Charles Coypel dans l'éloge qu'il prononça de son père le 6 mars 1745 *Vies des premiers peintres du Roi*. Paris. Durand, 1752, t. II, p. 33 :

Alors (1717) il partagea son temps entre les grands morceaux qui lui restaient à faire pour la galerie du Palais-Royal, et une nouvelle suite de tableaux des principaux sujets de l'Iliade destinée à servir de modèle pour les tapisseries ; mais le dépérissement de sa santé fit tort à ces dernières productions.

La planche de la gravure de Tardieu est à la Chalcographie du Louvre. Le même sujet existe en petit (Tardieu sc et exc).

Cf. Benezit : *Dictionnaire des peintres*, t. I, p. 1036. Bellier de la Chavignerie : *Dictionnaire des artistes de l'école française*, t. I, p. 314. Benard : *Etat du cabinet Paignon Dijonval*, p. 268.

C. DEHAIS.

*
* *

M. Spal, d'Angers, possède un dessin original du tableau de Coypel, qui est au musée de Tours.

—

Les Dragons de Carmen (LXVII ; LXVIII, 123, 221, 409, 510, 794). — Il paraît que les costumes de dragons du chef-d'œuvre de Bizet auront donné naissance à plus d'une interprétation bien éloignée de la vérité que nos aimables confrères ont découverte il y a quelque temps, et dont ils nous ont donné la primeur dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. Voici l'uniforme que je trouve sur la couverture d'une édition italienne (*Società Editoriale Milanese*) de *Carmen*, la pièce étant transformée en « racconto popolare » par M. Gino Santoro :

Don José, qui regarde Carmen danser (chez Lillas Pastia), porte une tunique bleue à col, parements et « nids d'hirondelles » rouges, un pantalon rouge à bande bleu de ciel des bottes à l'écuyère, et un casque à crinière semblable à celui de nos dragons français actuels.

Dans une édition d'une étude de la pièce, publiée en Angleterre et en Amérique (London *T. C, E, C. Jack*,

New-York, *Fred. A. Stokes Co*).Sous le titre : *The great opras, by J. Cuthbert Hadden*, Don José, à la même scène, et au corps de garde du premier acte, au moment où Carmen vient de lui jeter sa fleur de cassie, est en dolman jaune à brandebourgs, parements et col rouges bordés de blanc, baudrier, comme à l'Opéra-Comique ; pantalon rouge à basanes (avec boutons sur le côté, suivant le modèle adopté par Detaille), casque à chenille rouge.

Ce qui semble indiquer qu'en Italie, et dans les pays de langue anglaise, les ténors et figurants de *Carmen* sont aussi peu exactement costumés qu'à Paris.

MAURICE CHARPENTIER.

***

A l'Opéra Comique, les pantalons des dragons sont gris.

MAURICE CHARPENTIER.

Le mot snob (LXVIII, 97, 223, 268, 310, 360, 515. 847, LXIX, 129) Un critique littéraire du *Times* résume assez bien les transformations du mot snob, à propos du *Dictionnaire* de Sir James Murray, dont parlait un de nos confrères. Snob a eu tant d'acceptions, et si diverses, que chacun pourrait se donner un peu raison.

Le mot se rencontre, pour la première fois, vers 1781, comme surnom d'un savetier ; il acquit alors la signification d'un homme d'humble condition, qui ne prétend pas à la gentilité, — « honnêtes snobs » s'oppose à « nobs » ; — et l'on trouve encore, à la date de 1852,dans un livre sur l'Australie, la phrase suivante : « Les colons sont, en « majeure partie, des snobs, et se montrent « justement fiers de cette distinction ».

« Mais, dans l'intervalle, en Angleterre, le mot avait fini par s'appliquer à une personne vulgaire, poseuse, en même temps qu'on l'appliquait à Cambridge aux *Townees* [aux « bourgeois », sans doute en prononçant le mot avec le dédain que témoignaient à la bourgeoisie nos rapins de 1830] C'est là que Thackeray en fit connaissance et lui attribua par la suite un sens mieux défini, lui donnant même une circulation européenne avec son fameux *Livre des Snobs*. Mais les aventures de ce mot ne s'arrêtent point où les laisse le Dictionnaire d'Oxford [celui de Sir James Murray]. Thackeray entendait, sous le nom de snobs les gens qui prétendent obtenir un rang supérieur, surtout comme richesse et mondanité, à celui qu'ils possèdent réellement ; et, tandis que, en Angleterre, le mot se confine plus ou moins aux prétentions à l'importance sociale, en France, il a gardé son sens général : le snob est celui qui prétend, pour ainsi dire, à toute sorte de distinction. Par une transition naturelle,aidée peut-être de ce fait que le mot « chic » n'est pas encore admis couramment dans la bonne société française, snob a fini par signifier non seulement l'effort pour s'imposer comme distinction, mais la réussite effective.

Très snob peut s'employer comme terme d'admiration : un snob est un « exquisite », [un dandy parfait] ; et l'on assure qu'il se trouve à Paris un café sous ce titre exotique et *fashionable* : « Au rendez-vous des snobs ».

(Suppl. Litt. du *Times*, 12 décembre 1913 ; p. 594).

Laissons de côté cette dernière acception qui ne paraît pas très sûre Reste que le mot désigna d'abord, sans mauvaise part, chez les Anglais, un brave homme de savetier, tel que celui de La Fontaine, en face du financier ; puis, un rustre prétentieux ; finalement, un simple poseur ridicule, comme M. Jourdain, le Bourgeois Gentilhomme. Mais, en France, — et je crois bien que M. Jules Lemaître est surtout responsable de la déformation, — le mot s'applique aujourd'hui à quiconque suit le courant,la mode, intellectuelle ou mondaine, pour ne pas sembler arriéré. On ne s'aperçoit pas que, de la sorte, tout le monde, sans excepter M. Jules Lemaître *ipsissime*, risque de tomber sous cette forme de blâme ou de ridicule ; car il n'est personne dont l'intelligence soit assez étendue, assez pénétrante, pour se former une opinion propre sur toute chose, et saint Paul conseille, d'ailleurs,de ne pas froisser inutilement les gens par une attitude trop détachée de leurs vues. Dans le domaine de l'art, notamment, on aboutit à ce dilemme : Si vous admirez tièdement ou pas du tout, on vous classe parmi les êtres inférieurs et négligeables ; si vous admirez davantage, ou beaucoup, même sincèrement, on vous soupçonne d'hypocrisie, de snobisme. Imaginez, en janvier 1914,qu'un prince régnant osât esquiver le devoir d'absorber *Parsifal*, dans son intégrité, à l'Opéra de sa Capitale : quel tolle dans l'opposition, quelle humiliation pour les amis du pouvoir ! En tout cas, le critique s'éloigne, satisfait de lui et de son inévitable supériorité sur vous ; snobisme aussi, non moins pretentieux

qu'un autre. A combien de ces experts pourrait-on dire, comme un critique anglais à un jeune coquebin féru d'admiration pour la peinture : « Mon ami, s'il n'y avait chez Raphaël que ce que vous y voyez, il y a beau temps qu'on n'en parlerait plus ! »

Notre confrère, M. du Paur, classe parmi les snobs ceux qui achètent un titre nobiliaire papal. Ce n'est pas précisément la même chose. La question des signes extérieurs dans une société — et les démocraties ne s'en privent pas, — nous amènerait à discuter avec Pascal. On peut blâmer l'anoblissement autre que militaire, et j'acquiescerai volontiers ; je crains même que Napoléon se soit trompé en voulant faire de la Légion d'Honneur une décoration à tous services, quoique beaucoup l'en approuvent. Mais, enfin, ces achats de titres, rubans, noblesse, par charges de cour ou autrement, — en démocraties, par subventions aux partis politiques, — ont presque partout existé. Pour les charges, les Rois en provoquaient jadis l'acquisition ; et les peuples, où la noblesse existe, s'irriteraient que la fortune ne pût les obtenir. Il s'agit de faire légitimer des prétentions, non plus sournoises, mais affichées. On cite une jolie réponse de Pie IX au solliciteur d'un titre comtal : « Quelle est votre fortune ? » — « Trente mille livres de rente ». — « *E poco per far il conte* ». Il en est comme de solliciter les palmes d'Académie quand on pratique mal l'orthographe. Tant pis pour qui veut du panache et n'est pas de taille à le porter ! Mais ce n est plus du snobisme, c'est de l'*avancite* plutôt. Il y a même encore moins de snobisme chez les radicaux anglais qui se font introduire à la Chambre des Lords, un homme politique pouvant aussi naturellement devenir Lord que Ministre Le ridicule, chez eux, est de vouloir être Lords après avoir attaqué l'institution jusqu'à la renverser en partie. (*Journal des Débats*, 4 janvier 1914). On ridiculise ici l'incohérence, et non la prétention, comme au temps

« Où l'austère Sénèque, en louant Diogène,
Buvait le Falerne dans l'or. »

BRITANNICUS.

—

Calidus, cold, Kalt (LXVIII, 769, LXIX, 79, 130). — Les exemples de radicaux communs à des mots de sens opposés sont fort nombreux : celui-ci est l'un des plus frappants, en effet.

Les mots latins *calidus* (chaud), *calere* (chauffer), *calda* (eau chaude) ; grec *chalan* (fondre, amollir) ; allemands. *Schewlen* (cuive), *Schwul* (chaleur) ; anglais, to *Sweal* (fondre), ont bien le même radical *K'*, *ch'l*, *Schw'l*, *Sw'l* que les mots allemands *Kalt* (froid), *Kuehl* (frais) ; anglais *cold* (froid) ; Russe *Kolod* (froid).

Quel est donc, entre eux, le caractère commun susceptible de concilier des idées absolument contraires ? Il réside évidemment dans une impression extérieure résultant de la *force* que représentent ces deux agents naturels, force aveugle, tantôt bonne, tantôt mauvaise aux humains.

Et l'on retrouve ce même sens de force, de puissance dans des mots de même forme, par exemple dans l'allemand *gewalt* (force) ; A. ht Allemand *walt* (id.) Breton *gwalloul*, *galloud* (id), *Kaloun* (courage) ; V. Gallois *gall* (puissance, énergie) ; Gaël *cail* (id), Breton *Gwall* (mauvais et beaucoup) ; Gallois *gwaël* (id.); qu'il faut rapprocher de l'anglais *well* (bien), Allemand *febl* (mal). Latin *qualis* (combien grand, quel), *valere* (être fort) p. *qvalere*, *valde* (grandement, beaucoup) p. *qvalde*, *malum* (mal) p *gwalum*. Grec *Kalos* (beau, brave, fort), *mala* (beaucoup) p *gwala*, Sanscrit, *malla* (fort), *mâla*. (homme, mâle) p. *gwalla*, *gwâla* ; Latin *melior*, *melius* (meilleur, mieux) p. *gwelior*, *gwelius*, et de tant d'autres mots signifiant *haut*, grand

La démonstration pourrait se continuer sur une infinité d'autres exemples et l'on verrait toujours l'idée de force, grandeur, qualité, à l'origine de deux sens plus restreints et divergent.

Ct. L. ABET.

—

Querelle d'Allemand (LXVIII, 770 ; LXIX, 72) — C'est « querelle d'*Alleman* » qu'il faudrait lire. Ce dicton, très vieux en Dauphiné, est depuis passé en France où on l'employa sans en connaître l'origine.

Les *Alleman* y constituaient une famille de très vieille noblesse datant des Carolingiens et venue à une époque très reculée se fixer dans le Grésivaudan : leur nom était attribué à leur origine germanique ; mais c'est là le seul rap-

port existant entre ce dicton et nos voisins d'Outre-Rhin.

Leur famille se multiplia d'une façon extraodinaire et bientôt une sorte de clan de seigneurs couvrait de leurs fiefs une bonne partie du Dauphiné et pénétrait en Bresse et dans le Lyonnais.

Leur union faisait leur force ; le chef de la branche aînée jouissait d'une autorité absolue reconnue de tous : il habitait dans un pays bien fréquenté aujourd'hui par les baigneurs et les touristes, au château d'Uriage, où dans la grande salle du manoir réservée aux délibérations se réunissaient annuellement, sous sa présidence, tous les membres de cette terrible famille : là, en présence des portraits des ancêtres étaient prises des résolutions auxquelles chaque chevalier jurait de se conformer quelle qu'eût été son opinion personnelle exprimée à ce sujet, qu'il se fût agi d'alliance à contracter, de patrimoine à gérer ou surtout de coups de main à tenter : car la guerre et les *querelles* cherchées, pour justifier les pillages, formaient leurp rincipale occupation.

Les barons Dauphinois les redoutaient « à l'égal de la foudre » dit une vieille chronique.

« Gare à la queue des *Allemans*, oncques ne l'a tondue sans male mort » disait encore un ancien proverbe du pays Grenoblois.

Avec le rattachement du Dauphiné à la France, les Allemans semblent s'assagir peu à peu et au début du XVIe siècle on les voit guerroyer en Italie aux côtés de leur compatriote Bayard sous la bannière du roi de France ; ce fut l'un d'eux, Soffrey, connu sous le nom de capitaine du Mollard, qui surprit le pape Jules II et l'eût fait prisonnier sans l'arrivée de la garde pontificale, lui qui avant de mourir à Ravenne « percé d'outre en outre » enleva cet étendard de l'Eglise qui fut plus tard présenté à Grenoble au roi Louis XII.

G. DE MASSAS.

—

Sainte-Beuve et Victor-Hugo (LXIX, 46, 117). — La correspondance qui intéresse notre confrère, a paru dans la *Revue de Paris*, n° du 15 décembre 1904, et suivants.

MÉNAGE.

Campagne du Mexique. Musée de Versailles (LXVIII, 570, 754). — Voici l'indication de quelques tableaux inspirés par la campagne du Mexique et différents de ceux cités par le « Supplément de la notice du Musée de Versailles » (MM. de Nolhac et Pératé, dans le le *Musée de Versailles*, Paris. Braun 1896, n'en indiquant pas de nouveaux, page 376).

I. — Par Beaucé (J.-A.) qui fut en mission au Mexique (*Chronique des arts*, 1864, p. 228).

1° Salon de 1864, « Soldaderas de la bande du partisan », Chavez.

2° Salon de 1866, « Campement du 3e zouaves à San Jiacinto » (reproduction, *Illustration* 1866, 2e sem., p. 77).

3° Salon de 1868, « Combat de la Yerba-Buena ».

Ces deux tableaux du Musée de Versailles, exposés aux salons de 1867 et 1868 sont reproduits dans A. Dayot : *Le Second Empire*, p. 215, 217).

II. — Par Janet-Lange :

1° Salon de 1864, « Combat d'Altesco » (Reproduction *Illustration*, 1864, 1er sem., p. 328).

2° Salon de 1868, « Episode du siège de Puebla » (pour le palais archiépiscopal de Bordeaux) :

III. — Par Blanchard (H.-P.-L.-P.).

Salon de 1865, « Marche d'une division de l'armée française sur Mexico : arrivée à Plan del Rio » (Musée de Châlon-sur-Saône). Reproduction *Illutration* 1865, 2e sem. p. 44).

IV. — Par Duvaux (J.-A.) :

Salon de 1866, « Combat de Borrego ».

V. — Par de Neuville (A.) :

Salon de 1867, « Combat de San Lorenzo ».

VI. — Par Manet :

« Exécution de l'empereur Maximilien et de ses généraux Miramon et Mejia » (Reproduction A. Dayot op. cit. p. 221). Je crois me rappeler avoir vu ce tableau, qui provient de la collection Durand-Ruel, dans un hôtel particulier, 53 rue de Babylone à Paris ; il y a de cela quelques années.

VII. — Par Marius Roy :

Salon de 1889, « Le lieutenant Galland au siège de Puebla » (Reproduction *Illustration* 1889. 1er sem., p. 346).

VIII. — J.-P. Laurans :

« Les derniers moments de Maximilien » (au Musée de Moscou). Reproduction A. Dayot, op. cit., p. 219).

Je ne rappelle que pour mémoire les très nombreux dessins publiés par l'*Illustration* pendant tout le cours de la guerre du Mexique.

Cf. *Illustration* 1er sem., 1867, p. 298: « Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire des artistes de l'école française*, t. I, p. 57, 97, 507, 820.

C. DEHAIS.

—

Jeu de Paume (T. G. 686 ; LXIX, 50). — *Sports et Jeux dans l'Ancienne France*, de J. Jusserand, (Paris, 1901), me paraît être le livre qui répond le mieux à la question posée par M. de la Véronne, touchant les règles de l'ancien jeu de paume et la comparaison à établir entre les exercices physiques d'autrefois et les sports d'aujourd'hui.

E. X. B.

***

La bibliographie relative à ce jeu, trop délaissé au profit du tennis, est peu abondante.

J'ai un *Eloge de la paume et de ses avantages sous le rapport de la santé et du développement des facultés physiques* par Bajot (Paris, 1806 in-8° de 156 p.) qui renferme un historique du jeu chez les Grecs, les Romains, chez nous au moyen âge et sous l'ancien régime et même chez les Américains du Nord ; le texte latin avec la Traduction française d'une thèse médicale soutenue le 1er avril 1745 à Paris par Florent-Charles Bellot d'Abbeville, sur ce sujet : La Paume est-elle un préservatif contre le rhumatisme ? (conclusion très affirmative) ; un éloge de la Paume, en alexandrins, de nombreuses notes historiques et littéraires ; et en 16 pages les règles générales du jeu de la longue-paume avec l'explication succincte des 60 et quelques termes spéciaux à ce jeu. Ce jeu est encore pratiqué dans quelques villes et villages de Picardie, Artois, Flandre. Je l'ai vu naguère pratiqué au jardin du Luxembourg. La nécessité d'un vaste espace rend sa pratique peu commode, outre l'abandon général des vieux jeux français. Celui-ci paraît supérieur au tennis pour le bénéfice physique à en retirer : rapidité des mouvements, promptitude et sûreté du coup d'œil. J'ai toujours le meilleur souvenir des quelques heures que j'ai passées naguère en Picardie à tenir la longue raquette, à prendre la balle à la volée, à faire une chasse ; mais surtout à suivre le jeu merveilleux de quelques Noyonnais et Chaunois, dans les concours, *pelotant* pour se mettre en train ou faisant la partie avec raisonnement, un coup d'œil prompt, une main vigoureuse et une grande agilité. Ce jeu d'où est exempte la brutalité propre à la plupart des jeux anglais, mériterait d'être plus en honneur en France.

MAURICE LECOMTE.

—

Faire la conduite de Grenoble (T. G., 231, XLVII ; LXI; LXII; LXVII; LXVIII, 848). — L'*Intermédiaire* s'est naguère longuement occupé de l'origine de cette locution, sur une question posée au t. I., p. 306, par Lambert. Nous n'y revenons que parce que, l'été dernier, deux journaux de Paris, l'*Echo de Paris* et, incidemment, les *Débats*, ont cru devoir rouvrir la discussion, mais sans songer à ce que l'*Intermédiaire*, dès 1864, avait écrit à ce sujet.

D'abord, fixons les résultats acquis par l'*Intermédiaire*. Au t. I, p 363, on renvoie au *Dictionnaire Encyclopédique de la France* de Lebas, où il est dit que le Dauphiné est peu gouvernable, et au *Dictionnaire des Proverbes* de Quitard, où on allègue : 1° l'échec éprouvé par Lesdiguières lorsqu'il fut repoussé de Grenoble à coups de pierres ; 11° les rixes, fréquentes en cette ville, entre les *Compagnons du Devoir* et les... cordonniers. L'on cite aussi Michelet, *Histoire de France*, II, 75 : ce n'est pas une douce et gouvernable population. L'on rappelle enfin que la « Journée des Tuiles », au commencement de la Révolution, pourrait avoir donné lieu à cette curieuse phrase Et l'on conclut à l'infinie probabilité d'une plus ancienne origine du dicton.

Au t. XV, p. 328, un collaborateur, qui a oublié ce qui précède, pose de re-

chef la question et produit l'article Richelet du *Dictionnaire de la Conversation*, qui attribue à ce personnage, chassé de nuit de Grenoble à coups de canne, la naissance et la diffusion de la locution mystérieuse.

Au t. XXV, p. 545, nouvelle question d'un collaborateur, ignorant les recherches antérieures. Au t. XXVI, p. 183, on le renvoie à H Rousset, *Histoire du Théâtre à Grenoble*, où est contée l'aventure de Richelet, qui remonte à l'an 1640. On ajoute que Mme Guyon commença à Grenoble le cours de ses exploits, mais que la population sut l'en dégoûter. Puis on narre, d'après A. Valois : *La conduite de Grenoble* (Grenoble, Gratier, 1887), l'incident célèbre du 35e de ligne lors du Carnaval de 1831, qui décida du départ du régiment — lequel, comme le fait remarquer un intermédiairiste à la page 254, rentra peu après dans la ville avec tous les honneurs de la guerre.

La question en était restée là quand l'*Echo de Paris* la posa derechef.

La seule contribution nouvelle qu'il ait fournie est celle qui fut publiée au n° du 3 septembre 1913. La voici, fidèlement reproduite, en son vague original :

Conduite de Grenoble

D'après un de nos lecteurs, cette expression désigne une des plus anciennes traditions du « Compagnonnage » On lit dans un livre intitulé *1830*, paru en 1911 :

Lorsqu'un *compagnon* aimé quittait une ville, tous les autres lui faisaient une conduite en règle, c'est-à-dire qu'on l'accompagnait jusqu'à une certaine distance de la ville en chantant des chansons et en s'arrêtant à chaque instant pour boire un verre.

La *conduite de Grenoble* était réservée au membre qui avait escroqué ou volé. On le faisait mettre à genoux et boire de l'eau, tandis que les autres buvaient du vin. Chacun lui donnait un soufflet ; on le chassait ensuite de la société. Cette flétrissure était fort redoutée.

Les *Débats*, qui avaient mieux en portefeuille, trouvèrent les solutions de *l'Echo de Paris* insuffisantes et voici l'explication qu'ils proposèrent dans leur numéro du 5 septembre et que *l'Echo de Paris* enregistra à son tour, mais en l'écourtant considérablement :

Un journal du matin a demandé l'origine de cette expression et n'a obtenu que des réponses assez vagues. Donner la conduite de Grenoble, c'est, depuis un siècle ou davantage, l'équivalent des vieux mots français houspiller ou chanter pouille ; mais que vient faire ici la capitale du Dauphiné ? Au mois de mars 1831, une mascarade peu respectueuse pour le gouvernement de Louis-Philippe dégénéra en échauffourée ; l'intervention brutale de la troupe indigna la population, qui, ayant obtenu le retrait du 35e régiment de ligne en garnison dans la ville, l'accompagna de ses huées, assez loin sur la route de Lyon. On a souvent vu dans cette conduite l'origine de l'expression ; mais celle-ci lui fut appliquée dès le lendemain, comme un terme déjà consacré, et il paraît certain qu'elle était depuis longtemps en usage Une explication très plausible a été donnée il y a quelques années par l'éminent romaniste, M. Paul Fournier, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble et membre de l'Institut. Le dauphin Louis, futur Louis XI, ayant restauré en 1452 l'Université de Grenoble en sommeil depuis cent ans, il fallut y appeler des professeurs étrangers, payés par la ville. Mais les Dauphinois sont très exacts en affaires. « Les devoirs et les droits de ces docteurs étrangers étaient minutieusement déterminés par un acte passé entre eux et la ville ; cet acte était appelé *conduite*, du latin *conductio*, qui signifie louage ; nous pouvons y admirer la prévoyance des représentants des intérêts de Grenoble, (1) qui réglaient par le menu le nombre des leçons aussi bien que la durée des congés, et qui interdisaient expressément au docteur de consulter avant ses leçons, pour qu'il ne se laissât point distraire de la préparation qu'elles comportaient. » Au seizième siècle, la ville payait irrégulierement et maintes fois d'illustres professeurs de droit durent lui intenter des procès pour tâcher d'obtenir les salaires fixés par leurs *conduites*. « A ces incidents, les conduites de Grenoble gagnèrent dans le monde des juristes une réputation détestable », et telle serait l'origine de l'expression, devenue proverbiale. Le sens s'en est altéré à mesure que s'oubliait l'acception speciale du mot conduite, qui subsiste pourtant dans la *tacite reconduction*, et, sous sa forme italienne, dans le nom du guerrier de louage, le *condottiere*.

Nous trouvons, quant à nous, l'explication fournie par M. Paul Fournier tout à fait ingénieuse. Il resterait — en ad-

(1) La chose se passait de même à Nîmes. Voir l'article : *Imbert Pécolet et l'ancienne Ecole de Nîmes*, par feu G. Maruéjol, dans *Nemausa*, t. I (Nîmes, 1883), p. 8-28.

mettant qu'aucun intermédiairiste n'ait à en produire une meilleure encore, ou, tout au moins, une aussi bonne —à poursuivre ici le débat en établissant, avec le plus de précision possible, la date à laquelle le dicton : faire la conduite de Grenoble entre dans l'usage de la langue courante avec le sens proverbial qu'on lui connaît. On comprend que ce travail faciliterait singulièrement la solution définitive de ce petit débat linguistique, où les uns péchèrent par trop de modernisme, mais où il ne faudrait pas non plus, sous prétexte de curiosités érudites, introduire trop d'archaïsme — croyons-nous.

CAMILLE PITOLLET.

—

La Fête de la Visitation de la Sainte Vierge (LXIX, 3). — Je suis actuellement loin de ma bibliothèque, ce qui m'empêche de donner des précisions ; toutefois je crois qu'on peut faire à cette question les réponses suivantes.

L'Institution officielle de la fête de la Visitation se doit, en effet, à Urbain VI qui se trouvait dans une passe très difficile et pour en sortir implorait le secours d'en haut et établit la fête de la Visitation de la Vierge.

La bulle que nous possédons est de Boniface IX qui avait souscrit comme cardinal au décret d'Urbain VI.

Mais pourquoi l'a-t-on fixée au 2 juillet ? La raison en est bien simple. Dès les temps les plus anciens, la fête de l'Annonciation était fixée au 25 mars. D'après des traditions fort anciennes, on admettait que Adam et Eve avaient été chassés du paradis terrestre le 25 mars, jour de leur faute. C'est pour ce motif que l'Annonciation qui réparait par la venue du Rédempteur cette faute originelle fut fixée au 25 mars. Et d'après les anciens auteurs, la mort du Sauveur aurait eu lieu elle aussi le 25 mars, au jour anniversaire de la chute de nos premiers parents. Que ces idées soient justes ou fausses c'est une question que je laisse à de plus habiles que moi à décider, toujours est-il qu'elles avaient cours depuis longtemps dans l'Eglise et que, spécialement le moyen âge, l'avait adoptée.

Nous savons par l'Ecriture que la Sainte Vierge, après l'Annonciation partit en hâte *cum festinatione* pour aller voir sa cousine Elisabeth dont la miraculeuse grossesse lui avait été prédite par l'archange Gabriel et l'Evangile ajoute qu'elle resta trois mois. Comme l'Ecriture nous dit qu'au moment où l'archange Gabriel apparut à la Sainte Vierge c'était le sixième mois de la grossesse de celle que l'on appelait stérile il en résulta qu'elle resta trois mois, à Hébron, si tant est que cette ville ait été vraiment la demeure de sainte Elisabeth et de son mari saint Zacharie, prêtre du Très haut. On ne pouvait fixer la fête de la Visitation au 25 mars, parce que cette fête tombait alors en Carême et que ce temps de pénitence n'admettait pas, de par l'ancienne et très respectée discipline de l'Eglise, les fêtes des saints. On avait fait une exception pour la fête de l'Annonciation, mais on devait la faire Alors comment s'en tirer ? D'après les coutumes juives, la naissance de l'enfant était suivie huit jours après de la fête où il était circoncis, et il est à croire que la Sainte Vierge resta jusqu'à cette fête qui était la consécration officielle de l'enfant au Seigneur et son adoption parmi le peuple choisi et aimé de Dieu. Elle dut repartir immédiatement après, le but de son pieux pèlerinage étant réalisé. La circoncision de saint Jean Baptiste eut lieu le 1er juillet, et c'est pour ce motif qu'on a fixé la fête de la Visitation au 2 du même mois, époque probable à laquelle la Sainte Vierge quitta la maison de sainte Elisabeth. La fixation de cette fête à ce jour la reliait donc immédiatement au mystère qu'on voulait célébrer et puisqu'on ne pouvait, pour les motifs dits plus haut, faire la Visitation immédiatement après le 25 mars, au moment où la Sainte Vierge arrivait à Hébron, on le fêtait au moment où elle en repartait.

Telle est la raison de la fixation de la fête à ce jour. Les auteurs qui s'occupent d'héortologie n'en donnent pas d'autre, et comme les motifs ci-dessus énoncés sont probants, il a dû en être ainsi quand Urbain VI a assigné à cette fête le jour du 2 juillet.

Dr ALBERT BATTANDIER.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

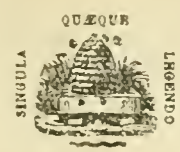
Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIX Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 28 Février 1914

N° 1392

31, r. Victor-Massé
PARIS (IX)
Bureaux de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31, r. Victor-Massé
PARIS (IX)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Le dîner du cinquantenaire

La date du dîner, qui a dû être remise, sera arrêtée la semaine prochaine, et portée aussitôt à la connaissance des souscripteurs.

Questions

Denis Papin était-il cuisinier ? (T. G , 674). — C'est une prétention des cuisiniers : ils veulent que Denis Papin ait été un de leurs confrères.

Qu'en pense-t-on ? — Dr L.

Commissaire aux revenus des troupes de Sa Majesté. — Qu'entendait-on, sous l'ancien régime, par ce titre ? Ce fonctionnaire n'était-il pas une sorte d'intendant militaire civil, si je puis ainsi m'exprimer, en résidence dans un poste fixe ?

GUSTAVE FUSTIER.

Deux héros du vaisseau « Les Droits de l'Homme » : les comtes Lacrosse et Prévost-Lacroix. — En janvier 1797, le navire français Les *Droits de l'Homme*, de retour de la malheureuse expédition d'Irlande, livra un glorieux combat au large des côtes finistériennes à deux forts navires anglais, l'*Indéfatigable* et l'*Amazone*. Il s'échoua ensuite, presque brisé et naufragé, dans la baie d'Audierne avec son adversaire l'*Amazone*. Leurs équipages, décimés par le combat, furent en partie sauvés par les habitants du rivage.

Les *Droits de l'Homme* avaient pour commandant le capitaine de vaisseau Lacrosse qui devint contre-amiral. Qu'est devenue sa famille et celle de son fils qui fut député du Finistère ? Qui connaît les belles lettres de félicitations qu'adressèrent au commandant du glorieux navire français les généraux Hoche et Humbert ?

Les *Droits de l'Homme* avaient comme second le capitaine de frégate Prévost-Lacroix, dont la vaillante conduite ne fut pas inférieure à celle de son chef. D'où était-il originaire ? quelle fut ensuite sa carrière dans la marine ? où mourut-il ? des membres de sa famille existent-ils encore en France et où ?

RENÉ D'YS.

Les terrasses des cafés parisiens. — Quelle a été la première terrasse des cafés parisiens ? on l'attribue à la brasserie Dreher. Mais n'y avait-il pas, déjà, des tables disposées, sur le trottoir, avant que cette brasserie ait créé sa terrasse, au moins sur les boulevards ?

A. B. X.

Le Journal de Verdun de 1744. — Où peut-on le trouver ? — T.

Les trois fils de Brissot. — Lorque l'Editeur Ladvocat, en 1830, publia les *Mémoires de Brissot*, on imprima que le célèbre conventionnel avait eu trois fils, l'un, aspirant de Marine mort à Saint-Domingue ; l'autre qui avait suivi les cours de l'Ecole Polytechnique s'était signalé par le refus qu'il fit de prêter serment à

l'Empereur et qui mourut à Albany, au cours d'un voyage en Amérique. Le troisième, après avoir servi comme officier de hussards, se livra à des spéculations malheureuses où il perdit toute sa fortune. Une souscription fut ouverte à cet effet, chez Laffite, le célèbre banquier.

Sait-on ce qu'est devenu ce troisième fils de Brissot ? et s'il a laissé des descendants ?

J...

—

La troupe Demidoff. — Stendhal, dans ses *Promenades dans Rome*, la comtesse Potocka, dans ses *Mémoires*, Jousselin de Lasalle, dans ses *Souvenirs dramatiques*, rapportent que, vers 1830, le prince Demidoff faisait jouer la comédie et le vaudeville, dans son palais de San Donato, près Florence, par une troupe d'acteurs français, à sa solde. Cette troupe était désignée sous le nom de *troupe Demidoff*.

En a-t-on jamais vu le tableau et les programmes ? En connait-on l'histoire ?

LOUIS GUIMBAUD.

—

Ida Ferrier. — Pour un travail que je prépare et qui encadrera la publication de certaines lettres d'Ida Ferrier, interprète d'abord, puis femme d'Alexandre Dumas père, j'ai recours à l'amabilité et à la science de l'*Intermédiaire*.

Où trouver, en dehors des biographies consacrées à Dumas par Mirecourt, Henry Lecomte et les autres, des détails sur l'enfance, l'arrivée à Paris, les débuts d'Ida Ferrier ?

Chateaubriand, qui fut témoin au mariage d'Ida avec le grand romancier, parle-t-il quelque part (Mémoires, lettres publiées) de l'événement ?

Séparée de son mari, Mme Dumas vint vivre à Nice et en Italie. Le prince de Villafranca, son amant, est-il le même que celui dont parle Arsène Houssaye dans plusieurs passages de ses *Confessions* ? Quelques renseignements sur sa famille, sur sa vie sous l'Empire, les biens qu'il disait posséder en Sicile, enfin sur sa mort, me seraient fort utiles.

De même, les dernières années d'Ida Ferrier, sa liaison avec Alphonse Karr, seraient très précieuses à connaître.

COVIELLE.

Louis III de la Trémoïlle. — On sait que le premier duc de Thouars du nom de la Tremoïlle fut nommé, en 1568, lieutenant-général pour le Roy au gouvernement du Maine, et représenta la noblesse de cette province aux Etats Généraux de Blois (6 décembre 1576-17 janvier 1577)

Louis III mourut-il au chef-lieu de son commandement, et connaît-on le lieu de sa sépulture ?

URBAIN DESCHARTES.

—

Les Lordon, peintres. — Pourrait-on fournir des renseignements biographiques ou en indiquer dans des ouvrages manuscrits ou imprimés sur Mlle Sophie Lordon, qui fut liée avec le peintre Prud'hon, sur Mme Lordon, sur Pierre Jérome Lordon, qui fut professeur à l'École Polytechnique et sur Abel Lordon qui fut également un peintre estimé ?

Peut-on signaler des toiles ou des dessins de ces artistes et indiquer les Musées ou collections où ils se trouvent ?

G. D.

—

Famille Mizon. — Un Mizon reçut, paraît-il, de Louis XIV, des armoiries.

Sait-on quelque chose à ce sujet ?

W. F.

—

La femme du maréchal du Muy. — Quelle était la femme du maréchal du Muy, ministre de la Guerre sous Louis XVI ? Je demande quelques détails à son sujet. Elle serait allemande. P. B.

—

Le clairon Rolland. — Sur quels documents officiels s'appuie la magnifique légende de ce vieux brave qu'est le commandant Rolland ?

Nous n'avons rien trouvé sur les actes qu'il a accomplis, dans les divers historiens des guerres d'Afrique, et dans les mémoires contemporains.

Nous ne mettons pas un instant en doute sa valeur et l'authenticité de ses récits ; mais fidèles à notre formule, nous voudrions nous efforcer de les étayer sur des pièces positives.

C'est notre façon de nous associer aux fêtes données en son honneur.

V.

Un tableau de Chavat à retrouver — Peut-on me dire où se trouve le tableau du peintre Victor-Joseph Chavat intitulé : « Intérieur arlésien » ?

En existe-t-il une reproduction ?

P. V.

Armoiries à identifier : 3 aigles éployées — A quelle famille appartiennent les armes suivantes : *De... : au chevron de... accompagné de 3 aigles éployées de...* qui figurent, en relief, sur un monument de la fin du xve siècle.

P. de Montlevret.

—

Le poème « L'an des sept dames ». — Connait-on l'auteur du poème : *L'an des sept dames ?*

Quelque érudit s'est-il occupé de cet ouvrage ?

Lach.

—

Un livre introuvable de Ferrand de Bez ou Debez. — Brunet mentionne l'ouvrage suivant : *La cinquième églogue des Bucoliques de Virgile, translatée de latin en français*, Paris, 1548, in-4°.

Cet ouvrage ne se trouve dans aucune de nos grandes bibliothèques parisiennes, et il ne figure pas sur les catalogues imprimés des bibliothèques provinciales. Peut-être est il dans une bibliothèque de l'étranger ? Si un intermédiairiste en connaissait un exemplaire, je lui serais très reconnaissant de me le signaler.

Lach.

—

La France comparée par Ronsard à un saule. — Un de nos aimables confrères voudrait-il bien me rappeler dans quelle œuvre de Ronsard se trouvent les vers célèbres — et de nature à réconforter les âmes à l'heure actuelle — où la France est comparée au saule toujours reverdissant et tirant avantage de ses propres blessures ?

J. W.

—

Stendhaliana. — Pourrait on donner quelques renseignements précis sur Auguste Bussières, qui publia sur Stendhal, dans la *Revue des Deux Mondes* de 1843, une étude, après tant d'autres, demeurée sans égale ?

R. G.

Quatrain sur les courtisans. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il nous dire quel est l'auteur de ce quatrain :

Les courtisans sont des jetons ;
Leur valeur dépend de leur place :
Dans la faveur, des millions,
Et des zéros dans la disgrâce.

Le *Larousse* l'attribue faussement, selon nous, à « Brébeuf ». Nous l'avons vainement cherché dans les œuvres de ce poète.

Piton.

—

La bibliothèque de la Chambre des députés. — La *Croix* du 7 février publiait, l'ayant cueilli dans le *Gaulois*, la liste des ouvrages suivants qui existeraient dans la bibliothèque de la Chambre des députés. Voici la coupure du journal dont il faudrait rendre responsable un rédacteur du *Gaulois*.

C'est dans la bibliothèque de la Chambre des députés que le hasard a conduit un de nos confrères du *Gaulois* devant un pan de galerie où sur trois rayons superposés s'alignent un certain nombre de respectables bouquins dont les titres jetèrent l'occasionnel bibliophile dans une stupéfaction qu'il éprouva le besoin de faire partager à ses lecteurs.

Voici ces titres : *Expédition française à Suresnes*, 3 vol. ; *Lettres de Roland à Charlemagne*, 3 vol. ; *Mémoires de saint Eloi*, 4 vol ; *Description de l'Atlantide*, 3 vol. ; *Histoire de l'avenir*, 8 vol. ; *Catalogue de la Bibliothèque d'Alexandrie*, 21 vol. ; *Mémoires de l'Académie de Suresnes*, 12 vol. ; *Collection des lois de Minos*, 9 vol.

Mais c'est la bibliothèque d'Hégésippe Simon, cela !

A priori, c'est de la fumisterie pure et simple, et je n'en veux pour preuve que les 21 volumes du catalogue de la bibliothèque d'Alexandrie. Je passerais condamnation sur l'*Histoire de l'avenir*, car, outre les articles et almanachs de Mme de Thèbes, nous avons une bibliothèque assez considérable de prophéties. Je crois même que si un chercheur voulait réunir toutes celles qui ont été imprimées dans les trois derniers siècles, trois volumes n'y suffiraient pas. Je citerai par exemple les *Voix prophétiques*, de l'abbé Cucherat, qui, à elles seules, forment déjà deux volumes in-18.

Aussi je voudrais bien savoir s'il y a quelque fondement dans cette information fantaisiste, car la vérification est naturellement facile.

Et si le chercheur qui voudra s'en occuper ne trouve point ce qu'il désire, il pourrait nous donner d'utiles indications sur la façon dont est composée cette bibliothèque, où les romans les plus nouveaux et les plus risqués ne sont pas les livres les moins fatigués.

ZED.

—

Dérobée. — Où pourrait-on trouver des renseignements précis et complets sur cette danse que nous croyons être essentiellement « bretonne » ? Quelle est l'origine du mot « dérobée » ?

F. B.

—

Dulaure ou Rivarol. — Le libraire Garnéry, rue Serpente n° 17, a publié « l'an second de la Liberté » (1794) *une liste de ci-devant nobles, Robins, financiers intrigants*, etc.

On a attribué parfois cet ouvrage à Dulaure ; d'autres lui donnent comme auteur Rivarol. Quelle attribution est exacte ?

A. d'E.

—

Famille Figuière ou Figère ? — N'existait-il pas, vers 1560, un président du Parlement du Dauphiné du nom de de Figuière ou de Figère, ou autre nom de ce chef ?

Connaît-on sa descendance ? Cette famille n'était-elle pas calviniste ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Médecin de Montargis, né à Villefranche (Rhône). — Dans une lettre du 18 août 1799, Madame Louvet (la femme du Girondin, auteur de *Faublas*) écrit à Bosc, un de ses amis :

... Il y a aussi à Montargis un fameux médecin. Nous aurons bientôt fait connaissance ensemble, car nous sommes compatriotes, à ce que je vois. N'est-il pas de Villefranche ? Moi, je suis née à Beaujeu...

Quel était ce médecin fameux de Montargis, né à Villefranche (Rhône) ?

FRANCOPOLITANUS.

—

Docteur Yvan. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements biographiques (lieu de naissance, date, enfance, études médicales, date de la mort, lieu d'inhumation) sur le chirurgien Yvan, baron de l'Empire, qui accompagna l'Empereur dans toutes ses campagnes. Surnommé le Roustan médical, Yvan fut nommé chirurgien en chef des Invalides, créé baron, accablé de bienfaits, mais, en 1814, dans la nuit des adieux, il s'enfuit de Fontainebleau, ayant perdu la tête à la suite de la tentative de suicide faite par Napoléon, au moyen du poison qu'il lui avait donné ?

Dr BONNETTE.

—

Le Généalogiste Lainé. — Peut-on considérer les « Archives de la Noblesse de France », publiées par Lainé, au commencement du XIXe siècle, comme un témoin généalogique irrécusable.

Baron de G.

—

Chevalier de Vallery. — Maréchal de camp. Chevalier de Saint-Louis. Epoque de la Restauration. Qui était ce personnage ?

Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent. Couronne de comte.*

NISIAR.

—

Clément de Blavette. — Alliance. A quelle famille appartiennent les armes qui figurent aux quartiers deux et trois de l'ex-libris de E. de Blavette : *d'azur à un dragon d'argent, au chef d'argent chargé de trois tourteaux de gueules ?*

Qui était E. de Blavette ?

NISIAR.

—

Armoiries des seigneurs de Clacy, vidames de Laonnois. — Je désirerais connaître les armes des anciens seigneurs de Clacy, vidames de Laonnois. La Chesnaye dit : *de gueules à trois pals échiquetés d'argent et d'azur au chef de gueules.* N'est-ce pas une mauvaise lecture de l'écu des Châtillon, chez qui les Clacy se sont éteints, et dont les armes présentent avec l'énoncé ci-dessus de telles analogies que je soupçonne une confusion ?

BÉNÉDICTE.

—

Armoiries des époux Barrin. — Je voudrais connaître les armes de Henry Barrin, seigneur de Bois Geffroy, maître d'hôtel de Monsieur, frère du Roi (Louis XIV) et celles de sa femme Isabelle Le Gouello, Dame de Rosgrand.

BÉNÉDICTE.

Réponses

Musée Waterloo à Londres. — Portrait de Carnot (LXVIII, 714, 780). — Que mon confrère Nolliacus me permette de reprendre son intéressante question et d'y ajouter un point d'interrogation personnel. Le musée Waterloo à Londres renfermait, en particulier, un portrait peint à Anvers pendant le siège de 1814, et représentant le général Carnot, gouverneur de cette place. L'artiste devait être un peintre local, du nom de Van Bree. Ou est devenu ce portrait lors de la dissolution du musée Waterloo ?

CASTELNAU.

Le vinaigre d'Annibal (T G., 48). — Voilà une question d'actualité car elle a été posée il y a cinquante dans l'*Intermédiaire* : Annibal a t-il fait fondre les roches des Alpes avec du vinaigre comme le dit Tite-Live ? De nombreuses réponses ont été fournies, dont l'une des plus radicales consiste à juger que le texte latin doit se lire *acuto* et non *aceto*. Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé dernièrement sur ce sujet un passage intéressant dans les *Mémoires* de Dutens, t. III. p. 54. J'ai feuilleté l'*Intermédiaire* pour voir s'il avait été cité par un confrère. J'ai lu seulement à la date du 10 mai 1865 une réponse de T. de L. disant que cette fable avait été « repoussée par Dutens ». Or, Dutens est très loin de repousser cette explication ; si bien que je crois curieux tout au moins de reproduire son texte.

On a représenté comme une merveille qu'Annibal eût fondu les Alpes, pour me servir de l'expression de quelques auteurs. Cela se réduit pourtant à un procédé fort simple : il arrivoit sans doute alors, ce qui arrive encore assez souvent aujourd'hui, que de grosses masses de rochers, se détachant du haut des montagnes, roulent dans les vallons et embarrassent les chemins. Tite-Live dit seulement que, dans un de ces cas-là, Annibal fit allumer un grand feu autour du rocher, et que, lorsqu'il fut rougi par la chaleur du feu, il fit verser dessus une très grande quantité de vinaigre, qui, perçant dans les veines du rocher, entr'ouvert par la chaleur et calciné, l'amollit et lui facilita le moyen de le briser aisément. Il y a quelques années que M. Dupla, curé de Montgaillard, au pays de Foix, renouvela l'expérience d'Annibal, et par le même procédé parvint à tracer un chemin de cent toises de longueur et de douze pieds de largeur à travers un rocher dur, inaccessible et entouré de précipices : ce chemin conduit à présent de la ville de Foix à Dévernajou et autres lieux circonvoisins ; il est de la plus grande utilité dans cette partie de la province

RENÉ VILLÈS.

La loi Cincia (LXIX, 42, 195). — Ce Paschasius était le célèbre avocat Etienne Pasquier (1529-1615). SIMON.

* * *

Elle fut proposée par M. Cincius Alimentus, tribun du peuple, et rendue en l'an de Rome 549. Elle défendait de recevoir de l'argent ou des présents pour plaider une cause. Ses prohibitions, qui, comme nous venons de le dire, interdisaient aux avocats d'accepter des honoraires, furent levées par les empereurs.

Le personnage « S ph. Paschasius, regiarum rationum patronus », me semble être le fameux avocat, jurisconsulte et historien français, Etienne Pasquier.

NAUTICUS.

* * *

Moreri a un article consacré à Cincius, sénateur et tribun, vers 204; av. J.-C.

Il fut l'auteur de la loi qu'on appeloit *Munerale*, faite contre les avocats qui prenoient de l'argent de leurs parties pour plaider toutes causes.

Mais qui est cet Etienne Paschase ?

Il faut laisser à un autre le plaisir de nous le dire. E. GRAVE.

* * *

La loi Cincia « de donis et muneribus », plébiscite dû à l'initiative du tribun Marcus Cincius Alimentus, en 550 de Rome, était relative aux donations entre vifs et interdisait aussi aux avocats de recevoir des honoraires pour leurs plaidoiries.

O'PORNY.

* * *

La loi Cincia proposée par le tribun Cincius Alimentus, et rendue en l'an de Rome 549 ou 550, avait pour objet de restreindre la faculté de disposer entre vifs à titre gratuit.

La première de ses trois dispositions principales défend aux avocats de recevoir de l'argent ou une valeur quelconque pour prix de leurs plaidoiries ou à titre de donation.

DEHERMANN.

*
* *

Le portrait en question est celui d'Etienne Pasquier, au sujet duquel Tardieu, dans son *Dictionnaire iconographique des Parisiens* (col. 234) donne les renseignements suivants :

Né à Paris le 7 avril 1529, y meurt le 31 avril 1615. Célèbre avocat. Erudit. Délégué aux Grands jours de Poitiers (1850), Troyes (1583) Avocat général à la Cour des comptes (1585). Député aux Etats de Blois (1588).

Tardieu qui possédait le portrait par Jaspar Isac, en in-f°, en indique un autre, de format in-4, sans nom d'auteur, avec la légende : Nulla hic...

On trouve d'autres portraits de Pasquier, par L. Gaultier (en 1617), par Th. de Leu, dans la suite d'Odieuvre, dans l'*Iconographie française* (Paris, Rosselin), et chez Didot frères.

Le portrait d'Isac est daté 1610.

Cf. « Catalogue d'une importante collection de portraits anciens », en vente chez M. Godefroy Mayer, 41 rue Blanche. Paris, pp. 76, 93. J Heitzmann : Portraits-Catalogue (Münich, Mey et Widmayer, 1858), pp. 205, 350

C. DEHAIS.

*
* *

Voir Tacite, *Annales*, XI, 5, « Consurgunt patres legemque Cinciam flagitant, qua cavetur antiquitus ne quis ob causam orandam pecuniam donumve accipiat »,et le commentaire explicatif d'Emile Jacob, « La loi Cincia, proposée par le tribun M. Cincius Alimentus, appuyée par Fabius Maximus, fut rendue l'an de Rome 549. av. J.-C. 204 (voy. Cicéron, *De orat.* II, 71) Mais cette loi, qui n'édictait pas de peines contre ceux qui l'auraient violée, tomba en désuétude. Auguste la fit revivre, et fit rendre par le Sénat un sénatus-consulte qui lui donna la sanction dont elle était dépourvue. Il condamnait les avocats convaincus de s'être fait payer à restituer une somme quatre fois égale à celle qu'il avaient reçue (Dion, LIV, 18). On voit que ce sénatus-consulte, à son tour était bravé »

Stephanus Paschasius est le nom latinisé du célèbre Estienne Pasquier (1529-1615), auteur de *Recherches de la France*, homme assez connu dans l'histoire de la littérature française. On trouvera dans les *Deliliae centum poetarum gallorum* (1609), *pars altera*, pp. 843-1021, grand nombre de ses poèmes latins, et par les trois tomes du même recueil plus de quarante épigrammes par Henri Estienne, Bèze, et d'autres, sur cette même thèse un portrait de Pasquier sur lequel les mains ne figurent point.

EDWARD BENSLY.

—

Les prêtres constitutionnels et les sacrements (LXIX, 42, 147). — Tout prêtre, même schismatique, hérétique, excommunié, consacre *validement* l'Eucharistie. Les évêques, dans les mêmes conditions consacrent validement d'autres évêques et ordonnent des prêtres, pourvu, bien entendu, qu'ils observent les rites essentiels. C'est en vertu de ce principe que les évêques et prêtres schismatiques orientaux sont réellement évêques et prêtres, tandis qu'il n'en est pas de même pour le clergé anglican.

Mais en ce qui concerne le mariage et l'absolution (sauf « in extremis ») la validité dépend de la juridiction des évêques légitimes et du pape. Il en résulte que les prêtres constitutionnels ne pouvaient marier et confesser validement, sauf pour ce dernier cas, à l'article de la mort.

A. E.

*
* *

La question comporte une solution différente selon chaque sacrement.

Un chrétien quel qu'il soit administre « validement » le baptême.

Quant aux sacrements réservés aux prêtres ou évêques, il faut distinguer entre ceux qui n'exigent que le pouvoir d'ordre : eucharistie, extrême-onction, confirmation, ordre. Les prêtres et évêques constitutionnels les administraient validement de même qu'ils disaient validement la messe.

La pénitence exige le pouvoir de juridiction, lequel vient du Pape et des évêques en communion avec lui. Les prêtres constitutionnels ne l'administraient validement qu'au lit du mort du pénitent.

Le mariage, dont les ministres sont les contractants eux mêmes, n'est valide que s'il est contracté devant le prêtre de la paroisse, seul témoin accrédité de l'Eglise. Donc les mariages bénits par les assermentés n'étaient pas valides. Il y avait un empêchement dirimant.

R. DE R.

Entretien des édifices cultuels (LXIX, 42). — Le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a existé en France pendant une période de huit années, c'est-à-dire depuis le 18 septembre 1794, jour où la Convention décida de ne plus salarier aucun culte, jusqu'au 18 avril 1802, jour où le Concordat fut proclamé.

Voici la curieuse circulaire que le citoyen Fouché, ministre de la police générale de la République, adressa aux préfets, le 28 mai 1801 (8 prairial an IX) :

Pendant longtemps les édifices publics, notamment ceux consacrés à l'exercice du culte, ont été livrés à un état d'abandon, dont il est résulté des dégradations considérables. La vie des citoyens qui se réunissent dans ces édifices, y est journellement exposée, par le défaut de réparations nécessaires pour prévenir les éboulements Cependant un des premiers objets de la sollicitude des magistrats chargés du maintien de la sûreté publique étant d'écarter constamment les dangers qui menaceraient leurs administrés, une surveillance particulière à cet égard est un devoir, que le gouvernement vous rappelle et que l'humanité commande. Vous devez tenir sévèrement la main à ce que les églises et autres lieux de réunion soient soumis à des visites périodiques et, dans le cas où l'état des bâtiments donnerait lieu de craindre quelques dangers pour les citoyens, je vous charge d'en ordonner, s'il est nécessaire, la fermeture, jusqu'à ce qu'on y ait fait les réparations convenables.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou historique*.

—

Reddition de Lunéville, le 12 août 1870 (LXIX, 91). — Lorsque j'écrivais, en 1878, dans mon livre *Frœschwiller, Châlons, Sedan*, le récit de la marche des Allemands vers Châlons, je lus une narration de leur scandaleuse entrée à Lunéville. Il y était rapporté que M. Parmentier, chevalier de la Légion d'honneur, était maire de cette ville, à cette époque.

En réponse à une lettre que j'adressai au maire, au cours de l'année 1878, celui-ci me confirma le fait. J'attribuai donc à M. Parmentier le vilain rôle que joua le premier magistrat de la cité lorraine en cette occasion. Personne ne protesta.

Or, à la suite de la question posée dans l'*Intermédiaire* de janvier 1914, je crus devoir prier M. le maire actuel de me confirmer, d'après les procès-verbaux du Conseil municipal, la déclaration de son prédécesseur de 1878. Le secrétaire adjoint de la mairie vient de m'informer, par une lettre en date du 7 février, que, le 12 août 1870, M. François Parmentier n'était plus maire : la veille, il avait été remplacé par M. Alexandre Saucerotte. Ce serait alors ce dernier — dont le nom est donné, pour la première fois, par M. le docteur Bonnette, puisque ni historiens ni journalistes ne l'avaient, à ma connaissance, jusqu'à présent, livré à la publicité — qui aurait remis à l'officier prussien l'écœurante supplique relatée à la page 386 de l'ouvrage du grand Etat-major prussien, et non M. Parmentier.

Il est évident que, dans la réponse qu'il m'envoya, en 1878, M. le maire de Lunéville, involontairement, s'est trompé d'un jour ; le 11, M. Parmentier était maire, le 12 il ne l'était plus.

Je regrette vivement de ne pas avoir été averti plus tôt de la confusion car j'aurais, sans retard, rectifié l'allégation. Hélas ! quand on écrit l'histoire contemporaine, il faut se résigner à ces fâcheux accidents et je me considère comme heureux, après avoir publié plus de vingt volumes, de n'avoir que cette erreur à déplorer.

Quoi qu'il en soit, je suis navré d'avoir chargé M. Parmentier d'un péché qu'il n'a pas commis : c'est au maire en fonction le 12 août, et non à son prédécesseur de la veille, qu'il convient d'adresser les reproches que, après moi, ne lui ont pas ménagés tous les historiens.

Alfred Duquet.

—

Gustave IV (LXIX, 144). — Outre les nombreux ouvrages Allemands et Suédois publiés sur ce malheureux prince et dont la liste se trouve à son nom à la Grande Encyclopédie, M. B. N. F. peut consulter G. d'Albeydyl : Recueil de mémoires et autres pièces authentiques, 1798 — 1811, 2 vol. et S. J. Boethius. *Les tuteurs de Gustave V et la révolution française* dans Historesh tidshrifh, — Stockolm in-8°.

Quant à la vie de son fils — Gustave, elle se trouve résumée dans la Grande Encyclopédie au nom de Gustave prince Vasa.

Dehermann.

Hussards du Haut Rhin (LXIX, 3, 152). — C'est le 6e régiment de hussards réorganisé avec des éléments totalement étrangers à l'ancien 6e hussards par la deuxième Restauration après les Cent jours, 1815-1816.

Le régiment actuel remonte à cette origine depuis laquelle le 6e hussards a continué d'exister sans interruption.

Les noms de départements donnés aux régiments de hussards avaient à peu près cessé d'être en usage lors de la Révolution de juillet et cessèrent tout à fait après 1830. COTTREAU.

—

Gardes d'honneur du drapeau (LXVIII, 812 ; LXIX, 153). — Le confrère Dr Lomier termine son article par ces mots :

« Il n'existe jusqu'à ce jour aucun historique d'aucun régiment de gardes d'honneur. »

Permettez-moi de lui en signaler un, qui vient de paraître et peut servir de modèle.

La garde d'honneur du préfet de l'Allier : Compagnie de réserve, compagnie départementale. Premier empire et Restauration, par Maurice Dunan, Moulins, imprimerie de Crepin-Leblond, 1913, in-16, 229 pages. LABRUYÈRE.

* * *

S'il n'existe aucun historique d'aucun régiment de gardes d'honneur, il existe deux ouvrages relatifs aux gardes d'honneur :

Le premier du Calvados ;

Le second de la Manche.

Peut-être en existe t-il d'autres départements.

L'ouvrage concernant le Calvados a pour auteur Henri Defontaine, il a été édité en 1906 ;

Celui concernant la Manche a pour auteur Dubasq de Beaumont. Il a été édité en 1903. ALBÉRO.

—

Cor (le) de Roland (LXV ; LXVI ; LXVII). — Je lis dans *Paris, Versailles et les Provinces* (Paris, 1817, t. 2, p. 16) :

Cette famille [de la Fayette] possédait aussi le cor d'ivoire ou cornet du paladin Roland, dont elle prouvoit sa glorieuse descendance. Elle l'avoit déposé aux Archives du chapitre de Lyon, où il étoit conservé avec soin à l'Ile-Barbe.

La révolution a confondu ce monument précieux avec tous les objets de sa fureur ; et on l'a vu depuis entre les mains d'un pâtre qui s'en servoit pour rappeler ses troupeaux. »

RENÉ VILLÈS.

—

Les seigneurs de Château-Thierry (LXIX, 138) — C'est pour la maison de la Tour d'Auvergne-Bouillon à laquelle appartenait le maréchal de Turenne, qu'un duché d'Albret et de Château-Thierry a été créé en 1651 Cette maison s'est éteinte en 1806, et il n'y a eu depuis cette époque ni ordonnance, ni décret, ni lettres patentes autorisant à relever ce titre de duc. Cette formalité était rigoureusement nécessaire, même pour une autre branche de la famille instituée. Le titre de duc de Château-Thierry ne peut donc être légalement porté par personne actuellement.

Vicomte DE REISET.

—

Château de l'Herm en Périgord (LXVIII, 763 ; LXIX, 58). — Voici ce que je sais sur l'origine du mot « Herm, » au point de vue toponymie.

Pour Saint Michel-en l'Herm (Vendée), on trouve « Ile d'Herm » dès le IXe siècle. En latin, on a traduit alors : Heremus ou Eremus.

Jadis B. Fillon a écrit que Herm signifiait « terres non cultivées ». — En fait, Hermas existe en provençal (on écrit Hermas ou Ermas) et signifie « lieux incultes ; landes ». M. Deydier (de Cucuron, Vaucluse) a écrit (1907) : « Ermas Campas. »

Donc B. Fillon, qu'on critique tant, n'avait pas tort.

Je connais : Saint-Germain-l'Herm, (Puy-de Dôme), où il y a un tumulus ; la caverne de l'Herm (canton de Foix, Ariège), très célèbre en préhistoire ; Herm (commune des Landes) ; Herm, commune du Lot ; Herm, une île anglo-normande, etc., etc. » ; Herm est donc un radical gaulois ou vieux celtique.

Ne pas oublier qu'autrefois Saint-Michel-en-l'Herm s'appelait Condet [d'où Candé, Candat, etc.], radical celtique (Cand) signifiant « confluent ». Or, jadis, Saint-Michel-en-l'Herm était à un confluent du fleuve actuel Le Lay, débouchant alors dans le Kanentelos (aujour-

d'hui Pertuis breton et Sèvre niortaise)

La « Légende des serpents » de la Dive (ilot voisin) se comprend bien, avec le sens du radical Herm, qui doit bien être celtique (1).

MARCEL BAUDOUIN.

* * *

Ayant plusieurs fois rencontré dans des pièces des XVIIe et XVIIIe siècles des environs de Montpellier, l'expression : « une parcelle de terre herme, sise... » Je me suis renseigné auprès de personnes du pays : terre herme signifierait terre non cultivée, en friche.

A. BARTHÉLEMY.

* * *

Puisque — comme cela arrive bien souvent dans notre *Intermédiaire*, si intéressant par sa variété — une question accessoire s'est greffée ici sur la principale, et que M. Dehermann se préoccupe de l'origine de ce nom : Herm ou l'Herm, je prends la liberté de dire ce que je sais à ce sujet. J'ai eu, en effet, l'occasion tout récemment de m'occuper de ce vocable : à propos du nom de Mesnil-Hermei (Orne) dans un volume qui paraît ces jours-ci, chez Jouan, éditeur à Caen.

Je crois que ce radical « Herm » peut avoir, suivant les circonstances, deux origines différentes. Il peut parfois rappeler le nom du Mercure gaulois, — Hermès — dont le culte était déjà très répandu dans notre pays au moment de l'invasion de César, puisque ce conquérant prend soin lui-même de nous dire qu'il y possédait alors de nombreuses statues. Beaucoup de monnaies gauloises portent au revers un Mercure, et on trouve ce dieu représenté sur une grande quantité de monuments rencontrés dans notre sol national et remontant à la période gallo-romaine. Les actes de saint Firmin, de saint Lucien, de saint Quentin, de saints Crépin et Crépinien, de saint Rieul, de sainte Macre et de beaucoup d'autres, sont pleins de faits qui établissent d'une manière péremptoire qu'à l'époque de la prédication du christianisme dans nos contrées, le culte de Mercure jouissait encore, en compagnie de celui de Jupiter, d'une certaine prééminence sur les cultes des autres Dieux.

Plus tard, lorsqu'en 742 et 744, Pépin et Carloman renouvelèrent contre les superstitions païennes l'ordonnance de Charles Martel, leur père (Baluze : *Capitul*, I, 146, 158) les seuls Dieux qu'ils citèrent dans leur énumération des idolâtries défendues sont encore Jupiter et Mercure. Beaucoup de localités peuvent donc avoir tiré leur nom de celui du Dieu Hermès et j'en ai moi-même indiqué plusieurs dans mes *Causeries du Besacier* (I, 214 et suiv. Paris, 1892).

Mais je me hâte d'ajouter que cette origine n'est pas, à mon avis, celle du nom du château de l'Herm, pas plus que celui de Saint-Michel-de-l'Herm en Vendée, ni de Herm dans les Landes, ni du Mesnil-Hermei que je citais tout à l'heure.

Je classe ces noms dans la même catégorie que la douzaine d' « Herm » ou « l'Herm » (dont six dans la Haute-Loire et quatre dans la Lozère), que les huit Hermet indiqués au *Dictionnaire des Postes*, ainsi que la demi-douzaine de vocables analogues (Hermé, Hermel, etc.), que l'on rencontre çà et là. Selon moi, tous ces noms ont une origine non pas historique, mais topographique.

Dans notre vieux français Herm, Herme signifiait un lieu inculte, abandonné, désertique. Je pourrais faire ici de l'érudition facile en citant les nombreux exemples donnés par La Curne de Sainte-Palaye et par Frédéric Godefroy dans leurs dictionnaires. Mais j'en fais grâce à mes confrères qui trouveront ces citations aussi bien que moi, s'ils en ont envie. S'ils consultent aussi Du Cange (aux mots : Herma et Eremus) et les grands dictionnaires latins, tels que Freund, ils y verront encore que Herme est venu d'un bas-latin Eremus, déjà employé par Tertullien, le Code Justinien, Sulpice-Sévère, etc., avec le sens de solitudes, lieux déserts, et calqué sur le grec ἔρημος. Ce mot Herm est connu dans l'ancien langage depuis le XIIIe siècle au moins et on

(1) Il y a une foule de noms de lieux dits, qui commencent par Herm. — Sans parler des dénominations de champs, j'ai compté 22 communes de ce genre.

Il suffira de citer ici : Hermes (Oise) ; Hermé (Seine-et-Marne) ; Hermaux (Lozère) ; Herment (Puy-de-Dôme) ; Hermin (Pas-de-Calais), etc., etc.

le trouve encore en usage au milieu du XVIII[e] siècle.

Ceci expliqué, j'arrive tout de suite à ma très facile conclusion : je crois que la plupart des localités appelées Herm, le Herm, ou contenant sous une forme ou sous une autre ce radical, tirent leur nom des landes, des terres désertiques ou abandonnées, considérées à l'époque où ce nom s'est formé comme incultivables, et où des villages ne se sont établis que lorsque toutes les bonnes terres voisines ont été occupées et lorsque la population grandissante a dû chercher à utiliser ces terres « hermes ». Il y aurait à examiner la situation topographique des localités ainsi nommées. Mais à première vue on peut dire que ce vocable se rencontre sur tout dans les pays montagneux (Ariège, Haute-Loire, Lot, Lozère, Basses-Pyrénées, Puy-de-Dôme, Cantal, etc.) où abondent les mauvaises terres. On en trouve peu en plaine, et alors dans des régions à landes, tels par exemple, que Saint-Martin de Lerme dans les landes qui s'étendent de Civrac à Bergerac, etc., etc. Cette règle paraît constante, et ce vocable de Herm, simple ou composé, ne se rencontre que dans des localités où, pour une raison quelconque la terre était « indésirable » et n'a été que tardivement occupée et cultivée

On peut, d'ailleurs, faire ici un rapprochement — à rebours — avec ce qui se passe aujourd'hui.

Dans certaines régions de valeur médiocre que dépeuplent l'émigration vers les villes, le malthusianisme et surtout l'alcoolisme, le phénomène contraire se produit, et il commence à se refaire des terres « hermes » : les maisons tombent en ruines, des hameaux nombreux disparaissent, on supprime des communes ; peu à peu ce qui demeure d'habitants se borne à cultiver les meilleures terres ; le reste est plus ou moins abandonné ; les « vignons », les « larris » et les « savarts » gagnent lentement de jour en jour, les champs où l'on récoltait péniblement du seigle, de l'avoine ou du sarrazin retournent insensiblement à la vaine pâture, à moins qu'un propriétaire plus intelligent ne les plante en bois approprié au sol. Petit à petit il se reforme ainsi de véritables terres « hermes », témoignages désolants des excès de la civilisation qui, sur ce point comme sur bien d'autres, nous font tourner le dos au véritable progrès.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Le centre de la France (LXVIII). — Extrait de la solution d'un problème posé par le *Soleil du Dimanche* illustré (Concours n° 133) à ses lecteurs.

La France continentale présente, sur une surface spéroïdale, l'image d'un polygone très irrégulier, et qui, par conséquent, n'a pas de centre de figure. On pourrait cependant déterminer assez exactement le centre de gravité d'une telle surface, et en préciser la situation au moyen des coordonnées géographiques. Il faudrait pour cela prendre la carte au 1:80 000[e] et la coller sur une mappemonde *ad hoc* ; puis, découper cette image, et, plaçant cette calotte sphérique irrégulière sur un stylet vertical, on devrait trouver par tâtonnements, en s'aidant du fil à plomb et du niveau d'eau, sa position d'équilibre et son centre de gravité...

On peut déterminer ce centre de gravité par une expérience très simple. Il suffit de découper les contours de la France dans un morceau de carton rigide ; suspendre ensuite au carton, par un point quelconque du contour, un fil à plomb dont on trace la direction ; recommencer l'opération en suspendant le carton par un autre point. Le point d'intersection des deux lignes ainsi obtenues donne... approximativement le centre de figure. Reporter ensuite ce point sur la carte.

Simplifions encore.

On peut prendre sur l'axe vertical approximatif qu'est le méridien de Paris le point situé à distance égale de ses deux extrémités par le littoral de la mer du Nord et la frontière espagnole. C'est là un procédé expéditif.

En voici un autre d'Elisée Reclus :

Un méridien que l'on peut considérer comme un axe idéal réunit les deux extrémités saillantes du territoire, en passant à travers la capitale et le centre de figure, et partage la France en deux parties presque symétriques. De chaque côté de cet axe se disposent les faces du grand octogone qui représente le pourtour du pays. Il suffit de chercher le point de rencontre des diagonales de cet octogone.

Il semble que la solution la plus simple, la plus facile et aussi la plus rapprochée de l'exactitude consiste à prendre le méridien et les parallèles extrêmes et à chercher le centre de figure du parallélogramme qu'ils déterminent. Or, en ne considérant que la France

continentale, les points extrêmes sont les suivants :

Au N., point de la côte situé dans les Dunes, carte de Dunkerque au 1:80 000e, lat. N. 51°, 7' 30".

Au S., bois de la Bague de Bordeillat, carte de Prades lat. N. 42° 20'

A l'Est, coude du torrent de la Bendola, carte de Saorgio ; long. E. 5° 18' 40".

A l'Ouest, pointe de Corsen, carte de Brest ; long. O. 7° 8' 44".

D'après ces données, nous trouvons que le centre du parallélogramme se trouve par :

Lat. N. 46° 43' 45".

Long. O. 55' 2".

Soit sur la carte au 1:80 000e, de Châteauroux, la corne N.-E. du bois de l'Epinay, qui se trouve à 1.600 mètres au N.-E. de l'église de Méobecq, canton de Buzançais, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre.

L'Alcazar d'hiver (LXVIII; LXIX 60, 128, 137). — Notre érudit confrère de l'*Intermédiaire*, M. Arthur Pougin veut il me permettre d'ajouter quelques mots à la notice si intéressante qu'il a adressée au sujet de l'Alcazar d'Hiver ?

Il a problablement omis avec intention de ne pas parler des nombreux directeurs qui se sont succédé dans cet établissement, et il a dû oublier surtout que Thérésa, elle-même, y était revenue comme directrice avec l'artiste Donval, son mari (devenu ensuite directeur du Nouveau-Cirque), le 27 octobre 1883, et jusqu'en 1888.

C'est là, et pendant cette période, que Thérésa qui voulait rénover la chanson, et qui avait complètement modifié son premier genre, créa *La Toussaint*, *l'Eté de la Saint-Martin*, le *Bon Gîte* de Déroulède, etc., etc.

C'est encore à l'Alcazar que Thérésa fit paraître, pour la première fois, le fameux quadrille naturaliste composé de la Goulue, Grille d'Egout, Valentin le Désossé, etc., etc.

Je retrouve, à ce propos, un article de notre sympathique directeur paru en octobre 1885 dans le journal « Paris ».

M. Georges Montorgueil, qui a dû en voir bien d'autres depuis, laisse éclater son indignation dans les lignes suivantes :

C'était ici l'asile de la Chanson. Il y a deux ans, une femme y rentrait, en souveraine, désireuse d'en appeler d'un verdict sévère. Son astre s'était levé sur l'empire agonisant ; elle avait été du dernier hoquet de fête, de cette apothéose qui ressemblait à une bacchanale avec Offenbach pour maestro, de cette ronde folle, échevelée, infernale, qui commença dans le rire au bruit des cymbales et qui devait s'achever dans le sang au bruit des mitrailleuses. Mais Thérésa assagie, transfigurée, toujours vibrante, avait piqué une cocarde tricolore au bonnet de la gardeuse d'ours ; elle ne disait plus « Asseyez-vous et qu'ça finisse », elle nous montrait d'un geste fier, les provinces en deuil, elle pleurait de vraies larmes pour les vaincus et nous prouvait qu'elle avait encore le cœur plus grand que la bouche.

On ne lui marchandait pas les bravos, on saluait la rentrée de la Chanson Française, on tressait des couronnes à celle qui, arrivée à l'été de la Saint-Martin, se flattait d'épurer le concert et de le rendre digne du peuple qui, né malin, créa le vaudeville. Et voilà que cette Muse acclamée, choyée, fêtée, en dépit de ses arrhes et de ses promesses, introduit dans le concert un élément de succès pêché dans les eaux troubles des boulevards extérieurs ; voilà que cette Vestale de la chanson, sur le trépied sacré, pose le saladier de vin bleu, voilà que ce qui chante accueille ce qui grouille. Voilà ce temple qui devient un bouiboui.

. . . .

Evohé ! La Goulue est reine La classe de danse de l'Opéra est mortellement atteinte. Vestris est détrôné par Bridici,et la Guimard par Rigolboche C'est le Désossé qui conduit la ronde folle du groupe Carpeaux sur le seuil du temple où *excelsior* se traduit par *toujours plus bas*.

La royauté de la Goulue fut éphémère comme celle de tous les directeurs de l'Alcazar d'hiver.

Après Gaubert qui fut expulsé le 26 janvier 1874, nous citerons :

A. Philibert, chansonnier, qui fut remplacé le 22 octobre 1874, par un ancien régisseur de Frascati, Lemaire, auquel succéda, un mois après, M. Haimm.

En 1875, le directeur est un M. Clément, qui a pour étoile Mme Graindor.

Puis, de 1876 à 1881, Morainville ;

D'octobre 1881 à avril 1882, Marcel Simond ;

En 1882, Massonneau ;

De 1883 à 1888 Donval ;

Le 17 février 1888, Ferret, secrétaire d'Emmanuel Arène ;

Le 23 octobre 1888, Guillet, administrateur des Bouffes-Parisiens ;

Le 8 mars 1889, Folie qui transforme le concert en salle de bal sous le nom de *Casino du High Life* ;

Le 31 décembre 1890, Penaud y crée le *Théâtre Moderne* ;

Le 16 mai 1891, Malin remplace le Théâtre Moderne par le Théâtre de l'Avenir Dramatique ;

Le 27 septembre 1893, Dignat, ancien Directeur du Skating de la rue Blanche et du concert du XIXe siècle, rouvre le concert avec le titre de « Nouvelles-Folies ».

Le 1er décembre 1891, Chelles le transforme de nouveau en *Théâtre Moderne*.

Chelles a été remplacé par :

Loyer, le 6 avril 1894 ;

Lesne, le 18 décembre 1894 ;

Chailliez, le 15 avril 1896 ;

et enfin, en février 1897, Mme Nancy-Vernet, qui devait être la dernière directrice de l'établissement, y donna sous le titre de « Théâtre Chrétien » des représentations de la « Nativité » avec le concours de l'abbé Jouin, curé de Saint-Médard.

EUGÈNE GRÉCOURT.

* * *

Vers 1880, je ne saurais préciser la date à une ou deux années près, l'Alcazar effectua une sensationnelle réouverture avec comme directeur un grand beau gars qui s'appelait Donval et n'était autre que le mari de Thérésa, redevenue l'étoile de la maison.

Le soir de la première on s'écrasa faubourg Poissonnière. J'y étais. La diva reprit tout son répertoire ancien agrémenté de nouveautés dont *La Glu* de Jean Richepin, qui lui valut les éloges les plus vifs de F. Sarcey.

Puis la vogue n'étant que passagère, le ménage ne marchant, disait-on, qu'à moitié, ce fut une fois de plus la fermeture du pauvre Alcazar.

Thérésa regagna sa maison d'Asnières, acquise plus tard par Max Bouvet l'excellent chanteur. Quant à Donval il fut un temps, au début, directeur du Nouveau-Cirque.

MAURICE MÉRY.

—

Hégésippe (LXIX, 94). — Saint Hégésippe n'est pas un inconnu ; c'est un juif qui se convertit au christianisme et qui mourut en l'an 181. Il est le premier auteur, après les apôtres, d'une *Histoire ecclésiastique* depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'à son temps, histoire dont quelques fragments sont publiés dans Eusèbe, et dont saint Jérôme a dit : « Hégésippe voulait imiter le style de ceux « dont il écrivait la vie ».

On lui a attribué à tort, les 5 livres de la *Guerre des Juifs* publiés en grec et en latin, à Cologne en 1559 et à Genève en 1614. Leur auteur est un autre Hégésippe.

La fête de saint Hégésippe a lieu le 7 avril.

EUGÈNE GRÉCOURT.

* * *

Saint Hégésippe, juif converti, historien apostolique, est mort le 7 avril 180.

P. D.

* * *

D'après la loi du 11 germinal an XI, on ne devait donner comme prénoms sur les registres de l'état civil que « des noms en « usage dans les différents calendriers et « ceux des personnages connus de l'his- « toire ancienne. » En exécution de cette loi l'administration fait dresser une nomenclature officielle des prénoms baptismaux dont l'inscription est autorisée sur les registres de l'état-civil.

Parmi les noms de saints se trouve celui de Hégésippe, *Hegesippus*, historiographe du IIe siècle, célébré le 7 avril. Il avait composé une histoire de l'Église, depuis la mort de Jésus-Christ, d'après les Actes des apôtres ; il n'en reste que quelques fragments.

PATCHOUNA.

—

Sur le maréchal de Berwick (LXVIII, 717 ; LXIX, 62). — La réponse donnée ne me satisfait pas absolument et je demande un supplément d'instruction. Voici mes desiderata :

Il est certain que l'acte baptismal de Berwick n'existe pas dans les registres de Moulins où il a été cherché en vain ; toutefois comme Arabella Churchill était anglicane, le fait serait explicable. Il peut aussi exister des lacunes dans les séries ; mais enfin la preuve documentaire manque. D'autre part Berwick ne fait aucune allusion au lieu de sa naissance dans ses *Mémoires*.

Quant au *Dictionnaire universel, historique, critique et bibiographique* de 1810, je me borne à faire remarquer que l'assertion relative à la naissance à Moulins n'a pas été reproduite dans les Biogra-

phies universelles qui ont suivi, sans qu'un autre lieu soit indiqué. Je remarque enfin que la *Biographie Michaud* fait naître le maréchal le 21 août 1670 tandis que le *Dictionnaire* de 1810 donne la date de 1671. Il y aurait lieu de préciser.

Ai-je besoin de le dire, je souhaite vivement pour la ville de Moulins et pour la France que Berwick soit né dans la ville natale de son rival en gloire militaire, Villars. Mais à tout prendre une compilation comme le *Dictionnaire* édité par Mame en 1810, et contredit sur le fait essentiel de la date par un ouvrage postérieur, est, à mes yeux, une autorité insuffisante. Donc la question demeure ouverte et je me contente de marquer un point aux partisans de la naissance à Moulins.

H. C. M.

—

Joseph Bouché (LXIX, 93). — Pour Jacques Boucher, voir l'ouvrage de Boucher de Molandon : Jacques Boucher, sieur de Grilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en 1429. Sa famille, son monument funéraire, son hôtel de la Porte-Renard ou de l'Annonciade.

Les armes de Jacques Boucher, d'après le scel apposé à ses actes publics se blasonnent ainsi :

D'azur au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux têtes de maures tortiltées d'argent, et en pointe d'une sirène écaillée et miraillée d'argent, soutenue d'une mer de même.

P. DES AUBIERS.

—

Alfred de Bréhat (LXIX, 140). — « Alfred Guéhennec, connu en litterature « sous le pseudonyme de Alfred de Bré- « hat, romancier et journaliste, fils d'un « capitaine breton, mort à Paris en 1866 ».

Ainsi s'exprime à son sujet le Catalogue général de la librairie française de Lorentz qui mentionne au nombre de ses œuvres les « Scènes de la vie contemporaine » 1858, Lévy frères.

DEHERMANN.

—

Mlle Caillou et le naufrage de Saint-Géran (LXIX, 45). — Pourrais-je savoir à quelle famille appartenait le « M. Villarmois », qui le 24 août 1744, est cité par le Dr P... comme assistant au naufrage où périt l'héroïne de Bernardin-de-Saint-Pierre ?

Etait-ce un Artus de la Villarmois ou un la Villarmois, d'Anjou ? Dans ce cas, quel était son prénom ? A-t-on des détails sur lui ?

G.,

—

Famille Chamier (LXVIII; LXIX, 110). — Il existait et il existe peut-être encore à Bordeaux une famille de ce nom. Il serait facile de s'en assurer.

J'ai connu un Georges Chamier, sorti de l'Ecole centrale, qui est mort, il y a quelques années, en Grèce, où il était ingénieur dans les chemins de fer.

F. G.

—

Famille de la Tournelle (LXVIII, 379). — Le *Dictionnaire des fiefs*, par Gourdon de Genouillac, cite (p. 515) deux fiefs de ce noms : l'un appartenant à la famille du même nom, du Morvand, érigée en marquisat, en sa faveur, en 1681 (*Tablettes historiques, généalogiques*, etc., IV, 164 et V, 66) ; l'autre en Provence (?) possédé successivement par les familles de Vassan et de Riquetti (en 1743).

De ces trois familles, celle dont les armoiries ont le plus d'analogie evec l'ex-libris, de la question, est celle de Vassan, qui porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné, en chef de 2 étoiles du même, et, en pointe, d'une tour d'argent, ouverte et ajourée de sable.*

Dans la notice de cette famille que donnent d'Hozier et La Chesnaye des Bois, il n'y a pas des seigneurs de la Tournelle. D'ailleurs Marie-Geneviève de Vassan, qui épousa en 1743, Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, était fille de Charles, marquis de Vassan, baron de Pierre-buffiere (ni le frère, ni la fille ne figurent dans la notice qu'on vient de citer) et d'Anne-Marie-Thérèse de Ferrières de Sauvebœuf.

Le *Nobiliaire du Limousin*, par Nadaud (art. : *Ferrières*), d'où j'ai tiré ce renseignement, donne au marquis de Vassan le blason déjà décrit, mais il ne dit pas que ce personnage ait été seigneur de la Tournelle.

Cependant, j'ai bien fini par trouver un seigneur de la Tournelle du nom de Vassan.

C'est Charles-Jacques, avocat du roi dans la Chambre des Comptes de Paris,

en 1687, gentilhomme de la maison du roi, décédé au mois d'avril 1691, fils de Charles de V., seigneur de Morsan-sur-Orge et d'Ermenonville, conseiller au parlement de Paris, et président à la Chambre des Comptes, et de Marie Monet de la Salle, et mari de Marie-Charlotte Gluck qui se remaria, en 1706, avec Jacques de Chabannes, marquis de Curton, et mourut à Paris, le 15 janvier 1724 [Constant d'Yanville : *Arm. de la Ch. des Comptes de Paris* pp. 428 et 935 ; *Mercure galant*, avril 1691 ; Potier de Courcy : *Contin. du P. Anselme*, art. : *Chabannes*].

Cependant, même à ces personnages, on attribue toujours le même blason qu'on a décrit (Constant d'Yanville et Potier de Courcy).

Malgré cela, je suis tenté de croire que l'ex-libris peut bien appartenir à l'un de ces Vassan, qui doivent être issus d'un rameau dont ni d'Hozier, ni La Chesnaye des Bois ne donnent de filiation.

D'ailleurs, il faut remarquer que le blason de Vassan a bien subi des variantes, puisque dans l'*Armorial des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare et de N. D. du Mont-Carmel*, publié dans le *Bulletin héraldique* (1895), il y a que Jean-François-Paul, marquis de Vassan, colonel de cavalerie, reçu dans cet ordre, le 27 avril 1671, portait pour armes : *d'azur, au chevron d'argent chargé de 5 croisettes de sable, et accompagné, en chef, de 2 merlettes d'or, et, en pointe, d'une tête de cerf du même.*

G.-P. Le Lieur d'Avost.

—

Enguerrand de Marigny (LXIX, 93). — En 1850, un Enguerrand de Marigny était commissaire central à Rouen.

Il est décédé en 1858, laissant un fils Albert-Noël Enguerrand de Marigny, né à Neuilly, le 25 décembre 1856, qui, après avoir été employé dans plusieurs établissements financiers, occupa, pendant quelques années, les fonctions de secrétaire de commissaire de police.

J'ignore s'il y a un lien de parenté entre cet ancien fonctionnaire et le miséreux dont les journaux ont signalé l'existence il y a quelques jours.

Eugène Crégourt.

Mlle de Fontanges (LXIX, 41, 211). — Voici le commencement de l'article consacré à cette maîtresse de Louis XIV par la *Biographie des Femmes célèbres*, publiée en 1830 par L. Prudhomme père, chez Lebigre, rue de la Harpe 24 ; L'article est à la page 421 du tome 2.

Fontanges (Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, duchesse de) née en 1661, d'une ancienne famille de Rouergue était fille d'honneur de Madame. Belle comme un ange, dit l'abbé de Choisy, mais sotte comme un panier, etc., etc.

Elle mourut des suites d'une couche le 28 juin 1681, à l'abbaye du Port Royal à Paris.

Saint-Simon ne parle pas de Mlle de Fontanges.

V. A. T.

***

Marie Angélique d'Escorailles Roussille de Fontanges est née au château de Crossieres (Paroisse de Raulhac, Cantal) qui appartenait à ses parents.

Monsieur de Régis trouvera tous les détails l'intéressant sur Mlle de Fontanges et sa famille dans l'*Ancien Raulhac* (tome II) par M. l'abbé Roulhis, livre de Raulhac, (Imprimerie Moderne, 6 rue Guy de Veyre, (Aurillac).

H. de V.

***

Voyez *Larousse*.

O. S.

***

Marie Angélique de Scorailles ou d'Escorailles de Roussille, était fille de Jean Rigaud de Scorailles, comte de Roussille et de Aimée-Léonore de Plas. Louis XIV la fit duchesse de Fontanges, mais ce nom de Fontanges appartenait, par une alliance, à sa famille.

Elle naquit en 1661 (dans la Corrèze où la famille est encore représentée, au moins par des collatéraux). Elle fut amenée à la cour par un M. de Peyre, lieutenant du roi en Languedoc ; en 1678, elle fut placée comme fille d'honneur, chez Madame, (Henriette d'Angleterre) femme de Monsieur, frère du roi, grâce à l'intercession de la duchesse d'Arpajon, Catherine Henriette de Harcourt. Ce fut Madame de Montespan elle-même qui vanta au roi la beauté de la jeune fille, dont l'abbé de Choisy a dit : « belle comme un ange,

mais sotte comme un panier. » Madame de Montespan avait simplement dit que c'était une idole de marbre. Après les couches où elle perdit sa beauté, elle se retira à Port-Royal du faubourg St-Jacques. Elle y mourut le 28 juin 1681, après avoir reçu une dernière visite de Louis XIV. E. GRAVE.

***

La duchesse d'Orléans, « Madame » La Palatine, donne dans ses mémoires quelques détails sur Mlle de Fontanges, qui était une de ses filles d'honneur. Ces détails ne répondent pas précisément aux questions de Monsieur André de Régis... les voici cependant ;

Cette fille d'honneur était compagne de Mlle de Beauvais — fort jolie — dont Louis XIV s'éprit, mais celle-ci « était honnête et tint bon. » Le roi se tourna vers Mlle de Fontanges dont il avait dit naguère, avec dédain :

Voilà un loup qui ne me mangera pas.

Il en fut cependant bel et bien mordu ! D'où, sans doute, le proverbe ou à peu pres : Il ne faut pas dire Fontanges je ne... etc.

Elle était charmante, dit Madame, décidément rousse, mais belle comme un ange de la tête jusqu'aux pieds.. Elle a beaucoup aimé le roi, mais en héroïne de roman. C'était une femme furieusement romanesque.

La Palatine prétend que Mlle de Fontanges fut empoisonnée et qu'elle en accusa formellement sa jalouse rivale Montespan — deux de ses gens seraient morts en même temps du même poison.

Comte L. B.

—

D'Hastrel (LXIX, 4). — Le capitaine d'artillerie de marine, Adolphe d'Hastrel de Rivedoux, peintre, graveur, lithographe distingué, était fils du général baron Etienne d'Hastrel et de Louise Zaepffel, fille d'un ammeistre de Strasbourg, grand maitre des eaux et forêts et sœur de la maréchale Clarke, duchesse de Feltre et des générales de Mandeville et O Méara.

Il vivait en 1853, date de deux belles lithographies que je tiens de famille, vues, d'après Helnsdorff, de Neuvillers et de Saverne, résidences de sa famille maternelle aux XVIIIe et XIXe siècles.

Baron de G.

***

Dans le Catalogue 35 des frères Geoffroy, mars 1903, je relève plusieurs vues, lithographiées sur teinte, vers 1853-55, par Ad et Lud. d'Hastrel ; notamment aux rubriques : Alsace, Ile Bourbon, Ile Maurice Pontoise, Sénégal, etc.

Bayot, Clerget, entre autres, ont collaboré à ces lithographies. SIMON.

—

Le zouave Jacob et ses cures (LXVIII, 529, 644). — *Alpha* demande si le zouave Jacob a jamais « guéri » personne. J'ai eu l'occasion de voir ce « guérisseur ». Et cette entrevue est de celles qui — si j'y ajoute une autre, avec Mlle Couédon, dans la rue de Paradis, en 1899, — m'ont laissé une de ces impressions que l'on oublie difficilement, pour blasé que l'on croie être sur ces curieux aspects de l'humaine énigme.

Jacob demeurait (il y a de cela un peu moins de trois ans) rue Lemercier, aux Batignolles, dans une de ces maisons à l'aspect de province qui existent en ce quartier de Paris. Un petit rez-de chaussée, tout au fond d'un jardinet minuscule. Derrière une véranda, deux pièces s'ouvraient, telles des salles d'école, meublées seulement de bancs de bois. Aux murs, des affiches frustes discréditaient l'alcoolisme et un dessin de Gill exhibait le thaumaturge en une crise de vertu curative, des faisceaux de fluide plein les mains, plein les yeux. . Les bans débordaient de clients, sages comme des images — je n'ose dire comme des écoliers. Chacun, en entrant, avait déposé sa bouteille d'eau sur la cheminée, gardant, sur ses genoux : qui du linge, qui des bandelettes, qui de l'ouate, qui tout cela ensemble.

Le « zouave » n'avait, lui, de son ancien emploi qu'un reste d'allure militaire. Tête énergique et chenue. barbe en pointe, chevelure hérissée sur le crâne, traits virils, regards aigus et profonds : il ne manquait qu'un Vernet ou un Pils, pour fixer sur la toile ce maître d'armes en burnous blanc à capuchon, aux pieds nus dans des sandales à brides..., mais aux mains toujours croisées. « M. Jacob » produisait, en somme, l'impression d'un robuste et souriant, fort et doux, sage et moqueur charlatan, auquel sa récente condamnation pour exercice illégal de la médecine n'avait fait que redonner du lustre, en lui conférant, du même coup, un regain de popularité. Cet ex-joueur de trombone aux

zouaves de la garde jouait supérieurement de son instrument...

Il tutoyait ses « malades ». Et eux, y allant d'un « monsieur Jacob » révérencieux, buvaient, positivement, son verbe : — « C'est toi qui étais si malade ? Ah ! les jambes ! Elles sont guéries ? » — « Oui, monsieur Jacob ! » — « Pendant trois ans, j'ai eu des névralgies. C'est passé. Maintenant, j'ai mal aux pieds ». — « Tu marches trop... Fais ce que je te dis et tu guériras. » — Etc. etc.

Puis Jacob discourait, simplement. En termes compréhensibles du dernier miséreux. Avec, cette fois, des gestes enveloppants, plus câlins encore qu'humains. C'était la théorie du « fluide », qui permet à tout le monde de guérir. Plus ou moins, selon la faculté de prendre plus ou moins de fluide à la fois. « Ton père ou ton voisin a mal à la tête ? Mets lui la main sur la tête. Et reste un instant. Il est guéri. » Pour des maladies plus graves, s'y prendre à plusieurs. Se recueillir plus longtemps autour du malade. Appeler les esprits. « Ils viennent et on est guéri. » — Après quoi, s'interrompant, le zouave interpellait une bonne femme, dans le coin le plus obscur de la pièce. « C'est ton fils qui avait le bras ankylosé au coude ? » — « Oui, monsieur Jacob ». — « Il va bien maintenant ? » — « Il est guéri Il ne pouvait rien prendre avec ce bras, qui était venu à rien. Aujourd'hui, son bras gauche est aussi gros que l'autre ».

Alors, sans autre transition, suivait un long monitoire sur les préceptes d'hygiène à observer. Ne pas boire de lait. La viande de boucherie est détestable. Et la charcuterie. De temps en temps, se permettre une petite volaille, du lapin aussi, et du poisson. Manger, surtout, beaucoup de farineux, des légumes. Ne presque pas boire de vin. De l'eau, filtrée ou bouillie. Manger tant qu'on a de la salive dans la bouche. Très peu, le soir. Du café noir, une fois le dimanche. Jamais ne se permettre de bière. « Il y a dedans du salicylate de soude. Plus vous buvez de cette denrée-là, plus vous avez soif. » Pour finir, un petit topo aux femmes. Ne jamais faire de misère aux hommes. Toujours gentilles. Pas de sottises avec eux. Bien les recevoir, même s'ils rentrent le soir ayant bu un coup de trop. Leur faire désirer, aimer le foyer, etc. etc. Et, en guise de conclusion, ceci : « Allez ! Et maintenant laissez les médecins tranquilles ! Je ne dis pas qu'ils ne guérissent pas. Il y en a qui guérissent. Mais ceux-là guérissent comme moi : parce qu'ils sont des guérisseurs, non point avec leurs drogues. »

Un grand froissement de papiers. Ce sont les linges, bandelettes, ouates que l'on enveloppe sur ses genoux. Chaque malade se lève et va prendre, sur la cheminée, sa petite bouteille, imprégnée de fluide. Linges et eaux sont les agents guérisseurs. Le zouave Jacob l'avait dit. Et, comme on le croyait sur parole, il se trouvait que, forcément, le zouave Jacob avait raison... Heureuses gens !

CAMILLE PITOLLET.

—

Lettres autographes de Lescure (LXIX, 141). — Les catalogues d'autographes ne signalent que quelques pièces signées par Lescure, quatre ou cinq, mais aucune lettre autographe.

Le fac-similé de la signature de Lescure a été donné dans le catalogue de la collection F. Fillon et dans celui de la collection Alfred Bovet. Ces deux fac-similés pourraient servir d'éléments de comparaison.

B.

—

David Marat ((LXVIII, 815 ; LXIX, 167). — Personne ne répondant à cette question, voici quelques notes qui peuvent être utiles à l'intermédiairiste que cela intéresse.

La signature David Marat de la carte est évidemment celle d'un parent du conventionnel, et vraisemblablement de son frère.

Le père des Marat s'appelait « Mara » et était originaire de Cagliari (Sardaigne). Il habitait Boudry dans le comté de Neuchâtel et Valangin, où naquirent le conventionnel et son frère. C'est sans doute celui-ci qui dessina la carte du comté de Neuchâtel. Il devint par suite le précepteur du prince Gortschakof, et avait pris le nom de Boudry.

Comte DE ROULAVE.

—

Le régicide Monnot (LXIX, 6, 168, 213). — Si d'après le *Dictionnaire des Parlementaires* de Robert, Bourloton et Cougny,

Jacques-François-Charles Monnot, né à Besançon en 1743, était chanoine, je lis d'autre part dans le *Dictionnaire de la Révolution* de Décembre-Alonnier.

« qu'il était homme de loi à Besançon lorsqu'il devint en 1790 vice-président du département du Doubs, puis député à l'Assemblée Législative et enfin membre de la Convention. »

Comme dans les Assemblées dont il fit partie, il s'occupa surtout de questions financières, qu'il fut nommé par Napoléon Receveur général du Doubs. Il paraît vraisemblable qu'il n'était pas dans les ordres avant la Révolution, nonobstant l'exemple de Talleyrand, de l'abbé Louis et de quelques autres...

PATCHOUNA

—

Famille du Parc. — La famille du Parc, qui existe encore actuellement, était représentée vers le milieu du XIXe siècle par deux branches principales.

L'une avait pour auteur Louis, comte du Parc de Keryvon, qui, de son mariage avec demoiselle Gabrielle Le Rouge de Guerdavid, eut pour enfants :

1° Maurice, comte du Parc, décédé en 1863, qui épousa en 1824, demoiselle Mélanie de Champagne : D'où postérité en France et en Autriche.

2° Alain, vicomte du Parc, décédé en 1867, qui épousa en 1re noces, en 1821, demoiselle Malthilde de Ghelcke, et en 2e noces demoiselle Zénaïde, baronne van Volden-Santberg. D'où postérité des deux lits, en Belgique.

3° Léon du Parc, officier de marine, mort sans alliance.

4° Constance du Parc, décédée en 1887, qui épousa le général comte Lignauld de Lussac, commandant de l'Hôtel des Invalides. D'où une fille.

5° Emilie du Parc, religieuse.

6° Louise du Parc, morte en 1819 sans alliance.

L'autre branche avait pour auteur N... du Parc. J'ignore le nom de sa femme, mais je sais qu'il eut pour enfants :

1° Demoiselle du Parc, qui épousa en 1812 Louis-Gabriel, comte d'Andigné de Mayneuf, décédé en 1839. D'où quatre filles :

2° Marie-Charlotte-Elisabeth du Parc, décédée en 1846, qui épousa le comte Le Merle de Beaufond. D'où postérité.

3° Frédéric, marquis du Parc, décédé en 1867, qui épousa demoiselle Charpy de Jugny. D'où postérité.

4° Henri-Charles-Timoléon, comte du Parc, décédé en 1877, qui épousa demoiselle Marie-Anne de Montagu, décédée en 1877. D'où postérité.

5° Louis, comte du Parc, décédé en 1853, qui épousa demoiselle Blocqueel de Croix de Wismes. D'où postérité.

6° Amélie-Adélaïde-Henriette du Parc, décédée en 1856, religieuse de l'Ordre de Saint-Thomas de Villeneuve.

D'après le résumé généalogique ci-dessus, un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer quel est l'auteur commun de ces deux branches, qui entretenaient des relations de cousinage ?

Je lis d'autre part dans un mémoire manuscrit que la famille du Parc de Locmaria s'est éteinte en la personne de Charles-Gabriel du Parc, marquis de Locmaria, qui avait épousé demoiselle Marie-Louise de Plusquellec, et décéda sans enfants en 1769, léguant la terre de Locmaria et 30.000 livres de rente à N... du Parc, mort sans alliance Ce dernier avait deux frères ; l'aîné épousa demoiselle de Brévara, et le cadet, officier au régiment de Béarn mourut en émigration. A quelle branche appartient le général comte Alfred-Marie-Etienne du Parc, qui a relevé le titre de marquis de Locmaria et a épousé demoiselle Richard de Villers vaudey ?

Enfin, M. Roger du Parc, receveur des Finances en 1870, père à cette époque de Marie, Roger et Fernand du Parc, se rattache-t-il à l'une des deux branches ci-dessus ? N'appartiendrait-il pas aux familles Couraye du Parc ou Pallu du Parc ?

OLIS.

—

Famille Moreau (LXIX, 189). — Lire : Frénilly.

—

Famille de Wallenrode (LXIX, 189). — Lire : Baron de Fumal.

—

Sainte-Beuve et Victor-Hugo (LXIX, 46, 117, 225). — La correspondance de Victor Hugo et de Sainte-Beuve a été publiée dans la *Revue de Paris* à partir du 15 décembre 1904 et s'est poursuivie pendant plusieurs numéros ; puis M. Gustave Simon a réuni ses articles en un vo-

lume publié en 1906 chez Ollendorff sous le titre : *Le Roman de Sainte Beuve.*

C. DAUBRAY.

—

Famille Villaret (LXVIII, 337). — Une famille qui avait pris le nom de Foulques de Villaret, au lieu de celui de Faucon, qu'elle portait d'abord, et qui qui n'était plus représentée, naguère, que par une chanoinesse, a sa notice dans la *Revue des questions héraldiques* t. IV, p. 841 et t. V. p. 103 ; dans Ribier : *Recherche de la noblesse d'Auvergne* pp 209. 569 et 611, et dans Bouillet : *Nobiliaire d'Auvergne*, t. III, p. 14.

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Pamphlet manuscrit sur la noblesse (1715 à 1723) (LXIX, 49, 119). — Non seulement il a été imprimé il y a une quinzaine d'années mais l'opuscule contient la rectification des erreurs contenues dans ce pamphlet. Malheureusement loin de mes livres je ne puis donner ni nom d'auteur ni titre.

OROEL.

* * *

La lettre signalée par M. Elven avait pour titre : *Mémoire pour le Parlement contre les ducs et pairs, présenté à Monseigneur le duc d'Orléans*, Je ne sais si ce mémoire, répandu dans Paris, au mois d'avril 1716, a été publié séparément ; mais, en tout cas, il a été imprimé dans plusieurs ouvrages, notamment dans le *Journal de Barbier*, t. VIII, p. 386. On peut voir, sur ce sujet l'ouvrage récent d'André Grellet-Dumazeau, *L'Affaire du Bonnet et les Mémoires de Saint-Simon*, Paris, Plon, 1913, in-8°, chap. XIV.

O. C. REURE.

—

Devise des Noailles (LXIX, 52). — La devise des Noailles n'est pas Lædimus Haud Andra Lethuli, mais

Lædimur haud auro lethali,

Ce qui peut se traduire par : Si nous sommes blessés, ce n'est pas par l'or meurtrier.

PATCHOUNA.

* * *

Texte erroné. Il faut lire : *Lædimur haud auro lethali* La traduction est alors facile, mais l'origine?

P. CORDIER.

* * *

La devise écorchée par votre prote est :

Lædimur haud aura lethali. Elle signifie, je suppose : « Aucun souffle meurtrier ne peut nous atteindre ! » M. Louis de La Roque, dans ses *Devises Héraldiques*, Paris 1890, change *aura* en *auro* et traduit :

Nos blessures ne sont pas faites par l'or meurtrier : allusion aux nombreux hommes de guerre de ce nom morts sur les champs de bataille et à la bande d'or qui figure dans leurs armes.

Tout cela pour un changement de voyelle !

NISIAR.

* * *

Elle doit être lue :

Lædimur haud auro lethale

Ce qui doit être traduit par :

« Nos blessures ne sont pas faites par l'or meurtrier ».

Elle fait allusion aux Noailles tombés sur les champs de bataille et aussi à la bande d'or qui orne leur blason.

G. DE MASSAS.

* * *

En réponse à une question lue dans l'*Intermédiaire* du 20 janvier sur la devise de la maison de Noailles. Celle-ci, mal transcrite, est en réalité :

Lædimur haud aura lethali

Et signifie : « Nous ne sommes pas touchés par le souffle de la mort ».

E. L. I.

* * *

M. Louis de La Roque donne la traduction et l'explication suivantes :

Noailles (Limousin)

Lædimur haud auro lethale

(Nos blessures ne sont pas faites par l'or meurtrier ; allusion aux nombreux hommes de guerre, de leur nom, morts sur les champs de bataille et à la bande d'or qui figure dans leurs armes).

Devises héraldiques, Paris, Desaide, 1890. Noailles porte en effet *de gueules à la bande d'or.* M. de Champeaux dans *Honneur et Patrie* ou la *Noblesse aux armées*, tome III (s. l. n. d.) donne *neuf* Noailles morts au champ d'honneur. On me pardonnera de ne pas transcrire ici sa longue citation.

R. DE R.

* *

Je lis dans le n° 1388, vol. LXIX, page 52 sous cette rubrique : « Devise des Noailles » :

Lædimus Haud Andra Lethali

Il me semble que cette devise a été un peu estropiée ; elle doit être d'ailleurs difficile à lire et plus encore à imprimer, attendu que pour le premier mot il faut lire lædimus avec *e* dans *a* et non pas *e* dans *o*. En effet, il n'existe en latin dans le sens de blesser, froisser, etc., que le verbe *lædere* et non pas *lœdere*.

En feuilletant *Devises héraldiques* de Monsieur *Louis de la Roque* (Paris, Alph Desaide, 1890) je trouve à l'article Noailles :

Lædimur haud auro lethale

Nos blessures ne sont pas faites par l'or meurtrier ; allusion aux nombreux hommes de guerre de leur nom, morts sur le champ de bataille, et à la bande d'or qui figure dans leurs armes.

Faisons maintenant une très simple analyse mot à mot : *haud lædimur* : nous ne sommes pas blessés — *auro lethali* : par l'or meurtrier.

J'ai adopté lethal*i* de préférence à lethal*e* car les adjectifs en *is*, *e* doivent avoir un ablatif en *i* et non en *e* ; je crois donc qu'il faut lire : lethal*i*.

Laissons maintenant de côté la traduction du livre cependant si bien documenté de Monsieur de la Roque. Mon aimable confrère M. A. d'E. nous propose la version *lædimus* au lieu de *lædimur*. Dans un cas nous avons : « Nous ne sommes pas blessés par l'or meurtrier » (version la Roque) et dans l'autre : « Nous ne blessons pas avec l'or meurtrier » ; cette dernière version me parait infiniment plus fière et plus noble, et digne de la grande maison de Noailles.

Je me permets donc, pour résumer, de proposer le texte et la traduction suivants :

Lædimus haud auro lethali

que je traduis par : *Nous ne blessons pas avec l'or meurtrier*, curieux de savoir si, grâce aux recherches de mes savants collègues, la vérité me donne raison.

Captal de Puychagut.

* *

Lædimus haud andra lethali ne signifie rien. Il y a là une erreur d'inscription.

La devise est : *Lethali haud lædimur aura* que certains écrivent : *Lædimur haud aura lethali.*

Que l'on traduit ainsi :

« Le souffle mortel ne parviendra pas jusqu'à nous. »

Certains Noailles, autrefois, ont également admis comme *seconde* devise : [illegible] (Bien et toujours bien). Elle semble venir d'un Noailles, évêque de St-Flour, dont le sceau aurait porté cette inscription grecque.

A. N.

—

Ex-libris Francisci d'Apples (LXIX, 143). — D'Apples est le nom d'une famille très honorable du canton de Vaud (Suisse). Je ne suis pas en mesure de dire à quelle époque vivait François d'Apples. Mais V. D. M. n'a aucun rapport avec la médecine. Cela doit se lire *Verbi divini minister* et signifie « pasteur ».

Paul.

* *

François d'Apples (1690-1772), Pasteur *aux Croisettes*, près Lausanne (Vaud) professeur de langue grecque et de morale à l'Académie de Lausanne.

V. D. M. signifie *Verbi domini minister*, c'est-à-dire ministre de la parole de Dieu (Pasteur protestant).

Nisiar.

—

Aut diabolus aut nihil (LXIX, 49). — A titre d'indication je rappelle que Léo Taxil, dans les lettres de la prétendue Diana Vaughan, a fait le récit, en termes également très saisissants, d'une apparition de Lucifer en Amérique. Il peut exister une connexité entre les deux relations qui datent de la même époque et peut-être est-ce en Amérique qu'il faudrait chercher l'éditeur du livre en question.

On se demande quel intérêt peuvent avoir les sectes chrétiennes ou démoniaques à cacher ces manifestations puisque celles-ci viendraient à l'appui de leurs thèses respectives.

A. de P.

—

Esclaves en Europe (LXIX, 3, 155). — Slave et esclave sont un même mot : le second a été adapté au génie de la langue française, provenant du mot de basse latinité *slavi* ou *sclavi*.

Slave, nom d'une nation, dérive du

mot polonais Slawa (gloire, indépendance) et a pris la signification d'esclave après que les Slaves eussent été réduits en esclavage par les Germains.

En Anglais le même mot *Slave*, signifie à la fois la nation et l'état de servage.

WALTERUS.

—

« **Le Sicilien** » **de J.-B. P. de Molière, 1668** (LXIX, 51). — Cet exemplaire *non coupé* du marquis de Piolenc provenait de la vente B. Delessert (janvier 1912, n° 317, 311 fr.), après avoir figuré en 1865 au catalogue Chedeau (n° 740, 305 fr.). Il était alors dans une modeste reliure de maroquin vert non signée, mais Delessert eut recours à Trautz pour le mieux revêtir. N'est-ce pas encore ce même exemplaire que le catalogue Armand Bertin (1854, n° 868, 50 fr.) annonçait « broché » ?

Bien que très exceptionnel, le fait de rencontrer un volume du XVIIe siècle dans son état primitif n'est pas sans exemples.

GRAMADOCH.

—

Irenopolis (LXIX, 142). — M. René Villès demande si *Irenopolis* ne signifie pas Saumur.

Cette ville, indiquée comme lieu d'impression des *Epistolae Liberii de Sancto Amore* ne serait-elle pas Santarem, ville sur le Tage, à 80 kilomètres en amont de Lisbonne ? Sainte Irène, martyre, est la patronne de Santarem. Le corps est déposé dans un reliquaire de l'église de Santa Iria.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Phalène : son genre grammatical (LXVIII, 531, 597 ; LXIX, 77). — Dans le sixième quatrain de vers reproduits, je lis celui-ci :

Vas donc les voir dans la prairie...

Je serais très curieux de savoir si l'auteur a ainsi orthographié la 2e personne de l'impératif, ou s'il s'agit ici d'une faute d'impression.

Il m'a semblé remarquer, depuis un certain nombre d'années, que la tendance à confondre l'impératif « va » avec l'indicatif « tu vas » s'est notablement généralisée et je serais heureux d'apprendre que je me suis trompé.

MÉNAGE.

N'en pouvoir mais (LXVIII, 769 ; LXIX, 129, 175). — *Mais* dans cette phrase a le sens de *plus*. En castillan *plus* se dit *mas* (d'où *demasiado*, trop), mais avec un accent aigu sur l'*a* pour le distinguer du vieux mot, usité encore parfois, *mas* (sans accent) qui a le sens du français *mais*. — En espagnol *mais* se traduit généralement par *pero*.

TORLA.

* * *

Mais vient du latin *magis*, plus. Son sens originel est : plus. N'en pouvoir mais, signifie donc ne pouvoir pas davantage (pas plus). C'est l'équivalent exact de : « N'en pouvoir plus ».

A. CORDES.

—

L'abbé Montfaucon de Villars (LXIX, 94). — Originaire du Languedoc, il était parent du célèbre Dom de Montfaucon.

Il a publié un roman en 3 volumes in 12, intitulé *Amour sans faiblesse* et un ouvrage intitulé *Comte de Gabalis* dans lequel il dévoilait les mystères de la cabale des Frères de la Rose-Croix. Cet ouvrage lui fit interdire l'accès de la chaire.

Il fut tué d'un coup de pistolet, en 1675, sur la route de Paris à Lyon, par un de ses parents.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Military (LXVIII, 769 ; LXIX, 123). — Je remercie très vivement ceux de mes confrères qui ont pris la peine de m'apprendre que l'adjectif *military* se trouve dans la plupart des dictionnaires anglais contemporains, ce dont je n'ai jamais douté.

J'avais demandé d'où provenait l'expression française, un military, car c'est bien une expression de chez nous, les *militarys*, dans les sens de « courses d'officiers », étant, je le répète, absolument inconnus de l'autre côté de la Manche. Je viens d'en recevoir, une fois de plus, l'assurance, de sir James Murray (cfr. *New English Dictionary*), et de M. A. Braunholtz, deux maîtres de la philologie anglaise.

Recherches faites, j'apprendrai donc, à mon tour, à mes aimables correspondants : 1° que le mot *anglais* military (adjectif) ne vient pas du latin « militaris », mais



LE MARECHAL MONCEY

du français militaire ; 2° qu'il est très antérieur à 1875, puisqu'on le rencontre dès 1585, et fréquemment dans Shakespeare ; 3° que le mot *français* military (substantif) a été employé probablement pour la première fois, dans le journal *Le Sport*, en mai 1863, pour désigner le grand steeple chase militaire de La Marche. C'est donc bien, comme je le pensais, un « anglicisme » né en France. Ce n'est pas le seul : il tient compagnie à footing, recordman, veloceman, spoom, staff, et quelques autres de même acabit. E. X. B.

—

Andecavi molles (LXIX, 139). — L'origine de cette expression attribuée faussement à César a déjà été demandée par moi dans l'*Intermédiaire* (LXII, 9). D'autre part un de nos confrères a demandé (LXIV, 6) si le qualificatif de *molles Turones* appartenait à César. Ce qui est aussi inexact.

J'ai de nouveau posé la question de l'*Andecavi molles* dans le Fureteur angevin (*Revue de l'Anjou*), il y a quelques mois, et un collaborateur y a répondu que l'expression devait être attribuée à un magistrat du XVIe siècle qui avait dit des Angevins : *Andecavi sunt molles ; sunt mites atque benigni.*

C'est ce que reproduit, en l'affirmant, « Un provincial », dans sa question posée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*.

Cette attribution est inexacte. C'est un régent de l'Université d'Angers, nommé Michel Commeau qui a dit des Angevins :

Andegavi faciles, mites sunt atque benigni,
Prœstantes forma, moribus, ingeniis.

(Voyez le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de Célestin Port à l'article Commeau).

Cela ne nous éclaire point sur le *molles* andecavi RENÉ VILLÈS.

—

Portrait de M. Edouard André, par Winterhalter (LXIX, 44). — M. Edouard André fut élève de Saint-Cyr et en sortit sous-lieutenant aux guides, puis il servit aux lanciers de la ligne et très jeune encore d'âge et de service, il démissionna à la mort de son père.

En 1870, il fut à Paris, capitaine de Garde Nationale, et lors de l'organisation de l'armée territoriale en 1875, il fut promu chef de bataillon d'infanterie au 36e régiment territorial. Il eut le commandement du 2e bataillon où j'entrai comme capitaine. C'était un fort aimable homme sous les ordres duquel j'ai pris part à la première période d'instruction des territoriaux en 1878. Il démissionna en 1880 pour raison de santé.

Il me disait en 1878 que, s'il était resté dans son régiment de lanciers et eût fait sans être tué la campagne de 1870, il serait certainement colonel à l'heure où il me parlait, par la seule force des choses.

COTTREAU.

—

Bagnolet. Origine du nom (LXIX, 50). — M. l'abbé Masson, curé de Bagnolet de 1868 à 1889, est l'auteur d'une Histoire de Bagnolet que j'ai entre les mains et qui, depuis 1907, paraît sans interruption dans l'*Echo Paroissial*, petite revue locale

Les recherches faites tant aux Archives qu'ailleurs parmi tous les vieux parchemins par ce vénérable prêtre représentent une inlassable patience et un travail considérable. L'origine des propriétés et des pièces de terre, des lieux-dits de ce « terrouer » y est mentionnée avec force détails ; de même que les noms des seigneurs propriétaires, ainsi que ceux des simples laboureurs ou vignerons propriétaires qui les ont possédés à travers les siècles.

En lisant les extraits de ces curieux manuscrits, les descendants des anciennes familles de Bagnolet ont la douce satisfaction d'y trouver les noms de leurs ancêtres et des alliés de leur famille. Pour ma part, j'avoue tout le plaisir que j'éprouve d'être de ceux-là.

Bien que très documenté, l'abbé Masson reste muet sur le manoir de « Beau Olet » cité par le correspondant du journal *Paris-Est*. Il rappelle que l'abbé Le Beuf, s'expliquant sur l'étymologie de Bagnolet dit que :

Ban, *Banve*, *ou Bannes*, *Bagnol*, *Bagneux*, *Bagnoles*, *Bagnolet* et autres noms semblables donnés en France à certains lieux ne tirent point leur origine des bains qui y auraient existés, ni même des eaux qui les arrosent, ce qui pourrait autoriser à croire que le mot latin *Balne*, petit bain, serait la raison de leur dénomination mais bien du mot *bannum* ou *banna*, qui dans la même langue signifie limite. » La banlieue de Pa-

ris finissait jadis du côté nord à Bagnolet et du côté du midi à Bagneux. De là, la coutume où étaient les officiers du Châtelet, anciennement, de se transporter dans ces deux villages, une fois l'an à la fête patronale. »

Après avoir de nouveau parcouru l'intéressante documentation historique de M. l'abbé Masson, je suis surpris de n'y avoir pas trouvé ni les noms des personnages cités, ni la moindre allusion au manoir de Beau Olet. Je ne conteste pas l'existence de ce domaine d'autant qu'il s'agit d'une donation extraite d'un acte notarial. Toutefois, que le château de Beau Olet ait existé ou non, il faut chercher ailleurs que là l'origine du nom de Bagnolet.

En effet, bien avant 1437, (date de cette donation) le lieu dit Baignolet figure dans les actes relatifs aux fiefs ecclésiastiques faisant partie des biens appartenant à différentes congrégations religieuses.

« L'acte le plus ancien dans lequel on mentionne le nom de Bagnolet est un diplôme ou ordonnance de Thierry IV, datant de l'an 721, par lequel ce roi, à la requête du Comte Raymond et de sa femme Berthe, a donné de son plein consentement et de son entière approbation les biens qu'il possédait dans le Parisis, la ville de Moustereuil ou Montreuil, son église et toutes ses dépendances, Courcelles, Villemie, Baignolet, etc..., en tout trente manses . à perpétuité. » « Bagnolet n'était alors qu'un lieu dit du territoire de Montreuil dont il fut séparé environ trois cents ans plus tard pour former une seigneurie à part, une communauté civile d'habitants distincte, enfin une société religieuse ou paroissiale indépendante Ce n'est en effet qu'au commencement du XIIIᵉ siècle, que l'on peut citer les noms des premiers seigneurs, premiers habitants et premiers curés de Bagnolet. »

Les nombreux actes et chartes relatifs à Bagnolet reproduits ou seulement cités dans l'histoire de cette commune et antérieurs au XIIIᵉ siècle, proviennent pour la plupart du Capitulaire de l'abbaye de Saint-Denis, qui, comme on le sait, est riche en documents importants.

L. CAPET.

—

Jeu de Paume (T. G.686; LXIX, 50, 227). — Voici un livre rare, ou qui passe pour tel : *Règles et principes de Paume*, par P. Barcellon, Paumier; à Paris, chez l'Auteur, rue de Seine, nº 1442, ou Mazarine, nº 1580 ; de l'Imprimerie de Delance, an VIII, in-32 de 120 pp.

Je possède, après l'avoir cherché longtemps, ce curieux petit traité bien complet, mais piteusement relié; je le tiens à la disposition du confrère qu'il pourrait intéresser. F. JACOTOT.

* * *

Le confrère G de la Véronne trouvera les renseignements qu'il demande dans Nanteuil, *La Paume et le Lawntennis*.

P. Grousset, *Renaissance Physique*.

Hulpau, *Jeu Royal de la Paume*.

E. Fournier, *Le Jeu de Paume*.

Paz-Bibliophile-Jacob, etc.

G. de Saint Clair, *Sports athlétiques*.

A. CALLET.

* * *

Consulter l'ouvrage de Bajot *Eloge du Jeu de Paume*, Paris, sans date (probablement 1806, d'après une dédicace sur un exemplaire que je possède). Après une liste des auteurs anciens qui se sont occupés du jeu de balle : Homère (6ᵉ livre de l'Odyssée). Pline le Jeune, Martial, Horace et St-Clément d'Alexandrie, l'auteur reproduit tout au long une thèse de médecine de 1745, en latin, sur le traitement du rhumatisme par le jeu de Paume, et enfin 16 pages sont consacrées aux règles du jeu.

On y trouve aussi, en note, une curieuse poésie latine sur le jeu de Boules, d'un auteur anglais du XVIIIᵉ siècle.

Quant à la seconde question, celle des anciens jeux de Paume parisiens, je ne saurais y répondre ; je me souviens pourtant, étant enfant, en avoir vu un en plein faubourg Montmartre. C'était dans le passage des Deux-Sœurs, qui existe encore en deux tronçons, et où j'allais à l'école chez le père Dalenne il y a soixante et quelques années.

Enfin, comme toujours, il faut aussi consulter l'*Intermédiaire* ; mais, en dehors des questions mentionnées à la Table générale, notre journal a encore, voici quelques années, parlé de certains emplacements de Jeux de Paume à Paris, je ne me rappelle pas sous quelles rubriques.

A propos du Tennis, un ancien collaborateur ne l'avait-il pas défini : Jeu de Paume, à l'usage des « young ladies » and « clergymen ? »

Quant à certains vieux jeux français, retour d'Angleterre, avec de nouveaux noms, comme *foot-ball*, voir T. G. 208 au mot *choule*. PIETRO.

La couleur jaune des maisons de déménagement (LXVIII, 724; LXIX, 81, 180) — « De tous temps, les voi« tures des messageries et de roulage ont « été peintes en jaune. »

Il m'a été dit. il y a bien longtemps déjà, par une personne ayant appartenu aux anciennes Messageries que le jaune avait été adopté pour la peinture des voitures comme étant celle qui se lavait le mieux et, par suite, s'entretenait propre le plus facilement.

A. F.

—

Rien n'habille aussi bien que le nu (LXVII; LXVIII, 602; LXIX, 28, 176). — L'anecdote attribuée par M. H. C. M. à Paul Louis Courier se trouve dans le *Journal* de Dangeau.

La scène se passe à Marly, au baptême de la fille du concierge du château, Louise Quesnel. La marraine est la duchesse de Bourgogne, en personne.

L'aumônier du Roi, de Thubières de Caylus, ne trouva pas la duchesse en habit décent (costume de chasse et perruque) et la cérémonie, qui devait avoir lieu le 31 juillet 1900, fut remise. La conduite de l'aumônier fut approuvée.

— « A quel moment les femmes ontelles dévoilé leurs épaules ? Je ne crois pas que ce soit avant le XIV[e] siècle, sans rien affirmer. »

M. H. C. M. veut-il me permettre de lui citer un sermon prononcé à Paris, par Gilles d'Orléans, avant 1273 :

En apercevant une de ces femmes, ne la prendrait on pas pour un chevalier se rendant à la Table Ronde ?

Elle est si bien équipée de la tête aux pieds qu'elle respire tout entière le feu du demon. Regardez ses pieds : sa chaussure est si étroite qu'elle en est ridicule. Regardez sa taille : c'est pis encore. Elle serre ses entrailles avec une ceinture de soie, d'or et d'argent, telle que Jésus-Christ ni sa bienheureuse mère, *qui étaient pourtant de sang royal*, n'en ont jamais porté. Levez les yeux vers sa tête : c'est là que se voient les intrigues de l'Enfer. Ce sont des cornes, ce sont des cheveux morts, ce sont des figures de diables. Sainte-Marie ! D'où vient qu'une misérable et fragile créature ose se vêtir d'une armure pareille pour combattre Dieu et donner la mort à son âme ? Elle ne craint pas de se mettre sur la tête les cheveux d'une personne qui est peut-être dans l'enfer ou dans le purgatoire et dont elle ne voudrait pour tout l'or du monde, *partager la couche une seule nuit* ! Elle a plus de queues que n'en a Satan lui-même, car Satan n'en a qu'une et elle en a tout autour d'elle. C'est à Paris surtout que règnent ces abus. C'est là qu'on voit des femmes courir par la ville *toutes décolletées*, toutes *espoitrinées*. Quelle guerre celles-là font à Dieu ! »

Sans commentaire : PITON.

—

La défense de Montmartre en 1814 (LXIX, 138). — Le document inédit qu'on va lire est une réponse très précise à la question posée. On y trouve raconté dans une pièce officielle, l'héroïsme de deux braves montmartrois dont les noms eussent mérité de survivre.

Ces noms les a-t-on connus ? cette idée d'un monument qu'avait eue la municipalité a-t-elle été poussée au-delà du désir exprimé dans cette lettre.

Sait-on d'autres actes d'héroïsme des braves montmartrois accomplis contre les alliés, en 1814, sur la Bastille?

LÉONCE GRASILIER.

Mairie de Montmartre,
10 juin 1814.

L'adjoint au Maire de Montmartre à M. le Comte Beugnot, Directeur de la Police.

Monsieur le Comte.

Je fus averti il y a huit jours, que deux cadavres étaient presqu'entierement à découvert sur le penchant de la montagne au nord des sept moulins. Après m'être assuré du fait, je mandai le garde champêtre pour obtenir des renseignements et procéder à l'enterrement de ces corps.

J'appris sur ce dernier point, que déjà ils avaient été mis en terre, mais que l'écoulement continuel des eaux ayant délayé l'argile qui abonde en cet endroit, ils avaient été entraînés avec une masse de terre, et étaient restés où nous les voyons. Soit par la liquidité de ce terrain, soit par la mauvaise odeur, nous eûmes beaucoup de peine à retirer les cadavres ; cependant y étant parvenus, je les fis déposer dans une fosse près de là en terre ferme.

Ce que j'ai appris à cette occasion me met dans le besoin, Monsieur le comte, de vous le communiquer et de vous exprimer mon désir à cet égard.

Le 30 mars dernier, jour mémorable où notre commune tomba dans le pouvoir des alliés, on entendit le matin deux canonniers français, qui étaient venu déjeuner chez le Sr Debray, marchand de vin, se promettre mutuellement de ne pas se quitter et de ne pas abandonner leur pièce quoiqu'il arrivât.

Ces braves ont été fidèles à leur engagement, à leur devoir, à leur patrie, ils son

morts tous deux à leur poste, et le garde champêtre qui les a enterrés les avait reconnus pour être ceux qu'il avait vus et entendus le trente au matin. J'ai par moi même vérifié l'habillement dont ils étaient encore en partie couverts. Si ce fait mérite une place dans l'histoire de cette mémorable journée, permettez Monsieur le comte, qu'il soit placé à côté de deux autres qui doivent figurer dans ce grand tableau.

Je crois que cette réunion suffirait même pour faire connaître aux générations futures les causes et le caractère de ce grand événement.

Deux cent cinquante hommes à peu près faisaient la défense de cette importante position où on avait placé huit pièces d'artillerie.

A cinq heures et demie du matin, un grand état major se présente à ma porte, je me rends à sa rencontre, c'est le roi Joseph et sa suite. Un officier de cette suite me demande d'ouvrir toutes les portes, je lui réponds que cela ne m'est pas possible, la maison étant en grande partie occupée par des malades et même des aliénés. « Ne dites pas cela au roi, réplique l'officier.— Pourquoi ? — C'est que le roi craint beaucoup d'être où il y a des malades ».

J'étais surchargé d'occupations, et dans le besoin de pourvoir de vivres cette petite troupe à qui était confiée la défense de Montmartre ; à une heure et demie environ, un militaire vint me chercher pour parler à un officier supérieur, j'étais hors de chez moi; dès que j'y rentrai, je me rendis à cette demande et je fus conduit au Roi Joseph qui me demanda quel était le nombre de la garde nationale de la commune.

— Deux cent vingt hommes environ, dont douze ou quatorze au corps de garde avec huit fusils et deux piques.

Le Roi Joseph m'engageant à rassembler cette gardepour la mettre en bataille sur la hauteur, je lui dis : « Et des armes ? » — « N'importe il suffit que l'ennemi les voie, il les prendra pour des troupes armées, cela aura un bon effet » Cette proposition était trop évidemment inexécutable et sans but, je me retirai sans m'en occuper davantage et laissai le roi armé de sa lunette, froid spectateur de cette scène, qui se rapprochait de plus en plus.

Peu de temps après un officier suivi d'un dragon d'ordonnance, me présente une feuille à viser, elle a pour objet de constater l'instan où cet officier se présente à chaque mairie des communes environnantes ; il m'annonce et me charge d'apprendre aux troupes que l'Empereur vient d'arriver au bas de la butte Chaumont, tenant l'ennemi par derrière avec une sorte de colonne. Les horreurs dont on a rempli les journaux de la part des ennemis, la douleur de les voir prêts à nous envahir, redoublent mon courage ; je me couvre de mon écharpe et parcoure les différents postes pour répandre cette nouvelle.

Partout elle excite des transports; et des cris d'allégresse et de défense se font entendre.

Je me rends successivement sur les détachements de la garde nationale de Paris qui occupent les postes des barrières voisines et partout je trouve des français aussi disposés à défendre leur pays. Les chapeaux s'élèvent en signe de satisfaction : divers pelotons marchent en avant, se portent au feu ; je rencontre sur la route Neuve une colonne de cette troupe, elle me reçoit avec le même empressement et va se joindre aux tirailleurs.

Ainsi dans cette grande journée,lorsque les citoyens de la Capitale oublient combien ils sont nécessaires à leur famille pour la défense de leur ville, pendant que de jeunes soldats se font tuer plutôt que d'abandonner leur poste, lorsqu'une poignée d'hommes ose se mesurer avec une armée considérable,ceux par qui et pour qui ces braves sont dans une aussi pénible position, observent froidement et ne voyent pas même que cette importante position la butte Montmartre n'est point en état de défense ; pas un chemin n'est couvert, coupé, barricadé, et c'est d'une maison de malades qu'on peut avoir peur !

Je dois vous dire encore, Monsieur le Comte, que jusqu'aux habitans de Montmartre tout ici a honoré le caractère français, plusieurs étaient à servir les pièces des canons, d'autres en tirailleurs, quand l'ennemi s'est présenté.

Je terminerai ce récit par le but que je me suis proposé en le commençant.

C'est de vous prier, Monsieur le Directeur général, de faire les recherches nécessaires pour connaître le nom des braves canonniers dont nous avons recueilli les cadavres et d'obtenir la permission de leur élever un monument simple, qui honore leur fidélité et leur bravoure.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'Adjoint de Montmartre,
PROST.

*
* *

Nous publions en hors texte le portrait du maréchal Moncey, le défenseur de la porte Clichy, qui sera l'objet d'une manifestation patriotique le 30 mars

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL. St-Amand-Mont-Rond

LXIX° Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 10 Mars 191

N° 1393

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Le Dîner du cinquantenaire

Nous ne pouvons encore fixer aujourd'hui la date exacte du Dîner du cinquantenaire qui aura lieu dans une quinzaine de jours.

Les souscripteurs seront individuellement prévenus.

—

Questions

—

Les fourgons de l'étranger. — Quelle est l'origine de cette expression ? Dans quel document se rencontre-t-elle pour la première fois ? Quelle est sa valeur historique ? A. D.

[Cette question a été posée deux fois déjà : on a répondu (XVII, 408). « Le mot serait de Manuel » mais sans références. La question est loin d'être résolue].

—

La Statue de Louis XII à Blois en 1792. — En septembre 1792, la *Chronique de Paris* racontait que, par ordre du département, la statue de Louis XII, à Blois, avait été jetée à bas et qu'après avoir été promenée par la ville, elle avait été précipitée dans la Loire, aux cris de « le roi boit ! le roi boit ! »

Sait-on ce que devint, par la suite, la statue de celui que, trois ans auparavant, on appelait encore le *Père du Peuple* ?

RIP RAP.

—

Le Bal des Victimes. — Il y en eut, dit-on, plusieurs sous le Directoire. Au ces bals des victimes où, pour être admis, faubourg St-Germain ? à l'Hôtel Thélusson ? Que sait-on de positif sur ce ou il fallait prouver que l'on avait perdu un membre de sa famille sur l'échafaud révolutionnaire ? H. L.

—

Coup d'Etat du 2 décembre 1851. — Je suis en possession de la copie des procès-verbaux des divers commissaires de police de Paris et relatifs aux arrestations des principaux députés pendant la nuit du 2 décembre.

Ces procès verbaux sont-ils inédits ? Où ont-ils été publiés ? M. Q. E.

—

Adjudant-sous lieutenant. — Je vois dans les états de service d'un colonel † en 1827 qu'il était adjudant-sous-lieutenant en 1789. Quel était ce grade ? L'adjudant-sous-lieutenant était-il officier ou bas-officier ? Baron de G.

—

L'écriture des prénoms. — Quand une personne a plusieurs prénoms, faut-il les séparer par un trait, par une virgule ou par rien ? Je parle au point de vue légal. A. P.

—

D'Asquier de Lalion — Qui était Michel d'Asquier de Lalion, qui se qualifiait de : « Sacræ Cæsaræ Majestatis Consiliarus et interpres ? »

L'ex-libris, qui porte cette inscription date, je suppose, de la fin du XVII° siècle. On y voit les armes du titulaire, fascé d'argent et de sable. Un intermédiairiste

viennois pourrait-il me renseigner sur ce personnage ?

NISIAR.

—

Benserade. — L'Académicien Isaac de Benserade est né en France, en 1612. Mais sa famille n'était-elle pas d'origine allemande ? Le nom me paraît allemand. Il y a deux familles allemandes de Bentzerade, pour ne donner que cette façon d'écrire, dont l'une originaire de l'Electorat de Trèves, et établie dans le pays de Luxembourg, est éteinte. L'autre existe en Westphalie. Il y a un village du nom de Bentzerade, situé dans l'Eifel, et dans le pays de Trèves et d'Aix la-Chapelle les localités dont le nom se termine en ode ou en ade sont nombreuses. Je connais la différence entre les armoiries des familles allemandes et celles d'Isaac de Benserade. Mais le nom de Benserade (qui est la prononciation française de Bentzerade) est-il réellement français ? D'autres familles trévisoises sont venues en France. Je cite André Favyn, Parisien, avocat en la Cour de Parlement, l'auteur de l'ouvrage : *Le Théâtre d'honneur*..., Paris 1620, dont l'aïeul, originaire de Trêves, était entré au service du dauphin (Louis XI) après la bataille de Bâle.

DE LOSANGE.

—

M. de Chasteauneuf. — Dans sa Relation à sa femme d'un voyage de Paris en Limousin, en 1663, La Fontaine parle souvent d'un de ses compagnons forcés de route M. de Chasteauneuf, valet de-pied du roi, chargé d'accompagner M. Jannart, exilé à Limoges.

Il le trouva fort honnête homme, s'acquittant de telles commissions au gré de ceux qu'il conduit aussi bien que de la cour.

A quelle famille de Chasteauneuf appartenait ce valet de pied et sait-on s'il a laissé d'autres traces ? Ne serait-ce pas le même que Pierre-Antoine Castagnery de Chateauneuf, seigneur de Marolles, qui devint conseiller d'Etat, ambassadeur, prévôt des marchands de Paris et qui mourut en 1728 ?

SUS.

—

Le meunier Debray. — Pourrait-on avoir l'acte de décès du meunier montmartrois Debray, qui tomba sous les coups des cosaques le 30 mars 1814 ? V.

Dubroca. — Pourrais-je savoir l'état-civil et les états de service d'un nommé Dubroca qui, en 1810, demeurait 20, rue Dauphine et a signé, en 1814, sous le pseudonyme : *Un tachygraphe* un opuscule relatif à Buonaparte (*sic*). Je le crois originaire de Bordeaux.

A. d'E.

—

Mlle Sophie Hus. — Mariée à un maître de ballet de la Cour de Turin puis du Théâtre Italien de Paris, Mlle Sophie Hus était arrivée à Stockholm au printemps de 1784, accompagnée de sa mère, Mme Soulier. Attachée au Théâtre français de la Cour, elle fit la conquête du Ministre de Russie, de Markoff, qu'elle suivit, après des péripéties variées, à St-Pétersbourg, puis à Moscou. Elle abandonna le théâtre, vécut avec de Markoff, et en eut une fille en 1801, que le père reconnut et à laquelle il laissa tous ses biens, en vertu d'un ukase du Tsar. Cette jeune fille épousa à 15 ans le prince Serge Galitzine.

Je demande quel est l'état-civil de cette demoiselle Sophie Hus, et si elle était parente de Mme Hus mère, qui débuta en janvier 1760 dans les rôles de caractère à la Comédie française, et de Mlle Hus Adelaïde, Louise Pauline, née à Rennes le 31 mars 1734, sociétaire de la Comédie française, maîtresse du fermier général Bertin, femme du distillateur Lelièvre 1774, divorcée 1793, décédée en 1805.

H. L.

—

L'ingénieur Floquet, son œuvre, sa mort. — Je lis, dans la *Vie de Louis XV*, par Jobez (T. V, p. 230), que l'ingénieur Floquet mourut, en 1771, à la Bastille, où le Maréchal de Richelieu l'avait fait incarcérer, pour le punir de ses récriminations un peu vives contre l'ancien Gouverneur du Languedoc. Celui-ci avait, en effet, prodigué les encouragements et les promesses à Floquet, quand cet ingénieur avait constitué, en 1752, une société, dans le but d'ouvrir un canal de la Durance d'Aix à Marseille, qu'il avait même baptisé *Canal de Richelieu*.

Le Maréchal, au dire du marquis d'Argenson (*Mémoires*, tome VII) avait spéculé et « gaspillé beaucoup d'argent » sur les parts offertes au public. D'ailleurs, l'opé-

ration, tant financière qu'industrielle, avait échoué.

Je ne m'explique pas l'assertion de Jobez. D'abord je n'ai trouvé aucun dossier ni aucun document, dans les *Archives de la Bastille*, établissant que Floquet ait été jamais pensionnaire de la prison d'Etat. Je ne connais qu'un factum, émané de Floquet lui-même et imprimé en 1770, mémoire où, tout en rappelant l'appui donné par Richelieu à son entreprise, il incrimine violemment Bombarde de Beaulieu qui lui avait succédé pour l'exécution de son projet.

Quelle est la vérité dans toute cette histoire?

SIR GRAPH.

—

Frantz de Lienhard. — Je serais reconnaissant à l'aimable correspondant de l'*Intermédiaire* qui pourrait me donner quelques renseignements généalogiques sur la famille de Frantz de Lienhard, né à Strasbourg en 1819 † à Paris le 20 avril 1877, publiciste, collaborateur du Dictionnaire de la Conversation, d'une publication très rare. « Les rues de Paris »... etc.

Baron de G.

—

Les mémoires du général Saint-Remy. — Du *Journal de la Marne* :

Il nous a paru intéressant de joindre à notre récit des événements de 1814, la copie suivante de l'épitaphe qui se lit, au Cimetière de Châlons, sur la tombe du général Saint-Remy, un des acteurs de cette mémorable campagne :

« Le chevalier Saint-Remy, né à Damvillers (Meuse), 11 avril 1769, mort à Châlons le 31 octobre 1841.

« Grenadier volontaire à Valmy, maréchal-de-camp à Montereau, commandeur de la Légion d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis, attaché en août 1830 au cabinet du Ministre de la Guerre, ancien Directeur de l'Ecole des Arts.

« A écrit, en 1836, l'histoire des combats de Mormant, Villeneuve-le-Comte, Montereau, Bar-sur-Aube, Laubresse, et de la retraite de Troyes en 1814 — Page rude et franche, impossible à publier avant cent ans. »

Cette épitaphe fut rédigée par le fils du défunt, F. B. Saint-Remy, décédé le 16 janvier 1859 à l'âge de 56 ans.

On se demande quels sont les scrupules qui peuvent avoir déterminé le général Saint-Remy ou son fils à retarder de cent ans — à courir d'octobre 1841 — la publication de ces souvenirs ; et où ces souvenirs sont-ils déposés ?

—

Les armoiries de Pie X. — Parfaitement ! Si j'ose poser la question (dût-on sourire à sa lecture), sollicitant une réponse précise, c'est que les armoiries du pape actuel ne sont pas très exactement connues. Du reste, rien d'étonnant : celles de Pie VII, Léon XII, Pie VIII, au siècle dernier, ne sont pas bien déterminées.

Pour Pie X on a : *de gueules à l'ancre à 3 branches d'argent plongeant droit dans une mer au naturel, mouvant de la pointe de l'écu surmontée d'une étoile d'argent ; au chef d'or chargé au lion de saint Marc au naturel tenant un livre ouvert d'argent*, on dit que ce sont celles usitées à Venise.

Les variantes sont nombreuses : *champ d'azur* au lieu *de gueules* ; — *chef d'argent* (sans doute pour que le lion ressorte mieux que sur l'or) ; *lion tenant une épée d'or* au lieu de l'*evangelium* ; ancre inclinée et non droite ; *étoile d'or* au lieu *d'argent*, *mer argent ou sinople* ; sur le livre tenu par le lion *or*, ces mots *Euge* ou *serve bone Marce ;* la mer *argent ombrée d'azur*, etc., etc. — Où est la vérité ? Y a-t-il eu modification dans l'écusson du cardinal Sarto patriarche de Venise, lors de son élévation au souverain pontificat et même dans celui de l'évêque de Mantoue devenu archevêque de Venise ?

Comte DE ST SAUD.

—

Mémoires de Cléry. — J'ai dans ma bibliothèque une édition du *Journal* de Cléry, qui a dû, je crois, être publiée en même temps que celle que l'on considère généralement comme la première, à moins qu'elle ne soit la première. Elle forme deux minces volumes in 18, publiés en 1798 (le IIe tome porte par erreur 1789), et elle a paru, comme l'édition in-8° de la même date, à Londres « De l'Imprimerie de Baylis, Greville Street. Se vend chez l'Auteur, n° 19. Great Pulteney-Street, Golden Square, et chez Messieurs les Libraires de Londres et des principales villes de l'Europe » Le tome II a une gravure qui représente la place du Temple.

Pourrait-on me renseigner sur cette édition que je n'ai vue citée nulle part?

HENRI D'ALMÉRAS.

Chanson révolutionnaire : « Que tout Franç is, sold·t fidèle ». — Un de nos collaborateurs connaitrait-il une chanson du début de la Révolution, en dix couplets, dont voici le premier :

Que tout Français, soldat fidèle
Serve en ce jour la Nation et son Roi
Qu'il révère la Loi
Qu'il engage sa foi
A combattre pour Elle.
Vive la Nation, Vive la Loi, Vive le Roi
La Nation, la Loi, le Roi.

Je ne l'ai pas trouvée dans le *Recueil chronologique des Hymnes et Chansons patriotiques qui ont paru depuis la Révolution française*, recueil des plus complets, in-18 de 305 pages et XI de tables, édité à Saint-Lô, chez J. Marais, imprimeur, rue de la Peuffre, proche le Temple décadaire. VIIIe année de la République.

M. P.

—

« L'Oriflamme » (opéra). — A la date du 2 mars 1814, le vice amiral comte Emeriau, grand officier de la Légion d'honneur, commandant l'armée navale de la Méditerranée, écrivait au Préfet maritime de Toulon la lettre inédite suivante :

Monsieur le Préfet, le théâtre de Toulon devant représenter demain, par ordre du Gouvernement, l'opéra lyrique et vraiment national de *L'Oriflamme*, j'autoriserai les commandants des bâtiments de la petite rade ainsi que quelques officiers et aspirants à assiter au spectacle.

L'Oriflamme, opéra en un acte, paroles d'Etienne et Baour-Lormian, musique de Méhul, Paër, Berton et Kreutzer, avait été représentée à l'Académie de musique le 31 janvier 1814 Cette pièce de circonstance, improvisée à l'approche des armées alliées, servit à provoquer les manifestations contraires de l'esprit public ; les uns voyant dans l'oriflamme le drapeau tricolore, les autres saluant avec enthousiasme le retour des lis. La onzième et dernière représentation de cet acte eut lieu le 15 mars 1814.

Je désire savoir si l'ordre du gouvernement auquel fait allusion, dans sa lettre ci-dessus, le vice-amiral Emeriau fut également adressé aux autres villes où jouait, à l'époque, une troupe lyrique.

NAUTICUS.

De l'emploi du verbe « Falloir. » — Louis XIV a dit : « J'ai failli attendre » mais est-il permis de dire : « Un monument faillit de peu devenir le lieu d'une vengeance ». L'emploi du verbe falloir est délicat ; les exemples de Littré et du *Dictionnaire de l'Académie* ne sont pas absolument concluants.

CURIOSUS.

—

« Retire de son père ». — Dans nos provinces du sud-ouest, on dit quelquefois pour signifier qu'un enfant ressemble à ses parents, qu'il « retire de son père » (ou de sa mère). En ma qualité de vieux Parisien, je m'étais un peu diverti de cette expression lorsque j'en ai fait la découverte ; et je croyais cet idiotisme particulier aux bords de la Garonne, lorsque il y a quelque temps, je l'ai rencontré dans un roman signé d'un nom connu, dans la plus littéraire des Revues J'aimerais beaucoup savoir ce qu'en pensent les érudits de l'*Intermédiaire*, et s'ils estiment que cette tournure a été employée par des auteurs faisant autorité.

BENEDICTE.

—

Le mal de la Furette. — Dans ses *Dames Galantes*, Brantôme parle de cette maladie, comme particulière au sexe féminin.

Quelle était cette maladie ?

ALPHA.

—

Un roman attribué à lord Byron. — Un roman intitulé *Irner* publié par le traducteur de lord Byron en 1821, chez Ponthieu à Paris, porte la mention *traduit de l'anglais.* — Il y a là une supercherie littéraire Pourrait-on me dire avec références, le véritable auteur d'*Irner* et comment ce roman fut accueilli à son apparition ?

EREAUNÉ.

—

Claude Troyon et « Le Mont-Valérien ». — Avant d'ajouter à son beau talent de paysagiste celui non moins apprécié d'animalier, Claude Troyon avait peint une jolie vue du Mont-Valérien. Sait-on en quelle année il fit ce tableau, et dans quelle collection il est actuellement ?

UN CURIEUX.

Réponses

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV (LXIX, 185). — Par analogie avec la dentition précoce du grand roi, je puis citer une fillette à laquelle on a dû arracher une dent à l'âge de 12 jours; son grand-père était un directeur du service de santé de la marine. Et par contre, une demoiselle, fille d'un des recteurs départementaux de la seconde république, depuis doyen d'une faculté des sciences, qui n'a jamais eu de dents autres que ses dents de lait. Celles-ci, une fois tombées, n'ont pas été remplacées par d'autres.

V. A. T.

***

La première nourrice de Louis XIV fut Elisabeth Ancel, épouse de Jean Longuet, seigneur de la Giraudière. Elle ne nourrit le Dauphin que trois mois. Elle fut remplacée par Pierrette Dufour, pour qui Louis XIV eut une grande tendresse, fermant les yeux sur ses privautés ; elle avait rang à la Cour.

Je ne trouve pas trace de Jacqueline Ancelin dans mes notes ; je ne prétends pas cependant nier son existence, n'ayant pas spécialement étudié cette question.

Parmi les nourrices retenues je trouve :

Marie de Signeville Thierry ;
Jeanne Potteri ;
Anne Perrier ;
Marguerite Garnier ;
Marie Mesnil.

Il est possible que Jacqueline Ancelin ait été une de ces cinq nourrices car j'ignore si les noms cités sont leurs propres noms ou ceux de leurs maris.

La première nourrice de Louis XIII fut Catherine Hotman et ce fut seulement la 4e, Antoinette Bocquet, née Joron, qui fut sa véritable nourrice ; la nourrice de Louis XV, Simone Le Mercier était née Marie-Madeleine Bocquet.

Y a-t-il un lien de parenté entre les familles de ces deux nourrices ; sait-on d'où elles étaient originaires et ce qu'elles devinrent ?

Dans *Autour du temple* (II. 331) j'ai donné la liste des nourrices des Princes et Princesses de la maison de France pendant le XVIIIe siècle ; pourrait-on la compléter et indiquer également les noms des nourrices de Henri IV, du Grand Dauphin, du Duc de Bourgogne et des Princes de la branche d'Orléans ?

J. G. BORD.

***

La question posée appelle des rectifications que l'on rencontrera au cours de cette notice sur la nourrice royale. Anne d'Autriche, désireuse d'être mère, fit en 1637 des pèlerinages au tombeau de Saint-Fiacre en Brie et à la fontaine Sainte Osmane de Féricy, non loin de Fontainebleau. Elle but de l'eau de cette fontaine et en fit porter à Fontainebleau pour s'y baigner. L'abbesse de Poissy (dame en partie de Féricy) et M. Bouvet, chanoine de Sainte-Osmane, religieux de Saint-Denis et prieur de Kérial firent une neuvaine, à dater du 25 novembre 1637, à Féricy, toujours dans le but d'obtenir la maternité de la reine. Louis XIV naquit le 5 septembre 1638. La faveur de l'allaiter fut recherchée. Une solide briarde, originaire de Coulommiers, Perrette Dufour, femme d'Etienne Ancelin avait, dès avant la délivrance, été choisie et installée à Saint-Germain-en-Laye. Elle devint vite nourrice sèche, mais resta la nourrice en titre. Ses fonctions cessèrent vers 1643, mais elle fut retenue à la cour et honorablement traitée. Lors des voyages à Fontainebleau, elle allait en dévotion à Féricy, et, en 1651, pendant un séjour de la cour à Montceaux-en-Brie près Meaux, elle alla prier au tombeau de Saint-Fiacre. Peu après, de retour à Paris, elle envoya au prieur du lieu dom Lefèvre, une paire de burettes d'argent et sollicita d'un sien parent M. Dufour, abbé d'Aulnoy et curé de Saint-Maclou de Rouen, quelques libéralités au prieuré briard (1652).

Par lettres patentes de décembre 1653, le jeune roi accorda aux époux Ancelin des lettres de noblesse ainsi qu'à « leurs enfants tant mâles que femelles, nés et à naître en loyal mariage de leur postérité». La reine Anne désigna peu après Mme Ancelin comme inspectrice des hôpitaux militaires du royaume, lui fit concéder en 1655 le privilège d'un service de messagerie. L'ancienne nourrice, depuis longtemps première femme de chambre de la reine, se retira vers 1655 à Gournay-sur-Marne, châtellenie royale, dans une confortable habitation que le roi fit construire

pour elle ; petit château de briques qui appartint peu après 1840 à MM. Nast et que sa couleur faisait appeler le *Château rouge.*

Louis XIV, en octobre 1661, signa à Fontainebleau un édit créant deux *lettres de maîtrise de toutes sortes d'arts et métiers, en tous lieux où il y avait jurande*, et il donna ces lettres à Molina, femme de chambre de la reine, et à Perrette Dufour, femme Etienne Ancelin, sa propre nourrice.

La nouvelle dame engagiste de Gournay recevait peu et se montrait fort bienfaisante. Un des assidus de son salon était l'abbé Dangeau, l'académicien, surtout en 1683-1685 : il était prieur de Gournay. Elle mourut à Paris, fort âgée, le 7 octobre 1688 (veuve depuis longtemps), dans sa maison parisienne de la rue Barre du Bec, paroisse Saint-Merry et fut inhumée à Gournay « dans la chapelle de M. Ancelin, son fils, seigneur de la cure de Gournay », par Duval, prêtre-curé de Saint-Arnoul de ce lieu, le 12 octobre.

Louis Ancelin, fils, frère de lait du roi, écuyer, devint conseiller du roi et contrôleur de la maison de la reine. Il dut mourir un peu avant 1694 laissant sa veuve Marie Levassor, dame engagiste de la châtellenie royale de Gournay. Ils avaient eu cinq enfants : Charles Etienne, Marie Ambroise, Philippe-Augustin, Louis et Marie-Thérèse tous nés à Paris, paroisse Saint-Méry, lesquels au mois de juillet 1702 obtinrent la confirmation de leurs lettres de noblesse.

Philippe-Augustin paraît à Melun en 1741. Il est qualifié écuyer, seigneur de Franconville, ci-devant officier aux gardes françaises et il achète des héritiers de Mouy une maison sise à Melun dans le fief Chanteprime, et, le 21 mai même année, obtient du duc de Villars, possesseur de ce fief, la remise de moitié des droits de lods et ventes dus par l'acquéreur au seigneur du fief. Le 24 octobre, il faisait vérifier et enregistrer ses titres de noblesse au bailliage de Melun pour jouir de tous droits et exemptions dans la ville, où son séjour dut être assez bref.

Un édit du 22 novembre 1698 avait ainsi fixé les armoiries de la famille Ancelin : *Ecartelé au 1 et 4 de gueules à une fleur de lys d'or, aux 2 et 3 d'argent à un dauphin d'azur couronné de même, crêté et peautré de gueules ; — et sur le tout d'or, parti d'argent à un lion de gueules, brochant sur le parti, accolé de gueules à un chevron accompagné en chef de deux soleils et en pointe d'une gerbe, le tout d'or.*

MAURICE LECOMTE.

—

Voltaire et le Canada (XXI, LXV ; LXVIII, 821). — On trouverait autant de preuves que l'on voudrait du dédain général de l'Angleterre pour le Canada, au XVIIIe siècle. M. W. L. Grant, Professeur d'Histoire à l'Université de Kingston, Canada, l'un des collaborateurs de la précieuse Société Champlain, a lu, devant *American Historical Association*, en décembre 1911, et publié dans l'*American Historical Review*, de juillet 1912, une étude sur la guerre de plume qui fit rage à cette époque Outre Manche : On proposait de nous rendre les « arpents de neige », et de garder simplement la Guadeloupe.

Sans doute Franklin, l'excellent fourbe, dont on ne saura jamais assez combien il nous fit de mal, comprenait mieux la valeur du Canada, parce qu'il en connaissait les tenants et les aboutissants. Mais que pesait l'opinion d'un colonial, ou des coloniaux, devant les politiciens de Londres ? Autant que l'opinion des Congolais de nos jours devant ceux de Paris.

Je crois relever une curieuse allusion au mécontentement d'alors, dans les propos de ce délicieux grognon qu'était le Dr Johnson. Voulant montrer combien il est inutile d'argumenter contre qui ne veut pas vous donner raison, Johnson ajoute :

Il est toujours facile de soutenir la négative. Si un homme veut nier que le sel soit sur la table, vous ne lui prouverez pas qu'il est absurde. Allons même plus loin. Je nie la conquête du Canada, et je puis appuyer mon déni d'assez bonnes raisons. Les Français sont bien plus nombreux que nous, et il n'est pas probable qu'ils nous aient permis de le prendre. — Mais le Ministère nous assure, avec toute l'officialité de la gazette, qu'il est pris ! — Très vrai. Mais les Ministres nous ont jetés dans une énorme dépense pour la guerre d'Amérique ; il est de leur intérêt de nous faire croire que nous avons gagné quelque chose pour notre argent. — Mais le fait est confirmé par les milliers d'hommes qui en reviennent ! — Oui ; mais ces hommes ont encore plus d'intérêt à nous tromper ; ils n'ont pas envie de nous avouer que les Français les ont battus...

Maintenant, supposons que vous alliez y voir et que vous constatiez que le pays est vraiment à nous : Cela ne servira qu'à votre édification personnelle ; quand vous reviendrez, nous dirons que vous êtes payé pour mentir ». (Boswell ; 6 juillet 1763).

Dialectique et philosophie à part, — toutes deux ici sont amusantes, — il est extraordinaire que nos historiens persistent à si peu connaître l'étourderie, la corruption du gouvernement et l'indifférence du peuple anglais au XVIIIe siècle.

On commence pourtant à convenir que, chez nous au moins, l'opinion du « Roi Voltaire » était bien celle de son époque. M. Gabriel Hanotaux l'accordait récemment, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* (15 février 1913), réimprimé comme Préface à la réédition de Garneau (*Histoire du Canada*, Paris, Alcan, t. Ier, 1913). Mais il allait trop loin, car, dans la Revue, il mettait positivement sur les lèvres de la marquise de Pompadour le fameux mot à Bougainville : « Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries », (pp. 805, 807 8). Puis, averti sans doute charitablement qu'il faisait fausse route, mais n'en voulant pas tout à fait démordre, il réimprimait dans la Préface, le mot comme attribué à Mme de Pompadour (p. XIII). Attribué par qui ? Tout le monde sait qu'il est de Berryer, et Bougainville le rapporte ainsi lui-même. La marquise, au contraire, — on ne saurait trop le redire, — offrit un million pour l'expédition de la Caroline, qui devait prendre les Anglais à revers, et que l'on dut abandonner parce que l'Etat était moins en fonds qu'elle.

Rappelons ici que la fortune de Mme de Pompadour devait reposer principalement sur les opérations qu'elle faisait, à l'exemple d'autres grandes dames et de Voltaire lui-même, avec les financiers de ses amis. « Son histoire, dit M. Lacour-Gayet, c'est encore l'histoire d'une tripotière, qui faisait des affaires de tous côtés, suivant le mot de d'Argenson, qui s'entendait dans les bons placements. Ainsi, elle acheta pour 500.000 livres et un diamant de 20.000 livres à la princesse de Turenne, le magnifique Hôtel d'Evreux : c'est aujourd'hui le Palais de l'Elysée ». (*Revue du Foyer*, 1er octobre 1913 ; p. 320). Mais, comme elle l'a légué bénévolement au roi de France, qui l'a revendu un million, je n'incline pas à lui en faire un grief. Il reste que, si ses spéculations, par intermédiaires ou non, lui procuraient seulement un million par an, — et Voltaire, dès la première année de son association aux fournitures de vivres pour l'armée d'Italie, gagnait 600.000 livres, — on aurait la clé de son budget, si mal interprété par M. Le Roy. Ce n'est donc pas elle qui aurait épuisé le trésor et empêché de secourir le Canada.

M. Hanotaux essaie de poursuivre encore le procès du régime en relevant que l'Angleterre, durant l'année 1759, envoya 9000 hommes au Canada, et la France 328 (p. X.)

Il serait impossible de revenir ici sur le problème de la défense coloniale à cette époque, et depuis lors. Les Canadiens sérieux, comme l'Honorable Thomas Chapuis, dans son excellent *Montcalm*, reconnaissent, ce que pense actuellement le prince de Bulow, que la politique coloniale, entre puissances européennes, se doit régler en Europe (Québec, Garneau, 1911 ; pp. 530-6. — Voir dans la *Quarterly Review*, d'octobre 1912, comment le souci du Canada fit échouer une descente Jacobite en Angleterre, quelques années auparavant). — Observons simplement que le lieutenant-colonel Wood, — qui, d'ailleurs, montre que, si Wolfe avait échoué le 13 septembre 1759, nous eussions pu garder le Canada jusqu'à nouvel ordre, — explique fort bien la supériorité de la marine anglaise sur la nôtre. Au début, notre Inscription Maritime, dont les Anglais n'avaient pas l'équivalent, nous donnait l'avantage. Mais à mesure que nos marins s'épuisaient, les navires anglais, disséminés par tout le globe, regagnaient la métropole ; on ramassait brutalement par la presse leurs équipages, — des matelots étrangers le plus souvent, — et on les expédiait à l'ennemi sans aucun respect de leur liberté, sans le moindre souci de leur confort : le peuple anglais n'aimant point payer de sa personne, et les gros marchands de Londres, ou d'ailleurs, dont l'importance obèse exaspérait Wolfe, le rival de Montcalm, désirant payer le moins possible de leur bourse. Apres plusieurs mois à bord, les matelots gardaient encore parfois sur le dos la même chemise que le jour de leur embarquement. Les officiers

de terre et de mer se trouvaient si mal payés que Wolfe conseillait à Lord Shelburne, dont on vient de rééditer la biographie (par Lord Fitz Maurice, Londres, Macmillan, 1912), de vivre sur sa pension de jeune homme et de distribuer son traitement à ses camarades besoigneux. Wolfe lui-même ne portait pas le titre de général en chef parcequ'il eût fallu lui payer 10 livres sterling par jour, au lieu de 2 livres ; et, après sa mort sur le champ de bataille, le gouvernement refusa de payer à sa famille les 75.000 francs d'arriéré de solde qu'il lui devait.

Pour les simples matelots, leurs désillusions s'exprimaient dans les chansons du gaillard d'avant :

Ere Hawke did bang
Mussoo Conflang
You sent us beef und beer.
Now Mussoo's beat
We've nought to eat
Since you have nought to fear.

Ce que l'on peut essayer de traduire ainsi :

Avant que Moussu
Conflang fût battu,
On nous envoyait du bœuf et d'la bière,
Maint'nant qu'on n'craint plus
Ce pauvre Moussu,
Nous n'avons plus rien pour nous satisfaire.

(Wood, *Logs of the Conquest of Canada*, Toronto, Société Champlain, 1909 ; p. 44).

On comprend que ceux qui résistaient à ce régime spartiate devinssent de « vieux goudronnés » d'ordre exceptionnel.

Bref durant la guerre de Sept ans l'Angleterre mit à bord de ses navires, — matelots et infanterie de Marine :

184 893 hommes.

Sur ce nombre, il y eut :

Tués à l'ennemi, ou par accident. 1.512

Morts de maladie, ou manquants. 133.708

Total des pertes : 135.220

Restaient 49.673.

qui furent congédiés, — moins 16.000, — et laissés libres d'aller se faire pendre ailleurs

Pendant la guerre d'Amérique, les chiffres furent :

Tués à l'ennemi 1.800.

Morts de maladies 18.000.

Déserteurs 42.000.

Si le roi Louis XV avait de pareils gaspillages de vies à sa charge, ce serait une belle indignation chez les historiens de la nouvelle école, celle de l'Histoire « Lavissisée ».

BRITANNICUS.

—

Epaves des vaisseaux de l'amiral de Tourville (LXIX, 137). — Je ne possède aucun fragment provenant d'épaves des vaisseaux de l'amiral de Tourville, mais je possède un fragment au moins aussi intéressant. C'est un débris du cercueil de Napoléon premier, ce morceau fut remis avec d'autres débris à mon beau père par un nommé Hochet qui était pilote de la frégate la *Belle Poule*.

Les différents débris authentiqués par le certificat, transcrit ci-après se composent :

I. D'un morceau d'acajou coupé d'équerre ayant deux centimètres sur seize millimètres et d'une épaisseur de quatre millimètres ;

II. D'un éclat de bois jaunâtre imitant le bois de frêne ayant quatre-vingt deux millimètres de longueur, d'une largeur irrégulière de onze à treize millimètres et d'une épaisseur irrégulière de quatre à cinq millimètres ;

III. De deux morceaux de minerai plus lourds que l'eau ; l'un très dur, l'autre friable ;

IV. D'une espèce de liasse de un millimètre d'épaisseur et de neuf centimètres de longueur.

Copie du certificat

Morceaux du cercueil de Napoléon premier offert à Alfred Liais par Jean Hochet, pilote de la frégate la *Belle Poule* commandée par le prince de Joinville.

Cherbourg, 3 décembre 1840.

Signé HOCHET.
pilote.

Les débris, que j'ai ci-dessus décrit, sont le tiers de ce que Hochet avait remis à M. Alfred Liais.

ALBÉRO.

* * *

Il y a plus de 20 ans, pendant que je préparais pour la collection de mon voyage en France le volume sur la Normandie, le service des douanes me facilita la visite des îles Saint-Marcouf. L'officier

qui me guidait nous fit passer au-dessus de l'endroit où gisent les navires incendiés par les brûlots anglais et que le maréchal — il me semble que c'était son titre — de Tourville avait fait échouer pour les empêcher de tomber aux mains des ennemis.

On me dit qu'aux grandes marées, quand la mer se retire fort loin, les épaves apparaissent et l'on peut en arracher des débris. Beaucoup de personnes en possèdent à la Hougue.

Les douaniers, à notre retour des îles, me donnèrent des morceaux de bois devenus semblables à de l'ébène provenant d'une des épaves et un débris d'ancre rongé par la rouille.

ARDOUIN DUMAZET.

—

Reddition de Lunéville le 13 août 1870 (LXIX, 91). — Le maire de Lunéville en 1870 était M. Parmentier, chevalier de la Légion d'honneur, nommé par l'Empereur (*Almanach Impérial*, 1870).

D. R.

*
* *

Nous empruntons à un ouvrage récemment paru : *L'Occupation de Lunéville par les Allemands*, par J. Cathal, les détails suivants :

Le vendredi, 12 août 1870, à 12 h. 30, douze éclaireurs prussiens — des Hussards de la mort commandés par un officier — entrent à Lunéville et s'arrêtent devant la mairie. L'officier demande le maire. M. Saucerotte, maire-adjoint, le reçoit.

« Je suis, dit l'officier, le capitaine de Poncet, commandant le 1er escadron des Hussards de la mort, au service de S. M. le roi de Prusse ; j'ai la mission de vous faire connaître que deux corps d'armée passeront ici les 14 et 15 courant ; il importe que la ville fasse immédiatement acte de soumission et que les habitants, par leurs magistrats, promettent de recevoir convenablement les soldats des armées confédérées.

Je dois exiger : 1° la remise des clefs de la ville, 2° un écrit authentique garantissant l'exécution des promesses ; 3° un repas à servir au Champ de mars, pour les officiers et soldats de mon escorte, ainsi que cinquante rations de foin et d'avoine pour les chevaux. »

Le maire s'exécute et l'officier sort de la mairie, tenant, d'une main, un papier et de l'autre un coussin de velours rouge, sur lequel sont fixées les deux clefs dorées qui ont été présentées par la municipalité à l'Impératrice, le 19 juillet 1866, lors de son voyage à Lunéville pour la commémoration du centenaire de la réunion de la Lorraine à la France.

Le capitaine fait du coussin et des clefs un paquet qu'il remet, avec un pli cacheté, à un cavalier et celui-ci a la consigne de porter le tout au général en chef.

Dans des notes annexées à l'ouvrage précité et qui ont pour auteur un Lunévillois, très au courant de l'histoire de sa ville natale, Léopold Duchâteau — tel est son pseudonyme — on lit :

L'attitude du maire de Lunéville à l'arrivée des éclaireurs allemands a été sévèrement et injustement appréciée par quelques-uns des auteurs qui ont écrit l'histoire de la guerre de 1870.

Dans son ouvrage : *Froeschwiller, Châlons, Sedan*, M. Alfred Duquet écrit :

Le même jour, un escadron de hussards apparaissait devant Lunéville. Qu'auraient dû faire les autorités ? Se battre ? Non, les habitants n'avaient ni armes ni munitions. Se rendre alors ? Oui, mais d'une façon digne, en citoyens frappés par les malheurs de la patrie et non en fades suppliants du vainqueur. C'est ce que ne comprit pas le maire de Lunéville, M. Parmentier, chevalier de la Légion d'honneur, qui remit au capitaine prussien de Poncet les clefs d'or de cette ville et une dépêche adressée au Prince royal, par laquelle il s'engageait à faire droit à toutes les demandes des troupes allemandes et sollicitait en échange protection pour la cité et ses habitants. Il est difficile de pousser plus loin la démoralisation patriotique.

Le lieutenant-colonel Rousset, dans *Histoire populaire de la guerre de 1870-1871*, reproduit l'appréciation de M. Alfred Duquet en y ajoutant une réflexion encore plus désobligeante. M. Henry Beaumont, l'historien de la ville de Lunéville, se borne à substituer au nom de M. Parmentier celui de M. Alexandre Saucerotte.

Voici la vérité historique, telle qu'elle ressort de renseignements puisés à bonne source par M. Duchâteau.

Après avoir relaté, en termes analogues à ceux de M. Cathal, l'arrivée des douze éclaireurs prussiens à Lunéville, Duchâteau ajoute : Arrivé devant l'hôtel-de-Ville, le capitaine de Poncet « mit pied à terre, prit contact avec le concierge de la Mairie, M. Harel, et lui prescrivit de faire appeler le maire ; puis les deux hommes allèrent ensemble attendre le maire à son bureau.

« Le capitaine de Poncet parlait très correctement le français... ; il eut l'adresse de

faire parler le concierge, et quand M. Alexandre Saucerotte arriva dans le bureau du maire, le capitaine savait que deux énormes clefs des anciennes prisons de Lunéville, dorées pour la circonstance, avaient été offertes à l'Impératrice par la municipalité, le 19 juillet 1866, et que ces clefs existaient toujours au musée de la ville où elles figuraient, posées sur un coussin de velours et munies d'une étiquette indiquant, d'une façon incontestable, le symbole qu'elles représentaient et l'usage auquel elles avaient servi. C'était pour un capitaine de cavalerie, un trophée superbe que les clefs d'une ville de 15000 habitants !

« Lorsque M. Saucerotte voulut objecter que Lunéville, ville ouverte, n'avait pas de clefs — ses remparts avaient été rasés en 1638 sur l'ordre de Louis XIII — le capitaine lui répéta les renseignements précis qu'il avait su extorquer au concierge. Le maire dut s'exécuter. Y eut-il faute de M. Saucerotte ou de son employé ? Nous ne le croyons pas. Cinq jours avant l'arrivée des hussards, pas un habitant de Lunéville ne se doutait de la tournure qu'allaient prendre les événements, pas un n'attachait la moindre importance aux clefs offertes, en 1866, à l'Impératrice; pas un ne songeait à les détruire ou à les cacher.

« Si M. Alfred Duquet, qui a entraîné le mouvement des autres historiens de la guerre, avait connu ces détails, il est probable qu'il n'aurait pas adressé un reproche aussi dur à un homme qui a montré autant de dévouement que M. Alexandre Saucerotte et à une population qui a été aussi éprouvée que celle de Lunéville. »

Quant aux fameuses clefs, j'ignore ce qu'elles sont devenues.

H. C. L.

*
* *

L'an dernier M. J. Cathal a publié chez Berger-Levrault un ouvrage intitulé : *L'occupation de Lunéville par les Allemands, 1870-1873.*

Avec d'autres sources, l'auteur de ce livre utilisa les notes d'un Lunévillois qui, voulant conserver l'incognito, a été désigné par les lettres L D.

A la page 193 de l'ouvrage précité se trouve l'annexe n° 5, qui est une note de L. D. sur les clefs de Lunéville. Pour répondre à Monsieur le Dr Bonnette, je transcris ici une partie de cette note.

En 1900 à l'époque de l'apparition de l'*Histoire de Lunéville* de M. H. Beaumont, le Dr Tony Saucerotte, neveu de M. Alexandre Saucerotte, avait eu l'intention de protester contre des allégations désobligeantes pour un membre de sa famille. Il etait bien renseigné et sa tâche eût été facile ; mais la douloureuse maladie, qui devait l'enlever à l'affection des siens, avait déjà commencé son œuvre, et il ne put que léguer à ses fils le récit des faits qu'ils ont pieusement conservé.

Notre intimité avec l'un d'eux nous a permis de réunir les précieux renseignements du Dr Tony Saucerotte. Nous allons les exposer dans toute leur sincérité.

Le 12 août, à midi, un détachement du 1er escadron du 2e régiment de Hussards de Ziethen, dits « les Têtes de mort », commandé par le capitaine de Poncet, appartenant à la division de cavalerie de la IIIe armée allemande et venant de Héning-Saint-Georges, arrivait à l'est de Lunéville, à l'angle de la route de Strasbourg et du chemin du Champ-de-Mars Pendant que le gros du détachement restait en réserve à cet endroit sous les ordres d'un lieutenant, une reconnaissance, commandée par un sous-officier, descendait le faubourg d'Alsace, arrivait à bonne allure sur la place Léopold, et se fractionnait, par groupe de deux cavaliers, dans les rues avoisinantes.

En même temps le capitaine Poncet, suivi de six cavaliers et d'un trompette, se rendait au pas à la mairie. Là il mettait pied à terre, prenait contact avec le concierge, M. Harel, et lui prescrivait de faire appeler le maire.

Le capitaine de Poncet parlait très correctement le français. Connaissait-il la cérémonie par laquelle le maire avait, le 19 juillet 1866, présenté à l'Impératrice deux énormes clefs des anciennes prisons de la ville, dorées pour la circonstance, et rappelant l'hommage de la cité ? La chose est peu probable : à cette époque le capitaine de Poncet était à Sadowa ; mais il eut l'adresse de confesser le concierge. Quand M. Alexandre Saucerotte arriva dans le bureau du maire, le capitaine savait que les clefs existaient, qu'elles étaient au musée de la ville et qu'une étiquette, épinglée au coussin de velours qui les portait, indiquait, d'une façon incontestable, le symbole qu'elles représentaient et l'usage auquel elles avaient servi. C'était un trophée superbe que les clefs d'une ville de 15.000 habitants trouvées par un capitaine de cavalerie.

Lorsque M. Alexandre Saucerotte objecta que Lunéville, ville ouverte, n'avait pas de clefs, le capitaine lui répéta les renseigne-

ments précis qu'il avait su extorquer au concierge Le maire dut s'exécuter. Y eut-il faute de M. Alexandre Saucerotte ou de l'employé ? Nous ne le croyons pas : cinq jours avant l'arrivée des hussards pas un habitant de Lunéville ne se doutait de la tournure qu'allaient prendre les événemens, pas un n'attachait la moindre importance aux clefs offertes en 1866 à l'Impératrice, pas un ne songeait à les détruire ou à les cacher.

P. c. c. MAURICE ROUSSET-CROISET.

***

[Ces réponses auraient dû passer en même temps que celle de M. Alfred Duquet, qui a été publiée dans le numéro du 28 février dernier].

Jules Favre a-t-il oublié l'armée de l'Est, lors de l'armistice du 28 Janvier 1871 (LXJX, 2, 151). — Parmi les réponses qu'il me serait possible de donner à cette question, je choisis l'extrait suivant d'une lettre signée d'une personnalité militaire qui fut, avec un admirable sentiment de patriotisme très bien placée pour juger les fâcheuses conséquences qu'ont eu pour nous, l'oubli d'un avocat, improvisé diplomate, se trouvant, de la sorte, en assez mauvaise posture, pour pouvoir lutter, avec quelques chances de succès, contre un Bismark, féru des traditions de son pays, assuré du concours dévoué d'un de Moltke et que leur Roi avait le plus grand intérêt à soutenir tous deux.

Nos confrères me pardonneront, je l'espère, en vue de l'intérêt qui s'attache à la lecture de l'*Intermédiaire*, de publier, sous ma signature, un document inédit, d'autant plus flatteur pour moi qu'il est écrit, signé, de la main d'un savant doublé d'un héros.

Monsieur Alfred Prost, 10, Place de la Madeleine, Paris.

Paris, 64, rue Condorcet, 30-8 1885.

Mon cher Prost,

. . . .

Au mois de février 1871, une partie de la Région de l'Est, la place de Besançon et l'armée opérant dans son rayon bloquées par l'Armée allemande du Sud, n'étant pas comprises dans l'armistice général, il fallut toutefois y négocier une suspension provisoire d'hostilités pour y faire, le 12 février, les « élections » qui avaient eu lieu partout ailleurs le 8

« Le Préfet du Doubs avait donc besoin d'un agent dévoué et énergique pour traverser nos « avant-postes et ceux de l'ennemi », afin d'aller porter des instructions aux maires des communes occupées par l'ennemi. Sur le refus de tous ses collègues qui déclinèrent cette mission, M. Prost, expéditionnaire, faisant fonctions de rédacteur à la Division de l'Administration générale et départementale, s'offrit seul pour l'accomplir et parvint à la mener à bonne fin, malgré les plus grandes difficultés et en s'exposant à des « périls certains et incessants ».

Le colonel de Bigot, alors chef d'état-major général à Besançon, se fait un « devoir de rendre », quoique tardivement, témoignage de cette honorable conduite à M. Prost.

Recevez, mon cher Prost, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : colonel Bigot.

A la demande de mon regretté et éminent ami H. Bouchot, fondateur de la *Revue Franc-Comtoise*, j'y publiai en 21 p., in-8, le compte-rendu de cette mission dans les numéros de VI et de VII 1885 ; mes dialogues avec les gens de ce pays étant reproduits partie en français, partie en patois, la lecture en est familière, seulement à ceux qui connaissent les idiomes de cette région.

Cet article me valut, du colonel, une lettre de 4 p. remplie de détails encore inédits, je crois, sur les opérations, les résultats de la bataille de Villersexel, dont il aurait pu, à juste titre, être fier d'une belle part de ce succès. Au lieu de cela, mais dans les termes les plus modestes, ce véritable chef d'Etat-Major s'y montrait à peine : le soldat prévoyant, audacieux, intrépide qu'il fut toujours ; l'homme au cœur d'or caché souvent sous un abord froid, parfois même glacial ; puis, l'ami sûr, dévoué, qu'il resta pour moi jusqu'à sa mort. J. C. ALFRED PROST.

***

Que Jules Favre ne soupçonnât pas toute la profondeur de la diplomatie — pour ne pas dire la duplicité — allemande, et sa tendance immédiate aux abus, cela paraît infiniment possible. Je ne voudrais pas m'exposer de nouveau, pour excès de crédulité, aux censures de nos savants contreres ; mais voici une anecdote que je tiens de celui qui y figure, tête à tête avec le ministre, qui devint préfet de la République et mourut érudit considéré dans sa province. Si elle est exacte, d'autres jugeront qui se trouvait en faute, du Ministre ou de ses conseillers.

Lorsqu'il s'agit d'établir les Allemands dans l'Est de la France, jusqu'au paiement de l'indemnité de guerre, on stipula le nombre d'hommes à entretenir et de rations à leur fournir, mais on négligea, ce semble, de fixer le taux de ces rations. Les Allemands partaient de là pour exiger des vivres en telle quantité pantagruélique que chaque soldat n'eût pu les absorber, fût-il le plus insatiable et le plus assoiffé des reîtres. On dépêcha d'urgence la personne que je cite, à Jules Favre pour l'aviser du nouveau cas. En apprenant ce déboire imprévu, le pauvre homme s'effondra dans son fauteuil. L'envoyé respecta sa douleur, puis il crut devoir rompre le silence : « Monsieur le Ministre, quand aurai-je la réponse à rapporter » — Et Jules Favre, levant au ciel les bras encadrant sa barbe tragique : » Ah ! Monsieur, je n'aurais jamais cru que Monsieur de Bismark abuserait ainsi de la situation ! »

Mais si Jules Favre manquait parfois de prévision, en de certains cas il en marquait un peu trop. Lorsque les journalistes anglais, au début du siège de Paris, vinrent lui demander comment ils enverraient à Londres leurs correspondances, il leur conseilla de les remettre en bloc à l'homme du ballon, chargé de la poste. L'un de ces journalistes, Henry Labouchère, dont on vient de publier la *biographie* (par Algar Thorold, Londres, Constable, 1913) remarqua sur les lèvres du Ministre un sourire qui lui donna fort à penser. Il calcula que, sans doute, on se proposait de faire passer ce troupeau candide de missives par le cabinet noir. Aussi préféra-t-il courir sa chance avec le reste des assiégés. Ses lettres, simplement adressées sous le couvert d'une comédienne qu'il devait épouser, Miss Henrietta Hodson, arrivèrent avec une ponctualité qui fit la jalousie des autres journaux, la fortune du sien, le *Daily News*, et même la sienne propre. Or, elles ne nous étaient pas précisément sympathiques, ainsi que le juge M. Augustin Filon, dans *Revue des Deux Mondes*, (15 Févr. 1914, p. 766).

Si Jules Favre avait été élevé à bonne école, celle de son contemporain le baron Grog, dans la *Grande Duchesse de Gérolstein*, il eût appris qu'un diplomate ne doit jamais sourire. BRITANNICUS.

***

L'armistice conclu le 28 janvier 1871 entre l'empereur d'Allemagne représenté par le comte de Bismark et le gouvernement de la Défense nationale représenté par Jules Favre, ministre des affaires étrangères, est ainsi conçu :

Art. 1, § 3

A partir du point où, à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte d'Or, du Doubs et du Jura, le tracé de la ligne de démarcation qui séparera les armées belligérantes sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura.

§ 4

Dans tous les cas, cette ligne de démarcation traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

§ 9

Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

J'espère que ce qui précède pourra aider ceux de nos confrères que la question intéresse à décider si, oui ou non, Jules Favre a oublié l'armée de l'Est dans les stipulations de la convention franco-allemande d'armistice du 28 janvier 1871.

NAUTICUS.

—

Les drapeaux de Metz (LXV ; LXVII ; LXVIII, 25, 581). — L'acte patriotique de quelques colonels de l'Armée du Rhin, lacérant, le 27 et le 28 octobre 1870, le drapeau de leur régiment plutôt que de voir ce glorieux emblème livré aux Allemands, a dû inspirer de nombreux artistes.

Pourrais-je avoir la liste de ces tableaux et savoir l'endroit où ils se trouvent ?

Je connais déjà les tableaux de Mouillard et de Beaumetz relatifs, le premier au drapeau du 1er Grenadiers de la Garde, le second à un drapeau d'un régiment de la brigade mixte Lapasset.

TABAC.

Une passe d'armes en Espagne (LXIX, 91). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Je viens de recevoir le n° de l'*Intermédiaire* du 30 janvier et je suis surpris de trouver que ma question « Une passe d'armes en Espagne, n'a pas été insérée telle que je vous l'ai envoyée.

Mon texte disait : « On voudrait savoir si d'autres auteurs... tels que Morice..., ou n'importe quels autres, ont parlé de cette ambassade mais surtout des fêtes et de la passe d'armes que Diego Enriquez del Castillo, chroniqueur du Roy du Castille, assure eurent lieu en son honneur ». Mais à la place de ce texte on a imprimé... mais surtout si les fêtes et la passe d'armes que Diego Enriquez del Castillo... parle eurent lieu en son honneur ».

J'ai la certitude que vous n'avez pas vu cette correction, qui n'en est pas une mais plutôt une grosse faute de syntaxe, car si on ne voulait pas employer le mot assure, quoiqu'il traduise parfaitement l'idée d'affirmer, de certifier la vérité d'un fait, alors il fallait mettre au lieu de la « passe d'armes que .. — la passe d'armes dont parle... »

Même en ce cas on n'aurait exprimé ce qu'on voulait dire car alors il aurait fallu rédiger cette phrase ainsi : « On voudrait savoir si... n'importe quels autres ont parlé de cette ambassade, mais surtout s'ils disent que les fêtes et la passe d'armes, dont parle Diego Enriquez... eurent lieu en son honneur. »

Je m'en tiens donc au texte de ma question tel que vous l'avez reçu et vous prie de vouloir bien faire rectifier la faute de français commise que je ne veux pas couvrir de ma signature.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

NAZARIO DE CALONJE.

***

Dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*, t. IX, ne parle pas de cette passe d'armes, mais dit ceci au sujet de l'ambassade :

Le duc (François II) songea en même temps à renouveler les anciens traités avec les princes étrangers : il envoya pour cet effet en Espagne Jean Ruffier, seigneur du Bois et de Louisière, et Godelin. Ces ambassadeurs traiterent le 8 décembre (1459) avec dom Lopé de Ribez, évèque de Carthagene, dom Fortin Velasques, élu évèque de Leon, et quelques autres commissaires... etc. »

F. JACOTOT.

***

Je transcris : Fameux Carrousel, donné par Don Bertrand de la Cuéva. Fondation du Monastère de Sainte-Marie du Pas.

Dans le même temps, le duc de Bretagne envoïa un ambassadeur vers le roi Don Henri, pour faire alliance avec lui. Le roi reçut très bien l'Ambassadeur, et lui procura, pour l'amuser, des joutes, des parties de chasse, et d'autres divertissements qui étaient alors en usage. Comme le roi voulut aller à Madrid, Don Bertrand de la Cuéva, grand-maître de sa maison, prépara à moitié chemin une fête magnifique pour lui et pour l'Ambassadeur, faisant construire dans une grande place des échafauds et des loges, afin que le Roi, la Reine, les Seigneurs et les Dames de distinction vissent la fête. Il leur donna à tous un splendide festin, et il y eut table ouverte pour tous les gens de la suite, qui furent parfaitement traités.

L'après-midi le Tournois se fit entre les Seigneurs qui en entrant dans la lice, avoient laissé le gant à ceux qui en gardoient l'entrée. Il se distribua de très riches présens, et il n'arriva aucun malheur dans la Joute. Cette fête fit beaucoup d'honneur à Don Bertrand de la Cuéva, et le Roi en fut si content, que pour en éterniser la mémoire, il voulut faire bâtir dans le même lieu un couvent de l'Ordre de saint Jérôme sous l'invocation de sainte Marie du Pas ; mais comme l'endroit étoit mal sain, il le fit transférer dans le lieu où il est présentement, proche de Madrid. Toutes ces réjouissances finies, l'Ambassadeur du duc de Bretagne prit congé du Roi, et s'en alla très satisfait.

(*Histoire générale d'Espagne*, traduite de l'espagnol de Jean de Ferreras, par M. d'Hermilly, tome VII, page 65 et 66. Paris, 175?).

NAUTICUS.

Hussards du Haut-Rhin (LXIX, 3, 152, 247). — Ce régiment eut pour origine les « troupes légeres à cheval de Boyer » ou Hussards défenseurs de la Liberté et de l'Egalité. Il était 6e régiment de hussards de 1793, hussards de Berry en 1814, 6e régiment de hussards en 1815. Licencié la même année il renaissait comme hussards du Haut Rhin (n° 6) en 1816 pour être de nouveau 6e régiment de hussards en 1825.

Sous l'ancien régime il y avait un régiment de hussards de Lauzun, qui prit le n° 6 le 1er janvier 1791. Il le garda jusqu'en 1793, alors il devint 5e hussards puis régiment des hussards du Bas-Rhin.

ARDOUIN-DUMAZET.

Corps de Cadets en Russie (LXIX, 140). — Il y a dans le *Dictionnaire militaire* de Berger-Levrault une note assez complète à ce sujet (page 348 au mot « Cadets » (Russie).

ARD. D.

—

Le Pet au diable à Paris (LXVIII, 820 ; LXIX, 107, 156). — Le « Pet au Diable » de Paris, doit bien être un « mégalithe », c'est-à-dire une pierre « apportée » là par l'Homme de la pierre polie, et non pas un « aérolithe », vu sa forme « de cylindre régulier », semblant rappeler encore mieux un « meulier » que le culte phallique !

Il est bien probable que ce n'est pas là, en effet, une pierre provenant d'une ancienne « enceinte », même préhistorique, de Paris.

Pour décider de la chose, il faudrait connaître la nature de la Roche du « Pet-au-Diable » ! Qui nous dira si c'était du « grès » ou du « Calcaire ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Le curé de L'Echelle (LXIX,93).— Le curé de L'Echelle-le-Franc (Marne) Louis Senez, âgé de 40 ans en 1791, partagea le sort du curé de Fromentières, l'abbé Aubert dont nous parlons dans l'article ci-dessous. — Comme lui, il prêta le serment, mais impliqué en 1798 dans les mêmes poursuites, il fut également déporté à Cayenne où il mourut (voir le récit de l'abbé Aubert, page 102).

GUSTAVE LAURENT.

—

Curé de Fromentières (LXIX, 93). — Le curé de Fromentières (Marne) à la révolution s'appelait Aubert. Voir sur lui Boitel (Abbé), *Histoire de la déportation à Cayenne de M. l'abbé Aubert, curé de Fromentières.* — *Châlons-sur-Marne, J.-L. Le roy*, 1868. In-8°, 136, p. Voir aussi : Millard (Abbé), *Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne La Révolution.* — *Châlons-sur-Marne, Martin frères, imprimeurs, 1904* ; tome Ier seul paru, passim.

OCTAVE BEUVE

***

En 1789, le curé de Fromentières, paroisse du bailliage de Châlons-sur-Marne, était Pierre Aubert, âgé de près de 50 ans. — En 1791, il prêta le serment ; mais sous le Directoire, en 1798, condamné à la déportation à la suite d'un procès qu'il serait très curieux d'étudier, il fut arrêté, transféré à Rochefort et de là, dirigé sur la Guyane française avec 358 autres prêtres et 92 personnes laïques dont les représentants Job Aimé et Gilbert de Molières. — En 1801, l'abbé Aubert revint en France ; il fut nommé l'année suivante curé de Congy (Marne) paroisse qu'il administra pendant 40 ans. Il mourut en 1842 ; il aurait eu plus de 90 ans.

L'Abbé Aubert écrivit l'*Histoire de sa déportation à Cayenne*, récit très curieux et qui fut publié, en 1868, par M. l'abbé Boitel, chanoine titulaire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne. Cette brochure est devenue assez rare.

GUSTAVE LAURENT.

—

Le chevalier Croft (LXIX, 140). — La biographie des Contemporains de Rabbe cite comme dernière œuvre publiée par Sir Herbest Croft un *Essai d'un Dictionnaire critique des difficultés de la langue française*, donc après 1815 et avant 1816 époque de sa mort. Cet ouvrage doit contenir sans doute le *Discours sur la langue française* que recherche P. K.

MARC HARD.

***

Je trouve au Catalogue général de la Bibliothèque nationale l'ouvrage dont parle P. K sous ce titre : « Commentaires sur les meilleurs ouvrages de la langue française pour en accompagner toutes les éditions et spécialement les deux collections de M. P. Didot l'aîné 12 mai 1815, Paris, imp. de P. Didot l'aîné 1816, in-8° — I. Petit-Carême de Massillon. — Cote Z, 46551.

Ce premier Commentaire n'a pas du être suivi d'autre et je ne trouve pas trace sur le Catalogue général de la Bibliothèque du « Télémaque » et du « discours sur la langue française, dont s'enquiert P. K. ce qui porte à croire qu'ils n'ont jamais été publiés.

La Bibliotheca Britannica, tome I, p. 270, et the Encyclopédia - Britannica, t. VII, p. 480, donnent de courtes notices sur l'auteur mais suivant l'habitude anglaise, sont muettes sur les ouvrages publiés en France. L'Encyclopédia Britannica dit de Croft : « Il était un bon lettré et un bon linguiste et l'auteur de très curieux livres en français ».

DEHERMANN.

Lieu de naissance de Dumont d'Urville (LXIX, 163). — Le contre amiral Jules - Sébastien - César Dumont d'Urville, est né à Condé-sur Noireau, (Calvados) où une statue lui a été élevée.

Il est né le 23 mai 1790 et mourut le 8 mai 1842 dans le déraillement suivi d'incendie du train de chemin de fer de la rive gauche de la Seine, où il périt avec sa femme et son fils unique.

Le nom d'Urville provenait d'un fief noble que le bisaïeul de l'amiral avait acquis de la famille du prince de Monaco ;

Ce fief était situé dans la commune de Saint-Germain du Crioult, canton de Condé sur-Noireau, arrondissement de Vire (Calvados).

Son père, Gabriel Dumont, s'allia à la famille de Croisilles et eut neuf enfants :

Jules-Sébastien, un des derniers, était si faible qu'on désespéra de l'élever.

Les père et mère de l'amiral furent arrêtés pendant la Terreur et transférés à Caen Rendue à la liberté, cette famille fixa sa résidence en cette ville,et c'est à Caen que mourut le père de l'amiral.

En 1815, l'amiral épousa la fille d'un horloger provençal dont il eut un fils.

L'achat de la Vénus de Milo ne contribua pas peu à la renommée de l'illustre marin dont les funérailles furent célébrées à Paris, 11e arr. le 16 mai 1842. Il fut question de lui élever une statue à Paris et une seconde à Condé sur-Noireau.

La Vénus de Milo dont on avait demandé d'abord cent quinze francs puis quatre cents francs ne fut payée que ce dernier prix.

L'amiral avait beaucoup écrit et il a laissé vingt-un ouvrages estimés.

ALBERO.

*
* *

Dumont d'Urville naquit à Condé sur Noireau à l'angle d'une place qui, depuis, a reçu son nom et porte sa statue. Une plaque de marbre rappelant cet événement a été appliquée sur la façade de cette demeure. C'est donc bien là que naquit le grand navigateur le 23 mai 1790 de Gabriel Jean François Dumont, seigneur d'Urville, bailli de Condé et de Jeanne Françoise Julie Victoire de Croisilles. En 1797 Mme d'Urville devenue veuve et craignant pour son frere l'abbé de Croisilles, caché chez elle, se retira dans sa propriété du Cours de l'Orne en la commune de Feugnerolles-sur-Orne.

L'abbé de Croisilles s'occupa de l'éducation de son neveu et le fit entrer au collège de Bayeux en 1803 et au Lycée de Caen en 1806. Dumont d'Urville eut le même parrain qu'une autre célébrité Condéenne, Sébastien René Lenormand, né à Condé en 1796.

FRÉDÉRIC ALIX.

*
* *

Le moyen le plus simple et le plus direct de résoudre la question, m'a paru être d'écrire au maire de Condé-sur-Noireau, pour le prier de vouloir bien me fournir la preuve de la naissance dans cette ville de l'illustre navigateur dont il s'agit. Avec une complaisance et un empressement dont je me plais à le remercier ici de nouveau, cet honorable magistrat a répondu à ma demande de renseignements par une lettre dont j'extrais ce qui suit :

En réponse à votre estimée lettre du 15 février courant, j'ai l'honneur de vous adresser une copie de l'acte de baptême de Dumont d'Urville, extrait du registre baptismal de la paroisse Saint-Sauveur de Condé-sur-Noireau.

Ce document vous donnera la preuve irréfutable que l'illustre amiral est bien notre concitoyen, ce qui ne peut être contesté.

Le maire,
Signé : Th. GUILLOUET,
chevalier de la Légion d'honneur.

Voici la transcription de l'acte de baptême qui accompagnait la lettre du maire de Condé-sur-Noireau :

Le vingt-quatre mai 1790, par nous, soussigné, vicaire, a été baptisé un fils né d'hier du légitime mariage de maître Gabriel-Charles-François Dumont, seigneur d'Urville, juge civil criminel et de police héréditaire à Condé, et de noble dame Jeanne-Françoise-Julie-Victoire de Croisilles, nommé Jules-Sébastien-César, par le sieur Jacques-Sébastien Lenormand, négociant, assisté de demoiselle Anne Rose Le Hardy, soussignés avec nous, le père absent.

Suivent les signatures.

Par le même courrier, M. Guillouet m'a fait parvenir deux photographies, dont l'une représente la maison où est né Dumont d'Urville et l'autre la statue qui lui a été élevée sur la place qui porte son nom.

Le modeste musée de Condé sur-Noireau possède l'uniforme, orné de toutes les décorations, du célèbre navigateur, legs de son petit-neveu, M. Dumont d'Urville de la Londe, décédé il y a quelques années.

NAUTICUS.

—

Le docteur Fleury (LXVIII, 527,641 ; LXIX, 63). — Ce n'est pas à Meudon comme l'avance le collaborateur Florange que le docteur Fleury établit une clinique hydrothérapique mais à Plessis-Lalande, commune de Villiers-sur-Marne, canton de Boissy-Saint-Léger. Au sujet de cette clinique, ce savant docteur fit paraître à Paris en 1868-1870, chez l'éditeur Asselin, un ouvrage dont il n'a été publié que trois fascicules.

En 1871 il fit paraître un volume intitulé : *Occupation et bataille de Villiers-sur-Marne et du Plessis Lalande. Un état-major Prussien-Wurtembourgeois. Contribution à l'histoire de l'invasion de 1870-1771*, in-12.

Ces souvenirs d'un témoin oculaire donnent des détails intéressants sur le général d'Obering et son état-major, la bataille de Villiers et les secours aux soldats allemands blessés.

Le docteur Fleury est mort à Passy en 1872.

PAUL PINSON.

—

Marguerite de Gondi (LXVIII 670, 785, 838). — A l'appui de la thèse de M. de Saint-Saud, on peut citer l'ouvrage de Jean Paul Perrin : *Histoire des chrestiens albigeois*, Genève 1618, dont quelques exemplaires seulement contiennent une épître dédicatoire de l'auteur (ce 1er janvier 1618) à monseigneur Henri de Foix, Candale, prince de Busch, duc et pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy ès provinces de Xaintonge, Angoumois, haut et bas Limousin etc. Il le félicite d'être entré dans la maison de Dieu et d'avoir le premier de son nom secoué le joug du pape. Candale ayant abandonné très peu de temps après le parti protestant, sa déception amena la suppression de la dédicace. SUS.

—

Lettres autographes de Lescure (LXIX, 141, 264). — Dans la seconde série des *Zig-Zags au pays des géants* (pp. 71-72), parue en 1902, j'ai publié une lettre — jusqu'alors inédite — datée du château de Clisson, le 14 septembre 1787, et adressée par Lescure à sa jeune cousine et future femme, Mlle de Donnissan, au cours d'un voyage que celle-ci faisait alors en Suisse.

L'original de ce document — d'autant plus précieux que c'est la seule pièce authentique tout entière écrite de la main du *Saint du Poitou*, fait partie des archives du château de Clisson, naguère si aimablement mises à ma disposition par M. le comte de Saint-Saud.

En voici la copie textuelle :

A Mademoiselle
Mademoiselle de Donnissan, chez Mme la Mise de Donnissan, dame d'atours de Madame Victoire, à Morat en Suisse, route de Pontarlier,
A Morat, Suisse

A Clisson, ce 14 septembre 1787.

Je ne sais pas, ma chère cousine, si ma lettre vous trouvera encore à Morat. Peut-être serez-vous en marche pour retourner à Versailles. Je suis arrivé ici depuis deux jours après sept semaines d'absence. Je trouvai votre lettre à mon retour à la Rochelle, et je suis bien reconnaissant de la description que vous me donnez de Zurich. Il paraît que vous êtes fort contente de la Suisse et que vous ne serez point fâchée d'avoir fait ce petit voyage. J'ai bien du regret de n'avoir pas pu m'y trouver en même temps que mes cousins. J'aurais eu bien du plaisir de passer ce tems là avec vous, ma tante et mes oncles ; mais ma grand'mère a profité de l'été que j'ai passé ici pour me mener voir les parens que nous avons à la Rochelle. Je suis très aise que mon oncle et ma tante se portent bien. S'ils suivent leurs premiers projets, vous ne serez sûrement pas bien long-tems à présent, à partir pour retourner à Versailles.

Permettez que je les assure de mon respect, et que je vous réitère les assurances de la sincérité de mes sentimens pour vous.

LESCURE.

Après avoir reproduit cette lettre, j'ajoutais :

« Ce précieux autographe est une réponse péremptoire, il me semble, à quiconque oserait insinuer que le *Saint du Poitou* ne savait pas écrire en français. C'est pourtant ce qu'a prétendu jadis M l'abbé Bossard, alors que, dans son excès de zèle — *quantum mutatus hodie !* — à attribuer l'élection de Cathelineau à l'initiative de Lescure, il allait jusqu'à représenter celui ci comme ayant vrai-

« semblablement rédigé le brevet si in-« correct décerné au *Saint de l'Anjou.* « L'auteur de *Cathelineau généralissime* « produisait, comme pièce de comparai-« son, une sorte de « laisser-passer » in-« forme, et il concluait à une ressemblance « d'orthographe « baroque ». Que le lais-« ser-passer en question ait été signé par « Lescure, c'est possible, mais sa rédac-« tion « baroque » prouve qu'il a dû être « l'œuvre de quelque scribe sans instruc-« tion, et non du héros poitevin lui-même, « dont la lettre authentique ci-dessus « pourrait servir de modèle — au point « de vue de la correction et de la clarté « — à pas mal de prétendus savants que « personne n'arrive à comprendre. »

HENRI BOURGEOIS.

—

Monseigneur de Montazet et la duchesse de Mazarin (LXVIII, 719). — La duchesse de Mazarin était née Hortense Mancini C'était la quatrième fille d'une sœur du Cardinal Mazarin et et de Laurent Mancini, baron romain. Elle avait épousé le duc de la Meilleraie, qui fut fait duc de Mazarin. Les deux époux vécurent séparés de fait, pendant vingt cinq ans. Voir dans les Mémoires de St-Simon (Edition Hachette, Tome II, p 19 et tome VI, p. 349, 351 et suivants), des détails sur ce couple étrange.

V. A. T.

*
* *

Louise Jeanne de Durfort Duras, (1735-1781), fille du Maréchal de Duras et de Charlotte-Antoinette de la Porte-Ruzé de Mazarin, mariée en 1747 à Louis-Marie-Guy d'Aumont (1732-1799) auquel, Louis XV accorda le titre de duc de Mazarin le soir de son mariage.

Cette dame célèbre par son goût pour le plaisir et pour la galanterie, amusait toute la Cour par ses ridicules, au dire de Madame d'Abrantès (*Salons*, I. 338).

Madame du Deffand écrit que ce ne fut qu'au bout de 18 mois d'héroïsme, de bassesses et de ridicules qu'elle fut admise à grossir la cour de Madame Dubarry (corresp de Madame du Deffand, 3 mars 1773).

Sa fille unique, la duchesse de Valentinois, la dépassa en galanterie au point de faire dire a Madame de Créqui dans ses *Souvenirs* (IV. 3) que la mère etait un modèle de vertu et de sagesse en comparaison de sa fille.

Pour son intrigue avec l'archevêque de Lyon : on lit dans *les Mémoires de la Lune*, à l'année 1759.

Madame la duchesse de Mazarin qui était mariée depuis quelques années et n'était pas devenue grosse, le devint au grand étonnement de tout le monde ; l'on prétendit que ce n'était pas par la coopération du St-Esprit, mais par acte de l'Archevêque de Lyon, d'autres regardant ce bruit comme une calomnie. .

« Il parut alors une chanson sur la grossesse de Madame de Mazarin que l'on attribuait à l'archevêque de Lyon : l'on disait que le petit duc de Mazarin se fâchait beaucoup et était fort piqué de ce qu'un prêtre, dont il révoquait la noblesse en doute avait osé coucher avec sa femme : la chanson était sur l'air de *Joconde* et conçue en ces termes...

« Il se répandit une histoire affreuse sur Madame la Duchesse de Mazarin : l'on disait que MM. de Fronsac et de Coigny qui, de bonne amitié et en bonne intelligence, avaient partagé ses faveurs, piqués de s'en voir frustrés, l'épièrent et la surprirent en flagrant délit avec l'archevêque de Lyon. Cette duchesse n'en paraissait pas moins dans le public ; elle avait porté son gros ventre à Longchamps et se montrait aux spectacles et aux promenades. »

Bachaumont, à la date du 6 mars 1773, relate le même bruit. F. CORDIER.

*
* *

SIR GRAPH et JACOTOT : Mêmes références.

—

Le régicide Monnot (LXIX, 6, 69, 168, 213, 264) — Jacques-François Charles Monnot était au debut de la Révolution « avocat à Besançon », et non chanoine. En mai 1790 il fut élu membre du Directoire du Départements du Doubs, dont il fut le vice-president Le 28 août 1791, il fut nommé député à la Législative, et fut réélu député à la Convention en 1792. Voir sur ce personnage Jules Sauzay : *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Département du Doubs* I p. 193, 194, 711, III p. 141, etc.

J J.M.

—

Famille Moreau (LXIX 180 266)

Marie-Antoinette Sophie Moreau, née le 16 juin 1770, morte à Paris le 23 novembre 1846 [fille de Pierre-Louis Moreau, architecte du Roi, seigneur de Maucreux,

Faverolles etc., guillotiné à Paris le 9 juillet 1794 (21 messidor, an II) et de Félicité de la Mothe] avait épousé, en 1789, Pierre-Alexandre-Jean-Baptiste Le Sellier de Chézelles, conseiller au Parlement de Metz.

R. S. T.

La lettre du petit Ponsard (LXIX, 38). — La gentille lettre du petit Ponsard (*François Junior*) à son ami J.-J., qu'a reproduite, en partie, l'*Intermédiaire*, se trouve imprimée, *in-extenso*, pages 94 à 96, dans le charmant et coquet petit volume que consacra — et avec quel cœur ! — à la mémoire de son ami Ponsard, le bon Janin : Paris, Jouaust. Librairie des Bibliophiles, impr. 1872, 120 pages in-16, sur Hollande, avec Portrait de Ponsard, de Léopold Flameng.

De cette gentille lettre, deux nouveaux passages méritent d'être retenus, par ce qu'ils sont aussi spirituels que drôlets et complètent ceux que nous connaissons :

« On m'a fait lire le feuilleton où tu parles de moi. Ça m'a bien flatté C'est la première fois que je me vois imprimé. . Donc, à l'heure qu'il est, vingt mille personnes au moins savent, grâce à toi, que j'existe. Ça me fait plaisir. Le papa aussi a été bien content et la maman aussi. Ils disent que tu es adorable et que Madame Janin est divine et qu'ils vous adorent... »

Et, plus loin :

« .. Je sais qu'elles ne dureront qu'un jour. Ce sera au moins autant que les œuvres de papa. Toi, ami J.-J., tu vivras longtemps. Horace a été si content de se voir chez toi, gracieux, fin, enjoué, charmant comme il était chez lui, de retrouver enfin son habit élégant et léger au lieu du lourd et raide manteau dont les pédants l'avaient affublé, qu'il t'a inscrit sur le monument plus durable que l'airain, *aere perennius*. Vous me plaisez beaucoup, Horace et toi ; vous êtes vifs et gais ; vous avez l'expression pittoresque et vous savez bien votre langue. Aussi je babille avec tes *oiseaux bleus*.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

*
* *

Le poète et auteur dramatique François Ponsard était né à Vienne (Isère) le 9 juin 1814. Il épousa en 1863 Mlle Marie Dormoy, fille du colonel Dormoy et mourut en juillet 1867. Mme veuve Ponsard mourut en mai 1873. De leur mariage naquit un fils qui est le signataire de ces lignes.

François Ponsard était fils unique d'Hercule Ponsard, président de la Chambre des avoués de Vienne et de Joséphine Bruant. Mlle Bruant était fille de M. Bruant, procureur du roi à Vienne et nièce du docteur Bruant, médecin de la Faculté de Montpellier, mort en 1803 de la peste à Gaza, et de M. Joseph Bruant, avoué à Vienne, lequel avait épousé Mlle Cochard, fille du naturaliste, membre de l'Académie de Lyon.

Hercule Ponsard était fils de Joseph Ponsard, notaire à Pont-de Chéruy (Isère) et de Anne Roussillon. Il avait cinq frères et sœurs : Louise Ponsard, épouse Sobrier (les descendants de cette famille sont actuellement Mlle Jeanne Couvert et Mme Renée Mignot, habitant le Havre) ; Antoine Ponsard, mort célibataire à Lyon, Rémy Ponsard qui laissa une fille morte l'an dernier à La Balme (Isère) ; Victor Ponsard, qui fut garde du corps de Napoléon Ier (les descendants de cette famille sont MM et Mme Michalon, habitant Lyon) et enfin Madeleine Ponsard qui épousa M. Morand, notaire à Grenoble (les descendants de cette famille sont MM. Nicolet et Vidille, habitant Grenoble).

Joseph Ponsard était fils d'Antoine Ponsard, également notaire à Pont-de-Chéruy et de Louise Sornin. Antoine Ponsard avait comme frères : François Ponsard, Joseph Ponsard, Charles Ponsard et Claude-François Ponsard.

Antoine Ponsard était fils de Charles Ponsard, qui épousa en 1711 Ugonne Bert et était possesseur d'un grand domaine au Pont de Chéruy.

Là s'arrêtent mes renseignements précis sur ma famille.

D'après divers papiers fort contradictoires, elle proviendrait soit de Toulouse où un Ponsard fut capitoul, soit de Savoie, soit des environs de Viviers où vers le milieu du XVIe siècle « noble écuyer Antoine de Bannes, baron de Ferreyrolles seigneur d'Avezan et co-seigneur des seigneuries et mandements de Castillion, de Corry, de Malbose etc institue pour héritier son neveu Antoine Ponsard, fils de noble Jacquette de Banne, sœur du testateur. »

Quant à l'étymologie du nom, la plus

plausible est la suivante : *Pons* était autrefois un nom propre comme Pierre qui est resté ou Guignes qui a à peu près disparu, la terminaison *ard* était un simple diminutif que l'on retrouve souvent dans la langue de l'ancienne France.

FRANÇOIS PONSARD.
Rédacteur au Temps.

—

Jacques de Portel, seigneur d'Ormoy (LXVIII.720,842) — Il s'agit très probablement de Jacques de Postel (*sic*), gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans en 1644 (que je crois fils de Georges de Postel, seigneur d'Ormoy et de Charlotte de Brenne), marié avec Claire de La Barges dont une fille, Marie-Félicité de Postel, dame d'Ormoy, qui épousa, le 25 septembre 1677, François de Brenne, seigneur de Bombon (*Acquier et d'Auriàc : Armorial de la Noblesse.* — Registre VII. Article : *Brenne*).

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Remi, membre de la Convention (LXIX, 142). — Le *Moniteur* a commis une erreur grossière et manifeste à laquelle personne ne devrait se laisser prendre. Il suffit de consulter les autres journaux de l'époque et les procès-verbaux des débats de la Convention pour constater qu'il s'agit de Claude Joseph Ferry, né à Raon l'Etape le 19 novembre 1757, décédé à Liancourt (Oise) le 1er mai 1845, qui fut député des Ardennes à la Convention. Il était avant la Révolution professeur à l'Ecole du génie de Mézières.

GUSTAVE LAURENT.

* * *

Pas plus que P. Darbly, je n'ai pu trouver ce nom dans la liste des membres de la Convention, bien que j'aie soigneusement compulsé la liste générale qui en est donnée dans plusieurs ouvrages, ainsi que les listes partielles, par département, publiées par le *Moniteur Universel* de l'année 1792. Toutes les hypothèses sont donc permises, pour l'identification du personnage qui a prononcé les paroles auxquelles notre confrère fait allusion.

Le nom qui, sous le rapport orthographique, me paraît se rapprocher le plus de Remi est celui de Romme, député du Puy-de-Dôme, farouche et austère montagnard, qui vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et je me demande si ce n'est pas lui qu'on a voulu désigner comme l'orateur qui a prononcé, le 4 décembre 1792, le discours que je reproduis textuellement plus bas. Le changement de Remi en Romme pourrait s'expliquer par suite d'une erreur d'impression, due à l'inadvertance d'un typographe ou, peut-être aussi, à une écriture peu lisible de la copie du compte rendu de la séance de la Convention dont il s'agit Je hasarde cette explication pour ce qu'elle peut valoir ; mais on m'accordera, toutefois, que, si Romme n'a pas réellement prononcé la terrible véhémente harangue en question, le fait que j'ai rappelé plus haut (son vote de la mort de Louis XVI sans appel ni sursis) permet, en l'absence d'une preuve formelle contraire et pour les motifs typographiques possibles déjà donnés, de lui en attribuer la paternité, sans qu'on puisse être taxé d'une exagération outrée ou absolument inexplicable.

Voici le texte intégral du discours d'où a été tirée la phrase citée par M. Bliard dans ses *Conventionnels régicides*, p. 21 :

Suite de la discussion sur le jugement de Louis XVI, Remi :

Apprenez aux peuples à punir les tyrans d'une manière digne d'eux. Hercule ne s'amusait pas à faire un procès en forme aux brigands qu'il poursuivait ; il en purgeait la terre. Si vous éleviez aujourd'hui des doutes sur la condamnation du dernier de vos tyrans ; si vous le supposiez encore au-dessus des autres hommes, quel exemple donneriez-vous aux peuples à qui vous portez la Liberté ? Ils croiraient devoir hésiter, comme vous, à punir leurs tyrans ; ils croiraient que ce n'est qu'après la mort de cent mille citoyens qu'il est permis d'examiner si la vie n'est pas encore une chose sacrée. Ne craignez-vous pas que, découragés d'avance à l'aspect de tant de malheurs et de difficultés, ils ne prétèrent leur antique esclavage à votre débile et chétive Liberté, et la domination des rois à la noble incertitude d'un sénat qui tremble de les punir ? Vous voulez des formes longues et solennelles, vous craignez d'être accusés, comme les Anglais, d'avoir barbarement assassiné votre roi. Si l'esprit des Anglais eût été républicain, s'ils eussent eu des écrivains républicains, on n'aurait pas calomnié l'acte éclatant de justice qu'ils ont fait envers Charles Stuart. La meilleure manière de juger un roi, c'est la plus courte, c'est celle de Scévola et de Brutus Ou la République regnera, et l'horreur contre les rois sera impérissable comme elle : dans ce cas, vous n'avez pas de calomnies à craindre : ou le

trône se relèvera, et alors le despotisme triomphant trouvera bientôt d'autres prétextes pour ternir votre gloire. Hâtez-vous donc, pour fonder une République éternelle, de cimenter son berceau du sang d'un roi parjure : ce jugement serait-il donc si litigieux et difficile ? Ou plutôt ne croirait-on pas que les orateurs qui ont parlé dans cette affaire avaient quelque intérêt d'orgueil à annoncer, chacun dans le préambule de son discours, que cette cause est difficile et grande. Quoi ! vous avez consacré la déclaration des droits sans exception, et vous en établiriez en faveur du plus grand des coupables ! Vous avez proclamé le décret de la nature, et vous l'outrageriez aujourd'hui !

(On observe que l'orateur n'est pas dans la question ; ne s'agissant plus que de discuter la forme du procès ; il conclut à ce que ce procès soit réduit à un simple interrogatoire, suivi de la condamnation).

NAUTICUS.

—

Le clairon Rolland (LXIX, 236). — Il est désigné, sans être nommé, dans une sorte de journal militaire publié en 1856, sous ce titre : *Deux Ans en Afrique*, par Ch. Marcotte de Quivières :

Le 8e de chasseurs d'Orléans et un escadron de hussards, commandé par le colonel Courby de Cognord, tombés dans une embuscade, dressée par Abd-el-Kader en personne, ont tous été tués, après une défense héroïque. Le colonel, couvert de blessures, est resté au pouvoir d'Abd-el-Kader. Pas un n'a échappé. Je me trompe *Un seul, comme aux Thermopyles, est venu annoncer la mort de ces cinq cent quatre-vingts camarades...*

Je lis, d'autre part, dans un ouvrage assez peu connu, *L'Algérie française*... par Arsène Berteuil, ancien pharmacien en chef des hôpitaux militaires de l'armée d'Afrique. P. 1856. Z. II. p. 288 :

Les premiers renseignements sur cette catastrophe (le massacre des prisonniers français, en 1840), avaient été rapportés par Guillaume Rosland (*sic*), clairon à la 2e compagnie du 8e bataillon des chasseurs d'Orléans, qui était parvenu à s'échapper, et qu'un marocain reconduisit au camp de Lella-Maghrnia. Suivant le récit de ce soldat, certaines dispositions prises par les Arabes, à l'entrée de la nuit du 27 au 28 avril, auraient fait naître dans son esprit quelques inquiétudes ; mais sa fuite presque immédiate ne lui laissa pas le temps de voir tous les détails de cette scène sanglante . A minuit, des cris poussés par les Arabes furent le signal du massacre Le clairon Rosland se tenait éveillé, ainsi que ses camarades, et lorsque les meurtriers se présentèrent, ils purent opposer quelque résistance. Armé d'un couteau qu'il était parvenu à soustraire depuis trois ou quatre jours, Rosland blessa plusieurs des assaillants, et réussit à s'échapper dans les ténèbres, presque nu. Après de longues alternatives de crainte et d'espérance, il fut arrêté et réduit en esclavage sur le territoire marocain ; mais l'appât d'une rançon avait enfin décidé son maître à le conduire au poste de Lella-Maghrnia, où il fut recueilli .. »

Il convient de remarquer que ce massacre avait été ordonné, non pas par Abd-el-Kader, mais par son beau frère Mustapha-ben-Tamy, à qui il avait confié, pendant ses négociations avec Bugeaud, le commandement de sa deira et la garde des prisonniers français.

Dans tout ce qu'on a dit du clairon Rolland, et peut être dans tout ce qu'il a dit lui-même, *très sincèrement*, je crois qu'il y a une grande part de légende — mais comment tracer, pour des événements aussi lointains, la démarcation entre la légende et l'histoire ? Il vaut mieux se montrer très accommodant. Si on y regardait de trop près, il n'y aurait plus ni saints, ni héros, ni grands hommes.

HENRI D'ALMERAS.

André Villoteau (LXVI ; LXVIII, 842). — André Villoteau est né à Bellême le 6 septembre 1759, et mourut à Tours le 23 avril 1839. D'abord chantre d'église, puis un instant soldat dans un régiment de dragons, ensuite recevant les ordres et attaché au chœur de Notre-Dame de Paris, les premiers coups de la Révolution lui firent abandonner la carrière ecclésiastique, et il entra dans les chœurs de l'Opéra. Pendant cette existence aventureuse de sa jeunesse il n'avait cessé d'étudier, de travailler, et s'était fait une solide instruction littéraire et musicale. C'est ce qui lui permit d'être admis parmi les savants qui prirent part à l'expédition d'Egypte à la suite de Bonaparte. Là, les études spéciales auxquelles il se livra sur la musique orientale lui permirent aussi de prendre part, au retour, à la rédaction du fameux ouvrage publié sous le titre de *Description de l'Egypte*. Il était membre de l'Institut d'Egypte et de la Commission chargée de préparer cette publication importante.



UNE GRAVURE DU THÉATRE DES VARIÉTÉS

On trouve des renseignements nombreux et très circonstanciés sur la vie et les travaux de Villoteau dans le 8e volume de la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis, qui l'avait connu personnellement et qui, certainement, tenait de lui-même une bonne partie de ces renseignements.

ARTHUR POUGIN.

—

Armes à déterminer : Lorraine (LXIX, 95). — M. Cardenal est-il sûr du métal des besants figurant sur les armes de Lorraine

Je trouve : Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, depuis Grand Escuyer de France, Sénéchal de Bourgogne et Gouverneur d'Anjou (second fils de Charles de Lorraine, Ier du nom, duc d'Elbeuf, etc., et de Marguerite Chabot) épousa Marguerite du Cambout, veuve d'Antoine de l'Aage, duc de Puylaurens, etc.

porte : de Lorraine, le grand écu brisé en chef d'*un Lambel à trois pendants de gueules*, sous-brisé d'une *bordure de gueules chargée de huit besants d'or*.

(Recherches Historiques de l'Ordre du Saint-Esprit du Chesre, à Paris, chez Jean Joinbert, 1695).

R. DE R.

—

Wackes (LXVIII, 723 ; LXIX, 26, 176). — Voir l'article de M. l'abbé Delsor, dans le numéro de décembre 1913 de la *Revue Catholique d'Alsace*. Il semble bien apporter des arguments décisifs en faveur de l'origine *vagabundus*.

J. J.

—

Le poème « L'an des sept dames » (LXIX, 237). — Voir l'édition donnée « avec annnotations et remarques par M. C. Ruelens, conservateur adjoint à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et M. Aug. Scheler, bibliothécaire de S. M. le Roi des Belges » dans la collection Gay (Bruxelles, Mertens, 1867, in-12).

D'HEUZEL.

—

Ouvrages traitant de la fabrication des clous de fer forgés à la main (LXIX, 49). — Un des meilleurs ouvrages que nous connaissions sur les quartiers est celui de L.-P. Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et petite métallurgie à Saint-Etienne et dans la région stéphanoise comparée aux régions concurrentes*. Saint Etienne, 1904, grand in-8°, 209 pp.

O.-C. REURE.

—

Rien n'habille aussi bien que le nu (LXVII ; LXVIII ; LXIX, 28, 176, 277). — *Erratum*. — col. 176, ligne 46, au lieu de .. « exciter un peu le sujet et dont personne ne se plaindra »... lire « Excéder un peu, un peu le sujet ce dont... »

177 — 5e alinéa, au lieu de « je parle bien entendu des nudités mythologiques », lire « je ne parle pas bien entendu... »

—

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV à LXVIII ; LXIX, 71). — A Turin, croyons-nous, une rue porte le nom d'Honoré d'Urfé, qui a souvent résidé dans cette ville ; il était chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, et maréchal de camp général des armées du duc de Savoie.

O.-C. REURE.

—

Menanda (LXIX, 193). — Je trouve dans mes notes :

Parmanada ! Parmanada ! sorte de juron qui était en usage chez les paysans et valait autant que : par ma foi ! Marot s'en est servi. Il était encore en usage, aux environs de Paris, du temps de Borel.

« Par Mananda ! tu y es et as bien fait de proferer cette goulée ! » (*Moyen de Parvenir*, 1610). « Par Mananda ! ce dit l'un » (Sorel, *Francion*, 1622).

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Cette interjection n'a pas du tout le sens de « Bran » C'est simplement une sorte d'exclamation affirmative, comme « certes, oui da, par ma foi ». Il semble qu'elle ait été surtout employée par les femmes. Elle était encore en usage au XVIIe siècle. On la trouve en effet dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux Edit. Monmerqué et Paulin, Paris(t. IV, p. 357, CLVI : « Elle disoit au duc son nepveu : Menanda ! mon nepveu, la maison de la Rochefoucaut est une bonne et ancienne maison ; elle estoit plus de trois cens ans devant Adam ». Le mot se retrouve toujours avec le même sens sous les for-

mes : « Manenda, Menenda, Menanda, Mennenda, Mandea, Emmanenda ». On a proposé diverses étymologies dont aucune n'est satisfaisante, comme par exemple d'y voir une contraction de Bona Domina ! En réalité, si le sens de Menanda est bien défini, son origine est inconnue.

MÉJANES.

—

Les dragons de Carmen (LXVII ; LXVIII ; LXIX, 220). — Je dois, pour ceux de nos confrères qui ont bien voulu s'intéresser à cette question, compléter l'énumération des fantaisies qu'a inspirées la présence des dragons dans l'Opéra-Comique de Bizet.

A l'Opéra Comique (on connaît le costume à dolman jaune et pantalon gris à boutons sur le côté, garni, à l'intérieur des jambes et en bas, de cuir sur lequel descend, jusqu'au pied, la bande grise qui supporte les dits boutons, ceinture rouge et blanche, casque à chenille, sabretache et lance à flamme rouge et jaune, pour les soldats au moins, car, malgré la nouvelle de Mérimée, on ne donne pas de lances aux deux brigadiers), il y a également des clairons, dont le dolman est rouge et la chenille du casque rouge. A quelle réalité cet uniforme correspond-il ?

De plus, je viens de voir un Moralès (brigadier), sur la même scène, en basanes faisant tout le tour de la jambe et montant jusqu'au genou. Seul de son espèce, il lui manquait la bande grise descendant jusqu'à la chaussure, mais, en revanche, on lui avait laissé, à même la basane, la suite de la rangée latérale de boutons, ce qui était de l'effet le plus bizarre, et, je crois, ne représentait aucun uniforme qui ait jamais été porté par un soldat espagnol.

MAURICE CHARPENTIER.

—

Non ragiona di loro .. (LXIX, 97). — Est un passage du IIIe chant 49 de l'Enfer de *la Divine comédie* du Dante.

Le texte exact est : *Non ragioniam di lor, ma guarda e passa.*

L'argument est fourni au poète par les cris et les souffrances des oisifs, et des neutres qui sur la terre n'étaient ni bons, ni mauvais, et restaient neutres dans la lutte entre les anges et Satan. Dante les place entre la première porte et l'entrée réelle de l'enfer.

FROMM, *de l'Univers.*

* * *

[Il a été fait de nombreuses réponses à cette question qui, par l'effet d'une confusion, se trouvent ajournées au prochain numéro.]

—

Lugdunum (LXVIII, 769 ; LXIX, 121). — Naguère, Vingtrinier, bibliothécaire à Lyon, interprétait ce mot en « lougo-dounos » et traduisait : montagne du Corbeau. Je crois, et sans doute la présente note convaincra-t-elle quelques lecteurs, que les deux mots dont se compose le thème étymologique du nom sont le premier un adjectif exprimant l'idée de lumière, de clarté, le deuxième le substantif gaulois « dunos », latinisé « dunum », équivalent du latin « mons » et du Français mont, colline, lieu élevé. En ce cas, on peut voir dans « Lugdunum », en tant que vocable topographique, existant d'ailleurs à quelques exemplaires, un équivalent, d'origine et formation antéromaines, du latin « Clarus mons », Clermont, du français Beauvoir, Beauvais, traduit en latin par les scribes du moyen âge « Bellovidere, Bellovisus », et encore de « Beauregard ».

Ces trois sortes de vocables topographiques, nés à des époques différentes, mais pour exprimer une idée analogue, ne signifient pas lieu élevé lumineux, clair, beau à voir, mais lieu élevé d'où l'on a une vue belle, étendue, d'où l'on jouit d'un beau panorama.

Tout lieu dit Beauvais, Beauvoir, « Bellovidere, Bellovisus » n'est pas nécessairement un lieu élevé ; je connais des Beauvais, des Beauvoir, dits en latin « Bellovisus, Bellovidere », qui sont situés en plaine ou dans des vallées, mais d'où cependant l'on a, sur la plaine environnante ou dans la vallée qui se prolonge, une belle vue.

Le nom de Bellevue aurait aussi la signification de lieu d'où l'on a une belle vue, mais non pas : qui constitue en lui-même une belle vue.

Du lieu de ce nom voisin de Paris, l'on jouit, sur toute la vallée de la Seine, depuis Saint-Cloud jusqu'au delà de Paris, vers le nord, l'est et le sud, d'une vue merveilleuse. Ce lieu aurait pu quelques

siècles plus tôt s'appeler « Clarus Mons », Clermont, et plus tôt encore « Lugdunum ». Il est évident que le Beauvais de l'Oise ne rentre pas dans la catégorie des noms dont il est ici question, puisque l'on sait pertinemment que son thème étymologique est le nom même de la peuplade gauloise dont cette ville était la capitale.

MAURICE LECOMTE.

* * *

Aux temps lointains où le Capitaine Hue, grand pendu de géographie, apprenait aux Melons de la promotion 1876 que la terre est petite, Lugano était ville du Tessin.

Aujourd'hui, le commandant Abet qui, pourtant suivait, à la même heure, le même cours, la met en Lombardie !

Aliquando bonus dormitat Homerus !

SEPTMONTS.

* * *

Du *Temps*, 6 mars 1914 :

Au moment où il est partout question de la grande exposition qui va bientôt s'ouvrir à Lyon, peut-être trouvera-t-on quelque intérêt aux recherches étymologiques auxquelles a donné lieu l'ancien *Lugdunum*, devenu Lyon en français.

Les historiens, parfaitement d'accord sur les détails de son histoire, ne le sont pas sur l'origine de son nom. D'où vient-il ? Que signifie-t-il ?

L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a récemment posé cette question à ses lecteurs. Les derniers numéros de cette revue contiennent trois réponses :

Pour M. Xuatreb, Lugdunum vient de Lugdus, « personnages que les traditions fabuleuses présentent comme un roi des Gaulois, fils de Narbon et fondateur de Lugdunum ».

Pour M. de Cressia, Lugdunum « vient du nom du dieu celtique Lugdus, dont Lugdunum — antérieurement Lugudunum — était la forteresse ».

Le commandant L. Abet envoie une explication plus détaillée. L'origine du mot Lugdunum, écrit il, est dans le celtique « Lug », qui signifie brouillard, brume, obscurité, et par extension tristesse — et « Dun », qui signifie monticule, hauteur et par extension force, puissance (exemple : dune, donjon, dynastie).

On peut approcher le premier terme du gaélique « loch », « luach » (sombre), du cornouaillais « lugen » (brouillard), du grec « lugé » (obscurité, crépuscule), « lugaios » obscur), « laigos » (malheur) et du latin « lugere » (se lamenter), « lugubris » (lugubre, de couleur sombre).

« On voit donc que Lugdunum, c'est la ville du brouillard, la colline des brumes, et l'on sait si ce nom est justifié »

Ces explications, fort ingénieuses, n'ont qu'un tort c'est que toutes elles se rapportent exclusivement à la ville de Lugdunum devenue Lyon. Mais trois autres villes fort connues portaient ce nom dans les Gaules : Lugdunum-Clavatum (Laon), Lugdunum-Convenarum (Saint-Bertrand-de-Comminges) et Lugdunum-Batavorum (Leyde).

Ces quatre villes fortes avaient un point commun; toutes étaient situées sur un colline portant trace de temple ou de forteresse primitive. On sait en effet que c'est la colline de Fourvières qui fut « le berceau » de Lyon, que Saint-Bertrand-de-Comminges et Laon sont bâtis au sommet d'une éminence, et que la partie la plus ancienne de Leyde est le « Burgt », qui se trouve au centre de la ville sur une hauteur (relative, puisque nous sommes en Hollande, mais sur une hauteur tout de même).

Or si le Rhône et la Saône se rencontrent à Lyon et si le Rhin traverse Leyde, Saint-Bertrand-de-Comminges est perché sur un rocher isolé qui se contente de dominer la vallée où coule la jeune Garonne, et Laon est précisément une des très rares villes de France qui ne connaissent point de rivières. Aussi Laon et Saint-Bertrand de-Comminges ont-ils beaucoup moins de brouillard que la plupart des villes de France Quant à Leyde, il n'en a ni plus ni moins que les autres villes de Hollande.

Il semble donc qu'il faille abandonner la seconde partie de l'explication du commandant Abet mais en garder la première, puisque tous les Lugdunum sont bâtis sur des éminences.

—

Les terrasses des cafés parisiens (LXIX, 234). — Je crois bien que A. B. X. impute à « on » une erreur en lui attribuant l'opinion que la brasserie Dreher fut le premier café parisien à posséder une terrasse. Ce « on » doit être fort jeune, sans quoi il se remémorerait que la brasserie Dreher ne s'établit à Paris que consécutivement au succès de la bière viennoise à l'Exposition universelle de 1867, et peut-être se souviendrait-il de s'être assis à une terrasse de café antérieurement à cette année.

La confusion doit provenir de ce que la brasserie Dreher possédait une vraie terrasse, en contrehaut du bitume du trottoir, vitrée comme celle du restaurant

Marguery ; peut-être était-elle à l'emplacement même de ce restaurant, mes souvenirs ne sont pas assez précis sur ce point.

Mais je vois des tables et des consommateurs attablés figurer à la devanture du Café de la Régence et du Café de Paris, sur le trottoir même, dans le *Tableau de Paris*, de Edmond Texier, édité en 1852 par Paulin et Le Chevalier. Tome I, p. 36 et 357.

Au surplus la question, sous une forme aussi générale, paraît mal posée. Bien avant l'apparition des cafés proprement dits, les cabarets et guinguettes ont dû mettre des tables dehors pendant la belle saison, chaque fois que la situation le permettait, et les cafés du Palais Royal ont dû précéder de beaucoup la brasserie Dreher. J'estime qu'il serait plus facile de trouver à quelle époque l'édilité s'est préoccupée de mettre un frein à la fureur d'envahissement du trottoir par les débitants... et encore ! SUREL.

***

La gravure hors texte que reproduit l'*Intermédiaire* dans le numéro d'aujourd'hui, d'après une gravure communiquée par M Saffroy, montre que les terrasses existaient déjà sur le boulevard au milieu du siècle dernier.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La Révolution de 1830 au collège d'Orléans. — Voici ce que, le 1er août 1830, écrivait à son père, un jeune homme de dix-huit ans, élève au collège d'Orléans.

Je transcris fidèlement, respectant même les fautes d'orthographe :

Mon cher papa,

Je ne puis rester plus long temps sans t'apprendre les nouvelles du collège. Je t'attendais hier soir pour t'annoncer la meilleure et la plus importante pour nous Il vient d'être arrêté par le Conseil académique que les vacances auront lieu le jeudi douze août Les troubles de la ville nous ont été favorables, c'est à eux en grande partie que nous sommes redevab'e de l'avancement des vacances.

Les heureuses nouvelles que nous avons reçu ce matin pàr les journaux nous ont fait crier : Vive la Charte ! et comme nous sommes tous libéraux à l'exception de cinq, nous avons résolu de quitter les boutons du collège et de mettre à bas les lys. Nous ne voulons cependant exécuter notre projet que ce soir, pendant la promenade. Hier soir, à six heures, lorsque nous avons apris que Charles X n'était plus roi, nous avons élevé la voix pour ne plus chanter ce matin le *Domine salvum*.

M. l'aumônier en était convenu en présence de plusieurs élèves, et il paraît même qu'il l'avait promis au Censeur dont il en avait reçu l'ordre, comme portant sur lui une proclamation du duc d'Orléans. Ce matin encore, quelques instants avant la messe, plusieurs d'entre nous sont allé le trouver et l'ont prié de ne point chanter de *Domine salvum*. Il le leur avait promis, mais il paraît qu'aussitôt qu'il fut entré dans la sacristie, il a ordonné aux chantres de chanter, et, à la fin de la messe, quelques moments avant de l'entonner, il leur a fait signe. Tu juges qu'alors nous n'avons pas eu lieu d'être satisfait ; nous avons refusé de chanter et avons laissé les chantres aller seuls quoique, par nos murmures, nous les ayons contraint de s'arrêter.

Le Censeur, de son côté, avec le Proviseur, avaient l'air fort mécontents. Nous pensions déjà que quelques-uns de nous allaient subir quelques peines, lorsque nous nous sommes aperçus qu'au sortir de la mes-e, ces messieurs applaudissaient à nos murmures.

Nous autres, de notre côté, nous avons vivement gourmandé l'aumônier. Le chef de la première étude a pris la parole et lui a dit : Il est fort étonnant qu'après avoir reçu des ordres des supérieurs, on ne les exécute pas ! Vous devez avoir une opinion, la soutenir et ne pas changer à chaque instant !

Ce matin, un des cinq *Blancs* qui se trouvent parmi nous a demandé au Censeur à sortir du collège et à se mettre externe chez son cousin, donnant pour raison qu'il ne voulait plus entendre d'autre opinion que la sienne.

A Orléans, on ne distingue plus les jeunes gens, les véritables Français amis de la Liberté que par une cocarde tricolore qu'ils portent au côté gauche. Le drapeau tricolore flotte sur la Chancellerie. Nous avons fait tous nos efforts pour nous procurer du ruban ; il nous a été impossible (d'en avoir) mais, au défaut, nous en avons fait en papier que nous metterons à nos chapeaux ; nous avons décalotté tous les boutons de nos vieux habits et nous devons faire la même opération aux neufs ce soir, pendant la promenade.

Adieu, mon cher papa.

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

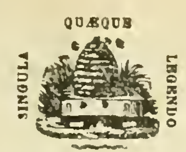
Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIX• Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Mars 1914

N° 1394

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Le Dîner du cinquantenaire

Le dîner du cinquantenaire aura lieu le lundi 23 mars à 7 h. 1/2 au restaurant Marguery sous la présidence de M. Ernest Daudet, notre éminent collaborateur.

Questions

Elève royal. — J'ai sous les yeux le prospectus d'un collège royal d'une grande ville du centre ; il est daté du 15 septembre 1823.

Ce collège, dit textuellement le prospectus, reçoit des eleves boursiers à pension entière, à trois quarts de pension et à demi-pension, nommés par le gouvernement ou par les villes de Paris, d'Orleans et de Vendôme, des pensionnaires entièrement aux frais de leurs parens, et des externes.

Le prix de la pension est fixé par les règlemens à 700 fr. Il n'est que de 600 fr. pour les élèves royaux.

Les élèves royaux et communaux sont admis en vertu de l'acte de leur nomination, officiellement transmis au Proviseur, et les pensionnaires libres, ainsi que les externes, d'après des certificats ou des renseignemens qui garantissent que leur admission ne présente aucun danger.

J'ai également sur ma table un récépissé daté du 29 décembre 1828 signé de l'économe du collège en question, et ainsi libellé :

Je soussigné, économe du Collège-Royal de... reconnais avoir reçu de MM. ..... frères, l'un royal, 1/2 exempté de la rétribution

et l'autre pensionnaire particulier, la somme de 259 fr. 75 pour le 4e trimestre 1828.

La famille de ces collégiens était dans une situation sociale et de fortune telle qu'il est difficile de supposer qu'elle ait pu solliciter et obtenir ce que nous appelons aujourd'hui une bourse.

Qu'était ce donc au juste qu'un élève royal ?

Est-ce que certaines fonctions, celle de notaire royal, par exemple, n'emportaient pas avec elles certains privilèges, tel celui de se voir dégrever de certains frais d'instruction dans les établissements de l'Etat ? La question, alors, se résoudrait d'elle-même

LEGE QUÆSO.

Les dragons de l'Hérault. — Je viens de trouver un petit registre dont je voudrais bien connaître la valeur documentaire. Il porte pour titre sur le premier feuillet : « Registre pour constater les baptêmes, mariages et sépultures des dragons de l'Héraúlt, dressé par ordre de son Eminense Mgr. le Cardinal grand aumônier de France, commencé le sept août 1817, contenant seize feuillets non compris la couverture ». Ce registre se termine au 22 octobre 1827. Les dragons de l'Hérault étaient devenus le 3e dragon. La loi ayant, bien avant 1817, réglé la tenue de l'état-civil, je demande pourquoi ce régiment avait un état-civil particulier, et si ce fut une mesure générale au commencement de la Restauration. Le registre qui commence à Auch, se promène avec le régiment de l'Hérault sur toute la

frontière du sud-est et de l'est et voit son dernier acte dressé à Lille.

E. GRAVE.

—

La Conspiration Renaud. — Où trouver des documents sur les conspirations qui se firent à Besançon et en Franche-Comté contre la domination française vers 1709?

Il y a aux Archives des Affaires étrangères quelques rapports, mais y a-t-il eu quelque étude publiée, quelques renseignements dans les Mémoires du temps sur cette conspiration dite Conspiration Renaud ?

A. CALLET

—

Jeu de Palestrine ou des cinq bâtons d'armes. — Archives des Deux-Sèvres. Notaires de Saint-Maixent. Minutes de Pillot, 1562, fol. 45. Inventaire sommaire E. 2021, registre 324.

Ratification donnée par Hélée Goislard maître du jeu de « Palestrine », autrement appelé « les cinq bâtons d'armes, résidant à Champigny-sur-Veude près Chinon, et de présent à Saint-Maixent, à la lettre en vertu de laquelle Pierre de La Faye, aussi maître dudit jeu, déclare avoir reçu, comme prévôt d'icelui, après l'avoir trouvé idoine et suffisant à tenir ledit office, Jean Hurtault, marchand dudit Saint-Maixent, témoins Guillaume Noiraudeau aussi prévôt général et Jean de la Poterie, bonnetier

Ne trouvant aucune autre trace de ce jeu de « palestrine » qui paraît avoir eu une extension considérable en Poitou, je demande en quoi il consistait

On sait que les premières armes à feu, prirent le nom de bâtons « à feu », rappelant les véritables « bâtons » dont on se servait déjà à la guerre, mais que pouvaient bien être les cinq bâtons d'armes de 1562 ?

P. c. c. LÉDA.

—

Hôtel de Juigné. — Où pourrait-on trouver des documents, (vues extérieures et intérieures, détails sur la décoration, etc) sur l'ancien hôtel de Juigné, actuellement Ecole des Beaux-Arts, qui fut, sous la Restauration, le siège des Messageries Laffitte et Caillard. J'ai vainement cherché ces renseignements à la Bibliothèque du Musée Carnavalet.

CAVILLE.

Le Mesnil-Normand. — Parmi tous les *Mesnil* existant en Normandie quel est celui qui, au XVIe et XVIIe siècle, portait le nom de *Mesnil-Normand.* Où pourrais-je trouver des indications sur ce Mesnil, ses seigneurs, etc. ? Eloigné de Paris en ce moment, je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait me renseigner.

GEO.

—

La garde de Dieu. — Quelle est la signification, quelle est plutôt l'origine de ce lieu-dit ? J'en connais au moins deux, un hameau d'Aliège (Jura), un autre dans l'Aisne, près Rosny-s-Seine.

L.

—

Portraits de Mlle Allard — Sait-on s'il existe des portraits de Mademoiselle Allard, danseuse de l'Opéra. Je connais déjà celui de Carmontelle, gravé par Tilliard, qui représente cette danseuse exécutant un « Pas de deux », en compagnie de Dauberval.

VILNA.

—

Barard (?), peintre. — Devenu possesseur d'une aquarelle dont le faire peut la dater de 1840 à 1850, signé G B. et qui m'a été indiquée comme étant l'œuvre d'un peintre nommé Barard (?) ; ne connaissant pas de peintre de ce nom, je serais reconnaissant si quelque confrère intermédiairiste pouvait me renseigner à ce sujet.

Cette aquarelle a appartenu à la bibliothèque du château de Livry

Quel peut être ce Livry ? P.B.

—

Bartholomé Guilleaume. — Bartholomé Guilleaume naquit à Mirecourt (Vosges) vers 1630 ou 1632. Les registres paroissiaux de Mirecourt n'existent plus, du moins ceux des années 1630-1700.

Connaît-on les parents de Barth. Guilleaume ? où pourrait-on chercher avec espoir de succès ?

Un autre membre de cette famille, maître « Charles Guilleaume », né vraisemblablement à Mirecourt vers 1680, émigra à Dusseldorf (Prov. Rhénane) où il épousa Marie Christine Trimborns, vers 1700. On voudrait connaître la date de sa naissance, les noms de ses parents ?

Dr H. KELLETER.

J. Bresson, financier. — Jacquesi Bresson, banquier à Paris vers 1835, auteur d'un ouvrage sur les décorations et ordres français et étrangers, avait épousé une dame veuve de Saldun. Il eut un fils Anthony Bresson, né vers 1836. Pourrais-je obtenir quelques renseignements complémentaires, biographiques et généalogiques, sur ce banquier et savoir si sa descendance est encore représentée?

J'ai lieu de croire que Jacques Bresson se rattachait à une famille d'origine bourguignonne ou nivernaise.

PASBESNIER.

—

Cubières. — Le général Despans de Cubières était-il bien fils du marquis poète et naturaliste ? Quel était le nom de sa mère ? Se maria t-il ? avait-il des frères ou sœurs ? Quels sont ses descendants directs ou, à leur défaut, quels furent ses héritiers ?

MARC HARD.

—

Mademoiselle Desbrosses. — Un érudit collègue pourrait-il me donner quelques renseignements sur Mademoiselle Desbrosses « fille de M. Baron, de la Comédie-Française », et me dire surtout, par suite de quelles aventures, elle se trouvait en Louisiane en 1722, année où elle revint en France ?

A cette époque il n'y avait certainement pas dans toute la colonie, à part quelques Canadiennes, dix femmes venues de leur plein gré. Mademoiselle Desbrosses suivit-elle un officier, ou fut-elle, avec quelques formes, priée d'aller faire un tour à Biloxi ?

T. V. M.

—

Feux de carrefour. — On allumait et on allume encore en Normandie des feux de carrefour la veille de certaines fêtes, comme : la saint Jean, la saint Pierre, l'Assomption, la saint Onuphre, etc. etc.

Je serais reconnaissant à mes confrères intermédiairistes qui pourraient m'indiquer les travaux publiés sur ce sujet, soit en Normandie, soit dans les autres provinces de la France. La question a dû être étudiée pour le Lyonnais.

E. P.

Feydeau de Brou. — Connaît-on un portrait (tableau ou gravure de Paul Esprit Feydeau de Brou 1683 † 1767, Garde des Sceaux de France 1762-1763 ?

MARQUISET.

—

Un oncle de Gavarni. — La mère de Gavarni s'appelait Marie-Monique Thiémet, de son nom de demoiselle, et avait un frère qui fut acteur et caricaturiste. Je demande donc si Thiémet, acteur aux Variétés amusantes en 1781, à l'Ambigu 1788, au Palais-Variétés 1793, est le même que le grimacier Thiémet qui jouait du violon et récitait de petites scènes par lui composées dans les bals et fêtes du Directoire ; le même enfin que celui qui fit graver une série drôlatique, intitulée les *Moines gourmands* ?

S'agit il d'un seul et même personnage, qui aurait été l'oncle maternel de Gavarni ?

HENRY LYONNET.

—

Portraits de Gilbert de Voisins. — Sait-on s'il existe actuellement des portraits de Gilbert de Voisins, conseiller d'Etat sous Louis XV, et notamment où se trouve le portrait original gravé en 1771 par P. Car. Levesque et attribué par ce graveur à Duplessis ?

VILNA.

—

Frédéric Lacombe. — Ce fut un des correspondants de Mme Lafarge.

Je désirerais savoir d'où cette famille Lacombe était originaire, quel lien de parenté l'unissait à Mme Lafarge et si elle est encore représentée.

Vers 1855, mourait à Gand un certain M. Lacombe dont l'héritage important était convoité par des parents éloignés. Au nombre de ces derniers figurait, — me suis-je laissé dire, — la famille de Mme Lafarge.

Ne serait ce pas aussi celle de Frédéric Lacombe ?

PASBESNIER.

—

Lagorce. — On désirerait apprendre par cet aimable recueil quels sont les ascendants de M. de Lagorce, officier à

Maubeuge, qui épousa après 1710, une demoiselle Brasseur de Rocq, son âge [s'il est mentionné sur l'acte de l'état-civil de la publication de son mariage] les noms de ses parents ainsi que l'âge et la parenté de sa femme ?

PESCARA.

—

Léon Letourneur, Chouan de la Mayenne. — Un aimable intermédiairiste aurait-il la complaisance de me dire dans quel ouvrage sur la chouannerie il est rapporté que cet ancien officier de Chouans aurait décliné la croix de Saint-Louis, en 1815, en déclarant qu'il aimait trop profondément les Bourbon pour avoir besoin d'une telle distinction ?

H. B. D.

—

Mirabeau et les manuscrits d'Herculanum. — Dans les notes écrites par Mirabeau au donjon de Vincennes on lit ce qui suit :

On sait que parmi les découvertes innombrables des antiquités d'Herculanum, les manuscrits ont épuisé la patience et la sagacité des artistes et des savants. La difficulté consiste à dérouler des volumes à demi-consumés depuis deux mille ans par la lave du Vésuve. Tout tombe en poussière à mesure qu'on y touche.

Cependant des minéralogistes Hongrois, plus patients que les Italiens, plus exercés à tirer parti des productions qu'offrent les entrailles de la terre, se sont offerts à la reine de Naples. Cette princesse, amie de tous les arts, et savante dans celui d'exciter l'émulation, a favorablement accueilli ces artistes, ils ont entrepris cet immense travail.

D'abord ils collent une toile fine sur l'un des rouleaux ; quand la toile est sèche, on la suspend, et l'on pose en même temps le rouleau sur un chassis mobile, pour le faire descendre imperceptiblement, à mesure que le développement s'opère. Pour le faciliter, on passe un filet d'eau gommé sur le volume avec la barbe d'une plume, et, petit à petit, les parties s'en détachent pour se coller immédiatement sur la toile tendue.

Ce travail pénible est si long que, dans l'espace d'une année, à peine peut-on dérouler quelques feuilles.

Quels sont les *minéralogistes hongrois* auxquels Mirabeau fait allusion ? Que sait-on de leurs recherches, et quelles découvertes ont-ils faites ? Leur procédé de travail est décrit d'une façon bien bizarre, par le prisonnier, qui devait en avoir entendu parler, mais l'a cité en l'arrangeant à sa manière. A t-on des renseignements plus précis sur la façon don ont été conduites les opérations de déroulement des volumes retrouvés dans l courant du XVIIe siècle ?

IVAN D'ASSOF.

—

F. Naigeon, miniatu iste. — Possédant une jolie miniature (portrait d'homme) signée F. Naigeon, 1791, je serais très désireux d'avoir des renseignements sur cet artiste, non mentionné par Bouchot, dans son ouvrage sur la miniature française.

Baron A.-H.

—

Mlles d'Orvilliers. — D'après les notes parues dans le vol. LXIX, col. 200, sur la famille d'Andlau, il y aurait eu deux alliances d'Orvilliers.

1° Mlle d'Orvilliers, épouse Hardouin Gustave, baron d'Andlau.

2° La seconde fille de d'Orvilliers, sœur de Mme de la Tour du Pin de la Charce, épouse le dernier fils de Nicolas-Ferdinand Dominique, comte d'Orglande et d'Anne-Catherine d'Andlau

Nos confrères voudraient-ils nous donner quelques détails sur ces deux Dlles d'Orvilliers ? Quels étaient leurs parents ? Appartenaient elles à la famille de l'amiral Louis-Guillaume d'Orvilliers (1708-1791) qui eut sa carrière brisé à Ouessant ? Cette famille de l'amiral est-elle encore représentée aujourd'hui et par qui ?

LABRUYÈRE.

—

Portrait de Mgr le comte de Paris, enfant. — Je possède un joli portrait de Mgr le comte de Paris enfant, paraissant âgé d'environ sept ans, et fait, peut être, lorsque le royal enfant devait « passer aux hommes ». Ce portrait, signé « Roussin », n'étant pas daté, un aimable confrère pourrait-il préciser l'époque où il a été peint ?

J.-C.-ALFRED PROST.

—

Jean Perrault — Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire s'il connaît une biographie un peu complète de Jean Perrault « qui fut président de la Chambre des Comptes de Paris, ancien intendant de Henry de Bourbon, prince de Condé, à la mémoire duquel il fit élever un » magnifique monument funèbre dans la Chapelle

de la Maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine ? Pourrait-on me signaler aussi son portrait gravé par Ch. Mellon d'Abbeville, ou autre ?

A. DESBROSSES.

Abbé Robin, chapelain du Roi. — Je désirerais avoir des renseignements biographiques et généalogiques sur un certain abbé Robin, dit chapelain du roi en 1787 et qui serait l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Vie des grands hommes du Christianisme et de ceux qui se sont fait connaître relativement à cette époque.*

D'après mes suppositions ce personnage se rattacherait à une famille Robin, originaire du Nivernais.

PASBESNIER.

Les artificiers Ruggieri. — Je voudrais bien être fixé sur la généalogie de cette famille pour la période de 1760 à 1830. Je sais qu'avant 1785 ils étaient au moins trois frères et qu'un seul subsistait à cette date. Lequel ? Je sais qu'en 1794 ce dernier était mort et qu'il laissait au moins deux fils, l'un que l'on appelait l'aîné en 1815, l'autre, Claude qui écrivit le *Récit historique sur les fêtes, spectacles* et *réjouissances publiques*. Les Ruggieri qui tirèrent tous les feux d'artifice célèbres sous Louis XV, Louis XVI, le Directoire, le Consulat et l'Empire appartiennent à l'*Histoire de la Ville de Paris.*

H. L.

Thérésa. — Le vrai nom de famille de Thérésa, la célèbre chanteuse de café-concert était-il Peyrouse, Perrot ou un autre ? Quels sont les dates et lieux de sa naissance et de son décès ? A-t-elle des descendants ?

R DECEUTRES

Tikel. — On désirerait connaître quels furent les frères de Tikel, guerrier normand venu en Italie vers 916. Tikel descendait de Rollon, 1er duc de Normandie. Tikel eut des fils, desquels, trois Angerio et Turgisio vinrent en Italie. Angerio y donna origine à l'illustre, puissante et patricienne famille Filangieri. Un autre frère, Baldrik, avec d'autres (probablement) resta en France. A quelles familles ont donné origine Baldrik et ses frères restés en France ? On prie les savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* renseignés à ce sujet de bien vouloir établir la filiation de Tikel avec Rollon.

ROMA.

Famille Voruz. — J. B. Rietstap dans son *Armorial Général* (G. B. van Goor, Zonen, 1884) décrit ainsi les armoiries de la famille Voruz :

P. de Vaud : *De sinople à la barre ondée d'argent, accompagné de deux arbres, arr. du même.*

Or, depuis près d'un siècle, dans cette famille, les armoiries sont surmontées d'attributs, représentant :

Un cercle, baquet ou couronne de banneret, puis au-dessus :

Les astres : A dextre : Une étoile d'or à 6 rais.

Au milieu : Un soleil d'or.

A senestre : Un croissant d'or contourné.

L'écu est en outre flanqué à senestre d'un Lion rampant la tête contournée.

Pourrait-on donner l'origine et la signification de ces attributs ?

IGNOTUS.

Villes de France. — Existe-t-il un armorial des Villes de France ?

N.

Ex-libris à déterminer : cinq couronnes à l'antique. — *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à une croisette d'or ; aux 2 et 3 d'azur à cinq couronnes à l'antique d'argent posées en fasce, rangées 3 et 2.* — Ecu circulaire dans un cartouche avec soubassement de style Louis XIV. Couronne de marquis ; supports : *deux licornes à la tête contournée.*

GEO FILH.

Répertoires des Dossiers généalogiques de la Bibliothèque Nationale — Les documents les plus utiles qui se puissent actuellement consulter sur l'histoire des anciennes familles françaises sont, dit-on, ceux que fournissent les différentes collections (Dossiers bleus, nouveau d'Hozier, Cabinet de d'Hozier, Carrés de d'Hozier, etc.) que possède le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Je désirerais savoir si elles ont fait l'ob-

jet de Répertoires complets imprimés qui permettent de connaitre rapidement les familles intéressées, et, dans l'affirmative, si quelques exemplaires n'en auraient pas été mis dans le commerce ?

A. MARTIN DE MEREUIL.

—

Ex-libris à déterminer : deux aiglons d'argent. — *D'azur à la bande ondée d'or accostée de deux aiglons d'argent*. Ecu ovale dans un cartouche avec socle de style Louis XVI. Couronne de marquis ; cimier, une mitre.

GEO FILH.

—

Armes à identifier : Agneau pascal. — Je serais reconnaissant aux aimables confrères qui pourraient m'indiquer à quelles familles appartiennent les armes ci-dessus : Deux écus accolés :

1°) *D'azur à l'agneau pascal d'argent, au chef d'argent chargé d'une rose de...*

2°) *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un cheval effrayé de...*

C. B.

—

La mort des Templiers. — Dans un article de M. Langlois sur les Templiers et leur procès (*Revue des deux Mondes*, 15 janvier 1891, page 412) il est dit :

Nous avons la relation des supplices infligés en août et septembre 1311, par l'évêque de Nîmes.

Où se procurer le texte de cette relation ? Quels ouvrages consulter pour l'étude de ce fait particulier ? PAR.

—

Passage de Diderot à retrouver. — Dans quel ouvrage de Diderot figurent les deux vers suivants :

Et ses mains ourdiraient les entrailles du [prêtre,
Au défaut d'un cordon pour étrangler les [rois.

Et à quelle date cet ouvrage a-t-il été publié pour la première fois ?

DEMORTAGNE.

(Voir T. G. 280).

—

Symphonie de Camus et Itier. — Quelle est cette « Symphonie charmante » dont raffolait Charles de Sévigné qui la trouvait « poignante et tendre » et qui avait été composée par les deux Camus et Itier (sans plus).

Telle est la question que je pose après Mme Mary Duclaux, et après la lecture de son aimable article sur le chevalier Charles de Sévigné (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1914).

Je ne trouve trace de ces trois compositions dans aucune des biographies de musiciens que j'ai consultées en commençant par le grand ouvrage de Fétis.

DEHERMANN.

—

Machonnettes. — *Arrêté de la municipalité de la Fère*, 31 juillet 1792. « Il est également défendu de chanter ni proférer aucune chanson ou paroles licencieuses ou machonnettes ». Que veut dire machonnette ? GALD.

—

La pédale. — Brillat-Savarin, dans la *Physiologie du goût*, fait le récit d'une chasse aux dindes sauvages, dans le Connecticut :

Au retour, nous nous égarâmes dans ces bois indéfinis et nous courrions grand risque de passer la nuit, sans les voix argentines des demoiselles Bulow et la « pédale » de leur papa qui avait eu la bonté de venir au devant de nous.

Que signifie la « pédale » ? J. B.

—

Inconsidéré. — Ce mot appliqué aux personnes est un exemple frappant de l'un des vices héréditaires de notre langue française, où l'on en pourrait relever beaucoup d'autres.

A supposer que le mot *considéré* soit justement employé pour signifier qu'une personne jouit de quelque estime (ce qui d'ailleurs est contestable logiquement, car pour être correct il faudrait y joindre l'adverbe qualificatif *bien*) le sens logique attribuable au mot *inconsidéré* serait que cette personne ne se fait guère estimer.

Or, Messieurs les grammairiens nous interdisent formellement d'employer le mot inconsidéré dans ce sens-là, mais ils veulent que nous entendions par personnes inconsidérées, celles qui sont étourdies, imprudentes, qui ne considèrent pas les choses comme elles doivent être considérées.

Ne serait-il pas plus logique de dire de ces personnes qu'elles sont *inconsidérantes* s'il ne valait encore mieux les traiter d'*incirconspectes* ?

EDMOND THIAUDIÈRE.

Comptines. — Tout le monde connait et se rappelle, je l'espère, avec quelque tendresse, ces petites formules d'une incohérence parfois si charmante, au moyen desquelles les enfants aident le sort à désigner celui d'entre eux qui sera « collé ».

Une des plus connues est le fameux

Am ; Stram, Gram ; Pic et Pic et Colégram, Bourre et Bourre et Ratatam — Moustram !

Il existe des variantes délicieuses d' :

« un petit prêtre, sortant du Paradis, sa bouteille pleine jusqu'à demain midi... »

Mais, comment s'appellent ces formules ? D'aucuns disent « comptines ». Ce mot est-il généralement connu ou spécial à certaines provinces ?

Existe-t-il des recueils de « comptines » ? Je le souhaite. Car pourquoi ces petites faïences naïves n'auraient-elles pas leur place sur le vieux dressoir de la littérature populaire ?

Pour ma part, je considère comme un maître imagier celui qui pour la première fois nous peignit : Une poule sur un mur, qui picote du pain dur...

George Auriol.

—

Salope. — Ce mot est cité récemment dans les *Souvenirs d'exil* de Ferdinand Bac (*Revue hebdomadaire* du 20 décembre 1913, p. 240) qui l'entendait dire par ses parents vers 1863 ou 1864 ; et qui ajoute : « Ce mot .. n'était jamais prononcé au masculin, ni par les hommes, mais toujours par les dames ».

« Plus elles avaient de bon ton et plus volontiers elles les employaient. Je les verrai toujours, ces superintendantes, ces chanoinesses, ces bonnes comtesses, ayant vécu à la Cour la plus fermée de l'Europe, faire « la bouche pointue » en prononçant ce mot grossier avec une affectation où elles redoublaient de distinction. A tout propos, elles affirmaient que telle jeune fille du monde. que telle officiante du service intérieur, était fort gracieuse, mais « toutefois un peu salope ». C'est que cette aristocratie vivait encore entièrement dans les traditions du xviiie siècle. Elle parlait le français avec des locutions allemandes et l'allemand avec des locutions françaises. Ces dernieres, déformées pour la plupart, avaient perdu leur véritable sens Ainsi « salope » avait, sur ces lèvres aristocratiques, dépouillé, avec sa vulgarité, toute la saveur des Camps de Flandre et se trouvait réduit à signifier je ne sais quel état un peu nonchaland, une étourderie à laquelle on portait mille indulgences. Ce fut seulement à mon retour en France que, consterné par l'effet produit dans la société avec ce mot, je m'aperçus du plaisant usage qu'on en avait alors fait autour de moi. »

Il résulte de cette citation un peu longue que le mot « salope » était employé par des gens bien élevés vivant en Autriche, mais imprégnés de culture toute française, dans un sens tout différent que celui que le vulgaire lui donne en France. Peut-être serait-il intéressant de rechercher si ce sens ne se retrouve pas dans quelque parler populaire de nos provinces, et notamment dans l'Orléanais, dont Cotgrave, au xvie siècle, dit ce mot être originaire.

Quant au genre de « salope », ce mot pris substantivement, paraît être féminin ; l'Académie le fait des deux genres, mais ajoute qu'il n'est plus guère employé qu'au féminin. Adjectivement, il est des deux genres.

On sait, d'ailleurs, que « salop » n'existe pas ; mais on trouve « salaud » et au féminin « salaude » dans le langage populaire, au moins depuis le xvie siècle.

Le Besacier.

—

Chandail. — « Sorte de gilet ajusté, ou maillot de laine ou de coton à col droit ou reversible, sans boutons ni boutonnières. que portent les cyclistes, les coureurs, etc. », dit le Supplément du *Nouveau Larousse illustré*, publié en 1906. De quel pays ce mot nous est-il venu ? Quelle en est l'étymologie ? A quelle date a-t-il été introduit dans la langue française ?

P. Dorveaux.

—

Nivets — Ce mot, qui est synonyme de « déchets d'abattoirs et de boucheries », a été introduit par M. Paul Adam, inspecteur général des établissements classés à la Préfecture de Police, dans le fascicule XII (p. 668 et 676) du grand *Traité d'hygiène*, publié par Chantemesse et Mosny (Paris, 1910) Quelle est l'origine de ce mot ? Ne serait ce pas un terme de l'argot spécial aux bouchers ?

P. Dorveaux.

Réponses

—

La statue de Louis XII à Blois en 1792 (LXIX, 281). — Suivant tous les historiens du Blésois, la statue de Louis XII qui surmontait le porche du château aurait été détruite en 1793 et non en 1792. La date fournie par la *Chronique de Paris* n'est cependant pas inadmissible, car, c'est à la fin de novembre 1792 qu'une bande de forcenés, conduite par l'ex-oratorien Rochejan, alla détruire, à Chambord, à coups de marteaux, la statue de Louis XV offerte par le roi au marquis de Marigny, l'ancien intendant de ses bâtiments. (Cf : Dufort de Cheverny).

Mais, quant à la promenade dans la ville et au bain dans la Loire infligé au père du peuple aux cris de « le roi boit », cela m'a tout l'air d'être de la légende.

La Saussaye, Touchard-Lafosse, Bergevin et Dupré disent, en effet, que la statue de Louis XII, dont le recueil de Félibien à Cheverny a conservé le modèle dont Seurre devait s'inspirer dans la reconstitution de cette statue, était en « bronze » et le bronze ne se jetait pas à la Loire.

Il est loisible de supposer avec Bergevin et Dupré (*Histoire de Blois*, I, p. 454), que « la statue fut enlevée en 1793, et fondue pour l'usage de l'artillerie républicaine ».

PIERRE DUFAY.

—

Le duc de Chartres et les tombes d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (LXIX, 187). — Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, n'a été protestant que d'une manière bien intermittente On trouve le récit détaillé de ses variations dans la *France protestante* de M. Haag à l'article Bourbon. En définitive, au moment de sa mort, 17 nov. 1562, il était le chef officiel bien qu'assez peu actif du parti catholique. Il est vrai que, sur le point de mourir, il protesta solennellement que si Dieu lui faisait la grâce de guérir, il ferait prêcher purement l'évangile dans tout le royaume, mais suivant la Confession d'Augsbourg. Mais il n'a pas abandonné nettement le catholicisme auquel il était revenu en janvier 1562, renvoyant alors en Béarn sa femme Jeanne d'Albret et sa fille Catherine. Antoine était frère du roi de la Ligue, Charles X, comme on l'appela plus tard.

V. A. T.

*
* *

Le fait avancé par Mme de Créqui dans ses *Souvenirs* est parfaitement exact. Louis-Philippe, alors duc de Chartres et colonel du 14e dragons, sur le point de quitter Vendôme avec son régiment, se fit conduire le 11 août 1791 à l'église collégiale du château, alors désaffectée et close, et étant entré avec quelques personnes dans le caveau où se trouvaient déposés sur les tréteaux les cercueils en plomb d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, il se fit ouvrir tout au moins celui de Jeanne, et prit une mèche de ses cheveux ; puis avisant un casque rouillé qui était probablement celui d'Antoine, il l'ajusta sur sa tête, et ne parvint à l'ôter sans l'aide d'un serrurier, non sans dommages et écorchures. Un historien vendômois, l'abbé Métais, dans son ouvrage intitulé : *Vendôme et pendant la Révolution*, rapporte ce fait et ajoute malicieusement ces mots : « Pour ce casque, il fallait une tête de chevalier sans peur et sans reproches ; les ancêtres étaient vengés ! »

Mademoiselle de Musset, la tante du poète Alfred, qui fut la correspondante de Mme de Créqui, cria à la profanation. Mais la vérité est que les choses se passèrent fort convenablement et respectueusement. Le prince céda là à une curiosité quelque peu aventurée, mais cependant naturelle

Les chanoines de Vendôme avaient été obligés de recevoir dans le caveau de leur église le cercueil d'Antoine de Bourbon censé mort dans la religion catholique en 1562 ; Jeanne d'Albret, sa veuve, ne demanda pour lui, étant huguenote, aucune cérémonie religieuse. Quand elle mourut elle-même en 1572, son fils Henri, roi de Navarre et duc de Vendôme, dut exiger qu'on déposât le cercueil de sa mère à côté de celui de son père et dans le même caveau. Ces deux cercueils, en plomb, restèrent sur des tréteaux de fer sans aucun ornement, jusqu'à la Révolution.

Le chanoine du Bellay, historien de la collégiale qui écrivait au XVIIe siècle, se

répand en lamentations sur cette obligation qui fut faite ainsi à son église d'abriter la dépouille mortelle d'une princesse hérétique, qui vouait une haine absolue à cette institution catholique et en avait fait jeter à l'eau les reliques insignes. Aussi jamais aucun mausolée ne recouvrit les cercueils d'Antoine et de Jeanne. Néanmoins on dut faire apposer dans l'église, « devant le grand autel » (?) deux épitaphes les concernant et qui nous ont été conservées par Gaignières (Bibliothèque nationale, Fonds français, 8229, fol, 543 à 546, n°s 14 et 15).

L'église collégiale de Saint-Georges était proprement la chapelle du château de Vendôme. Elle avait été fondée vers 1037 par Agnès de Bourgogne, femme de Geoffroy-Martel, qui fut comte de Vendôme par droit de conquête avant d'être comte d'Anjou par héritage de son père Foulques Nerra

Cette église était tout d'abord pourvue d'un collège de 12 chanoines dont le nombre s'augmenta dans la suite à cause de la quantité de plus en plus grande des fondations à satisfaire et des anniversaires à célébrer pour les comtes défunts au cours des âges. Ce fut là de tout temps la chapelle sépulcrale des comtes et ducs de Vendôme. Elle contenait au XVIIIe siècle les cercueils, avec mausolées souvent magnifiques, de plus de 50 personnages princiers ou chevaliers de haut parage, depuis le comte Foulques l'Oison, mort en 1066, jusqu'aux fils et petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées et parmi eux nombre de princes de la maison de Bourbon, ancêtres d'Henri IV, inhumés là depuis l'an 1373 ; si bien qu'on avait pu qualifier cette église de « Petit Saint-Denis » Elle serait encore debout et intacte, qu'elle constituerait une des curiosités de la France. Un certain nombre de débris de ses mausolées sont conservés au musée de Vendôme.

Elle fut profanée à l'époque de la Rélution, non par les Vendômois, mais par les volontaires parisiens de la section des Champs-Elysées qui, organisés en bataillon et sous prétexte d'aller en Vendée combattre les Chouans, demeurèrent plusieurs jours à Vendôme en mai et juin 1793 et se livrèrent à des excès sans nombre. Ils se firent ouvrir la collégiale, brisèrent les vitraux, détruisirent les autels et les mausolées et violèrent les tombeaux dont ils jetèrent au dehors les ossements.

La municipalité alors s'efforça de rassembler ces ossements, les fit remettre dans de nouveaux cercueils et porter au cimetière de la ville dans une fosse creusée à cet effet, derrière la petite chapelle du cimetière, alors fermée, et démolie depuis.

Le sol de cette fosse est maintenant nevelé et uni et se trouve dans la cour de l'école primaire des garçons au faubourg chartrain de la ville de Vendôme.

Il y a donc là les ossements des Bourbons, ancêtres du roi Henri IV, et parmi eux notamment ceux de son père et de sa mère.

SAINT-VENANT.

—

La loi Cincia (LXIX, 42, 195, 242). — Je crois utile de signaler, pour les lecteus que surprendrait la divergence de deux indications, que l'extrait de *Rome au siècle d Auguste* apporté par M. de Mortagne contient un lapsus, typographique ou autre, quant à la date de la lex Cincia ; au milieu du sixième siècle avant J.-C., la royauté n'est pas encore abolie à Rome ; il ne peut donc être question de tribuns du peuple ; et Cincius Alimentus l'était. Il faut lire « vers le milieu du sixième siècle de Rome, 549 U. C, (Urbis conditæ, de la fondation de Rome »), ce qui, si l'on adopte pour cette fondation la date traditionnelle, 753, donne exactement l'année 204 a. J.-C., indiquée dans ma communication.

IBÈRE

—

Napoléon III dans les Romagnes (LXVIII ; LXIX, 102). — Même après l'article très précis du savant M. Camille Pitollet, je me permettrai de signaler un ouvrage paru récemment : *La reine Hortense en exil*, par G. Gailly de Taurines, historien documenté et écrivain élégant. L'auteur a consacré tout un chapitre à l'aventure des Romagnes. On le consultera avec fruit, de même qu'on lira avec un captivant intérêt la vie d'exil de la charmante reine.

LÉONCE GRASILIER.

—

Murat, marguillier (LXVIII). - Du *Courrier de l'Aude* :

L'*Intermédiaire des chercheurs et cu-*

rieux, consacre un article au mot « marguillier ». A ce propos, M. J. Mantenay signale, dans le « Soleil », à son érudit confrère, que, sous le Consulat, le futur roi de Naples fut un des marguilliers de Notre-Dame de Lorette.

« Je suppose bien, ajoute M. Mantenay, que le brillant général n'en remplissait pas les fonctions. Il était marguillier, comme M. Loubet était chanoine de Saint-Jean-de-Latran, mais enfin il avait accepté ce titre du curé de sa paroisse.

« Murat était alors gouverneur de Paris. Le dimanche, il se rendait en grand uniforme à l'église, accompagné de ses aides de camps, et il prenait place au banc d'œuvre pour assister à la messe.

« C'est que le beau-frère de Bonaparte avait reçu une tout autre instruction que la plupart de ses camarades, lesquels détestaient — c'est le mot d'Augereau — ce qu'ils appelaient les « capucinades » Le père du futur grand-duc de Berg, qui était aubergiste et vivait fort chrétiennement, souhaitait que son fils entrât dans les ordres. Le jeune Joachim fit ses humanités à Cahors et étudia le droit canon à Toulouse ; mais il voulait être soldat et il entra dans l'armée royale à la fin du règne de Louis XV.

« Il n'est donc pas étonnant qu'il ait accepté le titre que lui offrait son curé ».

A notre tour, signalons à notre confrère Mantenay quelle fut la première garnison de Murat.

A la lettre que notre compatriote carcassonnais Guillaume Peyrusse écrivit, à son retour de Russie, de Gumbinen, le 17 décembre 1812, il ajoute ce post-scriptum :

« L'Empereur, en partant d'ici, m'a fait donner l'ordre de continuer mon service auprès de S. M. le roi de Naples. S. M. m'a accueilli avec infiniment de bonté. Elle m'a demandé de quel pays j'étais. — « Sire de Carcassonne ». — « Ah ! ça été ma première garnison, c'est un joli pays ».

Nous ne savons quelle est la date exacte du séjour de Murat à Carcassonne, ni, par conséquent, à quel régiment il fut incorporé. Ce serait d'autant plus intéressant à connaître, que notre ville qui, de temps immémorial, a été une garnison de cavalerie, va cesser de l'être.

H. DE B

—

La Bergerie (LXIX, 92). — Je ne peux répondre qu'à la 2e question de Rhamnus. J'ai sous les yeux une carte du département de la Seine du dépôt de la Guerre, déposée légalement à la Bibliothèque Nationale sous le n° 1, de 1871 ; carte tracée évidemment en prévision du bombardement de Paris, car elle indique par des lignes concentriques autour de Paris (bleues et rouges) et des empreintes de punaises de mêmes couleurs ce que je crois être les lignes d'investissement et de défense et la position soit des corps d'armée en présence, soit de leurs batteries.

Malheureusement je ne suis pas du métier et la légende explicative manque.

Cependant j'ai pu constater sans peine que le parc et la ferme de la Bergerie se trouvaient, en 1870, sous ce nom au milieu et à égale distance du château de Buzenval (au Nord) et de Garches au Sud (Garches étant légèrement à droite sur la carte).

Le parc est coupé exactement par une des lignes rouges dont j'ai parlé et la ferme se trouve à l'extrémité droite du parc.

DEHERMANN.

—

Vacances scolaires (LXVIII, 93, 178, 274). — Voici à ce sujet, pour la période antérieure à la Révolution, des renseignements extraits de réclames publiées dans les *Affiches, Annonces et Avis divers de la Picardie et du Soissonnois* :

Usages qui s'observent dans la pension du Collège de Péronne.

...Les vacances s'ouvrent au 25 août et les classes recommencent le 10 octobre. On ne diminue point le terme des vacances sur le prix de la pension, les parens étant les maîtres de laisser leurs enfants dans la maison ou de les retirer chez eux dans ces semaines de délassement.

(N° du 6 septembre 1777).

Mémoire instructif sur la Pension des Prêtres de l'Oratoire du Collège d'Arras.

...On ne retranchera rien de cette somme (le prix de la pension) pour aucune absence même celle des vacances, temps auquel on désire fort que les enfans ne quittent point la pension ; on leur donnera alors des leçons réglées pour les entretenir dans les connaissances qu'ils auront acquises dans le cours de l'année classique.

(N° du 15 novembre 1777).

Pension du Collège d'Abbeville.

...Les vacances commenceront au 15 août et se termineront au 1er octobre).

(N° du 28 novembre 1778).

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Les seigneurs de Château-Thierry (LXIX, 138, 248). — Voir : Emile De-

raine : *Au pays de Jean de la Fontaine ; nouvelles notes d'histoire sur Château-Thierry* ; Paris, Alph. Picard, 1912. Je lis notamment : « Les ducs de Bouillon, derniers seigneurs du Château Thierry..... » pp. 33 à 96. GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Dans l'Eure, commune de Dame-Marie, il existait un fief de Monteaudont, à partir du XVIe siècle, des Château Thierry furent seigneurs. Ce fut Jacques, fils de Jacques, auquel succéda Georges. Jacques III, son fils, écuyer, rendit aveu en 1604 du fief Bérou. Ce Jacques épousa Perrine Le Coustellier de Bourcy. Enfin, un Jacques IV, avait laissé une veuve, Jeanne de Bougis qui vivait encore en 1679. Les armes de ces Château-Thierry étaient : *de gueules, à la devise abaissée d'argent, surmontée d'un faucon d'or tenant un rameau de 8 feuilles, d'argent*. (V. *Dictionnaire de l'Eure*, T I, p. 922).

E. GRAVE.

Château de l'Herm, en Périgord (LXVIII, 763 ; LXIX, 58, 248). — Le mot « herm » appartient au glossaire géographique de la France et servait à désigner un terrain vague, un pays désert (du latin *eremus*, mot tiré lui-même du grec), une marche. Ce dernier vocable, qui appartient également au glossaire géographique de notre pays, désignait un territoire frontière, une friche entre deux domaines seigneuriaux ou deux Etats.

NAUTICUS.

Gardes d'honneur du drapeau (LXVIII, 812 ; LXIX, 153, 247). — Il y a dans tout ceci une confusion où il est bon de mettre un peu d'ordre.

Les gardes du drapeau des régiments d'infanterie n'ont rien de commun avec les gardes d'honneur des villes organisées sous Napoléon Ier par des gens de bonne volonté montés et habillés à leurs frais dans un grand nombre de cités pour faire une escorte d'honneur à Napoléon Ier quand il traversait leur ville ou s'y arrêtait. Il y a eu de ces gardes, inoffensifs gardes nationaux, dans beaucoup d'endroits où l'Empereur n'a jamais mis le pied.

Ces gardes d'honneur n'ont rien de commun avec les quatre régiments de gardes d'honneur créés par décret impérial en 1813 et qui attendent encore leur historien, dit très justement le Dr Sonnier, car une brochure de M. de Juzancourt est le seul travail d'ensemble sur ce corps.

Les Compagnies de réserve qui ont existé aux chefs lieux de départements n'étaient pas une garde d'honneur, elles étaient destinées au maintien du bon ordre et un peu les auxiliaires de la gendarmerie.

COTTREAU.

*
* *

Voici le passage du *Mémorial de Sainte-Hélène* relatif aux gardes de l'Aigle :

J'avais établi, dit l'Empereur, deux sous-officiers, gardes spéciaux de l'aigle dans les régiments, placés à coté du drapeau ; et pour éviter que l'ardeur dans la mêlée ne les détournât de leur unique objet, le sabre et l'épée leur étaient interdits ; ils n'avaient d'autre arme que plusieurs paires de pistolets, d'autre emploi que de brûler froidement la cervelle de celui qui avancerait la main pour saisir l'aigle. Or pour obtenir ce poste, ils étaient obligés de faire preuve qu'ils ne savaient ni lire ni écrire, et vous devinez pourquoi ? — Non, Sire — Nigaud ! Tout soldat qui sait lire et écrire, et a de l'instruction avance toujours ; mais celui qui n'a pas ces avantages ne parvient certainement qu'à force d'actes de courage, et par des circonstances extraordinaires, etc.

Conversation du mercredi 11 septembre 1816. *Mémorial*, éditeur de 1822, 8e VIe p. 246. Voir aussi les notes qui sont très intéressantes et documentés. Elles établissent la réalité d'une institution militaire dont on a douté quelquefois.

Dans l'édition illustrée du *Mémorial*, publiée vers 1845 — je la connais bien mais ne l'ai pas à ma disposition en ce moment — le texte est accompagné d'un bois dessiné par Charlet à qui l'on doit, si je ne me trompe toute l'illustration des deux volumes. Ce dessin me demeure présent à la mémoire comme un des meilleurs de la série ; il interprète parfaitement les paroles de l'Empereur.

En terminant je ferai remarquer que le terme « garde d'honneur », n'est pas tout à fait exact, puisqu'il s'agit de deux grognards tres résolus et bien armés, ayant un rôle parfaitement militaire et pas seulement honorifique.

H.C.M.

*
* *

Voir page 518 l'historique du 87e *régi-*

ment d'infanterie par le capitaine Malaguti.

Cet ouvrage est à la bibliothèque Nationale sous la cote Lf. 207,327.

***

Il est singulièrement téméraire d'avancer : « Il n'existe aucun historique sur un tel sujet ».

Se trouverait-il donc un érudit assez favorisé pour s'être assimilé toute la bibliographie de France et de Navarre ? Qui de nous se charge de disserter *de omni re sci bili,... et quibusdam aliis ?*

Les travaux de départements sur les gardes d'honneur sont évidemment nombreux. Aux trois ouvrages signalés par nos confrères Labruyère et Albéro, ajoutons celui-ci :

Les Gardes d'honneur du département de l'Yonne, 1810-1814, par André Rossigneux, *Auxerre*, 1912, grand in-8, 60 pp. avec portraits.

Les gravures coloriées représentant les gardes d'honneur à cheval ne sont pas rares. Le dernier catalogue Geoffroy cote ce genre de planches à un franc.

A.

***

Deux aimables collègues en *Intermédiaire* veulent bien signaler à l'attention des lecteurs, en réponse à cette phrase d'un précédent article « il n'existe jusqu'à ce jour aucun historique d'aucun régiment de gardes d'honneur » :

1° *La garde d'honneur du préfet de l'Allier*, etc., par Maurice Dunan.

M. Edouard Driault a fait une analyse de cet intéressant ouvrage dans la *Revue des Etudes napoléoniennes* (n° de janvier février 1914). De son côté M. C. Grégoire avait déjà consacré un article aux gardes d'honneur de l'Allier dans le *Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts de Moulins.*

Cette garde d'honneur (du préfet de l'Allier) n'a qu'une parenté très éloignée avec les gardes des 4 régiments, forts de 2500 hommes chacun, créés le 3 avril 1813.

2° *Gardes d'Honneur du Calvados*, par Defontaine. Paul Dupont, 1906.

Les 120 gardes de ce département qui furent affectés au 1er régiment, ne manifestèrent aucun enthousiasme. Plusieurs se plaignirent que l'uniforme n'était pas assez chamarré.

3° *Les Gardes d'honneur de la Manche*, par du Bosq de Beaumont, Paris, Le Chevalier, 1903.

Ce département a fourni 137 hommes au 1er régiment. Le préfet qui entrevoyait trop de difficultés pour arriver à fournir son contingent, se vit rabrouer par le ministre de l'Intérieur, Montalivet.

« Peut être, dit M. Albéro, en existe-t-il d'autres ? »

En effet, il en existe même beaucoup d'autres. En voici l'énumération à peu près complète et par ordre chronologique.

I. N. de Rœver, *Les gardes d'honneur du Zuyderzée*, 1886 ; dans la revue des Archives généalogiques et héraldiques de la Haye. (Un compatriote de l'auteur, J. Boymans a aussi écrit une brochure intitulée les Gardes d'Honneur).

II. *Les Régiments de Gardes d'Honneur 1813-1814*. Paris, Berger-Levrault, 1894. Anonyme.

Ici, nous sommes en plein dans le sujet.

L'auteur de cette brochure de 44 pages est M. le Colonel de Juzancourt, aujourd'hui décédé. Elle a été signalée dans l'*Intermédiaire* du 10 mai 1895 par notre distingué collègue M. Cottreau « petit neveu d'un maréchal des logis du 1er régiment ». A ce propos nous serions heureux de savoir si Nelson Cottreau, Jean Baptiste, garde du corps à la 2e compagnie de Mousquetaires (Maison militaire de Louis XVIII en 1814) était son grand oncle et si c'est bien avec M. Cottreau que j'ai eu l'honneur de correspondre en 1906 au sujet des dragons à pied du général Baraguay d'Hilliers, auxquels des marins de la Garde Impériale vinrent enseigner à Compiègne-sur-l'Oise la manœuvre des avirons, en vue de la descente projetée en Angleterre (période du camp de Boulogne).

La brochure de M. de Juzancourt est la seule qui contienne quelques développements sur les campagnes des régiments de gardes d'honneur de 1813-1814, encore que l'auteur ait écrit à la fin de son travail que la « vie des gardes d'honneur méritait une histoire détaillée. »

III. *Les Gardes d'Honneur de l'Allier*, par C. Grégoire (pour mémoire cité).

IV. *Les Gardes d'Honneur du Calvados*, par Defontaine (pour mémoire cité).

V. *Les Gardes d'Honneur de la Manche*

par du Bosq de Beaumont (pour mémoire cité).

VI. *Les Gardes d'Honneur du Doubs*, par R de Lurion. Besançon 1907. Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts.

VII. *Liste des Gardes d'Honneur du Bas-Rhin*, par A. Benoist-Mulhouse. Bader 1908.

VIII. *Les Gardes d'Honneur du 1er Empire*, par le lieutenant E. L. Bucquoy. Nancy. A. Crépin Leblond, 1908.

Une centaine de pages de cet important ouvrage, qui traite surtout des gardes d'honneur locales, sont consacrées aux régiments de gardes d'honneur de 1813-1814 *avec lesquels on les confond trop souvent*. Le lieutenant Bucquoy a pris pour exemple le département de la Meurthe.

IX *Les Gardes d'Honneur de la Marne*, par François Sagot-Matot-Braine. Reims, 1911.

X. *Les Gardes d'Honneur de l'Yonne*, (1810-1814), par A. Rossigneux A. Gallot, Auxerre, 1912.

Cette brochure in-8° de 60 pages, avec plusieurs gravures hors texte, a fait l'objet d'une analyse par M. le lieutenant-colonel Mayer, dans la *Revue des Etudes Napoléoniennes* (n° de mars-avril 1914). « Ce travail présente des lacunes et l'auteur demande qu'on l'aide à le compléter. Tel quel, il est une bonne contribution à l'histoire de cette époque, ou au moins à ses côtés ». (Lieutenant colonel Mayer).

XI. *Les gardes d'Honneur d'Alsace et de Lorraine, à l'époque du 1er Empire*, par A. Depréaux, J. Leroy, Paris, 1913.

XII Il y a quelques années, le Bulletin de la Société d Histoire et d Archéologie du Périgord, a consacré un article aux gardes d'honneur de la Dordogne. (Communication de M. le comte de Saint Saud, intermédiairiste de Bordeaux).

La plupart de ces ouvrages et articles, on pourrait dire presque tous, donnent les plus grands détails sur les opérations de la levée des gardes d honneur dans un département quelconque, par les préfets, mais ils ne suivent pas — si ce n'est d'une façon succincte, la plupart de leurs auteurs en font l'observation — ils ne suivent pas le contingent de ce département, après son incorporation dans celui des régiments de gardes d'honneur, formation essentiellement militaire, ne l'oublions pas, auquel ce contingent était destiné.

Le lieutenant Bucquoy dont le livre est le plus important parmi ceux que nous avons cités, a écrit : « Comme nous l'avons dit en commençant, il y a encore bien des lacunes et sur bien des points les connaissances sont minces ».

Les explications ci-dessus justifieront peut-être les conclusions d'un précédent article. à savoir ; qu'il n'existe jusqu'à ce jour aucun historique d'aucun régiment de gardes d'honneur.

Mais je puis dire à tous ceux qu'intéresse l'histoire de ces *régiments* que l'année 1914 ne s'écoulera pas sans que soit publié l'historique du 1er régiment par M. le commandant Fanet. Au surplus, pour ce qui a trait à l'*histoire générale* des régiments de gardes d'Honneur, je renvoie le lecteur à l'article « Bibliographie » de l'*Intermédiaire* du 30 janvier 1914 « Il s'agit ici, dit l'éminent historien Edouard Driault, d'un tableau d'ensemble d'une institution toute particulière, née du désastre de Russie, destinée à en atténuer les effets et entraînée quand même dans l'inévitable ruine ».

Dr LOMIER.

13 mars 1914. Centenaire du combat de Reims.

P.-S. — M. Lomier serait reconnaissant à qui pourrait lui adresser en communication des lettres et surtout des portraits de l époque, de garde d'honneur en uniforme.

—

La plus belle parole française : Quelle est-elle (LXIX, 89, 197). — *Y penser toujours, n'en parler jamais.*

Gambetta (à propos de l'Alsace-Lorraine).

A. T.

*
* *

Eh parbleu ! C'est celle, aux obsèques de Déroulède, qui sortit ainsi, de toutes les poitrines, à l'arrivée du cortège devant la statue de Strasbourg : « *Vive la France* ! »

Le voilà, — en trois mots, — le plus bel éloge d'un grand cœur !

ULRIC RICHARD-DESAIX.

*
* *

Quand Hugo, qui avait juré de ne rentrer en France qu'avec la liberté, y revint, au lendemain du 4 septembre, il

composa le merveilleux poème qui se termine ainsi :

Qui peut, dans cet instant où Dieu peut-être [échoue,
Deviner
Si c'est du côté sombre, ou joyeux, que la [roue
Va tourner?
Qu'est-ce qui va sortir de ta main qui se voile,]
O Destin !
Sera-ce l'ombre infâme et sinistre, ou l'étoile
Du matin ?
Puisque les ennemis, hier encor tes hôtes,
Sont chez nous,
J'IRAI, JE ME METTRAI, FRANCE, DEVANT [TES FAUTES,
A GENOUX !

La « plus belle parole française », la voilà ! N'allons pas la chercher ailleurs que chez le merveilleux aède qui professa, sans défaillir jamais, ce dogme salutaire que l'éducation doit avoir, parmi ses plus constantes préoccupations, le culte de la patrie ; qui, aux jours les plus sombres de l' « Année Terrible », condensait en ces vers impérissables l'inspiration totale de ses plus admirables hymnes à la patrie :

Je voudrais n'être pas Français pour pouvoir [dire
Que te je choisis, France, et que dans ton [martyre,
Je te proclame, ô toi que ronge le vautour,
Ma patrie, et mon culte, et mon unique [amour !

Au poème dons nous venons d'extraire la « plus belle parole française », n'oublions pas, au surplus, que Jules Ferry, au nom du gouvernement de la Défense Nationale, répondit :

Nous que le hasard a mis au gouvernement dans cette tempête, nous devons baiser la main du grand poète dont l'âme a trouvé cette formule : DEVANT TES FAUTES, A GENOUX. Je crois que, pour sauver la France, le secret, c'est de l'aimer autant que vous.

Et certes, si Gondarsius, publiant. en 1611, son recueil d'histoires des croisades et du royaume franc de Jérusalem, voulait, en l'intitulant : *Gesta Dei per Francos* démontrer que le peuple français fut l'intrument de la Providence, n'oublions pas que telle est la prétention d'à peu près tous les peuples et que les thalers prussiens — pour nous borner à ce seul, mais combien typique exemple ! — portent en relief, sur la tranche, l'orgueilleuse légende : « Gott mit uns » (Dieu est avec nous) ! Mais, en notre âge de folles querelles intérieures, de clans enragés à se déchirer autour de l' « assiette au beurre », il nous plaît de saluer, en la maxime qui proclame, devant la Patrie en danger, l'urgente nécessité d'un pieux silence — précurseur des actes héroïques, — la belle, oui, la plus belle parole de France !

CAMILLE PITOLLET.

—

L'écriture des prénoms (LXIX, 282). — Tous les traités de typographie répondent à la question posée par M. A. P., relativement à la façon d'écrire les prénoms. Voir, par exemple, Emile Leclerc, *Nouveau Manuel complet de typographie*, p. 149 (Emploi du trait d'union) ; — Auguste Tassis, *Guide du Correcteur*, pp. 42 et suiv. ; — etc., etc.

Voici un résumé de ces règles :

En français, on fait usage du trait d'union :

1° Entre les prénoms ou les initiales des prénoms d'une même personne : Jean-Jacques Rousseau ; le jurisconsulte Jean-Baptiste-Victor Proudhon, et l'économiste socialiste Proudhon (P.-J.), le bibliographe J.-Ch. Brunet, etc. ;

2° Entre les noms du mari et de la femme, les noms composés, etc. : Bussy-Rabutin, Royer-Collard, Garnier-Pagès, etc. ;

3° Entre les mots désignant une ville, un département, une rue, une place : Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), rue du Pré-aux-Clercs, place Victor Hugo, rue Louis-Blanc ; — etc.

Mais cette règle n'est pas applicable aux prénoms étrangers, ni à leurs initiales, ni, en général, d'après certaines *marches* d'imprimerie, aux expressions géographiques ou topograhhiques non françaises, et l'on écrit sans trait d'union : Ebert (Friederich Adof), bibliographe allemand ; John S. Billings, bibliographe américain ; E. F. Taylor et Tedder (H.R.), bibliographes anglais ; etc. ; — et Cività Vecchia, New York, Vera Cruz, Sao Paulo, etc

Il est bien entendu que si les les noms de Victor Hugo, Louis Blanc, etc., au lieu de désigner une place, une vue, etc.,

s'appliquent à ces écrivains eux-mêmes, ils ne prennent pas de trait d'union

Contrairement à un usage assez répandu, on ne met pas de traits d'union entre les noms propres composés d'un nom et d'un surnom : Julien l'Apostat, Jean sans Terre, Louis le Grand, à moins encore une fois que ces noms ne désignent une rue, une place, un monument, etc. : la rue Louis-le-Grand, la tour de Jean-sans-Peur, etc.

Il y a grand avantage à procéder selon la méthode française, à joindre les prénoms ou leurs initiales par un trait d'union. En voici la raison : Dans les trois initiales L.-E. J., nous sommes sûrs, grâce au trait d'union entre L. et E. que L.-E. sont les initiales de prénoms (Louis-Ernest, par exemple), et, par conséquent, l'initiale J. est celle du nom de famille. Cette certitude disparaît si vous écrivez, comme en Angleterre, L. E. J.

De même, l'absence de trait d'union entre ces deux lettres : R. P. — R. P. Benoît, par exemple — nous fait lire : Révérend Père Benoît Le trait d'union, au contraire, — R.-P Benoît — nous annonce deux prénoms : René-Paul Benoît.

ALBERT CIM.

—

Alfred de Bréhat (LXIX, 140, 257). — Alfred de Bréhat a bien pu user, jusqu'à l'abus, non seulement du titre de comte, mais encore de la particule *dite* nobiliaire. Il s'appelait, en effet Alfred Guézenec et non pas Guézen*n*ec ni Gué*b*en*n*ec comme l'imprime l'*Intermédiaire*. Etant né à l'île Bréhat, il signa de ce nom ses nombreuses productions littéraires, voire les paroles de romances dont la musique est l'œuvre de compositeurs connus, et qui se vendent encore. J'ai trouvé, il n'y a pas longtemps, son nom imprimé ainsi : Alfred *de* Guézenec de Bréhat, en tête d'une de ces romances.

Son père, né lui-même à Bréhat, fut un des meilleurs capitaines de la marine de la République et de l'Empire. Il était réputé manœuvrier hors de pair. Le Gouvernement de la Restauration lui avait offert le grade de contre-Amiral ; mais ayant prêté serment à l'Empereur, il ne crut pas pouvoir en prêter un autre au roi. Sans fortune, il se fit capitaine au long-cours, afin de subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants. Il est mort aux Indes, dans l'un de ses voyages. Il était chevalier de la Légion d'honneur et le Gouvernement royal, qu'il avait refusé de servir, l'avait fait chevalier de Saint-Louis en reconnaissance d'un sauvetage très dangereux opéré par lui dans la mer des Indes, s'il me souvient bien.

Madame Guézenec était née Le Provost de Launay, Alfred de Bréhat, qui est mort célibataire, a laissé une sœur qui devint la troisième femme de Pierre-Marie Le Provost de Launay, son oncle, député des Côtes-du Nord, sous la monarchie de juillet, et un frère, le docteur Daniel Guézenec, qui fut pendant près de soixante ans médecin à Tréguier, où il est mort entouré du respect unanime, il y a quelques années seulement. Cette famille est encore représentée à Tréguier et dans les environs par les enfants et petits-enfants du Docteur Guézenec.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Bordier, peintre sur émail (LXVIII, 669). — D'après l'Année artistique de Victor Champier pour 1880-1881 (Quantin, éditeur, p, 368), la boîte en or, signée Fossin, avec émail signé du chiffre de Bordier et représentant Antoine Vitré, imprimeur, a été achetée à la vente San Donato par M. James Jackson Jarves, critique d'art américain qui déposa vers 1875 à l'école d'art de Yale Collège à New-Haven (Etats-Unis) une série de 120 peintures italiennes qui fut ensuite achetée par le collège (op. cit., p. 381). Cette indication peut-elle servir à orienter les recherches ?

C. DEHAIS.

—

Mlle Caillou et le Naufrage du « Saint-Géran » (LXIX, 45, 257). — Au mois d'octobre 1891, les *Annales de l'Est* publièrent un article de M. Charles Benoist, qui analysait, à propos de *Paul et Virginie*, les Mémoires inédits de Mme Journel, née Millon d'Ailly. Ces Mémoires avaient été communiqués à l'auteur par le petit-fils de cette dame, Directeur des Douanes en retraite Mme Journel n'habitait pas encore l'Ile de France à l'époque du naufrage ; mais elle avait beaucoup connu le demi frère de « Virginie », M. Mallet, né du second mariage de Mme Caillou, et qui, très jeune encore au mo-

ment où se perdit le *Saint-Géran*, avait naturellement recueilli les Souvenirs de famille. On ne donne pas le prénom de « Virginie », mais on nous apprend qu'elle avait le propos d'entrer en religion, et que seule la passion d'un jeune officier du bord promettait de l'en détourner.

Il serait à désirer que l'on réunit tous les détails, sur cet événement célèbre dans l'histoire littéraire et cher aux cœurs sensibles. M. Anatole France avait essayé, dans *Le Temps*, d'en donner une version critique. Ce ne serait point inutile. De bonnes langues ont insinué que la maladresse de l'officier de quart avait mis le navire à la côte, par le plus beau calme du monde, au début de l'après-midi. Cette fois, on nous parle d'une tempête : Mais, tandis que l'*Intermédiaire* cite plusieurs personnes encore réunies sur le navire, M. Mallet racontait que sa sœur était demeurée seule et que l'officier amoureux, remontant à bord pour la décider à le suivre, la trouvant évanouie, l'avait enlevée Par malheur, tandis que le fiancé nageait avec peine, portant sa précieuse amie, une planche qu'on lui avait lancé du rivage le blessa grièvement ; une vague les prit sans défense et les engloutit

Toute cette aventure tragique pourrait être mise au point. Ce serait aussi le cas d'identifier M. de Longchamps de Montendre. Ses états de service doivent se trouver aux Archives de la Marine.

Sans vouloir faire ombre de politique, et sans prétendre approuver ni discuter l'opinion émise, je ne puis m'empêcher de me rappeler le mot plaisant, rapporté par Hayward, d'une femme qui parlait du comte de Chambord : « Ce pauvre prince, avec son drapeau blanc, me fait l'effet de Virginie, qui s'est laissée noyer plutôt que de laisser tomber sa chemise ».

Hayward demandait le nom de la dame : moi aussi.

BRITANNICUS.

—

Debray (LXIX, 283). — M. Victor Perrot, président du Vieux-Montmartre, a trouvé la réponse.

Dans le registre des baptêmes, mariages et enterrements de l'Eglise Saint-Pierre-de-Montmartre, qu'il a pu consulter grâce à l'obligeance de M. l'abbé Patureau, curé de cette église, il a relevé cette inscription :

Le 1er avril 1814 a été inhumé dans le cimetière de l'Eglise, Pierre Debray.

Meunier, mort le 30 mars par accident, signé : Caire de Blazer.

Prêtre.

Accident est évidemment un euphémisme : il masque la vérité : Debray fusillé et attaché aux ailes de son moulin.

* * *

Nous publions le portrait de son fils qui fut blessé également le 30 mars 1814.

Ce portrait est dans la famille Debray qui occupe toujours le moulin de la Galette, qui n'est plus qu'un lieu de plaisir, très fréquenté des Parisiens.

—

Théodore N... Adrien P... Auteurs dramatiques à identifier (LXIX, 144). — Théodore N... n'est autre que Théodore Nézel et Adrien P... Adrien Payn.

Théodore Nézel a fait représenter un grand nombre d'ouvrages et fut le collaborateur d'Adrien Payn, pour *Roc l'Exterminateur*.

Quant au répertoire d'Adrien Payn, le voici, à peu près au complet, je crois :

Daniel et Marie v. 2 a — avec Overnay.

Doyen de Killernie (Le) v. 2 a — avec Overnay.

Engagé v. 1 a — avec F Cornu, Nézel et Antier.

Horoscope (L') dr. 3 a — avec Nézel.

Jaure dr. 3 a — avec F. Cornu, Nézel et Antier.

Marie-Rose dr. 3 a - avec St-Amand et Overnay.

Nuit de Noël dr. 5 a — avec Overnay et Gabet.

Pas plus de six plats, c. 2 a.

Peur du tonnerre, v. 1 a.

Tir et le Restaurant (Le) v. 1 a — avec Overnay et Nézel.

Ugolin... mélodr. 3 a — avec Nézel et Antier.

Watchman (Le) mél. 3 a — avec Overnay et Antier.

EUGÈNE HÉROS.

* * *

Théodore N*** et Adrien P*** sont Théodore Nézel et Adrien Payn.

Ce dernier sur lequel je n'ai aucun renseignement biographique est l'auteur de quatre pièces au moins : *Roc l'extermi-nateur*, mélodrame en 3 actes avec Th. Nézel en 1828 ; *le Tir et le restaurant*, vaudeville en un acte avec Th. Nézel et Overnay en 1831 ; *le Garçon de recette*, comédie en un acte avec Benjamin Antier en 1826 et *Marie-Rose ou la nuit de Noël*, drame en 3 actes avec Overnay et Saint-Amand en 1833.

Théodore Nézel, né à Paris en 1799, était en même temps qu'un employé du ministère de l'Intruction publique un auteur dramatique assez fécond puisque je puis, le cas échéant, donner une liste de 41 de ses pièces. Presque toutes ont été écrites en collaboration.

Ses collaborateurs ont été : Benjamin Antier, Théaulon, Overnay, Berrier, Brazier, Simonin, Varez, Villemot, Franconi, Payn, etc.

Jusqu'en 1832 ses pièces étaient signées Théodore N*** ; après 1832 elles ont été signées de son nom entier Théodore Nézel.

P.-V. S.

Le chasseur noir et *Rochester* cités par J.-G. ont pour auteurs : la première, Overnay, Benjamin Antier, Th. Nézel et F. Lemaître ; la seconde, Joseph B*** (Jouslin), Benjamin Antier et Th. Nézel.

—

Une fille de la Du Barry (LXVIII). — Marie-Joseph Bécu de Cantigny qui épousa le 7 juin 1781, à Louveciennes, M. de Boisséson, major au régiment de Condé Dragons, était fille de Nicolas Bécu de Cantigny, ancien valet de chambre des duchesses de Boufflers et d'Antin, et de Marie Delaunay. Nicolas Bécu était le frère d'Anne Bécu, mère de Jeanne Bécu, comtesse du Barry. Elle était donc la cousine germaine de Madame du Barry, et non pas sa fille, ainsi que l'a prétendu à tort M. d'Allonville dont les Goncourt ont reproduit l'erreur. Nicolas Bécu et Anne Bécu étaient des enfants de Fabien Bécu et d'Anne Husson. Fabien Bécu, cuisinier ou rôtisseur avait, paraît-il, su plaire à une dame de Cantigny, qu'il aurait, dit-on, épousée en premières noces, et dont il garda le nom en guise de surnom. On peut consulter, à cet égard, l'histoire de Madame du Barry par Vatel.

X. Y. Z.

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XV (LXIX, 185. 289). — Dans le volume « *Essais sur l'histoire de Péronne* par Eustache de Sachy » il est parlé de la nourrice de Louis XIV, aïeule de la dernière abbesse de Biache, abbaye de l'ordre de Citeaux, morte en 1754, qui racontait souvent l'histoire de Jacqueline, devenue marquise de Certeaux et qui laissa un fils qui devint évêque de Tulle et une fille qui transporta à l'aîné de ses enfants le nom de Certeaux.

E. Rouge.

—

Le Bourdais de Chassillé (LXVIII). — Il existe encore un représentant de l'ancienne famille Le Bourdais, du Mans, M. Frantz Lebourdais (le nom s'écrit ainsi depuis un siècle) notaire au Pin la Garenne (Orne), qui a épousé une de mes cousines.

Ses armes sont de : *Argent à 5 croissants de sinople, posés 1,3,1*.

Elles concordent assez avec celles qui existent à la lettre seigneuriale que possèdent les archives de l'Eglise de Chassillé, des croissants brisés prenant facilement l'apparence d'un trèfle, et peuvent fort bien être celles des Le Bourdais de Chassillé. Je dis peut-être car les branches de cette famille de robe ont été assez nombreuses ; la Bibliothèque nationale et les Archives de la Sarthe indiquent entre les seigneurs de Chassillé, la branche des seigneurs de la Guittonnière et celle des seigneurs de la Genève. Le représentant le le plus remarquable paraît en avoir été Hardouin Le Bourdais, sieur de la Genètray, avocat au siège présidial du Mans, dont la mère s'appelait Jeanne Duvenel, et qui prononça un discours à la réception de Louis XIII et de Marie de Médicis au Mans en 1614 et écrivit contre les protestants (Cf. abbé Gustave Ernault. « Entrée Solennelle du roi Louis XIII et de Marie de Médicis le Mans », chez Mennoyer, 1880).

Albert Martin de Mereuil.

—

Tombes de Molière et de Lafontaine (LXVIII ; LXIX, 53). — Une intéressante étude de E. Burat de Gurgy, parue dans le *Monde Dramatique*, revue dirigée par Gérard de Nerval et Soulié, donne

d'intéressants renseignements sur cette question.

« La veuve de Molière fit transporter à la place où avait été inhumé son mari, une grande tombe de pierre qu'on déposa au milieu du champ de repos et au pied du crucifix... (cimetière de la chapelle Saint-Joseph). A quelque temps de là, il y eut à Paris un hiver qui sévit principalement contre la classe indigente. Par les soins d'Armande Béjart on voitura cent voies de bois dans le cimetière Saint-Joseph. Le feu fut mis à ce bûcher et tous les pauvres du quartier s'y rechauffèrent pendant plusieurs jours. Le clergé ne trouva rien à redire cette fois à cette aumône faite avec les deniers du défunt. Le seul retentissement qui en résulta furent des bénédictions générales, et *l'explosion du sépulcre calciné que la chaleur fendit en deux morceaux.*

« Le corps de Molière demeura longtemps oublié dans ce terrain obscur. Un jour, on eut l'idée d'en faire la recherche. Malheureusement la pierre du tombeau, qui ne sortait de terre que de quelques pouces et sur laquelle on lisait encore en 1732 cette courte inscription : POQUELIN MOLIÈRE, *avait été confondue avec d'autres.* L'absence d'indices abandonna les fossoyeurs à eux-mêmes, et *un corps dont rien ne constatait l'identité* fut transporté, le 7 mai 1799, au Musée des Petits-Augustins. . » etc.

F. JACOTOT.

—

Le clairon Rolland (LXIX, 236). — « Le commandant Rolland »,qu'est-ce que cette qualification saugrenue ?

Il me semble qu'il est très facile de vérifier l'authenticité de la « légende » du clairon Rolland. Il existe des archives,des dossiers au ministère de la Guerre. Outre plus, le vieux brave doit avoir son livret militaire sur lequel doivent être inscrits ses états de service.

B — F.

* * *

J'ai hésité beaucoup à envoyer une réponse à la question posée. L'expression « légende » employée par notre collaborateur d'Almeras m'a paru si dure que je m'y décide.

Si l'on se rapporte aux historiens ou historiographes du temps on ne trouve rien,en effet,sur l'incident du clairon sonnant la charge. Et on est vraiment tenté de croire que c'est un embellissement et « une confusion » de l'histoire du clairon prisonnier sonnant, non la charge, mais la retraite, le 23 septembre 1845 à 2 heures du soir, le 2e jour du combat de Sidi Brahim. Si c'est bien cela, l'histoire était assez belle pour ne pas être dénaturée, par un à peu près qui ne vaut pas mieux. Sans doute les archives du Ministère de la Guerre contiennent le mot de l'énigme et la solution authentique.

Aucun doute par contre en ce qui concerne le second incident, dont parle M. d'Alméras. Il a du reste fait l'objet au Parlement d'une interpellation dont le compte rendu in-extenso a figuré au *Moniteur.* C'est le massacre, dans la deira d'Abd-el-Kader, sur l'ordre de Ben Tamy, son khalifat, des prisonniers français, le 28 avril 1846. Le clairon Rolland y est expressément dénommé par tous les historiens et publicistes de l'époque. Seuls, deux auteurs ont « écorché » son nom ; ce sont Arsène Berteuil, déjà cité, et Léon Galibert, dans l'*Algérie ancienne et moderne* pp. 571-372. Paris, 1861, in 4°. Tous deux l'appellent Rosland, ou Guillaume Rosland.

Comme ouvrage tout à fait du temps, et en dehors de la collection du *Moniteur*, se reporter à P. Christian. *L'Afrique française.* Paris-s d. in 4° pp. 449 et 486, 487 ; dont le dernier chapitre est signé du 1er août 1846. EL KANTARA.

* * *

Quand on a songé à nommer Rolland officier de la Légion d'honneur, il y eut en haut lieu un moment d'hésitation : l'homme méritait-il réellement cet honneur, n'avait-on pas grossi les faits, une « légende » ne s'était-elle pas créée autour de ce vieux brave et ne voulait-on pas l'exploiter ? Il y eut une nouvelle enquête qui prouva que non seulement les faits étaient rigoureusement exacts ,mais qui plus est, qu'on ne les avait pas appréciés à leur valeur héroïque.

Le ministre qui a fait rendre le décret de promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur et le général de Castelnaud, sous-chef d'Etat-major général, qui est allé épingler cette croix sur la poitrine du vieux clairon dans sa bourgade de l'Aveyron, ne se sont donc pas emballés sur une légende née dans l'imagination

de Chauvins exaltés ou créée pour les besoins du patriotisme. Que M. d'Alméras veuille bien prendre la peine de se reporter au livre du capitaine Azan, ainsi qu'à l'historique du 1er Bataillon de chasseurs à pied, et d'aller lui-même contrôler les dires et vérifier les pièces officielles

LÉONCE GRASILIER.

—

Savary des Brûlons (LXVIII, 336). — Jean-Louis Savary des Bruslons, reçu auditeur des comptes le 5 mars 1778, au lieu de Jean-Baptiste-René de Jonquières, en exercice jusqu'en 1783, portait pour armes : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de 2 étoiles du même* (Constant d'Yanville : *Armorial de la Ch. : des Comptes de Paris* p. 852).

Je ne connais pas ses parents Parmi ses ascendants il y a eu, sans doute, les personnages qui suivent :

Jacques Savary, né à Doué, en Anjou, le 22 septembre 1622, qui ayant fait une fortune assez considérable dans le négoce à Paris, fut pourvu d'une charge de secrétaire du roi, en 1658 ; il fut nommé pour travailler au code marchand, qui parut en 1673, et publia *Le parfait négociant*, qui eut plusieurs éditions, et fut traduit en quatre langues. Il mourut le 12 octobre 1690, ayant eu dix sept enfants de Catherine-Thomas, sa femme, morte, en 1685, dont, entre autres :

1° Jacques Savary des Bruslons (6e enfant) inspecteur général de la douane de Paris, en 1696, auteur en collaboration avec son frère, qui suit, du *Dictionnaire du Commerce*. Il mourut le 22 avril 1716, âgé de 56 ans.

2° Philémon-Louis Savary, chanoine de Saint-Maur des Fossés, près de Paris, chargé de l'administration des affaires du duc de Mantoue, décédé le 20 septembre 1727, âgé de 73 ans [Moreri : *Dictionnaire Historique*, édition de 1759, t. t. IX, 2e partie, pp. 174-175, qui cite *Mémoires du temps* et *Journal des Savants*, mars 1731].

De ce prénom de Philémon, on trouve aussi Pierre-Philémon de Savary, seigneur de Saint-Just, Grand maître des eaux et forêts de Normandie, mort, à Paris, le 3 avril 1734, âgé de 58 ans, sur la postérité duquel je possède quelques renseignements.

Appartenait-il à la même souche ?

G.-P. LE LIEUR D'AVOST.

André Villoteau (LXVI ; LXVIII, 842). — Villoteau et Rigel sont désignés comme musiciens dans la commission des Sciences et des Arts présidée par G Monge dont la liste a été rappelée et citée par l'*Intermédiaire* aux Trouvailles et Curiosités du Tome XXX, col. 26 et suiv , sous le titre : « Le catalogue des portraits dessinés et gravés par Duteitre pendant l'expédition d'Egypte » (n° 189, col. 31).

C'est donc à juste titre que MM. Richard Desaix lui a consacré de visu un signalement particulier LXVI, col. 358, avec son savoir-faire aussi plein d'humour que d'autorité.

Je tiens un exemplaire malheureusement ombré à la disposition de l'intermédiairiste qui voudrait le reproduire.

La lettre à M. Fétis reproduite dans le vol. LXVI affirme et démontre un séjour en Egypte qu'une dénégation de bibliothécaire ne peut controuver.

SUS.

—

Armes à déterminer : Lorraine (LXIX, 96). — Le lambel de gueules, brochant sur le tout distingue la branche de Lorraine-Guise ; la bordure de gueules chargée de huit besants d'or fut portée par des rameaux issus de Guise : Harcourt, Lillebonne, Brionne et Marsan.

E. DES R.

*
* *

Les armes décrites sont celles des Lorraine-Harcourt-Armagnac, rameau de la branche de Lorraine-Elbeuf, issue elle-même de la branche de Guise.

L'auteur et le principal personnage de ce rameau (Lorraine-Armagnac) fut le fameux « Cadet à la perle », Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, d'Armagnac, de Charny et de Brionne, vicomte de Marsan, chevalier des ordres du Roi, Grand écuyer de France, sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou, de Guyenne et d'Alsace, vice-roi de Catalogne, général des armées du Roi, né le 20 mars 1601, mort à l'abbaye de Royaumont, le 25 juillet 1666. Il était fils de Charles I, duc d'Elbeuf et de Marguerite Chabot, et arrière-petit-fils de Claude I, duc de Guise.

H. C. L.

*
* *

Ces armes sont celles de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, frère de Henri, dit « Cadet la Perle ».

Cet homme gras et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et nous rendit Turin,
Et qui finit recors de Jules Mazarin.

tous deux fils de Charles Ier de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair et grand veneur de France, comte de Lillebonne et de Brionne, gouverneur du Bourbonnais et de Poitiers, etc ;et de Marguerite Chabot ; fille du comte de Charny-Buzençais, grand écuyer de France; comtesse de Tillières, etc.

H. S-D.

—

Foley A. E. qui était il (LXIX, 188). — D'après le répertoire de C. P. Marielle (Mallet-Bachelier, 1855) Foley (Ant.-Edouard), entré à l'école Polytechnique en 1839 à l'âge de 19 ans, en est sorti en 1841 dans l'artillerie de terre (page 86) et est passé en 1841 dans la marine militaire, où il était lieutenant de vaisseau (page 66 de la deuxième partie du répertoire) lors de la publication de celui-ci. Le reste de sa carrière n'y est pas mentionné Il ne doit donc être devenu médecin qu'après 1855.

V. A. T.

***

Antoine-Edouard Foley était officier de marine, lorsqu'il pensa vers l'âge de 26 ans, qu'il lui serait difficile dans cette profession, de se constituer une famille au moins comme il la concevait.

Il voulut alors quitter la mer et se faire médecin.

Sa famille combattit sa résolution, mais persista et à travers de dures difficultés, il prit ses inscriptions et conquit son diplôme de docteur en médecine.

Il vint s'établir à Mantes où il eut des succès, malgré un caractère un peu original. Il avait épousé la fille du directeur du petit collège de Sainte-Barbe, nièce de Monsieur Jullien, qui fut directeur de la Compagnie de l'Ouest et grand Saint-Simonien. Aussi le docteur Foley, peut-être un Saint-Simonien lui-même eut-il l'occasion de recevoir chez lui, le Père Enfantin, Paulin-Talabot, etc. Par sa femme, il était allié à Edouard Lockroy. Enfin, le docteur Foley est le père de M. Charles Foley. Le premier volume de *Quatre années en Océanie*, a paru en 1866, non chez Hetzel, je crois, mais chez J. B. Baillière et fils. Il a été suivi d'un second publié chez le même éditeur en 1876.

E. GRAVE.

***

Foley (Antoine-Edouard), né à Paris en 1820, fut reçu à l'Ecole Polytechnique en 1839, puis devint officier de marine. Lieutenant de vaisseau, il donna sa démission et fit ses études de médecine à Paris où il obtint le titre de docteur en médecine, le 22 août 1855. Sa thèse pour le doctorat intitulée : *Etude à propos du choléra-morbus*, débute par la phrase suivante :

C'est un devoir aussi impérieux qu'agréable pour moi, de témoigner publiquement ma sincère reconnaissance et mon profond dévouement à mon cher et très vénéré maître, M. Auguste Comte Comme on le reconnaîtra facilement, je me suis, autant que je l'ai pu, inspiré des grandes pages de ses systèmes de philosophie et de politique positive (*sic*)

Foley a pratiqué la médecine à Paris, rue d'Amsterdam, 54.

En 1901, il habitait Andrésy (Seine-et-Oise). Il est l'auteur des ouvrages suivants : *Du travail dans l'air comprimé. Etude médicale, hygiénique et biologique, faite au pont d'Argenteuil* (Paris, 1863) ; *Quatre années en Océanie* (Paris, 1886-1876, 2 vol. in-8) ; *le choléra chez les autres et chez nous* (Paris, 1871) ; *la Convention industrielle et libérale, ou les Etats généraux du travail* (Paris 1872) ; *Eki, Toumara Oueugha, père et dieu des cruels humains* (Paris, 1874) ; *Le choléra chez nous* (Paris, 1885) ; etc.

P. DORVEAUX.

***

C'est une remarquable et bien sympathique figure que celle évoquée sous cette rubrique par notre collaborateur P. M.

Antoine-Edouard Foley (1820-1901), ancien élève de l'Ecole polytechnique, s'était engagé dans la marine et parvint rapidement au grade de lieutenant de vaisseau. Il démissionna pour se marier. C'est alors qu'il fit sa médecine, pour satisfaire un esprit passionné des recherches scientifiques et avide de rendre plus claires et plus utiles, et pour lui-même et pour le public, de précieuses observations faites au cours de ses voyages.

Plus tard, nous retrouvons Antoine-



LA DÉFENSE DE MONTMARTRE EN 1814

Le fils du meunier Debray, blessé le 30 mars.

Edouard Foley médecin de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Ce savant de mérite a laissé une œuvre scientifique et littéraire très estimée, dont *Quatre années en Océanie* ne représente qu'une faible part. Citons : *Histoire naturelle de l'Homme, le Choléra chez les autres et chez nous*, *Etki*, roman polynésien, paru bien avant *Le Mariage de Loti*, *Le XIXe siècle et sa devise ; Du travail dans l'air comprimé*, qui précéda les travaux de Paul Bert. Cet ouvrage fut écrit après observations faites lors de la construction du pont d'Argenteuil, où le docteur soignait les ouvriers ; ses recherches sur les effets de l'air comprimé, les applications qu'elles lui suggérèrent, préservèrent la vie de bien des plongeurs

Les spéculations philosophiques sollicitaient l'esprit du docteur Foley avec autant de force que les problèmes humanitaires. C'est ainsi qu'il fut le disciple d'Auguste Comte, et même un de ses treize exécuteurs testamentaires. Il fut également l'ami du Père Enfantin, mais sans verser toutefois dans le saint-simonisme.

On pourrait citer bien des traits qui sont à l'honneur du caractère du docteur Foley. Rappelons seulement sa généreuse conduite pendant le siège de Paris :

Il ne se contenta pas de faire son service aux ambulances du chemin de fer de l'Ouest et à l'ambulance des Sœurs de Neuilly, réfugiées rue du Rocher ; il installa à ses frais, dans son appartement, place Delaborde, où il était resté avec ses six enfants en bas âge, une ambulance où, même sous les balles, sa femme et lui soignèrent de nombreux malades, dont dix huit soldats atteints de la petite vérole, qui ne pouvaient trouver place dans les hôpitaux, remplis par les blessés Aucun ne mourut. Vers la fin du siège, on eut longtemps sept rations de viande pour quinze personnes le docteur n'ayant pas voulu faire de provisions Son ami, le capitaine de vaisseau Protet, qui commandait au secteur d'Auteuil une compagnie de marins, apportait chaque mois au docteur une caisse d'approvisionnements : on a su depuis que ces provisions représentaient les déjeuners du commandant.

Le Journal, 1er décembre 1901.

C'est ainsi que l'oubli de soi et l'abnégation appellent l'abnégation et l'oubli de soi.

Homme de haute valeur morale autant qu'intellectuelle, Antoine-Edouard Foley a laissé l'exemple d'une belle vie droite, loyale et laborieuse. Il mérite, autant par elle que par son œuvre, de ne pas être oublié. Son nom, d'ailleurs, est brillamment porté à l'heure actuelle Le docteur Foley est le père de notre beau romancier Charles Foley, si connu par des œuvres nombreuses et si riches d'études, où le charme le plus délicat s'allie à la force âpre, et qui a touché avec non moins de bonheur au théâtre et à l'histoire.

Ajoutons que la famille Foley est originaire d'Irlande. Elle descend d'un Foley venu en France avec Jacques II. Un aïeul fut anobli à la bataille de Fontenoy et, très probablement, mourut aux Invalides. Ses descendants ne se sont guère targués de la particule.

HENRY-ANDRÉ.

—

Le peintre Forest (LXVII ; LXVIII, 642, 735 ; LXIX, 65, 131). — Mais je vous permets tout ce que vous voudrez, mon cher confrère M Tx, et admets sans aucune neuvième grâce que ma vieille mémoire puisse avoir une défaillance. Cependant mon souvenir est bien précis, je revois encore dans le *Musée Philipon*, qui doit être de 1843 ou de 1844, le portrait en pied d'Eugène Forest représenté de profil, en blouse d'atelier, assez gros, avec une de ces tignasses embroussaillées que Cham donnera plus tard à Pierre Leroux dans son *Assemblée nationale comique*, celle de 1848, bien entendu.

N ayant pas le *Musée Philipon* sous la main, je ne puis donner au collaborateur M. Tx, l'indication « plus précise » qu'il demande ; mais les deux albums qui composent la publication sont certainement à la Nationale, ne sont pas bien épais et les parcourir sera une tâche ni longue ni pénible Cette publication qui m'a diverti autrefois, par places, bien entendu, doit dater singulièrement aujourd'hui et peut-être le comique en paraît-il fort peu plaisant aux lecteurs de notre temps

C'est là que j'ai fait connaissance avec le *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, dont il a été question à plusieurs reprises dans l'*Intermédiaire*. J'y ai rencontré aussi les *Métamorphoses du jour*, et les tiens volontiers pour le chef-d'œuvre de Grandville que je goûte d'ailleurs médiocrement.

En définitive, n'était la question du portrait de Forest qui me hante un peu, je crois que j'aurais une forte déception en feuilletant aujourd'hui après plus d'un demi siècle écoulé, ce recueil qui me paraissait déjà fort mêlé dans ma prime jeunesse. Il me souvient notamment d'une parodie des *Mystères de Paris* alors en grande vogue, dont le meilleur était le titre *Les Mystères sus* ; d'autres encore qui ne feraient, je pense, rire personne en ce commencement de siècle ; mais alors on se contentait à peu de frais. Autant qu'il m'en souvienne, il n'y a rien de politique dans le *Musée Philipon*.

H.C M.

—

Famille Gassies (LXVIII, 625, 785 ; LXIX, 65, 164, 211). — La famille des Astards appartenait en effet en particulier au Vivarais, mais Charles était seigneur de Pierrelatte en Dauphiné jusqu'en 1477 et y avait son domicile à l'époque de son alliance avec Isabeau Gassies ; c'est pour cela qu'il a été qualifié dauphinois. Il est très possible que Philippe (son fils d'après ma généalogie) ait aussi épousé une Gassies.

Les Astards n'étaient pas nommés de Brutails comme le dit notre confrère Saint-Saud dans sa très aimable réponse.

WILL NEUFDEBERG.

—

Marguerite de Gondi (LXVIII; LXIX, 311). — Erratum avant dernière ligne : lire « désertion » au lieu de « déception ».

Sus.

—

Tott, armoiries (LXIX, 48, 217). — J'ignore quelles sont les armoiries du baron de Tott qui me semble n'avoir rien de commun avec la famille normande de Tott ; mais ce que je sais, c'est que ce maréchal de camp sous Louis XVI n'a jamais été gouverneur de Valenciennes, mais de Douai en 1786, et qu'il est mort non avant 1789, mais beaucoup plus tard ainsi qu'on verra plus loin.

Pendant qu'il commandait la place de Douai, il s'y fit remarquer, autant par l'amabilité de son caractère, l'originalité de son esprit, que par la variété de ses connaissances et l'élégance de ses manières. Les Douaisiennes rappelaient avec plaisir le souvenir de ses soirées d'hiver, de la somptuosité de ses fêtes asiatiques, de ses élégants traîneaux. Il avait su se faire aimer des habitants et des soldats qu'il commandait. Mais en 1790, les quatre régiments qui formaient la garnison ayant conçu le projet d'une petite fédération, Tott voulut l'empêcher A l'heure fixée pour cette réunion, il fit battre la générale, sous le prétexte d'une revue. Les soldats en devinèrent le motif, ils se rendirent à leurs quartiers respectifs, traitèrent leur général d'*aristocrate*. Réunis ensuite, ils le menacèrent et le poursuivirent même en lui lançant des pierres, il trouva le moyen de leur échapper. La nuit venue, une vive agitation régnait dans la place, parcourue en tous sens par les indisciplinés, vociférant qu'ils voulaient le *lanterner*, montrant même les cordes dont ils s'étaient munis à ce dessein. Tott, dans ce périlleux moment, fit voir toute l'énergie de son caractère et continua à donner des ordres comme si la garnison eut été soumise à la discipline ordinaire. Il fallut que les officiers du régiment de La Fère vinssent lui annoncer le danger et lui offrissent de protéger sa sortie pour qu'il songeât à quitter son poste. Profitant d'un moment où la soldatesque était endormie et dans un état d'ivresse, quelques-uns de ces officiers, le pistolet au poing, firent sortir le général de la ville, il se rendit à Paris et se réfugia ensuite en Hongrie, patrie de ses ancêtres, où il mourut en 1793.

Aux divers talents qui le distinguaient, le baron de Tott joignait celui de peindre d'une manière agréable. Le Musée de Douai possède un petit tableau de lui, représentant une vue de la Crimée. On a de Tott des *Mémoires sur les Turcs et les Tartars*, pleins d'intérêt, imprimée en 1785, et traduits en plusieurs langues.

PAUL PINSON.

—

Non raggionardi loro (LXIX, 97).

Questi non hanno speranza di morte
E la lor cieca vita è tanto bassa
Che invidiosi son d'ogni altra sorte
Fama di loro il mondo esser non lassa
Misericordia e giustizia gli sdegna
Non ragionam di lor, ma guarda e passa.

Dante et Virgile ont franchi le vestibule de l'Enfer, où se trouvent rassemblées les âmes paresseuses, celles qui ont passé leur vie « senza infamia e senza lodo ». D'effroyables supplices les tourmentent, mais l'existence terrestre de ces « ignavi »

a été si chétive que même après leur mort Virgile ne tolère pas qu'on les considère.

JEAN SENEFFE.

* * *

Je lis dans l'*Intermédiaire* du 30 janvier «97» : Non ragionardi lor... etc. »

Je suppose que H. G. H. se réfère au vers de Dante :

Non ti curar di lor,
Ma « guarda e passa ».

Tel en est le texte, qui dans sa philosophie signifie :

N'aye cure de ces gens,
Mais, toise-les... et poursuis ton chemin.

***

* * *

Le passage visé par M. H. G. M. se trouve dans le troisième chant de l'*Enfer*.

Après avoir franchi la porte sur laquelle figure la fameuse inscription et « per *la quale* si va nella città dolente ». Le Dante et son guide rencontrent d'abord la foule de ceux

Che visser senza infamia e senza lodo.

Interrogé à leur sujet par son compagnon, Virgile répond :

Questi non hanno speranza di morte
E la lor cieca vita è tanto bassa,
Che 'nvidïosi son d'ogni altra sorte.
Fama di loro il mondo esser non lassa :
Misericordia e Giustizia gli sdegna.
Non ragioniam di lor, ma guarda e passa.

P c. c. DE MORTAGNE.

* * *

Puisque personne ne répond à la question posée par H. G H,, je donnerai le texte exact qu'il demande ; le vers est le 51e du chant III de l'Enfer

Virgile et Dante sont à la porte de l'Enfer. Dante a demandé quelle est la foule qu'il voit qui semble tellement vaincue par la douleur, Virgile lui a répondu que ce sont les âmes de ceux qui vécurent sans infamie et sans noblesse, le ciel les a chassés pour n'être pas moins beau, et le profond Enfer ne les veut point recevoir, car les damnés en recevraient par comparaison quelque gloire, et comme Dante insiste et demande ce qui pèse tant sur eux pour les faire se lamenter si fort, Virgile reprend :

Dicerolti molto breve :
Questi non hanno speranza di morte,
E la lor cieca vita è tanto bassa
Che invidiosi son d'ogni altra sorte.
Fama di loro il mondo esser non lassa ;
Misericordia e Giustizia gli sdegna ;
Non ragionam di lor, ma guarda e passa.

« Ne parlons pas d'eux, mais regarde et passe ».

H. GOUDCHAUX.

* * *

Le passage dont veut parler H. G. H. doit être le suivant (*Enfer*, chant III, vers 49, 50 et 51) :

Fama di loro il mondo esser non lassa :
Misericordia et Giustizia gli sdegna :
Non ragionam di lor, ma guarda, e passa,

où Virgile fait allusion « aux âmes de ceux qui vécurent sans mériter le mépris et sans mériter la louange ».

La traduction de ce passage est la suivante :

« Le monde n'a pas gardé leur souvenir, la miséricorde et la justice les dédaignent. Ne parlons plus d'eux, mais regarde et passe. »

NAUTICUS.

[Il manque plusieurs réponses : un pli égaré par la poste est cause de cette lacune qui porte sur bien d'autres articles].

—

Les pierres d'attente des morts (LXVIII, 578, 708, 803, 853 ; LXIX, 80). — Il y en a une dans ma commune et elle sert encore ; elle se trouve à 30 ou 40 mètres de l'église.

A. PONROY.

—

La condamnation de la danse (LXIX, 186).— La réponse très copieuse se trouve dans le *Traité contre les Danses*, imprimé sans nom d'auteur à Paris, chez Boudet. MDCCLXIX Après avoir, p. 96, cité l'opinion d'un ministre d'Utrecht, l'auteur ajoute :

A ce Ministre Protestant, j'en joindrai un nombre d'autres, qui ont composé *en commun* un Traité contre les danses, qu'ils ont adressé au Roi de Navarre par une épître dédicatoire, à la fin de laquelle ils prennent la qualité de Ministres du Saint Evangile, ès-Eglises Françaises Réformées. Ce Traité a été imprimé en 1679, chez François Estienne (le lieu de l'impression n'est point marqué). Il porte pour titre : *Traité des danses, auquel est amplement résolue la question, à sçavoir, s'il est permis aux Chrétiens de danser.*

Si M. A. pouvait lire le *Traité contre les danses*, il y trouverait encore des ordonnances de l'évêque de Châlons, Via-

lart, et y verrait que celui-ci avait demandé à Bussy Rabutin son opinion sur le bal, et le cousin de Madame de Sévigné avait répondu : « J'ai toujours cru les bals dangereux, ce n'a pas été seulement ma raison qui me l'a fait croire, ça encore été mon expérience ». Lire aussi l'opinion de Gerson et de Pétrarque.

E. GRAVE.

*
* *

Je ne connais pas assez la théologie protestante pour donner le titre du traité qui condamne la danse ; mais cette prohibition était connue et exploitée contre les huguenots au XVIIe siècle. Voici une strophe de l'*Evangile des huguenots*, poésie qui fait partie des *Cantiques spirituels de l'amour divin... par un R R Père de la Compagnie de Jésus*, *Bourdeaux*, *G. de la Court*, 1655, et qui est très catégorique sur ce sujet :

Vostre Evangile que dit-il ?
Sans doubte il n'est pas si subtil,
Il ne presche rien que la panse,
Seulement il oste la danse,
Laissant tout le reste facile ;
Monsieur c'est bien nostre Evangile.

LACH.

—

Les terrasses des cafés parisiens (LXIX, 234, 326). — La gravure hors texte du théâtre des Variétés est la reproduction d'une lithographie du général Bacler d'Albe qui fait partie d'une belle et curieuse série de vues de Paris publiée par ce général, alors en retraite, chez Engelmann rue Louis-le-Grand n° 27 en 1822, sous le titre de *Promenades pittoresques et lithographiques dans Paris et ses environs*, avec texte explicatif également lithographié.

La vue du théâtre des Variétés porte le n° 1 de ce recueil qui comprend 48 lithographies.

COTTREAU.

*
* *

La planche reproduite avec le titre « une gravure du théâtre des Variétés » est la première d'une suite bien connue de 48 pièces publiées en livraisons, intitulée *Promenades pittoresques et lithographiques dans Paris et ses environs*, par Bacler d'Albe en 1822 Elle était éditée chez Villain et elle jouit encore d'un prix justement mérité.

Suivant M. A. Bonnardot, ces Promenades sont, avec les Tableaux de la Révolution, les vues les plus pittoresques, les plus vivantes qui aient été faites sur Paris avant l'apparition de la photographie instantanée.

Dans les nombreuses scènes qui s'y trouvent, je crois devoir citer aussi la planche 15-42, Marchande de coco du Pont de l'Ecole militaire, qui aurait pu illustrer la question marchand de coco (LXVIII et LXIX, 133).

Disons enfin, pour mieux les situer, qu'elles appatiennent au premier quart du XIXe siècle.

SUS.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Documents — Les « Mémoires » du chevalier d'Eon. — (Extrait des Archives du ministère des affaires étrangères. — Série : *Hambourg* ; vol 89, fol. 115vo et 133vo).

« Le comte de Modène, Envoyé du Roi près le Cercle, de la Basse-Saxe et les villes Hanséatiques, au duc de Praslin. » (Original).

Hambourg, 28 août 1764.

... Sur ce qui m'était revenu, monsieur le Duc, qu'un libraire de cette ville se disposait à donner une nouvelle édition des ouvrages du misérable d'Eon, j'ai requis le Magistrat [d'Hambourg] de le lui défendre, et je dois rendre justice au Sénat qu'il s'y est porté avec autant de zèle que lorsqu'il a fait confisquer les deux caisses d'exemplaires que differents libraires avaient fait venir de Hollande. Au reste, les atrocités de ce polisson ne lui ont attiré que le mépris public, sans porter aucune atteinte au respect et à l'estime dus aux personnes qu'elles attaquent, quelle que puisse être la tournure de ces noirceurs et les fables qu'il y ajoute...

MODÈNE

—

Praslin à Modène (minute).

Versailles, 23 septembre 1764.

... Les défenses que M^{rs} d'Hambourg ont faites à votre réquisition, de réimprimer les *Mémoires de Déon* sont un témoignage incontestable de leur zele, et vous ne devez pas manquer de leur en témoigner notre satisfaction...

P. c. c. H DE L.

Le Directeur-gérant.
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIXe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Mars 1914

N° 1395

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La date de la naissance de saint Louis. — On lit dans *La Croix* :

Nous recevons de M. le curé de Poissy, la très judicieuse lettre suivante :

Poissy, le 29 mars 1914.

Monsieur,

Je vois dans la *Croix* de ce jour votre note relative aux prochaines fêtes de Poissy. Assurément il est étrange qu'un journal s'en prenne à vous pour ce qu'il juge une erreur, du moment où vous avez simplement publié dans son texte un document épiscopal. Mais alors même que vous feriez vôtre l'opinion qu'il conteste, vous ne seriez pas en posture si ridicule qu'il suppose et vous pourriez vous dire en assez bonne compagnie. Vous lui citeriez, en effet, cette phrase par laquelle M. Wallon commence son histoire de saint Louis (*Saint Louis et son temps*, 2 v.) : « Saint Louis naquit à Poissy le 25 avril 1214, jour de la Saint-Marc ; — en note : sur la date et le lieu de naissance de saint Louis, voyez le savant mémoire de M. N. de Wailly, qui met fin à toute discussion. »

Pour nous autres profanes, ces autorités suffisent et doivent pratiquement déterminer notre ligne de conduite. Que si, après cela, l'on arrive à établir péremptoirement (la science est faillible) que ces deux membres de l'Institut ont fait erreur, en tout cas nos hommages et nos prières ne se seront pas trompés de direction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

DUROY DE BRUIGNAC,
curé de Poissy.

Quelle est donc la date de la naissance de saint Louis ?

—

Une statue de Louis XIV à Rueil. — Lebeuf, dans son *Histoire du Diocèse de Paris* (édition Bournon, t. III, p. 103) dit, d'après le *Mercure* de 1685, « qu'au dessus de la Grotte, dans les jardins de Rueil », se trouvait une statue équestre de Louis XIV, qui présentait une particularité remarquable. Le cheval ne portait que sur les deux pieds de derrière ; et elle était dans un si parfait équilibre que d'un doigt seulement on la faisait mouvoir.

Est-ce exact ? Et qu'est devenue cette statue ?

PAUL EDMOND.

Bal du 19 mai 1770. — A l'occasion du mariage du Dauphin (le futur Louis XVI) avec Marie-Antoinette.

Où pourrais-je trouver la liste des dames invitées à ce bal ?

Du Quesne.

—

Le Bonnet rouge de la Révolution. — On lit dans la *Gazette de France* du 20 février 1914, sous la signature de M. Georges de Celi, si justement apprécié de tous les lecteurs :

« Ce bonnet ne vient pas le moins du monde de Phrygie, et ce ne fut même pas un emprunt des bandes marseillaises à leurs voisins les Catalans. C'est tout simplement le bonnet rouge du bagne, apporté des galères par les soldats de Chateauvieux... »

Le scandaleux triomphe des mutins du régiment suisse de Châteauvieux, sortis des galères, eut lieu à Paris au mois d'avril 1792. Déjà, au mois de février précédent, les sans-culottes, armés par Pétion, avaient arboré le bonnet rouge : c'est donc à Pétion et aux Sans-culottes qu'il convient plutôt d'attribuer ce triste emblème de la future République française, et c'est bien le bonnet des sans-culottes, dont notre pauvre roi Louis XVI fut contraint de se coiffer, le 20 juin 1792.

Hyrvoix de Landosle.

—

Comment, seul de tous les Bourbons, le duc de Penthièvre n'a-t-il pas été inquiété pendant la Révolution? — M. Lenôtre a voulu l'expliquer, dans un intéressant article du *Temps* en disant que ce bon prince, décédé tranquillement dans sa terre de Vernon, le 4 mars 1793, entouré du respect des « patriotes » donnait à « ses pairs une « cruelle et tardive leçon qui d'ailleurs « n'a profité à aucun d'eux ; il prouvait « qu'il existe pour les grands, un moyen « de n'avoir rien à redouter des révolu- « tions, c'est d'inspirer à ceux qui les « font le respect et l'amour ».

Est-ce bien exact ? Trente-six jours après la mort paisible du « citoyen Penthièvre », un décret de la Convention prononçait l'arrestation de tous les princes de la maison de Bourbon et la mise sous séquestre de leurs biens.

Peut-on admettre que le seul duc de Penthièvre eût échappé à la proscription et n'est-il pas à présumer qu'il eût été envoyé, lui aussi, à la guillotine sous la tyrannie de Robespierre ?

C'est la question que je soumets à la sagacité et à la compétence de nos confrères.

J. W.

—

L'emplacement du mai dans la cour du Palais du Justice de Paris. — Dans la cour du Mai au Palais de Justice de Paris, on voit sur la 4e marche en montant le grand escalier, à peu près dans l'axe du bâtiment, une marque circulaire qui se distingue nettement de la pierre où elle est encastrée. Je suppose qu'elle indique l'emplacement où au mois de mai de chaque année, les Basochiens venaient planter le « Mai ».

C'est une supposition qui me paraît vraisemblable ; ce serait une certitude si l'*Intermédiaire* lui prêtait l'appui de son autorité.

M. B.

—

La « Réunion du Jardin ». — Ce jardin, c'était le Jardin du Roi, aujourd'hui le Jardin des Plantes, Alors que le célèbre naturaliste Thouin en était le directeur, il se réunissait chez lui — il demeurait au Jardin même — une Société solide et choisie où dominaient les gens de lettres, les savants et les artistes. Malesherbes et J.-J. Rousseau y fréquentèrent. Plus tard, on y vit Bernardin de Saint-Pierre, Faujas de Saint-Fond, Bosc, le botaniste Desfontaines, Lareveillère-Lépeaux ; ce fut ce dernier qui baptisa ce cénacle : La réunion du Jardin. Des femmes et des jeunes filles se voyaient aussi au Jardin ; je citerai notamment Mlle Guérard, petite-nièce de Daubenton.

Je serais très reconnaissant à ceux de mes collègues qui me pourraient donner quelques renseignements sur cette « Réunion du Jardin ». En a-t-on écrit l'histoire ?

Gustave Fustier.

—

La Cloche des « Français ». — D'après le *Cri de Paris* (n° du 1er mars 1914) la cloche dont on se sert au Théâtre-Français, sur la scène, pour simuler le tocsin dans les pièces qui comportent cet accessoire, viendrait, non pas de Moscou, comme on l'a prétendu, mais de

fouilles faites en Seine, lors de la fondation du pont d'Iéna.

Est-ce vrai ?

D'où proviendrait cette cloche ?

De l'ancien couvent des Bonshommes, peut-être?

Je l'ignore et le voudrais savoir.

A. D'E.

—

Gardes du corps Louis XIV. — Je désire connaître la couleur distinctive de la bandoulière des gardes de la compagnie de Lauzun (en 1672). B. P.

—

L'évêque de Fez. — Le 5 août 1720, Languet de Gergy, alors évêque de Soissons — plur tard archevêque de Sens — envoie une longue lettre à l'évêque de *Fez suffragant* de Strasbourg. Quel est cet évêque de Fez? et comment l'évêque de Strasbourg peut-il avoir un « suffragant »? Les archevêques seuls, en leur qualité de métropolitains, ayant des suffragants. A. G.

—

La maison du peintre Chardin. — On démolit actuellement tout un groupe de vieilles maisons entre le marché Saint Germain et la rue de Rennes, et parmi ces antiques bâtisses, celle qui fait l'angle de la rue du Four et de la rue Princesse, et qui abrita, pendant un certain nombre d'années, le célèbre peintre du XVIIIe siècle, Jean-Baptiste-Siméon Chardin. Or je lis, dans divers journaux, que l'illustre artiste « mourut » dans cette maison et qu'en conséquence la Commission du Vieux Paris a fait prendre des photographies de la « Cour historique » de l'immeuble.

N'a-t-on pas prêté gratuitement une aussi grossière erreur à la Commission du Vieux Paris dont la compétence a toujours passé, à juste raison, pour indiscutable? Le *Dictionnaire* de Jal a démontré que Chardin était mort dans son logement des Galeries du Louvre, où il avait été admis depuis 1757. J'ai même découvert, dans un dossier des Archives de la Bastille, (1) une pièce où il était constaté qu'un « domestique sans condition » avait volé, en 1759, à J. Chardin, demeurant dans les Galeries du Louvre « au premier étage, vis-à-vis la rue Saint-Thomas du Louvre » un « grand gobelet d'argent à pied gaudronné, aux initiales J. C. »

Chardin mourut en 1779, il était donc resté 22 ans au Louvre.

D'E.

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. *Archives de la Bastille* 12051. *Dossier* Renaud.

—

Un prince de Hohenzollern. — Quels étaient les père et mère de Joseph-Guillaume, prince de Hohenzollern, qui en 1788, était d'après un acte de cette époque : Burgrave de Nuremberg, comte de Sigmaringen et Veringen, seigneur de Haigerloch et Wehrsteim, chambellan héréditaire de Sa Majesté impériale, chevalier de l'ordre de l'Aigle noir de Prusse, général feld-maréchal de Sa Majesté Impériale, général de cavalerie?

Qui avait-il épousé? Que devint-il durant les guerres de la Révolution et de l'Empire? Quand mourut-il?

R. de Cressia.

—

Les papiers de Soulavie. — Après la mort de Soulavie, qui avait été ministre de la République en Suisse, Napoléon fit mettre les scellés sur les papiers de Soulavie, sous prétexte qu'il avait recueilli et gardé des documents d'archives pendant la Révolution.

Sait-on quels étaient exactement ces papiers?

H. Quinnet.

—

Alliance Wignacourt Proisy. — De qui était fille Césarine Anne Julie de Wignacourt qui épousa, vers 1786, le baron de Proisy d'Eppes?

Jehan.

—

Les armoiries de Louis-Philippe. — Louis-Philippe, devenu roi des Français, renonça aux armoiries de sa maison et prit la charte pour emblème. Toutefois je possède des réchauds de table qui lui ont appartenu et qui portent, gravées, les armes d'Orléans, les fleurs de lys et le lambel, timbrées de la couronne royale avec les attributs de la souveraineté, le sceptre et la main de justice.

L'écu est posé sur un faisceau de drapeaux aux trois couleurs.

A quel moment le roi des Français a-t-il renoncé à ces armoiries royales?

H.

Tout à l'heure. — Il se trouvera plus d'un grammairien à l'*Intermédiaire* qui pourra donner une explication sur l'emploi, dans le sens futur, de la locution adverbiale : tout à l'heure et la faire suivre d'exemples à l'appui.

J'ai consulté *Littré*.

FIGAROLA-CANEDA.

—

Baptême à « l'eau rose ». — A l'occasion de son abjuration, qui eut lieu à Mâcon le 6 juin 1707, une demoiselle Suzanne-Marie Gaucha déclara qu'à sa naissance, à Boudry près Neuchâtel (Suisse), elle avait été baptisée « avec de l'eau rose, suivant l'usage erroné de son pays pour les personnes de condition ». Qu'était cette eau rose ? de l'eau rougie (et comment ?) ou de l'eau de rose ? Y a-t-il dans l'Eglise réformée une tradition qui explique l'emploi de cette eau rose pour la cérémonie du baptême ?

BIBL. MAC.

—

« Les bords de la Loire » de Th. Rousseau. — Un de nos savants confrères pourrait-il indiquer la commune sur le territoire de laquelle Théodore Rousseau peignit le tableau portant le titre ci-dessus ; tableau actuellement au Louvre, dans la collection Théry ?

Un dôme, vu dans le lointain, pourrait peut-être servir de point de repère aux personnes familiarisées avec les sites de cette belle région : j'ai le regret de ne pas être de ce nombre.

J.-C.-ALFRED PROST.

—

De Ginestous de Challay. — Telle est l'inscription qui figure sur un ex-libris du XVIIIe siècle présentant *2 écus accolés*, le 1er *aux armes écartelées de Ginestous* (Bas-Languedoc), et le second qui se blasonne : *parti, au I : coupé d'argent à la bande de gueulès, et d'argent à 4 fasces d'azur ; au II : d'argent à la croix de Malte de gueules*. Je ne trouve nulle part les armes de ce second écu, pas plus que l'origine du nom de Challay. De la Roque, dans son *Armorial de la Noblesse du Languedoc* n'en fait aucune mention A quelle famille appartiennent elles ? Qui était M. de Ginestous de Challay ?

NISIAR.

Marquis de Valadous. — A qui faut-il attribuer un ex-libris aux armes *d'azur au lion d'or accompagné de 3 molettes d'argent*, qui porte : Bibliothèque de M. le marquis de Valadous ?

Je ne trouve ce nom dans aucun des armoriaux que j'ai à ma disposition.

NISIAR.

—

Erection de terres en marquisats, comtés. — Dans quel dépôt et sous quelles cotes, peut-on trouver des érections royales de terres en marquisats, comtés, etc. ?

J. B.

—

Uniforme à déterminer : Régiment de Latour. — Quel était en 1801-1806 l'uniforme porté par les sous-lieutenant et premier lieutenant du régiment de Latour, chevau-légers (ou Latour-dragons).

Ce régiment autrichien avait alors pour colonel propriétaire le comte de Baillet de Latour.

R. DE CRESSIA.

—

Etat-civil des Reines de France. — Alors que tous les princes et toutes les princesses de la Maison de France figurent avec tous les Français sur les registres de l'état-civil, on ne trouve pas les actes de décès des Reines épouses de Louis XIV et de Louis XV.

A remonter jusqu'à Henri IV jusqu'à la Révolution, il n'y eut que cinq reines.

Il est probable que l'acte de décès de Marie de Médicis figure sur les registres de l'état-civil de Cologne, cette reine étant morte dans cette ville le 3 juillet 1642.

L'état civil parisien ayant été brûlé, on ne peut vérifier s'il contenait l'acte de décès d'Anne d'Autriche, morte à Paris le 20 janvier 1666.

Les registres de Versailles très complets et très en ordre ne contiennent pas l'acte de décès de Marie-Thérèse morte le 20 juillet 1683, ni celui de Marie Leczinska décédée le 24 juin 1766.

D'où proviennent ces deux lacunes ? Se trouve-t-on en présence de deux omissions ou de l'observation d'une coutume ?

J.-G. BORD.

Réponses

—

Les emmurés d'Amasia (LXVIII, 831 ; LXIX, 9).— Dans mon précédent article sur les cinq soldats de l'armée d'Egypte emprisonnés à Amasia, j'ai dû laisser dans l'ombre deux points importants sur lesquels, grâce à des documents nouveaux, je puis revenir aujourd'hui pour y apporter toute la lumière désirable.

Le premier point concerne la « découverte » faite par M. le capitaine Cortier. Celui ci, selon l'information de certains journaux (*Le Gaulois*, 11 janvier 1914 ; *Le Figaro*, même date ; *Les Annales coloniales*, 27 janvier, etc.) aurait découvert « les restes » de nos cinq compatriotes ; selon d'autres journaux, ces restes seraient les « squelettes » mêmes, les « squelettes emmurés » comme disent *La Dépêche de Lisieux*, *La Semaine religieuse* de Lyon, *La Semaine Religieuse* d'Evreux. *Le Gaulois* ajoute ce détail que M. Cortier aurait « pieusement enseveli [ces restes] à peu de distance de l'endroit où les malheureux subirent leur long et cruel supplice ».

Comme bien d'autres lecteurs, peut-être, j'ai ajouté foi à ces informations et je me suis réjoui que soient enfin retrouvés et recueillis les restes de ces héros dont, en pèlerin ému, j'avais visité la prison, moi aussi, autrefois. Pourtant, avide de détails précis sur cette découverte mémorable, je m'adressai à mon correspondant ordinaire, le P. Lebon S. J., et aussi au P. Biard que *Le Figaro* désignait comme ayant été, en cette affaire, le compagnon de M. le capitaine Cortier.

Le P. Lebon me répondit de Constantinople, qu'absent momentanément d'Amasia, lors du passage de M. Cortier, mais revenu en cette ville le mois suivant, il n'avait entendu parler de rien. Or, disait-il, « j'aurais bien été informé si on avait fait cette découverte [des restes] à laquelle je m'intéresse et qui n'aurait pu se faire sans notre secours » Ce raisonnement me semblait bon ; un tel événement, en effet, n'eût pas manqué de faire jaser pour longtemps tout Amasia, les échos en fussent parvenus à coup sûr aux oreilles du P. Lebon, par l'intermédiaire soit des indigènes, élèves ou autres, soit des Pères du Collège qui se fussent empressés d'en dire la nouvelle à leur confrère dès son retour. Mais, tout de même, l'argument du P. Lebon ne m'apportait pas la certitude.

Elle m'arriva peu après, catégorique, absolue, dans la réponse du P. Biard qui m'écrivait :

Tenez pour certain qu'il n'y a rien de nouveau, ni squelettes, ni restes quelconques.... Nous avons été stupéfiés d'apprendre que dans les journaux on parlait de squelettes et encastrés dans la pierre... C'est inouï comme on invente !

Ainsi les journaux avaient exagéré, inventé...

Confirmant les lettres précédentes, un document, que je ne connus qu'après les avoir reçues, tranche définitivement la question. C'est un passage d'un article paru le 15 janvier dernier dans le Bulletin de la Société de Géographie ; il émane de M. le capitaine Cortier en personne, auteur dudit article. C'est donc le témoignage le plus autorisé, la preuve essentielle, décisive.

Le voici, avec quelques notes pour mettre les choses au point :

Là [à Amasia] visitant un de ces (1) tombeaux, le P. Biard, supérieur de la mission française et moi, avons *découvert* un bien émouvant souvenir qui se rattache à l'histoire française du début du XIXe siècle. A l'époque de la capitulation d'El-Arish, quelques soldats français de l'armée de Menou furent emmenés en captivité en Asie Mineure ; dix atteignirent Amasia. Cinq, dit-on, renoncèrent à la France et se firent musulmans ; cinq autres restèrent fidèles à leur patrie et furent enfermés dans un de ces tombeaux pontiques, *où ils moururent de faim et*

---

(1) Immédiatement avant, M. Cortier a décrit avec une remarquable précision les mausolées des rois du Pont : le démonstratif désigne donc les tombeaux royaux où M. Cortier pense que furent emprisonnés les cinq soldats. Telle est bien sa pensée puisque sous une photographie de ce caveau, il fait imprimer cette légende : « Un tombeau des souverains pontiques à Amasia où furent enfermés les soldats français de l'armée d'Egypte. » M. le capitaine Cortier me permettra d'être d'un avis différent. Il ne s'agit pas ici d'un des tombeaux des rois du Pont. J'en trouve la preuve sur le tombeau lui-même, dans l'inscription grecque gravée à droite de l'entrée à l'extérieur. Je rappelle qu'on en verra le texte dans Cumont, *Studia Pontica*, III, p. 128. J'en ai donné le sens dans mon précédent article.

privations. Et voici leurs noms tels que nous les avons relevés sur la paroi intérieure :

Millais (1), prisonnier de guerre, l'an 1801. — Peyre, français, 1801 an 9 Rép. — Copin, français, 1801, volontaire. — Brou, français, prisonnié, 1800. — Lesueur, natif Paris.

Le Souvenir Français auquel je dédie cette *découverte* (2), ne pourrait-il obtenir que ce tombeau soit protégé contre les vandales et qu'une plaque y rappelle la mémoire de ces soldats de la Première République ?

On aura remarqué sans doute la phrase par laquelle M. Cortier termine son court exposé historique : « où ils moururent de faim et privations ». Cela n'est pas exact. J'ai dit précédemment (LXVIII, 831) que les soldats ne moururent pas de faim ni de privations. Je n'ai pas dit comment ils moururent ni en quel lieu ; et c'est là le second point important qui mérite des éclaircissements.

Dans son récit, le P. André n'a donné aucun détail sur le genre de supplice infligé aux prisonniers Il s'est contenté de dire : « on les condamna à mort et on les exécuta ». De quelle façon ? En quel endroit ? Voilà, certes, un problème intéressant.

Le P. Lebon s'est préoccupé de le résoudre. Il a fait une enquête, recueilli des renseignements que nous publierons peut être un jour. Voici, pour aujourd'hui, le résultat de ses recherches, tel qu'il me le résumait dans une récente lettre :

Lorsque je fis des recherches à ce sujet [du genre de mort et du lieu de la sépulture] on me répondit que, d'après la même tradition, les Turcs au bout de quelques années, voyant que les soldats persévéraient à ne pas vouloir apostasier, les firent un jour sortir de leur tombeau-prison, les conduisirent près d'un puits non loin de la rivière, et après une dernière sommation, les y jetèrent — vivants, si je ne me trompe — et comblèrent le puits de pierre et de terre. Ce puits se trouverait dans une propriété qui se trouve à gauche en allant du dernier pont au tombeau, à quelques pas du pont. Comme c'est actuellement une cour-jardin touchant une maison turque je n'ai pas pu y pénétrer et vérifier l'existence du puits : si l'occasion s'en présente, je ne manquerai pas de le faire et de vous en avertir

Pourquoi le capitaine Cortier n'a-t-il pas signalé ce détail ? Probablement, parce que le P. Biard, son cicerone, installé à Amasia depuis peu, l'ignorait lui-même.

Pour ce qui est de moi, le P. Lebon, à mon voyage, m'avait raconté ce fait, je m'en ressouviens aujourd'hui, et m'avait montré la maison turque. Mais, par un cas singulier d'amnésie, tout en gardant le souvenir précis du théâtre de leur mort et la persuasion qu'ils avaient été « exécutés » là, j'avais totalement oublié les diverses circonstances de ce supplice et sa nature même. C'est pourquoi je n'avais parlé de rien.

Oui, je me rappelle très bien cette maison, sur la droite du chemin (elle me fut montrée au retour) par où l'on revient du tombeau. L'un et l'autre, c'est avec émotion que je les revois en ma pensée : là-haut, à mi-flanc du rocher, le caveau antique à l'ouverture carrée et sombre où ils ont tant souffert pour cette patrie et cette foi qui nous sont communes avec eux ; ici, au bord du fleuve, cette maison qui existait peut-être de leur temps, près de laquelle ils moururent pour les deux mêmes causes, écrasés sous la masse des pierre et des débris, dans l'horreur de ce puits où maintenant ils dorment. Lieux émouvants ! Ne vous semble-t-il pas, lecteurs, que ce tombeau transformé en leur prison, ce puits devenu leur tombeau, ces parois où sont gravés leurs noms, ce terrain qui garde le secret de leurs restes ; ne vous semble-t-il pas que toutes ces

(1) Erreur de lecture ou faute d'impression Il faut lire « Millias ».

(2) Ce n'est pas une découverte. Avant M. Cortier, le R. P. André en 1891 et M Fr. Cumont en 1900 avaient exploré ce tombeau et l'un et l'autre avaient fait part au public de leur visite et relaté la tradition. J'ai cité la lettre du P. André parue dans le *Bosphore Egyptien* le 16 octobre 1891. Voici, extrait de *Studia Pontica*, II, p. 165, le bref récit de M. Cumont. « Une famille considérable de la cité... possédait au-dessous du rocher de la citadelle un caveau spacieux — il mesure exactement 3 m. 55 sur 3 m. 65 — muni de niches destinées à recevoir des sarcophages. Une étrange vicissitude voulut qu'au XIXe siècle, on enfermât dans ce cachot des soldats de Napoléon faits prisonniers en Egypte. Ces malheureux ont gravé leurs noms dans la paroi du souterrain avant d'y mourir. Nous avons déchiffré : « Brou, français, prisonnier, 1800 — Peyre, français, 1801, an 9 Rép. — Millia, prisonnier de guerre, l'an 1801. — Copin, français volontaire, 1801 ».

choses et ces lieux, que toutes ces reliques de gloire française devraient être, en quelque sorte et si possible, propriété privée de la France ?

EMMANUEL DE CATHELINEAU.

* * *

Nous recevons la lettre suivante :

Cauderan (Gironde), le 19 mars 1914.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me répondre tout dernièrement, et me dire que l'état-civil des emmurés d'Amasia » n'est pas connu. Vous avez ensuite exprimé l'idée qu'il serait intéressant de l'établir et que, peut-être, on y parviendrait, en compulsant les archives de la guerre.

A tout hasard, voici en ce qui concerne l'un d'eux — Peyre — quelques indications dont vous pourriez tirer parti si vous les croyez de nature à faciliter les recherches.

Il y a, en Lozère, dans le Valdonnez, une vieille famille Peyre à laquelle j'appartiens et au sujet de laquelle j'ai fait, aux Archives de la commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez, des recherches qui m ont permis de remonter jusqu'en 1600.

Or, en examinant mes notes, je constate que : Peyre, Pierre, né le 3 avril 1776 au village de Venthalac (commune de Saint-Etienne-du Valdonnez) fils de Etienne Peyre et de Fournier Marie-Anne, ne s'est point marié ni n'est pas décédé dans le pays, au contraire de ses six frères ou sœurs.

Je n'ai trouvé, en ce qui le concerne, que l'acte de sa naissance.

En 1801, date de la captivité, il avait 25 ans Il pouvait donc être soldat. Et puisqu'on ne trouve, dans son pays, aucune trace autre que celle de sa naissance il y a des probabilités pour que ce soit l'un des cinq héros dont les restes ont été recueillis par le capitaine Cortier afin que le Souvenir français fasse élever un monument à leur mémoire.

Peyre Pierre était le frère aîné de mon grand père, Peyre Etienne.

Si ces quelques renseignements peuvent vous servir, j'en serai heureux.

S'ils sont sans utilité, je vous demande de vouloir bien m'excuser.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations bien empressées. PEYRE

—

La statue de Louis XII à Blois en 1792 (LXIX, 281, 343). — Un lapsus impardonnable m'a fait écrire Chambord au lieu de *Menars* qu'il faut lire. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* auront corrigé d'eux mêmes cette faute grossière. D'ailleurs, le nom de Marigny évoque, à lui seul, le château de Menars dont il avait hérité au décès de sa sœur, alors que Chambord, propriété royale, devenait successivement la résidence de Stanislas Leczinski et de Maurice de Saxe... Et, ne parle-t-on pas, en ce moment, de démolir, pour faire de l'argent, les ruines des casernes construites à Chambord pour les uhlans du maréchal ?

PIERRE DUFAY.

* * *

C'est un arrêté du département de Loir-et-Cher du 20 août 1792 qui ordonna la destruction de la statue équestre de Louis XII qui surmontait le grand portail du château de Blois. Cet arrêté ayant été transmis le jour même à la municipalité, celle-ci désigna sur le champ pour accomplir cette mission deux de ses membres, Noël-Jean Delaboullais et Pierre François Deby qui, assistés du procureur de la commune et revêtus de leurs écharpes, se transportèrent, au dire du procès-verbal rédigé par eux et transcrit sur le registre des délibérations municipales, « sur la place et au devant de la principale porte du château de cette ville », « où étant, ajoute le même procès-verbal, nous avons fait détruire par le nommé Mornion le jeune, masson à Blois, la statue de Louis 12... ».

Il semble donc bien, d'après l'acte officiel qui relate le fait, que la statue de Louis XII fut « détruite » sur place, devant la porte même du château. Il est possible que les fragments aient été ensuite promenés par la ville et précipités dans la Loire, mais il est bien douteux, dans ce cas, qu'on les retrouve jamais.

On sait que l'ancienne effigie du « Père du peuple » a été remplacée à la fin du règne de Louis-Philippe par une restitution due au sculpteur Seurre.

La statue de Louis XII était en pierre, sinon en marbre, *candido lapide*, disent les textes, et non en bronze, comme l'ont rapporté, à tort, plusieurs historiens modernes.

Dr LESUEUR.

—

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV (LXIX, 185, 289, 362). — **Nourrices de rois.** — Les notes communiquées à ce sujet par divers intermédiairistes, notamment par mon érudit confrère, M. Bord, m'incitent à donner encore quelques détails curieux sur des nourrices de rois et d'empereurs.

Les fils de Saint-Louis furent allaités par Marie d'Auxi, femme d'Odon, de Machault en Brie, chevalier. Le roi, en reconnaissance de ces services, concéda aux deux époux par acte daté à Melun, en mai 1257 une rente, qui devait passer à leurs héritiers, de 40 livres parisis à prendre sur la prévôté royale de Melun et à payer par le prévôt moitié à la Toussaint, moitié à l'Ascension de Notre-Seigneur. Cette rente était intégralement reversible au profit du survivant, sans que les héritiers du prédécédé puissent y prétendre, si ce n'est du consentement du survivant.

Les héritiers des deux époux n'y pouvaient prétendre qu'après le décès du survivant.

Je passe au XVIIe siècle. Le Dauphin, né en 1661, fut allaité par une briarde, Marguerite de Fleurs, femme de Blaise Dulac, employé aux gabelles, bientôt nommé receveur du grenier à sel de Meaux et aussi anobli. Lui et ses enfants sont parrains et marraines à des baptêmes constatés sur les registres paroissiaux de Saint Remy-de-Meaux les 25 novembre 1668, 12 mars, 9 avril et 7 juin 1673, 1er août 1677, 28 avril 1678, etc.

Les mêmes registres ont au 14 février 1678, le mariage de Messire Alexandre Cagnia, sieur de Voluceau, porte manteau ordinaire du roi, avec Elisabeth Dulac, fille de Blaise Dulac et de Marguerite de Fleurs « première nourrice de Mgr le Dauphin et première femme de chambre des enfants de France ». Le 11 décembre 1682, Marguerite de Fleurs est marraine d'une cloche en l'église Saint-Remy et en 1684 elle donne à la fabrique un soleil pour le Saint-Sacrement. Une de ses filles, Louise, devient en 1684 femme de chambre du duc de Berry et compte parmi les officiers et dames de la Cour.

C'est d'un autre duc de Berry que devenait nourrice en 1754 la femme de Hyacinthe Mallard, officier, fils d'un imprimeur de Marseille, peu fortuné, assez disssipé et très endetté. Cette dame Marie-Barbe Guillot, originaire des environs de Crécy-en Brie, était belle. La dissipation de son mari lui permit d'obtenir le 29 mai 1761, du prévôt de l'hôtel, un jugement de séparation de biens. Barbe Guillot était devenue femme de chambre de son ancien nourrisson. Elle eut bientôt de nouveaux et graves ennuis avec son mari auquel Louis XV ordonna de s éloigner de la Cour « avec permission de se retirer chez le curé de Faylès-Nemours ».

Celui-ci était Charles Mathurin Bezout, frère du célèbre mathématicien Etienne Bezout, mari de la sœur de Mallard. Cet étrange « père nourricier » du duc de Berry, pour adoucir l'ennui de son exil, chercha par le duc de La Vrillière, à obtenir des secours en espèces. On lui délégua 1.000 livres annuellement sur les 10.000 livres de rente dont bénéficia Barbe Guillot. On y ajouta vers 1780 quelques allocations pour désintéresser les plus bruyants créanciers, malgré le dommage que ces retenues causaient à sa femme.

Il emprunta notamment à sa gouvernante Marguerite Pascault, à Etienne Bezout, de l'Académie des Sciences, puis à la veuve de ce beau frère qui habitait aux Basses Loges près Fontainebleau. Le duc de Berry, devenu Louis XVI, conservait Barbe Guillot à la Cour, et enfin autorisait son mari, le 16 mai 1789, à aller où bon lui semblerait, mais sans augmenter la pension annuelle de 1.000 livres qu'il était loisible au mari d'accroître en se réunissant avec sa femme, Hyacinthe Mallard refusa le conseil, resta à Nemours et fut délégué, dans ce district, par son ami l'avocat Prieur général syndic du département de Seine et-Marne, à la vente des domaines nationaux. Il mourut à Nemours le 31 mai 1793, dans sa maison du faubourg du Petit-Pont, n° 927. Sa succession échut à la nation, parce que sa femme et leur fille unique avaient émigré avec la Cour.

La Brie fournit aussi une nourrice pour le Roi de Rome. Cette dame, Mme veuve Auchard se retira en 1815 à Lagny où elle mourut le 15 novembre 1846. Elle avait aussi habité La Ferté-Gaucher.

Mme Bure, nourrice de Napoléon III, morte peu avant 1868, possédait d'assez importantes propriétés dans la Brie, à La Chapelle-Rablais.

MAURICE LECOMTE.

*
* *

Nous nous sommes tous trompés dans nos réponses et je m'en excuse pour ma part.

L'erreur initiale se trouve dans la question. Si nous avions consulté le Dictionnaire de Jal, qu'on ne consulte jamais

en vain ni assez nous aurions vu qu'il n'y eut jamais de *Jacqueline* Ancelin, mais bien une Pierrette Du Four, femme Etienne Ancelin qui, après trois mois d'allaitement, remplaça Elisabeth Ancel, femme Jean Longuet, sieur de la Giraudière.

Etienne Ancelin était charretier à Poissy, ce qui n'empêcha pas son épouse d'occuper à la cour le rang de femme de chambre d'Anne d'Autriche et de suppléer cette Reine pour tenir le 16 mars 1657 sur les fonds baptismaux de St Sulpice un fils de feu Michel de St-Germain, garde du Roi. Pierrette Du Four avait pour compère... le roi Louis XIV, son nourrisson.

Si l'on doit reléguer parmi les légendes le fait divers de la *Gazette de Liège*, et supposer que l'histoire des cinquante nourrices mordues au sein et mises hors de combat par le futur grand roi, est une simple réminiscence de la mythologie, il est cependant certain que le Dauphin Louis avait la dent dure.

D'après la *Relation de l'Ambassade, voyage et séjour à la Cour*, de M. le Bailly de Fourbin, envoyé de Malthe, il appert que

> Sa Majesté [la Reine Mère], pour faire paroistre la crédulle vénération avec laquelle elle révère la saincte relique que V. Em (le grand maître de Malthe) luy a envoyée me raconta comment par miracle la nourrice de Monseigneur le Dauphin nommée Pierrette, femme d'un charretier de Poissy, ayant eu des duretés dans les mamelles, ulcérées des dents de S. A. R. Elle avait recommandé sa guérison à sainte Anne et mesme qu'avec dévotion on fit toucher la relique aux parties incommodées, ce qui ne fust pas plus tost faict que, par miracle, — ainsy l'appela la Reyne, les douleurs estant cessées ces duretés se dissipèrent et l'intempérie de chaleur qui causoit des douleurs au bout et environ du testin se modérant, la consolée nourrice continua de donner le laict à S. A. R.

D'après la liste des nourrices princières citées par Jal il semble que les enfants royaux n'étaient guère sevrés qu'à 2 et même 3 ans et que la plupart d'entre eux eurent deux et même trois nourrices sans parler des nourrices retenues, prêtes à doubler la titulaire, malade ou empêchée.

Il me semble qu'en dehors d'Elisabeth Ancel et de Pierrette Du Four, il n'eut qu'une troisième nourrice *effective*, Marie de Ségneville-Thierry.

J. G. Bord.

—

Journal de Verdun de 1744 (LXIX, 234). — Il serait étonnant que la Bibliothèque nationale ne possédât point la collection complète du *Journal de Verdun*. En tout cas, une collection, incomplète seulement de quelques volumes, existe à la Bibliothèque communale de Saint-Germain-en-Laye, où j'ai pu la consulter et qui est ouverte tous les jours de la semaine, sauf le lundi, de deux heures à quatre heures.

Pédé.

*
* *

La collection complète du *Journal de Verdun* se trouve à la Bibliothèque Mazarine, où je l'ai consultée maintes fois. Ce journal parut d'abord à Luxembourg, sous le titre : *La clef du cabinet des princes de l'Europe*.

P.D.

—

Le bal des victimes (LXIX, 281). — *Histoire de la Révolution française de Mignet*, chap. XIe. Les nouveaux réacteurs portaient les cheveux *à la victime* et avaient adopté depuis quelque temps l'habit gris à revers, collet noir ou vert, uniforme des chouans.

Voir aussi *Révolution française de 1792 à 1849*, par Germain Sarrut, chez Larivard et Toulon, page 41, sous le titre *La réaction thermidorienne* :

> Les fuyards de 1792 et de 1793 avaient repris courage... alors s'organisèrent les bals à la victime, où n'étaient admis que les parents de guillotinés.

V.A.T.

—

Napoléon à Leipzig (LXIX, 138). — Le passage suivant des Mémoires du Général de Ségur répond à la question :

> Au milieu de ce tumulte, vers midi seulement (*19 octobre*), Napoléon sort enfin de son quartier général, son attitude est calme sa marche lente. Il veut revoir une dernière fois le Roi de Saxe...
>
> Enfin, vaincu par les supplications de cette malheureuse famille et par la nécessité, après un dernier embrassement, il s'en sépare ! il sort ; et d'abord, le danger lui paraissant moins pressant, tout entier encore aux infortunés qu'il vient de quitter, il envoie Maret les rassurer. Mais, quand il veut

continuer, l'entassement est si impénétrable, qu'il ne peut se faire jour par la porte de Lindenau hors de Leipsick : il faut qu'il retourne sur ses pas, et que, tournant la ville par ses boulevards, il regagne, par ce chemin détourné, le grand pont, son unique voie de retraite. Là encore la foule est si épaisse, si obstinée, que, sourde aux cris de son escorte, c'est par la violence seule qu'on parvient à lui en ouvrir le passage. Le pont franchi, les témoins disent qu'ils le virent s'arrêter, mettre pied à terre, et donner l'ordre de ne le détruire qu'après l'écoulement des corps d'armée qui en défendaient les approches, et de l'artillerie qui surchargeait le bord opposé. Après quoi, il envoya marquer son quartier à Markranstadt, quatre lieues plus loin. Puis, remontant à cheval, il suit le défilé d'une demi-lieue qui finit au moulin de Lindenau, où il s'arrête épuisé, dicte pour Macdonald des ordres inexécutables, et s'endort profondément !

...La nouvelle de cette catastrophe (*la destruction du pont*), que lui transmirent Murat et Augereau, réveilla en sursaut Napoléon !... (*Histoire et Mémoires*, t. VI, pp. 178-181).

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon III (LVIII ; LIX, 54). — Ces problèmes de longévité sont souvent difficiles à vérifier, quoiqu'il ait dû se présenter des cas vraiment exceptionnels. Hepworth Dixon raconte que, dans le sud de la Californie, les annales des vieux couvents espagnols mentionnent des Indiens parvenus à l'âge de 120, 125 ans, et que les centenaires ou prétendus tels, ne sont pas rares en ce pays où « le climat est doux, la nourriture saine, et la vie exempte de soucis. » (*La Conquête Blanche*, ch. II)

Il existe des études assez étendues sur ce thème. Mais voici un exemple qui paraît mieux établi : Fox, le grand orateur anglais, eut deux tantes qui moururent à 170 ans de distance.

Stephen Fox, son grand'père, né en 1627, se maria, vers 1654, à la fille du chirurgien royal, dont il eut neuf enfants, entre autres une fille, morte, dit-on, en nourrice, — détail très vraisemblable, vu la grande mortalité infantile des temps passés. Devenu veuf, aucun de ses fils n'ayant de postérité, Stephen Fox épousa, à 76 ans, la fille d'un clergyman, qui lui donna d'abord deux jumeaux, puis deux autres fils, avant qu'il mourut en 1716. Un de ces fils, le fameux Henry Fox, enleva l'une des trois jolies filles du duc de Richmond, Caroline Lennox, ce qui fut un beau scandale. De ce mariage naquit Charles James Fox, qui eut ainsi du sang français dans les veines par sa descendance de Louise de Keroualle. Une sœur de Caroline, dont Georges III était tombé profondément amoureux, devint Lady Sarah Napier, la mère de Sir Charles Napier, ou plutôt des trois Napier, comme disent les historiens anglais. Elle mourut en 1826 ; l'autre sœur fut la mère d'Edward Fitzgerald. Faites le calcul : 1656 environ — 1826, le compte y est.

(Sir George Trevelyan, *The Early History of Charles James Fox*, ch. Ier).

Il ne faut pas oublier que ces mariages tardifs ne scandalisaient pas alors autant qu'aujourd'hui. Mme de la Tour du Pin raconte dans son *Journal* (I, 74-76) que le maréchal de Biron, âgé de 85 ans, alors qu'elle en avait 15, en 1785, protestait de son désir de mettre aux pieds de Mlle Dillon sa fortune et son nom, s'il venait à perdre la maréchale, dont il vivait séparé depuis 50 ans. Le sort trancha la question autrement ; il mourut le premier, et sa femme monta sur l'échafaud pendant la Terreur.

Mais imaginez la proposition faite par le vieux Maréchal et admise par Mlle Dillon, la future Mme de la Tour du Pin : avec l'entremise des circonstances, il n'y avait qu'à remplacer, dans le titre de la présente note, le nom de Richelieu par celui de Biron, pour rentrer dans l'ordre et la vérité, — le mari né en 1701, la femme morte en 1853. Encore est-il que le maréchal de Biron, mort en 1788, avait dû connaître beaucoup son grand oncle dont il était l'héritier, le fameux Lauzun, mort en 1723, et qui pouvait raconter à ce grand jeune homme presque toute l'histoire du grand siècle, étant né lui-même en 1633. La maréchale de Biron aurait donc pu dire à Napoléon III : « Sire, notre grand oncle, le Duc de Lauzun, racontait à mon mari qu'il avait vu, sous le roi Louis XIII... » etc. BRITANNICUS.

—

Les drapeaux de Metz (LXV ; LXVII ; LXVIII, 25, 581 ; LXIX, 304). — Sur une gravure en couleurs, de format in-folio en travers et intitulée : *Les Aigles brûlées*, je relève cette légende :

Les Braves de la Vieille-Garde apprenant qu'on voulait les priver de leurs Aigles, les brûlèrent et en burent les cendres mêlées dans du vin ; l'un d'eux après avoir bu, portant la parole pour tous, dit aux Officiers Royaux qui apportaient les Drapeaux blancs ; Allez dire à vos Chefs que nos Aigles sont en sûreté !...

A. GEOFFROY.

—

Gardes d'honneur (LXVIII, 812 ; LXIX, 153, 247, 349). — Ajouter aux ouvrages cités :

Capitaine Juster ; *les gardes d'honneur de Grenoble et de Vienne* (*1807*). — Grenoble 1906.

GALD.

—

Le verre d'eau-de-vie de Berthollet LXIX, 98). — Voici l'anecdote telle qu'elle est contée par Biot qui était certainement, bien qu'il ne se nomme pas, un des experts.

« Robespierre, qui espérait une trahi- « son, demande aux commissaires s'ils « sont bien sûrs de ce qu'ils viennent « d'avancer. Pour toute réponse, un d'eux « (Berthollet) fait apporter un filtre, y « passe la liqueur, et n'hésite pas à en « boire. Tous les autres suivent son « exemple. « Comment, lui dit Robes- « pierre, osez-vous boire de ces eaux em- « poisonnées ? » — « J'ai bien osé da- « vantage répondit-il, quand j'ai mis mon « nom au bas du rapport. »

A cette citation de l'ouvrage de Biot : *Essai sur l'Histoire des Sciences pendant la Révolution* 1803, Sainte-Beuve : Nouveaux Lundis 8° 2° p 81, 1er article sur Biot, 24 février 1862 — ajoute : « Le mot, dans son genre, est sublime ».

Les eaux-de-vie n'étaient nullement empoisonnées mais on y avait ajouté de l'eau qui contenait de l'ardoise en suspension ; il suffisait donc d'un filtrage pour leur ôter toute propriété nuisible.

Pour être juste envers tout le monde, reconnaissons que le Comité de Salut Public devant qui parurent les experts, Berthollet en tête, accepta l'explication scientifiquement donnée. H. C. M.

—

Château de l'Herm, en Périgord (LXVIII, 763 ; LXIX, 58, 248, 349). — Avant d'écrire ses chefs-d'œuvre « Le Moulin du Frau et Jacquou-le-Croquant » Eugène Le Roy qui fut percepteur à Jumilhac-le-Grand et à Hautefort (Dordogne) accumula pendant de longues années un grand nombre de documents sur l'histoire du Périgord. Il publia du reste des opuscules sur « la société populaire de Montignac pendant la Révolution » et sur « l'origine des particules en Périgord ».

Il a pris certainement ses personnages sur le vif Il a changé simplement les noms. C'est ainsi que le « Moulin du Frau » existe près de Jumilhac. mais celui qui se rapporte à la description de Le Roy est le moulin de Leymonie qui tourne sur l'Isle, près de Corgnac (Dordogne).

Le Château de l'Herm, de Jacquou-le-Croquant, dresse ses ruines près de Rouffignac. De vieux paysans assurent avoir entendu parler des comtes de Nansac. Pour avoir des précisions quant aux événements mêmes, il faudrait fouiller les archives des tribunaux de Sarlat et de Périgueux.

NOURRY.

—

Saint-Hégésippe (LXIX, 94, 255). — L'intermédiairiste qui voudra bien consulter le recueil des « Acta Sanctorum » (Bollandistes) (Anvers, Michel Cirobarus 1675) qui se trouve à la Bibliothèque nationale, casier B, 56, y verra au 5 avril, t. 1er dudit mois, page 656 et suivantes la *Vie de Saint-Hégésippe*, Scriptor Ecclesiasticus.

M. Birau n'existant pas à cette époque reculée et les graves Jésuites auteurs des « Acta Sanctorum » étant à l'abri de tout soupçon, notre confrère n'a à redouter aucune nouvelle fumisterie et pourra s'édifier pleinement au sujet de la vie très réelle de saint Hégésippe.

DEHERMANN.

***

Il y a un saint Hégésippe, et même très célèbre ; c'est un auteur ecclésiastique qui a fait l'histoire de tous les événements de l'Eglise depuis la passion du Sauveur jusqu'à son temps. Il est mort vers 180 Son travail, divisé en cinq livres, est malheureusement perdu, ce qui est irréparable pour l'histoire des temps apostoliques et de ceux qui ont suivi de près.

Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que ce prénom ne se trouve pas dans le calendrier, puisqu'il est dans celui de l'Eglise. Le martyrologe romain nous indique sa fête pour le 7 avril. Dr A. B.

L'écriture des prénoms (LXIX,282, 356). — Le paragraphe G. du chapitre premier du formulaire général des actes de l'Etat civil adopté par la commission de l'Etat civil instituée au ministère de la Justice (arrêtés en date des 17 juillet et 25 novembre 1911) résout la question posée par A. P. En voici le texte :

En ce qui concerne les prénoms, ils doivent précéder et non suivre le nom patronymique (art. 34, 57, 63, 71, 76, etc. du Code civil). Il ne devra y avoir de trait d'union entre deux prénoms que s'ils forment par leur réunion un prénom unique. Exemple : Jean-Baptiste, Marie-Louise, mais non Edouard-Edmond, à moins que telle n'ait été la volonté formelle du déclarant lors de la confection de l'acte de naissance.

Il suit de ces prescriptions que, au point de vue légal, les prénoms doivent être écrits successivement et séparés par une virgule.

U. R.

—

Alibourg (LXVIII, 189, 300, 450, 586, 638, 830). — Les travaux d'Alibourg sont décrits dans la Bibliotheca J. J. Mangeti. Genevae, 1731. 4 vol. in f°, au titre :

Albosius (Johannes) Heduus.
Ex eo habentur :
Observatio Lithopaedii Senonensis... Adjecta... exercitatione Simonis Provaucherii Lingonensis de causis naturalibus. Senonis 1582 in-8. Basileae 1588 in-8 : Extat etiam cum Fr. Rousseti de Exsectione Foetus vivi ex matre Francoturti 1601 in-8. Item cum Collectaneis de Diuturna graviditate. Amstelodami 1662, in-12.

Il s'occupa donc particulièrement d'Obstétrique, mais il en aurait été aussi la victime. On prétend qu'il mourut empoisonné pour avoir ingénuement révélé au roi, qui ne s'en doutait mais, la grossesse de la belle Gabrielle d'Estrées récemment mariée au duc de Liancourt ; cela déplut au souverain, mais le pronostic était exact, car la duchesse donnait peu de temps après la naissance à un fils qui fut appelé César et reconnu par Henri IV. Il devint un des maréchaux de Vendôme, seigneur et châtelain d'Anet.

Une pareille vengeance ne cadre pas avec la générosité du bon roi.

Sus.

—

Argiliers, huguenot émigré (LXVIII). — Il s'agit probablement de *Désaguliers*, ministre protestant, qui à la révocation de l'édit de Nantes, passa en Angleterre. Son fils, Jean-Théophile Désaguliers, célèbre physicien, né à La Rochelle en 1683, mourut en Angleterre, en 1743. C'est sous ce nom que E. V. pourrait faire des recherches.

F. Jacotot.

—

Sur le maréchal de Berwick (LXVIII, 717 ; LXIX, 62, 256). — Les *Mémoires du maréchal de Berwick écrits par lui-même* débutent simplement comme suit : « Je naquis le 21 août 1670 et dès l'âge de sept ans, je fus envoyé en France pour être élevé dans la religion catholique ».

D'après le *Dictionary of national Biography* de Leslie, c'est bien « à Moulins en Bourbonnais » qu'il vit le jour. C'est également à Moulins, en 1671, que le fait naître M. A. de Boislisle (*Mém. de saint Simon*, t. I, p. 244). De Mortagne.

—

Joseph Bouché (LXIX, 93, 257). — *Extrait des mémoires d'un aïeul.* « Jacques Boucher et non Bouché, sieur de Guilleville en Beauce, de Mézières en la commune de Trinay et d'Appoigny en celle de Coinces, trésorier général du duc d'Orléans de 1421 à 1443, naquit à Orléans. Il habitait rue du Tabaur, la maison dite actuellement « Maison de Jehanne d'Arc ». C'est dans son hôtel que Jehanne d'Arc coucha pendant le siège d'Orléans. Pour la généalogie et autres renseignements consulter : « Une relique nationale. *La maison de Jehanne d'Arc à Orléans* », par Eugène Jarry, archiviste paléographe à Orléans chez Marcel Marron, 11 rue Jeanne d'Arc. *Jacques Boucher*, par Boucher de Molandon. Orléans-Herluison.

Le Fouinard.

—

Les trois fils de Brissot (LXIX, 234). — Une note qui se trouve à la fin de l'*Introduction* des *Mémoires de Brissot*. Edition de Lescure — 1 vol. 12 — Firmin Didot 1877, dit en effet que le conventionnel Brissot a eu trois fils :

Le troisième Anacharsis, dont Brissot parle d'une manière si touchante dans ses derniers écrits, après avoir servi son pays en qualité d'officier de hussards et s'être adonné quelque temps aux goûts littéraires qui lui avaient été transmis par sa mère, s'est livré à des

spéculations commerciales qui viennent d'emporter sa fortune et qui le laissent sans ressources et chargé d'une nombreuse famille. Plusieurs anciens amis de son père, des personnes pour qui le nom des girondins est encore cher, et le dirai-je même ? un noble royaliste qui regarde le discours de Brissot dans le procès du roi comme le plus éloquent plaidoyer qui ait été prononcé en faveur de ce malheureux prince, ont ouvert une souscription en faveur de M Anacharsis Brissot chez M Laffitte, membre de la chambre des députés. C'est à la fois un hommage à la mémoire d'un bon citoyen et un acte de bienfaisance envers un homme auquel il ne reste que son honneur et le nom de son pere. Brissot mourant regardait le soin de soutenir sa famille comme une dette nationale Après le 9 thermidor, la République accorda une pension de deux mille francs à sa veuve et une pareille pension à ses enfants Ils reçurent en outre au nom de leur père un sabre et des pistolets d'honneur. Lucien Bonaparte ajouta aussi à ces dons patriotiques et augmenta la pension de Madame Brissot en sa qualité de veuve d'un homme de lettres. Mais ces pensions furent successivement réduites et enfin supprimées. Il ne reste pour héritage au fils de Brissot que son sabre d'honneur (*note de M de Montrol*) La famille de Brissot est aujourd'hui dignement représentée par M. Brissot de Warville, artiste et administrateur distingué, regisseur du palais de Compiègne (L.)

La première note date de l'édition de 1830. Elle laisse entendre que Brissot a laissé plusieurs enfants et cependant il n'est plus question que d'un seul à la fin de la même note.

D'autre part Monselet, dans ses *Promenades d'un homme de Lettres* (C. Lévy, 1889), parlant du château de Compiègne qu'il a visité en 1877 ou 1878, dit :

C'est un miracle que les tableaux et les tapisseries aient échappé aux dévastations des Prussiens Une partie de ce miracle doit être attribué à l'ancien régisseur, à M Brissot-Warville, petit-fils du Conventionnel.

G. Q—l.

—

Famille Guilleaume (LXIX, 322). — au lieu de 1700, lire 1650.

—

Clément de Blavette (LXIX, 240). — A quelle famille appartiennent les armes qui figurent aux quartiers 2 et 3 de l'ex-libris de E. de Blavette, *d'azur à un dragon d'argent, au chef d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules.*

Ces armes doivent être lues : *d'azur à un dragon d'or...*

Cet ex libris est celui de Edmond de Blavette, fils de Ernest Clément de Blavette, qui avait épousé Mademoiselle l'*Escarbotte de Beaufort*, d'une famille *du Soissonnais.*

Les armes décrites sont celles de cette dernière famille.

Monsieur de Beaufort, ainsi que plus tard son gendre Ernest de Blavette, habitaient le château de Loupeigne, près de Fère-en Tardenois (Aisne).

Edmond de Blavette est mort en 1877 sans enfants, à l'âge de 40 ans, au château du Breuil (Eure) qui lui venait de sa femme.

Je sais qu'il usait de cet ex libris que je ne connais pas de vue.

La famille de Blavette prétend être originaire de Provence.

ALEXANDRE HENRIOT.

—

Coqueley de Chaussepierre (LXIX, 188) — C. G. Coqueley de Chaussepierre vivait au XVIIIe siècle Avocat et censeur royal, il fut l'un des auteurs du *Journal des Savants*, auquel il travailla depuis le 2 août 1752 jusqu'au mois de juin 1789.

On a de lui : 1° Une parodie de l'*Honnête Criminel*, Paris, 1769, in 8°. 2° *Code de la Nature*, poème de Confucius, Paris, 1788, in-8°. Cet ouvrage parut sous le nom du P. Parenin, et Coqueley en rendit compte lui même dans le *Journal des Savants*, avec une tendresse paternelle. 3° *Le Roué vertueux*, poème en prose, Lausanne (Paris), 1770, in-8°. 4° *Code de Louis XV*, ou Recueil d'édits, déclarations ordonnances, etc. Paris, 1758, 12 vol. in-12. Cet avocat spirituel et malin était d'une figure désagréable. Rencontrant un jour Linguet, il lui dit : « Bonjour, M. Linguet ». — Serviteur, M. Co-que-ley (cocu et laid), lui repartit ce dernier (*Dict. Univ.*).

F. JACOTOT.

***

Voyez le journal de Collé qui parle de Coqueley de Chaussepierre en mai 1766, et qui donne, en outre, d'assez curieux renseignements sur sa personnalité dans sa lettre de août-septembre 1769

Voir, en outre, *Les Causes Amusantes et Connues*, Berlin, 1769, mémoires plaisants rédigés par Coqueley de Chausse-

pierre, l'un pour un peintre à qui un apothicaire refusait de payer le prix de son portrait, l'autre pour Poinsinet qui avait détourné une montre.

LÉO CLARETIE.

* * *

1. Claude Coqueley, honorable homme, marchand, receveur de la ville de Bar-sur Seine, décédé à Bar-sur-Seine le 26 mars 1686.

Il était marié à Nicole Tartel.

Leur fils fut :

2. Claude Coqueley, né à Bar-sur-Seine le 16 mai 1654, décédé à Bar-sur-Seine le 10 octobre 1745.

Il était qualifié, en 1679, d'avocat au Parlement ; en 1710, de seigneur de Chaussepierre, et, à son décès, de conseiller honoraire au bailliage de Bar-sur-Seine.

Il épousa, à Bar-sur-Seine, le 16 mai 1679, Henriette-Catherine Chaponnet, fille de Denis Chaponnet, procureur à Paris, et de Henriette Catherine Lutin.

Ils eurent au moins 6 enfants, dont :

3. Denis-Geneviève Coqueley, né à Bar-sur-Seine le 20 juillet 1683, décédé à ? le 11 avril 1749.

Il était qualifié, en 1715, d'écuyer, conseiller du roi, président au bailliage de Bar-sur-Seine ; et, en 1745, d'écuyer, seigneur de Chaussepierre, conseiller du roi, et subdélégué de l'intendance de Bourgogne.

Il était marié à Marie-Barbe Tartel.

Leur fils fut :

4. Claude-Geneviève Coqueley, né à Bar-sur-Seine le 30 avril 1715.

Une inscription, établie par ses soins dans l'église de Bar-sur-Seine, et qui relate longuement et en termes émus les vertus de son grand-père, le qualifie de « Claude-Geneviève Coqueley de Chaussepierre, avocat au Parlement, censeur royal. »

Il est cité, dans un livre de Jules Janin « La fin d'un monde et du neveu de Rameau », en termes moins qu'élogieux, et comme auteur d'un drame intitulé « le Roué vertueux. »

C'est tout ce que je sais sur cette famille.

POLISY.

—

Un texte de Camille Desmoulins (LXIX, 140). — Je me joins à M. Ed. Martin pour demander à quelqu'un de nos érudits confrères une authentification du texte si supérieurement intéressant de Camille Desmoulins, qui est cité dans l'*Intermédiaire* du 10 février dernier.

A. G.

—

Famille du Barry (LXVII ; LXVIII, 165). — M. Joseph Balloffet a donné, dans l'*Intermédiaire* du 30 août 1913, une généalogie de la famille du Barry qui est, sur plusieurs points, en désaccord avec certains documents que j'ai sous les yeux.

D'après M. Balloffet, Daniel du Barry épousa, en premières noces, Isabeau de Cornac, dont il eut 1° Bertrand, père d'Anne de Vignoles et de Suzanne de Carbonnel, et, en secondes noces, Jeanne Françoise de Pélagrue, dont : 2° Abraham, 3° Gui, 4° François, ce qui fait au total quatre enfants.

Or il résulte du testament dudit Daniel du Barry (*Arch. notariales de Toulouse, Testaments isolés*) en date du 14 mai 1652, que Daniel du Barry eut quatre enfants du premier mariage et quatre du second, soit en tout huit. Ces enfants sont : 1° Bertrand, 2° Anne de Vignoles, 3° Suzanne de Carbonnel, 4° Guillaume, 5° Abraham, 6° Gui, 7° François, 8° Toinette.

M. Ballofet a donc omis d'abord Anne et Suzanne, dont il fait à tort des filles de Bertrand, et ensuite Guillaume et Toinette.

M. Balloffet donne à Jean-Baptiste du Barry, le Roué, un fils « Adolphe dit Lolo » marié à Mlle de Tournon, sans postérité.

Cet Adolphe, qui s'appelait de son vrai nom Jean-Baptiste, né à Lévignac en 1749 et non en 1794, ne porta pas le surnom de « Lolo » qui fut donné à un de ses cousins germains dont il sera parlé tout à l'heure. De plus, il eut un fils Alexandre-Achille-Benoit, né le 15 juin 1777.

Le nom de Conti d'Hargicourt pris par Jean Baptiste Guillaume-Nicolas du Barry était le nom de Madame de Fumel, sa belle-mère. Ajoutons que Jean-Baptiste Guillaume Nicolas se remaria avec Mlle de Chalvet de Rochemonteix, dont il eut une fille mariée à M. de Narbonne Lara, vicomte de Saint-Girons.

Guillaume du Barry, mari de la du Barry, se remaria avec Madeleine et non pas Jeanne Lemoine. Il en avait eu un fils

adultérin, Victor dit Coco, mort à l'armée des Pyrénées Quant au fils N... que lui donne M. Balloffet, il était né en 1769, de Marguerite Lefebvre. C'était aussi un fils adultérin. Il se nommait Alexandre dit Lolo, et fut non pas colonel mais chef de bataillon. Il épousa en 1794 Mlle Dubiau, fille d'un imprimeur, et il en eut une fille Elisabeth-Guillemette-Madeleine, légataire de son grand-père (*Voir le Testament de Guillaume du Barry, Saurine, Notaire à Toulouse*).

Le vicomte de BONALD.

Larevillère-Lépeaux : ses mémoires (T. G..496). — On a demandé ici même autrefois (XII. 163) si les mémoires de Larevellière-Lépeaux avaient été publiés ; ils ne l'étaientpas à l'époque (1878) où la question fut posée ; leur publication date, je crois, de 1895. Quel fut l'éditeur ?

Cet ouvrage est-il épuisé ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le Bourdais de Chassillé (LXIX, 362). Colonne 362, lire « Genetray » au lieu de « Genève », et « Davenel » au lieu de « Duvenel ».

—

L'abbé Montfaucon de Villars (LXIX, 94. 272) — Le *Dictionnaire historique* de Dezobry et Bachelet dit, en effet, que l'abbé Montfaucon de Villars est mort assassiné en 1673, c'est-à-dire trois ans après la publication du livre auquel il est fait allusion.

Le Comte de Gabalis ou *entretiens sur les Sociétés secrètes*. Il paraît toutefois difficile d'établir une relation entre ces deux événements et si les Rose-Croix avaient fait mourir le dit abbé, c'eût été uniquement pour se venger de ses persiflages (ce qui paraît excessif) et nullement de ses revelations. Car son livre n'est autre chose, d'un bout à l'autre, qu'un ingénieux pamphlet où sont ridicularisés les prétendus mariages des humains avec les esprits des quatre éléments ; c'est dire qu'il n'a aucune valeur révélatrice ou documentaire.

A peine y trouve-t-on (p. 37-38) une phrase comme celle-ci qui pourrait être considérée (et encore ?) comme une allusion à une doctrine secrète : « Avez-vous compris ce que c'est qu'être homme et ne vous ennuie-il pas d'être esclave, puisque vous êtes fait pour être souverain ? »

Pour ce qui est d'Anatole France, qu'il ait ou non emprunté un thème à notre auteur, cet emprunt n'ajouterait pas beaucoup à son autorité Le nom d'Anatole France représente une réelle valeur en littérature : mais que représente-t-il en histoire ou en philosophie ?...

A. G.

—

Famille Moreau (LXIX, 189). — Le grand père de Pierre Louis Moreau, architecte du roi, qui fut guillotiné le 21 messidor an II, et dont une des filles épousa le vicomte de Chézelles, se nommait Romain Moreau, et était bailli de Saint-Sauveur en Puisaye, où il mourut, âgé de 68 ans, le 12 octobre 1728.

Ses armes étaient : *de sable, à quatre fasces d'or*. Celles de sa femme, Claude Camelin, étaient : *de sinople à trois barres d'argent*. (Bibliothèque Nationale. Armorial général).

La fille de Pierre Louis Moreau, qui devint Madame de Chézelles, était prénommée Marie Antoinette Sophie.

J'ignore quels étaient les prénoms du vicomte Le Scellier de Chézelles.

MORENNES.

—

La femme du maréchal du Muy (LXIX, 236) — Louis Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy, avait quitté la Croix de Malte, fut créé maréchal de France en 1774, mort en 1775. Il avait épousé en 1774 (29 septembre) Marie-Antoinette-Charlotte de Blanckart, chanoinesse du chapitre de Neuff (Allemagne)

J. B.

—

Le clairon Roland (LXIX, 236, 310, 363) — De M Georges d'Esparbès, dans le supplément du *Figaro*, 28 février 1914 :

Le vieillard parla longtemps. Mais les héros s'ignorent. Celui-là me faisait le récit des livres : il contait les merveilles accomplies par nos soldats, leur vaillance, leurs entêtements, leurs fureurs, leurs désespoirs, et puis, dans ces désespoirs, nouveaux élans qui les rejetaient, décimés, sur les Arabes plus nombreux. Tout cela, cependant, m'était connu ; c'est en vain que je cherchai dans ces paroles l'exploit « extraordinaire » et inédit annoncé par mon camarade. Et le récit continuait ; et à petits mots, qui semblaient

de petits pas, le vieillard descendait, descendait toujours dans sa mémoire :

— Enfin, monsieur, le combat était terminé pour nous ; la plupart de nos bataillons étaient vaincus, et les hommes faits prisonniers. Le soir, Abd-el-Kader nous fit coucher dans un cercle de camarades .. sans têtes. Une nuit bien triste ! Mais le lendemain, en nous levant, nous apprîmes que pas mal de Français se battaient toujours ; on entendait leurs fusils. Ah ! les bons garçons ! C'est de ce moment-là que je me rappelle Abd-el Kader. Je m'en souviens d'autant mieux qu'il me fit appeler en personne. Il montrait à son interprète un plateau où nos amis tenaient bon quand même, et frappait le sol avec rage. Et puis tous les deux se retournèrent vers moi : « Va chercher ton clairon », me dit l'interprète...

Comme un chasseur à l'affût. Je m'approchai doucement du vieillard. Il continua :

— J'arrivai avec mon clairon. L'interprète me montra au loin ceux qui combattaient, et m'expliqua qu'ils allaient se faire tuer inutilement, que nous étions vaincus, qu'il fallait leur faire déposer les armes, que c'était une folie de continuer, etc. Je n'avais pas l'air de comprendre, vous pensez. Il me dit dans son jargon moitié arabe moitié français, qu'il devait y avoir dans mon pays un air de clairon pour faire tourner le dos aux soldats. Je répondis que c'était la retraite. « Alors, toi leur souni la retrite ! ». Je passai, clairon en main, devant sept ou huit grands Arabes chamarrés qui me regardaient comme des diables. Il me fallait traverser un endroit du cercle des cadavres où on nous avait obligés de dormir la nuit. Je sautai par-dessus leurs têtes décollées. On ne pouvait voir au loin les Français, mais on les devinait : un bacchanal ! et, de tous côtés, des mille et des mille d'Arabes qui volaient partout comme des mouches. Abd-el Kader fit un signe... c'était le moment de sonner la retraite. Fichu moment! Je levai mon clairon... et je ne me rappelle plus très bien ce qui me monta des flancs à la gorge, — à vingt ans, monsieur, on a des idées — avant de fermer les yeux je regardai une dernière fois les Français qui combattaient sur le plateau, et, au lieu de leur sonner la « retraite », je leur sonnai ..

— Ah ! interrompis-je, quoi ?

— *La charge.*

Je me dressais, la fièvre au front, sur le tas de lauriers de ces paroles. Aucun des deux vieillards ne soupçonna la splendeur qui venait de parer tout à coup leur chambre. Je voulus ne pas altérer cette vision de soldat qui avait une belle histoire à conter, toujours la même, toujours émouvante, — et après avoir demandé à ce brave la permission de l'embrasser, je m'éloignai de la « demeure d'Homère ».

—

Chevalier de Vallery (LXIX, 240). — Cordier de Montreuil Delaunaye de Vallery (Charles-Michel), né à Paris le 8 juillet 1754. Sous-lieutenant dans la Légion Royale le 4 août 1770, rang de capitaine le 26 août 1773. Passé dans colonel général dragons le 16 juillet 1776 ; capitaine au 1er chasseurs à cheval le 8 avril 1779 ; major dans Dauphin cavalerie le 12 novembre 1780 ; lieutenant colonel le 14 septembre 1788 ; colonel le 25 juillet 1791 ; chevalier de St Louis et colonel du régiment de chasseurs à cheval de Bretagne le 1er septembre 1791. Emigré en 1792, a fait la campagne dans les corps de Wallis et de Hohenlohe et est demeuré au service de l'Autriche jusqu'en 1802.

Reçoit par ordonnance du 2 avril 1817 le brevet honorifique de Maréchal de Camp sans pension ni retraite ; habitait, à cette date, 28, rue du Faubourg St-Honoré

GALD.

—

Un Villiers de l'Ile Adam à la Hougue (1692) (LXIX, 191). — Le premier alinéa de la question posée par notre confrère me rappelle une opération analogue à la repêche des vaisseaux de Tourville, qu'on va mettre en adjudication. Le vaisseau *Le Fougueux* coulé et enlisé par Louis XIV, sur un haut fond vaseux de la Charente, et qui constituait une gêne et un danger pour la navigation, a été démoli et repêché, fragment par fragment, vers 1870, sous les ordres de M. Masson, directeur des constructions navales, par M. Ménard, maître principal (on dirait aujourd'hui agent technique en chef). J'ai vu une portion considérable des bois retirés. C'était un ensemble comprenant la partie arrière de la quille, l'étambot et la courbe qui les reliait. Le bois de chêne immergé dans la vase depuis deux cents ans environ était demeuré parfaitement sain, et devenu noir comme de l'ébène. Il en reste probablement des échantillons au musée de l'arsenal à Rochefort.

V. A. T.

—

Armoiries des seigneurs de Cacy, Vidames de Laonnois (LXIX, 240). Il est bien difficile d'indiquer avec précision les armes de la première maison de

Clacy, éteinte au milieu du XIVe siècle dans les Chatillon.

Les Archives de l'Aisne possèdent deux sceaux anciens de Gérard de Clacy, Vidame de Laonnois, l'un de 1230, l'autre de 1236. On y voit un *écu à quatre pals echiquetés sous un chef*, et une clef, au contre sceau. (Cf. Demay, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, page 10, n° 71 et 72). Ce Gérard fut le bisaïeul de Marie de Clacy, qui porta le nom et la terre chez les Chatillon.

JEHAN.

—

Devise des Noailles (LXIX, 52, 267) — Diverses réponses ont été données dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 28 février, dont la mienne, signée : A. N.

Celles signées : Nisiar et E. L. I., sont parfaitement exactes. M. de la Roque s'est trompé, dans ses *Devises héraldiques* en changeant « aura » en « auro ».

La devise est : *Lethali haud lædimur aura*, que certains écrivent : *Lædimur haud aura lethali*, et qui se traduit par : *Le souffle mortel ne parviendra pas jusqu'à nous*.

Vicomte DE NOAILLES.

Bella gerant alii (LXIX, 192). — Ce distique est de Mathias Corvin.

A. CORDES.

* * *

L'auteur de ces vers est inconnu, toutefois ce n'est pas, comme on croyait, Mathias Corvinus.

Büchmann, « Geflügelte Worte, » donne des renseignements sur le distique. « Felix Austria » se trouve sur un sceau du duc Rudolphe IV, l'an 1363.

Voir aussi Ovide, *Heroides*, XIII, 84.

Bella gerant alii, Protesilaus amet !

EDWARD BENSLY.

—

Aut Diabolus aut nihil (LXIX, 49, 270). — Ce conte parut dans le *Blackwoods Magazine* de novembre 1888. En 1894 il fut réimprimé, en titre d'un recueil de trois ou quatre contes du même auteur.

Quoique le récit soit très saisissant, je pense que M. du Paur lui prête à tort une intention sinistre. L'auteur, M. Julian Field, signa X. L. et non pas X. J., détail d'une certaine importance.

Ces renseignements sont exacts, car je les dois à la courtoisie de MM. Blackwood eux-mêmes, auxquels, ne pouvant de mémoire préciser les dates, je me suis adressée.

Mary H. BENSLY.

—

Ordre des chevaliers de Bayard (LXIX, 142). — Tous les détails sur cet ordre de chevalerie sont à trouver (avec indication de toute la littérature) dans l'ouvrage magistral : *Geschichte des Preussischen Hofes*, vol. II ; *Der Hof Friedrichs des Grossen*), 1re partie ; *Der Hof des Kronprinzen* par le Dr Fritz Arnheim (*Histoire de la Cour de Prusse*, vol. II ; *La Cour de Frédéric le Grand* ; 1re partie : *La Cour du Prince Royal*), p. 174 sv. — Berlin 1912. Vossische Buchhandlung.

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

—

La monnaie sous la Commune (LXVIII). D'*Excelsior* :

On disait ces jours derniers que la pièce de 5 francs gravée et frappée par Dupré pendant la Commune, au coin de 48, ornée d'un Hercule, d'un trident et de la devise sur tranche : *Dieu protège la France*, valait 500 francs. Et chacun d'accourir avec des pièces répondant à ce signalement dans les banques et les établissements financiers, où, d'ailleurs, toute demande de majoration était impitoyablement repoussée.

C'est que l'information, cause de cette alerte, était erronée. Les pièces gravées par Dupré sont trop communes pour faire prime. Celles qui bénéficient d'une majoration sont des essais de concours monétaires dus à Dieudonné, Dornard et Camelina.

La pièce de Camelina est, de toutes, la plus rare. Quant à celle de Dieudonné, elle vaut exactement 3 0 francs. Les heureux mortels en possédant quelques exemplaires peuvent donc escompter une bonne opération. Pour les autres, souhaitons leur d'avoir des pièces de cent sous ordinaires, mais du moins d'en avoir beaucoup !

—

Le nombril dans l'art. Adam et Eve avaient-ils un nombril (LXVIII, 381, 503, 553, 596, 696, 843 ; LXIX, 171). — A propos de la discussion ouverte dans l'*Intermédiaire*, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'elle a eu autrefois un précédent dramatique.

En 1513, en effet, il existait à Paris dans l'église Saint Hilaire, située rue du Mont-Saint-Hilaire et démolie en 1795, un tableau représentant Adam et Eve sans nombril.

Deux peintres s'étant rencontrés devant ce tableau éminent, comme les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, chacun une opinion contraire, mais moins paisibles que nos confrères, ils en vinrent bientôt aux coups et l'un d'eux fut grièvement blessé.

A la suite de cet incident, l'église dut être fermée et ne fut rouverte qu'après une cérémonie solennelle de réparation du sacrilège commis.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Vue cavalière (LXVIII, 395, 768; LXIX, 172). — Le *Lexique des termes d'art*, de J. Adeline, donne l'explication suivante : « Le plan *cavalier* ou perspective *cavalière* consiste à présenter les objets sous un angle visuel tel que serait celui d'un observateur placé sur un point très élevé. On pénètre ainsi dans l'intérieur d'un ensemble de constructions, on embrasse leurs dispositions d'un coup d'œil et l'on peut même en apprécier l'effet pittoresque. »

P. KALTENBACH.

—

Dictionnaire topo-bibliographique belge (LXVIII ; LXIX, 173). — On pourrait consulter :

Bibliographie de l'histoire de Belgique, Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique jusqu'en 1830, par H. Pirenne, 2e édit., Bruxelles et Gand, 1902, in-8°.

Le Dictionnaire topographique du Hainaut de Bernier.

La Bibliographie du Hainaut de F. Mathieu (Enghien, 2 vol.).

Les tables des publications (*Mémoires et Bulletins* de :

Société des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Cercle archéologique de Mons.

Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Le Messager des Sciences historiques de Belgique (Gand)

Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique, etc...

Enfin on pourrait s'adresser à l'*Institut international de Bibliographie* de Bruxelles (1, rue du Musée).

DE MORTAGNE.

Quatrain sur les courtisans (LXIX, 238). C'est une traduction ou plutôt, une imitation du mot attribué à Solon par Diogène Laerte, i. 2, 10, 59. Voici la version latine donnée dans l'édition de G. C. Cobet, Paris, Firmin-Didot, 1878, p. 14.

Qui apud tyrannos auctoritate valerent, eos calculis quibus in componendis rationibus utimur, comparare consueverat : ut enim illi interdum majorem numerum, interdum minorem significant, ita et tyrannos horum quemque, prout libitum fuerit, aliquando illustrem et inclytum, aliquando obscurum habere et ignobilem.

Voyez aussi la remarque d'Oronte citée par Plutarque, *Moralia*, 174 A, B, et Aristide, *Oratio* 56, p. 423.

EDWARD BENSLY.

—

Livres inspirés du Baron de Trenck (LXVIII, 818 ; LXIX, 117, 173). — *Le Martyr des Prisons* 2e épisode du *Baron de Trenck ou le Prisonnier de Magdebourg*, aussi de Clémence Robert, et publié dans la collection Michel Lévy.

F. JACOTOT.

—

Le marchand de moutarde (LXVII ; LXVII, 1) — Le *Journal* publie en ce moment les *Mémoires* de Claretie, on lit dans le numéro du 21 février :

La caricature violemment belliqueuse n'épargnait pas le Président de la République. A la Poire orléaniste avait succédé, dans les satires lithographiques, une sorte de masque à moustaches et à mèches de cheveux plaquées au-dessus des oreilles, que les caricaturistes coiffaient du chapeau légendaire de Napoléon Ier et qui était la charge courante de Louis-Napoléon Bonaparte. On le retrouvait, portant ce masque au nez proéminent, ce personnage botté, éperonné et vêtu de la redingote grise historique — on le retrouvait bafoué sous le pseudonyme de Soulouque, le nègre Soulouque, ridicule plagiaire de Napoléon Ier et empereur d'Haïti.

Ces dessins de Daumier, de Vernier, ces caricatures de Cham, ces virulentes satires de Nadar m'amusaient, comme aussi les chansons entendues sur les trottoirs du boulevard Bonne-Nouvelle et où l'on raillait le voyage du Président qui venait de faire, à Dijon, une tournée politique :

Ah ! le v'là parti,
Le v'là parti, l'marchand d'moutarde,
Ah ! le v'là parti
Pour son pays...

Le « marchand de moutarde » était alors le surnom joyeux que donnait le peuple de Paris à celui que les caricaturistes du *Journal amusant* de Philipon appelaient couramment Soulouque et que, devenu empereur, on allait nommer Badinguet. Et cette chanson, on l'entendait partout, chantée sur un air mis à la mode dans un opéra du Théâtre Lyrique, *le Bijou perdu*, qu'avait popularisé Marie Catel :

Ah ! qu'il fait donc bon,
Qu'il fait donc bon cueillir la fraise,
Au bois de Bayeux,
Quand on est deux !...

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

« Le Cordonnier » (LXIX). — Est-ce la chanson qui commence ainsi :

Un jeune et rusé cordonnier
Des plus experts dans son métier.

Si oui, elle est de L.-T Gilbert et se trouve sous le titre : *Le mémoire acquitté*, dans *La Gaudriole*, in-32, édité en 1849, chez Garnier frères. Elle se chante sur l'air : *Tout le long de la rivière*.

F. JACOTOT.

—

Une chanson de 1848 (LXVII). — Bien que la pièce dont je vais donner la description ne soit pas une chanson, peut-être présentera-elle quelque intérêt pour certains intermédiairistes.

Il s'agit d'une plaque en terre vernissée mesurant : haut. 15 cm. larg. un peu plus de 9 cm. achetée par moi chez un revendeur.

Cette plaque qui a été fabriquée à Voisinlieu, près Beauvais, me paraît être une pièce unique ; elle est signée par P. A. Mansard, qui, peu de temps avant la révolution de 1848, avait repris l'ancienne fabrique de grès de Ziégler.

Sur cette plaque, on lit :

LIBERTE
Tyrannie exercée par
le peuple et la plus
odieuse de toutes.
EGALITÉ
Niveau brutal et sauvage
qui abat toutes les supe-
riorités, et réduit l'homme
à la condition de brute.
FRATERNITÉ
Qui se traduit souvent
en fratricide. fra° Caïn.
DECEPTIONS
Voisinlieu. Oise. 1848
P. A. Mansard.

M. DE M.

N'en pouvoir mais (LXVIII, LXIX, 129, 175, 272). — Mais, dit A. Brachet, signifiait primitivement plus, comme on peut le voir encore dans « n'en pouvoir mais ».

Quant à l'expression « ne pouvoir mal », qui est également usitée dans le Nord, elle a un sens tout différent de la précédente. « Je ne peux mal de faire cela » signifie : « Je me garderai bien de le faire ». A une personne exprimant quelque crainte, on répond : « Il ne peut mal », c'est-à-dire « Rassurez-vous, il n'y a aucun danger ».

DE MORTAGNE.

* * *

M. Grave ne se satisfait-il pas trop aisément d'une étymologie de l'expression « n'en pouvoir mais » qui n'en est pas une ? Vu qu'en abondant dans son sens l'expression devrait être « n'en pouvoir *que* mais » de même qu'on demande « c'est toute votre réponse ? » à quelqu'un qui ne répond rien à une interrogation.

Il me paraît évident que l'expression doit remonter au temps où mais gardait sa signification étymologique de magis, « n'en pouvoir mais » c'était ne pouvoir rien de plus qu'un geste d'impuissance.

S.

* * *

« Mais », du latin « magis », est originairement l'exact synonyme de « plus ». « N'en parlez mais » (chanson de Roland), c'est-à dire « n'en parlez pas davantage, n'en parlez plus ». L'expression « n'en pouvoir mais », dont Littré cite des exemples remontant au XIIe siècle, est l'équivalent presque exact de l'expression « n'en pouvoir plus », où s'est seulement introduite, comme dans « ne. . plus » en général, une idée de temps qui n'y était pas primitivement contenue. « Je n'en puis mais », cela veut dire : « Je ne puis pas, à ce sujet, plus que je ne fais maintenant ; je n'y peux rien ».

La même équivalence de « mais » et de « plus » se montre dans « jamais », (jam magis) dont le sens propre est « désormais davantage ». « Ne jamais » signifie ordinairement : « pas désormais davantage », c'est-à-dire à peu près « ne plus ». La nuance de sens relative à l'avenir s'y est peu à peu effacée, si bien qu'on dit maintenant : « jamais plus », pléonasme

évident si on considère l'étymologie ; analogue à celui que contient « aujourd'hui », «au jour de ce jour » (hui = hoc die), et que redoublent les gens du peuple quand ils disent : « au jour d'aujourd'hui ».

IBÈRE.

—

Ladre, synonyme d'avare (LXIX, 189). – J'ai trouvé quelque part, il y a fort longtemps, et je ne me rappelle plus dans quel livre, cette explication de la synonymie entre *ladre* et *avare*. Du temps qu'il y avait en France des lépreux ou ladres (et il y en a encore quelques-uns, paraît-il), ils étaient, par commisération, affranchis de certaines taxes, frappant le commun des sujets du roi ; si bien que, pour s'affranchir de ces taxes, de misérables avares contractaient la lèpre ou ladrerie, ce qui peut passer, en effet, pour le comble de l'avarice.

EDMOND THIAUDIÈRE.

* * *

Voir à ce sujet : *le Troisième Livre des Serées*, de Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt (36e Serée, des Ladres et des Mezeaux) ; à Rouen, chez Robert Valentin, 1615, in-12.

F. JACOTOT.

* * *

V. Littré, v° Ladre, à l'étymologie.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Littré donne au mot Ladre plusieurs significations :

1° Attaqué de ladrerie, de lèpre ou éléphantiasis.

2° Affecté de la ladrerie, maladie particulière aux porcs.

3° Insensible physiquement, insensibilité attribuée à la lèpre ; insensible moralement, et par extension de l'insensibilité morale, excessivement avare.

Littré, juge inutile, pour expliquer le mot ladre pris dans le sens de fort avare, de recourir à l'italien *ladro*, voleur ; il estime que la série des sens (donnée ci-dessus) rend inutile de recourir à une autre origine que celle qu'il donne, savoir la dérivation du nom de Lazare, l'homme couvert d'ulcères dont parle l'Evangile.

V. A. T.

* * *

Ladre, dans le sens de Lépreux, vient de Lazare, le lépreux ressuscité par Jésus-Christ. L'épithète de ladre s'applique aussi aux porcs atteints de la maladie dite *ladrerie*.

Ladre, dans le sens d'usurier, vient de l'italien *Ladro*, qui signifie voleur.

O. D.

* * *

Deux réponses peuvent, à ma connaissance, être données.

1° Comme le lépreux vivait isolé du monde dans une misère physique et morale, on lui a assimilé l'avare sordide qui se prive et vit en marge de la société de même qu'un malheureux.

2° Certains étymologistes prétendent que ladre, dans le sens d'avare viendrait de l'italien *ladro*, voleur, larron sordide.

E F.

* * *

Les dictionnaires renseignent là-dessus. Le passage de l'idée de lèpre a celle d'avarice se fait par l'idée d'insensibilité. Les lépreux passaient pour avoir perdu la sensibilité cutanée. Ladre s'est par suite employé au sens figuré avec la signification d'insensible (voir dans *Littré* un exemple de Saint-Simon). Puis, par ce phénomène fréquent en linguistique, qui consiste en ce que le sens large d'un mot se restreint et se particularise, il a désigné celui qui est insensible aux demandes d'argent, de cadeaux, etc., donc l'avare. Longtemps, en l'employant en ce sens, on s'est rendu compte qu'on faisait une métaphore ; et c'est encore le cas, au XVIe siècle, de d'Aubigné traitant Henri IV de « Ladre vert », (c'est-à-dire, au sens propre, atteint d'une forme particulièrement hideuse de la lèpre) ; puis, ladre au sens de lépreux étant sorti de l'usage commun, la seule idée d'avarice est restée attachée au mot (qui a pour origine-comme on sait, le nom du pauvre lépreux de l'Evangile, Lazare, devenu Lazre, Lasdre, Ladre).

IBÈRE.

—

Bagnolet. Origine de ce nom (LXIX, 50, 274).— On ne dit pas si l'hôtel ou le manoir de Beau Olet dont il est question dans le journal *Paris Est* du 13 décembre, était situé dans le même endroit que Bagnolet. Si ce point ne peut être résolu par l'affirmative, il me semble téméraire de prétendre que Bagnolet vient

de Beau Olet. Bagnolet me semble plutôt avoir la même étymologie que Bagnols, Bagnolles, Bagneux, Bagnères, Bains, Bagne, etc, dont il a tout l'air d'être un diminutif.

Quant au mot *Olet* que le correspondant de *Paris-Est* considère comme la clef de l'énigme, on trouve en latin *Oletum* qui signifie lieu planté d'oliviers, acception qui ne semble guère convenir ici, et aussi, dans Perse, *Oletum* dans le sens de *lieux d'aisances, latrines*. Or, il y avait autrefois, près la Cathédrale du Mans, un dolmen dont la table, appelée *Pierre Olet*, était percée à son centre d'un trou rond assez large, disposition qui rappelle le siège des cabinets d'aisances, et je pense que c'est à cause de cela que le nom d'*Olet* a été donné à cette pierre. Pour plus de détails sur ce dolmen, consulter le *Dictionnaire Statistique de la Sarthe*, par Pesche, art. *Mans*.

O. D.

*
* *

Pour conclure, je crois bon de rappeler que L. Tesson en une réponse précise sur une question ayant pour titre : Tillemont près de Vincennes (*Intermédiaire*, du 30 août 1903, col 291), énumère les anciens châteaux situés dans la région nord-est des environs de Paris et cite — il s'agit ici de Bagnolet — comme disparus : le château des Bruyères qui garde le souvenir d'Isabeau de Bavière, le domaine de Malassis, ancienne demeure d'Edme Girardot, le jardinier-mousquetaire et, le château du duc d'Orléans dont les dépendances s'étendaient jusqu'à Charonne.

Comme on le voit, Tesson, dont la compétente érudition en ce qui concerne l'Histoire de Paris et de ses environs ne peut être mise en doute, ne parle pas dans son intéressante note du manoir de « Beau Olet ». Il est donc permis de croire à la non-existence de ce château.

L. CAPET.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le maréchal Davout, duc d'Auerstaedt. — Je vous communique, pour l'*Intermédiaire*, copie d'une lettre du maréchal Davout, dont je possède l'original et qui est une belle lettre de soldat. Elle peint bien le caractère de celui à qui le regretté Albert Vandal consacrait ces lignes :

Davout n'a pas été seulement le soldat des jours heureux, des matins clairs, ensoleillés par la victoire ; il a connu des amertumes sans nombre. Douleurs patriotiques et privées, outrages, calomnies, injustice des hommes et des choses, rien ne lui a été épargné ; rien n'a pu abattre son âme invincible ; il est resté en tout temps égal aux événements et plus d'une fois supérieur à sa fortune. Il nous apprend à ne jamais désespérer de nous mêmes, à ne point subordonner notre énergie morale aux circonstances extérieures, à la raidir contre l'adversité, et, lors même qu'autour de nous tout semble porter au découragement, à garder cette force intacte pour les tâches de l'avenir. Je voudrais que l'esquisse très imparfaite que j'ai tracée de lui vous engageât à le considérer de plus près, à ne pas vous arrêter aux duretés premières de son abord, à examiner toute la suite de ses actions ; un enseignement particulier en ressort pour tous ceux qui ont l'honneur de porter l'épée. Souvent frappé, toujours debout, Davout est là pour leur donner cet avis ou plutôt cette impérieuse consigne, cet ordre : faire son devoir, tout son devoir, et le faire quand même.

(*L'armée à travers les âges.* Conférences faites en 1899 à l'Ecole de St-Cyr. Chapelot, éditeurs, page 265).

Ces lignes et la lettre de Davout m'ont paru intéressantes en cette année où l'on célèbre le centenaire de 1814.

J. LHOMER.

*
* *

A Monsieur le général de Division comte Loison.

Hambourg le 20 avril 1814,

Mon cher Général,

J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me rendez compte de la lâche trahison de quelques officiers du 33e régiment d'infanterie légère et de l'arrestation de ceux prévenus de ce crime. Je donne des ordres pour faire mettre en jugement ces derniers.

J'ai vu avec beaucoup de plaisir que ces misérables n'avoient pu entraîner aucun sous-officier ou soldat. Ces misérables sont d'autant plus coupables que j'avois offert leur démission à ceux qui la vouloient. L'honneur prescrit de tenir à ses serments et de n'en être dégagés que par des traités de paix.

Donnez l'ordre au colonel du 33e régiment de faire les propositions nécessaires pour remplacer les lâches qui viennent d'abandonner.

Recevez les assurances de mon amitié.

Le maréchal duc d'AUERSTAEDT
Prince D'ECKMUHL.

Le dîner du cinquantenaire

L'Intermédiaire a célébré son cinquantenaire, lundi 23 mars, dans un dîner qui a eu lieu chez Marguery, sous la présidence de M. Ernest Daudet, notre éminent collaborateur.

Y assistaient :

MM. Ardouin-Dumazet, Barbey, Bonnet, P. de Brémond, de Bonnechose, baron de Baye, comte Bertier de Sauvigny, Bouyer, Abbé Blanquart, G. Bord, Blondeau, André Billy (*Mercure de France*), Charavay, Albert Cim, Coinde, comte de Caix de Saint Aymour, Etienne-Charles (*Liberté*) Abbé Duperron, J Dufay, R. et L. Durand, Ernest Daudet, Georges Daudet, A. Desvoyes, Maurice Demaison (*Débats*) Drault (*Libre Parole*), P. d'Estrée, G Fustier, Fromm (*Univers*), E. Grécourt, Léon Gauthier, Léonce Grasilier, Maurice Honoré, Abel Henry, Henry-André, Emile Henriot (*Le Temps*), Le Senne, P. Lacombe, comte Charles de Lesseps, docteur Larrieu, E. Mareuse, Georges Malet (*Gazette de France*), G. Montorgueil, Ch. Normand, Nicolle (*Annales Politiques et Littéraires*). Et. Port, Potier, L. Philippe, Maurice Spronck, comte de Saint-Saud, Surville de Balzac, J. de Terline, G. de La Véronne, André Vervoort (*Paris-Journal*) baron de J. Witte.

A l'heure des toasts, M. Georges Montorgueil, sur l'invitation de M. le Président, a pris la parole pour présenter les excuses des absents.

Messieurs et chers Confrères,

Je remercie notre éminent et cher Président de me permettre de remplir, avant tout, un devoir envers les absents qui nous ont exprimé leurs regrets de n'être pas des nôtres, en ce moment.

S'excusent qui avaient accepté, mais dont le changement de date, — que j'ai regretté plus que tout autre et dont je vous dois les plus sincères excuses, — a dérangé les projets :

MM. Victor Joze, Guillemare (d'Evreux), capitaine du Breil de Pontbriand ; Octave Uzanne ; Monnot des Angles ; Jacotot ; Jean Hanoteau ; marquis de Girardin ; Henri Jagot ; A. Foulon ; baron de Maricourt ; Paul Mathiex ; Jean Bernard ; Albert Roger ; Muteau, député ; Mantenay, La Vallée-Poussin, qui s'excusent en raison de maladies ou d'empêchements.

Les autres excusés sont : Mgr. Henri Debout, MM. Jules Bouvattier, Henri Vivarez, docteur Armaingaud, Patay, Alfred Prost, G. Lenôtre, Capet, Paul Le Vayer, E. Grave, Edmond Thiaudière, Elie Peyron, Charles Renty, Lucien Lazard Kaltenbach, d Bonnault, M. l'abbé V llée, Madame la comtesse d'Etchegoyen, De Rotan, De Kérallain, Desrats ; docteur Cabanès, M. Pelay, (de Rouen), ainsi que M. Jules Lecat, ancien président du Tribunal de Commerce à Valenciennes, tous deux collaborateurs depuis exactement un demi-siècle ; le prince Charles-Adolphe Cantacuzène, M. O. Colson, directeur de *Wallonia*, cette revue qui bataille si brillamment pour la langue française en Belgique, M Louis Loviot, qui demande si le cinquantenaire ne serait pas une occasion de publier la seconde Table Générale qui manque depuis 1896 un vœu auquel vous souscrivez, et que nous prenons l'engagement de réaliser le plus tôt possible.

Nous regrettons les absents, nous les associons au toast que va porter notre éminent confrère M. Ernest Daudet, qui nous fait le très grand honneur de nous présider ce soir.

Allocution de M. Ernest Daudet

Messieurs et chers Confrères,

Je veux et je dois, avant tout, remercier notre éminent et cher directeur du grand honneur qu'il m'a fait en m'appelant à présider cette réunion amicale.

Il lui eût été aisé de trouver parmi vous des écrivains de talent, des chercheurs intrépides, des curieux des choses d'Histoire, et pour tout dire, des hommes non moins qualifiés que moi pour occuper la place où je suis ce soir.

Mais peut-être a-t-il voulu, et je m'enorgueillis de pouvoir me le figurer, rendre hommage dans ma personne à l'incessant effort que nous faisons tous, pour répandre plus de lumière dans les ténèbres qui subsistent encore autour de tant d'événements du passé et pour arriver plus sûrement à en faire jaillir la vérité.

En ce cas, j'ose le dire sans fausse mo-

destie, il a eu raison de me choisir, car la vérité n'a jamais eu de plus fidèle serviteur que moi. Même quand j'avais cru la tenir, je me suis toujours déclaré prêt à faire le sacrifice de ma conviction s'il m'était démontré qu'elle reposait sur une erreur.

Au surplus, quelle qu'ait été à cet égard l'intention de notre directeur, j'en suis infiniment honoré ; mais vous me permettrez d'ajouter que cet honneur, je ne le prends pas pour moi seul, il est en effet de toute justice que vous en ayez tous une part.

La vérité en matière d'Histoire, vous savez, Messieurs, combien elle est difficile à préciser. Elle l'est, nous le voyons tous les jours, pour les événements qui se déroulent sous nos yeux et à plus forte raison lorsqu'il s'agit de ceux dont les origines se perdent plus ou moins dans un passé déjà lointain.

Toutes les fois que se produit un événement sensationnel et pour peu qu'il prête au mystère, la légende, vous ne l'ignorez pas, s'en empare avant même que la vérité ait pu être établie ; et vous n'ignorez pas davantage que presque toujours, lorsque la légende a précédé la vérité, elle lui survit.

Elle lui survit avec tant d'entêtement et de force que, même lorsque la vérité ne peut plus faire doute, la légende reste debout et en quelque sorte indestructible, si bien que les efforts déployés pour la détruire semblent avoir été inutiles.

De là tant d'épisodes, qui demeurent dans les esprits avec la physionomie qu'ils avaient affectée dès le lendemain du jour où ils s'étaient déroulés. De là aussi, tant de problèmes historiques qui ne le sont plus pour les uns, mais qui pour les autres conservent leur premier caractère.

Ce serait décourageant pour les serviteurs de la vérité, s'ils n'étaient convaincus que tôt ou tard elle finira par triompher et qu'en conséquence, il serait impolitique de cesser de la défendre. En attendant qu'elle triomphe nous voyons certaines questions engendrer des polémiques où chacun produit des arguments dont il serait injuste de contester la bonne foi, mais qu'on pourrait regretter si l'on n'était convaincu qu'à force de s'entrechoquer, ils ouvriront la voie à la vérité.

La liste est longue des questions sur lesquelles l'accord n'est pas encore fait. On continue à discuter celles de savoir si le petit roi Louis XVII est mort au Temple ou s'il a été tiré de sa prison; si le général Pichegru a été étranglé dans la sienne ou s'il s'est donné volontairement la mort ; si le trépas tragique du prince de Condé a été l'œuvre d'une main criminelle ou si ce malheureux prince s'est délivré lui-même de la vie ; si... mais à quoi bon continuer ?

Je ne pourrais allonger cette liste qu'en abusant de votre patience et j'aime mieux constater que pour arriver à établir la vérité sur des points controversés, il n'est pas d'instrument plus utile que le recueil périodique dont nous fêtons aujourd'hui le cinquantenaire.

Il a créé un terrain sur lequel se rencontrent, de quinzaine en quinzaine, les idées et les opinions les plus contradictoires, les questions les plus inattendues, les réponses les plus variées, accompagnées de commentaires d'où il est rare que les historiens, les chercheurs, les curieux ne tirent pas un grand profit.

Parfois, on est tenté de craindre que les adversaires perdent quelque peu du calme et du désintéressement avec lesquels doivent être discutés les problèmes historiques.

Mais c'est le grand mérite de notre directeur de consacrer à ces débats la physionomie d'un entretien amical entre gens de bonne compagnie qui, lorsqu'ils sont en désaccord, ont soin de mettre des gants pour se le dire.

Son intervention contient la fougue des combattants, modère leurs ardeurs et tout en les laissant évoluer librement sur ce champ de bataille, les empêche d'en venir aux mains.

Ceci dit, nous pouvons admirer, sans nous en étonner, la multiplicité des questions qui se trouvent posées dans l'*Intermédiaire* et qui presque jamais ne restent sans réponse.

Toutes, je n'ai pas besoin de vous l'apprendre, n'ont pas une égale valeur. Il en est même que nous sommes tentés de trouver un peu puériles et devant lesquelles, faute d'en saisir l'intérêt et l'utilité, nous ne pouvons nous défendre de sourire.

Je vous avoue cependant que lorsque, très rarement d'ailleurs, cela m'est arrivé, je me le suis reproché. Toutes les curiosités qui s'exercent dans le domaine historique sont respectables puisqu'elles procèdent d'un besoin de s'instruire, d'en savoir plus long sur la vie du passé et d'en connaître les plus menus détails.

Ce qui a fait le succès de l'*Intermédiaire*, c'est qu'il répond à ce besoin et qu'il y répond sous une forme brève, alerte, en indiquant les routes qu'il faut suivre pour arriver au point où les événements grands ou petits dont il est question seront éclairés d'une plus grande lumière.

Vous savez aussi bien que moi quels immenses services il a rendus à l'Histoire depuis un demi-siècle. Parmi les historiens de nos jours, je n'en sais guère qui n'ont recouru à lui et qui n'aient eu à se louer de l'avoir consulté ou d'avoir, par son entremise, sollicité les renseignements dont ils avaient besoin.

Je ne crois pas qu'il puisse être fait un plus

juste éloge de ce recueil modèle, unique en son genre, si modeste dans ses prétentions et si précieux toutefois pour les amoureux du passé, pour les familiers des coulisses historiques, pour tous ceux enfin qui, ainsi que l'écrivait un jour Maupassant, ne sont pas frappés par l'acuité vibrante de la vie contemporaine comme ils sont émus par certaines apparitions de l'Histoire et qui ne trouvent pas dans le présent la sensation d'étrangeté et de grandeur qu'on rencontre par moments dans l'évocation de l'Autrefois.

Je n'ajoute rien, Messieurs, mais j'en ai assez dit pour vous faire saisir toute la joie, et vous la partagerez avec moi, toute la joie que j'éprouve ce soir à lever mon verre en l'honneur de Georges Montorgueil et à boire à la prospérité de la Revue qu'il dirige avec tant de savoir, de tact et d'éclat.

Allocution de M. Georges Montorgueil

Messieurs et chers Confrères,

La légitimité de cette réunion a été si chaleureusement soutenue dans le toast éloquent que vous venez d'applaudir, que je n'ai plus rien à en dire pour la justifier, sinon que notre vénéré et éminent Président a été beaucoup trop bienveillant pour moi, et sa délicate modestie absolument injuste envers lui-même. Nul mieux que le brillant écrivain, qui ne porte pas seulement un nom illustre, mais qui ajoute tous les jours à son illustration ; nul mieux que le charmant conteur qui est aussi l'un des maît es de la chronique selon la meilleure tradition française, qui alliait la sincérité à la bienveillance et l'ardeur à la courtoisie ; nul mieux que l'historien d'une si haute conscience et si admirablement renseigné, à qui nous devons, notamment sur la Restauration et l'Emigration, l'œuvre magistrale qui, dans cet ordre de faits, est la première des sources d'érudition, de vérité et de lumière ; nul mieux que ce maître, associé depuis si longtemps à notre labeur, et qui par son autorité, a contribué à sa fortune, n'était digne d'être sollicité de nous faire le très grand honneur de présider ce dîner du cinquantenaire Il l'a accepté, et nous lui en disons toute notre reconnaissance.

Laisser passer sans le souligner ce cinquantième anniversaire de notre fondation, c'eût été de l'ingratitude. Peu de créations littérairaires périodiques arrivent à ce bel âge, et ce qu'il y a de remarquable dans cette exception c'est qu'il ne marque ni fatigue ni décrépitude, mais une jeunesse que le temps n'abolit pas.

Oui, Messieurs et chers Confrères, nous avons cinquante ans. L'*Intermédiaire*, que vous représentez ce soir, qui est pour nous une date et une très grande date, a vécu la moitié d'un siècle.

Les raisons de sa durée, notre éminent Président vient de les dire, qui a défini si heureusement sa formule et dégagé les motifs de ce succès, dont vous avez le droit de vous enorgueillir, puisqu'il est l'œuvre constante et désintéressée de chacun de vous.

Mais un autre élément de succès est dans la fidélité à lire l'*Intermédiaire* et à le citer de la grande presse parisienne qui compte ici quelques-uns de ses plus distingués représentants. C'est la presse qui propage par le monde vos travaux et qui donne la publicité à des causeries qui, sans elle, resteraient peut-être un peu confidentielles.

Que de remerciements ne devons nous pas à M Georges Malet, à la *Gazette de France* ; à M Frorn, à l'*Univers* ; à M. Mantenay, au *Soleil* ; à MM Lenôtre, Jules Henriot, Aubry, au *Temps* ; à M. Maurice Demaison, aux *Débats* ; à M. Etienne Charles, à la *Liberté*, à M. Jagot, au *Petit Parisien* ; à M. Maurice Spronck, partout où l'on trouve sa plume élégante de philosophe et d'historien ; M. Rémy de Gourmont, au *Mercure de France*, représenté ce soir par M. André Billy ; au Docteur Cabanès, ce maître de l'Histoire dans la médecine, à la *Chronique Médicale*, à MM Charavay et Raoul Bonnet, à l'*Amateur d'Autographes* ; à M. Nicolle, aux *Annales* ; à M. Vervoort, à *Paris-Journal* ; je cite au hasard et incomplètement ceux de nos confreres qui sont parmi les annonciateurs les plus constants de vos travaux, de vos recherches, de vos controverses, et que je suis heureux de saluer, à cette table où nous avons la joie de les avoir, pour la plupart, ce soir, comme convives

Ils savent notre histoire aussi bien que nous, et j'abuserais de leur patience comme de la vôtre si je voulais la refaire à cette réunion où le charme de la causerie et de la rencontre a été de beaucoup le plus agréable de vos plaisirs...

Cependant, j'ai encore, en votre nom, quelques dettes à payer, qui m'obligent à remonter le cours de notre âge.

« L'*Intermédiaire* aspire, disaient ses fondateurs à procurer aux travailleurs d'aujourd'hui un moyen d'avancement analogue à celui des moines Bénédictins d'autrefois. Comment procédaient-ils ? On lisait : l'objet des investigations de chacun était notifié à tous. Ce qu'ils rencontraient de relatif à cet objet, ils le déposaient journellement dans la case les uns des autres : en sorte que rien n'était perdu et que tout profitait à la communauté ».

C'est, appliqué chez des laïcs, un programme de travail si éloigné de ces âpres jalousies qui marquent d'ordinaire le com-

merce des lettres, qu'on se fût crut transporté, par un coup de baguette magique mystique, dans on ne sait quel âge d'or...

L'*Intermédiaire*, — reflet des *Notes and Queries*, de Londres — fidèle à ce programme, inscrivait à son fronton, ces devises que nous avons gardées, celle empruntée à Horace dont le mot du personnage de Dickens n'était que la paraphrase ; et celle-ci : *Il se faut entr'aider* qui permet à l'optimiste formule: *Cherchez et vous trouverez*, d'être plus qu'une promesse et mieux qu'une espérance.

Mais pourquoi ce titre un peu bizarre : *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*? Ses créateurs nous l'on dit : parce que le curieux d'autrefois s'est doublé aujourd'hui d'un chercheur.

Comment, d'ailleurs, s'étonner de voir accoupler ces deux termes ? Le propre du chercheur, n'est-ce pas d'être curieux ? Si la curiosité ne le mettait pas en appétit de trouvailles, en chercherait-il le festin ?

Celui qui, partant de ce principe, avait eu l'idée de cette revue, celui à qui revient l'honneur de sa fondation, prenait devant le public le pseudonyme de Carle de Rash ; — c'était l'anagramme de Charles Read.

Charles Read n'occupe pas dans nos mémoires la place qui lui revient : on ne sait pas, on a oublié que c'est à Charles Read que nous devons la conservation des Arènes de Lutece, le plan des travaux historiques de la Ville de Paris, la création du Musée historique, son installation dans le Musée Carnavalet, et sa preservation durant les événements tragiques de 1871.

Charles Read, qui avait épousé la fille du géologue et pair de France Cordier, avait tâté d'abord de la magistrature et de l'administration. Il fut même sous-préfet, mais si, volontiers il allait aux champs, c'était pour y méditer sur des ruines. S'il visitait une bourgade, c'était pour s'informer des archives. Et si, parfois, quelques vers venaient chanter dans son esprit, les sous-préfets aux champs, depuis le délicieux Alphonse Daudet, adorent rimer — c'était avec le concours de l'archéologie et de l'histoire. Et son patriotisme dévouait ses vers à Vercingétorix, héros d'une tragédie qui n'a jamais vu le jour. La modestie du poete ou l'aveuglement des directeurs ne nous permettent pas de dire si nous devons le regretter.

Entré dans l'administration municipale de Paris, Charles Read inspirait le projet de recueillir et de coordonner tous les titres de l'histoire parisienne. Il voyait en Carnavalet, alors demeure seigneuriale sans maître, le cadre idéal où seraient collectionnés, un jour, les trésors qui s'entassaient dans son bureau de l'Hôtel de Ville. Il les y supposait en sûreté. Il avait compté sans les torches incendiaires de la Commune. Elles en firent un bûcher

Après ces événements, et non sans injustice, on rendit Charles Read à la vie privée. Il accepta sa disgrâce avec dignité ; il se contenta de dire : « Ainsi nous ont été faits des loisirs amers que hante la mémoire maudite des choses et des hommes à qui nous le devons et que corrompt l'odieux cauchemar des faits accomplis. »

Pour occuper ces loisirs et contribuer à l'entretenir dans cette sérénité souriante, qui n'a été l'un des charmes de sa vieillesse avait-il pas cet *Intermédiaire*, fondé depuis quatre ans, pour servir de truchement à l'universalité des questions, qui, dans un plan, même limité, même spécialisé, fatalement s'entrecroisent ? Il s'y donnait avec cet entrain que ses amis et collaborateurs avaient caractérisé dans un mot si juste : « Chaque nouvelle tâche lui était une fête »

Mais aucune tâche ne lui fut plus une fête que l'*Intermédiaire* : il ne l'abandonna, — et en le surveillant d'un œil attendri — que vers 1806 lorsqu'il pensa avoir trouvé dans un jeune homme, Lucien Faucou, animé de son zèle, frénétique dans sa curiosité, et, par son enthousiasme, entraînant au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. M. Jules Cousin en avait fait son coadjuteur au Musée Carnavalet Charles Read savait remettre son journal en de bonnes mains : il lui en transmit l'héritage avec une paternelle libéralité. Lucien Faucou devait, à quelques années de là, être terrassé, en pleine jeunesse ..

L'*Intermédiaire*, devenu un organe pesé cité abondamment dans la grande presse, pillé par les citateurs et flatté de l'être, occupant une place originale et unique dans le monde de l'érudition, était chèrement disputé.

Un officier, doublé d'un écrivain très personnel, et qui avait soulevé, avec son histoire de Napoléon les discussions les plus ardentes, le général Iu ng en devenait le directeur. Puis lui-même disparaissait un an plus tard. Sa veuve priait M. Girard de Rialle, diplomate et historien distingué, de saisir provisoirement le gouvernail, en attendant un nouveau pilote. Le nom de ce dernier fut un secret durant un certain temps ; quand il fut chuchoté, on en montra quelque surprise : c'était celui d'un des polémistes les plus militants de la seconde moitié du XIXe siècle, élégant comme un marquis de l'ancien régime, quelque peu impertinent ; portant à son bonnet le rouge de ses talons, et dont la plume, singulièrement agressive, avait une pointe de fleuret. C'était Lissagaray. Il occupait la mélancolie de son automne, à ra-

conter l'histoire révolutionnaire que sa frémissante jeunesse avait, à son gré, insuffisamment vécue. Il n'avait pas assez dépouillé le jacobin pour se complaire dans une société d'abonnés et de collaborateurs, très mélangée sans doute, mais où dominaient des tendances, des convictions, des habitudes, ne se prêtant guère à l'apologie des dieux que Lissagaray, par hasard, n'avait pas brisés. Dans sa vie de polémiste, il avait pris l'habitude de trancher. Le calme qui doit présider à nos controverses s'accordait mal d'une humeur restée si impétueuse et si bouillante. Après un an il se retira...

Nous nous devions d'adresser ce soir un salut à nos prédécesseurs à la direction de notre chère Revue, et surtout au premier d'entre eux, à notre fondateur, Charles Read, qui le présentait, dans ses langes, l'an de grâce impérial 1864, à la famille des érudits et des lettrés, et qui lui prédisait, — en bon prophète, — longue vie...

Il y a toujours plaisir à regarder la physionomie d'un premier numéro de journal, — et surtout quand ce journal a un demi-siècle d'existence. On en espère quelque surprise, pour ce qu'on suppose qu'il portera le témoignage de son long passé.

Mais ce fut l'un des privilèges de celui-ci, alors que tant de choses ont changé, qu'il est resté absolument le même. Tel on l'a vu en janvier 1864, sur les tables académiques du libraire Benjamin Duprat, tel on le revoit aujourd'hui, entre nos mains. Il a les mêmes caractères — et le même caractère. Il a la même couverture, le même format, les mêmes dispositions typographiques, le même papier de couleur un peu ivoirine. On était en 1864, moins épais, plus léger. On a pris un peu d'embonpoint, mais avec l'âge et la prospérité, ces choses-là arrivent.

Ce premier numéro — qui sera le numéro type immuable, présente déjà une réunion de chercheurs qui sont loin d'être les premiers venus. C'est Hippolyte Lucas, Champfleury, le bibliophile Lacroix, le grammairien, Marty-Lavaux. Sous la signature de Willem Binger, se dissimule le fameux Thoré, l'ami de Proudhon, l'idole des faubourgs en 48 que la politique avait rendu aux arts ; et sous un pseudonyme, Jal, l'illustre Jal. C'est encore Henri Bordier, l'historien collaborateur de Charton ; c'est Brunet le savant et réputé bibliographe. Les initiales de la plupart des autres sont malheureusement restées des énigmes, dont nos prédécesseurs ont emporté la clef.

Cette phalange de départ s'augmentera au cours de l'année des recrues les plus brillantes : Lescure, Ch. Asselineau, Nuitter, Edouard Fournier, qui a été l'un des plus perspicaces historiens de l'ancien Paris ; l'abbé Valentin Dufour, Eudore Soulié, le beau-père de Victorien Sardou, l'illustre auteur dramatique sera lui-même, jusqu'à sa mort, sous le pseudonyme jamais deviné d'Erasmus, un répondant dont les vives et érudites boutades ne piqueront pas toujours que la curiosité. C'est encore G. de la Landelle, Berty, le maître de la topographie parisienne, Léon de la Sicotière, Francisque Mège, Bescherelle, Lock, de Manne, l'auteur du *Dictionnaire des Comédiens*. Et que d'autres!

Convenez qu'avec le vent de tels noms dans ses voiles, si modeste qu'il fût quant à son gréement, l'*Intermédiaire* pouvait hardiment affronter les flots.

Tous ceux qui cherchent, allaient-ils trouver? Non, sans doute. Cependant les 686 questions posées la première année ont obtenu 880 réponses. Puis, enfin, à quelques questions serait-on resté sourd, que cette déconvenue n'était point sans consolation. « Ne comptez-vous pour rien, dit quelque part Anatole France, le plaisir de chercher ? »

Et lui-même, ne figurait-il pas parmi ces premiers chercheurs ?.. Je rencontre son nom dans le dixième numéro. Il s'informe si dix vers inédits qui le charment sont bien d'André Chénier. Il cite les vers, copiés en marge d'un Virgile. L'original est-il connu ? est-il perdu ?

Et il ajoute :

« Comme ces épaves, indice d'un naufrage voisin, puisse cette feuille détachée faire trouver la trace de celles qui ont dû s'envoler au même vent ! Et puisse-t-on recueillir jusqu'à la dernière parcelle le miel attique de ce doux poete ! Car c'est lui, lui seul, qui sut réveiller les abeilles de l'Hymette, engourdies de froid dans les bosquets géométriques, où soupiraient, en négligé de satin, les bergères de son temps ».

A cette question d'un enthousiasme si juvénile, d'un style si pur, et qui est bien d'un poète, tout à la joie de proclamer son dieu dans l'ancêtre qu'il retrouve, la réponse ne se fit pas attendre. Ce fut le neveu d'André Chénier qui répondit presque avec humeur :

« André n'a jamais écrit sur la marge de ses livres : il était bien trop bibliophile pour cela ! » Il fournissait d'autres arguments, du reste, aussi fragiles. Le dernier était d'une assurance téméraire : « La facture de ces vers, écrivait-il, va à l'encontre de cette attribution : alors même qu'il se négligeait le plus, André Chénier n'en faisait pas de pareils. »

Mais les raisons de sentiment, vinssent-elles des neveux, ne sont pas de celles dont on se paye, à l'*Intermédiaire*. On veut des précisions. Le bibliophile Jacob les apporta, quinze jours plus tard et la science qui savait chercher se trouva d'accord avec le talent qui

discerne les sources du Beau par intuition. Paul Lacroix rendit à Chénier la paternité de ces vers dont le neveu du poète avait montré un si impudent mépris !

Si quelque chose est propre à démontrer qu'un organe comme l'*Intermédiaire* a la durée, c'est de trouver, dans ce premier numéro, vieux exactement d'un demi-siècle, des questions dont la solution excite encore nos controverses. Par exemple : Qui est l'homme au Masque de fer ? demande un curieux à qui l'on a proposé, depuis, bien des solutions dont aucune n'a mis tout le monde d'accord.

Un autre voudrait voir la page où le Père Loriquet aurait si singulièrement travesti l'histoire : on la cherche toujours cette page, encore que tant de gens disent qu'on l'a vue, car ils n'osent tout de même pas dire qu'ils l'ont vue.

Mais ce qui a surtout passionné ces chercheurs de la première heure, c'était l'irritant mystère des tombeaux du Panthéon. Voltaire et Rousseau y dormaient-ils ? Ou des violateurs, encouragés par un gouvernement,ennemi des deux philosophes,n'avaient-ils pas, quelque sinistre nuit, bouleversé leurs cendres ? Il courait sur cette violation de sépultures les histoires les plus macabres; des on-dit, comme il est d'usage, se transformaient en certitude, et des hypothèses se donnaient l'allure de théories vérifiées et sûres... C'était là une de ces fables que l'imagination crée aux dépens de l'histoire, que les polémiques nourrissent, et que, seule la réalité tangible peut faire s'évanouir.

Nous avons assisté à cet évanouissement.

En posant ces problèmes si attachants, l'*Intermédiaire* prouvait, dès son apparition, son incontestable utilité, — d'autant qu'il résolvait, dès le premier jour, des questions judicieusement soulevées ; par exemple, en rendant à Vivant-Denon, le conte : *Point de lendemain*, qui n'était, jusqu'au moment où l'*Intermédiaire* lui créa un état-civil, qu'un bien joli enfant sans père.

Cette manière originale d'exciter la curiosité avec le noble dessein de la satisfaire, lui méritait les sympathies les plus diverses et les plus illustres. N'a-t-on pas été jusqu'à dire que le souverain lui-même y collabora ?

Napoléon III aurait fait poser, par des familliers discrets des questions dont d'autres familiers auraient apporté la solution.

Ce problème a plus exercé la perspicacité de chacun qu'il ne l'a satisfaite. Si désireux que je sois,de tout vous dire, je dois avouer n'avoir jamais retrouvé dans nos archives, la trace de la main de notre impérial collaborateur.

A la vérité, rien de moins étonnant toutefois qu'un souverain, ayant écrit l'histoire de César, qui s'était passionné pour sa documentation, apportant, discrètement, sa collaboration à un recueil, au reste absolument indépendant, qui ne devait rien à sa cassette, mais dont le plus lettré et le plus libéral de ses ministres, M. Duruy, se faisait dans son entourage, l'obligeant introducteur.

Malgré d'aussi heureux débuts, ce n'était pas la fortune. On vivait de sacrifices que consentait M. Charles Read, ce qu'il traduisait dans cette formule pittoresque et hardie : « Voilà un enfant qui a bientôt quatre ans, et il tette encore son père ! »

Un dernier effort, et on allait le sevrer. Mais arrivent les événements de 70

Ils déconcertent nos érudits ; ils n'y étaient pas préparés. Plût au ciel qu'ils eussent été les seuls à être surpris !

Nous constatons dans notre collection une lacune, de plus de trois ans. Enfin l'*Intermédiaire* reparaît le 10 janvier 1874. Que de choses se sont passées durant cette interruption, que de ruines se sont accumulées ! Que d'humiliations et de deuils.

« Ce n'est pas sans émotion, dit une note, que nous avons retrouvé sur le marbre de l'imprimerie (où son excellent imprimeur a bien voulu le laisser dormir depuis bientôt trois ans et demi), le numéro du 10 août 1870, arrêté au moment même du tirage. Il nous a paru curieux de le servir tel quel sans y changer un mot... »

Le cas est peut-être unique d'un numéro de journal publié trois ans et demi après le jour où il a été composé et qui n'en paraît pas plus vieux.

Désormais,l'*Intermédiaire* suivra son train paisible et régulier.

Vous connaissez notre bilan : soixante-neuf volumes publiés portent, aujourd'hui, à près de quatre-vingt mille le nombre des rubriques de questions, réponses et trouvailles de cet immense chantier dont la joyeuse activité ne connaît point de chômage.

Mon Dieu ! il ne faut rien exagérer, toutes les questions ne sont pas suivies d'une réponse concluante ou définitive. Ce serait en vérité trop beau.

Il y en a même qui ne sont suivies d'aucune réponse, soit parce qu'elles n'en ont pas, soit parce que celui qui pourrait la donner n'a pas été touché par la question. Il y a toujours, quelque part, quelqu'un qui sait. Le problème, c'est de le joindre. Notre méthode consiste précisément à le chercher. Nous cherchons bien moins la réponse que la référence. Nous interrogeons comme on demande sa route. Et même, souvent nous bor-

nons-nous à faire le signe qui montre la route. Nous ne vidons pas les sujets ; nous ne les épuisons pas toujours même sur un point précis ; mais nous donnons, si nous le pouvons, une indication précise. A qui cherche, nous disons où il trouvera : c'est à lui à faire le reste...

Soyons humbles : il nous arrive de rester court, et même assez souvent. Un directeur des Gobelins me le faisait remarquer, qui avait posé plusieurs problèmes restés sans solution :

— Cher Monsieur, lui répondis-je, vous interrogez sur les tapisseries anciennes, mais quand elles ont un secret pour vous, qui en avez donné un si merveilleux catalogue, pour qui n'en ont-elles pas ?

Chacun chez nous fait de son mieux, et les maîtres ne dédaignent pas de converser avec les débutants. L'*Intermédiaire* est moins un bureau de rédaction qu'un salon de bonne compagnie, où l'on cause, de loin, courtoisement, sans pédanterie ; où la curiosité se borne à éveiller le souvenir, où la controverse porte sur les faits et jamais sur les principes ou sur les idées. On est entre gens bien élevés qui s'en voudraient de prendre des allures de pédadogues, et où les réponses simplement obligeantes peuvent précéder les réponses autorisées. Ce n'est pas une raison pour qu'elles soient trop primaires. Il est légendaire, cet apprenti intermédiairiste qui nous envoyait des réponses à la portée de sa main, et qui nous écrivait : « Maintenant que j'ai un *Dictionnaire Larousse* : c'est bien le moins que j'en fasse profiter les autres ».

Nous exigeons tout de même que l'obligeance se mette un peu plus en frais.

Les *Intermédiairistes*, — car le mot s'impose que nous avons créé, — ne sont ni une secte, ni une chapelle, ni un parti. L' « intermédiairiste », et c'est un assez beau titre au pays des controverses, n'est qu'un trait d'union. Il va du connu à l'inconnu, et fait le pont ; le grand fleuve des faits coule dessous, l'histoire des faits passe dessus ; en sorte que ce pont n'est jamais un obstacle, et qu'il est très souvent un chemin.

Quelqu'un a reproché à l'*Intermédiaire* de tuer les légendes. C'est vrai ; il en fait un épouvantable massacre. Mais, M. Ernest Daudet vient de le dire, les légendes qu'on tue ne s'en portent pas plus mal. L'homme est un grand enfant qui aime à voir ce qu'il y a au fond de ces jouets que sont les jolies histoires trop jolies, les terribles drames trop terribles, les merveilleuses épopées trop merveilleuses. Cependant il a besoin qu'on mente où l'à propos a manqué, où l'héroïsme a faibli, où tel acte qui devait être selon la logique et la règle, n'a pas été — parce que la vie déroute toujours nos prévisions, et que les choses, sans la légende, ne sont jamais que ce qu'elles sont.

Non. Nous ne sommes pas la légende : l'*Intermédiaire* livre, chez lui, la vérité nue, et ce n'est pour offenser personne, puisqu'ensuite chacun qui l'y trouve, l'habille à sa façon.

About disait de l'*Intermédiaire*, à son apparition : « C'est un petit journal utile et très bien fait, modeste et spirituel, moniteur de tous les dillettantismes de la littérature et de l'art.. »

Convenez que s'il était tout cela, il aurait eu bien tort de changer. Bersot, directeur de l'Ecole Normale, terminait ainsi un article qu'il lui consacrait :

« Nous avons réuni à dessein dans cet article, le *Dictionnaire Universel* de Bouillet et l'*Intermédiaire*. L'un est de l'histoire faite, l'autre de l'histoire qui se fait. Si l'*Intermédiaire* avait toujours existé, nous aurions quelques vérités de plus et quelques erreurs de moins, ce qui est un double bénéfice ».

Si l'*Intermédiaire* mérite encore cet éloge, qui a salué ses débuts ; si, après cinquante ans, il a tenu ses promesses ; si les 69 volumes qui composent sa collection, grâce à l'érudition aussi vaste et aussi variée que libérale et généreuse de votre collaboration, il a offert le double bénéfice de quelques vérités de plus et de quelques erreurs de moins, vous conviendrez qu'il a bien mérité des lettres et de l'histoire...

Monsieur le Président, mes chers confrères, en vous remerciant de vous être, ce soir, associés à cette commémoration du cinquantenaire de l'*Intermédiaire*, permettez-moi, confiant dans sa persistance à durer, de vous proposer de porter, par anticipation, et en toute certitude, le toast de son centenaire.

Cette réunion, qui a permis à tant de collaborateurs de l'*Intermédiaire*, de se connaître autrement qu'à travers leurs échanges de correspondance, et qui a été, de tous points, charmante et cordiale, a inspiré, à plusieurs d'entre eux, le projet de renouveler cette petite fête littéraire avant un demi-siècle.

L'idée a été émise de créer un diner annuel de l'*Intermédiaire*. Nous en reparlerons, à cette date, l'année prochaine.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIX° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Avril 1914

N° 1396

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Napoléon a-t-il fait effacer les chiffres royaux du Louvre? — Dans le dernier volume des *Lettres et Documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat*. Chez Plon. Nous lisons, tome VIII, page 295, dans une lettre de Caroline à Murat, ces lignes :

Je viens de lire avec peine que tu avais changé le nom de l'*Annonciade* par celui de *Joachim*. Il me semble, mon ami, qu'on doit avoir un certain respect de toutes les anciennes inscriptions et que c'est un avertissement aux générations suivantes à laisser subsister celles que le Roi régnant fait faire, et qu'il ne faut pas imiter les peuples destructeurs qui ne respectent rien du pays

qu'ils ont conquis et qui donnent un nouvel exemple de destruction. Je vois que dans ce moment, on improuve beaucoup l'Empereur qui a fait effacer toutes les lettres qui se trouvent sur le Louvre, et partout, pour y faire mettre deux NN. Il aurait été plus grand d'y laisser les traces des autres dynasties, afin de donner un exemple du respect dû aux anciens monuments. C'est l'avis de tout le monde : je te donne aussi le mien pour le grand intérêt que je te porte. Tout ce que tu fais de bien je me l'applique, c'est pour cela que je ne veux pas que tu fasses quelque chose qui ne puisse avoir l'approbation générale.

(Paris, 15 mai 1810).

C'est parler avec une grande sagesse et un sens politique très profond, mais la reine Caroline, quoique à Paris, à ce moment, et aux Tuileries, était-elle exactement renseignée ? Napoléon a-t-il vraiment fait effacer les chiffres royaux sculptés sur la façade du Louvre ? Cette affirmation est en contradiction avec ce que nous voyons au Louvre, dont toutes les parties anciennes portent le chiffre respecté des prédécesseurs de Napoléon.

D^{r} L.

—

Les sociétés populaires et la franc-maçonnerie. — Quels furent les rapports de la franc-maçonnerie, et des sociétés populaires durant la Révolution ?

V.

—

Une tentative de substitution d'héritier au trône de Prusse par Frédéric le Grand. — Dans ses *Souvenirs sur la cour de Berlin*, la princesse

Radziwill nous conte une histoire bien extraordinaire :

Frédéric II n'avait pas de fils, mais il possédait trois frères susceptibles de donner un héritier à la couronne de Prusse :

1° le prince *Auguste Guillaume* dont le fils, héritier présomptif de la couronne, marié à la princesse Elisabeth de Brunswick n'avait qu'une fille et vivait séparé de sa femme.

2° le prince *Henri* qui n'eut point d'enfant de son union avec la princesse Wilhelmine de Hesse-Cassel.

3° le prince *Ferdinand* qui n'eut qu'une fille morte infirme de son mariage avec la princesse de Brandebourg.

Désolé de voir la couronne de Prusse tomber entre les mains de parents éloignés et détestés, Frédéric II fit tous ses efforts pour faire accepter à sa belle-sœur la princesse *Ferdinand*, un amant dans la personne du major de *Schmittau* ; mais celle ci faisant des difficultés, le roi imagina une comédie : la princesse simula une grossesse et passa pour avoir mis au monde un fils qu'on alla chercher chez un simple artisan.

Seulement, plus tard, alors que la succession au titre était assurée par ce singulier stratagème et que toute défaillance conjugale devenait inutile, la princesse céda enfin aux sollicitations du major de Schmittau et mit au monde une fille la princesse Louise, puis successivement deux fils, les princes Frédéric Christian et Louis.

Enfin d'un autre côté l'héritier présomptif, fils d'Auguste Guillaume, avait sur ces entrefaites rompu son mariage avec Elisabeth de Brunswick et, de son second mariage avec une princesse de Hesse, il avait eu un fils qui plus tard devint le roi *Frédéric Guillaume III.*

Frédéric II se trouva donc pourvu de plus d'héritiers qu'il n'était nécessaire, mais l'emploi trop hâté de son stratagème avait eu l'inconvénient d'introduire un étranger dans la maison de Hohenzollern ; pour l'en expulser on procéda à une seconde comédie : l'enfant fut rendu secrètement à sa famille pendant qu'officiellement on annonçait son décès et qu'en grande pompe on procédait à un simulacre d'enterrement au Dôme où l'on déposait un cercueil vide.

Cette aventure aurait figuré sur les mémoires de la princesse Louise, mais le passage qui y avait trait aurait été supprimé lors de leur publication

La princesse Radziwill ajoute qu'elle prend toute la responsabilité d'un fait que personne ne pourra démentir.

Que sait-on de cette rocambolesque aventure qui a dû tenter les recherches des historiens ? A quelle famille fut emprunté l'enfant ? Que devint-il par la suite ?

G. DE MASSAS.

—

Conseil d'Etat. — Sens du mot « Etat ». — C'est à nos collaborateurs versés dans l'histoire de la législation que nous poserons les deux questions suivantes :

I. — A quelle date le nom de « Conseil d'Etat », soit en France, soit dans le Duché de Bourgogne, est-il devenu le titre officiel du Conseil du roi ou du duc ?

II. — Quel était, au moment de l'attribution du titre officiel de Conseil d'Etat à ces conseils de la Couronne, la signification du mot « Etat » ? Exprimait il l'idée de Gouvernement ou celle de Pays ?

L'Etat était-il le Gouvernement ou la France ?

On sait que nos ancêtres, nourris dans l'étude des classiques, traduisaient simplement des termes latins pour indiquer ce que nous entendons aujourd'hui par le mot « Etat ». Ainsi Montesquieu et La Fontaine disaient « la République » sous la monarchie de Louis XIV, et, sous la République, Danton disait l' « Empire ». On sait du reste que le chant civique

Veillons au salut de l'Empire,

qui, sous Napoléon Ier, devint une sorte d'hymne impérial, date de 1792.

M. P.

—

Aumôniers de marine. Jacques Cartier. — Etait-il d'usage, au XVIe siècle, d'embarquer des aumôniers sur les navires de commerce et d'exploration ? Particulièrement, Jacques Cartier, dans ses expéditions au Canada et ailleurs, avait-il à son bord des aumôniers ? Si oui, quels éléments de certitude peut-on en fournir ?

La question est controversée. Dans son curieux ouvrage, devenu rare, ayant pour titre *Jacques Cartier. Documents inédits.*

Paris, A. Picard, 1888, M. Joüon des Longrais, archiviste paléographe, donne la liste des compagnons de Jacques Cartier dans son second voyage au Canada, en 1535. Cette liste, qui n'est pas complète, comprend 73 noms, parmi lesquels figurent, sous les numéros 54 et 55, *Dom Guillaume Le Breton* et *Dom Anthoine* qui, vraisemblablement, étaient les aumôniers de l'expédition. Par quelles preuves pourrait-on bien confirmer cette hypothèse ?

GROS-MALO.

—

Secrétaires de la Grande Mademoiselle. — Quelqu'un pourrait-il indiquer les noms des secrétaires de la Grande Mademoiselle et des autres « Mesdemoiselles — sœurs du Roi — sous les règnes de Louis XIII à Louis XVI inclusivement et ceux des différents ducs d'Orléans à ces mêmes époques? F.D.L.

—

Michel Baron et son prétendu collaborateur. — Baron (Michel), acteur et auteur, fit plusieurs pièces, notamment *L'homme à bonnes fortunes*, cependant on dit que cette pièce était de l'auteur de *La vie d'Henriette Sylvie de Molière*, à qui Baron aurait donné 500 écus pour la mettre sous son nom.

La *Coquette ou la fausse prude* de Baron serait aussi du même auteur. C'était, dit-on, un gentilhomme de la Cour.

Un aimable intermédiairiste pourrait-il dire quel est ce gentilhomme ?

L. L.

—

Brummel, pseudonyme. — Serait-il possible de savoir quel était le vrai nom du journaliste qui a publié, sous le nom de Brummel, des *Tableaux Mondains* dans le *Voltaire* vers 1880 ?

Sait-on si ces articles ont été depuis publiés en volume ?

JÉROBOAM.

—

Le maréchal Davout. — Quel est le meilleur portrait du maréchal Davout ? A-t-il été l'objet d'une biographie très documentaire ? A. B. X

—

Joseph Dubourg. — Quel est le personnage représenté dans la lithographie dont je vous adresse la reproduction réduite de moitié environ. (Voir la planche hors texte).

Le costume et surtout la chevelure relevée en flamme de punch, semblent dater des environs de 1830.

Je serais reconnaissant à l'aimable intermédiairiste qui pourrait satisfaire ma curiosité. J. D.

—

Filley de Lierneux. — Directeur des fortifications des places de Thionville, Longwy, etc., décédé en 1779.

Dans quel musée se trouve son portrait en pied, peint à l'huile, qui figurait à l'Exposition de 1900, au Pavillon de la Guerre ? J. F.

—

Le nom de Guadet. — Existe-t-il des témoignages contemporains sur la façon dont se prononçait le nom du conventionnel Girondin ? Probablement *Gadé*.

Le petit *Larousse* donne la prononciation *Ghu-a-dé* ; mais c'est sans doute une erreur moderne, inspirée par la graphie. En effet, la bonne prononciation traditionnelle du nom de Guizot est bien *Ghizo* ; et, pour ce dernier nom, le petit Larousse est correct.

ERIN.

—

Mme de Hanska, comtesse de Mniszech et la mort de Balzac. — Le journal *Le Temps* a publié, le 16 novembre 1907, une lettre signée : Hanska, comtesse de Mniszech, contenant une : « Poignée de notes et souvenirs sur l'auteur de *La Comédie Humaine* par un témoin vivant encore ».

Cette lettre lui fait grand honneur, elle met bien au jour ce que furent les derniers moments du grand romancier.

On sait que Mme de Hanska de Mniszech était la fille de la femme de Balzac.

Je désirerais savoir si elle avait épousé le comte Léon de Mniszech, dont une vente de tableaux a eu lieu le 9 avril 1902, ou bien était-elle la femme du comte *André* de Mniszech, qui fit également une vente de tableaux le 9 mai 1910 ?

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Pierre de Montlauzun, Montlauzeur ou Montlezun. — Que sait-on de ce personnage qui, chevalier de l'Or-

dre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut grand prieur de Toulouse en 1457, et commandeur d'Auzit, de Lugan et de la Tronquière (Rouergue).

On avait sa trace en 1674, sur un registre qui était alors au bureau des domaines à Montauban ; ce registre, qui avait été commencé en 1341, à Villefranche de Rouergue, contenait plusieurs droits du Roi concernant Villefranche, Peyrusse, Villeneuve, Auzit, et autres lieux et villes de la sénéchaussée de Rouergue.

Sait-on ce qu'il est devenu ?

S. F.

—

François Thurot. — Où pourrais-je trouver son portrait? François Thurot est mort en 1832, membre de l'Académie des Inscriptions.

A. Ponroy.

—

Veyler peintre. — En desencadrant une miniature j'ai trouvé au verso l'inscription suivante :

Weyler fecit
1780
Monsieur Gamard, intendant de la maison de Monsieur le comte de Provence.

Je désirerais des détails sur le peintre et le sujet.

Comte de Guenyveau.

—

Volny l'Hôtelier. — J'ai vu chez un libraire de province un ouvrage en vers comprenant deux volumes in-8° et intitulé *Amélie ou mes dernières illusions*, édité chez Renduel en 1837 par Volny l'Hôtelier.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner une indication sur l'auteur et me nommer d'autres ouvrages de ce Volny l'Hôtelier ?

Martin Ereauné.

—

Majorats. — Le décret du 1er mars 1808 a créé les *majorats de propre mouvement*, formés de biens donnés par le chef de l'Etat à titre de récompense nationale, notamment pour faits de guerre.

« Ces *majorats*, auxquels ont été attachés des titres nobiliaires sont constitués soit en biens-fonds, soit en rentes sur l'Etat, et font retour au Domaine à l'extinction de la descendance mâle du titulaire primitif.

Ils se transmettent à cette descendance de mâle en mâle par ordre de primogéniture, et en vertu d'une décision du ministre des finances.

Napoléon Ier avait créé également des dotations sans titres nobiliaires constituées au moyen de rentes sur l'Etat. Ces dotations sont transmissibles suivant les mêmes règles que les majorats, et font retour à l'Etat dans les mêmes conditions (Bloch et Maquéro).

Le second Empire établit aussi des *majorats de propre mouvement* déguisés sous le titre de *dotations*.

Un intermédiairiste pourrait-il me dire à quel chiffre se montent actuellement ces dotations (Napoléon Ier et Napoléon III) ?

A quel budget elles sont inscrites ?

Le nombre de familles qui en bénéficient encore ?

Ou, à défaut, m'indiquer un ouvrage ayant traité récemment cette question intéressante et fort peu connue ?

A. Renaud.

—

Mariage de Louis XI. — Je désirerais savoir à qui appartient maintenant un volume manuscrit intitulé : « Description et relation de tout ce qui a été fait et de ce qui s'est passé à l'occasion du mariage de L. A. Dauphin de France, avec Marie-Antoinette-Josèphe Jeanne, archiduchesse d'Autriche » par M de la Ferté, intendant de Meaux, manuscrit qui appartenait en 1877 au baron Pichon et dont il a publié quelques extraits dans son volume des Mélanges de 1877 publié pour la Société des Bibliophiles.

Quel est, je le répète, le possesseur actuel de ce manuscrit où j'aurais intérêt à faire diverses recherches, avec l'autorisation, bien entendu, de son propriétaire.

Duquesne.

—

J. l'auteur de « Télémaque travesti ». — Je possède un ouvrage portant pour titre *Télémaque travesti ou l'élève de Minerve*, Poëme, (en 24 chants) 3 vol. in-18 à Paris chez la veuve Duchesne. Librairie rue Saint-Jacques, au Temple du Goût, 1784 ».

L'ouvrage est précédé d'une dédicace en vers « à son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Bourbon », signée J...

Un aimable collègue pourrait-il me



JOSEPH DUBOURG

Personnage à identifier

donner des renseignements sur l'auteur de ce poëme. L.C.

—

Apophtegme à retrouver. — Je voudrais savoir où se trouve l'apophtegme : *Videbis, fili mi, quam parva sapientia regitur mundus.*

Ne serait-ce pas dans la Bible ? Je sais que la phrase en question a été attribuée au comte d'Oxenstiern, conseiller de Gustave-Adolphe.

G. d'A.

—

Travail mauvais : vers à identifier. — Quelqu'un pourrait-il me donner le nom de l'auteur des vers suivants et de la pièce :

Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa [serre
Qui produit la richesse en créant la misere,
Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un ou- [til
. . . .
Que ce travail, haï des mères, soit maudit !

A. D.

—

Flavius Josèphe. — Quelle est la meilleure traduction française complète ou partielle des œuvres de cet historien ?

A. de P.

—

Apocalypses d'Elie et de Saint-Jean. — Pourrais-je obtenir des détails sur :

1° L'Apocalypse d'Elie ;

2° une certaine Apocalypse de Saint-Jean qui, au dire du nouveau *Larousse*, serait une imitation de l'Apocalypse canonique absolument inconnue dans l'Antiquité chrétienne ? En quoi diffère-t-elle de cette dernière ? A. de P.

—

Faute d'un point, Martin perdit son âne. — Est-ce bien ainsi qu'il faut écrire cet aphorisme ? Cela ne paraît pas certain ! — En effet, dans le Forez, on dit : « Faute d'un *poil*, Martin perdit son âne ». — Et voici pourquoi. L'âne de saint Martin — au maire de Forez ! — était si *noir* qu'un jour le saint dit à un interlocuteur :

— Il est si *noir* que si vous y trouviez un poil *blanc*, je vous le donnerai pour rien !

L'interpellé souffla tant sur le pelue de l'âne qu'il en trouva un ; et Martin dut lui remettre sa bète...

Quelle est la légende qui a raison : Celle du Forez ou celle du *Dictionnaire de Trévoux* (1731, III, p. 225) ?

Marcel Baudouin.

—

Bals disparus. — Pourrait-on savoir à quelle date ont disparu les fameux bals du Prado, de la Chaumière, de Mabille, du Casino, de Bullier, du Château-Rouge et de l'Elysée-Montmartre ?

L. H.

—

Le col à cran M. — L'habit avec cran M intermédiaire au col et au revers me paraît avoir été porté depuis le Consulat jusqu'en 1849. Est il antérieur au Consulat ?

La connaissance de ce petit détail m'aiderait à fixer la date d'un portrait

Je serais l'obligé de l'intermédiairiste qui pourrait me le fournir.

F. A.

—

Buis bénit. — De quand date la coutume de célébrer le jour des Rameaux avec du buis que le prêtre bénit ?

V.

—

Martin (l'ours). — Pourquoi l'ours du Jardin des Plantes s'appelle-t-il *Martin* ?

Pourquoi ses prédécesseurs se sont-ils appelés Martin depuis l'antiquité la plus reculée, et pourquoi ses successeurs s'appelleront-ils Martin jusqu'à leurs derniers neveux ?

Je crois bien que l'Académie des sciences ne l'a jamais su

Amédée Achard.

N. B. — Le signataire de cette question est mort depuis nombre d'années ; il ne faudrait pas en conclure qu'il a posé ladite question à l'*Intermédiaire* par l'entremise d'un médium ou d'une table tournante. Bien loin de là. Chacun sait que ce sont d'ordinaire les vivants qui questionnent les morts, qui les conseillent. *Optimi consul tores mortui*. Si cette fois les rôles se trouvent intervertis, c'est que nous avons trouvé cette question posée par Amédée Achard lui-même, dans *Les Modes parisiennes* de 1852, et que personne, pas même l'*Intermédiaire*, né douze ans plus tard, n'en a donné la solution.

Leonce Grasilier.

Réponses

Dames du Saint-Sacrement à Nancy (LXIX, 186). — Le contrat du 13 juin 1753 (art. 1er, parag. III), prescrit que les douze demoiselles qui bénéficieront de la fondation du roi Stanislas « seront véritablement pauvres, qu'elles ne pourront être admises avant l'âge de dix ans ni après quatorze accomplis et qu'elles justifieront de quatre degrés de noblesse paternelle seulement, y compris celui de la présentée ».

Les dites demoiselles devaient rester au monastères six années entières.

Les documents relatifs à cette fondation sont le contrat du 13 juin 1753 et la « Déclaration du Roy » du 14 janvier 1754, cités dans la question.

Je ne crois pas qu'il existe de relevé imprimé des places concédées et j'ignore s'il en existe de manuscrits. Ce que je sais, c'est qu'il ne se trouve aucun document concernant cette fondation dans le fonds lorrain, pourtant si riche, de la bibliothèque de Nancy. Peut-être en découvrirait-on aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle ?

H. C. L.

—

Les prêtres constitutionnels et les sacrements (LXIX, 42, 147, 244). — Au sujet de l'administration du sacrement de *mariage*, notre collègue R. de R. dit excellemment : « Le mariage, dont les ministres sont les contractants eux-mêmes, n'est valide que s'il est contracté devant le prêtre de la paroisse, seul témoin accrédité de l'Eglise ». Mais ne faut-il point faire une exception pour les mariages contractés *pendant la Terreur* ?

J'ai entendu dire que, lorsque la persécution devint générale, le décret *Ne temere* du Concile de Trente n'étant plus applicable, pour cause de force majeure, et que, faute de pouvoir comparaître devant le curé légitime, les futurs conjoints se trouvaient validement mariés *solo consensu* ; cette opinion me paraît probable.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Murat, marguiller. — Son entrée au service (LXIX, 346). — Dans une note (page 3) des lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, publiés par S. A. le prince Murat (1908) il est dit que, d'après les derniers historiens de Murat, « celui-ci s'était engagé, malgré ses parents, le 23 février 1787, dans la Compagnie de Niel, appelée plus tard les chasseurs à cheval de Champagne, puis 12e régiment de chasseurs à cheval.

« *De Carcassonne*, le régiment fut envoyé à Schlestadt, et Murat ne tarda pas, grâce à son instruction, à devenir maréchal des logis. »

Une lettre de Murat en date du 4 janvier 1791 adressée aux administrateurs du département du Lot, pour demander le remboursement de dépenses faites pendant qu'il représentait sa commune de la Bastide Fortunière à la fête de la Fédération du Champ de Mars, dit que « le Sieur Joachim Murat Cadet doit rejoindre son régiment à Schlestadt où il est en garnison. »

Une autre lettre de Murat, à son frère, en date du 5 juillet 1791, dans laquelle il raconte que son régiment avait été désigné pour garder le roi après Varennes, donne comme adresse :

« M. Murat, chasseur au 12e régiment de chasseurs à cheval à Toul. »

Le 12e chasseurs avait été formé en 1791 par le régiment de chasseurs de Champagne. Son premier colonel fut le baron de Menou qui devint général de la République, commandant en chef de l'armée d'Egypte après le départ de Bonaparte et l'assassinat de Kléber.

Le second colonel, d'Urre de Molans (en 1792) prit Murat en affection ; celui-ci était lieutenant au régiment lorsque M. de Molans devint général. Il s'attacha le jeune officier comme aide de camp. Murat n'oublia jamais la bienveillance dont il avait été l'objet. On le voit plus tard témoigner une affectueuse protection au « général d'Urre ».

Ces renseignements répondent et au-delà à notre confrère H. de B. en ce qui concerne Carcassonne.

Ardouin-Dumazet.

P. S. — Le courrier qui me porte le numéro de l'*Intermédiaire* m'apporte en même temps le 8e volume de la publication du prince Murat sur son grand aïeul. Il renferme une lettre du roi Joachim Murat, au « général Durre » (9 novembre 1809) au sujet de la mort de sa mère et

annonçant qu'il fait servir à son ancien chef, sur sa cassette, une pension annuelle de 6000 francs. M. Paul Le Brethon, qui a mis en ordre et annoté la publication du prince Murat, dit au bas de la page :

Murat servait en 1791 au 12e régiment de chasseurs à cheval dont le colonel était à cette époque Joseph d'Urre de Molans. Celui-ci le fit nommer lieutenant, puis capitaine, il le choisit pour aide de camp quand il fut nommé lui-même général et Murat n'oublia jamais les services qu'il lui avait rendus.

J'ajouterai que la Compagnie de Niel, où s'engagea Murat à Carcassonne avant qu'elle fit partie du régiment des chasseurs de Champagne, semble avoir gardé son chef dans ce nouveau corps et dans le 12e régiment de chasseurs, car c'est le chef de brigade de Niel qui remplaça le colonel d'Urre, promu général.

ARD. D.

—

Les fourgons de l'étranger (LXIX, 281). — Sur la valeur historique de cette expression, notre érudit confrère J. Mantenay a publié très récemment au *Soleil*, la chronique suivante :

A. B. W.

Le centenaire de la Restauration, que les royalistes vont célébrer prochainement, a ramené dans les journaux républicains les vieilles bourdes qu'on nous ressasse depuis un siècle et que le grand public a acceptées pendant trop longtemps.

Aucun historien impartial et averti n'oserait plus prétendre aujourd'hui que les Bourbons sont revenus « dans les fourgons de l'étranger » ; mais cette calomnie est encore admise par les instituteurs de la République. Il n'est donc pas inutile de citer à ce sujet un rapport — qui n'a jamais été publié, mais qui existe au ministère de la guerre. L'auteur de ce document est le général Reynier, Suisse d'origine, qui appartenait à la religion protestante et n'était pas suspect, par conséquent, de sympathie pour l'ancien régime.

Reynier était entré dans l'armée française au début de la Révolution et avait eu un avancement très rapide. Il se distingua à Saint-Jean-d'Acre et surtout à Héliopolis où il enfonça à la tête de sa brigade — il venait d'être nommé général — le corps des janissaires.

Fait prisonnier à Leipzig, il fut échangé contre le général de Merfeldt et rentra en France. En arrivant à Troyes, il trouva la ville occupée par les Russes et fut présenté au Tsar Alexandre. Je copie le récit que fit le général de son entretien avec Alexandre Ier. La scène se passait le 25 février 1814.

— Vous rentrez directement à Paris ?

— Oui, Sire, je compte y arriver dans deux ou trois jours.

— Et bien ! Blucher y sera avant vous... Napoléon m'a humilié, je l'humilierai, et je fais si peu la guerre à la France que s'il était tué, je m'arrêterais sur-le-champ.

— C'est donc pour les Bourbons que Votre Majesté fait la guerre ?

— Les Bourbons ! je n'y tiens nullement, choisissez un chef parmi vous, parmi les généraux illustres qui ont tant contribué à la gloire de votre pays, et nous sommes prêts à l'accepter.

L'Empereur Alexandre laissa alors entendre à son interlocuteur que la Coalition songeait à imposer Bernadotte à la France, comme Catherine, quarante ans auparavant, avait imposé Poniatowski à la Pologne

Le général Reynier ne put dissimuler sa surprise, et il affirma au Tsar que le prince royal de Suède était détesté de l'armée, qui méprisait le caractère de l'homme et estimait peu le soldat.

Le Tsar parut fort étonné et congédia le général. Celui-ci, en arrivant à Paris fut reçu par Napoléon à qui il communiqua les paroles d'Alexandre Ier. L'Empereur pria le général de lui adresser un rapport à ce sujet dans les vingt-quatre heures.

Ce document qui, encore une fois, n'a jamais été publié, ne nous apprend sans doute rien de nouveau, mais il concorde exactement, avec le récit du baron de Vitrolles, lequel venait d'être reçu au camp des Alliés et avait constaté que les souverains étaient, en principe, hostiles à la Restauration des Bourbons.

Et si Vitrolles, royaliste, peut être suspect à nos adversaires, le général Reynier, Suisse et protestant, doit avoir plus de poids auprès d'eux.

Deux jours après avoir remis son rapport à l'Empereur qui lui avait promis un commandement, Reynier fut emporté par une attaque de goutte.

Il n'eut donc pas la douleur de voir les Alliés entrer à Paris.

J. MANTENAY.

* * *

Voir l'*Action Française*, 5 février 1894 — et jours suivants — les articles de M. Léonce Beaujeu commentant l'ouvrage de M. Albert Sorel, dont *L'Europe et la Révolution* est d'un bout à l'autre la réfutation d'une légende qui a plus fait peut-être que n'importe quel argument pour renverser la royauté en 1830.

A. H.

Reddition de Lunéville, le 12 août 1870 (LXIX, 91 245, 297). — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* savent maintenant comment en 1870 furent remises aux Allemands les clefs de Lunéville.

Où sont ces clefs ? Pour répondre à cette question, je transcris ici fidèlement, sans rien affirmer ou infirmer, un article du *Journal de Lunéville* du mercredi 28 août 1912.

Monsieur le Rédacteur,

Je faisais, la semaine dernière, partie de l'excursion à Berlin organisée par le *Journal d'Allemagne*. Nous étions environ 1.200 Français à profiter de ce voyage à prix réduits

Il y a eu mardi huit jours, nous visitions le musée militaire, autrement dit le Musée de Frédéric-le-Grand.

Soudain mes yeux s'arrêterent sur une vitrine grossière accrochée au mur avec un clou de charpentier. Elle était pleine de clefs. Il y en avait trois en or au milieu d'une centaine d'autres en fer forgé. C'étaient les clefs des villes fortes ou ouvertes prises par les Prussiens en 1870

Au dessous d'une en or cette inscription : *Clef de la ville de Lunéville, remise le 12 août 1870.*

Les deux autres en or, à côté, sont celles de la ville de Paris.

J'avais toujours ouï-dire par mes parents que c'étaient *deux* clefs qui existaient à Lunéville et que le maire d'alors remit au capitaine prussien von Poncet. Savez-vous où est la seconde ?

Veuillez agréer, etc.

L. C.

N. d. l. r. — Peut être la seconde clef est-elle à Postdam ? En tout cas, ces clefs ne sont pas en or : ce sont de simples clefs en fer forgé qu'on avait fait dorer pour remettre à l'Impératrice Eugénie le 18 juillet 1866, lors des fêtes du centenaire de la réunion de la Lorraine à la France

P. c. c. MAURICE ROUSSET-CROISET.

—

Elève royal (LXIX, 329). — Les élèves royaux de 1823 sont ce qu'on appelait aussi boursiers royaux, c'est-à-dire les élèves internes dont l'Etat payait, en tout ou en partie, la pension. L'institution remonte à la loi du 1er mai 1802 sur l'instruction publique. Dans son titre VII, « Des élèves nationaux », elle stipule qu' « il sera entretenu, aux frais de la République, 6.400 élèves pensionnaires dans les lycées et dans les écoles spéciales ». Sur ce nombre, 2.400 devaient être « choisis par le gouvernement parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires civils, judiciaires, administratifs ou municipaux qui auront bien servi la République » ; les 4.000 autres devraient « être pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires (les écoles communales secondaires, nos « collèges » d'aujourd'hui), qui seront présentés au gouvernement, d'après un examen et un concours ».

L'organisation ainsi créée, et que compléta en 1803 l'institution, dans chaque école secondaire communale, d'une place gratuite par 50 pensionnaires, pour un élève distingué ou un fils de militaire ou de fonctionnaire domicilié dans la commune, ne joua jamais intégralement, faute de crédits budgétaires suffisants. Les 150 bourses entières, environ, qui auraient dû être créées dans chacun des 43 lycées, furent, dès les premiers temps de l'Empire, réduites à 100, dont 20 seulement étaient données entières, les autres diminuées du quart ou de la moitié, de façon à faire au total, par lycée, 150 élèves impériaux, à demi-bourse, trois quarts de bourse, ou bourse entière ; et les principales villes de France se virent imposer une contribution au fonds des bourses, de façon à doter chaque lycée de 35 autres bourses entières, réparties entre 50 élèves.

Une ordonnance du 13 mars 1817 abaissa le taux des bourses d'Etat, dites maintenant royales, et en diminua encore le nombre. Les lycées, ramenés à 34, avec la dénomination nouvelle de collèges royaux, n'eurent plus chacun que 50 bourses royales entières réparties entre 70 élèves ; dans les années suivantes, ce chiffre fut encore diminué à plus d'une reprise. A partir de 1840, la répartition des boursiers ne se fit plus par nombres égaux entre les divers collèges royaux. Les villes, de leur côté, avaient en grande partie cessé d'entretenir les bourses mises à leur charge. En 1840, d'après une étude d'un chef de bureau au ministère de l'instruction publique, M Kilian, auquel j'emprunte la plupart de ces indications, il y avait en tout dans les collèges royaux, sur 17554 élèves qui en suivaient les classes, 1602 boursiers royaux et 522 bour-

siers communaux, à bourse entière ou partielle. On était loin des 6400 élèves nationaux à bourse entière de la loi de 1802. Il est vrai que depuis 1820 quelques villes possédant une école secondaire communale, ou collège communal, s'étaient fait autoriser à y créer des bourses ; mais elles étaient en très petit nombre.

Je ne suivrai pas plus loin l'histoire de l'institution des bourses d'enseignement secondaire. J'en ai déjà dit, je crois, plus qu'il ne faut pour répondre à la question posée. J'ajouterai seulement, sur un point qui a frappé « Lege quæso », celui de la situation sociale des parents de l'élève royal dont il a la quittance, cette remarque. Aujourd'hui, dans l'octroi d'une bourse, la considération principale, avec celle de la valeur de l'aspirant boursier, est celle qui se rapporte à la situation de la famille, à ses ressources, au nombre de ses enfants ; les services rendus à l'Etat dans des fonctions publiques ne sont envisagés qu'accessoirement. Mais à mesure qu'on remonte des décrets les plus récents vers l'origine de l'Université, on voit s'effacer la considération de situation, de ressources ; on a pu remarquer que le texte de la loi de 1802, cité plus haut, n'y fait pas la moindre allusion ; on voit au contraire dominer de plus en plus deux autres préoccupations qui paraissent avoir à peu près seules inspiré la première institution des bourses dans l'Université de France ; celle de recruter pour les lycées, plus tard pour les grandes écoles et les carrières publiques, une élite de jeunes gens distingués, en attirant par la gratuité ceux dont les familles, pauvres ou non, auraient pu hésiter à faire les frais d'une éducation secondaire ; et celle de récompenser les services de fonctionnaires civils ou militaires en général assez mal payés, en élevant leurs enfants aux frais de l'Etat ; c'est là la destination bien nette des 2400 bourses mises à part dans le texte de la loi de 1802. Parmi ces fonctionnaires, il pouvait s'en trouver d'aisés, de riches même, qui acceptaient ou demandaient sans hésitation ce qu'ils tenaient pour leur dû.

Mais ce qui n'a, que je sache, jamais existé, c'est un droit à la gratuité des études ou de la pension attaché à telle ou telle fonction particulière. Seuls les fonctionnaires de l'enseignement secondaire ont, traditionnellement, droit pour leurs enfants à la gratuité de l'externat surveillé ; ce sont, pour le lycée, les enfants de la maison. Une mesure récente, et d'un caractère un peu différent, a accordé à tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire le droit à l'externat simple gratuit, pour leurs enfants, dans tous les lycées et collèges.

IBÈRE.

—

Gardes d'honneur (LXVIII, 716 ; LXIX, 57, 153, 247, 349, 397). — Outre les nombreux historiques départementaux consacrés aux gardes d'honneur, il existe sur ces corps un travail d'ensemble absolument définitif : *Les gardes d'honneur du Premier Empire*, par le lieutenant Bucquoy, avec préface d'Edouard Detaille. *Nancy*, 1908, 1 vol. grand in-8, 500 pages, 8 planches d'uniformes en couleurs.

Ajoutons encore, à la liste des ouvrages départementaux : *Les gardes d'honneur de la Marne*, 1813, par Fr. Sagot. *Reims*, 1911, 1 vol. gr. in-8.

H.

—

Le régiment de Rouergue (LXVIII, 716, 822 ; LXIX, 11). — J'ai donné dans mon volume : *Les Sociétés populaires et l'Armée*, (Paris, Daragon, 1913, in-12), de nombreux détails sur le Régiment de Rouergue, devenu le 58e régiment d'infanterie, sur son état-major en 1791, sur les dénonciations dont il fut l'objet de la part des Amis de la Constitution (les Jacobins) de Blois, sur la mutinerie qu'ils y provoquèrent, sur la campagne à laquelle se livra à ce sujet l'ex-capucin Chabot et sur l'écho que ces événements eurent à l'Assemblée nationale et à la Législative.

Cf. Général Susane : *Histoire de l'Infanterie française*, tome IV, p 267-275.

PIERRE DUFAY.

—

Commissaires aux revenus des troupes de Sa Majesté (LXIX, 233). — Je connais, dans l'organisation militaire de l'armée, sous l'ancien régime, le commissaire aux revues, mais pas le commissaire aux revenus. N'y aurait il pas erreur de lecture d'un texte ?

BIBL. MAC.

***

Je suppose qu'il faut lire « revues » au

lieu de revenus. Les commissaires aux revues avaient la noblesse personnelle et elle devenait héréditaire au bout d'un certain nombre d'années.

La Coussière.

—

La mort des Templiers (LXIX, 339). — M. de Daunant aîné, membre de l'Académie du Gard, a donné lecture à cette Académie, les 22 novembre et 6 Décembre 1862, d'un travail sur le Procès des Templiers. Cette étude a été publiée dans les Mémoires de l'Académie du Gard et éditée à Nimes en 1863 à l'imprimerie Clavel Ballivet.

M. Par y trouvera d'intéressants détails sur l'affaire des Templiers, dans la sénéchaussée de Beaucaire, instruite par Henri de Celle et Oudart de Maubuisson, chevaliers, par le sénéchal de Beaucaire, par Guillaume de Saint-Just, délégué du sénéchal, par Bertrand de Languissel, évêque de Nimes, et par Guillaume de Saint Laurent, prieur de Durfort, délégué de l'évêque.

Dans son *Histoire de Nîmes*, Ménard a publié de nombreuses pièces de procédure relatives aux interrogatoires des Templiers à Nimes, à Beaucaire, à Alais, et à Aiguemortes. J. G.

—

Le vinaigre d'Annibal (T. G., 48 ; LXIX, 241). — Cette question relève des chimistes : je ne sais pas si Annibal aurait trouvé dans l'Italie de son temps, assez de vinaigre pour dissoudre quelque mètres cubes de roche.

Il aurait fallu ensuite qu'il trouvât devant lui du calcaire ou carbonate de chaux.

Comme beaucoup de roches des Alpes sont granitiques, l'acide acétique du vinaigre n'aurait eu aucune action sur elles. C'est une question qui ferait bonne figure à côté de la Bibliothèque de la Chambre des Députés et du Catalogue de la Bibliothèque d'Alexandrie.

Elle mérite un enterrement de première classe.

E. Grave.

—

Epaves des vaisseaux de l'amiral Tourville (LXIX, 137, 296). — Les fragments de bois provenant des vaisseaux de Tourville conservés comme souvenirs ne doivent pas être rares : il en a été arraché à maintes reprises, des carcasses comme disaient les gens de Saint-Vaast-la-Hougue au temps où j'y allais ; il était banal d'en posséder. Moi-même, je détiens depuis 1892 un bloc d'environ 1 décimètre cube, chêne, rongé par l'eau de mer et percé par les vers. J'ai eu aussi, et égaré, deux porte-allumettes confectionnés avec du bois de la même provenance, repêché par l'entrepreneur Mignot, de Saint Vaast. A cette époque, je vis chez des gens de la localité plusieurs bibelots de même origine ; il s'en faisait peut-être un minuscule commerce, déjà, et, si l'exploitation projetée a lieu, je pense que dans quelques années il y aura de par le monde assez de bois « des épaves de la Hougue » pour équivaloir à plusieurs flottes.

Sglpn.

—

Les seigneurs de Château-Thierry (LXIX, 138, 248, 348). — La terre de Château-Thierry appartenait encore en 1789 à la maison de Bouillon.

On sait qu'en 1642, Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, compromis dans la conspiration de Cinq-mars fut arrêté et emprisonné par ordre de Richelieu et qu'il n'obtint sa grâce qu'en cédant, au domaine royal, sa principauté de Sedan. — Il reçut, en échange, le 15 septembre 1642 la terre d'Albret et le duché-pairie de Château-Thierry rétabli à cet effet et qui comprenait, outre cette dernière ville, celles de Châtillon-sur Marne et Epernay. (*Archives de la Marne E. 55*). Le contrat d'échange ne fut signé que le 20 Mars 1651, à la requête de Turenne, frère du duc de Bouillon. Mais ce traité fut souvent attaqué et sa validité fut même contestée, en 1789, par les cahiers de doléances des paroisses de la région soumise à la juridiction des ducs, telles qu'à Damery, Fleury-la-Rivière, etc

Au moment de la Révolution, le seigneur était donc « Godefroy-Charles-Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, duc d'Albret, de Château-Thierry et de Châtillon-sur-Marne, comte d'Auvergne, d'Evreux et du Bas-Armagnac, baron de La Tour d'Auvergne, Obergues, Maringues et Mont-Galon, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi du haut et bas pays d'Auvergne. »

Il était né le 26 janvier 1728 et demeurait à Paris, en son hôtel, quai Malaquais, et à l'époque de la convocation des Etats Généraux en son château de Navarre, paroisse de Saint Germain-des-Prés-lez-Evreux. — Veuf de Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine, il s'était remarié, à 60 ans, avec une jeune fille, et son père, en mourant en 1788, avait voulu le déshériter au profit des enfants de sa sœur Charlotte Godefroide de Bouillon, comtesse de La Tour d'Auvergne, mariée à Jules Hercule Mériadec, prince de Rohan-Guéméné, neveu de l'archevêque de Reims, Armand-Jules de Rohan et frère du fameux cardinal de Rohan de « l'affaire du collier ».

Mais le testament avait été cassé et le duc de Bouillon était, en 1789, rentré en possession de ses droits, malgré l'opposition du prince de Rohan son beau-frère. Cependant le procès n'était pas encore définitivement jugé par le Parlement ; lui-même ne se fit jamais recevoir duc dans ses terres, et lorsqu'il passait à Château-Thierry, il ne voulait jamais monter au château.

A l'Assemblée de la Noblesse des bailliages de Sézanne et Châtillon-sur-Marne réunis, le duc de Bouillon tint, par son représentant, le comte de Lantage, « à affirmer expressément tous les droits « à lui acquis par son contrat d'échange, « par les titres en vertu desquels ils possédait le duché de Château-Thierry, « auxquels droits et titres ledit seigneur « duc de Bouillon n'entendait en aucune « manière déroger par ces présentes, ni « qu'il puisse être dérogé par son dit pro « cureur constitué. » (*Cahiers de doléances pour les Etats Généraux* : *Bailliage de Châtillon-sur-Marne*, t. III, p. 41).

Le duc de Bouillon mourut, dans son château de Navarre, près d'Evreux, le 3 décembre 1792, laissant un fils unique.

Le gouvernement de la République, reprenant les arguments fournis, depuis 150 ans, contre le traité d'échange de 1642, s'empara, après sa mort, des immenses biens du duc de Bouillon. « Son « fils, lit-on, dans un mémoire du temps, « quoique héritier de plus de 60.000 ar- « pents de forêts, est réduit à un tel dé- « nuement qu'il n'a plus de bois pour se « chauffer ». Il était infirme et passa son existence à plaider avec l'Etat pour rentrer en possession de ses biens qu'il put enfin reconquérir, lorsqu'il mourut subitement en 1802, à Vaugirard, sans descendant. Sa femme, sœur du prince de Hesse, avait émigré. Le dernier duc de Bouillon, qui avait vécu dans un état voisin de la misère, eut des funérailles grandioses.

Un char funèbre, orné de riches draperies, lit-on dans un récit de l'époque, traîné par six coursiers superbement panachés, couverts de longues housses noires parsemées de lames d'argent, et dont la tête était ombragée de houppes et de crêpes, renfermait le cercueil ; des valets de la maison du défunt tenant à la main des torches funèbres écussonnées, accompagnaient les dépouilles inanimées de leur maître. Suivaient ensuite quinze voitures de deuil drapées en noir ; une foule de pauvres revêtus de pièces d'étoffe noire qu'on leur avait distribuées, grossissaient le cortège et marchaient à côté les uns des autres derrière les voitures...

Telles furent les obsèques du dernier duc de Bouillon, du fils du dernier seigneur de Château-Thierry.

Le duc de Bouillon avait, au moment de son procès avec le gouvernement du Directoire, confié ses intérêts à un avocat haut marnais déjà connu, Antoine Roy qui administra, après la restitution des biens, la terre de Navarre et les immenses et remarquables forêts du domaine. Mais Roy avait su aussi profiter de la situation fort gênée de son maître pour lui prêter d'importantes sommes d'argent et se faire même consentir, peu de temps avant sa mort, l'abandon de toutes ses propriétés en échange d'une rente annuelle et viagère de 300.000 fr. qu'il n'eut même pas à verser pendant une année. Aussi au décès du duc, il se trouva tout à coup l'un des plus riches propriétaires fonciers de la France. — Mais le gouvernement impérial attaqua ce contrat que Roy, pour sa part, avait à peine exécuté et après un long procès qui dura de 1802 à 1813, lui fit restituer la fortune et les biens du duché de Bouillon. — Roy en garda un vif ressentiment contre Napoléon qu'il combattit et il appela de tous ses vœux le retour des Bourbons afin de faire valoir ses revendications.

En attendant, la succession du duc de Bouillon fut réclamée également par son héritier naturel le fils de sa tante paternelle, de la comtesse de la Tour d'Auvergne

Henri-Louis-Marie prince de Rohan-Guéméné (né à Paris le 31 août 1745), — ou plutôt par son petit-fils Charles-Alain-Gabriel de Rohan-Guéméné, duc de Montbazon (né à Versailles le 18 janvier 1764) : — car on sait que le premier qui avait épousé la fille du maréchal de Soubise, gouvernante des enfants de France, avait fait, en 1782, — à la suite de prodigalités de toutes sortes, — une faillite retentissante et après s'être caché pendant longtemps chez son oncle maternel, le duc de Bouillon au château de Navarre, avait, au moment de la Révolution, émigré avec sa femme et avait même disparu. — Ce fut donc le petit fils de la comtesse de La Tour d'Auvergne, qui était alors feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche et combattait contre la France, qui réclama les biens du duc de Bouillon saisis sur l'avocat Roy et mis sous séquestre. — Mais l'Etat conserva les immenses forêts et par décret impérial du 10 avril 1813 donna à la ville de Château-Thierry, les bâtiments, l'emplacement et le parc de l'ancien château, — tandis qu'en réponse aux prétentions de l'héritier du dernier seigneur, Napoléon faisait condamner à mort, par contumace, en 1809, le duc de Rohan, gentilhomme français et général autrichien !

En 1814, au retour des Bourbons, le congrès des alliés, réuni à Vienne, s'occupa de cette succession et reconnut au duc de Rohan, nouvellement promu pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814), le titre de duc de Bouillon, décision qui fut confirmée en 1816 par un tribunal arbitral formé à Leipzig. Mais se basant encore sur le défaut d'homologation de l'échange de 1642, les descendants des familles qui se prétendaient lésées par cet échange, le duc de Bourbon-Condé, la princesse de Poix et le duc de la Trémoille attaquèrent cette sentence devant le tribunal de Liège qui s'arrogea le droit de réformer le jugement rendu à Vienne et à Leipzig par les représentants des puissances alliées et enleva, encore une fois, aux héritiers naturels du dernier duc de Bouillon, les domaines dépendant de sa succession.

Ce fut alors que l'avocat Roy rentra en scène ; il était député, et devint bientôt Ministre des Finances de la Restauration, pair de France et enfin fut créé comte. Il obtint aisément du gouvernement la restitution des biens du duché de Bouillon et Château Thierry provenant de son ancien maître et créancier et laissa en mourant, en 1847, une fortune évaluée à plus de 40 millions. Il passait alors pour le plus riche propriétaire de la France.

Quant au dernier descendant des ducs, il mourut à Paris, dépossédé, le 24 avril 1836, ne laissant qu'une fille, Berthe, qui avait épousé, toute jeune, son vieil oncle, le frère de son père, le prince Victor de Rohan-Guéméné, duc de Montbazon, (né à Paris le 20 juillet 1766, mort en Bohême le 10 décembre 1846) qui était également feld-maréchal lieutenant au service de l'Autriche. Cette union fut nécessairement stérile et avec eux s'éteignit la famille des Rohan Guéméné, héritière des derniers seigneurs de Château-Thierry.

GUSTAVE LAURENT.

—

Deux héros du vaisseau : « Les Droits de l'Homme » Les comtes Lacrosse et Prévost-Lacroix (LXIX, 233). — Qu'est devenue la famille de l'amiral Lacrosse ?

Jean Raymond de Lacrosse — fils de François, seigneur de Soulières et de Sallefranque, lieutenant des maréchaux de France — né à Meillian (Lot-et-Garonne) 16 septembre 1760, † à Meillian 9 septembre 1829 — contre-amiral — marié à Mlle Bertrand, dont :

Bertrand-Théobald-Joseph de Lacrosse, créé baron par décret du 14 mars 1860, officier de cavalerie, colonel de la Garde nationale (Août 1830), député du Finistère, sénateur de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, né à Brest le 29 janvier 1796, † à Paris le 28 mars 1865, marié à Paris le 16 avril 1864, à Mlle de Gombault, dont une fille posthume, mariée à Paris en novembre 1892, à M. Berthout, officier d'infanterie coloniale

MARTIAL DE PRADEL.

⁂

Malgré toutes mes recherches, je ne puis malheureusement répondre qu'à une petite partie des renseignements demandés. Je fais remarquer tout d'abord que le titre nobiliaire de l'amiral Lacrosse paraît être celui de baron et non de comte, que lui donne René d'Ys.

Voici un extrait de la lettre que le géné-

ral Hoche qui faisait grand cas du capitaine de vaisseau Lacrosse et avait été très inquiet sur son sort, lui adressa de Paris, après le combat qu'il soutint avec *Les Droits de l'Homme* contre ses adversaires anglais :

Enfin, vous vivez, brave camarade, et le gouvernement peut encore compter sur un homme dont il apprécie les talens et la bravoure. Votre combat vous a couvert de gloire. Il a montré à nos ennemis les plus acharnés ce qu'ils devaient attendre des marins français bien commandés. Grâces infinies vous en soient rendues. J'espère que, sous peu, vous recevrez des marques non équivoques de l'estime du Directoire et de la reconnaissance nationale.

En ce qui concerne le capitaine de frégate comte (?) Prévost-Lacroix, qui fut nommé au grade supérieur pour sa très belle conduite pendant le combat en question, je le trouve, en 1806, commandant du vaisseau l'*Eole* de 74 canons, dans l'escadre du contre-amiral Williaumez. Il fut retraité, vers 1818, comme capitaine de vaisseau et officier de la Légion d'honneur. Il appartenait sans doute à la famille Prévost de la Croix, dont un des membres, peut-être (?) son frère, Prévost de la Croix (Louis-Anne) fut député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents ; né à Louisbourg (Canada) le 4 mai 1750, mort à Paris (Seine) le 17 octobre 1797 ; fils de Jacques-Philippe Prévost de la Croix, écuyer, conseiller d'Etat, ancien intendant de la Marine, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marguerite-Thérèse Carrera ; appartenait aux armées du Roi avant la Révolution.

NAUTICUS.

—

L'écriture des prénoms (LXIX, 282, 356, 399). — Au point de vue légal pour différents prénoms d'une personne, la virgule doit être placée entre chacun de ceux-ci, mais il est des prénoms qui sont rattachés par un trait d'union, ils doivent, par conséquent, être prononcés ensemble.

La virgule, les points, les accents jouent un très grand rôle dans une pièce légale, un contrat, un bail, une citation judiciaire, une lettre importante.

Ils doivent être bien à leur place : les conséquences des erreurs provenant de la méconnaissance des règles peuvent avoir de graves inconvénients et aller jusqu'à vicier les actes ou même toute la procédure.

P. CORMAN.

—

Portraits de Mlle Allard (LXIX, 332) — Relevé sur un catalogue d'estampes, mars 1914 : Mlle Allard, in-8°, prof. à dr. Dessin plume et aquar.

H. L.

—

Dubroca (LXIX, 284). — Un Dubroca, vétérinaire, habitait Sedan vers 1844 et y a fait éditer un cours d'hippologie.

MARIE HUSSON.

—

Juliette Drouet (LXVIII, 766 ; LXIX, 18, 163). — Il est surprenant que personne n'ait encore indiqué, dans l'*Intermédiaire*, les nombreuses études plus ou moins littéraires ayant pour objet celle qui fut appelée « l'admirable compagne de Victor Hugo ». On a copieusement écrit sur son compte et fouillé à outrance dans son passé. Mieux eût valu sans doute laisser dormir en paix les deux amants disparus que de se complaire à la recherche et à la divulgation de leurs intimités les plus personnelles.

Bornons-nous à citer le titre des principaux volumes et articles de Revues où il est question de la liaison du poète et de son amie :

Louis Guimbaud : *Victor Hugo et Juliette Drouet*. (*La Contemporaine*, 29 février et 10 mars 1902) ;

Léon Séché. *Juliette Drouet* (*Revue de Paris*, 15 février 1903) ;

Paul Chesnay. *Hugo à Guernesey*, 1 vol. in-12 ;

Paul Stapfer. *Victor Hugo à Guernesey*, in-12 ;

Le Roman de Juliette et de Victor Hugo, avec préface de François Coppée, avant-propos de Jean de la Hire, d'après l'anglais de M. H. V. Wach. (Librairie universelle, s. d. (1905) ; in-12 ;

Article de Jules Claretie dans *Le Temps* du 13 mai 1883 : reproduit dans le volume *La vie à Paris*, publié en 1884 ;

Hector Fleischmann. *Une maîtresse de Victor Hugo*. (Librairie Universelle, s. d (1912), in-12 ;

Enfin, le dernier volume paru : *Juliette Drouet, sa vie, son œuvre*, par des documents inédits, par Jean-Pierre Barbier

(Paris, Bernard Grasset, 1913) in-12);

Telles sont les sources où les amateurs pourront trouver aliment à leur curiosité. Ils y verront que l'amie de Victor-Hugo était née à Fougères (Ille-et Vilaine), le 10 avril 1806, de Julien Gauvain, modeste petit tailleur, et de Marie Marchandet, son épouse, décédés l'un et l'autre peu de temps après sa naissance. Son vrai nom était donc Gauvain, et ses prénoms, Julienne-Joséphine. Un oncle, habitant Paris, recueillit l'orpheline : il se nommait Jean Baptiste Drouet ; elle en adopta le nom. Cet oncle était garde général des forêts, d'où le titre de « général » qu'on lui décernait pompeusement en évoquant son souvenir, ce qui le faisait passer pour un haut personnage militaire : on entretenait l'équivoque avec soin. Pour plus de détails, lire le chapitre V du volume précité d'Hector Fleischmann, ayant pour rubrique : *Ombres du passé de Juliette*. Elle ne fut jamais mariée.

GROS MALO.

—

Ida Ferrier (LXIX, 235). — Lorsqu'il y a cinq ou six ans, je rédigeai la biographie d'Ida Ferrier pour mon *Dictionnaire des Comédiens français*, c'est à l'*Intermédiaire* que j'eus recours. Une partie des renseignements que je puis transmettre ici à notre collaborateur Covielle, me vient donc par cette voie ; j'y ajouterai ceux que j'ai pu recueillir d'autres côtés, et je résumerai le tout. Mais je crois bien d'avance que le questionneur en sait beaucoup plus que tout ce que nous pourrions lui dire au sujet de la femme légitime de l'auteur des *Trois Mousquetaires*.

Ida Ferrier, Marguerite-Joséphine Ferrand, dite, était née à Nancy le 13 mai 1811. Elle mourut à Pise en mars 1859, d'après l'acte de décès d'Alexandre Dumas ; d'autres disent à Gênes, le 11 mars.

Théâtre Montparnasse, 1830-31.

Salle Ventadour 1832. — Principal rôle dans *Teresa* d'Alexandre Dumas, 6 février.

Voir à ce propos *Lettres sur les écrivains français* par Van Engelgom de Bruxelles, Jules Lecomte (Bruxelles 1837, in 18, p. 75 et suiv.).

En 1833, Alexandre Dumas habite avec Ida Ferrier, rue Bleue n° 30, au premier étage.

Théâtre de la Porte Saint-Martin 1833-36. *Angèle, Catherine Howard. Don Juan de Marana.*

Théâtre du Palais royal 1836. *Anna, les Deux pères, Jacques, le Grain de sable.*

Théâtre français 1837-38, rôle de Stella dans *Caligula*.

Voyage en Belgique et sur les bords du Rhin avec Dumas, puis avec Dumas et Gérard de Nerval, *Souvenirs d'Allemagne*, par Gérard de Nerval (1 vol. in-18, Michel Lévy 1860).

Théâtre de la Renaissance (salle Ventadour) 1839. *Batholde, l'Alchimiste.*

Les *Belles femmes de Paris*, par Th. Gautier, Paris 1839.

Mariage d'Alexandre Dumas avec Ida Ferrier, 3 fevrier 1840. Témoins : Villemain, Chateaubriand, Nodier et Roger de Beauvoir.

Les Contemporains, d'Eug. de Mirecourt. T. XLIX.

Les *Guêpes*, d'Alphonse Karr. Mes *Souvenirs* de Gustave Claudin, Lévy 1884.

Voyage à Florence, Rupture vers 1846.

Le *Livre*, revue du monde littéraire, Quantin, 10 avril 1887, a publié une biographie d'Ida Ferrier par Charles Glinel.

Consulter l'*Intermédiaire* du 20 mars 1907 avec un curieux article de M. Ulric Richard-Desaix. La Bibliothèque nationale possède sous le n° 22, 737 du catalogue Duplessis, la lithographie de Célestin Nanteuil, portrait de 3/4 à droite, 1836. Un autre portrait d'Ida Ferrier a été dessiné par A. Constant pour les *Belles femmes de Paris*, 1re série.

HENRY LYONNET.

—

Marguerite de Gondi (LXVIII, 670, 785, 838 ; LXIX, 311). — S'il n'est pas trop tard, permettez-moi de remercier mes deux correspondants du 20 décembre dernier (p. 785 et 786) et de leur demander quelques explications :

D'après M. Lach, Anne, duchesse d'Halwin introduisit une demande contre son mari à fin de nullité de mariage sous prétexte d'impuissance, en décembre 1617. L'épreuve du congrès, 11 mars 1618, tourna à l'avantage du mari, et à la *satisfaction* de la femme. Il y a là, semble-t-il, une contradiction, à moins de supposer que Anne d'Hallwin n'agissait que sous la pression de sa famille, peut-être de sa mère à laquelle les tendances religieuses du comte de Candale devaient déplaire.

Mais qui peut le faire supposer et est-ce là l'opinion de mon correspondant ?

A la suite de ce congrès, le mari victorieux emmena sa femme et c'est alors qu'elle est délivrée à Bourges, suivant Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 162. M. Lach connait-il quelques détails sur cette tentative d'enlèvement qui menaçait d'aboutir à une séquestration ?

D'après M. Bénédicte (p. 786). Le mariage fut cassé d'autant plus facilement qu'il n'avait jamais existé que sur le papier. Cependant je trouve à la Bibl nat. Fr. 6644, p. 18 une lettre s. d. d'Anne de Hallwin, sans doute adressée à son beau-père, où je remarque cette phrase : « Je n'eusse pas manqué, Monsieur, sy j'eusse esté en l'état que l'on vous avoit dict que j'estois de le vous mander, puisqu'il vous aportoit du contentement .. » Il me semble que c'est là une allusion assez claire à un état peu conciliable avec un mariage sur le papier.

X. DE BONNAULT.

—

« Jean le typographe » (LXV, 6). — L'*Intermédiaire* a demandé, il y a quelques années, quel était l'auteur de *Jean le typographe*, autobiographie (?) publiée dans le *Magasin pittoresque*.

Je trouve par hasard, en feuilletant le t. 51 (1881) de ce recueil, p. 7, col. 2, en note, que *Jean le typographe* a pour auteur Eugène Noel.

O. COLSON.

—

Louis III de La Trémoille (LXIX, 236). — — On peut toujours citer le Chartrier de Thouars, comme une des meilleures sources de documentation, quand il s'agit d'un La Trémoille.

Or, ce qu'on est convenu d'appeler maintenant le Chartrier de Thouars, est l'ouvrage publié par les soins du feu duc mort en 1911, sous le titre : *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles* (cinq volumes in-4°, E. Grimaud, imprimeur éditeur. Nantes 1890-1894).

Le tome III contient à la page IX, l'article spécial à Louis III. il est dit de lui, que mis par Henri III « à la tête de l'armée pour combattre les protestants commandés par le prince de Condé et le comte de Lude » ; il mourut au mois de mars 1577, le jour même de la reddition de Melle qu'il assiégeait

J'ai cherché en vain dans le reste de cette publication, quelque chose de plus précis comme réponse à la question posée.

Je ne crois pas que l'ouvrage *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles* soit dans le commerce. Il est à la bibliothèque municipale de Poitiers, et probablement de quelques autres villes de la région de l'Ouest.

M. A. B.

***

Moréri, *Grand Dictionnaire*, édition de 1759, donne à l'article La Trémoïlle, tome X, p 323, le renseignement suivant :

Le roi Henri III le fit son lieutenant général d'une armée en Poitou l'an 1576, où il prit quelques places sur les rebelles ; mais, ayant mis le siège devant Melle, il tomba malade et mourut le 25 de mars 1577, le propre jour de la réduction de la place au service du roi.

R. DE R.

***

Lieutenant général du roi Henri III, en Poitou, Louis III de la Trémoïlle mit le siège devant la ville de Melle, il y tomba malade et mourut le 25 mars 1577, le jour même de la réduction de la place au service du Roi.

F. UZUREAU.

***

Chevalier de notre ordre, capitaine de 50 h d'armes de nos ordonnances, prince de Talmont, comte de Guisnes, Taillebourg et Benon, vicomte de Thouars, baron de Craon, Sully, l'Isle Bouchard, Berrye, Montagu, Mauléon, Saincte-Hermine, la Chèze-le-Vicomte, Doué et Didonne

(Erection du vicomté de Thouars en duché, 7 juillet 1563).

Il était fils aîné de François Ier de La Trémoïlle et de Anne de Laval.

Il mourut à Melle, le jour de la reddition de cette place, le 25 mars 1577

Dr MIGNEN.

***

On sait que, dès l'année 1567, Louis III de la Trémoïlle avait eu le commandement des pays situés le long de la Loire, avec mission d'en chasser les protestants. Il servit dans l'armée du duc d'Anjou, marchant contre le prince de Condé qui favorisait le parti huguenot.

Ensuite, le roi Henri III avait nommé

Louis de la Trémoïlle lieutenant général d'une armée en Poitou (1576), avec laquelle il s'était déjà emparé de plusieurs places rebelles. Puis, ayant mis le siège devant Melle, il tomba malade et mourut sous les murs de cette ville, le 25 mars 1577, le jour même de sa réduction au service du roi. Son corps fut apporté à Thouars où il reçut la sépulture, à côté de ceux de ses ancêtres, dans la chapelle de Notre-Dame du Château.

PIERRE.

—

La femme du maréchal du Muy (LXIX, 236, 406). — Le maréchal du Muy (1711-1775) avait épousé en septembre 1774, à 63 ans, la baronne de Blancart (ou de St Blancart) chanoinesse de Neuss, agée de 42 ans. Il mourut l'année suivante de l'opération de la pierre qu'il aurait pu ou dû retarder, selon l'avocat J. N. Moreau.

P. CORDIER.

* * *

Marie-Antoinette-Charlotte, baronne de Blanckart, fille d'Alexandre-Adolphe, baron de Blanckart (famille limbourgeoise) et de Marie-Florentine-Hélène, baronne de Wachtendonck, et chanoinesse du Chapitre noble de Neuss, près Cologne, fut mariée par contrat passé à Paris le 29 septembre 1774 et signé par le roi, la reine et toute la famille royale, au comte du Muy, mort en 1775. Nous possédons un jeton rare pour le « Jeu du roy de Suède » donné chez la Maréchale du Muy le 23 juin 1784. Cette dame vivait encore fin 1790.

J. FLORANGE.

—

F. Naigeon, miniaturiste (LXIX, 336). — Jules Renouvier, dans son *Histoire de l'Art pendant la Révolution*, première partie, Paris, Vve Jules Renouard, libraire éditeur, page 13, signale le nom de Naigeon.

> L'école de Dijon vint ici tenir une place assez considérable par les tableaux de Naigeon, et surtout par les portraits et les dessins de Prud'hon.

Idem, page 93, chapitre sur Prud'hon :

> M. de Joursanvault obtempérant bientôt aux désirs de Prud'hon, l'envoya à Paris en 1780, en même temps que ses condisciples Naigeon et Ramey.

Le nom de Naigeon est encore mentionné deux fois page 219 et une fois page 402, dans la deuxième partie de l'ouvrage de Jules Renouvier. On peut voir la Table à la fin de l'ouvrage.

J. T.

* * *

Théodore N*, Adrien P*** : Auteurs dramatiques à identifier** (LXIX 144, 360). — Ces deux écrivains dramatiques sont restés l'un et l'autre parfaitement obscurs, bien que le premier ait fait preuve d'une assez remarquable fécondité. Il s'appelait Théodore Nézel, et, de 1825 aux environs de 1840, je trouve à son compte une quarantaine de pièces de tout genre : mélodrames, vaudevilles, bouffonneries, représentées dans les théâtres les plus divers : Ambigu-Comique, Gaîté, Porte-Saint-Martin, Variétés, Cirque-Olympique, Folies-Dramatiques, Nouveautés, et jusqu'au Panthéon. Travaillant rarement seul, il avait une foule de collaborateurs, parmi lesquels Benjamin Antier, Brazier, Simonin, Coupart, Mélesville, Joseph Pain, Charles Desnoyers, Anicet Bourgeois, Guilbert de Pixérécourt, Constant Berrier, Armand Overnay, de Leuven, Varez... Ses pièces s'appelaient *la Prise de la Bastille*, *Ugolin*, *Napoléon en paradis*, *la Mort de César*, *la Papesse Jeanne*, *l'Arlequin et le Pape*, *le Pâtissier usurpateur*, *l'Enfance de Louis XII*, *l'Aubergiste malgré lui*, *les Massacres*, *Fièvre cérébrale en 3 accès*. Il y en a, comme on voit, de tous les genres et pour tous les goûts.

Quant à Adrien P***, qui était Adrien Payen, celui-là au contraire a très peu produit. Je ne vois à son actif que trois pièces : *le Chasseur noir* et *Roc l'exterminateur*, deux mélodrames écrits justement avec Théodore N*** et représentés en 1828, et un vaudeville, *le Doyen de Killerine* donné au Gymnase en 1836, en collaboration d'Armand Hundoult.

Mais une anecdote amusante, se rattache au nom de Théodore Nézel. Le 1er octobre 1829 il avait donné aux Nouveautés, avec Benjamin Antier, une pièce en 3 actes, *Isaure* qui était bien une manière d'opéra comique, dont le futur auteur du *Chalet* et du *Postillon de Lonjumeau*, Adolphe Adam, avait écrit la musique. Le théâtre des Nouveautés, qui avait des prétentions musicales, était l'objet des persécutions de l'Opéra-Co.

mique, qui, fort de son privilège entendait ne pas souffrir qu'on lui fît une sorte de concurrence. *Isaure* avait une réelle importance lyrique, si bien que deux jours après la première représentation, le 3 octobre, la direction de l'Opéra-Comique faisait, par une assignation en règle, signifier à celle des nouveautés la défense expresse de jouer aucune pièce contenant de la musique inédite, et prétendait, particulièrement, l'obliger à cesser les représentations d'*Isaure* Mais Ducis et Saint-Georges, alors directeurs de l'Opera-Comique, avaient affaire à forte partie, les Nouveautés se trouvant aux mains de deux hommes d'esprit, Bohain et Nestor Roqueplan, qui étaient en même temps directeurs du *Figaro* d'alors. Ceux-ci cherchèrent un huissier porteur d'un nom ridicule et fantasque ; ils en découvrirent un qui tenait de ses aïeux celui de Lécorché, et c'est à ce Lécorché qu'ils s'adressèrent, pour répondre à l'assignation que leur avaient envoyée Ducis et Saint-Georges par une contre-assignation conçue dans les termes burlesques que voici :

L'an mil huit cent vingt-neuf, le sept octobre, à la requête de l'administration des Nouveautés, j'ai, Martin-Charles Lécorché, huissier près le tribunal de première instance de la Seine séant à Paris, y demeurant rue des Bons-Enfants, n° 21, patenté du 28 avril dernier, n° 79, soussigné, signifié et déclaré à MM. Ducis et de Saint-Georges, directeurs du théâtre royal de l'Opéra-Comique, rue Ventadour, à l'administration dudit théâtre, parlant au suisse ;

Attendu que, si les théâtres de vaudeville n'ont pas le droit de faire représenter des drames et comédies avec de la musique nouvelle, les théâtres d'opéra-comique ne peuvent avoir le privilège de jouer des ouvrages nouveaux avec d'ancienne musique ;

Qu'on doit entendre par ancienne musique celle dont tous les motifs sont connus ;

Que néanmoins l'administration de l'Opéra-Comique se permet depuis quelque temps de faire représenter des ouvrages dont les airs, duos, trios, finales se trouvent en partie ou en totalité dans des partitions anciennes et des romances connues ;

Que cet excès est devenu intolérable dans le dernier ouvrage représenté sur ce théâtre sous le titre de *Jenny* (1) ; qu'il est constant, *d'après la rumeur publique et le rapport unanime des journaux*, que pas un motif original, pas une idée qui ne traîne depuis vingt ans sur tous les pupitres du Vaudeville, ne sont venus frapper l'oreille des auditeurs pendant trois mortelles heures que dure ce soi-disant opéra-comique ;

Que de ce fait, *qui ne peut être imputé au hasard, résulte la préméditation bien évidente d'anticiper sur les droits du vaudeville* ;

Que cette préméditation est encore mieux établie par la manière dont l'orchestre dudit a exécuté cette prétendue partition nouvelle, raclant, détonnant, jouant à contre mesure, ainsi qu'on le faisait dans le vaudeville primitif au temps des *Amours d'été* et d'*Arlequin afficheur* ;

Attendu qu'il est temps de mettre un terme à ces usurpations mutuelles des théâtres sur ce qu'on nomme leur genre particulier, et que la *société serait évidemment perdue* si l'on jouait de la musique nouvelle à la place de la Bourse, et de l'ancienne musique dans la rue Ventadour.

J'ai, Lécorché, huissier susdit et soussigné, dit et déclaré aux sieurs Ducis et de Saint-Georges :

1° Que défense leur est faite, à compter de ce jour, de représenter ladite pièce ayant pour titre *Jenny*, sans, au préalable, en supprimer tous les airs, qui, étant vieux, ne sauraient en faire un nouvel opéra-comique ;

2° Que dans le cas où ils ne satisferaient pas à ces présentes, le requérant se pourvoira devant l'autorité supérieure *pour faire cesser un abus dont la France entière gémit*, leur laissant, toutefois, la permission de jouer la pièce avec les paroles, vu que n'ayant rien compris, ainsi que le public, à ladite pièce, ils ne peuvent pas assurer que ce soit un vaudeville, une comédie ou un drame.

Et à ce que les susnommés n'en ignorent, je leur ai, Lécorché, susdit et soussigné, parlant comme dit est, laissé copie du présent. Le coût est de six francs cinquante centimes.

Signé : LÉCORCHÉ.

Les directeurs des Nouveautés ne se bornèrent pas à adresser à leurs confrères de l'Opéra-Comique cette assignation d'un genre exceptionnel ; ils la publièrent en tête du numéro du *Figaro* du 8 octobre 1829, en la faisant précéder de celle qu'eux-mêmes avaient reçue.

Or, alors comme aujourd'hui, le *Figaro* était dans les mains de tous les artistes, et l'on peut penser le fou-rire qui s'empara de tous les théâtres à la lecture de cette publication En fait, Ducis et Saint-Georges se sentirent tellement ridiculisés

(1) Le livret de *Jenny* était précisément de Saint-Georges. C'est le pauvre Carafa, auteur de la musique, qui devait peu goûter la plaisanterie.

qu'ils ne jugèrent pas à propos d'aller plus loin, et qu'ils laissèrent *Isaure* poursuivre tranquillement le cours de ses représentations.

ARTHUR POUGIN.

—

Armoiries de Pie X (LXIX, 286). — En réponse à la question posée par notre savant confrère et ami le comte de Saint-Saud je tiens à faire connaître les armoiries « officielles » du Souverain Pontife qui sont : *d'azur à l'ancre d'argent à trois crampons, posée en pal mouvante d'une mer d'argent ombré, d'azur accompagnée en chef d'une étoile (6) d'or ; chef d'argent chargé d'un lion de Saint Marc ailé et nimbé, tenant un livre ouvert au naturel chargé des mots* PAX TIBI MARCE EVANGELISTA MEVS.

Comte PASINI FRASSONI.

*
* *

L'Annuaire pontifical de Mgr Battandier, année 1904, pages 126-27, vous donne le renseignement désiré, très aimable confrère. *D'azur. L'ancre inclinée à senestre Etoile d'or. Le chef d'argent au lion de Venise au naturel tenant une épée d'or et (l'evangelium)*. Mais l'auteur n'indique point si la mer est d'argent, ou d'argent ombrée d'azur, ou de sinople ? D'après le dessin qui accompagne le texte elle serait d'argent, ombrée d'azur.

B. P.

*
* *

L'observation que fait M. le comte de Saint Saud est très juste, et souvent j'ai été à même d'en constater l'exactitude. Cependant si on regarde les divergences qui existent entre plusieurs écussons du même Pape, on s'aperçoit qu'ordinairement la variation n'existe que dans les couleurs et nullement pour ce qui forme le dessin de l'arme. Il y a eu des variations, au commencement du Pontificat de Pie X, et, comme il fallait placer sur le fronton des églises de Rome les armes du nouveau Pape, on a pu constater alors, et d'une façon bien plus accentuée, les divergences dont on a parlé. Mais on a été fixé quand les passementiers pontificaux ont livré les armes brodées qui devaient se mettre au dais du trône pontifical et, soit sur l'étole, soit sur le manteau pontifical.

On a alors adopté ce que j'appellerais une forme officielle, qui pourrait bien n'être point tout à fait celle prise à l'origine par l'évêque de Mantoue, mais qui désormais faisait loi. En prenant donc ces dessins officiels, dont on a une reproduction sur la première médaille du Pontificat, on remarque les points suivants :

1. — Le Pape a conservé le chef de Venise en lui donnant : *d'argent au lion de Saint-Marc au naturel*. Comme beaucoup croyaient que le lion de Saint-Marc était d'or, on fut conduit à mettre pour fond le champ de gueule ou d'azur pour ne pas avoir métal sur métal. Le lion étant au naturel pouvait s'emporter sur argent.

2. — Le lion est celui qui figure traditionellement sur les armes de Venise. Ici encore il est très facile d'être fixé.

3. — L'étoile du Souverain Pontife est à six rais. Je me rappelle qu'un prélat, présentaient au Pape un ouvrage lui fit remarquer que l'étoile qui brille dans le ciel de ses armoiries était à cinq branches. — « Mais non, reprit le Pape, mon étoile (*stellone*) est à six rais et non pas cinq comme l'étoile d'Italie ». Celle-ci est en effet à cinq pointes, et beaucoup y voient, je ne saurais dire pourquoi, un emblème maçonnique. Aussi oppose t-on couramment l'étoile maçonnique à cinq rais à l'étoile catholique qui en a six. Mais je crois cette distinction assez récente.

4. — L'ancre à trois pointes qui émerge de la mer est au naturel et non de sable, toujours pour ne pas avoir couleur sur couleur et ceux qui la mettent d'argent sont dans l'erreur.

Les armoiries du Pape ne sont point composées suivant les règles de l'héraldique, car, si on prend l'écusson de l'évêque de Mantoue, on y trouve un véritable paysage, une mer agitée d'où émerge une ancre au naturel, le tout au-dessous du ciel bleu qu'éclaire une étoile d'argent. Or la science héraldique nous apprend qu'un écu n'est point un paysage. C'était un signe de reconnaissance qui, par sa destination, devait être clair et orné de pièces que l'on pouvait facilement reproduire.

Sous ce rapport, la fantaisie des faiseurs d'armoiries s'est souvent donné libre carrière. Je connais un vicaire apostolique d'Afrique qui a simplement mis dans ses armes la carte du pays qu'il devait évangéliser. L'écusson de Mgr Charlebois, évêque au Canada, est tellement

chargé qu'on pourrait en faire un paysage susceptible d'obtenir le premier prix dans un salon quelconque. On y voit une pirogue, un lac, des montagnes, des sauvages, une chapelle. Le comte Pasini Frassoni, directeur de la *Rivista Araldica* a, dans ses cartons, une collection d'armoiries baroques qui mériteraient bien les honneurs de l'illustration, ne serait-ce que pour décourager les faiseurs d'armoiries en rupture de ban avec la science du blason.

Dr A. B.

—

Armoiries des seigneurs de Clacy (LXIX, 240 408). — *De gueule à trois pals d'éch. d'argent et d'azur ; au chef d'or*, dit Rietstap.

G. T.

—

Armoiries des époux Barrin (LXIX, 240). — Deux familles Barrin qui portaient, l'une : *d'azur à trois fasces d'or et trois fleurs de lys d'argent pendantes, figées et feuillées de sinople*, l'autre : *d'azur à une clef d'or et une barre alésée du même, passée en sautoir*.

G. T.

—

Armoiries sur une cuillère (LXVIII, 722). — Les Genibrouze de Castelpers portent : *de gueules a trois fasces ondées d'or* ; il n'y a donc qu'une analogie lointaine avec les armoiries gravées sur la cuillère en vermeil. Je ne sais à qui les attribuer.

R. DE R.

Blason dont il ne reste que ce mot : Staomize (LXVI). — La Bibliothèque de Mons (Belgique) possède un incunable dont la reliure, du XVIe siècle, porte sur l'un des plats un blason dont il ne reste de visible que la devise : STAOMIZE.

Je suis très désireux de savoir à quelle famille appartient cette devise et ce qu'elle signifie.

E. H M.

—

Preuves de Malte à retrouver (LXIX, 193). — Ces dernières années, de semblables questions ont été posées Se reporter aux tables. Il est bon de faire connaître que quelques documents sur l'Ordre se retrouvent dans des Archives départementales (Bouches du-Rhône et Haute-Garonne spécialement) et qu'à Malte le peu qui y est resté n'est pas inventorié. Il est fort douteux qu'on puisse retrouver les preuves faites au XVIe siècle, par Charles d'Audric.

A. S
Chevalier de Malte.

Ex-libris à déterminer : cinq couronne à l'antique (LXIX, 338) — Ce sont les armes de Jubert de Bouville, mais ce que M. Geo Filh appelle des couronnes à l'antique sont des fers de lance ou roquets émoussés.

LAFFRON.

—

Ex-libris Francisci d'Apples (LXIX, 143, 270). — Le catalogue de décembre 1913 de la librairie ancienne Thury, Baumgartner à Genève, mentionnait un volume : « Erasmus. Paraphrases in epistolas Pauli ad Timotheum duas. 1523, portant sur le titre la signature manuscrite : *d'Apples 1709* ». D'après la nature de cet ouvrage on peut admettre que son propriétaire était un théologien ; il y a donc de grandes probabilités pour que le signataire soit le François d'Apples, *Verbi Domini Minister*, titulaire de l'ex-libris ; — et « Inquirer » serait ainsi renseigné sur l'époque à laquelle vivait ce pasteur.

La famille d'Apples ou Dapples compte parmi les notables du Pays de Vaud ; elle a donné plusieurs professeurs à l'Académie de Lausanne, des gens de lettres distingués, des pasteurs, des médecins ; un Syndic (Président de la Municipalité) de Lausanne

Un mien ami possède un dessin au crayon et pastel signé Bouvier, de Genève, 1815, représentant Sylvius d'Apples, sa femme, son fils Sylvius qui fut Conseiller d'État du canton de Vaud (1845) et ses deux filles.

Cette famille tire son nom du village d'Apples (près d'Aubonne, Vaud), village dont il est fait mention en l'an 600 dans une charte de donation du roi Gontram. Apples avait ses « Francs », qui jouissaient de franchises héréditaires. — savoir le *villicus* (maire) et les deux *famuli* ; les quatre forestiers et enfin les douze *colongers* (qui administraient les biens en colonge ; — V. Littré supplément). Un fait curieux qui ressort du plaid général de 1327, c'est que les femmes étaient à cette

époque admises dans l'Assemblée générale — ou plaid — d'Apples : le rôle de ces suffragettes y était tel que l'office de la foresterie passait par droit d'aînesse aux filles, de préférence aux mâles puînés

Apples — (en latin Aplis 1009, 1125, puis Apples, 1167, 1625) paraît tirer son nom du celtique *apall* — pomme, d'où le haut allemand *aphal*, allemand moderne *apfel*; anglais *apple* ; — latin *appianum* — pomme *d'api*. — Apples serait donc l'équivalent des nombreux Pommeraye, Pommereux, Pommiers, Pomoy, — soit : lieu planté de pommiers.

Les armes de la famille Dapples.— armes parlantes) puisque *apple* signifie pomme), — sont : *de gueules à la bande d'or chargée de trois pommes de... et accompagnée de deux colombes d argent*. (D'après une tradition, les colombes rappelleraient les fonctions de « colongiers »).

CUSA.

— ·

Passage de Diderot à retrouver (LXIX, 339). — Ces deux vers sont les derniers de la 9e antistrophe publiée dans «La Décade Philosophique » du 30 fructidor an IV (16 sept. 1796). « Musée de la Conversation » de Roger Alexandre.

Dr CORDES.

* *

Ces vers sont dans la pièce de vers de Diderot, *les Eleuthéromanes*. Le docteur Robinet en a donné une édition à part dans une plaquette, mais on la retrouve dans toutes les éditions des œuvres de Diderot.

J. T.

* *

C'est dans une espèce de Dithyrambe publié pour la première fois en 1796 et intitulé : *Les Eleuthéromanes ou les furieux de la liberté*, que se trouvent ces deux fameux vers de Diderot :

Et ses mains ourdiraient les entrailles du [prêtre
Au dé aut d'un cordon pour étrangler les rois.

Longtemps avant que ces vers fussent parus, on les citait, mais inexactement, et, en leur lieu et place on disait, La Harpe tout le premier :

Et des boyaux du dernier prêtre
Serrons le cou du dernier Roi.

On a beaucoup discuté sur le côté odieux de cette boutade, et, dès le 20 brumaire an 3, l'un des premiers éditeurs qui la publièrent dit, sous cette date, dans le *Journal d'économie politique*, que :

l'anecdote qui y a donné lieu, l'objet que l'auteur s'est proposé en le composant, le ton de fureur qu'il s'est cru autorisé à prendre dans ce genre de poésie, expliquent, excusent et justifient ces deux vers qui ont révolté un si grand nombre d'esprits.

Quel est le mystère qui se cache sous ces lignes ? Voici, en quelques mots, de quoi il s'agissait.

Diderot, dont les ennemis eux-mêmes étaient forcés de reconnaître le charmant esprit et la joyeuse humeur, était fort recherché dans le monde, et il n'y avait pas de société qui ne tînt à honneur de le compter parmi ses membres, surtout lorsqu'il s'agissait de rire et de s'amuser.

La maison d'Holbach était une de celles qu'il avait l'habitude de fréquenter d'une façon toute particulière. Or, chez le riche baron, on tirait, chaque année, les Rois. Comment s'y prenait la maîtresse du logis pour que Diderot trouvât toujours la fève dans sa part de gâteau ? Cela je l'ignore.

La première année, en 1770, c'est lui-même qui en donne la date, il accepta gaiement la royauté, et séance tenante, il improvisa le « Code Denis », chanson que l'on trouve imprimée dans le recueil de ses œuvres publiées par A. Belin en 1818.

La seconde fois, en 1771, où, de nouveau, la fève se trouva dans la tranche du gâteau qui lui fut servie, il protesta « contre l'injustice du destin qui s'obstinait à déposer la couronne sur la tête la moins digne de la porter ».

Enfin, en 1772, lorsque le sort le désigna encore, le jour des Rois, il se récusa. « La troisième fois » écrit-il dans son préambule de la pièce en question, dont j'ai le précieux autographe entre les mains, « j'abdique et j'en dis mes raisons dans ce dithyrambe qui pourra servir de modèle à un meilleur poète ».

Il est évident que la pièce des « Eleuthéromanes » où se trouvent insérés les vers restés fameux, reflète l'état d'esprit de Diderot à l'égard de la monarchie et de la religion chrétienne Mais il est curieux, d'autre part, de la rapprocher de cette boutade que Voltaire écrivait une

dizaine d'années auparavant à Helvétius, le 11 mai 1761 : « Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation ? »

Enfin pour répondre au désir de M. Demortagne, je puis ajouter que ce dithyrambe de Diderot fut publié, pour la première fois, je crois, le 30 fructidor an IV (17 septembre 1796) dans la « Décade philosophique », et, le 10 novembre 1796, par Rœderer, dans son « Journal d'économie publique de morale et de politique ».

Marquis de l'A.

—

Tout par l'opinion (LXIX, 193). — Titre inexact ; c'est *Tout par l'opium*, ou *Juliette et Purgono* parodie-vaudeville en 3 actes de *Tout pour l'amour ou Juliette et Roméo*, opéra, qui fut représentée sur le théâtre Montansier le 23 juillet 1792. On ne nomma point les auteurs de cette pièce, que nul libraire n'édita.

L.-Henry Lecomte.

—

Les esclaves en Europe (LXIX, 3, 155, 270). — On lit dans Fuzier-Herman : *Répertoire général du Droit Français*, au mot : Esclavage, nos 4 et suivants :

L'esclavage introduit dans les Gaules par les Romains, y survécut longtemps à la conquête des Francs, qui avaient laissé aux Gaulois et aux Romains leurs lois et leurs coutumes. Il y avait même encore des esclaves en France au XIIIe siècle. En 1296, Philippe-le-Bel donna à Charles de France son frère, comte de Valois, un juif de Pontoise, et il paya 300 livres à Pierre de Chambly pour un juif qu'il avait acheté de lui. — Guyot, Rép., Vo Esclave.

Peu à peu cependant l'esclavage disparut, et, par la suite, les édits de 1315, 1318 et 1553 proclamèrent, comme l'une des maximes fondamentales du droit public français, que nul n'est esclave en France.

P. c. c. Ysem.

—

La couleur jaune des maisons de déménagement (LXVIII, 724 ; LXIX, 81, 180, 277). — Il n'est pas tout à fait exact, comme le dit l'*Echo*, que la couleur traditionnelle des voitures de transports publics et autres, fut le jaune. Je me rappelle avoir vu maintes fois, dans ma prime jeunesse, passer la malle-poste de Nantes à Paris, avec ses cinq ou six chevaux et son postillon en costume classique monté sur le premier, et sonnant de la trompe à son entrée en ville. Or cette voiture était peinte en brun, nuance chocolat. Elle était aussi vaste et allait plus vite que les diligences Laffitte et Caillard qui, seules, étaient peintes en jaune. Elle s'arrêtait et relayait auprès des bureaux de poste, tandis que les diligences avaient leurs bureaux particuliers. Celles-ci, outre les voyageurs, prenaient des messageries. La malle poste correspondait à nos trains express, la diligence à nos trains omnibus ; il y avait aussi le *Roulage* et le *Roulage accéléré*, pour les grosses marchandises, soit la petite vitesse, mais sans voyageurs.

O. D

—

Trouvailles et Curiosités

—

L'émigration en Russie. La cour de Mitau. — Nous avons déjà publié plusieurs documents inédits d'une grande importance sur l'émigration en Russie. Au moment où l'on rappelle à l'occasion du centenaire de la déchéance de Napoléon Ier l'ancienne polémique sur les « fourgons de l'etranger », on lira avec intérêt quelques documents nouveaux dont nous devons encore la communication à Mlle Despréaux sur la situation des Bourbons en Russie, et les mille procédés qui rendirent si douloureuse, à l'époque de la puissance de Napoléon l'hospitalité qu'on leur accorda.

. . . .

Ce n'était pas sans inquiétude que le gouvernement impérial voyait cette pacifique invasion de l'élément français. Même chez ces inoffensifs et obscurs fidèles de la royauté, l'instinct frondeur d'une race sensible et fière peu faite au joug du despotisme, apparaissait comme un ferment possible de troubles et de désordre.

Dès le 11 avril (1) l'empereur ordonne d'exercer la surveillance la plus rigoureuse sur *tous* les Français qui tenteraient

(1) Archives du gouvernement Château de Riga.

de venir s'établir en Courlande et de leur défendre l'entrée du pays.

A la suite d'une prière pressante du roi, Paul Ier écrit au comte Pahlen :

Pour montrer nos bonnes intentions à l'égard du Roi de France et notre bonne volonté à ses désirs, Nous vous permettons de donner des passeports et de laisser entrer librement dans Notre Empire pour résider à Mitau, les personnes dont les noms sont indiqués dans Notre circulaire portant le n° 87 et entre autres, spécialement le comte de Gotfort, le comte de Martchal, la comtesse de Tatt et Madame Kourvasière avec leur famille.

Un peu plus tard et à *différentes reprises*, les ordres les plus sévères d'intercepter à la frontière les ballots de livres français, brochures ou journaux que l'on tente d'introduire dans l'empire pour y répandre des idées subversives. Brûler tous les colis de cette nature dont on pourra se saisir, rechercher soigneusement les individus qui les expédient ou qui les reçoivent et les livrer à la justice. *D'une façon générale, bien surveiller tous les Français et prendre les mesures les plus strictes pour les empêcher d'introduire aucun ouvrage français* (1).

En date du 29 mai 1798, ordre de reconduire à la frontière tous les Français qui se présenteront à l'exception de quelques gardes du corps et d'un certain comte Médavi. Quelque temps après, ce comte Médavi semble avoir sollicité l'autorisation de se rendre à Pétersbourg, car l'Empereur défend en termes très durs de lui délivrer un passeport à cet effet.

Sur les instances du roi un petit nombre de Français obtinrent encore, en mai et en juin, la permission d'entrer en Courlande. Parmi eux se trouvaient deux médecins, un pharmacien, quelques laquais, etc., etc. (2).

Un ordre daté du 27 juin parvient au général Lamsdorff de faire partir de Mitau et de renvoyer hors des frontières de Russie un certain abbé Lambert (2).

Cependant quelques serviteurs du roi ayant été touchés d'un ordre de départ impératif, Louis XVIII avait fait appel à la bienveillance de son impérial cousin.

Le 3 juillet (2) une lettre particulière de Paul Ier autorise le général Lamsdorff à tolérer à Mitau tous les individus que le Roi de France souhaitera y garder parmi ceux qui se trouvaient portés sur la liste d'exclusion. Le général devra prendre personnellement les instructions du Roi à ce sujet.

Cependant le comte de Provence entretenait un actif commerce épistolaire avec ses agents de l'étranger Il avait su l'organiser très promptement d'une façon assez régulière en dehors de la voie administrative.

Paul Ier ne tarda pas à être informé qu'un assez grand nombre de courriers faisaient la navette entre Mitau et la frontière. Dans un message secret daté du 6 juillet, il prescrit au général Lamsdorff de prendre les mesures les plus actives pour les faire arrêter, se saisir de tous leurs effets et papiers et lui en rendre compte exactement.

La maladie, divers accidents de voyage retinrent en Allemagne jusqu'aux premiers jours de juillet quelques personnes de la suite du roi. La tolérance des fonctionnaires leur fournit les moyens de rejoindre leurs compatriotes. Mais l'esprit soupçonneux de l'Empereur ne se fit pas faute de s'alarmer de cette mansuétude exceptionnelle de sa police.

Toutefois, une démarche tentée en leur faveur par le baron Danger, commandant des gardes du Corps, fit révoquer l'ordre d'expulsion. (1)

Chaque courrier apporte au gouvernement de nouveaux avertissements sur la

(1) Riga. Archives du gouvernement.
(2) Mitau. Archives du gouvernement

(1) *Note sur les Gardes du Corps à qui l'ordre de partir de Mitau a été signifiée de la part de Sa Majesté l'Empereur* :

De Mestre, Rivette, Gauthier, Berthelot. — Ces G. du C. font partie du détachement formé à Raim, en Bavière par M. le Prince de Gortschakoff. Ils se sont rendus en conséquence de ses ordres, de Raim à Guevera d'où ils n'ont pu partir pour se rendre à Mitau avec le détachement parce qu'ils étaient malades.

Monsieur le Colonel de Lawroff a laissé les passeports nécessaires pour s'embarquer à Lubeck aussitôt que leur santé et la saison le leur permettraient. Ils sont arrivés à Mitau conformément à leur devoir et aux ordres de M. de Lawroff.

Stabb — Trompette dans le même cas. Il a été choisi dans les trompettes du 2e régiment de cavalerie noble qui se rendait en Volhynie et accepté par M. le Prince de Gortschakoff pour être attaché au détachement.

rigoureuse surveillance à exercer sur les frontières de la province pour en défendre l'entrée aux Français.

Selon toute apparence le général Lawroff octroyait sans grande difficulté des passeports aux émigrés nécessiteux, désireux de chercher en Russie un asile et du travail. Aussi l'Empereur ne tardera-t-il pas à prescrire aux différents gouverneurs des provinces frontières de ne plus tenir compte des passeports signés de cet officier. Seuls seront considérés comme valables les passeports portant la signature de deux généraux russes et une date très récente. Elle ne doit pas être antérieure à un mois.

La lettre suivante, conservée au château de Riga, dans les archives du gouvernement, témoigne de la surveillance policière qui restreignait la liberté des émigrés à qui des lieux de résidence fixés étaient assignés.

Courtille, De Faye I, De Faye II, Barin. — Anciens G. du Corps infirmes et dépourvus de moyens de subsistance et venus à Mitau sur les passeports de M. le Lieutenant-Colonel de Lawroff, dans l'espérance que Sa Majesté Impériale voudrait bien leur permettre de rester à Mitau, au lieu d'aller en Volhynie, d'après la demande que le Roi en avait faite à Sa Majesté Impériale et dans le cas où Sa Majesté Impériale n'accorderait pas cette grâce, ils étaient dans l'intention de se rendre en Volhynie.

Labastide. — N'est pas arrivé à Mitau, étant resté malade à Lubeck lors de l'embarquement de ses camarades

Vossal. — Apothicaire du Roi, docteur en médecine qui, outre le service qu'il était dans le cas de faire auprès du Roi, avait été attaché par Sa Majesté au détachement des G. du Corps.

Deblanc. — Seul G. du C. arrivé sans passeport de M. de Lawroff, ayant déjà reçu l'ordre de la part du Roi de s'en aller.

Le nomme Bure, sa femme, son fils et sa fille ont fait la campagne aux Gardes du Corps de Condé avec les Gardes du Corps, les ont suivis jusqu'à Mitau où ils sont entrés au service de M. l'abbé de Lautrec, comte de Toulouse, qu'ils ont suivi en Samogitie en qualité d'économes et de cultivateurs qui était leur état et profession en France, lorsque leur attachement à la bonne cause leur a fait abandonner leur propriété.

A Mitau, le 19-26 juin, 1798.

Signé : Baron Danger.

(Château de Riga. Archives du gouvernement).

Sire,

Sur le compte qui a été rendu de moi à Votre Majesté Impériale par Monsieur le Comte de Palin, il y a cinq mois qu'elle a bien voulu m'accorder dans ses états l'azile sûr et tranquille que mon âge de soixante-et-douze ans me faisait désirer. J'avais demandé la ville de Riga. J'y jouis depuis quatre mois de toutes les douceurs que je m'y etais promises : j'y jouis surtout des témoignages les plus flatteurs, de l'estime et de la bienveillance de son excellence Monsieur le gouverneur de Benkendorff. Cependant, Sire, j'ose supplier Votre Majesté Impériale de trouver bon que je lui expose deux inconvénients que ce lieu-là me fait éprouver.

L'un est que j'ai des parents pauvres pour lesquels je désire vivre avec économie et que le séjour de Riga est nécessairement dispendieux. L'autre est que la trop grande vivacité de l'air y est contraire à ma santé.

Par ces considérations, Sire, je désirerais et je demande très humblement cette grâce à Votre Majesté Impériale, d'aller m'établir ou dans la Lithuanie, ou dans la Russie blanche, avec la permission d'y choisir la ville qui me paraîtra le mieux convenir à ces deux objets : la santé et l'économie.

Je prends la liberté de donner cette extension à ma demande en ne désignant point la province ni le lieu, parce que j'ai des motifs de détermination pour l'une et l'autre province et qu'il me serait bien intéressant d'être sur les lieux. D'ailleurs, c'est le seul moyen que j'aie pour faire un choix pour n'être plus occupé d'occuper Votre Maj. Imp. des détails minutieux de ma situation.

Je suis, avec la plus respectueuse et la plus profonde soumission, de Votre Majesté Impériale, Sire, le très humble et très obéissant serviteur.

Le marquis de Saint-Mexant, maréchal des camps et armées de Sa Majesté le Roi de France.

A Riga, ce 21 décembre 1898.

L'Empereur accorda l'autorisation demandée. Mais les archives du gouvernement, au château de Mitau, conservent de nombreux témoignages des refus dont d'autres émigrés eurent à souffrir dans des circonstances analogues.

Dès les premiers jours de novembre 1798 des ordres d'un caractère inquisitorial parvenaient au gouvernement de Courlande.

Toutefois l'Empereur se montre encors soucieux de sauvegarder les apparencen Il tient à laisser à son hôte l'illusioe d'une libre existence dans une résidence modestement hospitalière.

3 novembre, 1798

Lettre secrète à l'adresse du gouverneur de Courlande.

Monsieur,

D'après un renseignement parvenu à Sa Majesté l'Empereur, un courrier a été envoyé de Mitau par Sa Majesté le Roi de France, au prince de Condé à Doubno. Sa Majesté l'Empereur m'a ordonné d'écrire à Votre Excellence qu'elle ait à prendre les mesures les plus exactes pour empêcher, mais dans les formes courtoises et correctes, que le Roi de France puisse envoyer aucun courrier, ni en recevoir du prince de Condé, ni de quelqu'autre personne, ni de quelque lieu que ce soit.

En faisant part à Votre Excellence de l'Auguste Volonté Impériale, j'ai l'honneur d'être etc., etc.

Les temps sont proches où les ménagements de pure forme ne seront même plus observés.

—

Nécrologie

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Paul Fromageot, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien membre du Conseil de l'ordre.

M. Paul Fromageot, qui était parmi nos plus anciens collaborateurs, a publié de nombreux travaux historiques remarquables par leur érudition et leur élégance, notamment sur Versailles et le département de Seine-et-Oise : *Aventures de J.-B. de Maincart* ; *Versailles immortalisé*, *hôtelleries*, *cafés de l'ancien Versailles*. L'histoire de Paris lui doit *La Foire de Saint-Germain-des-Prés*, et une parfaite monographie de la rue de Buci... L'un de ses derniers ouvrages était *Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon*.

M. Paul Fromageot, décédé brusquement le 8 mars 1914, dans sa 77e année, né d'une famille qui appartenait tout entière au droit, était la personnification accomplie de cette noblesse de robe qui marqua, si souvent, dans le commerce des lettres.

***

Un des plus anciens collaborateurs de l'*Intermédiaire*, M. Maurice de Gimel, directeur honoraire des Contributions Directes, est décédé le 23 décembre dernier, dans sa 65e année, en son domicile, 11 *bis* rue de la Planche, à Paris.

La famille de Gimel, qui serait issue de la maison de Lusignan, est d'ancienne chevalerie et figure avec distinction dans la noblesse du Limousin avant le XIe siècle.

La descendance de Bernard de Gimel forma sept branches qui, après s'être étendues dans diverses provinces, s'éteignirent successivement à l'exception de la 6e, celle du Languedoc, à laquelle appartenait le défunt.

Au moment de la guerre de 1870, Maurice de Gimel s'engagea, devint sous-lieutenant des mobiles du Bas-Rhin, prit part au siège de Strasbourg, où il fut décoré de la Légion d'honneur à 22 ans pour faits de guerre.

Très érudit, patient et méthodique, M. Maurice de Gimel consacra ses loisirs à des études historiques et généalogiques. Ses communications à l'*Intermédiaire des chercheurs* furent aussi fréquentes qu'intéressantes. Il avait entrepris un important travail sur la noblesse de l'Auvergne et du Limousin ; la mort imprévue est venue l'interrompre.

M. de Gimel laisse un frère lieutenant-colonel de chasseurs dont les fils, lieutenants de dragons et de hussards, continuent la tradition militaire de l'ancienne Maison dont ils sont les derniers descendants.

Les armes de la famille de Gimel que l'on peut voir à la Salle des Croisades de Versailles sont : *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

***

Notre collaborateur M. L. Henry-Lecomte dont on connaît les monographies, qui sont des modèles de précision, est mort, à Paris, le 15 mars dans sa 70e année...

On lui doit des études très documentées sur *Frédérik-Lemaître*, *Virginie Déjazel*, *La Montansier* ; sur *Napoléon et le théâtre* ; et des monographies d'une singulière fidélité, de la plupart des anciens théâtres de Paris.

L'œuvre considérable de M. L. Henry Lecomte sera l'une des plus précieuses à consulter. Elle restera comme le témoignage d'un effort heureux, très personnel, et absolument désintéressé.

Le Directeur-gérant.
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIX• Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Avril 1914

N° 1397

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Don par le Clergé d'une forte somme à la Cour le 31 mai 1785. — Je lis dans des lettres inédites de cette époque que le 31 mai 1785 la cérémonie de la Messe du Roi, à la chapelle de Versailles, eut lieu avec une plus grande pompe que d'habitude parce que « le Clergé avait fait don d'une forte somme et pour cette raison paraissait ce jour-là à la Cour ».

Un aimable intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur le motif du don de cette forte somme ? — Quelle forte somme ? — En quel honneur le Clergé fit-il un don à la Cour à cette date ? P. B.

Le mot du comte d'Artois : Il n'y a rien de changé en France. — Ce mot du comte d'Artois : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un français de plus », n'aurait pas été prononcé. C'est Beugnot qui prétend l'avoir fait, le soir même de l'entrée du comte d'Artois à Paris, et l'avoir fait imprimer au *Moniteur*, sur les conseils de Talleyrand.

Comment vérifier cette assertion ?

Dr L.

—

Le milliard des émigrés. — Il me serait agréable de savoir s'il existe une étude spéciale et détaillée sur le partage du fameux milliard des émigrés. On se souvient à quelle discussion retentissante furent soumis la loi que fit voter M. de Villèle en avril 1825 et le partage qui s'en suivit.

Je définis complètement le motif de ma demande en expliquant que j'ai fait paraître dernièrement une étude sur les secours et sur les indemnités, dont purent être avantagées les victimes des guerres de Vendée dans la Loire-Inférieure ; qu'un ami m'avise qu'aux Archives de la Vendée existe la preuve du partage inter départemental d'une somme très importante prélevée en 1816 sur la cassette royale ; partage qui ne m'a pas été révélé par les Archives de la Loire-Inférieure et qui amène une suite à mon instruction et à ma première étude.

Je me demande si le milliard de M. de Villèle, dont la répartition fut livrée à l'arbitraire, ne fut pas détourné, pour une

faible partie, au profit des valeureux chefs royalistes des insurrections, qui, à l'époque révolutionnaire, se multiplièrent dans l'ouest de la France.

A. V. DU PRONT.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? — Du *Matin*, 16 avril 1914 :

Le *Matin* a annoncé il y a quelques jours, dans sa Dernière Heure, le mariage, célébré à New-York le 8 courant, de M. Jérôme Bonaparte, petit-neveu de Napoléon Ier, avec Mme Blanche Strebeigh, de New-York.

Cette union transatlantique pose une fois encore la question du nom patronymique légal des membres de la famille du vainqueur d'Austerlitz : s'appellent-ils Bonaparte ou Napoléon ?

De nombreuses erreurs sont commises à ce sujet, aussi bien par l'administration que par des écrivains ; pour rester dans la vérité historique, il suffit cependant de se reporter aux documents officiels qui ont fixé la constitution de la famille impériale.

En effet, quand le premier consul abandonna le nom qu'il avait illustré en Italie et en Egypte, pour prendre le nom de Napoléon, il donna également ce nom à tous les membres de sa famille, *à l'exception de son frère Lucien*. Les descendants du frère cadet de l'empereur ont donc seuls continué à porter le nom de Bonaparte, tels le prince Roland Bonaparte et le nouvel époux de Mme Blanche Strebeigh.

Pour tous les autres descendants en ligne collatérale, du fondateur de la dynastie, leur nom légal fut et demeure celui de Napoléon ; c'est d'ailleurs sous ce nom qu'ils figurent aux registres d'état civil de la famille impériale, déposés aux archives du Sénat.

Depuis 1870, on a parfois perdu de vue ces principes ; c'est ainsi que, lors du tirage au sort du fils de Napoléon III, il fut inscrit sur les tableaux de recensement du premier arrondissement de Paris, pour la classe de 1877 (*sic*), sous le nom de « Bonaparte Napoléon Eugène-Louis-Jean-Joseph ». On y peut lire encore, en marge, cette annotation : « Rayé. Décédé le 1er juin 1879, au Cap (Colonie anglaise). »

Par contre, c'est sous le nom de Napoléon que les princes Louis et Victor sont portés sur la matricule du 6e bureau de recrutement de la Seine, comme engagés conditionnels d'un an, et sous ce nom qu'ils en ont été rayés, par application de la loi du 22 juin 1886.

La dernière erreur officielle en cette matière a été commise par le ministère de l'intérieur qui, consulté au mois de février dernier, par M. Engerand, député du Calvados sur l'application de la loi dite d'exil, au fils nouveau-né du prince Victor et de la princesse Clémentine, a donné au petit prince le nom de Bonaparte, alors que sans contestation possible il s'appelle Napoléon.

Nous faudra-t-il aller en Amérique pour prendre des leçons d'histoire de France ?

La question est intéressante : nous la soumettons à la critique de nos collaborateurs.

—

Sacre de Louis XVI. — Le 11 juin 1775 eut lieu à Reims le sacre de XVI.

Monsieur, Madame, le comte d'Artois y assistèrent.

Furent-ils accompagnés des divers services de leurs maisons, écuyers, gardes du corps, *pages* ?

On serait reconnaissant aux excellents collègues de l'*Intermédiaire* de donner quelques détails à ce sujet. L.

—

Godem, Godam, Godot. — Jeanne d'Arc avait fait par raillerie, sans doute, de ce juron anglais de Godem, Godons. C'est ainsi qu'elle nommait les Anglais, — les Godons —.

« Sus aux Godons » ,criait-elle à Orléans et à Patay.

Depuis, ce mot s'est perpétué, car on entend encore dans le peuple, dans les ateliers, qualifier les gens qu'on veut railler, les naïfs, de Godots, diminutif de Godons.

Qu'en pensent MM. les Intermédiairistes ?

LÉON SAGET.

—

De Bazinville. — Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur M. de Bazinville, seigneur de Louvres (Seine-et-Oise) qui était décédé en l'année 1785 ? Date de sa naissance, de sa mort. Renseignements biographiques ?

P. B.

—

Portraits de François de Beaumont, baron des Adrets. — Dans : *La Réforme et les guerres de Religion en Dauphiné de 1560 à l'édit de Nantes (1598)*, par J.-D. Long (Paris, Firmin Didot, 1856) page 189) je lis ce passage relatif au célèbre François de Beaumont, baron des Adrets :

De Thou a dépeint le baron en 1572 tel que le burin nous l'a transmis ; il était déjà tout blanc... etc... »

Je serais très désireux d'avoir quelques renseignements précis sur la gravure indiquée par l'auteur, date, nom du graveur, etc... Pourrais-je m'en procurer une épreuve ? Je possède le mauvais portrait édité par Savigné, de Vienne (et qui illustra, je crois, la *Revue du Dauphiné*) ; j'accueillerai avec reconnaissance tous les renseignements relatifs à l'iconographie de ce personnage.

R. DE R.

—

Belle-Isle. — De Belle-Isle (*Routier*). On désirerait connaître son pays d'origine, ses ascendants et descendants — ou quelques-uns — sa biographie.

—

Epitaphe et portrait du maréchal de Berwick. — 1° Au cours des recherches sur le lieu de naissance de Berwick, j'ai été amené à me demander s'il n'existait pas une épithaphe du maréchal. On ne connait ni l'épitaphe, ni le lieu de sépulture. Quelque confrère pourrait-il me mettre sur la voie?

2° J'ai sous les yeux 3 portraits gravés du maréchal. Les deux premiers non signés paraissent être des épreuves différentes de la même planche. La figure est dans un cadre ovale de 7 ct. 50 mm. sur 6 ct. 2 mm. et l'inscription porte : «Jacques Pitz-James, maréchal de Berwick, né à Moulins le 21 août 1670, tué devant Philigsbourg le 12 juin 1734 ».

Le 3e est signé : « Van Vangelisty sculp. 1776 ».

Pourrait-on savoir où se trouvent les tableaux, s'ils portent des inscriptions et lesquelles?

LABRUYÈRE.

—

Une amie de Balzac : Mme Zulma Carraud. — La correspondance de Balzac, publiée en deux volumes, nous apprend combien il aimait à venir, à Pradesle, déverser ses embarras auprès de Mme Zulma Carraud, l'amie d'enfance de sa sœur.

Mme Carraud, née Estelle Zulma Tourangin, à Issoudun, le 25 mars 1796, mariée le 20 novembre 1816 à M. Carraud, capitaine d'artillerie, est morte, à Paris, en avril 1889.

On lui doit de charmants livres pour la jeunesse, qui font partie de « La Bibliothèque rose ».

De son mariage elle a eu deux fils, dont l'un serait mort, je crois, capitaine, pendant la guerre de 1870.

Pourrait on me donner les prénoms de ces deux fils et quelques détails biographiques ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Denyau. — Charles-François D..., écuyer, seigneur de Béttelles, épousa à Morannes le 16 septembre 1692, Marguerite-Gabrielle Bautru, fille de Guillaume Bautru, chevalier, seigneur de Chevelles et de la Roulerie et de Marguerite Angélique de la Pallu.

Il habitait la Flèche ou la région environnante.

Je désirerais connaître la date de son décès, les prénoms et la descendance de ses enfants.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Le conventionnel Duhem. — Que sait-on du médecin Duhem (Pierre-Joseph) né à Lille le 1er juillet 1758, mort à Mayence le 24 mai 1807 ?

Il fut député à Douai à la Législative, puis membre de la Convention, vota la mort du roi et fut envoyé en mission à l'armée du Nord.

M. G. Lepreux dans son livre des Représentants du Nord pendant la Révolution a donné une notice bien informée et documentée sur le personnage qui nous occupe.

On a déjà consulté la biographie des contemporains, celle de Hoefer Didot et le *Dictionnaire de la Révolution*, du Dr Robinet, les recueils d'Aulard (*Salut public et Représentant en mission*) et d'Etienne Charavay (*Correspondance de Carnot*), *les Représentants en mission*, de Bonnal du Gauges, *Valencienne dans les guerres de la Révolution*, de Chuquet, la *Défense nationale dans le Nord*, de Foucart et Finet, enfin les pages d'Albert Grün sur la fin du conventionnel dans les *Feuilles d'histoire* (t. V. n° 3)

Connaît-on, en dehors des ouvrages que l'on vient de citer et des grandes histoires de la Révolution, des études, des articles, des documents, des lettres où les actes de

Pierre Joseph Duhem, ses discours, son rôle politique seront mentionnés ?

On laisserait plutôt de côté les incidents dramatiques et violents de sa vie qui appartiennent à l'histoire générale. Ce fut un des plus farouches Montagnards, mais un très honnête homme. On serait heureux d'apprendre comment il disparut de la scène politique, après l'amnistie du 4 brumaire an IV. Dans quelles circonstances et pour quelles causes reprit-il l'exercice de la médecine ? Quelles relations a-t-il eues avec Jeanbon Saint-André, préfet de Mayence ? A-t-il laissé des descendants ?

VULGIS B.

—

La fille de Mme du Noyer. — Existe-t-il un portrait d'Olympe du Noyer, comtesse de Winterbelt, fille de l'auteur des *Lettres historiques et galantes* ?

L. R.

—

Mlle Gossin, actrice. — Pourrait-on me donner les prénoms, lieux et dates de naissance et décès de Mlle Gossin, créatrice du rôle de Zaïre, à qui Voltaire, après le succès remporté par sa meilleure tragédie, écrivit en vers enflammés, une charmante Epitre dédicatoire ?

E. R.

—

Portrait de Louise de Bretagne. — Existe-t-il quelque part un portrait, sous une forme quelconque, de Louise de Bretagne-Avaugour, dame de Clermont-Lodève et de Castelnau-Bretenoux, dame d'honneur d'Elisabeth de France femme de Philippe II (1559). Louise fut ensuite dame d'honneur de Catherine de Médicis et mourut après 90 ans. Au Cabinet des Estampes, à la B N., y aurait-il quelque gravure la représentant ?

SAINT-SAUD.

—

Le marquis de Marigny. — Existe-t-il des ouvrages sur le marquis de Marigny sur sa vie publique ou privée ? — Prière de me les indiquer. — Je connais le livre de Plautet.

J.V.P.

—

Les deux Méda. — Le gendarme Méda qui, dans la journée du 9 thermidor, brisa la mâchoire de Robespierre, était, depuis, devenu colonel et baron de l'Empire, lorsqu'il fut tué à la bataille de la Moskowa. Je trouve le même nom dans un almanach de 1812 pour Bordeaux et la Gironde. En voici la copie :

XI° Division militaire : Gironde, Landes et Basses Pyrénées. Quartier général à Bordeaux,

Etat-major général.

. . . .

Méda, capitaine-adjoint, sous-chef d'état-major à Bordeaux.

Cet autre Méda était-il parent du premier, et qu'est-il devenu ? V. A. T.

—

Molis, Montlaur, Montlezun. — Dans son *Catalogue des Chevaliers de Malte*, M. Louis de la Roque donne comme ayant fait partie des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem :

Pierre de Molis, 1491 ;

Pierre de Montlaur, 1147 ; Arnaud de Montlaur, 1299 ; Aymerie de Montlaur, 1397 ; Jornig de Montlaur, 1321 ; Philippe de Montlaur, 1427 ; Pierre de Montlaur, 1522.

Naugier de Montlezun, 1260, Pierre de Montlezun, 1449 ; Pierre de Montlezun, 1453 1461 ; Antoine de Montlezun, 1477 ; Bernard de Montlezun, 1478 ; 1550 ; Pierre de Montlezun, 1513 ; Philippe de Montlezun, 1521 ; François de Montlezun-Campagne, 1561, 1581 ; Joseph de Montlezun, 1643.

Je voudrais connaître au moins les armes de ces chevaliers de Malte ; mais le moindre renseignement sur eux m'intéresserait aussi beaucoup.

Je prie mes confrères de ne pas me renvoyer à tel ou tel ouvrage, pas même à l'*Armorial de Malte*, du même M. de la Roque que je ne possède pas. Je suis perdu en pleine campagne et le repos hebdomadaire forcé des bibliothèques départementales ne me laisse pas l'espoir de pouvoir les consulter facilement d'ici longtemps.

S. F.

—

Montijo (comtesse de). — Pourrait-on me donner la date de la mort de la mère de l'impératrice Eugénie ?

NOBODY.

—

Neveu (Hortense). — Je voudrais bien que quelque intermédiairiste voulût me renseigner sur l'existence de cette demi mondaine du Second Empire.

NOBODY.

Cardinal de Polignac. — Au cours de sa mission à Rome de 1724 à 1752, le cardinal Melchior de Polignac joua un rôle important dans le règlement des différends relatifs à la bulle *Unigenitus*. Il échangea à ce sujet une abondante correspondance Nous connaissons quelques-unes de ces lettres par la publication d'un intéressant dossier communiqué à M. Griselle (*Documents d'histoire*, 1911).

Pourrait-on nous en signaler d'autres gardées dans les dépôts publics ou dans des collections privées et nous en communiquer des analyses et de préférence des copies ?

U. R.

—

Famille Raffinesque. — Existe-t-il encore en France une famille de ce nom ? Elle avait émigré de Nîmes, à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes, en Suisse (cantons de Genève et de Vaud) ; elle y est éteinte, mais paraît avoir eu des représentants retournés en France et vivant à Smyrne au commencement du XIXe siècle.

Quelles sont ses armes ?

GROLL.

—

Famille Raville. — Où pourrait-on trouver des renseignements généalogiques sur la famille de *Raville* (*Ravavilla*, ou *Rollingen*) habitant la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles ?

Armes : *de gueules à 3 chevrons d'argent*.

ANGEST.

—

Baron de Reyer. — Quelqu'un pourrait-il m'aider à retrouver le lieu de décès du général français : baron de Reyer, alsacien d'origine, mort vers 1790 ?

PAUL, de Nogent.
Archiviste.

—

Le cardinal de Rohan-Guéméné. — Louis-René-Edouard de Rohan-Guéméné, né le 25 septembre 1734. abbé de Montmajour et de la Chaise Dieu, évêque de Canope *in partibus* et de Strasbourg, membre de l'Académie française, mourut à Ettenheim, sous le Consulat.

Ce prélat, mêlé à l'affaire du Collier, a-t-il laissé des papiers ? Où sont-ils conservés ? Sa correspondance a-t-elle fait l'objet d'une publication même fragmentaire ?

U. R.

—

Marie-Françoise-Victorine Salmon. — Je possede une chanson, en huit couplets, ornée d'une gravure et relative au mariage de *l'illustre et célèbre Demoiselle Marie-Françoise-Victorine Salmon avec M. Savari, le 26 août 1786*.

Cette chanson ne donne aucune indication sur la qualité des époux, sinon que le mari était dragon.

Mais la mariée, qualifiée d'illustre et célèbre ! Qui était-elle ? Est-il possible de le savoir ?

HENRY VIVAREZ.

—

Mme la Générale Verdier, Membre de l'Expédition d'Egygte. — Le seul Portrait de femme que renferme la célèbre Collection des Portraits des Membres de l'Expédition française, dessinés et gravés par Du Tertre, en Egypte, est celui de Mme la Générale Jean-Antoine Verdier, laquelle, au reste, séjourna en Orient durant toute la campagne de l'armée du général Bonaparte.

C'est un excellent portrait, de profil, d'une aimable femme aux traits réguliers bien qu'un tantinet masculins peut-être, et que dut singulièrement bronzer, sans doute, le dur soleil d'Afrique. Elle y est représentée, la tête nue, avec de grandes boucles aux oreilles, les cheveux abondants relevés par un large ruban noué en grosse fontange sur le sommet de la tête. Le dessin original, à la mine de plomb, très fin d'exécution en existe au Cabinet des Estampes, dans la collection des originaux ; et la gravure, à ma connaissance, comprend deux états, l'eau-forte pure, la seule qui soit recherchée, avec le nom en lettres cursives tracées à la pointe, et la même, légèrement ombrée au burin, et le nom en lettres romaines.

La générale Verdier était en relation d'amitié avec tous les chefs de l'Expédition. Une lettre autographe, signée, de son mari, qui fait partie de mes collections Egyptiennes, datée de Mansoura, 27 Vendémiaire, an VII de la République et par lui. Il a adressée au général divisionnaire Dugua (l'un des lieutenants de Desaix, dans sa conquête de la Haute-Egypte) porte en

marge ce charmant Post-Scriptum de bon camarade : « Mon Epouse vous salue et vous embrasse. »

Le général Verdier fut, lui aussi, portraituré par Du Tertre. Il a une longue notice biographique, dans le *Dictionnaire des Généraux français* du chevalier de Courcelles (Paris 1823, in-8° Supplément du tome IX, pages 537 à 542), dans laquelle, par malheur, il n'est fait aucune mention de sa femme.

Pourrait-on me donner, sur elle, quelques mots de biographie qui lui soient personnels et me dire s'il existe des lettres, autogr. signées, de Mme la générale Verdier, qui soient authentiques ?

Ah ! si l'*Intermédiaire* avait la bonne fortune que cette petite question, toute féminine, put passer sous les yeux de M. Frédéric Masson, quelle charmante et intéressante page il recevrait, de ce grand érudit Napoléonien !

Ulric Richard-Desaix.

—

L'Académie de Saint-Luc. — Connaît-on des ouvrages sur l'Académie de Saint-Luc, à part l'article de la Collection Deloyne, tome V. Je serais reconnaissant à un collègue de me renseigner.

J. V. P.

—

Allégories, enseignes, légendes? — Quels pouvaient bien être les personnages suivants :

Le *Boucher de Nancy* ?

Le *Chat de l'Ile Ste-Marguerite* ?

Le *loup de Tréguier* ? et *le Singe de Rennes* ?

Allégories ? Enseignes ? Légendes ?

M. J. Godin.

—

Un livre à retrouver. — Le Catalogue Yemeniz, 1867, mentionne la plaquette suivante :

Le recueil des épistres d'Ovide translaté en francoys au vray ligne pour ligne faisans mencion de cinq loyailes amoureuses qui faisoient complainctes et douloureuses lamentations pour leurs singuliers amys qui les avoient habandonnez pour aultres C'est assavoir... (A la fin :) Cy finist lapel des trois dames Contre la belle sans sy (S. l. n. d.),

petit in-4° goth. à 2 coll. (de 16 ff.) fig. sur bois. Cette plaquette a reparu dans le Catalogue de la vente Sazerac de Forges (1881) mais depuis je n'en ai pas retrouvé la trace. Si un intermédiairiste connaissait la bibliothèque où elle se trouve aujourd'hui, je lui serais très reconnaissant de me donner ce renseignement.

Lach.

—

« Fior d'Aliza » et Lamartine. — Le *Grand Ditionnaire* de Larousse, dans son 8e volume (F. Gyz), p. 403, fait de *Fior d'Aliza* un épisode des Confidences de Lamartine, publié en 1863. J'ai en vain cherché cet épisode dans les Œuvres de Lamartine. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me dire où je pourrais le trouver.

G. Boissière.

—

Mimi Pinson, d'Alfred de Musset; l'édition originale ? — M. Firmin Tillet, dans son bulletin des « Livres d'occasion », (*Mercure de France*, 1er avril 1914) annonce que l'édition originale de *Mademoiselle Mimi Pinson* (Paris, Blanchard, 1853) d'Alfred de Musset, a atteint, à la salle des ventes, la somme de 250 francs.

L'édition Blanchard est-elle bien l'édition originale ?

Non, suivant P. Thieme, (*Guide bibliographique de la Littérature française*) pour qui l'édition originale serait de 1852, et aurait été publiée sous la firme de Didier.

L'édition Blanchard, parue en 1853, ne serait qu'une réédition, dans laquelle le « profil de grisette », était suivi des « Conseils à une Parisienne ».

Or, voici qui complique le problème. L'édition Didier, que je possède, porte la date de 1853 et non de 1852 :

Alfred de Musset
Mademoiselle
MIMI PINSON
Profil de grisette
Paris
Eugène Didier, éditeur
1853

(in-16, de 94 p.)

Est-ce l'édition originale parue à la fin de 1852, sous le millésime 1853, ou existe-t-il des exemplaires de cette édition datés de 1852 ?

Rien n'indique, sur l'exemplaire que j'ai sous les yeux, que ce soit une réédition.

Enfin, ne faut-il voir dans l'édition Blanchard vendue à la salle des ventes qu'une seconde édition ? Pierre Dufay.

Réponses

—

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV (LXIX, 185, 289, 362). Elisabeth Ausel ou Ancel fut la première nourrice de Louis XIV ; elle n'allaita le jeune prince que trois mois. Malgré cela, par acte du 4 mars 1639, elle continua de faire de la pension accordée aux enfants de France (*Vieilles Archives de la guerre* vol. 56 p. 107).

Elle était fille de Guillaume Ancel, seigneur de Monchesne, conseiller maître d'hôtel de Henri III, ambassadeur près des empereurs Maximilien et Rodolphe II en 1583 et 1585 lors de la négociation du mariage de Charles IX, puis maître d'Hôtel du roi Henri IV (prœfectus aulæ).

Elle était femme de Jean Longuet, écuyer, seigneur de la Giraudière (Communes de Villeny et La Ferté Saint-Cyr Loir-et-Cher) conseiller du roi en ses conseils et son procureur au bureau des finances de la Généralité d'Orléans. Il existe un portrait d'Elisabeth Ancel, au musée de Versailles. Attique du Nord. Salle 159.

Les Ancel furent confirmés en noblesse le 17 août 1669 (Nouv. d'Hozier vol 8).

Les Longuet furent confirmés également par arrêté du Conseil d'Etat le 22 mars 1666. (Arm. Gen. d'Hozier. Généralité d'Orléans f° 21).

La famille Longuet est actuellement représentée par Manem Raoul de la Giraudière en tant qu'aîné de cette famille.

Marie-Marthe-Julie Rameau née à Angerville (Seine et Oise) le 3 février 1752 et qui épousa Etienne Laurent le 8 février 1774, fut nourrice de Louis XVII.

Madame Bayart, née Sophie Josèphe de Witte, d'une famille du Nord 1792 † 1866 fut la première nourrice du duc de Bordeaux pendant les mois de septembre et d'octobre 1820. Au bout de quelques jours elle quitta cette honorable fonction après une tentative d'empoisonnement commise sur elle pour atteindre l'enfant royal. Elle fut soignée à ce moment par le docteur Deneux, accoucheur de la duchesse de Berry.

Il serait intéressant d'élucider ce point d'histoire !

LE FOUINARD.

Mariage de Louis XVI (LXIX, 440). — Il n'y a pas d'intendant de Meaux. Meaux faisait partie de l'intendance de Paris. Il doit falloir lire Intendants de Menus ; c'était bien si je ne me trompe, le titre de M. de la Ferté.

G. O. B.

—

Comment, seul de tous les Bourbons, le duc de Penthièvre n'a-t-il pas été inquiété pendant la Révolution ? (LXIX, 379). – Il me paraît toujours bien fantaisiste d'émettre une opinion sur ce qui se serait passé si tel personnage avait vécu plus longtemps. La duchesse d'Orléans ne fut pas une des victimes de la tyrannie jacobine, il est vrai, mais c'était une femme. A la vérité l'abominable machine égalitaire qui fonctionnait place de la Révolution et plus tard place du Trô , devenue de la Barrière renversée, n'épargnait ni le sexe, ni l'âge ; cependant il faut reconnaître que le couperet qui avait frappé la Reine et Madame Elisabeth, épargna la femme de Philippe-Egalité. Si le bon et faible duc de Penthièvre avait vécu, eût-il échappé aux pourvoyeurs de la guillotine ? Je ne le pense pas ; mais pourquoi discuter sur de pareils peut-être ? On a déjà assez de mal à asseoir la vérité quand il s'agit de faits matériellement constants ?

H. C. M.

* * *

Le marquis de Capizuchi-Bologne, un ami du duc de Penthièvre était comme lui fort aimé.

Tous les jours les pauvres et les malades trouvaient chez lui les secours dont ils pouvaient avoir besoin , il aimait ses nombreux serviteurs comme ses enfants...

... C'était par excellence l'homme au cœur bon, généreux, charitable, dont le souvenir est encore en bénédiction dans la paroisse de Bugnères.

(Registres de la fabrique de Bugnières, Haute-Marne, vers 1850).

Il avait soixante-dix-sept ans lorsqu'il fut arrêté et guillotiné le 17 nivôse an II.

L'acte d'accusation porte « qu'il s'était laissé donner le titre de marquis par son homme d'affaires et qu'en déplorant la mort du ci-devant Penthièvre il lui a donné le titre de duc, qualifications prescrites depuis quatre années entières.

(Archives Nationales W. 308, n° 394).

La même accusation aurait pu être portée contre le duc de Penthièvre si le marquis de Bologne était mort avant lui. Il ne suffisait donc pas d'inspirer l'amour et le respect pour échapper à la guillotine, il fallait tout d'abord n'être ni duc ni marquis.

R. DE CRESSIA.

*
* *

L'auteur de la question se demande si le Duc de Penthièvre, qui mourut trente-six jours avant le décret de la Convention qui ordonnait l'arrestation de tous les membres de la maison de Bourbon, aurait échappé à la proscription et à la guillotine.

Il est bien difficile de se livrer à des suppositions en matière historique, déjà a-t-on souvent quelque peine à établir la matérialité de certains faits qu'on regarde comme avérés. Cependant il est permis de croire que le duc de Penthièvre n'eut pas été sauvé, bien qu'en dise M. Lenôtre, par les bienfaits qu'il avait répandus autour de lui. Le *Mémorial de Norvins* parle d'une autre famille, celle de Brienne, qui avait « enrichi ce sale village de Champagne, bien avant que le luxe qui y fut déployé pendant quarante ans et l'inépuisable bienfaisance de ses maîtres, eussent changé en ardoises le chaume de ses toits, en bourgeois des paysans et aussi en révolutionnaires plusieurs de ceux qui leur devaient leur fortune ». Et plus loin après s'être étendu avec complaisance sur la grande existence seigneuriale qu'on menait à Brienne, l'auteur ajoute : « Au milieu de ce grand mouvement matériel et intellectuel de la vie de Brienne, une autre œuvre sans repos aussi, mais sans bruit et sans éclat occupait constamment la pensée du maître. C'était d'un côté le soulagement des malheureux, de l'autre l'entretien de la paix parmi ses paysans. Les curés et ses gens avaient ordre de s'informer de la véritable position de ceux qui, en dehors de la promiscuité toujours peu éclairée des aumônes quotidiennes, sollicitaient une bienveillance particulière. Il résultait de cette enquête paternelle qui le mettait à l'abri des surprises de la mauvaise foi que l'attente des pauvres était toujours dépassée, etc. etc. » (*Mémorial de Norvins*, t. I, p. 95 et suiv.) Il est inutile de prolonger cette citation qui pendant plusieurs pages encore n'est qu'un long panégyrique de la famille de Brienne que ses mérites et ses vertus n'ont pas empêchée de mourir tout entière sur l'échafaud en 1794.

G. Q—L.

*
* *

M. Lenôtre a écrit l'article du *Temps* auquel il est fait allusion au sujet du volume de notre collaborateur le baron de Maricourt, sur la *Jeunesse de la duchesse d'Orléans née Penthièvre*, paru l'année dernière chez Emile Paul.

L'auteur a annoncé que, d'après des documents inédits, il suivrait le duc de Penthièvre jusqu'à sa mort, dans son 2e volume : *La duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe*, qui paraîtra ces temps-ci. La question concernant le duc de Penthièvre y sera, sans doute, amplement traitée.

R. E.

—

Noyades de Nantes (LXVI). — Je viens de parcourir un des volumes de l'*Intermédiaire* et mes yeux sont tombés sur un article du confrère Echarpe sur les noyades de Nantes Il y a dans cette note une erreur : lorsque Echarpe parle des bateaux-soupape il s'écarte tout à fait de la vérité. Le bateau soupape est une légende. Il ne faut pas croire que Carrier utilisait cette sorte de chaland, dont se servent les ponts et chaussées pour le transport des vases, sables, etc., qui au moyen d'un mécanisme spécial, s'ouvre par le fond et opère ainsi le déchargement de sa cargaison.

Non, des textes irréfutables établissent qu'on réquisitionnait de vieilles gabarres; le charpentier Affilé était chargé d'y pratiquer des sabords au niveau de la flottaison, sabords qu'il obstruait avec quelques planches grossièrement clouées

Puis on entassait dans ces gabarres hommes et femmes, on clouait les panneaux et ces barques étaient amenées au milieu du fleuve, en aval. Alors on faisait sauter les planches qui fermaient les sabords, qui alors, le bateau étant chargé, se trouvaient au-dessous de la flottaison.

L'eau s'y engouffrait et le chaland coulait avec sa cargaison humaine. Souvent, sous la poussée de l'eau les panneaux cédaient et quelques individus pouvaient

essayer de se sauver, mais les noyeurs, armés de gaffes, faisaient bonne garde.

Géo Ta.

—

Le clairon Rolland (LXIX, 236, 319, 363, 406). — Au nombre des auteurs qui ont parlé du clairon Rolland, il faut y comprendre M J. B. de Laval, officier de cavalerie, qui a publié en 1902 un volume intitulé : *Rolland, ou les aventures d'un brave*, in-8, fig.

Paul Pinson.

* * *

Il existe, pour répondre aux questions posées sur le clairon Rolland, un gros volume de 810 pages, muni d'un index : *Récits d'Afrique, Sidi Brahim*, Paris, 1905. Je sais qu'il est peu connu, puisque j'en suis l'auteur infortuné, et que de très distingués collaborateurs de l'*Intermédiaire* ignorent son existence ; mais je me permettrai de l'utiliser comme référence, dans le seul but d'abréger mes réponses.

—

Réponse à M. V. (LXIX, 236). — 1° L'appellation « commandant Rolland », utilisée par M. V., résulte d'une confusion provoquée sans doute par la lecture du *Matin* du 23 février 1914 ; ce numéro donne en deuxième page, quatrième colonne le récit d'un « hussard de Sidi-Brahim », nommé This, un des nombreux faux-survivants qu'a fait surgir la presse depuis 20 ans. This parle du « commandant Roland, le défenseur du Bourget » auquel il est allé fermer les yeux il y a quelques années, puis du clairon Rolland This a pu connaître le clairon Rolland en Algérie, comme le prouvent ses états de services que je possède, mais il n'était pas à Sidi-Brahim ; il a pu connaître aussi à Paris le commandant Roland, qui n'a rien de commun avec le clairon

2° Dans les ouvrages relatifs à Sidi-Brahim, Rolland est cité à diverses reprises.

La bibliographie de mon volume, pages 747 et suivantes, fournit une longue liste de ces ouvrages, sans les mentionner tous.

3° Quelques-uns des actes accomplis par Rolland sont signalés dans mon volume ; en cherchant à l'index le nom de Rolland, on peut constater que le clairon est cité à 23 pages différentes.

Réponse à M. Henri d'Alméras (LXIX, 319, 320). — 1° Il est bon de remarquer que les dernières lignes du récit de Ch. Marcotte de Quivières dans *Deux ans en Afrique* constituent une grave erreur. Seize hommes purent revenir à Djemmaa Ghazaouet, dont deux moururent aussitôt d'épuisement. Rolland n'en était pas, puisqu'il fut fait prisonnier par Abd-el-Kader ; ce n'est donc pas lui qui est désigné. Il échappa, plusieurs mois après, au massacre des prisonniers et ne fut pas le seul.

2° Le récit de Arsène Berteuil dans l'*Algérie française* est exact, sauf quelques détails, et a d'ailleurs été emprunté, comme le dit l'auteur (p. 274) à l'un des survivants, le fameux caporal Lavayssière.

3° Il n'y a aucune part de légende dans l'histoire de Rolland. Il se produit au contraire pour ce héros un phénomène très rare : l'opinion qu'on a de lui dans le public est au-dessous de ce qu'il vaut : la discussion actuelle en est la meilleure preuve.

—

Réponse à M. B. F. (LXIX, 363). — Les archives historiques du Ministère de la Guerre possèdent en effet des lettres contemporaines, écrites par le maréchal Bugeaud, les généraux Cavaignac, d'Arbouville, etc., et entièrement relatives à Rolland *lui-même* : j'en ai les copies. Les Archives administratives de ce ministère possèdent, sur les registres du 8e bataillon de chasseurs à pied, les états de services du brave clairon, inscrits par ailleurs sur son livret ; j'en ai aussi la copie.

—

Réponse à M. El Kantara (LXIX, 363). — Il n'y a rien en effet dans les ouvrages contemporains sur l'incident du clairon sonnant la charge. J'ajoute même que ce détail ne m'avait pas préoccupé lorsque j'ai écrit *Sidi Brahim*. Mais, avec ce volume même, on peut faire la preuve de Rolland sonnant la charge.

On lit en effet page 162 :

Abd-el-Kader fit sonner la marche de la cavalerie par un clairon français prisonnier, pour donner à ses hommes le signal du départ.

Pas de références.

D'où vient cette affirmation ?

On trouve aux pièces annexes, p. 642 :

Abd-el-Kader fit sonner (le 24 septembre 1845) la marche de la cavalerie par un des clairons prisonniers, le nommé Arrieu, qui est le plus fort.

(Lavayssière).

Ce ne pouvait être Arrieu puisqu'Arrieu avait été tué la veille : Lavayssière, enfermé dans le marabout, a cru reconnaître le coup de clairon d'Arrieu parce qu'il était « le plus fort ».

Autres preuves de l'existence du clairon sonnant auprès d'Abd-el-Kader : p. 645, au milieu ; p. 657, deuxième tiers :

Abd-el-Kader fait sonner la retraite.

En réalité, Abd el-Kader a donné ordre de sonner la retraite... pour ses cavaliers, et c'est la marche de la cavalerie que Rolland a crânement sonnée.

L'ouvrage le plus intéressant et le plus documenté de l'époque sur Rolland est une traduction de l'ouvrage allemand « Aventures de M. Berndt », intitulée : *Abd-el-Kader ou trois années de captivité*, traduit par Louis de L., 1848. C'est, à ma connaissance, le seul ouvrage ancien ou moderne dans lequel se trouve (page 527 à 529) le fameux récit de Rolland dicté par lui-même au capitaine Beaudouin, à Lalla-Maghrnia, le 21 mai 1846, à son retour de captivité.

—

Réponse à M. Léonce Grasilier (LXIX, 364). — M. Léonce Grasilier est bien informé, ce qui n'a rien de surprenant en raison de ses importants travaux et de ses nombreuses relations au Ministère de la Guerre. Il connaît même mon volume ! Une erreur de chiffre ou d'impression lui fait écrire *1er* bataillon de chasseurs au lieu de 8e, bataillon auquel appartenait Rolland. Tout ce qu'il dit sur les certitudes qu'a voulu avoir le Ministre avant de nommer Rolland officier de la Légion d'honneur est exact ; je suis personnellement plus certain que quiconque des résultats probants de l'enquête faite sur les exploits du clairon Rolland.

Capitaine PAUL AZAN.

—

Les dragons de l'Hérault (LXIX, 330). — En campagne et dans certaines circonstances analogues au temps de guerre, les militaires ne pourraient se trouver dans la possibilité de faire dresser les actes de l'Etat-Civil par les maires et leurs délégués. La loi, prévoyant le cas, a donné au trésorier ou son suppléant, à défaut à l'officier commandant un détachement, le titre et la qualité d'officier de l'Etat-Civil. L'ont encore des fonctionnaires de l'Intendance, le prévôt (de gendarmerie), l'officier d'administration dans les hôpitaux et ambulances, etc.

Il est probable que le registre trouvé par notre collaborateur Grave est un des livres préparés à l'avance pour le cas de guerre.

ARD. D.

***

Les aumôniers de régiment institués par la Restauration et qui disparurent avec elle avaient vis-à-vis du corps auquel ils étaient attachés les mêmes devoirs que les curés dans leur paroisse.

Ils devaient compte à leur chef suprême le grand aumônier de France de leurs actes de prêtres et tenaient un registre des baptêmes, mariages et obsèques des militaires de leur régiment auxquels ils devaient présider ou participer.

La loi avait réglé assurément l'état-civil mais ne s'est jamais occupé des actes religieux dons la constatation incombait à l'autorité religieuse. Des extraits de ces actes religieux sont utiles à conserver ; l'extrait de baptême par exemple est nécessaire à produire pour être admis à la première Communion.

Le registre tenu par l'aumônier constituait donc pour celui-ci une obligation stricte, il pouvait être examiné par ses supérieurs ecclésiastiques et il est probable que chaque année copie en était envoyée au grand aumônier pour chaque régiment.

COTTREAU.

—

L'évêque de Fez (LXIX, 381). — Le titre de suffragant se donne non seulement aux évêques d'une province ecclésiastique mais encore aux évêques auxiliaires attachés à un siège épiscopal, tandis que les auxiliaires proprement dits sont attachés à un évêque qui peut leur enlever les pouvoirs de vicaire général, qu'ils perdent d'ailleurs à la mort de l'évêque auquel ils sont attachés.

Au XVIIIe siècle, les évêques de Strasbourg appartenaient à la famille princière des Rohan. Leurs coadjuteurs avec

future succession appartenaient à la même famille et comme eux étaient surtout des prélats de cour. Le gouvernement effectif du diocèse incombait à des évêques *in partibus*, suffragants de l'évêque et leurs pouvoirs étaient maintenus pendant la vacance du siège.

Il y a encore quelques suffragants d'évêques de cette catégorie notamment en Russie et en Allemagne (Mohilew, Paderborn, Posen, etc.). Il est à remarquer que ce dernier pays est, je crois, presque seul à avoir conservé l'ancienne règle canonique de l'élection des évêques par les chapitres, sous le contrôle, il est vrai, de l'autorité séculière protestante.

A. E.

—

Michel Baron et son prétendu collaborateur (LXIX 437). — Rien de plus obscur que l'histoire des collaborations dans les œuvres de Michel Baron. Un fait semble cependant avéré, c'est que Baron eut tout seul quelque peine à mettre sur pied un ouvrage.

Dans le *Rendez-vous des Tuileries*, comédie sans valeur, Baron place sans se gêner la scène de l'Importun de l'*Impromptu de Versailles*.

Dans les *Enlèvements* comédie en un acte en prose qui fut jouée huit fois, nous retrouvons deux scènes de *Mélicerte*.

L'*Homme à bonnes fortunes* fut plus heureux. On le joua vingt-trois fois. Bien que publié sous le nom seul de Baron, on l'attribua, les uns au comédien Subligny, les autres au P. de la Rue.

Lire à ce propos l'article du bibliophile P. L. Jacob, paru au *Moliériste* du 1er décembre 1881 « Sur les ouvrages attribués à Subligny ». On y verra que ce Subligny passait pour être l'auteur du roman : *Vie d'Henriette Sylvie de Molière*, (ou *Aventures*, ou *Mémoires*) roman attribué également à un certain Alègre, puis à Mme de Villedieu.

La quatrième pièce de Baron, signée de lui seul, et intitulée *la Coquette* ou *la Fausse Prude* fut attribuée à Subligny, et aussi à d'Alègre.

On ne dit rien au sujet du *Jaloux*. De même pour les *Fontanges maltraitées* ou les *Vapeurs*, pièce qui ne fut pas imprimée.

La *Répétition* qui suivit n'eut pas davantage l'honneur des presses, et comme *le Débauché* ne se trouve pas dans les œuvres de Baron, on en conclut que son nom n'avait été qu'un prête-nom en la circonstance.

L'*Andrienne* (16 novembre 1703) passe pour le chef-d'œuvre de ce théâtre. Elle est attribuée au P de la Rue, de la Compagnie de Jésus, malgré les protestations de Baron qui s'efforce dans la Préface de faire croire qu'il en est le véritable auteur.

De la même provenance semblent venir *les Adelphes* ou *l'Ecole des pères*.

Mais nulle part nous ne trouvons trace du « gentilhomme de la Cour » auquel notre confrère semble faire allusion.

Et, jusqu'à preuve du contraire, ce Subligny, père de la fameuse danseuse de ce nom, ne fut qu'un obscur comédien dont le nom ne nous est parvenu que parce qu'il fut l'auteur de la *Folle Querelle*, parodie d'*Andromaque*.

Henry Lyonnet.

—

Benserade (LXIX, 283). — Benserade (ou Bensserade ou Bensseradde), est né, d'après l'acte de baptême qu'a publié Jal, non en 1612, mais en 1613 (il fut baptisé le 5 novembre 1613 à Paris, en l'église Saint-Médéric) Un passage du Moréri, que cite Jal, et où on le fait naître, chose inexacte, à Lions près de Rouen, le dit issu de Paul de Benserade, seigneur de Chépi, chambellan de Louis XII. Si cette filiation est conforme à la réalité, la famille, quelle que fût son origine, était établie en France depuis assez longtemps.

Ibère

*
* *

Jal a prouvé par la production d'actes certains qu'Isaac de Benserade n'était pas né à Lyons-la-Forêt dans l'Eure, en 1612, mais à Paris le 5 novembre 1613. Il fut baptisé à Saint Merry. Jal, par la même occasion, fait connaître des parents qui semblent éloigner toute idée d'origine allemande. Benserade dont la mère se nommait Charlotte de la Porte, avait certainement des alliances dans les environs de Gisors. Un Jean de la Porte était lieutenant-général de ce bailliage, vers 1550 ; un autre Jean, fils ou petit-fils du premier, mourut en 1610, et Georges de la Porte y vivait encore vers 1650. Tout ceci expli-

querait l'alliance de Charlotte avec Henri de Benserade, père et mère d'Isaac.

Vers ce temps, on trouve un Jehan de Benserade, Mᵉ des Eaux et Forêts de Gisors ; il achète le fief de Rosay, le 26 décembre 1624. Il eut pour héritier Charles de Benserade qui laissa son fief à un neveu, J. B. Le Blanc, à son tour sieur de Rosay. Un acte, cité par Jal, nous apprend qu'il était cousin d'Isaac et que tous deux étaient neveux d'un Jacques de Benserade, frère de son père.

Ces notes sont prises dans le *Dictionnaire de l'Eure*, au mot Rosay, où cependant on nomme l'Académicien, Jean et non Isaac.

Tallement des Réaux, dans son *Historiette* CCLIX, bien loin de le dire d'origine allemande, dit qu'il se croyait espagnol, ou arabe, puisqu'il prétendait descendre des Abencerrages. Je n'essaierai pas non plus de chercher comment les de la Porte de Gisors pouvaient être alliés à Richelieu.

Armes : *d'or, à 2 pals de gueules.*

E. GRAVE.

—

La maison du peintre Chardin (LXIX, 381). — Je remercie vivement notre confrère d'E de la bonne opinion qu'il a de la Commission du Vieux Paris. Je suis, en effet, l'auteur du rapport sur les démolitions de la rue du Four et voici ce que je dis de la maison de Chardin :

« Rue du Four, 21, et angle rue Princesse. Il s'agit d'un immeuble de quatre étages sans doute fort ancien et n'ayant conservé que quelques refends, mais qui a été maquillé et remanié pour les besoins de la location moderne.

« En dépit de la pauvreté et de la médiocrité de son apparence, ce vieux logis jouit cependant d'une notoriété fort intéressante puisqu'il abrita le célèbre peintre Chardin. On voit, en effet, sur la façade donnant rue Princesse, une inscription portant ces lignes :

Le peintre Jean-Siméon Chardin
né rue de Seine le 2 novembre 1699
habita cette maison
Jusqu'en 1744.

« Dans le bureau de M. Pin, marchand de couleurs, nous avons remarqué deux belles boiseries sculptées d'époque Louis XV ; et chez M. Lavocat, imprimeur, une cheminée de même style, que nous croyons être en marbre rouge.

« Nous demandons la réserve de ces objets et de l'inscription ci-dessus relatée, et aussi qu une photographie soit annexée au procès-verbal, de la dite maison, montrant surtout la façade portant l'inscription ».

Et c'est tout Je n'ai donc pas indiqué que Chardin était mort dans cette maison, et encore moins fait photographier « la cour historique » mentionnée dans les journaux.

(Séance de la Commission du Vieux Paris, du 8 novembre 1913)

LUCIEN LAMBEAU.

—

Cubières (LXIX, 333). — Il ne faut pas confondre le chevalier Michel de Cubières, dit Dorat Cubières et Cubières-Palmezeaux, aventurier de lettres qui portait, selon Mme Roland, l'insolence et la bassesse écrites sur sa répugnante figure, écuyer de la comtesse d'Artois puis membre de la Commune de Paris, chantre de Marat et de Carrier avant de l'être de Napoléon puis des Bourbons, avec son frère aîné, le marquis Simon-Louis-Pierre de Cubières, naturaliste et agronome, membre libre de l'Académie des Sciences. C'est de celui-ci (d'après Lalanne) qu'était fils le général Despans de Cubières ; ministre de la guerre condamné en 1847 par la Chambre des pairs à la dégradation civique, comme complice de son collègue Teste dans une affaire de corruption, et réhabilité après le coup d'Etat de 1851. Ce général était marié, et Maxime du Camp dans ses *Souvenirs* (t. 1ᵉʳ, p. 93) parle de sa femme, éthéromane et romancière, auteur de *Marguerite Aymon*, des *Deux soufflets*, d'*Emmeric de Mauroger* qui lui valut un prix Montyon.

IBÈRE.

—

Danton et ses descendants (T. G., 260 ; LVII ; LVIII ; LX ; LXIII ; LXIX, 63). — J'ai connu à l'Administration Centrale des Postes, rue de Grenelle à Paris, un rédacteur du nom de « Danton » qui était, disait-on, un petit neveu du célèbre conventionnel

Il doit être à la retraite, car son nom a disparu de l'*Annuaire des Postes*.

D'assez forte corpulence, c'était un très bon camarade, très serviable.

Y. D.

Le Maréchal Davoust (LXIX, 417) — Il a eté publié, en 1866, une *Histoire de la vie militaire, politique et administrative du maréchal Davoust*, d'après les documents officiels, par Gabriel de Chénier.

THIX.

—

Mademoiselle Desbrosses (LXIX, 333). — Mademoiselle Desbrosses dont il est ici question, était née à Paris, rue de Condé, le 18 février 1701. Elle était fille d'Etienne, Michel Boyron, dit Baron (1676 1711) et de Catherine Von der Beek, son épouse ; petite fille par conséquent du grand Michel Boyron, dit Baron, l'élève de Molière (1653-1729).

En 1722, date citée par notre collègue T V. M, elle avait donc vingt et un ans. Sous quel nom la personne dont la présence est signalée à cette époque à la Louisiane était elle désignée ? Car si elle n'avait pas encore épousé en 1722 l'obscur comédien Jean de Brye, dit *Desbrosses*, il est impossible qu'on l'ait appelée de ce nom.

Quant à sa vie théâtrale, elle tient tout simplement en quelques lignes :

Mlle Baron, femme Desbrosses, débuta à la Comédie française le 19 octobre 1729 et fut reçue le 31 décembre suivant, neuf jours après la mort de son illustre aïeul. Sortie le 3 mai 1730, elle rentra le 12 décembre 1736, et mourut à Paris rue des Fossés St Germain le 16 décembre 1742.

HENRY LYONNET.

—

Joseph Dubourg (LXIX, 437). — Chateaubriand, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, nous parle d'un pseudo-général de ce nom qui aurait joué, ou cru jouer, un rôle lors des Journées de juillet. Est-ce le représenté ?...

THIX.

—

Le général Duhesme (LXVIII ; LXIX, 209) — Le musée de Versailles possède (1) un buste en marbre par Pradier : « Duhesme, général de division 1766 ✝ 1815 ».

SGLPN.

—

Famille du Parc (LXIX, 265). — La famille du Parc de Locmaria ne semble pas s'être éteinte en 1769, en la personne du marquis Charles Gabriel. J'ai eu pour camarade à l'Ecole Polytechnique L. A. Marie V. du Parc de Locmaria, né le 28 août 1835, entré à l'Ecole en 1855, et décédé en 1856, pendant le séjour à l Ecole.

V.A.T.

***

Puisque l'on s'occupe à l'*Intermédiaire* de cette famille très distinguée dont une branche est établie à Dijon, voici une notation tirée de l'état-civil.

Le 1er septembre 1912, est mort en son hôtel, rue Vannerie 35 à Dijon, Charles-Maurice-Nicolas, comte du Parc, né à Dijon le 2 février 1825 de Maurice-Henri-Frédéric, marquis du Parc et de Clotilde-Raphaël (*sic*) Victorine Charpy de Juigné, veuf de Marie-Julie-Edith de Mesgrigny ; d'où postérité masculine et féminine.

Les du Parc possèdent le château de Brognon, canton de Dijon-Est, à 16 kilom. de Dijon.

H.C.M.

***

Je possède 5 ex-libris au nom de cette famille. Le premier : *d'agent à 3 jumelles de gueules, porte la* devise : *Vaincre ou mourir* et l'inscription : comte Maurice du Parc, chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Est-ce le fils du comte Louis dont parle M. Olis ?

La deuxième pièce est semblable à la 1re, mais elle ne porte pas de devise et on y lit seulement : M du Parc.

La troisième, semblable à la précédente, avec la devise : *Point gêné, point gênant.*

La quatrième porte les armes *écartelées aux 1 et 4 d'argent à 3 jumelles de gueules et aux 2 et 3 d'or à 2 fasces d'azur accompagnées de 7 marlinets de gueules, posés 2, 3, 2* (Rietstap dit : *rangés en orle*) et au franc quartier d'hermine, (Paynel) au-dessous, l'inscription : comte du Parc, et, autour, les devises : *Honori et patriae fideles Honour, Honour, à du Parc à Vaugour. Vaincre ou mourir.*

La cinquième, du XVIIIe siècle, porte l'écu décrit ci-dessus *aux 2 et 3 de l'écartelé*, avec l'inscription circulaire : Ex-Bibli. du comte du Pa c.

Les écus des pièces 1, 2 et 3 ont pour supports deux aigles, celui de la pièce 4 un lion et une aigle, celui de la 5e deux

(1) Dans une salle du rez-de-chaussée située entre la cour royale et le vestibule nord.

lions. Qui sont ces personnages, et comment Maurice du Parc fut il chambellan de l'Empereur d'Autriche ?

NISIAR.

* * *

La famille du Parc de Locmaria n'est pas éteinte. Elle était représentée en Dauphiné, il y a quelques années, par le comte Maurice du Parc de Locmaria décédé, qui avait épousé Mlle du Colombier.

De cette union naquirent :

Maurice, décédé.

Henri, célibataire.

Alain, marié à Mlle de Zurich, et une fille mariée au comte de Solage

Le comte Alain du Parc de Locmaria habite le château du Pin, près La Tour-du-Pin, Isère, et serait à même de donner tous renseignements sur sa famille.

MONTMOREL.

* * *

Tous les renseignements demandés pour cette famille se trouvent, dans :

1° *le Nobiliaire de France* de Saint-Allais, T. V. 144, VII, 270, XII, 304, et XVII, 491

2° *Le Nobiliaire de la Chesnaye des Bois*, T. XV.

3° *L'annuaire des Côtes du Nord*, année 1854.

4° *Recueil généalogique* du vicomte de la Messelière p 698, 707, 724, 736, 1013, 1019, 1020, 1067 et 1068

Marquis DE BELLEVÜE.

—

Ida Ferrier (LXIX, 235, 459). — Covielle trouvera certainement de nombreux détails sur la carrière dramatique d'Ida Ferrier, dans le *Courrier des Théâtres* de Charles Maurice (*Bibl. nat.* Z. 2284, 2 r. 10), et l'*Histoire anecdotique des théâtres*, du même, (Ibid. Y. 8 12265)

Il pourra encore consulter *Le Corsaire*, *le Corsaire-Satan*, *le Sylphide*, *le Vert-Vert*, etc.

LESCURE.

—

Un prince de Hohenzollern (LXIX, 382). — Joseph-Guillaume de Hohenzollern Sigmaringen, né le 12 novembre 1717, mort le 9 avril 1798, était fils d'Hermann Frédéric, 1665-1733 et de Josèphe de Ottingen Wallerstin (1694 1738). Il épousa, en 1751, Marie-Thérèse de Waldbuz Zell Wursach (1732-1802). Il eut 5 enfants morts jeunes et Marie-Antoinette (1760-1797), qui épousa, en 1778, Joseph de Furstemberg Strehling.

A. E.

* * *

M. de Cressia demande quels étaient les père et mère du prince Joseph-Guillaume de Hohenzollern.

Joseph-Guillaume Frédéric de Hohenzollern-Hechingen est né le 20 mars 1776 du mariage du prince Frédéric-Antoine de Hohenzollern Hechingen, général de cavalerie au service de la maison d'Autriche, et de la princesse Ernestine Josèphe, née comtesse de Sobeck.

Joseph Guillaume-Frédéric de Hohenzollern embrassa l'état ecclésiastique et succéda sur le siège de l'Ermeland à son oncle Jean-Charles de Hohenzollern, prince évêque d'Ermeland.

Le siège d'Ermeland (Varmie) est un des quatre sièges de la vieille Prusse proprement dite dont les évêques portaient le titre de prince, de sénateur de Pologne et de *Prussiæ Regiæ primas*.

C'était un des sièges les mieux dotés du monde. Le siège actuel des évêques — lesquels ne portent plus le titre de princes-évêques, — est à Frauenbourg, petite ville, entre Danzig et Koenigsberg.

En 1788, il y avait encore un autre prince, Joseph-Guillaume de Hohenzollern-Hechingen, qui lui aussi était oncle du prince-évêque.

Il s'appelait Joseph-Guillaume Eugène-François. Il avait épousé Marie-Thérèse-Frédérique, comtesse de Waldburg Truchsess-Zeil ; il mourut le 10 juillet 1796.

FROMM, de *l'Univers*.

* * *

Le prince en question est : Joseph-Guillaume Eugène-François, prince souverain de Hohenzollern Hechingen, né le 12 novembre 1717 à Fribourg (Bade).

Il succéda dans la Principauté de Hohenzollern Hechingen, le 4 juin 1750, à son cousin le prince souverain Frédéric-Louis. Joseph-Guillaume était général de cavalerie « autrichien » et Feld maréchal « lieutenant du Saint-Empire, aussi chambellan héréditaire du dernier Il était fils du prince Hermann-Frédéric de Hohenzollern (né 1665 ; † 1733) et de sa seconde épouse Marie Josèphe-Thérèse comtesse d'Oettingen-Spielberg (née 1694 ;

† 1738(, fille du comte François-Albert. Il épousa lui-même · 1° le 25 juin 1750 à Vienne ; Marie-Thérèse de Folch de Cardona et de Sylva (née 1732 ; † le 25 septembre 1750, fille du prince du Saint Empire François Folch de Cardona et de Sylva, grand d'Espagne ;

2° le 7 janv. 1757 à ...... : Marie-Thérèse, comtesse de Waldburg Zeil-Wurzach (née 1702 ; † le 17 janv. 1802 à Augsburg), fille du comte François-Erneste.

Joseph-Guillaume mourut le 9 avril 1798 dans son palais à Hechingen, inhumé à Hechingen. Du second lit il eut trois fils et trois filles, dont les cinq aînés morts en bas âge ; la cadette : comtesse Marie-Antoine (née 1760 ; † 1797) épousa le 15 janv. 1778 le prince souverain Joseph de Fuerstenberg Stuehlingen (né 1758 ; † 1796 s. p).

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

—

Le généalogiste Lainé (LXIX, 240). — Le généalogiste Lainé fait-il foi, Il faut répondre non. Avant la Révolution, les certificats délivrés par d'Hozier, généalogiste du Roi, peuvent être considérés comme faisant foi, bien que j'y aie trouvé des erreurs, c'est-à-dire un mot ajouté à un acte notarié, mot qui donnait à cet acte une portée plus grande qu'il ne comportait : ni la Chesnaye des Bois, ni aucun généalogiste moderne ne fait foi, ni Borel d'Hauterive, ni de Magny, ni Reverend, ni personne ne fait foi, ni n'a qualité pour délivrer une généalogie. Une généalog.e n'est incontestable que lorsqu'elle est jointe aux pièces officielles authentiques qui l'établissent Le généalogiste peut s'être trompé ; avoir été induit en erreur, même de bonne foi. Une généalogie sans pièces est un renseignement, elle n'est pas une preuve.

G. de B.

—

P. Reb rget, imprimeur (LXVIII, 816). — Pierre Reberget fut, non pas imprimeur, mais libraire à Lyon de 1492 à 1515. Dans le quatrième volume de l'*Histoire de l'imprimerie* de Claudin, que je viens de terminer, et qui va paraître très prochainement j'ai pu citer deux volumes qui portent sa belle marque, si finement gravée. L'un de ces volumes est précisément la *Coutume de Bourgogne* à laquelle notre confrère L. M. fait allusion, et l'autre est un *De Officiis*, augmenté d'un commentaire et de quelques autres opuscules de Cicéron.

Depuis l'impression des lignes que j'ai consacrées à Reberget, M. Baudrier a fait paraître le dixième volume de sa belle *Bibliographie lyonnaise*, volume dans lequel on trouvera différents extraits de pièces d'archives se rapportant à ce libraire (p. 405-408)

Le *Coutumier de Bourgogne* (à la Bibl. de Troyes) et le *De Officiis* (Bibl. de Nancy) ne sont connus que par des exemplaires, jusqu'ici réputés *uniques* (voir le *Catalogue* Pellechet Polain, nos 3745 et 4016). M. L. M. serait bien aimable de me dire si il en connaît d'autres exemplaires, ou s'il connaît d'autres livres portant le nom ou la marque de Reberget.

P. Lbe.

—

Les papiers de Soulavie (LXIX, 382). — Soulavie ne fut pas ministre de la République en *Suisse*, mais à Genève et au Valais. Il mourut le 11 mars 1813. Le 21 mars suivant, sur l'ordre du ministre des Affaires Extérieures, le Juge de Paix du 10e arrondissement de Paris mit les scellés sur les titres, papiers et manuscrits du défunt ; un certain nombre de pièces fut remis aux archives de ce ministère.

Le 8 mai de la même année, le duc de Bassano réclamait et obtenait, du ministère de la Police Générale, toutes les pièces politiques non remises en mars

Deux états détaillés des manuscrits furent dressés : le premier, du 21 mars, contient onze numéros ; le second, du 5 mai, dix-neuf numéros. Toutes ces pièces sont énumérées aux pages 149, 151. et 152, tome II, de l'ouvrage de M. A. Mazon, *Histoire de Soulavie* (Paris, Librairie Fischbacher, 1893).

Groll.

*
* *

La précieuse collection de documents et de dessins réunie par Soulavie, formant 152 volumes in-folio fut vendue en 1818 au prince Eugène de Beauharnais au prix de 15.000 francs. Elle f t transportée de Munich à Saint Pétersbourg par la princesse de Leuchtenberg.

Une grande partie de cette collection a été revendue vers 1899 par un libraire de Paris M. Ferroud, 127 boulevard Saint-

Germain. Nous ignorons où elle a passé, si elle a été vendue en bloc ou dispersée.

Cf. A Mazon *Appendice à l'histoire de Soulavie*. Privas, 1901, qui en donne une sorte d'inventaire. NÉRAC.

—

Thérésa (LXIX, 337). — Tout le monde sait que Thérésa se nommait Emma Valadon. Elle est née le 25 avril à la Bazoche-Gouet (Eure-et Loir et est morte, je crois, l'année dernière. Elle avait auprès d'elle, une fille ou une petite fille Vapereau dit qu'elle fut modiste ; mais à Mantes ou elle a travaillé, on dit qu'elle fut simplement repasseuse. E. GRAVE.

***

Thérésa s'appelait Emma Valadon ; elle est née à la Bazoche Gouet Eure-et-Loir) en 1837. Elle est morte à Neufchâtel en Saosnois, le 14 mai 1913.

A. CORDES.

***

Emma-Thérèse Valadon est née à La Bazoche-Gouet (Eure-et-Loir) le 25 avril 1837 ; elle est décédée à Neufchâtel-en-Saosnois, le 15 mai 1913. NOTHING.

***

Quand se décidera-t-on à ouvrir le *Larousse* avant de poser une question ? Thérésa s'appelait Valadon. M. P.

***

Le fils adoptif de la grande Cantatrice est, sauf erreur, M. Pœy Valadon. J'ai eu le plaisir de le connaître quand il était lieutenant au 13e hussards à Dinan, au début de 1912. Il fut nommé presque aussitôt capitaine ; avec l'annuaire, il serait facile de retrouver sa garnison. Nul doute que ce charmant camarade ne documente M. R. Deceutres

Comte de GUENYVEAU

***

Les biographes de Thérésa, s'accordent à dire qu'elle s'appelait Emma, Thérèse Valadon, et qu'elle naquit le 25 avril 1837, à La Bazoche Gouët (Eure-et Loir). D'autres ont dit à Paris, rue de Bondy, Cité Riverin n° 6, le 25 avril 1839, ce qui serait assez facile à contrôler. Quant au nom de Peyrousse ou Perrot, cité par M. R. Deceutres, je n'en ai jamais entendu parler.

J'ai sous les yeux divers articles nécrologiques publiés dans le *Figaro*, *Comœdia*, le *Monde Illustré*, l'*Illustration* du 16 au 24 mai 1913. On y trouve de nombreux détails biographiques, le lieu de naissance : la Bazoche Gouët, le lieu du décès : Neufchâtel-en-Saosnois (Sarthe) et comme le deuil était conduit, le 17 mai, au Père Lachaise, par M. Poëy-Valadon (ou Valladon) fils adoptif de l'artiste, j'en conclus que ce nom de Valadon a des chances d'être le vrai — sans garantie.

HENRY LYONNET.

***

L'an 1837, le 25 avril, à midi, par-devant nous, maire de la Bazoche, étant en la chambre de la mairie, est comparu Michel Valladon, tailleur d'habits, âgé de vingt-cinq ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré que ce matin, à neuf heures, Eugénie-Rose Cazin, sa femme, âgée de vingt-deux ans, mariés à Mondoubleau, est accouchée en leur commun domicile, en cette ville, d'un enfant du sexe féminin, qui nous a été présenté et auquel il a donné les prénoms Eugénie-Emma. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Sineau, boucher, âgé de vingt-six ans, et de Honoré-Pierre-César Breton, journalier, âgé de quarante-neuf ans, tous deux domiciliés en cette commune, témoins majeurs, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce requis. Nous avons signé avec le père le présent acte sur les deux registres après lecture et collation. (Signé :) Valladon, La Morandière.

Extrait de *Histoire de la Bazoche-Gouet, l'une des cinq baronnies*, par T. Thibault, instituteur à la Bazoche Gouet, lauréat de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Nogent-le-Rotrou, imprimerie-librairie E. Gouhier-Delouche, 1885 In 8°, p. 131.

EUGÈNE VALLÉE.

—

Alfred de Musset, étudiant en médecine (XX, XXX). — Bien que le nom d'Alfred de Musset ne figure pas sur les registres de la Faculté de médecine, il aurait bien, suivant Paul de Musset, été étudiant en médecine et aurait même profité des souvenirs qu'il avait conservés du cours de Bérard, pour glisser quelques phrases de son crû dans l'assez mauvaise traduction qu'il donna, en 1828, des Confessions de Thomas de Quincey : *L'Anglais mangeur d'opium, traduit de l'Anglais, par A D. M* (Paris, Mame et Delaunay-Vallée, 1828, in-12).

Le livre déjà rare lorsque Paul de Musset écrivit la biographie de son frère, l'est devenu plus encore. Cette adaptation, plu-

tôt qu'une traduction, passa totalement inaperçue et était si parfaitement oubliée que personne ne songea à en évoquer le souvenir, lorsque Baudelaire publia, en 1860, dans ses *Paradis artificiels* (Poulet-Malassis et de Broise) la remarquable analyse qu'on lui doit des *Confessions d'un anglais mangeur d'opium*.

PIERRE DUFAY.

—

Un Villiers de l'Ile Adam à la Hougue (1692) (LXIX, 191, 408). — Erratum, à la colonne 408, à la 7e ligne de cette rubrique lire : *sous* Louis XIV *et non par* Louis XIV, ce qui n'aurait aucun sens.

V. A T.

—

Clément de Blavette (LXIX, 240, 401). — L'*Almanach de Versailles*, 1914, indique dans les listes d'habitants de la ville : « le comte de Blavette, 9 rue de Gravelle ».

Lui adresser la question ne serait peut-être pas inutile.

SGLPN.

—

Armoiries sur une cheminée au château d'Arifat (LXVIII, 722). — Arifat ou Agriffoul ou Aigrefeuille appartint successivement à plusieurs maisons :

En 1425 il est entre les mains d'un Soubiran, puis en 1470 il passe aux Génibronze. Il fut vendu en 1580 à François Sabatier de Lombers, lequel fut condamné pour crime de haute trahison. Ses biens confisqués en 1584 furent donnés à Jacques d'Ambroise, seigneur de Graulhet, époux de Julie d'Albène — sauf le douaire de la veuve de Sabatier, Catherine de Lautrec-Saint-Germier, qui se remarie avec Nicolas de la Bauve. Cette dernière famille se fit appeler dès lors de la Bauve d'Arifat.

Or, d'Amboise porte : *palé d'or et de gueules de six pièces* — d'Albène ou d'Elbène ou mieux del Bene porte : *d'azur à deux bâtons fleurdelisés et tigés de trois racines posées en sautoir le tout d'argent.*

Là encore je ne trouve que des analogies et pas de précision relativement à la question.

Consulter à ce sujet : 1° *Généalogie de la famille de la Bauve d'Arifat*, par Th. Courtaux, Paris 1892.

2° de Rivières, *Armorial des évêques d'Albi* dans les *Chroniques de Languedoc*. T. IV, p. 136.

3° les Archives départementales du Tarn.,

R. DE R.

—

Armoiries à identifier : 3 aigles éployés (LXIX, 237). — M. de Montlevret aurait bien restreint les recherches et permis d'être plus précis, s'il avait bien voulu indiquer dans quelle province se trouve le monument où sont sculptées ces armoiries

Moutie en Franche-Comté, porte : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois aiglons d'or éployés.*

Consulter Grandmaison et Renesse.

R. DE R.

*
* *

D'or au chevron de gueules accompagné de 3 aigles d'azur : de la Trémoille, vicomtes de Touars, princes de Talmont.

NISIAR.

—

Supports d'armoiries (LXIX, 48, 217). — Les Archives de la Société française des Collectionneurs d'Ex-libris publient dans leur dernier numéro la reproduction d'une belle et grande pièce gravée aux armes d'une demoiselle de Pons. *L'écu en losange accosté de deux palmes reposant sur un cartouche est sommé d'une couronne ducale et soutenu par deux anges.*

Voilà donc un exemple de tenants pour des armes de jeune fille ; d'autre part j'ai feuilleté un certain nombre de méthodes du blason et d'ouvrages héraldiques sans trouver de réponse précise à la question.

R. DE R.

—

Un écu obscène (LXVIII ; LXIX, 172). — M. P. pense que les Carbonarine remontent pas si haut que les corporations du moyen âge, charbonniers, cornars de Langres, maçons, etc. ; quoique les Carbonari aient prétendu le contraire. C'est affaire entre eux et lui.

2° que les imagiers du moyen âge étaient « naïfs ». Et certes, la naïveté n'a jamais manqué dans cette affaire.

3° que toucher de l'argent des gens pour faire un travail à leur gloire, et dessiner à la place une prudente ordure, ce n'est pas une vilenie.

Voilà trois opinions dont peu de personnes, peut-être, lui disputeront la pa-

ternité. Mais la question, du reste, est de savoir si, avec une forte loupe, on peut, sur un écu d'Humbert ou de Victor-Emmanuel, vérifier cette légende, et « qui traîne en Italie ».

M. DU PAUR.

—

Dix vers d'André Chénier (T. G.; LXIX, 428). — Voici ce que je lis dans la préface des *Bucoliques* d'André Chénier publiées par M. de Heredia en 1907, page XIII :

A titre de curiosité, j'insère ici ce fragment apocryphe qui fit couler mille fois plus d'encre qu'il n'en fallut pour l'écrire.

Proserpine incertaine.

. . . .

Traduction de Virgile E. IV.

C'est un pastiche ingénieux qu'un jeune poète, aujourd'hui l'un des plus illustres prosateurs de France, avait combiné pour se divertir aux dépens des chercheurs et des curieux. Il n'y a que trop réussi ; et Becq de Fouquières lui-même, charmé par ces vers inédits ignorés de M. Gabriel de Chénier, s'est toujours obstiné à maintenir dans toutes ses éditions ce fragment malicieux.

P. c. c. PATCHOUNA.

—

Voltaire « La Henriade » (LXIX, 51, 119). — Antérieurement à l'édition de 1730, il y a lieu de se reporter à celle de 1724, Amsterdam (pour Evreux) sous le titre *La Ligue ou Henry le Grand*, poème épique par M. de Voltaire. Avec des additions, in-12.

On y lit en tête pages II à VI.

Nottes abrégées des principaux événements de la Ligue, pour servir à l'intelligence du Poème.

Ces additions sont attribuées à l'abbé Desfontaines et cette édition fort rare se rencontre beaucoup plus difficilement que la première imprimée à Genève (Rouen) en 1723, d'après la Bibliothèque historique de la France n° 19552.

SUS.

—

« L'Oriflamme » (Opéra) (LXIX, 287). — Dans *L'Echo du Midi* où, sous le pseudonyme : *El Diablo Cojuelo*, nous publions des *Ephémérides Nîmoises (De cent Ans à Cent Ans)*, nous avons, sans connaître encore la question de *Nauticus*, donné, aux numéros 1310 et 1312, deux articles où il est question des représentations de *L'Oriflamme* à Nîmes.

« Les premières représentations de l' « Oriflamme », qui eurent lieu dimanche dernier 13 mars [1814] avaient attiré une grande affluence de spectateurs. Tous les passages de cet opéra national qui se rapportent à la circonstance présente, excitèrent les plus vives acclamations et des applaudissements universels. L'invasion de plusieurs provinces de la France par les Sarrasins et la délivrance du territoire par Charles Martel à la bataille de Poitiers, donnent lieu à des applications que le patriotisme des citoyens de notre cité saisit avec enthousiasme. Cette pièce fut jouée avec beaucoup d'ensemble par tous nos artistes, et c'est un heureux effet du zèle qu'ils ont mis dans l'exécution et qui devient à la fois un sujet d'éloges pour leurs talens et leurs sentimens... »

(n° 1310, 14 mars 1914). Au n° 1312, nous revenons sur la matière, à propos de la représentation nouvelle de l'*Oriflamme* à Nîmes le 17 mars 1814 « avec le même succès », et avons donné quelques détails sur la pièce. Il va sans dire que ces chroniques rétrospectives sont documentées aux sources de l'histoire à cette époque et n'ont donc rien de fantaisiste. *Nauticus* en conclura que l'*Oriflamme* a donc été représentée plus tard qu'il ne l'indique, à Nîmes du moins, car nous n'avons pas recherché s'il en avait été de même ailleurs.

CAMILLE PITOLLET.

—

La sympathie dans l'écriture (LXVIII; LXIX, 132). — Cette sympathie, je l'ai remarquée souvent. Je possède une sœur qui a l'écriture de mon père ; une de mes nièces a l'écriture de sa tante, ma femme ; une de mes anciennes élèves a l'écriture de son père ; un de mes élèves actuels a l'écriture de sa sœur ; deux de mes anciens élèves, ayant 5 ou 6 ans de différence d'âge, ont une écriture identique qui ressemble à celle de leur père. Chose curieuse : ils n'ont pas fréquenté l'école en même temps et ils faisaient les mêmes fautes d'orthographe, fautes bizarres que les autres élèves ne faisaient pas : ils écrivaient par exemple *affreux* comme *feu* : *affreu*. Deux frères de ma commune ont eu le même paraphe et la même écriture, pourtant, bien que frères, ils n'étaient pas souvent d'accord.

A. PONROY.

N'en pouvoir mais (LXVIII ; LXIX, 129, 175, 272, 414). — En patois Saintongeais et poitevin, patois qui se retrouve tout entier *dans Rabelais*, « mais » signifie « plus », « davantage ».

On dit couramment :

J'en veux « mais ».

J' t'aime « mais » que tout.

J' n'en peux « mais » c'est à-dire, « je n'en peux davantage ».

Y. D.

—

Lugdunum (LXVIII, 769 ; LXIX, 121, 324). — Notre éminent confrère, M. Maurice Lecomte, pense, avec Vingtrinier, que le premier terme de *Lugdunum* est *lougo* qui signifierait *corbeau*. C'est possible et je ne vois jusqu'ici aucune contradiction avec ma thèse. *Lougo* (corbeau) peut et doit dériver du radical *celtique loug* ou *lug*, qui signifie *sombre*, brume

Mais précisément sur ce radical je suis en désaccord avec M. Lecomte. Tandis qu'il conclut en attribuant à *lougo* la valeur de *brillant*, je vais à l'opposé ; je pense, en effet, que M. Lecomte devra subir toutes les conséquences de son opinion et admettre que son radical *loug* est le même que dans le *Grec leukos* (brillant, et aussi, *blanc*). De sorte qu'on arrive à cette conclusion que *lougo* signifierait à la fois *corbeau* et *blanc*, autrement dit *noir* et aussi *blanc*. Pour un *merle*, passe encore .. mais pour un *corbeau* ! Il est vrai que, bien souvent, même en matière étymologique les extrêmes se touchent

Je relève encore, dans les rapprochements de M. Lecomte, les noms de *Beauvais* et *Beauvoir* qu'il dérive indifféremment de *Bellovisus*, *Bellovidere*. C'est entendu pour *Beauvoir* ; mais pour *Beauvais*, je me reporte aux dictionnaires géographiques et je vois que son ancien nom était civitas *Bellovacorum*, *Bellovacum*, *Belvavum*, c'est-à dire cité des *Bellovaques*, grande tribu guerrière du Nord de la Gaule, dont le nom signifie problablement qui *vaque à la guerre*. Décidément la géographie est une science terriblement fugitive, n'est-ce pas, Septmonts ?

Ct L. Abet.

—

De l'emploi du verbe falloir (LXIX, 288) — Il est exact qu'étymologiquement falloir et faillir ont la même origine, se rattachant à deux déformations dans le latin des bas siècles du latin classique *fallere* ; et cette étroite parenté se marque dans la communauté d'un certain nombre de temps et de formes, identiques dans les deux verbes. Mais le parfait « je faillis » ne peut être rattaché qu'à l'infinitif « faillir », comme le parfait « il fallut » à l'infinitif « falloir ». La question, ce me semble, devrait donc porter sur l'emploi du verbe « faillir », et non « falloir ».

Ceci dit, je ne comprends pas très bien sur quoi porte l'hésitation, le doute, de Curiosus. « J'ai failli attendre », et « un monument faillit devenir », c'est exactement la même chose, et si l'un est correct comment l'autre pourrait-il ne pas l'être ? Le sens propre de faillir, devant un infinitif, est manquer, ne pas réussir à, d'où le sens dérivé : être sur le point de, être tout près de. Originairement, on le construisait, comme réussir, avec la préposition à : « ce messager « faillit à être pendu », et les exemples de Littré montrent que jusqu'à la fin du XVIIIe siècle au moins ce tour resta en usage, mais que dès le XVIe aussi on employa parfois faillir sans préposition devant un infinitif, ce qui est aujourd'hui le seul tour usuel, donc le seul correct. L'influence de l'expression voisine « manquer de » (« j'ai manqué de tomber ») amène quelquefois à dire « faillir de » ; « mais j'ai failli de tomber » est plus incorrect encore que « j'ai manqué tomber », qui s'est fait déjà à moitié admettre

Ibère.

—

Inconsidéré (LXIX, 340). — Les grammairiens sont bien innocents des habitudes de la langue française quant à l'emploi du mot « inconsidéré ». Cet emploi est il logique ou non ? Je ne sais trop. Je ne vois pas bien ce que la logique aurait à faire ici. Ce n'est pas une construction logique qu'une langue. C'est le résultat du jeu inconscient des associations d'idées chez les millions d'individus qui, de siècle en siècle, emploient cette langue. Tout ce qu'on peut faire, quand on voit naître une expression qui, à tort ou à raison, vous choque, c'est de réagir, pour sa minime part, et de faire contre elle la propagande qu'on peut, pour l'empêcher de devenir usuelle.

Quand il s'agit d'une expression comme celle-ci, qui depuis des siecles (ici depuis le XVII° au moins) est admise, et par les meilleurs écrivains, on n'a qu'à essayer dese rendre compte de la façon dont elle est entrée dans l'usage; c'est un fait psychologique, c'est un phénomène naturel intéressant, dont on enrichit son petit répertoire d'observations ; quant à protester contre ce fait, n'est-ce pas un peu comme si on se plaignait de voir un arbre qui a poussé tordu au lieu de pousser droit ? La ligne droite et la logique sont fort indifférentes aux forces naturelles.

Le cas « d'inconsidéré », passé du sens passif au sens actif, est analogue à celui de réfléchi, qui en très bon français, a pris ce sens : capable de réflexion, habitué à réfléchir. Très probablement, de l'emploi de « réfléchi » au sens passif appliqué aux choses, et signifiant : où il y a de la réflexion, on a passé insensiblement à son emploi à l'actif appliqué aux hommes, et signifiant : chez qui il y a de la réflexion Mais dans le cas de « réfléchi » ce jeu d'association d'idées s'est opéré en français ; dans celui d'inconsidéré il y a tout simplement emprunt au latin « inconsideratus », qui a le même double sens résultant du même phénomène sémantique, tout comme « inconsultus » et bien d'autres.

IBÈRE.

—

Salope (LXIX, 341). — Qui savait le mieux le français, des dames étrangères auxquelles M. Bac entendait employer couramment le mot « salope », ou des Français qui se scandalisaient de le lui entendre employer ? Les premières, peut-être ; ce mot n'ayant, dans son emploi traditionnel, rien de grossier. Les dictionnaires de Furetière et de l'Académie (1694), qui le donnent comme étant des deux genres, les exemples qu'en cite *Littré*, celui notamment des *Mémoires de Grammont* :

il se piquait d'être stoïcien, et se faisait gloire d'être salope en l'honneur de la profession

le montrent bien ; salope, c'est sale, malpropre, négligé sur soi, d'où il est aisé de passer à ce sens de nonchalance qu'indique M Bac, et dont ses souvenirs lointains ont peut-être un peu atténué la nuance. Rien dans cet emploi du mot, de bas ni de vulgaire. Il n'y a peut-être là qu'un exemple de ces demi-archaïsmes qu'on rencontre dans le français des étrangers cultivés, qu'on y rencontrait surtout quand ils apprenaient notre langue par la lecture de nos classiques, et moins qu'aujourd'hui par celle des journaux, des romans plus ou moins « naturalistes », des petits théâtres et des bouibouis à la mode.

IBÈRE.

—

Attendez-moi sous l'orme (T. G., 67). — Du *Figaro* 28 février 1914 :

On va replacer l'orme de Saint-Gervais sur la place de cette église, au milieu d'un plateau circulaire qu'on entourera de bornes reliées entres elles par des chaînes Le *Figaro* en a publié ces jours derniers la nouvelle.

L'orme et l'église de Saint-Gervais étant d'actualité, M. Lucien Lambeau, l'érudit secrétaire de la Commission du Vieux-Paris, a feuilleté de vieux actes et parchemins qui datent de 1508 et qui lui ont appris qu'à cette époque la fabrique de Saint-Gervais était propriétaire d'une ferme au lieu dit « les Vignoles », au village de Charonne. Les fermages étaient payables le jour de la Saint-Rémy, sous l'orme de Saint-Gervais, où le marguillier de la paroisse attendait que le fermier se présentât et vidât son sac plein d'écus.

L'expression populaire : « Attendez-moi sous l'orme » n'a peut-être pas d'autre origine.

—

Qui a inventé l'hélice ? (LXIII à LXV) — Dans un livre publié récemment chez Plon, *La Finlande aux mille lacs*, par M. Jules Leclercq, (1914) on lit à la page 87 que l'hélice fut inventée par le suédois Ericson. Nous avons vu jusqu'ici des étrangers contester la gloire de Sauvage, mais pas encore des français. Il y a progrès.

O. S.

Les paysans au XVII° et au XVIII° siècle (LXVII ; LXVIII). — Un homme attaché au même village pendant plusieurs siècles, qui n'a qu'un rêve, acheter une parcelle de terre, ainsi apparaît le paysan normand aux yeux d'un jeune historien d'avenir, M. Emile Vivier, membre de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain, professeur au collège de Sées. Il faut lire sa bro-

chure (*La condition du paysan de l'Avranchin aux XVIIe-XVIIIe siècles*, Avranches. imprimerie de l'Avranchin, 1912, in-8° de 20 p) pour se faire une idee du campagnard bas-normand sous l'ancien régime Un peu dégrossi — puisque, en 1764 parait-il dans cent une écoles répandaient l'instruction dans cent soixante dix-sept paroisses de l'ancien diocèse de Huet — il tient surtout à bien etablir ses filles : ces petits parvenus, encore sans pain la veille, ne veulent point souvent d'un simple journalier pour gendre.

Pour devenir propriétaire d'une terre qui valait en moyenne de douze à trois cent-soixante-six livres la vergée (vingt ares) selon sa nature : bruyère, labour ou pré, le cultivateur, faute de numéraire, payait en rentes annuelles ou empruntait à 5 ou 7 o/o, non pas aux nobles et aux bourgeois, mais au curé, plus accessible. Est il besoin de dire qu'à la mort de l'acquéreur, les partages nécessités par les enfants morcellaient à l'infini la petite propriété ?

Evoquons l'un de ces humbles intérieurs.

Dans le vaisselier voici, en 1719 : 6 écuelles à oreille, 6 fritières [?] 9 assiettes, 10 cuillères, 2 plats, 2 pots 1 pinte, le tout en étain, 1 tuile en fonte, enfin 1 chaudron, 1 marmite et 1 poêle en airain.

L'armoire abrite : 1 justaucorps, 1 veste, 1 culotte de serge de Falaise, 6 chemises, 4 cravates de toile, 1 paire de bas, 1 paire de souliers, 1 chapeau, pour l'homme.

1 habit de noce, 1 habit de fiançailles, 1 cape ou manteau en serge de Saint Lô ou en camelot noir, 4 coiffes pour la femme.

A son grand regret, M. Emile Vivier n'a pu consulter qu'un très petit nombre de documents, aussi n'ose t il point généraliser ses conclusions. Néanmoins, il classe les paysans de l'Avranchin parmi les moins malheureux du royaume.

ALBERT DESVOYES.

—

Jeu de paume (T G. 686 ; LXIX, 50, 227, 275). En plus des ouvrages déjà signalés de M Jusserand et de M. Fournier, on pourrait encore utilement consulter *Jeux de Balle et de Ballon. Paume Tennis* de l'Encyclopédie des Sports. Paris, May, 1894 ; *Histoire du jeu de balle avec les règles du jeu*. Tournai ; *Les jeux publics en France*, par Ernest Dréolle. Paris, Amyot. *Dictionnaire des jeux de l'enfance et de la jeunesse*, par J. F. A. Y. Paris, Barbon, 1807. *Les jeux des anciens*, par Becq de Fouquières. Paris, Reinwald 1869. *Grande encyclopédie Générale des jeux*, par B. Pifteau Paris ; *Plaisirs et jeux depuis les origines*, par G. Vuillier. Paris. Rotschild, 1900.

J. G.

***

Le jeu de paume, connu des Grecs et des Romains, fut un des divertissements les plus goûtés des Français, qui l'ont toujours regardé comme un jeu national. Au moyen âge, il s'appelait tennis, mais au XIVe siècle on substitua au mot franc, une autre appellation tirée de la langue latine et de la manière dont on jouait : le jeu de Tennis devint le jeu de paume ou balle paumière.

Le jeu de la sole (ou ballon), usité encore en Berry, en Bretagne et en Normandie, est une espece de jeu de paume.

Pour avoir une description détaillée les jeux de paume tels qu'ils existaient au XVIIIe siècle, voir : l'*Encyclopédie méthodique et les Sports athlétiques et exercices en plein air*, par G. de Saint-Clair, Paris, 1887.

P. DES AUBIERS.

—

Feux de joie (LXIX, 98). — Ce que je sais sur ce feu, et me fais un réel plaisir de communiquer ce qui suit :

Jadis le jour de la saint Jean Baptiste, sa nativité (24 juin) dès la matinée les fermiers attachaient à la porte des étables, une nouvelle touffe de branches de noyer ; celle de l'année précédente servait à alimenter la grande flambée qui avait lieu pendant la soirée sur la place en face de l église.

Les paysans du Var jetaient dans le brasier des gousses d'ail, l'ail étant réputé préserver le mauvais génie. Dans les divers quartiers de Paris il y avait des feux de joie : dit saint Jean, notamment celui de La Bastille dont on connaît les détails : car on a trouvé dans les archives de cette ancienne forteresse un règlement spécial pour cette date : le matin le canon avait trois formidables decharges, le soir, nouvelles salves, accompagnées d'un feu de mousqueterie par les troupes de la garni-

son, qui assistaient en armes à l'embrasement.

Mais le plus solennel des feux était peut-être celui de la place de l'Hôtel de Ville ; l'honneur de l'allumer revenait de droit au Prévot des marchands ; et les Rois devaient au moins une fois pendant leur règne assister à cette fète ; Louis XV fut le premier roi qui y prit part.

Quant l'arbre était brûlé, les Parisiens en recueillaient avec soin les tisons, et les cendres, et les emportaient dans leurs maisons, persuadés que ces restes portaient bonheur.

Suivant un usage très ancien, on suspendait à l'arbre de la Saint-Jean un tonneau, un sac, ou un panier rempli de chats, destinés à périr dans les flammes. leurs cris désespérés constituaient (l'un des grans esbattements de la feste !)

On lit en effet dans les registres de Paris : payé à Lucas Pommereux 100 sols parisis, pour avoir fourni pendant trois années finies à la saint Jean 1573, tous les chats qu'il fallait audit feu, comme de coutume et même pour avoir fourni il y a un an, où le roi y assista, un renard pour donner plaisir à S. M. et pour avoir fourni aussi un grand sac de toile, où étaient lesdits chats.

Des bouquets étaient remis au Roi, aux seigneurs, aux dames de la Cour, ainsi qu'aux magistrats et notables bourgeois présents ; et lorsque le feu était consumé, ils prenaient part à une collation qui leur était offerte par la Ville.

Avant la Révolution cette fête fut supprimée à Paris, à cause des accidents qui s'y produisaient, et en remplacement on dota les jeunes filles et on délivra des prisonniers.

Le feu de joie ne constituait pas la seule manifestation populaire caractéristique de la saint Jean ; il y avait aussi la croix que beaucoup de personnes faisaient bénir à l'église, et clouaient ensuite au linteau de leur porte.

Cette croix devait être formée de plantes odorantes et médicinales, ayant la propriété de se conserver au moins une année jusqu'à leur renouvellement par la nature ; ce sont (Les Herbes de la Saint Jean.)

Plus il en y avait de sortes, plus on supposait leur vertu efficace, on connait la formule proverbiale (Mettre toutes les herbes de la Saint Jean) ; pour dire faire une chose complètement, et avec un soin minutieux.

P. Corman.

*
* *

Il était d'usage dans quelques régions d'allumer des feux de joie lors de certaines fêtes religieuses. Cette coutume est aujourd'hui à peu près complètement disparue

Il est plusieurs fois question dans l'histoire de Paris des feux de joie allumés sur la place Saint-Jean-en-grève.

Les feux, dits de Saint-Jean, avaient lieu le 23 juin au soir, veille de la fête de saint Jean-Baptiste, sur la principale place du pays ou sur une place Saint-Jean, lorsqu'il y en avait. On dressait un mât assez élevé, terminé par une croix de feuillages et de fleurs. On entassait autour de ce mât des bourrées, de la paille et toutes sortes d'objets combustibles. Le Clergé venait processionnellement bénir le bûcher et le curé allumait le feu. Le clergé parti, la jeunesse du pays dansait en rond autour du foyer, en y lançant toute sorte d'objets pour l'entretenir. J'y ai vu lancer jusqu'à des chats ! Lorsque le feu était à peu près éteint, certaines personnes par dévotion ou superstition ramassaient soigneusement des tisons qui étaient conservés jusqu'à l'année suivante. Ça portait, dit-on, bonheur et préservait d'une foule d'accidents.

Dans une ville de l'Orléanais, j'ai vu les feux de Saint-Jean très suivis, jusqu'en 1880. Cette année-là une fête quelconque devant avoir lieu le 24 juin, les habitants passant une partie de la nuit à décorer leur quartier de guirlande et de verdure le feu de Saint-Jean ne put avoir lieu, et le Clergé profita de la circonstance pour supprimer définitivement les processions et la bénédiction du feu, la fête ayant pris un caractère trop profane.

Il était aussi d'usage d'allumer des feux de joie dans la campagne le deuxième dimanche de Carême, qui s'appelait dans certaines régions le dimanche des Brandons Les feux très nombreux étaient placés ordinairement sur les endroits élevés. La fête des Brandons est, je crois complètement disparue.

Comme aux feux de Saint-Jean, on dansait en rond autour du foyer en chantant

Nous avons recueilli quelques-uns de

ces chants presque sacrés qui se répétaient lors des Brandons :

Brandons, brandons
Sur les terres et sur les champs
Sur les grains et les froments
Pour les petits comme pour les grands !
Brandons, brandons.
(Beauce Orléanaise)

Brandons brûlez !
Dans les vignes et dans les blés
la grande graine de froment
pour semer l'année qui vient!
Brandons, brûlez !
(Toury, Eure-et-Loir)

Ces strophes Beauceronnes, sortes de mélopées, avaient un caractère mystique et religieux et devaient remonter à une haute antiquité.

En Sologne le chant a une allure bien plus satyrique et doit être d'une facture plus moderne.

Sortez d'ici, mulots!
ou j'vas vous brûler les crocs.
Quittez, quittez ces blés,
Allez, vous trouvêrez
dans la cave du curé
plus à boire qu'à manger !

MARTELLIÈRE.

***

Les feux de joie de la Saint-Jean ne sont pas autre chose que la survivance des fêtes païennes du solstice d'été.

Sur les feux de la Saint-Jean, consulter : Mahudel : *De l'origine des Feux de joie.* — Abbé Lebeuf : *De l'origine des Feux de la Saint-Jean.* — Le Grand d'Aussy : *Histoire de la Vie privée des anciens Français.* — Chanoine Louis Le Gendre : *Les Mœurs et les Coutumes des Français.* — (De la Chesnaye des Bois) : *Dictionnaire historique des Mœurs, Usages et Coutumes des François.* — Mme Clément : *Histoire des Fêtes civiles et religieuses.* Avesnes, C. Viroux 1845. — Emile de La Bédollière : *Histoire des Mœurs des François.* Paris 1841-1849 ; 3 vol. in-8. — Alfred des Essarts ; *Les Fêtes de nos Pères* Paris 1863 — Amédée de Ponthieu : *Les Fêtes légendaires.* Paris 1866. — Eugène Cortet : *Essai sur les Fêtes religieuses et les Traditions populaires qui s'y rattachent.* Paris 1863. — Abbé J.-B. Pardiac : *Les Feux de Saint-Jean* Bordeaux, J. Delmas 1871. — Oscar Havard : *Les Fêtes de nos Pères.* Tours, Alfred Mame, s. d. ; gr. in-8. — Ernest Rozy : *Saint Jean Baptiste. Sa vie, son culte et sa légende artistique.* Paris 1880 — Charles Cuissard : *Les Feux de la Saint-Jean.* Orléans, Paul Colas 1884. — Abbé Adrien de Barral : *Autour du clocher. Coutumes et fêtes chrétiennes* Paris 1893. — Charles Le Goffic : *Fêtes et Coutumes populaires.* Paris 1911.

B.—F.

—

Esclaves en Europe (LXIX, 3, 155, 270, 473). — N'est-il pas utile de rappeler qu'à la Convention, Jean François de Lacroix proposa le 4 février 1794, et fit proclamer d'enthousiasme la liberté pour les nègres ? S'agissait-il des nègres en France ? C'est à contrôler.

MARCEL MAYER.

—

Duels — Champions d'une collectivité (LXVIII, 522, 605). — On peut citer le marquis de Conflans, colonel d'un régiment de hussards, pendant la guerre de sept ans, d'après les souvenirs de M. le comte de Vaublanc.

Un colonel de pandours autrichiens, très brave et renommé par sa force, fatiguait continuellement l'armée française par ses courses, M. de Conflans l'envoya défier à un combat singulier ; ils se battirent au sabre en présence des deux armées. Ce combat ressemblait à ceux que nous voyons dans les poètes anciens. M. de Conflans reçut un coup de sabre à l'épaule gauche mais, aussitôt, il déchargea sur son adversaire un si furieux coup, qui partait de l'épaule droite et continuait sur la poitrine, qui l'étendit par terre, baigné dans son sang Le blessé mourut deux heures après.

SUS.

—

De l'utilisation des archives (LXIX, 40, 145). En 1888, j'ai encore trouvé dans les casemates de l'enceinte militaire du port de Cherbourg quelques gargousses confectionnées à l'aide d'anciens documents sur parchemin. Il m'en reste un culot découpé dans un acte signé du F. René Malarit, procureur de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Malheureusement toutes les lignes sont amputées de tête ou de queue et la date est tronquée en « ce dix-septième jour d'avril mil..... et quatorze ».

SGLPN.

—

La condamnation de la danse (LXIX, 186. 374). — Voici le titre exact du livre contre la danse : *Traité des dan-*

ses auquel est amplement résolue la question à savoir s'il est permis aux chrestiens de danser. Nouvellement mis en Lumière. Fr. Estienne, 1579. 8° sur les autres éditions 1580-1582. Le Traité est précédé d'une épître dédicatoire au roi de Navarre. Signée : Vos très humbles et très obéissants serviteurs N N. Ministres du sainct Evangile des Eglises Françoises réformées.

L'auteur de ce livre est le célèbre théologien Lambert Daneau. Voir *France protestante*, seconde édition, article de M. P. de Félice.

Les danses ont été proscrites de la manière la plus rigoureuse par les autorités ecclésiastiques des Eglises réformées.

On lit, en effet, dans *La Discipline*, au chapitre XIX :

Des Reiglements ou advertissemens particuliers, paragraphe XXVII :

Les dances seront réprimés et ceux qui font estat de dancer ou assister aux dances, après avoir esté admonnestez plusieurs fois seront excommuniez quand il y aura pertinacité et rebellion. Si sont chargez les consistoires de bien pratiquer cet article, en faire lecture au nom de Dieu, en l'authorité des Synodes. Et les colloques exhortez de bien prendre garde aux consistoires qui ne feront devoir de les censurer.

Ces défenses remontent aux premières années de la Réforme, car, dès 1560, le synode national de Poitiers « interdisait soigneusement toutes dances, mommeries et bastelleries ».

Du reste, ces décrets étaient en conformité avec les canons des conciles des premiers siècles.

Tel celui de Laodicée au IVe siècle ainsi conçu :

Il ne faut pas que les chrétiens qui vont aux noces dansent, mais qu'ils soupent où dînent honnêtement comme il est séant à des chrétiens.

Voir D'HUSSEAU : *La Discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France.* Amsterdam, 1710, p. 368.

FRANCK PUAUX.

***

J'ai eu entre les mains un ouvrage de petit format, œuvre d'un prêtre extrêmement rigoriste. Cet ouvrage était intitulé « Instructions sur les spectacles » et le premier chapitre avait pour entête : « Quiconque monte sur le théâtre est infâme ». Quel était l'auteur de cette invective ?

Elle était suivie d'une instruction sur les romans, guère moins sévère.

V. A. T.

***

Voici un ouvrage qui se rapporte à cette question : *Instruction sur la Danse*, extraite des saintes Ecritures, des saints Pères, des saints conciles, et des théologiens les plus recommandables par leur piété et leur science, par l'abbé Hulot, Paris, 1826, in-18.

F. JACOTOT.

—

Les étalages et les terrasses des cafés parisiens (LXIX, 234, 326, 375).

Une habitude parisienne.

Les étalages sont si encombrants et les terrasses des cafés si nombreuses que le préfet de police essaie fort justement d'en réduire le nombre. Et cependant elles sont une mode assez nouvelles.

Les terrasses ne commencèrent à se développer dans tout Paris qu'après la fermeture de l'Exposition universelle de 1867.

Quand l'Exposition fut terminée, des cafetiers, qui avaient pris l'habitude d'installer chaque jour, pendant l'Exposition, des chaises et des tables devant les façades des pavillons qu'ils avaient loués, continuèrent à mettre des chaises et des tables devant les établissements qu'ils possédaient dans Paris. Bientôt, il y eut des bannes et des stores. Il y eut des encadrements.

La terrasse habituelle, à poste fixe, était née. On vit la première, en dehors de la ligne des grands boulevards, aux environs de l'Hôtel de Ville. Le public fut longtemps réfractaire à la nouvelle installation. Personne ne voulait, au début, s'asseoir en dehors du café. On jugeait la chose de mauvais goût.

La terrasse s'imposa difficilement. Qui l'imaginerait ?

(*Figaro*, 30 mars 1914).

***

Sans vouloir médire de notre époque, il faut reconnaître qu'au point de vue de la liberté de la circulation sur la voie publique, elle est plutôt inférieure à celles qui l'ont précédée.

Jusqu'au XIXe siècle, en effet, jamais l'autorité n'avait toléré l'envahissement de la rue par les étalages, les terrasses des cafés ou des limonadiers, etc.

Les Romains, qui entendaient pouvoir circuler à leur aise, avaient édicté à ce sujet des lois rigoureuses, et leur édiles avaient le droit de mettre en pièces ou de brûler tout ce qu'ils trouvaient exposé dans la rue.

A Paris, les règlements n'étaient pas moins sévères. C'est ainsi qu'un édit du 30 mars 1635, sur la police de la ville fait défenses à toute personne :

de mettre aucunes selles, piles de draps, coffrets, bancs, chevalets, escabelles, tronches, tonnes, tonneaux, pierres, marbres et autres matériaux sur rues, hors leurs ouvroüers et boutiques, et de pendre sur icelles, aucunes toiles, serpilières, perches, ou montre à marchandises dont la liberté et passage commun puissent être empêchés.

Enjoint à eux de retirer leurs avances dans les dits ouvroüers et boutiques, à six pouces près du gros mur et deux toises de haut, en rez de-chaussée à peine, contre les contrevenants de 48 livres parisis d'amende.

Cet édit ne faisait, d'ailleurs, que renouveler les dispositions de l'Ordonnance de François Ier interdisant « de mettre draps, toiles et aultres marchandises offusquant le sol des rues », celles des édits du 14 mai 1554 et du 29 décembre 1502.

On tenait alors rigoureusement la main à l'exécution des mesures dont il s'agit. Un arrêt du 22 avril 1551 condamna un bonnetier-chaucier à 30 livres d'amende pour avoir usurpé sur la rue au Quens de Pontis (aujourd hui rue de l'Arbre Sec).

Un arrêt du 24 décembre 1708, condamne un marchand drapier de la rue St-Honoré, près la croix du Trahoir, à 140 livres d'amende, « pour avoir mis sur des escabeaux plusieurs piles de marchandises, aux dépens de la voie publique ».

Le Prévôt des marchands chargeait le lieutenant colonel des archers de la ville de se rendre sur place avec des archers à cheval « aiant leurs casaques et pistollet » et des sergents, pour assurer l'exécution du jugement et faire enlever les marchandises obstruant la voie publique.

A partir de la Revolution les empiétements aux dépens de la circulation furent d'abord modestes. On sait que les piétons n'étaient protégés que par des bornes placées de distance en distance, les marchands s'emparèrent des bornes; puis on édifia des trottoirs dans les rues un peu larges, les trottoirs furent envahis à leur tour.

Une ordonnance royale du 24 décembre 1823 dut interdire de nouveau :

« Tout étalage formé de pièces d'étoffes en draperie et guirlande formant saillie sur le trottoir. » Cette ordonnance visait surtout les grands magasins de nouveautés qui venaient d'apparaître.

Une autre ordonnance de police du 9 juin 1824 interdit :

Les étalages formés de tonneaux, caisses, tables, bancs, chaises, étageres, meubles et autres objets journellement déposés sur le sol de la voie publique.

La Révolution de 1830 fit table rase de toutes ces défenses et, dit l'ancien préfet de police Gisquet, dans ses *Mémoires*, la voie publique fut envahie par 25 ou 30.000 étalagistes qui obstruèrent les quais, les ponts, les places publiques, les boulevards, etc.

Nous sommes libres, disaient-ils, nous voulons être marchands, vendre ce qui nous convient, nous établir où bon nous semble ; le pavé appartient à tout le monde, le peuple depuis les barricades a bien le droit de l'occuper.

Gisquet expulsa, d'abord, tous ceux qui n'étaient pas domiciliés à Paris, puis vint le tour de ceux ayant des magasins et des boutiques, et il ne conserva, sur la voie publique, que les étalagistes pauvres, privés de toutes ressources, au nombre d'environ 3.000. Il détermina les emplacements exigus qu'ils pourraient occuper et stipula que la valeur des objets mis en vente par eux, ne devrait pas dépasser 1 franc, pour ne pas nuire au commerce régulier.

« En général, dit Gisquet, la population parisienne a une tendance continuelle à empiéter sur la voie publique. C'est un emplacement qui ne coûte rien et qui offre l'avantage d'exposer aux regards des passants, les objets mis en vente.

Le Conseil municipal avait eu plusieurs fois la pensée d'imposer aux étalagistes, un prix de location pour les emplacements qu'ils occupaient, mais j'ai toujours vivement combattu ce projet, parce que c'était donner le caractère d'une spéculation à des actes de charité ; c'était p elever une sorte d'impôt ou frapper une taxe sur la misère. C'était même outrepasser les droits du pouvoir municipal, car, s'il a le droit de tolérer l'occupation accidentelle de la voie publique, il ne peut en aliener aucune partie sans une loi spéciale. Or, une location à titre onéreux est une sorte d'aliénation, par conséquent, un abus de pouvoir ».

Quelques années après, le 15 juin 1838, le préfet de police Delessert tentait, à son tour, de mettre un frein aux empiétements des commerçants et adressait aux commissaires de police, la circulaire suivante :

« l'accroissement de la population et des

moyens de transport font une nécessité de maintenir les trottoirs libres de tout embarras, car les trottoirs sont plus dangereux qu'utiles, là où des obstacles arrêtent les piétons, et les forcent à descendre sur le pavé réservé à la circulation des voitures.

Des accidents qui se renouvellent fréquemment, justifient les plaintes qui me sont adressées journellement, au sujet des étalages et des dépôts formés par des marchands au-devant de leurs boutiques, et prouvent que les contraventions de ce genre ne sont pas suffisamment réprimées.

Je vous prie, en conséquence, d'exercer une surveillance assidue pour empêcher qu'aucun étalage ne soit fait au-devant des devantures saillantes, ou s'il n'existe pas de devanture pour qu'alors les étalages n'excèdent point la saillie de 0 m. 16, même dans les rues les plus larges.

Vous voudrez bien requérir la suppression ou la réduction des étalages qui seraient contraires à ces instructions, et veiller également à ce qu'il ne soit déposé, sur les trottoirs, aucun objet susceptible d'embarrasser la circulation, *notamment par des marchands de vins, de meubles et épiciers* ».

Après m'être étendu un peu trop, peut-être, sur les étalages, en général, j'arrive à l'objet même de la question, c'est-à dire aux terrasses des cafés parisiens.

Leur création ne date que de 1848 Il ne faut pas confondre, en effet, ces terrasses qui font partie de la voie publique, avec les terrasses qui apparurent sous la Restauration et qui faisaient partie intégrante de l'immeuble devant lequel elles étaient établies ; c'est ce que l'on appelait alors des « perrons » (ceux du café de Paris et de Tortoni sont demeurés célèbres) ; ils étaient séparés de la voie publique par une rampe en fer ou en pierre et gênaient d'autant moins la circulation qu'ils n'étaient autorisés que sur les contre allées fort larges des boulevards.

On peut constater la différence sensible qui existait entre les perrons et les terrasses, en comparant la reproduction insérée dans l'*Intermédiaire*, la gravure représentant le café de Paris dans le Tome II, p. 280, de *Paris de 1800 à 1900* et celle représentant la terrasse du café du Helder, dans le même tome, page 482.

Je ne fais pas mention ici, bien entendu, des cafés du Palais-Royal qui, comme le café de la Rotonde et comme le café de Foy, avaient, en raison de leur situation spéciale, la faculté d'installer des chaises et des tables dans le jardin.

La création des perrons fut autorisée par l'Ordonnance royale du 24 décembre 1823 dont il est parlé plus haut. L'art. 8 était ainsi conçu.

Les propriétaires des maisons riveraines des boulevards intérieurs de Paris pourront être autorisés à construire des perrons devant les dites maisons, s'il est reconnu qu'ils sont absolument nécessaires, et que les localités ne permettent pas aux propriétaires de se retirer eux-mêmes. Les perrons, quelle qu'en soit la forme, ne pourront sous aucun prétexte excéder un mètre de saillie.

Avec les perrons, les parisiens prirent l'habitude de consommer en plein air, il en résulta que les limonadiers voisins installèrent, eux aussi, des tables devant leurs établissements, à partir de 1848, mais un seul rang fut autorisé.

La tendance de la population parisienne à empiéter « sur la voie publique » ne tarda pas à se faire sentir et, peu de temps après, les cafetiers ou restaurateurs doublèrent puis triplèrent les rangs de tables, ce qui obligea le préfet de police Boittelle à adresser, le 18 mars 1859, les nouvelles instructions suivantes :

Les limonadiers riverains des boulevards intérieurs sont autorisés, par tolérance, à placer sur les contre-allées au droit de leurs établissements, des tables et des sièges à l'usage des consommateurs aux conditions suivantes :

. . . .

Il ne peut être formé qu'un seul rang de tables ;

Cette tolérance, accordée d'abord exclusivement aux limonadiers des boulevards du Nord, fut étendue, plus tard, aux limonadiers des boulevards du Sud. En dehors de ces deux grandes artères, mon administration justement préoccupée des besoins de la circulation n'a jamais autorisé de semblables dépôts sur la voie publique. D'un autre côté, pour des considérations faciles à apprécier, les marchands de vins et les liquoristes ne sont point admis à jouir de la tolérance accordée aux limonadiers des boulevards.

Cependant, dans la plupart des sections, j'ai remarqué, l'été dernier, des dépôts de tables et sièges formés par des limonadiers, des marchands de vins et des liquoristes

Sur les boulevards, les limonadiers ont pris l'habitude de dépasser les limites fixées par la tolérance. Au lieu d'un rang de tables, ils en placent deux, trois et même plus ; en sorte que la circulation si active sur ces promenades, se trouve considérablement gênée,

C'est un abus qui ne doit point être toléré plus longtemps. Ce n'est point sans de sérieuses raisons que l'administration a, de tout temps, prohibé les dépôts de tables ailleurs que sur les boulevards et qu'elle a déterminé des limites pour les dépôts tolérés dans ces dernières voies de communication. Je ne puis que confirmer les décisions antérieures sur cette matière et je tiens qu'à l'avenir elles soient observées exactement et d'une manière générale

. . . .

Lorsque l'administration municipale s'efforce, au prix de sacrifices considérables, à multiplier et faciliter les moyens de communication, il ne faut pas que l'autorité chargée de la police contribue à atténuer l'effet de ces améliorations par des tolérances que ne commande aucun intérêt public.

. . . .

Tout rentra donc dans l'ordre, mais les événements de 1870 firent oublier momentanément la liberté de la circulation et, pendant le Siège, la rue fut tellement envahie par les marchands que le 7 novembre 1870, le préfet de police dut faire afficher un avis ainsi conçu :

La liberté de chacun doit avoir pour limite la liberté de tous, et l'ordre de la rue est une nécessité absolue

Le Préfet de Police déclare, en conséquence qu'il fera rigoureusement respecter les ordonnances concernant... la libre circulation des rues et il invoque pour ses agents l'appui de tous les amis de la République.

Quelques jours après, le 16 décembre, le *Petit Journal* publiait, à ce sujet, un article de M Félix Hément.

Pour beaucoup de gens, disait-il, la République n'est qu'un moyen d'échapper à l'obéissance due à la loi.

Nous sommes en République, disent-ils, donc on peut faire ou déposer partout des ordures.

Nous sommes en République, donc nous pouvons nous établir au milieu de la rue, y placer nos meubles et nos marchandises.

. . . .

C'était, en somme, la réédition des arguments déjà invoqués en 1830.

Depuis cette époque, la situation ne s'est guère modifiée : on peut même dire qu'elle s'est aggravée.

En 1873, Louis Lazare, qui s'occupait de cette question des étalages, écrivait :

Si l'on accorde au marchand de nouveautés la permission d'exposer ses étoffes aux dépens des trottoirs, au préjudice des piétons, l'épicier vous demandera la même faveur pour ses tonneaux ou pour ses caisses, le marchand de porcelaines pour ses vases, la fruitière pour ses légumes. Où devra-t on s'arrêter ?

. . . .

Jamais, au grand jamais, nous n'avons pu comprendre la tendresse municipale pour les marchands de vins ou débitants de boissons dont les tables en plein vent font de l'œil aux ivrognes.

Il faut bien comprendre également cette autre vérité. Les marchandises exposées aux dépens de la voie publique ne sont pas les seules entraves à la circulation.

Les passants qui se plantent devant l'étalage finissent, surtout à certaines heures par absorber les trottoirs ; il faut alors que le bon public affairé abandonne ces refuges parallèles aux maisons pour aller se livrer bénévolement aux dangers incessants d'une circulation de plus de 60.000 voitures, alors que les cochers s'emparent des chaussées en farouches despotes, comme les détaillants des trottoirs en véritables tyrans.

. . . .

Louis Lazare fut un bon prophète car, depuis 1873, le marchand de nouveautés, le marchand de meubles, l'épicier, etc., règnent en maîtres sur le trottoir ; quant au cafetier, il l'accapare au besoin jusqu'à la chaussée, confirmant cette pensée du lieutenant de police La Reynie : « les tolérances administratives sont des abus en germe ».

Les étalages aux terrasses constituent aujourd'hui une plus-value de fonds et on est arrivé à ce résultat bizarre que propriétaires et commerçants spéculent sur des emplacements qui ne leur appartiennent pas, tandis que le malheureux piéton quoiqu'ayant les mêmes droits qu'eux, est réduit le plus souvent à faire usage de la chaussée sur laquelle il ne peut s'aventurer sans avoir pris, au préalable, des dispositions testamentaires.

Ce n'est pas à l'*Intermédiaire* qu'il appartient de rechercher ni d'indiquer le remède à apporter à cet état de choses déplorable, mais dans une revue documentaire comme la nôtre, on peut rappeler ce principe de nos anciens échevins :

« La voie publique est un sol sacré « parce qu'il est la propriété de tous ; nous « n'avons ni le droit ni le pouvoir de le « louer ou de l'aliéner au profit de quel- « ques-uns ».

EUGÈNE GRÉCOURT.

Trouvailles et Curiosités

—

L'art des diversions. — La note suivante émanant de la police a été mise le 21 septembre 1815, sous les yeux du ministre... Elle est aux Archives nationales. Elle prouve que la politique a toujours pratiqué l'art des diversions.

Le Revel de ce procès est le mari d'Eléonore de La Plaigne, mère du comte Léon, fils de Napoléon. L. G.

22 septembre 1815.

Le procès de M. Revel contre *Buonaparte* et *Murat* peut si les journaux sont habilement dirigés distraire l'attention publique, pendant les discussions du budget ou autres, C'était un grand art de la Division littéraire, il y a quelques années, d'appuyer un rapport, une loi, un budget, ou un sénatus-consulte, de quelques articles scandaleux dans les gazettes, et il y a dans ce dernier procès riche matière pour le ridicule.

—

Les perruques de couleur. — *Magasin pittoresque*, 1869, page 407.

Les cheveux couleur de rose.

On n'en a pas encore vu, sans doute, sur le boulevard des Italiens ou au bois de Boulogne ; mais rien n'était plus commun jadis parmi les beautés un peu brunes des îles Sandwich, dont le dessinateur Choris, si sincère et si naïf, nous a conservé les traits. En 1814, à l'époque où le *Rurik* visitait ces plages soumises au grand roi Tamea-Mea, les cheveux un peu rudes des dames de la cour le disputaient parfois en éclat à la rose, qu'on n'y connaissait pas encore et qu'on y cultive si bien aujourd'hui. Le dessinateur du *Rurik* dit positivement : « Nous avons vu souvent de ces cheveux teints qui étaient couleur de rose, mais nous n'avons pu apprendre comment on leur donne cette teinte. Plusieurs Européens croyaient que cette mode n'existait que depuis qu'ils fréquentaient ces îles ; cette opinion n'est pas vraisemblable, puisque les cheveux de la déesse *Haeropapa* sont de la même couleur, et que le bois dont elle est faite est coupé depuis cent ans au moins.

(Louis Choris, *Voyage pittoresque au tour du monde*, etc. Né à Iékatérinoslar, le 2 mars 1795, Louis Choris est mort assassiné en Amérique, le 22 mars 1828).

—

Larrey à Fontainebleau. — Dans ses notes, Larrey rapporte que l'un des derniers médecins, il resta près de l'Empereur à Fontainebleau.

Larrey voyait ou croyait pourtant voir à cette heure tout l'édifice de sa fortune s'écrouler.

Le 6 avril, il écrivait à sa femme la lettre qu'on va lire ; le lendemain il faisait effort sur lui-même et offrait à Napoléon, qui n'acceptait pas ce sacrifice, de l'accompagner dans son exil.

Fontainebleau, le 6 avril 1814

Je ne sais, ma chère amie, si tu as reçu ma dernière lettre datée de Doulevan où l'Empereur s'est arrêté malheureusement trop longtemps, ce qui a été la cause de nos malheurs. Depuis cette lettre, bonne amie, je suis dans les plus vives inquiétudes sur votre sort. J'ai été d'abord tourmenté par des noirs pressentiments et des rêves sinistres. A mon arrivée à Fontainebleau, j'apprends la malheureuse invasion de Paris ; dès ce moment j'ai été au comble de l'affliction, je n'ai pas encore pu goûter un seul instant de repos et de sommeil, depuis quinze ans j'ai eu l'idée de la fin malheureuse que je viens de faire. Voilà le fruit de mes trente années de travaux et de sacrifices dont 27 ans de service m^re et 24 campagnes de terre et de mer. Tout m'annonce que je perdrai avec mes places les rentes des décorations et de ma baronnie ; vois si tu peux en mon absence me faire conserver ces d^res ; pour les places je ne désire que celle de l'hop^al de la garde ou celle d'Yvan aux Invalides, si elle doit devenir vacante. Fais agir mon beau-frère pour cela comme ami du nouveau gouvernementt ; le g^al Latour-Maubourg, le g^al Grugères ami du préfet de police et tous les généraux enfin à qui j'ai sauvé la vie ; vois aussi MM. Costes et Percy, s'il le faut ; enfin chère amie, fais tout ce que tu pourras pour que pendant les deux premières années nous puissions vivre sans clientèle, car avant d'en avoir une assez solide pour exister un peu honorablement il faut, surtout dans l'état où se trouve Paris, au moins deux ou trois ans de repos et de paix g^le. Tâche aussi de te faire donner une garantie pour la maison.

Donne-moi de tes nouvelles, envoie-moi quelqu'un de tes connaissances, une femme par exemple qui passera facilement. Donne moi aussi des nouvelles de mon ami ; il me tarde surtout d'en avoir de nos enfants. Je suis demi-mort de chagrin et de fatigue, aussi je n'ai que la force de te dire que je suis toujours ton malheureux et inviolable ami. LARREY.

Le Directeur-gerant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXIXe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Avril 1914

N° 1398

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

L'hôtel de Richelieu à Saint-Germain-en-Laye. - Des mémorialistes contemporains ont écrit que le duc de Richelieu, après sa sortie de la Bastille où il avait été enfermé pour sa participation à la conspiration de Cellamare, avait été relégué, pendant quelque temps, dans son hôtel de Saint-Germain-en-Laye.

Où se trouvait cette maison ? Existe-t-elle encore ?

d'E.

—

Louis XIII à Chalon-sur-Saône — Connait-on quelques détails sur le séjour d'une semaine environ fait par Louis XIII

à Chalon-sur-Saône en 1639 ? Quels seraient les historiens à consulter à ce sujet ?

A. Renaud.

—

Un plan de destruction du Palais Royal. — Je lis dans l'*Ami des Lois* du 13 Thermidor, an V, l'information suivante :

Le gouvernement (du Directoire) a approuvé le plan de destruction du Palais Royal qui sera remplacé par des rues : c'est le seul moyen d'en débarrasser les brigands qui s'en sont emparés et qui trouvent toujours le moyen de se soustraire aux yeux de la police ».

Ce plan a-t-il jamais existé ? En connait-on le tracé, les dispositions principales, les architectes qui l'auraient établi, le nom des rues, etc. ? Au reste, cette œuvre de vandalisme a-t-elle été sérieusement proposée au Directoire ? Et, dans ce cas, pourrait elle être rapprochée de la métamorphose que de soi-disant novateurs prétendent imposer au Palais-Royal actuel ?

d'E.

—

Les canons de la Ville de Nuits. — En ma qualité d'ancien combattant à la bataille de Nuits et d'historien de la campagne de l'Est, je reçois une lettre posant une question intéressante :

La ville de Nuits avait, paraît-il, deux canons déposés à l'hôtel de Ville. Un corps franc, les chasseurs du Rhône, les découvrit et s'en empara pour les utiliser. J'ai vu, en effet, cette troupe traîner des canons, elle les employa même dans la défense de la voie ferrée,

Que sont devenus ces canons ? m'écrit-on de Nuits, où ont-ils échoué ?

Je ne saurais répondre. Mais je crois me souvenir que les chasseurs du Rhône furent dissous peu après la bataille, nous en avons reçu quelques-uns dont des gradés à ma compagnie (3e compagnie des francs-tireurs du Rhône, éclaireurs de la division Cremer)

Cette dissolution a fait commettre une erreur au général Palat (Pierre Lehautcourt). Confondant les chasseurs du Rhône avec les francs-tireurs du Rhône sous le nom inexact de volontaires du Rhône, l'éminent écrivain dit que ces volontaires, commandés par le lieutenant Joly, furent dissous en décembre puis reconstitués et rattachés à la première légion des mobilisés du Rhône.

Le lieutenant Joly devint capitaine à la 3e compagnie des francs-tireurs du Rhône dans un bataillon aux ordres du commandant Merle et cette compagnie, dont je faisais partie comme sous-officier, ne cessa d'appartenir à la division Cremer. Comme celle ci, elle refusa d'entrer en Suisse. Revenue à Lyon par le col de Gex, elle devint 13e compagnie du corps francs des Vosges (colonel Bourras), concentré à Trévoux ; elle reçut comme complément de nombreux anciens « chasseurs du Rhône » échappés eux aussi au désastre de l'armée de l'est, mais ces épaves n'avaient pas de canons.

Où sont donc passés les canons de la ville de Nuits ? ARDOUIN-DUMAZET.

—

Le drapeau des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. — J'en connais la signification. Mais quant à l'origine, j'apprends par un Luxembourgeois, établi en Amérique, la tradition suivante. La commission établie pour combiner le drapeau du nouvel Etat était composée de Washington, Jefferson, Lacimetière (un peintre), Morris, et Ross (un Luxembourgeois . Comme on ne pouvait s'entendre, Madame Ross, également de naissance luxembourgeoise, proposa d'imiter des armoiries qu'elle avait vues dans sa patrie et qui sont aujourd'hui celles du canton de Rédange. Elles sont : *fascé de huit pièces, d'argent et de gueules, une bande d'azur chargée de trois étoiles d'or brochant sur le tout.* Cette tradition est-elle exacte ?

DE LOSANGE.

Drapeaux des régiments d'Henri de Navarre. — Quels étaient les drapeaux sous lesquels combattaient les régiments d'Henri de Navarre avant son avènement au trône de France ?

R. DE CRESSIA.

—

Le Régiment d'Infanterie de Bourbon à Caen. — Quelque aimable intermédiairiste normand, documenté sur la période révolutionnaire, pourrait-il me dire à quelle date le Régiment de Bourbon Infanterie vint tenir garnison à Caen ? Y était-il tout entier au mois d'août 1789, lors de l'assassinat de M. de Belzunce ? Je désirerais surtout avoir des détails sur la rébellion des soldats de ce régiment contre leurs officiers, rébellion qui se produisit probablement dans les premiers mois de 1792.

DESMARTYS.

—

Ecoles militaires. — Quelles étaient les preuves de noblesse exigées pour entrer à la Flèche ? Ou mieux, je désirerais savoir quelles étaient les conditions exigées pour être admis soit dans les Ecoles Militaires soit dans les Ecuries du roi ? combien de quartiers de noblesse étaient demandés dans les unes et les autres ? Je sais que pour entrer aux Pages, il fallait remonter à 1550.

J. B.

—

Maison de Mademoiselle, fille du duc d'Orléans — Quelles furent les personnes attachées à Mademoiselle, née à Paris le 23 août 1777, fille du duc d'Orléans (Louis-Philippe-Joseph) ; et principalement quel fut son secrétaire ainsi que celui du duc d'Orléans (Louis-Philippe-Joseph) ?

F. R. d. L.

—

Le Pas de Saint-Cloud (Seine). — Il existerait, paraît-il, à Saint-Cloud (Seine), un pavé d'une petite rue, montant à l'Hôtel-de-Ville, qui présenterait une cavité, appelée « Pas de Saint-Cloud » [*Figaro*].

Comment faire pour retrouver ce pavé — s'il existe encore — et vérifier de quelle sorte de cavité il s'agit ?

MARCEL BAUDOUIN.

Le Pas du Roi à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). — On signale un « Pas du Roi », dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye (*Mag. univ.*, 1853). — Où se trouve la pierre, qui le présentait, si elle existe toujours ? Comment faire pour la retrouver ?

M. B.

—

Erasme à Besançon. — Un confrère pourrait-il me donner des renseignements sur le séjour d'Erasme à Besançon vers 1525 ? Y a-t il déjà paru une étude à ce sujet ? Ed. Weiss a annoncé en 1841 qu'il publierait quelque chose sur les rapports d'Erasme avec Besançon Cette publication a-t-elle été faite ?

A. CALLET.

—

Mlle de Kesfas. — Je désirerais connaître les prénoms, et si possible des renseignements sur la famille de Mlle de Kesfas qui était le 1er juin 1723 et encore le 26 mars 1748, fille d'honneur de la duchesse d'Orléans

Vicomte de NOUEL.

—

Jules le Bel. — Je désirerais connaître les armoiries et si possible quelques renseignements sur la famille de Gilles le Bel qui était, en 1696, premier médecin de Madame la duchesse d'Orléans.

Vicomte de NOUEL.

—

Louis Le Grand de la Liraye. — Je demande quelques renseignements biographiques et historiques sur ce personnage, officier royaliste et breton, qui fut l'un des derniers défenseurs de la Vendée et s'opposa jusqu'au dernier moment au général Hoche, le pacificateur de cette province.

P. B.

—

Leshenaut de Bouillé. — D'Hozier, tome 2, p. 717, cite Antoine, Hercules Leshenaut, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bouillé Theval et St-Sauveur de Flée, né à Château-Gontier le 28 janvier 1692. Il épousa :

1° Françoise-Gabrielle Louet le 19 juin 1717.

2° Marie-Anne-Catherine de Scepeaux le 10 mai 1723.

Il eut des enfants des 2 mariages.

(Mêmes détails dans la Chesnaye des Bois).

Je désirerais avoir les prénoms, dates et descendance des enfants du susdit Antoine-Hercules L., spécialement de ceux du 1er lit.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Le second mari de la princesse Mathilde. — Sous ce titre, Nauroy dans *le Curieux* (t. 2, p. 253) a publié une notule de laquelle il paraît résulter que la princesse aurait épousé Claudius-Marcel Popelin, écrivain et artiste. On voudrait savoir où et quand eut lieu ce mariage.

NOTHING.

—

Nicolas de Malezieu académicien. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur l'ascendance et la descendance de Nicolas de Malezieu, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences, chancelier de la principauté des Dombes, mort en 1727 ?

Pierre de Malezieu, lieutenant général des Armées du Roi et de l'Artillerie de France, commandeur de Saint-Louis et Charles François, brigadier de Cavalerie, gouverneur de La Rochelle ont-ils laissé postérité ? Indiquer leurs alliances.

H. V.

—

La Muse de Parny. — Cette jeune créole qui doit à l'amour de Parny le nom d'Eléonore qui l'immortalise, s'appelait, je crois, Esther Lelièvre.

Or, M. E. Jouy, dans son discours de réception à l'Académie française, en 1814, faisant allusion à la femme à laquelle Parny consacra sa lyre, l'appelle Eléonore B...

Parny n'existait plus alors, mais Eléonore vivait encore retirée en Bretagne, et la discrétion du successeur de Parny dans l'illustre compagnie se comprend aisément. Mais aujourd'hui, un siècle plus tard, j'ose demander à l'*Intermédiaire* quel était le vrai nom de la muse de Parny, Eléonore B... ou Esther Lelièvre ?

Dr P.

—

Pocquelin. — Y aurait-il un rapport de parenté — et lequel ? — entre Molière

et Jean Pocquelin, tapissier du roi, mari d'Agnès Maruetz? Ledit Jean eut au moins une fille, Adrienne, née vers 1610, à Paris, morte religieuse Annonciade à Langres le 23-6-1682.

Baron A. H.

—

Collections de Richelieu. — Y a-t-il eu, à la mort de Richelieu, un inventaire manuscrit ou imprimé de ses collections analogue à l'inventaire fait après le décès de Mazarin et que l'on trouve aux Mélanges Colbert ?

Baron A. H.

—

Blason à identifier : 3 croissants d'argent. — *D'azur, à un chevron d'or, et à 3 croissants d'argent, 2 et 1 les pointes en haut.* Couronne de Comte, Epoque Louis XV-Louis-XVI.

J. Chappée.

—

Armoiries d'un chevalier des Ordres : Quintefeuilles et maillets en écartelé — Je commence par dire que j'ai cherché en vain à les retrouver (et à m'y retrouver) dans le *Dictionnaire des figures héraldiques* de Rénesse, j'ai consulté en vain aussi le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, puis la généalogie Mailly dans le P. Anselme et Potier de Courcy.

Les armes que je tiens beaucoup à connaître portent : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur semé de quintefeuilles de...* (je n'oserais affirmer que ce ne sont pas des étoiles, tant le cachet que je voudrais voir identifier est petit), *au franc-canton d'argent chargé de 5 mouchetures d'hermine ; aux 2 et 3 d'or à 3 maillets de sinople* (vraisemblablement les Mailly, de Picardie).

L'écu, rond, est posé sur la croix de l'Ordre du Mont-Carmel et Saint-Lazare, dont le collier passe sur et sous les pointes. Il est entouré aussi des colliers de Saint Michel et du Saint-Esprit ; le tout est posé sur un manteau. Il s'agirait alors d'un Pair ? Couronne ducale. Rien ne caractérise l'époque. J'ose faire un appel pressant à nos aimables et érudits collaborateurs, particulièrement MM. Le Lieur d'Avost et Palliot le Jeune.

Saint-Saud.

Armoiries de la famille Boucher. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de Mores d'argent, et en pointe d'une sirène tenant un miroir aussi d'argent soutenue d'une mer de même.*

L. F.

—

Armoiries à déterminer : Croissant renversé. — *De sable* (?) *à une mouette* (?) *d'or, sur une terrasse du même et surmontée d'un croissant renversé aussi d'or.* Supports : 2 *levrettes.* Devise : *Nigra-sum-sed... Couronne comtale.*

Ces armoiries se trouvent sur un service en porcelaine de Chine qui était celui du commandant d'un vaisseau français capturé, dit-on, en 1710 par l'amiral anglais Francis Hozier. Ce navire s'appelait *L'Heureux.*

En 1708, un corsaire français appelé *L'Heureux Retour* et commandé par un M. de Lambert, fut pris par les Anglais par le travers de Gibraltar. Si la date de 1710 est erronée, peut-être ce dernier vaisseau serait-il celui capturé par l'amiral Hosier et les armoiries dont s'agit seraient-elles celles d'une famille de Lambert ?

XXX.

—

Taque de l'ancienne abbaye Saint-Martin d'Epernay. — En démolissant l'Hôtel de Ville d'Epernay (ancienne abbaye Saint-Martin recontruite en 1731) on vient de trouver une fort belle taque de cheminée style rocaille portant deux écussons accolés, supportés par deux lions et timbrés de la couronne comtale.

Autant qu'on peut les déchiffrer sous la rouille, l'écusson de dextre est *de gueules à trois fleurs de lys au naturel*, et l'ecusson de senestre est *d'argent à trois pals d'orangé.*

Ces armoiries ne figurent pas dans le *Nobiliaire champenois* de Caumartin dressé en 1666. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il indiquer à quelles familles ces armes ont pu appartenir ? La réponse expliquerait peut-être leur présence dans les bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Martin-d'Epernay.

—

Proverbe à retrouver de la préface des « Précieuses ridicules ». — Dans la préface en question, Molière s'exprime ainsi :

J'avais résolu, dis je, de ne les faire voir qu'à la chandelle, pour ne point donner lieu à quelqu'un de dire le proverbe...

A quel proverbe, probablement très connu, puisqu'il n'en donne pas le texte, l'auteur du *Misanthrope* a-t-il voulu faire allusion ?

NAUTICUS.

—

Jean de Padou, « Traité sur la Toilette ». — Je serais reconnaissant à l'abonné de l'*Intermédiaire* qui voudrait bien me dire s'il existe une traduction avec commentaires du *Traité sur la toilette des femmes*, par Jean de Padou au XIIIe siècle (1295). Le manuscrit latin se trouve à la Bibliothèque nationale et a pour titre : « De ornatu mulierum ».

M. B.

—

Comtesse de P..., auteur du Spleen. — *Le spleen* est un petit in-12 romantique, 1832, publié à Paris chez Ganet.

Il est orné d'une vignette en frontispice qui pourrait bien être de Deveria. Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire quel est l'auteur qui avait pris pour pseudonyme : Comtesse de P ?

MARTIN ER.

—

Journal « Vert-Vert ». — Je serais reconnaissant à l'aimable intermédiairiste qui pourrait m'indiquer où je pourrais trouver — à acheter ou à consulter — l'année 1837 du journal *Vert-Vert*.

H. P.

—

Tour d'Ivoire. — Ce terme, si employé aujourd'hui, semble avoir désigné, dans le principe, la solitude un peu hautaine où s'enfermait si complaisamment Alfred de Vigny. Mais n'avait il pas déjà visé précédemment d'autres poètes et penseurs ? En tout cas, quel est l'auteur de cette belle locution ?

SIR GRAPH.

—

Nicole ou Nicolle. — Ce prénom féminin est orthographié tantôt *Nicole* et tantôt *Nicolle*. Il nous semble qu'il faille l'écrire *Nicole*, avec une seule *l*, ou un seul *l*, comme *Nicolas*. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire*.

BIBL. MAC.

—

Incane. — *Les Annales politiques et littéraires* (N^os des 1er et 8 mars) ont donné le compte rendu de la fête préparée dans l'hôtel des *Annales* à l'occasion de la nomination de Sarah Bernhardt dans la Légion d'honneur, et publié toute une série de pièces de vers, hommage des poètes à la grande artiste. Une poésie d'Edmond Haraucourt (N° du 8 mars), intitulée *Elle*, contient ces vers :

Oh ! ton geste ! — J'ai vu, dans tes poses [incanes,
Des tigres de velours glisser sous le soir pâle ;
Des couples de serpents ondulaient dans les [cannes,
Et des jonques nageaient sur des golfes [d'opale.

C'est la première fois que je rencontre le mot *incane* ; je voudrais connaître sa signification, son origine. J. LT.

—

Crocodiles en ex-votos. — Il y a à Abbeville, dans la cathédrale St-Wulfran (Bas côté gauche) un caïman déposé là à une époque que je ne peux préciser, et sans doute en ex-voto.

Dans la cathédrale de St-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), au mur intérieur de la façade est appendue une carapace de crocodile dont l'origine réelle est ignorée ; la pieuse légende relative à ce reptile étant de formation assez récente, dit Paul Joanne qui en parle dans son *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, dans le tome publié en 1899.

Enfin, à Oiron (Deux-Sèvres), dans le château, une des chapelles datant de 1540 renferme aussi un crocodile offert sans doute par l'amiral Bonnivet, dit le même Joanne.

Les pieuses légendes relatives à ces trois ex-votos de si singulière nature sont-elles actuellement connues ?

On peut supposer, pour St-Bertrand de Comminges, que son crocodile a été tué pendant la Croisade d'Egypte par un chevalier qui l'a fait placer là comme ex-voto. C'est du moins l'opinion de M. L. d'Agor (*Vie et Miracles de St-Bertrand*, St Gaudens, Abadie, sans date).

DEHERMANN

Réponses

—

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV (LXIX, 185, 289, 362, 390, 493). — A la question posée, j'ai répondu avec assez de précision pour être ensuite bien surpris de la variété, vraiment curieuse des réponses.

Mme Ancelin (Etienne), née Perrette Dufour est, dans mes dossiers, l'objet d'un dossier assez complet que je n'ai eu qu'à feuilleter et résumer succinctement.

M. Bord a noté que sur cette nourrice : « nous nous sommes tous trompés ». *Tous* ? est-ce bien sûr ? Comme les réponses continuent à être aussi variées qu'inexactes, voici un extrait littéral des lettres de noblesse dont j'ai simplement fait mention :

Décembre 1653 : Louis. . roy ... désirant. . . reconnaître les services qui nous ont esté rendus par quelques uns de ceux qui ont eu l'honneur d'approcher et de servir notre personne durant notre bas-aage plus familièrement que nos autres officiers domestiques.. scavoir faisons que notre cher et bien aimé *Estienne Ancelin* et notre chère et bien aimée *Perrette Dufour*, sa femme, *notre nourrice*, estant en cette qualité et mettant en considération les bons et recommandables services qu'elle nous a rendus *en la bonne nourriture de son lait* qu'elle a faite de notre personne, en laquelle ledit Ancelin a contribué de ses soins et assiduités durant notre enfance et nous a servy depuis notre avènement à la couronne dans nos voiages...

Et l'acte de décès de Mme Ancelin, registres paroissiaux de Gournay-sur-Marne, à la date du 7 octobre 1688 dit :

Perrette Dufour, *nourrice du Roi*, première femme de chambre de la feue reine, veuve de feu (nom laissé en blanc)..... de laquelle le corps a été inhumé dans la chapelle de *M. Ancelin*, *son fils*, seigneur de la cure de Gournay...

Tout cela est il assez clair pour montrer qui est exactement cette dame Ancelin, nourrice de Louis XIV et qui aussi s'est trompé parmi les intermédiairistes ?

MAURICE LECOMTE.

—

Nourrices de roi (LXIX, 185, 289, 362, 390). — En tête de la liste de nourrices de rois et d'empereurs, donnée par nos collaborateurs, on pourrait ajouter CAIETA, la nourrice d'Enée, qui mourut au moment où le prince Troyen, avec sa flotte, longeait les côtes d'Italie, près d'atteindre le Tibre qu'il remonta au terme de son voyage. Le nom de sa nourrice fut donné au lieu où elle fut enterrée, et qui est devenue la ville actuelle de Gaëte (Virgile, Enéide, VII, 1 à 4).

N'oublions pas la louve, première nourrice du roi Romulus et de Remus, son frère.

Et, plus anciennement encore, la nourrice de Moïse, souverain des Hébreux, à leur sortie d'Egypte. Cette nourrice avait été sa propre mère, à l'insu probablement de la fille de Pharaon, qui le lui avait confié. Exode, II, 8, 9.

V. A. T.

—

Une statue de Louis XIV à Rueil (LXIX, 378). — Dans la *Vie Parisienne au XIXe siècle, Paris de 1800 à 1900*, par M. Charles Simond (Plon, éditeur, 1900), on trouve aux pages 478 et 479 du premier volume, d'intéressants détails sur la statue actuelle de la place des Victoires, à Paris, inaugurée le 25 août 1822, ainsi que sur la statue (pédestre) qui l'avait précédée à la même place, et qui fut renversée le 10 août 1792. — Ces détails sont empruntés à l'*Annuaire historique* de Lesur. Il y est dit, notamment, à propos de la statue nouvelle, qui est l'œuvre de Bosio.

« Cette statue a 14 pieds 6 pouces de haut. Il est remarquable que le statuaire ait si bien calculé son équilibre, qu'il n'y a aucun support sous le ventre du cheval, et que tout repose sur les pieds de derrière et sur la queue du coursier, qui retombe jusqu'à terre. » V. A. T.

Les Sociétés populaires et la franc maçonnerie (LXIX, 434). — On peut trouver de précieux éclaircissements sur cette intéressante question dans : *Les anciennes loges d'Annonay et les clubs*, 1766-1815, par Léon Rostaing, membre correspondant de l'Académie des science, belles-lettres et arts de Lyon. Lyon, Louis Brun, 1903.

Je signale aussi la suggestive phrase suivante qu'on lit dans le *Rapport sur les clubs et Sociétés populaires*, fait à la Convention nationale, au nom des Comités de Salut public, de Sûreté générale et de

législation, par Mailhe, député du département de la Haute-Garonne, dans la séance du 6 fructidor an III, Imprimé par ordre de la Convention nationale :

Il est constant qu'une minorité concentrée dans les Sociétés populaires gouvernait tyranniquement la France ; mais toutes ces sociétés, dont la masse s'était toujours conservée saine et pure (?) étaient elles mêmes gouvernées, chacune dans son sein, par une autre minorité très resserrée...

Quelles étaient donc ces deux minorités (l'une « concentrée », l'autre « très resserrée ») ainsi superposées, et si tyranniquement dirigeantes, si ce n'étaient pas des minorités maçonniques ?...

ARMAND GRANEL.

*
* *

Dans un article, d'ailleurs fort bienveillant, consacré à mon dernier volume : *les Sociétés populaires et l'Armée* (1), par la *Revue Anti-maçonnique* (2), M. Hervé de Rauville, s'appuyant sur la dénomination de « frères » que se donnent, dans les procès-verbaux les membres de la Société, s'étonne que je n'aie pas cru devoir signaler le « caractère nettement maçonnique » du club.

M. de Rauville croit trouver dans les dernières lignes de cette étude la raison de mon silence :

« Pourquoi, encore un coup, M. Dufay n'insiste-t-il pas sur le caractère nettement maçonnique des sociétés populaires dont il nous entretient ? Ne seraitce point parce qu'il est bonapartiste, comme le révèle la dernière page de son livre, et que le bonapartisme fleurettant aujourd'hui avec les grands juifs, a pour mot d'ordre de ménager la Franc-Maçonnerie ?... »

Eh bien, non ! Je n'ai reçu et n'avais à recevoir le mot d'ordre de personne. Je n'ai pas signalé le « caractère nettement maçonnique » des « Amis de la Constitution » de Blois, parce que ce caractère me paraît plus que douteux. Bien plus, j'ai été sur le point de prévenir le lecteur de ne pas se laisser abuser par le mot « freres » écrit en toutes lettres ou par les initiales FF. (sans points maçonniques), pour le mettre en garde contre une assimilation peut-être trop facile.

Je regrette presque de ne l'avoir point fait ; mais, la question me paraît d'un intérêt assez général pour avoir été posée dans l'*Intermédiaire*. Laissant de côté la mort de Louis XVI, quels furent les rapports de la Maçonnerie et des Sociétés populaires durant la Révolution ?

A Blois, en particulier, je ne crois pas à une assimilation possible entre la loge et le club. Il ne faut pas, avec les passions du jour, chercher dans une loge de 1791. les éléments, sous-agents électoraux et sous agents des administrations de l'Etat, mastroquets, primaires et caporaux bottiers, dont se peuvent enorgueillir l'une et l'autre colonne.

La maçonnerie était alors plus aristocratique que bourgeoise ; elle offrait un frappant exemple de la Révolution qui, dans l'esprit de la noblesse, avait précédé et rendu possibles les réformes auxquelles se soumirent les états généraux. Bien avant la nuit historique du 4 août, la noblesse semblait avoir, sous le couvert du Temple, abdiqué une partie de ses privilèges.

L'anglomanie, dont la maçonnerie était une des formes, la sentimentalité et les tirades égalitaires de Rousseau conduisaient les classes privilégiées à quelque chose de mieux que le suicide par persuasion.

Les cartons de la Bibliothèque de Blois possèdent quelques tableaux « des Frères qui composent la T.·. R.·. L.·. de Saint-Jean, sous le titre distinctif de Sainte-Bonne, des Amis des Arts, à l'Orient de Blois ».

J'en ai pris copie et l'un de ces tableaux, datant de 1791 ou de 1792, par la composition même de l'atelier, semble creuser un fossé profond entre la loge et la société des Amis de la Constitution.

Sur trente-cinq membres résidants (1) composant l'atelier, douze appartenaient à la noblesse, à commencer par les officiers de la loge. Le vénérable d'honneur, M. Anne-Raoul-Marc Hurault, marquis de Saint-Denis, chevalier de Saint-Louis, an-

(1) Paris, Daragon, 1913, in-12.
(2) La *Revue Anti-maçonnique*, octobre-novembre 1913.

(1) La loge comprenait, en outre, trente-trois membres non résidants, parmi lesquels nombre d'officiers et deux prêtres.

cien capitaine au régiment de Caraman, avait été président de la noblesse de Blois et de Romorantin à l'élection de 1789.

Le vénérable — dont je tairai le nom, pour ménager des susceptibilités que je respecte si je ne les partage pas — n'était pas de moins bonne noblesse et fut une des plus illustres victimes du Blésois devant le tribunal révolutionnaire.

Il en fut de même du premier surveillant, Albert-Marie, marquis de Romé de Vernouillet, brigadier des armées du Roy (1), lieutenant de MM. les maréchaux de France, gouverneur de la ville de Rouen et de la citadelle de Château Porcien.

Son substitut était M. Antoine-François du Juglart, chevalier, officier au régiment de Vintimille, seigneur de Roche, le Fresne et Savary.

Le marquis de Baillehache, ancien officier de cavalerie, était garde des archives et M. François Petit de la Rhodière, écuyer, conseiller du Roy, maitre honoraire en sa chambre des comptes de Blois, remplissait l'office de maitre d'hôtel.

Sur les colonnes, c'étaient un chevalier et un bailly de l'ordre de Malte, M. Casimir-Victor X.. de Y... et M. de la Tour Saint-Quentin, un garde du corps du Roi, M. Testard de Montigny ; un irlandais, ancien capitaine d'infanterie, naturalisé français et devenu seigneur de Corbrandes, M. Jacques Bruno O'Donnell ; enfin, M. Charles-François de Vezeaux, marquis de Rancougne, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Herbault en-Beauce et de son fief de Landes et Jean-Pierre-Marie Dufort, chevalier de Courson, le second fils de J.-N. Dufort, comte de Cheverny, ancien introducteur des ambassadeurs et ancien lieutenant général du Blésois, dont on ne peut ne pas consulter les intéressants mémoires (2) dès qu'il s'agit de cette époque.

La bulle du pape Clément XII du 28 avril 1738, *In eminenti Apostolatus speculâ*, qui excommuniait la secte des Francs-maçons, *sectam Massonum*, n'ayant sans doute pas produit l'effet désiré, cinq ecclésiastiques étaient membres actifs de la loge de Blois, à savoir : M. Jacques Rambour, bénéficier, qui remplissait l'office de trésorier ; M. Guillaume Laurent, sous-diacre, premier expert ; M. Joachim Pioche, prêtre hospitalier, aumônier , M. Jean-Pierre Morillon, prêtre, et M. Louis Ferrandou, prêtre.

Et ce n'étaient pas là de jeunes maçons dont les progrès de la Révolution avaient amené l'initiation et ceint les hanches du modeste et symbolique tablier de l'apprenti : la plupart appartenaient depuis longtemps à la maçonnerie et y avaient atteint de hauts grades. Sur trente cinq membres résidants, la loge ne comptait pas moins de trois chevaliers kadosch et de douze rose-croix, plus qu'il n'aurait fallu pour soucher un chapitre sur l'atelier.

Cette constatation seule permettrait de refuser tout caractère populaire à la L.·. de Sainte Bonne des Amis des Arts et on ne saurait davantage attribuer un caractère maçonnique aux Amis de la Constitution.

Quatre membres seulement firent, en effet, partie de l'atelier et de la société. Le chirurgien Mathieu-Léon Hadou et M. Legros-Lussetière, second expert, surent ne pas faire parler d'eux au club ; la présence de deux Pioche, prêtres assermentés l'un et l'autre, ne permet pas d'identifier l'abbé Joachim Pioche et l'un des premiers présidents des Jacobins ; seul, le sieur Guillaume Caillon, procureur au tribunal, joua, jusqu'à la fin, un rôle « indésirable » à la Société populaire révolutionnaire régénérée de Blois.

Ce Caillon, suivant Dufort de Cheverny, était un « personnage deshonoré et éhonté ». Il avait trouvé aux Jacobins, dont « il devint un des piliers » le milieu qui lui convenait et était digne de fraterniser avec Velu, Hézine, Arnaud et autres.

Sans doute, Garnier de Saintes, le conventionnel en représentation.., non, en mission en Loir-et-Cher, put venir pérorer à la loge maçonnique, mais, où ce Gaudissart ne pérora-t-il pas ?

Il ne faudrait pas inférer de là une assimilation au moins improbable entre la loge et la société dont Garnier fut le grand prêtre. Ce n'étaient ni les mêmes

(1) Ces qualités et titres sont empruntés non au tableau de la loge, mais à celui de la Noblesse des bailliages de Blois et Romorantin en 1789.

(2) *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, publiés par Robert de Crèvecœur. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1886, 2 in-8.

gens, ni la même mentalité. Il suffit, au contraire, de se rendre compte des vides amenés dans la loge par le club, pour refuser à celui-ci tout caractère maçonnique.

Envoyés à la guillotine sur ses dénonciations : le vénérable, M. de X... et le premier surveillant, le marquis de Romé de Vernouillet, dont le péché mignon était d'aimer un peu trop les filles ; enfermés aux Carmélites : le marquis de Baillehache « sans cause légitime, seulement parce qu'il était noble et par conséquent suspect » (1) ; M. Jacques Bruno O'Donnell, pour son imprudence, « se vantant d'être l'ami de M. de Thémines », l'ancien évêque de Blois ; M. Louis Jacques Cellier, receveur général de la régie, parce que le citoyen Gidoin avait envie de sa place, et, sans plus de raison que M. de Baillehache, parce qu'ils étaient nobles eux aussi, J.-N. Dufort, le père du chevalier de Courson, et M. Charles-François de Vezeaux, marquis de Rancougne.

Qu'on ne fasse pas état de ce vocable de « frères » employé par les Amis de la Constitution dans les procès-verbaux de leurs délibérations. Il ne prouve rien, sinon la sottise et la prétention des hommes qui ont toujours aimé, croyant se rehausser à leurs propres yeux et à ceux de leurs semblables, à cacher sous le masque d'un mot ou d'un symbole qui leur en imposait, leur imbécilité ou leurs gredineries.

La « bienfaisante Anarchie » a servi à couvrir combien de cambriolages vulgaires ; la manie de jouer à la maçonnerie, comme, à la sortie de « la laïque », les gosses se plaisent à jouer à la bande Bonnot, n'est pas morte avec les sociétés populaires.

Le hasard m'a fait acheter, pour quelques sous, un jour de marché, sur la place publique, où il trainait sur le trottoir, à côté du *Double Liégeois* et de la *Clef des Songes*, le registre des délibérations d'une autre société qui fonctionna également à Blois entre les années 1828 et 1837. Cela s'appelait la « Société des Amis de la Parfaite Union » et parodiait de plus près encore les formes et les appellations maçonniques : les pochards qui composaient cette beuverie avaient emprunté jusqu'à son nom à une ancienne loge d'Orléans tombée en sommeil.

Cependant, je ne crains pas de l'affirmer, cette parlote de bas étage, dont les statuts comportaient le serment, le secret et « une accolade de ruban moiré de couleur bleue de ciel et de largeur de six centimètres », n'offrait aucun caractère maçonnique.

C'étaient là des « sublimes » — et de province encore ! — et rien de plus. M. le duc Decazes, qui présidait alors aux destinées de la maçonnerie écossaise, se fut montré médiocrement flatté si l'on se fut avisé de faire entrer cette assemblée de poivrots et d'illettrés sous l'obédience du Suprême Conseil, dont il était Souv∴ Gr∴ Commandeur Gr∴ Maître.

PIERRE DUFAY.

(1) Les citations guillemetées sont empruntées aux Mémoires de Dufort de Cheverny.

—

Comment seul de tous les Bourbons le duc de Penthièvre n'a-t-il pas été inquiété pendant la Révolution ? (LXIX, 440, 494). — Col. 494, ligne 54. — Lire qualifications *proscrites* et non *prescrites*.

—

Reddition de Lunéville le 12 août 1870 (LXIX, 91, 245, 297, 447). — *Les clés de Lunéville.* Dans l'annexe n° 5 du livre de Cattral sur *L'occupation de Lunéville en 1870*, nous lisons :

L'attitude du maire de Lunéville à l'arrivée des éclaireurs allemands a été sévèrement et injustement appréciée par quelques-uns des auteurs qui ont écrit l'histoire de la guerre de 1870.

(Duquet, Rousset, Beaumont etc.)

Voici les faits exposés dans toute leur sincérité :

« Le 12 août 1870, à midi, le capitaine de Poncet, suivi de 6 cavaliers et d'un trompette se rendait au pas à la mairie. Là il mettait pied à terre, prenait contact avec le concierge de la mairie, M. Harel et lui prescrivait de faire appeler le maire.

« Le capitaine de Poncet connaissait-il la cérémonie par laquelle le maire et les deux adjoints avaient, le 19 juillet 1866, présenté à l'Impératrice deux énormes clés des anciennes prisons de la ville, dorées pour la circonstance et rappelant l'hommage de la cité ? La chose est peu probable. A cette époque, le capitaine de Poncet était à Sadowa et il ne songeait pas à l'invasion de la

Lorraine. Mais il eut l'adresse de confesser le concierge et quand M. Alexandre Saucerotte arriva dans le bureau du maire, le capitaine savait que les clés existaient et l'usage auquel elles avaient servi. C'était un trophée superbe que les clés d'une ville de 15.000 habitants trouvées par un capitaine de cavalerie.

« Lorsque M. Alexandre Saucerotte voulut objecter que Lunéville, ville ouverte, n'avait pas de clés, le capitaine lui répéta les renseignements précis qu'il avait su extorquer au concierge. Le maire dut s'exécuter.

« Cinq jours avant l'arrivée des hussards de Ziettren, dits les « Têtes de mort » pas un habitant n'attachait la moindre importance aux clés offertes, en 1866, à l'Impératrice, pas un ne songea à les détruire ou à les cacher.

« Si M. Alfred Duquet, qui a entraîné le mouvement des autres historiens de la guerre, avait connu ces détails, il est probable qu'il n'aurait pas adressé un reproche aussi dur à un homme qui a montré tant de dévouement que Saucerotte.

« Par le long séjour qu'il avait fait près de la cour de Russie, M. Saucerotte avait, plus que tout autre, qualité pour aborder dans les formes protocolaires, un haut personnage comme le commandant de la 3e armée allemande et le prince Royal en lui donnant satisfaction (exonération d'un impôt de 100.000 francs), a montré qu'il avait su apprécier la correction de M. Saucerotte et l'énergie avec laquelle il a pris la défense de ses administrés.

D. L.

*
* *

J'ai entendu dire qu'à Lunéville pendant la guerre, un particulier a émis pour la paie de ses ouvriers, un véritable papier-monnaie, qui eut un cours réel et rendit les plus grands services.

Le fait est peut-être unique : mais il demanderait à être précisé.

N'existerait-il pas, dans quelque collection, un spécimen de ce papier-monnaie ?

V.

—

La Marie-Céleste et les vaisseaux fantômes (LXVIII, 43, 299, 449). — Ce titre peut, semble-t-il, être ainsi généralisé, car les vaisseaux fantômes, errants sur les mers désertiques, ne sont pas rares. De temps à autre, en effet, les journaux signalent l'apparition soudaine de ces épaves flottantes mystérieusement disparues depuis des années.

Au mois de mars 1867, un journal publiait ce qui suit :

Le vaisseau fantôme. — Une correspondance du Vénézuela rapporte l'histoire étrange d'un navire qui a navigué pendant deux ans, sans avoir âme qui vive à bord. Il a été découvert flottant à l'aventure sur la côte de Curamichate, à un mille sous le vent de ce port, à deux encâblures du rivage. Il portait à la poupe les lettres H. I. F., et était chargé de madriers de sapin blanc. A bord était clouée une planche sur laquelle était écrit en français : « Ce navire a été abordé le 5 mai 1865, à midi, par 31° 27' de longitude et 21° 41' de latitude, par Samson Cornec, capitaine du trois-mâts français *Mars*, de Bordeaux, qui l'a trouvé entièrement désemparé. Il l'a pris à la remorque à midi quinze minutes ; mais à une heure trente-cinq minutes il l'a abandonné, la remorque ayant cassé. » Il est assez étrange que le capitaine Cornec ait cloué cette planche à bord après avoir abandonné le navire. Mais, ajoute le *Courrier des Etats Unis*, il y a des mystères qu'il ne faut pas tenter d'approfondir Etrange ! étrange !. .

Etrange, sans doute ; mais pas autant que le récit ci après, découpé dans l'*Ouest-Eclair* du 26 novembre dernier :

La croisière macabre de vingt squelettes. Pendant vingt quatre ans, ils s'en allèrent à la dérive. — Londres, 25 novembre. — Le dernier courrier de la Nouvelle-Zélande donna des détails sur la rencontre faite par un voilier, près du cap Horn, du voilier anglais *Malborough* qui disparut il y a vingt-quatre ans.

Le voilier qui rencontra l'épave se trouvait près de la terre, dans les parages de Punta Arenas, quand parmi les baies de la côte, il aperçut un navire avec quelques voiles flottant au vent. N'obtenant aucune réponse à leurs signaux, les marins purent se rendre compte, à la lorgnette, que les mâts et voiles étaient recouverts de moisissures vertes et que le navire était abandonné. S'étant rapprochés, les marins montèrent à bord et découvrirent, sous la barre du gouvernail, le squelette d'un homme. Le pont était à ce point pourri qu'il cédait sous le pied. Près d'un panneau trois autres squelettes furent découverts ; dix autres se trouvaient dans le poste d'équipage et six autres sur la passerelle. Sur la proue ravagée se lisaient encore les mots *Malborough Glasgow*. Le Malbo

rough quitta Littleton (Nouvelle Zélande) en janvier 1890, avec un chargement de laine et de moutons frigorifiés, son équipage se composait de vingt-trois hommes, sous le commandement du capitaine Hird. Il fut vu, pour la dernière fois, au large du détroit de Magellan et, en avril, on entreprit des recherches pour le retrouver, mais sans résultat. Il y avait, outre l'équipage, quelques passagers à bord, dont une femme.

GROS-MALO.

—

Régiment de Bourbon-Cavalerie (LXIX, 2, 55, 152). — Je trouve dans les *Curiosités militaires* de la collection dite Bibliothèque de poche. (Paris, Paulin et Chevalier-1855) des renseignements sensiblement différents à ceux déjà fournis dans les diverses réponses à la question. Les références me paraissent sérieuses, c'est ce qui me décide à signaler la contradiction pour un supplément d'enquête.

1° date de création de Bourbon-cavalerie : 1666 référence indiquée : *Abrégé de l'Histoire de la milice française* du P. Daniel, Paris 1773, 2 col in-8.

2° uniforme : « Habit gris-blanc ; doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galons avec raie ventre de biche et deux raies cramoisi mouchetées de blanc »; référence : « Etat militaire de France pour l'année 1759 », par les sieurs de Montandre, Longchamps et chevalier de Montandre. Paris 1759, in-12.

R. DE R.

—

Gardes du corps Louis XIV (LXIX, 381). — La 3e Compagnie des Gardes du corps (2e compagnie française) a été commandée du 28 juillet 1669 à 1673 par Antoine Nompar de Caumont, duc de Lauzun. Sa couleur distinctive était le vert.

M. DE F.

—

Elève royal (LXIX, 329, 447). — Il y a toute une législation concernant les élèves nationaux ou royaux et les élèves communaux. *Lege* notamment, *quæso* :

La loi sur l'instruction publique du 11 floréal an X (1er mai 1802), où il est dit au Titre VII : Des élèves nationaux :

Art. 32 — Il sera entretenu aux frais de la république, six mille quatre cents élèves pensionnaires dans les lycées et dans les écoles spéciales.

Art. 33. — Sur ces 6400 pensionnaires, 2400 seront choisis par le gouvernement parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires civils, judiciaires, administratifs ou municipaux, qui auront bien servi la république.

Le décret du 10 mai 1808 portant création dans chaque lycée de 10 bourses, 20 demi-bourses et 20 trois quarts de bourse, soit 50 bourses, lesquelles doivent être payées par les communes et attribuées aux jeunes gens qui se seront le plus distingués dans la commune, en conséquence de l'examen qui sera fait par l'inspecteur des études.

L'ordonnance royale du 17 février 1815 portant règlement sur l'instruction publique, dont les articles 70 et 79 maintiennent les bourses royales et communales.

Une autre ordonnance du 11 mars 1817 contenant des dispositions sur la distribution de ces mêmes bourses. — Il y est dit :

Article premier. — Il est assigné à chaque collège royal à pensionnat cinquante pensions aux frais du gouvernement, nécessairement réparties ainsi qu'il suit : Pension entière 20, trois quarts de pension 20, Demi-pension 30.

Art. 7. — Les villes continueront à acquitter les bourses dont elles ont été chargées jusqu'à ce jour...

Art. 8. - A l'expiration de la présente année scolaire, les conseils municipaux auront la nomination de la moitié de leurs bourses qui viendront à vaquer ; à cet effet, il sera présenté par les maires, et à Paris par le préfet de la Seine, trois candidats pour chaque bourse vacante ; l'autre moitié des bourses communales continuera à être donnée au concours.

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

La plus belle parole française, quelle est-elle ? (LXIX, 89, 197, 354).

Cette question doit donner lieu à une infinité de réponses, inspirées par des opinions le plus souvent politiques. Peut-être trouvera-t-on que celle que je propose est dictée par un sentiment du même genre, elle n'est pourtant que l'expression du plus pur patriotisme.

C'était au cours du procès Bazaine ; pour repondre aux reproches qu'on lui adressait, le malheureux ne trouvait rien de mieux à dire que tout était perdu, tout en désarroi, qu'il n'y avait plus rien : « Monsieur le Maréchal, interrompit le duc

d'Aumale, qui présidait le conseil de guerre, il y avait la France ! »

Je ne connais pas de plus belle parole, de plus digne de celui qui l'a prononcée.

F. GIRARD.

—

L'évêque de Fez (LXIX, 381, 500). — Le titre de suffragant comporte, dans la terminologie ecclésiastique, deux sens différents. Tout d'abord, sont dits suffragants d'un archevêque les évêques qui occupent les diverses églises composant la province. Mais, de plus, on appelle aussi suffragants les prélats attachés à un archevêque ou évêque qui, à cause de son âge, de ses infirmités ou simplement de l'étendue de son diocèse, a besoin d'être suppléé dans une partie de ses fonctions.

En France, on dit : évêque auxiliaire ; la dénomination de coadjuteur est réservée par l'usage à l'auxiliaire désigné avec droit de future succession, c'est-à-dire avec ce qu'on appelait jadis la survivance. En d'autres pays et en d'autres temps, on se sert ou on s'est servi du terme de suffragant, mais comme on l'a fait très justement remarquer, cela prête à équivoque.

L'Annuaire pontifical de Mgr Battandier nous apprend que le siège de Fez (en latin Fessa) en Numidie, continue à être attribué. Il est porté actuellement par Mgr Cervara, vicaire apostolique du Maroc, et ceci par dérogation à la coutume qui fait conférer aux évêques titulaires (on disait naguère *in partibus infidelium*) le titre d'églises lointaines dans lesquelles ils n'ont ni le devoir, ni même le droit de résider.

ZANIPOLO.

—

Portraits de Mlle Allard (LXIX, 331). — Il y avait dans le Cabinet Paignon-Dijonval une gravure ainsi désignée : « Diverses attitudes de danse exécutées à l'Opéra par Doberval (*sic*), « Mlles Guimard, Allard et Pelin, 1779 », à l'eau-forte par Pierre Lélu (Bénard, Cabinet Paignon-Dijonval, p. 326 n° 9384. Renouvier : *Histoire de l'art pendant la Révolution*, p. 135).

Le Catalogue de la vente Soleirol (Portraits d'artistes dramatiques, etc.), vendu en 1861 contenait :

1° Mlle Allard, buste, cadre ovale peinture (n° 13).

2° Mlle Allard, buste, pastel (n° 434).

Mlle Allard, profil aux trois crayons (numéro 435).

Le Catalogue de M. Geoffroy, 5 rue Blanche, Paris en mars 1914 cite :

N° 560 Allard (Mlle) in-8 buste prof. à dr. dessin plume et aquarelle.

C. DEHAIS.

—

Michel Baron et son prétendu collaborateur (LXIX, 437, 501) – On trouve dans Jal (je n'ai sous la main, en ce moment, que la première édition) une notice développée sur A. R. Perdou de Subligny, qui, d'après lui, ne fut certainement jamais acteur, et qui était fils d'Adrien Perdou et de damoiselle Elisabeth de Villars. Jal publie l'acte de baptême de sa fille, en 1666, et l'acte de légitimation de la même ; le mariage n'ayant été régulièrement contracté qu'environ treize mois après sa naissance, entre Adrien-Thomas Perdou, écuyer, sr de Subligny, et damoiselle Claude Bourgoin d'Ailly, fille de feu Jean Bourgoin, seigneur d'Ailly, secrétaire de la Chambre du Roi et de damoiselle de Saucourt. Jal rappelle aussi que Subligny fut l'auteur de différents ouvrages, outre la *Folle Querelle*, et que d'après les mémoires du président Hénault, il eut pour collaborateur, au moins pour certains d'entre eux, le père de celui-ci, le fermier général Hénault, qui était son ami.

Quant aux *Mémoires d'Henriette Sylvie de Molière*, M. Emile Magne, dans son livre sur Mlle de Villedieu, donne ses raisons pour les attribuer formellement à celle-ci, et pour y voir même une autobiographie, où les événements sont seulement un peu brouillés.

IBÈRE.

—

Le verre d'eau-de-vie de Berthollet (LXIX, 98, 397). — Dans ma communication LXIX, 397, j'ai dit que Biot était certainement un des experts désignés par le Comité de Salut Public pour l'analyse des eaux-de-vie soi-disant empoisonnées. Les dates ne s'y opposent pas puisque Biot est né en 1774 et pouvait très bien, à 20 ans, assister Berthollet et les autres chimistes commis.

Cependant d'autres faits synchroniques me mettent en doute ; d'ailleurs Biot était surtout un mathématicien.

Je fais donc appel aux amis collaborateurs pour confirmer ou infirmer, discuter en tous cas, une proposition jetée un peu à la légère.

H. C. M.

—

Le peintre François Bonvin (XXVIII ; XXIX ; XXX). Un ancien ami de l'artiste, M. Lecour, lui a consacré une notice, sans doute tirée à petit nombre et probablement devenue peu commune : *Le peintre François Bonvin* ; *lettres et souvenirs*. (Blois, Typ. et lith. C. Migault et Cie, 1897, in-8, de 100 p.)

P. D.

—

Les trois fils de Brissot (LXIX, 234, 400). — Il est dit dans cette dernière note qu'un noble royaliste regardait le discours de Brissot dans le procès du roi comme le plus éloquent plaidoyer qui ait été prononcé en faveur de ce malheureux prince.

En consultant le relevé général des votes des conventionnels dans ce procès, je trouve que Brissot, député d'Eure-et-Loir, a voté *pour* l'appel au peuple ; et, en ce qui concerne la peine, il s'est prononcé pour « la mort avec sursis jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple » (*Vie privée et publique de Louis XVI, roi de France et de Navarre* ; à Nismes, chez Gaude fils, imprimeur libraire, grand' rue, 1814).

V. A. T.

—

Le général Despans-Cubières (LXIX, 333, 504). — Le général Despans-Cubières, mort peu après l'avènement de Napoléon III, dont un des premiers actes fut de le réhabiliter, avait épousé une cousine du Maréchal Regnault de St Jean d'Angély, qui se nommait, il me semble bien, Mlle Buffault, originaire de Lyon. Il eut 2 fils, nés autour de 1815 : l'un mourut à Wissembourg, vers 1865, il était célibataire et portait toujours en lui la marque du désespoir que lui avait causé le procès Teste Pellapra, où son père fut incriminé. Voir les journaux de juillet 1847. Les héritiers de celui qu'on appelait M. de Cubières furent, je crois, ses cousins Sampayo Une vieille demoiselle Mariette Burassis, sa femme de charge, eut sa jolie petite maison à balcon ancien, et un mobilier ancien remarquable.

Un autre frère mort aussi célibataire ne vécut-il pas près de Bar-le-Duc ?

Aux Archives de Versailles, se trouve le jugement par lequel un M. Cubières, sans particule, a adopté en 1803, Amédée Louis Despans fils de Simon Amédée Despans, capitaine d'Infanterie et de Michelle Cecille de Blois, né à Paris. Désormais, le futur ministre de la Guerre de Louis-Philippe se nomma Despans-Cubières et à la Restauration, parce que Pair de France, par courtoisie on l'appelait M. de Cubières.

Il serait facile d'avoir d'autres détails et même de se procurer des photographies, si M. Marc Hard veut bien me donner le motif de ses recherches.

Veritas.

—

Dubroca (LXIX, 284, 458). — M. A. d'E. trouvera, sur J.-F.-Louis Dubroca, homme de lettres et ancien libraire à Paris, né en 1757 à Saint-Sever (Landes), une notice biogr. de deux colonnes, dans la *Nouvelle Biographie des Contemporains* d'Arnault, Jay et Jouy, Paris, 20 vols. in-8°, 1822, et une autre, dans la *Biograph. univers, et portative des Contemporains* de Rabbe et Vielh de Boisjolin, Paris, 5 vols. in-8°, 1836. — Les plus connus de ses nombreux ouvrages, sont : une *Vie de Toussaint-Louverture, chef des noirs insurgés de Saint-Domingue*. Paris, 1802, in-8°, avec un portrait de T.-L., gravé à l'aquateinte. Vie qui fut traduite en Danois, par J.-B. Moejnichen, 1802, in-8° ; en Hollandais, Harlem, in-8°, avec portrait, 1802 ; en Allemand, Leipzig, 1806, in-8°. — Une *Vie de Dessalines*. Paris, 1804, in-12. — Des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Attentats du gouvernement anglais contre toutes les puissances de l'Europe et particulièrement contre la France*. Paris, 1803, un fort volume grand in-12.

J'ai encore de ce même écrivain, trois *Discours d'un Vieux Républicain* qui parurent séparément, par cahiers in-8°, en 1815 (il m'en faudrait cinq, m'a-t-on dit, pour les posséder, tous, au complet) : 1° *A. Napoléon, sur la puissance de l'Opinion publique, dans le Gouvernement des Etats* ; — 2° *Aux Français, sur les progrès effrayants du Fanatisme religieux sous le régime des Bourbons, et sur les moyens de l'extirper radicalement en France* ; —

3° *Aux Royalistes sur les vaines et cruelles espérances dont ils se bercent*, etc.

L. Dubroca est aussi l'auteur de trois *Eloges funèbres des généraux Hoche* (Paris, 1797, in-8°), *Joubert* (Paris, 1800, in-8°), et *Desaix* (Paris, 1801 ou 1802, in-8°). — Pour ma part, voici bien au moins cinquante ans que je recherche, en vain, ce dernier *Eloge funèbre*, de Dubroca, pour le joindre à mes collections spéciales sur Desaix. Vers 1868, Vignères, l'expert en estampes bien connu, auquel je parlai de ce *desideratum*, me mit en relation avec deux vieilles dames Dubroca, de ses voisines. L'une était, je crois, la veuve, l'autre, la fille, de l'ancien libraire de ce nom. Ces aimables dames, pour mon malheur, ne purent pas répondre à mon désir.

Aujourd'hui, je donnerais, bien volontiers, 20 à 25 francs, d'un exemplaire, propre, de cet *Eloge funèbre de Desaix*, de Dubroca. ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Le conventionnel Duhem (LXIX, 486). — Pierre-Joseph Duhem n'est pas né le 1er, mais le 8 juillet 1758, selon cet extrait d'acte de naissance :

Extrait du registre des actes de naissance de la paroisse Saint-André de Lille pour les années 1755 à 1760.

Le neuf de juillet mil sept cents cinquante-huit, je soussigné curé de cette paroisse ay baptisé Pierre-Joseph Duhem, né hier en légitime mariage de Jean-Baptiste-Joseph Me Tisserant et de Pélagie-Angélique-Joseph Olivier domiciliez sur cette paroisse. Ont été parrains Philippe-François-Joseph Delau et marraine Marie-Louise-Joseph Olivier, le père dudit enfant présent.

Signé : J.-B.-J. Duhem,
Ph.-F.-J. Delau, M.-L.-J. Olivier,
Lerouge, curé.

Consulter un article curieux dans les *Archives du Nord* (2e série, t. 6, pp. 335-337), la *Table des procès-verbaux de l'Assemblée législative* (t. 1, p. 417) et celle du *Moniteur universel* de 1787 à l'an VIII (pp. 157 et 158).

On trouve un Jean-Baptiste Duhem, docteur en médecine à Douai, électeur en 1834 (*Calendrier de la cour royale de Douai*, 1834, p. 146). GRAMADOCH.

***

Voir : *Petite biographie conventionnelle*, Paris, Eymery, 1815.

DEHERMANN.

Mlle de Fontanges (LXIX, 41, 211, 260). — Je ne reviendrais pas sur cette question si, en y répondant, je n'avais fait une horrible confusion. Il est impardonnable en effet, d'avoir confondu la première Madame, avec la Palatine. Je m'en excuse et espère que les lecteurs de l'*Intermédiaire* ne m'en voudront pas. Puisque j'ai besoin d'indulgence, je veux ajouter un mot. On a dit que Saint-Simon n'a pas parlé de Marie-Angélique. C'est vrai peut-être, mais dans les notes qu'il a ajoutées au *Journal de Dangeau*, Saint-Simon lui en a consacré plusieurs qui sont une suite de répétitions. Il dit d'abord (T. II p. 42) que M. le duc de La Rochefoucault la produisit, et aussi, comme beaucoup de contemporains, qu'elle était fort belle mais fort bête. « Elle dura peu et sa mort ne parut pas naturelle ». Il revient encore, (T. II p. 127) sur le rôle du duc de La Rochefoucault, sur le manque d'esprit de Mlle de Fontanges et sur le genre de mort. Nouvelle répétition en 1709, à propos de la faveur de La Rochefoucault, que Madame de Maintenon ne put jamais ébranler. Il reprend la même idée et presque dans les mêmes termes, T. XV, p. 61. Comparant Mlle de Fontanges à Mme de Montespan et à Mlle de La Vallière, T. XVI, p. 51, il dit enfin, de la première : « Elle ne fut pas si heureuse ni pour le vice, ni pour la pénitence. La beauté la soutint, mais son esprit n'y répondoit en rien, et il en falloit au roi pour l'amuser et le tenir. Avec cela, il n'eut pas le loisir de s'en dégoûter tout à fait ; une mort prompte, et qui ne laissa pas de surprendre, finit en bref ces nouvelles amours ». Peu d'esprit, c'est entendu, mais aussi désintéressée pour elle que pour les siens. Enfin doutes injurieux pour Mme de Montespan, sur la mort de la pauvre Marie-Angélique. E. GRAVE.

—

De Ginestous de Challay (LXIX, 383). — Henry Fulcrand, vicomte de Ginestous, page du roi en 1750, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, troisième fils de Pierre de Ginestous, seigneur d'Argentières, Rogues, Madières, etc., etc., gouverneur et Viguier du Vigan, et de Françoise Daudé, épousa Flore de Marescot, dame de Challay, en Vendômois.

Il mourut en 1797. ECUODNOF.

***

Le nom de Ginestous me rappelle un souvenir du temps de la seconde République. En 1850, Aristide Ollivier, fils de Démosthène Ollivier et frère d'Emile soutenait une ardente polémique de presse avec un publiciste du parti légitimiste, appelé Escande : un duel parut s'imposer. Et comme Escande était physiquement hors d'état de se battre, Ollivier somma, en termes virulents, le parti légitimiste de fournir un champion. M. de Ginestous s'offrit, et le duel eut lieu. Il fut court. Les deux adversaires se précipitèrent l'un sur l'autre Ollivier fut tué raide Il n'eut que le temps d'invoquer sa mère. M. de Ginestous tomba en avant, sur l'épée de son adversaire, qui lui traversait le corps, la poignée venant frapper le devant de la poitrine et la lame sortant en arrière. Cette terrible blessure fut soignée avec succès par le docteur Batigne, qui,présent au combat, aspira le sang qui s'épanchait dans la poitrine du blessé, et réussit à le sauver, après un long traitement. Cette cure fut regardée comme merveilleuse.

En juillet 1851, on m'a montré la maison de campagne où M. de Ginestous achevait sa convalescence.

V. A. T.

***

L'ex-libris en question,qui porte comme écu masculin les armes des Ginestous, donne comme alliance Marescot de Challay au second écu.

Il y eut en effet alliance en 1736 entre Flore-Madeleine de Marescot et Henri Fulcran de Ginestous. La terre de Challay fut la dot de la mariée. Cette terre était aux Marescot depuis l'an 1415. Challay est un château situé commune de Saint-Quentin de la Varenne. canton de Montoire, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher).

Il appartient aujourd'hui à Mme L. de Boisguéret de la Vallière, née de Tarragon, elle-même descendante des Marescot. Il a paru une notice (en 6 colonnes) sur ce château de Challay au 1er volume du *Dictionnaire topographique, historique, etc., etc., du Vendômois*, par R. de Saint-Venant (Vendôme. Rouilly, libraire, 1913).

ST-VENANT.

Marguerite de Gondi (LXVIII, 670. 785, 838 ; LXIX, 311, 371, 460). — Je ne me suis occupé du comte de Candale et de sa femme Anne de Halwin qu'à l'occasion de leurs rapports avec Théophile de Viau. Ce n'est point la question religieuse qui a séparé les deux époux, mais simplement le fait que M. de Candale négligeait totalement sa femme.

Il s'était fait protestant par amour pour Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, et il avait accompagné. pour cette seule raison, le duc de Rohan dans la seconde expédition de Lesdiguières en Piémont. C'est, au moment où il rentrait à Paris, que Anne de Halwin présenta contre lui une requête sous prétexte d'impuissance. Que Candale ait accepté le Congrès, c'est chose naturelle, et que sa femme ait cru, ce jour là, à un retour possible de son mari, c'est chose probable, d'où « sa satisfaction », mais ce n'était pas l'avis de Henri de Nogaret puisque cette démonstration faite, il l'emmena à son hôtel, lui ôta ses gens, et sous escorte la fit conduire au château de Castelnau-Barbarens. Sur les amours de la duchesse de Rohan et de Candale, consulter *Tallemant* (t. III, p. 410).

Je ne sais rien de plus. LACH.

—

Larévellière-Lépeaux Ses « mémoires » (T. G., 496 ; LXIX, 405). — Louis-Marie de La Révellière-Lépeaux mourut le 27 mars 1824 et sa femme en 1839

Il avait écrit ses *Mémoires* en 1823. Cinquante ans après, en 1873, son fils Ossian les fit imprimer, mais il ne furent pas mis dans le commerce. Les historiens en eurent connaissance par l'exemplaire du dépôt légal, déposé à la Bibliothèque Nationale.

C'est en 1895 que les *Mémoires* de l'ancien membre du Directoire ont été publiés chez Plon, par Robert David d'Angers, son arrière petit-fils.

F. UZUREAU.

***

Ils ont été édités en 1895. chez Plon, Nourrit et Cie, en 3 vol. in-8°, sous ce titre : *Mémoires*, publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur, et suivis des pièces justificatives et de correspondances inédites.

J. LT.

Les Lordon, peintres (LXIX, 236). — M. G. D. trouvera dans le *Dictionnaire des Artistes de l'école française* de Bellier de la Chavignerie (T I, p 1057) deux notices sur Pierre-Jérôme et Abel Lordon qui répondent dans une assez complète mesure à sa question.

Voici quelques renseignements qui peuvent s'y ajouter :

Le Musée d'Avignon renferme, de Lordon père, *la sépulture de saint Sébastien.* — Son tableau, *Agar dans le désert*, serait ou aurait été à Glasgow. — *L'Annuaire de l'école française de peinture « ou lett e sur le salon de 1819*, par Kératry donne (p. 72), une critique du Saint-Marc l'Evangéliste. A la galerie Lebrun en 1826, Lordon père exposa *Le retour à la maison paternelle*, ainsi que *Raphaël et la Fornarina.* — Le Catalogue du salon de 1824 mentionne *Henri IV a la bataille de Coutras*, tandis que Bellier de la Chavignerie le dit exposé en 1827. *La communion d'Atala* appartenait à la collection Sommariva à Milan

De Jean-Abel Lordon fils, on voit un Saint Mathieu au salon de 1844. — Il fit plusieurs tableaux de sainteté pour des chapelles privées, dessina des vignettes ; il donnait des leçons particulières.

Le comte d'I*** dans son *Iconographie des estampes à sujets galants* cite (col. 473), deux gravures d'après Lordon : *La Nymphe au Bain* (Paris, Bove 1826) et *Flore et Zéphyre*, (Paris, Noël, 1824)

Les quelques indications biographiques qui suivent sont empruntées pour la plupart à une étude de Charles Gueullette sur Mlle Constance Mayer et Prudhon, parue en 1879 dans la *Gazette des Beaux-Arts*, l'auteur y reproduit plusieurs entretiens qu'il a eus avec Mlle Camille Lordon, fille de Pierre-Jérôme, sœur cadette de Sophie et encore vivante à cette époque.

En 1808, le gouvernement accorda à Lordon (Pierre-Jérôme), qui habitait jusque-là 10, rue du Petit-Vaugirard et venait de remporter au salon la médaille de 1re classe, un logement à la Sorbonne, où Prudhon demeurait déjà. Lordon devint ainsi un des familiers de son atelier que fréquentaient aussi, outre Mlle Mayer, les peintres Trézel et de Boisfremont, Charles Panckouke, M. et Mme de Rougerie, M. et Mme de Beaulieu, les Duquesne, les généraux Guilleminot, Boucher, Drouot, le colonel Trézel, Milne-Edwards, Audoin, Thénard, Conté, Laugier, Fernig.

Emilie Prudhon, fille du peintre et plus tard Mme Quoyeset, s'y lia d'amitié avec Sophie Lordon. Quand elles allaient dans le monde, Mlle Mayer présidait souvent à leur toilette et les succès qu'elles y remportaient, avec leur amie Mlle Trézel, les y faisaient nommer les Trois Grâces.

C'était une dette de reconnaissance de Prudhon envers Mme Lordon qu'acquitta Mlle Mayer en peignant en 1820, aidée d'une esquisse en petit du maître, le portrait de Sophie Lordon, alors âgée de 16 ans. (*Gazette des Beaux-Arts*, 2e période IX, p. 293). Ce portrait, que décrit Charles Gueullette, accompagne son étude, gravé à l'eau forte par Mongin. Il était alors la propriété de Mme Ducroquet, fille de Sophie Lordon, devenue Mme Duquesne (*Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, XX, p. 534).

P. J. Lordon fut un des trois élèves qui ramenèrent Prudhon à son logis après le suicide de Mlle Mayer (26 mai 1821).

Cette année-là, les artistes durent quitter par ordre la Sorbonne; nous trouvons alors P. J. Lordon 1, rue des Maçons-Sorbonne, puis 6, rue de Touraine-Saint-Germain.

Son fils Abel, qui habitait avec lui à ces deux adresses, demeure ensuite 13 et 36 rue de l'Ouest, 7 rue Voltaire.

L'Annuaire des Artistes, de P. Lacroix, pour 1861 et 1862 cite encore Lordon, 20, rue des Ursulines.

On trouve des reproductions des tableaux de P. J. Lordon, dans les *Annales du Musée de Landon*, années 1808 (Atalas) 1812, 1814, 1817 (Marie Antoinette à la Conciergerie), 1822, 1827.

Cf. *Mercure de France*, 1808, (1737, 370) et 1817 (1774 361). *Livrets des salons*. Gabet. *Dictionnaire des artistes de l'école française en 1831*, p. 456, qui donne les dimensions des toiles citées — Guyot de Fère. *Annuaire des artistes français 1832*, p. 109 et *Statistique des Beaux-Arts 1835*, p. 155 — Hoefer. *Biographie générale* — Grille. *Miettes, lith el biog.* — Bryan's, *Dictionnary of painters 1904-1905* — Guédy. *Dictionnaire universel des peintres* p. 181. — *Nouveau Larousse illustré.*

C. Dehais.

—

Famille Moreau (LXIX, 189 266, 314 406). — Romain Moreau (grand-père du fameux architecte), bailli de Saint-Sauveur, appartenait comme les Pietresson de Saint-Aubin, les Moyeux, les Paultre (depuis vicomtes de La Motte) à une de ces anciennes familles de robe qui occupaient le premier rang du Tiers en Puisaye,

Une de ces filles épousa un officier M. de Vathaire qui appartenait à une famille de noblesse d'épée venue au xve siècle d'Ecosse en Puisaye. Je n'ai pas mes notes sous la main pour donner des détails plus précis. Baron A. de Maricourt.

—

L'abbé Montfaucon de Villars (LXIX, 94, 272, 405). — Permettez-moi d'apporter à mon dernier article, très brièvement d'ailleurs, une correction et un supplément. Je passe volontiers au typographe un premier alinéa inutilement ajouté, bien qu'il obscurcisse un peu le sens, en séparant deux phrases faites pour être réunies.

Mais je ne puis laisser passer sans rectification une étrange coquille dont je ne crois pas être responsable : « ridicularisés » pour ridiculisés.

C'est dans la *Rôtisserie de la Reine Pédauque* qu'Anatole France paraît s'être inspiré des *Entretiens du comte de Gabalis*, puisqu'il y parle, à son tour, des fantastiques mariages contractés avec des sylphes et des Salamandres. Mais, encore une fois, l'histoire n'a rien à voir avec ces fantaisies. A. G.

—

Mesdemoiselles d'Orvilliers (LXIX, 336). — Ces demoiselles ne semblent pas devoir être parentes de l'Amiral d'Orvilliers, qui se nommait Louis Guillouet (et non Guillaume) comte d'Orvilliers, tandis que ces demoiselles étaient Tourteau d'Orvilliers, filles de Jean-Louis Tourteau marquis d'Orvilliers et de Jeanne Robertine Rilliet (ou Rillet), qui avait pour oncle Julien, peut-être l'ami de Chateaubriand et de Madame de Beaumont.

P. Cordier.

—

Denis Papin était-il cuisinier ? (LXIX, 233.) — Denis Papin n'était pas cuisinier, mais il a inventé la marmite qui porte son nom, la marmite de Papin ce pourquoi, assurément, les marmitons et cuisiniers se réclament de lui.

J. Chappée.

—

P. Reberget libraire à Lyon (LXVIII, 816 ; LXIX, 509). Je regrette de ne pouvoir remercier M. P. Lbe en lui apprenant du nouveau sur P. Reberget et sur ses productions. C'est à propos des *costumes de Bourgogne* que possède la Bibliothèque de Troyes que j'ai désiré me renseigner sur son compte et je n'en sais rien de plus. L. M.

—

Les artificiers Ruggieri (LXIX, 337). — M. Lucien Lazard dans son intéressante étude sur *Deux jardins disparus : le jardin Ruggieri, le jardin du Delta* (*Le Vieux Montmartre*, 1913, in-8) donne sur la famille Ruggieri ces renseignements que je résume.

Les frères Ruggieri, artificiers italiens, qui vinrent s'établir en France, où ils mirent leurs intérêts en commun, en 1739, étaient cinq frères :

Pietro-Antonio Marie, mort rue Saint-Lazare, au siège de leur établissement, sans doute le 10 septembre 1778

François et Antoine, sur lesquels je ne saurais fournir aucun renseignement.

François - Pétrone - Sauveur - Balthazar, mort également rue Saint Lazare, le 10 février 1794 (22 ventôse an II).

Et enfin Gaétano, qui mourut en Angleterre où l'avait attiré Georges II, qui avait apprécié son mérite.

Des cinq frères, seul Pétrone-Balthazar eut des enfants, deux fils :

Michel-Marie qui succéda à son père et au sieur Ducy comme directeur du Jardin Ruggieri, où les montagnes russes et en particulier le « saut du Niagara » obtinrent un vif succès au lendemain de la Restauration.

Claude Ruggieri, artificier du roi, à qui l'on doit un *Précis historique* souvent cité *sur les Fêtes et Spectacles et les réjouissances publiques* (Paris, 1830, in-8).

Et quatre filles, dont deux nous sont connues :

Marie-Barbe, qui épousa en avril 1778, un acteur de la troupe italienne, Charles-Félix Séraphin Coraly, dont elle devait plus tard divorcer.

Et Marie-Anne, également mariée, en novembre 1785, à un acteur du nom de Sincher de Valeroy.

Pierre Dufay.

—

Famille Voruz (LXIX, 338). — Bourgeoise de Moudon, au canton de Vaud (Suisse). Son écu, *de sinople à la barre ondée d'argent accompagnée de deux arbres arrachés du même*, devait être vrai-

semblablement à l'origine : ... *à la barre ondée d'argent, accompagnée de deux saules ou « vorzes » du même*, de manière à constituer en quelque sorte des armes parlantes.

« Vorze » est le nom, en ancien patois du pays, du saule marsaux ; en vieux français « vordre » (v. *Littré*, supplément).

Deux arbres *d'argent*, ce n'est guère normal que pour les saules, dont le feuillage est argenté, et dont la présence s'explique à côté de la barre ondée qui représente un cours d'eau ; Moudon est sur la Broye.

Quant aux attributs, — étoile, soleil, croissant, cercle en guise de couronne, — qui, vraisemblablement dans un cachet, surmontent l'écu, ce sont sans doute des ornements de pure fantaisie dus au talent d'un graveur plus imaginatif que soucieux des règles de l'art héraldique. Le cas n'est pas rare dans le canton de Vaud ; vers la fin du XVIIIe siècle, lorsque cessa la domination bernoise, on y usa largement de la liberté d'enjoliver les armoiries de couronnes et d'autres attributs.

CUSA.

—

Docteur Yvan (LXIX, 239). — Voici le titre de la thèse pour le doctorat en médecine, soutenue par le Dr Yvan :

De l'amputation des membres à la suite des plaies d'armes à feu. Propositions sur les avantages de la réunion dans les plaies en général, et sur la partie qu'on en peut tirer dans les opérations chirurgicales, présentées conformément à l'article 11 de la loi du 19 ventose an XI, et soutenues à l'Ecole de Médecine de Paris, le 30 ventose an XIII [21 mars 1805], par Alexandre YVAN, chirurgien ordinaire de l'Empereur, chirurgien en chef adjoint de l'Hôtel impérial des Invalides, membre de la Légion d'Honneur et de plusieurs Sociétés savantes.

Cuncta prius tentanda ; (*sic*) *sed immedicabile vulnus*
Ense recidendum, ne pars sincera trahatur,
OVID., lib. I Metam.

A Paris, de l'Imprimerie de Didot jeune, imprimeur de l'Ecole de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 406. An XIII (1803).

Yvan eut un fils docteur en médecine, Napoléon-Alexandre, qui, en 1830, soutint à Paris une thèse sur le sulfate de quinine. Après avoir servi comme chirurgien militaire, ce fils quitta l'armée et s'établit à Paris, rue Coq-Héron, 3.

P. DORVEAUX.

* *
*

Yvan (Alexandre Urbain) fils de Louis, maître maçon et de Marie Collomb, né à Toulon, le 28 avril 1765 ;

chirurgien-élève à l'hôpital militaire de Toulon de 1779 à 1790 ;

chirurgien-élève appointé au même hôpital le 1er décembre 1790 ;

chirurgien sous aide à l'armée du Midi, le 7 avril 1792 ;

chirurgien aide-major, le 16 septembre 1792 ;

chirurgien de 1re classe, le 20 ventôse, an IV (10 mars 1796) employé à l'armée d'Angleterre ;

chirurgien en chef adjoint à ladite armée par arrêté du directoire exécutif du 1er pluviôse, an VI (20 janvier 1798) ;

chirurgien de 2e classe à l'Hôtel des Invalides, le 1er floréal an VI (20 avril 1798) ;

chirurgien en chef adjoint dudit Hôtel, le 4 nivôse, an VIII (24 décembre 1790), attaché à la personne de Napoléon le 6 mai 1800 ;

chirurgien ordinaire de l'Empereur par décret du 30 messidor, an XII (19 juillet 1804) ;

chirurgien en chef le 21 juillet 1811 ;

inspecteur général du service de santé, au grand quartier général de l'armée, le 15 mars 1814 ;

chirurgien en chef à l'Hôtel des Invalides, le 1er juin 1814 ;

breveté chirurgien principal et placé en tête du cadre des officiers de santé de ce grade en 1824.

Employé à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, le 2 mars 1832. Admis à la retraite le 27 mai 1832. Mort à Paris, rue Neuve des Mathurins, n° 70 et inhumé le 31 décembre 1839.

Légionnaire à la création de l'Ordre ; officier de la Légion d'honneur, le 12 mai 1807.

Baron de l'Empire, le 12 septembre 1809. Chevalier de la couronne de fer et de Saint-Michel.

(*D'après les Archives de la guerre*),
GALD.

—

Erection de terres en marquisats, comtés (LXIX, 384). — C'est aux Archives nationales que sont conservées les érections royales de terres en marqui-

sats. Nous connaissons ainsi les lettres royaux donnés à Paris en mars 1576, en faveur d'Yves III d'Allègre et érigeant la terre d'Allègre en Auvergne en marquisat.

U. R.

* * *

Il faut feuilleter les registres conservés aux Archives Nationales, donnant les lettres patentes. En outre, il est bon, pour les personnes qui habitent la province, de consulter les registres spéciaux des parlements, cours des Aides, cours souveraines, intitulés : *Enregistrement des Edits Royaux*.

St-Saud.

* * *

J'ai publié dans le n° du 20 juin 1913 (LXVI 795) sous la rubrique « Titres sous l'Ancien Régime » les résultats de deux découvertes aux archives concernant l'érection du comté d'Hennin en faveur de Jean-Louis d'Hennin-Liétard (Arch. Nationales M. 435) et l'érection du marquisat de Lignères en faveur du sieur Deslignères (Archives Nationales X 1 A. 8817, X^e vol. des ordonnances de Louis XVI, f° 43 in-fine).

Sous ces deux cotes, spécialement la dernière, notre collaborateur J. B. trouvera certainement d'autres exemples analogues.

G. de La Véronne.

—

Armoiries de la famille Jousselin (LXVIII, 672 ; LXIX, 178). Jousselin de Roche, en Anjou, porte : *D'argent, au lion léopardé de gueules* (Rietstap).

Madel.

—

Ex-libris Choiseul, accolé de... (LXVIII, 672). — Il y a une généalogie de la famille de Choiseul dans l'*Annuaire de la Noblesse*, année 1892, pages 58 et 323.

Madel

—

Armoiries de la famille Pringuel (LXVIII, 672). *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.* (Rietstap).

Madel.

—

La Dérobée (LXIX, 238). — L'une des plus charmantes estampes de ce XVIIIe siècle, si fertile en belles œuvres légères, porte, imprimé, ce titre suggestif : « *Le Baiser à la dérobée* ». Traduisez : donné et reçu, en cachette.

Une danse aussi dont je me souviens, qui fut en grande vogue sous le Second-Empire, la Valse à deux temps, se dansait, et vivement, jusque dans les salons de ce temps les plus *select*. Comme elle s'exécutait avec une grande prestesse, elle exigeait, de ses adeptes, pour être élégamment enlevée, deux points essentiels : de la souplesse et du jarret.

Parfois, alors, dans les rapides évolutions de cette valse, il arrivait, — oh ! bien innocemment ! — que la moustache d'un cavalier frôlait, d'un peu bien près, le coin de la joue ou de l'oreille de sa compagne. Soyons franc : C'en était bien encore un d'échangé là, comme pour l'autre : « à la dérobée ! »

Ma conclusion sera donc celle-ci, que cette Danse, si « essentiellement bretonne », dont nous parle ici M. F. B., doit, par suite de son nom même : « la Dérobée », avoir plus d'un lien de parenté, avec le riant sujet de ma jolie gravure et le non moins riant motif des furtifs larcins de la Valse à deux temps ?

A mon sens, et par ce temps de Mi-Carême, c'est toujours là de la *béquotade* !

Ulric R.-D.

* * *

Je crois que la question a été posée deux fois, j'hésitais à y répondre n'étant pas sûr de l'exactitude de mes souvenirs. Aujourd'hui, informations prises, je me souviens avoir vu danser la Dérobée à la suite du violon d'un simple ménétrier de village. N'étant ni musicien ni chorégraphe, je ne puis donner des indications très sûres. Tout ce que je sais, c'est que des couples suivant le joueur de violon, guidés par une musique simple, passaient et repassaient entre des bouteilles posées à terre, qu'on ne devait pas renverser ; la figure, toujours la même, dansée sur quelques mesures, se terminait sur une ritournelle aiguë de la chanterelle du violon ; c'était le signal d'une embrassade générale des couples. En somme, c'était tout le piquant de la Dérobée. Il y a longtemps, on dansait dans le Berry, une danse pareille, moins les bouteilles et on la nommait la *Bonne année*, parce qu'on s'y embrassait aussi à la fin de chaque figure, qui était

tôt faite, à la grande joie des garçons et peut-être des filles. La Dérobée ne se danse plus, à moins que ce ne soit dans les noces de campagne. Elle était en usage dans le Vexin, et mes souvenirs ont été confirmés par un habitant de Magny. On l'a dansée devant moi, à Vetheuil, (canton de Magny, Seine-et-Oise), sur la rive droite de la Seine.

E. GRAVE.

—

Comment les Romains se servaient de leurs chiffres ? (LXVIII, 626, 788). — Ils auraient pu, dans leurs calculs, se servir de leurs chiffres de la même manière que nous nous servons des chiffres arabes. Il y a bien neuf ou dix ans que je m'amuse à *coller* des professeurs de mathématiques en leur proposant de me faire une des 4 règles en chiffres romains.

C'est pourtant simple. Exemple :

5048	V		IV	VIII
742		VII	IV	II
95			IX	V
103		I		III
5988	V	IX	VIII	VIII

Je crois qu'il est probable que plus d'un savant romain a dû trouver le procédé que j'emploie, car, comme on le voit, ce n'est pas bien malin.

A. PONROY.

—

« Mimi Pinson » d'Alfred de Musset : l édition originale ? (LXIX, 492). — L'édition originale est bien l'édition Didier 1853 de la collection diamant ainsi du reste qu'il est indiqué dans le *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle* de M. Vicaire. M. Thième ayant, en grande partie, fait son guide par dépouillement de la Biographie de la France donne fréquemment des dates fautives et son ouvrage, très bon à certains points de vue, ne doit être consulté, par les amateurs d'éditions originales, qu'avec la plus grande prudence.

L'exemplaire dont il est question dans le *Mercure de France* est celui de la vente Piolenc (novembre 1913) ayant atteint le prix de 245 fr.

C'est la seconde édition (et non l originale comme annoncée au Catalogue) mais le prix atteint est expliqué par la reliure maroquin de Noulhac et l'adjonction de deux lettres authographes de l'auteur et d'Hetzel relatives à la publication du volume. En condition ordinaire la valeur en est minime, on en voit deux exemplaires l'un à 2 fr. 50, l'autre à 5 fr. au « Répertoire des livres d'occasion » de la librairie Lucien Dorbon.

L'édition originale en un demi-maroquin de Carayon, exécuté sur la brochure a fait 20 francs à la vente G. Th. mars 1913.

M. L.

—

La condamnation de la danse (LXIX, 186, 374, 526). — Dans l'article de M. Frank Puaux, lire D'Huisseau et non D'Husseau.

—

Retire de son père (LXIX, 288). — Avec une petite variante, j'ai entendu ce terme amusant dans la bouche de gens de la campagne et même de la petite bourgeoisie, de la Loire Inférieure. Ils disaient d'un enfant ressemblant à ses parents : « Il retire du côté de son père » ou de sa mère suivant le cas.

DEHERMANN.

*
* *

Dans son *Nouveau dictionnaire du français* (1710) Pierre Richelot donne : « Retirer, avoir quelque air d'une personne, ressembler ; c'est une sorte de verbe neutre, qui régit le datif, et qui est bas et vieux. Il retire un peu à son père. »

Dans ce sens, Boiste donne « Paterniser », qu'on trouve, dit-il dans Restaut *Traité d'orthographe* et dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Je ne l'ai pas trouvé dans Trévoux.

Dr CORDES.

*
* *

C'est la première fois que je vois imprimer cette expression vicieuse ; mais, elle est encore souvent employée dans le langage usuel de nos populations rurales de la Loire-Inférieure.

QUIDONC.

*
* *

« Nostre vie, disait Pythagoras, retire à la grande et populeuse assemblée des jeux olympiques » ; retire à, c'est-à-dire ressemble à Ainsi s'exprime Montaigne,



JOSEPH FOUCHE

DUC D'OTRANTE

Essais, I. 25. C'est peut-être chez lui un provincialisme ; en tout cas, il est très voisin d'une expression parfaitement française. On disait dans le vieux français, et encore au XVIIe siècle (v. Littré), tirer chemin, tirer pays, pour : s'en aller, parce que, quand on s'éloigne, le chemin, le pays s'allonge derrière vous, comme si on le tirait ; de là, par ellipse sans doute, était venu l'usage de tirer, tout court, au lieu de aller, se diriger ; tirer de long, tirer au large, tirer de ce côté, etc. Tirer vers, tirer sur, tirer à, signifiait donc se diriger vers, s'approcher de : « le soleil tire vers son couchant », « l'armée tira à un tel lieu », sont des exemples du *Dictionnaire* de Furetière et de celui de l'Académie (1694).

Du sens de proximité, on passe tout naturellement à celui de ressemblance, et les exemples, en ce sens, de tirer à, tirer sur, abondent dans les écrivains du XVIIe siècle et du XVIIIe ; nous disons encore aujourd'hui : tirer sur le noir, sur le vert, etc.

Et l'air de son visage a quelque mignardise
Qui ne tire pas mal à celle de Dorise,

écrivait Corneille dans *Clitandre* (ex. cité par Littré). « Le monument a une pesanteur, à mon avis, tirant au gothique ». écrivait Boileau (id.). L'expression de Montaigne ne diffère de l'autre que par l'emploi assez impropre, semble-t-il, de « retirer » au lieu de « tirer ». C'est sans doute re-tirer au sens de tirer de nouveau ; et il doit y avoir là un fait de langue populaire analogue à celui qui fait que les gens du peuple, aujourd'hui, et quelques autres même, emploient couramment « rentrer » à la place d' « entrer ».

Quant à l'expression « retirer de », elle parait moins logique que « retirer à ». Je croirais volontiers qu'elle en est une modification instinctive. Retirer à, ni même tirer à, ne se comprennent plus guère, parce que « tirer » n'a pas couramment le sens de « se diriger », mais seulement celui d'amener à soi, d'ôter d'ailleurs. Dès lors il est naturel que l'expression « retirer à », équivalant à tirer à, se rapprocher de, se mue en « retirer de », auquel s'attache vaguement la même idée qu'exprime « tenir de », qui indique aussi la ressemblance. On considère la personne qui ressemble à une autre non plus comme approchant de celle-là, mais comme venant d'elle, tirant d'elle son air ; c'est toujours l'idée de proximité, avec changement dans la direction considérée.

Je note encore, à ce propos, que le verbe « retraire », à peu près synonyme de retirer, s'employait dans le vieux français, suivi de à, au sens de ressembler (v. un ex. d'Amyot, à l'historique de ce mot dans Littré). Je ne rapproche pas l'italien « ritrarre », « ritratto », leur analogue étant dans l'expression « tirer quelqu'un, tirer un portrait », qui s'explique par une autre série d'associations d'idées. IBÈRE.

—

Etymologie d'Albret (LXVII ; LXVIII). — Je m'excuse de revenir après tant de mois sur cette question. Un érudit correspondant a démontré, avec texte à l'appui, que ce lieudit fut dénommé « leporetum », et il en conclut qu' « Albret » est dérivé de « leporetum ». Cette étymologie est incontestable pour « Labrit », (chef-lieu de canton), nom actuel d Albret, nom plus récent (à moins que je ne sois mal renseigné).

Mais, si le nom Albret est plus ancien que Labrit, peut on vraiment admettre que « leporetum » se soit en premier lieu déformé en « Albret » et que plus tard seulement Albret se soit transformé à son tour en Labrit .... forme qui pourtant parait être directement dérivée de « Leporetum » ?

N'est-il pas préférable de chercher l'étymologie d'Albret dans « Arboretum » lieu planté d'arbres ? — On sait avec quelle facilité la lettre *r* se mue en *l* et vice-versa : nous trouvons « les Albres » (Aveyron) vraisemblablement pour « les Arbres » ; vau de Vire est devenu *vaudeville* ; nous entendons souvent des illettrés prononcer collidor (et ce sont les illettrés la grande masse, qui ont fait les langues ; les lettrés n'ont guère pu que les fixer) ; en sens inverse « luscinia » est devenu « rossignol », et le nom de famille « de la Harpe, » anciennement de Lharpe, n'est autre que « de Alpa. » De même « Arboretum » a pu devenir « alboretum », d'où « Albret ».

En résumé, et sauf démonstration contraire devant laquelle s'inclinera mon infime compétence, j'estime que c'est « Arboretum » qui a donné Albret, et que,

vers l'époque du document cité, — époque où l'orthographe était indéterminée et où florissait « l'à peu près », — une confusion a dû se produire dans le parler populaire, ou du fait de quelque scribe, entre « arboretum » — (déformé en albo-retum) et « leporetum » ; une fois passé dans l'usage, « leporetum », consacré par des textes, a fourni Labrit, appellation actuelle d'Albret. — A noter combien aisément a pu se produire cette confusion ; en effet si les mots « arboretum » lieu planté d'arbres et « leporetum » lieu où abonde le lièvre » ont des sens très différents, ils se rapportent à des lieux de nature similaire : un « leporetum » est toujours, plus ou moins, un « arboretum. »

Cusa.

—

Lugdunum (LXVIII, 769 ; LXIX, 121, 324, 517). — Ma note sur l'étymologie et la signification de ce nom d'origine celtique n'a pas été lue avec assez d'attention, puisque l'on me fait dire deux fois des choses que je n'ai pas dites, comme étant mon opinion.

J'ai simplement rappelé d'abord l'explication donnée autrefois par Aimé Vingtrinier, mais sans la présenter comme devenue mienne. En outre, j'ai dit que si la plupart des lieux dits Beauvais, Beauvoir (ils sont fréquents) sont, dans des textes latins appelés Bellovisus et Bellovidere dont ils peuvent fort bien dériver, il y avait une exception à faire pour le Beauvais de l'Oise dont le nom dérive du nom de la peuplade gauloise qui avait cette ville pour capitale, comme Senones, Sens, Ebuvovices, Evreux, Turones, Tours, Redones, Rennes, Lexovii, Lisieux, Diablintes, Jublains, etc.

J'ai présenté Lugdunum comme un équivalent gaulois du latin Clarus, Mons, Clermont, nom de lieu bien connu.

Il y a fort longtemps d'ailleurs que j'ai cette opinion sur l'étymologie du nom de Lyon et mon professeur A. Longnon, voici vingt ans passés, l'avait enseignée.

Il n'a jamais passé pour un fantaisiste en matière d'étymologie de noms de lieux. Je m'en tiens à son explication très claire que j'ai exposée.

Maurice Lecomte.

***

Une récente communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres parue dans tous les journaux aux environs du 20 mars de la présente année, semble donner complètement raison à M. de Cressia.

Quoiqu'il en soit de l'ingénieuse solution proposée par le Commandant Abet, je ne pense pas que l'objection tirée contre elle de ce fait que Lugano, quoique située à 5 kilomètres de la frontière italienne, appartienne politiquement parlant au territoire helvétique, je ne pense pas, dis-je, qu'elle puisse être de quelque valeur dans une question qui est d'ordre linguistique.

Le mot *Lombardie* ne correspond à aucune division politique nettement délimitée comme le sont les provinces italiennes ou les départements français ; cette expression s'étend à tous les territoires qui jadis formèrent l'ancien royaume des Lombards ; or, si j'en crois une carte représentant l'empire d'Othon Ier empereur d'Allemagne et roi d'Italie, qui en fondant le St-Empire au cours du xe siècle, mit sur sa tête, lors de son entrée à Pavie la couronne de fer des rois Lombards, sous la rubrique Lombardie on situait à cette époque une province englobant non seulement la Lombardie italienne actuelle, mais encore tout ce qui depuis s'est appelé Piémont et qui au Nord dépassant le Rhône, comprenait Lugano.

J'ai suivi également à côté de mon camarade Abet les cours de géographie militaire professés par le capitaine Hue, peut-être vers la même époque où sur le banc voisin s'asseyait le collaborateur Septmonts ; mais nous ne devons pas avoir eu le même professeur de rhétorique ni la même édition de l'art poétique d'Horace : Si mes souvenirs ne me trompent pas c'est par *quandoque* et non par *aliquando* que doit commencer le texte cité par Septmonts. G. de Massas.

—

Feux de carrefours (LXIX, 333). Voir dans C. Leber, *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*, T. VIII, les articles intitulés : *De l'origine des feux de joie*, par Mahudel, et *De l'origine des feux de la Saint-Jean*, par l'abbé Lebeuf. De Mortagne.

Trouvailles et Curiosités

—

Les papiers de Fouché. — Tous les papiers de Fouché furent-ils détruits — tous ses papiers jusqu'à 1810, tout au moins ? C'est une question intéressante.

Nous n'aurions pas pu y répondre avant la publication d'un ouvrage très important de M. le baron Despatys : *Un ami de Fouché d'après les mémoires de Gaillard*. (Plon, 1911).

Gaillard qui avait été oratorien, en même temps que Fouché, à Arras, était resté son ami ; il lui avait peut-être dû de devenir président de Cour de Justice et membre du Corps Législatif.

Les mémoires de Gaillard contiennent un chapitre fort curieux sur les papiers de Fouché.

C'est en 1810, lors de sa seconde disgrâce. Voici comment M. le baron Despatys, d'après ces mémoires, expose les faits :

Pendant les huit jours qui suivirent sa disgrâce, le nouveau gouverneur de Rome donna à son successeur tous les renseignements que celui-ci lui demanda et le duc de Rovigo l'en remercia publiquement. Fouché passait toute la journée avec le nouveau ministre de la Police dans un cabinet situé au rez-de-chaussée de l'hôtel du quai Malaquais, mettant Savary au courant des affaires du ministère et lui fournissant les indications les plus précieuses sur les hommes et sur les choses. Mais Fouché avait une autre préoccupation bien naturelle, celle de se débarrasser de papiers importants qui encombraient un autre cabinet noir fort vaste, situé à côté de celui où il tenait ses conférences avec le duc de Rovigo. Ces papiers devaient être examinés par un homme sûr. Gaillard, alors vice-président du Corps Législatif, ayant beaucoup de temps à lui, offrit ses services qui furent adoptés et se mit avec ardeur à la besogne. Tandis que Fouché était occupé avec le duc de Rovigo, Gaillard passait des heures entières à trier, à parcourir et à classer les papiers du cabinet noir, à les placer par nature d'affaires dans des chemises. Le soir, l'ex-ministre et lui examinaient ce qu'il avait fait dans la journée. Cette dernière partie du travail était la plus pénible, car les deux amis se querellaient fort sérieusement et plus d'une fois. Gaillard regagnait sa chambre, bien décidé à repartir pour Melun le lendemain matin. Ces discussions avaient toutes une cause commune. Fouché voulait tout brûler, Gaillard voulait qu'il conservât ce qui mettait à couvert sa responsabilité et ce qui pouvait établir des faits importants pour l'histoire. Sur les premières pièces, Gaillard disait : « Qui vous garantira de poursuites pour mesures arbitraires si vous vous dessaisissez des ordres en vertu desquels vous avez agi ? » Sur les seconds documents : « On s'attend à vous voir publier des mémoires, vous seul pourrez dire la vérité sur les époques pendant lesquelles vous avez été au pouvoir. On a le droit d'exiger que vous vous livriez à ce travail, pourquoi vous dessaisir de ces éléments ? » A ces arguments, Fouché répondait : « Supposons une réaction telle que vous la prévoyez, un changement de régime quelconque, on contesterait au Directoire, aux Consuls, à l'Empereur même d'avoir eu le droit de m'intimer les ordres que vous regardez comme des garanties. Brûlons !... Quant aux documents utiles pour l'histoire, la plupart de ces pièces contiennent des secrets de famille qu'un ministre honnête homme n'a pas le droit de publier, le temps nous manque pour faire le triage. Brûlons !... » Tout fut anéanti. Gaillard avait pris sur lui de mettre à part des pièces de la plus haute importance, dans l'espoir de vaincre ce qu'il regardait comme de l'obstination ; il proposa à Fouché d'en être le dépositaire et de les soustraire ainsi à toute recherche, personne ne pouvant soupçonner qu'il les lui eût confiées. Tout fut brûlé. On a souvent reproché à l'ami de Fouché d'avoir négligé cette occasion de fournir à l'histoire des documents qui lui manqueront toujours ; il n'en éprouva aucun regret. Ministre, il aurait regardé comme un devoir de les conserver ! Dans sa position, l'honnête homme qu'il était aurait commis un abus de confiance.

Avant de se mettre en route pour Rome, le duc d'Otrante voulut aller passer quelques jours à Ferrières afin de mettre de l'ordre dans ses affaires personnelles, nécessairement négligées depuis longtemps, quitta Paris vers le milieu de juin. Gaillard, qui l'accompagnait, ne fut nullement surpris de voir l'Empereur réclamer sa correspondance particulière avec son ancien ministre de la Police, et personne ne fut plus que lui à même de sentir combien Napoléon devait savoir gré au duc d'Otrante de la manière dont il s'exprimait dans la partie de cette correspondance relative aux princesses, ses sœurs. En effet, trois jours après leur arrivée à Ferrières, Maret, duc de Bassano, écrivit à Fouché : « Renvoyez à Sa Majesté Impériale et Royale votre correspondance personnelle pendant tout le temps de votre dernier ministère ». Le duc d'Otrante répondit qu'il avai

regardé comme un devoir de brûler toutes les lettres et ordres particuliers de Sa Majesté. Le lendemain, nouvelle lettre du duc de Bassano : « Sa Majesté Impériale et Royale voulait que cette correspondance lui fût rendue sans délai. « Le ministre secrétaire d'Etat pressait son « très-cher ancien collègue » de ne pas hésiter à s'en dessaisir et l'avertissait qu'une plus longue résistance pourrait lui attirer de très grands désagréments, qu'il l'engageait à prévenir.

Cette fois, le duc d'Otrante, sans trop s'effrayer de ces menaces,crut nénamoins devoir traiter la question avec quelques détails : La première fois, disait-il, que j'ai quitté le ministère, le Premier Consul n'a pas réclamé sa correspondance particulière, pouvais-je m'attendre à la demande qui m'est faite aujourd'hui ? D'un autre côté Sa Majesté m'honorait d'une telle confiance, que si l'un des princes, ses frères, excitait son mécontentement, Elle me chargeait de le ramener à ses devoirs. Combien de fois ai-je été assez heureux pour prévenir des ruptures dont l'éclat aurait causé du scandale, et peut-être suscité d'assez grands embarras ? Chacun, dans cette occurence, me confiait ses griefs et ses plaintes : pouvais-je en conservant ces lettres, les exposer à une publicité qu'on m'aurait justement attribuée ?

Les sœurs de Sa Majesté ne sont pas d'ailleurs à l'abri de la calomnie. L'Empereur daignait me communiquer tous les bruits qui parvenaient à sa connaissance et me chargeait de m'assurer si quelques imprudences avaient pu leur donner naissance, dans tous les cas, de faire savoir aux princesses combien il était mécontent de voir leur conduite devenir si souvent le sujet de la critique de tous les salons. Sa Majesté comptait sur ma discrétion. J'ai dû le supposer, puisque le plus souvent, pour me porter sans doute à mettre plus d'activité dans mes recherches et mes représentations, Elle apportait tellement de chaleur dans ses expressions et ses plaintes, que si j'eusse moins connu les princes, j'aurais été tenté de croire à des défaillances de leur part. Je brûlais immédiatement toutes ces lettres et rien au monde ne me fera regretter ces actes de prudence. » Cette seconde lettre ne convainquit point l'Empereur, à qui peut-être un ennemi particulier de l'ex-ministre avait insinué que Fouché voulait publier un jour cette correspondance secrète.

Les observations sur la seconde lettre du duc de Bassano furent lues au Conseil des ministres et l'Empereur annonça qu'il saurait bien recouvrer sa correspondance. M. Régnier, duc de Massa, grand juge et ministre de la justice, eut le courage et la loyauté de faire observer à Sa Majesté que, lui aussi, pendant tout le temps que la police avait été réunie au département de la Justice, avait brûlé les lettres et notes particulières de l'Empereur et qu'on ne les lui avait pas redemandées lorsqu'en 1804 il remit le portefeuille de la Police au duc d'Otrante. Cette déclaration ne produisit aucun effet.

Le préfet de police, Dubois, se rendit à Ferrières pour saisir la correspondance secrète si elle existait encore et mettre les scellés. Il en revint convaincu que la correspondance avait bien été détruite.

L'avait-elle été ?

En 1815, Fouché faisait don à Gaillard lors de son départ pour Dresde, de son « portefeuille » rempli de notes et papiers importants, et des cartons remplis de lettres. Ce n'était pas un dépôt, mais un don formel sous la seule condition que Gaillard brûlerait tout ce qui pourrait compromettre amis ou ennemis.

Or, dans ces papiers, se trouvaient des documents relatifs au soulèvement de la Vendée, aux divers actes de Fouché pendant ses passages au ministère de la Police et à la mort du duc d'Enghien. Preuve que tout n'avait pas été détruit en 1810.

Gaillard, fidèlement, brûla tout ce qui était dangereux. En 1817, il communiqua au duc Decazes sur l'ordre de Fouché exilé et voulant rentrer en grâce, tout le portefeuille — expurgé.

Vers la fin du siècle dernier ce portefeuille ne contenait plus que 200 pièces environ dont des lettres de Napoléon. En 1897, M. Maurice Gaillard petit-fils du donataire, les offrit, à titre gracieux, au Ministère des Affaires étrangères qui les refusa.

Ils sont devenus la propriété d'un collectionneur italien.

Ce serait tout ce qui reste de cet amoncellement de documents qui eussent été si précieux pour l histoire. Un dossier en Italie, des lettres éparses ; quelques centaines de pièces que l'on a pensé pouvoir laisser subsister parce qu'elles ne gênaient personne. C'est peu : ne serait-il pas, cependant à souhaiter que ce peu fut rassemblé, et donnât lieu à une publication totale ? M.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

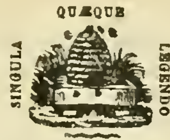
LXIX• Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Mai 1914

N° 1399

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Sedan. — J'ai trouvé dans les archives d'une famille piémontaise la lettre originale de Napoléon III, Sedan, 7 septembre 1870, au roi de Prusse :

Monsieur mon frère,

N'ayant pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de Votre Majesté.

Je suis, de Votre Majesté,

le bon frère,
NAPOLÉON.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me faire savoir comment ce document, dont l'authenticité ne peut être mise en doute, se trouve en Italie ? Son actuel possesseur en ignore la provenance. A. L. BERTI.

Drapeau provisoire 1871-1880. — Une circulaire ministérielle du 5 juillet 1871 prescrivait au Corps de se procurer, aux frais de la masse générale d'entretien, un drapeau provisoire qu'une seconde circulaire du 5 août 1871 décrit ainsi : en laine, sans cravate, ni franges, portant au centre l'indication nme régiment d'... ; hampe surmontée d'un fer de lance doré.

Je ne connais qu'un spécimen de « fer de lance doré » qui était autrefois au Musée de l'armée, sous le numéro P. 365 « enseigne de drapeau 1870-1880 » et en ce qui concerne l'indication du Corps, je n'ai que des renseignements incertains et contradictoires.

Pourrait-on m'indiquer un dessin spécial ou mieux une photographie de ce drapeau provisoire, ou m'en donner une description détaillée ?

DELAMARE.

—

Annonce de vente de biens nationaux. — Sur une pierre d'angle du Musée de Cluny, au coin des rues du Sommard et de Cluny, se lit cette inscription en caractères de l'époque révolutionnaire, à peine visible, mais cependant fort distincte : PROPRIÉTÉ NATIONALE A VENDRE.

Il s'agit là de la mise en vente, comme bien national, du célèbre hôtel. Cette inscription fut-elle déjà mentionnée et peut-on en signaler beaucoup d'autres semblables ayant subsisté ou transparu sur des édifices publics malgré les grattage et badigeonnage qu'elles ont dû logiquement subir sous la Restauration ? E. F.

Abbayes franc-comtoises. — Peut-on savoir si les archives des anciennes abbayes de Saint Claude, de Baume les-Messieurs, de Baume-les-Dames, de Murbach et Lure existent encore ? et parmi ces archives les preuves des chanoines ou chanoinesses reçues ?

Où sont-elles conservées ?

R. DE CRESSIA.

—

Une généalogie historique de héros de Balzac. — On sait quelle importance H. de Balzac attachait au choix et à la consonnance du nom des personnages qui donnent une vie si intense à sa *Comédie humaine*. — L'un des plus prépondérants d'entre eux, Eugène de Rastignac, l'élégant sans scrupules, réapparait dans nombre des meilleures créations du Maître : *Le Père Goriot*, *Illusions perdues*, *Splendeurs et Misères des Courtisanes*, *la Maison Nucingen*, *la Cousine Bette*, etc. Ses parents, le Baron et la Baronne de Rastignac, vivaient dans un domaine portant ce même nom, qui sent son terroir, situé près de Ruffec, dans les Charentes, où leur naquirent cinq enfants : Eugène, l'aîné, déjà nommé, puis, Laure-Rose, Agathe, Gabriel, lequel devint évêque, en 1832, alors âgé de moins de trente ans (*Le Père Goriot*, *le Curé de Village*), et enfin, Henri, dont la vie n'est pas connue (*Le Père Goriot*)

Or, sait-on aussi que, toute cette famille, imaginaire, si copieusement titrée, sortie, si vivante, du cerveau de Balzac, porte le nom même et prend le même identique nom de lieu de naissance et jusqu'au même titre ecclésiastique, qui, tous, furent ceux de Mgr Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, né à Rastignac en 1684, mort à Veretz, près de Tours, le 2 août 1750 et qui fut, de 1723 à 1750, un très éminent Archevêque de Tours, resté célèbre par son évangélique charité envers ses ouailles, lors de grandes inondations de la Loire, et qui, dans son diocèse, garde encore une longue réputation de sainteté ?

Un neveu de ce digne prélat, du même nom que lui, et prêtre distingué comme lui, perdit la vie, bien lugubrement, sous la Révolution, dans les massacres de l'Abbaye, en septembre 1792.

Mgr de Rastignac, en plus de ses hautes qualités morales, fut, aussi, il faut le dire, un lettré et un distingué bibliophile. Et voilà bien ce qui nous touche le plus en lui, aujourd'hui, nous autres !

Les Armoiries de ses reliures : *D'azur, au Lion d'argent, couronné d'or*, se voient reproduites, parmi celles des Amateurs ecclésiastiques, dans *l'Armorial du Bibliophile*, de Joannis Guigard. 2e édit. 1890, t. I, p. 255.

Je me souviens aussi, mais très bien, d'avoir vu chez un mien ami, trois fois lauréat de l'Académie française, feu M. D.-L. Gilbert-Schneider, en son château de Chanceaux, près Loches, un superbe exemplaire, in-4°, relié en maroquin rouge, ancien, tranches dorées, aux armes sur ses deux plats, de Mgr L. J. de Rastignac, et recouvrant ses divers *Mandements au sujet du livre du P. Pichon : l'Esprit de l'Eglise.*

Son parfait état de conservation, en faisait un joyau de roi.

Mais, s'il vous plait, revenons à notre Balzac !

Soyez sûrs, mes bons confrères, qu'il n'y eut certes pas simple coïncidence de pur hasard, entre le nom de sa grandeur l'Archevêque de Tours, de Rastignac, et celui des simples héros de la *Comédie humaine*, tout illustres qu'ils soient devenus.

Père du « *Cousin Pons* », H. de Balzac était bien trop fureteur, de métier et de goût et surtout, bien trop fin Tourangeau, pour n'avoir pas, de lui-même, connu, par le menu, quelques-unes des particularités que je viens de vous rappeler, de l'existence de ce grand pasteur.

Mais, seulement, voilà : ce nom de Rastignac sonna, net, à l'oreille experte du maître-écrivain. Et voilà comment et pourquoi, tout uniment, sans malice aucune, et prenant la couleur locale où elle se trouvait, celui ci le fit sien !

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Corbineau (Jean-Baptiste Juvenal). — Ce général de la Révolution avait eu, dans sa jeunesse, la velléité d'entrer dans la carrière ecclésiastique, et reçut la tonsure. Ce côté de sa vie a-t-il été étudié, et pourrait-on m'indiquer à ce sujet quelques références ?

LOUIS CALENDINI.

Le dessinateur lithographe Jean-Paul. — Pourrais-je avoir quelques renseignements sur le dessinateur lithographe qui a signé Jean Paul une caricature politique donnée par *Le Charivari* du 9 juin 1833, « dédiée à mon ami Félix Pyat ». Et en note dans le Journal : « L'auteur du dessin que nous donnons aujourd'hui entre à peine dans sa quatorzième année... »

Autre caricature politique du même dans le numéro du *Charivari*, du 3 juillet, et aussi numéro du 25 août 1833 : « Saint Romieu, martyr des hannetons »

J. D.

—

Famille de Leshenault. — Pourrait on me renseigner sur la famille de Leshenault. A qui appartenait Julie Philippine de Leshenault, marquise de Ste-Feyre, décédée à Paris le 4 juillet 1875.

H. V.

—

Rabot. — Voltaire nomme quelque part un certain Rabot, probablement prêtre, entre ces infimes ennemis qu'il poursuit de ses sarcasmes et de ses railleries. Sait-on ce que c'est que ce Rabot, et connait-on les ouvrages ou articles qu'il aurait publiés ?

O. C. R.

—

Famille Reynard de Bussy. — Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur la famille Reynard de Bussy à qui appartenait Madame de Malezieu, décédée à Paris le 22 décembre 1823 ?

H. V.

—

Tardy de Montravel — Je désirerais connaître le lieu de naissance de Tardy de Montravel, qui, sous les initiales M. T. D. M , a publié, en 1786 et 1787, divers ouvrages sur le somnambulisme magnétique. Je le crois né à Saint-Etienne ou à Saint-Chamond (Loire), mais je n'en ai pas la preuve.

O. C R.

—

Thibaut de la Carte. — Un obligeant confrère, M. Le Lieur d'Avost, répondant à ma précédente question, me donnait la date du décès, de Jeanne Amelot, comtesse de la Ferté Senectaire. Serait-il possible de connaître aussi la date du décès de son mari, Henri François Thibaut de la Carte, comte de la Ferté Senectaire, et la date de sa naissance, s'il se peut ?

Comte de VARAIZE.

—

Alfred de Vigny et les Critiques d'Art. — Où se trouve une page d'Alfred de Vigny dans laquelle le poète maltraite fort les critiques d'art, les qualifiant même « d'eunnuques », sauf erreur ?

C. P.

—

Visterini ou Vesterini, décorateur. — En Charente-Inférieure, dans un château renaissance en ruine, dont la salle à manger, reboisée au XVIIIe siècle, sert aujourd'hui de grange à foin, j'ai remarqué plusieurs dessus de porte, assez vastes peints en camaïeux bleu tendant à rappeler le ton des carreaux de faïence française de Lille et représentant des paysages où évoluent de petits personnages dans le style du XVIIIe.

Une main inconnue écrivit au-dessous de chacun de ces panneaux, en noir, un nom : *Visterini* ou *Vesterini* et une date. Celle-ci, assez effacée, semble être 1757, mais toutes réserves sont à faire au sujet des deux derniers chiffres.

Un savant intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur l'obscur auteur de cette décoration ?

E. F.

—

Dagobert et sa culotte. — Sait on quel est l'auteur de la fameuse chanson faite sur le roi Dagobert Ier et son ministre l'orfèvre Saint-Eloi, ou du moins à quelle époque remonte cette chanson, l'une des plus populaires de France ?

L'histoire de la culotte mise à l'envers n'est-elle qu'une drôlerie qui a germé dans l'esprit de l'auteur de la chanson, ou a-t-elle quelque fondement historique ?

RUSTICUS.

—

Costumes des autorités en l'an III. — Dans quel recueil trouverait-on le texte réglementant le costume des autorités civiles et judiciaires instituées par la constitution de l'an III ?

Quel était, sous le Directoire, le costume des membres des administrations municipales et des juges de paix ?

NÉRAC.

—

« Le camarade Jésus ». — Où, dans la presse contemporaine, a-t-on employé cette expression ? On demande une référence exacte.

V.

—

« Infantulus ou l'Enfant mort ». — Quel est l'auteur de : *Infantulus ou l'Enfant mort*, publié en 1854 avec une préface de M. Barbé, dédié à M. Chaudesaigues, et réédité à une date ultérieure avec une préface d'Alexandre Dumas fils ?

H. G.

—

Colporteur condamné aux galères perpétuelles au XVIIIe siècle. — Dans sa correspondance, Voltaire parle d'un « pauvre garçon apothicaire qui fut fouetté, marqué d'une fleur de lys toute chaude, condamné aux galères perpétuelles par Messieurs et qui mourut de douleur, le lendemain, avec sa femme et sa fille, pour avoir vendu, dans Paris, une mauvaise comédie, intitulée : *la Vestale*, laquelle avait été imprimée avec une permission tacite ».

Voltaire faisait allusion à Jérôme Lécuyer et Marie Suisse, sa femme, condamnés le 24 septembre 1768.

Où pourrais-je trouver quelques renseignements sur cette affaire ?

ALPHA.

—

Ex-libris d'Orsanne. — Parmi les ex-libris de la collection E. de M. qui doit être dispersée sous peu, aux enchères, par les soins de MM. Saffroy frères, en figure un dont nous donnons la reproduction en hors texte.

A quel personnage de la famille d'Orsanne (Berri) peut il être attribué ?

Cet ex-libris ne fut-il pas gravé au XVIe siècle ?

H. DE B.



Réponses

—

Saint Louis : date de sa naissance (LXIX, 377). — *Semaine littéraire*, 26 mars 1914.

On vient de commémorer à Poissy, par des fêtes religieuses, le septième centenaire de la naissance de saint-Louis. Celui-ci naquit, en effet, en cette paroisse, le 25 avril de l'an 1214. C'est ce que nous affirme Joinville :

« Aussi comme je li oy dire, il fut nez le jour saint Marc euvangéliste après Pasques. Celi jour porte l'on croiz en processions en mout de lieus, et en France les appele l'on les croiz noires : dont ce fu aussi comme une prophecie de la grant foison de gens qui moururent en ces deus croisemens, c'est à savoir en celi de Egypte, et en l'autre là où il mourut en Carthage. »

La naissance de saint Louis précéda donc de trois mois et deux jours la bataille de Bouvines dont, le 27 juillet prochain, la France célèbrera le septième centenaire. L'enfant connut son aïeul Philippe-Auguste, alors âgé de quarante-neuf ans. Son père fut Louis VIII, que sa vaillance fit surnommer « le Lion », et qui ne devait régner que trois ans, le vainqueur de la Roche aux-Moines, à qui l'Angleterre, lasse des perfidies de Jean-sans-Terre, offrit un instant la couronne.

Saint Louis est la plus admirable figure de roi qu'ait jamais présentée l'histoire. En quel monarque vit-on jamais plus de grandeur, de fierté et de bravoure, plus de charité et plus d'amour de la justice ? Et toutes ses qualités royales furent rehaussées en lui par une éminente sainteté. Saint Louis fut pur, peut-on dire, de tout péché grave ; il fut saint « de la tête aux pieds » et l'expression de son principal biographe, Joinville, dans la dédicace qu'il fait de son livre au roi Louis X le Hutin, alors roi de Navarre et comte de Champagne, est d'une admirable exactitude :

« Et ces autres choses ai-je fait escrire à l'onnour dou vrai *cors saint*, pour ce que par ces choses dessus dites on pourra voir tout cler que *onques hom lavs de nostre temps ne vesqui si saintement de tout son temps dès le commencement de son règne jusques à la fin de sa vie.* »

Le lieu de la naissance de saint Louis a grandement changé d'aspect depuis ces jours de foi. Du vieux *Pinciacum*, traduit en Poissy, il ne reste plus que le pont de vingt-quatre arches (il en avait trente-sept à l'origine), construit par le saint roi, qui aimait beaucoup sa ville natale, et l'église, à lui dédiée, mais qui existait avant lui puisqu'on la croit de l'an 1130 et qu'on la tient généralement pour la première des églises gothiques commençantes.

—

Les prêtres constitutionnels et les Sacrements (LVIX, 42, 147, 244, 443). — Pour les mariages contractés pendant la Terreur, aucun doute n'existe. Le Pape Pie VI, interrogé par l'Evêque de Luçon, répondit d'une façon formelle :

« Les fidèles de l'église de Luçon ne doivent point se permettre de contracter mariage devant la municipalité, ou devant un officier nommé par elle : officiers municipaux ou délégués de la Municipalité, en un mot tous fonctionnaires publics, pour parler leur langage, ayant dû prêter le serment ordonné par l'Assemblée Nationale, doivent être réputés schismatiques ou tout au moins fauteurs du schisme : Conséquemment, les fidèles doivent absolument s'abstenir de contracter mariage devant les Municipalités, ou devant l'officier commis par elles, de peur d'être souillés par la contagion du schisme ».

Donc, pas de curé patriote ou constitutionnel. « Les fidèles contracteront mariage par devant témoins, qu'ils choisiront, autant que faire se pourra parmi les catholiques, avant de se présenter à la Municipalité pour y faire la déclaration exigée par l'Assemblée Nationale ; et, vu l'impossibilité absolue où ils sont dans plusieurs paroisses, d'avoir un curé légitime, ces sortes de mariages ainsi contractés devant témoins, quoique sans la présence du curé, n'en seront pas moins valides et licites, s'il n'y a pas d'autre opposition, comme l'a souvent déclaré la vénérable Congrégation du Concile de Trente ».

On trouvera toute la dicussion dans un très intéressant livre du P.Charles Daniel, *Le Mariage Chrétien et le Code Napoléon*, qui parut d'abord en article dans les *Etudes* des P.P. Jésuites, (Voir, pour ce passage, Septembre 1869, pp. 343-5).

D'ailleurs, le cas doit se présenter dans les Chrétientés lointaines. On ne peut demander à Roméo et Juliette d'attendre indéfiniment la venue problématique d'un missionnaire pour se marier.

BRITANNICUS.

Bonaparte-Napoléon. Comment s'appellent les membres de la famille? (LXIX, 483) — En principe la décision prise par Napoléon 1er avait-elle force légale après sa chute et surtout était-il possible de changer le nom de la famille tout en exceptant une partie de cette famille ?

Mais quoi qu'il en soit, la question de ce changement de nom ne peut se poser en ce qui concerne le mariage de M. Jérôme Bonaparte avec Mlle Blanche Strebeigh, de New-York.

M. Jérôme Bonaparte est, sans doute, un descendant de Bonaparte par le premier mariage de Jérôme Bonaparte, frère de Napoléon Ier.

Après l'abandon fait par Jérôme, sa première femme reprit son nom de famille : « Paterson » et ses fils ne reprirent le nom des Bonaparte qu'après l'avènement de Napoléon III. Ils ont eu, devant le Conseil d'Etat, un procès avec le prince Napoléon. Mais il ont conservé le nom de Bonaparte.

WALTERUS,

*
* *

Sous quel nom patronymique désigner les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ?

La réponse va nous être donnée par l'impératrice Eugénie elle-même, qui possède, comme on sait, des immeubles à Paris. On lit à l'*Annuaire des propriétaires* :

Bonaparte (Vve E.). — Gérant Langlois, rue d'Astorg, 4.
60-62, rue François Ier.
6, avenue de La Bourdonnais.
1, rue Lincoln.

L'impératrice Eugénie se fait donc appeler comme veuve, Bonaparte et non Napoléon.

C'est pour nous fixer.

L. G.

—

Jules Favre a-t-il oublié l'armée de l'Est, lors de l'armistice du 28 janvier 1871 (LXIX, 2, 151, 301). — Le texte de l'armistice donné par notre confrère Nauticus ne laisse aucun doute. L'armée de l'Est ne fut pas oubliée dans les stipulations du 28 janvier 1871.

Mais, hélas ! il y eut un autre oubli tout aussi grave, et qu'il me semble difficile de ne pas attribuer à Jules Favre ; c'est celui d'informer les armées de l'Est et des Vosges de l'exception qui les concernait.

Les conséquences en furent désastreuses. Pendant que nos troupes restaient sur leurs positions, les Allemands, mieux renseignés, modifiaient les leurs à leur avantage, et lorqu'arriva, de Bordeaux, le texte exact des conventions, il était trop tard.

Voici deux affiches qui furent placardées sur les murs de Dijon. Elles me paraissent concluantes quant au fait de l'oubli, sans avoir, je l'avoue la même force en ce qui touche l'auteur de cette impardonnable omission. Fut-ce Jules Favre, ou quelque sous-ordre ? A-t-il été possible de le savoir, et Gambetta trouva-t-il jamais le *qui de droit* responsable ?... A mon tour je pose la question.

H. MARTINET.

—

République Française
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Dépêche télégraphique

—

Bordeaux, 29 janvier 1871.
12 h. 30 m. du soir.

Délégation du Gouvernement à
Préfets et Sous-préfets,

La délégation du Gouvernement établie à Bordeaux, qui n'avait jusqu'ici, sur les négociations entamées à Versailles que des renseignements fournis par la presse étrangère, a reçu cette nuit le télégramme suivant, qu'elle porte à la connaissance du pays dans sa teneur intégrale :

Dépêche télégraphique

Versailles, le 28 janvier 1871.
11 h. 15 du soir

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, à la Délégation de Bordeaux (recommandée)

Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte de Bismarck. Un armistice de 21 jours est convenu. Une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 15 février.

Faites connaître cette nouvelle à toute la France. Faites exécuter l'armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février.

Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.

Signé : JULES FAVRE.

Un décret qui sera ultérieurement publié

fera connaître les mesures prises pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus.

Pour copie conforme :
Le Préfet de la Côte-d'Or par intérim.
imp. Soliard

LUCE VILLIARD.

—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Dépêche télégraphique

—

Bordeaux, 31 janvier 1871
6 h. du soir.

Intérieur et Guerre à Préfets,

Aucune réponse n'a encore été faite à la dépêche qui a été, hier, envoyée à Versailles à M. J. Favre, et dont communication vous a été faite. La seule réponse reçue par la Délégation est de M. de Bismarck. Il en résulte que l'armistice, conclu le 28, durera jusqu'au 19 février ; la ligne de démarcation traverse le departement de l'Orne, laisse à l'occupation allemande la Sarthe, Indre-et-Loir, Loir-et Cher, Loiret, Yonne, traverse la Côte-d'Or, le Doubs et le Jura. Les opérations dans la Côte-d'Or, le Doubs et le Jura et le siège de Belfort continuent jusqu'à une entente ultérieure. Reddition de toutes les fortifications de Paris...

. . . .

De tout cela, il résulte que rien n'a été stipulé sur les questions de paix et de guerre qui demeurent réservées à l'assemblée convoquée à Bordeaux ; d'autre part, qu'entre l'armistice pur et simple annoncé par la dépêche de Versailles, signée J. Favre et la convention communiquée par le prince Frédéric-Charles et analysée par M. de Bismarck il existe une divergence grave, en ce qui touche les opérations dans l'Est.

Comme la dépêche signée Jules Favre annonçait l'armistice sans indiquer de délai et sans dire s'il était général ou partiel, et enjoignait de le faire exécuter immédiatement, les deux ministres de la guerre et de la marine ont envoyé aussitôt des instructions et des ordres aux généraux en chef de corps, commandants de stations navales, pour faire respecter l'armistice, et l'exécution de ces ordres a commencé depuis quarante-huit heures. Cependant les armées prussiennes, sans doute mieux instruites des termes de la convention, ont continué leur mouvement et pris des positions, malgré la résistance et les protestations de nos chefs de corps. La Délégation, qui n'a, on le voit, reçu sur la convention de Versailles, d'autre document officiel français que le télégramme de Versailles signé Jules Favre, a le droit et le devoir de porter ces faits à la connaissance du pays, afin de faire porter sur qui de droit la responsabilité qui incombe à ceux qui n'ont pas fait connaître la convention dans toute sa teneur, et ont entraîné des erreurs d'interprétation dont les conséquences au point de vue de notre héroïque armée de l'Est peuvent être irréparables pour la France.

Signé : L. GAMBETTA.

Pour copie conforme,
Pour le Préfet,
Le secrétaire général,
NICOLIN.

(Sans nom d'imprimeur).

*
* *

Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec empressement :

Monsieur,

Je reviens sur la première question posée dans votre numéro du 10 janvier 1914 :

Jules Favre a-t-il oublié l'armée de l'Est lors de l'armistice du 28 janvier 1871 ?

La réponse se trouve dans le texte même de l'armistice et dans l'ouvrage qu'a écrit Jules Favre pour sa justification : Gouvernement de la Défense Nationale.

2e volume, du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871, 3e volume, du 29 janvier au 22 juillet 1871, Paris ; librairie Plon, 1872 et 1875.

La Convention d'armistice, signée le 28 janvier 1871 par Jules Favre et Bismarck, contient ce qui suit (Art. 1er, dernier alinéa) :

« Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure. »

D'autre part, le 1er alinéa de l'article 1er disait :

« Un armistice général .. commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements, dans un délai de trois jours ».

Jules Favre n'avait pas oublié l'armée de l'Est, mais il ignorait la situation où elle se trouvait.

« Il nous fut... impossible, écrit-il dans son livre, de sortir de l'embarras cruel où nous jetait notre ignorance absolue du sort et de la situation de l'armée de l'Est... M. de Bismarck .. me dit seulement que notre armée avait été battue à Héricourt ; qu'il ignorait complètement sa situation, ainsi que celle de l'armée prussienne ; qu'il lui était donc impossible de régler une délimitation ; que nous devions attendre des indications qui ne pouvaient manquer d'arriver

d'un moment à l'autre. Néanmoins, il insista fortement pour la reddition de Belfort, qui suivant lui ne résisterait pas plus d'une semaine, les assiégeants s'étant emparés d'un fort qui domine la ville.

« Il ne m'était pas possible de consentir à une semblable concession. De son côté, M. de Bismarck se refusait absolument à comprendre Belfort dans l'armistice, et je n'avais aucun moyen de l'y contraindre. Dans de telles conjonctures, paralyser l'armée de l'Est qui pouvait être victorieuse et secourir la place assiégée, était une résolution bien téméraire. Mon anxiété était affreuse. Il fut convenu que la solution serait réservée jusqu'à l'arrivée des nouvelles qui, malheureusement, ne devaient nous parvenir que par l'intermédiaire de l'ennemi.

« M. de Bismarck me proposait même d'ajourner jusqu'à ce moment la signature de l'armistice. On devine sans peine pourquoi j'en pressais au contraire la conclusion ».

Jules Favre craignait de manquer du temps nécessaire pour le ravitaillement de Paris.

Jules Favre télégraphia ainsi qu'il suit, sous les yeux et avec le contreseing de Bismarck, la conclusion de l'armistice à la délégation de Bordeaux :

« Versailles, 28 janvier, 11 h. 15 du soir

« Nous signons aujourd'hui un traité avec « le comte de Bismarck. Un armistice de « vingt-et-un jours est convenu ; une Assemblée est convoquée à Bordeaux pour le « 12 février. Faites exécuter l'armistice et « convoquez les électeurs pour le 8 février. « Un membre du gouvernement va partir « pour Bordeaux ».

« Malheureusement, écrit J. Favre, M Jules Simon ne put quitter Paris que le surlendemain matin. La rupture des routes, le défaut absolu de tout moyen de transport entraînèrent forcément ce retard.

« Du reste, l'armistice ne s'appliquait aux armées de province que trois jours après la signature de la convention. Et dès le 30 janvier l'armée de l'Est avait été contrainte de franchir la frontière suisse. Le traité du 28 janvier a donc été sans influence sur son sort ».

Il faut observer toutefois que, dans son télégramme, Jules Favre prescrivait de faire exécuter l'armistice *sans dire que cet armistice ne devait commencer que dans un délai de trois jours et qu'il ne s'appliquait pas aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or.*

Au reçu du télégramme la délégation de Bordeaux donna des ordres télégraphiques à tous les commandants d'armée, *y compris l'armée de l'Est*, pour l'exécution *immédiate* de l'armistice.

L'armée de l'Est arrêta donc ses mouvements, tandis que l'ennemi continuait sa marche et lui coupait ses lignes de retraite.

La délégation ne connut que deux jours plus tard, le texte exact de la Convention ; déjà l'armée de l'Est était contrainte de se retirer en Suisse.

L'armistice n'a été étendu à toute la France que par la convention du 15 février 1871, prescrivant la reddition de Belfort.

Conclusion :

Jules Favre n'a pas oublié l'armée de l'Est lors de l'armistice du 28 janvier 1871, mais il a négligé, en notifiant l'armistice à la délégation de Bordeaux, de lui faire savoir que cet armistice ne devait s'exécuter que dans un délai de trois jours et qu'il ne s'appliquait, ni au siège de Belfort, ni aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Commandant R. Tournaire,
bibliothécaire de l'Ecole Polytechnique.

—

Gardes d'honneur (LXVIII ; LXIX, 57, 450). — On trouve des renseignements aussi précis que détaillés sur les gardes d'honneur du département des Forêts (Luxembourg) dans l'ouvrage : Charles Schaack, 1792-1815. *Les Luxembourgeois soldats de la France.* Cet ouvrage remarquable occupe les volumes 57 et 58 des publications de l'Institut grand-ducal et fournit des notes très détaillées sur tous les Luxembourgeois qui ont servi la France sous la République et sous Napoléon Ier. E. D.

—

Le régiment d'Infanterie de Bourbon à Caen (LXIX, 540). — L'histoire tragique des troubles de Caen en 1789 et la mort dramatique du Major de Belzunce sont racontées très clairement dans l'histoire de l'Infanterie Française du général Susane, édition de 1876, tome 4, pages 252-253.

Je ne vois pas de rebellion en 1792, mais le 1er bataillon de Bourbon étant à Lille prit part à la malheureuse expédition du 28 avril sur Tournay, où tout à coup s'éleva une panique qui commença par la cavalerie fuyant bride abattue et se communiqua à une partie de l'infanterie. Le tout se termina par l'assassinat du général Dillon et du colonel du génie Berthois massacrés par leurs propres soldats.

On ne cite pas le bataillon de Bourbon infanterie comme ayant pris une part principale dans cette ignoble échauffourée où toute la garnison de Lille fut compromise.

En 1789, les deux bataillons du régiment étaient bien à Caen depuis le 7 mars. Avant le meurtre de Belzunce et après des rixes avec des soldats d'Artois infanterie venus en permission à Caen où ce corps était précédemment en garnison, Bourbon fut envoyé à Arras, en août 1789.

COTTREAU.

—

La plus belle parole française : qu'elle est-elle ? (LXIX, 89, 197, 354, 558). — Le meilleur moyen de faire oublier une chose c'est de n'en parler jamais : aussi, sans avoir besoin de rappeler ici les révélations de Mme Juliette Adam dans son volume *Après l'abandon de la Revanche*, ne puis-je admettre que la parole opportuniste de Gambetta soit la plus belle de l'histoire de France !

Combien je préfère le : *Gesta Dei per Francos* ; le *Quand même* ! de Déroulède ; le *Tout est perdu fors l'honneur*... ou tant d'autres qui foisonnent. Dieu merci, dans notre histoire, et dont on retrouve un grand nombre dans le beau livre de M. Trogan, illustré par Job, dont il a été parlé dernièrement (LXIX, 198) dans l'*Intermédiaire*.

J. W.

—

Conseil d'Etat. Sens du mot Etat (LXIX, 436) — La question posée concerne l'histoire des institutions, sur laquelle je laisse la parole à d'autres, mais aussi l'histoire de la langue. Pour exprimer l'idée du corps politique que constitue une nation organisée, quels que soient d'ailleurs son importance, la forme de son gouvernement, ou le titre de son chef, le vieux français avait hérité du latin le mot « empire », qui au XVIIe siècle encore, comme au XVIIIe, était courant en ce sens. « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires », écrit Bossuet ; et Don Diègue, dans Corneille, parlant du petit royaume de Castille : « Mon bras, qui tant de fois a sauvé cet empire » ; etc. A partir du XVIe siècle surtout, on employa aussi très souvent, dans le même sens, le mot « république », à l'imitation du « res publica » latin ; ce qui n'empêchait pas de l'employer dans le sens actuel d'Etat non monarchique, comme on employait « Empire » tout court pour désigner le Saint-Empire germanique ; les emplois de « république » au sens de « res publica » abondent dans nos écrivains. Mais en ce même sens, de corps politique formé par une nation, et évoquant à l'esprit l'idée de tout l'ensemble des grands intérêts de ce corps, le mot Etat, à partir au moins du XVIe siècle, est devenu plus usuel encore. Et du mot Etat pris en ce sens, une foule d'expressions se sont formées : homme d'Etat, raison d'Etat, maxime d'Etat, crime d'Etat, affaire d'Etat, coup d'Etat, secrétaire d'Etat, ministre d'Etat ; conseil d'Etat n'en est qu'une parmi beaucoup d'autres, qu'on trouve à chaque page des ouvrages publiés au XVIe, au XVIIe siècle ; et il signifie simplement : Conseil où l'on traite des affaires de l'Etat. Chéruel (*Dictionnaire historique des institutions*), à propos de l'organisation plus précise que donnèrent les Valois au Conseil du roi au XVIe siècle, cite ce texte d'un manuscrit de l'époque. « Le roi Henri II, tout à l'entrée de son règne, fit à Saint-Germain-en-Laye, pour les affaires et direction du conseil, un règlement par lequel il ordonna que dorénavant (ici une liste de personnages), s'assembleraient par chacun jour, les matinées, pour tenir son conseil et traiter des matières d'Etat et de finances ». Le conseil du roi, traitant des matières d'Etat, c'est-à-dire des questions qui concernent le gouvernement du royaume, ses intérêts généraux, le corps politique qu'il constitue, n'est ce pas la définition même, fournie par un texte officiel, du sens de cette appellation : conseil d'Etat, qui allait prévaloir ?

IBÈRE.

*
* *

Voir l'article qu'a consacré au Conseil d'Etat M. A. Chéruel, dans son *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*

« On peut, dit cet auteur, distinguer dans l'histoire de cette institution, qu'on a appelée tour à tour *cour du roi, conseil du roi, grand conseil, conseil étroit, conseil privé* et enfin *conseil d'Etat* (ce dernier mot ne date que du XVIe siècle), quatre époques qui se résument en quatre noms ;

cour du roi jusqu'en 1302 ; *grand conseil* (1302-1497) ; *conseil d'Etat* de l'ancienne monarchie (1497-1789) ; enfin *conseil d'Etat* moderne (de 1789 jusqu'à nos jours). »

Le même auteur constate que l'on entend par *Etat* la force publique qui représente la nation et la dirige ; que quelquefois le mot Etat se prend pour l'ensemble du pays, mais que ce mot n'a réellement désigné la nation tout entière qu'à partir de 1789.

M. de Boislisle a très longuement traité des *Conseils sous Louis XIV*, dans les Appendices des t. IV, V, VI et VII de son édition des *Mémoires de Saint Simon*. L'étude consacrée au Conseil d'Etat d'en haut figure dans le t. V, pp. 437-464.

« Conseil d'Etat, dit M. de Boislisle, est l'appellation officielle depuis le jour où Louis XIV a recueilli le pouvoir des mains du cardinal Mazarin et c'est la plus juste, la plus expressive de toutes pour désigner une réunion de conseillers où se débattent les intérêts politiques de l'Etat ; mais dans le langage usuel Conseil d'*en haut* continue à s'employer couramment.. Ce nom (Conseil d'Etat) se trouve pour la première fois peut-être dans un règlement de 1574... »

Enfin, le *Répertoire de Jurisprudence* de Guyot nous apprend ce qu'était le Conseil d'Etat à la veille de la Révolution :

Aujourd'hui tous les Conseils du roi sont divisés en cinq principaux départemens, qui sont le Conseil des affaires étrangères autrement dit le Conseil d'Etat ; celui des dépêches ; le Conseil royal des finances ; le Conseil royal de commerce et le Conseil privé, particulièrement connu sous le nom de Conseil des parties.

On nomme *Conseil d'Etat ou des affaires étrangères* celui dans lequel on s'occupe de tout ce qui est relatif aux négociations avec les puissances étrangères. Il est composé d'un petit nombre de personnes choisies par le roi, devant lesquelles le secrétaire d'Etat, qui a le département des affaires étrangères, rend compte au roi de celles sur lesquelles il y a à délibérer...

P. c. c. De Mortagne.

*
* *

I. — Voir le magistral ouvrage de M. Arthur de Boislisle sur *Les conseils du Roi*.

II. — Sous l'ancien régime, l'Etat, traditionnellement constitué, était représenté par le Roi et les trois Ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. Quant au « Gouvernement », il était, en principe, concentré entièrement entre les mains du Roi.

H de L.

—

Vinaigre d'Annibal (T.G., 48 ; LXIX, 241, 451). — Que l'*Intermédiaire* veuille bien rouvrir le tombeau dans lequel un grave correspondant, après des funérailles de 1re classe, enferma la question du vinaigre d'Annibal. Le décédé est récalcitrant et proteste qu'on l'inhuma sans le connaître.

Polybe et Tite Live rapportent donc qu'Annibal, franchissant les Alpes, entailla un roc pour frayer le passage et se servit du vinaigre pour faciliter le travail Mais on vient nous dire que les Alpes sont en général granitiques, et que le vinaigre n'aurait sur ces rochers aucune action. C'est là un singulier raisonnement. Car, si le calcaire est rare dans les Alpes, puisqu'Annibal employa le vinaigre avec succès, c'est qu'il rencontra précisément du calcaire. Or, dans la région, qui n'arrêta pas Annibal, le calcaire est loin d'être une rareté. Qui n'a point posé ses talons ferrés sur les grisâtres et si laids calcaires des Hautes et Basses Alpes ?

Mais il est un autre côté de la question. Est-ce bien une action chimique du vinaigre qui permit aux Carthaginois d'élargir le sentier à la demande des éléphants ? Si l'on consulte Tite Live et Polybe, leur réponse est fort vague ; ils pencheraient plutôt du côté de l'alchimie et du prodige. Ce n'est point là motif à enterrement. Aussi ai-je consulté un spécialiste, à savoir un carrier du pays.

Il écouta mon histoire d'Annibal. La parole de cet homme s'accompagnait de fortes effluves d'oignon cru ; de sa peau émanait une chaude odeur de héros ; mais il ignorait Nibal, me dit-il. Quand il eut largement étanché sa soif puissante, il essuya ses lèvres du dos de sa main et me confia que tous les carriers de la région employaient journellement un procédé qu'il me décrivit ainsi. Pour détacher un gros bloc, on fait une ligne de trous à sa surface ; on introduit dans chacun d'eux des coins de bois sec, puis on les mouille abondamment. Pour obtenir un effet plus puissant, on emploie du vinaigre très chaud, et l'on assure l'éclate-

ment en allumant du feu sur la rainure. Telles furent les paroles de cet ouvrier dont la corporation utilise encore les millénaires et économiques procédés de travail des ancêtres Allobroges.

Tite Live ne fut donc ni un naïf ni un farceur.

F. X. T.

—

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV (LXIX, 185, 289, 362, 390, 493, 547). — M. L. Lebœuf a publié, dans sa *Notice historique sur Montesson* (*Seine-et-Oise*), Le Vésinet, 1890, in 16 (pp. 42-44), les documents suivants extraits des registres de catholicité de cette paroisse :

Le 20 février 1634, Estienne Ancelin et Perrette Dufour, tous deux de cetre paroisse, ont été mariés dans l'église de Montesson, présents leurs parents et amis. *Signé* Passay, prêtre.

Du 8 mars 1640, a été baptisé Estienne Fenet, fils de François et de Catherine Ancelin, Parrain Estienne Ancelin, Mary de Madame la nourrice de Monsieur le Dauphin ; marraine Françoise Dufour, femme de Claude Feuquière.

Le 25 mai 1668 a été inhumé dans sa chapelle le corps de feu Estienne Ancelin, escuyer, père nourricier du roy, contrôleur général des finances de la maison de la reine, sur les fonds de S. A. à ses frais et dépens, qui a fait bâtir avec Mme son épouse, nourrice du roy, l'église de Montesson, magnifiquement et telle quelle est, au grand contentement et soulagement de M. le Curé et des paroissiens dudit Montesson.

Cejourd'hui jeudi, septième jour d'octobre 1688, est décédée à midi à Paris, rue Bar du-Bec, paroisse Saint-Médéric, noble dame Perrette Dufour, native de Montesson, veuve de feu Messire Estienne Ancelin, natif dudit Montesson, escuyer, contrôleur général de la maison de la feue reine ; restauratrice et bienfaitrice de l'église paroissiale N. D. dudit Montesson, et bienfaitrice et protectrice de la paroisse ; nourrice de notre incomparable et invincible monarque à présent régnant — Le cœur de la dite dame nourrice du roi repose à Saint-Médéric et son corps dans l'église paroissiale de Gournay, diocèse de Paris.

P. c. c. De Mortagne.

* * *

En disant que nous étions tous trompés au sujet de *Jacqueline* Ancelin, j'ai simplement voulu dire que nous nous étions tous trompés par omission ou en ne relevant pas qu'il n'y eut jamais de *Jacqueline* Ancelin, mais une *Perrette* Ancelin. Il ne m'en coûte nullement d'admettre que M. Maurice Lecomte ne s'est pas trompé et que par contre je me suis trompé deux fois.

Je profite de la circonstance pour demander à notre aimable et savant collègue s'il ne pourrait pas préciser les noms des princes allaités par Marie d'Auxi.

Saint Louis a eu six fils et cinq filles.

Les trois premiers fils, Louis, Philippe et Jean, naquirent en France en 1244, 1245 et 1246, il me paraît difficile que Marie d'Auxi ait nourri successivement et en partie simultanément trois enfants. Jean Tristan naquit en 1250 à Damiette.

A la rigueur, Marie d'Auxi aurait pu nourrir un des trois premiers fils de Saint Louis et les deux derniers, Pierre et Robert.

Est-ce que Jean, Sire d'Auxi, grand maître des arbalétriers de France, qui mourut en 1471, était un parent de Marie d'Auxi ?

De nombreuses maisons sont sorties d'Auxi en Artois ; au XVIIIe siècle, on trouve encore un d'Auxy de Villefort, colonel du régiment d'Auxy infanterie (1736) et un d'Auxy lieutenant aux Gardes françaises (1789) etc.

J. G. Born.

—

L'évêque de Fez (LXIX, 381, 500, 559). — Je crois qu'une légère inexactitude s'est glissée dans la dernière réponse publiée par l'*Intermédiaire* sur cette question. Il y a bien en effet un évêché de Fessa, mais il est en Numidie, par conséquent dans la partie est de l'Afrique, opposée au Maroc qui est à l'ouest. Fez est la capitale du Maroc, au moins l'était, et son sultan possédait l'autorité religieuse sur tous les musulmans de cette région. De plus, je ne trouve point trace, dans les auteurs que j'ai consultés, y compris Moroni et Eubel, d'un évêché quelconque à Fez. Que Fez ait été pris pour Fessa, c'est d'autant plus possible que nous avons en Tripolitaine la région du Fezzan qui a pu, soit engendrer, soit continuer, la confusion, mais il n'est pas licite de confondre Fessa en Numidie avec Fez, capitale du Maroc.

Dr A. NV.

Trait d'union dans les prénoms (LXVIII, 282, 356, 399, 457). A la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg un membre a proposé une loi d'après laquelle l'état civil ne pourrait inscrire plus d'un seul prénom pour les nouveaux-nés. De ce chef la question du trait d'union se trouverait supprimée.

E. D.

—

Une amie de Balzac : Mme Zulma Carraud (LXIX, 485). — Mme Z. Carraud était Berrichonne et, née à Issoudun, avait des parents à Bourges. De ses fils j'ai connu au moins Yvan Carraud, qui était en 1860, dans les Eaux et Forêts, en résidence à Bourges. Il fut nommé à Paris et peut-être est-ce celui qui fut tué en 1870. Le nom de Mme Carraud a dû être légèrement altéré : je pense que ce devait être Tourangin ; dans tous les cas elle est nommée ailleurs « Touranger ».

On aura des renseignements sûrs en s'adressant à M. Paul Gauchery, architecte à Vierzon, qui est un petit cousin des Carraud.

E. GRAVE.

—

Barcilon de Mauvans (LXIV, 576). — Il y a deux ans, le confrère E. B. demandait à être documenté sur Barcilon de Mauvans, auteur de la *Critique du Nobiliaire de Provence*. Dans un ouvrage généalogique qui est en ma possession, j'ai trouvé quelques renseignements susceptibles de l'intéresser :

Barcilon y est traité d'homme vindicatif et d'humeur chagrine. Ses critiques sont empreintes d'une grande malveillance. Il s'est complu à vexer les familles les plus honorablement connues en Provence, en leur attribuant des origines sémitiques, sans en excepter même celles qui faisaient leurs preuves pour entrer dans l'ordre de Malte.

Voici, à ce sujet, l'opinion de Borel d'Hauterive : « Nous avons eu l'occasion de nous convaincre de la partialité de la plupart de ces attaques, dont un des moyens spécieux consiste à confondre le nom du baptisé avec celui de son parrain, l'usage étant anciennement que le baptisé prenait le nom de son parrain. »

Cette abusive substitution de nom est indéniable. M. le marquis de Séguins en a fourni, dans quelques notes publiées sur la question, un exemple frappant. Un d'Ortigues, qui était évêque d'Apt, de 1467 à 1482, ayant converti, puis baptisé un juif de son diocèse, lui donna son *nom* et ses prénoms. Il résulta de cette excessive charité que ce juif converti fonda une nouvelle famille d'Ortigues, laquelle fut confondue plus tard avec la véritable.

Enfin, le *Catalogue des Juifs Convertis et soumis à la taxe en 1512*, invoqué par Barcilon, et dont le contrôle, autrefois difficile, se trouve aujourd'hui impraticable, est un document discrédité officiellement. Un édit Royal, enregistré au Parlement d'Aix, le 22 juin 1778, « fait inhibition et défense d'ajouter foi à la prétendue Liste des familles imposées comme Juives en 1512, ou à autre pareil document ».

Il semble donc que la plupart des insinuations malveillantes de la *Critique du Nobiliaire de Provence* n'ont aucune valeur.

Néanmoins, en 1890, une *Revue Historique*, ignorant peut-être l'Edit du 22 juin 1778, publiait le *Catalogue des familles imposées en 1512*, sans mettre ses lecteurs en garde contre la valeur du document, et sans faire remarquer combien Barcilon de Mauvans en avait abusé.

FAULTIMONT.

—

Veyler, peintre (LXIX, 439). — Jean-Baptiste Weyler et non Veyler, est né à Strasbourg en 1749 et mourut en 1791. Siret le dit peintre miniaturiste sur émail, mais il dut faire de la miniature ordinaire. Quant à Gamard « intendant de la maison de Monsieur », je ne vois son nom cité dans aucun des livres que j'ai sous la main.

E. GRAVE.

—

La mort de Paul-Louis Courier (T. G. 244). — Consulter à ce sujet l'intéressant ouvrage de M. Louis André : *L'assassinat de Paul-Louis Courier* (Paris, Plon-Nourrit et Cie 1913, in-12).

On sera, à la lecture de ce volume, frappé des points de ressemblance que cette affaire offre avec un procès plus récent qui eut également son dénouement devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire.

P. D.

Le maréchal Davout (LXIX, 437). — Les travaux sur le maréchal Davout sont très nombreux. Je citerai :

Histoire de la vie militaire, politique et administrative du maréchal Davoust, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmuhl, par L. I. Gabriel de Chénier. In 8°, 1866.

Le Maréchal Davoust, prince d'E., par Charles Joly. In 8° 1864.

Le Maréchal D duc d'A., prince d'E., par Léon Hennet In-8°, 1865.

Le Maréchal D, prince d'E., raconté par les siens et par lui-même, par la marquise de Blocqueville, 4 vol. in-8°, 1879-1880.

Le Maréchal D., son caractère et son génie, par E. Montégut. In-12, 1882, *Davout*, par Paul Boudois. In-12, 1887.

Le Maréchal D., prince d'E., correspondance inédite (1790-1815) : Pologne, Russie, Hambourg, par A. L. d'E. Blocqueville. In-12, 1887.

Davout, maréchal d'empire, duc d'A., prince d'E. (1770-1823), par son arrière petit fils le comte Vigier. 2 vol. in-8°, 1898.

Le Maréchal D., son caractère et son génie... par Emile Montégut. In-12, 1895.

Etude du caractère militaire du maréchal Davout, par le commandant Vachée. In-8° 1908.

DE MORTAGNE.

—

Joseph Dubourg (LXIX, 437, 505). Le personnage dont on nous donne le portrait, serait-il M. Dubourg qui, le 29 juillet 1830, s'installa à l'Hôtel de Ville avec MM. Zimmer et Baude, s'étant revêtu d'un uniforme de général, et proclama, par des bulletins lancés des fenêtres, la déchéance du gouvernement de Charles X et la formation d'un gouvernement provisoire ? Voir à ce sujet les pages 643 et 644 du premier volume de *Paris de 1800 à 1900*, par Charles Simond. (Plon-Nourit et Cie, éditeurs, 1900). Cet ouvrage ne mentionne pas le prénom de Dubourg.

V. A. T.

—

Dubroca (LXIX, 284, 458, 562). — En 1791, Jean Dubroca était religieux barnabite et faisait partie de la communauté qui desservait la paroisse de Passy. Aumônier de la Garde Nationale, il prêta le serment constitutionnel en janvier. Le 21 août 1792, il prêcha l'éloge funèbre des citoyens tués le 10 août à la prise des Tuileries. En novembre 1793, quand il renonça à l'état ecclésiastique et déposa ses lettres de prêtrise, il déclara qu'il était marié depuis dix-huit mois.

Pendant la Terreur, il fut instituteur et il reparaît en 1797 comme l'un des premiers adeptes de la Théophilanthropie. Il fut l'un des meilleurs orateurs de la secte, et, dit Grégoire, le seul qui eût un réel talent. On trouvera sur lui d'abondants détails dans le livre excellent de M. Mathiez sur les Théophilanthropes.

M. Mathiez donne aussi sur lui de copieuses indications bibliographiques qui complètent celles de Quérard. Il nous montre le révolutionnaire assagi devenu partisan résolu de l'Empire tout en gardant toute sa ferveur antireligieuse.

P. J.

*
* *

En 1846 Dubroca (Daniel) était vétérinaire en premier au 8e dragons en garnison à Cambrai. Il était entré au service le 6 janvier 1833.

UN VIEUX VENDÉEN.

—

Le conventionnel Duhem (LXIX, 486, 563). — A-t-on consulté, aux *Archives Nationales*, le carton F7 6257 dossier 5172 ? On doit y trouver quelques renseignements de police sur lui.

ERNEST D'HAUTERIVE.

—

Juliette Drouet (LXVIII ; LXIX, 18, 158, 163, 468). — C'est faire beaucoup d'honneur à Juliette Gauvain, dite Drouet, que d'en faire « l'admirable compagne de Victor Hugo ». C'est en même temps faire injure à la vraie compagne Madame Victor Hugo, Adèle Foucher.

Il est vrai que celle-ci connaissait et acceptait la liaison de son mari, que la demoiselle Drouet s'asseyait à la table de famille entre la femme légitime et les enfants du poète, et qu'ainsi on ne sait qui est le plus méprisable de celui qui imposait de semblables promiscuités, ou de celle qui les tolérait.

Les admirateurs de Victor Hugo, et je suis du nombre, auront tout intérêt à ne

retenir que le poète. L'homme public et privé ne peut que gagner à rester dans l'ombre. Comte DE VARAIZE.

*
* *

M. Gustave Simon qui possède les papiers de Victor Hugo et qui est devenu l'éditeur de ses œuvres inédites, s'acquitte de sa mission, avec le zèle le plus intelligent et le plus délicat. Ses travaux apportent sur les créations de l'illustre poète, les éclaircissements les plus judicieux.

Dans les matériaux qu'il met en ordre, il a trouv les éléments d'une biographie de Mme Victor Hugo : *La vie d'une femme* (chez Ollendorff) qui font connaître cette femme admirable qui fut l'associée du génie. Il définit son rôle d'épouse et de mère, et fait de la fiancée le plus séduisant crayon.

Mais il ne peut rester sourd à ce qui vient d'être publié sur la liaison extra conjugale de Victor Hugo avec Mme Juliette Drouet. Il se doit de l'expliquer sans blâme. Il dira que la fidélité du poète pendant onze ans n'a pas été douteuse ; mais Mme Victor Hugo, épuisée par ses maternités, condamnait son mari au célibat. L'aveu de l'amour de Sainte-Beuve pour sa femme, qu'il savait cependant innocente, le troubla. Il était sous l'empire de ce trouble quand Juliette Drouet parut; mais si complètement qu'il ait appartenu à la maitresse, il garda son affection, son amour même à l'épouse. Et M. Gustave-Simon le prouve, par maints passages tirés des œuvres qui s'adressent à Mme Hugo et par d'autres textes.

On ne devra pas négliger, quand on parlera de Mme Juliette Drouet de s'informer, dans la *Vie d'une femme*, de ce que dit M. Gustave-Simon de cette liaison.

V.

—

Feydeau de Brou (LXIX, 334). — Au salon de 1771, le sculpteur Vassé exposa, dit le livret (n° 235) :

Un petit tombeau où l'on voit une femme pleurante appuyée sur un cube qui sert de base à une urne. Cette urne est supposée renfermer les cendres de feu M. de Brou, garde des sceaux : son médaillon est au bas du monument sur une table de marbre. »

(Cf. Gillet, *Nomenclature des ouvrages sur Paris exposés aux divers salons*, p. 129).

Mais qu'est devenu ce monument ?

C. DEHAIS.

Foley A. E. Qui était-il ? (LXIX, 188, 367). — Quelques brèves rectifications aux réponses parues le 20 mars.

Le beau-père d'Antoine-Edouard Foley, M. Alphonse Jullien, fut professeur de mathématiques à Sainte-Barbe, et non directeur. Le directeur de ce collège était alors M. Blanchet.

Quant à M. Adolphe Jullien, directeur de la Compagnie de l'Ouest, il connut effectivement et fréquenta le Père Enfantin, mais jamais il ne donna dans le saint-simonisme et s'en fût énergiquement défendu.

Tout apostolat mis à part, le Père Enfantin avait le don d'appeler les sympathies. A ce moment, il en était d'ailleurs à ce tournant de la vie où la chaleur des opinions s'éteint et où la fièvre du prosélytisme est bien tombée.

Un Foley, a-t-on dit, fût anobli à la bataille de Fontenoy et « très probablement », mourut aux Invalides. Il faut changer ce « très probablement » en certainement. Des preuves sont existantes.

Enfin, le roman polynésien laissé par le docteur A. E. Foley s'intitule Eki et non Elki.

X.

—

Alain Fournier (LXIX, 93). — Henri Alain Fournier, né dans le Cher vers 1886, a fréquenté le lycée de Brest : a été admissible à l'Ecole Normale supérieure vers 1907 ; a publié dans différentes revues et surtout dans *la Grande Revue* des contes et des nouvelles (*Le miracle de la Fermière*, *Le miracle des Trois Dames de Village* ; *la Partie de Plaisir*, *Portrait*, etc) ; a donné en 1913 à *la Nouvelle Revue Française*, son premier roman *le Grand Meaulnes*, qui pendant dix tours de scrutin parut devoir remporter le prix Goncourt 1913 ; a tenu dans l'ancien *Paris-Journal* de 1910 à 1912 une chronique littéraire quotidienne, signée : A. — F.

—

D'Hastrel (LXIX, 4, 261). — M. Beraldi, dans les *Graveurs au XIX° siècle* (t. VIII, p 63) cite d'Adolphe d'Hastrel, peintre et lithographe :

Album d'Hastrel, vues diverses des villes de France. — Album d'artiste, souvenir de voyage. — Album Sablais pour 1845. — Vue

et monuments de la Rochelle, vers 1850. — Album de l'île Bourbon. — Colonie du Sénégal — Album de la Plata — La duchesse de Feltre, née Zoepffel, d'après Dubufe.

Je relève dans mes notes les quelques indications suivantes :

1° vers 1840, chez Auguste Bry paraissent des lithographies in-folio teintées par d'Hastrel représentant divers aspects de Rio de Janeiro, notamment le Palais d'été de l'empereur à Saint-Christophe, la baie Don Manuel, le chemin de Corcorado, un panorama (double in f°) etc. ;

2° l'*Illustration* du 23 août 1845 (p. 411) publie un article de M. A. d'Hastrel sur les bains de mer (La Rochelle, les Sables d'Olonne) avec 5 dessins de l'artiste ;

3° le Catalogue du salon de 1849, qui donne l'adresse de celui ci, 8 rue de Rivoli et 53, quai du Bassin à la Rochelle, cite (p. 97), quatre aquarelles : deux vues de l'île de Martin Garcia, à l'embouchure de l'Uruguay et deux vues de Montevideo. En outre (p 390) quatre lithographies : trois vues de l'île Bourbon et une de Madagascar.

4° le Catalogue du salon de 1849 (p. 88) énumère quatre aquarelles : deux portraits (Mlle Laure C..., artiste dramatique, Ludovic et Louise H ..), une vue de Gorée et une autre de Montevideo. Plus deux dessins (vues de la Rochelle) ;

5° l'*Illustration* de 1850 (p. 379-381), publie plusieurs portraits des défenseurs de Montevideo communiqués par le capitaine d'Hastrel, avec un article de ce dernier daté du 6 décembre 1850 et signé Ad. d'Hastrel, ancien gouverneur de Martin-Garcia (Plata).

6° l'*Illustration* de 1851 (2e sem. p. 235-236) donne, avec trois dessins sur les courses et les costumes de Mortagne, un article de d'Hastrel, sous forme de lettre et daté la Rouche près Mortagne, 28 septembre 1851.

7° l'*Illustration* de 1852 (1er sem. p. 81) donne une vue du château de Saverne ;

8° le *Tour du Monde*, année 1860, 1re sem., reproduit p. 229 et 232, une vue de Montevideo en 1823 et une vue de Buenos-Ayres à la même époque

9° l'*Annuaire des artistes et des amateurs*, de P. Lacroix, pour 1862, donne son adresse 74, rue Rochechouart et l'indique officier de la Légion d'honneur.

10° On trouve un dessin de costumes du Paraguay dans l'*Illustration* du 5 novembre 1864, p. 296.

Cf. Benezit. *Dictionnaire des peintres*, etc. t. II, p. 562. Catalogue Rieffel. 47 ter, rue des Saints-Pères, Paris, août 1911, n° 5029.

C. Dehais.

*
* *

Les dictionnaires actuels sont fort peu documentés sur cet artiste dont la physionomie et le talent étaient aussi sympathiques que distingués.

D'Hastrel serait né à.., le 3-XII 1805 ; † à..., le ... 1865. Ayant rapporté d'Italie : notes, études et croquis ; lié d'amitié avec Eugène de Barral, célèbre horloger du Palais-Royal, il fit un ravissant portrait de la jeune femme de son ami, née Augustine Masson de Puitneuf, belle-fille de Ferdinand Thénard, qu'il peignit à l'aquarelle, debout, vue de face, vêtue en fileuse des environs d'Aversa, royaume de Naples, et signa : Ad. d'Hastrel, 1857. Le dessin en était très correct ; la perspective riante et le dessin fort beau.

Cette jolie petite œuvre figurait au n° 23 de ma vente des *Souvenirs des Thénard* H. D 20-21, III, 1911. Le n° 94 du même Catalogue (In 8, ill. tiré à 800 ex.) comprenait un album renfermant 81 photographies de célébrités et d'artistes, parmi lesquelles il s'en trouvait une de d'Hastrel.

J. C. Alfred Prost.

—

Où naquit Maupassant ? (LVII). — M. Paul Mathiex a posé la question. M. Georges Normandy, dans sa très intéressante biographie : *Guy de Maupassant* (chez Méricourt) la pose à nouveau à son tour, n'estimant pas ce problème résolu. Il a entendu dire que Guy de Maupassant, né à Fécamp, rue Sous-le Bois, fut transporté peu de temps après sa naissance au château de Miromesnil que la famille Maupassant avait pris en location — et cela parce que la mère ne se souciait point de voir son fils devenir citoyen « d'une ville de commerçants et de saleurs » dans laquelle son frère (Alfred Le Poittevin), au grand désespoir de Flaubert,

s'était si tragiquement consumé. M. Normandy ne se prononce pas toutefois sur l'authenticité de cette version.

Il rappelle que le *Petit Larousse* illustré dit Maupassant né à Fécamp.

M. Louis Conard tient de l'intime ami de Maupassant M. Robert Pinchon que l'écrivain était né à Miromesnil, dans l'aile droite du château.

L'acte de décès dressé à la mairie du XVI° arrondissement, est ainsi conçu :

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize le sept juillet à neuf heures du matin, acte de décès de Henri-René-Albert-Guy de Maupassant, âgé de quarante-trois ans, homme de lettres, né à Sotteville, près Yvetot (Seine-Inférieure), domicilié à Paris, 24 rue Boccador, décédé le 10 juillet courant à neuf heures du matin, fils de... et...

Sotteville, Fécamp, Miromesnil ? Que choisir ?

L'acte de décès est signé Henry et George. M. Henry est un chef du personnel à la maison Roblot, M. George Normandy a pu le joindre et l'interroger. M. Henry n'a plus souvenance des conditions dans laquelle l'acte de décès fut dressé ; il se borne à dire au sujet du lieu de naissance : « nous n'avons pas pu l'inventer ».

Comme on le voit : toute autre version que l'acte de naissance même est sans autorité. Comme probable la version qui le fait naître à Fécamp ; rédaction hâtive et vraisemblablement fautive, qui le fait naître à Sotteville. Une seule certitude officielle : Maupassant est né au château de Miromesnil.

Mais il flottera toujours sur ce point, en raison de quelques divergences, déjà passées à l'état de légendes, une nuance d'incertitude. Elle fera couler beaucoup d'encre tant qu'on cherchera à fixer dans ses moindres détails la vie du magnifique écrivain.

M.

—

Montijo (comtesse de) (LXIX, 488). — La mère de l'impératrice Eugénie est morte en 1865.

NAUTICUS.

—

Pierre de Montlauzun, Montlauzer, Montlezun (LXIX, 438). — L'orthographe est Montlezun. Pierre de Montlezun figure sur le catalogue des chevaliers de Malte en 1453 et en 1461. On doit trouver sur lui des détails aux Archives départementales de la Haute-Garonne. De 1260 à 1727 l'illustre famille des Montlezun a fourni 15 chevaliers à l'Ordre de Saint-Jean de-Jérusalem, vulgo Malte. Au sujet d'une question posée précédemment, je dirai que M. De Laville-Leroux avait étudié, il y a quelques années, les archives de Malte au point de vue de l'Ordre.

A. S.
Chevalier de Malte.

—

Denis Papin était-il cuisinier ? (T. G.; 674 ; LXIX, 233, 569).

Du Jeudy XXIJe Aoust 1647.

Denis Papin, fils de Me Denis Papin, receveur (génér)al du Domaine de Bloys, et Dame Magdeleine Pineau, ses père et mère, a esté baptisé par Monsieur Testard pasteur, et p(résen)té au baptesme par Me Isaac Papin aussy Recev ur g(énér)al dud(it) domaine, et dame Fidele Turmeau.

Paul Testard Papin
M de l'E.
Papin Fidelle Turmeau.

Tel est l'acte de baptême de Denis Papin, emprunté aux registres de « la Religion prétendue réformée », conservés au greffe du Tribunal civil de Blois.

On voit par cet acte à quel monde appartenait l'inventeur. Des receveurs du domaine, alliés à toutes les familles protestantes qui détenaient à Blois les industries d'art : horlogers, orfèvres, émailleurs et autres, dont le dernier représentant, Emile Cuper, vient de mourir, à Orléans, âgé de plus de quatre-vingts ans. Un Papin Henri, sieur de la Robinière, marié à Marie Pauvert, fut luimême horloger.

Denis Papin délaissa, comme on sait, les finances pour la médecine, et, docteur en médecine, fut parrain, au même temple de Blois, de sa cousine germaine Judith Girard, le 25 septembre 1670. Au bas de cet acte, on remarque la signature très fine, presque calligraphiée du parrain : D. Papin.

Préférant la science à la thérapeutique, Denis Papin devint un de nos plus illustres inventeurs, sa marmite qui compor-

tait la soupape d'échappement fut une de ses découvertes principales et suffirait à immortaliser son nom, mais ce ne fut pas la seule, et c'est à un de ses mémoires, comportant une planche explicative, que l'inventeur doit sans doute d'être placé par le *Carnet d'Epicure* au rang des cuisiniers fameux.

« La manière d'amolir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais, avec une description de la machine dont il se faut servir pour cet effet, ses propriétés et ses usages, confirmez par plusieurs expériences, nouvellement inventé par M. Papin docteur en médecine » (Paris, Etienne Michallet, 1682, in-12).

Il existe de ce mémoire une édition postérieure (Amsterdam, 1688, in-12).

Cuisinier, non, mais physicien, ce qu'il fut toute sa vie. Il n'était pas le premier, d'ailleurs, dans la famille, que ces questions aient intéressé. Nicolas Papin, son oncle, « médecin de la ville de Blois », avait déjà publié, dans cette ville, chez l'imprimeur F. de la Saugère, en 1647, de curieux « Raisonnements philosophiques touchant la salûre, flux et reflux de la mer, et l'origine des sources, tant des fleuves que des fontaines.. ausquels est adiousté un traicté de la lumière de la mer, composé par le mesme Autheur ». (in-12, de 156 p.)

Fugitif du royaume pour cause de religion (c'était la formule officielle), à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, Denis Papin put et dut connaître à l'étranger des heures difficiles. Plus que jamais, il avait sacrifié la médecine à la science, professeur de mathématiques à Marbourg et membre de la Société royale de Londres, il poursuivait infatigablement ses recherches et avait, soit de Marbourg, soit de Cassel, une correspondance suivie avec les plus illustres savants de son temps, notamment avec Leibnitz.

De cette époque datent ses plus grandes découvertes. Denis Papin vient d'inventer la machine à vapeur. Il a trouvé tout, sauf le mot. Il décrit et défend son invention, en 1707, dans cet opuscule, dont Leibnitz prit soin d'annoter les exemplaires qui lui passèrent entre les mains :

« Nouvelle manière de lever l'eau par la force du feu mise en lumière par D. Papin, docteur en médecine, professeur en mathématiques à Marbourg, conseiller de S. A. S. de Hesse, et membre de la Société Royale de Londres. (A. Cassel, pour Jacob Estienne, libraire de la Cour, par Jean Gaspard Voguel, imprimeur).

Denis Papin est en outre médecin de Son Altesse (titre sans doute très honorifique), mais il n'apparaît point qu'il soit jamais descendu à l'office.

Cuisinier... allons donc ? Autant dire qu'il fut capitaine d'un bateau-mouche sur la Fulda, en souvenir de son bateau à vapeur, — le premier — que les mariniers du Weser détruisirent, ivres de jalousie, en septembre 1707, ou encore, qu'il fut serrurier, en raison de la lettre qu'il adressa, en juin 1699, aux *Nouvelles de la République des Lettres*, où il est parlé d'une cassette avec une serrure d'une exécution particulière ».

La cuisine et les cuisiniers ne sont certes pas à dédaigner, mais les ambitions et les recherches de Denis Papin étaient autres. PIERRE DUFAY.

—

Pocquelin (LXIX, 542). — Jean Pocquelin, tapissier du roi, mari d'Agnès Mazuel ou Masuel, sont les grand'père et grand'mère de Jean-Baptiste Pocquelin. Cette question des Pocquelin a été déjà traitée dans l'*Intermédiaire* et résolue d'après Jal. Celui-ci, cependant, qui connaissait les enfants de Jean Pocquelin et d'Agnès Mazuet, n'a pas nommé Adrienne. On voit aussi qu'il nomme la grand'mère de Molière, Agnès Mazuis, et non Maruetz, comme fait le Baron A. H

E. GRAVE.

—

Melchior de Polignac (LXIX, 489). Un confrère demande LXIX, page 489 si on peut bien lui signaler des dépôts d'archives contenant des lettres du cardinal Melchior de Polignac, en mission à Rome de 1724 à 1752 au sujet de la Bulle Unigenitus

Les archives du Ministère des Affaires Etrangères renferment au moins *cent* volumes de lettres du cardinal de Polignac indispensables à consulter pour bien connaître ce qui se rapporte à la Bulle.

A. G.

Le cardinal Louis de Rohan Guéménée (LXIX, 489). — Le cardinal Louis de Rohan-Guéménée né à Paris le 25 septembre 1734, fut sacré évêque de Canople le 18 mai 1768, cardinal de la sainte Eglise en 1778, Landgrave d'Alsace, prince-évêque de Strasbourg. Il émigra dans la partie transrhénane de son diocèse, composée de trois bailliages, partie de la principauté ecclésiastique de Strasbourg, dont il était le souverain, dans le domaine transrhénan du diocèse.

Il arriva le 12 décembre 1790 avec une suite de 60 personnes à Ettenheim, où il s'installa dans l'immeuble dit le « Schloss », bâtisse modeste et peu confortable. Il y mourut le 17 février 1803 et fut inhumé à l'église paroissiale de la ville.

On lui a érigé, en 1854, dans cette église un monument commémoratif, orné de son buste, dû au ciseau d'un sculpteur français.

Ce buste fut enlevé, j'ignore à quel titre, par ordre de la municipalité ; et placé dans la salle de délibération du « Rathhaux », l'hôtel de ville, où je l'ai vu lors d'une visite faite en 1889, sur le théâtre du drame commencé dans la nuit du 15 mars 1804 à Ettenheim et terminé dans la nuit du 20 au 21 mars dans le fossé de Vincennes, par la mort du duc d'Enghien, le dernier rejeton de la Maison de Condé.

Les trois bailliages transrhénans strasbourgeois ayant été cédés par le traité de Lunéville au Margrave de Bade, celui-ci prit, à la suite de ce traité, le titre d'Electeur de Bade

Tous les papiers et documents officiels furents saisis lors de la mort du cardinal par les autorités électorales badoises. Le reste de la succession échut à la parenté du cardinal dont une partie habitait Ettenheim depuis l'émigration.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Le Clairon Rolland (LXIX, 236, 319, 363, 406, 497). — La réponse citant l'article de M. d'Esparbès dans le supplément du *Figaro* du 28 février 1914 constitue un procédé élégant pour montrer d'où vient la « légende » concernant le fameux clairon : les faits étaient assez beaux pour ne pas être amplifiés.

Un autre article du brillant écrivain, aussi enthousiaste, mais encore plus erroné au point de vue historique, avait paru dans l'*Echo de Paris* du samedi 17 décembre 1904 ; je n'avais pas voulu le citer parce qu'il a défiguré complètement l'épisode de Sidi-Brahim et porté tort à Rolland en faisant croire que le brave homme se vantait.

L'exploit « extraordinaire et inédit » que M d'Esparbès recherchait pour émerveiller ses lecteurs, il l'eût trouvé dans la vie entière de Rolland, passée simplement et modestement à remplir avec conscience d'humbles emplois, tandis que ce héros avait pris la part la plus glorieuse à une épopée célèbre et qu'il avait montré en de multiples circonstances un courage admirable.

Capitaine PAUL AZAN.

—

François Thurot (LXIX, 439). — A la Bibliothèque nationale, Estampes, sous la cote N², M. A. Ponroy trouvera un portrait de François Thurot, belle lithographie signée Maurin, extraite d'un ouvrage que je n'ai pu identifier, et portant le n° 74 (sans doute numéro d'ordre des portraits ou planches de l'ouvrage).

Quel est cet ouvrage ? peut-être une biographie des membres de l'Académie des Inscriptions dont faisait partie Thurot ?

DEHERMANN.

—

Armoiries de Pie X (LXIX, 286, 467). — Il est heureux que cette question ait été posée ; mais les réponses des colonnes 467 et 468 sont loin d'être concordantes. Cependant le comte P. F., président du Collège héraldique romain, et Mgr le Dr A. B. sont certes des personnes compétentes pour élucider le problème. Pour l'un, le lion ne tient qu'un livre, pour l'autre, il tient en plus une épée ; pour l'un, l'ancre est d'argent, pour l'autre « elle est au naturel et non de sable .. ceux qui la mettent d'argent sont dans l'erreur ». (Alors de quel émail ou métal la figurer, si elle n'est ni argent ni noire ?) Pour l'un, l'ancre est inclinée, pour l'autre en pal Questions de détail, dira-t-on. Possible ! mais cependant, il ne faut pas négliger les détails ; Pie X, lui-même tient à l'étoile à 6 rais (généralement usitée dans le blason italien, alors qu'en France elle est à 5 rais) et il en donne les raisons.

Si on veut se donner la peine d'examiner à Saint-Pierre de Rome même la figuration des armoiries de Pie X, on trouvera 3 ou 4 variétés. OROEL.

—

Famille Mizon (LXIX, 236). — Rietstap donne *Mizon*, Isle de France : *d'azur à la bande, accompagnée en chef d'une couronne à neuf perles, et en pointe d'un chevron, le tout d'or.*

Il donne encore : *Armand*, marquis de Mizon (Provence) maison éteinte : *fascé d'argent et de gueules* NISIAR.

*
* *

La Chesnaye des Bois donne les renseignements suivants :

Mison, en Provence, terre de Seigneurie qui était depuis 1200 dans la famille d'Agoult, a été acquise par Henri d'Armand, Trésorier de France, à Aix, dont le fils Charles d'Armand obtint l'érection de Mison en Marquisat, par lettres de février 1694, enregistrées à Aix.

Et à l'article *Armand de Garcinière* (*branche des seigneurs de Mison*) les armes suivantes ;

D'azur au chevron, surmonté d'un triangle de même, supportant une couronne ducale, aussi d'or.

Il y avait encore une autre branche, dit-il, qui portait : *d'argent, au chevron d'azur accompagné de 3 roses : 2 en chef et 1 en pointe.* P. CORDIER.

—

Armoiries d'un La Baume (LXIX, 190). — Nicolas-Auguste de La Baume-Montrevel, le plus jeune des fils de Ferdinand de La Baume, comte de Montrevel, était maréchal de camp en 1688 et fut honoré, le 14 janvier 1703, du bâton de maréchal de France. Il reçut l'année suivante, entre autres titres et prérogatives, le commandement de La Guyenne. C'est à ce moment sans doute qu'il fit réparer ou habita le château de Terrefort. Il mourut à Paris le 11 octobre 1716, âgé de 70 ans. PESCARA.

*
* *

Le blason est sans doute celui de Nicolas-Auguste de La Baume, marquis de Montrevel (fils de Ferdinand de La Baume, comte de Montrevel, et de Marie Olier de Nointel) qui devint maréchal de France, en 1703, gouverneur de Guyenne, en 1704, chevalier des ordres, en 1705, et qui mourut le 11 octobre 1716. (Voir P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 53. 673, 674). KOLBESHEIM.

—

Armoiries des époux Barrin (LXIX, 240, 469). — Henri Barin, ou Barrin, seigneur de Bois Geffroy et de la Galissonière, mourut premier maître d'hôtel de Monsieur, au commencement de janvier 1700. Les armes sont : *d'azur, à 3 papillons d'or, miraillés de sable, 2 et 1.* Cette famille était originaire de Bretagne. J'ignore les armoiries de sa femme, dont la famille devait être aussi bretonne. E. GRAVE.

—

Armoiries à identifier : arbre d'or — Les armes en question se rapprochent des armes de Chazot qui portent :

D'azur à deux lions affrontés d'or rampant contre un chêne d'argent.

Les Chazot étaient orignaires de Bourgogne.

Je possède l'empreinte d'un cachet du XVIIIe siècle où leurs armes sont accolées à celles des Seraincourt. ADHÉ.

—

Tott, armoiries (LXIX, 48, 217, 371). — Il me paraît évident que François, Baron de Tott, indiqué à la question, comme gouverneur de Valenciennes, vers la fin de l'ancien Régime, est le même personnage qui était gouverneur de Douai en 1789. Il descendait par son père d'une famille hongroise.

Nom, prénom, titre, grade, sont identiques. Il serait trop invraisemblable que le gouverneur de Valenciennes, en question, ait appartenu à une famille de Tott, celle par exemple dont les armes viennent de nous être données par un de nos collègues, ce serait trop de coïncidences.

Je dois indiquer toutefois que François, baron de Tott, maréchal de camp depuis 1781, et au début de la Révolution, gouverneur de Douai (où il remplissait depuis plusieurs années, d'après l' « Etat militaire », les fonctions de lieutenant de Roi) ne mourut qu'en émigration, en Hongrie.

Cet officier général avait été consul en Crimée et avait réorganisé l'armée turque comme l'indique le *Grand Larousse* qui donne pas mal de détails sur les Tott, et il écrivit des ouvrages sur l'Orient. Il

existe encore à Douai, en face de l'église Saint-Jacques, un très bel hôtel qui a servi sous l'ancien Régime de résidence aux gouverneurs, et qui reste connu des vieux douaisiens sous le nom d'Hôtel de Tott. Des armoiries sont sculptées au fronton, qu'une tradition locale, erronée peut-être, attribue à François de Tott. J'aurais voulu la vérifier par Rietstap, mais il ne rapporte que les armes des familles de Tott originaires des pays Scandinaves. Voici ce qu'on peut déchiffrer sur l'hôtel douaisien :

écartelé, au 1, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois coquilles de même (?) ; *au 2, de gueules à l'épée en pal de...* ; *au 3, de à... à l'arbre arraché de...* ; *au 4, de... au lion passant de...*

A. MARTIN DE MEREUIL.

—

Deux aiglons d'argent (LXIX, 339). — Cet ex-libris est celui de Pierre-François Hugon, chanoine de Besançon, évêque in partibus de Philadelphie, né à Gray, le 15 octobre 1674.

Il entra comme chanoine coadjuteur au chapitre métropolitain, le 4 sept. 1690, fut sacré évêque le 24 juin 1736, et mourut le 17 sept. 1754.

Je me permettrai de rectifier la description de de M. Geo Fils, en faisant remarquer que le *champ de l'écu est de gueules, et non d'azur, et que les aigles n'accostent pas la bande ondée, mais l'accompagnent.*

Cette pièce est reproduite par Quantin (*Ex-libris héraldiques anonymes*) par J. B. Mercier (*Ex libris Francs-comtois*) et par les Archives françaises, année 1894, p. 170. Elle figure dans toutes les collections.

NISIAR.

—

Ex-libris Francisci d'Apples (LXIX, 143, 270, 470). — Simple notule en marge de la dernière réponse. Si Apples tire son nom du vieux mot indo-européen — et non pas seulement celtique, car on le retrouve dans le russe *iabloko* et le lithuanien *obolys* — qui signifiait pomme, il pourrait bien avoir cela de commun avec la ville italienne Abella, riche en pommes, *Malifera*, dont parle Virgile (*Enéide*, VII, 740), aujourd'hui Avella Vecchia ; car pour certains étymologistes (v. notamment le dictionnaire étymologique anglais de Skeat), le nom de cette ville lui venait précisément du fruit qui abondait dans ses environs. Mais en dehors de ce nom géographique, la racine en question n'a laissé aucune trace dans le latin. Le *malum appianum* a une tout autre origine ; *malum appianum* veut dire pomme d'Appius. « Appius de la famille Claudia, ayant greffé le cognassier sur le pommier de Scandius (autre variété qui portait aussi un nom d'homme), le fruit ainsi obtenu s'est appelé Appien ; il a le parfum du coing, la grosseur des pommes Scandiennes, et sa couleur est rouge ». Ainsi parle Pline l'Ancien, *Hist. Nat.* XV, 15.

IBÈRE.

—

Andecavi molles : (LXIX, 139, 273). — D'abord j'avais cru entendre dire, Andegavi et non Andecavi.

Du Bellay, dans son sonnet fameux, nous parle de la *douceur angevine,* ce n'est point là encore le *Nolles andecavi.*

J. CHAPPÉE.

—

La vérité sur les Mémoires de Saint-Simon (LXIX, 96). — Se reporter à l'intéressant ouvrage d'Armand Baschet : *Le duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits.* Paris, E. Plon et Cie, 1874, in 8, de XLVIII ; 520 p.

PIERRE DUFAY.

—

J. l'auteur du « Télémaque travesti, en vers » (LXIX, 440). — L'auteur est Jean-Baptiste Junquières, lieutenant des chasses de la capitainerie d'Halatte, né à Paris le 6 avril 1713, mort à Senlis le 23 août 1786 (Voir Quérard, *La France littéraire*, IV, 272). — Le Comité Archéologique de Senlis prépare la publication des *Mémoires* de Junquières, qui paraîtront au printemps de 1915.

E. M

—

Madame de Staël. Benjamin Constant et Weishaupt (LXVIII, 337). — Voici pour M. J. G. Bord, dont la question m'a intéressé, l'itinéraire exact de Benjamin Constant en Allemagne, avec ou sans Madame de Staël, en 1803-1804 : il passe à Metz avec celle-ci les 11 jours du 26 octobre au 8 novembre 1803, et de là l'accompagne jusqu'à Francfort, où il semble l'avoir un moment laissée, mais être vite revenu à l'annonce d'une mala-

die de la jeune Albertine... de Staël (Blennerhasset, *Mme de Staël et son Temps*, II, p. 577 ; cf. lettres de Benjamin a sa tante Mme de Nassau du 30 novembre 1803 et à sa cousine Rosalie de Constant du 1er décembre 1803) ; arrivés ensemble à Weimar le 13 décembre 1803, ils y restèrent l'un et l'autre, sans interruption connue, jusqu'au 2 mars 1804 (*Journal Intime* de Benjamin Constant, p. 13 de l'édition Melegari ; cf. Ritter, notes sur Mme de Staël p 63, et lettre de Benjamin à Rosalie de Constant de Weimar, 27 février 1804) ; nous les retrouvons ensemble encore à Leipzig deux jours après, le 4 mars, mais ils s'y séparèrent le 5, Madame de Staël se dirigeant sur Berlin, Benjamin Constant demeurant encore à Leipzig une dizaine de jours ; sur son court passage de retour à Weimar jusqu'après le 20 mars, V. *Journal Intime*, p. 15-18 ; il reprenait ensuite seul le chemin de Suisse, et je connais de lui des lettres de Francfort, 25 mars 1804, de Stuttgard fin mars, d'Ulm, 1er avril ; v. *Journal Intime*, p. 21 23 sur son arrivée à Lausanne et Coppet, où M. Necker venait de mourir le 10 avril 1804 ; à ce coup Benjamin repartit aussitôt au devant de Madame de Staël, il était à Schaffhouse le 15 avril, et avait rejoint son amie à Weimar le 23 ; ils en revinrent ensemble à Coppet (*Journal intime*, p. 28-37). Dans tous ces voyages, je ne vois guère que la période qu'en passa Benjamin Constant à Weimar du 13 décembre 1803 au 2 mars 1804 où place peut-être pourrait se chercher pour ses relations supposées par M. Bord avec l'ancien chef des Illuminés de Bavière, Weishaupt, mais n'ai, quant à ce point, pas la moindre lumière. — A vrai dire, pour supposer comme M. Bord que Benjamin Constant fut alors affilié à la franc-maçonnerie, il me paraîtrait bien mieux indiqué de rechercher le moment de cette affiliation soit dans les années de sa jeunesse où il fut attaché au duc de Brunswick (février 1788-mai 1793), soit encore pendant sa fugue en Angleterre des 3 mois de juillet, août, septembre 1787. M. du Botton.

—

Le journal de Verdun de 1744 (LXIX, 234, 394) — Cette année se trouve en 2 volumes dans la collection de ce journal que possède la Bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence. Méjanes.

« Fior d'Aliza » et Lamartine (LXIX, 492). — *Fior d'Aliza* se trouve dans les *Œuvres complètes de Lamartine* (édition dite de l'auteur), dont elle forme le 41e et dernier volume. Elle se trouve aussi dans le *Cours familier de littérature*, t. XXI et XXII.

Je ne connais pas l'édition originale, qui, d'après Georges Vicaire (*Manuel de l'Amateur des livres du XIXe siècle*, t. IV, colonne 1015) porte la date de 1863 et le titre: *Mes Confidences. Fior d'Aliza.* Cette même date (1863) est également indiquée par G. Robertet (*L'Œuvre de A. de Lamartine*), p. xvi. Tableau chronologique des œuvres de Lamartine. Mais Emile Deschanel (*Lamartine*, t. II p. 305) date *Fior d'Aliza* de l'année 1866. Et c'est en effet sous cette date que nous la trouvons dans le *Cours familier de littérature* et dans les *Œuvres complètes* (édition de l'auteur).

Les deux premiers chapitres de *Fior d'Aliza* contiennent quelques souvenirs ou « confidences » de Lamartine sur sa vie. Signalons en passant un curieux exemple des erreurs matérielles dont le grand poète était coutumier dans ses récits autobiographiques.

« M. Gosselin, nous dit-il, libraire et imprimeur déjà célèbre, se pressait d'imprimer et de donner au public mes premiers essais poétiques intitulés : *Méditations poétiques et religieuses* (*Fior d'Aliza*, chap. I, § II) » Or l'ouvrage, qui avait pour titre *Méditations poétiques* tout court, fut imprimé par Didot et mis en vente chez Nicolle. Ainsi Lamartine, se complaisant sur ses vieux jours à rappeler le souvenir des brillants succès de sa jeunesse, avait oublié le nom de l'imprimeur, celui de l'éditeur et jusqu'au titre exact de cette publication fameuse, qui avait été pour lui l'occasion du premier et de l'un des plus éclatants de ses magnifiques triomphes

Baron de Nanteuil.

* * *

Fior d'Aliza fait partie du volumineux « *Cours familier de littérature* » publié par Lamartine dans les dernières années de sa vie, dans le but de payer ses dettes, (Entretien cxxiv et suivants, tome 22e)

E. Despreaux.

***

Fior d'Aliza fait bien partie des Confidences de Lamartine. Cette histoire qui, par ses péripéties dramatiques, rappelle à la fois *Les Fiancés* et *Léonor* de Beethoven, forme un volume à part, édité chez Dentu en 1863.

Il passe quelquefois dans les catalogues des libraires revendeurs. A. B. L.

***

L'épisode de *Fior d'Aliza*, ne se trouve pas dans les Confidences, publiées en 1863, mais bien dans le Cours familier de littérature.

M. Boissière le trouvera dans les 123 124 et 125 entretiens parus en mars, avril et mai 1866.

Le récit proprement dit commence au paragraphe LIII, page 295 de la livraison mars-avril 1866. PAMPHILE.

Fourchette (Histoire de la) (T G., 360). — V. Humbert de Gallier : *Les mœurs et la vie privée d'autrefois* ; *Auberges et salons*, Paris, Calmann-Lévy, s. d. (1914) pp. 172 et suiv.

GUSTAVE FUSTIER.

Le Marchand de moutarde (LXIX, 412). — La chanson ou pour mieux dire la scie du marchand de moutarde est bien plus vieille que le voyage du prince président Napoléon à Dijon ; elle a été seulement remise en lumière à cette époque, mais dérythmée pour la faire cadrer avec l'air nouveau du bois de Bagneux, qui à cette époque, avait aussi pris l'allure d'une véritable scie. Ça ne faisait pas grand honneur aux chansonniers populaires du moment, alors que c'était la belle époque des grands caricaturistes, que Daumier semait la haine et Cham l'esprit le plus étincelant.

Quand j'avais cinq ou six ans, il y a quelque quatre-vingts ans de cela, presqu'un siècle, une bonne me chantait la rengaine du marchand de moutarde :

Ah, le voilà parti
parti, l'marchand de moutarde;
ah, le voilà parti,
parti pour son pays !

Ce « chant » datait-il de 1835, ou bien l'origine s'en perdait-elle dans la nuit des temps ? C'est ce que j'ai toujours ignoré, et du reste jamais recherché. Ce qui paraît le plus probable, c'est que ça devait déjà se chanter au temps des marchands ambulants vendant dans les rues, qui de la moutarde, qui du vinaigre, ou autres ingrédients, et s'en retournaient chez eux leurs provisions débitées. Notre confrère, le libraire Geoffroy, pourrait nous citer d'anciennes gravures du XVIIIe siècle représentant quelques-uns de ces marchands ambulants et populaires.

MARTELLIÈRE.

La chanson de du Guesclin (LXI).

1er Couplet

En combattant aux champs de Navarette
Et de Henri protégeant la retraite,
Un chevalier, l'honneur du nom guerrier,
Au Prince Noir se rendit prisonnier.

Refrain

Filez, femmes de la Bretagne,
Filez vos quenouilles de lin,
Pour rendre à la France, à l'Espagne,
Messire Bertrand du Guesclin.

2e Couplet

Le Prince Noir ne connaît pas la haine :
« Brave Bertrand, je brise votre chaîne,
« Vous fixerez le prix de la rançon ».
— « Cent mille écus ! » dit le héros breton.

Refrain.

3e Couplet

« Que ta fierté, ô Prince, ne s'étonne,
« Et que Henri reprenne sa couronne !
« Pour accomplir le prix de mon serment,
« Il me suffit de dire seulement : »

Refrain.

OLIS.

Répertoire de la Comédie française en devants de gilets (LXIX, 50). — On lit dans Quicherat : *Histoire du Costume en France*, p. 617) :

Le gilet n'était qu'une veste sans basques. Il fallait qu'il tranchât sur la couleur de l'habit. Le plus souvent il était blanc avec des broderies de soie en couleur. L'importance de ces broderies s'accrut d'année en année. Elles n'avaient servi d'abord qu'à faire des bordures ; elles s'étendirent ensuite sur le fond. C'étaient des bouquets semés ou des guirlandes de fleurs. Puis on se lassa du dessin d'ornement ; on demanda aux brodeurs des sujets historiés. Les devants de gilet devinrent des tableaux. On y figura les fables de La Fontaine, les aventures de don Quichotte, les principales scènes des pièces de théâtre en vogue, et jusqu'aux événements du jour.

Il y eut, en effet, en 1787, des *gilets aux notables*, des gilets presque séditieux qui frisaient un peu la caricature.

Ne rions pas trop de ces fantaisies vestimentaires ; n'avons-nous pas connu aux environs de 1889, en dehors des gilets de Rodolphe Salis, parsemés de têtes de chats noirs, des gilets ou des rubans de chapeau sur lesquels on pouvait admirer l'*Angelus* de Millet, le profil du général Boulanger et même la tour Eiffel.

Le répertoire de la Comédie française de Grimod de la Reynière témoignait de plus d'imagination, puis, le fils du fermier général ne devait-il pas rédiger plus tard le *Censeur dramatique*?

PIERRE DUFAY.

—

La bibliothèque de la Chambre des députés (LXIX, 238). Ces titres sont évidemment très humoristiques mais n'existent que sur le dos des livres, car ceux-ci n'existent pas.

Ce sont de jaunes reliures mises en rayons pour dissimuler une porte dans les rayonnages de la Bibliothèque.

Quel est le facétieux relieur, auteur de la chose ?

LE FOUINARD.

—

Travail mauvais : vers à identifier (LXIX, 441). — Ces vers sont de Victor Hugo. Etant à la campagne, et n'ayant pas ma bibliothèque sous la main, je ne puis préciser le recueil.

Comte DE VARAIZE.

—

« Naître, vivre et mourir dans le champ paternel » ou « sous le toit paternel » : Vers à attribuer (LXIX 189) — Ce vers ressemble au distique du poète latin, Claudien :

Felix qui patriis aevum transegit in arvis,
Ipsa domus puerum quem videt, ipsa senem.

LII, « De sene Veronensi, qui suburbium nunquam egressus est », 1 — 2.

Claudiani Opera, rec. N. L. Artaud, Paris, 1824, tome II, 365.

EDWARD BENSLY.

—

Tout à l'heure (LXIX, 383). — On disait dans le vieux français « à l'heure », « sur l'heure », « à cette heure », expressions plus vives, plus concises que « à l'heure même », « à cette heure même », ou « à la même heure », « à cette même heure », pour indiquer la simultanéité. Puis, par suite d'un fait de langage très fréquent, qui est tout simplement l'emploi de l'exagération pour donner à l'expression plus de force, on employa les expressions « à l'heure », « sur l'heure » pour indiquer la presque simultanéité, la très grande proximité dans le temps futur ou passé ; pour « sur l'heure », seulement futur. Il en est advenu de même de la locution « à l'instant », qui a d'abord signifié : au même instant, et signifie aujourd'hui : dans un instant, ou : il y a un instant. C'est par suite d'une opération psychologique analogue que nous disons, en réponse à un appel : je viens, pour dire ; je vais venir. « Tout à l'heure » n'est que « à l'heure » renforcé, par un emploi très habituel de « tout ». On a dit de même « tout sur l'heure ».

Quant à des exemples, je crois qu'on peut se contenter de ceux-ci, que cite Littré : Molière écrit dans l'*Etourdi* : « à l'heure même encore nous avons eu querelle » ; c'est « à l'heure » au sens du passé ; et dans les *Fâcheux* : « Et je souhaite fort... qu'à l'heure de ma part tu l'ailles appeler » ; c'est « à l'heure » au sens du futur ; et Amyot : « le roi... ne luy respondit rien à l'heure » ; c'est « à l'heure » au sens de simultanéité.

IBÈRE.

—

Bernache (XLVIII ; XLIX). — Dans le Blésois et dans le Vendômois, le mot bernache désigne le vin doux, non encore fermenté :

« Bernâche, s. f. Vin blanc nouveau, encore trouble

Etym. Ital. vernaccia, sorte de vin. blanc ».

(A. Thibault : *Glossaire du pays blaisois*).

« Bernache (La). Moût. Vin doux qui n'a pas encore fermenté ».

(Paul Eudel, *Vocabulaire Blésois*.)

« Bernache, (beur-nâch'), s.f. Vin blanc nouveau qui est encore trouble Ce que dans l'argot parisien on nomme du Macadam. Ce mot signifie probablement vin breneux ».

(Paul Martellière : *Glossaire du Vendômois*).

Il en est de même en Anjou :

« Bernâche s. f. Vin bourru, nouveau, non encore soutiré, encore trouble et amer. »

Hist. Dante, dans son *Purgatoire*, fait expier à un grand personnage son goût pour les anguilles de Bolsène, accommodées au vin doux, à la bernache :

Dal Torso fu,e purga per digiuno
L'anguilla del Bolsena in la vernacia.
(Purg. XXIV, 23-24).

(A.-J. Verrier et R. Oniron : *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou).*

Par contre, j'ai vainement cherché le mot bernache parmi les locutions dunoises recueillies et publiées par M. F. Foiret dans le tome XII du *Bulletin de la Société Dunoise.*

PIERRE DUFAY.

—

Le mot snob (LXVIII, 97, 223, 268, 310, 360, 515, 847 ; LXIX, 129, 221). — Un journal quotitien en donne la définition humoristique suivante :

Imbécile qui s'impose une gêne en se privant de ce qui lui plaît, pour avoir l'air de se plaire à ce qui l'assomme.

NAUTICUS.

—

Ladre (LXIX, 189, 415). — Dans les articles précédents nos intermédiairistes ont admis sans difficulté la parenté ou, pour mieux dire, l'identité d'origine des deux sens du mot « ladre ». Pour tous « ladre » (avare) est dérivé de « ladre » (lépreux). C'est aussi mon avis.

Mais les raisons de cette identité n'ont pas été mises en lumière. Malgré les réserves de Littré, elles résident, comme le pense Scheler, dans l'Italien « ladro », par une série d'affinités que je vais exposer.

Tout d'abord « ladro » signifie bien « larron » mais aussi « laid », « sale ». Il n'est pas exactement le même que « ladrone » qui signifie seulement brigand et n'est autre chose que le latin « latro » (même sens et aussi sbire, garde du corps), mais « ladro », « ladrone » et « latro » sont d'origine celto-germanique, et non pas des dérivés de « latus » (côté, flanc), ainsi qu'on le lit partout. On trouve, en effet, le scandinave « leidhr » (mauvais, méchant, laid), qui explique le sens « ladro » (laid) et d'où dérive notre mot « laid ». On peut rapprocher de ce thème l'Anglo-Saxon « ladh » (tort, offense), l'allemand « leid » (tort, odieux,) « leiden » (souffrir, supporter), « ladiren » (blesser), le gaëlique « lead » (mutiler), le latin « laedera » (nuire, offenser),

Par suite, le « ladre » c'est l'homme malade ; c'est aussi l'homme malfaisant et sournois.

Et si l'on s'étonne de voir attribuer à l'influence germanique l'origine d'un mot considéré comme purement latin, je rappellerai que « latro » est sans famille dans la langue latine ; c'est un isolé, un déraciné venu sur le tard à Rome pour y servir dans la garde. Que de mots n'ont pas d'autre origine dans la langue dite latine !

Après cet exposé il est peut-être superflu de dire que « ladre » ne peut être une déformation de Lazarus ou de l'hébreu « Lazar, » qui d'ailleurs n'est qu'une syncope de l'Hindou « el azar (le mal, la peste, le sort) dont nous avons fait le « hasard ».

C[t] L. ABET

—

Comptines (LXIX, 341). — Les petites formules, dont M. Georges Auriol parle avec tant de sympathie, ont été nommées, par Eugène Rolland « formulettes d'élimination ». C'est sous ce nom qu'elles figurent dans maints recueils de littérature populaire et enfantine. On en trouve partout et elles affectent des formes semblables dans des provinces fort éloignées les unes des autres. C'est ainsi que la formulette « Am, Stram, Gram... » que cite notre confrère, est une des plus populaires parmi les enfants de la région liégeoise.

Chez nous, les formulettes d'élimination n'ont pas de nom : ce sont des « chansons pour compter ». Nos bambins se contentent de cette imprécision. Ils savent ce qu'ils veulent dire, et c'est assez pour eux.

M. Georges Auriol trouvera des « documents » de cette espèce dans *les Enfantines du bon pays de France*, par Ph. Kuhff. (Paris, Sandoz, 1878). Et dans le délicieux ouvrage d'Eug Rolland *Rimes et eux de l'enfance* (Paris, Maisonneuve. S. d.)

O. COLSON.

—

Vénus à barbe (L). — Cf. *Les Velus, contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme au*

point de vue de l'Anthropologie zoologique ; par M. le professeur A.-F. Le Double, .. et M. le docteur François Houssay, de Pont-Levoy. — Paris, Vigot frères, 1912, in-8° de 501 p. (Pl.)

—

Punitions bizarres (XXVII ; XXVIII ; XXIX ; XXX. — A Orléans comme à Mulhouse, comme à Morville sur-Seille et comme à Irvoi-Carignan. Les bavardes qui avaient par trop médit de leurs compagnes, étaient promenées en chemise, une pierre volumineuse attachée au cou

Des travaux d'édilité ont fait retrouver, à Orléans, une de ces pierres, aujourd'hui conservée au musée historique de l'Orléanais, à laquelle le regretté directeur de ce musée, M. Léon Dumys, a consacré une amusante notice : *La pierre des bavardes en usage à Orléans vers 1500*... (Orléans, Marcel Marron, 1907, n-8, de 24 p. — Pl.

PIERRE DUFAY.

—

Faute d'un point, Martin perdit son âne (LXIX, 441). — On voit, entre Charleroi et Thuin, dans un site ravissant, sur les bords de la Sambre, les ruines d'une abbaye, l'ancienne abbaye d'Aulnes, en latin *Alni*.

Une tradition locale raconte que l'abbé de céans, nommé Martin, fit placer sur les murs du monastère une plaque de marbre avec inscription.

Quelle était cette inscription ? C'est ce que les archéologues du cru pourraient peut-être retrouver. Il paraît, en tous cas, que le graveur omit un point, et que l'absence de ce point modifia le sens de la phrase, de telle sorte que celle-ci devenait injurieuse pour l'évêque, au lieu de le flatter. L'abbé fut privé de son abbaye en punition de sa légèreté. D'où le proverbe : *Faulte d'un point, Martin perdit son Alne.*

Si non é véro...

LÉO CLARETIE.

***

Le moine Martin, prieur d'Azelle, avait confié l'inscription hospitalière de son couvent :

Porta, patens esto ; nulli claudaris honesto,

à un écrivain ignorant, qui la ponctua ainsi :

Porta, patens esto nulli ; claudaris honesto,

Refusant par là à tout le monde, surtout aux honnêtes gens, la porte qui, d'après la véritable ponctuation, leur était constamment ouverte. Privé de sa dignité par suite de cette négligence, le prieur a vu son nom figurer dans un second vers léonin, qui rime avec le premier :

Pro solo puncto, caruit Martinus Azello.

Du double sens du dernier mot de ce vers est résulté le proverbe : *faute d'un point, Martin perdit son âne.*

THIX.

***

On n'est pas parfaitement d'accord sur l'origine de ce proverbe. Voici au surplus, les deux explications qu'on en donne :

Nicod, dans son dictionnaire, prétend qu'il faut dire :

« Pour un poil Martin perdit son âne » à cause de l'aventure qui donna lieu à ce dicton.

D'après lui, un homme nommé Martin, ayant perdu son âne, en réclamait un autre qui avait été trouvé par un paysan. Le juge, auquel Martin s'adressa, fut d'avis qu'on lui rendit l'âne qui avait été trouvé ; mais le paysan qui l'avait eu en sa possession, et qui voulait le garder, s'avisa de demander à Martin de quel poil était son âne.

Martin, ayant répondu qu'il était gris, fut débouté sur le champ de sa demande, parce que l'âne en question était noir. Ainsi pour n'avoir pas su dire de quel poil était son âne, il donna lieu à ce proverbe.

L'auteur de l'étymologie des proverbes donne l'origine de celui-ci d'une manière toute différente.

Un abbé nommé Martin, qui possédait l'abbaye d'Asello, en Italie, voulut faire inscrire sur la porte ce vers latin :

Porta, patens esto ; Nulli claudaris honesto.

(Porte, reste ouverte, ne sois fermée à aucun honnête homme).

C'était à une époque où la ponctuation, longtemps abandonnée, venait d'être remise en usage. L'ouvrier chargé de l'inscription, soit par mégarde, soit par ignorance, au lieu de placer le point après esto, le mit après nulli, de sorte qu'on lisait

Porta, patens esto nulli. Claudaris honesto.

ce qui signifiait alors : Porte ne reste ouverte pour personne. Sois fermée à l'honnête homme.

Le pape, informé de cette étrange ins-

cription si contraire à la morale de l'Evangile, priva l'abbé Martin de son abbaye, qu'il donna à un autre.

On fit alors ce second vers : *Pro solo puncto, caruit Martinus Asello :* (Pour un seul point, Martin perdit son âne).

Pour bien comprendre cette explication du proverbe, il faut remarquer que le mot *Asello* qui est le nom de l'abbaye de Martin, signifie en latin un âne, de sorte qu'on peut traduire :

« Pour un point Martin perdit son âne», ou bien :

« Pour un point Martin perdit son abbaye Asello ».

Ce n'est pas la première fois qu'une différence de ponctuation a changé le sens d'une phrase :

Alexandre le Grand, roi de Macédoine, avant d'entreprendre la conquête de l'Asie, avait interrogé l'oracle sur le résultat de l'entreprise, lequel avait répondu :

Ibis, redibis, non morieris

(Tu iras — tu reviendras — tu ne mourras pas).

A la mort d'Alexandre, au su du résultat néfaste de l'entreprise, l'oracle fit savoir que sa réponse avait été mal interprétée car il avait dit :

Ibis, rudibis? non. morieris.

(Tu iras, reviendras-tu ? non. tu mourras).

ALBERO.

—

Jeu de Palestrine ou des cinq bâtons d'armes (LXIX, 331). — A l'époque dont il s'agit, *bâton* voulait dire *épée*...

A ces parolles, Toucquedillon, impatient, tyra son espée et en transperça Hastiveau un peu au-dessus de la mammelle gauche, dont mourut incontinent Et, tyrant son coup du corps, dist franchement : « Ainsi périsse qui feaulx serviteurs blasmera ! » Picrochole soubdain entra en fureur, et voyant l'espée et fourreau tout diapré, dist : « Te avait on donné ce baston pour en ma présence tuer malignement mon tant bon amy Hastiveau ? » Lors commenda...

[F. Rabelais. *La vie tres horrificque du grand Gargantua*, T. I, chap. XLVII, p. 178. Paris, Librairie des Bibliophiles MDCCCLXXXV].

...Un incident s'était produit qui avait sans doute porté à son comble la colère du Roi. Les trois frères d'Arcamont, Odet, Pierre et Jean, et Odet de la Fite (de Pelleport) avaient de nouveau saisi Lavardens et en avaient chassé le capitaine « *avec ung baston que chascun avait en son poing.* » Un nouveau siège...

[Ch. Samaran, *La Maison d'Armagnac au XVe siècle*, p. 299, note 3. Paris, A. Picard et fils, 1908].

P. c c. MAC IVOR.

—

Nivet (LXIX 342). — J'ai trouvé ce mot dans la 6e édition du *Dictionnaire de l'Académie.* Il y est ainsi défini :

Nivet ;
Bénéfice illicite et caché qu'un agent, un mandataire obtient par un marché qu'il fait pour autrui. Il est populaire.

J'ai vu ce mot dans un rapport officiel administratif, où il était employé pour stigmatiser l'agissement d'un représentant de fournisseur, qui demandait d'une marchandise un prix plus élevé que celui que son commettant demandait au public. C'est bien le sens du *Dictionnaire de l'Académie*

Mais je ne connaissais pas l'acception de « déchets d'abattoirs et de boucheries ».

V.A.T.

—

Rien n'habille aussi bien que le nu (LXVII ; LXVIII, 602 ; LXIX, 28, 176, 277, 322). — Le passage du sermon prononcé à Paris par Gilles d'Orléans, avant 1273, est on ne peut plus concluant. Donc, au temps de saint Louis les femmes mettaient déjà en pratique pour la plus grande joie des yeux masculins — c'était, d'ailleurs, comme de tout temps leur but — le principe que le nu est la plus seyante, la plus habillée des parures.

Je note un passage que met en italiques le collaborateur Piton, « ...dont elle ne voudrait pour tout le monde, *partager la couche une seule nuit* ». Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'une allusion érotique ; alors, comme aujourd'hui, les dames ne portaient que des faux cheveux féminins, il faut plutôt penser à cet usage immémorial et tenu pour une marque honorable de bienveillance, d'offrir la moitié de son lit. C'était entre hommes, entre chevaliers, une grande preuve de confiance et d'amitié et il en était de même entre

femmes. Les filles d'honneur de Catherine de Médicis n'avaient qu'un lit pour deux.

Peut-être était-ce par raison d'économie mais on en doit conclure que le fait paraissait tout naturel L'usage s'en conserva longtemps et dans le roman par lettres de Richardson, Clarisse Harlowe apprend à son amie Miss Howe, que sa mère souffrante lui a fait l' « honneur de partager son lit ».

Quant à l'attribution à Paul-Louis Courier de l'anecdote citée, je ne l'ai risquée que sous réserves et d'après un lointain souvenir de lecture qui peut très bien être une fois de plus inexact. Et je n'irai pas relire les œuvres complètes de Paul-Louis pour me donner tort ou raison. L'histoire vient donc de cet océan de faits divers contés avec la plus exacte sécheresse qu'est le *Journal* de Dangeau. Et il aura été recueilli, enjolivé par un homme d'esprit, que ce soit Paul-Louis ou un autre. Va pour un autre.

Merci, en terminant, au collaborateur Piton. H. C. M.

—

La couleur jaune des maisons de déménagements (LXVIII, 724 ; LXIX, 81, 180, 277, 473). — Au Grand-Duché de Luxembourg la couleur jaune est spéciale aux services des postes. Les diligences, les camions-automobiles et les charrettes des facteurs sont peintes en jaune Les passe-poils de l'uniforme des facteurs et les galons des casquettes de tous les employés postaux sont jaunes. Mais les autobus, qui en certains endroits ont remplacé les diligences, ne sont plus peintes en cette couleur.

E. D.

—

Les étalages et les terrasses des cafés Parisiens (LXIX, 234, 326, 375, 528). — Que signifie exactement le terme « marchands de vin » dans l'ordonnance du préfet de police Delessert du 15 juin 1838, relative à l'encombrement des trottoirs : ou il s'agit d'épiciers débitant simplement leur vin, et en ce cas l'ordonnance vise les étalages ; ou, au contraire, il s'agit d'endroits où les consommateurs installés sur les trottoirs, gênent la circulation. Nous devons, en ce cas, y voir les terrasses proprement dites.

Ce distingo n'apporterait d'ailleurs aucune lumière dans la discussion, si nous ne savions que les terrasses existèrent — contrairement à l'opinion de M. Grécourt — bien avant 1848, avant 1838 même, pour la bonne raison que nous en trouvons sur le boulevard à la fin du 18e siècle. Dans le *Voyage pittoresque de la France* paru chez Lamy, libraire, quai des Augustins n° 26, 1792 (la 1re édition est, je crois, de 1776 ou 1778), nous trouvons, tome X *Isle de France*, *monuments de Paris* n° 69, une vue du café Turc par Lallemand (1) gravée par Née. (2). Ce café se trouvait au 29 Boulevard du Temple, et sa terrasse n'a rien de commun avec le « perron » que nous trouvons sur la lithographie Baclu d'Albe, par exemple. Tout aussi bien à cette époque, le café du Théâtre des Variétés n'existait pas encore (op. cit : *Vue du Boulevard et du Théâtre des Variétés*, *Isle de France*, *monuments de Paris*, n° 77).

Le « perron » semblait donc postérieur à la terrasse proprement dite, qui fit son apparition sur le boulevard à la fin du XVIIIe siècle.

On pourra également consulter avec profit, à ce sujet, l'ouvrage de Marcel Fouquier (*Paris au* XVIIIe *siècle*).

J. DE T.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Documents concernant le chevalier d'Eon (LXIX, 379) (*Suite*).

Le duc de Praslin au comte de Modène.

Versailles, 20 novembre 1764.

... Nous apprenons de Londres, Monsieur, que, le 16 de ce mois, la cour du Banc du Roi d'Angleterre s'est assemblée pour prononcer le jugement contre le sieur d'Eon, et que, celui-ci n'ayant pas comparu à l'audience, les juges ont donné un ordre pour l'arrêter et le mettre en prison. Comme il pourrait, pour se soustraire à la punition qu'il a si bien méritée, se transporter à Hambourg, vous ne pouvez avoir trop d'attention pour en être promptement informé et engager le Magistrat d'Hambourg à le faire emprisonner sur-le-champ et resserrer très étroitement jusqu'à ce que je vous aye envoyé les ordres du Roi pour l'amener en France.

(1) Lallemand (Jean Baptiste) 1716-1805 membre de l'Académie de Saint-Luc.

(2) Née (François Denis) (1732-1818).

Vous pouvez même dès à présent en prévenir le Magistrat d'Hambourg et lui demander ses soins à ce sujet. Nous avons trop de confiance dans son zèle pour ce qui intéresse le bien du service du Roi pour n'être pas persuadé qu'il se portera très volontiers à cette démarche que vous demanderez au nom de Sa Majesté, en observant d'exiger de lui le plus grand secret.

Je vous recommande la même chose à l'égard du sieur de Vergy qui, s'étant uni au sieur d'Eon, pourrait l'accompagner dans son voyage ou se rendre peut-être à Hambourg pour son propre compte...

Modène à Praslin

Hambourg, 4 décembre 1764.

Tout ce qu'il y a à craindre, c'est que le sieur d'Eon, qui n'est ici connu de personne, ne déconcerte toutes nos perquisitions, à la faveur de quelque nom emprunté ; et c'est pourquoi j'aurais désiré, pour plus de sûreté à voir son signalement. Comme il se pourrait bien aussi qu'il abordât à Bremen ou à Lubeck, par préférence à Hambourg où réside un ministre du Roi, j'ai pris le parti d'écrire aussi, en conséquence, aux Magistrats des susdites Villes et de leur en recommander le plus grand secret...

MODÈNE.

Modène Praslin

Hambourg, 7 décembre 1764.

... La seule objection que Mrs d'Hambourg m'ayent faite, mais qui cependant, assurent-ils, ne les empêcherait pas d'aller en avant, serait que ces coupables ne fussent munis de passeports de quelque Puissance assez peu délicate sur ses propres intérêts et les bienséances pour leur donner asile chez elle, et que, si la supposition se réalisait, ils me priaient de faire cause commune avec eux et de les guider dans les démarches qu'il convient alors de faire. Je leur ai promis de me conformer à leurs désirs, à cet égard, bien persuadé d'ailleurs que des interventions précaires n'intervertiront jamais le droit incontestable que le souverain primitif et légitime a sur ses sujets propres Ces messieurs convinrent de la justesse de ces principes et me promirent de se conduire en conséquence ; de mon côté, je serai très attentif à les leur faire observer si d'Eon ou Vergy tournent leurs pas de ce côté-ci Quant à ce dernier, je le soupçonne en Hollande, par la raison que la dernière poste d'Amsterdam m'a apporté, sous une simple enveloppe, la brochure des deux lettres qu'il a écrites à M. le duc de Choiseul pour justifier le sieur d'Eon. Comme je ne connais d'aucune manière ni le panégyriste ni le préconisé, je présume qu'il en aura envoyé des exemplaires à tous les ministres du Roi dans les pays étrangers...

MODÈNE.

Praslin à Modène

Versailles, 30 décembre 1764.

... Comme toutes les cours de l'Europe ont donné des marques de leur horreur des manœuvres de ces deux scélérats, et qu'elles ont ordonné à leurs ministres de faire cause commune avec l'ambassadeur du Roi à Londres, pour faire livrer le sieur d'Eon à la France, il n'est pas à présumer qu'aucune Puissance veuille leur donner des passeports ni leur accorder aucune sorte de protection.

P. c. c. H. DE L.

Nécrologie

Nous apprenons avec un très vif regret la mort de notre distingué collaborateur M. Léon Séché.

Son œuvre est importante et d'un excellent lettré qui possédait à fond la métbode critique historique — et d'un chercheur et d'un curieux.

Léon Séché avait débuté par des études sur les œuvres de la Renaissance, sur le Concordat, sur les Jansénistes, mais il devait trouver sa véritable voie, lorsqu'il explorerait le sillon romantique. Dès qu'il s'y fut engagé, les documents inédits qu'il savait découvrir avec un rare bonheur, abondèrent entre ses mains, riches en révélations dont il tirait le parti le plus judicieux, pour l'étude des hommes et des œuvres. George Sand, Lamartine, Sainte Beuve, Alfred de Vigny, Musset, sont les écrivains qu'il s'est plu à surprendre dans leur intimité, et sur lesquels il a dit une foule de choses très intéressantes et très neuves.

Les monographies de Léon Séché, ses portraits, ses trouvailles, ses critiques, ont projeté sur cette période, une lumière qui assure à son immense labeur un rang infiniment honorable et tout à fait personnel.

M. Léon Séché était à Nice, où il faisait des études sur Masséna, qui devait être le sujet de son prochain ouvrage. Une grippe infectieuse rendit nécessaire l'opération d'un phlegmon, dont il mourut. Il a été transporté à Ancenis, où il était né en 1848.

Il laisse en son fils, M. Alphonse Séché, un écrivain digne de son nom.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIX° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Mai 1914

N° 1400

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Date de la bataille de Bouvines. — La bataille de Bouvines dont on va célébrer le 7e centenaire, a eu lieu un dimanche, d'après les uns (A. Malet, etc.), le 27 juillet, — d'après d'autres, le 27 août (Girard, et autres manuels).

Prière à l'*Intermédiaire* de vouloir bien trancher définitivement la question.

J. C.

—

Biens Nationaux — Marie-Antoinette. — J'ai lu quelque part que Marie-Antoinette faisait des placements sur des Biens Nationaux. Le fait est-il exact ? Et quelque intermédiairiste pourrait il en apporter la preuve ?

D'autre part, j'ai sous les yeux un dossier d'où il résulte qu'un acquéreur d'une ancienne abbaye qui avait, en 1793, payé 300.000 livres pour prix de son acquisition, fut obligé de verser en 1816 un supplément de 120.000 fr. Sur quoi se fondait-on pour exiger un supplément et y a-t-il d'autres exemples ?

X. Y. Z.

Obituaire de Boulancourt (Haute-Marne). — Un obituaire de l'abbaye cistercienne de Boulancourt, (ancien diocèse de Troyes) rédigé au XVIIe siècle, existait vers 1870 dans la bibliothèque des Pères Capucins de Clermont-Ferrand ; il y fut consulté par un érudit champenois, l'abbé Lalore qui en donna une édition dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

La bibliothèque des Pères Capucins de Clermont fut dispersée lorsque ses propriétaires durent quitter la France en exécution de la loi de 1901 sur les associations. Je n'ai pu retrouver, ni par eux ni à Clermont, la trace de ce manuscrit et serais reconnaissant des renseignements qui pourraient m'être donnés à son sujet.

A. R.

—

Joséphistes franc-maçons. — Parmi les partisans, promoteurs ou propagateurs de l'hérésie en formation connue sous le nom de Joséphisme, et devenue une adaptation autrichienne du Fébronianisme allemand, figurent un certain nombre de personnages dont il serait inté-

ressant de connaître les états de service maçonniques, s'ils ont été f.·. m.·. ?

Est-ce qu'un collaborateur autrichien pourait me fixer sur les personnages suivants, dont je connais d'ailleurs la biographie (sauf indication contraire) :

Bessel (Godefroy de) 1672-1749.

Blarer, prêtre, ayant toute la confiance de Joseph II et qui prétendait « qu'il y avait trop de messes en Autriche ».Je n'ai aucun renseignement sur ce personnage.

Eybel Joseph Valentin (1741 1805)

Heinke Baron François Joseph (1727-1803).

Pehem Joseph Jean Népomucène (1741-1799)

Rautenstrauch François-Etienne de (1734-1785).

Riegger Paul-Joseph (1705 1775),

Riegger Joseph-Antoine Etienne était Franc-maçon (1742-1795).

Schmidt Michel-Ignace (1736-1794).

Sonnenfels Joseph,Juif d'origine, catholique fils de catholique (1733-1817) Illuminé de Weishaupt.

Stock Simon de, évêque de Rosone. Je n'ai aucun renseignement sur ce personnage.

Van Swieten Baron Gérard (1700-1772).

J. G. Bord.

—

Mort du duc d'Orléans le 13 juillet 1842. — Un intermédiairiste pourrait-il m'expliquer le mécanisme de la chute de voiture que fit Son Altesse Royale sur la route de la Porte-Maillot, accident mortel qui a été popularisé par les gravures d'Adam et de Grenier ?

A-t-il été projeté dans un cahot ? A-t-il voulu sauter ?

A quelle date le tableau, peint par Jacquart, qui était dans la chapelle St-Ferdinand à Neuilly, a-t-il été détruit par des malfaiteurs ?

Que sait-on du docteur Destouches, qui est représenté dans ce tableau et dans la gravure de Grenier, à côté du docteur Pasquier ?

Dr Bonnette.

—

L'expédition de Formose en 1884-1885. — Qu'a-t-il été publié sur cette expédition faite tout entière sous les ordres de l'Amiral Courbet et restée, je crois, trop ignorée du public qui s'intéresse aux choses coloniales et maritimes ?

Thix.

—

« **La grande nation** » : **mot appliqué à la France.** — J'assistais récemment à une intéressante soutenance de thèse pour le doctorat, devant la Faculté des lettres de Paris, et à propos de ce mot appliqué à la France, pendant la période révolutionnaire, aussi bien par les Français que par ses adversaires, un des examinateurs demandait au candidat qui, le premier, avait lancé le mot, ajoutant qu'il serait fort intéressant de le savoir. Le candidat répondit qu'il l'avait cité dans son ouvrage pour l'avoir rencontré dans une proclamation de Bonaparte.

Sur cette question, restée sans réponse à la Sorbonne, de la part du candidat... comme de l'examinateur, un érudit confrère ne pourrait-il satisfaire notre curiosité ?

Roan.

—

Anciens théâtres de la banlieue de Paris. — Dans une brochure de 1886, (Armand Fleury éditeur) : *Histoire du Théâtre Montparnasse* (1819-1886) par le Dr Thelmier. »

Il est dit ceci :

Le décret sur l'organisation des sociétés dramatiques institua, sous le nom de Théâtres de la Banlieue de Paris, une troupe comique qui exploite avec la petite salle du Montparnasse, celles de Saint-Denis ; de Sèvres ; du Ranelagh, dans le bois de Boulogne et du Roule, qui ne sont guère plus grandes...

Les Frères Seveste avaient pris à leur compte l'exploitation de tous les Théâtres de la Banlieue... et celui de St-Cloud... etc. etc.

Larochelle joignit successivement à la Direction des Théâtres ci-dessus, celle de Saint-Marcel (remplacé depuis par les Gobelins) de St-Denis ; de St-Cloud ; de Sèvres ; de Courbevoie ; de Sceaux ;

Dès 1853, Larochelle entreprit des *excursions* qui durèrent jusqu'en 1870 : un vaste omnibus contenant 18 ou 20 places au plus, transportait souvent 30 ou même 40 acteurs dans les localités avoisinant Paris ; St-Denis ; St-Cloud ; Sceaux ; Courbevoie ; Arpajon même et Monthléry qui reçurent la visite de nos Comédiens.

Que sont devenus ces théâtres ? (à part Montparnasse bien entendu) et où étaient-il situés ?

St-Denis ; Sèvres ; du Ranelagh, dans le Bois de Boulogne ; du Roule ; St-Cloud ; Courbevoie ; Sceaux ; Arpajon et Montléry.

René Durand.

—

Archives de l'abbaye de Clairvaux. — L'inventaire des archives de cette abbaye est-il fait et imprimé ? Si oui, contient-il des renseignements sur l'abbaye des dames nobles de Fontaine-Marie à Differdange ou Tifferdange au pays de Luxembourg, dont l'abbé de Clairvaux (en France) fut le supérieur immédiat ?

de Losange.

—

Cantelou, luthier à Paris. — Je possède un violon de Chappuy (marqué à feu d'armoiries des princes d'Angoulême) qui porte à l'intérieur cette étiquette mss: *Raccomodé par Cantelou, rue St-Jacques n° 37.* Je désirerais savoir à quelle époque il vivait ? et si c'est un raccommodeur d'occasion ou un luthier connu.

Marc Hard.

—

Le dessinateur lithographe Chambellan. — Un intermédiairiste obligeant pourrait-il me donner quelques renseignements sur l'artiste qui a signé : Chambellan, des lithographies fantastiques dans les numéros des 18-25 février, 6 mars, 23 mai et 8 juin 1833, du journal *Le Charivari.*

J. D.

—

Lettre de François Coppée. — Je possède de François Coppée la lettre ci-dessous :

Samedi.

Ma chère amie,

Voici l'épreuve des vers en question, ils paraîtront d'ici peu, en une brochure qui sera vendue au profit de l'Œuvre des femmes de France pour la libération du territoire. Je tiens à ce que jusque là, ils restent tout à fait inédits dans l'intérêt de la vente J'ai le droit d'être avare car ce n'est pas de ma bourse qu'il s'agit. C'est, du reste, une discrétion de quelques jours seulement, que je vous demande à vous et à Mme Brohan.

Dès que mon poème sera publié, j'espère que le sentiment qui l'a inspiré le recommandera aux comédiennes et à vous, en première ligne, chère artiste amie, à vous qui sentez les vers comme une Muse et qui les dites comme une Lyre.

Votre reconnaissant et dévoué,

François Coppée.

Peut-on dire de quel poème il est question ; à qui cette lettre est adressée et à quelle date ?

D'autres écrivains ont-ils aidé de cette élégante façon à la libération du territoire ?

Gaston Hellevé.

—

Dillon. — Où pourrais-je trouver des renseignements précis et détaillés sur la personne, la vie et la famille du général et diplomate Edouard, comte Dillon, — le « beau Dillon » (Cf. Lanusse, t. 3, p. 733) ? A-t-il laissé des descendants vivants de nos jours ? Son portrait est-il publié quelque part ?

A. von Wilke.

—

Une lettre de saint François de Sales. — La librairie Charavay a publié, en 1884, sauf erreur, un Catalogue d'autographes composant le cabinet de M. Baylé et qui mentionne, vers le n° 50, une lettre de saint François de Sales à sainte Jeanne de Chantal, lettre datée de 1618 ou 1619, où il lui rend compte de son voyage de Reims à Roanne. Pourrait-on savoir quel a été l'acquéreur de cette lettre ?

O. C. R.

—

Jacque (Charles-Emile). — Connaît-on des tableaux de ce peintre signés Emile Jacque ?

E. D.

—

M. Jean Marie, ministre protestant. — Haag (*France Protestante*) écrit :

Marie Jean, ministre de l'église de Lion, se réfugia en Angleterre au moment de la Saint-Barthélemy, fut chargé de l'église française de Norwick.. revint en Normandie, puis fut rappelé en Angleterre en 1583. Son ministère eut un succès énorme. Son fils, Nathaniel, fut ministre de l'église française à Londres et épousa Esther Lehure.

Par ailleurs les registres protestants conservés aux Archives du Calvados (C. 1565) nous apprennent que M. Jean Marie était Ministre de la parole de Dieu en l'église de Periers » (sur le Dan) en 1565

et 1566. Ministre à Lion sur mer en 1571, Ministre à Biéville (sur Orne) en 1572.

Je serais très reconnaissant à tout aimable confrère qui pourrait ajouter quelque trait à cette trop courte biographie.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Le Vacher, peintre. — Je possède un tableau au dos auquel je lis la mention suivante : *ætatis sue 24-1703. Alexandre de Costard, fils de Philippe de Costard chevalier et de dame Marthe Nollent. Le Vacher fecit.* C'est avec reconnaissance que je lirais les renseignements qui pourraient m'être donnés sur ce peintre et la famille de Costard.

EUG. ROGÉE-FROMY.

—

Lachapelle-Marteau. — Je lis dans *Le Diable à Paris* (Hetzel, 1846) page XIII de la Géographie de Paris, le nom de Lachapelle-Marteau, parmi la nomenclature de certains échevins de Paris. Peut on m'indiquer les titres qui l'ont sauvé de l'oubli et quelques détails sur son existence ? PAUL MARTEAU.

—

Impolitesse involontaire d'A. de Musset. — Je désire être renseigné sur la femme à laquelle A. de Musset fait allusion dans le passage suivant de sa correspondance avec George Sand (1re édition page 89). Je ne demande des renseignements sur elle que si ma question n'est pas interdite par le 5e paragraphe de l'avis en tête de la première colonne de chaque numéro de l'*Intermédiaire*.

« L'autre soir, une femme que j'estime beaucoup sous le rapport de l'intelligence, dans un entretien de bonne amitié que j'avais avec elle, commençait à se livrer. Je m'approchais d'elle franchement et de bonne foi, lorsqu'elle a posé sa main sur la mienne en me disant : « Soyez sûr que le jour où vous êtes né, il est né une femme pour vous. — J'ai reculé malgré moi. Cela est possible, me suis-je dit, mais alors je vais chercher ailleurs, car assurément ce n'est pas vous. »

J'ajoute, pour justifier le mot impolitesse, cet aveu d'A. de Musset, dans la même correspondance, page 38 : « Je suis retourné dans tous les salons où mon impolitesse habituelle ne m'a pas ôté mes entrées ». PRIMOGUÉ.

Famille de Lancosme. — On serait heureux d'avoir quelques indications bibliographiques sur cette famille, d'origine berrichonne, dont le fief parait avoir passé, au XIVe siècle, entre les mains des Savary, seigneurs de Lancosme. A. R.

—

Sébastien Mercier. — Le centenaire de l'auteur du *Tableau de Paris* n'a pas été oublié. M. Camille Le Senne qui a précisément accepté la mission de nous rappeler nos devanciers aux heures propices des anniversaires, a parlé de cet écrivain philosophe sur sa tombe et ailleurs.

Une biographie profondément étudiée, écrite avec autant de conscience que de talent de M. Léon Béclard nous avait disposés à cette célébration (*Sébastien Mercier*, sa vie, son œuvre, son temps, avant la Révolution 1740-1789. Chez Champion. 1903). Nous attendons la seconde partie.

Dans la première qui abonde en documents inédits, M. Léon Béclard fait connaître qu'il a eu communication des papiers inédits de Sébastien Mercier par son arrière petit-fils M. Roger Ducas, et qu'il y dans cet amoncellement matière à une édition nouvelle d'un autre « Tableau de Paris ».

La verra-t-on publiée un jour ?

V.

—

Le duc de Suffolk. — « Fut occis (à Pavie) le duc de Suffolk de la maison d'Yorck qui querelloit le royaume d'Angleterre contre le Roy Henri VIII » (*Mémoires de Louis de la Trémoille*, ch XXI).

Peut-on me dire quel était ce personnage, de qui était-il fils et a-t-il laissé une descendance ?

B. A.

—

Vaux de Tassillon. — Quelqu'un pourrait-il fournir des renseignements sur les deux frères Charles-Henry de Vaux de Tassillon, né à Paris, le 14 juin 1855 et Maximilien de Vaux de Tassillon, né à Paris en 1868 ? — On croit savoir que ce dernier est mort assez jeune à Paris, mais on ne sait ce qu'est devenu Charles-Henry.

Ils étaient les fils de Casimir, baron de Vaux, né le 5 sept. 1819 à Civita-Vecchia, Inspecteur des Services Administratifs au Ministère de l'Intérieur, ancien sous-pré-



SÉBASTIEN MERCIER
1787

fet d'Arles, chevalier de la Légion d'honneur mort à Paris, le 5 mai 1891 et de madame la baronne Adèle de Vaux, née demoiselle Guibert, veuve du docteur Brunat. Elle est décédée à Auteuil le 15 mai 1879.

IGNOTUS.

—

Familles nobles de la République de Venise. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe des généalogies imprimées ou manuscrites des familles nobles de la République de Venise? Dans quelles bibliothèques publiques pourrait-on les trouver ? A qui devrait-on s'adresser à Venise pour obtenir des renseignements à ce sujet ? Comment en obtenir, le cas échéant, une copie ? L'ouvrage de Barbaro « Cabori dei Patrizi Veneti », dont j'ai entendu parler, est-il manuscrit ou imprimé, contient-il la généalogie complète des familles et où peut-on le trouver ? Je recherche la généalogie de la famille noble vénitienne des Moro qui a donné un Doge à la République de 1462 à 1471.

M. DE F.

—

Armoiries à identifier dans une église. — En réparant une vieille église de ma connaissance, on vient de mettre à découvert trois écussons cachés depuis longtemps, et bien conservés sous un enduit de plâtre. Je crois pouvoir les décrire comme suit :

Le premier, *d'argent à trois fasces de sable ;*

Le second *parti : à dextre d'argent à trois fasces de sable* ; *à senestre, d'or au lion rampant, tout entier de gueules* ;

Le troisième en losange *: d'or à la croix de gueules en sautoir.*

Il est possible que je ne m'exprime pas ici suivant les pures règles du langage héraldique. Nonobstant mes incorrections possibles, je prie les confrères de l'*Intermédiaire*, de vouloir bien, s'ils le peuvent, m'éclairer sur ces trois points :

1° a quelle famille faut-il attribuer l'écu d'argent à trois fasces de sable ?

2° A quelle alliance faut-il attribuer l'écu parti, rappelant à dextre l'écu précédent ?

3° les abbesses adoptaient-elles pour leurs armoiries l'écu losangé des demoiselles ?

J'explique cette dernière partie de ma question en disant que l'église où viennent d'être retrouvées ces armoiries, fut, avant la Révolution, tout à la fois église paroissiale et église d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Notre Dame de la Règle de Limoges.

M. A. B.

—

Armoiries à déterminer : à la bordure endenchée d'argent. — *D'or a la bande de gueules* : *à la bordure endanchée d'argent et de sable* (*ou dentelée*).

E. BLOND.

—

Armoiries à déterminer : chevron et merlette. — Je serais très reconnaissant à celui de mes confrères qui pourrait m'indiquer à quelle famille appartiennent les armoiries suivantes : *d'argent au chevron d'or accompagné de 3 merlettes de même* (*or*) ; couronne de marquis.

J. W.

—

Devise à attribuer : « Si Dieu volt, je vueil ». — Cette devise appartient-elle à une famille connue ? Laquelle ?

IGNOTUS.

—

Académie de peinture de Rouen. — A-t il été publié des travaux sur l'activité de l'Académie de Peinture de Rouen pendant le XVIIIe siècle ? Possède-t on des listes de ses membres, ainsi que les Procès-verbaux de ses séances ? Où peut-on les consulter ?

VILNA.

—

« Ah ! que les gens d'esprit sont bêtes ! ». — Où se trouve pour la première fois imprimée cette expression ?

G. R.

—

Le mot boufre. — Quelle est sa signification exacte et son origine ? Je ne l'ai trouvé dans aucun dictionnaire, mais l'ai rencontré chez plusieurs très bons écrivains : parmi ceux-ci Rémy de Gourmont.

GEORGES CORNET.

—

La Croix de la coupole du Panthéon. — Elle a été renversée en 1871 : peut on savoir en vertu de quel arrêté de la Commune et quand elle fut réédifiée ?

NOTHING.

Réponses

Les canons de la ville de Nuits (LXIX, 538). — M le Maire de la Ville de Nuits veut bien nous envoyer la lettre suivante en réponse à notre question.

Nuits-St-Georges, le 15 mars 1914

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 13 mai courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis dans l'impossibilité absolue de vous fournir aucun renseignement au sujet des « Canons de la Ville de Nuits ».

Depuis leur enlèvement au moment des combats de novembre et de décembre 1870, personne ici n'a p savoir ce qu'étaient devenus ces canons, et à, mon tour, je ne puis que répéter la que ion posée dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire de Nuits-St-Georges.

Les fourgons de l'étranger (LXIX, 281, 445). — Les fameux « fourgons de l'étranger » ne sont plus qu'un attrape-nigaud, à l'usage des grenouilles électorales qui ont la passion du rouge et pour la « matière abonnable » de certains journaux, comme disait avec irrévérence un mauvais plaisant. Mais un de nos confrères a raison de penser que la « légende a plus fait peut-être que n'importe quel argument pour renverser la royauté en 1830 ». Le fait est avoué ; M. Charles Benoist le constatait encore récemment dans la *Revue des Deux Mondes* :

« Nous avons chassé les Bourbons », écrivait un ouvrier en 1831, « non pas parce qu'ils nous rendaient malheureux, car le peuple ne fut jamais plus heureux que de 1810 à 1829, mais parce qu'ils nous avaient été imposés par de prétendus Vainqueurs, par la force étrangère et les traîtres de l'intérieur ».

(1er juillet 1913 ; p. 136. — Pour cette prospérité du peuple, l'*Histoire Générale*. de Lavisse et Rambaud, peu suspecte, est excellente à rappeler ici, t. X, 291-2).

Il ne reste pas moins qu'il est presque impossible de formuler en peu de mots, et peut-être de savoir, les vrais sentiments de l'Europe alliée contre nous à cette époque. Les idées changeaient d'heure en heure, parfois chez le même personnage, avec une rapidité qui déconcerte l'esprit et « tourne boule l'entendement, » comme parlait Montaigne, dès qu'on aborde ce fantastique réseau d'intrigues échevelées au cours des années 1814-1815, dont nous revivons l'anniversaire. Cela dépasse l'ordinaire duplicité, — pour employer le terme convenable, — de la diplomatie. M. Frédéric Masson conseille, avec sagesse, de se méfier des dépêches officielles classées dans nos dépôts d'archives. Derrière la première dépêche, qui est ostensible, vient une seconde qui l'est moins, puis une troisième qui ne l'est pas du tout, et peut-être une quatrième. Or, le 3 avril 1814, Castlereagh signait *sept* dépêches différentes à l'adresse d'un seul de ses agents, Lord William Bentinck, son représentant auprès de la cour de Sicile, — entre autre une dépêche fort hostile aux Bourbons dont il était le principal défenseur et Bentinck les détestait autant que les Bonapartes.

En vérité, la diplomatie du temps est comme un écheveau brouillé par la griffe d'un chat.

Pour Alexandre Ier, il n'y a pas d'erreur possible. Nous avons le témoignage en quelque sorte de son historien officiel, le Grand Duc Nicolas Mikhaïlovitch. S'« il était agité des sentiments les plus divers », et se voyait obligé de suivre le courant qu'il eût voulu diriger, il n'en éprouvait pas moins, de principe, « une profonde antipathie pour les Bourbons ». Un peu plus tard,

L'entrevue avec Louis XVIII provoqua chez Alexandre une impression violemment antipathique, et la froideur fut réciproque. Il s'ensuivit une recrudescence de sympathie pour les divers membres de la famille Bonaparte, comme le prouvent de fréquentes visites à l'Impératrice Joséphine et à sa fille la Reine Hortense.

(*L'Empereur Alexandre Ier*, St-Pétersbourg, 1912, t. Ier, pp. 134-6).

Le vieux roi de France, qui n'était pas prince à perdre un pouce de sa dignité, avait fait sentir au Tsar, un peu nettement, qu'il le tenait pour un parvenu ; et celui-ci se trouvait heureux de protéger de plus parvenus que lui, les Bonaparte (Funck-Brentano, *Revue Hebdomadaire*, 3 janvier 1914 ; pp. 30-31). — La police autrichienne, dont le Professeur Paul Fournier vient de publier les rapports secrets pendant le Con-

grès de Vienne, relève que le Tsar se promenait, le soir, bras dessus bras dessous, avec Eugène de Beauharnais. Il avait fait « savoir aux envoyés de Napoléon que l'Empereur déchu restait son ami dans le malheur » ; et il avait insisté pour que l'Ile d'Elbe lui « fût donnée en toute souveraineté » (Grand-Duc Nicolas, *Ibid*). A l'Elbe, Napoléon était en bon poste pour voir venir les événements.

Mais, si les intentions hostiles du Tsar pour les Bourbons sont assez claires, la politique autrichienne et surtout la politique anglaise déroutent absolument à force d'impudence. Les agents anglais, appuyés par leur gouvernement qui les trompe et se joue d'eux, se contrecarrent, se tirent aux jambes, et prennent les attitudes les plus imprévues, comme lorsque Sir Robert Wilson, qui, en 1812, avait fait campagne en Russie contre Napoléon, intrigue maintenant en sa faveur chez les Italiens. On encourageait, on favorisait par une ignorance feinte, les relations de Murat avec le souverain d'Elbe ; mais, quand la chance tourna, ce fut l'agent anglais, sir William A'Court, successeur de Bentinck, qui se vanta de l'avoir fait fusiller. Au vrai, l'Angleterre, — déclarait Sir Charles Dilke, quelque temps avant sa mort, — laissa volontairement Napoléon échapper de l'Ile d'Elbe, pouvant très fort l'arrêter. (Voir le très curieux article qu'il a publié dans la _Quarterly Review,_ de janvier 1910, notamment, p. 254).

L'indolence affectée de Campbell, le commissaire de surveillance britannique, qui flirtait à Livourne, au grand scandale de ses compatriotes devant sa négligence, et dont M. Henry Houssaye lui-même s'est trouvé dupe, était, nous le savons maintenant, un jeu calculé. Mieux encore : Napoléon affirmait, à Sainte-Hélène, que de nombreux Anglais, au retour de l'Ile d'Elbe, avaient mis des fonds à sa disposition ; et, lorsque parut le journal de Lady Malcolm rapportant cette conversation, le *Times* ajouta, avec une douce philosophie, que le fait n'avait malheureusement rien d'invraisemblable. (*A Diary of St. Helena*, p. 85-6 ; Le *Times*, éd. hebd., 14 avril 1899, p. 234).

Georges III n'avait que trop raison de l'affirmer, « la politique n'est pas pour les *gentlemen* ». Et Wellington, qui reprochait précisément à Napoléon de ne l'être pas, se vit un jour obligé de rappeler à son souverain qu'un roi ne saurait se conduire avec l'indépendance d'un honnête homme.

Du reste, toutes nos formes gouvernementales ont eu des protecteurs étrangers. Le 19 septembre 1792, Burke écrivait à Grenville :

> Je sais que les ministres de Sa Majesté désirent encourager les nouvelles idées françaises et les voir triompher de toute résistance extérieure ou intérieure, et même pénétrer chez les autres Puissances, pour les bouleverser comme elles ont fait de la France, sans qu'il y ait à craindre qu'elles produisent les mêmes effets dans notre pays.

A Ste-Hélène, Napoléon, sachant que le reste de l'Europe était plutôt bonapartiste, disait à l'amiral Malcalm :

« L'Angleterre aurait dû me laisser sur le trône, se contenter d'humilier la France, et de réduire ses frontières autant qu'il lui plaisait. » (*Diary of St-Helena*, p. 105).

Et, plus récemment, si l'on sait que M. de Bismark était favorable à notre République actuelle, on sait moins que l'Empereur et le Maréchal de Moltke s'en méfiaient. L'Empereur eût préféré le retour des Napoléon.

Le Tsar Alexandre et Gortschakov annonçaient à Guillaume Ier que le parti bonapartiste gagnait du terrain, mais sans expliquer de quelle façon.

> « Il n'était ni convenable, ni possible », disait-il au prince de Hohenlohe, le 7 mai 1874, « de travailler à détruire et démoraliser la France... Tout serait pour le mieux, à notre point de vue, si les Bonapartistes revenaient au pouvoir. Seulement, je ne vois pas comment un jeune homme de 18 ans pourrait gouverner les Français ».

Et, en 1879, le prince, ambassadeur à Paris, confiait à Mme Waddington, la femme du Ministre des Affaires Etrangères, une Américaine dont on publie en ce moment les souvenirs, « que Bismarck et l'Empereur (je devrais dire peut être l'Empereur et Bismarck) sont plutôt ennuyés des rapides progrès de la France vers le radicalisme. » (*Scribner's Magazine*, mars 1914 ; p. 368).

Pour revenir à 1814 et compléter le tableau de l'époque, j'aime fort, si elle est vraie, l'anecdote, racontée par le *Journal des Débats*, de Louis XVIII rentrant dans

sa bonne ville de Paris, souriant à la foule, s'inclinant, et murmurant : « Sacrée Canaille... Sacrée Canaille... » (13 juin 1913). Les peuples aiment à mépriser leurs Princes ; il est juste que les Princes leur rendent la pareille. Nous croyons trop volontiers, comme le remarquait le journaliste Jules Cornély, qu'il n'y a pas de plus grand honneur et bonheur que de marcher à notre tête. On ferait une anthologie piquante de propos princiers, désobligeants et mérités, parmi lesquels les moins cinglants ne seraient pas ceux de Napoléon, sur ce peuple « qui aime sa vanité mieux que son pain. » — « Que voulez-vous ? » disait un républicain, parlant du comte de Chambord, « on ne nous connaît pas ! » — Et quand on vous connaît, vous croyez qu'on vous admire ?

BRITANNICUS.

—

Jacqueline Ancelin, nourrice de Louis XIV. — Nourrices des rois. (LXIX, 185, 289, 362, 390, 493, 547, 605). — Louis XIII eut quatre nourrices :

Marguerite ou Catherine Hotman, dont le lait fut presque aussitôt reconnu insuffisant. On lui adjoignit Mlle Helin, femme d'un sieur Lemaire. Quoiqu'ayant beaucoup de lait elle déplut à la reine et dut se retirer.

Mlle Galand, femme du chirurgien Charles Butel, la remplaça. Elle resta peu de temps. Antoinette Joron parvint à élever l'enfant.

Elle était femme de Jean Bocquet, sieur du Chesnoy, conseiller et secrétaire du roi.

P. DES AUBIERS.

—

Don par le clergé d'une forte somme à la Cour le 31 mai 1785 (LIX ; LXIX, 481). — En 1782, les finances du Royaume étaient obérées par suite de la guerre avec l'Angleterre, dite guerre de l'Indépendance d'Amérique. Dans le but de remédier à cet état de choses, au moins dans une certaine mesure, le clergé avança 16 millions à l'Etat, en vertu d'une délibération du mois d'octobre 1782. Pour réunir une somme aussi importante, le clergé dut faire appel à toutes les paroisses, hôpitaux, couvents, etc... Ainsi l'Hôtel-Dieu de Saint-Valéry-sur-Somme (fondé en 1518), que nous prenons pour exemple, avait avancé une somme de deux mille livres — devant produire une rente de 100 livres — qui furent versées par la supérieure des Religieuses, mère Sainte-Claire.

Mais en 1791, par suite de l'état troublé du pays, cette rente, de même que celle d'autres sommes avancées précédemment en 1766 et 1776-77, n'était plus payée ; de sorte que les Augustines devenues les « citoyennes Religieuses » se trouvaient dans la plus grande détresse, ne pouvant plus vivre ni faire vivre leurs malades.

Le clergé avait décidé que sur la somme totale avancée à l'Etat, on prélèverait un million pour concourir au soulagement des matelots blessés ou mutilés, des veuves et des orphelins de ceux qui avaient péri pour la patrie, pendant la guerre maritime. Pour la répartition des fonds destinés aux gens de mer dont la détresse avait éveillé la pitié dans tous les cœurs, l'ordre fut donné aux commissaires de l'Inscription maritime dans les quartiers, de dresser des états sur lesquels ils comprendraient les estropiés, en faisant mention de la nature de leurs blessures et en prenant soin d'indiquer si elles pouvaient les empêcher de gagner leur vie. Les officiers des classes devaient aussi indiquer le nombre de garçons et de filles laissés à la charge des veuves, avec mention du nombre de ces enfants qui étaient en état de gagner leur vie.

Voici ce que nous connaissons d'un don du clergé en 1782, mais cette date diffère de celle des lettres inédites (31 mai 1785) signalées par notre collègue P. B., de sorte que nous nous demandons si nous avons bien répondu à sa question.

En tout cas, les renseignements qui précèdent sont authentiques. Ils proviennent des Archives de l'hôpital et de l'Inscription maritime du port de Saint-Valéry sur-Somme et nous en avons fait état dans deux ouvrages qui ont pour titre, le premier :

Annales du quartier maritime de St Valéry-sur-Somme, Tome Ier (Bibliothèque Nationale (déposé à la) non encore coté. et le second : *Histoire de l'Hôpital-Hospice de Saint-Valéry-sur-Somme* (1518-1908). (Bibliothèque Nationale. R. 23847).

Dr LOMIER.

Les Sociétés populaires et la franc-maçonnerie (LXIX, 434, 548). — Qu'il me soit permis de signaler encore un ouvrage d'histoire locale sur cette passionnante question, si digne d'être posée dans l'*Intermédiaire*, et d'en détacher simplement quelques lignes caractéristiques, empruntées à l'*Avant-propos* et à la *Conclusion* :

Les affiliations sont multiples, elles s'étendent aux groupements les plus éloignés... . sans compter une correspondance avec une Société anglaise, les *Amis de la Révolution*, à Londres, fondée dans le but d'arriver à la paix universelle.

La paix universelle ! Quel relent de pacifisme ! Et d'où peut-il bien s'exhaler à cette époque, surtout en Angleterre, si ce n'est du fin fond des arrière-loges ?

L'auteur parle ensuite de la « puissance d'une administration à peine *occulte* qui gouvernait et dirigeait les esprits jusque dans les communes les plus lointaines et les plus obscures. *L'œil et la pointe partout* ».

« A la date initiale (1790) nous affirme-t-il encore, Barnave, les Lameth et Duport menèrent le mouvement. » Et ne sont-ce pas précisément les hommes qui ont déclanché sur la France tout le mouvement maçonnique ? *Dis-moi qui t'inspire et je te dirai qui tu es.*

Le livre se termine enfin, — et quelle conclusion plus significative pourrait-il comporter ? — par cette définition lapidaire des Sociétés jacobines : une « MAÇONNERIE POLITIQUE QUI ENCADRE LA RÉVOLUTION. »

Les Jacobins au Village, documents publiés et annotés par Fernand Martin (Registre des délibérations de la Société des Amis de la Constitution de la ville d'Artonne). Clermont-Ferrand, P. Juliot, 1902. page XI, 238.

A. G.

* * *

Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'argument invoqué par M. Armand Granel ; le passage du discours de Mailhe qu'il cite est certainement exact, mais les conclusions qu'il en tire constituent une hypothèse et non une preuve. A son opinion on peut, en effet, opposer une opinion complètement différente : les minorités violentes et audacieuses finissent presque toujours par triompher des majorités craintives. Sur ce terrain on peut discuter interminablement.

Il n'en est pas de même de la réponse de M. Pierre Dufay ; son historique des membres de la loge Ste-Bonne à l'O.·. de Blois est fort intéressant et prouve évidemment qu'il n'y eut que quelques f.·. m.·. à faire partie de la Société des *Amis de la Constitution de Blois.* Il n'est pas moins douteux que certains maçons de Blois eurent fort à se plaindre de la Révolution.

Si je suis d'accord avec M. P. Dufay sur la nature des rapports de certains f.·. m.·. de Blois avec les jacobins du cru, je ne puis cependant me laisser entraîner dans une généralisation certainement inapplicable.

Blois n'est pas une ville type-général, bien que ce qui s'est passé à Blois se soit également passé ailleurs.

Il y eut en effet des villes où l'on peut constater le contraire de ce que M. Dufay relève à Blois.

A son fait-exemple, j'opposerai le fait-exemple suivant :

La loge des *Frères Amis* à l'Orient de Verdun, bien que de constitution récente (4 mai 1787), était, en 1790, en complète décadence. Le nombre de ses membres diminuant chaque jour, laissait à un petit nombre de fidèles la charge du payement de la location du Temple.

Le 31 mai 1791, un membre proposa de réunir la loge à la Société des *Amis de la Constitution* « en renonçant pour l'instant seulement et sans tirer conséquence à l'avenir ».

D'après le registre de la Loge, aucune décision ne semble avoir été prise, à cet égard, mais peu à peu les travaux maçonniques s'espacèrent et les membres de la loge se dispersèrent : à la Saint-Jean de 1791 il n'y eut que 5 membres présents sur 29 : le 10 avril 1792, neuf membres nommèrent 8 officiers ; cinq jours plus tard le dernier procès-verbal ne réunit que 4 signatures. La loge disparut pour ne reprendre ses travaux que le 3 mai 1799.

Que peut-on conclure de ces faits :

Qu'il y eut fusion ou confusion entre les maçons de Verdun et les *Amis de la Constitution* ? Non ; si la proposition est certaine, la réalisation est douteuse car si j'ai la liste des francs maçons de Verdun,

je n'ai pas celle des Amis de la Constitution de cette ville.

Mais on peut retenir une conclusion non moins grave de la fusion proposée des membres de ces deux sociétés, c'est leur sympathie et la similitude des idées maçonniques des membres de la loge de Verdun et des idées jacobines des révolutionnaires de cette ville.

Le jacobin fut un résultat, dont la cause fut l'idée maçonnique. Les faits que je viens de signaler à Verdun ne contredisent pas cette affirmation ; ceux relevés par M. Dufay à Blois n'y sont pas opposés.

Le maçon-victime de Blois ne me surprend pas davantage que le maçon-victime de Lyon.

Lorsqu'on est dans une voiture et que le cheval s'emballe, on écrase des passants, mais on risque aussi de se faire casser la figure.

J. G. Bord.

—

Les prêtres constitutionnels et les sacrements (LXIX, 42, 147, 244, 443, 594). — La thèse des constitutionnels se trouve exposée très au long dans la : *Réponse de la Faculté théologique de Fribourg, sur la validité des sacrements administrés par les prêtres assermentés d'Alsace*. Cette dissertation a été publiée dans les *Annales de la Religion* T. VII, pp. 145-173 et est accompagnée d'une glose signée par Henri Grégoire, qui était alors le principal rédacteur de cette feuille. Les conclusions des théologiens allemands sont absolument conformes aux principes des assermentés. P. J.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595). — Si considérables que soient les privilèges du génie, peuvent-ils aller jusqu'à changer un prénom en nom de famille ? J'en doute un peu. Et, se rattachant de préférence, au moins pour le moment, à la tradition consulaire, le prince Victor est-il bien inspiré de répudier le nom de Bonaparte ? Je le crois d'autant moins que l'on se plaisait fort, voici quelques années, à qualifier son frère Louis de « Général Bonaparte ». Je lis, d'autre part, dans le testament du Prince Impérial : « Tant qu'il y aura des *Bonaparte*, la cause impériale aura des représentants ». Alors ?

On n'a jamais, que je sache, prétendu que tous les Bourbons s'appellent légalement Henri, parce qu'ils descendent d'Henri IV. La vérité est que, dans les familles régnantes, le nom de famille disparaît devant le nom de la nation. Ainsi Monsieur le comte de Chambord s'appelait Henri de France, et non Henri de Bourbon Ce principe paraît même adopté par le gouvernement de la République, lequel, en 1881, expulsa, comme disait l'arrêté, « le sieur Don Carlos, duc de Madrid », et, en 1890, emprisonna « Philippe, duc d'Orléans » et non « Philippe d'Orléans ».

Faudrait-il donc admettre, par analogie, que les seuls Bonaparte soient actuellement les membres de la famille privée ? Peut-être bien. (Notons en passant que M. Jérôme Bonaparte Ulysse descend, bien entendu, non pas de Lucien, comme le *Matin* l'insinue, mais de Jérôme, roi de Westphalie). Les autres sont-ils tous des Napoléons ? En bonne logique, non. En fait, on a pris, plus ou moins légalement (ici, je suis tout à fait incompétent), l'habitude de considérer le nom de Napoléon comme le nom de branche de la descendance officielle de Jérôme. Ainsi la princesse Clotilde, après avoir épousé le prince Napoléon Joseph-Charles-Paul, dit Jérôme, devint la princesse Clotilde Napoléon (voir l'*Almanach Impérial*). Ainsi l'honorable M. Jolibois, lors de la discussion des lois d'exil, excita l'hilarité déplacée de la gauche par sa persistance à désigner le prince Victor, qui a servi dans l'artillerie, par l'appellation de « canonnier Napoléon ».

Une chose paraît donc certaine : les descendants de Jérôme veulent absolument s'appeler Napoléon. Mais est-ce là leur seul et véritable nom ? Il est difficile de répondre affirmativement, en raison surtout de l'autorité du Prince Impérial.

Bernard Latzarus.

* * *

Je ne réponds pas à la question posée, mais j'en indique une autre qui s'y rattache étroitement. Pourquoi, dès que la fatalité se fut appesantie sur Napoléon, affecta-t-on de l'appeler Buonaparte, et non plus Bonaparte, toujours avec une nuance de mépris très prononcée ? On

peut se rendre compte de cette tendance caloulée, en lisant les entrefilets d'histoire rétrospective publiés chaque jour, sous la rubrique « Il y a cent ans », par le *Journal des Débats*, qui avait cessé de s'appeler « Journal de l'Empire » au lendemain de l'entrée des Alliés à Paris, en 1814. Les généraux et maréchaux de Napoléon, lui tournant le dos, usaient eux-mêmes à plaisir de ce vocable Buonaparte. A titre d'échantillon, citons la proclamation du maréchal Augereau, ce fils de domestique, fait par l'empereur duc de Castiglione, ce type de l'inconstance, qui fut accusé d'avoir favorisé la capitulation de Paris et qui devait s'éteindre dans l'isolement, en 1816, méprisé de tous les partis :

Valence, 16 avril 1814.

Soldats ! Le Sénat, interprète de la volonté nationale, lassée du joug tyrannique de Napoléon *Buonaparte*, a prononcé, le 2 avril, sa déchéance. Vous êtes déliés de vos serments : vous l'êtes par la nation, vous l'êtes par l'abdication même d'un homme qui, après avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition, n'a pas su mourir en soldat.

Jurons donc fidélité à Louis XVIII.

Le maréchal Augereau.

Oui, pourquoi Buonaparte, au lieu de Bonaparte ? GROS MALO.

—

Sedan (LXIX, 585). — Hélas ! l'authenticité du document ne pourrait être mise en doute... Mais le fait est qu'il n'est qu'une reproduction qui ne trompe plus les collectionneurs avertis. Il s'agit d'un fac-simile fait avec le plus grand soin et, ce qui contribue surtout à donner le change, c'est le timbre en relief de Napoléon III — un N couronné — qui est identique à celui dont se servait l'Empereur. Cette reproduction fait partie d'une publication officielle sur la guerre de 1870 destinée, je crois, à l'Etat-Major allemand et aux officiers supérieurs. La reproduction de cette lettre a été enlevée bien souvent du volume auquel elle appartenait.

HENRY PRIOR.

—

Les seigneurs de Château-Thierry (LXIX, 138, 248, 348, 452). — La réponse de M. Gustave Laurent fournit d'intéressants détails sur la succession des ducs de Bouillon et Château-Thierry. En ce qui concerne le titre de duc de Bouillon porté encore actuellement par le prince Alain de Rohan, duc de Montbazon et qui l'était naguère par un de la Tour d'Auvergne, il y a lieu de remarquer, si les renseignements donnés par Edouard de Barthélemy sont exacts (*les ducs Français*, p. 26) le duc Godefroy-Charles Henri de Bouillon et son père auraient substitué des cousins éloignés du nom de la Tour à leurs descendants mâles, en cas d'extinction de la dite descendance. Il est possible qu'il y ait eu plusieurs testaments plus ou moins contradictoires.

Le duché de Bouillon étant souverain sous l'ancien régime et étant entré dans la famille de la Tour d'Auvergne d'une façon anormale, (le premier des ducs de Bouillon de cette famille eut ce duché par testament de sa première femme et le transmit au fils de sa seconde femme), sa transmission à une nouvelle famille, à l'extinction de la branche aînée des la Tour d'Auvergne, par testament peut être admise, mais ce mode de transmission ne peut être acceptée pour le duché pairie de Château-Thierry.

Ce duché avait été créé en faveur du duc de Bouillon avec transmission à ses hoirs mâles et femelles. Si l'édit de mai 1711 n'avait pas subordonné à certaines conditions la transmission des duchés dans la ligne féminine, le duc de Montbazon actuel aurait incontestablement le droit de porter le titre de duc de Château-Thierry comme l'indique la filiation qui suit :

Godefroid-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, de Château-Thierry et d'Albret, neveu de Turenne (1641-1721).

|

Emmanuel-Théodore (1688-1730).

|

Charles Godefroid (1706-1771).

|

Jeanne-Charlotte-Godefroide, épousa Jules Hercule de Rohan, prince de Guéménée, duc de Montbazon (1726-1796).

|

Henri-Louis épousa sa cousine Victoire de Rohan-Soubise, sœur de la princesse de Condé.

|

Louise-Marie-Joséphine (1765-1839), épousa son cousin Charles-Louis-Gaspard

(1765-1843) prince de Rohan Rochefort et Montauban.

|

Benjamin (1804-1846).

|

Victor (1826-1885).

|

Alain, prince de Rohan, Guéménée, Rochefort et Montauban; duc de Montbazon et de Bouillon, né en 1853, membre héréditaire de la Chambre des seigneurs d'Autriche, etc.

A. E.

—

Village de Saint-Aubin (LXVIII, 668). — Ne serait-ce pas Saint-Aubin (S. et- O.) dans la plaine de Saclay, au-dessus de Gif? L'abbé Lebeuf dit que cette paroisse est une des plus petites du grand nombre de celles qui portent le nom de St-Aubin dans la France. Selon les dénombrements anciens et nouveaux de l'Election de Paris à peine a-t-elle vingt feux..... ..... le terrain ne consiste qu'en labourages. L'église est petite, bâtie de pierres molières du pays qui ne sont pas susceptibles de sculptures. La tour ou clocher quarré ne désigne non plus aucun temps fixe... »

Je ne connais pas la Vüe de Lesueur, mais je pense que St-Aubin (S.-etO.) assez pittoresque à mon avis, a pu attirer l'attention de quelque artiste. Il est resté minuscule et n'a pas dû changer beaucoup depuis le XVIIIe siècle. De l'église, encore indiquée sur la carte au $\frac{1}{20000}$ que j'ai sous les yeux, ne reste que le clocher avec son horloge ou guère plus, enclavé dans la ferme de M. Hédoin qui permettrait très aimablement de l'examiner, j'en suis sûr.

Si le chercheur habite Paris, ou presque, et est un peu promeneur, qu'un beau jour il mette l'estampe en poche, descende du train à Gif, et à pied décrive la raquette : église de Gif, terrasse du château, ancienne Croix de pierre, butte de Belle Image, Saint-Aubin, Villers-le-Bâcle, la Barrerie, moulin Neuf, moulin Aubert, Chamort, croix de fer, abbaye de Gif. Il reprendra le train, content, je l'espère, de sa demi journée, même si ce Saint-Aubin n'est pas celui de Lesueur.

SGLPN.

Portraits de François de Beaumont, baron des Adrets (LXIX, 484). — Il existe un tableau du baron des Adrets fort remarquable, qui a été admis aux galeries des portraits historiques du palais du Trocadéro sous le numéro 60, à l'Exposition universelle de 1878. — Ce tableau haut environ de $0^m\ 32$ sur $0^m\ 26$ représente le baron jusqu'à mi-corps, à l'âge de 30 à 33 ans. — Sur la sollicitation du conservateur de la bibliothèque de Grenoble, il en a été fait une copie, aujourd'hui au musée de Grenoble, où elle fait le pendant avec une autre copie, celle du très-intéressant et unique tableau d'Ambard de Beaumont, protonotaire du Dauphin Humbert II. — Les tableaux originaux de ces deux copies sont dans la même main, possédés par hérédité, par une ancienne famille du Dauphiné.

Marquis DE VAULSERRE.

—

Benserade (LXIX, 283, 502). — *Le Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, par le marquis de Belleval, 2e édition, colonne 164, contient une généalogie de la famille de Benserade.

OLIS.

—

Mlle Caillou et le naufrage du « Saint-Géran » (LXIX, 45, 257, 358). — Le « Saint Géran » a péri sans témoin sur les récifs de l'Ile de France, le 18 août 1744, et la colonie n'en a été informée que trois jours après.

La description du naufrage telle qu'elle est donnée par Bernardin de Saint-Pierre est fantaisiste, et je crains que bien des détails recueillis dans nos souvenirs de famille le soient aussi

Dès ma plus tendre enfance je me plaisais à entendre raconter dans ma famille, l'histoire tragique de Paul et Virginie, et je m'y intéressais d'autant plus que ma grand'mère habitait l'Ile de France vers la fin du XVIIIe siècle, et y avait connu, disait-on, le vieux Domingue.

Attiré par je ne sais quelle inspiration heureuse vers cette île lointaine où « Virginie » avait connu le bonheur avant d'y trouver la mort, je visitais tour à tour, la Rivière-Noire, la Montagne-Longue, la baie du Tombeau, l'église des Pamplemousses, où je vis suspendue au mur, une couronne envoyée de France avec l'inscription : « A nos compatriotes Paul et

Virginie », et tout près de là, un modeste monument sans inscription aucune, que l'on désigne sous le nom de Tombeau de Virginie. Et cependant, les créoles me dirent que « Paul et Virginie » n'avaient jamais existé, et qu'aucune famille du nom de La Tour ne s'était trouvée dans la colonie.

Si « Paul et Virginie » n'ont jamais existé sous ces noms de roman, le « Saint-Géran » avait cependant à son bord plusieurs jeunes gens tels que MM. Malles, premier lieutenant, de Péramont, second lieutenant, Longchamps de Montendre, premier enseigne, Lair, second enseigne et écrivain, le chevalier Boette, enseigne surnuméraire, Villarmois, Gresle, Guiné, de Belleval, et deux jeunes filles, les demoiselles Caillou et Mallet. Ces dernières se disputent l'honneur d'être la « Virginie » du roman, et à ce titre il serait intéressant d'avoir quelques détails sur elles.

Mlle Caillou était, dit-on, fille de Catherine Panon (née à Saint-Denis, Bourbon, vers 1703) et de Louis Caillou, chirurgien-major, mariés en 1721.

Selon notre confrère Britannicus, cette même Catherine Panon se serait remariée avec M. Mallet, et aurait eu un fils, demi-frère de « Virginie ». Quelle était donc cette demoiselle Mallet que M. de Péramont n'abandonnait pas au moment où le « Saint-Géran » s'engloutit dans les flots ? Il serait à désirer qu'on pût éclaircir ce point. Il existait à cette époque à Bourbon, une famille Mollet, mais point de Mallet, que je sache.

Je disais en commençant que la description du naufrage faite par Bernardin de Saint-Pierre était fantaisiste. Mahé de La Bourdonnais, dans ses « Mémoires », ne consacre que peu de lignes au naufrage dont il ne fut pas témoin, et déplore surtout la perte des provisions que le navire lui apportait.

Tout ce qu'on peut savoir d'authentique sur la perte de ce bâtiment a été consigné dans les cinq dépositions faites par les personnes qui s'échappèrent du naufrage. J'ai une copie de ces documents sous les yeux, et je constate que le pilotin Janvrin est le seul qui fasse mention des jeunes filles. Je transcris donc sa déposition et tiens les autres à la disposition de l'*Intermédiaire*.

Une étude critique de la partie historique du roman de « Paul et Virginie » a été faite par P. E. Lemontey, de l'Académie française, et publiée à Paris, chez Aimé André, libraire, en 1823.

L'an 1744, le 24 août, à huit heures du matin, sont comparus au greffe les nommés Jean Janvrin, pilotin de Saint-Malo, et Pierre Verger, adjudant canonnier, de Lorient, tous deux réchappés du naufrage du vaisseau *le Saint-Géran*, lesquels ont déclaré ce qui suit :

Que *le Saint-Géran*, sorti de Lorient le 24 mars, vingt-deux jours après arriva à Gorée, où l'on embarqua sur le vaisseau vingt noirs et dix négresses, tant Yolofes que Bambaras. Un de ces noirs fut étranglé par le tournevire en virant au cabestan pour roidir les haubans, et une négresse mourut de maladie. On avait perdu dix hommes morts pendant la traversée ; et, en arrivant à la vue de l'Ile-de-France, il y avait plus de cent hommes sur les cadres. Le 17 août, on avait eu connaissance de l'île Ronde. A quatre heures après midi, on mit à la cape sous la grand'voile, l'armure à bâbord, gouvernant au sud-sud-ouest, et sud-ouest ; alors M. Longchamps de Montendre était de quart, et avait pour officiers mariniers les nommés Riba et Ambroise. Le quart changea à minuit ; M. de Longchamps le remit à M. Lair, qui avait pour officier marinier Me Tassel. Les officiers majors s'étaient retirés dans leur chambre, et il n'y avait que ledit sieur Lair sur le gaillard. A trois heures du matin, les matelots de l'avant virent qu'on allait se jeter sur les brisans ; aussitôt le sieur Lair fit arriver le navire pour virer vent arrière : mais il était trop tard ; le vaisseau toucha, et la lame, le prenant en travers, le jeta sur les récifs et dans les brisans. Au coup de talon que le navire donna, tous les officiers sortirent de leur chambre, et vinrent sur le pont en chemise ; tout l'équipage criait miséricorde, et demanda des prières pour implorer l'assistance de Dieu. Aussitôt l'aumônier chanta le *Salve* et l'*Ave maris Stella.* Maître Tassel coupa les jumelles pour faire des ras ; mais il n'en put venir à bout. On voulut couper le grand mât ; au premier coup de hache il vint bas, et entraîna avec lui le mât d'artimon, qui se cassa à plus de neuf ou dix pieds au-dessus du gaillard ; ils tombèrent l'un et l'autre sous le vent. On coupa le mât de misaine ; et tous ces mâts, qui étaient le long du bord, étaient ramenés dedans par la lame, et fracassaient tout le vaisseau Sur les cinq heures et demie, six heures, n'y ayant plus de ressource en restant dans le navire, le boulanger se jeta à la mer le premier, et se noya à la vue de tout le monde, ayant un paquet de hardes sur le dos qui l'empêchait de na-

ger. Un moment après, maître Tassel se jeta à la mer et on le vit nager assez loin sans qu'il fût arrivé d'accident, ce qui encouragea les deux déposants. Le nommé Janvrin, pilotin, voyant venir un grain et craignant que la mer ne devînt plus mauvaise, se jeta à la mer avec son camarade, sur une planche qu'ils trouvèrent sous leurs mains. Dans ce moment, le sieur de Believal faisait des cris et des lamentations extraordinaires.

Mademoiselle Mallet était sur le gaillard d'arrière avec M. de Péramont qui ne l'abandonnait pas. Mademoiselle Caillou était sur le gaillard d'arrière avec MM. Villarmois, Giesle, Guiné et Longchamps de Montendre, qui descendit le long du bord pour se jeter à la mer, et remonta presque aussitôt pour déterminer mademoiselle Caillou à se sauver.

Lesdits déposants disent qu'ils furent longtemps entre la vie et la mort, quoique l'un et l'autre sussent nager parfaitement ; que la lame les poussait dans les brisans, et les rapportait aussitôt au large avec une violence à laquelle ils ne pouvaient résister ; qu'enfin ils passerent les brisans, et se trouvèrent dans un lieu où la mer était plus tranquille, et qu'ils arrivèrent à la nage à l'île d'Ambre, après avoir été plus de cinq heures dans l'eau ; qu'ils furent plusieurs jours à l'île d'Ambre, que les chasseurs y vinrent leur apporter des vivres, et qu'ensuite ils se sont rendus au port par terre.

Fait au Port-Louis de l'Ile-de-France, en la chambre du greffe, susdits jours et an ; rédigé et dicté par nous Antoine-Nicolas Herbault, conseiller du roi au conseil supérieur de l'Ile-de-France, commissaire nommé à cet effet.

Signé, Jean Janvrin, Herbault, Molère.

P. c. c. Dr P.

—

Les trois fils de Brissot (LXIX, 234, 400, 561). — La famille Brissot n'a plus de représentant mâle. Le dernier, petit-fils du Conventionnel et régisseur du château de Compiègne, n'a laissé que deux filles. Après sa mort, sa veuve s'est rendue à New-York, où elle avait un parent, riche avocat. L'une de ses filles s'y est mariée.

Je tiens ce peu de renseignements d'une personne qui a beaucoup connu la famille Brissot, mais l'a perdue de vue depuis longues années ?

F. GIRARD.

—

Les caricatures de Chateaubriand (LXVIII, 475, 587. — Bien que d'après Champfleury, *Histoire de la Caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*, (Paris Dentu, p. 355) les caricatures pleuvent de 1827 à 1851, lors de la guerre déclarée par les classiques aux romantiques sur le vicomte d'Arlincourt, Lamartine, Victor Hugo et Chateaubriand, il semble que pour ce dernier les pièces de ce genre sont assez rares.

En voici cependant quelques-unes :

1° le Catalogue de M. Geoffroy, 5 rue Blanche, Paris en octobre 1913 cite : *Caricature sur Chateaubriand*, planche de la 13e livraison du Nouvel Homme Gris :

2° en pied, gravure sur bois, genre caricature, citée par M. le Marquis de Granges de Surgères dans son *Iconographie bretonne* (T. 1. p, 118) ;

3° une lithographie d'après Delacroix *Un bonhomme de lettres en méditation* qui serait une allusion à Chateaubriand (Alfred Robaud, l'œuvre complet de Eugène Delacroix, p. 15 n° 42) ;

4° le Catalogue de la collection d'estampes L. B* * vendue à Paris le 22 février 1893 mentionne (p. 90, n° 458) parmi les caricatures une pièce contre Chateaubriand (en couleur) ;

5° Je possède une lithographie anonyme intitulée la *Sainte Trinité*, représentant trois têtes de profil à droite sous la même casquette. Sur la casquette sont écrits ces mots : Jérusalem, Hayti, Moskowa. Au-dessous, les trois croix du Calvaire ; un miroir avec un serpent, sur le miroir est écrit 3°/₀ : le maréchal Ney un genou en terre, les yeux bandés. Un dragon à trois têtes surmonte la casquette. En haut, sur une banderolle : Trois têtes dans un bonnet.

C. DEHAIS.

—

Danton et ses descendants (T. G., 260 ; LVII ; LVIII ; LIX ; LXVIII ; LXIX, 63 504). — Sous le Second Empire, on mettait aux mains des élèves de philosophie, dans certains collèges, le *Traité de l'Existence de Dieu*, de Fénelon, annoté par l'Inspecteur Danton, dont il a été question précédemment ici (*Intermédiaire* du 20 Décembre 1913 ; p. 784. La table du volume indique à tort la p. 789). Le rapprochement des deux noms, qui me frappait déjà comme écolier, paraît assez suggestif.

BRITANNICUS.

La troupe Demidoff (LXIX, 235).— Voici le tableau de la troupe française jouant chez le prince Demidoff à Florence pour l'année 1828 :

MM. Gauget, régisseur en chef.
Alfred Lessoyer, premiers amoureux.
Gabril, deuxièmes amoureux
Henry, pères nobles
Hérault, financiers
Gauget, comiques.

Mmes Héloïse, premières amoureuses.
Clara, deuxièmes amoureuses
Gauget, duègnes

Parmi ces obscurs comédiens, Pierre-Alexandre Hérault, né vers 1778, avait appartenu au théâtre du Panorama dramatique en 1822. Il arrivait alors de Bordeaux où il avait tenu le même emploi de financiers en 1825. On le retrouve à Berlin en 1829-31. En 1846, âgé de 68 ans, avec 45 ans de théâtre, il obtint de la Société des artistes dramatiques, alors à ses débuts, une petite pension de 150 francs. Sa mort fut annoncée au Rapport de la dite société en 1861. Quant à *Gauget*, ne serait-ce pas *Gouget*, nom connu ?

HENRY LYONNET.

—

Famille Deschamps de Lamothe. — Existe-t-il encore des représentants de cette famille assez nombreuse en Sarladais dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ? Quelles sont ses armes ?

DESMARTYS.

—

Famille du Parc (LXIX, 265, 505). — Voyez l'*Annuaire de la noblesse belge*, volume 16, p. 151, et l'*Indicateur généalogique, héraldique et biographique*, tome II, p. 168 et supplément n° 7, p. IV.

* * *

Pour avoir tous les renseignements sur la famille du Parc, on pourrait s'adresser au vicomte du Parc demeurant rue aux Laines à Bruxelles, qui a fait beaucoup de recherches sur sa famille.

Vicomte de NOUEL.

* * *

Je remercie les complaisants correspondants de l'*Intermédiaire* des renseignements divers que je trouve dans le n° du 20 avril.

Voici, sur la demande de Nisiar, quelques détails sur le comte Maurice du Parc.

Maurice-Amateur-Louis, comte du Parc, fils de Louis-Marie, seigneur de Keramelin, et de Gabrielle Le Rouge de Guerdavid, fut d'abord Payeur du département du Jura, puis, après son mariage, chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche, Chevalier de la Légion d'honneur et de St-Louis. Il mourut à Paris le 26 décembre 1863, à 78 ans. Il est qualifié dans la lettre de faire-part de son décès : comte du Parc d'Avaugour, pour rappeler l'origine de la famille du Parc, qui descendrait des ducs d'Avaugour.

Le comte Maurice du Parc épousa à Lons-le-Saulnier, en 1824, Mélanie de Champagne, âgée de 19 ans, qui était fille unique du marquis de Champagne et fut nommée Dame de la Croix Etoilée d'Autriche. Il eut de ce mariage quatre fils et quatre filles, dont la biographie détaillée allongerait inutilement cet article.

Maurice et Camille du Parc furent Chambellans de S. M. l'Empereur d'Autriche, comme leur père, et officiers dans l'armée autrichienne ; l'un épousa Mlle Chosson du Colombier, l'autre, de ses deux mariages avec Mlles de Zélits et de Dadanye, n'eut que des filles. Charles du Parc épousa Mlle de Bonin et avait un fils en 1880. Henri du Parc, officier de dragons au service d'Autriche, mourut en célibat. Camille et Charles du Parc ont adopté le titre de comtes du Parc-Locmaria.

Les nombreux cachets de cire que je possède, concernant la branche des du Parc de Keryvon, à laquelle appartenait Maurice du Parc, portent tous : *d'argent à trois jumelles de gueules*, sans écartelure, ni brisure. Supports : deux aigles. Couronne de marquis. Devise : — en breton — Trehi pe marvel, — ou bien, en français : Vaincre ou mourir.

OLIS.

—

Juliette Drouet (LXVIII; LXIX, 18, 163, 458, 610). — Dans le *Mercure de France*, 1er mai 1914 signalons la très importante étude de M. Louis Guimbaud : *La jeunesse de Juliette Drouet*. Documents inédits.

—

Famille de Figuières (LXIX, 239). — *L'Armorial du Dauphiné* de Rivoire, de la Batie, et le *Dictionnaire du Dauphiné*, de Guy Allard, ne font aucune mention de cette famille En revanche, Certefeuil mentionne une famille de Figuières en Provence, originaire de Manosque.

Il existait à Genève, au 19e siècle, un docteur Figuière : je ferai des recherches sur son origine.

NISIAR.

***

La *France protestante* de MM. Haag mentionne bien M. Figuières, mais qui n'était pas magistrat qui ne vivait pas en 1560. C'était Louis Figuières, saintongeais, pasteur du désert, qui en 1759 faillit être surpris par des troupes au sortir d'une réunion religieuse qu'il venait de présider. Il en résulta une échauffouree qui, heureusement, n'eut pas de suite. Louis Figuières mourut dans un âge avancé aux Bordes sur Arize en 1782.

V. A. T.

—

La Reveilllère-Lépeaux : ses Mémoires. (T. G. 496 : LXIX, 405, 566). — Les mémoires de La Révellière Lepeaux (et non la Reveillère) ont été publiés en 1895 par la librairie Plon en trois volumes in-8. Je n'ai pas de raisons de croire que l'édition soit encore épuisée ; mais en ma qualité de travailleur, j'ai des raisons de supposer qu'on ne puisse pas se fier de façon absolue à leur sincérité et à leur parfaite exactitude. Ils n'en sont pas moins curieux et intéressants.

A. P.

***

On demande à quelle époque ces mémoires furent publiés et quel fut l'éditeur. L'ouvrage en trois volumes in-8 a été édité par Plon et Nourrit. — Il ne porte pas de date — Mais en tête se trouve une note explicative, — « signée Robert David d'Angers et datée : « Angers, 1er janvier 1895 » dans laquelle il est dit :

« Ma mère et moi, d'après le désir formel de notre oncle Oscar Larevellière, ne devions publier ces mémoires qu'après le décès de sa femme. La mort de ma grand'tante le 12 avril 1891 m'a délié de ce serment. Pour des raisons de convenance politique la publication en avait été ajournée jusqu'à présent. Mon grand oncle n'ayant pas cru devoir user du droit que son frère lui avait laissé dans la préface, d'atténuer certains jugements, je me suis cru obligé de les publier intégralement, je me considère donc comme ayant fait tout mon devoir de parent, d'ami et de citoyen.

A noter que Larevellière était écrit sans i.

G. Q. — L

***

Ils ont été publiés chez Plon-Nourrit, Paris, 2 janvier 1895 3 vol. in 8. Je ne sais pas si l'ouvrage est épuisé, mais M. Fustier pourra toujours le trouver à la Bibl. Nation. sous la cote L A 33 165 A.

D. R.

***

M. G. Fustier trouvera, dans le volume de 1798 des *Revolutions Almanach*, (Gottingen, J.-Christ Dieteritch, puis Heinr. Dieterich, douze pages chacun et publiés de 1793 à et y compris 1804), un petit portrait gravé, médaillon ovale, hors texte, de Lareveillère-Lépeaux buste de face, en grand costume de Directeur : grand chapeau largement empanaché, ample col de toile brodée se rabattant en pointes sur la poitrine, etc.

Je me permettrai de recommander aux curieux, mes confrères, la collection de ces petits almanachs allemands, non certes pour leur texte, aujourd'hui par trop tudesque, mais, pour leurs nombreuses illustrations hors page, la plupart du dessinateur Schubert, et qui, par elles seules maintenant, les font survivre et rechercher des bibliophiles : Portraits, bien choisis, de célébrités de l'époque, tant françaises qu'étrangères, — Scènes historiques et épisodiques de la Contre-Révolution: — Louis XVI, coiffé du bonnet phrygien. — Scène de pugilat dans la salle de la Convention. — Exécution de Louis XVI — Massacres dans les rues de Lyon. — Assassinat de Marat. — Arrestation de Robespierre. — Assassinat, à Rastadt, du plénipotentiaire français Bonnier. — Long charroyage des œuvres d'art enlevées de Rome pour les musées de Paris. — Incidents arrivés à nos troupiers français, durant leurs séjours en Allemagne ou en Suisse, etc., etc.

Un point à noter : il est essentiel de posséder, de ces petits livres, les couvertures de brochure imprimées, parce qu'elles sont ornées, sur chaque face, d'illustrations toutes différentes, qui ne sont pas reproduites dans le corps des volumes.

Ils sont, de nos jours, devenus rares, en France du moins, ces livrets. J'ai bien mis, pour moi, une dizaine d'années, à réunir la série, intacte et complète, d'un exemplaire, broché, non rogné.

Le succès qui accueillit, dès son appa-

rition, ce petit almanach, fit éclore, dans son pays même, un bon nombre d'autres petits recueils illustrés, similaires, mais aucun d'eux ne semble avoir obtenu la même durée de vitalité. Le choix de leurs images en était sans doute moins heureux.

ULRICH RICHARD-DESAIX.

—

Le marquis de Marigny (LXIX, 487). — Cochin a consacré au marquis de Marigny une notice imprimée d'abord dans le *Journal de Paris*, de 1781, et reproduite en tête du catalogue de la vente après décès du marquis de Marigny et de Ménars (Paris 1781, in-8°).

VILNA.

—

Madame de Miramion (XLVII). — Cf : *Madame de Beauharnais de Miramion sa vie et ses œuvres charitables, 1629-1696*; par M Alfred Bonneau. — Paris, Poussielgue frères, 1868, in-8, de VIII; 435 p.

P. D.

—

L'abbé Montfaucon de Villars (XIX, 94, 272, 405, 569). — Cet abbé, d'une famille noble du Languedoc, était cousin germain du célèbre dom de Montfaucon. Il embrassa l'état ecclésiastique, et vint à Paris, où son talent pour la chaire lui donnait des espérances Il y plut par les agréments de son caractère et de son esprit. Il se fit surtout connaître par son *Comte de Cabalis*, 2 vol. in-12. Villars n'y a mis que la façon ; le fonds a été puisé dans le livre de Borri, intitulé *la Chiave del Gabinetto*..

Cette petite production est écrite avec assez de finesse. L'auteur y dévoile agréablement les mysteres de la prétendue cabale des freres de la Rose-Croix. Cet ouvrage lui fit interdire la chaire L'abbé de Villars se préparait cependant à donner une suite à son *Comte de Gabalis*, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet, à l'âge d'environ 35 ans, vers la fin de l'année 1674, par un de ses parents, sur le chemin de Paris à Lyon. « Les rieurs, dans une affaire si triste, raconte l'auteur des *Mélanges*, connu sous le nom de Vigneul Marville, dirent que c'étaient des gnomes et des sylphes déguisés qui avaient fait le coup, pour le punir d'avoir révélé les secrets de la cabale » (*Dict. Univ. hist. crit. et Bibliographique*.)

F. JACOTOT.

Comtesse de Montijo (LXIX, 488, 615). — Je lis que la mère de l'impératrice Eugénie était décédée en 1865. C'est évidemment une erreur. Je possède une lettre d'elle en date du 16 janvier 1876.

***

Mario Manuela Kirkpatrick, comtesse de Montijo, mère de l'Impératrice Eugénie, naquit en 1796. Elle est morte en 1879.

U. R.

—

Neveu (Hortense) (LXIX, 488). — Ou Neveux ? Hortense, Mélanie, Folies dramatiques 1865, Théâtre, Déjazet, Palais Royal vers 1867 Plus connue par son élégance que par son talent Se retira du théâtre pour épouser un de ses camarades, acteur au Vaudeville. Sa fille épousa un auteur dramatique très connu, aujourd'hui décédé.

H. L.

***

Elle a joue assez régulièrement aux Variétés, mais surtout au Théâtre du Palais-Royal pas mal de rôles de second plan. Le qualificatif de « demi-mondaine » ne me semble donc pas absolument justifié. Elle était belle et ne déparait pas ce qu'on a appelé « l'Institution Massin » (du nom de Léontine Massin qui créa plus tard *Nana* à l'Ambigu), réunion de jeunes et jolies actrices qui donnaient fort bien la réplique aux vedettes de la célèbre troupe du Palais Royal.

C. P.

—

Famille Villaret (LXVIII, 337 ; LXIX, 267). — Vers 1877, demeurait à Orléans, 2, rue des Gobelets, Mlle Foulques de Villaret, déjà d'un certain âge.

Elle s'occupait de questions archéologiques et a publié plusieurs ouvrages.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Le nom de Villaret, qui est le mien, est très répandu dans le Midi, et doit appartenir à plusieurs familles différentes. En ce qui concerne la mienne, les renseignements que je possède ne remontent pas plus haut qu'à la bataille de Coutras, où fut tué un de mes ancêtres ; et sans doute il n'y aura plus de Villaret de ma famille après moi, car ma famille, très nombreuse aux XVIIIe et XIXe siècles, ne compte plus en dehors de moi qu'un seul représentant mâle, marié, mais sans enfants.

Un hameau très voisin du grand Bornand (Haute-Savoie) s'appelle le Villaret, et c'est la patrie de *Petrus Faber* (ou Lefèvre), un des fondateurs, avec Loyola, de l'ordre des Jésuites. A travers la porte d'une chapelle qui occupe, je crois, la place de sa maison, j'ai pu voir le portrait du personnage, et transcrire une assez longue inscription dont *il me semble* avoir, il y a huit ans environ, envoyé une copie à notre *Intermédiaire*. Si je ne l'ai pas fait, je suis tout disposé à le faire. V. A. T.

—

Blason à identifier : 3 croissants d'argent (LXIX, 543). — De Loüan, en Bourbonnais porte : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants du même*.

On trouve aussi parfois les croissants d'argent. M. DE C.

—

Armes à déterminer : Lorraine (LXIX, 95, 321, 366). — Je remercie mes collègues de l'*Intermédiaire* qui ont bien voulu répondre à ma question. Tous sont d'accord pour attribuer ces armes à la branche Lorraine-Armagnac ; mais H. C. L. ne nomme comme auteur principal que le « Cadet à la perle » Henri de Lorraine, tandis que H. S. D. affirme que ces armes sont celles de son frère, Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf. Je voudrais connaître la raison de ce désaccord : les deux frères avaient-ils chacun une brisure spéciale ? CARDENAL.

—

Le Saint-Graal (LXVII ; LXVIII ; LXIX, 12. — On lit dans le *Temps* (avril 1914) :

On sait que plusieurs sanctuaires se disputent la gloire de posséder le Graal, ce vase sacré où Joseph d'Arimathie recueillit sur le Calvaire le sang qui s'écoulait de la blessure faite au flanc du Christ par la lance du légionnaire Longinus.

L'église de San Lorenzo, à Gênes, conservait dans son trésor, ce qu'on prétendait être le vrai Graal, en cristal de couleur verte. Il avait été conquis à la croisade et rapporté à Gênes en 1101, après la prise de Césarée.

Une dépêche annonce que le Graal de Gènes est détruit. Il a été brisé on ne sait au juste comment.

Selon le correspondant de l'*Italia*, le vase, qui était déjà fêlé, a été brisé par un ouvrier, alors qu'il détachait les jointures en argent qui ornaient le Saint-Graal, afin de le nettoyer. Il est dans un tel état qu'il n'est plus possible de songer à le restaurer.

Pamphlet manuscrit sur la noblesse (1715 à 1723) (LXIX, 49, 119, 267). — En 1902, j'ai fait paraître une copie un peu écourtée de ce pamphlet dans les *Annales de l'Académie de Mâcon* (3e série T. VI) à propos d'une notice sur l'*Affaire du Bonnet*.

J'en avais trouvé le texte dans les Archives de Bourgogne.

La mystification des ducs par les gens de robe avait eu grand succès et la plupart des Parlements de Province avaient reçu copie de la requête.

Depuis lors, j'ai recueilli quelques renseignements complémentaires dans un manuscrit du XVIIIe siècle conservé à la Bibliothèque Municipale de Dijon. L'auteur du pamplet serait l'abbé Mauguy qui l'aurait composé en 1715.

Il fut imprimé dans le 1er vol. de la *Vie privée de Louis XV* (1781) p. 198 et suiv. — Il avait été d'ailleurs précédemment imprimé, paraît-il, en format in-18, par M. de Fontelle dans la Bibliothèque de l'histoire de France.

E. FYOT.

—

Les dragons de Carmen (LXVII ; LXVIII ; LXIX, 220, 323). — Un document, qui me semble de premier ordre, vient de nous être fourni par le superbe musée Jacquemart-André, où se trouve, salle IV, un tableau de Goya catalogué de la façon suivante :

« Goya y Lucientes. 235 *Portrait d'un sous-lieutenant des dragons d'Almanza*. Esquisse peinte sur une ancienne toile hollandaise, représentant une marine. Toile H. 0 m. 715 ; L. 0 m. 525, » etc.

Le personnage en question (il existait donc des *dragons*, et des dragons d'Almanza, à cette époque ? Goya est mort en 1828, et *Carmen* se passe en 1829 ; le tableau dont je parle est donc à peu près contemporain des événements racontés par Mérimée) est coiffé d'un casque à chenille, à peu près semblable à celui que portent les artistes de l'Opéra-Comique ; la chenille est noire, mais, autant que j'ai pu en juger, l'œuvre étant assez mal éclairée, le casque aurait une jugulaire, relevée, d'ailleurs ; l'officier s'appuie sur un large sabre de cavalerie ; il a un dolman jaune (plus jaune que les uniformes de l'Opéra-Comique) à brandebourgs et petites épaulettes d'argent (à l'Opéra-Comique, les dragons, et même

leurs officiers, n'ont pas d'épaulettes) ; ceinture rouge et blanche, où le rouge domine ; très haut col et parements rouges, faux-col à l'intérieur du col, montant jusqu'à la moitié de la joue ; pantalon gris foncé, presque collant, ce qui rend singulière la présence de boutons sur le côté, très visibles dans le tableau de Goya ; petites bottes à la houzarde, sans galons ni glands · sabretache ; le tout est très vigoureusement esquissé, bien en lumière, et le soldat, glabre sauf des « pattes de lapin » (favoris inconnus à l'Opéra-Comique !), ne manque pas d'une certaine ressemblance avec le sympathique ténor Edmond Clément, remarquable interprète du rôle de Don José, auquel nos confrères savent qu'il donne (dans les deux premiers actes) une si martiale et si crâne allure.

Est ce d'une peinture du même genre que s'est inspiré Detaille quand il a dessiné, pour l'Opéra-Comique, les costumes des dragons de *Carmen* ? Dans ce cas, pourquoi leur a-t-il donné ces basanes qui alourdissent tant la silhouette du héros, au lieu des petites bottes que je viens de signaler, et dont le très intéressant tableau de Goya m'a fait connaître l'existence chez les dragons d'Almanza, à la même époque, ou peu s'en faut ?

MAURICE CHARPENTIER.

—

La sympathie dans l'écriture (LXVIII ; LXIX, 132, 516). — Un bel exemple, et très typique, de la sympathie dans l'écriture, et notamment dans la signature, nous est fourni par la famille Carnot. Je n'ai pas sous les yeux la signature de tous les membres de cette famille, mais seulement celle de quelques-uns dont la filiation est directe et dont la similitude grapholophique est saisissante. On ne peut, en effet, imaginer plus de parenté, que dans les signatures de Lazare Carnot, de Hippolyte, son fils, ministre en 1848, de Sadi, fils du précédent, président de la République et des deux fils de celui-ci, le capitaine Sadi et François, ancien député de Beaune, puis d'Etampes.

Cursive un peu couchée, (sauf pour Lazare), l'écriture est, lettre pour lettre, semblable (sauf l'*r* de Lazare qui est une *r* finale) : même C initiale, sans fioriture, même lettre moulée, même *t* bouclé au centre, même paraphe pour ainsi dire, si ce n'est que celui de Lazare fait une boucle au milieu ; que celui d'Hippolyte transforme cette boucle en un zigzag ; et que Sadi et ses fils, supprimant ce zigzag, font une barre descendante élégante et souple.

Le rapprochement de ces cinq signatures de l'arrière grand-père, du grand-père, du père et des fils est extrêmement curieux au point de vue qui nous occupe.

MARCEL MAYER.

—

Passage de Diderot à retrouver (LXIX, 339, 471). — Ce n'est pas bien difficile. La pièce « Les Eleuthéromanes » se trouve in-extenso, accompagnée de nombreux commentaires, à l'article « Diderot » dans *Larousse*.

Voici le passage en question, qui n'est pas, semble-t-il, une opinion personnelle du célèbre encyclopédiste. Il la met seulement dans la bouche d'un de ses personnages :

Jamais au public avantage
L'homme n'a franchement sacrifié ses droits.
S'il osait de son cœur n'écouter que la voix,
Changeant tout à coup de langage,
Il nous dirait comme l'hôte des bois :
« La nature n'a fait ni serviteur ni maître,
Je ne veux ni donner ni recevoir des lois ».
Et ses mains ourdiraient les entrailles du [prêtre
A défaut d'un cordon pour étrangler les rois.

M. P.

—

Mémoires de Cléry (LXIX, 286). — Je possède également l'édition signalée par M. d'Alméras, deux petits volumes in-18 ou plutôt deux parties reliées en un seul volume. L'ouvrage est intitulé : *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, Roi de France*, par M. Cléry, valet de chambre du Roi. « Animus meminisse horret... VIRG. Première partie. A Londres de l'Imprimerie de Baylis, Greville-Street. Se vend chez l'auteur n° 29 Great Pulteney Street, Golden Square et chez MM. les Libraires de Londres et des principales villes de l'Europe. 1798.

J'ajouterai qu'en tête de la première partie se trouve une vue de la Tour du Temple, et en tête de la seconde partie une planche représentant le plan du 2e étage et du 3e étage de la Tour. Enfin la seconde partie porte comme date 1798

La première partie a 166 pages et la

seconde 154. Entre les deux une feuille indique que le prix total est de *trois schellings.*

Voilà la seule contribution que je puis apporter à la question de M. d'Alméras. Quant à savoir si cette édition a précédé ou suivi celle qui a paru — 8°. Je suis comme lui, je l'ignore.

G. Q—I.

—

Journal « Vert-Vert » (LXIX, 545). — L'intermédiairiste qui demande des indications sur le journal *Vert-Vert* (année 1837), sait-il qu'un *Vert-Vert*, avec le sous-titre *Gazette de Marseille*, a paru à Marseille du 5 octobre 1841 au 25 mars 1842, soit en tout 33 numéros ? Ce journal littéraire et satirique, imprimé par Feissat aîné et Demouchy était rédigé par Aldolphe Carle et Louis Méry. La collection que j'ai souvent consultée existe à la Bibliothèque de Marseille et porte, au catalogue du Fonds de Provence, la cote A d b 316.

A. PALLIÈS-COMMINGES.

Alfred de Vigny et les critiques d'art (LXIX, 590). — N'est-ce pas Theophile Gautier qui dans la célèbre préface de *Mlle de Maupin*, a traité ainsi les critiques ? M. G.

—

« Mimi Pinson » d'Alfred de Musset : l'édition originale ? (LXIX, 492, 575). — En matière de bibliographie et de bibliophilie, on ne saurait être trop précis. C'est pourquoi j'apporte ma toute petite contribution à la question, en reproduisant exactement le titre de l'exemplaire que je possède de *Mimi Pinson* :

« *Mademoiselle Mimi Pinson*, profil de grisette, par Alfred de Musset, suivi de *Conseils à une Parisienne — Marie — Rappelle-toi — Adieu, Suzon*, du même auteur. — Paris, collection Hetzel, Blanchard, libraire-éditeur, 78, rue Richelieu 1853. »

J'ai à peine besoin de faire remarquer que les quatre poésies qui font suite à *Mademoiselle Mimi Pinson* trouvèrent place dans le volume de *Poésies nouvelles* publié chez Charpentier en 1860

A. P.

—

La pédale (LXIX, 340). — La pédale, dans le sens qu'en langage harmonique on donne à ce mot, consiste en un son soutenu avec une certaine persistance pendant que se succèdent des accords plus ou moins nombreux.

Comme son nom nous le fait pressentir, la pédale tire son origine de la musique d'orgue, où souvent de longues tenues sont confiées au clavier inférieur, mû par les pieds de l'organiste et appelé pour cette raison clavier de pédales..... »

(Extrait de *La musique et les Musiciens*, par Albert Lavignac)

Je ne savais pas Brillat-Savarin si savant en termes musicaux. — Mais sa comparaison donne bien, tout de suite, l'idée de ce petit chœur improvisé.

M. ROOS.

—

Danse aux chansons (LXVIII ; LXIX, 175). — La chanson dansée était un divertissement paysanesque assez usité en Picardie.

Les gentilshommes campagnards ne le dédaignaient pas : *Le Journal de François Joseph Le Clerc, chevalier, seigneur de Bussy*, publié récemment par M. A. de Calonne dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome XXXVI, qui offre un tableau exact et complet de la vie de château en cette province, sous Louis XIV, note, parmi les distractions ordinaires du seigneur de Bussy, la danse « à la pochette » (petit violon de poche) et « à la chanson ». V. page. 205.

D'après Jacques Leclercq, poète ronsardisant, né à Saint-Valery-sur-Somme en 1589, auteur d'*Uranie pœnitente*, une bonne danseuse devait être

Experte *au son des voix*, et scavante à la [notte.

ADRIEN HUGUET.

—

Qui a inventé l'hélice ? (LXIII à LXV ; LXIX, 520). — La question est peut-être de celles que l'on discutera sans fin jusqu'à production du document vainqueur, mais lequel ? Pour ma part je n'ai pas à intervenir dans un débat où ma compétence est nulle, et me contente de dire qu'ayant eu l'occasion et à plusieurs reprises, d'entendre mettre en balance les prétentions contradictoires du Français Sauvage, et du Suédois Erircon, j'ai entendu des ingénieurs et de haut grade, du génie maritime, se prononcer nettement en faveur du second.

Quoi qu'il en soit, dans de telles matières on doit, ce me semble, chercher la vérité seule et la proclamer parce qu'elle est la vérité, sans avoir égard à l'intérêt de la gloire nationale. Si le souci de favoriser celle-ci devient un indice de réfraction dans la vision des choses humaines, il n'y a plus d'histoire au sens sérieux du terme.

H. C. M.

—

La barbe des femmes au théâtre (LXVIII). — Dans *l'Eau-de-vie*, au théâtre du Vieux-Colombier (dont la première a été donnée le 24 avril), Mlle Suzanne Bing, charmante interprète du rôle de Lucas, portait, s'il faut en croire un des grands journaux du matin (car je n'ai pas vu la pièce) : « une amusante moustache en étoupe rouge ».

MAURICE CHARPENTIER.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LXII ; LXV à LXVIII. — « *L'art de peindre*, traduction nouvelle en vers français du poème latin de Charles-Alphonse Dufresnoy, dédiée aux jeunes artistes par Henri Bernay (de Nevers) », voilà ce que je viens de trouver dans un vieux numéro du *Journal des peintres... en décor, en bâtiments et en voitures* ? Cette traduction, écrite en vers assez honorables, quoique prosaïques, rappelle parfois *l'Art poétique* de Boileau.

Dufresnoy, fils d'un apothicaire, naquit à Paris en 1611. Elève de Simon Vouet, il rencontra Mignard en Italie et, désormais, ces deux peintres vécurent aussi unis qu'Oreste et Pylade. Dufresnoy peignit assez peu et versifia, avec un soin scrupuleux, l'ouvrage que je viens de citer. Il mourut, paralysé, chez son frère, à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) en 1665, trois ans avant Mignard.

ALBERT DESVOYES.

—

De la paternité de certains livres licencieux (LXVIII ; LXIX. — Paul Perret, l'ancien lecteur de la Comédie française, avouait volontiers, dans la conversation, être l'auteur d'*Un été à la campagne*, que la librairie belge n'a jamais cessé d'attribuer à Gustave Droz.

P. D.

Jeu de paume (T. G., 686 ; LXIX, 50, 227, 275, 521). — Je signale à ceux que que la question intéresse l'ouvrage suivant : *Eloge de la Paume et de ses avantages*, etc., etc., par M. Bajot, officier de la Légion d'honneur ; 4e édition. Paris, typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56. — 1854.

NAUTICUS.

* * *

Dans un catalogue que vient de publier la Librairie A. Jullien à Genève se trouve le volume suivant sous le n° 26263.

*Man***eux (M. de). Traité sur la connoissance du royal Jeu de Paume. Neuchâtel, 1783 ;* in-8, br. très rare.

VILNA.

—

Feux de joie (LXIX, 98, 522). — Voir : 1° *Le Finistère en 1836*, Emile Souvestre, p. 95 :

Les fêtes du soleil avaient ordinairement lieu aux deux solstices... Le feu allumé jadis en l'honneur du soleil a été placé sous l'invocation d'un saint fêté par l'Eglise à la même époque...

2° *La Bretagne, le pays de Léon*, t. I, p. 17, du Cleuziou et la note ;

Les feux de la Saint-Jean s'appellent dans le pays : « an ton tad » ce qui veut dire littéralement « le père feu » (an-le, ton-feu, tad-père). Une dénomination aussi aryenne, en pleine Bretagne contemporaine, nous semble pouvoir se passer d'un commentaire scientifique inutile.

3° *Au cœur de la Bretagne*, Emile Gilles, p. 205 207.

Alors que le feu de joie jette dans la nuit ses lueurs aux reflets rougeâtres et sinistres, la jeunesse du voisinage apporte un récipient en cuivre qu'elle place sur un trépied de façon à lui faire rendre le maximum de son ; on dépose même à l'intérieur, pour qu'il résonne davantage, des clefs des clous, des pièces de monnaie etc. ; on y verse ensuite un peu d'eau. Une jeune fille prend alors deux ou trois brins de jonc qu'elle appuie sur le bord de l'ustensile et qu'un jeune homme tient à l'extérieur par l'une de ses extrémités. Puis tout en se mouillant les doigts de temps à autre, elle « trait » vivement le jonc au-dessus du bassin qui résonne bruyamment.

4° *Essai sur les antiquités du dép. du Morbihan*, p. 327, de J. Mahé, 1825.

Ce joyeux usage, qui paraît être venu des Celtes, subsiste encore parmi plusieurs peuples qui en sont descendus ; mais on l'a transféré à la veille de la fête de saint Jean Baptiste... parce que la fête de ce saint est voisine du solstice d'été, époque où nos ancêtres allumaient des feux à l'honneur du Soleil.

On « tire encore les joncs » dans une partie de la Loire-Inférieure, dans les Côtes-du-Nord, le Morbihan et le Finistère.

Em. G.

*
* *

L'usage des feux de Saint-Jean a persisté en Charente : le 23 juin dans la soirée, chaque commune (même le village) allume son feu de joie, et l'on fixe à la porte des maisons une branche de noyer ; l'arbre qui produit l'huile de la lampe)...

Fête du feu... du soleil ?...

Les survivances payennes des fêtes solsticiales, feux de saint-Jean. bûches de Noël, ont été longuement étudiées durant le dernier siècle ; il faudrait plusieurs pages pour en faire la bibliographie :

Alexandre Bertrand, de l'Institut, a traité longuement la question dans *La Religion des Gaulois*, VIIIe leçon, page 96 etc... page 406 ; herbes de la Saint-Jean, page 123.

Voir aussi, A. Bertrand et Salomon Reinach : *Les Celtes dans la Vallée du Pô et du Danube*, page 135.

Ce vieil usage des feux de joie dont l'origine était déjà oubliée au temps d'Ovide (Fête des Palilies) a toujours attiré l'attention des archéologues. Voir dans le *Dictionnaire des antiquités* grecques et romaines de Edm. Saglio, ce qu'en dit J. A. Hild, dans son article, *Pales, Palilia*, page 284.

Dès 1846, A. Breuil publiait, à ce sujet, dans le *Mémoire de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, une étude très documentée sur le culte de St-Jean Baptiste et les usages profanes qui s'y rattachent.

A consulter notamment :

Abbé Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1866 ; nombreux documents, voir à la Table : Feux de Saint Jean.

Deloche, *Procession de la Lunade*, dans la *Revue Celtique* t. XI, p. 435.

L. Deville, *Le feu de St-Jean à Tarbes*, dans *Bulletin de la Société Ramond*, 1866, p. 102.

Didron, *Le symbolisme des Feux de St-Jean* dans *Annales archéologiques*, 1856. t. XVI, p. 175.

A. Favraud, *Les Feux de Saint-Jean* Angoulême, 1893.

J. A. Frazer, *Le Rameau d'Or*, t. III, p. 477, Paris, 1911.

A. F. Lièvre, *Une fête solaire en Agenais au Ve siècle*. Poitiers, 1892.

Abbé Pardiac : *Les feux de St-Jean*, 1871. *Les herbes de St Jean et la Croix de Saint-Jean*, 1879.

Zaborowski, dans *Bulletin de la Soc. d'anthropologie de Paris* : 1884, p. 821.

G. Chauvet.

*
* *

En 1866, j'étais à Amiens au collège de la Providence quand éclata la terrible épidémie de choléra.

Je me souviens que la municipalité, le 24 juin, fit allumer dans la ville, d'immenses feux de joie pour donner satisfaction, au préjugé populaire qui espérait ainsi voir arrêter le fléau.

De nos cours, et plus tard de nos dortoirs, nous voyions très bien les nuages de fumée et comme des reflets d'incendie.

Mais, hélas ! le choléra continua sa marche dévastatrice, et peu de jours après nous étions licenciés.

A. B. L.

—

Feux de carrefour (LXIX, 333). — Les feux de joie qu'on allume en Velay au carnaval, le premier dimanche de carême et à la Saint-Jean ont fait l'objet d'une notice de V. Smith dans *Mélusine*, (tome I).

U. R.

*
* *

L'usage des feux de carrefour remonte à la plus haute antiquité puisque le feu de la Saint-Jean qui est encore une coutume provençale est la fête romaine de la solsticiale du soleil. En Provence, le feu de la Saint-Jean s'allume encore dans presque toutes les villes, et les Maires ont pris des arrêtés pour les réglementer, en fixer les emplacements et interdire surtout l'usage des *serpenteaux*, fusées qu'on lance dans les jambes des promeneurs et qui peuvent causer de graves accidents. C'est le maire qui allumait autrefois le feu de la Saint-Jean. Le feu était allumé jadis en

Provence par les consuls et les échevins. Le feu de la Saint-Jean n'est plus une cérémonie officielle dans certaines communes de Provence et du Languedoc, mais les populations en ont gardé la coutume.

On allume également en Provence des feux pour la Saint-Pierre, fête des pêcheurs qui est le 1er août et dans certaines petites communes maritimes c'est le président Prudhomme des pêcheurs qui a l'honneur de mettre le feu aux fagots.

Voici l'indication de quelques travaux publiés sur l'usage des feux de la Saint-Jean :

Cérémonial français de Saint-Foix (Paris, 1649, T. I et II). *Œuvres complètes de Saint-Foix* (Paris, 1778, Tome IV). *Histoire de Paris* de Dulaure (Tome IV et suivants).

Ouvrages plus spéciaux sur cette coutume en Provence : *Les Rues de Marseille*, T. II par Augustin Fabre. *Statistique du Département des Bouches-du-Rhône. Statistique du Département du Var* (Draguignan, 1841). *Arrêts du Parlement de Provence*, par Boniface, T. I. *Almanach historique de Marseille* (1776, page 201) de Grosson. Divers articles du *Bulletaire de Marseille*, aux archives de Marseille 1581-1597-1682-1690-1715-1716. *Usages et Fêtes marseillaises.* François Marchetti. Article sur le Feu de la Saint Jean. (*Petit Marseillais*) (n° du 26 juin 1893).

A. Palliès-Comminges.

—

Proverbe à retrouver de la préface des « Précieuses ridicules » (LXIX, 544). — On dit proverbialement d'une femme : « Elle est belle à la chandelle, mais le grand jour gâte tout ».

De Mortagne.

*
* *

Chandelle se dit proverbialement en ces phrases : « cette femme est belle à la chandelle, mais le jour gâte tout », pour dire que la grande lumière fait aisément découvrir ses defauts (*Dictionnaire* de Furetière 1690).

L'Académie (1694) donne le proverbe dans les mêmes termes en l'expliquant ainsi « On dit d'une femme qui croit être belle et qui ne l'est pas : « Elle est belle à la chandelle », etc.

L. S.

*
* *

Le proverbe en question est, selon toute apparence, comme l'indiquait Ch. Livet dans une note de son édition des *Précieuses*, celui que cite Furetière dans son dictionnaire : « cette femme est belle à la chandelle, mais le jour gâte tout », et qu'on trouve sous une autre forme dans ces vers de Poisson sur Mlle des Œillets, cités par le même Ch. Livet :

> Et justement on dira d'elle
> Qu'elle n'était pas belle au jour
> Comme elle était à la chandelle.

Ibère.

—

Faire la conduite de Grenoble (T. G. 231 ; LXVII ; LXVIII ; LXIX, 228). — Ce n'est point sur le fait d'être revenu sur la question que je blâme, M. Camille Pitollet. Naguère je protestai contre l'intermédiairiste qui, de sa propre autorité, entendait clore le débat ; mais j'envisageais évidemment le cas de bailler des hypothèses ou des documents nouveaux : il est inutile de redire, de répéter ce qui a déjà été écrit dans l'*Intermédiaire*. Or, M. Pitollet n'a pas pris garde que son document d'après M. Paul Fournier, a été cité et commenté par moi (LXI, 992).

D'autre part, le document que j'ai fourni (LXVIII, 848) se rapporte au désir exprimé par M. Pitollet à la fin de sa communication. Il prouve que, dans la première moitié du XVIIIe siècle, l'expression faire la conduite de Grenoble était boutée en usance dans son exact sens actuel.

B. F.

*
* *

M. G. Allix nous écrit pour revendiquer la paternité de l'entrefilet — non signé — des *Débats* du 5 septembre 1913. Dont acte. Mais c'est également cet érudit qui, dans les *Débats* du 14 septembre, en un *écho*, a donné quelques autres traditions relatives à l'origine de la locution qui, depuis sa fondation, occupe l'*Intermédiaire* (1), et que nous n'avons reprise que parce que les journaux qui avaient jugé à propos de s'en occuper de nouveau, l'été dernier, taisaient l'*Intermédiaire*. Ajoutons que le travail de M. Paul

(1) Dans cet écho, une coquille fait dire à l'auteur : précédemment en 1678, au lieu de : précisément en 1678.

Fournier a paru dans le *Livre du centenaire de la Faculté de Droit.* (Grenoble, Allier frères, 1906). Voyez les pp. 40, 54-55, etc.

CAMILLE PITOLLET.

—

La condamnation de la danse (LXIX, 186, 374, 526, 575). — Dans le n° du 20 avril, colonne 526, je vois que l'on cite des livres contre la danse au point de vue social et moral.

Parmi les ouvrages très nombreux de ce genre qui furent imprimés à Lyon, je puis en signaler un assez curieux, de 1821, chez Rusand, intitulé *Traités contre les Danses et les mauvaises chansons dans lesquels le danger et le mal qu'elles renferment sont démontrés*, etc. C'est un livre d'inspiration janséniste, in-8, de 310 p. exprimant des théories assez particulières à ce sujet et citant, avec une très grande abondance, des auteurs protestants.

D. MANTELIER.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Une enseigne de coiffeur. — Il n'y a pas que les coiffeurs qui mettent des inscriptions en vers sur leurs boutiques (pardon, leurs *salons* ! leur *lavatory* ! leur *toilette club* !... et autres désignations qui ne signifient rien — sinon, parfois, le contraire de ce que ces messieurs veulent dire — ; leur excuse est qu'ils sont tous du Midi.

Il y eut aussi les décrotteurs, pardon les *cireurs*. En 1803, dans la Galerie des Panoramas, ainsi qu'aujourd'ui des décrotteurs ouvrirent un *salon* (eux aussi !) sur lequel ils se gardèrent bien de mettre un « english spoken » qui eût été subversif, mais ils firent peindre ce quatrain au-dessus de la porte :

O vous qui redoutez les taches et la crotte,
Amateurs de journaux, de propreté, de vers,
Entrez, lisez ici, souffrez qu'on vous dé-[crotte,
Et livrez à nos soins la botte et le revers.

L'*Observateur* qui voyait tout et notait tout, nous a transmis cette invitation où l'on voit que le salon du décrotteur était également un cabinet littéraire où l'on pouvait lire des vers. Que les temps sont changés !... Et les hommes donc !...

LÉONCE GRASILIER.

Chanson sur les députés. — Les électeurs n'ont jamais manqué de chansonner leurs députés, hier comme aujourd'hui. La chanson qu'on va lire — et que nous publions d'après un manuscrit, — a été faite à Grenoble en 1815, pour le retour du représentant Morel, baron de l'Empire.

L. G.

Air : *Ce qui me console.*

1er Couplet

Ah ! l'excellent législateur,
Ah ! le beau, le grand orateur
Que le Ciel nous ramène ;
Il est de ceux qu'avec de l'or
Un Ministre fin et retor
Achète à la douzaine.

2e Couplet

En agissant fort prudemment,
Il édifia constamment
La Chambre des Communes ;
Et dans le cas le plus urgent
S'il garde un silence éloquent
Ce n'est pas pour des prunes

3e Couplet

J'ai notre fille à marier,
Et je ne sais que lui donner,
Dit-il, la chose est dure.
De dot on ne peut se passer
Il me faut pour la ramasser
Une législature.

4e Couplet

Depuis longtemps on me connaît,
Je sais opiner du bonnet
Ce sera ma ressource.
Aussi, bientôt, on va le voir,
Si je ne remplis mon devoir,
Je remplirai ma bourse.

5e Couplet

Ne voter que selon son cœur,
Avoir du sens, de la pudeur,
C'est chose trop commune,
Etre médiocre et rampant
C'est mon lot ; il est évident
Que je ferai fortune.

Marie-Antoinette et Fersen

*M. Ernest Daudet publie un important article dans le « Figaro » (19 mai), sur la correspondance de Marie-Antoinette, et renvoie ses lecteurs à des documents qui doivent paraître dans le présent n° de l'*Intermédiaire. *Ils ne pourront paraître que dans celui du 30 mai prochain.*

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIXe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Mai 1914

N° 1401

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

Prêts faits au Moyen Age par des ordres religieux. — Les ordres religieux faisaient-ils, au Moyen-Age, des prêts d'argent sur warrants ? Certaines études récentes sur des maisons de ville appartenant à de grandes abbayes cisterciennes ont donné à penser à leurs auteurs que ces maisons servaient, non seulement à héberger les membres de la Congrégation en déplacement ou à emmagasiner les récoltes provenant des terres du voisinage appartenant à l'abbaye, mais encore qu'elles étaient destinées à abriter des gages, objets en nature sur lesquels prêtait le monastère. J'ai entendu des érudits contester les faits avancés par d'autres chercheurs.

Nos confrères pourraient-ils citer des faits précis, des documents positifs constatant des prêts sur gages consentis par des ordres religieux ?

Etendant la question, je demande également si l'on connaît des actes anciens donnant la preuve de prêts sur hypothèque faits par des monastères, et portant intérêts.

Inutile de dire qu'en posant cette question, je n'entends nullement jeter un blâme quelconque sur le genre d'opérations auquel auraient pu se livrer des ordres religieux, opérations que je trouve parfaitement légitimes, si elles sont prouvées. Je n'ai absolument en vue ici que les intérêts de la vérité historique et le désir d'élucider une question sur laquelle la lumière ne paraît pas encore suffisamment faite.

Le Besacier.

—

La Tour de Fouras-les-bains avant 1756. — J'ai rencontré au Cabinet des Estampes, dans l'œuvre de Vangelisty, une jolie gravure in-folio portant cette légende : « *Vue de l'Isle d'Aix prise aux environs de la Tour de Fouras, telle qu'elle estoit jusqu'en l'année 1756, gravé par Vin Vangelisty, peint d'apr. nat. par Jac. de Favanne. Deuxième frontispice.* » Pourrait-on me dire à quel ouvrage appartient cette vue, sans intérêt pour l'Isle d'Aix, mais où la tour de Fouras est dessinée à très grande échelle, avec des groupes de pêcheurs et de promeneurs

élégants qui feraient supposer qu'au xviiie siècle l'endroit était déjà fréquenté des baigneurs ? Quel était ce Jac. de Favanne ? Un officier de marine de Rochefort ? Un parent du peintre académicien Henri de Favanne ?

HENRI CLOUZOT.

—

Les pages du Prince de Condé. — Où pourrait-on se procurer une liste des pages des princes de Condé pendant la deuxième moitié du xviiie siècle ?

Vicomte de NOÜEL

—

Le château de Hautefontaine. — Dans le *Journal d'une femme de 50 ans*, Mme de la Tour du Pin parle à plusieurs reprises du château de Hautefontaine, entre Soissons et Villers Cotterets. Ce château existe-t-il encore ? A-t-il été très modifié au cours des années ? et à qui appartient-il ? Mme de la Tour du Pin décrit sa belle décoration intérieure du temps de l'archevêque Dillon.

CAVILLE

—

Le général Callier. — En dehors des états de service que peut me fournir le ministère de la guerre, pourrait on m'indiquer un ouvrage dans lequel je trouverais des renseignements sur le général Callier qui, en 1863 et années suivantes, fit partie de la commission française de délimitation de la frontière des Pyrénées ? La famille du général existe-t-elle encore, et où ?

P. V.

—

Guychenon de Chastillon. — Pourrait-on me donner quelques renseignements généalogiques (date de naissance, décès, etc.) sur Thomas (?) Guychenon de Chastillon, officier de la Grande Armée, qui se maria en 1803 à Rotterdam et mourut en 1812, pendant la campagne de Russie, ainsi que sur son fils Zacharias. D'où est originaire cette famille et quel est son blason ?

Sw.

—

Jean de la Ligne — Que sait-on sur Jean de Ligne, chambellan du Roi, au début du xve siècle, 1406 environ ? ou trouver le résumé de sa vie ?

HY MAUY.

Laffemas (Isaac de). — Je lis partout :

Rue Saint-Julien le-Pauvre, n° 14, Hôtel d'Isaac de Laffemas, gouverneur du Petit Châtelet et lieutenant civil sous Louis XIV.

C'est parfait, mais je n'ai pas trouvé dans l'*Almanach royal*, ni dans le *Livre commode des adresses*, mention de cet Isaac de Laffemas. Alors, je viens demander si quelque intermédiairiste pourrait me renseigner et sur lui et sur l'époque où il habitait cet hôtel, qui appartenait à qui ?

NOTHING.

—

Comtesse de Lipona. — Quelle était la haute personnalité qui se cachait sous ce pseudonyme ? N'était-ce pas la reine détrônée de Naples ?

NISIAR.

—

Mlle Morand. — Dans la distribution de l'*Arlésienne*, au Vaudeville, je vois : « l'Innocent : Mlle Morand ».

Qui est cette demoiselle Morand ? A-t-elle continué à faire du théâtre ?

EUGÈNE HÉROS.

—

Seigneurs d'Ormoy (Yonne). — Je remercie l'aimable confrère qui pourrait me donner des renseignements sur les seigneurs dont les noms suivent :

I. Guillaume et Pierre de Marmeaux : Frères :

Pierre de Grancey et Jeanne de Marmeaux, sa femme.

Seigneurs d'Ormoy et de Cheny (Yonne) au xive siècle.

II. Au xvie siècle :

Henri de Malain, seigneur de la Rue du Pré d'Ormoy (Yonne).

Artus de Balayne (ou Ballaine), seigneur d'Ormoy (Yonne).

III. Au xviie siècle :

Charles de Nargonne, et Eléonore de la Rivière, sa femme, seigneur de la Rue du Pré d'Ormoy (Yonne).

IV. Charte d'affranchissement des habitants dudit Ormoy accordée vers 1456, par Hugues de Thiard, Abbé de Saint-Germain d'Auxerre.

RENÉ DURAND.

—

M. de Rochier-Paris. — Peut-on savoir en quel lieu est mort, à quelle date et quels héritiers a laissé Amant-Parfait de Rochier, baptisé à Paris le 23

juillet 1765, fils de Louis Sanson de Rochier, seigneur du Petit-Paris (près St-Laurent-les-Bains) et de Marie-Julienne de Bournonville ? Il était en Vivarais en octobre 1789 et n'y a plus reparu depuis.

M. J. de Bournonville, fille de Louis-Félix de B et de Antoinette-Hyacinthe de Longueil, hérita de son frère capitaine dans les grenadiers de France, chevalier de St-Louis, tué en juin 1758 à l'armée du Prince de Clermont. Elle fut donc sans doute la dernière de sa famille et vivait encore en 1799, s'étant mariée par trois fois.

PESCARA.

—

Famille de Roucy. — La Chesnaie-Desbois donne la généalogie de cette importante famille de Champagne jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Or elle existe encore de nos jours. Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner ce complément de généalogie.

1° la descendance de Samuel François de Roucy, Seigneur de Chalandry, d'Esclaives, etc., marié en 1696 à Madeleine de Saulx de Balay, notamment de son fils Nicolas.

2° de Jean Claude de Roucy, seigneur des Ayrelles, de Nouvion, Budin etc., frère de Samuel François, marié en 1681 à Marguerite Suzanne de Vigneulles du Sart, notamment de ses fils François-Ernest et Jean-François. Je connais les enfants de ce dernier qui avait épousé Charlotte Françoise Forget de Barst, mais ne sais pas si ses fils ont eu de la postérité.

3° de Jacques Henri Salomon Joseph, Comte de Roucy, leur cousin, Colonel du Régiment de la Reine-cavalerie, marié en 1784, à Marie Perrine de Scépeaux. Il représentait la branche aînée.

M. DE F.

—

Philippe de Rouvre. — Quelle documentation sur la vie de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, qui vivait au milieu du XIIIe siècle ?

HY MAUY.

—

Inscription latine de la fresque de Tiepolo du musée André Jacquemart. — N'ayant trouvé nulle part la traduction de cette inscription je l'ai copiée fidèlement et la reproduis ici avec ma traduction que je crois bonne, sinon élégante, et complète, sauf trois lacunes que je signale aux intermédiairistes épigraphistes de bonne volonté.

Voici l'Inscription :

Henricus Valesius rex cum • poloniæ regno quod ejus summæ virtuti merito fuerat delatum in Gallia, Carolo fratre IX rege vita functo, ad patrium et avitum iret hac iter faciens ultro ad has aedes divertit tota fere Italia comitante anno Salutis MDLXXIII — Kal. Sextil — Tantœ humanitatis memor Federicus Contarinus D. M. procurator. Fundi domus. M. P.

Traduction :

Lorsque le roi Henri de Valois, du royaume de Pologne qui avait été confié à juste titre à son haut mérite, le roi Charles IX son frère étant mort, se rendait dans sa patrie, il se détourna chemin faisant vers cette demeure, presque toute l'Italie l'escortant, l'année du Salut 1573, Calendes d'août.

En souvenir d'une telle grâce, Frédéric Contarini D. M. gouverneur (Doge) maison de Fundi M. P.

Que signifient les abréviations D. M. et M. P. et *Fundi Domus* est-il bien traduit par *maison de Fundi* où le doge Contarini avait reçu le roi Henri III à son arrivée à Venise ?

DEHERMANN.

—

Les manuscrits inédits d'André Chénier. — M. Abel Lefranc vient de publier les manuscrits d'André Chénier (*Œuvres inédites de André Chénier* publiées d'après les manuscrits originaux par Abel Lefranc. Librairie Edouard Champion 1914), c'étaient ceux que la veuve de Gabriel de Chénier avait déposés à la Bibliothèque nationale.

D'autres manuscrits restés en la possession de M. Henri de Latouche qui avait préparé l'édition de 1819, furent laissés par lui à Mlle de Flauguergues, avec tous ses biens et sa maisonnette d'Aulnay, dans la Vallée aux Loups. En septembre 1870 lorsqu'apparurent les premiers éclaireurs allemands, Mlle de Flauguergues quitta sa demeure. Quand elle y revint au printemps de 1871, les cinq mille volumes réunis par Latouche avaient disparu et pas un feuillet manuscrit n'avait été épargné ou oublié.

« Nous avons des raisons de croire, écrivait M. Antoine de Latour au *Temps* il y a trente ans, que les manuscrits enlevés

de la Vallée-aux Loups n'ont pas péri, mais qu'ils ont passé en Allemagne, et qu'il y a quelque espoir de les en tirer. « Depuis que ceci a été inséré, dit M. Abel Lefranc, rien n'est venu le confirmer. Qu'il me soit permis d'adresser au collectionneur inconnu un nouvel et pressant appel. Puisse-t-il lui tomber quelque jour sous les yeux et puisse-t-il le toucher. En tous cas, nous accueillerons avec une vive reconnaissance toute communication à ce sujet que plus de quarante années écoulées rendent peut être moins délicat à traiter. »

Nous avions le devoir de recueillir cet appel pour le porter sous les yeux de nos lecteurs d'Outre-Rhin ou d'ailleurs.

M.

—

« Le Colonel Duvard, Fils naturel de Napoléon ». — Quel est donc l'auteur de cet ouvrage, en quatre volumes in-12, que je vois ainsi annoncé, anonymement, parmi les « Nouvelles publications », sur le second plat de la couverture imprimée des deux premiers volumes de *Don Alonso, ou l'Espagne, histoire contemporaine,* par N.-A. de Salvandy. Quatrième Edition. Paris, Baudouin frères, 1828, 4 volumes in 16. — De l'Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17.

Est-ce là, simplement, une œuvre quelconque, sortie de la seule imagination de son auteur, ou une étude historique, basée sur un fait vraiment authentique ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

La Canne « aux Singes », de H. de Balzac. — Sait-on en quelles mains se trouve aujourd'hui conservé l'exemplaire original de la Canne dite « aux Singes », de H. de Balzac, ainsi dénommée, parce qu'elle représente une petite sarabande de singes grimaçants. Ciselée en acier par F.-D. Froment-Meurice, d'après un modèle du statuaire Cavelier, elle a été, de nos jours, fort nettement reproduite, à l'eau forte, par le maître-graveur Jules Jacquemart, pour la belle monographie de Philippe Burty : *F.-D. Froment-Meurice, Argentier de la Ville* [1802 † 1855]. Paris. D. Jouaust, impr. 1883, 102 pages in-4°, avec figures.

J'ai de cette belle planche, qui est classée à son rang, sous le n° 27, dans l'*Œuvre de J Jacquemart*, de Louis Gonse, Paris, 1876, in-4°, une superbe épreuve d'artiste, tirée sur grand papier du Japon, signée, à la mine de plomb, par « J. Jacquemart », puis, à l'encre noire et d'une très fine écriture, par Mme la « Comtesse Eve Rzewuska, veuve Honoré de Balzac », laquelle me fit la gracieuseté de me l'offrir, ainsi complétée, pour la joindre à mes collections Balzaciennes,

Je voudrais bien savoir où se trouve, actuellement, la Canne, elle-même ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

La plus vieille boutique parisienne. — C'était un titre jadis que celui de l'ancienneté pour un commerce. On étalait la date de la fondation avec ostentation. C'est ainsi que nous voyons une charcuterie du quartier Montmartre avouer fièrement dans son enseigne : « fondée en 1777 », — ce qui est un joli passé.

Quelle est la plus vieille boutique parisienne ?

V.

—

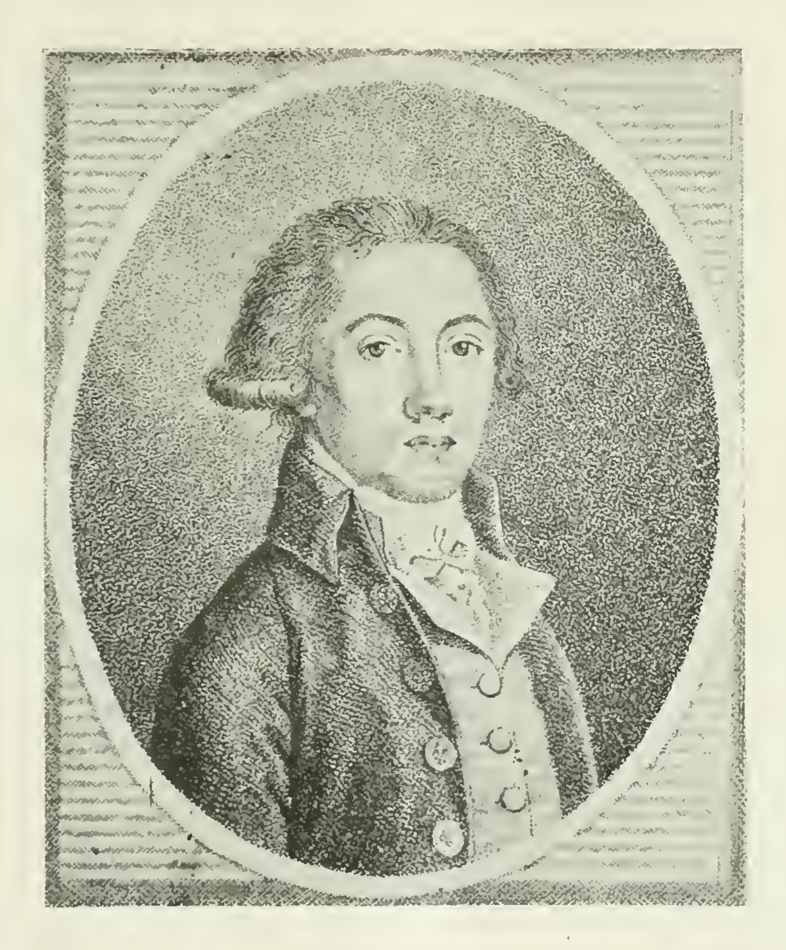
Pourrières en Provence (Etymologie du nom de). — L'intéressante Revue *La Montagne*, que publie le Club Alpin, contient dans la partie A, de l'année 1908, une étude intitulée *Les noms de lieux dans les montagnes françaises*, par M. J. Ronjat. On y lit à la page 323 :

Une connaissance exacte du dialecte local est indispensable pour éviter les plus étranges méprises et même pour percevoir nettement les sons eux-mêmes...

Beaucoup de gens croient que le village de Pourrières doit son nom aux cadavres « pourris » des Cimbres et des Teutons massacrés par les soldats de Marius. Cette étymologie dramatique s'évanouit immédiatement à la vue des chartes qui dénomment ce village « Poreires (1098), « Porreriae (1045 à 1074), c'est-à-dire, tout uniment : champs de porreaux, ou, comme on dit à Paris, poireaux.

Les lois de la dérivation des langues romanes confirment cette correction. « Campi putridi, la dénomination latine, eût donné « Champoutre », comme « Portus Veneris » est devenu « Port-Vendres. Putrere » a bien donné « Pourrir », parce que la pénultième est longue ; celle-ci est au contraire brève dans « Putridus ».

Michelet n'hésite pas à rattacher Pourrières à Campi Putridi. Il est vrai que



BARNAVE

Michelet n'est pas une autorité. L'erreur est plus singulière chez l'historien sérieux Victor Duruy ou le géographe avisé Elisée Reclus.

L'un de nos confrères pourrait-il indiquer une mention antérieure relative à la légende étymologique en question ?

A. P. L.

—

Chahut. — Ce terme vulgarisé de nos jours pour désigner une danse aux mouvements désordonnés et même obscènes se trouve dans le Journal du Comte Apponyi (*La Ville et la Cour sous Louis Philippe*, année 1855. *Revue des deux-Mondes* 315 avril 1914, p, 891), dans la description des fêtes du Carnaval à Paris en cette année.

Littré et Larousse (*Grand Dictionnaire*) le mentionnent ; Littré en donne l'étymologie. Mais je voudrais savoir quand il a commencé à être employé et, (si ce n'est pas trop demander), les titres de quelques-uns des ouvrages ou on peut le rencontrer.

D. R.

—

Trolley. — Du *Figaro* :

On s'imagine volontiers, et bien à tort que le mot « trolley » est un mot anglais Trolley est un vieux mot français qui, après un voyage en Amérique, nous est revenu transformé Et voici comment :

Un jeune Français s'en fut, il y a longtemps déjà, tenter la fortune aux Etats-Unis. C'est lui qui créa à New-York les premières lignes de tramways électriques à transmission par galet courant sur un câble ou sur un rail aérien souterrain.

Pour distinguer ce tramway électrique des tramways alors en usage et qui étaient à accumulateurs, il chercha un terme caractéristique.

Parisien de Paris et du Faubourg du Temple, Berger avait connu dans son quartier le commerce des ouvriers en chambre qui, fabricant de meubles, s'en allaient de maison en maison pour offrir leurs produits et les vendre.

C'était ce qu'on appelait la vente à « la trole ».

La trole et le verbe troler sont d'un vieux parler populaire. Troler, c'est entraîner après soi, conduire partout avec soi En langue argotique, on dit par exemple : « Il trole partout ses moutards ».

Les tramways électriques à la trole, systeme Berger, traversèrent l'Atlantique. Mais en traversant l'Océan, trole garda la prononciation américaine et l'orthographe transatlantique : *trolley*.

Qu'en pensent nos confrères ? M.

—

Œuvres ou inventions dues à des rêves. — A notre réveil le souvenir des rêves que nous faisons frappe plus ou moins notre imagination. Il en est que nous nous rappelons à peine et d'autres que nous pouvons rapporter avec une précision exacte.

La transmission fidèle du souvenir d'un rêve est donc commune à chacun de nous. Mais la contribution d'un rêve au développement d'une idée, d'une invention ou d'un travail littéraire quelconque est un phénomène d'ordre psychique beaucoup plus rare.

Pour ma part, — c'est du reste ce qui me suggère cette question — il m'est arrivé plusieurs fois au cours de rêves agréable d'éprouver l'illusion si puissante de la réalité qu'à mon réveil j'étais capable de transcrire mot à mot des notes que j'avais cru lire ou rédiger.

De ces inspirations originales j'ai conservé une intéressante petite production humoristique ainsi que deux pensées. — Oh ! mais alors très modestes.

A ce sujet. je demande si on peut signaler une œuvre quelconque ou une invention si minime soit elle qui ait été conçue pendant le sommeil et ensuite reproduite ou exécutée par son auteur ?

L. Capet.

—

A la Bressant. — Où, quand, et dans quelle pièce la coiffure de Bressant, sociétaire de la Comédie française, fut-elle remarquée ? Quel artiste, capillaire ou autre, eut l'idée de baptiser du nom du brillant jeune premier cette manière... militaire de porter les cheveux ?

Covielle.

—

Bertrand de Bricquebec. — Pourrait-on me donner quelques renseignements documentaires sur Bertrand de Bricquebec, maréchal de France vers 1338 ?

Hy Mauy.

—

Balaguier-Montsalez. — Quelles sont les armes des Balaguier-Montsalez, dont l'héritière épousa successivement un d'Ebrard-St-Sulpice, un Montluc, et un Vignolles ? Bénedicte

Réponses

—

Date de la bataille de Bouvines (LXIX, 641). — Henri Martin date cette célèbre bataille du 27 *août* 1214.

V. A. T.

*
* *

Tous les crhoniqueurs contemporains, et Guillaume Le Breton, en particulier, donnent la date du dimanche 27 juillet.

On peut voir, entre autres historiens, Lavisse, t. III. où toutes les péripéties de l'action sont fidèlement résumées. On sait que le roi voulait attendre au lendemain pour livrer la bataille et qu'Oton ne voulut rien entendre.

E. GRAVE.

*
* *

Il est facile de démontrer que les auteurs de Manuels cités par notre confrère J.-C. se sont lourdement trompés en plaçant la bataille de Bouvines le 27 août 1214, et qu'elle eut bien lieu le 27 juillet. Le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* de Léopold Delisle (Paris, 1856), nous montre le Roi revenant du Poitou où il était allé organiser la campagne de son fils Louis contre les Anglais, et séjournant à Senlis en mai pour réunir les Communiers de la région avant de se diriger vers le Nord. En juin, il est à Compiègne, puis à Péronne, d'où il part le 23 juillet dans la direction de Douai, marchant au devant des coalisés qu'il rencontre le 27 juillet. Ces dates, données par Guillaume le Breton dans sa chronique, sont admises par tous les historiens et on pourrait les appuyer de beaucoup de données accessoires qui détruisent l'hypothèse du 27 août. Nous pourrions, par exemple, insister sur ce fait qu'au mois d'août 1214 Philippe-Auguste était à Melun d'où il descendait de nouveau vers Parthenay et le midi, où il allait rejoindre son fils Louis, vainqueur de Jean-sans-Terre, avec qui il signait le 18 septembre la paix de Chinon.

Mais toutes ces considérations accessoires sont inutiles, puisqu'un seul fait, un fait précis et brutal, suffit à mettre à néant la date fantaisiste du 27 août.

Il y a en effet, une chose absolument certaine, c'est que la bataille de Bouvines eut lieu un dimanche.

Guillaume le Breton nous le dit positivement et il ajoute que le Roi de France, pensant que les ennemis n'engageaient pas la bataille un jour férié — ce qui était contraire à tous les usages entre belligérants chrétiens — s'endormait dans une quiétude dangereuse. Cette quiétude faillit même lui être fatale, puisqu'il manqua être pris par derrière en plein mouvement de retraite vers les plaines de Cambrésis où il voulait attirer les coalisés. Or, si le 27 juillet 1214 est bien un dimanche, le 27 août suivant est un mercredi.

Inutile donc d'insister davantage : la bataille de Bouvines, qui eut lieu un dimanche, ne peut avoir été livrée le mercredi 27 août 1214.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

Marie-Antoinette : Lettres à Barnave (LXVI). — M. de Heidenstam a publié les lettres que, durant six mois, la Reine écrivit à Barnave. Nous avons dit l'importance de cette publication. On savait — puisque cette circonstance le mena à l'échafaud — que Barnave avait entretenu des intelligences avec la cour, après le 10 août, qu'il avait répondu à l'appel de la Reine, laquelle savait depuis Varennes, pouvoir compter sur sa bonne volonté, et qui lui demanda discrètement des conseils en toute confiance.

Les lettres qui ne sont pas signées, dont Fersen avait le dépôt, et dont la comtesse Emilie Piper, sa nièce, est l'héritière, étaient-elles bien de la reine ? On a paru en douter.

M. de Heidenstam, piqué au vif, en a appelé à la comtesse Piper. A sa demande les lettres furent transportées à la Bibliothèque royale de Stockholm, et là, elles ont été l'objet d'une expertise solennelle par une commission composée de savants dont la compétence égale la probité. Elles sont sorties triomphantes de cette épreuve et leur authenticité est désormais établie par un document dont la traduction officielle nous est communiquée par M. Ernest Daudet.

La publication de ces lettres révèle Marie-Antoinette « réfléchie, prévoyante, patriote, qui, dans ses espérances ne sépare pas l'intérêt dynastique de l'intérêt

de la nation. Les propos qu'elle tient, les réflexions qu'elle fait, les idées qu'elle émet, et en un mot, tout ce qui sort de sa plume, met en relief d'une manière imprévue, dit M. Ernest Daudet (*Figaro*, du 19 mars 1914) sa valeur morale et sa valeur politique, et lui fait le plus grand honneur ».

L'éminent écrivain n'appuie jamais ses jugements que sur des pièces de source certaine. Grâce à son intervention nous possédons désormais la preuve de l'authenticité indiscutable des lettres les plus précieuses de Marie-Antoinette, celles qui sont la révélation de son esprit mûri au feu des événements.

Voici la traduction authentique du jugement rendu à Stockholm :

--

Dans un article intitulé « Neue Marie-Antoinette Briefe », publié dans l'*Internationale Monatsschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik*, 8e année (1913-1914) colonnes 621-638, M. Hans Glagau, Professeur à l'Université de Greifswald, s'est efforcé de démontrer que M. le Chambellan O. G. de Heidenstam dans son livre *Marie Antoinette, Fersen et Barnave*, s'est servi de lettres falsifiées ; en outre la lecture de cet article donne l'impression que cette falsification serait le fait de M. de Heidenstam lui-même et que ces lettres qui, au dire de l'auteur sont conservées au château de Löfstad, en Ostrogothie, n'existent pas.

En conséquence, nous soussignés avons été priés par M. de Heidenstam (que nous ne connaissons que par ses fréquentations de nos bibliothèques respectives) de procéder à une enquête impartiale au sujet de ces prétendues falsifications et de nous prononcer sur la matière.

Il suffirait à la rigueur pour écarter toute idée de falsification moderne, de certifier que les documents d'après lesquels M. de Heidenstam a fait son livre existent effectivement. Car on ne pourrait guère prétendre qu'aujourd'hui, après plus de 120 ans, quelqu'un pût s'aviser sérieusement d'imiter différentes écritures très individuelles, page après page, et sur une telle échelle qu'un livre de 332 pages in-8e pût être, en majeure partie, rempli de citations tirées de la collection ainsi fabriquée. Toutefois nous ne nous en tiendrons pas là.

Pour commencer, nous constatons que les lettres attribuées par M. de Heidenstam à la Reine Marie-Antoinette et à Barnave existent véritablement. Elles font partie des archives du château de Löfstad et ont été, avec d'autres documents renfermés dans le même carton, déposées à la Bibliothèque Royale de Stockholm par leur propriétaire, la Comtesse Emilie Piper, aux fins de la présente enquête.

La Comtesse Piper, qui est née en 1857, nous a déclaré que depuis son enfance ces documents ont été conservés dans une armoire de la Bibliothèque de Löfstad, parmi les papiers du comte Axel de Fersen, et aussi qu'elle a entendu dire à ses parents que les dits documents ont été apportés à Löfstad par la mère de son grand père paternel, la Comtesse Sophie Piper, née de Fersen, chez laquelle ils avaient été déposés par le frère de cette dernière, le Comte Axel de Fersen. Une déclaration analogue nous a été faite, entre autres, par la Comtesse Sophie Nordenfalk, née Piper, sœur de la propriétaire M. de Heidenstam avait été invité à Löfstad pour prendre connaissance de ces documents.

La collection de documents qui nous a été soumise, contient les lettres autographes adressées par le Roi Gustave IV et par le Duc Charles au Roi Louis XVI et à la Reine Marie-Antoinette au sujet de la mort du Roi Gustave III, datées du 29 mars 1792, ainsi que d'autres documents d'une authenticité incontestable.

La correspondanee citée par M. de Heidenstam, qui constitue la plus grande partie de cette collection, comprend d'abord 107 feuilles (en majorité de format petit in-8°) qui portent sur la première page cette indication « Copie exacte de tous ce que j'ai écrit à 2:1 etc., etc. » ; ensuite 237 feuilles (principalement format petit in-4°) constituant les réponses à ces billets. Ces feuilles sont, pour la plupart, entièrement couvertes d'écritures. Les lettres-réponses portent des annotations de dates, de numéros et çà et là des remarques marginales, de la même écriture que celle des billets Ces derniers, comparés entre eux quant à l'écriture, se trouvent d'après nos constatations écrits de la même main. Nous avons comparé ces billets avec des lettres de Marie-Antoinette qui sont à notre disposition, tant en original qu'en fac simile, et dont l'authenticité a toujours été reconnue, et tout particulièrement avec des lettres de la même époque appartenant aux archives Klinckowström à Stafsund reproduites en facsimile dans le livre du Baron Klinckwostrom *Le Comte de Fersen et la cour de France*) et celles reproduites en fac simile dans le livre connu de Arneth *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II*. L'écriture des billets en question, comme aussi des annotations faites en tête et en marge sur les lettres-réponses, a été, à la suite de cet examen approfondi, trouvée dans tous ces détails, absolument identique à celle des spécimens authentiques sus mentionnés de l'écriture de la Reine ; d'autre part le filigrane d'une des lettres de Stafsund

du 4 janvier 17 2, se retrouve dans un grand nombre des lettres de Löfstad. Il ne peut donc y avoir le moindre doute : la personne qui a écrit ces billets et qui a aussi reçu ces lettres-réponses, n'est autre que la reine Marie-Antoinette.

Nous avons ainsi constaté que la correspondance citée par M. de Heidenstam dans son livre est authentique

Nous passons maintenant à l'exam n des raisons tirées du contenu de ces lettres et alléguées par M. Glagau pour soutenir que ces lettres sont des produits de la fantaisie de l'auteur du livre.

M. Glagau prétend y avoir trouvé des anachronismes et des erreurs qui, selon lui, ne peuvent être le fait que d'un faussaire mal informé ; il relève aussi des opinions émises sur des personnages contemporains, et sur des situations politiques, qui d'après lui, concourent à prouver la fausseté de ces lettres.

L'examen que nous venons de faire établit, au contraire, que si les passages cités par M. Glagau semblent en effet suspects, c'est par suite des interprétations ou des assertions erronées de la part du critique. Pour le démontrer nous nous contenterons de citer les cas suivants :

M. Glagau établit (colonne 629) que dans deux lettres, du 25 septembre et du 10 octobre 1791, il est question de la nomination au « Poste de Gouverneur de Paris » Or, comme une telle fonction n'existait pas à cette époque, il en conclut que les lettres ayant trait à un sujet aussi imaginaire ne peuvent assurément qu'être fausses. A cette conclusion il semble d'abord qu'on ne puisse faire d'objection. Toutefois, les prémisses sur lesquelles elle est basée sont celles-ci : Cette fonction de gouverneur de Paris, contrairement à ce que prétend M. Glagau, n'est point mentionnée dans ces lettres A la page 174 du livre de M de Heidenstam on lit le passage suivant : « Nous avons aussi pensé à la nomination du Gouverneur » et à la page 166 : « On reparle, à ce qu'on m'a dit, du Gouverneur ». Les mots : « de Paris » ne se trouvent que dans *une note* ajoutée au bas de la page par M. de Heidenstam, qui met ainsi souvent des notes explicatives hors texte dans son livre Il est le premier à reconnaître aujourd'hui qu'il s'agit ici non pas du Gouverneur de Paris mais de celui du Dauphin.

A la colonne 632, M. Glagau déclare qu'un grave anachronisme se trouverait dans une lettre du 13 décembre dans laquelle on annonce comme imminentes certaines nominations de Ministres, qui en réalité avaient déjà eu lieu le 29 novembre et les 3 et 6 décembre de la même année Cette lettre se trouve en effet, placée parmi celles de décembre dans le livre de M de Heidenstam, mais elle porte seulement la date du « 13 au matin », *sans indication du mois*. Il paraît extraordinaire que l'on ait pu conclure de là que la dite lettre est fausse. Son contenu indiquant clairement qu'elle a été simplement mal placée. Ajoutons que l'original porte comme date « le 13 9 br ; le mot 9 br (= novembre) est très indistinctement écrit et a été malheureusement interprété par M. de Heidenstam comme une abréviation des mots « du matin » ; ensuite M. de Heidenstam a estimé – en quoi il s'est trompé — que le contexte exigeait que cette lettre fût rangée parmi celles de décembre. Une erreur du même genre explique comment une autre lettre, où il est question de ces Ministres, n'a pas été classée parmi les lettres de novembre où était sa place. En conséquence, l'anachronisme signalé n'existe nullement.

M. Glagau dit (col. 631) que la Reine, dans une lettre du 18 novembre, citée par M. de Heidenstam (p. 240), parle de M. de Lafayette comme chef de la Garde Nationale, alors que celui-ci s'était démis de ces fonctions déjà le 8 octobre. Cet anachronisme nous paraît dû à une erreur du critique, attendu que dans le passage cité il n'est nullement question de la Garde Nationale.

Comme nous l'avons dit, on a, en lisant l'article de M. Glagau l'impression que le contenu de tout le livre aurait été inventé de toutes pièces par M. de Heidenstam Cependant exception est faite pour deux lettres (col. 637) : « So mischt er (v HD) unter seine Fabrikate auch zwei echte Stücke, die schon von Arneth in Jahre 1866 veröffentlicht worden sind ». Il y a lieu toutefois de remarquer que les lettres reproduites par M. de Heidenstam (p. 74 et suiv.) se retrouvent dans la collection de Löfstad.

Une autre question est celle de savoir si l'une de ces lettres, celle de Léopold II (voir de H p. 85 et suiv.) est ou non autographe. Nous ne saurions nous prononcer à cet égard avec certitude ; et il y a pour nous d'autant moins lieu de le faire que cette question n'a, dans l'espèce, qu'une importance secondaire. (Ce qui est certain, c'est que la lettre de la collection de Löfstad est ancienne).

Les divergences signalées par M. Glagau entre les éditions de la même lettre du comte Axel de Fersen à sa sœur publiées par M. de Heidenstam d'une part dans la *Revue de Paris* (1912) et d'autre part dans son livre (p. 334) n'ont au fond aucune portée en ce qui concerne la question d'authenticité que nous traitons ici. Tout le monde peut constater que le texte reproduit à la page sus indiquée du livre correspond exactement au fac simile de la lettre autographe du comte de Fersen annexé à la fin de l'ouvrage. Mais cette question a son intérêt lorsqu'il s'agit

d'apprécier les principes suivis par M. de Heidenstam dans ses éditions de textes. Il ne se contente pas de faire les corrections (normalisations) usuelles d'orthographe et de ponctuation, il se permet çà et là des retouches de style, procédé que, pour notre part, nous désapprouvons.

Qu'il n'y ait là aucune intention d'induire le lecteur en erreur est plus qu'évident puisque M. de Heidenstam a lui-même publié en annexes les facsimile de 3 lettres, qui se trouvent reproduites dans le texte dans les conditions signalées. (Remarquons, en passant, que ces facsimile sont malheureusement à une échelle un peu réduite).

Quant aux autres observations présentées par M. Glagau nous pouvons constater que les passages signalés par lui se trouvent dans les originaux et sont en parfait accord avec ceux-ci quant à leur contenu.

Si cette collection est authentique, et sur ce point il ne peut subsister le moindre doute, l'historien est tenu d'accepter le témoignage qu'elle apporte. Si la teneur en a été pour lui une surprise, ceci prouve que la publication de ces lettres était parfaitement motivée et il semble que l'ouvrage dont il s'agit ait le droit d'être accueilli avec satisfaction et indulgence par tout historien expert et impartial.

Stockholm ce 3 avril 1914
Comte Carl Magnus Stenbock
2me Bibliothécaire de la
Bibliothèque Royale de Stockolm, Dr Ph.
Carl Grönblad
Directeur de la
Bibliothèque Nobel

Pour légalisation des signatures ci-dessus :
Ludvig Linder Robert Geete
Premiers Bibliothécaires à la Bibliothèque
Royale de Stockholm
Erik von Ehrenheim
de la Bibliothèque Nobel.
Axel Sandströn
de la maison Norstedt et fils.

Pour traduction certifiée conforme et véritable faite par Nous, soussigné, Ministre de France à Stockholm, sur l'original à Nous présenté par M. O. G. de Heidenstam, et à lui immédiatement rendu après paraphe.

Stockholm, le 11 avril 1914.
Le Ministre de France,
Thiébaut.

—

Axel de Fersen : Documents à Montréal (LVII ; LXVIII).

De M. Ernest Daudet, dans le *Figaro*, 19 mars 1914 :

Il y a quelques mois, le savant recueil périodique que je viens de citer (*l'Intermédiaire*) recevait par la poste d'un correspondant inconnu une communication sensationnelle, accablante pour la mémoire de Marie-Antoinette. A l'en croire, une copie des lettres écrites par elle au comte de Fersen existait à Montréal et leur détenteur se proposait de la léguer à la bibliothèque de cette ville. Malheureusement, ajoutait le correspondant mystérieux, ces lettres ne pourraient être jamais mises au jour « par respect pour une mémoire sacrée », et une miniature offerte par la reine à son adorateur ne pourrait, pour le même motif, être montrée ni reproduite.

J'avoue avoir été de ceux qu'a indignés la perfidie de cette note que l'*Intermédiaire* ne publia d'ailleurs qu'à titre d'information. J'ai voulu en avoir le cœur net, et grâce à la parfaite obligeance de de M. de Crèvecœur, conservateur de la bibliothèque de Montréal, qu'a secondé dans la circontance M. Mac-Cord, directeur du National Museum, auquel M. de Heidenstam s'était adressé de son côté dans le même but que moi, la presse canadienne a ouvert ses colonnes à de multiples demandes destinées à retrouver la trace de ces lettres accusatrices et de leur détenteur. Les collectionneurs les plus éminents du Canada sont intervenus pour déclarer que jamais ils n'en avaient entendu parler ; toutes les recherches ont été inutiles et la conclusion de mes honorables correspondants a été que la note précitée avait allégué des faits de pure invention.

De son côté, la comtesse Emilie Piper faisait savoir que la miniature, à laquelle il avait été fait allusion en termes injurieux pour Marie-Antoinette, était dans son salon de Löfstad, où tous ses visiteurs pouvaient la voir. Quant au correspondant de l'*Intermédiaire*, c'est en vain qu'on a sollicité de lui des éclaircissements. Il avait négligé de donner son adresse ; il a également négligé de répondre, et on n'a jamais plus entendu parler de lui. Il en faut conclure que, de bonne foi ou non, il a calomnié la Reine et qu'en cette seconde circonstance, comme dans la première, elle sort grandie du débat qui s'était engagé autour de sa mémoire.

L'auteur de la note, signée d'un nom qui nous était inconnu, avait bien donné une adresse qui pouvait être la sienne (autrement nous n'aurions pas inséré cette note), mais cette adresse nous l'avons égarée. Nous avons adressé alors au correspondant inconnu de nous, par la voie du journal, plusieurs appels qui, ainsi que le dit M. Ernest Daudet, n'ont pas été suivis d'effet.

—

Reddition de Lunéville le 12 août 1870 (LXIX, 91, 245, 297, 447,

554). — Avant le 12 août 1870, existait-il 2 ou 3 clefs dorées à Lunéville ? Combien la municipalité en a-t elle présenté à l'impératrice Eugénie, le 18 juillet 1866 ? La première est pendue dans une vitrine, au Musée de Frédéric-le Grand, Unter den Linden, la deuxième à Postdam. Où ? Et la troisième ?

Dr Bonnette.

—

Le drapeau des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (LXIX, 539). — La tradition sur l'origine de ce drapeau, d'origine luxembourgeoise, est absurde D'accord avec le baron de Watteville, savant français, j'ai publié la note suivante en 1901, dans mon *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason*, page 201, « Drapeau des Etats-Unis d'Amérique à son origine » ;

Peu d'Européens, et nous croyons même peu d'Américains doivent connaître les origines de l'*Old stars splangled Banner*, la vieille bannière semée d'étoiles qui fait tant parler d elle en ce moment.

On sera peut-être un peu étonné en apprenant que les *stars* et les *stripes*, les étoiles et les bandes du drapeau de la République des Etats-Unis, ont été prises dans les armoiries personnelles de Georges Washington, telles qu'on peut encore les relever en Angleterre, au cimetière d'Althorpe, près de Bedford, sur les tombes d'Elisabeth et de John Washington qui moururent au commencement du xviie siècle, et qui étaient les aïeux du libérateur de l'Union. Héraldiquement, ces armoiries s'expriment ainsi : *d'argent, à deux fasces de gueules, accompagnées en chef de trois étoiles rangées du même.* Elles ont comme cimier : *un corbeau tenant dans les pattes un bâton de gueules et d'argent.*

Ce fut par un sentiment de reconnaissance que ces armoiries furent choisies par un des premiers Congrès tenus à Washington comme motif du drapeau national des Etats-Unis. Ces étoiles de gueules furent changées en autant d'étoiles d'argent que l'Union comptait d'Etats. (On en compte aujourd'hui quarante quatre ; combien en comptera-t-on demain ?) Ces étoiles furent placées dans un canton d'azur. Le nombre des fasces fut porté de deux à sept.

Et c'est ainsi que l'écusson d'une humble famille anglaise est devenu le fortuné pavillon des Etats-Unis.

O Kelly de Galway.

Drapeau provisoire 1871-1880 (LXIX, 586). — La circulaire ministérielle du 5 juillet 1871 est complétée par une autre du 5 août même année (*Journal Militaire*, p. 166, 2e sem. 1871) qui dit :

les étendards auront la même dimension et les drapeaux des dimensions un peu moindres que ceux qu'ils doivent remplacer.

Ils seront en laine, sans cravate ni franges et seulement bordés d'un ourlet et porteront au centre l'indication du corps (...e régiment de ...).

Enfin la hampe, surmontée d'un fer de lance doré sera simplement peinte en bleu.

Voilà tout ce qui existe comme document officiel.

Ces drapeaux avaient l'inconvénient d'être laids et de ne pas être de véritables drapeaux On peut à bon droit s'étonner que ce drapeau provisoire ait duré près de dix ans, bien que l'artillerie eût préparé des modèles de drapeaux définitifs qu'on laisse longtemps sans les discuter ni aboutir.

A une revue, avant 1880, j'entendais un ouvrier qui regardait passer les troupes à la cascade du Bois de Boulogne dire à un autre « Tiens, voilà encore un régiment qui aura perdu son drapeau en 1870, vois donc, ils n'en ont qu'un provisoire ». Je rapportai ce propos au colonel Leclerc, alors lieutenant colonel, directeur du Musée d'artillerie, et il en fut frappé car il regrettait la lenteur avec laquelle la question des nouveaux drapeaux se solutionnait.

En somme ces drapeaux provisoires sont peu intéressants, ils auraient dû ne durer que quelques semaines.

Cottreau.

—

Le régiment d'infanterie de Bourbon à Caen (LXIX, 540, 600). D'après le général Susane, le régiment de Bourbon-infanterie était arrivé à Caen le 7 mars 1789.

Sur l'ordre du commandant de la province, M. d'Harcourt, qui espérait, par l'éloignement du régiment, calmer les esprits, il venait de quitter Caen, lorsque la populace se rua sur le château et y massacra le major de Belzunce, qui s'était offert comme otage (août 1789).

De Caen, le régiment de Bourbon fut

dirigé sur Arras, puis sur Lille (avril 1792).

« Le premier bataillon fit partie de la malheureuse expédition du 28 avril sur Tournai, qui fut le prélude de cette longue guerre de la Révolution. On sait qu'aux premiers coups de fusil, des lâches poussèrent les cris de : *Sauve qui peut ! nous sommes trahis !* que les troupes saisies d'une terreur panique se retirèrent en désordre à Lille, où quelques scélérats assassinèrent, pour justifier leur couardise, le général Théobald Dillon et le colonel du génie Berthois. »

(*Histoire de l'Infanterie française*, IV, p. 253). PIERRE DUFAY.

* * *

Voici succintement les réponses aux questions posées par l'*Intermédiaire*.

Bourbon infanterie était à Caen du 7 mars 1789, sous les ordres du colonel Ignace de Beaufort-Montboissier, comte de Canillac.

Au mois d'août, des soldats du régiment d'Artois, qui avaient été récemment en garnison à Caen, y vinrent en permission, parés de médailles civiques offertes par les habitants de Rennes. Les soldats de Bourbon s'en moquèrent : il en résulta des querelles, puis un véritable combat. La partie turbulente de la population prit fait et cause pour Artois ; le rément de Bourbon fut obligé de se barricader, puis de capituler.

Le major de Belzunce s'offrit comme otage ; il fut enfermé au château. Le gouverneur de la province, pour calmer les esprits, ordonna au régiment de Bourbon de quitter Caen. Mais Marat avait dénoncé Belzunce comme un ennemi de la liberté. Aussi la populace, après le départ de Bourbon, s'empara de Belzunce, le traina et le fusilla.

On prétend que le major Belzunce était aimé de Mlle d'Armans, et que c'est pour venger le massacre de cet officier que cette jeune fille, connue sous le nom de Charlotte Corday, poignarda Marat.

Quant à la rébellion de 1792, je n'en ai pas connaissance. Peut être le correspondant de l'*Intermédiaire* nomme rébellion la panique bien connue du 28 avril, pendant laquelle les troupes débandées, marchant de Tournay vers Lille, tuèrent leur général Théobald Dillon (comte de Dillon). Le 1er bataillon seulement du régiment de Bourbon, devenu 56e régiment, put prendre part à ce honteux événement de guerre.

Ce bataillon passa, en 1794, à la 111e demi brigade de bataille, et en 1796 à la 37e demi-brigade de ligne de 2e formation, qui devint 37e régiment du 1er Empire. F. X. T.

—

Uniforme à déterminer : Régiment de Latour (LXIX, 384). — J'ai posé la même question à l'intermédiaire il y a trois ou quatre ans, mais n'ayant pas emporté la collection du journal en Algérie, je ne puis pas préciser la date. Voilà les quelques renseignements que je retrouve. Dragons-chevaux, lignes de Latour vers 1800 : chapeau à cornes noir, ganse or, plumet noir en haut, jaune en bas par moitié. Habit vert dragon à un rang de boutons d'or, collet rabattu, parement, retroussés cramoisi Sabre droit à fourreau de fer ; culotte blanche, hautes bottes noires. Echarpe or et noire, galon or bordant le parement, dragonne or.

M. DE F.

* * *

Lorsqu'après le décret d'égalisation du 9 décembre 1801 tous les régiments de dragons et de Chevaux-Légers eurent à prendre l'uniforme blanc, on trouva dans les magasins encore 9258 uniformes verts de dragons. Il fallut donc faire un choix pour décider quels régiments seraient destinés à user ce solde et ce fut à la requête de l'archiduc Charles que le Régiment de Latour qui avait porté l'uniforme vert avec honneur pendant la guerre de 7 ans, et également pendant la période où de Chevaux-Légers il était devenu, Dragons, fut un des trois régiments de Chevaux-Légers désignés.

On vit par là pendant la Campagne de 1805 des Dragons et des Chevaux Légers verts et blancs.

La tenue des officiers était la suivante :

Casque en métal noir avec plaque en cuivre du modèle adopté pour toute l'armée, à l'exception de quelques corps spéciaux comme grenadiers, hussards, uhlans, etc.

Tunique vert foncée, col et revers bleu foncé, boutons dorés.

Veste blanche taillée en gilet ne dépassant pas la tunique, avec boutons jaunes.

Manteau vert foncé.

Pantalon de drap blanc avec faculté pour les officiers, de le porter en cuir, excepté dans les grandes occasions.

Bottes molles sans revers, éperons d'acier.

Charivaris gris clair garnis de cuir noir.

Gants jaunes à la Crispin.

Ceinturon en cuir blanc.

Echarpe en poil de chameau égal à celle des officiers d'infanterie.

Dragonne avec courroie en cuir noir ornée de deux bandes brodées d'or.

Sabre et fourreau d'acier.

Chabraque écarlate avec surtout en peau de mouton noir. Ces renseignements sont tirés de l'ouvrage de M. Oscar Teuber, illustré par R. von Ottenfeld.

« Die Œsterreichische Armée von 1700 *bis* 1867 ».

F. Koch Jr.

—

Vinaigre d'Annibal (T. G., 4; LXIX, 241, 451, 604). — Je n'ai pas l'habitude de répondre ; mais, tant pis, une fois n'est pas coutume. J'avais dit que la question était enterrée, au moins, pour les chimistes. Mais à part cela, je sais comme tout le monde, que les carriers ont toujours l'habitude de faire sauter leurs pierres au moyen de coins de bois placés dans des trous préalablement creusés autour des blocs attaqués puis largement arrosés. Le vinaire est du bien perdu, car l'eau suffit. Cela, c'est de la physique et non plus de la chimie, et le procédé sera toujours excellent, car rien ne résiste à la dilatation.

Mais je le demande à tous les ingénieurs, ont-ils jamais pensé à ronger les roches qu'ils rencontrent, en les arrosant même d'acide sulfurique autrement puissant que le vinaigre ?

E. Grave.

—

La plus belle parole française, quelle est-elle? (LXIX, 89, 297, 354, 558, 601). — J'ai vainement cherché dans le compte-rendu sténographique in-extenso du procès Bazaine (Paris, librairie du *Moniteur Universel*, 1873) la très noble parole de Monseigneur le duc d'Aumale que reproduit M. Girard. Je croyais jusqu'ici que le duc avait dit simplement en interrompant le maréchal : « Il y avait la France, *Monsieur* ! » cinglant ainsi le maréchal avec ce *Monsieur* tombant lourdement au bout de la phrase sans y ajouter de grade et le traitant ainsi comme un vulgaire pékin.

Un confrère intermédiairiste pourrait-il me fournir la date exacte (entre le 6 octobre et le 10 décembre 1873, durée des débats), du jour où cette belle parole a été prononcée ?

Dehermann.

—

Un plan de destruction du Palais Royal (LXIX, 538). — Déjà, Lakanal n'avait pas craint de dire dans la séance de la Convention du 15 Vendémiaire, an IV :

Vous avez abattu l'antre des Jacobins, abattu le repaire des royalistes : *ordonnez la démolition du Palais-Royal* ; et que, sur ses décombres, s'élève la statue révérée de la République. Vous enlevez ainsi le point de ralliement aux royalistes, aux agioteurs, aux sicaires, aux brigands de tous les partis.

H. Quinnet.

—

Abbayes franc-comtoises (LXIX, 587). — Pour Saint Claude et d'autres monastères franc-comtois, voir l'érudite *Histoire de l'Abbaye et de la terre de Saint-Claude*, par Dom Paul Benoit (Montreuil-sur-Mer, Imprimerie de la Chartreuse de N.-D.-des-Prés, 1890, 2 vol. gr. in-8°).

Murbach est en Alsace.

H. de L.

—

L'hôtel de Richelieu à Saint-Germain-en-Laye LXIX, 537) — Le cardinal de Richelieu avait loué à Jehan Bachellier, le 21 mars 1624, une maison sise rue de la Verrerie (aujourd'hui rue Louis IX). Il eut aussi à St-Germain une autre demeure qui est sans doute l'hôtel de Richelieu indiqué sur les plans de Van Loon 1702 et de Fer 1705.

Cet hôtel était situé entre les rues aux Vaches (actuellement rue de la République), la rue des Bûcherons (1 et 3) et la rue de Lorraine : il touchait aux hôtels de Longueville et des Fermes du Roy.

Tout nous fait croire que c'est dans cette maison que se retira le maréchal de Richelieu après la conspiration de Cellamare.

L'Annuaire de St Germain, de Rollot et de Sivry (1848) donne une liste des an-

ciens hôtels dans laquelle figure l'hôtel de Richelieu.

M. Paul Delalain a rédigé une notice sur les anciennes maisons de St Germain, où l'on trouvera peut-être d'autres détails. Il est probable que les minutes des notaires nous réservent une plus ample description.

La propriété a été morcelée, des maisons ont été construites rue de Lorraine et rue des Bûcherons, sur l'emplacement du jardin dont il ne reste qu'une faible partie. Un grand immeuble subsiste encore situé rue de la République, et composé d'un corps de logis principal à un étage et d'un gros pavillon à deux étages. Cette habitation peut remonter au dix-huitième siecle. VULGIS B.

*
* *

L'hôtel de Richelieu à Saint-Germain-en-Laye était situé sur un emplacement borné par trois rues : 1° la rue de Lorraine (côté des nos impairs) ; 2° la continuation actuelle de la rue des Bûcherons, portant autrefois le nom de rue de la Pomme d'or ; 3° la rue de la République qui fut précédemment nommée successivement rue aux Vaches, rue d'Angoulême, rue Saint-Thomas. Sur son terrain, les vieux corps de bâtiment ont été ou démolis ou transformés et des constructions nouvelles ont été élevées. On n'en trouverait peut-être d'autre vestige que le jardin du n° 18 actuel de la rue de la République, où l'on remarque des arbres de plantation ancienne, et qui aurait été compris dans le petit parc de l'hôtel. Au sujet de l'importance de cet hôtel, il y a lieu d'observer que, suivant Saint-Simon, « à Saint-Germain presque tout le monde avait l'*incommodité* d'être à la ville » et que Abel Goujon, dans son *Histoire de la ville et du Château de Saint-Germain-en-Laye*, publiée en 1829 déclare que les maisons qu'habitaient les seigneurs de la Cour étaient « d'une mince apparence ». Il est possible de s'en rendre compte en s'arrêtant devant les hôtels sur lesquels ont été placées des plaques commémoratives en certains endroits.

PEDÉ.

*
* *

Nous avons un « plan général des châteaux et ville de Saint-Germain-en-Laye, Paris, chez le sieur de Fer, 1705 ». On y voit l'emplacement de l'Hôtel de Richelieu.

Cet hôtel donne sur trois rues : la rue de Lorraine, la rue aux Vaches et une petite rue qui n'est pas nommée. Il tient du quatrième côté à l'Hôtel de Longueville.

Nous tenons ce plan à la disposition de M. d'E.

SAFFROY frères.

—

Le Pas du Roi à St-Germain-en-Laye (S.-et-Oise) (LXIX, 541). — Il ne faut pas chercher dans la forêt de Saint-Germain de carrefour ou d'étoile qui porte la dénomination de Pas du Roi.

Ce nom est attaché à un canton forestier de 157 hectares 32 ares, limité au nord par le chemin de grande communication de Poissy à Maisons, à l'est par la route de Pontoise, au sud par la route forestière des Moines et par les Loges, à l'ouest par le chemin vicinal de St-Germain à Achères.

Quelle est l'origine de ce nom ? il remonte, dit on, au temps de François Ier. Le roi aurait fait une chute dans ces parages, une croix fut élevée à l'endroit où il aurait été blessé, et une pierre fut placée tout auprès portant l'empreinte d'un pied. On raconte aussi que le roi mit seulement pied à terre pour reconnaitre plus facilement la trace de la bête qu'il chassait. Le grand sergent de la forêt aurait voulu perpétuer le souvenir de l'action royale en érigeant un monument.

La croix a disparu, mais la pierre portant l'empreinte du pied se trouverait dans un taillis d'une coupe située à un kilomètre environ de la route de Maisons a Poissy.

Elle a été retrouvée, il y a une quinzaine d'années, par le bûcheron qui habite dans la loge de la Croix de Noailles. L'Inspecteur des Forêts doit s'occuper de la dégager des broussailles et de la mettre en évidence.

VULGIS B.

—

Le Pas de Saint-Cloud (Seine) (LXIV, 540) — Le Pas de Saint Cloud, Seine-et-Oise (et non pas Seine) existe toujours. On peut voir cette cavité, ayant la forme de la semelle d'une chaussure, dans un pavé qui est place du Pas.

La légende veut que cette empreinte

soit la marque du pied de Napoléon Ier, lors de son arrivée à Saint-Cloud.

Félix Gastine.

—

Epitaphe et portrait du maréchal de Berwick (LXIX, 485). — A l'exposition rétrospective des armées de terre et de mer en 1900 figuraient deux portraits du maréchal de Berwick (*Catalogue officiel*, p. 18 nos 55 et 56) :

1° Représenté jeune. En armure. De face. A mi-jambes. Tenant un bâton, appartenait à la collection de M. le duc de Fitz-James ;

2° Représenté vieux. Esquisse poussée. En perruque. En cuirasse De 3/4 vers la gauche. Portrait par Largillière. Appartenait au musée de Nîmes.

Pierre Drevet a gravé un portrait de Berwick (Cf. Avezac-Lavigne : l'*Histoire moderne par la gravure*, p. 18).

Dans la collection Hennin, on trouve les deux estampes suivantes : n° 7126. Victoire remportée par Berwick sur les alliés à Almanza. P. Schenk exc. Amst. C P

N° 7252. Bataille de Conflans, gravure anonyme au haut de laquelle se voient les portraits dans des médaillons du comte de Thann, de Victor Amédée duc de Pavie et du maréchal de Berwick (Cf. Duplessis : *Inventaire de la collection Hennin*, p. 435 et 451).

C. Dehais.

—

M. de Bodéru (LXIX, 194). — On a suffisamment parlé, dans l'*Intermédiaire*, de Victor du Botdéru, le grand chasseur, pair de France sous Charles X, ainsi que de sa famille, de sa présentation à la Cour, etc. (T. LXV-LXVI ; *Contrats de mariage signés par le roi* ; *Darboulin* ; *Longchamp de Montendre*). Ajoutez, dans le livre de la comtesse du Laz, l'une des meilleures généalogistes de Bretagne, sur *la Maison de Saisy de Kerampuil* (Vannes Galles, 1896), l'inauguration du monument de Kerjean, à la mémoire de M de Botdéru (pp. 199-213).

Si l'on jette les yeux sur la carte d'état major, on verra les grandes avenues qu'il avait tracées aux alentours de son château de Kerdrého, en Plouay, à 5 lieues au nord de Lorient et 4 lieues d'Hennebont.

Britannicus.

Le maréchal Davout (LXIX, 437, 609). — A. B. X trouvera des renseignements biographiques sur ce personnage ducal et princier dans l'ouvrage : *Le Maréchal Davout raconté par les siens et par lui-même*, de la marquise de Blocqueville. Je lui signale également la longue notice que lui consacre la *Biographie universelle* de Michaud, à l'article Davoust.

Nauticus.

* * *

Il existe au musée d'Auxerre une salle dite d'Eckmühl. Le Catalogue en a été publié par la maison Quantin en 1882, avec un portrait du maréchal Davoust, gravé à l'eau-forte. Ce devrait être un des meilleurs (cf. *Répertoire*, L. Dorbon n° 11.300).

On trouve aussi son portrait dans la suite gravé à Stuttgart, « d'après les meilleurs originaux » par Bollinger et autres (Metzler'sch Buchl) dans la collection publiée sous la direction d'Ambroise Tardieu — dans l'*Iconographie des contemporains* publiée par Rosselin (Cf. J. Heitzmann *Portraits-Catalog*, p. 320, 330, 348).

Son portrait existe encore dessiné en pied par Massard (Catalogue 29 de M. Godefroy Mayer, 41 rue Blanche Paris. P. 48) et gravé par Weber en 1820 (Cf. Adels-*Portraits-Catalogue* 112 de L. Rosenthal à Munich, p. 17 n° 386).

On peut aussi citer un croquis de Meissonnier reproduit dans la *Revue de Paris* du 15 octobre 1895 sous le titre de « Davoust sur le champ de bataille » et dans l'ouvrage consacré à l'artiste par Monsieur Gréard (Hachette 1897) p. 452, sous la simple désignation de « Croquis à la plume ».

C. Dehais.

—

Le général Despans-Cubières (LXIX, 333, 504, 561). — La recherche de l'anecdote ne doit pas nous faire oublier qu'il s'agit ici d'un homme qui avait été tout autre chose qu'un voleur ou un grotesque, avant de devenir un « politicien ».

Amédée-Louis Despans, fils d'un capitaine d'infanterie, né à Paris le 4 mars 1786, adopté en 1803 par le marquis de Cubières, membre de l'Académie des Sciences, entra comme engagé volontaire

au 3ᵉ régiment de cuirassiers, le 18 septembre de la même année. Admis comme élève à l'école militaire de Fontainebleau le 18 avril 1804, il en sortit comme sous-lieutenant au 51ᵉ de ligne le 23 octobre suivant, pour aller rejoindre son régiment au camp de Boulogne.

Parti en Allemagne avec la Grande Armée, le sous-lieutenant Despans de Cubières assista à toutes les batailles importantes. Après s'être distingué à Austerlitz, il reçut une balle prussienne à Iéna (14 octobre 1806) et fut promu lieutenant le 30 novembre suivant. Pendant les opérations en Pologne où il se signala encore par son courage, il fut blessé d'un coup de baïonnette à Eylau (8 février 1807) et l'Empereur le fit chevalier de la Légion d'honneur à la fin de cette campagne.

Le lieutenant de Cubières, nommé aide de camp du général Morand (12 janvier 1808), assista à la campagne de Bavière et d'Autriche. Sa belle conduite à Ratisbonne et une action d'éclat à Essling lui valurent le grade de capitaine, sans quitter l'état-major du général Morand avec lequel il se trouva encore à Wagram.

Le 4 mars 1811, l'Empereur lui donna une marque de confiance en le chargeant d'organiser le 127ᵉ de ligne, dont il venait d'ordonner la création.

Le capitaine de Cubières prit part à la bataille de Smolensk

Promu chef de bataillon, toujours à l'état-major, il eut trois chevaux tués sous lui à La Moskova. Enfin il demanda un commandement et fut placé au 13ᵉ léger (octobre 1812) qui fit les campagnes de 1812 et 1813 avec la Grande Armée et se trouva à Lutzen, Bautzen, Dresde et Leipsig.

Le commandant de Cubières, fait officier de la Légion d'honneur le 14 juin 1813, obtint le 19 novembre de la même année, à l'âge de 27 ans, le grade de colonel et l'Empereur le mit à la tête du 18ᵉ léger, avec lequel il fit la campagne de France, à l'armée de Lyon.

Après l'abdication, le Roi donna au colonel de Cubieres (16 novembre 1814) le commandement de son plus beau régiment le 1ᵉʳ léger (Régiment du Roi) avec lequel il se couvrit de gloire pendant la campagne de Belgique.

Au combat des Quatre-Bras (16 juin 1815), dans un combat corps à corps avec les cavaliers anglais, il reçut plusieurs coups de sabre à la tête. A Waterloo (18 juin) il fut frappé d'une balle dans l'épaule gauche.

Son dévouement à l'Empereur le fit comprendre dans l'ordonnance du 25 août 1815, qui licenciait l'armée, et c'est seulement au bout de quelques années que le gouvernement de la Restauration, après lui avoir donné la croix de Saint-Louis (16 août 1820), le rappela au service (3 mars 1824), en lui donnant le commandant du 27ᵉ régiment d'infanterie de ligne qui faisait partie de l'armée d'Espagne et qu'il alla rejoindre à Cadix

Le colonel de Cubières fit avec ce régiment la fin de la campagne d'Espagne et l'expédition de Morée Nommé maréchal de camp (30 mars 1829), il reçut, en 1832, le commandement du corps expéditionnaire d'Ancône, qu'il conserva jusqu'en 1836.

Promu lieutenant général à la fin de cette mission, (31 décembre 1835), M. de Cubières fut appelé à la Chambre des Pairs, où il siégea à partir de 1839, et, la même année, le Roi lui confia le portefeuille de Ministre de la Guerre. C'est dans ces hautes fonctions que le général de Cubières allait faire oublier toute une vie d'honneur et de gloire. Compromis dans le fameux procès Teste-Pellapra (1847), il fut traduit devant la Cour des Pairs, convaincu de prévarication, condamné à la dégradation civique et à 10 000 fr. d'amende et enfin rayé des cadres de l'armée (17 juillet 1847).

Réhabilité par ordre du Président Bonaparte le 17 août 1852, le général de Cubières fut mis à la retraite l'année suivante (1ᵉʳ janvier) et mourut le 6 août 1853.

NOLLIACUS.

—

Joseph Dubourg (LXIX, 437 505, 609). — Le personnage à identifier dans la lithographie parue sous le nom de Joseph Dubourg (numéro du 10 avril), est, sans aucun doute, Lamartine. Tous ceux qui ont eu souvent sous les yeux les portraits du poete reconnaitront là sa physionomie et tous ses traits, son nez mince et aquilin, son front, la coupe de sa figure, ses sourcils, sa coiffure même sur les tempes,

ses lèvres, sa taille, et par dessus tout ses yeux grands ouverts avec ce regard doux et fier qui lui était particulier.

Ce sont là aussi ses pommettes et ses lèvres. Je ne pense donc pas qu'il y ait une hésitation possible, d'autant que nous ne connaissons personne de cette époque qui ressemble à Lamartine.

TONY DUBOIS.

—

De Ginestous de Challay (LXIX, 383, 564). — On voit la statue de bronze d'Aristide Ollivier sur son tombeau, au cimetière catholique de Montpellier. Quant à son duel, quand je fréquentais, vers 1862, la salle d'armes du fameux Jean-Louis, j'en ai souvent entendu parler par des tireurs, et on mettait Aristide Ollivier au nombre des duellistes tués par leurs témoins. Voici pourquoi. Le duel politique qui fit tant de bruit à cette époque amenait sur le terrain deux galants hommes qui, en dehors des polémiques de presse, n'avaient aucune raison de s'en vouloir. Il s'agissait en quelque sorte d'un duel pour la galerie. Aussi comme les deux adversaires étaient également inexpérimentés en fait d'armes, les témoins jugèrent-ils opportun de les faire battre au sabre de cavalerie, lourde latte non aiguisée, pensant que les combattants en seraient quittes pour de simples contusions. Malheureusement les deux adversaires se précipitèrent l'un sur l'autre, la pointe au corps, sans essayer de parer, et s'enferrèrent. La blessure de M de Ginestous paraissait la plus grave. Ce fut pourtant Aristide Ollivier qui succomba à une péritonite. Je ne garantis pas l'anecdote, mais j'ai le souvenir très exact de l'avoir entendu raconter ainsi chez Jean Louis, en présence d'un des témoins de M. de Ginestous.

M. P.

—

Mlle Gossin, actrice (LXIX, 487). — Tous les Dictionnaires un peu complets, toutes les biographies renseigneront E. R. sur Mlle Gaussin (Jeanne Catherine Gaussem dite) femme M. Fr. Taolaigo de Lassenay (1759), née à Paris le 25 décembre 1711, sociétaire de la Comédie Française en 1731, retirée en 1763 et morte à La Villette le 6 juin 1767. Son histoire est trop connue pour que j'y insiste.

Dans le cas où l'on voudrait des détails plus circonstanciés, consulter Lemazurier, *Galerie Historique*, t. II.

Ricord, les *Fastes de la Comédie*, t. II, p. 67.

E. D. De Manne, la *Troupe de Voltaire*, p. 55.

G Monval, *Liste alphabétique* des sociétaires.

Em. Campardon, les *Comédiens du roi*, p 115 et 116.

J. J. Olivier, *Voltaire et les comédiens interprètes de son théâtre.*

H. Lyonnet *Dictionnaire des Comédiens français*, t. II, p. 103 104, etc., etc.

H. L.

*
* *

Voici, en résumé, ce que l'on trouve sur cette personne aux pages 444 et 445 du tome II de la Bibliographie des femmes célèbres publiée en 1830, chez Lebigre, rue de la Harpe, 24, par L. Prud'homme père, auteur des Révolutions de Paris.

Gaussin (Jeanne-Catherine), fille d'une ouvreuse de loges et de Gaussin, ancien domestique de l'acteur Baron. Douée d'une jolie figure, elle joue dès 15 ans la comédie de Société ; à 17 ans est engagée au théâtre de Lille ; en 1731 elle débute à Paris dans Junie, Iphigénie, Andromaque, avec applaudissements unanimes ; est reçue trois mois après (au Théâtre français).

Voltaire lui confie le rôle de Zaïre. Sa figure, son regard, son organe, exprimaient la tendresse ; en 1759 elle épouse Tavolaigo, danseur à l'opéra qui la maltraite indignement. Elle prend sa retraite en 1763, perd son mari en 1765, et meurt deux ans après.

V.A.T.

*
* *

Jeanne-Catherine Gaussem, dite Gaussin (et non Gossin), fille d'Antoine Gaussem, bourgeois de Paris, et de Jeanne Collot, son épouse, est née à Paris le 25 décembre 1711, et a été baptisée le 31 du même mois, en l'église Saint-Sulpice. Elle mourut le 2 juin 1767, à la Villette, dans une maison dont elle était propriétaire. Elle avait quitté la Comédie-Française depuis le 19 mars 1763.

On assure qu'elle avait épousé, le 23 mai 1759, un danseur obscur, nommé Talaïgo, qui la rendit très malheureuse et qui mourut en 1765. Ce personnage

était lui-même propriétaire, dans le Berry, d'une terre dite « de Labzenay », dont sans doute il prit le nom, car la Gaussin fut inhumée sous le nom de « Jeanne-Catherine Gaussem, veuve de Labzenay, pensionnaire du Roy ».

A. P.

—

Le nom de Guadet (LXIX, 438). — J'ai transmis à un arrière-petit neveu de Guadet la question posée par M. Erine. Il me répond :

Je ne connais aucun témoignage contemporain sur la façon dont se prononçait le nom de mon arrière grand-oncle. Je puis dire seulement qu'il est de tradition dans ma famille de ne pas faire sentir l'*u* dans la prononciation. Sur les registres de Saint-Emilion, on trouve mentionné, en 1588, un Mathurin *Gadet* et à partir de 1620 on ne trouve plus que la forme Guadet.

Le nom de Guizot ne peut guère être comparé au nom de Guadet, puisque s'il n'y avait pas d'*u* dans Guizot, le *G* prendrait la prononciation d'un J.

J. H.

—

Leshénaut de Bouillé (LXIX, 541). — Hercules Joseph-François Leshénaut (bien probablement fils du premier lit d'Antoine-Hercules) rend aveu, en 1760, au Seigneur de la Jaille-Yvon pour la terre de Bouillé Thévalle. Il eut lui-même pour héritier : Paul-François de Leshénaut chevalier seigneur de Bouillé Thévalle et de Saint-Sauveur de Flée, chevalier de Saint-Louis (mort avant 1789), marié, le 23 mars 1773, à Renée-Henriette-Jacquine-Julie-Victor de la Lande de Cimbré dame de Portebise (vivant 1789) — et aussi bien probablement Antoine Hercules de Leshénaut de Saint-Sauveur, chevalier de Saint-Louis, époux de Mélanie Loüet, dame de Mirabeau (vivant l'un et l'autre en 1789).

La terre de Bouillé-Thévalle avait été acquise vers 1662, par noble homme Jean Leshénaut, écuyer, premier chirurgien de la reine d'Angleterre et de la duchesse d'Orléans, époux de Marie le Coudreux.

Vicomte DE NOÜEL.

—

Famille Moreau (LXIX 189, 266, 314, 406). — A cette famille devait se rattacher celle de N. Moreau, originaire de St-Amand en-Puissaye, qui contracte mariage à Clamecy, le 21 février 1729, avec Mlle Tenaille, (Bib. Nat., pièces originales 2045).

J'indique également, à tout hasard, Etienne Moreau, docteur en médecine à Clamecy, époux de Claudine Grossot en 1710, dont autre Etienne Moreau, chirurgien, juré à Montillot, époux de Angélique Bouillé. Cette dernière était fille du bailli de Coulson et d'Angélique Dupin, et, par sa mère, se rattachait à la famille des trois Dupin.

A ces derniers Moreau se reliait, en outre, Alphonse Moreau, de l'Yonne, qui fut membre du Conseil des Cinq cents.

Je serais heureux d'avoir des renseignements complémentaires sur cette famille qui semble avoir vécu sur les confins de la Bourgogne et du Nivernais.

Ne portait elle pas : *d'or à trois têtes de maures de sable ?*

PASBESNIER.

—

Mesdemoiselles d'Orvilliers (LXIX, 336, 569). — Voici ce que je crois savoir sur les Tourteau, qui sont surtout Tourteau de Septeuil. Jean-Louis Tourteau conseiller du roi, receveur général de Limoges, acheta Septeuil, en 1776, au duc de Penthièvre. Son fils, Jean-Baptiste Tourteau, comte de Septeuil, fut contrôleur général des finances, jusqu'à la fin du règne de Louis XVI.

Il émigra pendant la Révolution, mais mourut à Paris, le 28 octobre 1812.

Jean-Baptiste Tourteau avait un frère, Jean Louis, dit d'Orvilliers, à cause d'une autre terre du canton de Houdan (Seine-et Oise), mais portait aussi le nom de Septeuil. Il était marié, suivant mes notes, à Albertine Rilliet. Il mourut en 1832 ou 1835, laissant une fille Adélaïde, mariée à Antoine de la Tour du Pin de Charce. Je ne connais pas l'autre fille.

Un fils de Jean-Baptiste servit sous l'Empire, fut aide-de-camp de Berthier, et devint général, comte de Septeuil. Il est mort en 1861.

Les armes des Tourteau de Septeuil ou d'Orvilliers, sont : *d'azur, à la tour d'argent surmontée de deux colombes affrontées d'argent.*

E. GRAVE.

Famille Raffinesque (LXIX, 489). — Il y a quelque trente ans, j'avais comme l'un de mes collègues dans le conseil d'administration de la *Société des Amis de la Paix*, devenue plus tard la *Société française pour l'arbitrage entre nations*, un membre de cette famille, le docteur Raffinesque, homme d'une belle prestance, d'une intelligence supérieure et d'une parfaite distinction, dont j'ai gardé le plus cordial souvenir.

Je crois qu'il a laissé un fils, médecin comme lui.

EDMOND THIAUDIÈRE.

*
* *

Il existait. il y a quelque 25 ou 30 ans, à Passy, un docteur Raffinesque, qui a été, pendant un certain temps, médecin de ma famille.

H. B.

—

Marie-Françoise-Victoire Salmon (LXIX, 490). — On trouve de longs détails (avec portrait) au sujet de cette personne,dans les pages 14 et suivantes de la 119e livraison des *Causes célèbres de tous les peuples*, par A Fouquier (Lebrun et Cie, édi eurs,rue des Sts-Pères 8, 1865-67). C'était une domestique,qui, s'étant placée à Caen, fut accusée d'avoir voulu empoisonner par de l'arsenic toute la famille de ses maitres ; condamnée,le 18 avril 1782, a être brûlée vive (sans parler des pénalités accessoires) elle obtint la révision de son procès par le Parlement de Rouen, puis par celui de Paris, et fut, finalement, le 23 mai 1785, déchargée de toute condamnation. Elle se fixa à Paris, s'y maria (sans doute avec le dragon Savari), et obtint un bureau de papiers timbrés qui lui permit de vivre

V.A.T.

—

Le marquis de Valadous (LXIX, 384). — Valadous : famille d'Auvergne établie en Beaujolais en 1720, par suite du mariage de Jacques de Valadous, marquis d'Arcy, ancien capitaine au régiment d'Eu, avec N... fille de Claude-Marie de Fautrières, qui lui apporta en dot la terre de Saint-Julien à Saint-Mamert (près Ouroux en Beaujolais)

Cf. La Roche la Carelle : *Histoire du Beaujolais*, T. II (art. Saint-Mamert) et Révérend du Mesnil : *Armorial historique de l'Ain* (Antoine de Valadous, seigneur d'Arcy était possessionné à Chevroux (Bresse) en 1739.

*
* *

Voir également Archives du Rhône, série E. supp. Saint-Mamert, où sont nommés les personnages suivants :

1742. Jacques de Valadous d'Arcy.

1742. Claude-François-Joseph de V. de Pertus, son fils.

1749 Baptême d'une fille de Claude-Marie-Hubert, marquis de Valadous, Moulin Neuf en Auvergne et de Ursule Adélaïde-Renée de Champier de Chigy.

1749. Louise-Marie Esther de Madaillan de Lespar, veuve de Michel François de V. de Pertus, sgr de Moulin-Neuf, gouverneur de Bellegarde en Roussillon.

1749. Antoine de Valadous, seigneur de la Bouchardière.

1780 Henri-François-Joseph de V. lieutenant dans Provence Infanterie, marié à Marie-Louise-Thérèse Joséphine de Pastourel des Baux

1780. Jean-Baptiste - François de Valadous, offficier dans Turenne Infanterie.

Si par hasard M. Nisiar trouvait une généalogie complète de cette famille je lui serais reconnaissant de vouloir bien me la communiquer.

J. B.

—

Volny l'Hôtelier (LXIX, 439). — Quelques ouvrages de Volny l'Hôtelier :

Essais de poésies, dédiées aux mères de famille, par un jeune bordelais. Bordeaux 1833, in 8° Portrait et vue du château de La Brède. Anonyme

Tableaux poétiques de Paris et de ses environs, par Volny l'Hôtelier. Dédiés à M. de Lamartine. Paris, Dauvin et Fontaines. 1836, in-8°. Trois lithographies hors texte et un fac-simile de Lamartine Sorte d'itinéraire, poétique et descriptif de Paris à Saint-Germain et surtout de sa célèbre fête des Loges. Suivi de notes historiques.

Volny l'Hôtelier, *Heures de l'exilé*. Paris. 1836, in-12.

Amélie ou *Mes dernières illusions*, par Volny l'Hôtelier. Paris, Eug. Renduel. 1837. 2 vol. in-8°.

Dans la préface signée « Jehan Saint-Rieul » on lit :

La poésie a été pour l'auteur de ce livre une diversion aimable à ses graves études médicales... Que le lecteur lise surtout les

Nuits 15, 16 et 17, elles sont empruntées à un poème sur le matérialisme (Yelma), que l'auteur livrera plus tard au public.

J'ignore si ce dernier ouvrage a paru.

J. D.

—

Famille de Wallenrode (LXIX, 189 — Dans Lainé, Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France, tome XI, article Hinnisdal, pages 18 et 19, je trouve la réponse entière à la question de M. Benedicte. En voici la copie exacte :

XVIe Philippe Hermann, Dominique, baron de Hinnisdal, chevalier, sire et vicomte de Fumal, seigneur de Gratzen, de Kerckum et de Cannart, etc... capitaine dans le régiment des hauts-allemands du baron de Berlo au service d'Espagne par lettre du 17 mars 1659, épousa par contrat passé devant Sdrogen notaire et tabellion public à Bruxelles, le 24 juin 1673, contrat où il fut assisté de messire Philippe, Herman, baron de Hinnisdal sire et vicomte de Fumal, ci-devant colonel d'un regiment de cavalerie, lieutenant général au gouvernement et souverain baillage des ville et province de Namur, son père et de messire Jean-Charles Chrétien de Landas, son parent, seigneur de Louvignies, mestre de camp de cavalerie et général de bataille au service d'Epagne : Catherine, Caroline, comtesse de Wallenrode, fille de messire Jean-Ernest, baron puis comte de Wallenrode et du Saint-Empire, seigneur de Vrechem, de Bell, etc... du conseil privé de l'électeur de Saxe et son général de Bataille, premier ministre et grand maréchal du duc de Saxe Lawembourg et d'illustre dame Catherine-Charlotte, comtesse de Wonsheim, fille de messire Jean-Berthold, comte de Wonsheim, la future assistée de messire François Gaspard, comte de Schellardt-Obendorff, baron de Muggenhausen, gentilhomme de la chambre de sa majesté I, son général de Bataille, membre du conseil de guerre et colonel d'un régiment de hauts-allemands pour le service d'Espagne, son parent (Original en papier). Par ce contrat Philippe Herman, baron de Hinnisdal, cède à son fils le château de Cannart, venu de l'évêque de Liege, comte de Looe, le fief impérial de Kerkum et les seigneuries de Hecken et Borghersoff illustre dame Ermengarde de Guilleughien, comtesse de Wonsheim, dota la future épouse sa petite fille et la comtesse de la Marck, sœur de Catherine, Caroline de Wallenrode signa son contrat de mariage etc...

De ce mariage : deux fils et deux filles.

En marge : de Wallenrode : *de gueules à une agrafe ou fermail antique, en forme de losange d'argent dont l'ardillon est rompu au milieu.*

Voir aussi les notes sur les Vallenrode à cette même page 19.

P. c. c. R. DE R.

* *

Dans les sceaux armoriés des Pays-Bas et Pays avoisinants, par de Raddr. Bruxelles 1901, je trouve Tome IV p. 193 :

Wallenrodt (Jean Berthold comte de) seigneur de Boulongne, déclare tenir du roi de France la Verre, seigneurerie et prévôté de Boulogne avec un « vieux château » (comté de Chiny etc. 5681 « un fermail en losange, treflé, l'ardillon posé en bande et rompu au milieu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à 5 fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge (c. c. B. 45.713).

R. DE R.

—

Weyler, peintre (LXIX, 439, 608). — Le *Dictionnaire des Artistes Français* de Bellier de la Chavignerie renferme une notice dont j'extrais ce qui suit : Weyler ou Weyller (Jean-Baptiste), peintre en émail, né à Strasbourg en 1749, mort à Paris le 25 juillet 1791, à 42 ans ; agréé à l'Académie le 29 avril 1775, reçu Académicien le 25 septembre 1779, sur le portrait en émail du comte d'Angivilliers (émail de forme ovale actuellement au Louvre, acheté en 1853, au prix de 3000 francs). Exposa des pastels, émaux et miniatures aux Salons de 1781, 1783, 1787, 1789 et 1791.

Madame Weyler, née Kugler, peintre, élève et veuve de J B. Weyler, exposa au Salon de 1803. Elle continua les portraits en email des hommes célèbres, travail dont son mari avait été chargé par le Gouvernement de 1785.

VILNA.

—

Alliance Wignacourt - Proisy (LXIX, 382). — Il existait, en Champagne, avant la Révolution, deux branches de la famille de Wignacourt.

La première, des environs de Vitry-le-François, était représentée en 1789, par Louis Joseph de Wignacourt, seigneur de Blesmes, Saint-Lumier, et autres, et André Claude Charles de Wignacourt, seigneur de Moiremont, tous deux fils de Louis-Joseph de Wignacourt, comte de

Moiremont, décédé en 1781 et de Charlotte-Louise Le Clerc de Morains décédée en 1774 La généalogie de cette branche a été dressée par le comte de Moiremont lui-même. (*Arch. de la Marne E. 818. — Revue de Champagne et de Brie, 1re série, t. VIII, p. 414*).

La deuxième, des environs de Reims, avait à sa tête, en 1789, Marie-Julie de Maizière, marquise de Wignacourt, veuve de Louis Daniel de Wignacourt, capitaine de la Compagnie des gendarmes d'Orléans, seigneur de Guignicourt et de Coëmy en la Montagne de Reims. Cette dame se fit représenter, pour cette dernière terre, à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Reims réunie par la convocation des Etats-Généraux (*Cahiers de doléances du Bailliage de Reims t. IV, cahier de Coëmy*).

Césarine Anne-Julie de Wignacourt, femme de Hyacinthe David Rosalie, baron de Proisy et d'Eppes, capitaine au régiment royal Picardie, était vraisemblablement la fille de ces derniers. On trouverait, je pense, son mariage transcrit, à la date indiquée par notre confrère, sur les registres de l'état-civil de Guignicourt (Aisne) où résidait alors sa mère, au château que sa famille a encore habité pendant plus d'un siècle. (*Arch. de l'Aisne : famille de Wignacourt et de Proisy : E. 226 et 292*). (De La Chenaye-Desbois et Badier : *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIX, p. 1091-1092).

Ces deux branches avaient, en 1742, entamé, l'une contre l'autre, une série de procès dont on trouve les mémoires aux archives de la Marne (*E. 818*).

GUSTAVE LAURENT.

—

Armoiries de Pie X (LXIX, 286, 467, 620). — Notre éminent confrère, le comte de Saint-Saud, a raison de se plaindre. On dirait que les modèles officiels des armoiries pontificales ne sont pas connus à l'étranger, et cependant il est bien facile d'avoir ce modèle. Les armoiries officielles du Souverain Pontife Pie X sont *d'azur à l'ancre à trois crampons d'argent ou de fer posée en pal, mouvant d'une mer d'argent ombrée d'azur accompagnée en chef d'une étoile (6) d'or ; chef d'argent chargé du lion ailé de St-Marc tenant un livre au naturel chargé des mots* PAX TIBI MARCIE. On a aussi altéré quelquefois les armoiries des papes du XIXe siècle quoiqu'elles soient très connues. Comte PASINI FRASSONI.

—

Armoiries d'un chevalier des ordres : quintefeuilles et maillets en écartelé (LXIX, 543). — Comme je ne suis pas un héraldiste, mais un tout simple collectionneur de généalogies, avec le nécessaire complément d'armoiries, je croyais, d'abord, que toute recherche, de ma part, ne pouvait aboutir à un résultat quelconque.

Mais, comme la question pouvait être circonscripte, d'après les ornements extérieurs de l'écu, à examiner les blasons des chevaliers — et même des officiers — des ordres du roi, elle rentrait dans mon cadre, et j'ai tâché de la résoudre

Parmi les officiers que donne Potier de Courcy (*Continuation du P. Anselme*), il y en a plusieurs appartenant à la famille Phélypeaux, et qui portaient tantôt seulement les armes de cette famille [*d'azur semé de quintefeuilles* (alias *de quatrefeuillee*) *d'or, au canton d'hermines*], tantôt ces mêmes armes, écartelées avec celles de la famille Cottereau [*d'argent à 3 lézards de sinople* (alias *de sable*)].

Je croyais même qu'il s'agissait de cette écartelure, et, comme on était en présence d'un cachet très petit, qu'on pouvait avoir vu des maillets, où il y avait en réalité des lézards, gravés imparfaitement.

Mais comme cette hypothèse pouvait être arbitraire, et qu'il fallait expliquer aussi le manteau et la couronne ducale, si on ne voulait pas les attribuer toutefois à la fantaisie, soit du graveur, soit de celui qui avait commandé le cachet, j'ai feuilleté encore Potier de Courcy.

Lorsque j'ai rencontré Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière, marquis de Châteauneuf, greffier des ordres du Roi en 1700, qui avait épousé une demoiselle de Mailly, j'ai flairé la solution, et j'ai trouvé, en effet, que, de ce mariage était issu Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, né en 1705 † S. P. en 1777, secrétaire des ordres du roi (de 1736 à 1756) chancelier-garde des sceaux et surintendant des deniers des ordres du roi (de 1756 à 1770) ministre d'Etat et qui portait pour armes: *écartelé : aux 1 et 4 : d'azur, semé de quin-*

tefeuilles (sic) *d'or, au canton d'hermines*, qui est Phelypeaux ; *aux 2 et 3* : *d'or à 3 maillets de sinople*, qui est de Mailly. (*Potier de Courcy*, t. IX, p. 583 et 951 ; voir aussi, pour les autres membres de la famille qui ont été officiers des ordres, pp. 405, 410, 432, 433, 434, 437, 952 et 971).

C'est donc au duc de la Vrillière qu'il faut attribuer le cachet qui intéresse M. le comte de Saint-Saud.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Flavius Josèphe (LXIX, 441). — Je signale à A. de P. l'ouvrage suivant : *Œuvres complètes de Flavius Joseph*, avec notice biographique, par J.-A.-C. Buchon, Paris, A. Desrez, libraire-éditeur, rue Saint-Georges, 11, 1836.

Nauticus.

—

Apophtegme à retrouver (LXIX, 441). — « Videbis, fili mi, quam parva sapientia regitur mundus » ne se trouve pas dans la *Bible*. On cite l'apophtegme ordinairement dans la forme plus grammaticale, « An nescis, mi fili, quantilla prudentia mundus regatur » (ou « regatur orbis » ? Selon Bücheler, *Geflügelte Worte*, dixième édition, p. 267, les *Apophthegmata* de Zincgref, 1693, tome II, p. 107, donnent ces mots à un certain von Orselaer, précepteur des jeunes margraves de Bade ; mais Lundblad dans son *Plutarque suédois* (*Svensk Plutark*), Stockholm, 1826, les attribue à Oxenstiern, qui les aurait dits à son fils quand celui-ci se sentait incapable de remplir la fonction de plénipotentiaire, l'an 1641. Enfin, dans un recueil portugais d'apophtegmes, *Colecçam politica de apophtegmas memoraveis* par D. Pedro Jos. Suppico de Moraes, Lisbonne, 1733, le pape Jules III (1550-1555) passe pour auteur d'un mot très semblable. Guiseppe Fumagalli, *Chi l'ha detto* ? éd. 4, p. 166 constate qu'Oxenstiern a formé l'apophtegme qu'on lui attribue à l'occasion du Congrès de Münster, en 1648, mais que la première édition des Apophthegmata de Zincgref est de l'an 1626. W. F. H. King, *Classical and Foreign Quotations*, Londres, 1904, p. 128, donne les mots suédois d'Oxenstiern comme

Vet du icke, min son, med huru liten wishet verlden negeras.

On voit bien qu'une grande incertitude s'attache à cette question.

Edward Bensly.

—

Lugdunum (LXVIII, 769 ; LXIX, 121, 324, 517, 579). — La *Gazette de France*, reproduisant un article récemment paru dans le *Temps*, publiait ces jours derniers les solutions proposées ici même sur l'étymologie du nom de *Lugdunum* (Lyon).

Après un bref exposé des avis de nos collaborateurs Xuatreb et de Cressia, le critique abordait mon hypothèse et concluait que si la terminaison *dunum* a bien, comme je l'ai dit, le sens de forteresse, éminence fortifiée, en revanche, il était difficile d'admettre que le mot *Lug* eût le sens de brouillard, brume, attendu que si le cas spécialement envisagé de la ville de Lyon paraissait me donner raison, il ne fallait pas oublier qu'il existait dans les Gaules 3 autres villes du même nom de *Lugdunum*, auquel mon système ne pouvait s'appliquer sans de fortes réserves, ce qui lui retirait toute valeur.

Ces trois autres villes sont *Lugdunum Clavatum* (Laon) *Lugdunum Convenarum* (St-Bertrand de Comminges) et *Lugdunum Batavorum* (Leyde).

Or, dit mon interlocuteur, si l'on peut, à la rigueur, passer condamnation sur le cas de *Leyde*, ville située sur une éminence voisine du Rhin et, par suite, sujette aux brouillards, mais ni plus ni moins que toute autre cité hollandaise, il n'en saurait être de même des deux autres (Laon et St-Bertrand de Comminges).

Car si cette dernière est perchée sur un rocher isolé et se contente de dominer la vallée où coule la jeune Garonne, la première est précisément l'une des très rares villes de France qui ne connaissent pas de rivières.

L'objection est plus spécieuse que solide ; 1° parce que la présence immédiate d'un cours d'eau n'est pas nécessaire pour la formation des brouillards. Telles régions, comme les Dombes, la Sologne et les diverses Brennes de la France, sont plus qu'abondamment pourvues de brumes sans qu'on y voie autre chose que de minces filets d'eaux courantes... mais il y a aussi des étangs, des marais sur toute leur étendue, et je n'ai pas voulu spécifier l'origine des brouillards. 2° Parce que tout en m'inclinant devant l'affirmation de

mon contradicteur en ce qui regarde l'état atmosphérique présent des deux localités en cause, je puis lui demander s'il est bien certain que ni Laon, ni St-Bertrand de Comminges n'étaient environnées fréquemment de brouillards au temps déjà très lointain où la dénomination de *Lugdunum* leur fut appliquée.

J'ai eu la curiosité de rechercher, moi, simple étymologiste à mes heures, si l'étymologie était ici en contradiction avec la réalité, sinon actuelle tout au moins ancienne, et voici ce que j'ai trouvé :

Vidal de la Blache parlant des vallées du Soissonnais au *Tableau de la Géographie de la France* (*Hist. de Fr.* de Lavisse T. I, p. 104, dit ceci :

Les eaux que laissent filtrer les calcaires des plateaux et les sables des pentes s'y rassemblent (dans les vallées) assez abondantes et assez irrégulières parfois pour nourrir *des marécages qu'il a fallu assécher* en leur donnant un écoulement. On voit ainsi, au sud de la Montage de Laon, s'allonger jusqu'à Anizy-le-Château une ligne d'anciens marais... etc., etc.

Si j'étudie la carte qui accompagne ces lignes, je constate qu'en effet, la Montagne de Laon est limitée à sa partie inférieure par un trait discontinu marquant l'affleurement ancien des eaux et que des canaux d'assèchement parcourent la plaine... *autrefois marécageuse*.

Je pourrais, à l'aide du même ouvrage ouvert aux pages 363 et 364, à l'aide aussi de la précieuse *Grande Encyclopédie* T. XVIII, pp. 549-550 (Département de la Haute-Garonne) rappeler que la haute vallée de la Garonne fut, à l'époque miocène, occupée par un vaste lac, qui s'écoula lentement pour faire place à un chapelet de lacs plus petits, dont l'un des derniers subsistant est celui de Barbazan, ville située précisément en face de St-Bertrand et de l'autre côté de la Garonne, d'où production de vapeurs.

Que conclure de toutes ces coïncidences, sinon que dans ces derniers cas, comme dans les précédents, les dispositions locales sont en rapport constant avec l'étymologie des noms de lieux et qu'il n'y a pas de raison suffisante pour rejeter le sens de brouillard que j'ai attribué au mot *lug*, en m'appuyant sur des langues anciennes et modernes auxquels j'aurais pu joindre la germanique si je n'avais craint d'abuser de l'attention du lecteur.

J'ajoute un seul mot. M. de Cressia nous a cité le nom du dieu Gaulois *Lugus*, protecteur de la cité lyonnaise ; je pense que cette divinité devait précisément son nom au celtique *Lug* (brouillard) et que le dieu *Lugus* était la personnification du brouillard, de même que tous les autres dieux celtiques, germains, latins ou grecs personnifiaient quelque forme physique intellectuelle ou morale.

Commandant L. Abet.

—

Villes de France (LXIX, 338). — Je signale à N. l'*Armorial national* de France, recueil complet des armes des villes et des provinces du territoire français, réuni pour la première fois, dessiné et gravé par H. Traversier. Cet ouvrage, malgré quelques légères inexactitudes dans la description des armes et des lacunes un peu trop sensibles, n'en est pas moins justement considéré comme le plus complet et fut publié, in-4°, en 1843 et, en 1847, un autre in 4° parut sous le titre *Armorial des villes de France*, contenant 432 armoiries de villes, imprimées en couleur, et un texte explicatif extrait du *Dictionnaire des Communes*, par Girault de Saint-Fargeau.

Nauticus.

* * *

L'*Armorial général de d'Hozier* remplirait probablement les desiderata du demandeur, en s'aidant de l'*Indicateur des Armoiries* y contenues, dressé par Ulysse Robert (in-8°, 1879).

P. Cordier.

—

Attendez-moi sous l'orme. (T. G., 67 ; LXIX, 520). — Le *Magasin Pittoresque* a publié, dans son numéro du 1er avril 1914, sous la signature de M. Tournal de Manclair, un article sur « l'*Orme de Saint-Gervais* ».

Dans l'ancien temps, un orme se voyait ordinairement devant l'entrée des châteaux et aussi sur les places des églises. Cet arbre était là pour servir d'abri au seigneur. C'était aussi un lieu de réunion où les bourgeois se retrouvaient au sortir de la messe pour commenter les événements du jour, tandis que, aux environs, les femmes papotaient entre elles. C'est

encore à l'ombre de cet orme que l'on dansait aux jours de fête.

C'était la continuation d'un usage antique provenant des Celtes, qui portaient une sorte de culte à cet arbre, lui attribuant le pouvoir de donner bien-être, richesse et santé. Cette tradition fut reprise par les Gaulois et les Druides. Plus tard, la Gaule, devenue chrétienne, planta également des ormes, en quelque sorte sacrés, devant certaines églises, et pendant toute la durée du moyen âge, ce fut à l'ombre de ces arbres que les magistrats ou officiers royaux désignés sous le nom de Pedanés, tenaient leurs plaids, jugeant différents procès, surtout des créances contestées. Le créancier et le débiteur étaient sommés de comparaître sous l'orme, à peine d'une amende considérable, et c'est ce détail qui a inspiré à Mathurin Régnier ces deux vers ironiques :

Attendez-moi sous l'orme,
Longtemps vous m'attendrez !

Pour extrait analytique,
Gros Malo.

Nota. — La Curne de Sainte-Palay définit ainsi les pedanés : juges de village, châtelains, qui jugeaient debout n'ayant point de siège d'audiences particulières

Roquefort, dans son *Glossaire de la Langue romane*, indique que les juges pedanés étaient des juges de village, appelés aussi des juges sous l'orme, parce qu'ils rendaient leurs jugements debout et sans tribunal, n'ayant point de siège pour rendre la justice : *Stantes in pedibus*.

Gros Malo.

—

Incane (LXIX, 546). — Je hasarde l'explication suivante :

Cane étant une forme ancienne de canon, dans le sens de règle « poses incanes » signifie peut être des poses non conformes à larègle.

Nauticus.

***

Incanus, en latin, signifie blanc, ou gris. Peut être est-ce de la que les nécessités de la rime ont induit l'auteur de ces vers à tirer ce néologisme obscur et inutile. Ibère.

—

Moche (LVIII ; LXVIII ; LXIX, 73). — L'explication de *Comœdia* est jolie, mais celle de Lorédan Larchey qui, dans le *Supplément* de son *Dictionnaire historique d'Argot* fait dériver l'adjectif moche de mouche : laid, vilain, peut paraître plus plausible.

Au mot moche, qui ne figurait pas encore dans Delvau, Georges Delessale renvoie également à mouche, qui, dès 1865, avait déjà le sens de « mauvais, laid, désagréable, dans l'argot des faubouriens ». *Dictionnaire de la Langue verte.*

Pierre Dufay.

—

« Le camarade Jésus » (LXIX, 591). — J'ignore si dans la presse contemporaine on a employé cette expression.

En tous les cas, elle n'aurait été qu'une « redite de phrase » de Camille Desmoulins.

Lors de sa comparution devant le Tribunal révolutionnaire le 2 avril 1794, il fut interrogé sur son âge. Il répondit : « J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, trente-trois ans ».

Hérault de Séchelles, interrogé à son tour répondit : « Je m'appelle Marie Jean, nom peu saillant même parmi les saints ».

Fromm, de l'*Univers*.

—

Crocodiles en ex-voto (LXIX, 546). — M. Dehermann trouvera à ce sujet une divertissante étude sur le crapaud et le lézard de St-Bertin, dans la 246e livraison du *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie* (42 bis Grand'Place, à Saint Omer). Il s'agit d'un crocodile empaillé et d'une grande écaille de tortue de mer, qui existaient avant la Révolution, dans l'église de l'Abbaye de St-Bertin.

Olis.

***

La question a été traitée dans nos colonnes, année 1900, tome I, p. 109, 872.

Petragoricensis.

—

Femmes : la conquête des diplômes féminins. La première capitaine d'un transatlantique (LXV ; LXVI ; LXVII ; LXVIII). — On mande de Copenhague qu'une femme, Mme de Baudinz, a été nommé capitaine d'un paquebot transatlantique. C'est la première fois qu'un pareil poste est confié à une personne du sexe faible. Mme de Baudinz est

la femme d'un médecin de la marine, et c'est en accompagnant son mari dans toutes les traversées qu'elle a contracté le goût de l'art nautique. Elle a fait ses preuves, il y a un an, dans la mer Baltique, lorsque le capitaine du paquebot où elle était avec son mari étant tombé malade, elle prit le commandement du navire.

—

Bals disparus (LXIX, 442, 687). — D'après des notes que je retrouve, le dernier bal du Prado, auquel j'ai assisté, a eu lieu le jeudi 13 janvier 1859. Le lendemain, c'était la démolition avec une partie du quartier.

F. GIRARD.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Les députés devant l'opinion. — Nous avons vu, dans le dernier numéro (LXIX, 688) que nos députés étaient quelquefois chansonnés sous le Consulat et l'Empire. Les pouvoirs publics étaient forcés de venir à leur secours.

La série de documents que nous publions d'après les dossiers des Archives le prouvent.

L. G.

*
* *

28 Frimaire an VIII.

Note.

Il se vend chez un marchand d'Estampes, rue du Cocq-Honoré, deux estampes : l'une représentant un marchand de vieux habits, vendant des toques et des manteaux de Représentant, l'autre un portefaix qui vient de mettre à terre un ballot considérable avec cette inscription au bas :

750 m'écrasaient

On a déjà écrit au bureau central pour lui dénoncer de pareilles caricatures, lui dénoncer celles-là et lui prescrire de prendre des mesures nécessaires.

—

Ministère de la Police Générale
Paris 28 frimaire an VIII.
Au bureau Central du Canton de Paris.

Je suis informé, citoyen administrateur, que des caricatures de représentants du peuple se vendent publiquement. Je vous charge, de prendre, au reçu de ma lettre, toutes les mesures nécessaires pour la saisie de ces objets et en faire poursuivre les auteurs et distributeurs. Vous me rendrez compte de vos mesures à cet égard.

Salut et Fraternité.
Minute.

—

Paris, 6 Nivose an VIII.
Bureau Central du Canton de Paris
au Ministre de la Police Générale.
Citoyen Ministre,

Nous avons rendu compte le 1er de ce mois, des mesures que nous avions prises pour arrêter l'exposition et la vente de diverses caricatures injurieuses à la représentation Nationale. Nous avons fait saisir celles qui se voyaient chez un marchand d'Estampes rue du Coq-Honoré, et dont il est question dans la note que vous nous avez transmise le 4 du courant. Nos agens ont ordre de porter sur cet objet la surveillance la plus active et ils nous assurent qu'il ne reparaîtra aucune de ces caricatures.

Salut et respect,
Les administrateurs.
DUBOIS, NIVROI.

—

Nécrologie

Nous avons appris avec un très vif regret la mort de notre distingué et sympathique collaborateur M. Guillaume de Fontenay.

Il traitait surtout les questions de linguistique, en lesquelles il était fort entendu.

D'autres études le passionnaient qui ne pouvaient guère trouver place dans nos colonnes : les études des phénomèmes d'occultisme. Il y apportait une grande prudence, une rigoureuse méthode d'investigation. Notamment, il fut de ceux qui appliquèrent la photographie à la révélation des phénomènes, en mettant en garde les opérateurs, contre les défauts d'interprétation qui ont faussé tant d'observations.

Il meurt à 53 ans, emporté par un mal tout accidentel, qui a privé les sciences psychiques et l'érudition grammaticale, d'un apôtre de sang-froid, auteur de remarquables travaux, et dont on pouvait encore tant espérer.

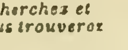
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIX• Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Juin 1914

N° 1402

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)
Bureaux : de 3 à 6 heures


Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IX•)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nous prions nos collaborateurs d'excuser le retard dans la publication de leurs questions. La faute en est à leur extrême abondance.

—

Les églises orientées à l'Orient d'Hiver. — On sait que d'ordinaire, les églises sont orientées de l'Ouest à l'Est, l'autel étant à l'Est Cet Est est l'Est de la *ligne des Equinoxes*, c'est-à dire l'Est au début du printemps et au début de l'automne (angle de 90° avec la Méridienne géographique ou astronomique).

Mais il y a de très vieilles églises qui sont orientées, non plus à l'Est de l'Equinoxe, mais à l'*Orient d'hiver*, à Paris 128°, c'est-à-dire à l'Est du *solstice d'Hiver*, qui varie avec la latitude du lieu considéré et qui correspond aux environs de Noël.

J'en connais quelques-unes : églises de Poitiers ; N.-D. de Paris ; etc. J'ai vérifié le fait à la boussole moi-même. Il y aurait intérêt à dresser une liste complète de ces églises. Voici pourquoi :

Il s'agit là d'un rite ; et c'est le rite à l'Orient d'Hiver qui est le plus ancien. Ce rite remonte à l'Epoque de la *Pierre polie*, car les Dolmens, orientés à l'Orient d'Hiver, sont *toujours plus anciens que ceux ouverts à l'orient des Equinoxes*. (Le phénomène astronomique de la précession des Equinoxes me l'a prouvé).

Ces faits se rattachent au *culte solaire*, qui a régné en France depuis la Pierre polie jusqu'à l'arrivée du Christianisme en Gaule.

MARCEL BAUDOUIN.

—

L'éclipse maçonnique pendant la Révolution. — Comment peut-on expliquer la disparition de la Franc-maçonnerie en France pendant la période révolutionnaire ?

Tout ce que la Maçonnerie avait décidé et préparé s'accomplit ; elle triomphe, et cependant elle disparaît. Plus de *convents* ; les loges sont fermées partout.

Il y a là une anomalie étrange et jusqu'ici, inexpliquée.

RENÉ, DUC DE LESLI.

De l'authenticité des récits du « Mémorial. » — Lord Rosebery dans son très curieux volume *Napoléon et la dernière phase*, qui semble si sérieusement documenté, accuse carrément Las Cases d'avoir forgé de toutes pièces plusieurs lettres de Napoléon. « C'est, dit-il en parlant du *Mémorial de Sainte-Hélène*, un arsenal de documents apocryphes. » Et il cite quantité de preuves à l'appui de son dire. Or, en parcourant les *Mémoires* de « la Générale Durand », nous sommes frappé, notamment au sujet de l'entrevue de Dresde en 1812, de voir que le *Mémorial* retrace mot pour mot une partie de son récit. En voici quelques exemples : « L'Empereur François qui ne faisait rien et qui s'ennuyait beaucoup, s'amusait, faute de mieux, à courir la ville... ne comprenant rien à cette réclusion du ménage (ménage de Napoléon et de Marie-Louise) *Madame Durand*. « L'Empereur François qui ne faisait rien et s'ennuyait tout le jour à courir la ville, ne comprenait rien à cette réclusion du ménage ». (*Las Cases*). « Aussi assistait-elle (l'Impératrice d'Autriche) presque tous les matins à la toilette de Marie-Louise, elle furetait partout, dans ses rubans, ses bijoux, etc. enfin elle ne s'en allait jamais les mains vides. » (*Madame Durand*). « Elle venait surtout le matin, à la toilette de Marie-Louise, furetait dans son luxe et sa magnificence. Elle n'en sortait jamais les mains vides. » (*Las Cases*). L'on pourrait multiplier les citations de ce genre.

Accusera-t-on Madame Durand d'avoir pillé le *Mémorial* ? Mais ses *Mémoires* datent de 1819 ? tandis que *Mémorial* est de 1822.

Donc, Las Cases, au moins en cette circonstance, ne peut prétendre rapporter exactement les paroles de l'Empereur. Impossible de dire non plus que l'Empereur, ayant lu les *Mémoires* de Madame Durand, il y eut, à cet instant, de sa part, réminiscence inconsciente et qu'il fit ainsi ce récit à Las Cases, puisque Las Cases quitta Sainte-Hélène à la fin de 1816, deux ans avant la publication des *Mémoires*. Par conséquent, il semble bien que Las Cases a copié Madame Durand.

On peut se demander également si Madame Durand n'a pas fait quelques emprunts à d'autres ?...

Il serait intéressant d'élucider la question au point de vue historique, car il est très important de savoir de qui viennent certaines assertions pour en apprécier la valeur, et en rechercher les origines. En tout cas, les citations que nous avons faites se retrouvent-elles, *avec les mêmes expressions*, ailleurs, et dans des ouvrages publiés avant 1819 ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Madame Durand et ses Mémoires. — Où pourrait-on trouver quelques détails sur Madame Durand, née Cohendet, veuve, depuis 1807, du général de brigade Durand qui commandait le fort Vauban en 1793 et fut emmené prisonnier en Hongrie par les Autrichiens. Madame Durand, qui a laissé d'intéressants *Mémoires* sur Napoléon et Marie-Louise, passa quatre ans auprès de cette dernière en qualité de « première femme ».

Ces *Mémoires*, parus en 1819, contiennent, au dire de Madame Durand, dans sa Préface, des annotations de la main de l'Empereur, au bas de quelques pages. Que doit on penser de cette assertion ?

Dans une édition parue de nos jours, ces annotations ont été supprimées (dans quel but ?) et l'ouvrage est sensiblement différent de ce qu'il était en premier lieu. Sait on qui l'a retouché ? Madame Durand, qui avait un fils, a-t-elle encore des descendants ? Où et quand est-elle morte ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Gentilhomme de la chambre du Roi. — En quoi consistaient les fonctions de gentilhomme de la chambre du Roi, *portant la clef d'or* ? Existe-t-il un état des gentilshommes de la chambre, et particulièrement des gentilshommes portant la clef d'or, sous Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV

JEAN DES PINOY.

—

Garde nationale. — Dans une vente d'autographes faite par Charavay, le 17 mars 1881 (d'après F. Eudet, *Hôtel Drouot*), il fut vendu le registre des ordres du jour de Santerre, commandant de la garde nationale — du 15 mars au 6 avril 1793. — Pourrait-on me dire où se trouve

actuellement ce document des plus curieux et des plus intéressants ?

NOTHING.

—

Rivalité amoureuse du duc d'Orléans. — Connait on ce détail de chroniques ou de Mémoires d'une rivalité amoureuse entre un duc d'Orléans (sous l'un des règnes de Louis XIII à Louis XVI inclusivement) et un personnage quelconque de la Cour, croit-on ? Celui-ci ne fut-il pas dans l'obligation de fuir Paris et de se réfugier loin de la capitale ?

On demande des détails sur cette chronique et le nom du rival.

—

Famille d'Argent. — Existe-t-il une généalogie de la famille d'Argent, quelles sont ses armoiries ?

Henry d'Argent écuyer, seigneur de Vinery, lieutenant au régiment de Vexin, fils de feus François d'Argent, écuyer, seigneur de Létang, l'un des quatre cents chevau-légers de la garde du Roi et de Marie Poupardin, de la paroisse de Sainte-Croix de La Charité, diocèse d'Auxerre, épousa, à Montmédy, le 30 septembre 1730, Marie-Nicole Scholastique des Robert.

E. DES R.

—

Bellamy, famille parisienne. — Où pourrait-on trouver des renseignement sur cette famille, qui au commencement du XVIIIe siècle, était composée de trois frères

André François Bellamy qui fut, croyons-nous, directeur des eaux de Passy.

(N ?) Bellamy, curé de Villecerf, aux environs de Moret.

Charles Bellamy nommé par décret du 30 mars 1727, receveur des tailles de l'élection de Brioude.

N'existe-t-il pas une généalogie de cette famille ?

L.

—

Boille. — Peut-on savoir où était située l' « Institution » ou la « Maison d'Education » dirigée par Mme Boille, vers 1840, et avoir quelques détails sur cette école ?

NISIAR.

—

Boyle-Roche, membre du parlement irlandais. — Edmond Guérard (Victor Fournel), dans son *Dictionnaire encyclopédique d'Anecdotes* (t. II, p. 151), parle d'un membre du parlement irlandais, nommé Boyle-Roche, qui avait la rage de parler, et dont quelques-unes des apostrophes « sont restées célèbres en Angleterre ». C'est lui, par exemple, qui s'écriait : « Je donnerais la moitié — que dis-je ! toute la Constitution, — pour en conserver le reste. »

Je ne trouve ce nom de Boyle-Roche ni dans le *Dictionnaire* de Larousse, ni dans les autres dictionnaires que j'ai consultés.

A quelle époque vivait-il ? Et, tout d'abord, a-t-il vraiment existé ?

G. GALLOIS.

—

Friand, vicomte d'Auge. — Détails généalogiques.

LA BRUYÈRE.

—

Marie-Charlotte-Carbon. — A quelle famille — ascendance paternelle et maternelle et armoiries — appartenait Marie Charlotte Carbon, mariée en 1774, à François-Félix, duc de Crillon ?

BÉNÉDICTE.

—

Famille Cauchon. — Existe-t-il une bonne généalogie de la famille Cauchon ?

Une note à moi communiquée indique qu'il en existerait une dans la *Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, année 1882, p. 221. Cette référence est-elle exacte et où cette revue a-t-elle été publiée ?

E. DES R.

—

D'Hienne ou de Hienne, écuyer, fin du XVIe siècle. — Détails généalogiques.

LA BRUYÈRE.

—

Juvernay et Chatillon. — Le 7 novembre 1671, Huchette, notaire royal à Paris, fait l'inventaire des biens de Etienne Juvernay, époux de Marie Chatillon. Je cherche les noms des pères et mères des deux époux. A titre d'indication, les armes d'Etienne Juvernay sont *d'argent à trois bandes de sinople au chef de sinople chargé de trois merlettes d'argent.*

VAREILLES.

—

Mgr Manning et Mgr Darboy. — On m'assure que Mgr Manning aurait usé de son influence pour obtenir la mise

en liberté de Mgr Darboy, prisonnier de la Commune en 1871. Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur ce point ?

PAUL DE NOGENT.

—

Un Prudhon, peintre. — M. Tabarant signale que l'Académie de Mâcon qui recherchait la tombe de Prudhon, l'auteur de *La vengeance et la justice poursuivant le crime*, découvrit d'abord au Père-Lachaise celle abandonnée d'un *P. P. Prudhon, peintre.*

M. Tabarant demande, dans l'*Action* : Quelle poussière humaine recouvre-t-elle ?

—

Le miniaturiste Augustin Ritt — Le miniaturiste Augustin Ritt (1768-1799) a beaucoup travaillé en Picardie, à Saint-Quentin et à Valenciennes entre 1789 et 1791.

Quelque aimable lecteur pourrait peut-être me fournir quelques renseignements tant sur ses œuvres encore existantes, exécutées soit en province, soit à Paris, où il résida également de 1786 à 1792.

G. N.

—

Villard. — Catherine de Villard, dont la famille, originaire du Périgord, portait *d'hermines au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent* épousa Antoine de Loménie né en 1708. On désirerait savoir quelles étaient le père et la mère de Catherine de Villard.

VAREILLES.

—

Titres transmis aux filles. — Un intermédiairiste documenté pourrait-il me dire si le titre de marquis ou de comte porté dans les familles : de Choiseul, d'Ambly, de Moyria, de Frémont d'Auneuil et de Franc d'Anglure (autrefois Franc d'Essertaut) peut être porté par les filles comme par les fils ?

Existe-t-il des lettres patentes conférant ces titres ? Où pourrais-je en trouver un extrait ? R. DE CRESSIA.

—

Le marquis de Dalmatie. — La noblesse créée par Napoléon Ier ne comprenait que des ducs, des comtes et des barons ; pas de marquis. Or, certains de ces personnages sollicitèrent, sous la Restauration, d'échanger leur titre contre celui de marquis, lequel donnait à leur noblesse l'apparence de remonter à la monarchie d'avant la Révolution. Tel fut, notamment, le cas de Barthélemy, l'ancien Directeur, qui, créé comte par Napoléon, fut nommé marquis par Louis XVIII. Y a-t-il eu quelque chose d'analogue pour le maréchal Soult, duc de Dalmatie ? On le croirait en le voyant deux fois qualifié de « marquis » de Dalmatie dans un procès-verbal de son duel avec le colonel Briqueville, en date du 14 juin 1833, procès verbal signé du maréchal Clauzel, de M. César Bacot, député, et des généraux acqueminot et Exelmans, et reproduit à la page 67 du deuxième volume de *Paris de 1800 à 1900*, par Charles Simond. (Plon, éditeur).

V. A. T.

—

Armes à déterminer : deux palmes. — A quelle famille appartiennent les armoiries dont désignation ci-dessous : *D'azur à deux palmes surmontées d'une étoile...* couronne de marquis et la devise latine :

EVENUNT AD SIDERA PALMÆ

ANDRÉ BASTIDE.

—

Armoiries à déterminer : Fortis dominatibur astris. — *D'argent au lion de sable, accompagné en chef d'un croissant d'azur et d'une étoile de gueules, et en pointe d'une autre étoile du même.*

Supports : Deux lions, Couronne de Marquis.

Devise : *Fortis dominatibur astris.*

E. BLOND.

—

Indocti discant, et ament meminisse periti — De quel ouvrage est tirée cette phrase ?

GILLES DE VILLARS.

—

Euge, perge, vale, tene. — De quel ouvrage est tirée cette phrase ?

GILLES DE VILLARS.

—

Miniature de Mme Récamier. — Connait-on une miniature représentant Mme Récamier, âgée d'une trentaine d'années, portant un manteau de couleur jaune par dessus une robe de tulle noir très échancrée ? Je serais heureux d'en savoir l'auteur.

A. B.

Séez ; Sées. — D'où vient que l'orhographe de cette petite ville de l'Orne, hef-lieu d'un évêché, que les trois quarts 'entre nous avons vu écrite *Seez*, soit epuis peu transformée en *Sées?* N'est ce as encore à l'influence de ce « déplorale » *Dictionnaire des Postes*, dont les rthographes et les surnoms fantaisistes pportent une véritable perturbation d'aucuns ajoutent : consternation) dans e clan des savants, des historiens, des rudits, qu'on doit le changement de la ernière lettre ?

Tout cela, peut être, parce que dans Eure, il y a un gros bourg appelé Séezlesnil et un village, Séez tout court. lais il y a des Sées dans l'Allier, la Saoie. On aurait pu surnommer celui de Orne Séez-L'*Evêque*. Ah ! oui ! mais uelle senteur cléricale. Evêques et évêhés sont ignorables officiellement.

LA COUSSIÈRE.

—

Petit sexe. — Le romancier Balzac vait l'habitude d'appeler le sexe féminin *etit sexe*. Quelqu'un pourrait-il me sinaler le passage de ses œuvres où il 'explique sur cette façon de parler Il y eu, il y a quelques années, un article de ournal sur ce sujet. Mais où et de qui ?

HENRY.

—

« Les Femmes et la fin du nonde ». — De qui est cet ouvrage qui paru, en 1879, sans nom d'auteur, chez Calmann-Lévy? H. A.

—

Heredia. Lemaître et Sabinula. — Jules Lemaître, dans les *Contemporains*. lonnait à Heredia ce conseil :

Qu'il continue de feuilleter le soir, avant le s'endormir, des catalogues d'épées, d'arnures et de meubles anciens. rien de mieux ; nais qu'il s'accoude plus souvent sur la roche noussue où rêve Sabinula.

Qu'est-ce que Sabinula ? J'ai cherché 'ainement ce nom dans les *Trophées*.

A. G.

—

Calendriers perpétuels. — Dans les Mémoires du comte Dufort de Cheverny, . I, p. 195, on lit à la date du 10 avril 1757 :

Duplessis, premier laquais de ma femme, qui depuis s'est trouvé un homme à talent t « est l'auteur des calendriers perpétuels » qu'on voit partout ; il est mort après avoir eu une boutique considérable sur le Pont au Change.

Que sait-on de Duplessis et de ses Calendriers perpétuels ?

MM. Vivarez et Grand-Carteret, entr'autres, voudraient-ils bien voir cela ?

SIMON.

—

Populo — Dans une édition des *Poésies de Catherine de Médicis*, par M. Bonaffé (Bibliothèque Nationale. 8° Ye 4027) je relève, sur un inventaire des meubles de la Reine, dressé après sa mort. cet article, page 230 : « Un « populo » de cire en un champ de fleurs », et l'éditeur dit, dans une note, que « populo » est un synonyme de « marmouset » cette sorte de figurines burlesques qui servaient parfois à la cérémonie de l'e voûtement.

Le vocable de « populo », usité, dans la langue familière, pour désigner un enfant, ne vient il pas de ce terme de la Renaissance ?

SIR GRAPH.

—

Il n'y a pas qu'à Paris que les ânes portent culottes. — Quelle est l'origine de ce dicton ?

ASINELLI.

—

Pièce à l'effigie de Louis XIII avec des cœurs. — Je possède une pièce de monnaie en bronze, de la grandeur d'une pièce de un franc environ. Sur la face, se trouve l'effigie de Louis XIII, et, en exergue l'inscription ordinaire : *Lud.* XIII. *D. G. Franc et Nav Rex.* Mais le revers porte trois cœurs ainsi disposés : deux à côté l'un de l'autre, et le troisième posé et portant sur les deux premiers. Au dessus une couronne royale (?) où les fleurs de lys alternent avec les fleurons, et en exergue : *les cœurs fidelles* (sic). Un intermédiairiste pourrait-il m'éclairer sur l'origine et l'intérêt de cette pièce qui est peut-être fort vulgaire Mon ignorance en numismatique est absolue

J'ajoute que la coiffure du Roi, très franchement Louis XIII, date la pièce de son enfance ou de son extrême jeunesse. Peut être faut il y voir une épave contemporaine de la Fronde ?

BENEDICTE.

Réponses

—

Date de la bataille de Bouvines (LXIX, 641, 699). — C'est à bon escient que l'on a inscrit sur le monument commémoratif qui s'élève non loin de l'église de Bouvines la date du 27 juillet 1214, et si quelques auteurs ont écrit que la bataille eut lieu le 27 août, ce ne peut être que par suite d'un lapsus.

Que la rencontre ait eu lieu un dimanche, la chose est hors de doute ; les français s'étonnèrent d'être attaqués par les alliés en un pareil jour. Or, le 27 juillet 1224 tomba effectivement un dimanche et par suite le 27 août fut un mercredi.

Si l'on se repo e aux textes, on constate que Guillaume le Breton dit dans son *De gestis Philippi Augusti* :

Die ergo crastina, scilicet VI Kal. Augusti, movit rex de Tornaco ut iret ad castrum quod Insula nuncupatur...

On lit, d'autre part, dans les *Chroniques de Saint-Denis* :

Lendemain donques, qui fu le jors de la VIe Kal. d'aoust, mut li roi de Tornai et baoit a reposer lui et son ost en cele meismes nuit a un chastel qui a non Lile.

Enfin la *Relatio Marchianensis de pugna Bovinensi*, qui figure dans le XXVIe vol. de la Collection Pertz, débute comme suit :

Anno Domini 1214, 6 Kal. Aug., quiddam memoria dignum accidit apud pontem de Bovines...

DE MORTAGNE.

* * *

La majeure partie des ouvrages cités par M. le chanoine U. Chevalier, à l'article « Bouvines », de son *Répertoire de sources hist. du moyen-âge*. Topo-bibliographie (t. I, col. 475) fixent au 27 juillet la date de la bataille de Bouvines.

A. D.

—

Les fourgons de l'Etranger (LXIX, 281, 445, 651) — L'article de Britannicus est à mon avis exact en tout point. L'accusation de l'opposition jacobine et bonapartiste de la restauration, en signalant deux faits matériellement exacts, en tira fort habilement une conclusion fausse ; si les Bourbons ont été appelés à régner au lendemain de l'invasion étrangère, cette invasion n'a pas eu lieu pour les rétablir sur le trône. Je ne prétends pas pour cela que la France attendait avec impatience le rétablissement de l'ancienne maison régnante ; le pays, qui venait de subir 23 années de ruines financières et de guerres armant la nation entière, avait avant tout soif de paix, et le régime impérial beaucoup plus absolu et implacable pesait lourdement, aussi bien sur les anciens que sur les nouveaux français. Que la gloire des armes à l'extérieur ait consolé beaucoup de pères, de mères et d'enfants, c'est plus vrai longtemps après, que pendant les événements. Au surplus, si en Autriche, en 1809, la victoire avait été déjà hésitante, elle avait depuis décidément abandonné nos aigles en Espagne, en Russie, en Allemagne et même en France. Pour avoir été honorable et glorieuse pour nos armes, la lutte s'était achevée par une défaite qui ne pouvait laisser d'espoir de revanche que dans un avenir éloigné. Le besoin d'un changement de régime se faisait sentir en France. Les Bourbons furent là et on se souvint d'eux.

Les Cabinets de l'Europe voulaient aussi la paix. Avec qui ?... Peu leur importait, chacun d'eux songeait bien plus à ses propres intérêts qu'à ceux de la France.

Les faits historiques les plus certains et les plus graves qui avaient mis un quart de siècle à se produire et qui restaient irrévocablement acquis, peuvent facilement être entrevus en comparant l'état de l'Europe en 1789 à son état en 1814.

Les dynasties royales ne sont pas toujours exemptes de sentiments réputés bourgeois, et parmi elles il y avait des degrés dans l'ancienneté et le prestige qui froissaient certains nouveaux venus. A ces deux points de vue, aucune Maison ne pouvait prétendre à passer avant la Maison de France ; la nation était elle même aussi puissante que sa dynastie était brillante ; depuis des siècles notre pays était celui où il était le plus doux de vivre : comparons les Français aux peuples de leur époque au lieu de comparer les présents aux passés et nous aurons conscience de notre grandeur persistante, indiscutable et indiscutée.

Pendant que nous nous offrions le luxe

d'une révolution politique, que le temps aurait pu faire sans secousse, et que nous faisions des conquêtes excessives que l'évolution économique ne pouvait consacrer, la Russie, la Prusse et l'Autriche s'étaient partagé la Pologne ; l'Allemagne s'était affranchie de notre haute protection, et l'Angleterre avait réparé dans les Indes les pertes qu'elle avait subies en Amérique ; elle avait en plus conquis la maitrise de la mer, qui, à la veille de la Révolution, était assurée pour longtemps à la France par l'appoint de la flotte espagnole.

La France vaincue a songé à ses rois, ainsi qu'elle l'a fait en 1870 ; sentiment filial latent, atavisme évident, car nous sommes et serons toujours une nation avec une mentalité monarchique, même en république, et s'il m'est permis de faire une allusion politique très discrète, c'est peut-être pour cela que tout ne marche pas mieux autour de nous ; on ne se change pas : avec une nation monarchique on ne peut faire une bonne république ; la réciproque est également vraie.

Les souverains, en 1814, ne voyaient pas avec déplaisir le trône de France occupé par un monarque, leur inférieur en ancienneté à la condition de le mettre hors d'état de leur nuire ; personnellement ils préféraient un Bonaparte à un Bourbon, Britannicus l'a démontré ; aussi l'on peut dire avec vérité que tous subirent les Bourbons qu'ils n'avaient pas désirés parce que le besoin d'avoir la paix dominait chez les rois et chez les peuples toute autre considération.

Or la nation vaincue, après avoir annexé tant de peuples, bouleversé tant de trônes, ne pouvait pas prétendre conserver ses conquêtes, et nous ne pouvons trouver singulier que dans ces conditions en 1814 on nous ait ramenés aux limites de 1792. A Dresde comme à Châtillon, Napoléon aurait pu obtenir le Rhin, il s'y refusa ; à Paris, le Gouvernement provisoire de la France dut accepter d'autres conditions. On ne put en faire grief aux Bourbons, et d'après le baron Fain (*Manuscrit de 1814*, p. 76) Napoléon avait lui-même reconnu que, seuls les Bourbons pouvaient offrir une garantie de ce système ».

L'opinion publique détermina les décisions d'un gouvernement provisoire qui comptait parmi ses membres, Talleyrand, Dalberg, de Pradt, Beurnonville, Jaucourt et l'abbé Montesquiou, dont le royalisme frayait avec des parents d'opinion bien différente.

Mais la question de la dynastie à établir s'était bientôt posée d'elle-même sous son véritable aspect. Le succès de l'Empereur était subordonné à une question militaire alors que le Roi se présentait au nom d'un principe supérieur à l'heureuse fortune d'un champ de bataille.

En dehors des manifestations publiques en faveur de la monarchie, il ne faut pas perdre de vue que le Sénat, le Corps législatif, le Conseil général du département, le conseil municipal, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, l'ordre des avocats, l'Institut, la Chambre de Commerce, les notaires, les avoués... émirent publiquement des vœux en faveur des Bourbons Bientôt se joignirent à eux les maréchaux de l'Empire, Merlin de Douai, Boulay de la Meurthe, le duc de Massa, Carnot...

Et quand Louis XVIII rentra en France, c'est de la part d'Alexandre qu'il rencontra les plus grands obstacles. Lorsque l'Empereur de toutes les Russies voulut, à Compiègne, en présence des souverains réunis, lui imposer la constitution votée par le Sénat, le vieux Roi, soucieux de sa dignité passa fièrement devant tous le premier et répondit avec autant de calme que de sévère dignité qu'il revenait à la voix de la Nation, mais qu'il revenait roi de France

Qu'on y réfléchisse bien, on restera convaincu que de toutes les combinaisons politiques possibles en 1814, aucune ne répondait aussi complètement que l'avènement des Bourbons aux vrais intérêts de la bourgeoisie » Bien des lecteurs seraient étonnés de connaître le nom de l'auteur de cette affirmation ; ils ne seraient pas moins surpris d'apprendre le nom de celui qui, dès 1809, avait déclaré que « si Napoléon venait à disparaître par suite d'une catastrophe, nul autre qu'un Bourbon ne pourrait s'asseoir à sa place »

Ne pourrions-nous pas, à un siècle de distance, cesser de faire de l'histoire une machine de guerre politique, admettre toutes nos gloires et même les respecter. Soyons fiers de la vaillance des armées

impériales, sans honnir un gouvernement qui, restauré après d'effroyables défaites, a été essentiellement réparateur. Qu'on jette un simple coup d'œil sur les finances de la Restauration, et leur histoire aura toutes les apparences d'un conte de fée. Cela compte aussi dans la vie d'un peuple. J. G. Bord.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595, 659). — Un sénatus-consulte de l'an XII désignait, pour succéder à l'Empereur Napoléon Ier, à défaut de descendant direct, ses frères Joseph et Louis, et leurs fils légitimes.

En 1852, lors du rétablissement de l'Empire, Napoléon III était le seul fils survivant de Louis ; quant à Joseph, il n'avait point eu de fils.

Un frère de Napoléon Ier vivait encore : le prince Jérôme, ancien roi de Westphalie.

Un sénatus consulte de « 1852 » divisa la famille de l'Empereur en deux catégories :

1° La « famille impériale » proprement dite, composée des personnes éventuellement appelées à l'hérédité, et de leurs descendants des deux sexes ;

2° Les autres membres de la famille, formant la « famille civile ».

Les membres de la « famille impériale » prirent le nom de « Napoléon » ; les membres de la famille civile conservèrent le nom de « Bonaparte ».

L'ex-roi Jérôme et son fils, le prince Napoléon, furent appelés à l'hérédité éventuelle, à défaut de descendants directs de Napoléon III, et à l'exclusion des fils de Lucien.

Par conséquent, les deux fils du prince Napoléon, les princes Victor et Louis, furent inscrits à l'état-civil sous le nom de Napoléon et non sous celui de Bonaparte.

Les descendants de Lucien sont au contraire des princes « Bonaparte ».

J'ai été nommé capitaine au 32° régiment d'artillerie en 1883, alors que le prince Victor servait dans ce régiment comme engagé conditionnel d'un an. Son livret militaire était établi au nom de « Napoléon », et je me rappelle avoir entendu un sous-officier lui faire cette observation : « Napoléon, rectifiez le port d'arme. » R. T.

—

L'expédition de Formose en 1884-1885 (LXIX, 643). — Vers le milieu du XIXe siècle une créole de l'île Maurice épousa un Anglais nommé Hart et en eut un fils prénommé Lionel. Veuve après quelques années de mariage, cette dame vint en France, où elle avait des parents, et fit instruire son fils par les Jésuites de la rue des Postes. Etant sujet anglais, Lionel Hart ne put entrer à Saint-Cyr. Comme ce jeune homme voulait être soldat français, il s'engagea à la légion étrangère vers 1882 ou 1883. Du sud algérien il partit à Formose, et, devenu sergent-major, mourut au Tonkin en 1886.

Avec les lettres écrites par Lionel Hart à sa mère, à ses anciens maîtres, à ses condisciples, un père jésuite, dont je ne me rappelle plus le nom, écrivit un livre intitulé je crois, *Lionel Hart*. Ce livre, qui me fut prêté vers 1900, et dont je ne puis donner ni le titre exact, ni le nom de l'auteur, contient sur la campagne de Formose des détails nombreux et parfois très réalistes. Maurice Rousset Croiset.

***

Voir les pages 192 et suivantes (notamment la page 196) de *Nos gloires coloniales* par P. Legendre, à la librairie mondiale, Paris (le volume ne porte pas de date). V. A. T.

—

Les rois fous (LXVIII). — C'est un peu étonnant que dans cette revue, où les collaborateurs historiens sont si nombreux, aucun n'ait répondu à la question sur les rois fous. Le Docteur Cabanès vient de le faire avec son volume sur les fous couronnés. Mais son ouvrage n'est pas complet. Sans parler des monarques d'autres parties du monde, il a oublié au moins, Georges III, d'Anglerre.

Est-ce que c'est tout ? Intermédiairistes, réveillez-vous ! A. M.

***

Voir l'intéressant autant qu'important ouvrage que le docteur Cabanès vient de publier : *Les Fous couronnés*. (Chez Albin Michel).

On sait l'abondante documentation de cet historien ; elle n'a jamais été mieux mise en usage que dans ce livre, à tant de titres, excellent. V.

« La grande nation » : mot appliqué à la France (LXIX, 644). — Napoléon s'attribuait la paternité du mot. Témoin ce passage du *Mémorial* de Las Cases (*sub* 31 octobre 1816) :

L'Empereur disait alors avoir été celui qui le premier avait salué la France du nom de la grande nation. « Et certes, remarquait-il, je l'ai montrée telle au monde abattu devant elle. »

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Nourrices royales — Nourrice des enfants de Saint Louis (LXIX, 185, 289, 362, 390, 493, 547, 606, 665). — Traduction d'une charte donnée par Saint-Louis en mai 1257, de Melun :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, faisons savoir qu'ayant obtenu et accepté avec reconnaissance les services que Odon de Machault, chevalier, et Marie d'Auxi, sa femme, nous rendirent, surtout en nourrissant *nos enfants*, nous leur donnons et concédons, à eux et à leurs héritiers à perpétuité, quarante livres parisis de rente annuelle à prendre sur notre prévôté de Melun, par les mains du prévôt, pour le temps qu'elle sera perçue, en deux termes : moitié à la fête de tous les saints, et moitie à l'Ascension de Notre Seigneur. Voulons et consentons que si ledit Odon survit à ladite Marie, ou Marie audit Odon, le survivant touchera lesdites quarante livres par chacun an tant qu'il vivra, sans que les héritiers de l'autre puissent la percevoir, si ce n'est du consentement du survivant. Mais après le décès d'Odon et de Marie, les quarante livres de rente annuelle retourneront à leurs héritiers. Afin que ce qui précède soit chose stable a toujours, nous y avons fait apposer notre sceau. A Melun, l'an de Notre Seigneur 1257, au mois de mai ».

L'acte est de 1257, donc postérieur à la naissance de tous les enfants de Saint Louis ; l'acte dit *nos enfants* : Marie d'Auxi fut donc nourrice de plusieurs, sinon de tous : rien d'impossible, en somme, à ce qu'une même nourrice donne ses soins à plus d'un enfant dans une même famille : j'ai bien eu la même nourrice que mon frère aîné, né 18 mois avant moi ; une même nourrice peut allaiter en même temps plus d'un enfant ; Marie d'Auxi a fort bien pu nourrir les trois premiers nés en 1244, 1245, 1246 ; elle a dû en nourrir d'autres, car la récompense, sous forme d'une rente vint en 1257, alors que Louis IX n'avait sans doute plus d'enfants à lui confier et si elle n'avait nourri que les premiers, le roi n'aurait pas attendu douze ans pour lui constituer une rente, qui ressemble a une retraite. Odon de Machault, mari de la nourrice royale, était de Machault près Melun.

Quant à sa femme, elle était probablement originaire d'un lieu que les documents du XIIIe siècle appellent *Auxi* et qui est maintenant Aussy (On sait que *x* = *ss*), commune de Buthiers, canton de La Chapelle la Reine Je n'irai pas jusqu'à Artois pour chercher un Auxi qui est à quelques lieues de Machault. Je n'ai rien de particulier sur la famille de Marie d'Auxi.

MAURICE LECOMTE.

—

Ecoles royales militaires (LXIX, 540). — Louis XV avait fondé, en 1751, l'*Ecole militaire* de Paris, appelée à devenir, en 1787, le siège d'une compagnie sédentaire de *cadets gentilshommes*.

Par une déclaration de 1764, il établit, au collège de La Flèche (que les Jésuites venaient de quitter), un pensionnat préparatoire, pour y placer les jeunes gentilshommes boursiers, depuis huit ans jusqu'à quatorze ans, âge auquel on devait appeler à l'école de Paris ceux qui montreraient le plus de dispositions pour la profession des armes.

Les édits des 1er février et 28 mars 1776 élevèrent de 500 à 600 le nombre des boursiers qui furent répartis entre les collèges d'Auxerre, de Beaumont, de Brienne, de Dôle, d'Effiat, de Pont-à-Mousson, de Pont Levoy, de Rebais, de Sorrèze, de Tournon, de Tiron et de Vendôme, qui prirent le titre d'*écoles militaires*.

Les boursiers restaient dans ces collèges jusqu'à l'âge de quinze ans. Ceux qui se destinaient à la carrière militaire etaient alors admis au concours annuel institué au collège de Brienne S'ils satisfaisaient aux examens, ils étaient placés dans divers régiments en qualité de *cadets gentilshommes*.

Ceux qui préféraient la magistrature ou l'Eglise devaient être placés et entretenus dans d'autres pensionnats, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu, les uns leur licence en droit, les autres leur doctorat en théologie.

D'après un règlement de l'école militaire de Pont-Levoy, du 6 mai 1778 con-

servé à la Bibliothèque de Blois, les concours de Brienne n'étaient pas institués seulement pour les boursiers. Les enfants élevés dans les *écoles militaires* aux frais des familles pouvaient également s'y présenter, pourvu qu'ils réunissent les conditions voulues d'aptitude et spécialement *la noblesse héréditaire depuis quatre générations* (1).

PIERRE DUFAY.

—

Elève royal (LXIX, 329, 447, 557). — Je demande la permission de compléter ma réponse sur les élèves royaux, par la mention d'une catégorie toute temporaire de ces boursiers, que m'a révélée un récent article de M. J Poirier, *Lycéens d'il y a cent ans*, (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 mars). Lors de la première Restauration, l'Université sembla un instant menacée, comme suspecte d'esprit napoléonien ; les élèves boursiers, en grand nombre fils d'officiers et de fonctionnaires, craignirent pour leurs bourses ; la suppression de l'organisation militaire dans les internats, de l'instruction militaire, du tambour, remplacé par la cloche, l'introduction de la cocarde blanche, du *domine salvum fac regem*, furent en général mal accueillies ; il y eut de nombreuses révoltes, dans les lycées du centre et de l'Ouest en particulier ; et beaucoup de boursiers, dans la répression de ces révoltes, furent exclus. En juin, l'ordonnance du 22 rassura maîtres et familles sur le maintien de l'institution, et les boursiers restants furent confirmés dans la possession de leurs bourses. Mais celles qui étaient devenues vacantes par l'expulsion de leurs titulaires furent données à des fils ou à des orphelins d'émigrés et de Vendéens. La royauté récompensait ainsi des fidèles, et obtenait aussi ce résultat, de réconcilier avec le maintien de l'Université une partie au moins de l'opinion hostile.

« Telle famille qui réclamait contre l'Université, écrivait le recteur de l'académie d'Angers, fait aujourd'hui des démarches pour obtenir des bourses royales. » Voilà un moment où un certain nombre de familles aisées ont pu être amenées à demander des bourses, et les obtenir. Il y en a toujours eu d'ailleurs quelques-unes accordées par faveur politique à des parents qui pouvaient s'en passer.

IBÈRE.

—

Costumes des autorités en l'an III (LXIX, 590) — Grasset Saint-Sauveur « Recueil complet des costumes des législateurs, des autorités constituées civiles, militaires et de la marine », Paris, 1796, IVe année républicaine, chez l'auteur, contient entre autres choses la description et les costumes avec planches noires et planches coloriées des officiers — municipaux et des juges de paix avec le texte règlementant le costume de ces autorités instituées par la constitution de l'an III.

L'espace imparti aux intermédiairistes dans ces colonnes est trop restreint pour que je reproduise ce texte, mais M. Nérac trouvera facilement le volume que je signale à la Bibliothèque Nationale, Estampes, sous la cote O a, 192 a.

DEHERMANN.

***

J'ai possédé jadis (et je regrette de ne plus l'avoir) un traité composé, à l'origine de cette magistrature, par un des nouveaux titulaires, et destiné à mettre ses confrères au courant de leurs obligations.

En tête était une estampe représentant un juge de paix en costume, avec la description dudit costume, qui était complété par un bâton « de la hauteur de l'homme » sur le fût duquel était gravé un œil ouvert, emblème de vigilance.

L'ouvrage se terminait par une prière liturgique du culte théophilanthropique.

Je crois me souvenir d'avoir fait don de ce petit volume à la Bibliothèque de Toulon.

V. A. T.

***

L'article 165 de la Constitution du 5 fructidor an III ayant spécifié que les membres du corps législatif et tous les fonctionnaires publics porteraient dans l'exercice de leurs fonctions un costume déterminé par la loi, cette question des costumes fut réglée par un décret du 3 brumaire an IV que l'on peut voir dans le n° du *Moniteur* du 12 (*Réimpression*, t. XXVI, p. 329).

On y lit au § *Juges de paix* :

Point de vêtement particulier, mais pour

(1) Cf. A Dupré : *Notice sur l'école de Pont-Levoy au temps des Bénédictins.* Blois, Imp. C. Migault et Cie, 1897, in-16 de X-138 p.

marque distinctive ils porteront une branche d'olivier en métal, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc avec un très petit liseret bleu et rouge ; ils auront à la main un bâton blanc de la hauteur de l'homme et surmonté d'une pomme d'ivoire sur laquelle sera gravé un œil en noir.

Et au § *Administrations municipales* :

Les officiers municipaux porteront l'écharpe tricolore comme ils l'ont fait jusqu'à présent, et les présidents de ces administrations porteront un chapeau rond orné d'une petite écharpe tricolore, surmonté d'une plume panachée aux trois couleurs.

Comme il n'était pas donné à tous les Français de contempler leurs législateurs en robes blanches ou bleues, on s'empressa de graver ces costumes. Je citerai notamment : « *Costumes des autorités constituées de la République française en couleurs* », dessinés par Simon, gravés par François ; collection composée de 12 gravures in 4° ; — et encore : « Costumes des représentants du peuple, membres des deux Conseils du corps législatif ... et autres fonctionnaires publics », gravés par le citoyen Labrousse, Paris, 1795, in 8° On lit dans une annonce de cette dernière publication :

Si la toge romaine a souvent contribué à l'enthousiasme des jeunes gens pour le peuple romain, la vue des costumes français ne pourra que disposer leur âme au respect des lois et de ceux qui en sont les organes.

(*Réimpression du Moniteur*, t. XXVII, p. 168).

De Mortagne.

—

Anciens Théâtres de la banlieue de Paris (LXIX, 644). — Dans la Monographie de Grenelle, qui vient de paraître, on trouvera de nombreux renseignements sur l'exploitation du théâtre de cette banlieue par Madame Veuve Seveste et son fils ; sur leurs démêlés avec la commune de Grenelle et le département de la Seine. Et aussi sur les lamentations du directeur Larochelle se plaignant du préjudice que causera à son entreprise théâtrale l'annexion de Grenelle à Paris en 1859.

L. L.

—

Une amie de Balzac : Mme Zulma Carraud (LXIX, 485, 607). — Un ami me dit : « Je me souviens être allé plusieurs fois chez elle, lorsque j'avais 8 ou 10 ans, et avoir joué avec ses petits enfants.

« Elle était voisine de campagne d'un de mes oncles et habitait à Nohant-en-Graçay (Cher) dans un vieux Castel, en plein bourg, vis-à-vis de l'Eglise »

« Une de ses petites-filles ou arrière petites-filles est mariée à M. Payelle, Ancien Directeur-Général des Contributions Directes, actuellement Premier président à la Cour des Comptes. »

L. V. P.

***

C'est sans doute le nom du mari de cette dame que je trouve dans le *Répertoire de l'Ecole Impériale Polytechnique*, par M. C. P Marielle (Mallet Bachelier, 1855). Voici ce qu'il y est dit de lui :

Carraud (François-Michel) entré à l'Ecole Polytechnique à 17 ans, en 1798, sorti en 1800 dans l'artillerie de terre. Chef de bataillon retraité en 1834, a été Directeur des études à l'Ecole militaire de Saint Cyr.

Balzac a dédié à Madame Zulma Carraud au moins un de ses romans ; mais je ne puis retrouver lequel.

V. A. T.

***

Un des deux fils de Mme Zulma Carraud, l'officier mort pendant la guerre de 1870, portait le prénom de « Yorick ». Ce renseignement m'est fourni par la lettre suivante insérée dans un recueil factice de coupures de journaux (5 volumes), intitulé *Chronique locale*, relatif à Issoudun, provenant de la bibliothèque du Dr Jugand et actuellement en ma possession :

Paris, le 12 septembre 1870.
Monsieur le Directeur,

Vous avez raconté dans votre numéro de dimanche, la mort glorieuse de M. Yorick Carraud. Permettez-moi de vous apprendre la part non moins héroïque, quoique moins malheureuse, qu'a prise à la gigantesque bataille de « Quatre Jours » un autre enfant d'Issoudun. Combattant à Bazeilles sous les ordres du valeureux Mac-Mahon, M. Louis Babouin, capitaine au 11e de ligne, a reçu un coup de feu dans le bras droit et une balle dans l'épaule gauche, etc.

Evariste Thévenin.

Le nom du journal qui publia cette correspondance n'est pas indiqué ; mais tout me porte à croire qu'il s'agit de l'*Echo des Marchés*, paraissant à Issoudun, à l'imprimerie Gaignault. Il suffira à M. Victor

Déséglise d'en feuilleter la collection — qu'il a pour ainsi dire sous la main — à partir du commencement de septembre 1870, pour y trouver les détails biographiques qu'il désire et qui me manquent.

PIERRE.

*
* *

P. S. — La réponse de M. E. Grave, publiée après l'envoi de cette note, nécessite les renseignements complémentaires suivants :

Le nom patronymique de Mme Zulma Carraud est bien « Tourangin », et non « Touranger » suivant l'indication erronée de la plupart de ses biographes. J'ajoute, pour ne plus y revenir, que l'on trouvera, dans le *Grand Dictionnaire* de Larousse, le *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau, etc., l'énumération de ses nombreux « ouvrages de morale et d'instruction attrayante pour les enfants, qui lui ont valu, dans cette littérature spéciale, beaucoup de notoriété ».

Estelle-Zulma Tourangin est né à Issoudun, le 25 mars 1796, de Remi Tourangin et de Françoise-Elisabeth Courant, honorablement connus dans le commerce. Elle épousa, le 20 novembre 1816, François-Michel Carraud, né le 24 août 1781, à Bourges où son père, issu également d'une vieille famille d'Issoudun, était Président au grenier à sel. Brillant élève de l'Ecole Polytechnique, il y resta comme professeur-adjoint de Fortification. Mais, ayant refusé de signer le Consulat à vie, il fut renvoyé à son régiment (le 2e d'artillerie à pied), fit la campagne de Naples avec le général Championnet, fut fait prisonnie au fort de Tropea qu'il avait défendu héroïquement et resta en captivité en Angleterre durant 6 années. Réintégré dans son régiment avec le grade de capitaine, il fut chargé de conduire le parc de l'artillerie de Rochefort, devint adjoint à la Sous-Direction des Forges de l'Ouest à Alençon, sous-Directeur des études à l'Ecole militaire de St-Cyr, en 1819, puis Directeur (1822) avec le grade de chef de bataillon obtenu en 1820, enfin Inspecteur de la Fonderie d'Angoulême en 1831 et retraité en 1834, chevalier de la Légion d'honneur en 1817, officier en 1824, chevalier de St Louis en 1818, enterré à Nohant-en Graçay (Cher) le 14 février 1864.

Mme Zulma Carraud, décédée elle-même à Paris en avril 1889, avait eu une sœur, sur laquelle les renseignements me manquent, et deux frères dont voici les noms et les carrières :

1° Denis-Victor Tourangin, né à Issoudun le 25 octobre 1788, élève du collège de Pont-le-Voy, avocat en 1814 à Bourges où il participa, avec Michel de Bourges et quelques autres, à la fondation et à la rédaction du *Journal du Cher*, une des feuilles les plus ardentes de l'opposition libérale. Préfet de la Sarthe du 5 août 1830 au 14 juillet 1833, il passa de là à la préfecture du Doubs jusqu'en 1849. Il devint ensuite conseiller d'Etat dans la section de législation, puis sénateur par décret du 4 décembre 1854. Il était grand officier de la Légion d'honneur depuis 1849.

2° Georges-Silas Tourangin, né à Issoudun en 1790, sorti de l'Ecole militaire en 1808 avec le grade de sous-lieutenant, fit les guerres d'Espagne, puis de Portugal en 1812, époque à laquelle un biscaïen lui fracassa le tibia de la jambe droite, fut retraité avec le grade de capitaine et fut député, après la révolution de 1830, pendant cinq législatures consécutives. Mort à Nohant-en Graçay le 24 septembre 1874.

PIERRE.

—

Portraits de François de Beaumont, baron des Adrets (LXIX, 484, 664). — La marquise René Aymer de la Chevalerie, née de Beaumont d'Autichamp, possède aussi, en Poitou, aux environs de Parthenay, un fort beau et intéressant portrait original de son aïeul.

ECHARPE.

—

Le secret de Campi (T. G. ; LX ; LXVIII, 380 ; LXIX, 14, 109, 207). — Je comprends le sentiment de notre collaborateur qui manifestait récemment (LXIX, 109) la crainte que la divulgation imprudente du véritable nom de Campi ne vînt jeter le désespoir et la honte au sein d'une famille honorable. Mais, à côté du « secret de Campi », concernant l'identité de ce dernier, il en est un autre, aussi intéressant peut-être à percer, et au sujet duquel la justice et le public en sont restés à des suppositions : la raison exacte pour laquelle il a tué M. Ducros de Sixt.

Je suis surpris que l'on n'ait pas cité, à propos de cette étrange affaire, l'opinion

de Jaume, l'ancien inspecteur principal de la Sûreté qui, dans une série de récits publiés il y a quelque dix ans, a longuement parlé du « Guillotiné inconnu ». Chargé de l'enquête, Jaume approcha beaucoup Campi, qui s'était pris pour le policier d'une espèce de sympathie se traduisant par un tutoiement familier. De ses fréquentes conversations avec l'inculpé, il finit par avoir la conviction que Campi était originaire de la Bretagne, dont il connaissait non seulement les localités et les usages, mais encore les expressions populaires.

Jaume prétend que deux personnes seulement eurent la révélation de la véritable identité du criminel : son avocat Me Laguerre et M. Clemenceau ; le premier est mort sans avoir parlé et sa profession le contraignait à la discrétion ; il appartient au second, non pas de trahir un secret que le hasard lui aurait fait connaître, mais de dire s'il est vraiment en sa possession. Quant à MM. Mack, chef de la sûreté à cette époque, et Quesnay de Beaurepaire, qui crurent avoir deviné le nom exact de Campi, ils auraient fait erreur.

Ils se seraient trompés non moins lourdement encore, en attribuant au crime le vol pour mobile ; d'après Jaume, Campi n'aurait pas tué M. Ducros de Sixt pour le voler, mais pour se venger de la victime qu'il connaissait et dont il était connu depuis longtemps. Les magistrats auraient commis une faute grave en n'examinant pas les papiers de M. Ducros ; on y aurait découvert à la fois le nom de l'assassin et le motif de son acte ; et — toujours d'après le récit de Jaume — la tête de Campi eût été, dès lors, facilement sauvée, car le jury, mieux éclairé, aurait accordé les circonstances atténuantes.

Aussi, Jaume concluait-il en affirmant que « l'extrême et singulière réserve gardée par les magistrats vis-à-vis de M. Ducros de Sixt a profité, sans doute à la famille de Campi, mais si celui ci n'est pas victime d'une erreur judiciaire, on peut néanmoins dire qu'il l'est d'une instruction incomplète et mal dirigée ». On voit donc que l'énigmatique criminel aurait laissé après lui, non pas un seul, mais deux mystères à la solution desquels les chercheurs de l'avenir pourront exercer leur sagacité.

MICHEL PAULIEN.

Lettre de François Coppée (LXIX, 645). — Cette lettre, sans aucun doute, fait allusion à la scène intitulée : *Les Bijoux de la Délivrance*.

HENRY.

—

Le maréchal Davout (LXIX, 437, 609, 716). — Il y a lieu d'ajouter aux renseignements bibliographiques déjà donnés l'ouvrage suivant, qui vient de paraître : *Davout*, par Raymond Peyronnet. Un volume in-18 agrandi de 176 pages, avec 8 planches hors texte. Paris, librairie Chapelot.

NAUTICUS.

—

Un texte de Camille Desmoulins (LXIX, 140, 403). — Voici la réponse à la question posée par M. Ed. Martin.

Le texte qu'il cite est extrait d'une brochure parue au moment de la proscription d' « Egalité », intitulé : *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution sur la faction d'Orléans, le comité anglo-prussien et sur les six premiers mois de la République*. De l'imprimerie républicaine et patriotique.

Ce pamphlet très important de Camille Desmoulins, qui ne figure pas dans toutes les éditions de ses œuvres, se trouve dans les *Œuvres complètes* du célèbre pamphlétaire publiées par Jules Claretie, Charpentier, 1874, volume Ier, page 301. On peut y lire textuellement les lignes citées par l'*Intermédiaire*, sur lesquelles nous appelons toute l'attention des retardataires qui croient encore au caractère spontané de la Révolution française. En entendant Camille Desmoulins parler déjà des « machinistes » du drame révolutionnaire et de la « main invisible » qui le conduit, ils pourront constater que ce vocabulaire imagé, que l'on reproche à certains de nos antimaçons, était déjà en usage parmi les témoins et même parmi les acteurs de cette pièce colossale.

A. G.

—

Famille Dubroca (LXIX, 284, 458, 562, 609). — L'*Annuaire bordelais* de 1842 donne les noms et adresses de quatre Dubroca ; l'un est rentier, deux sont mercier et un autre tailleur. Depuis, le

nombre s'en est accru, et en 1914, ils sont neuf. Le plus en vue est un négociant en vins dont la clientèle est toute en Russie.

Le *Biographe*, édité par Fosset en 1889, mentionne un Dubroca (Eloi), numismate et archéologue, né à Bordeaux le 1er décembre 1798, mort à Agen le 13 octobre 1883. Il habitait Barsac (Gironde) et était membre correspondant de l'Académie de Bordeaux.

Mais tout ceci n'est pas suffisant et en l'absence d'indications plus sérieuses, il est impossible de retrouver à quelle famille pouvait appartenir le Dubroca qui fait l'objet de la demande du 10 mars.

P. GIRARD.

—

Mme de Hanska, comtesse de Mniszech et la mort de Balzac (LXIX, 438). — Mademoiselle de Hanska, fille du premier mariage de la femme de Balzac, avait épousé le comte Michel Mniszech, frère du Comte André Mniszeck, et oncle du comte Léon Mniszeck.

La Comtesse Mniszech, née de Hanska, vit encore. HY MANY.

*
* *

La comtesse Mniszech, dont la vente de tableaux eut lieu le 9 mai 1910, était fille du Baron de la Gâtinerie et veuve du comte André Vandalin Mniszech. Celui-ci, descendant des Poniatowski, rois de Pologne, était un peintre du plus grand talent. Parmi ses œuvres, que ne connut pas le public, je me souviens particulièrement des portraits qu'il fit de quelques intimes ou de parents, le comte et la comtesse Maurice de Cossé Brissac, le baron de la Gâtinerie, le général comte des Garets, le comte de Sabran Pontevès, etc... peintures dont la manière rappelle celle des meilleures maîtres de l'école flamande. L'atelier du comte André Mniszech était dans son hôtel de la rue Boissière, à Paris.

L. DE B.

—

La Reveillère-Lépeaux : ses **Mémoires** (T. G., 496. LXIX, 405, 566, 671). — Les *Mémoires de La Réveillère Lépeaux* publiés par son fils, etc. ont été imprimés en trois volumes 8°, par J. Hetzel, éditeur à Paris, en 1873, quarante-neuf ans après la mort de l'auteur : celui-ci ayant chargé ses descendants de les publier seulement « à l'époque où il sera présumable que tous ceux qui y figurent n'existent plus ». — Mais une autre condition était mise à cette publication : « Si je me suis servi de quelques termes démesurés vis-à-vis de Carnot, je désire qu'on les modère, etc. » Or, rien n'avait été modéré dans l'expression de la véritable haine que La Réveillère portait à son ancien collègue. Cette négligence était d autant plus choquante, que Robert David d'Angers, qui représentait alors la descendance de La Réveillère, avait d'étroites relations de famille avec Hippolyte Carnot, fils du membre du Directoire. Sur une vive réclamation de ce dernier, la publication fut ajournée et la plupart des exemplaires imprimés mis au pilon. Hippolyte Carnot mourut en 1888, et après la mort de son fils, le président Carnot, en 1894, les héritiers de David d'Angers estimèrent sans doute que la prescription était suffisante, puisque l'ouvrage parut en librairie en 1895. La mémoire de Carnot n'a rien à en redouter, si le lecteur en rapproche les contradictions contenues dans les Mémoires de Barras et dans ceux de Barthélemy, et surtout la réponse de Carnot au rapport de Bailleul sur le 18 fructidor, qui est le seul témoignage contemporain important et vraiment sincère sur cette période du Directoire.

DONT CARE.

—

Pour ces petits Almanachs allemands (LXIX, 672). — Au lieu de : douze pages chacun, lisez ainsi : Douze volumes, d'environ 350 pages, chacun.

U. R. — D.

—

Comtesse de Lipona (LXIX, 692). — Caroline Bonaparte, épouse de Murat, reine de Naples, signa souvent ses lettres, après 1815, du nom de *comtesse de Lipona,* anagramme transparent de Napoli.

M.

*
* *

C'est bien la reine de Naples sœur de Napoléon et épouse de Murat.

C'est sous ce nom qu'elle figure dans la très curieuse correspondance de Mme Hamelin publiée dans l'ouvrage de M. Gaillot. Celui-ci ne semble pas avoir connu la véritable personnalité de la com-

tesse de Lipona qui conserva ce nom pendant ses années d'exil et de deuil.

G. L.

—

Où naquit Maupassant? (LVII; LXIX, 614). — Depuis nombre d'années déjà je m'amuse à recueillir des notes d'état civil et trouve dans mes répertoires l'indication de celui de Maupassant. Henri-René Albert Guy de M. est né au château de Miromesnil, commune de Tourville-sur-Mer, Seine-Inférieure, le 5 août 1850, de Gustave-François-Albert de M. et de Laure-Marie-Geneviève Le Poittevin, âgés l'un et l'autre de 28 ans. Je n'ai pris que l'extrait et non la copie intégrale de l'acte, ce en quoi j'ai eu tort; de plus je n'ai point conservé la référence du livre ou du journal qui m'avait livré le document analysé. Mais bien que cela remonte à quelques années, je suis certain que l'acte était régulier et complet comme une expédition officielle.

H. C. M.

***

Je voudrais espérer que la lettre ci-dessous fournira la solution définitive du problème nouvellement posé par M.

Tourville-s/-Arques, le 17 mai 1914.

Monsieur,

M. le Maire vient de me communiquer votre lettre du 14 courant et me charge d'y répondre.

J'accepte ce soin avec d'autant plus de plaisir que je m'intéresse beaucoup à Maupassant et suis de très près la polémique sur son lieu de naissance.

Une fois de plus, je viens de feuilleter le registre de l'état civil de Tourville-s-Arques, (année 1850) et j'y trouve (acte n° 29): « Ce jourd'hui, 5 août 1850, naissance de Henri-René-Albert Guy, fils de Maupassant Gustave-François-Albert et de Le Poittevin Laure Marie-Geneviève demeurant au château de Miromesnil, section de cette commune ».

C'est clair! et légalement de Maupassant est bien né à Tourville-sur-Arques. En réalité, il en est aussi de même très probablement.

Pourtant un journal de Dieppe disait dernièrement encore que l'auteur de « Sur l'eau » serait né à Etretat, mais que sa mère ne voulant pas que l'on puisse dire un jour que son fils était né dans un « pays de saleurs », aurait rapporté dès la naissance le jeune Guy au château de Miromesnil, ce qui aurait permis de faire la déclaration à la mairie de Tourville-sur-Arques. C'est bien invraisemblable! En tout cas, j'attends d'ici quelques jours le retour d'une dame de Tourville, momentanément en voyage, dont la mère ou une parente aurait assisté à l'accouchement. Je me propose de donner à son attestation toute la publicité nécessaire, afin de détruire si possible une légende qui commence à tourner un peu au ridicule

Je vous prie, Monsieur, d'excuser mon trop long verbiage et d'agréer mes empressées civilités.

LANGLET.

Instituteur, secrétaire de mairie.

NAUTICUS.

—

Sébastien Mercier (LXIX, 648). — En 1794, Mercier invita à dîner M. T. M. et sa jeune et belle épouse, dans l'intention de donner à la dame une leçon de rhétorique.

« En effet, on sert la soupe et des cuillers de bois; ensuite des petits pois et des cuillers d'étain. Bientôt après, des fraises et des cuillers d'argent Puis du café avec des petites cuillers en vermeil; et enfin des glaces, avec de très petites cuillées en nacre de perle ornées en or. Le dîner finissant, il expliqua de la manière suivante ces différents emblèmes:

« La cuiller de bois explique la manière modeste et simple dont un auteur doit commencer son ouvrage. La cuiller d'étain annonce qu'il doit entrer en matière. Les cuillers d'argent annoncent que la logique et la rhétorique vont se donner la main. Le vermeil indique le courageux effort que l'on doit faire pour donner à son ouvrage le plus haut degré d'intérêt; et enfin, la nacre de perle a pour objet de rappeler qu'un ouvrage doit toujours finir par les plus belles pensées. » (Delort: *Mes voyages aux environs de Paris*, t. I., p. 127).

A. C.

—

Hortense Neveu (LXIX, 488, 674). — M. N. trouvera, je crois, à satisfaire sa curiosité, dans ce volume, au titre affriolant: *Fleurs de Persil* Biographies et notes humoristiques relatives aux demi-mondaines les plus en vue de la capitale), par J. Devaux Mousck, illustrations de Gallice. Paris, Ed. Monnier in-8°, (S D.) papier teinté, illustrations en couleurs, encadrements, portraits, etc. — A dire vrai, c'est un peu là de la littérature pour vieux-

marcheurs, que retient la goutte au logis, à ressasser leurs souvenirs d'antan.

L'*Intermédiaire* mériterait mieux.

TRUTH.

***

Nobody trouvera quelques renseignements sur cette actrice du Palais Royal dans F. Loliée : *Les femmes du second Empire. La fête impériale*, 1 vol. in-8° chez Juven (sans date). Une très belle photographie y représente Hortense Neveu en Diane d'opérette, page 229. — Bibliothèque Nationale, 8°, Lm 17.

DEHERMANN.

***

Je possède une photographie, format carte de visite, de cette jeune femme, par Ch. Reutlinger, avec la mention « garanti d'après nature ».

Hortense Neveu (ou Neveux) y est représentée le buste légèrement tourné vers la gauche, la tête presque de face, coiffure frisée et plate et raie au milieu de la tête, deux marguerites à gauche dans les cheveux, longues boucles d'oreilles, petite ruche autour du cou avec deux pendants, corsage décolleté garni d'effilés. Je pourrais la communiquer à M. Nobody si elle avait pour lui quelque intérêt.

Dans le numéro du *Journal Amusant* du 10 février 1866. Paul Girard consacre à l'interprétation de son rôle dans *la Consigne est de ronfler* de Lambert Thiboust et Grangé, les quelques lignes suivantes :

Mademoiselle Neveux a du charme et une taille qui ne laissent rien à désirer. Si elle veut travailler, je lui signe pour l'avenir un bel engagement au théâtre de son choix. Malheureusement la beauté, qui sert toujours la femme, nuit trop souvent à l'artiste. Pourquoi ? Parce que toutes les Vénus sont paresseuses.

C. DEHAIS.

—

Perducat d'Albret (LXVIII, 573; XLIX, 214). — Le manuscrit du chanoine Tarde, relatif à l'histoire de Sarlat, parle très souvent de Bertrucat Labret, qui, à la tête de sa bande de routiers au service des Anglais, mit à feu et à sang la Guyenne et le Périgord ; ce doit être le même personnage que celui que dom Vaissette appelle Perducat et signale au service des Anglais de 1372 à 1379.

Il y aurait probablement quelques renseignements à puiser dans le mss de Tarde ; Labret était déjà chef de bande anglaise en 1359, il essaya de s'emparer de Sarlat en 1360 et pilla le pays pendant plusieurs années.

Consulter aussi dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique* du Périgord, l'étude de M. G. Marmier, (1878) sur Gilbert de Dome.

R. DE R.

—

Famille Raville (LXIX, 489). — La famille de Raville est une des plus importantes et des plus considérées de l'ancien duché de Luxembourg, dans lequel elle a possédé, depuis l'année 1461, la charge de maréchal de la noblesse. Elle tire son nom du village de Raville ou Rollingen (Ravilla en 1121, Rahavilla en 1128, Roldingen en 1142, puis Radonis villa), actuellement dans le canton de Pange, au pays messin. Ce fut un ancien fief de l'évêché de Metz mais qui est passé au duché de Luxembourg à une époque qui n'est pas encore déterminée. Comme fief luxembourgeois Raville avait le titre de baronnie.

La maison de Raville s'est divisée en trois branches, dont la dernière, celle d'Ansembourg au pays de Luxembourg, s'est éteinte en 1770. Ses armes étaient : *écartelé ; aux 1 et 4 : de gueules à trois chevrons d'argent* (Raville) ; *aux 2 et 3 : de gueules à la croix d'argent* (ce qui est l'écusson de l'ancienne maison luxembourgeoise de Septfontaines on Simmern). Il y a une taque de cheminée portant cet écusson accompagné de celui de la maison de Bade, dont un de Raville fut le grand-bailli au duché de Luxembourg. A l'église de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg) il y a des pierres tombales armoriées de la famille. Un monument funéraire de la famille se trouve dans l'église des SS. Pierre et Alexandre à Aschaffenbourg (Allemagne). Les barons de Raville ont possédé les seigneuries luxembourgeoises d'Ansembourg, Septfontaines, Hollenfels, Koerich, Puttelange, etc. Quelques auteurs ont confondu cette maison avec la famille de Ryaville, originaire de Lorraine, établie dans le pays de Luxembourg depuis le XVIIe siècle, dont j'ai publié la généalogie dans *Ons Hémecht* en 1912 (Luxembourg). Il serait difficile d'énumérer ici tous les ouvrages qui renseignent sur les barons de Raville. En voici quelques-uns, mais que M. Angest s'adresse plutôt di-

rectement à moi, si ces indications ne peuvent pas lui suffire.

Neyen. *Biographie luxembourgeoise*, Luxembourg. 1861 ; tome II, pp. 67-69.

G. Boulangé. *Note sur Raville.* (Mém. de l'Académie de Metz, 1852-53).

J. Engling. *Freiherr Heinrich Hartart von Rollingen, weiland Fürstbischof zu Speier ;* Luxembourg, 1865.

M Blum. *Das Collegium Germanicum... ;* Luxembourg, 1899.

P. Biwer *Genealogische Notizen über das Haus Pettingen ;* Diekirch 1849-50

L'article de M. le baron du Prel *Rollingen* dans Das Reichsland Elsass-Lothringen, III, 2, p. 1909. (Strassbourg, 1901-1903).

Les inventaires analytiques des archives de Clervaux, de Reinach, de Betzdorf et d'Ansembourg, insérés dans les Publications de la Section Historique de Luxembourg.

Le manuscrit de Blanchart (XVIIIe siècle) aux archives de la Section Historique de Luxembourg.

EMILE DIDERRICH.

—

Le clairon Rolland (LXIX, 236, 319, 363, 406, 497, 619). — N'est-ce point abuser que dire encore un mot sur le clairon Rolland ? Mais il est un côté de la question qui n'a pas été envisagé. Au combat de Sidi-Brahim, la situation est la suivante. Le 8e bataillon de chasseurs et un escadron du 2e hussards ont été à peu près massacrés par la foule des troupes d'Abd-el-Kader. Une compagnie de 90 hommes a pu se retirer à la koubba de Sidi-Brahim et trouver un abri précaire dans l'enclos extérieur, dont le mur, de 1 mètre de hauteur, forme un carré. Les troupes arabes entourent de toutes parts. Après quelques attaques de vive force, Abd-el-Kader commande au clairon Rolland, qui est près de lui, prisonnier, de sonner le refrain qui ordonne aux chasseurs de cesser le combat. La retraite était impossible ; l'émir voulait dire assurément : cessez le feu. Mais Rolland a compris qu'on lui demandait de sonner la retraite : c'est sur cette idée qu'il faut tabler. Néanmoins, il sonne la charge.

Mais, s'il avait sonné la Retraite, que serait-il arrivé ? Rien, puisque les chasseurs étaient enveloppés. Quel fut le résultat de la sonnerie de la Charge ? Nul.

Expert en sonneries, Rolland a dû songer à tout cela. Mais sa réflexion dut être brève. Il pensa bien qu'il y avait 1000 chances contre une pour qu'Ab-el-Kader ne connût point les sonneries françaises. En réalité (il faut appuyer sur ce point) l'émir ne sut jamais la substitution d'une sonnerie à l'autre : car Rolland l'eût payée de sa tête, sur l'heure ou pendant sa captivité.

Envisagée de ce point de vue, l'action de Rolland apparaît moins théâtrale et plus humainement réelle. Dans un éclair de gouaillerie française, dans une aise intime de se moquer d'Ab-del-Kader, le clairon fit le geste crâne de sonner la charge.

Lorsqu'on vient d'échapper au massacre quand on est à deux pas des coupeurs de têtes, il est beau encore de trouver du souffle pour sonner et du cœur pour se gausser du vainqueur.

A lire la diversité des réponses parues dans l'*Intermédiaire*, on peut constater combien ce combat est travesti encore dans beaucoup d'esprits : c'est le résultat de la lecture des relations sommairement informées ou des grandiloquences surhumaines.

Il n'est actuellement qu'un seul ouvrage qui donne la relation vraie, proportionnée, et définitive du glorieux épisode de Sidi-Brahim : c'est celui du capitaine Azan. Il put, par sa situation à la Section historique de l'armée, lire tous les documents, fouler le terrain, interroger les survivants. Il est bon que cela soit enregistré par l'excellent et documentaire *Intermédiaire des chercheurs*, qui a publié les trop timides et modestes réponses du capitaine.

FXT.

—

Une lettre de saint François de Sales (LXIX, 646). — En 1884 il n'y eut qu'une vente Baylé, le 23 juin. Elle ne contenait pas de lettre de saint François de Sales. Ne pourrait-on pas donner une date plus précise, car il y eut dix ventes portant le nom de M. Baylé. B.

*
* *

La vente qui contenait la lettre que l'on recherche (Voreppe, 1618) est du 29 janvier 1885. La pièce y figure sous le n° 50 ; elle a été achetée 705 fr. par l'expert Etienne Charavay. Le catalogue contient une longue analyse. X.

Santini (LXVIII, 574, 750) — Sur ce Corse, ex-huissier du cabinet de l'Empereur, qui l'avait suivi à Sainte-Hélène où il forma le projet de tuer le gouverneur et de se tuer ensuite, voir le *Mémorial* de Las Cases, à la date du 29 juillet 1816. Il fut ensuite expulsé de l'île.

En 1817 parut à Londres un *Appel a la nation anglaise sur le traitement éprouvé par Napoléon Buonaparte dans l'île de Sainte Hélène, par M. Saintine, huissier du cabinet de l'empereur suivi de sa lettre adressée à Hudson Lowe.*

Voici ce que dit, à propos de ce livre, l'auteur de *Napoléon, La dernière phase* (Traduction A. Filon) :

Le livre de Santini n'est qu'une imposture. C'est l'œuvre d'un certain colonel Maceroni, moitié Anglais et moitié Italien, qui s'était attaché à la fortune de Murat... Santini... n'avait guère de temps pour se livrer à des exercices littéraires, puisqu'il était à la fois, le tailleur, le coiffeur et le garde-chasse de Napoléon ..

Lord Rosebery dit encore :

Santini fut banni de Sainte-Hélène par sir Hudson Lowe. On dit qu'il avait appris par cœur la grande protestation adressée par Napoléon aux puissances, et c'est ainsi qu'il l'avait apportée le premier en Europe. Maceroni déclare que le factotum corse fut saisi sur le territoire hollandais par une force de cavalerie prussienne et que, depuis, on ne l'a jamais revu. C'est là, bien entendu, une légende. Santini fut suffisamment persécuté sans que les choses soient allées jusqu'à ce tragique dénouement. Il fut partout traqué, pourchassé, espionné, jusqu'au moment où il lui fut enfin permis de vivre à Brunn sous la surveillance de la police. De là, il retourna à Paris et termina son existence dans un poste qui lui convenait bien, comme gardien du tombeau de son maitre, aux Invalides.

P. c. c. De Mortagne.

—

Tardy de Montravel (LXIX, 589). — Jean-François-Damien de Tardy de Montravel, 5e enfant de Jacques-Louis-Damien et de Marie-Pélagie du Plessis *naquit à Valence en Dauphiné* et fut baptisé le 14 février 1744, en l'église paroissiale de Saint-Jean de Valence.

Officier au corps royal d'artillerie, émigré en 1792, rentré en France, il mourut à Arles le 1er mai 1805.

Il est l'auteur d'un ouvrage remarquable pour l'époque sur le *Magnétisme*, ouvrage imprimé à Londres en 1786 et qui lui valut des éloges de l'Académie des Sciences. Raimond Bizarcel.

—

Ou est le tombeau de Léonard de Vinci? (LXVIII, 809; LXIX, 22, 117, 196). — En août 1874, les journaux mentionnaient qu'en pratiquant des fouilles dans le parc du château d'Amboise on venait de mettre à jour un cercueil dans lequel reposaient en parfait état de conservation les restes du grand artiste et savant.

De plus, une pierre tumulaire sur laquelle se trouvait le nom illustre de Léonard de Vinci venait également d'être découverte

Malheureusement, il n'en était rien. M. Ruprich Robert, architecte du château d'Amboise, démentait cette nouvelle en la faisant suivre de l'intéressante rectification suivante que je trouve dans le *Petit Moniteur* du 30 août 1874.

L. Capet.

—

A propos de la découverte des restes de Léonard de Vinci au château d'Amboise, mentionnée dans plusieurs journaux, nous recevons la lettre suivante :

27 août 1874.

A Monsieur le rédacteur du journal le Petit Moniteur universel

Monsieur,

Vous avez annoncé, dans votre journal du 27 août, qu'une découverte aurait été faite « récemment » au château d'Amboise « d'une pierre tumulaire sur laquelle se trouverait le nom illustre de Léonard de Vinci, et d'un cercueil contenant, en parfait état de conservation, la dépouille mortelle de ce grand peintre ».

Permettez moi, monsieur, de vous faire remarquer certaines inexactitudes que contient ce récit et qu'il semble utile de ne pas laisser subsister. Voici la vérité :

La découverte dont il s'agit n'est pas récente Il y a plusieurs années, des ossements et divers fragments de pierre tumulaire sur lesquels on voyait quelques lettres gravées furent retrouvés dans le sol du parc d'Amboise. Il résulta d'un examen attentif que, parmi les ossements, il s'en trouvait ayant dû appartenir à la depouille mortelle de Léonard de Vinci.

Le Gouvernement fit alors élever à cet endroit un petit monument en l'honneur du grand artiste. Les ossements n'y furent cependant pas déposés.

Au commencement de ce mois, d'après les instructions de Mgr le comte de Paris, ils ont

été renfermés dans une boîte de plomb et placés sous le dallage de la chapelle Saint-Humbert du château d'Amboise et recouverte de cette inscription :

« Sous cette pièce reposent des ossements « recueillis dans les fouilles de l'ancienne « chapelle royale d'Amboise, parmi lesquels « on suppose que se trouve la dépouille mor- « telle de Léonard de Vinci, né en 1452, « mort en 1519. — 1874. »

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

RUPRICH ROBERT,
architecte du château d'Amboise.

—

Armoiries d'un chevalier des ordres (LXIX, 543, 728). — Après avoir envoyé à l'*Intermédiaire* la réponse à cette question, j'ai consulté l'*Armorial du Bibliophile* de Guigard : c'est bien au duc de la Vrillière qu'appartient le cachet qui intéresse M. de Saint-Saud. (Cf. 1re édition, de l'*Armorial*, p. 165).

LE LIEUR D'AVOST.

* * *

Cet écusson n'a pu, je crois, appartenir qu'à Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, né le 18 août 1705, secrétaire d'Etat, commandeur des Ordres du Roi, et chancelier de la Reine.

En effet, il était fils de Louis Phélipeaux, marquis de la Vrillière, marié le 1er septembre 1700, à Françoise de Mailly.

Phélipeaux porte : *d'azur semé de quintefeuilles d'or, au franc quartier d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine.*

Mailly porte : *d'or à trois maillets de sinople.*

Louis Phélipeaux écartelait donc les armoiries paternelles de celles de sa mère. Rien de plus naturel.

C. B.

* * *

La question posée par notre collaborateur Saint-Saud, semble se rapporter aux armes de Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, premier mari de Françoise de Mailly, qui épousa en secondes noces Paul-Jules de la Porte-Mazarin, duc de la Meillerave.

Cette Françoise de Mailly était fille de Louis de Mailly, seigneur de Rubempré, qui épousa, en 1687, Anne Marie-Françoise de Saint-Hermine

Habitant la campagne, je n'ai pas sous la main les documents nécessaires pour la date du mariage de Louis Phelipeaux.

Phelipeaux porte : *d'azur semé de roses d'or au franc canton d'hermines*, d'après Dubuisson.

Comte DU FORT.

* * *

Guigard, dans son *Armorial du Bibliophile*, donne à l'article Phélypeaux les armoiries décrites par M. de Saint-Saud.

Moreri permet de compléter l'identification du membre de cette maison qui était revêtu des ordres cités.

Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf sur-Loire, baron d'Evry-le-Châtel, etc. Conseiller du roi en tous ses conseils ministre, et secrétaire d'Etat et des commandements et finances de sa majesté — fils de Louis Phélypeaux (1672 † 1725) et de Françoise de Mailly, fille de Louis, comte de Mailly, maréchal de camp, et de Marie-Anne de Sainte-Hermine.

Louis naquit le 18 août 1705 — secrétaire d'Etat le 17 février 1723 — commandeur secrétaire des ordres du Roi le 3 août 1736 — ministre d'Etat en août 1751 — commandeur chancelier des ordres du Roi en juin 1756 — administrateur général des ordres de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, pendant la minorité de Monseigneur le duc de Bourgogne, grand-maître de ces ordres par commission du 18 mai 1758.

Mort le 27 février 1777

Epoux par contrat du 10 mai 1724 d'Amélie-Ernestine née comtesse de Platen, fille d'Ernest-Auguste, comte du Saint-Empire, de Platen et de Hallermunde, grand-chambellan et ministre d'Etat de Sa Majesté Britannique grand-maître héréditaire des postes des Etats de Brunswick, Lunebourg et de Sophie-Caroline-Eve-Antoinette d'Offelen.

Portait : Ecartelé *aux 1 et 4 : d'azur semé de quintefeuilles d'or au franc quartier d'hermine* qui est de Phélypeaux — *aux 2 et 3, d'or aux trois maillets de sinople*, qui est de Mailly.

Les armes de Phélypeaux se trouvent dans Grandmaison, colonne 511, et celles de Mailly, colonnes 536.

Guigard donne trois fers aux armes écartelées Phélypeaux et Mailly.

R. DE R.

Armoiries à déterminer: chevron de merlettes (LXIX, 650). — Il y a erreur évidente dans le blason — le chevron d'or ne pouvant exister sur un champ d'argent. Cet écusson doit se blasonner : *d'azur au chevron d'or*, (etc.) et dans ce cas, on peut hésiter entre une quarantaine de familles différentes, qui ont porté les mêmes armoiries en France.

En Bourgogne. les Carnot, conseillers à la Chambre des comptes de Dijon, sont inscrits à l'*Armorial* de d'Hozier (1694) sous des armoiries à peu près semblables (les uns avec *canes*, les autres avec *canetes* ou *merlettes*). La couronne, devenue au XVIIIe siècle un simple ornement, n'a pas de valeur documentaire.

NOLLIACUS.

—

Erection de terres en marquisats, comtés (LXIX, 384, 572). — Pour la région du Nord, voir « Anoblissements et légitimations donnés par les rois de France, en vertu de leurs droits de suzeraineté royale en Flandre, Artois et Tournaisis, depuis 1315 jusqu'à 1525 », par H. Fremaux, dans le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. XXVIII, (1911), pp. 117-154.

Une loi du 24 juin 1792 ayant ordonné de brûler tous les papiers qui faisaient mention de titres de noblesse, on arracha dans les 79 volumes des chartes de la Chambre des Comptes de Lille tous les actes qui conféraient quelque titre de noblesse.

Cette opération brutale, dit Le Glayse, se fit sans aucun égard pour les autres actes qui avaient le malheur de se trouver sur le même feuillet que les lettres de noblesse. Du reste quelques-unes de ces dernières ont échappé aux ciseaux des citoyens Salmon et Top, qui ont oublié en outre de biffer les tables où ces mêmes titres sont relatés. Enfin, pour que leur besogne fût réellement efficace et méritoire, ils auraient dû détruire aussi tous les exemplaires du *Recueil de la noblesse*, in 4°, Douai, 1784 dans lequel J. Le Roux a inséré le sommaire et quelquefois le texte des lettres patentes relatives à la noblesse, qui se trouvent dans nos registres des chartes. Enfin les volumes VI, XI de la collection dite les 182 Colbert, à la Bibliothèque du Roi, à Paris contiennent la copie fidèle de toutes ces lettres patentes d'anoblissement et d érection de terres.

P. c. c. DE MORTAGNE.

Familles nobles de la République de Venise (LXIX, 649). — Une erreur s'est glissée dans cette question. L'ouvrage de Barbaro s'appelle *Arbori* dei Patrizi Veneti, et non *cabori* qui ne veut rien dire. M. DE F.

—

La Commode de Chanteloup, de la Préfecture d'Indre - et - Loire (LXVIII, 241, 309). — Voici quelques détails sur l'ébéniste Demoulin dont il fut question dans l'*Intermédiaire* à propos de la Commode de Chanteloup, actuellement déposée au Musée de Tours.

Jean Demoulin naquit à Selongey, en Bourgogne. le 13 août 1715. Il s'établit ébéniste à Paris, et y eut deux fils et une fille.

Il émigra à Dijon en 1780, s'associa, avec son fils aîné, Jean Baptiste, puis transmit, en 1788, sa maison à ses deux fils Jean-Baptiste et Bertrand qui avaient été brevetés du Prince de Condé.

Les trois Demoulin moururent à Dijon, Jean en 1798, Jean-Baptiste en 1837 et Bertrand, en 1844, à l'âge de 97 ans.

Il existe donc des meubles de trois Demoulin, et si la commode de Chanteloup donne une haute idée du talent du père, les fils soutinrent dignement le renom de la famille.

Parmi leurs œuvres nombreuses, une commode signée de Bertrand et un secrétaire, fait par Jean Baptiste, tous deux très artistiques, appartiennent actuellement à M. Salles, gendre de M. Eiffel.

J'ai donné, au dernier numéro de la *Revue de Bourgogne* (mai-juin), la biographie illustrée des trois Demoulin.

E. FYOT.

—

Le Stendhal-club (LX). — Voici, à la date d'avril 1914, la liste des membres de cette confrérie, dont l'existence a été si souvent mise en doute :

MEMBRES

Fondateurs :
Maurice Barrès.
Léon Bélugou.
Paul Bourget.
Francis Chevassu
André Maurel.
Casimir Stryienski †.
Jean de Mitty †.

Président :
Remy de Gourmont.



SANTINI

Vice-Président :
Paul Guillemin.
Membres :
Paul Arbelet.
André Billy.
Samuel Chabert.
Edouard Champion, éditeur.
Henry Debraye.
Gustave Geffroy.
Jean de Gourmont.
Doris Gunnell.
Emile Henriot.
Paul Léautaud.
Henri Martineau.
Daniel Muller.
Lucien Pinvert.
Paul Signac.
Casimir de Woznicki.
Emile Zavie.
Archiviste-Trésorier :
Adolphe Paupe.
Imprimeur :
F. Paillart.
Et nunc erudimini.

A. P.

—

Collections de Richelieu (LXIX, 543). — Dans une correspondance que j'entretins avec le regretté Stryienski, peu de temps avant sa mort, cet estimable érudit m'apprenait qu'un inventaire manuscrit des collections du Cardinal de Richelieu se trouvait dans les Archives du marquis de Chabrillan.

D'E.

***

On trouvera sur cette question les renseignements les plus complets et les plus intéressants dans l'ouvrage d'Edmond Bonnaffé : *Recherches sur les Collections des Richelieu*, paru chez Plon, en 1883 ; — aussi dans la *Chronique des Arts*, du 12 mai de la même année.

Enfin, il existe (j'en possède même un exemplaire) un *Catalogue* d'une Collection de Portraits historiques, provenant du château du cardinal de Richelieu, à Richelieu, et dont la vente a eu lieu, à Paris, en 1846.

E. X. B.

***

On pourrait consulter :

Les collections de sculptures du cardinal de Richelieu, par A. M. de Boislisle. In-8° 1882).

Recherches sur les collections de Richelieu. par E. Bonnaffé, gr. in-8°, 1883.

Dans le Ms français 18552 de la B. N. figurent :

Contrat de donation du Palais-cardinal et d'une chapelle de diamans, etc , faicte au roy Louis XIII par le cardinal de Richelieu. 1636 (fol 52).

Inventaire des pierres précieuses estans en la chapelle donnée à la couronne par le cardinal de Richelieu — 26 avril 1646. — Original signé de Louis XIV (f° 62).

Pour les inventaires qui ont été faits de la bibliothèque du cardinal, voir *Le cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par L. Delisle, t. II. p. 204.

DE MORTAGNE.

—

Symphonie de Camus et Itier (LXIX, 339). — Si notre collaborateur Dehermann veut bien rouvrir la *Biographie universelle des Musiciens* de Fétis, il y trouvera non pas le nom de Camus, qui n'y est pas en effet, mais celui de Lecamus, qui est évidemment le même personnage (on sait avec quelle liberté se traitaient alors les noms propres), lequel était chef de la grande bande des violons de Louis XIV. Et s'il veut bien ensuite ouvrir mon *Supplément* à l'ouvrage de Fétis, il y trouvera, avec une petite note rectificative relative audit Lecamus, qui mourut en 1677, une notice assez étendue sur Léonard Itier, luthiste fort habile et très renommé, qui était maître de luth des pages de la musique de la chapelle du roi, fonction qu'il occupa pendant plus de soixante-sept ans.

Je ne connais pas, à cette époque, un autre Camus ou Lecamus. Quant à la « symphonie charmante » due à ces artistes et dont raffolait Charles de Sévigné, j'avoue que je n'en saurais rien dire.

ARTHUR POUGIN.

—

Un poème de Vermesch (XLVI). — MM. Georges Renault et Gustave Le Rouge ont consacré dans leur volume *Le Quartier Latin*, (Paris, Ernest Flammarion, S. D. in 12), une courte notice, « d'après un article extrait du *Journal parlé* du Procope », à Amédée Cloux, ce bohème bizarre qui vivait surtout dans la peau des autres et qui, après avoir parodié Vermesch, pasticha Baudelaire, de façon telle que « l'éditeur Pincebourde,

un nom prédestiné, qui était en train de faire une édition nouvelle des *Fleurs du mal* y inséra pieusement le *Chien mort*, et ce ne fut que sur l'aveu même de Cloux, lequel eut pitié de lui, qu'il le fit disparaître ».

Se méfier des anecdotes : l'éditeur René Pincebourde a bien publié *Charles Baudelaire : souvenirs — correspondances*, (Paris, 1872, in-8, de 208 p.), mais on ne lui doit aucune édition nouvelle des *Fleurs du mal*.

PIERRE DUFAY.

—

Tour d'ivoire (LXIX, 545). — Cette image, devenue en quelque sorte proverbiale, semble bien être de la création de Sainte-Beuve, dans ces vers « à M. Villemain » de ses *Pensées d'août*, où il définit par des métaphores le talent des principaux poètes d'alors :

Lamartine régna ; chantre ailé qui soupire,
Il planait sans effort. Hugo, dur partisan,
(Comme chez Dante on voit, Florentin ou Pi- [san,
Un baron féodal), combattit sous l'armure
Et tint haut sa bannière au milieu du mur- [mure :
Il la maintient encore ; et Vigny, plus secret,
Comme en sa tour d'ivoire, avant midi, ren- [trait.

IBÈRE.

Même réponse : P. CORMAN.

*
* *

Sir Graph désire connaître l'auteur de cette belle locution. C'est celui qui a écrit le *Cantique des Cantiques*. Voir cap. VII, 4, « Collum tuum sicut turris eburnea ». Les deux derniers mots se trouvent aussi dans la Litanie de Lorette :

Rosa mystica,
Turris Davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea.

On se souvient de *Dolores* :

O tower not of ivory, but builded
By hands that reach heaven from hell ;
O mystical rose of the mire,
O house not of goldd, but of gain

O tour non d'ivoire, mais bâtie par des mains qui de l'enfer se tendent au ciel ; ô mystique rose de boue, ô maison, non d'or mais de gain ». A. C. Swinburne, *Poèmes et Ballades*, traduction de M. Gabriel Mourey, Paris 1891).

EDWARD BENSLY.

Ah, que les gens d'esprit sont bêtes ! (LXIX, 650). — La même question, avec la même adjonction de l'interjection ah ! a été posée dans *Notes and Queries*, qui est l'*Intermédiaire* anglais, le 2 mai, et la réponse a paru le 16, comme suit :

Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*, acte Ier, Sc. 1 :

Suzanne. — Tu croyais, bon garçon ! que cette dot qu'on me donne était pour les beaux yeux de ton mérite.

Figaro. — J'avais assez fait pour l'espérer.

Suzanne. — Que les gens d'esprit sont bêtes !

Figaro. — On le dit.

Suzanne. — Mais c'est qu'on ne veut pas le croire.

Figaro. — On a tort.

H GOUDCHAUX.

Même réponse : DEHERMANN.

—

Godem, Godam, Godot (LXIX, 484). — Sous le pseudonyme de « Robin-Mouton », M. Maret a publié, en 1810, une lettre adressée à un adversaire politique, qu'il appelle « maître Godem », à cause de la simplicité qu'il lui prête : « Lettre à maître Godem, boucher émérite de la ville de Lyon, et marguillier de sa paroisse, écrite par un homme qui n'est rien, ne tient à rien, et n'étant bon à rien, ne prétend pourtant à rien. A Lyon, chez les marchands de rébus et autres pauvretés, 1810, in-8° 7 pages ».

O. C. R.

*
* *

Ce mot « Godon (God damn ! » Dieu damné !) pour désigner ironiquement un Anglais doit dater au moins du commencement de la guerre de Cent ans. Jeanne d'Arc l'employait volontiers. La veille de la levée du siège d'Orléans, comme son hôte lui offrait une alose : « Gardez-là jusqu'au soir, dit-elle, et je vous ramènerai un godon qui en mangera sa part ». (Quicherat : *Chronique de la Pucelle*, IV, 227).

Chier sire, nous nous en allons
Et prenons congié de vous, sire,
Nul n'est de nous qui ne désire
De combattre et de voir les Goddons.
(*Mistère du siège d'Orléans*).
Ils sont allés devant leur roi Godon.
(*Chanson attribuée à Basselin*).

Rapprochez du normand *god, gode*, anglais et homme ventru. V. : Le Héricher : *Histoire et Glossaire du Normand*, et aussi : Schöne : *Le jargon et jobelin de François Villon*. Godon s'est, par la suite, transformé en *goddam* et *goddem*, mots encore employés aujourd'hui pour désigner un sujet anglais et je remplirais une colonne de notre *Intermédiaire* en reproduisant les exemples que j'ai sous les yeux de ces deux mots *goddam* et *goddem*. Toutefois, le peuple dit plus volontiers : *un angliche*.

Maintenant, *godot*, d'ailleurs peu employé, je crois, vient-il de *godon?* Je ne le pense pas. Il est assez présumable que *godot* a été formé sur l'argot *godant, godanchet*, imbécile qui tombe dans les pièges (les *godants* en argot) qui s'en laisse imposer et croit aux mensonges *godants* qu'on lui débite. L'influence de *godiche* est peut-être pour quelque chose dans la formation de *godot*.

C'est ainsi que, toujours en argot, nous avons *gourdot, gourdiflot* et *gourdée*, imbécile, faits sur *gourde*, niais, idiot, appartenant lui-même au langage le plus vulgaire.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Etymologie d'Albret (LXVII ; LXVIII ; LXIX, 578). — Je ne crois pas qu'*Albret* soit plus ancien que *Labrit*. Dans les textes les plus anciens et dans ceux gascons on trouve la forme *Lebret* « mossen N... baro de Lebret, cavoer » (messire N... baron de Lebret, chevalier). C'est donc, à mon humble avis, dans le mot *lebre* (lièvre) en gascon, qu'il faut chercher l'étymologie. Je crois me souvenir d'avoir vu quelque part un lièvre comme support ou cimier dans un sceau d'un sire d'Albret.

UN PYRÉNÉISTE.

—

Etalages et terrasses des cafés parisiens (LXIX, 234, 326, 375, 528, 637). —Je croyais avoir suffisamment démontré, à l'aide de textes précis et indiscutables, que l'installation des terrasses de cafés ou de marchands de vins *sur la voie publique*, à Paris, n'était tolérée que depuis 1848.

Il paraît que je ne me suis pas expliqué assez clairement — ou peut-être M. de T. n'a-t-il pas lu assez attentivement ma communication — puisqu'il affirme très nettement que mon opinion est erronée et que les terrasses existaient déjà au XVIIIe siècle.

L'ordonnance de police du 15 juin 1838 sur laquelle M. J. de T. ergote subtilement, est, cependant, limpide, car si elle vise les marchands de vins ou épiciers, et non les cafés, il ne s'agit nullement, en l'espèce, de tables, ni de terrasses, mais bien des tonneaux ou des caisses que les uns et les autres déposaient sur les trottoirs.

Quant à la vue du café Turc qui constitue pour M. de T. la base de son affirmation, il me permettra de lui faire remarquer que j'avais eu soin de faire une exception à l'égard des cafés du Palais-Royal, en raison de leur situation spéciale. Or, nul n'ignore que le café Turc était établi dans des jardins en retrait de la voie publique *dont il était séparé par une barrière*. Ces jardins ne constituaient donc pas des terrasses.

Il y avait, il est vrai, sur la contre-allée, et devant le café, une triple rangée de chaises, mais elles étaient occupées par des promeneurs et non par des consommateurs, comme cela se passe de nos jours aux abords des cafés du Bois de Boulogne, sur l'avenue du Bois de Boulogne et sur l'avenue des Champs-Elysées.

Si M. de T. considère ces longues séries de sièges comme des terrasses, je n'ai plus qu'à m'incliner, mais s'il reste entendu que la question ne s'applique qu'aux tables, sièges et consommateurs installés sur le trottoir, devant un café, je maintiens que la première terrasse tolérée à titre permanent *sur la voie publique* n'est apparue qu'en 1848.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Crocodiles en ex-voto (LXIX, 546, 734). — Le saurien qui figure à Saint-Wulfran d'Abbeville sera sans doute fort étonné de se voir conférer le titre de caïman, accoutumé qu'il est de s'entendre simplement appeler lézard par les

bonnes gens du Ponthieu (on dit « gros lézard », il est vrai).

Si l'on en croit les sacristains de la paroisse, il ne parait pas jouer là le rôle d'ex-voto.

D'où il venait, on l'ignore. Reliquat de la préhistoire, peut-être était-il sorti d'une pierre, à la façon de certains crapauds... mais il est incontestable qu'il avait jadis élu domicile à Saint-Wulfran.

Toutefois, il faut vivre, quelque résigné qu'on soit à la solitude et enclin à la méditation.

Ayant donc sommeillé ou spéculé tout le jour, notre animal, après le couvre-feu, sortait de sa retraite, et, n'ayant guère d'autre denrée à sa disposition, se repaissait des cierges de l'église.

Emus d'une telle dilapidation, et ne sachant à qui l'attribuer, les fabriciens firent le guet. Le lézard fut découvert, supris dans l'exercice de sa coupable industrie, et finalement, occis.

A la suite de quoi, on suspendit sa dépouille à la muraille du bas-côté gauche, ainsi que le dit notre aimable confrère Dehermann — et ce, non pour remercier le Seigneur, mais plutôt, semble t-il, pour l'edification de la race saurienne et des robbeurs de cire en général.

Quoi qu'il en soit, prions pour l'âme de son accrocheur bien avisé. Grâce à lui, les visiteurs de Saint-Wulfran, peuvent, avant de se retirer, cueillir entre les pierres grises, la joviale petite fleur d'une légende.

GEORGE AURIOL.

—

Les députés devant l'opinion (LIXX, 735). — *Lire* : Les administrateurs DUBOIS et DUBOS, et non Nivroi.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Les droits des auteurs morts. — Sait-on qu'il y a un peu plus d'un siècle le gouvernement de l'époque, c'était sous le Directoire, créa une tonction, d'un genre particulier et qui, sans doute, n'a pas survécu à son titulaire? Par arrêté du 9 mars 1798, était désigné au poste de « commissaire du gouvernement près le théâtre de l'Odéon », spécialement préposé à la perception des « droits des auteurs morts », le citoyen Fenouillot de Falbaire.

Un libraire intelligent et avisé (1), a bien voulu nous communiquer la lettre suivante, que le titulaire de la nouvelle charge au « citoyen Rewbel, membre du Directoire exécutif », en manière de remerciement :

Paris, le 22 ventôse,
an 6 de la République Française

Citoyen Directeur,

J'ai été pénétré de reconnaissance en apprenant les dispositions bienveillantes que tout le Directoire a manifestées en ma faveur, quand votre collègue Révellière Lépaux (*sic*) lui a parlé de ma situation désastreuse ; j'apprends que je vais recevoir une première marque de cet intérêt, par ma nomination à la place de Commissaire du gouvernement près le théâtre de l'Odéon et je m'empresse, citoyen Directeur, de vous en faire tous mes remercıemens. J'ai toujours regardé le théâtre comme un des plus puissans moyens d'agir sur l'esprit public ; c'est dans cette vue qu'autres fois je composai la plupart de mes pièces, en leur donnant un grand but politique et moral et en attaquant de front l'intolérance et les persécutions religieuses ; la corruption des mœurs, le despotisme des rois, l'hipocrisie, le fanatisme et les complots des prêtres. Aussi toutes ces pièces, alors proscrites par l'ancien régime, se trouvent à présent conformes aux principes de la révolution qu'elles appellaient, et c'est ce qui m'autorise à vous les présenter en ce moment.

J'avais de même, il y a plus de deux ans, remis au gouvernement, pour réorganiser tous les théâtres de France un plan dont toutes les dispositions sont aujourd'hui proposées et paroissent devoir être bientôt adoptées au corps législatif. Je serois alors en état de rendre de plus utiles services dans une partie que j'ai longtems méditée, et le Directoire exécutif pourra toujours compter sur mon dévouement et mon zèle.

Salut et respect.

FENOUILLOT-FALBAIRE.
rue Helvétius,
vis-à-vis la rue Vildot, n° 562.

P. c. c. A. C.

(1) M. Horeau, 41 rue de Seine, qui possède le document original que son obligeance nous permet de publier.

Le Directeur-gerant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. CLERC-DANIEL, St-Amand-Mont-Rond

LXIXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Juin 1914

N° 1403

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Louis XIV a-t-il félicité Jean Sobieski après la délivrance de Vienne? — Jusqu'a ce jour, je croyais ce point établi ; la plupart des historiens ont raconté, en effet, que Louis XIV laissa sans réponse la lettre par laquelle Jean Sobieski lui avait annoncé sa victoire au lendemain même de la délivrance de Vienne. (Voir notamment l'*Histoire de Sobieski* par M. de Salvandy qui ajoute : « aux yeux de Louis, le libérateur de Vienne n'était toujours qu'un roi électif ».

Aussi, ai-je été surpris de lire dans l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud (tome VI, p. 842, chapitre rédigé par M. Rambaud) les lignes suivantes :

Louis XIV se crut obligé d'exprimer à Sobiesky son « très grand plaisir » pour cette victoire aussi nuisible aux intérêts du roi de France qu'aux vieux intérêts de la Pologne.

Quelle est la vérité historique ?

Peut-on savoir sur quels documents M. Rambaud s'est appuyé pour écrire ces lignes où les mots « très grand plaisir » sont imprimés entre guillemets ?

J. W.

—

La vénalité de Mme de Pompadour. — Le 7 juillet 1757, Frédéric II écrivit à sa sœur, la margrave de Baireuth :

Puisque, ma chère sœur, vous voulez vous charger du grand ouvrage de la paix, je vous supplie de vouloir envoyer M. de Mirabeau en France. Je me chargerai volontiers de sa dépense ; il pourra offrir jusqu'à cinq cent mille écus à la favorite pour la paix, et il pourrait pousser ses offres beaucoup au-delà, si, en même temps, on pouvait l'engager à nous procurer quelques avantages, Vous sentez tous les ménagements dont j'ai besoin dans cette affaire, et combien peu j'y dois paraître ; le moindre vent qu'on en aurait en Angleterre pourrait tout perdre.

La favorite était évidemment la duchesse de Pompadour. Que sait-on sur cette proposition du roi de Prusse à sa sœur ? Des négociations ont-elles eu lieu ?

P. M.

Waterloo et le colonel Stoffel. — Le colonel Stoffel avait écrit une histoire de la bataille de Waterloo. Le manuscrit a été acquis à sa vente après décès. Où se trouve-t-il ? Sera-t-il publié ? M.

—

Echarpe royaliste : « Vincere aut mori ». — J'ai sous les yeux une écharpe en soie moirée, longue de 1 m. 54, portant cette devise *Vincere aut mori*. A l'une des extrémités se trouve une tête de mort avec des os en croix, à l'autre des épées en croix liées par un nœud de ruban. Les caractères aussi bien que les épées, sont faits avec des petites paillettes ou argentées ou dorées. Des larmes dorées sont semées autour de la devise et le ruban est orné d'une cocarde en soie blanche, la devise *Vaincre ou mourir* n'était-elle pas la devise du Prince de Condé ? Il existe une caricature représentant le prince monté sur une autruche, et portant un ruban où l'on aperçoit une tête de mort. Un intermédiairiste pourrait-il me faire connaître si le Prince de Condé était seul à porter un ruban semblable ou si les officiers de son armée l'arboraient également ?

FRANK PUAUX.

—

Amadis Jamyn. — 1° Guillaume Colletet, dans la notice qu'il a consacrée à Amadis Jamyn et que reproduit l'édition des *Œuvres poétiques* de ce dernier, donnée par le libraire Willem en 1879, en cite une « Ode de l'élongnement du Roy Charles IX ».

Où a été publiée cette pièce, qui ne se trouve dans aucune des éditions que j'ai pu voir (1575, 1577, 1579, 1879) ?

LOUIS MORIN.

—

Christoffel. — Ancien provincial des Dominicains, originaire du Luxembourg. Sait-on ce qu'il devint à la Révolution ?

L. C.

—

Les filles de Darcet. — Quelle est la descendance de Mesdames Joachim Lebreton et Philippe Grouvelle, toutes deux filles du grand chimiste Jean Darcet ?

L. LÉON-DUFOUR.

—

Catherine de la Treille de Sorbs. — Qui étaient le père et la mère — noms, prénoms et armes, — de Catherine de la Treille de Sorbs, mariée en 1729 à Michel-Ange de Castellane, marquis de Novejan, bisaïeuls du maréchal de Castellane ?

BENEDICTE.

—

Duché, médecin à Auxerre. — On m'écrit d'Auxerre que Duché, le titulaire du bel ex-libris dessiné en 1779 par Marillier et gravé par De Launay le Jeune, était médecin en cette ville.

J'aimerais savoir ses prénoms, les dates de sa naissance, de sa mort, le nom de sa femme.

Les armoiries de l'ex-libris sont elles fantaisistes ?

H. DE B.

—

Famille Du Vigneau. — Dans l'*Histoire de la cavalerie française* du général Susane, tome III, notice 51, *Colonel général*, il est question d'Antoine Tambonneau, marquis *Du Vigneau*, nommé mestre de camp, lieutenant le 25 novembre 1647, et dont le régiment porte le nom (du Vigneau) pendant la campagne de Flandre.

La notice 390, relative au régiment « Chevalier de Coislin » indique qu'il fut donné, le 1er octobre 1692, à Claude Boulenc *du Vigneau*.

Enfin, au XVIIIe siècle à la bataille de Spire, le mestre de camp du régiment de Bray (notice 524) ayant été tué, M. *du Vigneau* le remplace, puis cède sa place à M. de Vaudremont.

Je désire avoir des renseignements généalogiques sur ces différents officiers qui portèrent le nom de Du Vigneau. Quelles étaient leurs origines ? Quelle est leur descendance ? Leurs armes ?

P. B.

—

Abbé Edgeworth de Firmont. — Je connais les mémoires et les lettres de l'abbé Edgeworth ; ce que je n'ai point c'est la bibliographie relative à cet ardent royaliste : a-t-elle été publiée ?

P. B.

—

Erpelding (Pierre). — Dominicain de Laval. Il quitte cette ville en 1790. Connait-on le lieu de sa mort ? L. C.

—

Famille de Guelie, dit de la Gueulhe. — Le Laboureur (*Tombeaux*

des personnes illustres, p. 162), cite parmi les personnes inhumées aux Célestins de Paris, Anne d'Epinay, « veuve de François de Guelie, dit de la Gueulhe », dont il donne les armes : *de sable à la croix engreslée, alizée et raccourcie d'or, escartelées de gueules au lion d'or.* Je fais appel à l'extrême obligeance des aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour m'aider à identifier ce personnage. Etait-il de la même famille que le Président au Parlement de Paris, Jean de la Guesle, dont un fils, François, fut archevêque de Tours en 1597, et une fille, Marguerite, la femme de Pierre Segnier, marquis d'O. ?

JEAN DES PINOY.

—

Haubech. — Marie-Jeanne-Françoise d'Haubeck épousa, à Tulle, le 19 octobre 1789, François de Loménie. On désirerait savoir quels étaient les père et mère de Marie Jeanne d'Haubech et quelles étaient les armoiries de la famille d'Haubech.

VAREILLES.

—

Lagrange, le général, le mathématicien. — Un général Lagrange habitait, en 1825, un château Dargut (ou Dargies) à 18 lieues de Paris. Dans quelle région se trouve-t-il ?

Le mathématicien Lagrange est mort en 1813, à Paris. A-t-il un monument? Dans son discours, à l'occasion de la mort, le Chancelier Lacépède, parla d'un rival de Lagrange. Quel est ce rival ?

GILLES DE VILLARS.

—

L'abbé Landrieu. — Où naquit et mourut, et quand, l'abbé Landrieu qui était, en 1835, curé de Saint-Thomas d'Aquin?

L. LÉON-DUFOUR.

—

Maregni, mathématicien. — Connaît-on un mathématicien de ce nom au commencement du XIXe siècle ?

GILLES DE VILLARS.

—

Famille d'Ouvrier. — Le général Thiébault, dans ses *Mémoires*, mentionne que le comte de Pardiac, de la famille de Montlezun, avait épousé, près de Toulouse, la fille du marquis d'Ouvrier, qui lui apportait en dot 60 mille francs de revenu.

Un de nos collaborateurs pourrait-il me donner des renseignements sur cette famille d'Ouvrier, me dire si elle existe encore et encore si le Général de brigade Louis Antoine d'Ouvrier de Villegly, qui résidait à Toulouse vers 1860, lui appartenait ?

F. G.

—

De Rothe. — Madame de Rothe (Jeanne de Lavaulx de Semerecourt) épousa sous Louis XVI le maréchal Duc de Richelieu.

Elle était veuve depuis le 29 mars 1772 de Edmond de Rothe, frère cadet de François (un des directeurs de la Cie des Indes) et veuf depuis 1762 de Anne Jeanne de Nugent.

Elle eut de son mariage avec M. de Rothe un fils Antoine-Edmond-Joseph et trois filles Antoinette-Catherine, Marguerite-Josèphe et Madeleine-Josèphe.

Le fils né du premier mariage de son mari, François-Pierre-Edmond de Rothe, comte de Nugent, émigra. Ses papiers se trouvent aux Archives Nationales (série T).

Je désirerais savoir le sort et la descendance de ces divers de Rothe.

Comte DE GUENYVEAU.

—

La dernière Inconnue de Sainte-Beuve. — Pourrait-on donner quelques détails sur Cœlina Debove — la dernière « Inconnue » de Sainte Beuve ?

Z...

—

Famille de Sassigny.— Je demande où je pourrai trouver des renseignements sur cette famille, à laquelle appartenait, fin du XVIe siècle, Dame Suzanne de Sassigny, dite de Calvar, de la maison de Puyguyon, fille de Daniel de Sassigny, chevalier, seigneur de Puyguyon, gouverneur de Grave, intendant du conseil (?) de guerre en Hollande et colonel d'un régiment wallon, natif de Poitou. La mère de la dite Suzanne de Sassigny se nommait Barbe de Bremeu, fille du comte de Mesge, née en Gueldre, et était parente du prince d'Orange.

LA BRUYÈRE.

—

Françoise Trivulce. — Je voudrais bien connaître l'ascendance paternelle et maternelle — huit quartiers, noms, prénoms et armes — 1° de Françoise Tri-

vulce, (autrement Trivulzio), fille du marquis de Vigevano, et femme de Louis Pic, comte de la Mirandole. 2° de Françoise de Fiesque, femme de Louis Gonzague, prince de Bossolo et de Sabionetta.

BENEDICTE.

—

Armoiries à identifier : Aigle éployée. — Ces armoiries se trouvent sur une reliure de 1773 :

De... à une aigle éployée de...

Supports : deux lions.

Couronne de marquis.

J. MEURGEY.

—

Armoiries à déterminer : bordure endenchée d'argent. — *D'or à la bande de gueules ; à la bordure endenchée ou dentelée d'argent et de sable.*

E. BLOND.

—

Devises de diverses familles. — Quelles sont les devises des familles : de Franc d'Anglure (autrefois Franc d'Essertaut), de Montmorillon, de Ferrette (Alsace), Feydeau de Brou et Bernard de Sassenay ?

Existe-t-il sur les devises d'autres ouvrages que le *Dictionnaire* de Chassant et Tausin ? R. DE CRESSIA.

—

Pièce à l'effigie de Louis XIV avec des cœurs. — (LXIX, 746) — Rétablir ainsi le début de la question qui n'avait pas été corrigée. « Je possède une pièce de monnaie en bronze, de la grandeur d'une pièce de un franc environ. Sur la face, se trouve l'effigie de Louis XIV et, en exergue, l'inscription ordinaire : *Lud.* XIIII *D. G. Franc. et Nav Rex* ».

—

La cordace et la fricassée. — Dans les *Entretiens philosophiques*, une brochure datant de 1785, Le Prévost d'Exmes dit que, pour se faire une idée de ce qu'était *la Cordace*, une danse « très remarquable par ses attitudes indécentes très en faveur chez les Athéniens du siècle de Périclès, il faut aller voir la *Fricassée* au Théâtre des Grands danseurs du roi ».

Il est certain que la Cordace eut une fort mauvaise réputation chez ses contemporains ; mais peut-être serait-il injuste d'adresser les mêmes reproches à la Fricassée, dont le *Dictionnaire* de l'Académie et celui de... Larousse ont exclu jusqu'au nom. Littré la dit « très irrégulière et parfois très libre. » Faut-il rappeler que Napoléon aimait beaucoup cette danse ?

Mais qu'en pensent les professionnels et les amateurs de la chorégraphie?

D'E.

—

Vieux Poinçons servant, avant 1797, à distinguer l'argent des autres métaux. — En quoi consiste le poinçon (ou marque) permettant de distinguer les objets d'argent dits *Vieux Paris* dans les offres d'achats de métaux ?

Je crois que ce poinçon est une couronne surmontée d'une lettre, mais quelle est la forme de cette couronne ?

Je serais très reconnaissant au collègue qui voudra bien me communiquer le dessin de ce dit poinçon ainsi que de ceux usités avant 1797.

EMILE BALLÉ.

—

L'original de la « Famille » de Watteau. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner le renseignement suivant :

Où se trouve actuellement l'original de Watteau reproduit en gravure par P. Aveline, intitulé : *la Famille*. L'estampe, « de la même grandeur que l'original » mesure 0,3754 × 0,28. L'original se trouvait dans le cabinet d'Evrard Titan du Tillet, l'auteur du Parnasse français, mais on n'en trouve pas mention dans son testament, pas plus que dans le Journal de Lazare Duvaux ? J. T.

—

Stendhal. La deuxième édition d'Armance. Œuvres inconnues. — M. Adolphe Paupe ne signale pas, dans son *Histoire des œuvres de Stendhal*, la deuxième édition d'*Armance*. Dans son excellente *Bibliographie stendhalienne*, M. Henri Cordier dit (p. 85) : « Une 2e édition d'*Armance* était en traité, mais elle ne semble pas avoir paru ». — Je l'ai pourtant sous les yeux :

Armance || ou quelques scènes || d'un salon de Paris, || par M. de Stendhal, || auteur de la Vie de Rossini || et de la Vie de Mozart || Deuxième édition. || Tome Premier. [Second-Troisième] || Paris. || A. Boulland, libraire, || quai des Augustins, N° 11. || 1828.

In-16, 3 vol. de VIII-177, 191 et 243 pages.

A vrai dire ce n'est pas une « seconde édition véritable; c'est l'édition même d'Urbain Canel : Boulland avait sans doute racheté à son confrère les exemplaires invendus; il s'est contenté d'en changer, sur chacun des trois tomes, les 4 premières pages, celles du faux titre et du titre, plus la première page du texte, celle où se trouve répété le titre du livre; — car il est à remarquer que le titre a été modifié par la suppression des mots *en 1827* qui suivaient le mot *salon*, et auront peut-être fait craindre que le roman ne passât pour un roman à clef et que certains « salons » ne s'y reconnussent.

Au verso du faux-titre des trois volumes, le nom de l'imprimeur est changé; ce n'est plus Gaultier-Laguionie, mais E. Pochard, rue du Pot de Fer, n° 14, qui a signé, bien qu'il n'ait évidemment imprimé que les pages des titres. La liste des libraires dépositaires a été également supprimée. Au tome II, elle a été remplacée par une liste d'*Ouvrages du même Auteur que l'on trouve chez le même libraire*. Et parmi ceux-ci, je relève :

Del romantismo (*sic*) *nelle arti*. Ferenze (*sic*), 1819, 6 fr.

Vie de Canova. Livourne, 1822, 2 fr.

Ces ouvrages de Stendhal inconnus ont-ils jamais existé ?

Jacques Boulenger.

—

Les voyages de Cook en papier peint. — La curieuse série de papiers peints exposée en ce moment à la Malmaison, remet en lumière les grandes tentures à personnages telles que celle des *Campagnes d'Italie* dont M. Charles Follot vient d'offrir au musée les cinq panneaux. Cette évocation posthume de nos gloires militaires date de 1826 et sort des ateliers de Joseph Dufour, rue Beauvau, à Paris. Mais elle ne marque pas les débuts de ce fabricant. Dès 1806, alors qu'il avait sa manufacture à Mâcon, il envoyait à l'Exposition des produits de l'industrie des tableaux tirés des *Voyages du capitaine Cook*. Je ne les ai, hélas, jamais rencontrés, mais peut-être existent-ils dans quelque salle d'auberge, avec cette autre tenture qui pique encore davantage ma curiosité : *La bataille d'Austerlitz*, envoyée à la même Exposition par Jourdan, Villars et Cᵉ, à Paris.

Henri Clouzot.

—

Donner. — *Le difficile est de donner ; que coûte-t-il d'y ajouter un sourire ?* De quel écrivain est cette maxime ?

En quel ouvrage se trouve-t-elle ?

Les termes en sont-ils exacts ?

L. L.

—

Etymologie de Sesterce. — Le mot latin *Sestertius* (sesterce), a commencé par être une expression qui égalait *as libral*. Quelle était son étymologie à cette époque ?

A. T.

—

Dache, le perruquier des zouaves. — Avant que s'enfoncent dans la nuit des temps les souvenirs et légendes de la 1ʳᵉ armée d'Afrique, il serait peut-être prudent de fixer l'origine et la signification primitive de l'expression troupière : « Va donc à Dache, le perruquier des zouaves ! »

Si la réponse ne brave pas l'honnêteté, ne pourrait-on la publier dans l'*Intermédiaire* ?

A. S.

—

Le Dodécanèse. — On parle beaucoup du Dodécanèse. Point n'est besoin d'être grand clerc pour deviner qu'il s'agit de douze îles. Mais quelles sont-elles ? Les dictionnaires, les atlas de géographie et les journaux sont muets sur ce point.

J. P.

—

Simone ou Simonne. — Ce prénom s'écrit tantôt *Simone*, tantôt *Simonne*. Je crois qu'on doit l'écrire *Simonne*, avec deux *n*, puisqu'il est formé du masculin *Simon*, augmenté de la finale *ne*, comme Yvonne, mignonne, patronne, bretonne, friponne, baronne, etc.

Qu'en pense l'*Intermédiaire* ?

J. Lt.

—

Martin (**l'âne**). — Pourquoi y a-t-il plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin ?

Pourquoi même y en a-t-il un ?

Pourrait-on indiquer la raison de cette appellation ?

Sait-on quel est le premier âne qui fut appelé Martin ?

Martin Lane.

Réponses

—

Prêts faits au moyen âge par des ordres religieux (LXIX, 689). — Sur la question des warrants agricoles, je n'ai pas de documents précis, mais en voici sur celle des créances d'abbayes.

En 1250, Guy, seigneur de la Roche-Nolay, en Bourgogne (aujourd'hui La Roche-Pot) partant en croisade, légua par testament à l'abbé de la Ferté et à ses successeurs (ordre de Citeaux) une aumône perpétuelle de 60 sous, pour le rachat de son âme (in elemosinam perpetuam pro remedio animœ suœ abbati Conventui Firmitatis et ejus successoribus... sexaginta solidos monatœ currentis annui redditos). Cette rente assignée sur les revenus de la seigneurie, confirmée en 1263 par Guillaume, fils et Girard, frère de Guy, est convertie en trois livres de rente, et payée sans interruption par les seigneurs de la Roche-Nolay, descendants de Guy de la Roche, pendant 150 ans. Mais en 1403, la seigneurie sort de la famille, et le nouvel acquéreur Regnier Pot, chambellan du duc et son ambassadeur à l'étranger, refuse de payer. Un procès s'ouvre, et en 1445, Jacques Pot, fils de Régnier, est contraint d'acquitter définitivement cette dette de la terre à l'abbaye.

Au bout de 160 ans, les procureurs de l'abbaye de La Ferté estiment qu'en raison des guerres, la quittance a dû disparaître, et, forts de leurs titres originaux, ils intentent un nouveau procès aux nouveaux seigneurs de La Roche-Pot. En 1604, un arrêt du Parlement de Dijon force Antoine de Silly à payer à l'abbé de La Ferté-sur-Grosne 15 livres d'arrérages et à nouveau 60 sols ou 3 livres de rente annuelle. Les pièces de ce procès sont aux archives de la Côte-d'Or.

LAROCHE.

***

Au XV[e] siècle, l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur fut en vogue pour les emprunts sur gages. Deux abbés successifs, Jean V du Bellay (1404-1431) et Jean VI du Bellay (1431-1475), devinrent en ces temps de misère générale les banquiers d'une clientèle de grands seigneurs besogneux, contraints par la guerre de Cent Ans de recourir à des emprunts. — Cf. *Les Livres de raisons de Jean V et de Jean VI du Bellay, abbés de Saint-Florent de Saumur*, par M. Saché (Angers, Grassin, 1905).

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique.*

***

Dans le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Preuilly (1) dont je prépare actuellement la publication avec mon ami Maurice Lecomte, on trouve une charte de mai 1234, qui prouve sans conteste que la susdite abbaye consentit de nombreux prêts en argent et en nature à un seigneur du voisinage, Eudes des Barres. Après la mort de ce dernier, le remboursement de ces prêts fut réclamé par les moines à sa veuve et à son fils. A la vérité, il n'est pas spécifié que les religieux aient exigé des gages de leur débiteur, mais ne peut-on un peu considérer comme tels les dettes dont reconventionnellement les hoirs de ce seigneur demandèrent le remboursement au monastère de Preuilly ?

A titre de curiosité, voici un passage de l'acte en question conservé aux archives de l'Yonne sous la cote H. 72, n° 9 :

Debita autem hec sunt : triginta octo libras Pruvinensium fortium, quas mutuo dederant iidem abbas et conventus dicto domino Odoni de Barris ; item quinquaginta libras Pruvinensium veterum, quas similiter mutuo dederant eidem domino Odoni per manum Guillelmi Guindebos ; item sexagnita solidos in denariis et septem libras in lignis, qui denarii omnes sunt Parisienses et dimidium modii frumenti, que similiter eidem domino Odoni infirmanti in domo ipsorum Parisius accomodaverant per manum fratris Rogeri, monachi ;... item equum conversi abbatis valentem viginti libras Parisiensium accomodaverunt similiter eidem domino Odoni, nec unquam reddidit, et alium palefridum valentem sexdecim libras Parisiensium, quem similiter accomodentibus eidem domino Odoni, ita deterioratum reddidit postea et quod non valuit ultra octo solidos et pro tanto fuit venditus ; .. itam octoginta et quatuor libras.etc., etc.

(1) Actuellement commune d'Egligny, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne.)

Maintenant, il est permis de se demander si Eudes des Barres a été le seul débiteur de ce genre pour les moines de Preuilly, ou, pour mieux dire, ces derniers n'ont-ils consenti de prêts qu'à lui seul, ou bien pratiquaient-ils habituellement ce mode de placement ? A ma connaissance aucune autre charte ne corrobore cette dernière supposition ; toutefois j'incline à croire qu'elle est exacte et je n'en veux pour preuve que le grand nombre des avances faites à Eudes des Barres : la liste de ses dettes ne comprend pas moins de trois pages dans mon manuscrit. Il serait bien extraordinaire qu'une opération, qui n'aurait pas été faite habituellement, se fût renouvelée un si grand nombre de fois en faveur d'un débiteur unique.

En tout cas, si les ordres purement religieux n'ont pas pratiqué le prêt d'une façon courante, il est un ordre à la fois religieux et militaire qui s'est adonné largement aux opérations financieres : c'est celui des Templiers, qui, sous ce rapport, peut être comparé aux grandes banques modernes. Lire à cet égard la magistrale étude de Léopold Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles Lettres*, tome XXXIIIe 2e partie. Paris, Imprimerie nationale 1889, in-4° de 248 p.

ALBERT CATEL.

—

Biens Nationaux — Marie-Antoinette (LXIX, 641). — Que Marie Antoinette ait acheté des biens nationaux, le fait est discuté, je crois ; mais il est certain que, dans ses lettres, elle en parle comme d'une opération toute naturelle, soit qu'elle eût vraiment l'intention de la risquer pour son compte, soit qu'elle se servit de ce masque pour cacher d'autres desseins. Il semble, toutefois, qu'elle eût, en ce dernier cas, cherché quelqu'autre prétexte si l'acquisition réelle eût trop choqué sa conscience.

Je ne doute pas qu'une fois hors d'ici en nous montrant, notre parti ne soit très considérable, composé tant de gens bien intentionnés que de mécontents, et de ceux que la peur ramènera à nous .. Quant à l'argent, c'est là la grande difficulté ; et pourtant, sans lui, rien ne peut s'entreprendre. Il faudrait 14 à 15 millions pour les premiers mois ; mais où les trouver ? N'y aurait-il pas moyen de faire quelque emprunt en Hollande, sous le nom de plusieurs particuliers, et sous le prétexte d'acheter des biens nationaux ? Voyez si vous pourriez trouver quelqu'un pour cela. Nous chercherons en Angleterre d'en trouver de la même manière.

(Correspondance publiée par M. de La Rocheterie, 14 avril 1791).

La Reine écrira de même à Fersen, — mais ici le sens de la lettre est dissimulé :

C'est encore, quoiqu'on dise, la meilleure manière de placer son argent.

(5 et 7 juin 1792).

Enfin Louis XVI, en 1791, essayait de se constituer un domaine propre et d'acheter une ferme dépendant de l'ancienne Abbaye de Port-Royal, près de Versailles. Mais, sans doute, la terre était déjà sécularisée (Cat. Charavay, Vente du 8 juin 1900 ; et janv. 1902, p. 13).

Il faut bien avouer qu'en ce temps de début révolutionnaire, le vote d'une indemnité au clergé rassurait beaucoup de consciences, et que les gouvernements ont toujours un peu considéré les biens religieux comme leur appartenant ; — même ce serait une très curieuse histoire à traiter, qui couvrirait presque tous les temps et tous les pays, depuis les Grecs qui regardaient positivement le trésor des temples comme un en-cas de guerre, et Jules César qui empruntait 3000 livres d'or à Jupiter Capitolin pour les lui rendre en cuivre doré jusqu'au Roi de Roumanie, qui, hier encore, continuait ce genre d'opérations fructueuses. Evidemment, le principe est faux autant que dangereux : c'est par le prêtre qu'on commence, c'est par le bourgeois qu'on finit. Et, suivant la judicieuse remarque d'un savant légiste anglais, Sir Frédérick Pollock, quand un roi du moyen âge faisait un don au prochain moustier pour le salut de son âme, il n'entendait pas se l'offrir à lui-même. Mais allez faire comprendre ces choses aux Toutes-Puissances de ce monde, Peuples ou Tyrans !

Un de nos législateurs s'est cru fort ingénieux en observant que, s'il existait encore des fondations pour un temple de Vénus ou d'Apollon, l'Etat aurait le droit de se les attribuer, puisque le culte n'existe plus. — Nullement ; l'attribution appartiendrait au dernier prêtre du culte, qui pourrait en disposer à sa guise, soit pour l'Institut ou l'Opéra, s'il desservait Apollon, soit pour les Folies-Bergères s'il re-

présentait la Déesse : mais il manquerait à toutes les intentions des dieux et des fidèles s'il les abandonnait au personnel des Folies-Bourbon.

BRITANNICUS.

***

Dans l'ouvrage de Klinckowstrom, *Le Comte de Fersen et la cour de France*, II, p. 309, on lit :

Vous recevrez incessamment des détails relatifs aux biens du clergé dont j'ai fait l'acquisition *pour votre compte*.

Ibid p. 320.

... Je viens de terminer le marché de la maison que nous avions vue ensemble rue de l'Université ; elle me coûtera tous frais faits 157.000 livres.

O. N.

***

L'affirmation sur la part qu'avait prise Marie-Antoinette aux acquisitions de biens nationaux paraît bien être inexacte. Voir à ce sujet M. Marion, *La vente des biens nationaux pendant la Révolution*, Paris, Champion, 1908, p. 69 ; cet auteur nous montre la Reine conseillant à Fersen d'acheter «quelques-uns de ces beaux domaines du clergé »,se chargeant d'exécuter pour lui cette opération financière ; M. Mathiez (*Revue critique*, n° du 24 septembre 1908) a contesté la valeur attribuée par M. Marion à ces passages de la correspondance de Marie-Antoinette avec Fersen ; les indications d'affaires contenues dans ces lettres, écrites par la Reine en juin 1792, servent incontestablement à masquer les renseignements politiques et militaires qu'elle faisait passer aux cours étrangères par l'intermédiaire de Fersen. — La noblesse prit dans certaines régions une part importante aux acquisitions de biens de première origine (Biens du clergé). Voy. à ce sujet Marion, *ouvr cit.*, p. 67-70 ; — A Boutillier du Retail, *Les privilégiés et les achats de biens nationaux dans le département de l'Aube*, Arcis, 1909, broch.

A. R.

***

L'achat de biens nationaux par Marie-Antoinette est une légende sans consistance. Elle provient très vraisemblablement des lettres des 5 juin, 11, 15, 21, 24 juillet et 1er août 1792 adressées par la reine à Fersen, dans l'une d'elles le texte véritable, à l'encre sympathique, étant intercalé entre les lignes d'une lettre ostensible et de pure invention. Pour dérouter les recherches il y est en effet parlé d'achat de biens nationaux. Je me suis expliqué au sujet de ces lettres dans *Autour du Temple* (II, 59).

J.-G. BORD.

***

Le 2 novembre 1789, l'assemblée Constituante avait décrété : « Les biens du Clergé sont mis à la disposition de la nation ». Les 14 et 17 mai 1790, elle avait réglé la procédure de vente :

« Les biens sont mis en adjudication à « un prix représentant 22 fois le revenu « net, fixé d'après les baux ; les acqué« reurs, après avoir payé comptant 1/12 « du prix pour les domaines ruraux, se « libéreront en 12 annuités ».

On comprend si une telle facilité de paiement suscita des acquéreurs. Nobles, prêtres, hommes de loi, paysans,artisans, négociants se jetèrent à l'envi sur une proie idéale. Le fond de la pensée du législateur était surtout de permettre les morcellements. Tous y étaient d'autant mieux disposés que le clergé avait accepté assez facilement sa propre spoliation : le haut clergé abandonnait ses commendes et ses bénéfices, parce qu'il n'avait jamais été bien sûr de son droit de propriété, en somme très aléatoire, car il tenait ses richesses de la munificence royale ; le bas clergé,qui jalousait l'autre, ne se fit aucunement faute d'acheter pour son compte. La cour elle même ne fit pas exception ; il était impossible de prévoir alors l'émigration de 1792.

Et Marie Antoinette, si elle n'a pas acheté pour elle-même, ce qui est aujourd'hui impossible à vérifier, l'a du moins conseillé et fait pour le compte de ses amis.

Témoin ces fragments de lettres à Fersen :

5 juin 1792. « Je me suis occupée sur le champ de retirer vos fonds de la Société Boscaris... Si j'en étais le maître, je les placerais avantageusement en faisant l'acquisition de quelques beaux domaines du clergé ; c'est, quoi qu'on en dise, la meilleure manière de placer son argent. (Cf. Klinckowström, *Le comte de Fersen et la cour de France*, II, 289).

26 juin 1792. « Vous recevrez incessamment des détails relatifs aux biens du clergé *dont j'ai fait l'acquisition pour votre compte*.

Je me bornerai aujourd'hui à vous tranquilliser pour le placement de vos assignats ; il m'en reste peu et dans quelques jours, j'espère qu'ils seront aussi bien placés que les autres ». (Ibid. p. 309).

Je ne cite que ces deux passages pour montrer, quel est à ce moment, six semaines avant le 10 août, l'opinion de la reine sur une opération que nous qualifierions sans doute aujourd'hui « d'opération blanche ».

Et si ces lettres ne sont pas apocryphes, elles prouvent combien semblaient naturels aux plus hautes personnalités du royaume, des achats et des agissements qu'une conscience loyale eût réprouvés. Mais la pauvre Marie-Antoinette vivait au milieu d'une cour corrompue ; à ce moment, les esprits étaient surexcités, les finances ruinées, les lois bouleversées. On venait de jeter en pâture à la France une aubaine inespérée : tout le monde en profitait, elle voulut faire comme les autres, elle est excusable.

Je réponds maintenant à la seconde partie de la question. D'après les données, l'acquéreur de l'abbaye aurait payé en 1793 la somme de 300.000 livres. D'abord remarquons que ce paiement se sera effectué non pas en beaux écus sonnants et trébuchants (ils étaient inconnus à cette heure), mais en assignats. Ensuite si la vente ne s'est pas faite d'après la loi des 14 et 17 mai 1790, que je citais plus haut, elle aura eu lieu d'après celle du 25 juillet 1793.

« L'adjudication aura lieu dès la seconde publication, le paiement en 10 termes, le premier dans le mois de l'adjudication, accru de tous les frais de vente, les 9 autres d'année en année avec intérêt de 5 o/o et faculté de libération anticipée ».

De plus, depuis 1791, le paiement pouvait toujours se faire en assignats. Or, le cours des assignats fut tellement variable, que si nous le supposons parti du pair en 1791, nous le voyons tombé à un sou (o fr. 05) le 29 mai 1796. (Cf. Aulard, *Paris pendant le Directoire*).

L'assignat de 100 fr valut en moyenne o fr. 58 en novembre 1795, o fr. 52 en décembre, o fr. 25 en avril 1796 et o fr. 10 en juin. Le 6 Brumaire an IV, un louis d'or de 24 livres vaudra à Paris 2 500 fr. en assignats, il en vaudra de 5.000 à 5.500 le 30 Brumaire. (Cf. Marion. *Vente des biens nationaux dans la Gironde et le Cher*).

Les acquéreurs, au lieu de continuer à payer chaque année par dixièmes ou douzièmes, selon la date de leur achat, durent s'empresser de se libérer lorsqu'ils virent tomber le cours des assignats. La loi leur en donnait l'autorisation formelle. Les plus malins furent ceux qui s'acquittèrent entièrement en juin 1796.

Faisons le compte pour l'abbaye en question, et examinons le prix réel payé par l'acquéreur, en supposant l'achat remontant à juin 1793.

Une abbaye vendue : 300.000 fr.

Dates de paiement	Somme payée
juin 1793	30.000 fr.
1794	30.000
1795	30.000
1796	210.000

Valeur de l'assignat de 100 fr. à l'époque ci-dessus :	Valeur réelle
37 fr.	11.100
31 fr. 50	9.450
3 fr. 25	975
o fr. 05	10.500
	32.025

Evidemment, je ne sais si ces dates de paiement sont bien celles du document de mon confrère ; mais dans le cas présent l'acquéreur n'aura donc payé qu'une somme de 32.025 fr. plus les frais, pour un bien adjugé 300.000 fr. et qui pouvait en valoir beaucoup plus. Cette fois-ci, si je ne me trompe, pour une opération blanche, c'est bien une opération blanche.

De 1790 à 1802, les lois sur les ventes de biens nationaux avaient apporté une telle confusion dans les modes d'adjudication, de paiement, de libération, etc... que, acquéreurs nationaux et receveurs domaniaux, ne sachant trop se reconnaître dans les bons, les assignats, les mandats, les intérêts à ajouter ou les primes à défalquer pour les paiements anticipés, n'avaient rien de plus pressé que de donner et de recevoir des quittances, sans y regarder de trop près. De là, des erreurs sans nombre. Mais le gouvernement consulaire entreprit de procéder à la revision de tous les versements effectués. Et il opéra les décomptes de toutes les ventes révolutionnaires, en faisant rentrer les reliquats qui pouvaient être dus par les acquéreurs ou leurs ayants droit, ou sinon proclamer leur déchéance, Un décret du

22 octobre 1808 régla la procédure à suivre.

Des surprises désagréables attendirent parfois les acheteurs, (surtout ceux de seconde main) qui ne s'étaient pas préoccupés de savoir si eux ou leurs vendeurs avaient bien exécuté toutes les formalités et tous les versements conformes à la loi en vigueur, au moment de l'adjudication.

La Restauration, naturellement, fortifia encore les termes du décret de 1808 par la loi du 5 décembre 1814. A cette date, il restait environ 9 millions et demi, en revenus, de biens non vendus. Cette loi en ordonna la remise aux anciens propriétaires. De plus, elle ordonnait la recherche des biens dont les acheteurs avaient encouru déchéance, et elle attribuait aux anciens propriétaires les sommes provenant de décomptes faits et à faire, ainsi que des termes non payés du prix des ventes de leurs biens ; et enfin, elle allouait une indemnité pour les biens affectés à un service public (hôpitaux, etc.etc.) C'est sans doute d'un des termes de cette loi dont fut victime le malheureux possesseur de l'abbaye en question.

A cause des Cent jours et de la signature du traité de Vienne, elle n'entra réellement en vigueur qu'en janvier 1816. Mais des protestations unanimes, des craintes sans nombre s'élevèrent parmi les acquéreurs de biens nationaux. Le gouvernement de la Restauration, désireux d'apaiser tous les esprits, abrogea les décret et loi précédents par la loi du 12 mars 1820, où l'administration renonçait à toutes poursuites. Les possesseurs purent dès lors jouir en paix du fruit de leurs achats : la propriété pleine et entière reconnue par la Charte, leur était acquise.

ALDE.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595, 659, 751). — Le confrère intermédiairiste qui signe *Gros Malo* est-il bien au courant de l'histoire napoléonienne ? Nous n'entrerons pas dans de vains détails d'érudition. Qu'il nous suffise donc, plutôt que de citer tel ou tel ouvrage moderne, de lui apprendre que dans le journal *Le Temps* du samedi 1er novembre 1834 (1) la question qu'il pose a déjà été discutée et résolue. La pièce la plus importante de cette discussion était l'extrait de naissance de Napoléon, copié sur le registre de 1771 de l'état civil d'Ajaccio, *cinquième feuillet verso*, et qu'il ne sera nullement superflu de reproduire ici dans son texte original, que l'on chercherait vainement chez tel spécialiste, M. A. Chuquet tout le premier.

BATTESMO NAPOLEONE BONAPARTE. — L'Anno mille settecento settant'uno a vent ' uno luglio, si sono adoprate le sacre ceremonie, e preci per me infratto econome sopra di Napoleone, figlio nato di legitimo matrimonio dal signor Carlo Bonaparte, del fù signor Giuseppe, e dalla signora Maria Letizia, sua moglie, al quale gli fù data l'acqua in case del molto Revo Luciano Bonaparte di licenza. È nato li quindici, Agosto mille settecento settanta nove, ed hanno assistito alle sar e ceremonie per Padrisco l'illustrissimo Lorenzo Guibega di Calvi, procuratore del Rè, e per madrina la signora Maria Geltruda, moglie del signor Nicolo Paravicino, presente il padre, qualiunitamente a me si sono sottoscritti.

GIOVANI-BATTISTA DIAMENTO, ECONOMO DI AJACCIO
LORENZO GUIBEGA,
GELTRUDA PARAVICINO,
CARLO BONAPARTE.

Le Temps faisait remarquer que, bien que le père de Napoléon signât *Buonaparte*, le corps de l'acte ci-dessus seul faisait foi pour l'orthographe des noms propres — même en admettant l'erreur du prêtre — et que, par suite, il était ridicule de prétendre, comme on le répétait à l'envi, que Napoléon avait supprimé une lettre de son patronymique afin de dissimuler son origine étrangère.

CAMILLE PITOLLET.

—

La plus belle parole Française. Quelle est-elle ? (LXIX, 89, 197, 354, 558, 601, 711). — Je suis heureux de pouvoir

(1) *Le Temps*, Journal des Progrès polit. scientif. et industr. (15 octobre 1829, 27 juin 1842). 28 vol. in fo. Fondé par J. Coste, l'un de ses premiers rédacteurs fut Guizot. Feuille d'une belle tenue, qui succomba après avoir dévoré plus d'un million à ses actionnaires. Dans l'intervalle du *Temps* de Nefftzer (25 avril 1861), il y eut le *Temps* de X. Durieu (1er mars-12 décembre 1840) et un *Temps* éphémère (juin 1860) créé pour concurrencer l'*Illustration*.

donner satisfaction à M. Dehermann. C'est dans la séance du Conseil de guerre du 17 octobre 1873, qu'a été prononcée la fameuse parole. Voici les termes dans lesquels le colonel Denis, qui était présent, en a donné le récit dans la *Petite Gironde* du 9 décembre 1896.

Le maréchal avait répondu qu'il n'avait pas à s'occuper d'un gouvernement insurrectionnel et qu'il n'y avait plus rien dans le pays. — La France existait toujours, Monsieur le Maréchal, lui riposta immédiatement le duc d'Aumale, d'une voix vibrante et presque sévère qui produisit sur l'auditoire une profonde impression.

La version que j'ai fournie exprime bien la même pensée patriotique. Elle est peut-être moins authentique, mais elle a le mérite de se présenter sous une forme plus concise et par cela frappe mieux les esprits.

F. GIRARD.

*
* *

Cette heureuse question nous conduira à collaborer à un recueil général des belles paroles françaises, car celles-ci sont aussi nombreuses que la plus belle femme de Paris et le premier sorti de l'Ecole de guerre.

J'apporte à mon tour ma collaboration :

Bien qu'elle soit en latin, la devise de notre 1er régiment de cavalerie (1er cuirassier, ex-Colonel-général) me paraît avoir une belle allure, bien française, englobant le passé, le présent et le futur :

Præteriti fides, spes futuri.

A Guastalla (1734), le comte de Vassé, colonel du 1er régiment d'Infanterie (anciennement Picardie) fit une réponse qui valait bien une devise.

Lorsqu'on envoya relever Picardie, qui venait de rester six heures sous le feu, il répondit simplement :

« On ne relève pas Picardie ».

Enfin, le maréchal de Saxe à Lawfeld ayant fait prévenir le comte de Tessé, colonel de Champagne, que son régiment était en danger, répondit par quatre monosyllabes bien français :

« Je m'en f... »

Aussi, sous Louis XV, disait-on parfois : « Je suis du régiment de Champagne ».

F. G. BORD.

Le Pas de Saint-Cloud. — Le Pas du Roi à Saint-Germain-en-Laye (LXIX, 540, 541, 714) — Voir l'article illustré du *Magasin pittoresque* de 1854, pages 58 à 62, sur les Phrabat, ou empreintes du pied de Bouddha. SIMON.

—

La croix de la coupole du Panthéon (LXIX 650). — On lit dans *Promenades dans toutes les rues de Paris* (Ve arrondissement, page 5), par le marquis de Rochegude :... « et la croix qui avait été démolie par la Commune fut rétablie en janvier 1873 ».

Habitant à cette époque le quartier du Panthéon, je crois me souvenir que celui qui remplissait les fonctions analogues à celles de maire, n'était autre que Jean Allemane, ex-député et chef actuel du parti allemaniste. Dans tous les cas, Allemane avait un pouvoir très étendu sur le Ve arrondissement et, à ce titre, présidait à la cérémonie de la substitution du drapeau rouge à la croix. Ce jour, devant le Panthéon, le canon tonnait en signe d'allégresse.

Une gravure représente cette solennité. (*Histoire de la Révolution Française de 1870-1871*, tome I, page 613, par J. Claretie).

Je ne me souviens pas avoir lu ni vu affiché un arrêté concernant ce renversement de la croix. B. R.

—

Erasme à Besançon (LXIX, 541). — Erasme lui-même a donné de pleins renseignements sur sa visite à Besançon et sur son accueil très cordial dans une épître de l'an 1525 à Natalis Bedda (Noel Béda) Voir *Epist. D. Erasmi* (Londres, 1642) 930-933, lib. XIX, ep. 97.

Epp. XXVII. 44 (le 24 juillet, 1531) et 43 (le 12 mars, 1533) sont adressées au sénat de Besançon.

EDWARD BENSLY.

—

Jean-Marie, ministre protestant (LIX ; LXIX, (646). — Voyez les tables mss, conservées à la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français, à Paris, et les publications de la Huguenot Society of London (21 vol. parus munis de table), et peut-être celle de la commission d'histoire des églises wallonnes (publiées à Leyde).

Lachapelle-Marteau (LXIX, 647). — On trouvera l'histoire de Lachapelle-Marteau, le turbulent échevin qui devint prévôt des marchands de Paris, dans toutes les histoires de France, à l'époque de la Ligue. Son nom est dans Létoile, il est dans Lavisse et partout. Il est surtout dans l'Histoire de la Ligue que vient de publier la *Société de l'Histoire de France*. Il faisait encore partie des *Etats de Blois*. Son nom est partout à cette époque.

E. GRAVE.

* * *

Il s'agit certainement ici de Lachapelle-Marteau « eschevin de Paris, Maistre des comptes », l'un des membres du conseil des SEIZE qui joua le rôle que l'on sait sous la Ligue (1584-1591). On doit trouver des renseignements sur ce personnage dans tous les écrits sur la Ligue, particulièrement dans le *Journal de Poulain*, les remarques à la suite de la *Satire Menippée* et dans Labitte, les *Prédicateurs de la Ligue*, etc.

JEAN DES PINOY.

—

Isaac de Laffémas (LXIX, 692). — Tout le monde connait le fameux Isaac de Laffémas, qui fut l'impitoyable exécuteur des ahiranses de Richelieu. Il appartient plutôt au règne de Louis XIII, puisqu'il fut nommé lieutenant-civil en 1637, et qu'il mourut le 16 mars 1657, c'est-à-dire avant que Louis XIV exerçât lui-même la baillie royale.

B. — F.

* * *

On trouve une assez longue et très intéressante notice sur Isaac de Laffémas, qui fut successivement procureur général de la Chambre de justice, maître des requêtes au Conseil et lieutenant civil, et à qui l'on reprochait d'avoir été comédien, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, au tome IV de l'édition de Techener (1865), pages 76 à 82.

A. P.

* * *

Comme son père, Barthélemy de Laffémas, contrôleur général du commerce et des manufactures sous Henri IV, Isaac de Laffémas, sieur de Humont, a sa biographie dans le *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse (tome X, page 56).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

Laffémas était fils d'un tailleur de cour qui avait été attaché à Henri IV. Tallemant des Réaux lui a consacré son *Historiette* CCVI et l'a grandement maltraité. Il fut lieutenant-civil de Paris et comme tel, il a laissé une assez mauvaise réputation. Il eut plusieurs enfants de la fille d'un notaire, nommé Haudessens. Un de ses fils fut conseiller au parlement de Metz. Un autre fils qu'on appelait l'abbé, a fait de petits vers et une chanson : *Les Feuillantines* qui fut cent fois imitée. Voir les *Dictionnaires biographiques*.

E. GRAVE.

* * *

M. Nothing trouvera une notice assez documentée sur Isaac de Laffémas au point de vue de sa production littéraire et de sa vie libertine dans l'ouvrage suivant : *Le libertinage au XVII*e *siècle. Bibliographie des recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiés de 1600 jusqu'à la mort de Théophile de Viau (1626)* qui paraitra dans deux mois environ. En attendant, il peut consulter les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, édit. Paulin, Paris.

LACH.

* * *

Isaac de Laffémas, qui mourut le 16 mars 1657, âgé de 72 ans, était fils de Barthélemy de L., seigneur de Beautor, contrôleur général du commerce de France, et de dame Marguerite le Bert. Il épousa : 1° par contrat du 10 novembre 1608, Jeanne-Marie Hautdesens, fille de Laurent, notaire à Paris, et de Catherine du Vivier ; 2° Charlotte Béquet. Il habitait lors de son premier mariage rue de la Vieille-Monnaie, paroisse Saint-Jacques de la Boucherie.

Il était, en 1640, (lorsque sa fille Catherine épousa Germain Courtin, seigneur de Tanqueux), conseilleur du roi en ses conseils d'Etat et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de Paris. (Cabinet des Titres ; Pièces originales, Cabinet de d'Hozier et Dossiers bleus, dossiers Laffémas, *passim*).

DE MORTAGNE.

***

La question soulevée par Nothing est fort curieuse et mérite réflexion. En effet, *apriori* il ne semble guère douteux qu'Isaac de Laffémas, dont il est ici question, ne soit le fils du contrôleur général du commerce Barthélemy. Ce personnage que la malédiction populaire a poursuivi jusqu'à nos jours, naquit en 1589, et il était avocat au parlement, quand le grand cardinal en fit un de ses conseillers d'Etat, et un lieutenant civil. L'*Histoire de France* de Lavisse le cite parmi ceux des séïdes de Richelieu, dont la partialité fut la plus marquée dans les procès politiques de son temps.

Mais ce qui est singulier, c'est que les répertoires biographiques le font mourir uniformément en 1637, donc avant la naissance de Louis XIV. Comment aurait-il donc été lieutenant au Châtelet sous ce roi ? Mais bien plus, le plus vulgarisé des dictionnaires biographiques, le classique Bouillet, en fait un suppôt de Mazarin. C'était alors une liaison de bien fraîche date sans doute, puisque Mazarin ne vint en France qu'en 1634 et que sa naturalisation est seulement de 1636. Il y a plus fort encore, on le fait investir de la charge de lieutenant royal au Châtelet en 1638, c'est-à-dire l'annee d'après sa mort !

Je conclus en tout ceci que la date donnée par les biographes pour la mort d'Isaac de Laffémas est inexacte ou erronée ; et je pose à nouveau la question de Nothing en ces termes : « Quand Isaac de Laffémas est-il mort ? ».

El Kantara.

—

Jean de Ligue (LXIX,691). — C'est Jean de Ligue qu'il faut lire et non Jean de la Ligne

—

F. Naigeon, miniaturiste (LXIX, 336, 463). — Le *Dictionnaire* de Bellier de la Chavignerie donne une notice sur Jean Claude Naigeon aîné, peintre né à Dijon le 12 décembre 1753 et mort dans la même ville le 11 janvier 1832. du choléra. Il fut élève de Devosge, de l'Académie de Dijon et de David ; envoyé étudier à Rome par les Etats de Bourgogne ; professeur de dessin à l'école de Dijon (1812) ; chevalier de la Légion d'honneur ; ancien conservateur du Musée du Luxembourg ; exposa aux Salons de 1791, 1793, 1801, 1810. Il eut un fils, Jean Guillaume Elzidor Naigeon, peintre également, élève de son père, de David et de Gros, né à Paris le 8 avril 1797, décédé dans la même ville le 31 décembre 1867.

Il est probable que la miniature signalée par l'intermédiairiste porte J.Naigeon, et non pas F. Naigeon, sinon il s'agit d'un peintre qui n'est pas mentionné dans Bellier de la Chavignerie, et qui n'est pas non plus celui signalé dans l'ouvrage de Renouvier.

Vilna.

***

François Naigeon, dit Naigeon jeune, (Beaune, 1757. Paris, 1815) frère de Jean Naigeon (Beaune, 1753. Paris, 1832), qui fut le fondateur et premier conservateur du musée du Luxembourg. Au musée de Beaune, de François Naigeon, portrait miniature de N... Petasse. Il a dessiné le portrait de Gaspard Monge gravé par Quenedey. (Voir notre notice : *Une famille d'artistes. Les Naigeon*. Paris, 1902).

Louis Morand.

—

La veuve du maréchal de Richelieu et Napoléon III (LXIX, 395). — Lire (LXVIII ; LXIX...)

—

Saunier, ébéniste (LXVIII). — J'ai posé, sous le numéro 336 du volume LXVIII de l'*Intermédiaire*, une question relative à la signature d'un Saunier, ébéniste. Cette question n'a pas reçu de réponse.

Notre collègue E. Fyot, qui s'occupe de questions de ce genre, ne pourrait-il pas la résoudre ?

Walterus.

—

Duc de Suffolk (LXIX, 648). — Il s'agit de Richard de la Pole, cinquième enfant de Jean, second duc de Suffolk, et d'Elisabeth, sœur d'Edouard IV.

En épousant Elisabeth, fille de ce dernier et héritière du rameau d'York (Rose blanche), Henri VII Tudor, qui par sa mère Marguerite de Beaufort était héritier des droits de la maison de Lancastre (Rose rouge), avait mis fin à la guerre des Deux Roses.

Richard de la Pole, fils d'une sœur

d'Edouard IV, revendiquait la couronne comme représentant de la maison d'York, et Louis XII l'avait reconnu comme prétendant.

Il fut un compagnon d'armes de Bayard et mourut dans les rangs français à Pavie. On l'appelait en France « Blance Rose » Il ne semble pas qu'il ait jamais contracté d'alliance.

Il y avait alors en Angleterre un autre duc de Suffolk.

Henri VIII avait en effet conféré ce titre en 1513, à son favori Charles Brandon, lequel deux ans plus tard et sans prendre la peine de demander la permission de son maître, épousa la sœur de ce dernier, Marie, veuve de Louis XII, qu'il avait été chargé de reconduire en Angleterre après la mort de ce roi.

DE MORTAGNE.

—

Madame la générale Verdier, membre de l'Expédition d'Egypte (LXIX, 490). — M. Desaix trouvera, s'il ne les a pas déjà, quelques renseignements très intéressants sur la générale Verdier, dans les articles publiés par M. Jehan d'Ivray sous le titre : *Bonaparte et les femmes d'Egypte* dans la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) des 1 et 15 mars 1914. Le chapitre V est entièrement consacré à cette belle figure de notre histoire militaire.

DEHERMANN.

—

Veyler, peintre (LXIX, 439, 608, 726). — Du moment où il s'agit du portrait d'un contemporain, c'est, je crois, une heureuse découverte qu'a faite là M. de Guenyveau en désencadrant sa miniature.

En effet, comme le dit Henri Bouchot dans la *Miniature française* (Paris, Emile-Paul, 1910, p. 105) (1) le moins heureux de la carrière de Weyler « sera d'avoir rêvé on ne saurait dire quel panthéon de nos gloires nationales, représentées en émaux fantaisistes et revêches... son inspiration fut supérieure lorsqu'il descendit de son Olympe pour très naïvement représenter des personnages de son temps ».

Il y a donc deux parts à faire dans son œuvre, et la miniature en question appartient à la meilleure, celle d'ailleurs dont les prix dans les ventes sont infiniment supérieurs.

Né à Strasbourg en 1745, suivant l'opinion générale, né en 1749, suivant Mlle Errera, dans son *Dictionnaire répertoire des peintres* qui renvoie au Bryan's Dictionnary, Weyler fut peintre en pastel, en miniature, mais surtout en émail.

Agréé à l'Académie en 1775, il y fut reçu en 1779, ayant pour morceau de réception le portrait sur émail du comte d'Angiviller, aujourd'hui au musée du Louvre. L'*Almanach des architectes, peintres, sculpteurs*, etc. pour 1776 donne son adresse rue du Mail, maison de M. Cadet. Sa femme, née Louise Bourdon, remariée, après la mort de Weyler, à un sieur Kluger, pratiquait aussi la peinture (1). Son nom figure aux procès-verbaux de la commune générale des arts publiés par M. Lapauze (p. 139). Elle y fut admise le 4 octobre 1793.

On voit au musée de Versailles le portrait de Weyler par un artiste inconnu. Dans la collection Deloynes à la Bibliothèque nationale, un manuscrit de 2 pages est consacré à l'éloge de cet artiste.

Weyler mourut à Paris en 1791.

Voici les noms de quelques-uns de ses portraits :

1er groupe — En 1787, l'amiral Ruyter, Philippe de Champaigne, Pierre le Grand, Crillon. — En 1788, Turenne, Catinat, le prince de Luxembourg, Puis Paul Potter, Duguesclin, Gustave Adolphe. Ces portraits étaient généralement ébauchés au pastel, la mort de l'artiste vint interrompre ce travail.

2e groupe — 1° 3 portraits du Roi, en miniature, remis aux Menus-plaisirs en 1778 (onze louis d'or chaque, réglés à 720 livres).

2° Portrait du comte d'Angiviller, miniature signée Weyler 1780, comme celle de M de Guenyveau, exécutée un an après l'émail du Louvre

Serait-ce la miniature sur ivoire vendue 60 fr. en 1865 à la vente Eugène Tondu. En tout cas, cette miniature (9 cm. × 7 cm.) achetée 1500 fr. par M. Coblentz il y a environ 25 ans à l'abbé Le Chenetier, curé de Plaisir-Grignon, vendue 3.000 fr. à M. Decloux,

(1) L'édition de luxe du même ouvrage publiée par Manzi, Joyant et Cie, reproduit des œuvres de Weyler.

(2) Mlle Errera, d'après l'*Encyclopédia delle belle Arti* de Zani, cite une dame Weyler, allemande, née Kugler, qui travaillait vers 1780. Si ce n'est la même personne, il semble y avoir une quasi-similitude de nom et d'époque assez bizarre.

adjugée 18.100 fr. à la vente Decloux en 1898, a été achetée 27.000 fr. par M. Stettiner le 15 mai 1913. Elle a été reproduite, après le New-York Hérald, dans la *Gazette* de l'Hôtel Drouot, du 10 mai 1913, à laquelle j'emprunte ces détails (voir aussi le n° du 17 mai)

A la vente du comte Mimerel (18-22 avril 1910) un portrait du même personnage par Weyler, sur boîte écaille, a été achetée par M. Doistau. Est-ce le même que celui adjugé 1100 fr. à M. Stettiner en 1911 et que celui qui figurait à la vente Sommier en 1905 ?

3° Portrait de Mme la vicomtesse de Parral (salon de 1781), émail.

4° Portrait de de Troy, signé Weyler, (salon de 1787). Collection de M. le baron de Schlichting qui possede aussi la miniature de Pierre le Grand L'émail de celui-ci figurait à la vente Lafaulotte en 1886.

5° M. l'abbé ***, émail, au salon de 1787 avec d'autres portraits en miniature. Le *Mercure de France*, n° 1570, p. 174, parle des portraits en miniature de Weyler au salon de 1787. (Déville, *Index du Mercure de France*.)

6° Portrait d homme, émail, vente Lecarpentier 1866 (470 f)

7° Buste de femme, vente 12 mai 1898, émail.

8° Portrait présumé de Camille Desmoulins, vente Muhlbacher 1899, 205 fr.

9° Tête de femme, dessin légèrement pastellé, signé Weyler, 1790, vente Goncourt 1897, 605 fr

10° Un officier général, salon de 1791.

11° Portrait de Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert Mottier Lafayette, (salon de 1791) tel qu'il doit servir de modèle à la gravure demandée par les 83 départements Elle fut exécutée par Christophe Guérin en 1792.

12° Portraits présumés de Franklin et de sa femme, deux miniatures sur émail, adjugés 55.100 fr. à M. Veil-Picard à la vente Mannheim en mars 1913. Reproduits après le New York Herald, par la *Gazette* de l'hôtel Drouot du 30 septembre 1913.

13° Portrait d'homme, vente Seligmann, mars 1914, 1300 fr.

Attribués à Weyler. Peintre dessinant un paysage, émail rond, vente 25 février 1899. 295 fr

Portrait de la comtesse de Laval, vente marquise de L***, 28 avril 1910. 104 fr.

D'après M. Guiffrey, dans sa *Nomenclature des artistes* ayant exposé aux divers salons du XVIIIe siècle (p. 71), Weyler aurait aussi exposé aux salons de 1775, 1777, 1783, 1789.

Cf. Jouin. *Musée de portraits d'artistes*, p. 196. Dr Mireur. *Dictionnaire des ventes d'art* t. III, p. 500. *Catalogue exposition d'œuvres d'art du XVIIIe siècle*, à la Bibl. Nat. en 1906, p 84. Maze-Sencier, Le *Livre des collectionneurs*. p. 568. *Catalogue des divers salons*. Gillet. *Nomenclature des ouvrages sur Paris exposés aux divers salons*, p. 158.

C. DEHAIS.

—

Famille Villaret (LXVIII, 337 ; LXIX, 267, 674). — La dernière des Villaret-Joyeuse est la vicomtesse Alain de Lorgeril, château de la Villechaperon Hénon (Côtes-du Nord).

Comte DE GUENYVEAU.

*
* *

Voici l'inscription dont je parlais sous cette rubrique dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, et que j'ai copié en août 1904, au Villaret près le grand Bornand, dans la chapelle qui a été jadis la maison natale de Pierre Lefèvre, collaborateur d'Ignace de Loyola :

D. O. M.

Hœc olim fuit Fabri domus, humilis nunc est domus Dei. Ne mireris, Viator, jam erat domus Dei anno 1506, cum in eâ natus est Petrus Faber, qui fuit et primus socius BB Ign Loyola ac Fr Xavier, et primus omnium Theologus Pr. Presbyter, Pr. Prœdicator et Fundator en Germania Lusitaniaque mult. ord. relig. Ita ut Petrus Faber et Petra et Faber dici possit. Ad conc. Trid. iturus obiit Romœ 1546 in amplexu B. Igna.

Ad gl. Dei et mem. Fab. Marchio Vallis Rom. P. C. erexit 1620 hoc sacellum quod evertit funditus impietas 1793. Insignia vero pietas et studium J N. Entremont loci natus et parochi hoc reœdificavit omn. applausu anno sancto jubilæi 1826. V. A. T.

—

Familles nobles de la République de Venise (LXIX, 649, 776). — Consulter le § 5 : *Nobiliaire de la République de Venise*, du tome XI, pages 204 à 215, de l'*Histoire de la République de Venise*, par le comte Daru (Bruxelles, N.-J. Gregoir, V. Wouvers et Cie, éditeurs, rue du Lin, 20, près la place Saint Géry, 1840)

Daru consacre plusieurs articles de son œuvre à la famille Moro et au doge de ce nom (Voir page 159 de la Table alphabétique des matières contenues dans l'ouvrage).

NAUTICUS.

*
* *

On a imprimé maintes généalogies, celle par le diariste Marco Barbaro est

manuscrite. Dans les Studies in venetiam History » page 172, chapitre « Shakspeare and Venice », Horatio Brown cite les quatre mariages de Christofalo Moro :
une dame Priule en 1472,
une dame Capello veuve de Piero Soranzo, 1476,
une dame Pasqualigo en 1481,
une dame da Lezzi en 1516, veuve de Girobamo Contarini.

Il y en a qui croient qu'Ottrello n'était pas un nègre mais simplement ce Moro l'italien pour Maure — ou nègre — qui était bien le défenseur de l'isle de Cyprès contre les Turcs. Mais M. Brown cite des passages du drame de Shakespeare qui sont des paraphrases du septième roman de la Troisième Décade dans les *Ecatomiti* de Giovanni Battista Cinthio Giraldi que Shakspeare a certainement lu en Angleterre.

BINGO.

* * *

On trouvera de longues listes d'ouvrages à consulter aux §§ *Doges* et *Noblesse* de l'article *Venise* dans la *Topo-Bibliographie* de M. U. Chevalier.

DE MORTAGNE.

* * *

« M. de F. », trouvera cités d'innombrables ouvrages imprimés etc., sur la généalogie des familles nobles vénitiennes dans la « Bibliographie héraldique et généalogique de l'Italie », qui devrait se trouver à la Bibliothèque Nationale, « Bibliografia araldica e genealogica d'Italia » par Giustino Colaneri, Rome 1904, Ermanno Loescher et Cie. Editeurs. Cet ouvrage a un excellent index systématique.

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

* * *

Je viens de recevoir de Florence un catalogue de manuscrits, incunables et livres rares (C. BRUSCOLI, 8, Piazza del Duomo) où je trouve à vendre pour 50 francs ce manuscrit : *L'origine de le Nobile Famiglie di Venetia*. Le manuscrit porte à la fin — *5 octobre 1554* et contient (dit le catalogue) « les notices d'environ 400 familles vénitiennes : on trouve à la fin un index bien ordonné ». On y trouve encore 100 armoiries faites à la plume.

En 1905 j'ai consulté à Venise des ouvrages de généalogie. La *Biblioteca Marziana* en possède plusieurs : j'y ai lu : *Genealogia della famiglia Masini...* 1748, avec référence à la *Galleria dell'onore* de MARCHESI. L'ouvrage de R. BROWN, *L'Archivio di Venezia*, donne des renseignements précieux sur les vicissitudes des archives de Venise et spécialement sur les documents qui intéressent l'histoire anglaise.

JOSÉ FELICIANO-DE-OLIVEIRA

—

Inscription latine de la fresque de Tiepolo du musée André Jacquemart (LIX, 693). — « D. M. procurator » signifie « Divi Marci procurator ». Federico Contarini, érudit et collectionneur des manuscrits grecs et latins, n'était pas doge de Venise, mais « procuratore di S. Marco ».

Les « procuratores Divi Marci », selon Johannes Cotovicus d'Utrecht, *Synopsis Reipublicæ Venetæ* cap. XIV, dans l'édition elzévirienne du *De Republica Venetorum* de Casparo Contarini, 1628, p. 294, « Summa et perpetua Senatorii ordinis dignitate fruuntur, ac jus suffragii ferendi cum legitimis Senatoribus habent : magistratum gerunt non tempore præfinitum, ut cæteri, sed cum vita perdurantem, instar Ducis Cancellariique Magni ».

M. P. = « monumentum (ou memoriam) posuit ».

Est-ce que « Fundi domus » peut être « Fundi dominus » ou « domus » (propriétaire du bien) ?

EDWARD BENSLY.

* * *

Frédéric Contarini n'était pas Doge en 1573, mais Procureur de Saint-Marc *D. (ivi) M.(arci) Procurator*. Le Doge était Alvise Mocenigo (1570-1576).

Fundi domus me paraît désigner un *fondaco*, en dialecte *fontego*, c'est-à-dire une hôtellerie appartenant a une corporation. Il y a encore maintenant le *Fondaco de'Turchi*, où est installé le *Museo Civico* et le *Fondaco de'Tedeschi*, occupé par la Poste.

ZAMPOLO.

* * *

Je relève dans le texte de l'inscription, tel qu'il est donné par l'*Intermédiaire*, les fautes d'impression et les omissions suivantes :

Au lieu de : E Polonioe, *lire* : E Poloniae ;

Au lieu de : Summoe, *lire* : Summae ;

Au lieu de : Anno Salutis MDLXXIII (1573), *lire* : MDLXXIIII (1574) ;

Au lieu de : Kal. Sextil, *lire* : VI Kal. Sextil. ;

Au lieu de : Contarinus, *lire* : Contarenus.

D. M. procurator signifie : procurateur de Saint-Marc. (*Divi Marci procurator*).

Je ne vois pas, en ce moment, ce que peut signifier l'abréviation M. P., et je continue mes recherches sur ce point.

Le doge de Venise qui reçut Henri III s'appelait Louis Mocenigo (Daru écrit : Moncenigo) et non pas Contarini. Le roi fut logé dans le palais Foscari.

Je traduis de l'ouvrage italien *Il viaggio in Italia di Enrico III, re di Francia*, etc. le récit de la visite du royal voyageur à la villa de Frédéric Contarini :

Dans le voyage (de Venise à Padoue) la barque du roi en passant à la Mira accosta à la rive (de la Brenta), et Henri descendit pour visiter la gracieuse villa Contarini, appelée aujourd'hui villa des Lions, d'où il continua directement son chemin jusqu'au pont des Grecs, à un mille de Padoue, où il arriva vers sept heures du soir.

En note, les auteurs du voyage en Italie d'Henri III, roi de France, disent que Montaigne rappelle l'inscription placée sur la villa en souvenir de la visite d'Henri III, inscription qui existe encore et dont ils donnent le texte qui m'a servi pour rectifier celui de l'*Intermédiaire*. Ils ajoutent :

Dans le vestibule de cette villa, il y a une fresque de Tiepolo (18e siècle) représentant la réception d'Henri III à la Mura ; mais elle n'a aucune valeur historique ayant été faite de chic ; le paysage lui-même n'est pas fidèlement reproduit. C'est cependant une de ses bonnes œuvres du genre décoratif, intéressante au point de vue artistique. Pour le personnage du roi, l'artiste s'est servi du tableau de Vicentino (Andréa Micheli, dit) au palais des Doges.

A d'Ancona dit que l'inscription indique qu'Henri III logea au palais Contarini à Mira le 1er août 1574.

Voici le passage du *Journal de voyage* de Montaigne relatif à l'inscription dont il s'agit :

Nous en partimes (de Padoue) le samedy bien matin, et par une tres-belle levée le long de la riviere (la Brenta), aïant à nos cotés des pleines tres-fertiles de bleds et fort ombragées d'abres, entre semés par ordre dans les champs, où se tiennent leurs vignes, et le chemin fourny de tout plein de belles mesons de plesances, et entre autres d'une maison de ceus de la race Contarene, à la porte de laquelle il y a un' inscription que le Roy y logea revenant de Poloigne, nous nous randismes à... »

NAUTICUS.

***

Je serais bien plutôt embarrassé par le point, placé après le mot : « Procurator » ; et je pense qu'il faut lire : « ... Federi-« cus Contarinus Ducalis Magistri procu-« rator Fundi domus Memoriœ Prodidit ».

Seulement il s'ensuit que Frédéric Contarino n'était point doge alors, ce qui aurait dû frapper M. Dehermann. En effet, rien n'est plus exact : le doge était Louis Mocenigo depuis le 11 mai 1570, mort en fonctions, lors de la peste de Venise, le 4 juin 1576 seulement. Quant aux sept Contarini, qui ont été investis de la dignité ducale, ils vivaient à des époques très différentes, et aucun ne s'est nommé Frédéric. Ce sont : Dominique Ier 1043-1071 — Jacques 1275-1279 — André 20 janvier 1367 5 juin 1382 — François 8 septembre 1623, 6 décembre 1624 — Charles 25 mars 1655 — 11 mai 1656 — Dominique II 5 octobre 1659 — 26 janvier 1675 — et enfin Louis 26 août 1676 — 24 mars 1688.

Je pense que Frédéric, dont parle l'inscription, serait le neveu du célèbre cardinal Gaspard, légat du Pape à la diète de Ratisbonne, en 1540. Je crois (mais ceci est à vérifier et je n'ai point l'ouvrage à ma disposition) que E. d'Alberi en fait mention dans ses « Relazioni degli ambasciatori Veneti ».

Pour en revenir à l'inscription de la fresque, j'avoue que la superfétation des mots « Fundi » et « Domus » (ce dernier est sûrement au génitif) me semble singulière. N'y aurait-il pas erreur de lecture ou plutôt d'écriture, et ne conviendrait-il pas plutôt de lire : « Domnus » ? Ce qui expliquerait tout, même le point Le peintre est soupçonnable, ayant déjà commis une erreur de date ; car c'est le 19 juillet 1574 qu'Henri III arriva effectivement de Pologne, et il quitta Venise le 27 du même mois. Peut-être aussi la date se rapporte-t-elle, non à la visite, mais à la dédicace faite par Frédéric Contarino, sur sa maison.

EL KANTARA.

Académie de Saint-Luc (LXIX, 491). — On peut consulter sur ce sujet deux articles de M. Jules Guiffrey publiés dans le *Bulletin de l'Art Français*, année 1910, pages 77 et 258, intitulés :

Les Expositions de l'Académie de Saint Luc et leurs critiques, et *Comptes-rendus des Salons de l'Académie de St Luc de 1751 et 1756.*

VILNA.

*
* *

En 1872 a paru chez Baux et Détaille, 11, rue des Saints-Pères à Paris une réimpression des livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc en 1751, 1752, 1753, 1756, 1762, et 1774, avec une préface, des notes bibliographiques sur les salons de cette académie et une liste des critiques de ces salons.

L'Almanach des artistes de Duchesne, année 1776, renferme (p. 109 et sq) une notice sur l'Académie de Saint-Luc, une liste de ses membres, un compte-rendu de l'exposition de 1774.

C. DEHAIS.

*
* *

L'ouvrage que vous demandez existe, c'est l'Académie de St-Luc à Rome — considérations historiques depuis son origine jusqu'à nos jours — par Jean Arnaud — à Rome, Hermann Loescher et Cie — rue du Corso, 307 1886 — gr. in-8° 423 pages. La librairie Lœscher a changé d'adresse dans ces dernières années. H. T.

—

Les femmes et la fin du monde (LXIX, 745) — Sans pouvoir garantir l'exactitude du renseignement, je puis dire que j'ai entendu désigner Edmond Texier comme l'auteur de cet ouvrage, ou du moins comme l'un des auteurs ; car on a prétendu qu'il y eut collaboration. M. S. R.

—

La danse aux chansons (LXIX, 175, 680). — Dans un de ses romans, je ne puis retrouver lequel, Paul de Kock parle d'une polka improvisée dans une auberge, et qui, comme on ne possédait pas d'orchestre ni même de soliste pour en jouer la musique fut « sifflée » par des commis voyageurs aimables, montés à cet effet sur des chaises.

V. A. T.

*
* *

Dans sa réponse, Adrien Huguet écrit « paysanesque », avec un seul n. Est-ce une faute d'impression ? Je crois, en effet, que l'on doit écrire : « paysannesque », avec deux n, témoin cette phrase de Lamartine :

C'est ainsi que j'appris à trouver du plaisir et une certaine dignité paysannesque dans ces travaux domestiques du ménage.

NAUTICUS.

—

Etalages et terrasses des cafés parisiens (LXIX, 234, 326, 375, 526, 637, 781). — La lecture attentive de la communication de M. Eugène Grécourt me permet de constater une fois de plus que la première ordonnance de police relative à l'installation des terrasses sur la voie publique à Paris, semble bien dater de 1848. Mais je me permettrai de faire remarquer à M. Grécourt que la question posée dans l'*Intermédiaire* n° du 28 février 1914) est celle-ci : « Quelle a été la première terrasse de café parisien », et non « De quelle époque date la réglementation des terrasses des cafés parisiens ». C'est ce qu'il importe avant tout de bien comprendre.

M. Grécourt ne juge pas à propos de répondre à la question posée et parle d'ordonnances de police ; mais une réglementation ne suppose-t elle pas un état de choses déjà existant ? De la récente ordonnance de police sur les protège-pointe. par exemple, peut-on conclure que le port des épingles de chapeau ne date que du jour où a été rendue l'ordonnance ? Je ne le crois pas. Comme d'autre part, je montrais qu'il était difficile de tirer une conclusion des termes de l'ordonnance antérieure, c'est-à-dire de 1838, il fallait se reporter à la gravure du café Turc de Lallemand que je citais précédemment. Entre parenthèse, cet établissement se trouvait au 29 du Boulevard du Temple et non au Palais Royal, comme l'écrit M. Grécourt, erreur d'autant plus curieuse, que la question des cafés du Palais Royal devait, par convention réciproque, rester en dehors de la discussion.

Que M Grécourt se reporte donc au *Voyage pittoresque de la France*, ou s'il préfère simplement au *Paris au XVIIIe siècle* de Marcel Fouquier.

Après avoir constaté de visu (page 17) que le Café Turc, quoiqu'il en dise, ne possède *aucune espèce de barrière*, il pourra même lire :

« Au bas de la Terrasse, sous les grands arbres de la voie publique, les promeneurs aiment à s'asseoir, pour entendre un jeune flûtiste, pour savourer un oublie, pour déguster un sorbet délicieux. »

Voilà donc un établissement qui aurait eu deux terrases plutôt qu'une ! Et tout ceci ne ressemble en rien à la triple rangée de chaises dont parle M. Grécourt.

Mais concluons : Pour répondre à la demande posée dans l'*Intermédiaire*, disons que dès la fin du XVIIIe, on voit des consommateurs installés sur la voie publique, et restons reconnaissants à M. Grécourt d'avoir voulu montrer un à-côté de la question. J. DE T.

—

La condamnation de la Danse (LXIX, 186, 374, 526, 575, 687). — Avant de condamner la danse en général, il y aurait lieu de la définir. Telle danse peut aller jusqu'à l'indécence et même plus loin, telle autre peut avoir un caractère religieux fort chaste. Un des plus anciens et des meilleurs livres sur la danse est d'un Jésuite le P. Ménestrier (1632-1705) dont la science était des plus variée ; spécialiste en matière de blason, il fut un des prédécesseurs de Casanova... en ce qui concerne les loteries, et publia en 1704 une dissertation sur l'usage de se faire porter la queue.

Enfin, lors des fêtes célébrées à Lorette à l'occasion de la béatification de saint Ignace de Loyola, les cardinaux et les prêtres se livrèrent au cours d'une procession à des danses religieuses qui ne semblent avoir choqué personne.

Je ne connais pas une définition générale suffisante de la danse ; la danse me parait être dans son ensemble l'art du mouvement rythmé de la forme humaine ; j'avoue cependant que cette définition, qui est de moi, ne me satisfait pas complètement, elle n'est ni suffisamment simple ni suffisamment claire.

Où commence la danse-art et où finit-elle ? J. G. BORD.

—

Le mot « boufre » (LXIX, 650). Dans le bas langage, boufre a deux significations ; 1° c'est un synonyme de goulu ; 2° c'est un euphémisme pour foutre !

Boufre, goulu, celui dont les joues se gonflent, bouffent en mangeant avidement.

Le père contemple Toby qui engouffre le riz au lait, avale en s'étouffant le biscuit, fait rasade du lait .. Ah ! le bouffre ! ah ! le gaillard ! Ce sera un luron. Mme Olin murmure : — ne mange pas si vite !

(*Echo de Paris*, 4 mars 1904).

Voici un exemple de « boufre » pris comme juron :

J'y crois, comme ça... sans y croire, tout en y croyant. — Bouffre ! c'est une opinion, en effet ..

(Ponchon : *Journal*, 18 juin 1908).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Pourrières en Provence (Etymologie du nom de) (LXIX, 696). — Ce n'est pas la première fois que l'étymologie de Pourrières (campi putridi) est contestée et qu'elle donne lieu à des échanges d'observations entre chroniqueurs et historiens ; mais c'est la première fois que l'étymologie relevée dans la Revue la *Montagne* est signalée.

Des chartes dont M. Ronjat cite les dates — 1045-1074-1098 — dénomment cette petite commune *Poreires-Porreriæ* et tout de suite l'auteur de l'étude émet cette affirmation « c'est-à-dire tout uniment champ de porreaux ou, comme on dit à Paris, poireaux. »

L'intermédiairiste qui cite M. Ronjat ajoute ses appréciations sur la déviation des langues romanes et estime que *campi putridi* aurait donné « Champoutre », comme *Portus veneris* est devenu Port-Vendres.

On peut discuter l'opinion des historiens Michelet et Victor Duruy et du géographe Elisée Reclus ; ils sont légion qui ont accepté l'étymologie de *campi putridi* : Bouche, Papon, Ruffi, Joseph de Haitze qui cite les manuscrits de la Méjanes d'Aix, Garcin et de plus contemporains.

Pourrières n'est pas désigné par Aurelius Victor, Paul Orose, Tite-Live qui parlant dans son épitome du lieu où Marius défit les Cimbres et les Teutons dit : *eos hostes delevit* ; par Plutarque, Florus, Eutrope qui parlent du fond de la vallée de l'Arc où a eu lieu le plus grand massacre sans désigner nommément ce lieu.

Cependant tous les points qui constituaient les oppida des Celto-Lygiens qu'ont occupés les romains qui, alors, administraient le pays, sont désignés par un nom et ils sont nombreux dans ce couloir qui va d'Aix à Draguignan : Olympus (Mont Olympe), Annona Munitio (Pain de Munition), Clavis (Claps), Constantina (Constantine près de Miramas), Carrorum statio (Caronte au nord de Pélissane). Marii Statio (Marmet), Podium pini (Peypin), Podium Neroni (Peynier), Castrum de Affavello (Fuveau), Porcii Statio (Pourcieux) Bulcodonis (Belcodène). Pourquoi Pourrières ne dériverait-il pas de Campi Putridi nom qui lui fut donné plus tard par les romains ? Les appellations relevées dans l'histoire sont Porreires, Porrierœ, Pourriès, mais ce n'est pas une raison qu'elles signifient *porreaux* ou « comme on dit à Paris » *poireaux*.

En langue provençale, porreau est dénommé *pouarri*, *pouarrè*, *porri* et *pourregaou* — porreau sauvage — Il n'est pas bien facile de transformer, même avec une déviation de langue, *pouarri* en Pourrières.

Le village de Pourrières date du VIIIe siècle et il s'appelait pendant le moyen âge : Campi Porretani qui se rapproche de Campi putridi.

Et voici l'étymologie que donne de Pourrières, Bérenger-Ferand dans son ouvrage *La Campagne de Marius en Gaule* (1895) « πορρω, inviolable, sanctuaire éloigné, d'où est venu Pourrières comme Cabrières, Gattières, Verdières ». Il en conclut que la défaite des Ambro-Teutons paraît ne pas avoir réagi sur son nom. Cette étymologie est plus séduisante, mais elle est contestable.

Il faudrait qu'elle fût antérieure à la campagne de Marius en Gaule alors que les grecs massaliotes échangeaient avec les Celto-Lygiens leurs produits sur l'antique marché de Gargaria — aujourd'hui Saint Jean de Garguier — et les romains auraient connu ce nom. A cette époque, il ne paraît pas qu'il y eut à Pourrières un lieu sacré. Les romains y élevèrent, plus tard, un monument curieux qui représentait trois soldats portant Marius (sans doute) sur un bouclier d'où est venue la traditionnelle facétie locale : *Tres per pourta'n téoulé* (Trois pour porter une tuile — tuile pour bouclier) et un arc de triomphe dont on voit encore les ruines.

Quant à l'étymologie de Porrerœ-porreau ou poireau, « comme on dit à Paris » elle est inacceptable. Pouarri en provençal signifie quelquefois lien — corde — comme dans l'expression *Tira'n pouarri* qui désigne un jeu de romérage nautique ou deux bateaux amarrés par l'arrière, contenant chacun un rameur, cherchent à s'entraîner l'un l'autre. Au surplus, le sol de Pourrières n'a jamais été livré à la culture intensive du porreau pour justifier une telle appellation. Les terrains produisent l'olive et les melons très appréciés sur les marchés d'Aix et de Marseille, et les forêts de chênes dont les habitants tirent les charbons de bois — leur principal commerce — rappellent les forêts à l'abri desquelles Marcellus tourna l'armée de Cimbres pour surprendre leur camp et y faire un mémorable carnage.

Enfin, pour conclure, il ne faut pas en matière d'étymologie procéder avec érudition seulement, il faut demander aide aux traditions. Si « campi putridi » s'est transformé en Pourrières, la déformation n'est pas grande. Quant à l'idée, elle est restée intacte. Putridi, pourri, pourrières, cela dit la même chose ; cela paraît plus rationnel et plus conforme à la vérité.

A. PALLIÈS-COMMINGES.

—

Incane (LXIX, 556, 733). — Le mot incane vient du latin (incanus), qui est du même sens, et signifie nuance blanchâtre de blanc che, et âtre ; terminaison péjorat, qui est un mot inconnu.

P. CORMAN.

***

L'adjectif incane, très rarement employé, vient du latin « incanus » qui peut se traduire par blanchâtre. Mais seul M. Edmond Haraucourt pourrait expliquer sa signification dans le vers où il l'a incorporé :

J'ai vu dans tes poses incanes...

Le mot, sans doute, lui a plu parce qu'il rimait richement avec « cannes ».

MICHEL PAULIEX.

—

Ladre (LXIX, 189, 415, 631). — On ne saurait, je crois, suivre sans réserves dans ses hardiesses l'érudition du Ct L.



MONSEIGNEUR AFFRE SUR SON LIT DE PARADE.

Abet. La dérivation « Lazare-ladre » peut d'autant moins faire doute que « ladre » n'existe pas seulement comme adjectif au sens de lépreux depuis les temps les plus anciens, mais comme nom propre, et nom de saint, en qui on a toujours reconnu saint Lazare. A Autun, par exemple, la fête de saint Lazare, le 1er septembre, s'appelle dans le peuple la Saint-Ladre. Mais je veux surtout présenter une remarque sur le latin « latro », qui n'a, je pense, avec « ladre » de parenté d'aucune sorte. Je ne saisis pas bien la formule : « c'est un déraciné venu sur le tard à Rome ». « Latro » existe en latin dès les plus anciens monuments littéraires de cette langue, puisqu'on le trouve au IIIe siècle avant J.-C. dans Ennius ; et dès cette époque il avait déjà engendré des mots dérivés, « latrocinium, latrocinari », qu'on trouve dans Plaute. Son sens, d'autre part, est tout d'abord, dans Ennius, « garde, satellite », dans Plaute : « Soldat mercenaire ». Et ce sens confirme l'étymologie nullement germanique — il n'y avait à cette époque aucun contact entre les langues germaniques et le latin — mais grecque, que les Latins reconnaissaient déjà. « Latro » est un mot gréco-latin, de la famille des mots grecs : « latron, salaire ou solde, « latris », serviteur à gages, « latreus », soldat mercenaire, etc. : mots qui doivent se rattacher eux-mêmes à une racine, ayant le sens de gain, de jouissance, qu'on retrouve dans « léis », butin, « léistor », pillard, dans le second élément du verbe composé « apolauo », jouir, etc. ; et, d'après quelques savants, dans le latin « lætus », joyeux ; mais c'est moins certain.

IBÈRE.

—

Snob (LXVIII ; LXIX, 129, 221, 631). — Le *Dictionnaire anglais* de Nuttal (édition de 1894) définit le snob : « une personne vulgaire « who apes gentility ».

Je trouve, d'autre part, dans le *Grand Dictionnaire* de Websters, (édition de 1911) la définition suivante qui correspond assez bien au sens que les Français donnent généralement au mot snob :

One who places a false and vulgar overestimate on material possession and fashionable standing, especially such a one who modifies his mental or outwar dattitude towards persons or matters because of wealth, station etc. or the lack of them.

Le *Slang Dictionary* (1894), après avoir défini le snob, « a low, vulgar or affected person », donne quelques détails sur l'étymologie de ce mot.

D'après certaines personnes, dit-il, ce mot viendrait du surnom donné aux rapetasseurs de vieilles chaussures, tandis que d'autres prétendent qu'il n'est que la contraction du latin « sine obolo ».

Quelques personnes remarquent que le mot « nobs » c'est-à dire « nobiles » était placé en tête des listes contenant les noms des personnes de naissance distinguée, tandis que la liste des personnes de basse condition était précédée du mot « snob » abréviation de « sine nobilitate ».

Il en est d'autres qui disent que dans les collèges, les fils de gentilshommes faisaient suivre leurs noms de « fil. nob » d'où le qualificatif de « nobs » qui leur était donné. Ceux qui les imitaient étaient, par suite, appelés « quasi-nobs », ce qui aurait produit par contraction « si-nobs » et enfin « snobs ».

L'auteur de ce dictionnaire fait aussi remarquer que le snob pour qui Thackeray avait tant d'aversion est généralement connu à l'heure actuelle sous le nom de « cad ».

Le vicomte DE BONALD.

—

Jeu de palestrine ou des cinq bâtons d'armes (LXIX, 331, 635). — Pour tous, *palestrine* est synonyme d'*escrime*. Il paraît s'agir, dans l'espèce, de ces locaux qualifiés plus tard du titre d'académies, où l'on enseignait, à titre de passe-temps — d'où ce nom de *jeu* — le maniement des bâtons d'*armes*.

Les glossateurs nous apprennent que l'on désignait ainsi un fort grand nombre d'*armes* de toutes dimensions : Epées, miséricordes, dagues, poignards, couteaux — lances, vouges, pertuisanes, piques — jusqu'aux masses d'armes et aux haches, voire même les bâtons à feu (Godefroy et Ste-Palaye).

Il faut évidemment mettre au premier rang l'*épée* uniquement consacrée alors à faire des estocades, quand on ne la prenait pas à deux mains, comme la vouge ou le fauchard, etc. pour donner des coups de *taille*.

Enfin, ceux qui ont voyagé en Italie, savent bien que l'escrime au couteau y rappelle encore celle de la miséricorde et du poignard.

Nous aurions ainsi 3 bâtons, la masse d'armes et la hache pourraient fournir les 2 autres, mais ce sont là des hypothèques, et les cinq *bâtons* doivent répondre à des armes *nettement définies* et c'est sur cette détermination spéciale que nous demandons l'avis de nos confrères.

Il nous semble que dans une salle, il ne peut s'agir que d'armes de *pied*, c'est pourquoi nous avons éliminé la *lance*, plus spécialement réservée au cavalier, bien qu'elle dérive du bâton pris comme type de la famille (Chicot, etc.) bien mieux que la miséricorde et le poignard.

Si comme l'estime mon honorable collègue M. Mac Yvor, le jeu de la *Palestrine* ne serait plus au XVIe siècle que l'escrime de la seule *épée*, il faudrait sans doute en conclure que les *cinq bâtons* sont alors représentés par les épées Françaises, Italiennes, Espagnoles, Allemandes et Hollandaises ? C'est très possible, encore le fait reste-t-il à démontrer.

Léo Desaivre.

*
* *

Brantôme raconte l'histoire de deux capitaines italiens qui mirent l'épée à la main dans une rixe avec des pages et furent « estrillez » par ceux-ci, ayant oublié là « leur pallestrine piedmontoise ».

M. Lalanne dit dans une note (t. IV, p. 77) que pallestrine signifie escrime, de *palæstra*.

Godefroy n'a trouvé ce mot que dans Brantôme.

De Mortagne.

—

La plus vieille boutique parisienne (LXIX, 696). — Le marchand de vins qui se trouve au coin de la Chaussée d'Antin et de la rue de Provence porte cette inscription :

Maison fondée en 1559

Sur la boutique d'un autre marchand de vins formant le coin de la rue Réaumur et de la rue Bailly, on lit :

Fondée en 1685

René Durand.

Œuvres ou inventions dues à des rêves (LXIX, 698). — Il convient de mentionner l'anecdote fameuse de la *Sonate du Diable* du célèbre violoniste Tartini. Mais j'ajouterai que la version généralement adoptée n'est pas tout à fait celle qu'a donnée Lalande (lequel la tenait, disait-il, de Tartini lui-même) dans son *Voyage d'un Français en Italie*.

A. Boghaert Vaché.

*
* *

Dans tous les livres sur les rêves et sur la célébration inconsciente on trouve la mention d'œuvres intellectuelles accomplies en rêve.

Je lis, par exemple, au quatrième chapitre du livre du Dr Max Simon, *Le Monde des Rêves*, que Voltaire a rapporté avoir rêvé un chant complet de sa *Henriade* autrement qu'il l'avait écrit ; Cardan assure avoir composé un de ses ouvrages en rêve; le mathématicien Maignan trouva en rêve des théorèmes et les preuves de théorèmes déjà connus ; Kruger assure avoir résolu en rêve des problèmes compliqués, Burdach a vu en rêve la solution de questions physiologiques...

Pour ne pas trop allonger cette liste, je veux seulement faire allusion au cas le plus célèbre d'une œuvre conçue en vers. C'est le cas de la *Sonate du Diable* composée par Tartini. Il avait à terminer une sonate et désespérait de trouver l'inspiration nécessaire, lorsqu'il rêva que le Diable lui apparaissait et en échange de son âme lui jouait sur un violon la musique tant désirée. Tartini s'est éveillé immédiatement et l'a transcrite telle quelle.

Medeiros.

*
* *

Il existe à ce sujet, au point de vue musical, un fait extrêmement curieux et qui ne saurait être mis en doute. Il se rapporte à l'illustre violoniste italien Giuseppe Tartini, l'un des fondateurs de la grande école italienne de violon au XVIIIe siècle et à sa fameuse sonate connue sous le nom de *Sonate du Diable*, qui lui avait été inspirée dans un rêve. Le fait est tout particulièrement intéressant, et se trouve mentionné, au tome IX de son *Voyage en Italie*, par le célèbre astronome Lalande,

qui en fait le récit tel, dit-il, qu'il le tenait de Tartini lui-même. Et voici comment il en rapporte les paroles :

Une nuit, en 1713, disait Tartini, je rêvais que j'avais fait un pacte, et que le Diable était à mon service. Tout me réussissait au gré de mes désirs, et mes volontés étaient toujours prévenues par mon nouveau domestique. J'imaginai de lui donner mon violon, pour voir s'il parviendrait à me jouer quelques beaux airs ; mais quel fut mon étonnement lorsque j'entendis une sonate si singulière et si belle, exécutée avec tant de supériorité et d'intelligence que je n'avais même rien conçu qui pût entrer en parallèle. J'éprouvai tant de surprise, de ravissement, de plaisir, que j'en perdais la respiration. Je fus réveillé par cette violente sensation. Je pris à l'instant mon violon, dans l'espoir de retrouver une partie de ce que je venais d'entendre ; ce fut en vain. La pièce que je composai alors est, à la vérité, la meilleure que j'aie jamais faite et je l'appelle encore *la Sonate du Diable* ; mais elle est tellement au-dessous de celle qui m'avait si fortement ému, que j'eusse brisé mon violon et abandonné pour toujours la musique, s'il m'eût été possible de me priver des jouissances qu'elle me procurait.

Parmi les cinquante ou soixante sonates que Tartini a publiées (il en a laissé autant en manuscrit, qui malheureusement semblent perdues), la *Sonate du Diable*, connue aussi sous le nom de *Trille du Diable*, est certainement l'une des plus belles, des plus intéressantes et des plus curieuses.

ARTHUR POUGIN.

—

Par qui fut tué Mgr Affre (LXIV ; LXV ; LXVI ; LXVII). (1) — La question posée n'a pas été définitivement résolue ; il paraît donc intéressant de verser aux débats un document inédit d'une authenticité et d'une valeur historique indiscutables.

Le rapport que nous reproduisons ci-dessous a été adressé le 3 avril 1851 au préfet de police Carlier qui, sur la demande du gouvernement, avait prescrit une enquête approfondie sur les conditions dans lesquelles Mgr Affre avait été blessé pendant les journées de juin 1848.

Il y a lieu de remarquer, d'ailleurs, qu'on n'en peut rien conclure sur la responsabilité des insurgés ou des militaires en présence.

RAPPORT

3 avril 1851.

Des documents puisés à des sources que l'on peut garantir de toute authenticité concernant la mort de Mgr l'Archevêque Denis Affre, il résulte le détail suivant :

« Mgr l'archevêque, en allant donner la confirmation le 23 juin (vendredi) aux jeunes communiants de la paroisse St-Etienne du Mont, avait su les premières dispositions de la fatale insurrection, et il en était profondément ému. Le soir même, il en parlait à son valet de chambre Pierre, et en termes qui, déjà, faisaient pressentir qu'il avait une idée fixe pour vouloir intervenir dans la lutte.

« Pendant toute la journée du samedi, et dans la nuit qui précédait le dimanche, il voulait incessamment avoir des nouvelles ; il ne cachait nullement l'intention qu'il avait de se montrer aux insurgés, persuadé qu'il était que sa personne et son caractère ne pouvaient que produire un fort bon effet pour arrêter l'effusion du sang.

« Cependant, Mgr Eglée, vicaire général, ami intime et secrétaire de Mgr l'archevêque, cherchait à l'en dissuader ; il était aidé par MM. Ravinet, Jacquemet et de Labouillerie qui croyaient fermement que le combat allait cesser.

« Le dimanche 25 juin, sur l'injonction formelle de l'archevêque, les vicaires généraux accompagnant Mgr Affre partirent vers 3 h. de l'après-midi de l'Ile St-Louis n° 45 pour se rendre chez le général Cavaignac.

« Le général accueillit l'archevêque avec tous les égards qui lui étaient dus et acquiesça à la demande qu'il lui fit d'aller porter une mission de paix aux insurgés du Fbg St-Antoine.

« Mgr Affre arriva aux abords de la Bastille un peu après 5 heures. Il était accompagné de MM. Ravinet et Jacquemet, de Pierre, son valet de chambre, et de plusieurs gardes nationaux sans armes qui, connaissant le but que se proposait l'archevêque, et pour pénétrer plus facilement dans les barricades du Faubg avaient ôté leur uniforme et s'étaient pourvus de blouses. Parmi eux se trouvait un nommé Albert, et après que Mgr Affre se fut abouché avec le colonel du 24e de ligne, afin de faire cesser le feu, Albert mit au bout d'un bâton une sorte de branchage pour faire connaître aux insurgés qu'il était question de parlementer avec eux.

« Le feu avait cessé des deux côtés. L'archevêque et sa suite arrivent au pied de la

(1) La gravure hors texte est la reproduction du dessin exécuté par Mazerolles le 5 juillet 1848, et lithographié par Aug Lemoine et dont la légende est : *Monseigneur Denys Auguste Affre, archevêque de Paris, martyr de la charité* ; *27 juin 1848.*

première barricade ; cette barricade vraiment formidable atteignait la hauteur d'un premier étage.

« Les insurgés étaient au-dessus des pavés, l'arme au poing et tout exaspérés du combat qu'ils venaient de soutenir ; ils reçurent pourtant l'archevêque et lui facilitèrent même les moyens de pouvoir arriver derrière la barricade en passant par un des côtés : il y eut quelques sarcasmes lancés contre Pierre, parce qu'il était complètement vêtu de noir ; Il fut même assez fortement appréhendé. Un individu, dont personne ne peut donner le signalement, tant la confusion était grande et à laquelle se mêlait aussi, pour dire la vérité, beaucoup de crainte, se prit à dire : « Voici l'archevêque, il vient faire un sermon pour donner aux troupes le temps de se masser, mais, je m'en charge ! »

« Au moment où l'archevêque commençait à parler, un coup de feu partit, un bouleversement survint, un pêle-mêle général en résulta. Les deux vicaires se sauvèrent de la bagarre, M. Jacquemet reçut une balle dans son chapeau, et c'est à ce moment que l'archevêque se sent frappé dans les reins, du côté gauche.

« Il était au pied et derrière la barricade, la blessure était de haut en bas ; elle pouvait provenir d'une croisée, de la troupe ou d'un insurgé de la barricade, mais alors, et de la manière dont ils étaient placés, il eût fallu que le meurtrier se retournât.

« Pierre fut frappé presque en même temps, la balle qui l'atteignit avait pris la même direction que celle qui avait blessé son maître et il était touché au même côté.

« Cependant, l'archevêque s'était affaissé sur lui-même. Les insurgés étaient profondément émus. On remarquait un homme qui s'empressait plus que les autres et ne cessait de dire : « Voyez pourtant, sans la ceinture violette, je tirais sur l'archevêque ».

« Mgr Affre fut transporté au coin de la rue de Charenton par les soins des insurgés, de Pierre, malgré sa blessure, et d'Albert qui avait conservé son signal de parlementaire.

« On ne put se procurer qu'un matelas d'enfant pour transporter l'archevêque qui était entièrement en défaillance. Après quelques pourparlers, on se décida à aller aux Quinze-Vingts. Albert, au moment du départ, fut séparé des porteurs à cause de son bâton qui s'empêtra dans les débris de la devanture d'un marchand de vins.

« On fut obligé de s'arrêter deux fois avant d'arriver aux Quinze-Vingts, une première fois vis à vis le n° 4, une seconde fois vis à vis le n° 26.

« Au lieu d'entrer aux Quinze-Vingts, on entra chez M. Delamare, curé de la paroisse. Le matelas sur lequel l'archevêque était porté était tellement exigu que ses bras et ses jambes pendaient. Les portes de l'appartement de M. le Curé sont fort étroites et pour franchir celle du salon, il fallut comprimer quelque peu le blessé qui jeta un cri déchirant. On ne voulut point alors le porter dans la chambre à coucher et on l'établit dans le salon.

« C'est ici le cas de dire que les insurgés qui l'accompagnèrent et ceux du dehors ont constamment donné des marques du plus profond intérêt et y ont mis toutes les complaisances possibles pour faire parvenir chez M. le curé Delamarre, les personnes qui venaient pour l'archevêque.

« M. Cayol, le médecin de Monseigneur n'est venu que dans la nuit et, par conséquent, n'a point assisté à la funeste catastrophe, pas plus que MMgrs Ravinet et Jacquemet. Mgr resta jusqu'au mardi 27, tourmenté d'atroces souffrances, et fut transporté dans l'île St-Louis, où était alors l'archevêché.

« Les faits qui ont trait à sa mort sont racontés ici dans toute leur véracité. Les principaux de ceux qui en ont été les témoins sont Pierre et Albert, le premier est concierge à l'Archevêché et le second est garçon de bureau à l'Hôtel-de-Ville, grâce à l'intervention de Pierre.

« M. Delamare est un bien respectable curé qui a aidé de tout son pouvoir à pacifier le faubourg, et dans les soins qu'il a apportés à Mgr l'archevêque, il avait M. Lacroye, médecin, pour second.

« Quant aux personnes qui sont venues ensuite auprès de l'archevêque et qui y sont restées jusqu'à sa mort, ce sont : MM. Jacquemet, évêque de Nantes, Eglée, Ravinet, de la Bouillerie, chanoines à Notre-Dame, Cayol, médecin, et un grand nombre de prêtres de toutes les paroisses.

« Le seul document officiel que l'on ait est le rapport de Mgr Parisis, évêque de Langres, lu à l'assemblée nationale le 26 du même mois. Dans ce rapport il n'est encore question que de la blessure de l'archevêque.

« La panique était tellement grande qu'aucun des témoins de l'événement ne peut donner le moindre signalement et que même M. Larabit qui était sur les lieux ne peut donner le moindre détail ».

Paris, le 3 avril 1851.
Signé : G. Thénault.
P. c. c. Eugène Grécourt.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

LXIXe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Juin 1914

N° 1404

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, une question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

Le grand nombre de questions posées nous met dans l'obligation de ne pouvoir accueillir — sauf exception — que celles qui émanent de nos collaborateurs et abonnés.

—

Triplice. Triple entente. — Ces expressions désignent les deux groupes de nations qui s'équilibrent en Europe. Quelle est l'origine de l'un et l'autre mot?

V.

—

« Souvenirs de la campagne de France », par le baron Fain. — On lit dans ces intéressants *Souvenirs* (nouvelle édition publiée par M. Lenôtre, 1914) :

... [Les officiers de l'entourage de Napoléon présentent au Curé d'Herbisse, Aube] des feuilles de Cassini *que chacun a dans sa poche*...

Nombre d'officiers manquèrent de ces précieuses feuilles pendant la campagne de 1814 ; témoin la lettre suivante, dont l'original se trouve dans les archives du marquis de Moy de Sons, et qui a été adressée à M. Cardinal de Cusey :

Je viens d'apprendre, Monsieur, que vous étiez possesseur de plusieurs feuilles de la carte de Cassini. Il nous est impossible de faire la guerre sans carte, et nous ne savons où nous en procurer : vous me rendriez un bien important service, dans la circonstance où nous nous trouvons, de vouloir bien me céder les feuilles de la Champagne : je vous prie, si cela vous convient, de vouloir bien m'en dire le prix que je vous ferai tenir à l'instant.

Recevez, Monsieur, je vous prie, mes compliments.

Le colonel d'Astorg.

Vore, le 29 janvier 1814.

P. c. c. H. de L.

—

Assemblées paroissiales à la porte des églises avec procès-verbaux ou actes notariés. — On sait que, dans les siècles passés, des publications de différents genres se faisaient dans les églises aux prônes de grand'messes ; on sait également que des assemblées ayant tel ou tel but avaient lieu « à issue de

2e **Exception.** — Chaque quartier dans l'Ecu composé ne suit qu'individuellement la loi ; l'ensemble pourra donc présenter des rencontres d'émaux de la même catégorie.

3e **Exception.** — Les champs de plusieurs émaux juxtaposés, ou, pour mieux préciser, cousus, ne suivent pas la loi.

4e **Exception.** — Tout champ de pièces cousues en nombre pair, moitié métal et moitié couleur, portera n'importe quelles figures ; les pièces ainsi composées brocheront sur n'importe quel Ecu.

5e **Exception.** — Même sans être en nombre égal, plusieurs métaux ou plusieurs couleurs peuvent être cousus ensemble, pourvu que le champ ainsi formé soit chargé d'une figure de métal s'il est fait de couleurs, et inversement. De même, une pièce brochante peut coudre plusieurs émaux de même catégorie, pourvu qu'elle soit posée sur un champ d'émaux d'un autre ordre.

6e **Exception.** — Les parties accessoires d'une figure ou d'une pièce ne sont pas astreintes à en suivre la loi : bordures, colliers, anneaux, couronnes, etc., sont même quelquefois du même émail que le fond où ils sont posés.

7e **Exception** — Les accessoires qui séparent sufffisamment du champ les pièces et figures peuvent, en se conformant à la loi, dispenser celles-ci de les suivre.

8e **Exception.** — Les *brisures*, pièces ajoutées aux armes primogènes pour distinguer les cadets, ne sont pas astreintes à la loi. (Le *chef*, la *campagne*, les deux *flancs* et la *bordure*, lorsqu'ils la violent, sont des brisures).

Deuxième Loi héraldique. — *On ne peut mettre partition sur partition, à moins que les pièces ou figures qui se trouvent brochantes sur le champ en partitions ne soient elles-mêmes divisées selon les lignes ou les parties de lignes qu'elles couvrent, ou qu'elles n'aient des divisions correspondantes à celles du champ.*

Troisième Loi héraldique. — *Plusieurs pièces, meubles, ou figures posés sur le même champ ont toujours le même émail, quand ils sont répétés sans altérations.*

Ce qui revient à dire que des figures différentes pourront avoir sur le même champ des émaux différents : la moindre particularité qui les distingue suffira pour les faire considérer comme différentes.

Quatrième Loi héraldique. — *Le blason doit être régulier, complet, bref.*

La première loi, qui interdit de poser métal sur métal, couleur sur couleur, ou panne sur panne, ne s'applique, est-il dit plus haut, qu'aux pièces brochantes, c'est-à-dire juxtaposées.

En vertu de ce qui précède, un écu pallé de sable et de gueules, de 6 pièces, est correct.

En ajoutant un pal de sable, on obtient : de sable à trois pals cousus de gueules. Ce champ sera encore correct, pourvu qu'il soit chargé d'une figure de métal.

Or, il semblait que la première loi devait sa naissance à une question d'optique.

« Deux émaux de même catégorie, mis l'un sur l'autre », dit M. Jean Grellet, se neutralisent et ne se distinguent plus à une certaine distance, ce qui est contraire au but même des armoiries.

G. de Crollalanza a écrit :

Les anciens chevaliers arborèrent les couleurs les plus brillantes et les plus apparentes, celles qu'on apercevait de loin sans qu'elles puissent être confondues. Les mêmes exigences qui firent bannir des écus les teintes neutres firent adopter les dispositions devenues plus tard les articles les plus importants du Code héraldique. C'était le souci constant des chevaliers de faire ressortir le plus possible les figures de leurs écus ; les couleurs les plus vives tranchaient d'une manière éclatante sur un champ d'acier, d'argent ou d'or ; le brillant de ces métaux était rehaussé par la présence d'un fond écarlate ou d'une bordure azurée. Quelques-uns, en petit nombre, dédaignèrent ou ne comprirent pas l'harmonie et l'avantage de ces combinaisons, et eurent le mauvais goût de charger l'argent sur l'or, de barbouiller du vert sur du bleu, du rouge sur du noir. Les armes ainsi composées furent appelées par la suite fausses ou irrégulières si elles appartenaient à d'obscurs gentilshommes, et à enquerre si elles pouvaient se vanter d'être celles d'illustres maisons...

Je me permets de solliciter l'avis de nos honorables confrères héraldistes sur les lois de M. Gheusi (que celui ci dit avoir été colligées pour la première fois par M. Augustin Tailhades), — et en particulier sur la contradiction apparente qui existe entre les 3e et 5e exceptions à la première loi, et les textes de MM. Grellet et de Crollalanza.

Quelle est la raison de la dispense dont bénéficient les champs cousus ?

Au point de vue optique, il semble pourtant indifférent qu'une pièce soit brochante ou se trouve au niveau du champ.

Ainsi, dans l'exemple mentionné plus haut, l'écu de sable à 3 pals de gueules

est mal-héraldique ; en supprimant le dernier pal de sable à senestre, l'on est en présence d'un champ pallé de sable et de gueules, qui est, lui, régulier. Le pal en question étant ôté, tout est changé, évidemment... d'après la loi, mais, pour l'œil, la modification paraît bien peu importante.

Quant à la 5e exception, constitue-t-elle une restriction de la 3e exception ?

L'héraldique étrangère reconnait-elle le relief de l'écu ?

D.

—

Armoiries de Ligne et d'Aremberg. — Dans un petit livre, intitulé : *Calendarium inclyti ordinis equestris D. Huberto sacri*, pour l'année 1801, et donnant les armoiries des membres de l'ordre, je trouve :

1° *D'or à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de trois traits*, pour « Illustrissimus S. R. I. princeps Augustus, Maria, Raymund de Arenberg, Comes Marcœ, Magnatum Hispaniœ primœ classis unus, tribunus militum galliæ, etc... receptus 8 va Septembris 1778 ».

2° *D'or à la bande de gueules*, pour « Illustrissimus S. R. I. princeps Augustus, Maria de Aremberg, receptus 28 va Martii 1785 ».

3° de *gueules à 3 quintefeuilles d'or*, pour « Illustrissimus S. R. I. princeps Ludovicus, Eugenius, Lamoraldus, princeps de Ligne, etc, receptus 28 va Martii 1785.

D'autre part, Grandmaison donne pour Ligne : *d'azur à la bande d'or, et pour* Aremberg : *de gueules à 3 fleurs de néflier d'or*.

Un armorial équestre du xve siècle, manuscrit 4790 de la bibliothèque de l'Arsenal, fac-similé publié par Loredan Larchey, donne pour Ligne : *d'or à la bande de gueules*.

Un ex-libris que je possède, attribué à d'Aremberg, porte *de gueules à 3 quintefeuilles d'or*.

J'avais toujours cru que ces deux maisons portaient respectivement les dernières armoiries indiquées. J'avoue humblement que maintenant je n'y comprends plus rien. Et je serais très reconnaissant à un aimable et savant confrère en intermédiaire de vouloir bien éclairer mon ignorance, me dire quelles sont les armes de ces maisons, et d'où proviennent les variantes indiquées plus haut.

V. +.

—

Inscription sur un cimetière. — Inscription relevée à la porte principale du cimetière de Beauvais (Oise).

Il est une autre vie, l'espérance du juste, l'effroi du pécheur.

D'où est tirée cette inscription ?

L. E.

—

Jeu du « Roi qui parle ». — Dans le *Journal de Dangeau*, à la date du lundi 10 septembre 1685, la Cour étant à Chambord, il est dit :

Le soir il y eut appartement, et durant la musique, Monseigneur fit jouer vingt-huit personnes au *Roi qui parle*.

Les éditeurs dudit journal ajoutent en note :

Jeu de cartes sur lequel on ne trouve aucun détail, et dont l'usage dut être de courte durée.

Pour le 26 du même mois, encore à Chambord, on lit :

Dans l'appartement il y eut un *Roi qui parle*, où trente personnes jouèrent à la même table.

Que sait-on sur ce jeu qui permettait de réunir tant d'adversaires ou de partenaires ?

Simon.

—

Le geste de Calphurnie. — Furetière nous révèle la raison qui, à Rome, fit interdire aux femmes l'exercice du barreau : le geste de Phryné, ou peu s'en faut, mais de l'autre côté :

Calphurnie fut cause qu'on a interdit le barreau aux femmes, parce qu'ayant plaidé une cause qu'elle perdit, elle en fut si irritée contre les Juges, qu'elle se découvrit impudemment le derrière et le leur montra par mépris. On ordonna en même temps que jamais femme ne plaideroit.

Furetiriana, Paris, Thomas Guillain, 1696 ; in-12, p. 188-189).

En dehors de cet ana, pourrait-on me signaler quelque texte relatif à la mauvaise humeur de Calphurnie et au témoignage qu'elle fournit à ces messieurs du comptoir ?

Pierre Dufay.

Réponses

—

« Le Vengeur » (T. G., 915). — Le document suivant qui se trouve dans les archives de Brest, registre du contrôle, et qui donne un détail trop suggestif pour être négligé, est vraisemblablement inédit.

28 fructidor (an II).

Considérant que dans le combat du 13 prairial le C. Renaudin commandant le vaisseau le *Vengeur*, voyant couler bas son vaisseau, n'a sauvé sa vie qu'en l'abandonnant au dernier moment et nageant vers un canot anglais qui l'a recueilli et mené prisonnier en Angleterre d'où il est revenu en France par échange.

Arrêtent que la perte de ses effets montant en totalité, d'après l'état qui nous a été remis, à la somme de 13.289 livres 10 sols, lui sera acquittée par la trésorerie de la marine à qui il en sera tenu compte en apportant le présent acquitté.

Signé : Able Faure, Bd Tréhouart et Durville Je.

P C. Signé : Gensy.

P. B.

—

Le milliard des émigrés (LXIIIL ; XIX, 482). — L'indemnité donnée en 1816 en Vendée, et dont parle notre confrère, devait provenir non pas de la cassette royale, mais de remises accordées par la loi du 5 décembre 1814, citée précédemment. La somme reçue de ce chef par les émigrés était déjà très importante ; la remise eut lieu sur tout le territoire français, mais elle dut surtout être sensible en Vendée, où la crainte des représailles avait plus que partout ailleurs amené le petit nombre des adjudications, le grand nombre des déchéances ou des décomptes, par suite de non-paiements de toutes les annuités. M. du Pront fera bien de vérifier ce point.

La distribution du milliard ne fut pas du tout livrée à l'arbitraire, comme il semble le croire. Seulement il arriva parfois que nombre d'anciens propriétaires, soit par empêchement forcé, soit parce qu'ils avaient espéré davantage, omirent de remplir toutes les formalités requises, et de ce fait ne reçurent pas toujours l'indemnité intégrale que leur attribuait la loi du 25 avril 1825.

Celle-ci accordait 30 millions de rentes 3 o/o aux victimes des confiscations révolutionnaires. Il n'était guère facile de trouver une base solide pour établir le chiffre de répartition. Voici à quoi on s'arrêta :

On divisa l'indemnité en deux parts : la première relative aux ventes antérieures à la loi du 12 Prairial an III, la seconde aux ventes postérieures à cette loi. Les premières très nombreuses (370.617) à cause du morcellement recherché, reçurent pour base le prix d'adjudication, valeur réduite en numéraire d'après la valeur au jour le jour du papier-monnaie, ce qui donna une somme de 605.352.992 fr. Les secondes, plus importantes mais moins nombreuses (81455), s'appuyèrent sur l'estimation du revenu de 1790, savoir 34.620.380 fr. multiplié par 18, ou en capital 692.407 6 5 fr. Du total des deux, on déduisit 309.940.645 fr. représentant les sommes payées par l'État à la décharge des émigrés et les décomptes abandonnés aux propriétaires dépossédés en vertu de la loi du 5 décembre 1814.

De sorte que l'indemnité s'éleva en tout à 987.819.962 fr. 96, somme que touchèrent les émigrés. Le but de la loi avait surtout été de faire rentrer les anciens propriétaires en possession de leurs propres biens, et les droits d'enregistrement furent supprimés pendant 5 ans pour toutes les rétrocessions.

Ce résultat fut-il obtenu ? On ne saurait l'affirmer, et il est probable que non. En tout cas, les émigrés, dont les biens avaient été vendus après Prairial an III recouvrèrent l'équivalent de ce qu'ils avaient perdu. Les autres, dont les biens avaient été liquidés par petites parcelles, ne purent que rarement les reconstituer, et leur indemnité se trouva diminuée de ce fait que les prix d'adjudication échappaient à toute estimation certaine.

ALDE.

—

Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? (LXIX, 483, 595, 659, 751, 803). — Dans le sénatus-consulte de 1852, qui constitue les deux catégories : « famille impériale » et « famille civile de l'empereur », il n'y a pas ombre de mot, qui dise, que désormais les membres de la famille impériale « s'appelle-

raient : « Napoléon » (comme « nom familial »), tandis que les membres de la « famille civile de l'empereur » conserveraient le nom de « Bonaparte ».

Tout au contraire, le susdit sénatus-consulte de 1852 (il est du 18 décembre), établit que les membres de la « famille impériale » s'appelleraient désormais : « Prince Français » et « Princesse Française » avec le titre d' « Altesse Impériale », de quoi il résulte, que Napoléon III ne songeait même pas à créer un nom familial : « Prince Napoléon » et « Princesse Napoléon ».

Ce qui est seulement vrai, c'est que l'usage de donner à tous les membres de la « famille impériale », avec d'autres prénoms, aussi le prénom « Napoléon », a peu à peu fait naître dans la famille même l'idée et l'usage de considérer « Napoléon » comme une espèce de nom de famille. Mais c'est une idée et un usage, qui, pour moi, n'a pas de fond. Et l'on me permettra, à moi, qui pour la connaissance du droit particulier des maisons souveraines et jadis souveraines ne suis pas le premier venu, de dire, que cet usage aura très probablement pour conséquence un beau jour des difficultés juridiques pour la descendance des « Napoléon » d'aujourd'hui.

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

—

Mort du duc d'Orléans le 13 juillet 1842 (LXIX, 643). — J'ai entendu dire par des contemporains que le duc d'Orléans, ayant sauté de voiture, était retombé sur les talons, d'où une commotion cérébrale ayant entraîné la mort.

Sous toutes réserves, j'ignore même si cette explication est satisfaisante au point de vue médical. En tous cas elle était de tradition et, quand j'étais enfant, on me racontait cette histoire en me recommandant de ne pas retomber sur les talons en sautant.

M. de C.

*
* *

Voici comment cette mort est racontée au tome II, page 218, de *Paris de 1800 à 1900* par Charles Simond.

Ce passage est extrait des *Détails exacts sur la mort du Prince Royal*, par H. L. Sazerac, Jules Lainé, éditeur, passage Véro-Dodat, 1842.

Arrivée au Pond-Point des Champs-Elysées, S. A. R. s'aperçut que les chevaux, attelés de trop court, montraient de l'impatience et de l'inquiétude, elle fit signe de la main au postillon d'essayer de les calmer... mais ils dévoraient l'espace avec une effrayante rapidité.

... A la hauteur de la porte Maillot, une roue s'engagea dans un trou profond... un choc violent et soudain fut imprimé au cabriolet. A cette secousse se joignit un bruit pareil à celui de la détonation d'une arme à feu, produit par quelque pièce de fer que renfermait vraisemblablement le coffre placé à l'avant de la voiture. A cette secousse, à ce bruit, l'épouvante des chevaux fut telle, que leur guide n'en fut plus le maître. Cependant, par un dernier effort, il les fit tourner à droite vers le chemin de la Révolte. Reconnaissant aussitôt la route, souvent par eux parcourue, il s'y jetèrent avec une affreuse impétuosité. Le groom, en cet instant, sauta à terre pour courir à la tête des chevaux ; mais perdant l'équilibre, il roula dans la poussière, et quand il se releva, plein d'épouvante, il aperçut monseigneur le duc d'Orléans étendu sans mouvement sur la route.

D'après ce récit, on ne voit pas si le duc a sauté de la voiture, ou s'il a été lancé au dehors, et il semble que personne n'a pu le voir.

V. A. T.

*
* *

J. Mantenay (*Le Soleil*) :

Le prince avait déjeuné aux Tuileries en tête à tête avec M. Guérard, son ancien professeur de mathémathiques.

— Je pars ce soir, lui dit-il, pour le camp de Saint-Omer que je vais inspecter. Mais j'ai promis hier à la Reine de ne pas quitter Paris sans lui dire adieu et je vais me rendre à Saint-Cloud.

Quelques instants plus tard, le duc d'Orléans et M. Guérard descendaient dans la cour du Palais.

La voiture du Prince l'attendait. C'était une victoria découverte, attelée en demi-daumont, et qui ne comportait pas, par conséquent, un siège de cocher. Le postillon était déjà en selle.

M. Guérard fut extrêmement surpris de ne voir ni officier d'ordonnance, ni domestique.

— Eh quoi ! Monseigneur, dit-il, V. A. R. va sortir seule ?

— Oui, répondit le Prince. Tous mes gens font les paquets et je n'ai pas voulu les déranger. . Allons, adieu, Guérard, nous nous retrouverons dans quelques semaines à Plombières.

M. Guérard, qui devait pleurer jusqu'à sa mort son meilleur et son plus illustre disciple, prit congé du Prince, et celui-ci monta en voiture.

La chaleur — c'était le 13 juillet 1842 — la chaleur était accablante, et les deux juments, qui formaient l'attelage, paraissaient singulièrement nerveuses. Le postillon les maintenait avec peine. Peu à peu, elles gagnèrent à la main, et quand on arriva à la route de la Révolte, elles avaient pris le galop.

Dans l'interrogatoire qu'il subit le soir, le postillon a déclaré que le Prince lui avait crié :

— « Es tu encore maître de tes chevaux ? » et qu'il avait répondu : « Non, Monseigneur ».

Quelques instants après cependant l'attelage s'étant calmé, le postillon s'était retourné et avait constaté que la voiture était vide.

. . . .

Encore une fois, l'accident n'a rien de mystérieux, mais comment s'est-il produit exactement ? Nul ne saurait le dire, car nul ne l'a vu.

—

Rivalité amoureuse du duc d'Orléans (LXIX, 741). — Ne s'agirait-il pas de Gaston d'Orléans qui ordonna un jour à son capitaine des gardes de jeter par les fenêtres François-René du Plessis, dit le marquis de Jarzé, parce que celui-ci, marchant sur ses brisées, riait et causait publiquement avec mademoiselle de Saint-Mesgrin ? Mais Mme de Motteville, qui raconte cette affaire, ajoute qu'elle prit un train plus doux, que Monsieur pardonna à Jarzé et que ce gentilhomme se donna à d'autres aventures. Il s'amouracha en effet follement, deux ans plus tard, de la reine Anne d'Autriche, laquelle le remit publiquement à sa place.

De Mortagne.

—

L'Expédition de Formose (LXIX, 643, 752). — M. Thix trouvera la relation de la campagne de Formose dans les deux publications suivantes :

L'*Expédition française à Formose*, par le capitaine Garnot.

Et L'*Expédition de Formose, souvenirs d'un soldat*, par le commandant Thirion, de l'Infanterie Coloniale (Librairie Charles Lavauzelle, 118, bd. St-Germain).

Colonel de M.

Costumes des autorités en l'an III (LXIX, 590,756). — D'après un dossier conservé aux Archives nationales dans le carton F [17] a 1232, la réglementation du costume des fonctionnaires ne paraîtrait dater que de l'an VII. Le dossier contient une correspondance administrative et un rapport fort curieux, mais trop long pour être publié ici.

Nous en extrayons la minute d'une circulaire adressée à David, à Talma et à Chéry, qui les constituait en commission chargée officiellement de s'occuper de la question.

M. F. R.

Paris, le ... Messidor an VII de la République française une et indivisible.

Le Chef de la cinquième division des bureaux du ministre de l'Intérieur
Au citoyen David,

Citoyen, le Ministre désirerait que vous voulussiez bien, de concert avec les citoyens Chéry et Talma, donner votre avis sur les costumes qu'il serait à propos de fixer pour diverses autorités et administrations qui dépendent de son ministère. Je vous serai donc bien obligé de désigner entre vous le jour où vous pourriez vous rendre à la 5e division de l'Instruction publique pour préparer ensemble ce travail. Je vous communiquerai tous les renseignements propres à le faciliter. Dans le cas où je serais absent, vous voudrez bien demander le chef du bureau des Beaux-Arts.

Salut et fraternité.

—

Château de Hautefontaine (LXIX, 691). — Le château de Hautefontaine, Canton d'Attichy, (Oise) tel qu'il est décrit dans les mémoires de Madame de la Tour du Pin, a été démoli à la Révolution. Une grande maison et une ferme ont été édifiées sur les caves de l'ancien château qui étaient immenses et qui servent maintenant de serres.

Le château de Hautefontaine appartient et est habité par un grand cultivateur, Monsieur Demory.

Alda.

—

Balaguier Montsalez (LXIX, 698). — D'après Barrau (*Documents sur les familles du Rouergue*, t. II, p. 339), cette famille portait pour armoiries : *d'or, à 3 fasces de gueules*. Esquieu (*Essai d'un ar-*

morial quercynois, p. 15) donne quelques variations.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Portraits de François de Beaumont, baron des Adrets (LXIX, 484, 564, 760). — La marquise Aymer de la Chevalerie, née d'Autichamp, doit, m'a dit Mme la marquise douairière d'Autichamp, sa cousine, avoir des portraits de famille venant de la Rochefaton près Thénezay (Deux-Sèvres) où le général Vendéen d'Autichamp est mort en 1859. Quant à celui du baron des Adrets, Mme d'Autichamp ne croit pas qu'il soit authentique.

Dehermann.

—

Les trois fils de Brissot (LXIX, 234, 400, 561, 667,). — De son mariage avec Marie-Catherine-Félicité-Françoise Dupont, Jean-Pierre Brissot, dit de Warville, eut trois fils.

1° Félix, officier de marine, mort au Cap Français peu après le 20 floréal an X (10 mai 1802).

2° Pierre-Augustin-Silvain, né rue du Faubourg Saint-Honoré le 14 mars 1786, fut baptisé le même jour à la paroisse de la Madeleine de la Ville l'Evêque. Son parrain fut Edme Mentelle, historiographe du comte d'Artois, et sa marraine Augustine Cléry, épouse de Joseph Dhomistan. Après avoir été élevé au Prytanée, à la suite de son refus de prêter serment à Napoléon, il se rendit à la Guadeloupe où il fut professeur de mathématiques. Sous la Restauration il se rendit à Albany (New-York) pour y établir une maison d'éducation. Il y mourut de consomption en avril 1819.

3° Jacques-Jérôme-Anacharsis, naquit rue Grétry le 31 mars 1791 et fut baptisé à Saint-Roch, le 27 avril suivant. Il eut pour parrain Pétion de Villeneuve et pour marraine Marie-Anne Victoire Goussart, épouse d'un commissaire du Roi au tribunal d'Evreux.

Enrôlé volontaire au 29e dragons le 25 mars 1809, fourrier le 11 avril suivant, Anacharsis passa au 24e dragons le 30 novembre 1810 ; maréchal des-logis le 15 juin 1811 il passa le 5 juin 1814 au 5e hussards en qualité de sous-lieutenant, démissionna le 12 mai 1815 pour cause de santé ; forcé de reprendre son service le 25 juin, il fut mis à la demi solde le 10 juillet suivant. Après une vie très mouvementée, Anacharsis occupa des fonctions au château de Compiègne au début du Second Empire. Mes indiscrétions s'arrêtent là. Le conventionnel Brissot aussi bien que la famille de sa femme ont de nombreux descendants, tant à Paris que dans le Pas-de-Calais. J'ai d'importants dossiers les concernant.

Brissot et ses fils furent francs-maçons actifs et zélés. Anacharsis compta sous la Restauration parmi les carbonari militants.

J.-G. Bord.

—

Descendance de Danton (T. G., 260 ; LXII; LVIII; LX ; LXVIII ; LXIX, 63, 504, 668). — Voyez sur la descendance de Danton : Archives Thévenot, *Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton et sa famille*. Arcis-sur-Aube, 1904.

A. R.

—

Dillon (LXIX, 646). — Cf. *Mémoires de la marquise de la Tour du Pin*, publiés par son arrière petit-fils, le comte de Liedekerke Beaufort. (Chapelot, 1914).

J. Meurgey.

* *

Edward Dillon, né en Angleterre dans le Worcestershire vers 1763, était un des neuf fils de Robert D., plus tard installé comme négociant à Bordeaux, et d'une demoiselle Dicconson.

Il servit avant la Révolution dans un des régiments de la brigade irlandaise au service de France, puis fut ensuite attaché à la maison du comte d'Artois comme gentilhomme de la chambre.

C'était un homme à la belle prestance et aux grandes manières. Protégé par la reine et la duchesse de Polignac, il devint très à la mode à la cour. On l'appelait le « Beau Dillon ».

Il émigra en Angleterre à la Révolution et commanda un régiment dans les forces anglaises qui occupèrent la Corse de 1793 à 1796.

Il fut nommé lieutenant général à la Restauration. Plus tard il fut ministre de France à Dresde puis à Florence. Devint 1er chambellan de Charles X.

Il avait épousé une créole. Il eut une fille unique Georgine, mariée en Allemagne à Mons. de Karoly.

A l'âge de 16 ans, Georgine qui était charmante, faillit épouser morganatiquement le roi Fred-Guillaume III de Prusse.

Edward D. mourut en 1839.

Notre confrère pourrait trouver des renseignements dans les mémoires de Mme de Boigne et ceux de Mme de la Tour du Pin.

P. DES AUBIERS.

—

Charles Emile Jacque (LXIX, 646). — Cf. Catalogue des tableaux, études peintes, aquarelles, dessins, gravures... composant l'atelier Charles Jacque et dont la vente aura lieu à Paris, Galerie Georges Petit... les lundi 12, mardi 13, mercredi 14, et jeudi 15 novembre 1894... (Paris, Impr. Georges Petit 1894). — Ont collaboré à ce catalogue : Jules Claretie, de l'Académie Française. L. Roger-Milès. Charles Mannheim.

On y trouvera un très beau portrait de Charles Jacque et de nombreuses reproductions en héliogravures des œuvres de ce peintre (1813-1894).

F. MEURGEY.

—

De Ginestous (LXIX, 383, 564, 719). — Aristide Ollivier ne mourut pas d'une péritonite mais d'avoir eu le cœur transpercé par l'épée de son adversaire. Celui-ci dut la vie à ce fait qu'il fut percé de part en part, l'épée ressortit dans le dos, le sang put s'écouler. Ceci se passait un peu avant le coup d'Etat.

L'histoire a un épilogue. Aristide Ollivier, était le frère de Démosthène Ollivier, père du fameux Emile. Lors du Coup d'Etat il fut inscrit, à cause de ses opinions, parmi la liste des proscrits. Ses amis ne virent d'autre moyen de le sauver qu'en demandant à M. de Ginestous, qui était fort avant dans les faveurs du nouveau régime, d'intervenir en sa faveur. Celui-ci, naturellement, y consentit; il consentit aussi comme l'avait exigé Démosthène Ollivier, à s'engager à déclarer, si la chose venait jamais à être publiée, qu'il n'avait été pour rien dans les démarches. Ollivier fut simplement interné dans une autre ville que Montpellier. Quand son fils devint ministre, quelques initiés rappelerent l'intervention à laquelle son père avait dû de n'être pas envoyé au loin et, ainsi qu'il était convenu, M. de Ginestous nia y avoir joué un rôle.

M. de Ginestous avait été désigné par le sort pour se battre contre M. Ollivier ; les deux adversaires, avant de se battre, déclarèrent qu'ils n'avaient nulle animosité.

CURIOSUS.

—

Labbé Landrieu (LXIX, 789). — Jean-Aimé Landrieu, né à Paris le 26 avril 1794, curé de Sainte-Valère le 27 avril 1826, mort à Paris le 22 décembre 1835.

La paroisse de St-Valère a été remplacée par celle de Ste-Clotilde en 1867 ; celle de St-Pierre du Gros Caillou en a été détachée en 1843.

PARISINUS.

—

Famille de Lancosme (LXIX, 648). — La famille Savary était propriétaire de la Seigneurie de Lancosme bien avant le XIVe siècle. Philippe Savary, sire de L, fait approuver une donation par son suzerain en juillet 1187.

—

Molis, Montlaur, Montlezun (LXIX, 488). — *Histoire des chevaliers hospitaliers de St-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, VII. — Langue de Provence.

Pierre de Montlezun, 1513 ; *d'argent au lion couronné de gueules, et neuf corneilles de sable béquées et membrées de gueules, posées en orle.*

L'abbé de Vertot donne encore François de Montlezun Campaigne, 1682, Hypolite de Montlezun Besmaux, 1644, et Philippe-Antoine de Montlezun, 1687, que ne cite pas Monsieur S. F.

R. DE CRESSIA.

***

1° Parmi les chevaliers « qui en 1522 se trouvèrent aux revues qui furent faites.. pour se préparer à la défense de Rhodes sous le Grand-Maître Villiers-l'Isle-Adam » : Pierre de Montlaur, de la Langue de Provence.

2° Parmi les chevaliers de la Langue de Provence :

Pierre de Montlezun, 1513.

François de Montlezun, 1581.

François de Montlezun-Campaigne, 1682.

Hyppolite-Joseph de Montlezun-Besmaux 1644.

Philippe-Antoine de Montlezun, 1687.

Et parmi les chevaliers « qui en 1480 se trouvèrent à la défense de Rhodes sous le Grand-Maître d'Aubusson » : Bernard de Montlezun, commandeur de Caubin, du prieuré de Toulouse.

De Montlaur porte : *d'or au lion de vair armé, lampassé et couronné de gueules.*

De Montlezun : *d'argent au lion couronné de gueules, accompagné de neuf corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, posées en orle.*

M. DE C.

* *

L'Abbé de Vertot, dans son *Histoire des chevaliers hospitaliers de St-Jean de Jérusalem* (Paris, 1778) mentionne, (t. VII p. 62) Pierre de Montlezun, 1513, *d'argent au lion couronné de gueules et neuf corneilles de sable, béquées et membrées de gueules, posées en orle* ; François de Montlezun, 1581 ; François de Montlezun Campaigne, 1682, Hypolite-Joseph de Montlezun-Besmaux, 1644 ; Philippe-Antoine de Montlezun, 1687. Ces chevaliers appartenaient à la langue de Provence.

A la même langue appartenait le frère Pierre de Montlaur qui, en 1522, se préparait à aller défendre Rhodes (*Ibid*, p. 423).

LOUIS CALENDINI.

—

Famille Moreau (LXIX, 189, 266, 314, 406, 568, 721). — Le surnom de Moreau ayant été donné communément dans le moyen âge aux enfants de teint foncé, et s'étant perpétué comme nom de famille, les Moreau existent dans la plupart des provinces de France.

En Bourgogne, particulièrement, on en connaît plusieurs races, qui ne semblent pas avoir une origine commune, bien que leurs armes (parlantes) soient assez semblables.

François-Thomas Moreau, inspecteur des pépinières de France, qui fut créé baron de La Rochette au XVIII siècle pour ses belles plantations aux environs de Melun, était d'origine bourguignonne.

Aminadab Moreau, receveur des domaines du Roi à Chalon-sur-Saône, eut pour fils Jacques Moreau, né en 1647, célèbre médecin de son temps.

Etienne Moreau, bailli de Brinon l'Archevêque au XVIe siècle donna souche à trois branches établies à Bourges, à Antibes et à Châteauroux. (Moreau de Bréville, de Verneuil, de Villers, de Chassy, etc., etc).

Antoine Moreau, mort à Orléans en 1615, aïeul de Jean Moreau, émigré à Paris, et mort en 1686, fut la tige des Moreau de Séchelles, de Massigny, de Beauplan, barons de Saint-Just, etc., conseillers au Parlement de Paris.

Sébastien Moreau, notaire royal à Nolay en 1572, puis échevin d'Autun, aurait eu deux fils, l'un huissier au Parlement de Dijon, tige des Moreau de Brazey et de Mautour, l'autre chirurgien à Nolay, dont la descendance s'est perpétuée à Allerey et Saulieu (Côte-d'Or). Un de ses membres, ancien bâtonnier des avocats à Beaune, est mort cette année même. M. Auguste Moreau, conseiller à la Cour de Cassation en 1850, devait être de cette famille.

Etienne Moreau se croyant originaire de Savoie, né en 1624, fut reconnu noble en 1670 par l'intendant Bouchu, à Dijon. Il avait alors 13 enfants.

Enfin M. l'amiral Moreau, actuellement existant, appartient à une autre famille, très nombreuse, mais fort ancienne en Bourgogne et qui passe pour avoir ses papiers en bon ordre.

LOUVAN GELIOT.

—

Impolitesse involontaire d'A. de Musset (LXIX, 647). — Pas si involontaire que cela, s'il faut en croire le comte Rodolphe Apponyi, lequel, parlant de « tous ces jeunes et vieux barbouilleurs de papiers, qui font du sentiment dans leurs romans à vingt-cinq sous la page, et qui ne sont pas moins déplacés dans leur conversation que dans leurs écrits », ajoute :

J'en citerai un seul exemple : Alfred de Musset, un des habitués de la princesse Belgiojoso, se roule sur les canapés, met ses jambes sur la table, se coiffe d'un bonnet dans le salon, fume des cigares...

Y a-t-il lieu de s'étonner que la princesse Belgiojoso, étant entourée comme elle l'est de jeunes gens si mal façonnés, prenne de leurs manières et prétende se donner des airs de femme supérieure, en ne se soumettant pas aux règles de la bienséance et de la politesse, tandis qu'elle serait fort étonnée, j'en suis sûr, si l'on s'avisait d'user de cette liberté vis-à-vis d'elle

(*La Ville et la Cour sous le règne de Louis-Philippe. Extraits du Journal du*

comte Rodolphe Apponyi. Rev. des Deux-Mondes, n° du 1er mai 1914, pp. 123-125).
P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Famille Reynard de Bussy (LXIX, 589). — Je possède quelques notes sur cette famille, originaire du Dauphiné et établie en Picardie, mais je ne suis pas à même d'y rattacher madame de Malézieux.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Philippe de Rouvres (LXIX, 693). — Voir l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par un religieux bénédictin, (in-f°), t. II, pp. 208 et suiv.

DE MORTAGNE.

* * *

Philippe dit de Rouvre fait partie des anciens ducs de Bourgogne. Il était fils de Philippe de Bourgogne, comte d'Artois et de Boulogne et de Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne. Elle fut aussi la femme de Jean le Bon, en 1349. Philippe dit de Rouvre, duc et comte palatin de Bourgogne, naquit en 1345(?) et mourut en 1361, par conséquent en plein XIVe siècle. Il avait épousé Marguerite, comtesse de Flandres, fille unique de Louis III, comte de Flandres et n'en eut pas d'enfants. C'est à Philippe de Rouvre que succéda Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, de la famille capétienne.

E. GRAVE.

* * *

Philippe de Rouvres, c'est l'orthographe historique et officielle, ainsi surnommé du lieu de sa naissance, fils de Philippe fils du duc Eudes IV, mort avant son père en 1346, et de Jeanne comtesse de Boulogne et d'Auvergne, naquit à la fin d'août ou au commencement de septembre 1346, et devint duc de Bourgogne à la mort de son grand-père, en 1349, sous la tutelle de sa mère. Celle-ci mourut de la peste noire à trente-quatre ans, à la fin de septembre 1360.

Le jeune duc était fiancé depuis 1356 à Marguerite de Flandre, fille unique et héritière de Louis de Mâle comte de Flandre ; le mariage fut réalisé, mais non consommé à Arras le 1er juillet 1361, et les deux souverains enfants, Philippe avait quinze ans et la petite duchesse douze, prirent le chemin de la Bourgogne où sévissait avec une nouvelle rage la peste noire. Le jeune duc en fut bientôt atteint, languit quelques jours et mourut le 21 novembre à Rouvres. Il alla rejoindre dans l'abbaye de Citeaux, tous les princes et princesses de cette grande race des ducs capétiens dont il était le dernier. Marguerite de Flandre, veuve avant d'être femme épousa plus tard le premier duc bourguignon de la race de Valois, Philippe, quatrième fils du roi Jean II le Bon.

Rouvres est une commune en plaine, à quatorze kilomètres au sud de Dijon, où les ducs de Bourgogne possédaient un château qui fut une de leurs résidences favorites. Il n'en reste plus que quelques décombres insignifiants. D'après le chroniqueur Georges Chastellain, « indiciaire » c'est-à-dire historiographe de la cour ducale sous Philippe le Bon, celui-ci serait né, non au palais ducal de Dijon, comme le porte l'inscription commémorative, mais à Rouvres.

Je renvoie pour plus ample documentation à l'excellente *Histoire des ducs de Bourgogne, de la race capétienne*, publication de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, neuf vol. in-8 illustrés, dont le dernier a paru en 1905. C'est une œuvre de tout premier ordre qui a mérité à l'auteur, mon ami et confrère Ernest Petit, le grand prix Gobert, la plus haute récompense dont dispose l'Institut.

H. C. M.

—

Marie-Françoise-Victorine Salmon (LXIX, 490, 723). — Le Catalogue des portraits formant la collection de Monseigneur le Duc d'Orléans (Paris, Guyot 1830, t. IV, p. 485) cite, sans noms d'auteurs, un portrait in-f° de Marie-Françoise-Victoire Salmon, « condamnée à mort comme empoisonneuse et reconnue innocente sur le plaidoyer de M. Lecauchois, avocat au Parlement de Normandie, en 1786 ».

L'inventaire de la collection Hennin rédigé par M. George Duplessis cite nos 10096, 10120 et 10121 :

1° la chanson que possède M. Henry Vivarez :

2° (1786, 23 mai). L'innocence reconnue, dédiée et présentée à Mme la marquise de Sillery, cy-devant comtesse de Genlis, par son très humble et très obéissant serviteur, Maillet. Marie-Françoise-Victoire Salmon, née en 1760, accusée,

en 1781, des crimes de poison et vol domestique... « Binet delineavit. Patas direxit ». A Paris chez Maillet, graveur, rue Saint-Jacques, n° 45

3° (1786, 26 août) Portrait de Marie-Françoise-Victoire Salmon. « L'innocence reconnue » en buste de 3/4 dirigé à gauche dans une bordure ovale. A Paris, chez Esnauts et Rapilly, rue Saint-Jacques, à la ville de Coutances, n° 259.

M. Bruel. dans l'*Inventaire de la collection de Vinck*, p. 619 et sq, donne des détails absolument complets sur cette affaire et cite cinq portraits de Victoire Salmon, dont un par Duthé et un autre publié chez les Campions frères.

C. Dehais.

—

Le château de Mme de Sévigné (LXII). — M. André Hallays vient de publier un nouveau volume de ses charmantes flâneries *A travers la France (De Bretagne en Saintonge*, Paris, Perrin, 1914). Il y parle d'une visite faite au Château de Mme de Sévigné, dont l'*Intermédiaire* du 30 décembre 1910 a raconté l'histoire, notice à laquelle l'auteur du livre veut bien faire allusion et renvoyer ses lecteurs. Mais ayant ajouté quelques pieces intéressantes à mon petit dossier, je désirerais poser une question à nos confrères ; leur réponse intéressera sans doute l'histoire des Châteaugiron, en attendant que l'on nous donne la biographie promise du dernier marquis de ce nom.

Donc, le 6 Fructidor An VII, 23 août 1799 « le citoyen René Joseph Le Prêtre Châteaugiron, propriétaire », demeurant à Ablon, et sa fille, épouse non commune de biens du citoyen Pierre Justin Bernier, demeurant à Paris, rue d'Anjou, n° 958, Faubourg Honoré, vendaient, par devant le notaire public de Villeneuve Saint-Georges (Seine et Oise), au citoyen Claude Hyacinthe Brindejonc, ancien receveur des droits de l'enregistrement à Quimper, les rentes qu'ils avaient sur diverses terres et maisons du pays. On ne s'étonnera pas que Mme de Sévigné fût dans la gêne quand on voit combien modiques étaient ces revenus étendus sur tant de propriétés dont la plupart lui appartinrent : sur les châteaux et terres de Lanros, par exemple, 22 boisseaux de froment, 36 de seigle, 24 d'avoine, 12 de blé noir, 10 chapons et 48 fr. d'argent, le tout évalué à 315 livres de revenu, plus les bois taillis ; — sur Lestremeur, 24 boisseaux de froment, 24 de seigle, 24 d'avoine, et 50 fr. argent plus les taillis, etc., etc., entre autres, une maison avec jardin et pré, sise à Bourlibou (Bourg-les-bourgs), faubourg de Quimper. Bref, le total de la vente en capital, ne montait qu'à la somme de 15.000 livres, payables en argent monnayé, pièces de 24, ou 6 livres, ou autres ayant cours, — dont 8000 livres pour M. de Châteaugiron, et 7000 pour Mme Bernier.

Le citoyen Brindejonc étant mort, le 24 ventôse An IX, 16 mars 1801, et sa succession dûment répartie entre ses héritiers collatéraux, les Brindejonc de Tréglodé et les Brindejonc de Bermingham, sa veuve, Catherine Vincente Berthou demeura propriétaire, pour sa part, de Lanros, de Lestremeur et de la maison de « Bourlibou ». Le 24 Messidor An XII, 14 Juillet 1804, elle revendait Lestremeur et Lanros aux possesseurs actuels ; mais, ces terres étant en domaines congéables, Lestremeur ne fut « congédié » que le 20 germinal An XIII, 13 avril 1805.

Je souhaiterais qu'un confrère voulût bien me renseigner sur le citoyen Pierre Justin Bernier, premier mari de Mlle de Châteaugiron, qui devait épouser ensuite le général Frere, ou Freyre, et devenir la belle-mère du Baron Vigier ; elle conservait encore, je l'ai dit, une partie des terres des Sévigné autour de Quimper. Son contrat de mariage avec Pierre Bernier remontait au 6 Ventôse An VI, 24 février 1798.

Britannicus.

—

Tardy de Montravel (LXIX, 589, 771). — Un à-côté de la question qui peut-être mettra M. O. C. R. sur la voie.

En 1894, j'avais comme voisin de table, à la rue des Postes, un Tardy de Montravel, qui était, je crois, de Saint-Etienne. Il a dû être reçu en 1896 à Polytechnique. En s'adressant soit au secrétariat de Polytechnique, soit à la Nouvelle Rue des Postes à Versailles, on devrait facilement obtenir des renseignements permettant de retrouver son adresse actuelle.

Comte de Guenyveau.

—

Thibaut de la Carte (LXIX, 589). — Henri-François Thibault de la Carte,

comte de la Ferté-Sénectère, mourut à Versailles le 11 janvier 1819. Il était né vers 1757.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Villard (LXIX 343). — Les armoiries que portait Catherine de Villard, sont les mêmes que celles que fit enregistrer, dans l'*Armorial général* de 1696 Pierre de Villard, seigneur de la Varenne, que l'on croit père de François de Villard, seigneur de la Varenne, qui épousa à Blaye, en 1713, Marie Blanchecotte (comte de St-Saud : *Recherche de la noblesse de la généralité de Bordeaux*).

Il faut remarquer que ces mêmes armoiries étaient aussi portées par une famille du nom de : du Villars, seigneurs de Mauvésinière, de Sallevert, de Blancfossé, etc. en Bourbonnais.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Volny l'Hôtelier (LXIX, 439, 724). — Champfleury, dans aucune des trois séries d'écrivains, par lesquelles se termine la Bibliographie de son grand volume des *Vignettes romantiques*, Paris, Dentu, 1883, gr. in-4°, avec fig., ne fait mention de Volny l'Hôtelier, probablement parce que, à sa connaissance, cet écrivain ne fut l'auteur d'aucun ouvrage orné de *vignettes* de cette sorte.

Une autre « *Amélie* », en prose, celle-là, a paru, sous ce nom, vers le même temps que l' « *Amélie* » en vers, citée plus haut :

Amélie ou la Grisette de province, roman de mœurs, par Emile Rossi [lisez : par Emile Chevalet d'Issoudun en Berry.] Paris, Lecointe et Pougin, 1833, 3 vols. in-16. Imprimerie de A. Barbier, 17, rue des Marais St-G. (lequel Barbier fut l'associé d'abord, puis le successeur de M. H. Balzac, imprimeur, même maison).

Ce même Emile Chevalet, fut l'auteur d'un bon nombre d'autres romans : *le Pourvoi en Grâce*, Paris, 1836, in-8° ; *le Livre de Job* ; *la Quiquengrogne*, Paris, Gabriel Roux, 1846, 2 vols. in-8°. Titre de livre qui fut longtemps, mais vainement, mis en vedette par Victor Hugo, comme devant être par lui publié sous ce même nom, tant sur les couvertures que les Catalogues et prospectus de ses premières œuvres, éditées par la librairie Eugène Renduel.

La Quiquengrogne, de Emile Chevalet, est une lecture d'une digestion quelque peu laborieuse.

Ulric R.-D.

—

Alfred de Vigny et les critiques d'art (LXIX, 590, 679). — Dans l'*Avenir* du 3 avril 1831, Alfred de Vigny publia une *Première lettre parisienne* — première et dernière, il nous semble — où il stigmatisait « les écoliers-critiques qui jamais d'eux-mêmes ne produisirent ».

Quoique rien dans ce passage ne vise les critiques d'art en particulier, nous citons cette référence avec l'espoir qu'elle pourra intéresser notre collaborateur.

Qu'il ouvre la *Correspondance* d'Alfred de Vigny, édition Sakellaridès, et il trouvera cette lettre : elle figure dans l'appendice. Pour ce qui touche les critiques voir la page 385.

Albert Desvoyes.

—

Le peintre Culin (LXVIII, 429, 638). — A propos de ce peintre inconnu, je me permets, peut-être bien témérairement, de hasarder la remarque suivante :

On sait combien aux époques anciennes, aussi bien dans les inscriptions figurant au-dessous des gravures qu'ailleurs, on orthographiait les noms propres de fantaisiste façon. Dès lors, ne saurait-on voir dans « Culin » une forme maladroite du nom de l'un des portraitistes suivants qui, au moins d'après leurs dates, auraient pu exécuter ce portrait de A. H. Jaillot (vers 1632 † 3 nov. 1712) :

1° Cornelis Janssens von Ceulen ou Keulen, appelé parfois Jonson Ceulen (1593 † 1664) peut-être disparu un peu trop tôt pour avoir fait le portrait ;

2° Cornelis Jonson von Ceulen, appelé le plus souvent Jonson Ceulen (après 1622 † après 1698) fils du précédent. Cette famille était originaire de Cologne.

3° Geulincx (Jan) peintre à Anvers, reçu dans la guilde de St-Luc en 1657 ;

4° Herdegen von Culin, auteur d'un portrait, gravé par Zimmermann, de Mauricette-Fébronie de la Tour d'Auvergne (1652 † 1706).

Je ne citerai que pour mémoire les graveurs Johannès Collin né à Anvers, et Jean Colin, né à Reims, bien que ce soit

ainsi que M. l'abbé Brune, dans son Répertoire des Artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté (p. 144) orthographie le nom du portraitiste de Jaillot, probablement par suite d'une erreur typographique.

Les premiers de ces artistes ayant spécialement travaillé en Angleterre, en Hollande et en Flandre (à part le premier qui travailla aussi à Paris), il faudrait montrer qu'ils ont pu être en relations avec le géographe en question.

C'est pourquoi je ne formule cette observation que sous toutes réserves et pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire malheureusement, je le crains fort, pour très peu de chose.

Cf. Benezit, *Dictionnaire des artistes*, T. I, p. 908, 983, 986 ; T. II, p. 413. — *Burlington Magazine*, février 1910, article de M. Lionel Cust. — Isabelle Errera, *Dictionnaire répertoire des peintres*, p. 144

C. DEHAIS.

—

Où naquit Maupassant (LVII ; LXIX, 614, 765). — Je signalerai un arrêt du conseil privé où figurent des membres de cette famille, entr'autres Dame Jacqueline de Maupassant.

Cet arrêt est du 10 octobre 1621, il est aux Archives Nationales à la cote V⁶ 36.

G. L.

—

Tott, armoiries (LXIX, 48, 217, 371, 622). — Les armoiries de cette famille ont été données par Potier de Courcy (*Continuation du P. Anselme*) à l'occasion du deuxième mariage de Marie Françoise de Tott, fille du baron François de Tott et de Marie-Louise Rambault, avec François, duc de la Rochefoucauld. *d'or, au lion de gueules, tenant un badelaire de sable.*

G. P LE LIEUR D'AVOST.

—

Armes à déterminer : Lorraine (LXIX, 95, 321, 366, 675). — Que M. de Cardenal me permette de lui signaler un document se reportant à sa nouvelle question.

Je possède une fort belle gravure du comte d'Harcourt dit le Cadet la Perle (0 m. 52 sur 0 m. 40 sans mesurer les marges) gravée par Masson d'après le portrait de Mignard

Au bas les vers suivants :

L'Honneur qu'il s'est acquis est sy grand et sy juste
Et l'on aura pour lui tant d'estime et d'amour
Que, comme les grands Roys prennent le nom d'Auguste,
Les plus fameux héros prendront celui d'Harcour,

et les armoiries du Cadet, de Lorraine brisées comme l'indique M. de Cardenal.

Ceci ne serait qu'une présomption, voici une preuve : je lis dans l'*Etat de la France* de Trabouillet à Paris, au palais 1708, les indications suivantes relatives aux armoiries de la branche Lorraine-Armagnac.

Tous les princes de cette maison portent les armes de Lorraine avec quelque différence. M. le Duc de Lorraine les porte toutes pleines. M. le duc d'Elbœuf met en chef un lambel de gueules. M. le comte d'Harcourt et M. le Prince de Lisleboune ajoutent une bordure de gueules et M le comte d'Armagnac, outre le lambel et la bordure de gueules tout autour de l'Ecu, la charge encore de huit besans d'or.

Il s'agit là de Louis de Lorraine, chevalier du Saint-Esprit, comte de Charny, de Brione et d'Armagnac vicomte de Marsan. Nenbland. Couliège. Binand, etc. Grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, gouverneur pour Sa Majesté du Païs d'Anjou. Ville et Château d'Angers et du Pont de Cé, pair et grand écuyer de France (1658). — ou de son fils Henry de Lorraine (1677).

Il y a donc désaccord entre la gravure et les armes décrites par l'*Etat de la France* de 1708, peut-être trouverait-on d'autres divergences. je crois cependant que l'Etat tranche définitivement la question.

R. DE R.

—

Ex-libris d'Orsanne (LXIX, 592).— J'ai à la fois l'honneur et l'agrément d'être cousin d'un « d'Orsanne » auquel j'ai demandé s'il pouvait répondre à la question posée. Voici ce qu'il m'écrit :

Notre écu est *d'argent, au chevron de gueules, au chef d'azur chargé de trois macles d'or* ; comme supports, des lions ou des ours

Sur l'Ex-libris reproduit, l'écu est d'azur,

le chevron d'argent, le chef d'argent chargé de trois macles d'azur. Je ne sais à quelle famille il a pu appartenir.

L. V. P.

*
* *

L'ex-libris dont M. H. de B. donne une reproduction représente l'écu des Dorsanne, seigneurs de Saragosse, château situé dans la commune de Limeux, et dont la famille Dorsanne fit l'acquisition entre 1592 et 1600. L'acquéreur, Claude Dorsanne, était d'Issoudun où plusieurs de ses aïeux furent de robe et lieutenants généraux.

J'envoie à l'*Intermédiaire* deux lithographies représentant l'une la porte de la tour octogone de Saragosse, surmontée d'un écu semblable à celui de l'ex-libris, l'autre le portail d'entrée, démoli aujourd'hui, mais qui était orné d'une pierre sculptée également aux armes des Dorsanne et portant la date de 1592.

Les Dorsanne firent dès leur acquisition de grosses réparations et remanièrent entièrement la porte de la tour formant l'entrée principale. Le château qui appartenait avant eux aux du Moustier, resta entre les mains des Dorsanne jusqu'à la période révolutionnaire pendant laquelle Charles Dorsanne émigra ; ses biens furent saisis et vendus en détail au district de Vierzon. (Chroniques de Lury, 260).

E. TAUSSERAT.

*
* *

L'*Ex-Libris* Dorsanne (sans particule), du Catalogue de vente des frères Saffroy, n'est point du XVIe siècle. Il est du XVIIe. Ce doit être celui de l'érudit Docteur de Sorbonne, chanoine, grand-vicaire-général et official du diocèse de Paris, sous le cardinal Louis-Antoine de Noailles : Antoine Dorsanne, natif d Issoudun-en-Berry, où son père remplissait les fonctions de Lieutenant-général du Bailliage, et qui mourut à Paris le Samedi 13 novembre 1728, à l'Hôpital des Incurables, où des infirmités de vieillesse l'avaient fait se retirer.

Son écusson est reproduit, orné d'une mitre et d'une crosse, d'après le fer des reliures de sa bibliothèque, parmi ceux des Amateurs ecclésiastiques, dans l'*Armorial du Bibliophile* de Joannis Guigard, 1890, 2e édit. t. I. p. 269.

Un de mes amis de Bourges, le marquis Albert des Méloizes, ancien président des *Antiquaires du Centre*, avait réuni une belle série d'*Ex-Libris*, armoriés, d'amateurs berruyers. On devrait pouvoir trouver, dans sa collection, tout ce qui existe en fait d'*Ex-Libris* Dorsanne.

Antoine Dorsanne est l'auteur du *Journal de M. l'abbé Dorsanne*, contenant, de 1711 à Novembre 1729, la relation, rédigée au jour le jour, de tout ce qui s'est passé, à Rome et en France, dans l'Affaire de la *Constitution Unigenitus*. A Rome [Lisez : à Amsterdam]. Aux dépens de la Société, 1753, 2 vol. grand in-4°, imprimés sur deux colonnes. L'ouvrage, orné sur son titre, d'un charmant petit portrait de Mgr. Ant. de Noailles, fut publié, sur les manuscrits de l'auteur, en Hollande, par les soins de Pierre Leclerc, sous-diacre du diocèse de Rouen, retiré dans ce pays. Une seconde édition en parut la même année, dans la même ville et sous la même rubrique, en 6 vol. grand in-12. (Les *Biogaph.* de Ant. Dorsanne disent, toutes, en « 5 vol. », mais cela, par pure erreur). G. du Pac de Bellegarde en donna encore, en 1756, à Utrecht, une autre édition, également en 6 vol. grand in-12.

Le nom de Dorsanne est lié, de longue date, à l'histoire du vieil Issoudun, au temps où cette ville, autrefois plus importante, était une capitale de province.

Dès 1450, on voit un Jean Dorsanne, prévost de la ville ; — en 1555, un Antoine Dorsanne, lieutenant du Sénéchal ; — en 1562, un autre Dorsanne, ami de Cujas, lieutenant-général du Bailliage, noble fonction que cette grande famille occupait encore en l'année 1666. (*Vid.* Arm. Pérémé *Recherches sur la ville d'Issoudun*, 1847, in 8°).

Au reste, elle est ainsi mentionnée, cette famille, dans l'*Armorial général de France*, recueil officiel, dressé en vertu de l'Edit de 1696 :

« Généralité de Bourges. — Election de Bourges. Registre premier. N° 40. Claude Dorsanne, écuyer. Armoiries : *D'Argent à un chevron de Gueules, et un chef d'Azur, chargé de trois macles d'Or.*

« Election d'Issoudun. Registre premier. N° 1. Claude Dorsanne, écuyer, seigneur de Coulon, lieutenant-général au Bailliage de Berry, à Issoudun (Mêmes ar-

moiries. — N° 2. René Dorsanne, écuyer, seigneur de Thizay. (Mêmes armoiries) ; — N° 3. Toussaint Dorsanne, écuyer, seigneur de Saragosse. (Mêmes armoiries). »

Aujourd'hui, c'est en deux mots que les descendants actuels de la famille Dorsanne, en Berry et dans l'Orléanais, orthographient leur nom.

Si la ville d'Issoudun, ajouterai-je encore, avait un peu plus à cœur le culte de son passé, elle donnerait à l'une de ses rues, le nom de « Antoine Dorsanne ».

Mais ?... Mais ?... J'entends bien. — C'est avec de tels « Mais », qu'on se contente de ne faire rien !

ULRIC-RICHARD-DESAIX.

*
* *

Une question se pose de prime abord : l'ex-libris représenté appartient-il bien à la famille d'Orsanne ?

Tous les auteurs, sans exception, donnent pour armoiries uniques à celles-ci : *d'argent au chevron de gueules, au chef d'azur chargé de 3 macles d'or.* — Supports : deux *ours*, « pour faire allusion au nom qui s'écrivait en latin de Ursana », a dit, en 1650, l'historien Nicolas Catherinot qui se rattachait à cette maison par sa femme Marie Dorsanne.

Or l'écu, tel qu'il est figuré, doit se définir : *d'azur au chevron d'argent, au chef de même (ou d'argent) chargé de 3 macles du champ* (ou *d'azur*) — Tenants : deux *éphèbes*. On voit la différence.

Et si l'on voulait prétendre que, les pièces étant exactement les mêmes, les simples changements dans les couleurs — imputables peut-être à la confusion qu'en aurait faite le graveur de la planche — ne sont pas une raison suffisante, pour rejeter l'attribution de l'ex-libris à un Dorsanne, j'objecterais que, dans ces conditions, la vignette peut aussi bien, par exemple, être attribuée à la famille Le Pelley qui porte : *d'or au chevron de gueules, au chef du même chargé de 3 macles du champ.....*

Mais si l'on en tient quand même pour D'Orsanne et si la gravure est bien du XVIe siècle, il faut présumer, je crois, que cet ex-libris fut exécuté pour ANTOINE DORSANNE, sieur de Thizay, Janvarennes, Varennes le Maréchal, Mérolles, et du Souchet, homme austère et instruit, mais fougueux, qui assista à la rédaction de la coutume de Berry en 1539, fut reçu lieutenant général civil et criminel d'Issoudun le 26 mai 1552, et devint maître des Requêtes de Madame de Savoie (Marguerite de France), duchesse de Berry où elle développa au plus haut point le mouvement intellectuel et littéraire auquel la Reine de Navarre, sa tante, avait donné la première impulsion.

Michel de l'Hospital, chancelier de France, a parlé, dans une de ses poésies latines, d'un voyage qu'il avait fait en Savoie, vers cette princesse, avec Antoine Dorsanne, « son intime amy », qui fut aussi l'ami de Cujas ; et le poète Issoldunois François Habert entretenait un commerce littéraire avec le même « M. Dorsaine » auquel il dédia une de ses épigrammes.

Partisan dévoué de la réforme, Antoine Dorsanne fut obligé, pour éviter les persécutions religieuses, de se réfugier à Genève en 1559. Il en était revenu et avait repris, le 17 septembre 1561, ses fonctions de lieutenant général, dont il se servit pour protéger de tout son pouvoir la religion protestante, ce qui le mit dans la nécessité de s'enfuir de nouveau et de se tenir caché dans son château de Thizay en 1562.

Il avait épousé, le 25 novembre 1539, Louise Jacob, fille d'un « très célèbre » avocat d'Issoudun. Il en eut quatre enfants dont l'aîné, Claude Dorsanne, lui succéda dans sa charge de lieutenant général en 1572 et s'attacha au parti de Henri IV.

Il est à noter que cette famille est originaire, non pas d'Issoudun, comme on le dit généralement, mais d'Orsennes (Indre), de *Orsenna* ou *Orsanna*, *Orsainne*, d'où elle tire son nom transformé, ainsi que l'atteste une charte de 1189 entre Hugues de Naillac, seigneur de Gargilesse, et Henry de Sully, archevêque de Bourges, dans laquelle figure comme témoin, avec Philibert de Malicorne, Gilbert d'Orsanne (*de Orsanna*). Ses descendants continuèrent à posséder la terre et seigneurie d'Orsennes et des Marches qui passa dans la maison de Chamborant vers 1374.

PIERRE.

—

Le Saint Graal (LXVII ; LXVIII ; LXIX, 12, 675). — On a, à propos du problème discuté ici sous cette rubrique, mentionné

le précieux vase en pâte de verre orientale que la cathédrale San Lorenzo, à Gênes, conserve, comme étant le Saint-Graal, qui y aurait été apporté par un croisé. Or, nous trouvant à Gênes et ayant voulu revoir le *sacro catino*, voici que nous avons constaté que cette relique récemment chanté par M. Gabriele d'Annunzio dans sa *Canzone del Sangue* était réduite en morceaux. Le cav. Angelo Boscassi, conservateur des préciosités municipales, n'a pu que nous confirmer la chose, sans pouvoir l'expliquer de façon satisfaisante.

Le « catino » a une curieuse légende. Il parvint, dit-on, à Gênes en 1101, après la prise de Césarée. Après des fortunes diverses, qu'il serait trop long de retracer ici, Napoléon s'en empara en 1807 et le fit transporter à Paris, où il fut examiné par une commission d'experts aux fins d'établir que l' « émeraude » n'était pas creuse, comme on le croyait depuis presque deux millénaires. Mais, dans cet examen, l'objet fut cassé et, pour le consolider, le gouvernement de la République Génoise, remis en possession de ce trésor, le fit entourer par un solide cercle d'argent. Malgré cette précaution, et pour des causes qu'on n'a pu expliquer, le « catino », depuis 3 ou 4 ans, se lézardait de façon inquiétante. Aujourd'hui il s'est brisé en sept morceaux M. Boscassi rend « l'humidité » coupable de ce crime. Nous croyons que le vrai motif doit être recherché dans l'enlèvement des ligatures d'argent qui le consolidaient, depuis l'époque de son transfert à Paris. En tout état de cause, on sera sans doute heureux de trouver ici l'acte de décès... provisoire du Saint-Graal génois, car si, à Gênes, on le donne pour tel, nous savons assez qu'il en est un peu de ce vénérable objet comme de la naissance d'Homère...

Gênes, 18 avril.

CAMILLE PITOLLET.

* * *

P. S. — Nous rédigions ces lignes à la hâte à Gênes, sans avoir sous les yeux, naturellement, la collection de l'*Intermédiaire*, où, aux n^os^ des 10 et 20 juillet derniers, le Dr St. Kekule von Stradonitz, et d'autres, ont fourni divers renseignements sur le *sacro catino* Enfin, au n° du 10 novembre, a été réimprimé un article des *Débats*, où l'on semble croire que le *catino* provient du siège de Césarée et serait à Gênes depuis 1101. Cette tradition, qui est celle que l'on nous a donnée à Gênes, est cependant fausse, comme les *Débats*, reproduits dans l'*Intermédiaire* du 10 janvier 1914, l'ont rectifié, mais incidemment et dans un article traitant surtout du Graal de Valence. En vérité, la légende qui attribue à Guglielmo Embriaco le transfert du Graal à Gênes et qu'a resservie le journal de Turin : *Il Momento*, et, à sa suite, son collègue de Gênes, *Caffaro*, (n° du 18 avril 1914 : *Il catino di smeraldo di S. Lorenzo ridotto in pezzi*, p. 4), est insoutenable. La fameuse coupe vient bien des dépouilles d'Almeria, pour la prise de laquelle la république avait, selon sa coutume, fourni, ainsi que Pise, aux Espagnols les vaisseaux qu'ils n'avaient pas.

Il est, d'autre part, assez notoire que les Génois n'ont guère cédé à l'enthousiasme des croisades, si ce n'est en louant, contre bons écus sonnants, leurs nefs, leurs armes et... leur argent à la chrétienté. Mais, comme Almeria était un repaire de pirates sarrasins, la question de l'origine du *catino* subsiste entière. Il n'est cependant pas d'une saine méthode d'écrire, comme le fait *Caffaro*, que cet objet est authentiquement le Graal légendaire de la tradition. Le journal de Gênes rappelle qu'en 1319, le 16 octobre, le notaire communal et chancelier Enrico de Carpura signait un contrat aux termes duquel le cardinal Luca Fieschi, abbé de Santa Maria in via Lata, prêtait à la ville 9500 génois d'or contre le dépôt en gage de la *sacra scutela*. La ville, alors, avait besoin d'argent pour sa défense militaire, et, en 1327, elle se hâta de racheter à Fieschi la précieuse relique, contre 95 *luoghi*, une bonification sur chaque *luogo* et une surtaxe sur le prix du sel vendu dans l'intérieur de l'enceinte. C'étaient les bons temps. Aujourd'hui, l'on conçoit que nos excellents voisins éprouvent quelque « gêne » — sans jeu de mots — à reconnaître qu'ils ont été... volés en croyant emporter d'Almeria un trésor !

C. P.

—

Une « Ténébreuse affaire » de Balzac (XXVIII ; XXIX ; XXX). — Sur l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, sur les dessous et sur les suites de cette af-

faire, consulter l'intéressant mémoire de X. Carré de Busserolle : *Drames judiciaires de la Touraine. Enlèvement et séquestration du sénateur Clément de Ris* (Tours, Georget Joubert ; Guilland Verger, 1872, in-4, de 44 p.)

P. D.

—

Tour d'ivoire (LXIX, 545, 779). — La question a été traitée par l'*Intermédiaire* dans le tome XLIII, (1901), 330, 509, 792, 899.

J. Lt.

—

Chahut (LXIX, 697).

Et tous ces curieux de la joie insensée
Le soir vont au théâtre et pour se mettre en [rut
Apprennent là du peuple à danser *le* chahut.

Aug. Barbier, *Iambes*. Terpsichore, à M. A. Royer

Les *Iambes* parurent isolément dans la *Revue de Paris en 1830* : pub. avec les *Poèmes* en 1837 8° et souvent réimpr. depuis (Vapereau).

C'était une de ces danses effrenées dont :

Les pas excentriques
Alarment au bal
Les regards pudiques
Du municipal.

P. c. c. Léda.

Y a-t-il une différence essentielle entre le chahut et le cancan ?

***

L'emploi du mot *chahut* au sens de danse inconvenante date, je crois, de 1830 ; du moins, n'en ai-je pas trouvé d'exemple antérieur à cette date.

Voici le passage auquel fait allusion notre collègue R.-D. :

On encourageait les danseurs *du chahut* par des applaudissements et des bravos. Il est vrai que nous avions sous les yeux les plus distingués, les plus habiles de toute la salle qui s'y étaient donné rendez-vous. Ils exécutèrent cette danse avec toute la décence que leur imposait la présence du commissaire de police en écharpe tricolore ; mais, en même temps, ils trouvaient moyen d'indiquer tout et de s'arrêter juste à la limite de la vérité. Comparé à *celui* que l'on danse à l'Ile d'Amour, au Grand Saint-Martin et ailleurs, *cetuici* a été à l'eau de rose : *un chahut* de bonne compagnie. .

(*Journal du comte Apponyi* : III, 38 ; Paris, Plon, 1914).

Si j'ai reproduit le passage auquel fait allusion R. D. c'est que le comte Apponyi ou son éditeur, M. Ernest Daudet font *chahut* du genre masculin alors que primitivement et jusque vers 1856 ou 1858, il fut toujours du genre féminin ainsi qu'en témoignent les exemples que je vais citer de façon à répondre à la question posée :

Et tous ces curieux de la joie insensée,
Le soir, vont au théâtre, et, pour se mettre [en rut
Apprennent là, du peuple à danser la chahut

(Barbier, *Iambes*, 1830).

Il s'était acquis dans cette danse peu décente que l'on a appelée successivement le cancan et la chahut, une réputation au moins égale à celle qu'eut autrefois Trénitz pour la gavote.

(*Livre des Cent-et-Un*, 1831).

Il paraîtrait que vous avez presque dansé la chahut ?

(Langlé : *Procès du Cancan*, 1834).

Une douzaine d'hommes et de femmes déguisés, à moitié ivres, se livraient avec emportement à cette danse folle et obscène appelée la chahut

(E. Sue : *Myst. de Paris*, 1842).

Hélas ! je ne sais plus du tout ce que je dis ;
Ma langue s'épaissit, mon pouls bat la bre- [loque
Et danse une chahut dont ma pudeur se cho- [que.

Protat : *Serre-F...*, parodie de Lucrèce, 1850).

Certes, la chahut, comme on la dansait alors était quelque chose de hideux.

(Privat d'Anglemont ; *Paris-Anecdote*, 1854).

J'ajouterai que *Larousse* donne bien de chahut, danse, une étymologie peut-être sujette à caution, mais que *Littré* se contente d'enregistrer le mot sans plus.

Gustave Fustier.

***

C'est nous qui somm's les mômes
De l'Armé' du Chahut,
Chahut !
Et nous chantons les psaumes
Sur des airs de chahut,
Chahut !

Cela se chantait et se dansait, il y a une vingtaine d'années, au café-concert, et, étant imprévu, paraissait assez drôle, surtout à qui avait connu les bizarres soirées du quai Valmy.

On riait et on applaudissait et nul, sans doute, ne songeait à chercher l'origine du mot et de la danse.

Le mot est, évidemment, antérieur à 1845 — je corrige la fâcheuse coquille qui a fait composer *1855* — : il se trouve dès 1843, dans la monographie consacrée au *Chicard* par Taxile Delord, dans le tome II des *Français peints par eux-mêmes* (1). En cherchant bien, peut-être le trouverait-on employé à une époque antérieure.

Pour l'ordinaire, nous disons aujourd'hui le chahut. Nous en avons ainsi changé le sexe. Plus logiques, à « une danse nouvelle, Mademoiselle », nos pères avaient accordé le genre féminin et écrivaient *la* chahut, ce qui nous déroute un peu. *Le* polka ou *le* mazurka nous dérouteraient, cependant, bien davantage.

Taxile Delord a tracé ce tableau de cette danse audacieuse. Je ne me bornerai pas à citer le mot, je reproduirai le passage. C'est déjà presque un document :

Ce n'est point une danse, c'est encore une parodie ; parodie de l'amour, de la grâce de l'ancienne politesse française, et admirez jusqu'où peut aller chez nous l'ardeur de la dérision ! parodie de la volupté ; tout est réuni dans cette comédie licencieuse qu'on nomme la *chahut*. Ici les figures sont remplacées par des scènes ; on ne danse pas, on agit ; le drame de l'amour est représenté dans toutes ses péripéties ; tout ce qui peut contribuer à en faire deviner le dénoûment est mis en œuvre ; pour aider à la vérité de sa pantomime, le danseur, ou plutôt l'acteur appelle ses muscles à son secours ; il s'agite, il se disloque, il trépigne, tous ses mouvements ont un sens, toutes ses contorsions sont des emblèmes ; ce que les bras ont indiqué, les yeux achèvent de le dire ; les hanches et les reins ont aussi leurs figures de rhétorique, leur éloquence. Effrayant assemblage de cris stridents, de rires convulsifs, de dissonances gutturales, d'inimaginables contorsions. Danse bruyante, effrénée, satanique, avec ses battements de mains, ses évolutions de bras, ses frémissements de hanches, ses trépignements de pieds, ses attaques du geste et de la voix ; elle saute, glisse, se plie, se courbe, se cabre ; dévergondée, furieuse, la sueur au front, l'œil en feu, le délire au visage. Telle est cette danse que nous venons d'indiquer, mais dont nulle plume ne peut retracer l'insolence lascive, la brutalité poétique, le dévergondage spirituel, le vers de Pétrone ne serait pas assez large pour la contenir, elle effraierait même la verve de Piron (2).

(1) Paris, L. Curmer, 1843, in-8.
(2) *Le Chicard*, p. 371.

L'on ne « s'embêtait » point, faut-il le dire, aux *Vendanges de Bourgogne* où triomphait la chahut. M. Sosthène de la Rochefoucauld n'était plus là — M. Bérenger n'y était pas encore — pour trouver à redire à la gaîté plutôt débraillée de ces bals, cocktail très poussés en whisky ou en gin, auprès desquels les cortèges artistiques et les prétendues audaces du bal des *Quat-z'Arts*, eussent semblé une bien innocente orangeade, et la cour pontificale ne songeait pas, alors, à substituer la *furlana*, chère à Casanova, au tango, coupable de mimer, lui aussi, les gestes de l'amour.

Privat d'Anglemont, qui n'avait point assisté aux bals de Chicard et ne pouvait, par conséquent, en parler *de visu*, signale, dans *Paris-Anecdote* (1), la fin de la Chahut, à laquelle allait succéder, plus bourgeois, le cancan :

Certes, la chahut, comme on la dansait alors, était quelque chose de hideux, de monstrueux, mais c'était la mode, avant d'arriver au *cancan* parisien, c'est-à-dire à cette danse élégante, décemment lascive lorsqu'elle est bien dansée. Chicard, à vrai dire n'a rien inventé, mais il a perfectionné, et en parodiant la chahut, en l'exagérant, il a en montré toutes les faces honteuses, il l'a tuée. Il ne fut en un mot, qu'un précurseur, un démolisseur, le Voltaire de la vieille danse, mais le révolutionnaire, le fondateur devait arriver plus tard, et ce fut le célèbre Brididi. Aujourd'hui, le cancan en l'école moderne triomphe, la chahut n'est plus guère connue que des titis des Funambules (2).

Encore que Privat d'Anglemont se soit plu à voir dans Chicard l'Hégésippe Simon du cancan, il régnait depuis longtemps déjà à la Chaumière alors que le chahut faisait salle comble aux Vendanges de Bourgogne. Dans le premier volume des *Français peints par eux-mêmes*, toujours amusants et précieux à consulter, E. de la Bédollière, *avocat*, *journaliste*, spécifie sa signature, avait cru bon, en 1840, de citer ce couplet universellement connu :

Messieurs les étudiants
S'en vont à la Chaumière,
Pour danser le Cancan
Et la Robert-Macaire,
Toujours, toujours, toujours,
Triomphant des amours, etc. (3)

(1) Paris, A. Delahays, 1860, in-12.
(2) Paris-Anecdote 281-282.
(3) *L'Etudiant en droit.*



LE CADAVRE DE CHARLES-QUINT

DANS SON CERCUEIL

(Photographie prise lors de son exhumation en 1873)

L'une des deux danses ne succéda donc pas à l'autre : leur marche semble avoir été parallèle.

Au demeurant, Privat d'Anglemont ne se trompait point. La vogue du chahut touchait à sa fin : la revue de fin d'année, ce baromètre de l'actualité, n'avait point attendu les chroniques du *Siècle*, pour en annoncer la faillite. Dans les *Etrennes de l'an III*, revue de Dumanoir et Clairville, jouée en 1849 au Palais-Royal, on entendait dire au *Carnaval de 1850* que personnifiait Mlle Scriwaneck :

Je vous promets le carnaval de Venise... Mieux encore, le carnaval de Paris !... tel que vos aïeux le fêtaient !... On sera joyeux sans médisance, gracieux sans contorsions, tendre sans punch au rhum. . Bref, tout le monde sera léger, aimable, séduisant, et l'on aura de l'esprit au foyer de l'Opéra (1).

« C'est presque — ajoute avec raison M. Robert Dreyfus — l'image anticipée du Second Empire ».

Les temps de Chicard et de ses trouvailles étaient passés, en effet ; ceux de Musard étaient proches et réglementant toute cette folie, son bâton allait la plier à sa règle et à sa discipline :

C'est à l'Opéra qu'il règne, qu'il gouverne ! Mille sujets dociles et obéissants s'agitent, enlevés de terre par son harmonieuse baguette. Les jarrets sont d'acier, les têtes tournoient. Sous la main du maître, cet océan humain a son flux et son reflux réguliers, permanents. Il est l'âme de tous ces personnages que le spirituel crayon de Gavarni fait passer devant vos yeux. Le carnaval de Paris c'était Musard ! La fougue a remplacé, dans la musique, la grâce et la finesse. Tout est enlevé comme par un mouvement mécanique, mais d'une étourdissante rapidité. Les flots se heurtent, se croisent, se confondent comme dans un tourbillon, se brisent tout d'un coup, pour reprendre bientôt leur élan précipité. Jusqu'à six heures du matin, la tourmente régnait ; mais le *quos ego*... de Musard rendait la tourmente harmonieuse... (2)

(1) Robert Dreyfus : *Petite histoire de la Revue de fin d'année*. Paris, Fasquelle, 1909, in-12, p 240.

(2) *Paris chez Musard*, par un Habitué. Paris, 1857, in-32, p. 12-13.

Depuis, l'exercice à la prussienne du quadrille naturaliste a achevé de faire des automates de ses prêtresses. La Goulue et Rayon d'Or avaient encore quelque grâce quelque fantaisie, aujourd'hui abolies. Le « professionnalisme », pour parler le langage du sport, a tué le quadrille et c'est un médiocre spectacle, que, sous la lumière crue des projecteurs électriques, donnent aux étrangers et aux provinciaux pour qui ces blancheurs suspectes n'ont point dépouillé tout intérêt, les quadragénaires débordantes et haut troussées pour qui la pastourelle et le cavalier seul semblent devenus la marche funèbre de Schopenhauer et dont la gymnastique de chaque soir rappelle par trop l'invariable progression du maniement d'armes.

PIERRE DUFAY.

—

Buis bénit (LXIX, 442). — La bénédiction des Rameaux remonte aux premiers temps de l'ère chrétienne, et rappelle l'entrée de Jésus à Jérusalem.

Au moyen-âge, le dimanche des Rameaux, des processions, venant de tous les quartiers de Paris, se rendaient à Ste-Geneviève où l'évêque bénissait les rameaux dont tous les assistants étaient porteurs. Les processions redescendaient ensuite de la rue St-Jacques au Châtelet, et les maisons qui se trouvaient sur le parcours étaient tapissées de lierre et de rameaux.

Au Châtelet, où des bancs étaient installés pour les chanoines, on chantait des cantiques, et l'évêque, revêtu de ses habits sacerdotaux, frappait ensuite à la porte de la prison qu'un sergent lui ouvrait. Suivant la coutume, il délivrait un prisonnier, et celui-ci le suivait à Notre-Dame en tenant son étole.

Les processions disparurent sous la Révolution, mais on n'en continua pas moins à vendre du buis devant la porte des églises, même pendant la Terreur. D'ailleurs, en 1871, sous la Commune, on vit aussi des gardes nationaux acheter du buis bénit devant Saint-Sulpice.

En 1874, un ancien acteur de l'Odéon mourut, laissant 12.000 francs de rentes à ses héritiers. Il avait, paraît-il, pendant

de nombreuses années, centralisé les ventes de rameaux et était même, dit-on, l'inventeur d'un procédé pour en reverdir momentanément les branches.

Quoi qu'il en soit, son industrie lui permit de faire fortune et il pouvait répondre avec orgueil à ceux qui lui demandaient sa profession :

« J'vends du buis, l'jour des Rameaux ».

EUGÈNE GRÉCOURT.

Trouvailles et Curiosités

L'exhumation de Charles-Quint en 1873 — Depuis longtemps épuisé par les attaques de goutte, ayant le dégoût du pouvoir, n'ayant plus de regards que pour l'histoire et l'éternité, prêt à dsparaître du monde parmi les rougeurs d'un crépuscule pareil à celui qui enveloppe l'univers dans les sinistres versets de l'effrayante Apocalypse, Charles-Quiint, au mois d'octobre 1555, abdiquait en faveur de son fils, Philippe II : il se retirait en Espagne, et il allait chercher auprès du monastère de Saint-Juste, le repos que ne trouvent jamais ces grands ambitieux.

C'est là qu'il ensevelit dans la solitude et le silence sa grandeur, son ambition et tous ses vastes projets, qui pendant, la moitié d'un siècle, avaient rempli l'Europe. Ses amusements se bornaient au jardinage et à des ouvrages de mécanique. Il faisait des horloges, se livrait à la lecture des livres de dévotion, et malgré ses infirmités, pratiquait dans toute leur rigueur les règles de la vie monastique.

Un beau jour, voulant attirer sur lui les regards du ciel, peut être aussi ceux du monde qu'il avait quitté, inspiré aussi par le génie funèbre qui possédait les princes de sa race, le monarque en retraite résolut, comme on le sait, de célébrer la répétition de ses funérailles (1).

(1) Mignet et Pichot ont contesté l'authenticité du fait, s'appuyant sur ce que les religieux du couvent sont seuls à le raconter. Comme ils en furent sans doute les seuls témoins, c'est une raison, ce nous semble, pour ne pas en rejeter le récit. Voir l'*Intermédiaire* XVII, 158.

Enveloppé d'un linceul, et précédé de ses domestiques vêtus de deuil, il s'avança vers une bière placée au milieu de l'église du couvent et s'y étendit. On célébra l'office des morts, et le vieil empereur mêla sa voix à celle des religieux qui priaient pour lui.

Après la dernière aspersion, on se retira, et les portes de l'église se fermèrent. Charles-Quint, resté seul, se tint encore quelque temps étendu dans le cercueil sous la lueur des cierges. S'étant levé enfin, il alla se prosterner devant l'autel, où il passa la nuit dans la plus profonde méditation.

Cette étrange cérémonie hâta la fin de ses jours. Une fièvre, causée sans doute par le froid de la nuit et par l'agitation violente où les idées de la mort l'avaient jeté, l'enleva le 21 septembre 1558, dans la cinquante-neuvième année de son âge. On lui fit de splendides funérailles et son corps fut descendu dans le caveau de l'Escurial où viennent tour à tour s'engloutir tous les rois de l'Espagne.

Cette chapelle souterraine est appelée le Panthéon. C'est une salle octogone située au centre du palais, dont les murs revêtus de jaspes sont garnis de niches parallèles que remplissent des coffres de bronze. A droite sont les rois, à gauche sont les reines. Rien de plus terrible que ce cabinet sépulcral dont la nudité splendide épouvante. Les niches superposées ont la symétrie des rayons d'une bibliothèque, et les cercueils sont uniformes comme les tiroirs d'un meuble d'airain.

On sait qu'aux approches de son dernier jour, en 1699, le génie funèbre qui, depuis deux siècles, possédait les princes de sa race, inspira une démarche étrange à Charles II, rejeton débile d'une race épuisée et digne représentant de l'Espagne dégénérée, mais, Castillan dans toute la superbe du mot, méprisant les autres nations, portant haut son sceptre de roseau et sa couronne ébréchée. « La curiosité du cercueil, l'amour de la mort, l'envie maladive d'entr'ouvrir les portes du sépulcre, et de contempler ses mystères, étaient héréditaires dans sa dysnastie, écrit éloquemment M. Paul de Saint-Victor. Son plus lointain aïeul, Charles le Téméraire, portait dans le carnage un sombre délire, les vapeurs du champ de bataille l'eni-

vraient comme celles d'un banquet. « Voilà une belle vue ! » disait-il, en poussant son cheval dans l'église de Nesle encombrée de morts. — Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint, promena en litière par toute l'Espagne le cadavre embaumé de son mari l'Archiduc ; elle l'étendit dans le lit nuptial et le veilla cinquante ans. — Charles-Quint, à Saint-Juste, célébra la répétition de ses funérailles. — Philippe II s'enterra vivant dans la crypte de l'Escurial, près de sa bière, dressée dans un coin, comme un des meubles de sa famille...

« Charles II fut pris, à son tour de cette envie funéraire. Il voulut, avant de mourir, visiter ses ancêtres morts... Le roi descendit donc dans ces catacombes, si blême et si morbide qu'on eût dit un mort regagnant son lit. Il fit ouvrir tous les cercueils par ordre de temps et de succession. Charles-Quint lui apparut presque déformé (?) (1) par le temps... Devant ce cercueil il aurait pu s'écrier : — « C'est à peine si ce coffre contiendrait ses titres de propriétés, et il faut que Sa Majesté s'y couche tout de son long ! » (2).

Ce fut la première exhumation de Charles-Quint. On devait encore ouvrir sa tombe cent soixante-quinze ans après cette lugubre entrevue.

On sait comment le trône d'Espagne devint vacant en 1873. Après avoir tour à tour appelé aux affaires les divers partis monarchiques, Amédée Ier, les voyant aussi impuissants les uns que les autres à défendre le roi aussi bien que la royauté, prit finalement le bon parti : il abdiqua au grand contentement de la reine, et il retourna en Italie. La République était proclamée par les Cortès, et l'Espagne livrée à l'anarchie et surtout à l'agitation des Carlistes.

C'est à cette époque de troubles qu'on vit les chefs mêmes du nouveau gouvernement — les républicains — ne pas échapper à cette sainte curiosité qui pousse les mortels à entr'ouvrir les portes du sépulcre et à contempler les ossements de ceux qui ont fondé des empires et des dynasties.

(1) C'était en 1698. Nous allons juger, tout à l'heure, de l'état de conservation du cadavre cent soixante-quinze ans après cette première exhumation.

(2) *Hommes et Dieux. La Cour d'Espagne sous Charles II.*

Le tombeau de Charles-Quint exigeait des réparations. Ce fut le prétexte ou l'occasion de son ouverture. (1)

Quels avaient été les ravages de la mort après plus de trois siècles ?

Le corps de l'empereur, les mains jointes, les pieds en pointe, dormant rigidement son dernier sommeil, apparut admirablement conservé, les traits à peine altérés. C'était bien sa tête, cette physionomie caractéristique, cette lèvre pendante, cette béance de la bouche, cette conformation vicieuse de la mâchoire inférieure qui atteignait chez lui à l'infirmité. On prit une précieuse photographie du cadavre desséché, et l'on referma le cercueil du grand empereur qui allait disparaître encore une fois pour ne plus sortir peut être de sa tombe qu'à la fin des siècles. (2)

M. Meyer (3) s'est demandé pourquoi Charles-Quint tenait la bouche ouverte, et il attribue cette particularité à la présence de *tumeurs adenoïdes*. Il ne croit pas qu'on puisse mettre cette béance sur le compte du prognathisme inférieur. C'est aussi l'opinion de M. Galippe : « De ce que certains prognathes inférieurs, écrit-il, peuvent joindre les lèvres, il ne faut pas en conclure que tous les prognathes inférieurs sont dans ce cas. C'est une question de dégré. D'autre part, certains prognathes inférieurs présentent des anomalies dans l'articulation du maxillaire supérieur et de l'inférieur, ceux-ci ne se rencontrant que par l'intermédiaire des dernières grosses molaires, de telle sorte que l'état de béance de la bouche devient permanent. La mastication dans ce cas est, en effet, plus difficile, mais les personnes présentant cette anomalie finissent par s'en accommoder. L'hypothèse de M.

(1) L'ouverture eut lieu à une date de l'année 1873 que nous ne pouvons préciser.

(2) Nous ne saurions trop remercier ici l'aimable collectionneur, doublé d'un érudit distingué, qu'est M. Maurice Pascal, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire, pour illustrer notre petite étude, cette curieuse photographie documentaire de l'exhumation de Charles-Quint.

(3) *Chronique médicale*, 1er décembre 1898.

Meyer est, néanmoins, des plus acceptables. » (1)

Charles-Quint avait d'ailleurs le corps plus ou moins avorté. « Bien qu'âgé seulement de 55 ans, il subissait déjà toutes les décrépitudes de la vieillesse ; ses articulations, ossifiées par la goutte, ne lui permettaient ni de plier les bras, ni de marcher sans béquilles ; des éruptions chroniques rougissaient sa peau ; sa mâchoire inférieure débordait tellement qu'il ne pouvait serrer les dents, quand il fermait la bouche, de sorte qu'il prononçait avec difficulté, et que, pour mâcher les aliments, il devait les écraser sur les gencives, ce qui avait déterminé des ulcérations dans la bouche (2), la chute des dents et le délabrement de l'estomac. »(3)

De Charles-Quint à Charles II, la dynastie s'abâtardit encore à vue d'œil. Elle dépérit au physique et dégénéra au moral, par gradations continuelles. Tous ces prognathes royaux d'Espagne languirent toute leur vie entre les scrofules et la fièvre, quand l'hébétement de leur esprit ne répondait pas à l'infirmité de leur corps. C'est ce qui explique les angoisses des jeunes princesses allemandes et françaises mariées par la politique à ces rois sombres et malades. Elles s'acheminaient vers l'Espagne, comme Iphigénie vers l'autel. C'était, sous une autre forme, le supplice antique de la vivante liée à un cadavre, et jetée dans le sépulcre avec lui.

Dr Max Billard.

—

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort de notre excellent collaborateur M. François Jacotot, décédé à Paris le 5 juin 1914.

Nos correspondants avaient pu apprécier son érudition étendue qu'il mettait avec tant de bonne grâce au service de ses confrères — beaucoup plus disposé à répondre qu'à interroger, modeste et bienveillant, il nous a en somme plus donné qu'il n'a reçu.

*
* *

M. Jules Troubat était l'un de nos plus anciens collaborateurs.

Cet homme de lettres distingué qui était le plus serviable des confrères et le plus courtois, fut le dernier secrétaire de Sainte-Beuve. Il fut davantage. Le maître de la critique trouva en lui un collaborateur intelligent, fidèle et passionné. Sainte-Beuve, dont il était devenu l'ami, le fit son exécuteur testamentaire et son légataire universel.

Sa confiance était bien placée, M. Jules Troubat a défendu vigoureusement la mémoire de son « patron » et a continué à assumer avec un zèle sans défaillance, la tâche qu'il lui avait imposée.

M. Jules Troubat assura d'abord la publication des deux derniers volumes des *Nouveaux Lundis*, puis donna au public, sous le titre de *Chroniques parisiennes*, les articles adressés, de 1843 à 1845, par Sainte-Beuve à la *Revue suisse*, ensuite les *Cahiers de Sainte-Beuve*, les *Premiers Lundis*, les trois volumes de la *Correspondance*, complétés depuis par des lettres publiées par plusieurs revues, les *Lettres à la princesse*, le *Clou d'or* ; enfin il y a quelques années, le *Livre d'amour*, qui devait susciter de vives polémiques.

Il a publié plusieurs volumes de souvenirs personnels d'un grand d'intérêt, ceux notamment sur Flaubert et Louise Collet.

En 1898, il avait été nommé bibliothécaire du château de Compiègne, il devint ensuite bibliothécaire à la Nationale.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur dans les dernières années de sa vie.

M. Jules Troubat, qui est décédé le 4 juin 1914, à Paris, était né à Montpellier en 1836.

---

(1) *L'Hérédité des stigmates de dégénérescence et les familles souveraines*. Masson 1905.

(2) « Il avait la lèvre inférieure tuméfiée et pansée avec un onguent que cachait une feuille de lierre ». H. Forneron : *Les ducs de Guise et leur époque* 2e édition, t. I, p. 15.

(3) Le même, *loc. cit.* p. 162.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Clerc-Daniel, St-Amand-Mont-Rond

TABLE

DU

1er Semestre 1914

VOLUME LXIX

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

C

D

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

GRAVURES HORS TEXTE

TABLE DU VOL. LXVIII

Addenda



